This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

B 497801

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

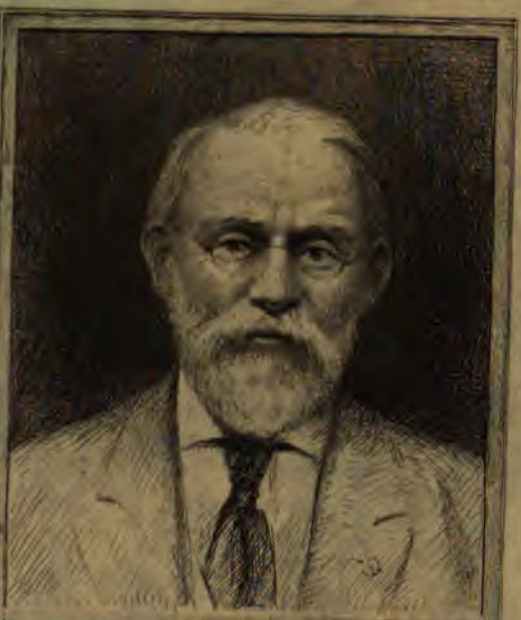

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

REVUE
DE L'ANJOU

ET

DE MAINE ET LOIRE

PUBLIÉE

sous les auspices du Conseil général du département et du Conseil municipal d'Angers

par

MM. P. MARCHEGAY, A. LEMARCHAND ET L. COSNIER

Première partie

TOME DEUXIÈME

ANGERS
LIBRAIRIE DE COSNIER ET LACHÈSE

1853

REVUE DE L'ANJOU

ET

DE MAINE ET LOIRE

PUBLIÉE

sous les auspices du Conseil général du département et du Conseil municipal d'Angers

---

PROSPECTUS

En publiant la *Revue de l'Anjou*, nous réalisons un projet conçu depuis longtemps.

Parmi les causes qui en avaient jusqu'ici suspendu l'exécution, on a pu appréhender le défaut de ressources locales, ou plutôt l'absence de documents complets et d'un intérêt suivi, où la *Revue* puisât une vie particulière et de longue haleine.

Cette crainte est bannie depuis que notre bibliothèque communale et les archives du département ont réuni à leurs richesses historiques l'élite, la fleur du cabinet de M. Grille, qui, grâces à la prévoyance de son savant collectionneur, existait bien depuis un demi-siècle au milieu de nous, à l'état de trésor; mais qui, impénétrable aux yeux des plus hardis, n'était hier encore qu'à l'état d'espérance.

Du jour où la munificence éclairée du Conseil municipal eut assuré à notre pays la conservation d'une collection historique, plus complète, peut-être, que celle d'aucune autre province, notre résolution de mettre en lumière cette précieuse conquête fut arrêtée, et, certains d'une conformité parfaite de sentiments, nous nous adressâmes au savoir et au dévouement de MM. Marchegay et Lemarchand, pour nous aider et nous diriger dans une entreprise que nous pouvons à bon droit appeler pieuse, car elle tend surtout à combler d'importantes lacunes dans notre histoire nationale, et à lui restituer la gloire d'une foule d'hommes ignorés, l'honneur d'une infinité de faits dénaturés ou même inconnus encore.

Rien ne nous a soutenu dans notre projet comme l'accueil encourageant qu'il reçut tout d'abord. Les témoignages de cette sympathie nous furent accordés, sur la demande de M. le Préfet, par le

Conseil général, qui, dans le procès-verbal de sa dernière session, fit insérer la mention suivante :

« Une commission, désignée par le Conseil municipal de la ville d'Angers, a acheté aux enchères publiques des ouvrages précieux provenant du cabinet de M. Grille ; parmi ces ouvrages, il en est qui doivent être recueillis dans les archives départementales, etc.... Le Conseil général, appréciant toute l'importance de ces ouvrages, invite la commission du budget à proposer une allocation de 1,000 fr. pour en faire l'acquisition ; il engage également ladite commission à demander une subvention de 450 fr., pour souscrire à 30 exempl. de la publication faite par MM. Cosnier et Lachèse, d'une série de manuscrits qui tous intéressent l'histoire de l'Anjou »

Puis nous lisons, à la page 175 du Procès-verbal, que 450 fr. sont votés à l'unanimité par le Conseil pour souscription à 30 exemplaires de la *Revue* qui sera envoyée dans chaque chef-lieu de canton du département.

De son côté, le Conseil municipal d'Angers, sur la proposition de M. E. Duboys, maire, a bien voulu prendre la décision suivante :

« .... Voulant encourager la publication du recueil dont il s'agit, et donner aux éditeurs et collaborateurs de cette Revue la preuve de sympathie qu'ils sollicitent,

» Autorise M. le maire à leur permettre de puiser dans les manuscrits de la Bibliothèque publique de la ville et dans ceux provenant du cabinet Grille, les documents inédits dont la publication lui paraîtra convenable....

» Le Conseil consent à ce que la Revue de l'Anjou et du département de Maine et Loire paraisse sous ses auspices comme sous ceux du Conseil général. »

C'est donc sous le patronage le plus envié et le plus naturel que la *Revue de l'Anjou* se trouve placée : celui des représentants des divers cantons auxquels se rattachent les précieux documents mis à notre disposition ; celui des élus de la cité qui possède l'ensemble de ces matériaux, et au centre de laquelle ils vont être mis en œuvre.

La Revue sera essentiellement historique. Néanmoins elle n'affecte point de caractère exclusif. Fondée dans le but de faire revivre nos traditions nationales, elle aura aussi pour résultat, nous l'espérons, de soutenir et d'élever le goût de l'étude, jouissance trop méconnue ou trop vite oubliée, il faut le dire, dans l'indolence de la vie de province. L'histoire, tout en gardant le premier rang dans notre recueil, accueillera la littérature ; sa sœur et son auxiliaire naturelle lui viendra en aide, et nous trouverons ainsi le moyen de réunir les efforts de tous ceux qui voudront concourir avec nous, à entretenir la noble passion du travail dans l'esprit de notre jeunesse, à répandre les connaissances et les sentiments qui sont un des principaux charmes de la vie.

Nous ne pouvons donner aujourd'hui une liste complète de nos collaborateurs, car nous espérons y ajouter tous ceux de nos compatriotes ou des hôtes de notre pays qui ont le goût des lettres, et possèdent la faculté de l'exprimer. Toutefois, nous pouvons dire, dès à présent, que bien des noms nous ont promis leur appui : MM. de Falloux, Louvet, de Civrac, Leclerc-Guillory, Morren, Cyprien Robert, Ab. et Ern. Desjardins, Boreau, Clément, Caro,

Daillère, Bougler, Ph. Béclard, Tavernier, H. Meauzé, P. Belleuvre, A. de Cumont, E. Bonnemère, Guillory, E. Jourdain (Charles Sainte-Foi), El. Lachèse, Mezière, de la Devansaye, C. Bourcier, Métivier, E. Berger, E. Poitou, V. et T. Pavie, V. Godard, A. et Th. de Soland, Quicherat, de Quatrebarbes, L. Boré, E. Prou, P. Menière, E. Talbot, Farge, Ch. Livet, de Lens, nous permettront de les citer. Nous tâcherons d'accroître sans cesse cette liste, et d'ouvrir de nouvelles perspectives aux recherches et aux études consciencieuses.

Après avoir fait connaître la table des matières de notre première livraison, nous pouvons annoncer que les suivantes contiendront :

Pour la partie ancienne; en travaux inédits, ceux de dom Housseau, dom Jarno, Claude Ménard, Bruneau de Tartifume, Grandet, Louvet, Arthaud, Petrineau des Noulis, Roger, dom Huynes, G. Pocquet de Livonnière, Touraille, Bernard de Saumur, les deux Rangeard, Toussaint Grille, etc.

Pour la partie moderne ;

Des biographies de *Jean Bodin* et de *Pocquet de Livonnière*, par M. C. Bourcier, conseiller à la Cour d'appel;

La Chapelle Sainte-Emérance, par M. Victor Pavie;

Les Juridictions de l'Anjou; l'Histoire du tribunal révolutionnaire à Angers, par M. J. Métivier, avocat général à la Cour d'appel;

Volney et ses Œuvres, par M. Eug. Berger, attaché au Ministère de l'Intérieur;

Les Fédéralistes de 1793; les Représentants du peuple à Angers, par M. Eug. Poitou, juge au tribunal de première instance;

Henry Arnauld, par M. V. Godard, cons. du Musée d'antiquités;

La Bataille de Baugé, par M. Théob. de Soland, substitut du procureur de la République;

René Moreau, médecin, par M. Em. Farge, chef des travaux anatomiques à l'Ecole secondaire de médecine;

Les quatre beaux esprits de la régence d'Anne d'Autriche, par M. Ch. Livet, professeur de belles-lettres à Nantes;

Béhuard; Saint-Macé de Trèves, par M. Quicherat, professeur à l'Ecole nationale des chartes, Paris;

Les Institutions d'Etienne Boylesve, par M. Th. de Quatrebarbes;

Le roi René à Aix, par M. Léon Boré, insp. de l'Académie d'Aix;

Fragments de Voyages, par M. P. Menière, médecin en chef de l'Institut des sourds-muets de Paris;

L'Ecole centrale d'Angers, par M. Eug. Talbot, sub. du proc. gén.;

Saint-Aubin des Ponts-de-Cé, par M. Aimé de Soland;

Bernier; l'Université d'Angers, par M. L. de Lens, inspecteur de l'Académie de Nîmes;

Un Episode de la guerre de la Vendée, par M. Léon Cosnier;

La Mairie d'Angers au XIIe siècle; Documents angevins du XIIIe

siècle en langue vulgaire; la Déportation en Espagne des prêtres du département de Maine et Loire, par M. Paul Marchegay, archiviste du département;

Jean Le Masle, de Baugé; les Rois de France en Anjou, par M. A. Lemarchand, bibliothécaire adjoint de la ville.

Deux anciens pensionnaires de l'École des Chartes, MM. André Salmon, archiviste de la ville de Tours, et Deloye, archiviste d'Indre et Loire, nous ont aussi promis leur concours.

En parlant de l'Anjou, il est bien entendu que nous comprenons les départements de la Sarthe, de la Mayenne et d'Indre et Loire, dont un grand nombre de communes ont appartenu à notre ancienne province. Nous nous sommes assuré d'utiles correspondants dans ces contrées si riches de souvenirs communs à notre pays. M. l'abbé Logeais, de Châteaugontier, nous a déjà remis une notice d'un haut intérêt sur le duc d'Alençon qui fut le plus fidèle compagnon de Jeanne d'Arc.

On le pressent, les plus beaux traits des chroniques de France, les grandes figures de ses héros, passeront successivement, saisis par le côté qui les rattache à l'histoire angevine, sous les yeux de nos lecteurs.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que nous ne commençons point une œuvre de parti. En faisant appel à toutes les opinions, nous respecterons scrupuleusement la liberté de l'écrivain, dont la signature sera la première garantie de son indépendance et de sa responsabilité.

Enfin, si l'on s'étonne que nous recommandions la culture des lettres et l'étude du passé, au milieu des préoccupations trop positives de notre époque, nous répondrons que le cours de l'humanité n'est qu'une succession de contrastes. Ce fut au fracas de la Révolution française, que l'Allemagne vit briller une pléiade de génies dignes de rivaliser avec le siècle de Louis XIV. C'étaient sur les ruines fumantes encore de toutes les passions et de toutes les haines, que Tite-Live écrivait les annales de Rome, et que les échos de la Sabine répétaient les odes immortelles du chantre de Tibur.

A l'imitation de ces grands exemples, plaise au ciel que la renaissance des études sérieuses, qui semble se manifester sur quelques points de la France, privilégiés encore, présage en même temps que le retour des beaux jours littéraires, la fin des discordes civiles!

La **Revue de l'Anjou** et du *département de Maine et Loire*, paraît tous les deux mois, par livraison de huit feuilles d'impression, divisées en deux parties, paginées séparément, et formant, à la fin de l'année, deux volumes, l'un consacré à la publication de manuscrits, et l'autre aux mémoires et travaux modernes.

Le prix de l'Abonnement est de 15 francs pour Angers, et de 18 francs par la Poste.

On souscrit au bureau de le Revue (Librairie Cosnier et Lachèse) et chez tous les principaux libraires de Maine et Loire, de la Sarthe et de la Mayenne.

Imp. de Cosnier et Lachèse.

REVUE DE L'ANJOU

REVUE
DE L'ANJOU

ET

DE MAINE ET LOIRE

PUBLIÉE

sous les auspices du Conseil général du département et du Conseil municipal d'Angers

---

TOME PREMIER

ANGERS
LIBRAIRIE DE COSNIER ET LACHÈSE

1852

de cet ouvrage et d'un autre du même auteur sur le même sujet, qui portoit pour titre : *Proposition d'erreur sur les mémoires d'Anjou.*

Balduin avoit pris goût à l'histoire de cette province dès son arrivée à Angers. Une des premières choses qu'il y fit fut de composer un abrégé des vies de nos ducs, qu'il inséra dans l'épitre dédicatoire de son édition de Pacatus et d'Eunomius de 1570, adressée au duc d'Anjou (1). Il y annonce assez clairement une histoire entière, de sa façon, des comtes et ducs d'Anjou. Balduin avoue ingénuement ailleurs que la richesse du sujet l'avoit charmé.

Bernard Girard du Haillan, de Bordeaux, historiographe de France, composa presqu'en même temps une histoire d'Anjou. Elle parut en 1571, dédiée au duc d'Anjou qui l'avoit fait secrétaire de ses finances. Ce n'est précisément qu'un abrégé des vies des comtes et ducs d'Anjou jusqu'à son temps. L'ouvrage, quoiqu'assez mince, eut un grand débit, parcequ'il n'avoit encore paru rien de meilleur sur ce sujet. Il s'en fit plusieurs éditions chez Pierre L'Huillier à Paris, in-4° en 1572; in-16 en 1573; in-8° en 1580.

Paschal Robin du Fauz, gentilhomme angevin, né à Villevêque, entreprit une autre histoire d'Anjou dans le même siècle. Le préliminaire en fut imprimé à Paris, in-8°, chez Richard, en 1582, sous ce titre : *Brief discours sur l'excellence, grandeur et antiquité du païs d'Anjou, et des princes qui y ont commandé ou qui en sont sortis.* Quant au corps de l'histoire, il est demeuré manuscrit, sans qu'on sache qui le possède. A entendre parler La Croix du Maine, qui connoissoit très particulièrement l'auteur, il semble que nous devions regretter la perte de cet ouvrage : « Celui-cy, dit-il (du Fauz) (2), est un homme » fort docte en grec et en latin, grand historien et poëte, et a surtout » une exacte connoissance de l'histoire de France, et principalement » de celle de son païs d'Anjou; estant doué d'une merveilleuse » promptitude d'esprit et d'une mémoire singulière; ce que je dy pour » l'expérience que j'en ai faite, l'ayant cogneu fort familierement. »

Jusque-là le public, frustré de ce qu'il attendoit de plus correct sur notre histoire, n'en étoit guères plus instruit que du temps de Bourdigné. Ceci porta Jean Hiret, docteur de la Faculté de théologie d'Angers, à publier, en 1605, ses *Antiquitez d'Anjou.* Il en donna une édition plus ample, en 1618, à Angers chez Hernault. Je n'ai garde de mépriser en tout cet ouvrage : mais on peut dire que l'auteur eut moins fait de fautes, s'il eut été un peu plus ami de la critique. La sienne est si timide qu'il n'ose se déclarer absolument contre l'ori-

(1) Relat. ad Heur. And. duc. a fol. 25 usq. ad fol. 32.
(2) Bibl. des aut. franc. p. 369.

gine ridicule et fabuleuse que Bourdigné donne aux Angevins, qu'il fait descendre des Troyens en droite ligne (1). On l'avoit crue sérieusement au seizième siècle. Des vers que nous avons de Paschal Robin font voir que cet auteur que Ménard, après La Croix du Maine, nous donne pour si bon historien, en étoit persuadé (2). Assez de gens la croyoient encore, sans fondement comme sans examen, au commencement du dix-septième siècle. Il avoit paru beau à la plupart des peuples d'aller chercher des ancêtres dans le cheval de Troye, et les Angevins y avoient trouvé leurs pères par nom et par surnom.

Ce qu'il y a de singulier c'est que cette origine avoit encore paru trop moderne à quelques-uns de nos compatriotes. Un savant angevin du temps, c'est Pierre Le Loyer, conseiller au présidial d'Angers, mort en 1634, entreprit à quelque prix que ce fut de nous faire enfants d'Esaü et proches parents de Job (3). Infatué des langues orientales, il fait venir de la langue hébraïque ou chaldaïque, non seulement les noms des villes de France, mais même ceux des villages d'Anjou, des hameaux, des maisons, des pièces de terre de la paroisse d'Huillé, lieu de sa naissance. Cette paroisse, située à cinq lieues d'Angers, lui fournit les noms de je ne sais combien d'Hébreux nos ancêtres. A ces charmantes découvertes il en ajoute une autre aussi curieuse. Il se trouve prophétisé à point nommé dans Homère. Un seul vers de ce poëte renferme, selon lui, son nom de baptême, son nom de famille, ceux du village où il est né, du royaume et de la province dont il est; en un mot il rencontre en bonne traduction dans ce seul vers :

Pierre Le Loyer, Angevin, Gaulois, d'Huillé (4).

Il faut pourtant tout dire icy : c'est que M. Le Loyer proteste ne vouloir pas tirer gloire d'avoir été prédit si longtemps avant la venue du Messie, et qu'il a assez d'humilité pour dire avec S. Paul : c'est par la grâce de Dieu que je suis ce que je suis. Qui croiroit que c'est dans un livre dédié au roy d'Angleterre et imprimé à Paris en 1620, qu'on trouve de pareilles rêveries sérieusement débitées ?

Jean Louvet, huissier royal, clerc au greffe civil du présidial d'Angers, mort environ l'an 1631, adopte le sentiment de Bourdigné sur l'origine des Angevins, dans sa petite histoire manuscrite d'An-

(1) An. d'Anjou. C. 8.
(2) Observ. sur l'hist. de S. Louis, p. 295.
(3) Colonies Idumeanes. 1620, à Paris, in-8° p. 217.
(4) Πετρος Λοιριος Αυδινκαος Γαλλος Τλειν, anagramme de ce vers de l'Odyssée : Σον δ'ουπω τις εχει καλον γερας αλλα εκηλος. (ch. 11, v. 183).

jou, qui est à la tête de ses Mémoires d'Anjou, aussi manuscrits. Cette histoire est plus à estimer dans ses commencements, par quelques titres originaux qui y sont transcrits, que par les faits qu'y rapporte Louvet, d'après les auteurs qui l'avoient précédé. Je ne vois pas qu'on puisse le taxer de trop de crédulité dans les parties de son histoire où il décrit les événements des 15e et 16e siècles. Icy ses portraits sont naturels, les faits bien circonstanciés, tout y respire la bonne foy et la perquisition la plus exacte; l'auteur y donne les catalogues des grands sénéchaux d'Anjou, des maires de la ville d'Angers, des plus illustres écrivains de la province. A la suite sont les Mémoires historiques d'Anjou, de Demariam, avocat à Angers, des années 1560, 1561, 1562, 1563, 1567, 1575, qu'il avoit transcrits lui-même sur l'original.

Les Mémoires que composa Louvet, de l'histoire d'Anjou de son temps, commencent à l'an 1583, et se terminent à l'an 1631. C'est bien ce que nous avons de meilleur, de plus détaillé, de plus suivi quant à ce qui s'est passé dans la province durant ces 48 ans. Dans tout l'ouvrage, compris en plusieurs tomes in-4°, il est aisé de remarquer un certain caractère de naïveté et de vérité qui ne se sauroit contrefaire; tel à peu près qu'est celui de l'histoire de S. Louis par Joinville. M. de Livonières a en main l'histoire d'Anjou de Louvet. Ses Mémoires sont dispersés en plusieurs bibliothèques. Il n'y a pas longtemps qu'on en sauva un tome de la boutique d'un épicier. Nous avons une copie fidèle de ses Mémoires, depuis 1583 jusqu'en 1617.

Roger, ancien moine de l'abbaye de S. Nicolas d'Angers, qui commença son histoire d'Anjou vers l'an 1635, me semble avoir remporté le prix sur tous les historiens de cette province qui l'avoient précédé. Outre qu'il siffle l'origine fabuleuse des Angevins, c'est qu'il y a de l'érudition, de la recherche, de la méthode dans son histoire que nous avons manuscrite; elle se termine à l'an 1644. L'auteur ne s'y borne pas aux comtes d'Anjou. Il y parle des évêques d'Angers, des abbés d'Anjou, de la fondation de leurs monastères, des hommes de lettres qui ont fleuri dans la province, des troubles qu'y ont causés les hérésies de Bérenger et de Calvin, et y décrit d'autres événements très curieux.

Pendant qu'il composoit son histoire françoise d'Anjou, Claude Ménard, lieutenant de la prévoté d'Angers, depuis prêtre, en projetoit une latine. Celui-ci aimoit passionnément l'antiquité. Il avoit passé une bonne partie de sa vie à fouiller dans les archives des compagnies ecclésiastiques et civiles de la province, assez heureux pour avoir entrée dans presque tous les chartriers. La dissipation des titres originaux que cet auteur, mort en 1650, avoit recueillis, est cer-

tainement une des pertes les plus considérables qu'ait pu faire l'histoire d'Anjou et même celle de France. Les pièces curieuses dont il enrichissoit de temps en temps le public en sont la preuve. Telle est, par exemple, l'histoire de S. Louis par Joinville, que le premier éditeur, Pierre de Rieux, avoit défigurée, sous prétexte d'en corriger la diction trop gauloise, et que Ménard fit imprimer à Paris, chez Cramoisy, en 1617, telle qu'il l'avoit trouvée dans un original échappé à la fureur des huguenots (1). Ces nouveaux iconoclastes ne sévissoient pas moins contre les anciens titres que contre les images : « Un » abbé venu à la connoissance de l'Evangile a brulé ses titres, et » n'a pas permis depuis six ans qu'on ait chanté messe en l'abbaye; » il doit être reçu à la cène, » conclut tout le synode national de Lyon en 1563, art. 48. Quelle réforme! Ménard joignit à la nouvelle édition de Joinville des observations et divers traités latins concernant la vie de S. Louis. L'ouvrage, dit Du Cange, fut reçu avec l'applaudissement de tous les savants (2).

On sait qu'on est de plus redevable à Ménard de l'édition de deux livres de S. Augustin contre Julien, qui n'avoient point encore paru depuis l'impression des ouvrages du saint docteur, et qu'il avoit tirés de la bibliothèque de l'église d'Angers (3). Nous avons une copie de son histoire latine manuscrite de l'hérésie de Bérenger. Il seroit trop long de rapporter icy tous ses autres traités manuscrits, qui se sont perdus avec ce grand nombre de pièces originales qu'il avoit en main, et qui auroient fait plaisir aux savans presqu'en tout genre de littérature, si elles eussent vu le jour (4). Il y a longtemps que la république des lettres essuie de ces sortes de pertes sans pouvoir y remédier.

Son histoire d'Anjou qu'il intitula : *Rerum Andegavensium Pandectæ* n'est pas tout-à-fait ce qu'en pense le P. Le Long, de l'Oratoire (5). Nous en avons en main la copie, par la tolérance de Mre Claude Pocquet de Livonières, ancien professeur en droit et conseiller d'honneur au présidial d'Angers, l'un des principaux ornements de notre jurisprudence. Outre que tout l'ouvrage est d'un style tout propre à ne se point faire lire, c'est-à-dire d'un latin très dur et qui souvent auroit besoin de commentaire, c'est que l'auteur y a omis ou traité trop brièvement ce qui devroit faire la plus riche partie de son histoire. Je parle des conciles tenus en Anjou,

(1) Hist. de S. Louis, 1617, præf.
(2) Hist. de S. Louis, 1667, præf.
(3) Eveil. rep. du chap. de l'Egl. d'Ang. 1626, p. 3 — Vit. Math. Men. p. 33, 34.
(4) V. Catal. imp. lib. C. Men. p. 41, 42, 43, 44.
(5) Bibl. hist. de la Fr. p. 767. N. 14961.

des règlements des chapitres et des monastères, et des coutumes du pays, même des vies de nos Evêques; car il s'y est borné à faire l'éloge d'un petit nombre d'entre eux. Ce dernier genre d'écrire l'histoire n'est pas trop du goût des critiques. Les titres si singuliers qu'il donne à plusieurs parties de son ouvrage, comme son *Peplus*, son *Lapicidinar*, son *Carbonariar* se ressentent de la singularité de son génie. Ils me font ressouvenir de ceux de différents chapitres de sa plainte apologétique de 1625, pour M. l'Evêque d'Angers alors brouillé avec ses chanoines. Il intitule le premier *l'Étélotrichie*, un autre *les Soufflets* (1). Son érudition, quelquefois mal digérée, le faisoit donner en fait d'histoire dans des opinions dont il avoit ensuite tout le loisir de reconnoitre la fausseté. Son sentiment au sujet de l'église collégiale de S. Pierre d'Angers, dont il voulut faire l'ancienne cathédrale de la ville, pour autoriser la conduite de l'Evêque Charles Miron qui vouloit y transporter son siège, fut regardé, ainsi qu'il l'est en effet, comme une docte fable. Ce ne fut pas la seule méprise dont Eveillon sut convaincre Ménard (2).

Le livre qu'il fit imprimer à Angers chez Antoine Hernault, en 1610, sous ce titre : *Recherches et advis sur le corps de S. Jacques le Majeur* et qu'il avoit dédié à l'Evêque d'Angers, avoit apprêté à rire à toute la France. Il y prétendit prouver que le corps du S. Apôtre reposoit dans un ancien tombeau d'une des cryptes de l'église collégiale de S. Maurille d'Angers. Son épitre dédicatoire est une pièce réjouissante en fait de compliment. Dans l'espérance que conçoit l'auteur que l'Evêque d'Angers, Charles Miron, ira faire la visite du tombeau en question pour l'accréditer, il le compare au sculpteur Miron dont parle Pline, qui sut dresser un tombeau magnifique à une cigale. Les merveilleux rapports de S. Jacques avec la cigale ne sont pas oubliés. Je ne sais où Ménard a trouvé ce qu'il ajoute, que S. Jean relégué dans l'île de Patmos entra chez un nommé Miron qu'il convertit à la foy. Le reste de l'épitre est sur ce ton. C'étoit au reste celui de presque tous les faiseurs de compliments.

Ses plus fortes preuves pour montrer que le corps de S. Jacques repose à S. Maurille sont : 1° qu'on voyoit sur le tombeau de la crypte une représentation de S. Jacques en équipage de pélerin; qu'il étoit représenté de la même manière aux chaires du chœur et au pignon de l'église de S. Maurille; 2° qu'on découvroit dans la crypte d'anciennes figures, à la mosaïque, d'un bœuf, d'un lion, d'un aigle et d'un ange, qui sans doute figuroient les quatre évangélistes (3); 3° qu'il

(1) Plaint. apol. à Ang. 1625, p. 1 et 80.
(2) Adv. et Rech. sect. 2. p 86 et suiv.
(3) Rép du chap. de l'égl. d'Angers, 1626, passim.

y avoit autrefois devant le tombeau une lampe ardente; 4° que le 25 juillet, fête de S. Jacques, les pélerins revenant de Compostelle portoient leurs bourdons à S. Maurille, y offroient leurs vœux, et que quelques-uns même d'entre eux assuroient que des Espagnols les avoient raillés de venir chercher en Espagne le corps d'un saint qu'ils avoient à Angers. Je laisse au lecteur à juger de la force de ces preuves. Les Espagnols prirent l'alarme, comme si la chose en eut valu la peine, et firent brûler le livre de Ménard à Compostelle. Les François n'en firent que rire. La nouvelle découverte donna lieu aux vers qui suivent (1) :

Nous allions par mons et par vaux :
Quand nous fûmes au pont qui tremble,
Nous nous rencontrâmes ensemble,
Trente pélerins sans chevaux.

Nous trouvâmes un Poitevin
Qui nous jura par sa coquille,
Que l'on voyoit à Saint-Maurille
Ce grand Saint-Jacques angevin ;

Et nous dit qu'un homme savant,
A prouvé par bon témoignage
Qu'on ne fera plus le voyage
Qui se faisoit par cy-devant.

Si ce n'est, dit-il, le Majeur,
C'est le Mineur; c'est l'un ou l'autre:
Saint Jacques est un grand apôtre,
Toujours bon pour le voyageur.

Puisque saint Jacque est à Angers,
Adieu Galice, adieu Castille;
Nous passerons à Saint-Maurille
Le pont qui tremble sans dangers.

Ces méprises et la manière dont on les releva servirent à Ménard dans la suite, quoi qu'un peu tard; il sut se mettre en garde contre la trop grande crédulité, et assaisonner son érudition du sel de la critique. On ne peut disconvenir qu'il n'ait servi utilement sa patrie par la découverte des anciens titres, les plus pures sources de nos annales, service important à ceux qui devoient travailler après lui, et qui lui a mérité le nom de père de l'histoire d'Anjou, que lui donne l'abbé Menage (2).

L'histoire de cette province, de la façon de Pierre Thouraille,

(1) Le Triquet de Pique Mouche, 1626, p. 34.
(2) Hist. de Sablé, p. 86.

vocat à Angers, auteur contemporain de Ménard, et que nous avons manuscrite, ne présente pas tant d'érudition ni de recherches que celle de ce dernier écrivain. Elle ne laisse pas d'être autant ou plus agréable. Il en faudroit retrancher quelques digressions trop hors d'œuvre. Ce n'est à proprement parler qu'une histoire des comtes et ducs d'Anjou. Il n'y faut chercher ni les vies de nos Evêques, ni le détail des principaux événements qui ont rapport à l'histoire ecclésiastique du diocèse. Peut-être Thouraille se reposoit-il du soin de les décrire sur Gui Arthaud, docteur en théologie, chanoine et archidiacre d'Outre-Loire, dans l'église d'Angers, qui travailloit alors aux vies de nos Evêques.

On ne peut guères apporter plus d'attention et de recherches qu'en apporta ce docteur pour exécuter son projet. La plupart des titres de la cathédrale lui passèrent par les mains. Il en fit des copies dont quelques-unes nous sont tombées en mains. Il fouilla dans plusieurs autres chartriers, d'où il tira quantité de monumens précieux échappés au naufrage de tant d'autres, dans les siècles d'ignorance et durant les guerres des religionaires en Anjou. Il fournit en partie aux Sainte-Marthe leur histoire abrégée des Evêques d'Angers, insérée dans leur *Gallia Christiana* (1). Nous avons une partie de son histoire manuscrite de nos Evêques, que nous tenons de M. de Livonières. Elle est écrite en françois, ainsi que l'ouvrage de Thouraille. Si elle n'est pas d'un style à paroitre aujourd'huy, elle est au moins fidèle et presque en tout d'après les actes originaux. Arthaud avoit fait imprimer, dès l'an 1652, à Angers, chez Mauger, un abrégé chronologique françois de l'histoire de nos Evêques. Il avoit fait graver à ses frais deux cartes, l'une du diocèse, l'autre de la province, qui, comme on sait, s'étend plus loin que le diocèse. Le désir d'illustrer l'Anjou d'un nouveau saint le porta à faire le voyage de Rome pour y solliciter la canonisation du B. Jean Michel, évêque d'Angers, canonisé depuis longtemps par la voix du peuple. Il alla comme député de son chapitre à l'abbaye d'Agaune, en 1642, pour y demander des reliques des martyrs de la légion Thébaine, et il en obtint. Il fit depuis un voyage en Hollande, à dessein de ramener à la religion catholique le fameux apostat François Cupif, docteur en Sorbonne, curé de Contigné en Anjou, qui s'étoit fait calviniste en 1637, aveuglé par l'orgueil et entrainé par le libertinage. C'est ainsi que s'exprime la Sorbonne dans le décret qu'elle fit pour le rayer du catalogue de ses docteurs (2). Ce pasteur égaré refusa de revenir au bercail, quoi-

(1) Tom 2, p. 112, col. 2.

(2) Decret. fac. par. 15 jul. A 1637. in franc. Cupif Andeg. p 2.

qu'Arthaud, pour lui faciliter le retour, lui offrit une pension sur son bien et une amnistie générale de la part des puissances. Notre auteur, après avoir fondé une chaire de théologie dans la Faculté d'Angers, mourut en cette ville le 15 mai 1688. Il avoit donné la plupart de ses Mémoires à Nicolas Pétrineau des Noulis, président de la prévoté d'Angers, chargé de la part du roy de travailler à l'histoire d'Anjou, et dont certainement la plume étoit mieux taillée que la sienne.

Des Noulis en effet avoit du goût, de l'érudition et surtout beaucoup de politesse dans le style. A compter depuis 1687, il passa plus de vingt années dans une recherche laborieuse des maisons royales d'Anjou. Cette partie de nos annales lui parut la plus brillante : c'est ce qui l'y attacha si fort. Au reste il projetoit une histoire générale d'Anjou dont les événements ecclésiastiques devoient faire une tierce partie. Pour intéresser ses compatriotes à lui communiquer les titres dont il avoit besoin, il fit imprimer le plan de cette histoire. La première partie, intitulée *Histoire politique d'Anjou*, devoit être partagée en *Anjou gaulois, Anjou romain, Anjou sous la première race de nos roys, Anjou sous ses comtes et ducs en propriété, Anjou sous ses ducs en appanage.* La seconde devoit nous donner tout ce qui a rapport à l'Eglise d'Anjou. L'auteur y devoit traiter de la religion des Angevins avant la publication de l'Evangile. La troisième portoit le titre de *Mélanges historiques d'Anjou.* Ce devoit être à proprement parler le supplément des deux premières, où il ne pouvait sans rompre le fil de son histoire faire entrer quantité de faits qui méritoient cependant d'y avoir leur place. Il y devoit parler des villes d'Anjou, des personnes illustres en tous états, originaires de la province; de l'Université et de l'Académie d'Angers, des tribunaux, des gouverneurs et des grands sénéchaux d'Anjou.

Rien de plus beau ni de plus vaste que ce dessein. L'auteur étoit constamment en état de le remplir, s'il eût été secouru de la part de ceux qui possèdent les titres originaux, et si ses indispositions et ses affaires domestiques n'eussent interrompu le cours de son travail. Il s'en faut bien que la santé, et encore davantage que la fortune suivent toujours les lettres. Ceux qui les cultivent doivent s'attendre à tout, et savoir se suffire, depuis qu'un Lactance, le Cicéron de son temps, s'est vu, malgré ses magnifiques apologies pour la religion chrétienne, manquer même du nécessaire dans un siècle où tout l'empire romain se déclaroit pour elle. Croiroit-on que de si savants ouvrages n'eussent procuré à l'auteur que quelques vains applaudissemens, si notre siècle ne nous fournissoit de pareils exemples d'inadvertance, pour ne pas dire d'ingratitude?

Nous avons en main, sous le bon plaisir de M. de Livonières, l'*An-*

jou gaulois et l'*Anjou romain*, de Des Noulis, manuscrits, et nous avouons sans peine que les recherches dont l'auteur a enrichi cette partie de son histoire, seront d'un grand secours à la nôtre. Sa passion étoit de pouvoir finir la sienne. Le désir de transmettre son nom à la postérité se mêloit un peu de son travail. C'étoit un faible dans ce grand homme et qui lui est commun avec bien des auteurs. Plus humble qu'eux, il n'a pas rougi d'en faire l'aveu, « reconnois-» sant enfin, pour user de ses termes, que ce désir si naturel aux » hommes de perpétuer leur mémoire, n'est qu'une vaine illusion, » et qu'il importe aussi peu de n'être point connu de ceux qui vien-» dront après nous, que de ne l'avoir point été de ceux qui nous ont » précédés (1). » Il mourut en 1709, après avoir légué tous ses manuscrits, ses portraits de plusieurs hommes illustres d'Anjou, ses planches en cuivre, ses pastels et cent volumes de ses livres à choisir à M. de Livonières, son ami de cœur.

Des Noulis avait fait imprimer à Paris, en 1707, une histoire in-4°, des roys de Sicile et de Naples de la maison d'Anjou; il y décrit les vies des roys Charles I et Charles II, comtes d'Anjou. L'ouvrage est dédié au roy d'Espagne Philippe V, auparavant duc d'Anjou. L'épitre dédicatoire passe pour un chef-d'œuvre. L'ambassadeur de ce prince en cour de France gracieusa l'auteur à ce sujet de la part du roy son maître. C'étoit en effet la première fois qu'un François eut dédié en France un livre à un roy d'Espagne.

Quelques-uns disent que Des Noulis commençoit par où il devoit finir, puisqu'enfin les comtes d'Anjou dont il donnoit la vie étoient des derniers en date. « Je voulois, répondit-il, justifier la confor-» mité des anciens événements avec les modernes, et montrer que » les princes du nom d'Anjou ont été appelés de tout temps à régner » à Naples. » — « Ajoutez, lui dit quelqu'un, et accoutumés à perdre » ce royaume, ainsi que vient de le faire Philippe V. » Car la nouvelle maison d'Anjou est par malheur trop conforme en ce point aux anciennes, qui ont essuyé en ce pays les plus affligeantes disgrâces et l'ont enfin perdu.

Nous aurions de quoi nous consoler du manque de succès ou du défaut d'érudition de ces différentes histoires d'Anjou, si celle qui devoit les remplacer toutes eut paru, comme le public s'y attendoit. Je parle de celle que projetoit un auteur connu par son érudition, sa piété et son zèle, auquel toute l'Eglise d'Anjou rend témoignage depuis bien des années, et par différents ouvrages (2).

(1) Testam. Nic. des Noulis du 15 juil. 1707.

(2) Joseph Grandet (*Note de* Cl. Pocquet de Livonnière).

Ses indispositions ont arrêté, au grand regret de tous les savants, le cours de son travail déjà fort avancé. Sa modestie me défend de le nommer. J'hazarde même de la blesser en faisant mention des obligations que lui a notre histoire; mais puis-je les taire sans manquer à la reconnaissance et à la justice? Me pardonneroit-on de mettre en oubli celui qui en a su tirer tant de héros?

Voilà tous les auteurs que je sache avoir entrepris, depuis deux siècles, un corps d'histoire d'Anjou civile ou ecclésiastique, ou composé des événemens de l'une et l'autre espèce. On conçoit bien que ceux qui avant, et surtout depuis l'invention de l'art de l'imprimerie, qui a fait monter jusqu'à l'excès la passion d'écrire, ont traité à part les points importants de notre histoire, ou qui rapportent des titres ou des faits qui l'intéressent, sont en bien plus grand nombre. Bornons-nous aux principaux: où ne nous jetteroit point une énumeration exacte de tous ces auteurs dont plusieurs ont laissé leurs ouvrages manuscrits? Tous ceux que nous ne marquerons pas expressément avoir écrit en françois seront censés l'avoir fait en latin.

Jules Cesar, mort 43 ans avant la naissance de J. C., est le premier qui ait parlé des Angevins; c'est dans ses Mémoires ou Commentaires sur les guerres des Gaules. Ce qu'il en dit est curieux (1). Après lui, Corneille, Tacite et Pline, qui vivoient sous l'empire de Vespasien, et Ptolomée qui fleurissoit sous celui de Marc-Aurèle Antonin, font mention de ce peuple.

Quelques-uns veulent que S. Jerôme ait désigné la province d'Anjou dans ses épitres aux dames Hedibie et Algasie (2). C'étoient deux femmes de piété, des extrémités des Gaules et des confins de l'Océan, qui, s'occupant de l'étude des saintes lettres, avoient chargé un serviteur de Dieu, nommé Apodême, qui alloit voir le saint à Bethléem, de le consulter sur plusieurs passages difficiles. On ajoute que cet Apodême est le même que notre S. Apothême, second Evêque d'Angers. Ces choses paroissent probables. L'Anjou est aux extrémités des Gaules, surtout par rapport à Bethléem; et d'un côté cette province n'est éloignée que de quatorze lieues de l'Océan. Le nom de notre saint Evêque, le temps auquel il vivoit, tout appuie la conjecture. Il seroit heureux que les dames angevines eussent eu dans le pays de si bonne heure, dans deux personnes de leur sexe, de si beaux exemples de l'étude des saintes lettres; et dans cette sainte et noble occupation de si parfaits modèles de soumission aux docteurs attachés à l'Eglise et au Saint-Siége.

(1) Com. lib. 3, 7, 8.

(2) Opera S. Hierom. tom. 4, édit. en 1706 1 part. p. 167 et seqq. 187 et seqq.

Le plus ancien des conciles d'Anjou dont nous ayons les actes est celui d'Angers de l'an 453. Il s'en faut bien que nous ayons ceux de tous les autres conciles de la province. Quantité de ces précieux monuments se sont perdus, d'autres demeurent ensevelis dans la poussière des bibliothèques. Maan et Labbe en ont déterré un assez bon nombre. Ce ne sont pas les morceaux les plus indifférents de notre histoire. L'un et l'autre compilateurs ont quelquefois copié des manuscrits défectueux. Celui qui se conserve dans les archives de l'Evêché d'Angers, et un autre qui est entre les mains de M. l'abbé du Fresne, chanoine de l'Eglise d'Angers, peuvent beaucoup servir à rendre à quelques conciles modernes de la province leur beauté originale. L'auteur breton (1), qui se dispose à donner une nouvelle édition des conciles de la province ecclésiastique de Tours, n'a pas négligé de recourir à ces sources. Tout ce qu'il y a à craindre, c'est que ses notes ne se ressentent de son peu de soumission à l'Eglise.

Les formules angevines, l'un des premiers et des plus respectables originaux de notre coutume d'Anjou, sont bien ce que nous avons de plus ancien après le concile d'Angers de l'an 483. On doit l'édition de ces formules au savant Mabillon. Ce bénédictin en trouva la collection dans l'abbaye de Weingart en Souabe, près Ravensbourg en 1683, dans le cours de son voyage d'Allemagne. De savoir comment cette pièce toute angevine avoit été transportée si loin de l'Anjou, sans même qu'il en soit resté aucune copie dans la province, c'est ce qui n'est pas concevable. Le manuscrit, qui sans doute n'est que la copie d'un original, parut au P. Mabillon d'une écriture de plus de neuf cents ans (2). Il est daté de l'an trois du règne de Thierry, fils de Clovis le jeune et père de Childebert III. Cette année répond à l'an de J. C. 679 ou 680. Les formules sont constamment d'avant ce temps, ayant été publiées, l'an IV du règne de Childebert I, ou Childebert II, et plus probablement de Childebert I qui règna depuis l'an 511 jusqu'en 558, par Chestant, un de ces officiers auxquels les roys de la première et seconde race donnoient le titre de *missi dominici*. Il est constant en effet que le roy Childebert, dont il est fait mention dans ces formules, et sous l'autorité duquel elles furent dressées, étoit maitre de l'Anjou ; or Childebert II ne paroit pas avoir été possesseur de cette province, mais seulement roy d'Austrasie, depuis 575 jusqu'en 595 qui fut l'année de sa mort.

Nos formules sont donc antérieures à celles du moine Marculfe,

(1) L'abbé Travers, janséniste.

(2) Vet. analect. tom. 4, p. 234 et seqq. p. 232 et seqq.

les siennes n'étant que du septième siècle ; il n'est même pas certain que cet auteur, qui fit sa compilation vers l'an 660, ait eu connoissance des nôtres (1). Parmi ces dernières, celles des enfans exposés dans les églises, et qui étoient alors vendus comme esclaves par les marguillers ou les serviteurs des Eglises, ressent bien la barbarie du temps. Celle de la dissolution des mariages montre qu'alors les époux, dont les humeurs ne sympathisoient pas, ne faisoient pas difficulté de se séparer l'un de l'autre pour cela seul, et convoloient ensuite, après quelques formalités, à de secondes noces (2). L'Anjou n'étoit pas la seule province où regnât cet abus, si contraire à l'Evangile et aux saints décrets. C'est sur quoi on peut consulter les formules de Marculfe et les notes du célèbre Jerôme Bignon sur cet auteur (3). L'Evêque d'Angers étoit pour lors en possession de rendre la justice à son peuple, même en matière criminelle, avec le comte ou gouverneur de la province et les seigneurs du pays, autrement les hommes vénérables et magnifiques de la république (4). C'est ainsi qu'on traitoit les seigneurs d'Anjou.

Nos formules sont d'un latin barbare, tel que le parloit le simple peuple, pour lequel elles étoient en partie dressées. C'est peut-être, dit le P. Mabillon, ce qui doit les rendre précieuses aux savans qui, en les lisant, se mettent au fait de l'ancien génie de la nation et du demi-latin que parloient nos pères. Celles de Marculfe sont d'un latin moins mauvais. Les notes de Jerôme Bignon sur ces dernières sont d'un grand secours pour l'intelligence des nôtres. Le docte Baluze a inséré ces notes au tome second de ses Capitulaires.

Nous devons à S. Fortunat, élu évêque de Poitiers environ l'an 599, ville où il faisoit sa résidence depuis près de 50 ans, la vie de S. Aubin, Evêque d'Angers, son contemporain, mort vers l'an 550. Domitien, fait Evêque d'Angers en 559, l'engagea à la composer, et S. Fortunat la lui dédia, comme il paroit par la préface de l'ouvrage et par ces paroles *ad Domitianum papam*, qui se trouvent à la tête de cette vie, dans un manuscrit de l'Escurial. S. Grégoire de Tours, qui étoit si fort en relation avec S. Fortunat, dit positivement qu'il est l'auteur de la vie de S. Aubin (5). Cette vie est dans les recueils de Surius et de Bollandus. Elle paroit authentique à Baillet lui-même, auteur de qui les anciens écrivains de vies de saints n'obtiennent pas aisé-

(1) Bal. Capit. reg. franc. tom. 2, p. 862, 865. — Vet. Analect. tom. 4, præf. — Int. Andeg. form. 48.

(2) Form. 56.

(3) Marc. l. 2, c. 30. — Cap. reg. franc. tom. 2 p. 944.

(4) Int. And. form. 32.

(5) Annal. Bened. tom. 1 p. 30, 131. — De glor. conf. c. 96.

ment leur passeport (1). Le docteur Launoy, et Baillet, son copiste, disputent à S. Fortunat celle de S. Maurille, évêque d'Angers, publiée dans le recueil de Surius au 13 septembre, où se trouve le détail de la résurrection de S. René. Il ne leur paroit pas plus probable qu'elle ait été retranchée par Grégoire de Tours (2). Le P. Thierry Ruinart, éditeur des œuvres de S. Grégoire, adopte leur sentiment qui est aussi celui du P. Lecointe. Ce n'est pas icy le lieu d'examiner les raisons de ces savants. L'affaire demande une dissertation à part. On peut dire néanmoins, sans trop s'avancer, que Baillet pouvoit s'expliquer la question présente d'une manière un peu plus modérée.

On a une autre vie de S. Maurille, composée par S. Mainbeuf, évêque d'Angers, l'an x de son épiscopat et l'an 33 du règne de Clotaire I, qui répond à l'an 616 (4). Le P. Lecointe témoigne l'avoir lue avec plaisir dans un manuscrit de l'abbaye S. Victor, parce qu'elle est dégagée, dit-il, des fables qui se trouvent dans la vie de S. Maurille, dont on vient de parler (5). L'expression est bien tranchante, selon l'epithète chérie de l'abbé H***, qui vient de fournir si libéralement à notre langue sa provision de termes nouveaux, du moins pour un demi-siècle.

S. Grégoire de Tours, le père de l'histoire de France, peut être appelé celui de l'histoire d'Anjou. Les Angevins lui ont obligation de la connoissance de leurs anciens comtes, de quelques-uns de leurs premiers Evêques, des guerres d'Anjou des ve et vi^e^ siècles, de la prise d'Angers par Chilpéric, environ l'an 477, sur le comte Paul, gouverneur pour les Romains en cette ville, dont Chilpéric fit, pour ainsi dire, le tombeau de l'empire romain dans les Gaules (5). S. Grégoire mourut à Tours l'an 595 après avoir gouverné ce siège pendant plus de 20 ans. La dernière et la plus correcte édition de ses ouvrages est celle qu'en a donnée le P. Thierry Ruinart, en 1699, chez Muguet, à Paris.

La vie de S. Maur, abbé de Glanfeuil, en Anjou, qu'on appelle aujourd'huy l'abbaye de S. Maur sur Loire, fut composée l'an 607, par Fauste, son compagnon de voyage. Elle est dans Bollandus et dans Mabillon. C'est une de celles contre lesquelles le critique Baillet sévit le plus impitoyablement. Il dispute fortement à S. Maur la qualité

(1) Bail. table crit. des aut. des Vies des SS. du mois de mars, p. II, des SS. du mois de sept. p. XV, des SS. du mois de nov. p. XII.

(2) Præf. in. op. B. Greg. Tur.

(3) Gal. Chr. tom. 2 p. 115.

(4) Ann. Ecl. fr. A 606 n. 4,616. n. 2.

(5) Hist. Franc. L. 2 c. 18, l. 8 c. 18; l. 9 c. 39; l. 10 c. 14 et alib.

de disciple et d'envoyé de S. Benoist, que cette vie lui attribue (1). Une tradition constante de huit à neuf cent ans, qu'il avoue que l'Ordre de S. Benoist a sur ce point d'histoire, lui paroît une minutie, et tout le corps de l'ouvrage une pièce supposée, ou du moins dont l'auteur est fort incertain. Ce n'est pas ainsi qu'en juge le P. Le Cointe qui, sur la foy de cette histoire, assure positivement la mission de S. Maur par S. Benoist, en Anjou, au sixième siècle, et quantité d'autres particularités de sa vie (2). Il est vrai qu'il se plaint avec d'autres critiques, de la liberté de celui qui publia cette histoire l'an 869, c'est-à-dire d'Eudes ou d'Odo, abbé de Glanfeuil et de S. Maur près Paris, qui sous prétexte de corriger de prétendues fautes de style ou de chronologie, dans l'ouvrage de Fauste, lui fit perdre de sa première beauté, et apprêta bien du travail aux savants auxquels il a fallu relever ses méprises : mais pour le fond, le P. le Cointe n'a pas cru devoir y toucher. Tel est encore le sentiment du P. Mabillon (3). Quoique cet historien, comme enfant de S. Benoist, ait été partie dans la querelle, je ne saurois croire que la république des lettres le récuse icy pour juge. Ses lumières, son désintéressement, sa bonne foy sont trop connues. Du reste je ne vois pas qu'on ait répondu aux preuves de ce bénédictin et à celles du P. Ruinart son confrère, dont il a fait imprimer l'apologie latine de S. Maur à la fin du 1er tome de ses Annales Bénédictines (4). Ainsi le champ de bataille demeure à ces deux savants, jusqu'à ce que quelqu'autre Baillet remue cette question que les protestants ont agitée des premiers.

L'histoire des miracles et des translations, publiée sous le nom du même abbé Eudes ou Odo, est incontestablement de cet auteur. Elle fut imprimée, pour la première fois, par les soins de Jacques du Breul, moine de S. Germain des Prés, en 1603, à Paris, à la suite d'Aimoin et de la Chronique du Mont-Cassin, sous ce titre : *Liber miraculorum beati Mauri levitæ et abbatis, discipuli Sancti Benedicti*. Une grande partie des miracles qu'Eudes y rapporte, s'étoient passés sous ses yeux. Le récit qu'il y fait de la ruine et du rétablissement du monastère de Glanfeuil et de plusieurs autres affaires qui le concernent, est si naturel et si circonstancié, qu'on voit bien que l'auteur n'en impose pas au public. Il plait néanmoins à Baillet de contester

(1) Tabl. Critiq. des aut. des vies des SS. du mois de janv. p. XXIII. Vies des SS. du mois de janvier p. 169.

(2) Annal. Ecl. fr. ad A. 542 n. VI; 543 n. II, III, IV, V et seqq.; 544 n. II; 601 n. XXXIX; 607 n. I.

(3) Annal. Bened. tom. I. passim.

(4) Append. p. 629 et seqq.

l'inscription qu'Eudes y assure avoir été trouvée dans le tombeau de S. Maur, l'an 845, et qui confirme sa mission dans les Gaules (1); mais qui faudra-t-il croire sur cet événement du neuvième siècle, d'Eudes, auteur du temps et abbé de Glanfeuil, ou de Baillet, qui s'avise de le contredire 856 ans après l'ouverture du tombeau du saint?

On ignore quel est l'écrivain de la vie de S. Lezin, évêque d'Angers, mort environ l'an 605, publiée dans Bollandus au XIII février. Il est certain que cette vie a été écrite par un Angevin peu de temps après la mort du saint, sur les relations de Daniel, l'un de ses disciples, et de différentes personnes qui avoient connu le saint prélat.

L'auteur de l'ancienne vie de S. Mainbœuf est également inconnu. Bollandus donne des extraits de cette vie dans ses remarques sur celle de S. Lezin. On en a aussi des fragments dans le P. le Cointe qui l'avoit eue manuscrite de la bibliothèque de Claude Ménard (2). Le P. Beaugendre l'a fait imprimer dans son entier parmi les œuvres d'Hildebert et de Marbeuf (3). Le P. le Cointe y relève sagement quelques fautes de chronologie qui s'y sont glissées, et que Marbeuf a copiées dans la nouvelle vie qu'il a faite du même S. Mainbœuf. Je croirois aisément que cette première vie de ce saint évêque d'Angers, mort en 654, après 48 ans d'épiscopat, n'a pas été composée avant l'an 700.

Il est étrange que, dans le cartulaire de la Cathédrale, il n'y ait pas un seul acte de nos évêques avant Mauriole, qui vivoit sous l'empire de Charlemagne. La décadence de la première maison de nos roys avoit, comme l'on sait, donné lieu à l'ignorance et au désordre de s'introduire dans les églises de France; de là, suivant les apparences, la négligence à recueillir les monuments de l'histoire de chaque église. Charlemagne, ayant rétabli la vie commune dans le clergé, s'appliqua sérieusement à y faire fleurir les lettres. Celui d'Anjou répondit à ses soins. La collection des titres ne fut plus estimée si indifférente. Aussi, depuis ce prince, commença-t-on à voir un peu plus clair dans l'histoire ecclésiastique d'Anjou. Le privilége qu'il accorda à l'église d'Angers est de l'an II de son règne, qui répond à l'an 770. Cette église l'a en original, aussi bien que ceux des roys ses enfants. Le P. Mabillon fut ravi, en passant par Angers, de voir ces précieux restes de l'antiquité, et les baisa avec respect, disant qu'il ne savoit point de cathédrale dans le royaume, à l'ex-

(1) 46 mirac. S. M. c. 6.
(2) Annal. eccl. fr. a. 654 n. 32.
(3) Hild. et Marb. op. p. 1463.

ception de celle d'Autun, qui pût l'emporter en fait d'anciens titres originaux sur celle d'Angers.

Le cartulaire de cette église commence par le privilége de Charlemagne. A sa suite, sont ceux de Louis-le-Débonnaire, l'an 817; de Pepin roy d'Aquitaine, son fils, expédié l'an 16 de son règne; de Charles-le-Chauve, des années 843, 851, 872. Je ne finirois point de rapporter tous les autres monuments qui suivent, comme donations, échanges, transactions, priviléges de roys, de comtes d'Anjou, d'évêques d'Angers. C'est la vraie et la plus pure source de notre histoire depuis Charlemagne, et qui devient plus abondante à mesure qu'on entre dans les siècles postérieurs. Nous avons copie de ce cartulaire. L'église d'Angers possède une infinité d'autres titres, qui n'y sont point transcrits. Ce sont ceux des siècles les plus voisins du nôtre. M. l'abbé de Boissimon, chanoine de l'église d'Angers, que la mort vient de nous enlever (1), homme que la piété et l'érudition distinguoient autant que la naissance, a copié les plus considérables, et fait des extraits des autres. Autant que certains savants, que j'appellerois volontiers les riches avares de la république des lettres, aiment à tenir leurs trésors littéraires cachés, autant celui-ci donnoit-il un accès facile dans le sien. Aussi son plaisir fut-il toujours d'en faire aux autres, et le bon cœur, son caractère.

Il y a, dans le cartulaire de l'abbaye de S. Serge, un titre plus ancien qu'aucun de ceux du cartulaire de la Cathédrale. C'est le privilége accordé à cette abbaye par le roy Childebert, sur la fin du septième siècle, et où ce prince fait mention des priviléges dont les roys Clovis, son aïeul, et Thierry, son père, avoient honoré ce monastère (2). Nous avons en main l'histoire manuscrite de cette abbaye par le P. Alexandre Fournereau. Nous aurons lieu de parler de cet ouvrage dans la suite.

Les cartulaires des abbayes de S. Aubin et de S. Florent ne sont guère moins curieux que les précédents. Nous parlerons ailleurs des histoires manuscrites que nous avons encore de ces deux monastères. Ceux des abbayes de S. Maur-sur-Loire et de Bourgueil ne nous sont connus que par des extraits qu'on en a en quelques auteurs, comme dans Besly (3).

Celui du Ronceray, dont nous avons copie, est écrit en beau vélin d'une écriture de cinq à six cents ans. Le risque qu'il a couru est des plus plaisants et des plus singuliers. Il servoit de siége au tour-

(1) Mort le 15 avril 1724.

(2) Lobineau. Pr. de l'hist. de Bret. p. 53, 54.

(3) Hist. des comtes de Poitou. Preuv. p. 288, 290, 317, 346.

nebroche dans la cuisine d'un aumônier de Charlotte de Grandmont, abbesse du Ronceray, de laquelle on sait cette particularité, en danger à toute heure d'être mis en lumière par le cuisinier. Le hazard fit apercevoir ce manuscrit précieux à l'aumônier, nommé M. du Pontmort, curé de Rochefort-sur-Loire, en Anjou, qui le fit remettre dans les archives de l'abbaye. Ceci me rappelle la douleur qu'eut le P. Mabillon, en passant par Besançon, de voir les missels et les livres de chant manuscrits de la Cathédrale, condamnés chez le relieur (c'est l'expression de ce grand homme) à servir de couverture aux autres livres (1).

Entre les chapitres collégiaux d'Anjou et les abbayes modernes de la province (j'appelle ainsi celles dont la fondation est depuis le dixième siècle), il y en a plusieurs dont les cartulaires sont d'un grand secours à notre histoire, comme ceux de S. Pierre, de S. Maurille d'Angers, des abbayes de S. Nicolas, de Nidoiseau, de Toussaint de la même ville, de Fontevrault, de la Roë en Anjou; celui de l'abbaye de Vendôme, ville qui a fait longtemps partie du comté d'Anjou, seroit d'une grande utilité, si on en pouvoit avoir communication. Les titres de quantité d'autres corps séculiers et réguliers du pays, et en particulier ceux des chapitres de S. Laud, de S. Martin, de S. Julien, de S. Mainbeuf d'Angers, des abbayes de Mélinais, de S. Georges, de Pontron, etc., fourniroient encore des éclaircissements nécessaires à plusieurs points importants de nos annales. Le chartrier de la maison des R. P. Jacobins d'Angers, une des plus anciennes de l'Ordre de S. Dominique, renferme quantité de pièces curieuses et intéressantes. C'est un de ceux de la ville où on a bien voulu nous donner un plus gracieux et plus facile accès. Nous sommes redevable de cette grâce au R. P. Babin, docteur en théologie de la faculté d'Angers, un des plus dignes enfants de S. Dominique, et frère de Mre François Babin, chancelier de l'Université, homme si distingué par son profond savoir et par ses ouvrages. L'un et l'autre ont secondé notre travail de tout leur pouvoir.

Les différentes chroniques d'Anjou, imprimées au tome I de la nouvelle bibliothèque du P. Labbe, sont, après les cartulaires, les preuves les plus authentiques de notre histoire. Chacune de ces chroniques n'est point l'ouvrage d'un seul auteur. Les moines qui, dans les abbayes de S. Aubin et de Vendôme, avoient du goût pour l'histoire, y travailloient successivement les uns après la mort des autres. Aussi l'écriture d'une même chronique est-elle souvent très différente dans l'original.

(1) Vet. Analect. tom. 4. Iter Germ. p. 8.

La première chronique, tirée de l'abbaye de S. Aubin, commence à l'an 929 et finit à l'an 1200. La seconde, tirée de la même abbaye, commence à l'an 768 et se termine à l'an 1110. A la suite de celle-ci, le P. Labbe donne (1), d'après un manuscrit de Claude-Alexandre Petau, conseiller au parlement de Paris, un fragment de chronique d'Anjou depuis l'an 1047 jusqu'à l'an 1106, connue et citée ailleurs sous le titre de Chronique de Vendôme. La continuation de celle-ci, que le P. Labbe donne encore, va jusqu'à l'an 1251.

Nous avons, dans le P. Martene, une autre chronique d'Anjou, depuis 881 jusqu'en 1192 (2). Il s'y trouve un vide de 45 ans, savoir : depuis 1080 jusqu'en 1126. Le père Martene a omis, de cette chronique, depuis 1127 jusqu'en 1173, cette partie étant déjà imprimée dans Labbe.

La chronique d'Anjou, depuis l'an 1100 jusqu'en 1153, imprimée en 1610, est de la façon de Laurent Bochel (3). Cet auteur l'avoit dressée sur les historiens d'Angleterre qui avoient parlé du comte d'Anjou, Geoffroy Plantagenet, de l'impératrice Mathilde, son épouse, et de Henry d'Anjou, leur fils, connu sous le nom de Henry II, roy d'Angleterre.

La chronique de Tours, depuis l'an 331 jusqu'à Louis VII, et dont l'auteur vivoit en 1225, peut être appelée à juste titre *Chronique d'Anjou*, puisqu'il y est si souvent parlé de nos comtes. Elle se conserve manuscrite dans la bibliothèque du Roy, n° 1437. Du Chesne en a fait imprimer un fragment depuis l'an 841 jusqu'en 893 (4). Si ces chroniques ne détaillent pas autant qu'on le souhaiteroit les faits qu'elles annoncent, et dont plusieurs sont éclatants, du moins sont-elles d'une grande utilité pour fixer les dates.

La plupart des chroniques des autres pays, de la collection du P. Labbe, servent à éclairer des points de l'histoire d'Anjou; comme celles d'Angoulême, de l'abbaye de Fécamp, une du Mont S. Michel, qui, à proprement parler, est une chronique abrégée d'Anjou; celles de Rouen, d'Adémar, de Saint-Maixent ou de Maillezais. Celles de Bretagne et de Nantes ont encore, à cet égard, leur utilité (5). Celle de Michel, abbé de S. Florent, est aussi toute angevine. On en doit l'édition au P. Lobineau (6). Elle contient des événements singuliers du neuvième siècle et des suivants, qu'on ne trouve point ailleurs si

(1) Nov. bibl. Labb. tom. 1 p. 275 et seqq.
(2) Thes. nov. anecd. tom. 3, p. 1379 et seqq.
(3) Ad. Calc. hist. Gaufr. duc. Norm. et com. Andeg.
(4) Hist. Norm. script. p. 25.
(5) Nov. bibl. Lab. tom. 1, p. 324, 326, 349, 368; tom. 2, p. 172, 182, 203, 204.
(6) Preuves de l'hist. de Bret. p. 30 et suiv.; p. 82 et suiv.

bien circonstanciés (1). La chronique de Normandie, depuis l'an 1139 jusqu'en 1259, nous est utile quant aux faits, mais est peu sûre pour les dates; la copie sur laquelle elle a été imprimée contenait plusieurs anachronismes (2).

Nous ne dirons rien d'une autre chronique où il est parlé des comtes d'Anjou, depuis 1067 jusqu'en 1153. Cette pièce, conservée dans la bibliothèque du Vatican, entre les manuscrits de la reine de Suède, n'ayant point encore vu le jour.

Les annales de S. Bertin et celles de Metz, imprimées dans la collection des historiens de France de Du Chesne, traitent assez amplement des affaires d'Anjou(3). Le siége d'Angers, 873, par l'empereur Charles-le-Chauve sur les Normands, y est détaillé. Le comte d'Anjou, Robert-le-Fort, dit le Machabée de son temps, n'y est pas oublié. Charles le-Chauve lui avoit commis en chef la garde des Marches d'Anjou contre les incursions des Normands. Robert, en combattant contre eux à Brissarthe, cinq lieues au-dessus d'Angers, fut tué l'an 866, d'autres disent 867, et par sa mort l'Anjou devint la proie des Barbares.

On sait que Robert est le bisaïeul du roy Hugues Capet, qu'ainsi de lui descendent tous nos roys de la troisième race. La question est de savoir de qui il descendoit lui-même. Tant de différentes opinions, et qui toutes ne sont que plus ou moins vraisemblables, partagent les généalogistes sur son origine, qu'il semble être le Melchisédec de l'histoire de France. Un savant de Normandie, que le P. Le Long dit être M. Claude du Moulinet, sieur des Thuilleries, a publié depuis quelques années une dissertation à ce sujet (4), où il se flatte d'avoir mieux rencontré que les autres. Elle est à la suite de sa dissertation sur la mouvance de la Bretagne, contre le P. Lobineau, in-12, chez Fournie, à Paris, 1711 (4). Une question sans fin comme celle-cy n'est pas du ressort de ce discours.

Ce même savant fait une dissertation à part pour prouver contre le P. Mabillon, Du Pin, Baillet et d'autres critiques, que l'histoire du retour du corps de S. Martin à Tours, en 887, attribuée à S. Odon, abbé de Cluny, est une pièce supposée (6). La lettre du comte d'Anjou, Foulques-le-Bon, et celle de S. Odon à ce comte, au sujet de

(1) Preuves de l'hist. de Bret. p. 30 et suiv. p. 82 et suiv.
(2) Hist. Norm. script. p. 977 et seqq.
(3) Hist. fr. script. tom. 3, p. 224, 225, 226, 246, 309 et 314.
(4) Bibl. hist. de la Fr. p. 592.
(5) P. 231 et seqq.
(6) P. 191 et seqq.

cette histoire, ne lui paroissent pas de meilleur aloy. Ses raisons semblent fortes, on en doit convenir. Cependant il me sera permis de lui dire que si le titre de la lettre de Foulques est un moyen de faux, comme il le prétend (1), par ce que le comte y prend lui-même la qualité de bon : *Fulco Bonus comes Andegavensis, salutem*, celle de bâtard que prend Guillaume-le-Conquérant, dans la donation du comté de Richemont à Alain-le-Roux, comte de Bretagne : *Ego Guillelmus cognomento Bastardus* (2), devoit lui rendre ce dernier titre tout au moins suspect. Qui ne sait qu'on publie plus volontiers ses vertus que ses défauts? Ce savant avoue sans peine, après Guillaume de Jumièges (3), que Guillaume-le-Conquérant souffroit si impatiemment qu'on lui rappelât le souvenir de son origine du côté de sa mère, fille d'un simple pelletier de Falaise, qu'il fit couper les pieds et les mains à trente-deux soldats du comte d'Anjou, qui, gardant un fort près d'Alençon, avoient osé battre devant lui des peaux, en dérision d'une telle extraction. Malgré cette sensibilité, il veut que le *cognomento Bastardus* ait échappé au duc de Normandie, sans qu'on ait lieu pour cela de s'inscrire en faux contre la donation; ne pouvoit-on point passer de la même manière le *Fulco Bonus* au comte d'Anjou?

Théodulphe, abbé de Fleury et évêque d'Orléans, mort en 821, a laissé dans ses vers des traits assez singuliers de notre histoire. Ce prélat, un des plus pieux et des plus savants du siècle, accusé d'avoir trempé dans la conjuration de Bernard, roy d'Italie, en 817 (4), avoit été déposé, puis éloigné dans un monastère d'Anjou par l'empereur Louis-le-Débonnaire, en 818. Théodulphe nia toujours constamment le crime dont on l'avoit chargé, et il ne manqua pas d'amis illustres qui prirent part à sa disgrâce (5). Pour se la rendre supportable, il s'occupa de la poésie durant son exil, ou, comme disent d'autres, dans sa prison, à Angers (6). Dans l'hymne *Gloria, laus et honor*, qu'il y composa pour le jour des Rameaux, et qui se chante à la procession de ce jour dans toute l'Eglise d'Occident, il fait mention de toutes les églises d'Angers qui, dans la procession des Rameaux, accompagnoient dès lors la Cathédrale (7). Un savant, que le P. Sirmond ne nomme point, a disputé cet hymne à Théo-

(1) P. 216.
(2) P. 40.
(3) L. 7, c. 32.
(4) Annal. Bened. tom. 2, p. 440, 445.
(5) Theod. carm. liv. 4, p. 219, 221.
(6) Leibnitz, chron. Albéric, p. 166.
(7) L. 2, p. 170 et seqq.

dulphe. Il est si peu vrai, disoit-il, que ce prélat l'ait composée à Angers, sous l'empire de Louis-le-Débonnaire, qu'il est fait mention de cette pièce dans le traité des offices divins d'Alcuin, mort sous l'empire de Charlemagne, en 804 (1). Mais le P. Sirmond remarque sagement, après d'autres critiques, que le traité des offices divins n'est point d'Alcuin; ainsi l'argument du savant anonyme porte à faux. Loup Servat, abbé de Ferrières en Gatinois, contemporain de Théodulphe, lui attribue positivement l'hymne en question (2). Le P. Mabillon ne doute point qu'il ne l'ait composée durant son exil à Angers (3). Les vers de Théodulphe sur l'écoulement subit des eaux de la rivière de Sarthe, arrivé le 8 février 820, et qui la fit passer à pied sec, depuis une heure jusqu'à quatre, sont assez curieux (4). Ceux qu'il adresse aux évêques Aiulphe et Modoin (5) marquent le désir qu'il avoit d'être rappelé de son exil et de rentrer dans son siége, comme innocent du crime dont on l'avoit accusé. Il obtint enfin permission d'y retourner. Ce fut en 821. Il n'est pas certain cependant qu'il y soit rentré; son épitaphe semble dire qu'il mourut et fut inhumé à Angers (6). Ses ouvrages, entre lesquels ses capitulaires tiennent le premier rang, furent imprimés à Paris chez Cramoisy, en 1646, par les soins du P. Sirmond, qui y joignit des notes.

Les actes des anciens évêques du Mans, publiés par le P. Mabillon en 1682, d'après un manuscrit de l'Eglise du Mans et un autre de Du Chesne, renferment grand nombre de faits qui nous intéressent. Le savant bénédictin remarque que ces actes sont de différents écrivains, et qu'ils sont remplis de fautes de chronologie, depuis S. Julien, premier évêque du Mans, jusqu'à l'évêque S. Innocent, qui assista au concile d'Orléans, de l'an 541 (7). Il se rencontre des fautes de plus d'une autre espèce dans cette première partie. Le moyen, en effet, de soutenir avec ces actes que S. Julien fut ordonné évêque par S. Clément, puis envoyé de sa part prêcher la foy dans les Gaules? La conversion subite des Manceaux, qu'on fait faire au saint sans contradiction dans le premier siècle (8), l'église cathédrale qu'on lui fait fonder au Mans, dans un temps où, à peine

(1) Credit. Alc. de div. off. c. 14.
(2) Lup. fer. epist. 20, ad Alc.
(3) An. Ben. tom. 2, p. 465.
(4) Theod. Carm. lib. 4, p. 414.
(5) P. 209, 212.
(6) An. Ben. tom. 2, p. 464.
(7) Vet. Analect. tom. 3, p. 391, 392, 393, 394, 275.
(8) 50, 56, 57.

les chrétiens avoient quelques grottes pour s'assembler, son voyage de Rome d'où, dit on, il apporte des reliques qu'il dépose dans sa cathédrale, les donations en forme qu'on assure avoir dès lors été faites à cette église, sont du nombre de ces faits qui, loin d'être vrais, n'ont pas même l'air de vraisemblance. Le docteur Launoy ne croit pas que le pontificat de S. Julien soit d'avant le IVe siècle (1). Les Angevins ne se flattèrent pas d'avoir eu d'évêque avant ce temps, et il est bien probable que les deux peuples ont été éclairés ensemble, ou du moins peu de temps l'un après l'autre, de la lumière de l'Evangile. Il y a plus de fond à faire sur le reste des actes, depuis S. Innocent jusqu'à l'évêque Geoffroy de Loudun, mort en 1255, auquel ils se terminent. Ce n'est pas qu'il n'y ait encore quelques fautes, mais on se donnera de garde de les copier.

Le docteur Baluze ayant fait imprimer, dès l'an 1680, les actes de S. Aldric, le P. Mabillon ne voulut point en réitérer l'édition en 1682. C'est donc dans Baluze (2) qu'il faut chercher les actes de ce saint, fait évêque du Mans en 832, et où il est fait mention de quelques anciens évêques d'Angers. Il n'est point parlé dans les actes de Robert de l'absolution qu'il demanda par écrit aux évêques qui étoient à la suite de l'empereur Charles-le-Chauve, devant Angers, en 873; mais ce fait est d'ailleurs si constant, qu'il faudroit qu'un critique fut de bien mauvaise humeur pour le révoquer en doute. Les actes de Segenfroy, Gervais, Wulgrain, Arnaud, Hoël, Hildebert et Guy d'Estampe sont des sources abondantes de l'histoire des comtes d'Anjou, contemporains de ces évêques du Mans (3). Celle d'Hélie, seigneur de La Flèche, qui devint comte du Mans, sur la fin du onzième siècle, est mêlée avec celle d'Hoel et d'Hildebert.

Le recueil des épitres de S. Fulbert, évêque de Chartres, depuis 1007 jusqu'en 1028 ou 1029, n'est pas indifférent à notre histoire. Il fut donné au public en 1608, sans beaucoup d'ordre, par Charles de Villiers, docteur de Paris, avec des notes assez imparfaites. Les premiers maîtrécoles de l'Eglise d'Angers avoient été formés dans l'académie de S. Fulbert à Chartres, où ce saint régentoit encore quoiqu'évêque. Il prenoit à cœur celle d'Angers, c'est ce qui l'en fait regarder comme le fondateur. La plupart des savants du onzième siècle se faisoient gloire d'avoir été ses disciples. L'évêque désigné par la lettre H, dans son épître 120, est l'évêque d'Angers Hubert de Vendôme. Celle que le saint adresse à Foulques-Nerra, comte

(1) Laun. dissert. de prim. Cenom. præs. epoc.
(2) Miscel. tom. 3, p. 1 et seqq. p. 20, 79, 137.
(3) Vet. Analect. tom. 3, p. 286, 287, 297, 305, 306, 307 et seqq.

d'Anjou, est curieuse. Il y menace le prince de le séparer de sa communion, si dans trois semaines il ne fait satisfaction au roy de l'insulte que lui ont faite ses gardes (1). Celle du même Foulques au roy Robert est la 15e du recueil. La 98e est la réponse de l'évêque de Poitiers à l'évêque Hubert, qui le convioit à la dédicace de son église cathédrale; la 116e, celle de l'archevêque de Tours, Hugues de Châteaudun, au même Hubert. Ce dernier avoit embrassé le parti de Foulques-Nerra, lors brouillé avec le métropolitain. A la tête des troupes du comte, il avoit fait plusieurs courses en Touraine. L'archevêque l'avoit déclaré suspect, puis excommunié. Hubert crut qu'il passoit ses droits, et ne fit cas de ses sentences. Il lui écrivit même une lettre très dure, à laquelle l'archevêque répondit de manière à ne pas trop ménager son suffragant.

Les 3e et 4e chapitres du 2e livre de l'histoire de Glaber, moine de Cluny, qui fleurissoit sous le règne des roys Robert et Henri Ier, regardent Foulques-Nerra. Il est parlé dans le 3e de la guerre de ce comte d'Anjou avec Conan, duc de Bretagne, qu'il vainquit; et dans le 4e, du différend qu'eut Foulques avec l'archevêque Hugues de Châteaudun, au sujet de la consécration de son église de l'abbaye de Beaulieu, que le prince venoit de fonder au diocèse de Tours (2). Hugues refusoit de la consacrer avant que Foulques eut restitué les biens qu'il avoit enlevés à son église. Le prince vouloit être obéi indépendamment de cette discussion. L'affaire devint une des plus sérieuses du temps. Foulques alla à Rome, fit de grands présents au pape Jean XVII, qui envoya sur les lieux le cardinal Pierre consacrer l'église, en qualité de légat, malgré l'archevêque. On trouva mauvais, dit Glaber, que le pape eut entrepris sur les droits d'un autre évêque. Le ciel sembla même s'en venger, ajoute-t-il, puisque l'église, le jour qu'elle fut consacrée, fut renversée par un ouragan. Les prétendus réformés ont cent fois opposé ce passage de Glaber contre l'autorité de l'Eglise romaine. Les controversistes, et en particulier, le cardinal du Perron, y ont répondu. Un titre imprimé dans les Sainte-Marthe résout absolument la difficulté. C'est une bulle de Serge IV (3), par laquelle il paroit que l'archevêque de Tours reconnut, à Rome, en présence du pape et de toute la cour romaine, que le Saint-Siége n'avoit fait qu'user de son droit, et consentit de plus à la sujétion immédiate du monastère de Beaulieu au Saint-Siége.

(1) Ep. 100.
(2) Du Chesne hist. franc. script. tom. 4, p. 1 et seqq.
(3) Gal. christ. tom. 1, p. 756, 757.

L'histoire de l'hérésie de Bérenger, archidiacre de l'église d'Angers, entre naturellement dans celle d'Anjou. Cet événement, triste par lui-même, a de quoi consoler un auteur catholique, si on l'envisage du côté du triomphe de la vérité dont il a été suivi.

Grand nombre d'auteurs anciens et modernes ont traité des erreurs, de la condamnation et de la pénitence de cet archidiacre. La lettre que lui écrivit Frollant, élu évêque de Senlis en 1041, a été publiée par le P. d'Acheri avec l'épitre de l'hérésiarque à Richard (1). Le premier traité qui parut contre ses erreurs est celui de Hugues, évêque de Langres, mort en 1052. Il se trouve à la fin des œuvres de Lanfranc, publiées par le même P. d'Acheri en 1648. La lettre d'Adelman, scholastique de Liège, à Bérenger, est un des plus beaux morceaux de l'histoire ecclésiastique. On l'a dans la bibliothèque des Pères (2). Le P. Mabillon nous a donné une édition plus correcte de l'épitre de Deoduin, évêque de Liège, à Henri Ier, roy de France, au sujet de Bérenger et d'Eusèbe Brunon, évêque d'Angers, que cet évêque d'Allemagne fait mal à propos fauteur de l'hérésie de son archidiacre (3). Le traité que Lanfranc fit paroître contre ce dernier, après le concile de Rome de l'an 1059, met le lecteur au fait de l'obstination de son adversaire. Ceux de Durand, abbé de Troarn, diocèse de Bayeux, de Guitmond, évêque d'Averse, auteurs du temps, contre le même hérésiarque, nous apprennent plusieurs particularités de sa vie. Pour s'en instruire à fond, il est nécessaire de consulter les pièces anciennes concernant son hérésie, dont le P. d'Acheri a enrichi son édition de Lanfranc, l'épitre du scolastique Gozechin à Walcher, que nous a donnée le P. Mabillon (4), la dissertation de ce savant bénédictin sur le *Berengarianisme* (5), le traité de M. de Roye, antécesseur d'Angers, sur le même sujet, imprimé à Angers en 1656 (6), et surtout les ouvrages de Bérenger, que vient de publier le P. Martene, au tome quatrième de son nouveau trésor d'anecdotes. Le manifeste de Bérenger contre le concile de Rome, de l'an 1079, est bien l'écrit le plus séditieux et le plus outré qu'ait jamais enfanté l'hérésie; et je ne vois point de preuve plus sensible de l'étrange fascination et des épaisses ténèbres que la révolte contre l'Eglise attire après soi. Il ne fut pas donné à Bérenger de faire en Anjou tout le mal que cette province

(1) Spicil. tom. 2, p. 509, 510.
(2) Bibl. PP. tom. 3, 1644. p. 167.
(3) Vet. Analect. tom. 4, p. 397.
(4) P. 382 et seqq.
(5) Tom. 2.
(6) De Roye. Vit. hœr. et pænit. Bereng.

avoit sujet d'en appréhender. Heureusement le comte d'Anjou, Foulques IV dit le Réchin, s'opposa au progrès de ses erreurs.

Celui-ci, né en 1043, devenu possesseur pacifique du comté d'Anjou en 1068, et mort en 1109, composa un abrégé des vies des comtes d'Anjou, ses prédécesseurs, et de la sienne, d'un style net et agréable. Il ne nous en reste qu'un fragment, imprimé dans le Spicilège (1). Le P. d'Acheri regrette fort ce qui s'est perdu de cet ouvrage de Foulques, qu'il dit être un illustre monument de notre histoire (2). C'est d'après un manuscrit de Du Chesne qu'il fut publié en 1671. Du Chesne l'avoit copié sur l'original appartenant à M. Petau. Les manuscrits de ce dernier étant passés dans la bibliothèque de la reine de Suède à Rome, le P. d'Acheri ne put aller à la source vérifier si Du Chesne avoit copié l'original tout entier. On peut bien croire que Foulques ne se donna pas le tort, en ce fragment, parlant de la guerre qu'il eut avec son frère aîné, Geoffroy-le-Barbu, qu'il dépouilla du comté d'Anjou, et auquel la longueur de sa captivité fit enfin perdre l'esprit. C'est peut-être le seul endroit où la sincérité du prince historien pouvoit paroître suspecte. Le Saint-Siége voulut connoître de cette affaire. C'est sur quoi on peut consulter les lettres d'Hugues, archevêque de Lyon, légat du pape Urbain II en Anjou, de 1094, adressées à tous les fidèles, datées de l'abbaye de S. Florent de Saumur (3). Foulques fut inhumé dans l'église du prieuré de l'Evières, près les murs d'Angers (4). Geoffroy, abbé de Vendôme (5) fait des reproches à Ermengarde, duchesse de Bretagne, fille de Foulques, de ce qu'elle négligeoit ce prieuré où son père avoit choisi sa sépulture, tandis qu'elle faisoit du bien à quantité d'autres églises. De nos jours, le corps de ce prince, l'aïeul de tant de roys vivants ou morts, a été trouvé dans un tombeau de pierre dure, par les moines de l'Evières, dans la nef de leur église, avec une croix de plomb, où on lit encore aisément le nom de Foulques et la date du jour de son décès.

Baldric ou Baudri, son contemporain, affectionnoit fort notre histoire. Il étoit de Meun, au diocèse d'Orléans. Après avoir été assez longtemps moine à Bourgueil, en Anjou, il en fut élu abbé en 1079. Il parvint à l'évêché, ou, comme en parloit alors, à l'archevêché de Dol en 1108. Sa passion avoit été d'être évêque. Ce qu'il fit, quoique

(1) Spicil. tom. 10, p. 392.
(2) Præf. p. 19.
(3) Init. oper. Gauf. abb. Vindocin. Edit. Sirm. Paris, A. 1610.
(4) Thes. nov. anecd. tom. 1, p. 358.
(5) Gauf. lib. 5. Epist. 24.

envain, pour obtenir le siége d'Orléans, en 1098, ne lui fera jamais honneur (1). Son élection à l'évêché de Dol fut canonique.

Comme il cultivoit les lettres, il étoit en relation avec ceux qui les faisoient fleurir de son temps dans l'école d'Angers. Il célèbre ces savants avec quelques autres illustres angevins dans ses vers historiques (2). Sa vie de Robert d'Arbrissel est en prose. Il la composa étant évêque, et la dédia à Pétronille de Chemillé, première abbesse de l'abbaye de Fontevraud. C'est une pièce chère à l'histoire d'Anjou et où la vérité se montre dans toute sa simplicité. Elle fut imprimée à La Flèche en 1641, chez Grivaud, sur un manuscrit de Fontevraud, par les soins de Michel Cosnier qui y joignit des notes, avec une relation de la mort de Robert par André, disciple de ce saint homme et son compagnon de voyage. Baudri est l'auteur d'une histoire de la croisade sous Urbain II, et de plusieurs autres ouvrages (3). Il y a, sans comparaison, plus de plaisir à lire sa prose que ses vers. Il avoit le défaut ordinaire des poëtes, d'être grand parleur et quelquefois trop libre. Il mourut en 1131.

Marbeuf qui, d'archidiacre ou de maîtrécole d'Angers, fut fait évêque de Rennes, par Urbain II, dans le concile de Tours de l'an 1096, avoit travaillé quelques morceaux de notre histoire pendant son séjour à Angers. Il nous reste de cet auteur les vies de trois de nos saints évêques : S. Maurille, S. Lezin et S. Mainbeuf (4). La première est en vers moins mauvais que ceux de Baudri. Marbeuf, quant aux faits, y suit la vie de S. Maurille, publiée sous le nom de S. Grégoire de Tours. Les deux autres, en prose, et précédées chacune d'un prologue, ne sont, à proprement parler, que l'abrégé des vies qu'on avoit déjà de S. Lezin et de S. Mainbeuf (5).

On a encore de Marbeuf les épitaphes de deux de nos évêques : Eusèbe Brunon et Geoffroy de Tours (6), avec six épîtres. Dans la première (7), il détaille avec trop de feu les sujets de plainte contre Bernard de Martigné, dont il avoit favorisé l'élection peu canonique à l'évêché d'Angers, et qui, selon lui, avoit payé ce service d'ingratitude. Il adresse la sixième à Robert d'Arbrissel, qu'il reprend de sa familiarité prétendue avec les femmes. Le P. Soris, religieux de Fon-

(1) Annal. Ord. S. Bened. tom. 5, p. 408. — Gr. Carm. epist 66. Order. Vit. hist. eccl. lib. 9.

(2) Hist. franc. script. tom. 4, p. 251 et seqq.

(3) Gest. Dei per Franc. tom. 1, p. 81 et seqq. — Gal. chr. tom. 2, fol. 566.

(4) Beaugendre, Hild. et Marb. oper. p. 1546 et seqq.

(5) P. 1418, 1490, 1463.

(6) P. 1620.

(7) P. 1387 et seqq.

tevraud, met tout en œuvre pour prouver que celle-ci n'est point de Marbeuf(1). Le P. Mabillon soutient qu'elle en est (2). Je ne vois pas qu'il y ait lieu d'en douter. Cet aveu ne préjudicie en rien à la sainteté de Robert. Cette épître n'est constamment fondée que sur des bruits vagues et ridicules auxquels la malignité des ennemis de ce fondateur avoit donné lieu. On est en état de le prouver.

Marbeuf, après avoir fait démission de son évêché, se fit moine dans l'abbaye de S. Aubin, où il mourut en 1123 (3). On a la lettre circulaire qu'écrivirent les moines de cette abbaye au sujet de sa mort (4).

L'enlèvement de la comtesse d'Anjou, Bertrade de Montfort, femme de Foulques le Réchin, par Philippe I, roy de France, qui l'épousa dans la suite, est un fait très important à nos annales. Yves, évêque de Chartres, fit paroitre, durant tout le cours de cette grande affaire, une fermeté véritablement épiscopale. Ses lettres nous mettent au fait de toutes les mesures qu'il lui fallut prendre à ce sujet avec les papes Urbain II et Paschal II et les évêques de France, et des persécutions que lui attira son zèle (5). Le recueil des épîtres de cet évêque fut imprimé avec de nouvelles notes, à la fin de son décret, à Paris, en 1647, par les soins du P. Fronto, chanoine régulier.

C'étoit autrefois une grande question, savoir si la formule *regnante Christo*, qu'on trouve dans quelques actes du temps du roy Philippe, au lieu de la date des années de son règne, avoit été mise en usage à l'occasion de l'excommunication lancée contre lui pour ne vouloir pas se séparer de Bertrade, afin de faire voir qu'on ne reconnoissoit plus désormais d'autre roy que Jésus-Christ en France. Blondel a levé le doute. Ce protestant a prouvé, de manière à ne pas souffrir de réplique, que cette formule a été usitée longtemps avant le règne de Philippe, et qu'elle l'a même été plus d'un siècle après. Sa dissertation latine à ce sujet a été imprimée à Amsterdam chez André Blaeu, en 1646. Besly avoit ébauché la matière, quelques années auparavant, dans son histoire des comtes de Poitou (6). Il est vrai que, dans une donation de Foulques le Réchin à l'abbaye de S. Serge, de l'an 1095, je trouve cette formule-cy insérée : *Francià ex adulterio Philippi indigni regis fœdatâ* (7); mais elle est bien différente de la

(1) Soris. Lettre à Bayle. Anvers, 1701, p. 53.
(2) An. ord. S. Bened. tom. 5, p. 424, 425.
(3) Thes. nov. anecd. tom. 1, p. 355.
(4) Hild. et Marb. oper, p. 1383.
(5) Vid. epist. Yvon. 13, 14, 15, 22, 23, 24, 28, 30, 35, 46, 47, 50, 84, 104, 105, 144, 211.
(6) P. 125 et seqq.
(7) Hist. Nor. ab. SS. Serge et S. Bach. c. 41, don. ter. de Bosco.

première. D'ailleurs, parmi les titres de cette abbaye, j'en vois un, de 1096, qui porte expressément : *Philippo rege regnante* (1). Entre les épîtres d'Yves de Chartres, il y en a une adressée à l'évêque d'Angers, Renaud de Martigné, et plusieurs à Geoffroy, abbé de Vendôme (2).

Celui-ci, angevin de naissance, allié à la maison de Craon, étoit un élève de l'école d'Angers. Il embrassa la règle de S. Benoit, dans l'abbaye de Vendôme. Jeune et novice, et seulement encore diacre, il en fut élu abbé en 1093. Il fut en grande considération auprès des papes Urbain II, qui l'ordonna prêtre et le créa cardinal (3), Paschal II et Calixte II, du roy de France Louis VI, des comtes d'Anjou, des évêques du royaume, et s'acquit l'estime de tous les savants. Il passa douze fois les Alpes dans la seule vue de secourir le S. Siége, dont les ennemis le firent trois fois prisonnier (4). Il y avoit entre lui et le clergé d'Anjou une étroite correspondance. Aussi ses épîtres, que le P. Sirmond fit imprimer avec ses autres ouvrages, in-8°, à Paris, chez Cramoisy en 1610, sont-elles un vrai répertoire de l'histoire ecclésiastique de son temps. Il y en a (5) d'écrites à nos évêques, aux dignités de la Cathédrale, aux abbés, aux seigneurs laïques du diocèse; trois au bienheureux Hervé, réclus de l'île de Chalonnes (6), une à Robert d'Arbrissel (7), qu'il taxe, comme avoit fait Marbeuf, de trop de liaisons avec le sexe. Le P. de la Mainferme (8), religieux de Fontevraud, tâche en vain, dans plusieurs dissertations, où il y a plus d'érudition que de preuves, d'attribuer cette épître à l'hérétique Roscelin, l'ennemi de Robert. Malgré la *profusion érudite* (9) du théologien, il passe aujourd'huy pour constant que l'épître est de Geoffroy. Le P. Soris a été forcé de le reconnoitre, sans préjudice de la réputation de Robert, que nous justifierons toujours volontiers avec lui. On crut blanchir la mémoire du saint fondateur, en arrachant de l'original des lettres de Geoffroy, conservé dans l'abbaye de Vendôme, que le P. Sirmond avoit copié, le titre et les premières pages de la lettre dont il s'agit, pour s'inscrire ensuite en faux contre le savant jésuite. Pour mieux duper le public, on obtint du prieur de

(1) 16, C. 39.
(2) Yvon. epist. 272, 41, 57, 82.
(3) Vit. Gaufr. per. Sirm.
(4) Gauf. lib. 5, ep. 4.
(5) Lib. 3, 4, 5, passim.
(6) Lib. 4, ep. 48, 49, 50.
(7) Ep. 47.
(8) Clyp. ord. Fonteb.
(9) Nouvelle manière de s'exprimer, à laquelle M. l'abbé H... vient de donner son passeport, indépendamment du souverain tribunal de l'usage.

l'abbaye une attestation en forme, portant que la lettre ne se trouvoit point dans l'original (1). La supercherie a depuis été découverte; d'autres originaux des lettres de l'abbé de Vendôme, conservés en France et en Italie, et où se lit la lettre de cet auteur, telle que l'a donnée le P. Sirmond, ont d'ailleurs justifié pleinement la bonne foi de ce jésuite. On avoit en main une foule de preuves que Robert n'étoit pas coupable de ce dont on l'accusoit, et que Geoffroy, dans sa lettre, n'étoit que l'écho des bruits répandus par les calomniateurs du saint homme. Il falloit s'en tenir là. Les plus gens de bien ne se sont jamais attendus à être mis à couvert, durant leur vie, de la contradiction des longues épreuves que Jésus-Christ lui-même a bien voulu essuyer pour y préparer les saints.

Geoffroy eut de grands différents avec Yves, évêque de Chartres, Ulger, évêque d'Angers, Gérard, évêque d'Angoulême (2). La plume de cet abbé ne parut pas toujours, dans ces occasions, assez trempée dans l'huile de la charité. Ses lettres tenoient à son génie tout de feu, et il prenoit quelquefois pour zèle ce que peut-être nous appellerions aigreur; ce qui soit dit sans donner atteinte au vrai mérite de Geoffroy, qui, sans contredit, fut un des plus grands hommes de son siècle en science et en piété. Il mourut à Angers l'an 1132, et fut inhumé au prieuré de l'Evières (3). Les notes du P. Sirmond sur ses épîtres sont savantes. Il n'en sortoit point d'autres de la main de cet auteur, qui, dans celle-ci, insère plusieurs titres en leur entier concernant notre histoire.

Les épîtres d'Hildebert ne servent pas peu à l'éclairer, quant aux XIe et XIIe siècles (4). Cet auteur avoit étudié son Bérenger à Angers. Assez heureux cependant pour n'avoir pas sucé le venin de l'hérésie de son maître, de chanoine de l'église d'Angers, en 1077, Hildebert devint maîtrécole, puis archidiacre, et enfin évêque du Mans. Il remplit ce siége depuis 1097 jusqu'en 1125 qu'il passa à celui de Tours. A une vie pénitente et studieuse, il sut allier tous les devoirs de l'épiscopat. Il étoit éloquent orateur, profond théologien, et même bon poète pour le temps. L'édition la plus complète de ses ouvrages est celle de 1708, du P. Beaugendre, in-folio à Paris, et à la fin de laquelle sont ceux de Marbeuf. Les épîtres d'Hildebert y sont rangées dans un nouvel ordre. Celles qui nous intéressent davantage sont celles qu'il écrit à l'évêque Renaud de Martigné dont il

(1) Clyp. ord. Fonteb. tom. 1, p. 59 et seqq.
(2) Gauf. lib. 3, ep. 12; lib. 2, ep. 2, 7, 9, 10, 11; lib. 1, ep. 21.
(3) Gal. chr. tom. 4, p. 952.
(4) Maan. Metrop. Turon. in Hildeb.

avoit désapprouvé l'élection (1); à Raoul, archevêque de Tours, au sujet du même Renaud; à Foulques-Réchin (2), pour le détourner du voyage qu'il se proposoit de faire à Compostelle; au pape Honoré II (3), au sujet du mariage de Hugues de Craon et en faveur de l'abbaye de Fontevraud; à l'abbé de Cluny; à l'impératrice Mathilde (4). Il y a un trait fort singulier de la vie de l'infortuné comte d'Anjou, Geoffroy-le-Barbu, dans sa vie de S. Hugues, abbé de Cluny.

Baronius ne peut passer à Hildebert d'avoir si fort loué Bérenger dans l'épitaphe qu'il lui dressa (5). Guillaume de Malmesbury s'étoit déjà plaint qu'icy Hildebert avoit excédé (6); mais plus à portée de connoitre Bérenger, étant son contemporain, il n'a eu garde d'accuser son panégyriste de mauvaises mœurs, comme a fait le savant annaliste, pour infirmer son témoignage : accusation frivole, et qui est tombée d'elle-même (7). Hildebert aimoit et estimoit Bérenger. Il avoit cela de commun avec quantité de catholiques du premier ordre. Il l'avoit vu mourir dans le sein de l'église catholique, très repentant de ses erreurs. L'esprit, chez cet évêque, alors la dupe du cœur, ne lui laissa plus voir que les bonnes qualités de Bérenger, et lui ferma les yeux sur tout le reste. Ainsi échappèrent de la plume de notre auteur ces vers trop avantageux à la mémoire de son maître. Du reste, jamais homme n'a eu plus d'opposition aux sentiments de Bérenger, et ne les a plus clairement combattus (8). Hildebert mourut à Tours en 1134, d'autres disent en 1136, dans une grande réputation de sainteté. Il étoit intime ami d'Ulger, élu évêque d'Angers en 1124, en faveur duquel il écrivit au pape Innocent II.

Le pontificat d'Ulger fournit une ample matière à notre histoire, par les actes qui nous en restent. Il y en a bon nombre dans le cartulaire de l'église d'Angers. Il s'en trouve encore dans la plupart des chartriers des principales églises d'Anjou, cet évêque étant le bienfaiteur de quantité de chapitres et abbayes du diocèse. L'Université d'Angers doit en partie ce qu'elle est à Ulger, qui, toute sa vie, s'appliqua à y faire fleurir les sciences, surtout celle des droits. Son plaidoyer, de l'an 1131, devant le Pape Innocent III, en faveur de

(1) Lib. 2. Epist. 4, 5, 6, 19, 26.
(2) Lib. 1. Epist. 15.
(3) Lib. 2. Epist. 40, 42.
(4) Lib. 3. Epist. 7, 14.
(5) Baron. ad an. 1088 n. 4. — Hildeb. et Marb. oper. p. 1323.
(6) Will. Malm. de gest. Angl. lib. 3, c. 27.
(7) Beaug. vit. vener. Hild. p. xix,
(8) Vid. Hildeb. tract. de Euch. exp. mis. pœn de sacrif.

l'abbaye de la Roë, fut imprimé en 1679 (1), sur un manuscrit de Claude Ménard, par les soins de Baluze, avec plusieurs autres monuments de l'histoire d'Anjou (2). Il est clair, éloquent et précis; il commence par ces mots : *Unice pater orbis et Domine*. On a encore de cet évêque plusieurs pièces imprimées (3), comme son éloge de Marbeuf en vers, ses épîtres au pape Luce II, à l'abbé Suger; son mandement en faveur des Templiers (4), qui leur valut ces belles commandéries que les chevaliers de Malte ont aujourd'hui en Anjou, et une partie de son testament. S. Bernard (5) lui écrit un peu trop vivement, sauf le respect que je dois à ce grand saint, au sujet du différend qu'il avoit avec l'abbaye de Fontevraud. Ulger mourut en 1148 (6). Les auteurs du temps se disputent le plaisir de faire son éloge. S. Bernard lui-même le regarde comme un de ses maîtres. Orderic Vital en parle très avantageusement.

Orderic étoit né en 1075; il étoit Anglois de nation, et moine de l'abbaye de S. Evroul, en Normandie. Son histoire ecclésiastique, qu'il conduit jusqu'à l'an 1141, est ce qu'on a de meilleur sur les affaires de Normandie et des autres pays circonvoisins, des XIe et XIIe siècles. Elle contient tant de faits qui font partie de nos annales, qu'on ne sauroit les indiquer tous, sans passer les bornes qu'on s'est prescrit dans ce discours. Il y en a de fort singuliers et qu'on ne trouve que chez cet auteur, par exemple le siége de la Flèche, de 1073, par Foulques-le-Réchin (7), l'accord qui s'ensuivit par la médiation d'un cardinal entre Foulques et le roy d'Angleterre, Guillaume-le-Conquérant, qui étoit accouru au secours des assiégés, à la tête d'une armée de près de soixante mille hommes.

Les endroits où Orderic traite des affaires d'Anjou, sont indiqués pour la plupart dans la généalogie des comtes d'Anjou et du Maine, que du Chesne donne à la fin de sa collection des historiens de Normandie (8), imprimée à Paris en 1619, et dans laquelle sont les treize livres de l'histoire ecclésiastique d'Orderic. A la suite de la même collection (9) est un catalogue exact des chevaliers d'Anjou portant bannière du temps de Philippe-Auguste. Cette ancienne noblesse

(1) Miscel. tom. 2. p. 200.
(2) P. 174, 175, 212 et seqq.
(3) Hild. et Marb. oper. p. 1386.
(4) Du Chesne, hist. franc. script. tom. 4, p. 493, 769, 770.
(5) S. Bern. Epist. 200.
(6) Gal. chr. tom. 2, p. 134.
(7) Hist. eccl. lib. 4, ad an. 1073.
(8) Hist. Norm. script. p. 1072, 1073.
(9) P. 1032.

d'Anjou n'est pas encore toute éteinte en la province. Plusieurs titres, qui nous intéressent, suivent ce catalogue, comme la trève de 1206 entre Philippe-Auguste et Jean-sans-Terre; celle de 1214 entre les mêmes princes (1). Orderic, dévoué au parti d'Etienne, roy d'Angleterre, parle avec trop peu de modération de son ennemi Geoffroy Plantagenet, comte d'Anjou.

D'autres historiens de cette collection ont écrit assez amplement de ce qui regarde l'Anjou, comme Guillaume de Poitiers, archidiacre de Lisieux, chapelain du roy Guillaume-le-Conquérant, dont il décrit les différends avec le comte d'Anjou Geoffroy-Martel, fils de Foulques-Nerra (2). L'archidiacre, attaché au duc de Normandie, n'est pas toujours auteur impartial, quand il traite de nos affaires. Ce qu'il en rapporte ne laisse pas d'être curieux. Il est le seul que je sache avoir parlé du siége et de la prise de Mouliherne en Anjou par Henri Ier, roy de France, secouru des troupes du duc Conquérant.

L'histoire de cette province, publiée sous le nom de Guillaume de Jumièges, mais qui probablement n'est pas toute de cet auteur, peut encore nous servir, ainsi que celle du roy d'Angleterre, Etienne, par un moine anonyme, son partisan. Il faut lire ce dernier, avec plus d'impartialité qu'il n'écrit, sur l'article de l'impératrice Mathilde, femme du comte d'Anjou, qui disputoit vivement le royaume à Etienne (3), laquelle, de l'aveu de tous, avoit un droit incontestable à la couronne, étant fille unique du feu roy Henry Ier (4).

Le mariage du comte avec cette princesse, en vertu duquel il commença à s'emparer de la Normandie, après la mort de Henry, rendit la maison d'Anjou formidable à celle de France. L'abbé Suger, en habile politique, n'oublia rien pour entretenir une union parfaite entre l'une et l'autre (5). On a les lettres qu'il écrivit à ce sujet au roy Louys VII et au comte (6).

Suger étoit né en 1081. Il étoit de basse extraction, d'où ses envieux prirent sujet, quand il fut parvenu à la dignité de régent du royaume, de lui faire des reproches qui ne pouvoient tourner qu'à sa gloire (7). Il fut offert dès l'âge de dix ans à l'abbaye de S. Denis pour y être religieux; il en fut élu abbé en 1121. On l'avoit envoyé, vers l'an 1100, faire ses études dans l'école de l'abbaye de S. Florent

(1) P. 1061, 1064.
(2) P. 180, 182, 183, 187, 188, 189.
(3) P. 276, 304, 305.
(4) P. 927 et seqq.
(5) Du Chesne, hist. franc script. tom. 4, p. 540, 541.
(6) Mart. thes. nov. anecd. tom. 1; p. 414, 415,
(7) Felibien. hist. de l'abb. de S. Den. Pièc. justif. p. cxcv.

de Saumur, académie célèbre en ce temps; car c'est constamment de cette école dont il parle à Eugène III, en lui recommandant l'abbaye de Fontevraud, dont il avoit, dit-il, vu les commencements, étudiant dans ces quartiers (1). Sa lettre à Ulger est une réponse au prélat, touchant l'élection d'un abbé de Bourgueil, qu'il appartenoit au roy de confirmer, comme duc d'Aquitaine (2). L'historien de la vie de Suger assure que le comte d'Anjou avoit pour ce ministre de grands égards (3).

Le grand nom que se firent nos comtes au XIIe siècle en France, en Angleterre et dans la Palestine, fit prendre goût à l'histoire d'Anjou à je ne sais combien d'écrivains du temps. De ce nombre fut Jean, moine de Marmoutier, auteur de l'histoire, en deux livres, de Geoffroy-Plantagenet, mort en 1151. Laurent Bochel la fit imprimer en 1610, à Paris, chez Pierre Chevallier, in-8°. Le second livre est imparfait. Elle mérite d'autant plus créance, que l'auteur, assure Guillaume de Passavant, évêque du Mans (4), auquel il l'a dédiée, l'avoit écrite sur des mémoires, ou des témoignages de vive voix de plusieurs personnes de considération qu'il nomme, et qui avoient longtemps pratiqué le prince. Tout fidèle que soit notre auteur, on peut lui reprocher d'avoir trop mis du sien dans le discours qu'il fait tenir à un charbonnier parlant au comte d'Anjou, lors égaré dans une forêt, sur les exactions de ses officiers (5). Ce discours, quant à l'arrangement et au style, n'est pas plus du paysan, que plusieurs harangues, dont Quinte-Curce orne son histoire, ne sont des généraux qu'il fait parler aux soldats prêts à combattre. Quinte-Curce (6) fait de ses héros, en ce moment, des orateurs bien préparés, comme s'ils n'eussent pas eu toute autre chose à faire que de composer de beaux discours. Le moine Jean fait du charbonnier un homme de lettres, qui tient au comte le langage de l'écriture.

Le P. d'Acheri, près de publier les Gestes des comtes d'Anjou par un moine de Marmoutier, en crut auteur le moine Jean. Il changea depuis de sentiment, ne reconnoissant pas son style en cet ouvrage, qui parut imprimé en 1671, au dixième tome du Spicilège, d'après un manuscrit, d'environ 400 ans, du chapitre royal de S. Laud d'Angers (7). Il est divisé en deux parties, que je croirois aisément

(1) Hist. fr. script. tom. 4, p. 522. — Soris, lettre à Bayle, p. 108, 109.
(2) Hist. fr. script. tom. 4, p. 494.
(3) Félib. pièc. just. p. CXCVI.
(4) Joan. mon. hist. Gauf. prol. p. 10.
(5) Lib. I. p. 25 et seqq.
(6) Quint. Curc. lib. 4, 5, 9.
(7) Spicil. tom. 10, præf. p. 19, 20.

de deux auteurs, dont l'un auroit abrégé l'autre. La première, dans le P. d'Acheri, y devroit être la dernière. C'est un abrégé des vies des comtes d'Anjou, jusqu'à Henry II inclusivement, et qui lui est dédié. On donne à Henry, dans l'épître dédicatoire (1), avec les titres de roy d'Angleterre et de comte d'Anjou, celui de duc de Bretagne, preuve que cet abrégé est d'après l'an 1166, que Henry devint maitre de ce duché (2). L'autre partie est une ample histoire de nos comtes, qui se termine à la mort de Geoffroy, père de Henry. L'auteur y dit un mot de Henry (3), mais sans le nommer ni comte d'Anjou, ni roy d'Angleterre; ce qui montre que cette pièce est de l'année 1151, dans laquelle Henry n'étoit pas encore, à proprement parler, comte d'Anjou, puisque Geoffroy, son frère, appuyé du roy de France, lui disputoit alors ce comté, et encore moins roy d'Angleterre, car il ne parvint à cette couronne qu'en 1153, après la mort du roy Etienne, son compétiteur.

Le P. Le Long porte un jugement très désavantageux de tout l'ouvrage (4). Il n'est pas si méprisable qu'il le pense, pour un temps où presque tous les auteurs manquoient et de critique et de secours. Du reste, on doit se donner de garde de le suivre dans ce qui paroît contraire à l'histoire de France, et aux titres originaux d'Anjou; par exemple, sur l'origine de Foulques-Nerra, qu'on y dit fils de Maurice (5), et qui constamment l'est du comte Geoffroy-Grisegonelle; mais, sans de fortes raisons, il semble qu'on ne doit pas s'écarter de cette ancienne histoire de nos comtes, compilée en partie sur d'autres historiens d'Anjou du XIIe siècle, comme Thomas Pactius et Robin-le-Breton, d'Amboise.

Thomas Pactius, ou Paccius, connu sous le nom de Thomas de Loches, dont il étoit prieur, a conduit les Gestes des comtes d'Anjou, depuis l'an 843, jusqu'à 1169. On les a manuscrits dans la bibliothèque de S. Victor, n° 893. Quelques savants (6) les ont confondus avec les précédents. Le sieur Carreau, auteur d'une histoire manuscrite de Touraine, mort en 1708, vouloit que ce fut deux différents ouvrages, fondé sur les fragments qu'on a du dernier dans Besly (7). Ce sentiment paroît le plus probable.

On ne sait ce qu'est devenue l'histoire d'Anjou de Robin-le-Bre-

(1) P. 399.
(2) Lob. Hist. de Bret. tom. 1, p. 155.
(3) Spicil. tom. 10. p. 408, 509.
(4) Bibl. hist. de la Fr. p. 766.
(5) Spicil. tom. 10. p. 452.
(6) Le Long. Bibl. hist. de la Fr. p. 766, 767.
(7) Hist. des comtes de Poitou. p. 295, 302, 493.

ton, d'Amboise. Il y a, dans le P. d'Acheri, une histoire de la construction de la ville d'Amboise, et des actions mémorables de ceux qui l'ont possédée (1). Robin pourroit bien en être l'auteur. Il y est souvent parlé des comtes d'Anjou. Ne seroit-ce point là l'histoire d'Anjou attribuée à Robin? Michel de Marolles, abbé de Villeloin, a traduit cette histoire d'Amboise, en assez mauvais françois, avec les Gestes de nos comtes, imprimés dans le P. d'Acheri. Cette traduction parut à Paris, in-4°, en 1681.

(1) Spicil. tom. 10. p. 511 et seqq.

NOTE

SUR

BARTHÉLEMY ROGER.

Barthélemy Roger était fils d'un bourgeois d'Angers et avait pour aïeul Toussaint Roger, un des catholiques qui chassèrent les calvinistes des différents postes de cette ville, en 1562, sous la conduite de François Rigaud et de Puygaillard. Il fut d'abord bénédictin et entra dans l'abbaye de Saint-Nicolas, vers le temps où Guillaume Ayrault, prieur claustral, y rétablit la discipline régulière de l'Ordre de saint Benoît, mitigée suivant les conciles, c'est-à-dire vers 1630. Roger donne de grands éloges à ce religieux, mais il désapprouve fortement l'introduction, dans le monastère de Saint-Nicolas, des moines réformés de la congrégation de Saint-Maur, qui voulurent abolir, dit-il, des constitutions très saintes et très bien établies. Vers 1661, Barthélemy Roger fut nommé prieur-curé de Saint-Aubin des Essarts. Cette cure dépendait de l'abbaye des chanoines réguliers de Saint Georges-sur-Loire. Mais Roger n'entra pas pour cela dans l'ordre de Saint-Augustin; la réforme introduite à Saint-Georges, en 1660, par Pierre Brault, chantre du lieu, permettant de donner les bénéfices de l'abbaye à un régulier *ex quocumque ordine*. Il administra le prieuré des Essarts jusqu'en 1672. A cette époque, fatigué par les années ou les infirmités, il se retira à Angers dans le faubourg de l'Evière, avec une pension de 500

livres. Là, malgré l'affaiblissement progressif de sa santé, il se mit à étudier et à écrire l'histoire d'Anjou. Possesseur de nombreux documents et aidé par des personnes habiles, il parvint, en moins de quatre années, à terminer le travail qu'il avait entrepris. Il se disposait à partir pour Paris, dans le but d'y faire imprimer son ouvrage, lorsque la mort vint mettre obstacle à ses projets, en 1676 ou 1677. Roger ne possédait que sa pension monacale, et avait même contracté quelques dettes pendant sa maladie. Les religieux renoncèrent à sa cote-morte, et sa famille fit seule les frais de sa sépulture (1).

Le manuscrit laissé par Roger, demeura d'abord aux mains de ses héritiers. Perdu pendant quelque temps, il fut retrouvé par Artaud, frère de l'archidiacre, et possédé successivement par Pétrineau des Noulis, Claude Pocquet de Livonnière, Rangeard, l'archiprêtre, et M. Toussaint Grille. Il appartient aujourd'hui à la Bibliothèque d'Angers. Cet important ouvrage, qui ne comprend pas moins de 520 pages in-folio, est une histoire complète de l'Anjou depuis les origines les plus reculées jusqu'à l'année 1673. Les détails curieux et inédits qu'il renferme, soit sur les événements civils, militaires ou religieux, soit sur les établissement et les hommes remarquables de la province, la critique judicieuse et éclairée dont il témoigne, et surtout l'éloge qu'en fait Pierre Rangeard dans son *Discours sur les écrivains de l'Histoire d'Anjou* (2), ont déterminé les éditeurs de la *Revue* à le prendre pour point de départ des travaux qu'ils se proposent de publier.

A. LEMARCHAND.

(1) Artaud, Cl. Pocquet de Livonnière; Pierre-Michel Bancelin, curé de Saint-Germain-des-Prés, etc. ..

(2) Disc., page VI.

HISTOIRE D'ANJOU

PAR

BARTHÉLEMY ROGER,

Ancien moine bénédictin de l'abbaye Saint-Nicolas d'Angers.

AVANT-PROPOS PREMIER.

DESCRIPTION DE L'ANJOU.

Avant que d'entreprendre d'écrire l'histoire d'Anjou, j'estime qu'il est nécessaire de vous donner la description de cette province, afin de vous la faire bien connoitre : c'est ce que je vais faire dans ce premier avant-propos, remettant au second de parler de l'origine des Angevins, de l'édification de la ville d'Angers et de l'étymologie du nom.

L'Anjou a, à l'orient, la Touraine et le Vendômois, au midi le Poitou, au couchant la Bretagne et au septentrion le Maine. Vers l'orient, du côté de Montreuil-Bellay et Mirebeau, on voit plusieurs paroisses qui sont d'Anjou et qui néanmoins reconnoissent l'évêque de Poitiers au spirituel : du côté du midi, vers Vezins, Vihiers et Passavant, sont aussi plusieurs belles et grandes paroisses d'Anjou, qui reconnoissent au spirituel l'évêque de Maillezais, qu'on dit à présent de la Rochelle. Du côté du couchant, toute la châtellenie de Champtoceaux est des enclaves du pays d'Anjou, quoiqu'au spirituel elle soit sujette de l'évêque de Nantes; c'est ce qui a donné lieu au vieux quolibet de ces quartiers : *Là nous sommes au*

dieu de la Bretagne (ou de Poitou) et au diable d'Anjou; d'autant que les habitants de ces marches, comme étant d'Anjou, paient l'impôt du sel dont les Bretons et Poitevins sont exempts. Pareillement, vers Château-Gontier et Laval, il y a encore plusieurs belles et grandes paroisses d'Anjou qui reconnoissent au spirituel l'évêque du Mans. Ainsi, quant au spirituel, il y a plusieurs évêques qui ont juridiction en Anjou, savoir : l'évêque d'Angers, qui a presque tout le corps et le principal de la province, l'évêque de Poitiers, l'évêque de la Rochelle et l'évêque du Mans; et, outre tous ceux-là, l'évêque de Chartres qui a le Vendômois, qui est une portion du partage d'Anjou, et qui en relève entièrement quant au temporel, hommage et juridiction. De cette façon, il est bien difficile d'assigner précisément les bornes de notre province; mais au fond, il ne peut y avoir grand mécompte, et la carte, qu'en a fait dresser M. Artaud par le sieur Le Loyer, me paroit assez juste et exacte, et est capable de vous instruire tous parfaitement du fait que je traite, ou de ce que j'emploie en cet avant-propos.

Cette province s'étend depuis le dix-neuvième degré de longitude jusqu'environ le vingt et unième, et commence vers le quarante et septième de latitude et finit vers le quarante et huitième. Angers, qui en est la capitale et est presque au milieu de la province, est à dix-neuf degrés vingt et huit minutes de longitude, et à quarante et sept degrés vingt minutes de latitude.

L'Anjou, ainsi considéré et pris de cette façon, est donc une des plus petites provinces de la France, et il est très certain qu'un homme, qui chemine bien, peut aller en un jour d'Angers aux extrémités de la province, excepté vers Craon de la Roë; mais l'Anjou ne laisse pas pour cela d'être digne d'une très grande recommandation, car le petit cercle est aussi parfait en sa circonférence que le plus grand; les petits vases et les petits corps sont d'ordinaire les plus précieux; en un mot, on dit communément qu'*en petit buisson grand lièvre trouve-t-on*. Nos comtes et ducs, qui ont possédé ce pays, ont bien fait paroître qu'ils étoient dans ce sentiment, par l'estime qu'ils en ont fait. On dit que les Lacédémoniens condamnèrent autrefois à l'amende leur roi Archidamus pour s'être marié à une femme de trop petite stature, mais nos comtes et ducs, roys de Sicile, Jérusalem etc. ont au contraire de cela tiré gloire, d'avoir épousé ce petit pays d'Anjou, qu'ils ont tant pris de plaisir d'habiter et d'y faire leur plus ordinaire séjour.

Le pays d'Anjou, est inégal et rempli de collines, de côteaux en la plupart des lieux. Ces côteaux sont peuplés de beaux vignobles, qui produisent un vin très excellent et très délicat, et qui est en répu-

tation à Paris et dans les provinces voisines de l'Anjou. Les campagnes en sont extrêmement fertiles, et le pays est presque partout arrosé de quantité de rivières, aux bords desquelles on voit une infinité de prairies et communes très agréables. Les principales de ces rivières sont: Loire, le roy des fleuves de la Gaule, qui passe par le milieu de la province et semble la diviser en deux parties, et reçoit en son sein toutes les autres; la Mayenne ou Mayne, qui passe à Angers et vient de Château-Gontier, de Laval et va se décharger en Loire à une lieue d'Angers ; Sarthe et le Loir s'assemblent avec la Mayne une lieue au dessus d'Angers et coulent avec elle ; l'Oudon et autres petites rivières du Craonois et du Haut Anjou ; la Vienne, le Thoué, l'Esvre, et le ruisseau d'Aubance entrent en Loire du côté du Poitou et apportent mille commodités aux lieux où elles passent, aussi bien que celles dont nous venons de parler. Enfin quelques-uns comptent jusqu'à quarante rivières en Anjou, mais ils appellent rivières de gros ruisseaux, comme sont la Loce, l'Ommée, Vrezée, Argos, et autres.

L'air est extrêmement doux et tempéré en Anjou, ce qui y entretient les habitants en une grande santé; et certainement les hommes y vivroient un long âge, s'ils ne se précipitoient pas dans les débauches dès leur tendre jeunesse, comme ils font pour la plupart. Les grains et les fruits y sont excellents, ce qui provient de la douceur de l'air et de la bonté du climat ; mais les eaux et particulièrement celles de la plupart des puits de la ville d'Angers ne sont pas saines ni salubres. Les rivières y sont extrêmement poissonneuses, et fournissent d'ailleurs des commodités admirables pour le commerce, et le transport des marchandises, grains et denrées chez les étrangers, et pour recevoir d'eux les épiceries, poissons de mer, huîtres, morues, marée, etc. Loire surtout est incomparable pour ses saumons, lamproies, aloses, pluyses et mulets qu'elle donne très abondamment.

Outre la quantité de vins, de grains que l'Anjou produit et fournit en abondance aux provinces voisines, il a les huiles, lins et chanvres que les marchands étrangers y viennent chercher tous les jours, et outre cela une infinité de pruneaux, de fruits cuits qu'on transporte continuellement en Angleterre, Flandre, Hollande, Suède et Danemark; et dont un marchand d'Angers, appelé Basson, a vendu en une seule année, par lui ou par ses correspondants, pour dix-sept cent mille livres, chose qui m'a paru d'abord incroyable; mais le sieur Bruneau de Tartiffume, homme digne de foy, l'a ainsi écrit en sa *Philandinopolis*, qui est un livre manuscrit qui traite de la ville d'Angers. Cela a donné lieu au proverbe d'Angers : *Il est aussi riche que Basson, mais il n'a pas tant de pruneaux*.

Les belles perrières d'ardoises qui sont à une lieue d'Angers, vers Trelazé et Saint-Léonard, ne doivent pas passer pour un des moindres avantages de la province, à cause de la commodité qu'elles donnent de faire de beaux bâtiments à peu de frais, et à cause de l'argent qu'on en retire, à en fournir Paris et la plupart des autres villes du royaume; comme l'on fait encore de beaux tuffeaux des environs de Saumur.

Joachim du Bellay, Saint-Amand et autres poètes ont célébré dans leurs poésies l'abondance et l'excellence des bons fruits de l'Anjou et principalement des bons vins et des bons melons qui y croissent; mais Ronsard a encore renchéri par dessus eux, appelant à ce sujet l'Anjou le paradis de France, l'ayant préféré à la Touraine, la Beausse, l'Orléannois et la Gascogne: car il dit que la Beausse est le grenier de la France, qu'Orléans, Bordeaux et la Gascogne en sont les celliers, que la Touraine en est le jardin, mais, après tout cela, il dit que l'Anjou en est le paradis. En effet, sans sortir des bornes d'une description simple et sans m'engager dans des louanges importunes et suspectes de ce lieu de ma naissance, j'oserai bien dire en deux mots que notre province est une espèce de paradis, principalement pour la quantité des beaux esprits, et qu'on peut appeler esprits divins, qu'elle a produits et qu'elle contient encore; et pour n'exagérer point cette matière, je crois sans flatterie qu'on n'en trouvera guères ailleurs comme ont été depuis un siècle, en Anjou, Messieurs Bautru, comtes de Serrant, père et fils, Jean Bodin qui a fait *la République* et *le Théâtre de la nature*, René Choppin auteur du livre de la police ecclésiastique et autres excellents ouvrages, Pierre Le Loyer, dont les œuvres sont infiniment estimées chez les étrangers aussi bien que parmi les François, les deux Du Fresne de Mincé, l'un doyen de Sorbonne et l'autre doyen de la faculté des droits de l'Université d'Angers, le père d'Aubigné jésuite, Adam Bautru sieur de Chérelles, très docte et brave cavalier que je nomme un second Montagnes, le père Fronteau chanoine régulier de Sainte-Geneviève, M. l'abbé Ménage, le père le Boux, évêque de Périgueux, le père Marchand jacobin d'Angers, le sieur Claude Ménard, lieutenant de la prévôté d'Angers, le sieur Cohon, évêque de Dol et de Nîmes, le sieur de Roye, docteur ès droits à Angers, et le sieur Jacques Eveillon, chanoine de l'église cathédrale d'Angers, que je mets au premier rang des premiers hommes de ce siècle.

Il y a aussi en Anjou quantité de forêts et bois de hautes futaies ou de grands taillis, où l'on voit en tout temps plusieurs bêtes fauves et noires, cerfs, biches, daims, chevreuils, sangliers, et lièvres. Il s'y trouve même quelques tortues nemorales. Les plus grandes

et renommées forêts, sont celles de Chambiers près Durtal, de Chasteaux ou Vaujours, de la Flèche, de Loursaye, de Marson, de Longuenée, de Bécon, des Marchais, de Brossay près Montreuil-Bellay, de Bellepoule, de Monnaye, et les bois du Fouilloux, de Ricohé, des Escharts, Guynezer, Avrillé et autres. Les oiseaux de toute façon, tant domestiques que passagers, se plaisent infiniment dans ces bois, aussi bien que dans les campagnes; et, par tout l'Anjou, on en voit une infinité qui donnent mille plaisirs aux habitants par la douceur de leur chant, et mille innocentes délices par la délicatesse de leur chair. La volaille domestique y regorge par tout, de sorte que l'Anjou en fournit à ceux de Paris et d'ailleurs une très grande abondance, en toutes les saisons de l'année.

Pour finir ce premier avant-propos, l'Anjou contient en tout sept à huit cents paroisses dont il y en a 300 qui reconnoissent l'évêque d'Angers; les autres sont sous les évêques de Poitiers, la Rochelle, le Mans et Chartres. Auprès de la plupart des églises de ces paroisses, on voit de gros bourgs, riches et bien peuplés, dont il y en a plusieurs qui ressemblent à des villes et peuvent passer pour des villes, comme sont Chemillé, Beaupreau, Ingrandes, Montreveau, Saint-Florent-le-Vieil, Champtoceaux, Maulévrier, Segré, le Lion-d'Angers, Candé, Rillé, Sarigné, Faye la Vineuse ou Mirbalay et Vezins, Thouarcé, Martigné-Briand, Rocheford, Châteauneuf, Morannes, Vihiers et Passavant. Outre ces gros bourgs, que Bourdigné a appelés villes et dont la plupart passent encore pour villes, sont en Anjou celles qui suivent : du côté d'orient, est Saumur, qui est une jolie ville, bien située, sur le bord de la rivière de Loire, où il y a une belle clôture de murailles et un très beau château bâti sur un roc escarpé ce qui le rend très fort; les fauxbourgs de cette ville sont aussi parfaitement bien bâtis, et sont très grands et peuplés de toutes sortes de marchands, artisans et hôtelliers. Il y a dans cette ville un siège royal, dont le ressort s'étend fort loin et comprend le Mirbalay et la nouvelle ville de Richelieu avec tout son territoire. Les villes de Montreuil-Bellay, Mirebeau et Richelieu embellissent aussi grandement cette partie de l'Anjou. Du côté du septentrion, est la ville de la Flèche, où il y a un siège présidial et un collége de jésuites fondé par Henry le Grand, et bâti par les libéralités de ce grand monarque, avec une magnificence incomparable. A trois lieues de la Flèche, en revenant vers Angers, est la petite ville de Durtal, où il y a un château qui est l'une des plus belles demeures de France. A quatre de la Flèche, vers l'orient, est Baugé, jolie ville où il y a un siège royal de grande étendue, duquel le Vendômois ressortit. A deux de Baugé est Beaufort, petite ville fort agréable et riche, où il y

a aussi siège royal et un beau château, chef d'un beau et riche comté qui a été autrefois du domaine de nos comtes et ducs d'Anjou, et demeure et douaire de Jeanne de Laval, duchesse douairière d'Anjou et royne de Sicile. Du côté d'orient, vers la Touraine, est encore la petite ville du Lude, où il y a aussi un beau château, chef d'un très beau comté et seigneurie, possédée depuis plusieurs siècles par l'illustre famille de Daillon. Vers le septentrion, sont les villes de Château-Gontier où il y a présidial, Craon et Pouancé. A une lieue d'Angers, sur la rivière de Loire, est la gentille et agréable ville des Ponts-de-Cé avec son château; c'est un grand passage et qui est de la dernière importance à la ville d'Angers. Deux lieues au delà, est encore la petite ville et le très beau château de Brissac, chef du duché de même nom. Enfin par toute la province, il y a une infinité de petits châteaux, de maisons nobles bien bâties et bien accompagnées de bois, étangs, rivières, garennes, moulins et prairies: tellement que cela recrée agréablement la vue et les esprits de ceux qui sont en Anjou, et m'oblige de dire encore une fois, après Ronsard, que l'Anjou est un petit paradis.

AVANT-PROPOS DEUXIÈME.

DE LA FONDATION DE LA VILLE D'ANGERS — ORIGINE DES ANGEVINS ET ETYMOLOGIE DU NOM.

Vignier, au premier volume de sa bibliothèque historiale, a suivi Varron en la distinction des temps. Celui-là les a divisés en trois parties : la première comprend tout le temps depuis la création du monde jusqu'au déluge, dont Varron n'a rien dit, par ce qu'il n'en pouvoit rien avoir appris que par les livres de Moyse qu'il n'avoit point vus; la seconde comprend les siècles écoulés depuis le déluge jusqu'à la première olympiade, et à cette époque icy il commence la troisième partie.

Si nous voulons suivre cette distinction, nous passerons tout ce premier temps sans en rien dire, puisque nous ne trouvons rien dans les livres de Moyse qui regarde la France ni l'Anjou dans ces temps-là; nous passons donc au second, dont nous parlerons en peu

de mots, pour arriver au troisième qui fera le sujet et la coupe de cette histoire.

Le déluge étant arrivé l'an 1656 de la création du monde, et toute la terre habitable ayant été noyée, il a fallu beaucoup de temps pour la repeupler. Quelques auteurs néanmoins remarquent que dès l'an 1760 de la création du monde, qui fut environ cent ans après le déluge, Noé ayant donné sa bénédiction à ses enfants, leur départit les principales parties du monde, et qu'à Japhet il donna l'Europe où celui-ci vint habiter et la peupla, et que peu après l'Italie et la Gaule commencèrent à l'être par la postérité de Japhet. Ils disent que cette peuplade et partage précédèrent la confusion des langues et le bâtiment de la tour de Babel par Nemrod, et que la première division ou partage dont j'ai parlé fut une bénédiction, et qu'au contraire celle qui suivit la confusion des langues fut une malédiction.

Je trouve tout cela assez douteux : car s'il étoit vrai que Japhet fût venu en Europe avant le bâtiment de la tour de Babel et la confusion des langues, il y a apparence que Japhet ne nous eut apporté qu'une même langue, qui devoit être l'hébraïque ou chaldaïque ancienne, et qu'elle y eut subsisté longtemps, ce qui n'a point été.

Quoiqu'il en soit, et de quelque façon que la Gaule ait été peuplée d'habitants, et par qui et comment elle en a pris le nom, il est certain que l'an 2000 de la création du monde, la Gaule étoit déjà remplie d'habitants, qui vivoient dans la douceur et l'innocence de l'âge qu'on a appelé doré, et de ces bonnes gens la contrée, qu'on a depuis appelée Anjou, fut aussi habitée, et c'est là la première origine des Angevins.

Les anciens historiens racontent que dès ce temps là, la Gaule eut des roys dont ils marquent le règne et la succession. Sous Magus, fils aîné et successeur de Dis Samothes, qui avoit été le premier roy de la Gaule, plusieurs contemplatifs et philosophes s'élevoient en Gaule qui s'adonnoient à l'étude de la philosophie naturelle. Hiret dit que l'Anjou, qui étoit en ce temps là tout couvert de forêts, étoit lors habité de quantité de ces philosophes, et que Magus leur fit bâtir une ville, qui fut nommée de son nom Juliomagus; mais il n'y a aucune apparence en cela, les noms de Juliomagus, Cesaromagus et Augustodunum n'ayant été inventés que sous les derniers Césars, par de vaines flatteries et complaisances, comme a très bien remarqué le savant monsieur Sanson, en ses observations sur la carte de l'ancienne Gaule. Monsieur Bruneau de Tartiffume dit aussi qu'Angers fut bâtie du temps de Magus, deuxième roy des Gaules, mais il dit que sa pensée est qu'Angers fut nommé Juliomagon ou Juliomagus de *Magus*, diction persique qui signifie sage, comme étant cette ville

la retraite des sages et mages, qui étoient les philosophes, druides et astrologues de ce temps-là, et non pas de Magus 2e roy de Gaule ; mais Cesaromagus, Noviomagus et autres pourroient aussi par ce moyen revendiquer la même appellation et dénomination, tellement que tout cela est encore hors d'apparence.

Bourdigné dit que ce fut sous Sarron, 3e roy des Gaules et qui étoit fils de Magus, qu'Angers fut bâti sous le nom d'Egada, et que ce fut par l'ordre de Sarron même. Il s'étend ensuite et ajoute qu'en la Gaule Celtique (je ne sais si le mot de celtique étoit déjà en usage) il y avoit une province appelée Egada (c'est l'Anjou), dans laquelle demeuroient plusieurs philosophes et druides, et que Sarron, qui étoit lui-même très grand philosophe, ayant appris qu'ils étoient très profonds dans les spéculations de la philosophie de ce temps-là, les envoya quérir pour conférer avec eux et, qu'en étant resté merveilleusement satisfait, il les envoya dans leur pays avec de beaux présents, leur donnant la permission de bâtir une ville dans le lieu qu'ils jugeroient le plus agréable et le plus propre pour cet effet. Bourdigné continue et dit que ces philosophes Egadiens bâtirent à leur retour une ville qu'ils fermèrent de fossés et de palis, en un endroit de la forêt de Nidoyseau ou Nid de Merle, proche la rivière dite depuis de Mayenne, au même lieu où est à présent la ville d'Angers et il ajoute, qu'après que cette ville fut bâtie, ils la nommèrent Andes.

Ce que Bourdigné ajoute ensuite d'un voyage des Troyens en Anjou, Egada ou Andes, après la destruction de Troyes, est une pure fable, aussi bien que l'alliance des Egadiens avec les Troyens qu'il nomme Agiones. Il n'y a aucune vraisemblance à l'union et alliance qu'il dit que ces Agiones firent avec les Egadiens, ni à ce qu'il ajoute qu'ils rebâtirent ensemble la ville d'Egada, laquelle, d'un commun nom et d'un commun consentement, ils appelèrent Angers et les habitants Angevins; car il n'y a aucune convenance ni rapport d'Agiones à Andes et Egadiens, et d'Egadiens à Agiones ni à Andes. Tout ce conte des Troyens est donc fabuleux, et dans toute la narration de Bourdigné rapportée cy-dessus, je ne trouve rien de vraisemblable que ce qu'il dit que l'Anjou a été nommé Egada dans ce vieux temps là, et les habitants d'icelluy Egadiens ou Aiguadiens, ce nom ayant pu être tiré du vieil mot gaulois, *aigue* ou *ègue* qui signifie eau, d'autant que l'Anjou abonde en ruisseaux et rivières. Ainsi les Egadiens ont pu être appelés Egadiens comme habitants des eaux ou sur les eaux, et la ville nommée Egada comme ville bâtie sur les eaux et au pays des eaux. En Poitou et dans les Marches d'Anjou pour dire : il a passé l'eau, on dit encore : *il a passé l'aigue,* ce vieil mot gaulois y étant encore en usage.

Je dis et repète qu'il me paroit assez vraisemblable qu'Angers ou Egada ait été bâti environ le temps de Sarron, et nommé du vieux mot gaulois que je viens de rapporter, mais je n'ose pas vous proposer cela comme une vérité historique. J'ajoute que, durant le règne des roys gaulois successeurs de Sarron, le pays continua de se peupler plus abondamment, et que la ville s'agrandit et s'accrut; mais nous ne savons point pour quelle raison elle changea depuis de nom, ou, pour mieux dire, pourquoi on la nomma, et les peuples des environs, Andes.

C'est une chose très assurée que, du temps des Romains, et je dis longtemps devant Jules César, ils s'appeloient Andes et Agaunes. Polybe les appelle en ce temps-là de ce dernier nom; c'est au temps des voyages que les Gaulois firent en Italie. Les historiens romains faisant le dénombrement des nations gauloises qui passèrent en Italie avec Sigovèse et Bellovèse et leur Brennus, y comptent les Andes ou Angevins, et César étant depuis venu en la Gaule et ayant pénétré dans la Celtique et dans l'Anjou, y eut affaire avec les Andes ou Angevins qu'il nomme toujours Andes et la ville pareillement.

Il est donc constant que la ville d'Andes ou Angers et la nation angevine étoient considérables dès le temps de Sigovèse et de Brennus, et encore davantage du temps de César, et l'on voit par le témoignage de César et des autres historiens romains de ce temps-là, que la ville d'Andes ou Angers étoit alors bien habitée, peuplée et forte. Je ne vous donne donc que sur la foi de Bourdigné, que la ville d'Angers, Andes ou Egada a été bâtie sous Sarron, troisième roy des Gaules, et je me contente de vous faire voir que la ville d'Andes étoit bâtie et le peuple d'Andes fort renommé aux temps marqués cy-devant, quoiqu'il y ait beaucoup d'apparence à prendre son antiquité et édification dans le temps de Sarron : en un mot l'antiquité de la ville d'Andes, dite depuis Angers, est si grande qu'on en ignore la première origine. Jules César l'ayant prise la fit rebâtir, et elle s'étendoit, avant que César la prit, vers le lieu de Saint-Laud. On voit encore la clôture que les Romains y firent faire, qui n'est autre que celle de la cité.

J'estime que ça été dans ces temps de confusion et de mélange des Romains avec les Gaulois et Andes, que la ville et province d'Andes ont commencé d'être appelés par corruption et changement de langage Andejou et Anjou, et les peuples Andouins, Andjevins et Angevins. Si quelqu'un sait une meilleure étymologie, il m'obligera de me l'apprendre. Sidonius Apollinaris la nomme, dans le quatrième siècle du christianisme où il vivoit, Andecavum, par un *c*, et ce mot est aussi écrit de cette façon en plusieurs titres ou cartu-

laires de Saint-Nicolas-lès-Angers, et dans divers titres des autres abbayes d'Anjou :

> Est justa æquoreos urbs dura in rupe Britannos
> Et ceteris dives et Bacchi munere plena
> Andecavis Græco sumens a nomine nomen.
> Hanc Sarrone patres regnante principe Gallos...

Si j'étois bon grec, je rechercherois, dans quelques vieilles racines grecques, une application de cela, sans pourtant m'y arrêter absolument, car il n'y a point d'apparence que les Romains, tandis qu'ils étoient maîtres de l'Anjou, soient allés chercher dans le grec et dans la Grèce un nom pour la ville et province d'Andes. Je propose aux curieux et savants en grec de notre Anjou ce passage de Sidonius pour l'examiner et en faire la recherche à loisir.

Depuis le rétablissement d'Angers par César et les Romains, cette ville a encore été prise diverses fois, comme l'on pourra voir en cette histoire, mais elle n'a été rebâtie, de la façon qu'elle est à présent, qu'en l'an mil deux cent quatorze; et ce fut Jean-sans-terre, comte d'Anjou et roy d'Angleterre, qui fit faire cette clôture qui est celle-là même que nous avons encore à présent. Il fit enfermer le bourg ou faubourg Saint-Pierre, qui étoit encore alors hors la ville, Saint-Aubin, Saint-Martin, et tout le quartier qu'on appelle la d'Outre, qui étoit aussi auparavant cela en faubourg. Cet enclos est très grand, ce qui fait qu'il y a quelques quartiers qui ne sont pas beaucoup peuplés ni habités : et à présent, 1674, que j'écris cette histoire, j'estime qu'il n'y a pas plus de cinquante mille âmes dans Angers, parmi lesquelles on pourroit trouver douze ou quinze mille hommes capables de porter les armes, qui est bien peu de chose pour une si grande ville.

Elle a cinq portes principales, savoir : celles de Saint-Aubin, Saint-Michel, et Toussaint, Saint-Nicolas et la porte Lyonnoise; chacune de ces portes a au dehors son faubourg, les plus beaux desquels sont ceux de Brecigné et Saint-Michel. Outre ces portes, il y a deux sorties par la rivière qui passe par le milieu de la ville, qu'on appelle Haute et Basse-Chaîne; le restant de la rivière, à l'exception de l'espace des chaînes, est fermé et défendu par sept ou huit rangs de gros arbres et pieux piqués au fond de l'eau; et outre cela il y a un retour de murailles du côté de Boisnet, la place Eveillard autrefois, et du côté de l'hôpital Saint-Jean, où il y a diverses poternes ou petites portes. Ces deux chaînes ont aussi leurs faubourgs; la Haute-Chaîne a le faubourg de Reculée, et la Basse celui de l'Evière.

Le château sert de clôture à la ville, depuis la porte Toussaint jusqu'à la Basse-Chaîne. Ce château est une des plus belles et fortes

places de France. Il a deux portes, l'une du côté de la ville, et l'autre qui regarde dessous, qu'on appelle la porte des Champs. Il a été bâti, de la façon qu'il est, vers l'an 1110, par l'ordre de Bertrade de Montfort, femme de Foulques Réchin, comte d'Anjou. Depuis on y a ajouté deux nouvelles fortifications, savoir : l'éperon des Lices et le boulevard de la Basse-Chaîne.

Reprenons la description de la ville. La porte Saint-Aubin est fortifiée d'un gros boulevard ou bastion, revêtu de murailles et ceint d'un fossé très profond et large, ce qui le rend extrêmement fort. Il a été bâti en 1525 ou 1526, par l'ordre de M. Jean Cadu, lieutenant général d'Anjou et maire d'Angers en ces années. Ses armes sont en la face qui regarde le faubourg de Brecigné. La cause en fut, à mon avis, la perte de la journée de Pavie et la prison du roy Francois Ier arrivées un peu auparavant. Environ ce même temps-là, savoir l'an 1523, M. Pierre Taulpier avoit fait bâtir le boulevard Saint-Serge qui défend toute la rivière et Boisnet du côté de la Haute-Chaîne. Depuis on y ajouta le canal du Port-Ayrault qui fut fait par les soins de René Ayrault, sieur du Rocher, lors maire d'Angers, et ce fut l'année 1556 (1).

Il y a aussi quelques plates-formes : la première proche la porte Saint-Aubin, la seconde proche le boulevard Saint-Serge, la troisième entre la Haute-Chaîne et la porte Lyonnoise, faite par l'ordre du sieur de Puygaillard, gouverneur d'Angers, et la quatrième entre la porte Saint-Nicolas et la Basse-Chaîne. Il y a encore une espèce de plate-forme, entre la porte Toussaint et celle de Saint-Aubin vers la tour Désolée : toutes ces plates-formes ont été dressées pour y mettre du canon, mais elles ne valent presque rien présentement. Il y a outre cela deux casemates dans les fossés; la première, qui est bonne, est entre les portes Saint-Michel et Saint-Aubin, et défend tout ce fossé; c'est Jacques Richard, sieur de Bois-Travers, qui l'a fait bâtir, tandis qu'il étoit maire, aux années 1565 et 1566; l'autre casemate est proche la porte Lyonnoise, est inutile et pleine d'eau et est fort ancienne.

Je ne m'arrêterai point icy à vous faire la description des églises, des rues et des principaux bâtiments. Je me contenterai de vous dire que l'église de Saint-Maurice, qui est la cathédrale, passe pour une merveille à cause de ses voûtes sans piliers et de ses beaux

(1) Tout proche de ce boulevard, on a fait depuis peu, pour la commodité de la ville, une porte qui répond au bas des Halles et a son aspect sur la promenade de la Saulaye; laquelle a été nommée la porte Cupif pour avoir été bâtie par les soins de Nicolas Cupif, écuyer, sieur de Teilledras, conseiller au présidial d'Angers, la dernière année de son mairat, 1672.

clochers bâtis sans appui sur une double voûte, ce qui a obligé plusieurs étrangers à les appeler, en leurs itinéraires, *tours en l'air*. Cette église est riche en argenterie, ornements et cloches, comme sont la plupart des autres, principalement celles des abbayes, qui sont aussi parfaitement bien bâties, voûtées, et garnies de riches ornements.

Les maisons des particuliers d'Angers étoient anciennement presque toutes de bois et de terrasse, mais, depuis environ deux siècles, on en a bâti quantité de tuffeau et de pierre de taille, qui sont fort belles. Le logis Barrault, celui de l'abbesse du Ronceray, le logis de Lancrau, qui est aux pieds de l'Oratoire, celui du sieur Louët, celui qu'on appeloit le logis de Pincé, et celui du sieur lieutenant général sont les plus beaux. Il n'y avoit point autrefois de retraite aux maisons particulières d'Angers, et les rues n'étoient point pavées, tellement que les grandes rues étoient ordinairement pleines de boue, d'infections et d'ordures. Durant le règne de François premier, on remédia à ce désordre : les habitants firent faire des aisances chez eux et on fit paver les rues.

Il y a trois grandes boucheries à Angers et deux petites; une belle grande halle couverte qui contient une infinité de boutiques et étaux; c'est l'une des plus belles et grandes charpenteries de France. Il y a aussi plusieurs places publiques. Les principales sont celle des Halles, qui est très grande et belle, celle des Lices qui est hors la ville, le Pilori, la Place Neuve, et le quarroy de la Turcie qu'on a fait embellir depuis peu. Il y a encore à Angers une grande et belle poissonnerie qui est couverte, fort large, spacieuse et commode, et au devant de cette poissonnerie, sur le bord de la rivière, trois ou quatre beaux quays fort commodes pour la décharge des marchandises. Les issues de la ville sont aussi fort belles, et l'on y trouve presque partout de belles promenades dont la plupart sont plantées de beaux ormeaux; les plus agréables sont le Champ de foire, le Mail, le pré d'Allemagne, la Saulaye du port Ayrault, la place Martineau (1).

Il y a à Angers quatre grosses abbayes de l'ordre de Saint-Benoist,

(1) Et la place Eveillard plantée de deux rangs d'ormeaux par l'ordre de François Eveillard, écuyer, seigneur de Pignerolles et président de la paroisse, durant qu'il fut maire aux années de 1641 et 1642. Avant cela, cette place s'appelait Boisnet (j'ai lu en quelques titres Bolet) où l'on tient par tradition qu'il y avoit eu autrefois un bois et depuis n'avoit servi que pour y jeter les immondices et ordures de la ville. A présent on y élève plusieurs beaux édifices qui donnent un grand accroissement à la ville et la font porter jusqu'au bord de la rivière. Messieurs du corps de ville ont obtenu des lettres patentes du roy pour faire démolir les petites murailles, depuis le boulevard du Port-Ayrault jusqu'à la Porte-Neuve, et le pont et les moulins.

très riches et très bien bâties, et sept églises collégiales; et dans le reste de l'Anjou encore plusieurs autres belles abbayes et prieurés conventuels de divers ordres et quantité d'églises collégiales, de toutes lesquelles voici l'ordre et le dénombrement :

L'abbaye de Saint-Aubin d'Angers,
L'abbaye de Saint-Serge-lès-Angers,
L'abbaye de Saint-Nicolas-lès-Angers,
L'abbaye du Ronceray d'Angers, de filles,
L'abbaye de Saint-Florent près Saumur,
L'abbaye de Saint-Florent le Vieil,
L'abbaye de Bourgueil,
L'abbaye d'Asnières-Bellay,
L'abbaye de Saint-Maur sur Loire,
L'abbaye de Nyoiseau, de filles.

Toutes les abbayes cy-dessus sont de l'ordre de Saint-Benoist et paient et sont taxées à Rome, pour leurs bulles et annates, la somme marquée à côté, comme sont aussi celles qui suivent, de l'ordre de Saint-Augustin (1). Il y a encore deux petites abbayes de l'ordre de Saint-Benoist en Anjou, proche Montreuil-Bellay, qui sont de l'évêché de Poitiers et sont nommées :

L'abbaye de Brignon,
L'abbaye de Ferrières.

Suivent les abbayes de l'ordre de Saint-Augustin, des chanoines réguliers :

L'abbaye de Toussaint d'Angers,
L'abbaye de la Roë,
L'abbaye de Melinays,
L'abbaye de Saint-Georges sur Loire.

Suivent les abbayes de l'ordre de Cîteaux :

L'abbaye du Louroux,
L'abbaye de Pontron,
L'abbaye de la Bouessière,
L'abbaye de Challoché,
L'abbaye du Perray, de filles.

Il n'y a en Anjou qu'une abbaye de l'ordre de Prémontré, qui est L'abbaye du Perray neuf.

Voici les églises collégiales :

L'église collégiale de Saint-Laud-lès-Angers,
L'église collégiale de Saint-Martin d'Angers,
L'église collégiale de Saint-Pierre d'Angers,

(1) Les taxes annoncées par Roger ne se trouvent pas sur son manuscrit.

L'église collégiale de Saint-Jean-Baptiste d'Angers,
L'église collégiale de Saint-Maurille,
L'église collégiale de Saint-Mainbœuf,
L'église collégiale de la Trinité d'Angers,
L'église collégiale de Saint-Léonard de Chemillé,
L'église collégiale de Blaison,
L'église collégiale de Montrevault ou Maulimart,
L'église collégiale de Clisson,
L'église collégiale de Martigné-Briand,
L'église collégiale de Saint-Just de Château-Gontier,
L'église collégiale de Saint-Nicolas de Craon,
L'église collégiale de Montsoreau,
L'église collégiale de la Grézille,
L'église collégiale de Doué,
L'église collégiale de Jarzé,
L'église collégiale de Saint-Louys ou du Tremblay en Chalain,
L'église collégiale du château de Montreuil-Bellay,
L'église collégiale du Puy-notre-Dame,
L'église collégiale de Mirebeau.

Il y a aussi plusieurs beaux et riches prieurés conventuels à Angers et dans l'Anjou, dont voici le catalogue :
Le prieuré conventuel de l'Evière,
Le prieuré conventuel de Cunault,
Le prieuré conventuel de Chemillé,
Le prieuré conventuel de Montreuil-Bellay,
Le prieuré conventuel de Saint-Clément de Craon,
Le prieuré conventuel de Saint-Jean de Château-Gontier,
Le prieuré conventuel de Chalonnes,
Le prieuré conventuel de Briollay,
Le prieuré conventuel de Montilliers.

Tous ceux-là sont de l'ordre de Saint-Benoist; ceux qui suivent, des chanoines réguliers de Saint-Augustin :
Le prieuré conventuel de Saint-Jean d'Angers,
Le prieuré conventuel de Saint-Jacques de la Flèche,
Le prieuré conventuel de la Papillaye,
Le prieuré conventuel des Trois-Perrins,
Le prieuré conventuel de Benais,
Le prieuré conventuel de Leschenau.

Suivent les prieurés conventuels de l'ordre de Grandmont :
Le prieuré conventuel de la Haye des Bons-Hommes,
Le prieuré conventuel de Breil-Bellay,
Le prieuré conventuel de Monnoye,

Le prieuré conventuel de la Primaudière,
Le prieuré conventuel des Bons-Hommes de Craon.

Il y a à Angers de beaux couvents de religieux mendiants de tous les ordres et plusieurs couvents de religieuses, aussi bien qu'à Saumur, Baugé, Craon et ailleurs, desquels je parlerai au cours de cette histoire, mais enfin il ne faut pas oublier la royale abbaye de Fontevrault, chef d'ordre, qui a aussi plusieurs prieurés conventuels en Anjou, les Loges, la Regripière, la maison de la Flèche et autres.

La Gaule étant peuplée et habitée comme nous venons de dire, en notre second avant-propos, et les Gaulois s'étant soumis à la domination d'un roy, tous les peuples de ce grand royaume vécurent longtemps en paix et en repos sous la conduite de leurs roys, sans guerre étrangère ni civile, et sans faire d'entreprise sur leurs voisins.

Le vieux Dupleix, en ses Mémoires des Gaules, nous marque exactement la suite de tous ces anciens roys et leurs principales actions. Il a pris de Trithême, Hunibaud, Metasthènes, Diodore Sicilien, Berose et autres anciens auteurs, ce qu'il en a dit; et quoique la plupart des modernes qui ont traité ce sujet après eux s'accordent aussi avec eux dans ce qu'ils ont écrit de ces roys jusqu'au roy Rhemus, qui fut le 22e roy des Gaules et bâtit la ville de Rheims en la Belgique, je vous donne néanmoins tout ce qu'ils en ont dit pour une chose fort douteuse; vous en croirez ce qu'il vous plaira. En voici un petit abrégé.

A Samothès, premier roy des Gaules, et instituteur des philosophes samothées, premiers philosophes et prêtres des Gaulois, succéda Magus son fils, deuxième roy des Gaules. Celui-cy fut un grand bâtisseur de villes, comme nous avons déjà dit, et quelques-uns lui attribuent l'édification de Mayence, Angers, Noyon et Rouen, Magunta, Juliomagus, Noviomagus et Rothomagus. A Magus, 2e roy des Gaules, succéda Sarron son fils, qui fut le troisième roy des Gaules, et fut, selon quelques-uns, restaurateur ou fondateur de la ville d'Egada, dite depuis Angers, et grand ami et protecteur des Egadiens ou Angevins.

Depuis Sarron jusqu'à Rhemus, où les anciens auteurs cessent de donner des roys à la Gaule, nous avons eu Drys, 4e roy, fils de Sarron; celuy-là institua les Druides, si nous n'aimions mieux dire que les Druides, prenant d'ailleurs leur institution, aient été nommés de *drys*, mot grec qui signifie bois ou chêne dur; mais quelle appa-

rence d'aller chercher l'étymologie d'un mot purement gaulois chez les Grecs?

Après Drys fondateur des Druydes, il faut mettre Bardus, cinquième roy des Gaulois, qui fut homme savant et politique. Il inventa une espèce de poésie qui eut toujours depuis cours dans la Gaule, et une certaine manière de chant en vers grecs; lui et les autres poétes de ce temps-là la composèrent en langage gaulois, car ses peuples s'adonnèrent fort à cette poésie et musique, et ceux qui y réussirent furent appelés *bardes*.

A Bardus succéda Longho, sixième roy, fils de Bardus; à Longho, Bardus II, septième roy des Gaules; à Bardus II, Lucus son fils; à Lucus, Celtes ou Jupiter Celtes, son fils; de celui-cy cette partie de la Gaule qu'on appeloit la Celtique prit son nom. Durant le règne de ce roy, c'étoit environ l'an du monde 2270, arriva ce grand embrasement des bois dont les montagnes qui séparent la Gaule d'avec l'Espagne étoient couvertes et que depuis, à cause de cet embrasement, on a appelées Pyrénées. Le feu échauffa tellement la terre de ces montagnes qu'on en vit couler plusieurs ruisseaux d'argent que les habitants de ce pays, ignorant la valeur de ce métal, échangèrent depuis pour des marchandises de vil prix à des marchands étrangers.

Après Celtes régna Galathès, après Galathès Narbon, après Narbon Lugdus. Quelques-uns attribuent à Narbon la fondation de la ville de Narbonne et à Lugdus celle de Lyon; mais cecy est formellement contredit par les historiens romains, qui font voir clairement que Martius Narbon, consul romain, fonda Narbonne plus de mille ans après le règne du roy gaulois Narbon, et que Lyon fut bâti et nommé Lugdunum par Muratius Plancus, un peu devant la naissance de Jésus-Christ, et qu'au même lieu où Plancus fit bâtir, il y avoit seulement un petit passage qui s'appeloit Insula, l'Ile. Ces choses, qui sont fort éloignées de ce que les anciens nous content de Lugdus, de Narbon et des autres, nous donnent sujet de douter de tout le reste.

Pour continuer l'ordre de nos anciens roys de Gaule, après Lugdus régna Belgius son fils, duquel la Belgique; après Belgius régna Jasius, après Jasius régna Allobrox, duquel les Allobroges prirent leur nom; à Allobrox succéda Romus; à Romus, Paris son fils; à Paris, Lemannus, duquel le lac Léman; à Lemannus, Obbius, fils de Lemannus; à Obbius, Galathes II; à Galathes II, Namnès; à Namnès, Rhemus, fils de Namnès.

Après Rhemus, nos anciens auteurs nous supposent un Francus ou Francion qu'ils font le vingt et troisième roy de Gaule, et qu'ils font

venir de Troye, après la destruction de cette fameuse ville par les Grecs; pour moi, je crois que tout cela est pure fable, et c'est ce qui m'oblige à la supprimer ici. S'il y a eu un Francus qui ait régné au temps de la destruction de Troye ou environ, j'estime qu'il a été vray gaulois de naissance comme ses prédécesseurs, dont je viens de parler, et que bien loin d'avoir reçu ces fugitifs, et de s'être laissé supplanter par eux, il est plutôt allé lui-même à Troye, selon quelques autres auteurs, porter ses armes auxiliaires, et en est revenu tout couvert de gloire. C'est icy où chacun peut former des conjectures, sur ce qui se passa en ce temps là au regard des Gaulois et des Troyens. Si Francus est allé à Troye, il a pu ramener de ce pays-là quelques-uns de ces misérables fugitifs par un motif de compassion; mais de croire qu'ils se soient emparés de la Gaule et qu'ils y aient régné depuis, je n'y vois point d'apparence. Nos anciens auteurs font venir ce Francus par mer, ne considérant pas que la navigation n'étoit pas lors beaucoup en usage et étoit fort peu assurée. Si au contraire il est venu par terre, quelle apparence qu'il ait passé au travers de tant de provinces sans s'arrêter en pas une d'icelles?

C'est à la même aune que je mesure encore le conte de Bourdigné, qui, en la première partie de ses annales, nous raconte fort au long une fable de cette nature et de la même suite. Il nous amène, après la destruction de Troye, un Ajax Télamonias fabuleux, auquel il fait joindre une bande de Troyens qui se donnèrent à lui tout grec qu'il étoit, et il dit que cet Ajax ayant été tué peu après par Ulysse, les soldats d'Ajax, ne perdant pas cœur et persévérant dans la résolution qu'ils avoient faite d'aller busquer fortune ailleurs, équipèrent quelques navires avec lesquels ayant cinglé plusieurs jours, ils arrivèrent enfin sur la côte de la Gaule celtique. Il ajoute ensuite qu'ils entrèrent dans l'embouchure de Loire, et qu'ayant vogué contr'amont, ils parvinrent en Anjou ou Egada où ils trouvèrent la ville d'Egada et les Egadiens qui les reçurent favorablement. Il dit que s'étant joints ensemble, et ayant fait alliance, ils s'unirent et ne firent plus qu'un peuple et rebâtirent ensemble la ville d'Angers et habitèrent tout le pays voisin. Ce qui facilita cette amitié et prompte alliance fut la convenance des noms, dit Bourdigné, car ces Troyens, dit-il, s'appeloient Agions ou Angions, et les habitants d'Anjou étoient lors nommés Egadiens. Je vous laisse à juger de cette belle convenance et de la conséquence qu'il en tire. Cette fable me déplait si fort que je vais la laisser là tout court pour vous dire que, ne voyant aucune guerre ni entreprise sous les vingt et deux roys que je viens de vous donner, je juge que notre Anjou ou province egadienne fut toujours en repos sous ces bons Gaulois. Ce fut là le siècle doré de l'Anjou, et quel-

quefois je me représente encore avec plaisir ces bonnes gens sans ambition, sans vanité, sans querelles, sans médisance et sans envie sous leurs chaumines et cabanes, et avec leurs troupeaux, parmi les bois et les forêts dont la contrée étoit toute pleine; ou bien je les considère travaillant et labourant joyeusement pour l'entretien de leur vie, éloignés de tous ces désirs avares et sordides d'amasser des richesses qui leur étoient alors inconnues; ou enfin je les considère philosophant parmi les bois et auprès des rivières sur les merveilles de la nature.

Ce n'est pas icy le lieu d'examiner la date du temps auquel la destruction de Troye est arrivée. Quelques-uns la marquent l'an du monde 2945, comme a fait Vignier dont je fais beaucoup d'état; c'étoit environ cent ans devant le règne de David, au compte du même Vignier, et quatre cents ans avant le commencement des Olympiades; mais plusieurs modernes restreignent ce calcul cent ans au deçà ou environ, ce qui me plaît davantage. Tant y a que c'est là où je mets la fin du siècle doré de l'Anjou, car depuis ce temps-là les Druides s'emparèrent du gouvernement de la Gaule avec une autorité tyrannique et despotique.

Ces Druides étoient sacrificateurs et prêtres et s'attribuèrent en ce temps icy le gouvernement politique, ensuite de celui de la religion, qu'ils avoient eu sous les roys cy dessus. Ils faisoient leurs sacrifices dans les forêts, et immoloient même quelquefois des hommes à leur dieu Teutatès qu'ils appeloient Hesus, Taramis et Belenus, et ces trois n'étoient que des attributs ou attributions à leur Dieu qu'ils croyoient seul et unique Dieu, figure obscure de la très sainte Trinité. Ils faisoient mille singeries avec leur guy, qu'ils cueilloient le premier jour de l'an, d'où est venu le mot d'*aguillanneuf* que les paysans de notre Anjou disent encore *aguillanleu*. Ils ne bâtissoient point de temples, disant que la majesté de Dieu étoit trop grande pour vouloir la renfermer ou adorer dans l'enclos d'un temple, et ils ne l'adoroient que dans la campagne ou dans les bois; mais il en faut excepter le temple de Chartres ou des Carnutes, qui étoit dédié à la vierge qui enfanteroit, belles figures, encore un coup, de nos mystères.

Plusieurs auteurs ont parlé de la religion des Druides et des anciens Gaulois, parmi lesquels je fais beaucoup d'état de ce qu'en a dit monsieur d'Urfé en son Astrée. Auprès de Montreuil-Bellay en Anjou, dans les bois de Brossay vers Chantelou, le long d'un petit ruisseau, on voit encore à présent un grand bassin, ou auge de pierre de taille, et un autre plus petit tout proche, le tout fort bien taillé et qui marque une très grande antiquité, que quelques hommes savants

de ce quartier-là m'ont dit avoir servi autrefois aux cérémonies des anciens Druides, et que c'étoit là une croyance de tradition; à la vérité la situation du lieu éloigné d'habitations donne sujet d'en croire quelque chose.

Je ne sais si ce fut en ce temps-là ou sous quelqu'un des roys gaulois cy-dessus que nos Egadiens changèrent de nom et furent appelés Andes. Je ne les vois plus désormais appelés que de ce dernier nom chez les auteurs romains. En effet parmi les troupes de Sigovèse et de Bellovèse, nos Angevins gaulois qui y sont marqués n'y sont plus appelés autrement qu'Andes, fors Polybe qui les appelle Agaunes. Cette entreprise de Bellovèse et de Sigovèse est presque la seule chose digne de mémoire et qui soit bien certaine, dont nous avons à parler, depuis ce temps icy jusqu'à la venue de César en la Gaule. Je n'en rapporterai icy que ce qui touche notre nation.

Parmi les troupes de Sigovèse, c'étoit une grande multitude d'aventuriers gaulois qui résolurent d'abandonner la Gaule, laquelle ils voyoient trop peuplée, pour aller busquer fortune ailleurs; les anciens auteurs sont d'accord qu'il y avoit une bonne troupe d'Andes ou Angevins. Ces troupes étant arrivées en la Germanie, c'est à présent l'Allemagne, les Germains s'opposèrent d'abord et se présentèrent en bataille pour leur empêcher l'entrée de leur pays; mais les Gaulois les défirent avec un grand carnage, et, après les avoir mis en fuite, établirent quelques-uns de leurs gens dans les contrées plus prochaines. Les Andes eurent pour leur part le pays vers l'Alsace, le Brisgau, le Rhin et le lac de Constance; cecy me semble fort véritable, appuyé de plusieurs auteurs qui disent que la vallée d'Andegauste en prît le nom et la contrée d'Agaunum pareillement. Thaut, entr'autres, dit avoir observé en ses voyages qu'en quelque quartier d'Allemagne et au pays d'Auxois, il a trouvé une ville portant le nom de Brissac, qu'il dit convenir à Brissac en Anjou et en avoir pris le nom. Il faut que ce pays d'Auxois, dont parle Thaut, soit l'Alsace ou les environs, car cela ne peut convenir à notre Auxois qui est une contrée de la Bourgogne. Sigovèse passa ensuite plus avant, mais je ne sais pas si quelques autres Andes, outre ceux qui s'habituèrent à cette frontière de la Germanie, le suivirent au travers de l'Allemagne, Pannonie, Epire, Grèce, Macédoine, Galatie et Gaule-Grèce. Dupleix rapporte les guerres qu'eut là Sigovèse et sa postérité, mais cela ne nous regarde plus.

Bellovèse, frère de Sigovèse, soit par sort, choix ou autrement, prit aussi avec ses troupes, qui n'étoient pas inférieures à celles de son frère, la route d'Italie. La conquête en fut aussitôt faite, c'est à dire de cette partie qu'on appela depuis, à Rome, la Gaule Cisalpine,

qui comprenoit toute la Lombardie à peu près, avec quelques provinces voisines. Les Gaulois s'y établirent, après l'avoir conquise, et il est constant que, parmi ces derniers aventuriers, il y avoit encore des Andes ou Angevins. La contrée qui leur échut pour leur part fut Mantoue et ses environs, et je crois qu'on ne peut raisonnablement contester ce que quelques auteurs de la vie de Virgile et autres ont dit à ce propos, savoir que le bourg d'Andes près Mantoue, où naquit le prince des poètes, fut ainsi nommé par les Angevins qui le bâtirent et y donnèrent leur nom au temps de Bellovèse. Ainsi ce grand prince des poètes a tiré son origine des Andes ou Angevins, et doit être réputé Angevin, si l'on en veut croire le sieur Des Rues, en sa description de la France, parlant de l'Anjou.

Les Andes, habitués en Italie et Allemagne, n'étant plus sous notre ressort, je les laisse là et me contente de dire que notre Anjou fut en paix sous le gouvernement des Druides jusqu'au voyage de Jules César en la Gaule. Les Angevins, ou Andes, comme les appelle César, n'eurent, à mon avis, point de part en toutes les guerres d'entre les Gaulois et les Romains que Tite-Live, Polybe, Florus et autres marquent sous le nom de guerres gauloises; cela regarde la Provence, le Languedoc, le Dauphiné et les autres provinces les plus méridionales de la France. Le voyage d'Annibal en Italie, et son passage par la Gaule et les Alpes, regarde encore ces mêmes contrées; et si par hazard quelques troupes d'Angevins ou Andes s'y sont trouvées, je crois que ces Andes n'y ont paru que comme auxiliaires, non plus qu'en toutes les autres guerres qui ont suivi jusqu'au temps de César.

Je sais bien que quelques auteurs, et entr'autres un excellent homme qui a fait depuis quelques années la description de la France, ont écrit que toutes les provinces de la Gaule Celtique avoient des roys particuliers lorsque César y vint, et cet auteur dit qu'il est à croire que l'Anjou avoit aussi ses roys ou princes. Je ne vois rien d'assuré en cela; peut-être que les Druides principaux, ou grands Druides, avoient usurpé l'autorité royale et s'étoient fait nommer roys et princes et avoient joint la couronne à la thiare. S'il y en a eu des particuliers en Anjou, depuis Francus et la destruction de Troye, nous n'en avons point de connoissance certaine, mais c'est une chose indubitable qu'il y avoit un roy, prince ou duc en cette province, lorsque César faisoit la guerre en la Gaule. Ce grand capitaine romain assujétissoit la Gaule peu à peu et en avoit réduit la plus grande partie sous la puissance des Romains, après quantité de combats qu'il avoit donnés à plusieurs nations gauloises, lorsque notre nation Angevine parut aussi sur les rangs pour défendre sa liberté et protéger celle de ses voisins contre cet illustre romain; en voici le détail.

DUMNACUS GAULOIS, DUC DES ANGEVINS.

César, au livre de ses commentaires, Hiret et Bourdigné nos annalistes, après lui, nous apprennent que dans le temps que César achevoit la conquête des Gaules, il y avoit en Anjou un grand seigneur qui étoit roy, prince, duc ou capitaine de ce pays, appelé Dumnacus. César n'a point remarqué si ce Dumnacus se rendit à lui lorsqu'il passa en l'Armorique, ou si ce prince angevin se maintint toujours jusqu'à ce temps icy dans la liberté gauloise sans se soumettre aux Romains, ou bien s'il avoit été neutre. Je juge par la lecture de César et de Bourdigné que Dumnacus avoit calé la voile, lorsque César rangea les Poitevins et les Bretons, et lui vint en grâce, et il est à croire que Dumnacus même favorisa le passage de César en l'Armorique. Si tout cela se fit sans guerre en Anjou, nous ne le savons pas au vray, mais César n'en dit rien de positif.

La jalousie que notre Dumnacus conçut contre Durace, duc des Poitevins, qui s'étoit allié aux Romains et étoit fort leur ami, fut la cause de la guerre dont nous allons parler. Dumnacus donc s'élevant tout d'un coup, assembla une grosse armée d'Angevins, et avec une bonne troupe de Chartrains qui vint à son secours, passa promptement en Poitou, prenant l'occasion de l'absence de César qui en étoit fort éloigné. Ce brave Gaulois pénétra jusqu'en Limousin, où il trouva Durace son ennemi qui tenoit une forte garnison dans Limoges pour les Romains. Dumnacus se fiant sur la fidélité et le courage de ses troupes, assiégea Limoges où Fabius et Caninius, lieutenants de César accoururent. Ayant eu avis de l'approche de Caninius, il quitta son camp et leva son siége pour aller au devant de lui et le combattre suivant la pratique des guerres de ce temps-là; mais sur un nouveau rapport qu'eut Dumnacus que Fabius suivoit de près avec d'autres troupes, il changea de résolution et, redoutant la puissance de ces deux chefs joints ensemble, il se retira à grandes journées vers l'Anjou et la rivière de Loire. Cependant les Romains prévinrent sa diligence, et leur cavalerie, commandée par Quintus Titurius Varus, l'ayant attrapé en chemin, la peur et le désordre se jettent en l'armée de Dumnacus, qui fut là défaite, avec perte de douze mille hommes. Dumnacus y fut fait prisonnier, à ce que dit Bourdigné, et fut longtemps en prison. On ne sait point ce qu'il devint ni comment il finit sa vie. Nous savons seulement que c'est icy la fin de sa principauté ou règne et que les Romains se rendirent alors maîtres de l'Anjou et que César s'empara d'Angers. Après cela, il

pour la royne-mère Marie de Médicis. Messire Guillaume Bautru, comte de Serrant, en possède aujourd'hui la seigneurie qui lui a été engagée et détachée du domaine. Enfin cette place a été attaquée deux fois de notre temps, savoir en 1619 et 1652, mais nous en parlerons dans le temps.

Pour finir sur cet article, je crois que César ne fit qu'un pont de bâteaux ou bien quelque autre ouvrage prompt et aisé pour passer en Aquitaine, et je crois que ce fut au même lieu où depuis on a continué de bâtir toute cette longue suite de ponts qu'on y voit et qu'on appelle le Pont-de-Sey, cette route facile et commode pour le commerce d'Angers avec le Poitou et l'Aquitaine, ayant toujours été grandement fréquentée depuis.

Bourdigné rapporte aussi l'édification de l'amphithéâtre de Grohan près Angers au même Jules César, et dit que les anciens du pays racontoient de son temps qu'on voyoit souvent paroitre des specres et fantômes en ce lieu-là, et qu'on y a trouvé des médailles et pièces de monnoie d'argent et d'airain avec des inscriptions de Jules César. Bourdigné me pardonnera, s'il lui plaît, si je ne suis pas de son opinion sur cet article icy; j'aime mieux en croire M. Ménard, qui en a parlé doctement en un petit traité qu'il en a fait, intitulé : *Amphiteatri Andegavensis Groanni disquisitio novantiqua*, où il en attribue l'édification aux empereurs Valérien père et fils, qui possédoient l'Anjou comme leurs prédécesseurs, aussi bien que le reste de la Gaule et y avoient des gouverneurs et autres officiers. Il tire l'étymologie de Grohan du dieu Grannus auquel il croit qu'il fut dédié; il propose aussi le mot Grouanon ou Groanic qu'il dit signifier arène, ou sable en vieux langage bas-breton, ce qui n'est pas tout à fait à rejeter, mais la première étymologie vaut mieux. Enfin il y a eu auprès d'Angers un bel amphithéatre bâti sur le modèle des amphithéatres romains, et sans doute que ce fut durant que les Romains étoient les maîtres de la Gaule, et apparemment sous les Valériens ou Galliens, et non pas par Jules César, qui fit si peu de séjour en Anjou; si peut-être Publius Crassus ne l'a fait bâtir au nom de César son empereur, tandis que le même Crassus étoit en Anjou, en quartier d'hiver, avec une légion pour défendre la marche de Gaule vers ce quartier-là de l'Armorique. C'est pour ce fait que je crois qu'on a depuis fait état d'Angers comme d'une bonne place frontière; et la Bretagne s'étant presque toujours depuis maintenue séparément du reste du royaume, Angers fut toujours marche et clef de France. Aussi nos roys l'ont reconnu de sa fidélité à ce sujet : ce qui les a obligés à lui donner pour armes une clef d'argent posée en pal en champ de gueules, qui en est une marque.

Je reviens à Grohan, dont je serai bien aise de vous dire que j'ai vu les ruines et masures en ma jeunesse, et je considérois qu'on remarquoit que les murailles en étoient si fortes et bien liées qu'il étoit comme impossible de les rompre ou abattre avec les marteaux les plus pointus. Ce lieu, et l'emplacement d'iceluy, est à présent enfermé dans l'enclos du monastère de la Fidélité, et on ne le peut plus voir. C'est proche la porte Saint-Aubin. Les religieuses ont fait détruire une partie de cet amphithéatre, de sorte que tout y est presque changé depuis que M. Ménard a écrit. Il nous en a donné le plan dans le livret que j'ai cité cy-dessus, mais je n'ai point ouï dire qu'on y ait vu ni qu'on y voie des spectres comme a écrit Bourdigné.

On dit encore que les Romains firent accommoder la fontaine Frotte-Penil, qu'on voit sur le chemin d'Angers au Pont-de-Cé, durant qu'ils commandoient en Anjou, et qu'ils conduisirent les eaux de cette fontaine en divers lieux d'Angers et d'auprès d'Angers, par des canaux souterrains pour en faire des bains; et Hiret a remarqué que vers Lévière on en a trouvé des vestiges et des apparences. Il n'y a pas longtemps qu'on découvrit en un jardin appelé le Lutin, tout proche Lévière, un grand bassin de ces bains tout entier et parfaitement bien cimenté. Au lieu où est le monastère de la Visitation, j'ai remarqué plusieurs ruines et restes de vieilles murailles semblables à celles de l'amphithéatre de Grohan. Ces vieilles murailles étoient cachées en terre avant qu'on commençât ce bâtiment qui fut cause qu'on les découvrit; auparavant cela on labouroit dessus. On y trouva même des puits tout faits et creusés et construits de murailles très antiques, avec de l'eau au fond, ce qui confirme ma pensée qui est que la ville d'Angers s'étendoit là, avant que César la prît et la resserrât vers le château et Saint-Maurice, ou bien que c'étoit du moins un lieu où il y avoit plusieurs de ces édifices et bains des Romains.

Bourdigné et Hiret nous parlent aussi, en ce lieu, de l'édification du Château Ceaux qu'on dit à présent Chantoceaux, assurant que ce château fut bâti par Celsus, questeur romain, qui fut mis là pour y recevoir plus commodément les tributs d'Anjou et de Bretagne, à quoi il me semble qu'ils devoient ajouter du Poitou.

J'ai de belles particularités à faire touchant cette place, que j'espère vous donner, Dieu aidant, en mon histoire généalogique des maisons illustres d'Anjou.

LA NAISSANCE DE JÉSUS-CHRIST, ET LE CONTE DES ANNÉES D'ICELLE.

L'an du monde quatre mille ou environ, la paix étant universellement dans tout le monde, Auguste César étant empereur de Rome, Notre Seigneur Jésus-Christ, Dieu éternel de Dieu éternel, consubstantiel et coégal à son père, naquit, s'étant fait homme, et prit chair humaine dans les entrailles de la sainte Vierge Marie, de la tribu de Lévi. Cette merveilleuse naissance fut à l'heure de minuit, le vingt et quatrième jour de décembre, dont la joie de la nouvelle fut annoncée aux pasteurs par les anges dans la Judée, aux mages dans l'orient par les étoiles, et à tous les peuples par la cessation des oracles et le renversement de l'imposture des idoles. Notre Seigneur Jésus-Christ ayant vécu dans la Judée et dans l'Egypte, annoncé son évangile et appelé ses apôtres, souffrit mort et passion à l'âge de trente et trois ans pour nous racheter de nos péchés, et étant ressuscité le troisième jour et monté au ciel, il envoya à ses apôtres son Saint-Esprit et les envoya par tout l'univers prêcher son évangile. Saint Pierre, le chef des douze, étant venu en Italie, envoya en la Gaule saint Martial, saint Valère, saint Eutrope et autres; saint Denys y vint aussi ensuite, et saint Julien, qui fut évêque du Mans; à quoi je ne vois pas grande apparence. Aussi, après avoir pesé les raisons de Boudouet, qui marque la mission de saint Julien à ce temps icy, et celles de Courvaisier qui recule la prédication de saint Julien jusqu'à l'an 235, sous l'empire de Gordien, j'embrasse l'opinion de ce dernier et n'assigne la conversion du Mayne et de l'Anjou qu'à ce dernier temps, comme a fait Courvaisier. C'est pourquoi, avant que de marquer mieux ce changement, il est nécessaire d'écrire ce qui s'est passé en ce pays depuis la naissance de Jésus-Christ jusqu'à ce temps-là, l'Anjou étant sous la puissance des Romains, comme étoit tout le reste de la Gaule.

Sous Tibère, troisième empereur romain, l'an vingt et troisième de la naissance de Jésus-Christ, il y eut une sédition générale dans toutes les Gaules contre les Romains. Ceux d'Anjou et de Touraine prirent les premiers les armes, et furent aussitôt après défaits et opprimés par les armées romaines, conduites par Accilius Aviola et Visellius Varo. Les autres Gaulois qui avoient pour chefs Julius Sacrovir et Florus n'en eurent pas meilleur marché et furent pareillement assujétis.

Sous Caligula, Claude et Néron, les Gaules furent plus paisibles et la religion chrétienne commença à se répandre dans l'Orient et dans l'Italie, ce qui donna lieu aux persécutions marquées dans l'histoire

ecclésiastique, sous Néron et les empereurs ses successeurs. L'église de Lyon et la contrée lyonnoise, qui avoient reçu le christianisme, souffrirent de grandes persécutions sous les empereurs Antonin et Varus, environ l'an de Jésus-Christ 167. Enfin ces persécutions se relâchèrent sous Philippe, Dèce, Gallus et Volusianus, et plusieurs hérésies qui avoient attaqué et affligé l'église naissante furent étouffées (255).

Je crois avec Courvaisier que c'est environ ce temps-là que saint Julien vivoit et qu'il prêchoit avec zèle et ferveur la religion chrétienne aux provinces du Mayne, d'Anjou et lieux circonvoisins. Les anciennes légendes et la tradition nous apprennent que ce fut alors que l'Anjou embrassa la religion chrétienne et qu'une grande multitude de ce peuple se convertit à Jésus-Christ; que saint Julien établit Defensor évêque d'Angers et le consacra, et c'est lui que nos auteurs d'un commun accord mettent le premier évêque d'Angers. Quelques-uns disent qu'il étoit Romain, comme étoit saint Julien, et qu'ils furent tous deux envoyés en la Gaule; d'autres que Defensor étoit prince ou gouverneur de la ville du Mans, lequel s'étant converti par la prédication de saint Julien, quitta tous ses biens et honneurs temporels pour se donner entièrement à Dieu, et qu'après cela saint Julien le fit prêtre et évêque, et l'envoya à Angers et en Anjou, où il prêcha l'évangile durant quelques années, après quoi il y mourut. D'autres disent qu'il ne vint en Anjou qu'après la mort de saint Julien et ensuite d'une apparition qu'il eut du même saint. Nous ne savons pas quelle année mourut Defensor ni combien dura son pontificat. Il n'est point employé aux calendriers d'Anjou, ni aux dystiques des litanies, quoique quelques-uns l'aient appelé saint.

Sous Gallus et Volusianus, et sous Posthumus et ses successeurs jusqu'à Probus, la Gaule fut dans une grande tranquillité et fort obéissante aux Romains, et l'Anjou par conséquent. J'ai vu plusieurs médailles ou pièces de monnoie fort anciennes de ces empereurs Posthumus et Probus, que je crois avoir été une monnoie commune et de mise en Anjou en ce temps-là. On dit encore que des médailles qui ont été trouvées dedans et autour de l'amphithéatre de Grohan, près la porte Saint-Aubin d'Angers, et dont a parlé Bourdigné, sont aussi de ces empereurs et des suivants, principalement des Aurélien père et fils, ce qui donne sujet de croire que cet amphithéatre a été bâti en ce temps-là ou du moins dédié et rebâti, mais je n'ai point vu de ces dernières médailles.

Les persécutions contre les chrétiens se réchauffèrent sous Dioclétien; nous ne savons pas si elles se firent sentir en Anjou, mais

enfin Constantin, premier empereur chrétien, ayant donné la paix à l'église et permis l'exercice de la religion chrétienne, on commença à bâtir des temples et des églises en toute liberté, et les fidèles commencèrent à respirer partout.

Saint Martin vivoit en ce temps-là en la Gaule; quelques-uns de nos auteurs disent que Defensor vécut jusqu'à la consécration de saint Martin et qu'il y assista, à quoi il n'y a point d'apparence; et j'estime qu'il étoit décédé longtemps auparavant et qu'il avoit été enterré en un cimetière qui étoit alors hors la ville d'Angers, au lieu où depuis on a bâti l'église de Saint-Maurille; la coutume étant lors à Rome et en toutes les villes sujettes à l'empire romain de n'enterrer aucun corps dans les villes, comme Baronius et autres ont remarqué. Je sais bien qu'en adhérant à Hiret, mettant icy un Auxilius ou Defensor 2e pour deuxième évêque d'Angers, et le désignant comme celui qui a assisté à la consécration de saint Martin, évêque de Tours, je contredis à M. Artaud, à Bourdigné, et au catalogue des évêques d'Angers dressé par Bruneau sur la calende de Saint-Maurice, mais je trouve tant de distance de temps et tant de répugnance à faire vivre le même Defensor, depuis le pontificat de saint Julien jusqu'à celui de saint Martin, que je n'ai pu me résoudre à suivre l'opinion de ceux qui le confondent avec Auxilius ou Défensor 2e; joint que celui-cy est nommé formellement par le mot d'Auxilius et par la qualité d'évêque d'Angers en la vie de saint Fermin, évêque d'Amiens, auquel cet Auxilius, évêque d'Angers, servit de coadjuteur en la prédication de l'évangile, sans m'arrêter à ce qu'on pourra m'objecter que Defensor Ier et Defensor 2e ou Auxilius sont un même nom et une même personne, car je réplique que les anciens titres des auteurs cy-dessus en ont fait distinction. Mais enfin il est clair et évident que Defensor Ier ne peut avoir vécu jusqu'au temps de saint Martin, ni avoir assisté à sa consécration, ni avoir accompagné saint Fermin en la prédication de l'Evangile. Il faut donc que ce soit un autre qui ne peut être qu'Auxilius ou Defensor 2e. Nous n'avons rien davantage à dire de lui non plus que de Defensor icy, sinon que ç'ont été de bons et saints pasteurs très ardents à prêcher l'Evangile et qui ont vécu dans une excellente pratique des vertus.

Auxilius eut pour successeur saint Apothême, qui fut contemporain de saint Martin, mais saint Apothême mourut avant saint Martin. On ne sait point non plus ce que saint Apothême a fait de mémorable. M. Artaud, en sa chronologie des évêques, dit seulement qu'il fut enterré hors la ville (c'est au lieu et place où est l'église Saint-Maurille) et que son corps y est resté jusqu'à l'an 840, que cer-

tains moines bretons y dérobèrent ce saint corps et l'emportèrent en l'abbaye de Rédon.

Nous ne savons aussi rien d'assuré de la vie, actions et administration de Prosper qui succéda à saint Apothême. Je crois que ce fut Prosper qui fit bâtir l'église de Saint-Pierre, et j'avance, par conjectures, que la cave, qui est sous le grand autel de l'église de Saint-Maurille, étoit auparavant cela la seule église ou oratoire où les chrétiens d'Angers et des lieux circonvoisins s'assembloient pour prier et communiquer aux mystères saints, car elle est bâtie à la façon des cryptes et catacombes qu'on voit encore à Rome et dont on se servoit à la naissance de l'église chrétienne.

Saint Hilaire, évêque de Poitiers, étant venu à Angers environ en ce temps-là, fit aussi bâtir une petite chapelle ou oratoire proche la ville, la dédia à la Vierge et la nomma Notre-Dame du Verger. C'est au même lieu où l'on a depuis bâti l'église de Saint-Germain, qui depuis a été appelée Saint-Aubin, et c'est la royale abbaye de Saint-Aubin d'Angers qui est à présent en l'enclos de la ville. C'est tout ce qu'il y avoit alors d'oratoires ou églises à Angers, et on ne voit ni titre ni auteur qui parle de l'église de Saint-Laurent en ce temps-là, ce qui fait voir que l'église de Saint-Laurent, qui est un ouvrage qui n'a jamais été achevé, n'étoit pas encore entreprise ni commencée et que ce n'est pas la plus ancienne église d'Angers, comme tient le vulgaire, car cet avantage est dû aux églises de Saint-Maurille et de Saint-Pierre, dont les caves ou chapelles souterraines ont été les premiers bâtiments.

Je crois que celle de Saint-Maurille est la première et la plus ancienne des deux, et cela soit dit sans préjudice, ne voulant pas me constituer juge d'un différend ancien et qui subsiste encore entre ces deux églises pour la primauté et antiquité, comme on voit aux appellations synodales, où l'on appelle alternativement les curés de ces deux églises les premiers, l'un une année, et l'autre l'année suivante.

Prosper, évêque d'Angers, mourut au temps que saint Martin étoit encore évêque de Tours, et par ainsi n'a pas été longtemps évêque. Saint Maurille succéda à Prosper environ l'an 390 ou 395. La vie de saint Maurille est toute pleine de merveilles et de sainteté, et comme c'est le plus bel entretien de notre histoire dans ce temps-là, je veux bien m'attacher à l'écrire avec fidélité et plaisir, mais néanmoins en peu de paroles. Je crois toutefois être obligé, avant cela, de repasser un peu sur l'état des affaires de l'empire, et de dire deux mots de l'origine et établissement de la monarchie françoise et autres affaires importantes.

La Gaule fut encore soumise aux empereurs romains qui succédèrent à Constantin jusqu'à Gratien, Théodose et Valentinien, mais plusieurs guerres et brouilleries se passèrent. Les Francs ou François avoient commencé à se signaler et à paroître dès le temps de ce premier empereur chrétien, ce qu'ils firent encore aux guerres qui suivirent sous les empereurs ses successeurs, quelquefois battus quelquefois victorieux. Enfin sous l'empire de Valentinien troisième, qui étoit un peu après l'an 400, les Goths qui avoient ravagé et pris Rome, et les Bourguignons se jetèrent en la Gaule et attirèrent par leur exemple les Francs ou François à faire la même chose, et ces derniers s'en rendirent les maîtres, comme nous allons voir, et lui donnèrent leur nom.

Ces Francs étoient sortis d'Allemagne, et c'étoit un nom de factieux et d'aventuriers, comme Mézeray et nos meilleurs historiens françois ont remarqué. L'Empire étant donc affaibli et attaqué par les Goths, Francs et Bourguignons, commença à se démembrer et dissiper. Les Francs attaquèrent la Gaule par la Belgique, et leur premier roy, qui fut Pharamond, ne passa point plus outre; l'Anjou resta encore sous la puissance des empereurs romains.

Au même temps que ce premier roy des François tâchoit d'avancer ses conquêtes, saint Maurille combattoit et travailloit aussi de son côté à avancer la gloire de Dieu et la foi chrétienne en Anjou. Il étoit alors évêque d'Angers, mais il ne faut pas oublier ce qu'il a fait de grand et de saint avant d'être évêque.

Saint Maurille étoit natif de Milan, d'une famille illustre et considérable où il fut élevé saintement, et vécut de même durant ses premières années. Etant encore jeune, il s'approcha de saint Martin qui étoit lors à Milan, lequel prit plaisir à instruire Maurille à la piété et aux saintes lectures. Maurille ne jouit pas longtemps des saintes instructions et des aimables conférences de saint Martin, la rage des Ariens ayant obligé ce grand apôtre de la Touraine et de la France à sortir de Milan. Maurille y resta quelque temps après lui, et, y ayant depuis mérité l'estime et l'approbation de saint Ambroise, son pasteur, il y fut fait lecteur par le même saint Ambroise. Sur ces entrefaites, le père de Maurille décéda, et lui laissa une riche succession, mais lui, qui ne respirait que la perfection évangélique et qui cherchoit à amasser des trésors dans le ciel, où la rouille n'engendre point de corruption, plutôt qu'à ménager des trésors et des richesses sur la terre, abandonna tous ses biens et vint en France chercher saint Martin son bon maître. Il se tint assidu auprès de ce grand prélat, qui le fit prêtre, après quoi Maurille, toujours ardent à rechercher la pauvreté et la sainteté, prit la bénédiction de saint

Martin, et s'en alla en Anjou, pour y chercher un lieu propre au silence et à la contemplation.

Chalonnes eut le bonheur d'être choisi par ce saint, et il s'y affectionna tellement qu'il en prit la conduite en qualité de prêtre du lieu, qu'on appelle à présent curé. Là il fit plusieurs miracles, le plus grand desquels fut la vie angélique qu'il y mena. Il y convertit plusieurs idolâtres, n'ayant rien plus à cœur que de renverser l'idolâtrie et les temples des idoles dont il voyoit encore cette contrée toute remplie.

Ayant reconnu que dans le voisinage de Chalonnes, il y avoit sur un côteau appelé Prissiac (quelques uns ont voulu dire que c'est Brissac, à quoi il n'y a point d'apparence) un temple fort fameux où le diable étoit servi et adoré, le zèle transporta Maurille et le convia d'y aller pour détruire ce temple et l'idolâtrie qui s'y commettoit. Y étant arrivé, les démons commencèrent à crier : « Que viens-tu chercher ici, Maurille? Ne te lasseras-tu jamais de nous poursuivre? » Mais ce vertueux prêtre inspiré de Dieu, et voyant que le temps étoit venu de renverser ce temple et ses abominations, se mit en prières, et tout aussitôt le feu du ciel tomba sur le temple et le réduisit en cendres, et saint Maurille y fit bâtir une église et un monastère, qui depuis fut donné à l'abbaye de Saint-Serge par les évêques d'Angers, et s'appeloit Saint-Pierre de Chalonnes, qui a été depuis rebâti sous le nom de Notre-Dame, et a eu des religieux jusqu'à ces derniers siècles, où on se contente d'y mettre des prêtres séculiers qui font l'office canonial que les religieux y faisoient.

Le sieur Du Val, en la vie de saint Maurille, et quelques autres auteurs, remarquent encore une autre destruction d'une idole fameuse qui étoit auprès de Chalonnes, laquelle le saint fit tomber par terre en faisant le signe de la croix dessus et disent qu'il fit encore bâtir au même lieu une église et un monastère; c'est sans doute l'ancienne église de Saint-Michel a présent ruinée qu'on a rebâtie un peu plus loin, sous le nom de Saint-Maurille.

On raconte plusieurs miracles qu'il fit ensuite et qui sont en très grand nombre. Il rendit la vue à un aveugle nommé Saturne. Un jeune garçon qui gardait les bestiaux à la campagne avec d'autres bergers fut mordu d'une vipère, ce qui le réduisit à une telle extrémité qu'on n'en attendoit plus rien autre chose sinon qu'il expirât; comme il n'avoit presque plus de sentiment, on le porta à saint Maurille qui fit le signe de la croix sur les membres de cet enfant et appliqua de sa salive en forme de croix sur la plaie, et au même instant tout le venin en sortit et l'enfant fut guéri.

Un jour, certains marchands passoient par Chalonnes avec plusieurs

esclaves qu'ils menoient vendre en Espagne. L'un de ces esclaves, ayant trouvé l'église ouverte, se jeta dedans pour faire sa prière à Dieu, après quoi il supplia saint Maurille de lui procurer sa délivrance; de quoi ayant été refusé avec mépris par le maître de ces esclaves, il se mit en prières, et, à l'heure même, cet arrogant et impitoyable maître tomba mort; de quoi les autres étant épouvantés, se jetèrent aux pieds de Maurille, lui demandant pardon pour le mort, et le prièrent humblement de lui rendre la vie; sur quoi Maurille redoublant ses prières, il obtint la vie pour le mort qu'il ressuscita et la liberté pour le pauvre captif qui l'en avoit prié. Saint Maurille reçut ensuite plusieurs riches présents de la part de ces marchands, lesquels il distribua charitablement aux pauvres.

Le siège épiscopal d'Angers étant vacant par la mort de Prosper, quatrième évêque d'Angers, et le peuple s'étant assemblé et en grand différend pour l'élection d'un évêque, saint Martin, évêque de Tours, se transporta à Angers, et nomma Maurille, prêtre de Chalonnes, pour évêque. Tout le monde déféra à cette voix comme à un oracle du ciel, et Dieu fit voir incontinent après qu'il approuvoit ce choix, car dès aussitôt que Maurille, qu'on avoit envoyé quérir par des députés, parut de sa personne pour entrer en l'église, on vit le Saint-Esprit, en forme d'une colombe, descendre sur la tête du saint prêtre; mais ce qui fut le plus digne d'admiration, c'est qu'étant entré en l'église et s'étant mis à genoux pour recevoir l'imposition des mains et la consécration par le ministère de saint Martin, la même colombe retourna encore voltiger doucement sur la tête de notre évêque, dont saint Martin porta témoignage et conserva le souvenir toute sa vie, aussi bien que le peuple d'Angers.

Il ne relâcha rien de ses premières austérités, depuis qu'il fut élevé à l'épiscopat. Au contraire, son zèle et sa ferveur s'augmentèrent, de sorte qu'on disoit de lui que c'étoit un de ces véritables apostoliques dont la sainteté a été si agréable à Dieu. Cela parut par les miracles que Dieu opéra par ce grand homme, dont le nombre est infini; car les anciennes légendes de sa vie disent expressément qu'il guérissoit toute sorte de malades, chassoit les démons des corps des possédés, délivroit les captifs et ressuscitoit les morts par sa seule prière; j'en ai choisi quelques exemples entre une infinité.

Un jour que ce saint prioit dans l'église de Saint-Pierre, un pauvre homme, aveugle de naissance, le pria d'avoir pitié de lui et de lui obtenir de Dieu la vue. Saint Maurille n'eut pas si tôt fait le signe de la croix sur les yeux de cet homme, qu'il en sortit une grande abondance de sang et l'aveugle reçut la vue.

Un certain paysan, ayant pris sa hache un jour de dimanche pour aller rompre du bois sans faire état de la solennité du saint jour, fut puni de sa témérité, sa main étant demeurée si fort attachée et collée à la hache qu'elle n'en pouvoit être ôtée ni détachée en façon du monde. Il fallut avoir recours à saint Maurille qui le délivra à la vue de tout le monde. Un autre, appelé Bélgius, fut puni à peu près de même façon, pour avoir voulu et essayé de vanner du blé, le lendemain de Pâques. Ce misérable perdit la vue, et au bout de trois jours qu'il demeura en cet état, se vint jeter aux pieds de saint Maurille, croyant que s'il pouvoit toucher seulement sa robe, il seroit guéri, ce qui arriva.

Depuis que cet illustre personnage fut évêque, Dieu répandit tellement sa bénédiction sur l'Anjou, que les greniers et les marchés regorgeoient de grains et de biens, et il n'y eut ni guerres, ni troubles en cette province; mais cette prospérité, après avoir duré quinze ou vingt ans, se changea en une calamité étrange par la retraite de saint Maurille, qui arriva à cause de l'accident que je vais raconter.

Il y avoit au bourg de la Possonnière, proche Savennières, un homme vertueux et riche nommé Honoré Chrotèdre, marié à une dame fort sage et pieuse nommée Renonie, qui vécurent longtemps ensemble sans pouvoir avoir d'enfants. On croit que ces deux mariés étoient seigneurs de la Possonnière, et ils y demeuroient. Le voisinage de ce lieu, qui n'est qu'à une lieue de Chalonnes, leur avoit donné la connoissance de saint Maurille. Ils s'adressèrent à lui dans leur affliction et obtinrent enfin de Dieu un enfant par les mérites de ce prélat. La bonne dame Renonie ayant porté son enfant à Angers pour le faire baptiser par saint Maurille, elle s'en alla avec son enfant à l'église de Saint-Pierre où le saint évêque étoit lors célébrant la messe, mais s'étant arrêté un assez long espace de temps en la méditation de ce divin sacrifice, l'enfant mourut avant que la messe fut parachevée, dont Maurille conçut un tel déplaisir, croyant qu'il y eût de sa faute pour avoir trop tardé, qu'il quitta son évêché et s'en alla en l'Armorique, ou Petite-Bretagne, déguisé, passa la mer et aborda en la Grande-Bretagne où il se mit jardinier chez un grand seigneur de cette île. Cependant l'enfant qui étoit décédé, fut enterré en la cave ou église basse de Saint-Pierre, et croissoit dans le tombeau comme s'il eut été vivant; du moins, il fut trouvé au bout de sept ans de la grandeur d'un enfant de sept ans.

L'Anjou, durant ce temps-là, fut affligé de peste et de famine, de sorte qu'il fallut avoir recours à saint Maurille et l'envoyer chercher de tous côtés. Ceux qui allèrent en Bretagne, trouvèrent en la Basse-Bretagne ces mots écrits et gravés sur un rocher au bord de

la mer : PAR ICY A PASSÉ MAURILLE, EVÊQUE D'ANGERS qui furent les premières nouvelles qu'on en eut. Pierre de Natalibus dit que ce fut un ange qui écrivit ces mots; d'autres disent que ce fut le même saint Maurille avec son bâton; tant y a que ces députés, étant fort en peine, jugèrent à la fin qu'il falloit passer la mer et aller en Angleterre, dans la croyance qu'il y étoit allé. Y étant arrivés, Dieu conduisit leurs pas en la maison de celui chez lequel étoit saint Maurille, où ils le trouvèrent en habit de jardinier. S'étant jetés à ses pieds, ils le prièrent et conjurèrent si tendrement au nom de tous les ordres de la ville d'Angers et d'Anjou qu'il leur promit enfin de retourner, mais il leur dit qu'il vouloit auparavant avoir les clefs de son église qu'il avoit emportées en partant d'Angers et qui étoient tombées de sa main en la mer lorsqu'il passoit en Angleterre, s'étant endormi dans le vaisseau. Il arriva tout à propos qu'on apporta à l'heure même au seigneur de la maison où étoit saint Maurille un gros poisson de mer qui venoit d'être pris; lequel étant ouvert, on y trouva les clefs que saint Maurille avoit laissé tomber en la mer, ce qui le fortifia dans la résolution de retourner à Angers, ce qu'il fit après avoir pris congé de son hôte qui regretta infiniment saint Maurille à cause des graces et des biens que Dieu avoit répandus sur sa maison tandis qu'il y avoit été.

Saint Maurille étant arrivé à Angers avec les députés, il y fut reçu comme un ange du ciel, et le bonheur, la fertilité retournèrent en la province avec lui. Etant allé à l'église de Saint-Pierre se mettre en prières sur la fosse de l'enfant dont nous avons parlé, il le ressuscita, de la grandeur d'un enfant de sept ans, qui étoit le temps de l'absence de saint Maurille et qu'il y avoit que cet enfant étoit décédé. Il le nomma René à ce sujet, comme étant deux fois né, et le baptisa.

Il continua ses soins et ses miracles après son retour aussi bien qu'auparavant. Etant devenu cassé et vieil, il ne laissoit pas d'aller souvent en visites par la campagne, et pour se soulager un peu, alloit à l'exemple de Notre Seigneur sur un âne. Cet animal lui fut dérobé une nuit et celui qui le prit fut dès lors possédé du diable; saint Maurille qui rendoit le bien pour le mal le délivra en lui donnant l'absolution et lui faisant confesser sa faute.

Il y avoit à un certain village, qu'on appelloit alors Pagus Commonicus (c'est Rochefort ou Châteaupene), sur le haut d'un coteau ou rocher, un gros bouquet de bois de diverses espèces d'arbres où le peuple des environs, qui conservoit un certain reste d'esprit de paganisme et d'idolâtrie, avoit accoutumé de s'assembler tous les ans et de commettre durant huit jours toute sorte de débauches et d'impiétés, de sorte qu'on y venoit enfin aux meurtres et aux massacres. Il

résolut de retrancher ce mal, et s'en alla avec ses frères au même lieu, et y passa toute la nuit en prières. Au matin, il s'éleva une telle puanteur et infection en ce même endroit que les paysans des environs furent bien aises d'y mettre promptement la hache par l'ordre de saint Maurille, d'en abattre et exterminer tous les arbres, ce qui fit cesser les superstitions et abominations dont nous avons parlé.

Etant allé au Mans, il guérit à Pontlevoy un enfant tout contrefait et dont les membres étoient tout retirés. Comme il s'en revenoit en Anjou et vouloit passer la rivière du Loir, il ne trouva point de bateaux du côté de son bord, et il y en avoit de l'autre côté; à l'instant ces bateaux dans lesquels il n'y avoit personne, comme s'ils eussent connu la volonté du saint, s'en allèrent d'eux-mêmes et sans conduite au bord où il étoit, dont le saint rendit actions de grâce à Dieu, et passa la rivière.

Je n'ai pas dessein de rapporter icy tous les miracles et toutes les actions de cet incomparable évêque. Ceux qui seront curieux de les apprendre pourront avoir recours aux anciennes légendes et aux anciens bréviaires de l'usage d'Angers dont il y en a de deux sortes et là ils pourront contenter leur curiosité. Je ne veux plus rien dire de saint Maurille, sinon que le plus grand miracle qu'il a fait en sa vie a été la bonne et sainte éducation qu'il donna et fit donner à l'enfant René dont nous avons parlé, et de laquelle ce jeune homme profita si bien que, s'étant donné au service de l'Eglise, dès le vivant de saint Maurille, où il fit paroître une insigne piété en mille rencontres, il mérita enfin de lui succéder en l'évêché d'Angers, ce qui arriva environ l'an 427 du temps que les Francs, sous Pharamond et Clodion, jetoient les premiers fondements de la monarchie françoise; l'Anjou étant encore néanmoins sous le pouvoir des Romains.

Le grand saint Maurille, étant donc cassé de vieillesse, de travaux et d'austérités, âgé de 90 ans, et ne pensant plus qu'à la mort, regardoit tous les jours son tombeau qu'il avoit fait préparer pour y penser plus souvent. Dans ces saintes pensées, il mourut plein de mérites l'an 30 de son pontificat et le 40e de son ordination à la prêtrise.

Il fit encore plusieurs miracles après sa mort, un entr'autres très signalé, savoir de deux frères aveugles qui recouvrèrent la vue lorsqu'on portait le saint corps au sépulchre et d'un homme malade depuis vingt et huit ans qui reçut aussi la santé lors de cette action.

Le corps de saint Maurille fut déposé en la cave ou crypte de l'église qui a depuis porté son nom, et étoit le lieu de la sépulture des évêques, ses prédécesseurs. Il s'y fit encore depuis une infinité de

miracles, ce qui fut cause qu'on édifia l'église de Saint-Maurille au dessus de ce caveau ou oratoire, selon la coutume de ce temps-là, car on en fit autant à Tours sur le tombeau de saint Martin et autant à Poitiers sur le tombeau de saint Hilaire. Le corps de saint Maurille demeura en ce lieu-là un assez long espace de temps et fut depuis levé de terre et de sa sépulture pour être exposé à la vénération des peuples, le 18 des calendes de février, mais on ne sait pas de quelle année. C'est là la première translation de ce saint dont on faisoit anciennement fête en l'église d'Angers. Quelque temps après, il fut transféré de ce même lieu en l'église de Saint-Maurice qui est et étoit la cathédrale dès le pontificat de saint Maurille. On ne sait pas non plus à quelle année fut faite cette seconde translation dont anciennement on faisoit encore fête en l'église d'Angers et de deux autres translations encore, de toutes lesquelles nous parlerons icy, puisque nous sommes si avant dans ce sujet. Je crois que la seconde translation fut environ l'an 850 ou 853 à peu près, et la raison à mon avis en fut le vol des reliques de saint Apothême fait en ce temps-là, et les courses continuelles des Normands qui ravageoient et avoient ravagé toute la province; auxquelles courses l'église de Saint-Maurille et son oratoire, qui étoient lors hors la ville, étoient plus exposées que l'église Saint-Maurice qui étoit au dedans.

Du temps que Nefingue étoit évêque d'Angers, et que Geoffroy-Grisegonelle étoit comte d'Anjou, c'étoit l'an 960, le corps de saint Maurille fut de rechef visité par ce bon évêque à l'instance de Grisegonelle, et transféré dans une châsse avec grand honneur et propreté; au jour de laquelle translation nos anciens bréviaires rapportent que trois insignes miracles furent faits : le premier d'une fille paralytique qui y reçut guérison; le second d'un certain laboureur aveugle qui y recouvra la vue, et le troisième d'un certain Amanus, paralytique, qui rampoit comme un serpent pour se trainer à l'église, et, y étant venu ce jour là, s'en retourna sain et guéri.

L'église d'Angers remarque encore d'autres translations des reliques de ce saint, l'une du temps de Guillaume de Beaumont, évêque d'Angers, l'an 1239, et la dernière du temps de Jean de Rély, aussi évêque d'Angers, l'an 1477.

Mais d'autant que je viens de dire que l'église de Saint-Maurice étoit la cathédrale dès le temps du pontificat de saint Maurille, il est nécessaire de repasser un peu sur cet article et désabuser icy ceux qui croyent que l'église de Saint-Pierre étoit la cathédrale du temps de saint Maurille, saint René, Thalassus et leurs successeurs, évêques, jusqu'à Nefingue; ce qui est une erreur insupportable, car l'église de Saint-Maurice fut bâtie et dédiée par saint Martin, dans l'enclos

de la ville d'Angers, tel qu'il étoit alors, et ce au même lieu à peu près où est à présent la nef de cette église. Le sujet de l'édification fut que saint Martin étant allé par dévotion à Agaunum, qui est le lieu où furent martyrisés saint Maurice et ses compagnons sous l'empereur Dioclétien, ce bon saint désira remporter quelques reliques de ces martyrs, mais il n'en put découvrir. S'étant mis en prières au même lieu où ces saints soldats répandirent leur sang pour Jésus-Christ, et animé d'une sainte confiance, il prit son couteau, et leva avec un grand gazon de cette terre, dont il sortit du sang en abondance, dont Martin, transporté de joie et de dévotion, remplit quelques fioles, l'une desquelles il donna à l'église cathédrale de Tours qu'il dédia sous l'invocation de ces saints martyrs; c'est Saint-Gatien, appelé anciennement Saint-Maurice. La seconde, il l'apporta à Angers, et, y ayant fait bâtir une église en l'enclos de la ville, il la dédia pareillement sous l'invocation de saint Maurice et ses compagnons martyrs, et y donna cette seconde fiole du sang des martyrs. La troisième, il la garda chèrement et précieusement pour lui-même, et voulut qu'elle fût mise dans son tombeau après son décès.

L'église cy-dessus, ainsi bâtie à Angers, et dédiée à saint Maurice, a toujours été, depuis le pontificat de saint Maurille, la cathédrale d'Angers et le siége des évêques de cette ville. Je pourrois rapporter ici plusieurs raisons pour la preuve de cette vérité; mais je renvoie le curieux lecteur, qui voudra se satisfaire sur cette matière, au livre intitulé : *Réponse du Chapitre de l'église d'Angers au livre intitulé : Plainte apologétique de Mgr l'évêque d'Angers;* auquel livre de la réponse du chapitre est traitée la question de savoir si l'église de Saint-Maurice a toujours été la cathédrale, ce que l'auteur, qui étoit le sieur Eveillon, chanoine de cette même église, prouve avec des raisons si claires et si belles, qu'il n'a rien laissé à dire sur ce sujet; et l'erreur que le sieur Claude Ménard, auteur de la *Plainte apologétique,* avoit voulu ressusciter, fut honteusement ensevelie dans l'oubli avec son livre. Ces ouvrages sont de l'an 1628, au sujet des contestations d'entre l'évêque Charles Miron et le chapitre de la cathédrale.

Bourdigné, notre ancien annaliste, a été en cette erreur aussi bien que le sieur Ménard, et nous a donné pour argent comptant que l'église de Saint-Pierre étoit la cathédrale au temps dont nous parlons et depuis. Je ne m'étonne pas tant de la faute et négligence de Bourdigné, en ces rencontres, comme je fais du sieur Ménard qui étoit d'ailleurs homme docte et curieux; car Bourdigné nous a bien conté d'autres fables en la première partie de ses annales, en parlant du temps où nous sommes, témoin le long et ennuyeux récit

qu'il y fait des affaires de la Grande-Bretagne et des roys d'icelle, et des prétendus comtes d'Anjou qu'il dit avoir été établis et institués par eux, et l'importune narration du voyage des preux et barons d'Anjou en Bretagne et en Galice, où il fait faire des merveilles à ces barons.

Pour ce qui est des roys de la Grande-Bretagne et des prétendus comtes d'Anjou que Bourdigné marque dans ce temps icy, je crois, avec cet annaliste, qu'il y a eu un roy Vortiger, un roy Aurélius, et un roy Arthur le Grand ou le preux, qui ont eu en ce temps icy de grandes guerres avec les Pictes, les Saxons, et enfin avec les Romains. Je crois encore avec lui que les Saxons sont venus en cette île dans ce même temps, et qu'il y a eu parmi eux un grand capitaine nommé Hengistus; mais je ne crois point que ce Saxon ait été comte d'Anjou, comme dit Bourdigné, bien moins encore que ce comté lui ait été donné par Vortiger, roy de cette île, comme souverain de l'Anjou; non plus que Gayus qu'il donne pour successeur à Hengistus. C'est pourquoi je rejette tous les contes que cet auteur fait icy comme de pures fables; surtout la guerre d'entre Lucius, consul romain, et le roy Arthur, où il fait paroître un cardinal en qualité de légat du Saint-Siége, pour apprêter à rire à ceux qui savent l'histoire ecclésiastique; et, en cette guerre, Bourdigné fait marcher Gayus comme comte d'Anjou, le second, à son compte, de la nation saxonne. Sur cet article icy, mon opinion est que Hengistus et Gayus n'ont point été comtes d'Anjou, et que les roys de la Grande-Bretagne n'ont aussi eu aucun pouvoir ni commandement souverain en Anjou en ce temps-là, que je vois au contraire avoir toujours été sous la puissance des Romains, aussi bien que la plupart de la Gaule Celtique, jusqu'au règne de Childéric, roy de France, et de Paul, gouverneur d'Anjou pour les Romains, qui fut environ l'an 475. La conformité du nom de Gayus avec Caius, qui est un nom purement romain, me fait soupçonner qu'il pourrait y avoir eu alors un gouverneur en Anjou pour les Romains, appelé Caius, avec quelque autre surnom, et qui aurait causé l'équivoque de Gayus, dont on a fait un comte d'Anjou.

Quant au voyage des barons d'Anjou en Bretagne et en Galice, c'est pareillement fabuleux, et je n'ai jamais rien lu de plus ridicule. Bourdigné y fait aller entr'autres un Landry de la Tour, qu'il dit avoir été le plus valeureux de son temps, un Lancelot du Lac, un Hubert de Craon, un Guillaume Desroches, un Jean de Maulévrier, un Giraud de Châteaugontier, un seigneur de Montjean, un de Rochefort, un de Doué, un de Coizé, un de Suilly, deux de Chemillé, auxquels il donne des blasons, armes et devises, dont il parle comme

s'il les avoit vus; mais le bonhomme ne considère pas qu'il n'y avoit, au temps dont je parle, ni château, ni ville de Châteaugontier, l'édification desquels on ne marque de plus de cent ans après cela. La plupart des châteaux et seigneuries dont il parle, n'étoient pas encore non plus, et n'ont été bâtis qu'environ le temps des guerres et courses des Normands. Il ne voit pas non plus quelle sottise c'est de donner des armes, blasons et devises à ces seigneurs et gentilshommes, lesquels n'ont été fixes et certains que depuis l'an mil de Jésus-Christ. Tous les bons auteurs tiennent encore que les surnoms n'ont été héréditaires dans les familles que depuis l'an 950 ou mil de Jésus-Christ; partant, je répète comme fabuleux tout ce que Bourdigné raconte là, et me contente à dire que les Francs s'avancèrent dans ce temps peu à peu dans la Gaule, Clodion en ayant dressé la planche avec Pharamond, son prédécesseur. Mérovée, qui leur succéda, pénétra encore plus avant, et après s'être servi de l'avantage que lui donna la victoire qu'il emporta avec le Romain Aétius et les Goths contre Attila, il mourut plein de gloire, ayant bien avancé ses conquêtes et bien fait ses affaires.

Saint René vivoit sous le règne de ces deux derniers roys, à savoir Clodion et Mérovée qui ne possédèrent point l'Anjou, et ne régnèrent encore qu'en la Belgique. Ce saint naquit au village de la Possonnière, de parents stériles et par les prières de saint Maurille, comme nous avons déjà dit. Il n'est pas nécessaire de répéter comment il mourut, fut ressuscité et baptisé, et le soin qu'en prit saint Maurille, lequel voyant René profiter de vertu en vertu, le fit clerc, qu'on dit à présent chanoine de son église. Dans cet état, René s'avança tellement dans la vertu et les exercices de piété qu'on l'appeloit communément un autre Maurille, tellement que le saint étant décédé comme nous avons remarqué, René, qui avoit rempli toute la province de l'odeur de ses vertus et de ses mérites, fut d'un commun consentement élu évêque d'Angers. Se voyant élevé à cette haute dignité, bien loin d'en élever son cœur, il s'humilia de plus en plus, et redoubla ses bonnes œuvres, ses austérités et ses prières. Ensuite de quoi Dieu opéra par lui plusieurs miracles, car il réssuscita des morts, délivra des possédés, et guérit plusieurs malades, et entr'autres quelques lépreux; mais le bon prélat étoit si humble qu'il attribuoit tout cela aux mérites de saint Maurille, son bon maître, en s'abaissant devant Dieu

Enfin saint René, voyant son évêché en bon état, voulut accomplir la résolution qu'il avoit faite depuis longtemps d'aller visiter l'église des bienheureux apôtres saint Pierre et saint Paul à Rome, et voir, en passant à Milan, les parents de saint Maurille, ce qu'il avoit

grandement souhaité toute sa vie. Les légendes nous apprennent, que, s'étant ensuite retiré en un lieu désert, proche Sorente, ville du royaume de Naples, il y mena une vie angélique, et que la renommée de sa sainteté et de ses miracles ayant pénétré à Sorente, les Sorentins l'élurent évêque et pasteur de leur ville où il vécut encore quelques années avec une piété admirable, et où Dieu opéra par lui plusieurs insignes miracles, comme de guérir des paralytiques, des épileptiques et des lépreux, de rendre l'ouïe à des sourds et la parole à des muets.

La ville d'Angers, affligée du départ de ce saint évêque, fut honorée d'un concile provincial qui fut tenu dans la même ville d'Angers quelque temps après. Ce concile nous a été donné, et a été mis en lumière par le Père Fronton Leduc, jésuite, homme de rare doctrine, duquel Baronius l'a pris, et en a extrait les canons que voici :

1er *canon*. Il n'est point permis aux clercs de sortir de la cour ecclésiastique contre le jugement de l'évêque, ni de rechercher les jugements séculiers sans avoir consulté les prêtres. (Ce premier canon fut vraisemblablement fait par les pères du concile pour s'opposer à une constitution faite l'année précédente par l'empereur Valentinien, qui ôtoit à la cour ecclésiastique ses priviléges.)

2e *canon*. Que les diacres cédent aux prêtres en toute humilité, et qu'ils évitent la familiarité des femmes étrangères, et, s'ils sont infirmes, qu'ils ne soient visités et consolés que par leurs sœurs, tantes et mères; car, comme il n'est pas bon d'être seul, aussi ne faut-il pas que les clercs se rendent familiers aux femmes étrangères, d'autant que souvent nous pleurons les ruines arrivées à plusieurs à cette occasion, et si quelqu'un, après cette défense, ne se retire de leur familiarité, il ne pourra être élevé en plus haut degré, et s'il est déjà promu aux ordres, qu'il ne les exerce point.

3e *canon*. Ceux qui auront assisté à la prise ou reddition de quelques places, soient non-seulement privés de la communion, mais aussi des convives.

4e *canon*. Ceux qui abusent des femmes mariées, sous prétexte de mariage, soient privés de la communion.

5e *canon*. Les moines aussi qui auront quitté le chemin commencé de leur observance, et qui vont errants par des régions étrangères, sans certaines affaires de nécessité, après connaissance de cause, s'ils ne s'amendent, qu'ils ne soient point reçus à la communion par les abbés ou les prêtres.

6e *canon*. Qu'il ne soit permis aux évêques de promouvoir aux ordres les clercs des autres évêques.

7e *canon*. Que ceux-là seulement, qui ont épousé une seule femme qui est vierge, puissent être ordonnés diacres ou prêtres.

8e *canon*. Que la pénitence soit ouverte à tous ceux qui, se convertissant, voudront confesser leurs fautes; auxquels il faudra pardonner, selon le jugement de l'évêque, ayant reconnu la qualité du péché.

Ce concile est daté sous le consulat d'Opilius, ce qui fortifie ma pensée et mon opinion que l'Anjou obéissoit encore alors aux Romains.

En ce concile, fut consacré évêque d'Angers Thalassus, lequel, apparemment, saint René avoit nommé son successeur, ou établi son vicaire avant son départ. Tant y a que, soit par choix que saint René en auroit fait, soit par élection du peuple, soit par la nomination des évêques assemblés en ce concile, Thalassus y fut consacré et établi évêque d'Angers, et exerça depuis sa prélature avec l'applaudissement et la satisfaction de tous ses diocésains.

Durant ce temps-là, saint René mourut à Sorente, au grand regret des Sorentins, lesquels il avoit gouvernés saintement, comme il avoit fait les Angevins. Son tombeau, qui fut érigé au même lieu où il avoit vécu durant quelque temps solitaire, et que les Sorentins firent bâtir fort magnifiquement, a été honoré de plusieurs miracles, et une église fut bâtie en son nom au-dessus, où depuis a été fondé un monastère de l'Ordre de Saint-Benoît. Plusieurs autres églises ont été depuis bâties ailleurs sous l'invocation de ce même saint, et entr'autres à Rheims et à Nantes.

Les Angevins, ayant été informés du décès de ce saint pasteur, députèrent des principaux d'Angers pour aller à Sorente demander le corps de saint René, leur évêque et compatriote, ce que les Sorentins leur refusèrent constamment; mais les députés s'étant adressés au pape, qui étoit lors séant à Rome, et lui ayant remontré leurs justes prétentions, le pape leur accorda leur requête, et obligea les Sorentins à restituer à ceux d'Anjou le corps de saint René. Nos Angevins, ayant donc reçu ce saint corps, l'apportèrent très dévotement et honorablement à Angers, ayant été accompagnés et escortés, à leur retour, d'une bonne troupe de soldats que le pape leur avoit donnée, jusqu'à la frontière de France.

Ce précieux corps fut reçu à Angers en grande pompe, et mis en l'église de Saint-Maurille, d'où il fut depuis translaté en l'église de Saint-Maurice, par Rainald ou Renaud, évêque d'Angers, et c'est ce qu'on appeloit anciennement la première translation de saint René. Depuis, savoir l'an 1012, il fut de rechef solennellement translaté et élevé par Hubert, évêque d'Angers. L'an 1082, il le fut,

pour la troisième fois, par Geoffroy, évêque d'Angers, qui fit mettre une inscription à la châsse, à cause des doutes qui étoient survenus touchant les reliques du saint. Quelque temps après, savoir l'an 1151, Normand de Doué étant évêque d'Angers, le même corps et reliques de saint René furent de rechef visitées et élevées solennellement par Engelbauld, archevêque de Tours, assisté de notre évêque, Normand de Doué, de Raoul, évêque de Cornouaille, de Guillaume, évêque de Tréguier, Rothald, évêque de Vannes, Jean, évêque de Saint-Malo, Alain, évêque de Rennes et Bernard, évêque de Nantes. Enfin, l'an 1255, quelques doutes étant encore survenus, touchant la vérité des reliques de ce saint évêque, disent les titres que m'a communiqués M. Arthaud (j'estime que c'étoit plutôt un désir de voir ces saintes reliques que non pas un doute), on visita encore la châsse et les reliques de saint René, et cette fois elles furent plus solennellement que jamais relevées et translatées; car Guillaume Le Bascle, qui étoit lors chantre de l'église d'Angers, et très dévot à saint René, fit faire à ses dépens une très belle châsse d'argent doré, enrichie de plusieurs pierres précieuses, le tout d'un excellent ouvrage et d'une merveilleuse beauté, laquelle il donna pour mettre plus honorablement les reliques de ce grand saint; ce qui fut fait fort solennellement la même année de 1255 par Michel, évêque d'Angers, assisté de Galerand, évêque de Nantes, de Guillaume, abbé de Saint-Aubin, Nicolas, abbé de Saint-Serge, et plusieurs autres abbés, et de tous les chanoines et officiers de Saint-Maurice.

Ces reliques étoient encore en cette riche châsse, l'an 1562, lorsque les huguenots ou calvinistes s'emparèrent de la cité d'Angers, et pillèrent l'église de Saint-Maurice. Leur rage s'exerça sur ces saintes reliques et sur cette riche châsse qu'ils pillèrent, après avoir jeté les reliques au feu et fait mille autres ravages et impiétés. Un trompette ou soldat du parti du calvinisme, qui étoit là et s'appeloit René, eut regret de voir cette profanation, et retira du feu quelques reliques du corps de saint René, avec les cendres, qu'il rendit aux catholiques, et elles furent curieusement et dévotement ramassées et mises en un linge blanc par le sieur Louet et autres catholiques qui y accoururent; ce reste des reliques de saint René demeura enveloppé en ce linge jusqu'à l'an 1601, que Charles Miron, lors évêque d'Angers, les fit mettre en une petite châsse d'argent doré où elles sont encore.

La mémoire du grand saint René a encore souffert une nouvelle et cruelle persécution dans ce siècle, dans les écrits du sieur de Launoy, docteur de Sorbonne. Ce savant homme, qui d'ailleurs a beaucoup de mérite, s'est amusé lâchement à contester la vérité de

la vie sainte et des miracles de ce prélat, et a tâché de faire couler un poison de doute sur tout cela, ce qui ne peut être que de très mauvaise édification. Aussi tous les Angevins se sont moqués des fantaisies et imaginations de ce docteur; et sa témérité et son impertinence ont été si bien réfutées par le sieur Eveillon, chanoine de l'église d'Angers, que ce seroit chose inutile d'y vouloir rien ajouter, le docteur Launoy ayant été étrangement maltraité et solidement réfuté dans l'ouvrage du sieur Eveillon. Il est intitulé : *Apologia capituli Ecclesiæ andegavensis pro sancto Renato episcopo suo, adversus dissertationes duplices Joannis de Launoy, doctoris parisiensis.*

Or, l'Empire allant toujours en décadence, les Bretons insulaires firent une course en la Gaule, et ayant un peu épargné l'Armorique, que nous appelons à présent la Bretagne, se jetèrent sur l'Anjou et le Mayne, qu'ils ravagèrent étrangement; mais enfin ces insulaires, ayant passé en Berry, y furent défaits par une armée de Goths qui se trouva là et y étoit aussi venue pour ravager la Gaule.

La ville d'Angers et la province d'Anjou étoient encore alors sous l'obéissance de l'Empire romain, comme j'ai dit cy-dessus, à quoi s'accordent nos historiens françois, et entr'autres le judicieux Dupleix, sur ce lieu, et Grégoire de Tours, qui dit qu'une troupe de Saxons aventuriers, ayant entré en France par l'embouchure de Loyre, soit à dessein, soit par la contrainte de quelque violente tempête, s'avancèrent jusqu'à Orléans, conduits par un capitaine de la même nation saxonne, appelé Odoacre, bien différent d'Odoacre, roi des Hérules, qui n'entra jamais en France. Childéric s'étant aussi trouvé vers les mêmes quartiers d'Orléans, avec ses Francs ou François qui s'emparoient peu à peu de la Gaule, les Francs et les Saxons s'y battirent, au grand préjudice des Saxons qui furent là défaits.

Odoacre, retournant sur ses pas, s'enfuit, et se renferma dans Angers où commandoit alors, pour les Romains, un nommé Paul, en qualité de comte ou gouverneur. Les comtes en ce pays-là n'étoient pas héréditaires ni seigneurs temporels, mais seulement gouverneurs. Odoacre, se croyant en sûreté à Angers, qui étoit très fort en ce temps-là, et où il avoit été reçu par le comte Paul soit par traité, soit par amitié particulière, soit par considération d'état, y fut poursuivi par Childéric, 4e roy des Francs, qui prit la ville d'Angers par force, où fut tué le comte Paul. On ne sait ce que devint Odoacre; mais il est certain que Childéric s'empara d'Angers, et de la province, par conséquent. La ville fut pillée et brûlée, et les églises mêmes ne furent pas épargnées, ce que Grégoire de Tours

et autres anciens auteurs déplorent en leurs histoires. Childéric et ses François étoient encore idolâtres. M. Arthaud dit que l'église cathédrale fut toute brûlée, et qu'elle fut rebâtie un peu après.

Ainsi voilà désormais l'Anjou avec le reste de la Gaule sous la puissance des François, et tout ce grand royaume s'appellera désormais France, où nous allons voir luire de beaux jours sous le règne de Clovis et de sa postérité, et l'Anjou s'établir entièrement dans le christianisme sous Eumère et ses successeurs, évêques d'Angers dont nous allons parler.

Durant ce siècle florissoit Eusèbe, évêque de Nantes, prêtre angevin, duquel les titres de l'église de Nantes disent qu'il étoit né en Anjou, qu'il fut extrêmement vertueux, et qu'il mourut l'an 464.

CLOVIS, ROY DE FRANCE, ET COMTE OU SEIGNEUR D'ANJOU.

Clovis succéda à Childéric, son père, et entra en possession de tout ce grand royaume, qui commença lors à s'appeler la France. La Bourgogne néanmoins avoit alors ses roys particuliers; l'Aquitaine et le Languedoc obéissoient aux roys des Visigoths, et l'Armorique ou Bretagne, notre voisine, avoit aussi ses princes particuliers.

Les histoires de France racontent fort au long le mariage de Clovis avec Clotilde, la guerre qu'il eut en Allemagne, sa victoire à Tolbiac, où, se trouvant en péril, il réclama le Dieu de sa femme, qui étoit Jésus-Christ, et promit de se faire chrétien, ce qu'il exécuta fidèlement et dévotement. Il eut ensuite guerre pour la Provence contre Théodoric, roy des Ostrogoths; mais la plus sanglante qu'il eut à démêler, ce fut avec Alaric, roy des Visigoths qui occupoient l'Aquitaine. Alaric s'approcha de la Touraine et de l'Anjou, et Clovis ayant aussi descendu le long de Loyre avec une belle armée, le combat fut donné entre ces deux roys à Civaux, à trois lieues de Poitiers, où Clovis tua Alaric de sa propre main, et remporta une mémorable victoire.

La guerre se continua vers le Languedoc et la Provence; mais l'Anjou et les contrées voisines demeurèrent paisibles, et l'exemple du roy, qui s'étoit fait chrétien, acheva la conversion de ce qu'il y avoit de reste de payens et d'infidèles.

Eustoche ou Eustochius étoit évêque d'Angers en ce temps-là, grand personnage comme étoient tous les évêques de ces siècles-là, *omnes magni, omnes sublimes*. Il travailla avec application à cette conversion, et assista au premier concile d'Orléans, tenu en ce même temps et durant ce règne, et y est soussigné.

Clovis mourut l'an 511. On dit qu'il fonda l'abbaye de Saint-Serge-

lès-Angers; mais je crois qu'il vaut mieux rapporter cette fondation à Clovis II; aussi, ne trouve-t-on pas des raisons assez fortes pour l'attribuer à Clovis Ier, et ce qu'on dit que saint Séverin, de l'Ordre de Saint-Benoît, en a été le premier abbé, est un conte, saint Benoît n'ayant pas encore fait sa règle, ni envoyé des religieux en France. Il aurait donc fallu dire qu'on y mit d'abord des religieux sans une règle, vivant comme il se pratiquoit en ce temps-là en plusieurs lieux d'Italie, en l'île de Lerins et ailleurs (1).

CHILDEBERT Ier, ROY DE FRANCE, AVEC SES FRÈRES THIERRY, CLODOMIR ET CLOTAIRE. — CHILDEBERT, ROY DE PARIS ET COMTE D'ANJOU.

La mort de Clovis apporta un grand changement aux affaires du royaume de France, car les quatre fils de ce grand roy s'étant tous quatre portés pour roys, il fallut partager le royaume en quatre parties à peu près égales. Childebert, le troisième en rang de naissance, eut Paris avec la meilleure partie de ce qu'on avoit appelé cy-devant la Gaule celtique, sous laquelle fut compris l'Anjou.

Il n'est point nécessaire de parler icy des guerres et autres affaires qu'eurent ces quatre frères, puisque nous n'envisageons que ce qui concerne notre Anjou.

Adelphe étoit évêque d'Angers en ce temps; nous n'en savons rien autre chose. Saint Aubin lui succéda durant ce règne. C'est ici le lieu le plus propre pour parler de sa vie et de ses miracles. Saint Aubin étoit natif de Bretagne, du diocèse de Vannes, de la famille noble d'Espinefort, et non de celle d'Espinay qui est au diocèse de Rennes. Dès son jeune âge, il s'adonna à la piété, et se fit religieux en un monastère de Bretagne, appelé Cincilly, qu'on ne connoît plus

(1) Epiphane 14e évêque de Nantes, né en Anjou d'une famille noble et illustre, se faisoit lors admirer de tout le monde par la sainteté de sa vie. Il fut élu évêque l'an 502 et quelques années après fit le voyage de la Terre-Sainte, d'où il apporta une relique de saint Etienne, laquelle il donna à son église. Il assista au premier concile d'Orléans, l'an 511, et y est soussigné, et décéda l'an 527.

Nous avons encore en ce siècle un autre prélat très illustre, né en Anjou, qui a aussi assisté à ce premier concile d'Orléans; cà été Licinius ou Lezin, évêque de Tours, natif d'Angers. Grégoire de Tours en a dit ce qui suit et que je rapporte pour lui servir d'éloge : Lezin, citoyen d'Angers, alla en Orient visiter les saints lieux pour l'amour de Dieu. Après qu'il en fut revenu, il bâtit un monastère sur son fonds et dedans ses héritages et domaines dans l'Anjou. Il fut peu après élu abbé d'un monastère de Tours où saint Venant fut inhumé depuis. Après que Lezin eut gouverné ce monastère durant quelques années, il fut élu évêque de Tours et administra ce diocèse 2 ans 2 mois et 25 jours, et fut enterré en l'église de Saint-Martin.

à présent. Il étoit si fervent aux exercices de la religion, qu'il servoit de miroir aux autres religieux, et Dieu fit un miracle et bénédiction sur lui dès qu'il fut entré en la religion; car, étant un jour hors le monastère avec d'autres, par le commandement de son abbé, il survint une pluie furieuse dont tous furent mouillés et leurs habits transpercés, sans qu'il en fût touché le moins du monde, demeurant au milieu de cette pluie orageuse comme les trois enfants au milieu de la fournaise, pour parler avec l'auteur de sa vie.

Ayant là vécu encore plusieurs années fort saintement, il fut élu abbé du même monastère, et il étoit lors âgé de 35 ans. Il gouverna ce saint lieu durant vingt et cinq ans, de sorte que l'odeur de sa sainte vie volant partout, et la ville d'Angers étant dépourvue de pasteur, le clergé et le peuple l'élevèrent pour évêque, à quoi il résista fort; mais enfin il obéit aux ordres de Dieu.

Je juge par tout ce que dessus qu'il étoit âgé de soixante ans, lorsqu'il fut élu évêque d'Angers; mais ce grand âge n'avoit point attiédi sa ferveur ni son zèle, car, dès qu'il fut arrivé à Angers, il s'attacha à prêcher et catéchiser avec une assiduité merveilleuse, ne laissant passer aucun jour sans pratiquer ce saint exercice. Il y joignit une assistance continuelle aux pauvres, orphelins, malades et prisonniers; aussi Dieu, bénissant la sainte conduite du grand prélat, l'honora d'une infinité de miracles dont les légendes sont remplies. Il rendit la vue à un aveugle nommé Maurille. Il ressuscita au bourg de Geniés (c'est peut-être Gené) un jeune enfant appelé Malabonde. Il rendit la vue à un religieux du monastère de Cincilly dont il avoit été abbé, et illumina quatre autres aveugles. Il guérit, à Angers, une femme paralytique appelée Grata. Il y avoit une dame appelée Æthera qui étoit prisonnière entre les mains de certains soldats fort dissolus. Il les pria de la laisser aller, de quoi un de ces arrogants l'ayant refusé et rebuté avec mépris, saint Aubin souffla contre la face du soldat, dont ce misérable tomba roide mort à terre.

Il fit plusieurs autres miracles par le signe de la croix; une femme étoit tourmentée du malin esprit, qui se retiroit en l'œil de cette femme; il le fit sortir de là, lui défendant de faire aucun mal à cette pauvre affligée, ni en l'œil, ni en aucune autre partie de son corps, à quoi le démon obéit. Un jeune enfant, serviteur de saint Aubin, étant mort à Vannes, on se mit en devoir de l'enterrer; mais on ne put jamais remuer le corps, jusqu'à ce que saint Aubin fut arrivé. Un jour que saint Aubin étoit à Angers, et passoit proche la tour où étoient les criminels et prisonniers, ils se prirent à crier et réclamer l'assistance du saint; il en fut touché, et pria le juge de les élargir, ce que lui ayant refusé, il lui dit que Dieu ne seroit pas si cruel que

lui; et s'étant ensuite mis en prières, où il persévéra jusqu'à la nuit, une grosse pierre de la tour tomba à terre, qui fit une ouverture aux prisonniers, par où ils sortirent et l'allèrent remercier, et les criminels lui promirent de ne retourner plus à leurs crimes.

En ce temps, fut assemblé le second concile d'Orléans, auquel assista saint Aubin. Il y alla en la compagnie de saint Lubin, évêque de Chartres, comme il est rapporté en la vie de celui-cy, ce qui est difficile à ajuster, car saint Lubin n'étoit encore qu'abbé, et n'étoit pas évêque de Chartres.

Nos annalistes rapportent une histoire fort remarquable, qui se passa en la ville d'Angers au retour de ce concile, entre les saints évêques Melaine de Rennes, Aubin d'Angers, Mars de Nantes et Victor du Mans, laquelle me paroîtroit suspecte, sans que je la voie confirmée et reçue comme tradition au titre de la fondation du Ronceray de l'an 1028, où elle est citée et rapportée. L'histoire est donc que tous ces évêques étant à Angers, de retour du concile, saint Aubin les y festoya; durant ce séjour, saint Melaine eut dévotion de célébrer la messe en une petite chapelle dédiée à la Vierge, qui étoit toute couverte lors de ronces et épines, et, pour ce sujet, nommée Notre-Dame-du-Ronceray, et c'est le lieu où est à présent l'église de l'abbaye du Ronceray, où l'on voit encore cette chapelle sous terre, sous le grand autel de cette église. Saint Melaine, après avoir célébré la messe, présenta à chacun des évêques cy-dessus la sainte hostie, laquelle ils reçurent fort dévotement, à l'exception de saint Mars, qui pour quelque indignation qu'il avoit, dit Bourdigné, ne l'avala pas, mais la cacha en son sein. Tous ces évêques ayant ensuite pris congé les uns des autres, et s'étant mis en chemin, saint Mars, se souvenant de l'hostie qu'il avoit cachée, fut curieux de regarder, et, au lieu de l'hostie, trouva un horrible serpent qui s'étoit lié autour de son corps, dont il tomba pâmé de peur; ayant repris ses esprits, il s'en alla à Rennes trouver saint Melaine, et se prosterna devant lui, pleurant et déclarant sa faute, de quoi saint Melaine, étonné, le renvoya à saint Aubin lui demander l'absolution. Saint Aubin, par humilité, le renvoya à saint Victor, évêque du Mans, et saint Victor, considérant l'humilité de ces deux grands prélats, le renvoya encore à saint Melaine qui donna enfin l'absolution à saint Mars, dont la contrition lui parut extrême. Voilà l'histoire, laquelle ayant encore été examinée de près, me paroissoit toujours suspecte, sans la rencontre que j'ai faite du révérend père dom Joachim le Contat, religieux de la congrégation de saint Maur, prieur de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers, qui m'a assuré que l'on croit cette histoire dans l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes, et qu'il

y a un autel où elle est représentée en figures en relief très anciennes; mais cela ne vide point les difficultés que voici, savoir : que saint Mars, évêque de Nantes, étoit mort l'an 533, et qu'il n'assista point au 2e concile d'Orléans, mais bien Eumère, évêque de Nantes, qui y est soussigné; les deux saints Victor, évêques du Mans, étoient aussi décédés, le dernier dès l'an 500, et l'évêque du Mans, qui vivoit lors, s'appeloit saint Principe, de sorte qu'il faut que ces évêques ou leurs successeurs aient eu deux noms, desquels ils se sont servis diversement.

Il y a ici bien de la confusion qu'il est difficile de développer, car je trouve ailleurs que saint Aubin, saint Mars et saint Victor assistèrent à l'enterrement de saint Melaine qui n'est apparemment arrivé que vers l'an 535 ou 540. En donnant cinquante ans de pontificat à saint Victor II, il ne peut avoir vécu que jusqu'à l'an 500; comme donc aurait-il pu assister aux funérailles de saint Melaine et au concile d'Orléans? Bondonnet, en son histoire des évêques du Mans, a judicieusement remarqué que plusieurs évêques de ce temps-là avoient deux noms aussi bien que les personnes de qualité, et que ces évêques ont été quelquefois appelés par l'un de leurs noms et d'autres fois par l'autre, ce qu'il fait voir à l'égard de saint Innocent, évêque du Mans, qui est celui qui envoya demander des religieux à saint Benoît, au Mont-Cassin, lequel saint Innocent est appelé en la relation du voyage de saint Maur, par Fauste, et ailleurs presque toujours du nom de Bertingrand, ce qui a fait douter de la vérité de la relation de Fauste, car on voit un autre Bertingrand, évêque du Mans, l'an 589, auquel on ne peut attribuer le dessein d'envoyer quérir des religieux au Mont-Cassin.

Ce fut donc saint Innocent, aussi surnommé Bertingrand, évêque du Mans, qui envoya Flodoard, son archidiacre, et Harderard, son maître d'hôtel, au Mont-Cassin en Italie, pour demander au grand saint Benoît un bon nombre de ses religieux, et témoigner à ce saint patriarche le dessein qu'il avoit de leur bâtir et fonder une abbaye dans son diocèse du Mans. Ces deux députés s'acquittèrent fort bien de leur charge, et saint Benoît leur donna saint Maur, Fauste, Antoine, Constantin, Simplicius et autres de ses religieux jusqu'au nombre de dix, lesquels prenant congé de leur père bien-aimé, celui-ci donna à saint Maur sa règle écrite de sa propre main, et, ce qu'on ne sauroit assez priser, trois morceaux de la vraie croix avec des reliques de saint Etienne et de saint Martin.

Saint Maur, muni de ces saintes et précieuses reliques et de la bénédiction de son père saint Benoît, donnée et reçue avec larmes, se mit donc en chemin avec ses compagnons pour aller au Mans, et,

sur la route, eut la vision d'un chemin plein de clarté, par lequel il lui fut dit et révélé que l'âme de saint Benoît montoit au ciel; ayant été d'abord saisi de quelque douleur, il alla se consoler avec ses compagnons, et tous ensemble récitèrent l'office des morts. Etant ensuite arrivés à Orléans, ils y apprirent la nouvelle du décès de Bertingrand, ou, si l'on veut, Innocent, évêque du Mans, qui les avoit envoyé quérir, dont ils furent extrêmement attristés. Il fut résolu que l'archidiacre Flodoard irait devant au Mans savoir comment tout se passoit; il leur manda peu après que l'évêque, successeur de Bertingrand, ayant d'autres visées que son prédécesseur, n'étoit pas résolu d'exécuter les projets de Bertingrand, ni de leur bâtir un monastère. Saint Maur, se souvenant de la prophétie que saint Benoît lui avoit faite, savoir que ce dessein seroit traversé de beaucoup de difficultés, se consola et se remit en Dieu, lequel ne délaisse jamais ses fidèles serviteurs, comme il arriva icy; car Harderard, qui avoit un parent nommé Florus ou Flore, grand seigneur terrier au pays d'Anjou, et mignon de Théodebert, roi de France, fit savoir à Flore le dessein et la venue de saint Maur en France, et le renversement du dessein pour lequel il s'étoit mis en chemin. Flore, inspiré de Dieu, reçut cette nouvelle avec joie, et résolut de donner à saint Maur et ses compagnons un sien fils unique âgé seulement de huit ans, avec tous ses biens qui étoient très grands et un lieu commode pour loger les religieux et y bâtir un monastère. Il obtint, pour ce sujet, la permission du roy de France, son seigneur, lequel les historiens désignent avoir été Théodebert, fils de Thierry, ce que ce roy accorda libéralement à Flore comme à un favori bien-aimé, et ratifia le don que celui-cy fit de la principale pièce de son domaine appelé Glanafolium, Glanfeuille, où saint Maur bâtit son monastère. Et c'est le même lieu où est encore à présent l'abbaye de Saint-Maur-sur-Loyre, à cinq lieues d'Angers et autant de Saumur, au bas d'un beau côteau du côté de l'Aquitaine.

Saint Aubin gouvernoit encore l'évêché d'Angers en ce temps-là, et eut la satisfaction de voir et savoir la venue de saint Maur en Anjou, et le pieux dessein de Flore qui s'avançoit fort. Ce fut aussi vers les dernières années du pontificat du même saint Aubin, que saint Germain, évêque de Paris, vint à Angers par l'ordre de Childebert, roy de France, pour y choisir un lieu propre pour bâtir une église à l'honneur de saint Germain, évêque d'Auxerre, auquel ce roy étoit très dévot et affectionné: ce que fit saint Germain, évêque de Paris, et il fit cet édifice au lieu où nous avons dit qu'étoit la chapelle Notre-Dame-du-Verger. Le corps de saint Aubin fut transféré en cette nouvelle église incontinent après, ce qui fut cause

qu'on l'appela Saint-Aubin, de sorte qu'elle n'a pas porté longtemps le nom de Saint-Germain. Ce fut aussi sur la fin du pontificat de saint Aubin que le troisième concile d'Orléans fut célébré, où Baronius dit que notre saint prélat assista avec Injuriosus, archevêque de Tours, et y fait soussigner saint Aubin le second en rang; il date ce concile de l'an 540. M. Arthaud dit que saint Aubin y assista seulement par Sapaude, son procureur, et marque ce concile l'an 549. Tant y a qu'on attribue principalement à saint Aubin tout le fruit et le bien qu'apporta ce concile, d'autant que ce fut ce saint qui en procura la tenue, ce qu'il fit principalement pour remédier aux concubinages des prêtres, qui étoient très fréquents en ce siècle-là, aussi bien que les mariages incestueux entre les princes et les grands.

Saint Aubin ne se contenta pas d'avoir procuré et fait faire des règlements très excellents sur ce dernier article; il travailla encore à les appliquer, et s'étant roidi à refuser l'absolution et la communion à quelque grand coupable, en ce point d'autres évêques le pressèrent tant qu'il accorda enfin la communion à ce pécheur, et, en ayant ressenti aussitôt après quelques remords de conscience, il alla trouver saint Césaire, évêque d'Arles, pour en conférer avec lui. La vie de saint Lubin, rapportée par dom Luc d'Achery et Mabillon, porte que saint Lubin, lors encore abbé, accompagna saint Aubin en ce voyage, ce qui me confirme dans la pensée que j'ai toujours eue que saint Lubin n'a pu assister au second concile d'Orléans, et y aller avec saint Aubin, et ne dit rien de ce que ces deux saints résolurent ensemble; mais seulement que saint Aubin, touché de regret et de tristesse, mourut à son retour l'an 550. Il fut enterré dans l'église de Saint-Pierre, d'où il sera tiré et solennellement translaté en l'église de Saint-Germain, à présent appelée Saint-Aubin, sous Eutropius, son successeur.

Le siége épiscopal d'Angers ne fut pas longtemps vacant, car nous lisons qu'Eutropius, évêque d'Angers, premier successeur de saint Aubin, alla, l'an 551, visiter le monastère que saint Maur bâtissoit et qui étoit près d'être achevé. On y fit quatre églises. La première à l'honneur de saint Pierre; la seconde, de saint Martin; la troisième, de saint Severin; et la quatrième, de saint Michel.

Durant qu'on bâtissoit ces églises et le monastère, saint Maur fit deux miracles qui lui acquirent tant de réputation que Flore, fondateur de ce lieu, n'osoit plus regarder saint Maur en face, ni lui parler qu'à genoux. Enfin Flore, qui avoit déjà donné son fils unique et son bien à saint Maur, voulut achever de donner ce qu'il avoit de reste et de plus précieux, ce fut de se donner lui-même à

Dieu, et d'abandonner le monde et la cour du roy, et prendre l'habit de la religion au monastère qu'il venoit de fonder.

Pour rendre cette action plus solennelle, il la voulut faire lorsqu'Eutropius consacra l'abbaye de Glanfeuille et les églises d'iceluy, où Flore convia le roy Théodebert d'assister, ce que fit ce roy qui y vint avec toute sa cour, et logea au monastère. Il se prosterna d'abord aux genoux de saint Maur, et lui recommanda sa personne, celle de ses enfants et son royaume. Le jour venu que Flore devoit prendre l'habit, il se présenta à l'église de Saint-Pierre, où le roy s'étoit rendu avec ses princes et barons. Là Flore, quittant avec humilité l'épée de l'ordre de chevalerie, se jeta aux pieds de saint Maur, lui demandant l'habit de la religion. Saint Maur prit les ciseaux qu'il présenta au roy, le suppliant d'être le premier à couper les cheveux de Flore de sa main, et qu'il les consacrât à Dieu; ce que le roy fit en pleurant, et à quoi toute l'assistance joignit ses larmes. Seul Flore, content et joyeux, triomphoit de la vanité du siècle.

Après que la cérémonie fut achevée, Théodebert dîna au monastère, et, après le repas, retourna voir Flore et lui parler. Il le pria d'avoir mémoire de lui dans ses prières, et que, comme il l'avoit autrefois servi avec son épée, il le secourût à l'avenir par ses prières et mérites envers Dieu.

Le roy partit enfin de Glanfeuille très édifié, et demanda à saint Maur sa bénédiction, lui confirmant tous les dons qu'avoit faits Flore; et dès lors plusieurs gentilshommes et seigneurs se donnèrent eux ou leurs enfants à saint Maur pour être reçus en son monastère.

Je me suis un peu étendu sur ce sujet, qui le mérite bien à mon avis, ne s'étant jamais rien passé en Anjou de plus illustre que cette action, et qui soit plus à l'avantage de notre province, qui a eu le bonheur d'avoir reçu en son sein les premiers enfants de saint Benoît, et de posséder la première abbaye de cet ordre, dans son territoire; aussi j'ai cru être obligé, ayant fait profession dans cet ordre, d'offrir ces marques de ma reconnaissance au Père saint Benoît et à saint Maur, son cher fils.

Il sera bon de faire icy une observation sur ce que Théodebert donne et confirme la fondation du monastère de Glanfeuille, et y fait action de souverain, quoique nous ayons marqué cy-dessus Childebert, roy de Paris et oncle de Théodebert, pour comte d'Anjou, lequel Childebert étoit encore vivant. Pour éclaircir cecy, il faut remarquer que Clodomir, roy d'Orléans, frère de Childebert et oncle de Théodebert, étoit mort depuis quelques années sans enfants, et

que toute la côte où sont Glanfeuille et Saumur appartenoit à Clodomir, la succession ou royaume, duquel fut partagé entre Childebert et son neveu Théodebert; et il est expressément marqué que Bourges et autres places et pays de Loyre échurent à Théodebert, sur quoi j'ai jugé que toute cette côte de la Loyre, du côté de Saint-Maur et de l'Aquitaine, étoit alors sous la puissance de Théodebert.

Saint Maur gouverna son monastère, avec une piété et une ferveur toujours égales, durant 38 ans, et, sentant approcher sa fin, désigna pour son successeur Bertulphe, fils de Flore, et, après cela, se retira avec deux de ses compagnons, Prime et Anian, en une petite maison proche son église de Saint-Martin. Il y eut révélation par un ange de la mort prochaine, mais sainte devant Dieu, de la plupart de ses religieux, dont le diable l'avoit aussi menacé; et, en effet, en moins de cinq mois, il en mourut cent seize, le bon état et le passage desquels à la félicité éternelle Dieu révéla à saint Maur, qui en fut extrêmement consolé, aussi bien que ceux qui moururent et même ceux qui restèrent en vie, qui n'étoient plus que vingt et quatre. Enfin saint Maur mourut lui-même plein de grâce et de sainteté, et illustre en miracles, le 15 janvier de l'an 583, et eut pour successeur Bertulphe. Sous cet abbé et ses successeurs, l'abbaye persévéra en une parfaite et sainte observance de la règle de saint Benoît, jusqu'à l'an 755, que Rainfroy, comte d'Anjou, la pilla et détruisit. Depuis elle fut rétablie, et souffrit divers changements dont je parlerai en son lieu, où je vous donnerai le catalogue des abbés, et la liste des bénéfices qui en dépendent.

L'église de Saint-Germain étant parachevée, Eutropius, évêque d'Angers, avec saint Germain, évêque de Paris, et autres évêques voisins, proposèrent d'y translater le corps de saint Aubin du lieu où il étoit, ce qui fut fait avec un grand concours et affluence de peuple. Et comme le passage de la chapelle ou caveau par où l'on vouloit faire sortir le saint corps fut si étroit qu'on jugeoit impossible de le sortir de là, trois grosses pierres tombèrent à l'instant à terre d'elles-mêmes, sans que personne y touchât, et firent une ouverture et passage assez large dont chacun loua Dieu; et comme les évêques transportoient le saint corps avec chants, hymnes et psaumes, trois paralytiques se trouvèrent guéris et deux aveugles illuminés, à quoi Bourdigné ajoute encore un autre miracle arrivé à la fête de la translation de ce saint sans en citer l'année. La vie de saint Aubin a été écrite par Fortunat, prêtre, et depuis par nos annalistes et légendaires, et particulièrement par Théodoric, abbé de Saint-Aubin, en 1056.

Eutropius ne vécut pas longtemps après cette translation, car nous voyons Domitius ou Domitianus, son successeur, faisant les fonctions pontificales l'an 557, et nous trouvons qu'il assista en qualité d'évêque d'Angers au troisième concile de Paris, tenu la même année de 557.

Childebert I, roy de France et comte d'Anjou, ne survécut pas beaucoup à Eutropius, car il mourut à Paris l'an 562, et ne laissa aucun enfant mâle. Clotaire, resté seul des enfants du grand Clovis, s'empara du royaume de Childebert, et par conséquent d'Angers et de l'Anjou, et devint enfin seul roy de toute la France.

CLOTAIRE I, ROY DE FRANCE ET COMTE D'ANJOU.

Clotaire eut une sanglante guerre contre son fils Chramme, lequel s'étant réfugié en Bretagne, il y persuada les Bretons de l'assister, et en effet ils lui donnèrent des secours. Clotaire, en étant irrité, se jeta sur la Bretagne, prit Chramme, et rangea les Bretons à ses pieds. Cette guerre n'a pu se faire sans que l'Anjou ait été maltraité du passage des troupes et des armées de part et d'autre.

Clotaire mourut après cela. Il avoit quatre fils vivants, lorsqu'il décéda, savoir : Charibert, Gontran, Chilpéric et Sigebert, qui partagèrent de rechef le royaume comme avoient fait leurs oncles. Outre ces quatre fils, Clotaire en avoit eu quelques autres qui étoient morts avant lui, l'un desquels, appelé Gonthaire ou Gonthier, fit bâtir la ville de Château-Gontier, en Anjou, à ce que dit Hiret; mais il n'en apporte aucun témoignage ni titre, et nous en avons du contraire, un entr'autres de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers qui fait voir que cette ville n'a été bâtie que du temps de Foulques-Nerra.

GONTRAN, ROY D'ORLÉANS ET COMTE D'ANJOU.

A Gontran, deuxième fils de Clotaire, échut le royaume d'Orléans, sous lequel fut compris l'Anjou. Ce fut un grand roy, et qui fit paroître beaucoup de prudence et d'équité dans les dissensions et guerres qui survinrent pour le partage des royaumes de deux des quatre qui décédèrent. Frédégonde et Brunehaut étant venues ensuite à se mêler dans les affaires et l'administration du royaume, y firent naître des tragédies étranges et une horrible confusion, laquelle a passé jusqu'à l'histoire de ce siècle-là, qui paroît aussi fort embrouillée.

Durant ce temps, Baudegise ou Baudegisius succéda à Domitianus

en l'évêché d'Angers. Baudegise ne fut pas longtemps évêque, et eut pour successeur Ennius que M. Arthaud, Bourdigné et Hiret ont omis; mais je l'ai trouvé dans les mémoires d'un savant avocat d'Angers et dans l'histoire du sieur Dupleix, qui rapporte en termes formels qu'après une grande guerre en Bretagne, entre Chilpéric, un des roys de France, et Guerech, roy des Bretons, à laquelle celui-là fut assisté d'un grand nombre d'Angevins et de Manceaux, l'évêque de Vannes, nommé Ennius, s'employa auprès de lui pour traiter d'un accord entre lui et le Breton. Il ajoute à cela que Chilpéric entra en une grande colère contre cet évêque sur les propositions qu'il lui fit de la part du Breton, et qu'il fit bannir l'évêque; mais que, se ravisant, il envoya cet évêque Ennius à Angers, dont le siége épiscopal étoit vacant, pour y faire les fonctions de pasteur, et cecy a quelque rapport avec ce que saint René fit à Sorente, ces évêques n'ayant pas difficulté de quitter un évêché et d'en reprendre un autre. Tant y a que les mémoires que j'ai vus portent qu'Ennius s'employa avec beaucoup de zèle à Angers à y faire les fonctions épiscopales, et qu'il fit venir en Anjou saint Martin, abbé de Vertou, disciple de saint Félix, pour y prêcher (586), ce que fit saint Martin avec un très grand fruit, et principalement au pays d'outre Sarthe et Mayne, où la mémoire de ce saint est encore à présent en très grande vénération, et l'on y célèbre sa fête en plusieurs églises paroissiales.

Je juge que l'évêque Ennius quitta l'évêché d'Angers après deux ou trois années de fonctions, car M. Arthaud, qui a sans doute écrit sur de bons titres, dit qu'Audouée ou Audouin, frère de saint Domnole, évêque du Mans, fut consacré évêque d'Angers, dans la ville de Tours, dès avant l'an 573. Cet évêque Audouin donna une retraite en sa maison, à Angers, à Théodulfe, diacre de l'église de Paris, dont ni l'évêque ni Théodulfe n'eurent beaucoup de satisfaction, à cause de la poursuite que l'évêque de Paris, Ragnemod, fit contre son diacre, à cause de l'intempérance et ivrognerie de celui-cy, sur quoi le curieux lecteur pourra consulter Grégoire de Tours.

Retournons aux affaires d'Etat. Chilpéric, l'un des quatre roys, fut assassiné par Frédégonde et Landry de la Tour, maire du palais de France, duquel les seigneurs de la Tour-Landry, en Anjou, se disent sortis. Chilpéric et Frédégonde avoient grandement foulé leurs sujets et causé beaucoup de maux, ce qui a fait que Grégoire de Tours a appelé à ce propos Chilpéric le Néron de la France, ce qui est un peu hardi. On remarque que les impôts se payoient en ce temps-là en espèces par toute la France. Il faut croire que cela se faisoit aussi en Anjou, où il n'y avoit point encore d'autre ville close

qu'Angers. Grégoire de Tours rapporte qu'en ce temps-là il y eut un furieux tremblement de terre à Angers.

Il y eut de rechef guerre en Bretagne contre Guerech, ou les François furent victorieux, puis battus.

Gontran décéda l'an 597, et eut pour successeur Childebert II qui posséda par ce moyen l'Anjou durant quelque peu de temps; après quoi il fit place à Clotaire qui donna l'Anjou à saint Lezin. J'aime mieux écrire icy la vie de ce grand saint que de m'amuser à raconter la mort de Childebert et les autres tragédies que firent alors jouer en France Brunehaut et Frédégonde, toujours assistée de son Landry.

SAINT LEZIN, COMTE D'ANJOU.

M. du Val, en la vie de saint Lezin, dit que ce saint naquit au pays d'Anjou; mais la plus commune et la plus assurée opinion étant que Garnier, son père, avoit ses biens en Bourgogne et en étoit gouverneur, il y a plus sujet de croire que ce saint étoit né en ce pays-là. Il fut donné à instruire à de très savants et habiles maîtres ou gouverneurs, sous lesquels il se rendit extrêmement parfait en toutes sortes d'exercices et de sciences. Son père l'envoya à la cour du roy Clotaire, où ce jeune seigneur se fit admirer de tout le monde, et principalement du roy, lequel voyant de si belles parties en ce cavalier, qui étoit son parent ou allié de fort près, résolut de l'employer aux charges les plus importantes et honorables de son état. Je n'ai pu encore découvrir d'où provenoit cette alliance et parenté du roy et de saint Lezin; possible que la mère ou l'ayeule de ce saint étoit descendue par filles de la race de Clovis Ier; sur quoi ceux qui ont donné les armes à la maison d'Anjou, en l'Université d'Angers, ont fondé leur opinion que saint Lezin les avoit portées telles, savoir : de France ancien, avec l'épée et la crosse; mais nous n'avons pourtant aucun témoignage certain des armes de Lezin, ni de celles de Garnier, son père, et les armoiries étoient fort peu assurées en ce siècle-là; ce n'est donc qu'une imagination de ceux qui ont donné les armes à la maison d'Anjou, et qui n'est fondée sur aucune certitude.

Or, saint Lezin étant si avant dans les bonnes grâces du roy, et ayant l'honneur d'être son allié, il ne fut pas longtemps à la cour sans ressentir des effets de la libéralité et magnificence de ce monarque. En effet, il le fit premièrement maître ou général de sa cavalerie, quelques-uns ont dit connétable; mais cette charge n'étoit pas encore érigée, ou du moins elle n'étoit pas des plus considéra-

bles de l'Etat. Outre cela, Clotaire fit Lezin comte d'Anjou, et, en l'une et l'autre charge, il fit paroître beaucoup d'adresse et de courage, surtout en une bataille que donna Clotaire, où notre jeune comte fit des merveilles.

Ses parents, voulant perpétuer leur famille, se mirent en devoir de le marier, et le firent accorder à une jeune dame ou fille de grande maison, fort belle et fort riche. Le jour étant venu qu'il devoit épouser sa maîtresse à l'église, où le prêtre attendoit à cet effet, cette jeune damoiselle se trouva ladre; de quoi Lezin, honteux, se retira plein de confusion, mais d'ailleurs consolé de ce que cette occurence lui donnait le moyen de reprendre ses premières inclinations qui étoient de se donner à Dieu, lui consacrer sa chasteté et abandonner le monde.

CLOTAIRE II, ROY DE FRANCE ET COMTE D'ANJOU.

Lezin, s'étant donc dépouillé de ses charges, prit la tonsure, et ne voulut plus avoir d'autres entretiens, ni d'autres exercices que les spirituels, et vivre seulement parmi les clercs et les religieux. Il se rendit si accompli en ces louables actions qu'il étoit estimé par toute la France un miroir de sainteté, de sorte que la ville d'Angers venant à être dépourvue de pasteur, le clergé et le peuple l'élurent évêque, et prirent pour pasteur et père spirituel celui qu'ils avoient eu auparavant pour gouverneur et seigneur temporel. La volonté du roy Clotaire s'accordant à cela, saint Lezin fut contraint d'accepter cette charge où son humilité lui défendoit d'aspirer. Il fut donc consacré par les évêques voisins, et aussitôt après mit la main à l'œuvre pour régler et policer saintement son diocèse, à quoi il travailla avec une application et assiduité admirables. Sa charité et son amour envers les pauvres ne se peuvent exprimer; ses austérités sont étonnantes, mais son humilité et sa discrétion ont encore brillé avec plus d'éclat; sa retenue et modération à juger et à punir les prêtres et les ecclésiastiques sont admirées par les auteurs de sa vie, car on remarque qu'il ne voulut jamais dégrader aucun prêtre, et qu'il se contentoit de pleurer, gémir et prier pour leur conversion. Un si auguste exemple devoit arrêter la fougue des conversions impétueuses, qui nuisent bien souvent plus qu'elles ne profitent. Dans ce même esprit, saint Lezin empêchoit dans les synodes la déposition des prêtres qui paroissoient coupables, et il se rendoit toujours lui-même leur intercesseur.

Il célébroit tous les jours la messe avec dévotion et attendrissement de cœur, ce qui étoit rare en ce temps-là; il logeoit tous les

pauvres et principalement les religieux passant. Il jeûnoit quelquefois trois jours entiers sans manger. On pourra lire avec plaisir, dans les anciennes légendes et dans les vies des saints, écrites de nouveau, toutes les pratiques de vertu de cet admirable prélat. Je ne veux plus rapporter icy que les miracles dont Dieu l'a voulu honorer; il y en a tout plein dans les auteurs qui ont écrit sa vie. Voici les principaux :

Il y avoit à Angers une femme possédée du démon; la légende dit de sept diables. Cette femme disoit des saletés et railleries horribles, où le sot populaire s'arrêtoit et prenoit plaisir. Saint Lezin prit cette femme, l'exorcisa, imposa silence au peuple, puis fit le signe de la croix sur elle, et la délivra entièrement. Il rendit la vue à un pauvre aveugle, nommé Gison, en lui frottant les yeux avec les saintes huiles, à la vertu desquelles il attribua ce miracle; mais le peuple rapportant tout cela à la sainteté de saint Lezin, il s'en offensa dans les sentiments d'humilité où il étoit plongé: c'est pourquoi il se retira en un désert, pour y vivre inconnu, et fuir les vains applaudissements des hommes; mais les malades et les affligés l'eurent bientôt trouvé, et se trouvèrent guéris dès qu'ils furent à la porte de son ermitage.

Il résolut là-dessus de s'en aller encore plus loin, et de quitter entièrement son évêché; il pria le roy et les évêques voisins de s'y employer; mais eux, au contraire, le conjurèrent de rester, et Dieu fit connoître que cette nouvelle reprise lui étoit fort agréable par plusieurs miracles que le saint fit à son retour.

Il eut dévotion de fonder un monastère à l'honneur de saint Jean-Baptiste, ce qu'il exécuta, et c'est à présent l'église collégiale de Saint-Julien qui étoit autrefois un monastère ou abbaye. Saint Lezin envoya à Rome saint Mainbeuf, qui étoit alors son disciple, quérir des reliques de saint Jean, ce qui lui fut accordé.

Un jour, comme il alloit visiter les ouvriers qui travailloient au bâtiment de son monastère, après qu'il eut passé la porte de la Vieille-Chartre, et fut parvenu au lieu où est à présent le carrefour de Sainte-Croix, il y trouva six aveugles et six boiteux qui lui demandèrent l'aumône; mais le saint, ravi en la contemplation des choses divines, qui l'occupoient toujours, cheminoit sans prêter l'oreille à leurs cris. Ils réitérèrent leurs clameurs jusqu'à trois fois; lui, comme se réveillant de son extase, les tança doucement, et fit le signe de la croix sur eux, dont ils furent guéris tous douze, les six aveugles illuminés et voyant clair, et les boiteux marchant bien droit. Saint Mainbeuf remarqua le lieu, et y fit bâtir une chapelle au nom de la Sainte-Croix, qui, ayant été depuis augmentée et rebâtie

dans les siècles suivants, a été enfin érigée en paroisse. C'est l'église paroissiale de Sainte-Croix en laquelle j'ai été baptisé, étant né en cette paroisse.

La santé que saint Lezin rendit à un ladre très difforme et la vie qu'il donna à un aveugle-né, et qui n'avoit pas même au front les marques ou concavités où nous avons les yeux, sont des preuves authentiques de sa sainteté et de ses mérites, qui édifieront les catholiques d'Anjou et confondront les calvinistes et libertins, qui diront sans doute que je me suis trop arrêté à parler de nos saints évêques, et tâcheront de révoquer en doute le tout. Mais, comme je ne parle icy qu'en historien, non en controversiste, je me contente de leur dire que tout cela, principalement ce que je viens de dire de saint Lezin, est attesté par titres authentiques de l'église d'Angers et par saint Mainbeuf qui a écrit et rapporté fidèlement ces miracles, et a été témoin oculaire d'une partie d'iceux. J'en marquerai encore icy un que saint Lezin fit un peu avant sa mort. Un jour qu'il passoit devant la prison d'Angers, les criminels s'écrièrent à lui : « Père saint Lezin, secourez-nous. » Il envoya prier le juge de leur faire grâce, l'assurant de satisfaire pour eux; le juge n'en voulant rien faire, saint Lezin fit le signe de la croix sur les portes de la prison qui s'ouvrirent à l'instant, et les prisonniers sortirent. On voit encore à présent les verroux des portes de cette prison qui tombèrent à terre, lesquels sont attachés aux murs de l'église de Saint-Julien, où est le corps de notre saint pasteur.

Enfin, l'an 631, Lezin tomba en une rude maladie de fièvre, dont il ressentit de grandes incommodités et douleurs depuis le mois d'août jusqu'au mois de novembre, qu'il décéda en Dieu, plein de grâce et de sainteté, au milieu des prêtres. Son corps fut solennellement enterré en l'église de Saint-Jean-Baptiste, qu'on dit à présent Saint-Julien, laquelle il avoit fait bâtir, et dotée d'un bon revenu. Ce saint corps rendoit une odeur merveilleuse dont tous les assistants furent ravis et plus encore des grands miracles qui furent faits à son enterrement. Ayant demeuré trente et trois ans en terre, il en fut levé par saint Mainbeuf, son disciple, et tous les ornements pontificaux, avec tout ce qui étoit dans le cercueil, trouvés entiers et sains. On voit encore à présent, 1674, la chasuble, tunique et autres ornements de saint Lezin, propres, bien frais et entiers en l'église de Saint-Julien, et on les expose à la vue du peuple aux fêtes solennelles.

Le roy Clotaire mourut aussi en cette même année de 631, et laissa deux fils qui partagèrent le royaume. Dagobert l'aîné eut Paris et la France, Aribert le cadet eut l'Aquitaine, et l'Anjou fut compris

au partage de ce dernier, à ce que dit Bourdigné, mais il ne le garda pas longtemps.

Avant que de passer à ce règne, il faut remarquer que presque tous ceux qui ont parlé de saint Lezin se sont mépris à la date de l'année de sa mort, les uns l'ayant marquée l'an 605, les autres l'an 613, et les autres l'an 616, ce qui est une erreur manifeste. Bourdigné, Hiret et autres disent que saint Lezin et Clotaire moururent en la même année, et tous les historiens françois marquent le décès de Clotaire l'an 631. Il faut donc que saint Lezin soit parvenu jusqu'à cette année. De plus, il faut considérer que si saint Lezin a été avancé par Clotaire, et gratifié de charges par lui, comme cela est véritable, cela n'a pu se faire que dans l'année 610 ou environ; et il faudroit, au compte de ces messieurs, que Clotaire eût fait ces gratifications dès l'an 590 ou 595, auquel il ne régnoit pas encore ou étoit seulement enfant, sous la régence de sa mère. Voici une autre considération convaincante, et qui fera voir clairement que saint Lezin a vécu jusqu'à l'an 631. Dupleix et autres historiens françois disent que Clotaire ratifia l'office de maire du palais de Bourgogne à Garnier, père de saint Lezin, l'an 618, et qu'il lui donna cette charge à perpétuité, où Dupleix marque que Garnier avoit un autre fils, lequel il nomma Bodin, et lequel épousa depuis sa marâtre. Je laisse à juger si saint Lezin a pu exercer la charge de connétable, tenir le comté d'Anjou, avoir vécu en la solitude, être longtemps évêque, et être mort en 605, et qu'on voie son père, treize ou quatorze ans après cela, et après cette mort, être employé aux plus grandes affaires de la guerre. Il est donc vraisemblable que ce fut environ le temps que Garnier fut fait maire du palais de Bourgogne, que saint Lezin quitta le monde et ses grandeurs, et qu'il a vécu depuis en l'épiscopat jusqu'à l'an 631.

Une erreur en attire une autre. Sur ce fondement, M. Artaud a placé le pontificat de Cardulphe l'an 606, et le fait durer jusqu'à l'an 610, lui faisant succéder immédiatement Mainbeuf, lequel Bourdigné fait vivre jusqu'à l'an 697. Il faudra que saint Mainbeuf ait été à leur compte 87 ans évêque d'Angers, ce qui est tout à fait incroyable. La raison sur quoi M. Artaud s'est fondé, c'est à mon avis à cause que saint Mainbeuf a écrit que le dixième an de son ordination étoit le 33e du règne de Clotaire; mais cela se doit entendre de l'ordination de saint Mainbeuf à la prêtrise, et non de l'élévation ou consécration à l'épiscopat. Ces deux ordinations sont clairement distinguées en la vie de saint Maurille.

Je crois que c'est en ce temps qu'on a commencé de faire des fondations et dons d'héritages et biens immeubles aux églises de

France. Saint Lezin en a fait apparemment quelques-unes à l'église de Saint-Maurice, n'y ayant point d'apparence qu'il ait fondé un monastère près d'Angers, et qu'il ait oublié sa cathédrale; et je crois même que, dès le temps du pontificat de saint Aubin, il y a été fait quelque fondation, vu qu'on voit en ce temps-là Childebert fonder Saint-Vincent de Paris, qu'on appelle à présent Saint-Germain, et donner des ordres pour fonder une église à Angers et y faire des dons; ce qui est encore confirmé par la fondation du monastère de Glanfeuille, fondé en ce même temps-là. Tout cela me fait dire que saint Lezin a pu donner des héritages à l'église de Saint-Maurice, et y faire bâtir des cloîtres, dortoirs et autres bâtiments réguliers, qui ont été ruinés et rebâtis depuis aux mêmes lieux où l'on en voit encore les vestiges, savoir : la salle où l'on enseigne la théologie, qui étoit le réfectoire; le chapitre et la chapelle des chevaliers en étoient le dortoir. Les évêques vivoient en ce temps-là en commun avec leurs chanoines et demeuroient tous ensemble, ce que les évêques d'Angers et leurs chanoines ont pratiqué dans tous ces siècles icy, et ils vivoient tous dans une grande sainteté et austérité. Cela a continué jusqu'à l'an 900 ou environ, et ce furent apparemment les guerres et courses des Normands, qui firent abandonner la ville d'Angers à tout le monde, qui furent la cause de cette séparation.

Comme nous n'avons aucune certitude ou mémoire de ce qu'ont fait sept ou huit des successeurs immédiats de saint Mainbeuf, les fondations qui ont été faites dans ce temps-icy et dans le lieu sont inconnues; mais on verra sous Pepin et Charlemagne des confirmations de priviléges et fondations. Il y en avoit donc alors.

ARIBERT, ROY D'AQUITAINE ET COMTE D'ANJOU. — DAGOBERT, ROY DE FRANCE.

Dagobert et Aribert, enfants de Clotaire, partagèrent le royaume de leur père, après quelques brouilleries où Brunulfe, beau-frère de ces deux roys, perdit la vie pour avoir favorisé les intérêts d'Aribert. Celui-cy eut enfin pour son partage le royaume d'Aquitaine, dont il fit Toulouse le siége de la ville capitale, et sous ce partage fut compris l'Anjou, à ce que disent Hiret et Bourdigné.

Dagobert s'abandonna aux vices et aux débauches, et principalement à la luxure, durant les premières années de son règne; mais il ne manqua pas pour cela à visiter son royaume et à rendre justice à ses sujets en tout temps. Sur la fin de sa vie, il se corrigea et embrassa la vertu. Aribert, au contraire, qui ne donnoit pas de grandes

espérances de foi, fit paroître une grande prudence et une grande générosité dans toute sa conduite. Il vainquit même les Gascons, et conquit sur eux tout le pays qui est joignant les Pyrénées, lequel ils avoient occupé; mais son règne ne dura pas longtemps, car il mourut le 8e ou 9e an d'iceluy, laissant un fils fort jeune, appelé Chilpéric, qui le suivit bientôt après; c'est pourquoi Dagobert s'empara promptement du royaume de son frère et de toutes ses terres, et par conséquent de l'Anjou, si tant est qu'Aribert l'ait véritablement possédé, ce dont nous n'avons aucuns témoignages que ceux de Bourdigné et Hiret, qui ne sont pas trop bien fondés ni établis.

DAGOBERT, ROY DE FRANCE ET COMTE D'ANJOU.

Cardulphe étoit évêque d'Angers, lorsque Dagobert et Aribert vivoient. Je ne peux dire au vrai durant combien de temps il a occupé le siége épiscopal, à cause de la contradiction remarquée cy-dessus. Il eut pour successeur saint Mainbeuf, lequel sans contredit étoit évêque d'Angers durant le règne de Dagobert, car nous apprenons de la vie de ce saint qu'il fut élu du consentement de Dagobert, et qu'il alla quelques années après trouver ce même roy pour lui demander la permission de fonder un monastère auprès d'Angers, ce qu'il lui accorda. Nous trouvons que saint Mainbeuf a assisté au concile de Rheims, l'an 630, ce qui fait ici une très grande difficulté, pour ajuster cecy et sauver le pontificat de Cardulphe que tous nos auteurs ont placé entre saint Lezin et saint Mainbeuf, et soutenir ce que la légende de saint Mainbeuf porte : qu'il fut élu évêque par le consentement de Dagobert, lequel n'étoit pas encore roy l'an 630. Il faut dire que saint Mainbeuf n'étoit pas encore évêque, lorsqu'il assista à ce concile, et que ceux qui l'ont recueilli lui ont donné la qualité d'évêque qu'il a portée après cela, comme nous voyons que ceux qui ont parlé de la réception des reliques de saint Martin, ont donné, au discours qu'ils en ont fait, la qualité d'évêque d'Angers à saint Loup, lequel ne l'étoit pas encore et ne le fut que quelque temps après. On en a pu faire de même au regard de saint Mainbeuf et de son assistance au concile de Rheims; et à cause qu'il fut un peu après évêque d'Angers, on lui en a dès lors, et dès ce concile, donné la qualité. Faisons icy un abrégé de la vie de ce saint.

Il étoit né auprès de la ville d'Angers, au quartier où est à présent la rue de la Tannerie, qui est à présent dans l'enclos de la ville, et l'on voit encore la maison et le lieu où il naquit. Ses parents étoient nobles et riches, lesquels eurent le soin de le bien faire élever. Saint

Lezin, ayant appris le grand progrès que saint Mainbeuf faisoit dans la piété et dans les sciences, le voulut avoir près de soy, et le fit prêtre. Quelque temps après, il l'établit prieur d'un monastère nommé *Colonotense*; c'est vraisemblablement le prieuré conventuel de Chalonnes, qui fut depuis donné à l'abbaye de saint-Serge-lès-Angers.

Dans toutes ces conditions et états, Mainbeuf s'avança toujours de vertu en vertu, fit plusieurs miracles et fut un excellent imitateur de saint Aubin, saint Lezin et saint Maurille. Dieu fit une grande grâce à Mainbeuf, lorsqu'il étoit à Rome où saint Lezin l'avoit envoyé. Un des clercs de la chambre lui ayant, par envie, fait manquer d'éteindre la chandelle avec laquelle il chantoit une leçon des Matines, durant la nuit, en présence du pape, saint Mainbeuf acheva de la lire et chanter sans aucune lumière, par la permission de Dieu. Il fit une infinité d'autres miracles, que je passe de peur d'ennuyer mon lecteur, lequel je renvoie à la Vie des Saints de MM. Benoist et Tigeou, où il pourra lire et remarquer quarante et quatre miracles notables qui y sont rapportés tout au long avec les particularités d'iceux. Les veilles et les abstinences de saint Mainbeuf étoient semblables à celles de saint Lezin, son bon maître, lequel il imita encore très parfaitement en la pratique de visiter son diocèse en personne.

Après que saint Mainbeuf eut obtenu de Dagobert la permission de bâtir et fonder un monastère, il mit la main à l'œuvre, et le fit parachever en peu de temps. Il en dédia l'église sous l'invocation de saint Saturnin; mais le corps du même saint Mainbeuf y ayant été transporté depuis, il prit le nom de ce saint fondateur. Ce monastère étant entièrement bâti, il y mit des religieux ou moines, lesquels il visitoit fort souvent. On n'a point remarqué de quel ordre ils étoient; mais je crois qu'ils vivoient sous une règle vivante, comme l'on disoit en ce temps-là, ce qui avoit été pratiqué dans tous les monastères d'Italie, avant que saint Benoît fît sa règle. Ces règles vivantes n'étoient rien autre chose que la loi et les observances que l'abbé de chaque monastère y faisoit garder, le tout à peu près semblable aux règles de saint Bazile, saint Colomban, saint Pacôme et saint Benoît. Le monastère que fit bâtir saint Mainbeuf étoit beau et bien commode, peint à la mosaïque en plusieurs lieux et grandement embelli dans toutes ses parties. Marbodus, qui a écrit, l'an 1178, la vie de ce saint, à la prière des chanoines de ce lieu-là, lesquels y étoient déjà en cette année de 1178 et avoient succédé aux moines, dit que de son temps on voyoit encore plusieurs restes et vestiges de ce monastère peints et enrichis de cette mosaïque,

qui étoient restés debout nonobstant les ruines et prises de la ville d'Angers et de ses faubourgs, où étoit cette église, ce qui étoit, dit-il, arrivé plusieurs fois; mais il n'y paroît plus aujourd'huy ni cloîtres ni lieux réguliers, et on a bâti des maisons aux endroits où ils étoient.

Le roy Dagobert fonda aussi en ce même temps en Anjou le prieuré de Cunault, sur la rivière de Loyre, et y mit des religieux de l'ordre de saint Benoît. Ce monastère a été depuis donné et assujetti à l'abbaye de Tournus, en Bourgogne, d'où il dépend à présent. Le prieur est commendataire depuis longtemps, et a en ce lieu un très beau logement, avec des jardins en terrasses fort délicieux. Ce bénéfice lui vaut douze cents écus de revenu, toutes charges acquittées; mais les religieux, qui sont six en nombre, sont assez mal partagés, car le prieur ne leur donne que douze cents livres par an, ce qui n'est pas le tiers. Il y a quelques offices claustraux que le prieur présente, savoir : un sous-prieur, un sacristain, un infirmier, et il présente, outre cela, quelques petits prieurés simples et quelques cures en Anjou, et, ce qui est fort considérable, toutes les chanoineries de l'église collégiale de Saint-Denys de Doué, laquelle fut aussi fondée en ce même temps ou environ par le roy Dagobert. Il y a quelque doute touchant la date de cette fondation, rapportée par Hiret qui la marque la quatrième année du règne de Dagobert; mais je crois qu'il faut mettre *decimo quarto* au lieu de *quarto* et un chiffre 1 devant le 4; car si Aribert a possédé l'Anjou, comme nous venons de dire, sur la foy de Bourdigné et d'Hiret, le même Aribert étoit plein de vie l'an IV du règne de Dagobert, son successeur, et il n'y a point d'apparence que Dagobert ait fait ces fondations dans les terres et les royaumes de son frère; et, par la même raison, saint Mainbeuf se fût adressé à Aribert et non à Dagobert, pour avoir la permission de bâtir son monastère. Il est donc plus à propos de dire que tout cela a été fait après la mort d'Aribert, et que la fondation de Saint-Denys de Doué est du quatorzième an du règne de Dagobert.

La fondation porte qu'il y avoit lors un château à Doué, et que l'intention de Dagobert, en la faisant, étoit de rendre cette église, avec celles de Saint-Jean-Baptiste et Saint-Léger au-dessous du château de Doué, et encore celles de Cisé et Aubigné, avec les terres et héritages adjacents aux églises et les revenus qui en dépendoient, sujets de l'abbaye de Saint-Denys en France; et ainsi l'église de Saint-Denys de Doué eût été comme un prieuré conventuel, dépendant de cette royale abbaye. Néanmoins on voit que l'intention de ce roy n'a pas été exécutée pour ce regard, ou bien cela n'a pas

duré longtemps, et il est à croire que l'abbé de Saint-Denys céda, incontinent après, cette église au prieur de Cunault. Depuis ce temps-là, les seigneurs de Doué et autres particuliers y ont fondé des chanoines, dont le prieur de Cunault a la présentation. Hubert, évêque d'Angers, fit, l'an 1040, la dédicace des églises de Saint-Denys et de Saint-Pierre de Doué, et il les appelle toutes deux *monasteriola;* on expliquera cela comme l'on voudra, car le mot signifie aussi bien un collége de chanoines, comme un monastère ou prieuré conventuel. Hubert confirma les biens et fondations faites à ces églises, qu'il spécifie : la terre de Pierre-Couverte, la terre de Hamon, la terre que laboure Thibault et les vignobles ou vinages de Soulangé, et autres vignes; mais les églises de Cisé et d'Aubigné n'en dépendent plus : celle de Cisé est en la présentation d'un chanoine de l'église d'Angers, et celle d'Aubigné en celle de l'abbé de la Roë.

Saint Mainbeuf continua de gouverner son évêché fort paisiblement, et vécut encore longtemps sans rien relâcher de ses mortifications et de ses austérités. Il étoit fort âgé lorsqu'il mourut. Son corps fut transporté au monastère de Saint-Saturnin, qui a depuis pris son nom, et où se sont faits plusieurs miracles.

Il eut pour successeur Niulphe, abbé de Saint-Aubin, à ce que dit M. Artaud. Cette qualité d'abbé de Saint-Aubin me paroît suspecte, car j'ai toujours cru que cette église s'appeloit encore Saint-Germain ou Saint-Etienne, et il n'y avoit lors ni moynes ni abbé, mais seulement des chanoines, qui en furent ôtés l'an 966. Toutefois, je ne nierai pas que Niulphe n'ait pu être abbé des chanoines de ce lieu-là, au cas qu'il y en ait eu dès lors. M. Artaud fait succéder saint Godebert à Niulphe, et met saint Aglibert pour successeur de saint Godebert. Je vous donnerai le catalogue des évêques d'Angers net et exact sous le règne de Charlemagne et le pontificat de Mauriolus, évêque d'Angers, que l'église de Saint-Maurice fut rebâtie, fondée et enrichie de beaux priviléges, et ne veux plus parler des évêques d'Angers jusqu'à ce temps-là, vu que nous n'en trouvons rien qui soit certain. C'est une chose étrange que saint Godebert et saint Aglibert, évêques d'Angers, soient vénérés comme saints en l'abbaye de Saint-Serge, et qu'on n'en fasse aucune mémoire à Saint-Maurice, ni au reste du diocèse, et de plus que ces deux saints n'aient jamais été employés ni inscrits aux dyptiques et litanies d'Angers.

L'an 646, Judicaël, roy ou comte des Bretons, fit des courses sur l'Anjou, le Poitou et le Mayne. Dagobert lui ayant envoyé un hérault, qui lui commanda de désarmer et qui le menaça de l'irruption d'une grande armée de François qui étoit toute prête en Gascogne,

Judicaël rappela sagement ses troupes, laissa l'Anjou et le Poitou en repos, et alla faire hommage de la Bretagne au roy.

Après avoir heureusement terminé cette affaire, Dagobert sentit affoiblir ses forces; c'est pourquoi il pourvut de bonne heure à la police et aux affaires de son royaume. Il partagea donc ce grand état à ses deux fils. A Sigebert il donna l'Austrasie, et à Clovis la Bourgogne et la Neustrie; celui-ci eut par conséquent l'Anjou. L'an suivant, Dagobert mourut, témoignant une grande dévotion et contrition de ses péchés. Durant sa maladie, il se fit porter en l'abbaye de Saint-Denys, pour avoir la consolation de décéder auprès des reliques de ce grand apôtre de la France, auquel il avoit une très grande dévotion. Il voulut être inhumé au même lieu, ce qui fut fait en la même année (647).

CLOVIS II, ROY DE FRANCE ET COMTE D'ANJOU, ET SES SUCCESSEURS CLOTAIRE III, CHILDÉRIC II, THIERRY, CLOVIS III, CHILDEBERT IV, DAGOBERT IV, CHILPÉRIC II, CLOTAIRE IV.

Il n'y a rien de considérable pour notre histoire d'Anjou sous Clovis II, que la fondation de l'abbaye de Saint-Serge-lès-Angers, laquelle quelques auteurs rapportent à Clovis I; lequel que ce soit des deux, c'est une chose très assurée que cette fondation n'étoit pas fort considérable. Les noms des choses données étant à présent tout à fait inconnus, et cette abbaye ayant été ruinée dans les siècles suivants, je crois qu'il est bon de différer d'en parler jusqu'à son rétablissement par les évêques d'Angers, qui sera environ l'an 1000 de Jésus-Christ, et qui est, à bien prendre, sa véritable fondation.

Il y eut une famine prodigieuse en toute la France, sous le règne de Clovis II, qu'un auteur manuscrit que j'ai, lequel traite de l'Anjou, dit être arrivée l'an 649, et dont il dit que l'Anjou fut fort affligé; mais Dupleix et autres la marquent l'an 660, où je m'arrête. Clovis mourut quatre ans après cela, et laissa pour successeurs Clotaire III, Childéric II et Thierry qui furent roys de France l'un après l'autre, et possédèrent ainsi l'Anjou. Sous ces roys, les maires du palais s'emparèrent du gouvernement du royaume et de l'autorité royale.

Sous Clotaire IV, Charles, qui fut depuis surnommé Martel, fils de Pepin-le-Gros, maire du palais, eut plusieurs guerres pour l'office de maire du palais de France, où il eut pour compétiteur un certain Rainfroy, que Baronius et autres nomment Raidulphe. Charles fut premièrement battu par Rainfroy; mais il eut peu après sa revanche, et défit Rainfroy à son tour. Mais celui-cy, ayant fait alliance avec Eudes, duc d'Aquitaine, voulut de rechef tenter le sort

des armes, et fut encore défait à plate couture l'an 718. Son refuge fut Angers, où il se fortifia. J'ai déjà dit que c'étoit lors une très forte place, comme l'ancienne clôture de la cité le témoigne encore. Je ne sais pas pourquoi Rainfroy choisit Angers pour sa retraite plutôt qu'une autre ville de France ou de Neustrie, si ce n'est à cause de sa force, ou, possible, à cause que Clotaire III ou quelqu'un de ses prédécesseurs roys l'avoit donné au même Rainfroy. Tant y a qu'il reprit encore les armes quelque temps après, et fit de rechef la guerre à Martel, lequel défit l'armée de Rainfroy, après quoi il alla l'assiéger dans Angers, et le prit avec la ville. Nos auteurs disent que Martel laissa Angers et le comté d'Anjou à Rainfroy, mais les historiens françois ne l'assurent pas positivement.

RAINFROY, COMTE D'ANJOU. — DAGOBERT, CHILPÉRIC, THIERRY, etc., ROYS DE FRANCE.

La guerre, dont nous venons de parler, fut suivie d'une autre plus sanglante et plus importante, que Charles Martel eut contre les Sarrazins qui s'étoient emparés de l'Espagne et avoient pénétré jusqu'au cœur de la France, avec une armée de quatre cent mille hommes. Il les défit avec un grand carnage, près de Tours, et les contraignit de rebrousser chemin vers le Languedoc et l'Aquitaine, où il les battit encore. Les historiens françois rapportent qu'Eudes, duc de Guyenne, assista Charles en cette guerre; mais ils ne disent point que Rainfroy s'y soit trouvé, et il auroit été bien à propos d'apprendre la conduite de celui-cy durant cette guerre. Je juge qu'il s'étoit retiré, ou, si ce mot se peut souffrir, *accasanné* en Anjou. Et comme il étoit d'un naturel malicieux et tyrannique, il y commit plusieurs exactions et indignités, et entr'autres au monastère de Glanfeuille ou Saint-Maur-sur-Loyre, qu'il pilla et détruisit et en chassa les moines, de sorte que cette abbaye fut longtemps inhabitée. Ce pauvre monastère se releva depuis de ses ruines et fut fait un prieuré conventuel dépendant de l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés, près Paris, et enfin rétabli en abbaye vers l'an 1100.

Le cardinal Baronius s'est trompé en parlant du sujet que nous venons de traiter, disant que ce fut l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés que pilla Raidulphe, autrement Rainfroy; car Rainfroy ou Raidulphe n'avoit garde de se trouver à Paris en ce temps-là, ni d'aller y faire de telles équipées, et lorsqu'il pilla l'abbaye de Saint-Maur, il prit pour prétexte le dessein du bâtiment d'un château ou palais qu'il fit édifier à Angers, où il fit amener les matériaux de l'abbaye de Saint-Maur, lesquels il employa à son bâtiment. Cet

édifice étant parachevé, c'est à présent le palais épiscopal, il en fit le lieu de son séjour et de ses plus chères délices. Un jour, comme il se promenoit dans les salles et appartements de ce palais, saint Maur lui apparut, et, se jetant sur les épaules du pauvre Rainfroy, le terrassa, et, à coups de pieds et d'une crosse ou bâton qu'il tenoit à la main, le frappa plusieurs fois si terriblement, qu'il tomba mort à terre en criant : « O Maur, ô Maur, tu me tues! »

Le comté d'Anjou retourna ainsi aux roys de France, qui régnèrent durant Charles-Martel et Pépin, maires du palais de France, et qui furent Thierry IV et Childéric III.

THIERRY IV ET CHILDÉRIC III, ROYS DE FRANCE ET COMTES D'ANJOU.

Durant ces règnes, Martel mourut et eut pour successeurs, en la mairie du palais de France, Carloman et Pépin, ses fils. Ils vainquirent et subjuguèrent les Saxons. Après cela, Carloman alla se rendre moine au Mont-Cassin, principale abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, et il y vécut avec une dévotion, patience et humilité admirables. Pépin resta seul à exercer la charge de maire du palais, laquelle il avoit auparavant partagée avec son frère, et, le crédit et l'autorité de Pépin se fortifiant de plus en plus, il disposa adroitement tous les François à le choisir pour roy en la place de Childéric. Il fit donc assembler les Etats, que quelques auteurs de ce temps-là appellent le Parlement de France, où la proposition en fut faite. Les résolutions furent conformes aux inclinations de Pépin; mais, pour une plus grande précaution, on s'adressa encore au pape Zacharie, pour avoir son avis et recevoir une absolution du serment de fidélité que les seigneurs et le peuple avoient promis à Childéric, formalités nullement nécessaires, au jugement de nos meilleurs auteurs.

Le tout réussit selon la volonté de Pépin, qui fut proclamé roy des François, l'an 752, et reconnu par toute la France; et le pauvre Childéric fut tondu et renfermé en un monastère.

PÉPIN, ROY DE FRANCE ET COMTE D'ANJOU.

C'est icy un nouveau règne et une nouvelle famille qui a été appelée des Carlovingiens, laquelle, ayant supplanté celle des Mérovingiens, sera aussi dépouillée à son tour par celle des Capets. Nous avons quelques historiens, qui ont fait des recherches fort curieuses et exactes, qui disent que Pépin et les Carlovingiens sont descendus de Clovis par les mâles; tous sont d'accord qu'ils l'étoient par les femmes; et venant ensuite aux Capets, les en ont fait pareillement

sortir. De cette façon, le royaume ne fut point transporté en une famille étrangère, au regard de Pépin. Cette discussion regardant l'histoire françoise, nous ne nous y arrêterons pas, et passerons outre pour dire un mot de Pépin, qui, après s'être bien affermi en sa nouvelle royauté, eut le bonheur de voir un pape en France, ce qu'on n'avoit jamais vu auparavant. Ce fut Etienne III, qui, ayant été étrangement vexé par Astolphe, roy des Lombards, eut recours à la piété de Pépin. Son attente ne fut pas vaine, car ce roy passa avec une puissante armée en Italie, rétablit ce pape, et rangea Astolpe à son devoir.

Pépin étant retourné en France, Astolphe viola sa parole et son serment, et recommença de plus belle à maltraiter le pape, et l'assiégea dans Rome. Cecy obligea Pépin de repasser promptement en Italie, où il rangea Astolphe à ses pieds, rendit au pape tout ce que le Lombard lui avoit ôté, et même donna à lui et au Saint-Siége plusieurs places et provinces en Italie. Les guerres qu'il eut ensuite contre les Saxons et contre Vaïfre, duc d'Aquitaine, occupèrent le reste du règne de ce roy, et il vint heureusement à bout de l'une et de l'autre; mais, comme il retournait d'Aquitaine à Paris, il tomba malade à Saintes, et se fit porter à Saint-Denys, où il mourut d'hydropisie, l'an 768.

Durant ce règne, il ne s'est rien passé de considérable en Anjou qui soit venu à notre connoissance. Je considère néanmoins que Pépin fit un voyage à Angers, tant à cause des dons qu'il fit à l'église de Saint-Maurice, laquelle il commença de faire bâtir plus magnifiquement qu'elle n'étoit auparavant, qu'à cause des priviléges et lois qu'il donna aux chanoines de Saint-Aubin, par lesquels il leur confirma les églises de Mairon, Saint-Clément et Pruniers, qu'on disoit en ce temps-là *Premiers*, et autres titres qui semblent nous l'insinuer.

Pépin laissa de Berthe, sa femme, trois enfants; quelques auteurs en comptent davantage. Le premier fut Charles, surnommé le Grand ou Charlemagne; le deuxième fut Carloman, et une fille, nommée Berthe, comme sa mère, laquelle Charles, son frère, maria dès le commencement de son règne; et lui fit épouser Milon, comte du Mans, auquel il donna le comté d'Anjou.

MILON, COMTE D'ANJOU. — CHARLEMAGNE, ROY DE FRANCE.

Charles et Carloman, après avoir rendu les devoirs de la sépulture à Pépin, partagèrent le royaume suivant l'avis des grands seigneurs de France; Charles eut la France, et Carloman eut l'Austrasie où

celui-cy ne régna pas longtemps, car il mourut dès l'an 770. Il laissa deux enfants qui moururent jeunes, sans postérité, c'est pourquoi tout le royaume vint peu après sous la puissance de Charlemagne. Carloman fut enterré à Saint-Remy de Rheims, célèbre abbaye de Saint-Benoît, laquelle il avoit grandement enrichie d'héritages et de biens. Ce sera désormais une chose fort ordinaire de voir de ces fondations, lesquelles nous apprendront de belles antiquités.

Il y eut quelque brouillerie à la cour de Charles au commencement de son règne, laquelle il dissipa avec beaucoup de prudence; aussi bien qu'un grand parti qu'Hunald, fils de Vaïfre, avoit formé en Guyenne.

Ces guerres achevées, il en entreprit une très longue et très sanglante contre les Saxons, fameux par leurs fréquentes rébellions et les diverses batailles que Charles leur livra, par le moyen desquelles il fit enfin abandonner l'idolâtrie à cette nation farouche, et la soumit à ses armes victorieuses. Il vainquit avec pareil bonheur Didier, roy des Lombards, et conquêta son royaume. Milon, comte d'Anjou, accompagna Charles, son beau-frère, en toutes ces guerres-là (774).

L'an 780, Charles fit encore un voyage en Italie où il mena ses deux fils Pépin et Loys, lesquels il fit couronner roys par le pape, le premier avec le titre de roy d'Italie, et le second de roy d'Aquitaine. Ce fut un honneur que ce grand monarque voulut rendre au souverain-pontife, cette cérémonie papale n'étant en aucune façon nécessaire.

Ce voyage fut suivi de quelques affaires de troubles, que Charles apaisa par ses lieutenants, et principalement en la petite Bretagne ou Armorique, notre frontière, où j'estime que Milon, comte d'Anjou, et ses enfants, ne s'épargnèrent pas.

Les habitants du pays des Mauges et du territoire de Saint-Florent-le-Vieil tiennent par tradition que, durant le règne de Charlemagne, il fut donné une sanglante bataille entre les François et les Bretons vers les confins d'Anjou et de Bretagne. Les uns disent tout proche Saint-Florent-le-Vieil, les autres auprès de Montrevau et Saint-Pierre-de-Maulimart, qui en a pris le nom de *malo marte, malheureux combat* pour les Bretons, et ils disent que ce combat dura depuis le matin jusqu'au soir. Nous avons quelques auteurs qui parlent aussi de cette bataille. Il y a de l'apparence qu'elle fut donnée dans les prés et îles, proche Saint-Florent-le-Vieil, car lorsqu'on y bèche et creuse un peu avant dans la terre, on y trouve presque partout une infinité d'ossements humains. Il se peut faire qu'il y ait eu une seconde bataille à Saint-Pierre-de-Maulimart dans ce même temps-là. On tient aussi que Charlemagne remporta cette

victoire par les mérites et l'intercession de saint Florent, dont il avoit particulièrement imploré l'assistance, pour le bon succès de cette guerre, et que, pour rendre action de grâces à Dieu, et témoigner sa reconnaissance au glorieux saint Florent de la protection et assistance qu'il en avoit reçues, il fit bâtir l'abbaye de Saint-Florent-le-Vieil avec une très grande magnificence.

Il y avoit déjà en ce lieu-là, qu'on appeloit alors le Mont-Glonne, un petit monastère ou oratoire, avec des cellules, qui étoit habité par des ermites ou religieux sans aucune règle certaine. Charlemagne y mit des religieux de l'ordre de saint Benoît, avec un abbé, de toutes lesquelles choses nous parlerons bientôt à fond. Mais il faut remarquer auparavant que Charlemagne fit une longue résidence à Angers durant cette guerre contre les Bretons, laquelle il laissa achever à ses enfants et dont ils vinrent successivement à bout. Hermengarde, que quelques auteurs appellent Arminias, épouse de Loys, roy d'Aquitaine, étoit restée à Angers avec son beau-père durant cette guerre. Elle y tomba malade d'une fièvre maligne dont elle pensa mourir; mais, ayant invoqué l'assistance de saint Martin, à l'honneur duquel il y avoit une petite chapelle bâtie près Angers où elle eut dévotion, elle recouvra la santé, et, pour action de grâces de ce bienfait, elle fit bâtir l'église de Saint-Martin d'Angers, disent Bourdigné et Hiret, et y fonda des chanoines; mais les bonnes gens se sont trompés et se contredisent eux-mêmes, car ils rapportent l'an 1020 de Jésus-Christ la véritable fondation des chanoines de Saint-Martin et la restauration de cette église. Hermengarde n'a donc pas été la fondatrice de Saint-Martin; si elle y a fait quelque fondation, elle n'a pas été considérable, mais seulement comme de quelque petit prieuré, cellules ou chapelles. Aussi est-il véritable qu'il n'y avoit que deux moines de l'ordre de saint Benoît à l'an 1020, lorsque Hildegarde, comtesse d'Anjou, femme de Foulques-Nerra, y fonda des chanoines.

Or, la piété et générosité de Charlemagne n'ayant point de bornes, il ne se contenta pas, tandis qu'il fut à Angers, d'autoriser les dévotions et fondations de sa bru; mais il en voulut faire paroître encore de plus éclatantes lui-même à l'égard de l'église cathédrale de Saint-Maurice, dont le roy Pépin avoit fait commencer le bâtiment, ou pour mieux dire avoit fait rebâtir l'édifice, pour le faire plus magnifique qu'il n'étoit auparavant. Charlemagne fit donc parachever cette église d'une belle structure, selon le temps, et cet édifice a duré jusqu'au temps d'Hubert, évêque d'Angers, qui rebâtira cette église de la façon qu'elle est à présent et en fera la dédicace l'an 1030 de Jésus-Christ. Charlemagne ne voulut point aussi céder à

son père Pépin en la libéralité à fonder, donner des priviléges à cette cathédrale; c'est pourquoi il confirma à Mauriole, évêque d'Angers, et aux chanoines ou frères qui servoient Dieu en ce monastère et église, tout ce que Pépin et les roys de France, ses prédécesseurs, y avoient autrefois accordé, savoir : le monastère de Saint-Etienne avec ses dépendances, immunité, fief, justice et exemption, qu'on a depuis dit amortissement, sur tous les lieux qui leur avoient été donnés, et, par un autre titre, leur confirma le privilége d'avoir trois bateaux sur la rivière de Loyre et autres rivières voisines sans payer aucun tribut. Mais enfin, pour couronner sa munificence, il donna encore son palais royal, qui est à présent le palais épiscopal, que Rainfroy avoit fait bâtir des ruines et matériaux de l'abbaye de Saint-Maur.

Il y a un titre au Cartulaire de Saint-Maurice qui dit qu'Eudes, comte d'Anjou, donna par échange à l'évêque d'Angers, Dodo, l'an 851, ou environ, un emplacement où avoit été le palais et le lieu de la demeure des comtes d'Anjou, ses prédécesseurs. C'est le même palais que je viens de dire avoir été donné par Charlemagne à Mauriole, qui avoit été détruit apparemment par les Normands, et étoit en ruines lorsque l'évêque Dodo le céda.

Vous remarquerez, s'il vous plait, que, dans les titres de ces dons et fondations, l'église de Saint-Maurice est toujours nommée monastère et les chanoines appelés frères, et que c'est une vérité constante qu'ils vivoient lors en commun et n'avoient ni corbeliers ni chapelains, et qu'ils chantoient eux-mêmes l'office divin et vivoient avec une grande austérité et piété; mais les guerres et courses des Normands et les prises de la ville d'Angers que nous verrons bientôt, rompirent apparemment cette sainte façon de vivre. Depuis ces troubles et désordres, les chanoines s'étant premièrement séparés de l'évêque, se séparèrent ensuite de cela les uns des autres, et ont depuis vécu en particulier et en toute liberté. Dans la suite des temps, savoir environ l'an 1200, ils ont fondé des officiers, maires, chapelains, corbeliers et autres, « pour ceux-là seulement, dit Chopin, qui auront été enfants de chœur, élevés en cette église », et depuis cela ont reçu plusieurs fondations de chapelles, et celle de la musique par le roy René, au moyen de quoy les chanoines ne chantent plus, les officiers et psalteurs y satisfaisant assez; mais je connois plusieurs dignes chanoines de cette église, qui ne s'excusent pas pour cela de chanter avec les officiers, et leur en donnent les premiers un illustre exemple.

Or, d'autant que Charlemagne est, à proprement parler, avec Pépin, son père, le véritable fondateur de Saint-Maurice d'Angers,

j'ai différé jusqu'ici, comme je disois naguères, de vous donner le catalogue des évêques d'Angers. Bourdigné et Hiret nous en ont donné chacun un, mais ni l'un ni l'autre n'est exact. M. Bruneau en a aussi fait un en sa *Philandinopolis,* où il y a pareillement quelque chose à redire, comme d'un Buertus de Ballüe qu'il fait successeur de François de Rohan, lequel Buertus il faut retrancher. Il place encore, après Hardouin de Bueil, un Guillaume d'Estouteville, qui n'a jamais été reconnu évêque, et lui et Bourdigné nous donnent un Nicolas de Villoyseau qui est imaginaire, n'y ayant qu'un Villoyseau appelé Michel Avis ou Michel Loyseau. M. Artaud a le mieux réussi en ce sujet, et a dressé une chronologie ou catalogue de ces évêques très net et très exact, lequel il a fait imprimer. Messieurs de Sainte-Marthe l'ont suivi en leur *Gallia Christiana*, lorsqu'ils ont traité des évêques d'Angers. Je m'y attacherai aussi, fors que je mettrai deux évêques, Auxilius ou Deffensor II, et Ennius, que Bourdigné, Bruneau et Messieurs de Sainte-Marthe ont laissé. Je m'étonne comment tous ces Messieurs, et principalement Messieurs de Sainte-Marthe n'ont aperçu, dans Grégoire de Tours et au catalogue des évêques de Vannes, qu'Ennius, évêque de cette ville-là, fut envoyé à Angers pour y faire les fonctions d'évêque, ce qu'il exécuta.

Voicy donc le catalogue de nos prélats; je mets leurs noms en français et le nom latin à côté :

1. Deffenseur	Deffensor. Vers 340.—Vers 374 (1)
2. Auxilie, ou Deffenseur II	Auxilius. Vers 382 (2).
3. Saint Apothème	Apothemius. Vers 382.—Vers 399.
4. Prosper	Prosper. Mort vers 406.
5. Saint Maurille	Maurilius. Mort vers 437.
6. Saint René	Renatus. Mort vers 452 (3).
7. Thalasse	Thalassus, élu le 4 oct. 453, mort vers 470.
8. Eumère	Eumerius. Mort vers 495.
9. Eustoche	Eustochius. Mort vers 514.
10. Adelphe	Adelphius. Mort vers 529.
11. Saint Aubin	Albinus. Vers 529. — Vers 550.
12. Eutrope	Eutropius. Mort vers 556.

(1) Sacré par saint Lidoire, 2e évêque de Tours.

(2) S'opposa à l'élection de saint Martin de Tours, 374, selon Sulpice Sévère.

(3) Le corps de René fut déposé dans l'église de Saint-Maurille, depuis 970 jusqu'en 1010; puis transféré de Saint-Maurille à Saint-Maurice. Il fut découvert et visité en 1012, par Hubert, évêque d'Angers; en .... par Geoffroy, évêque d'Angers; et en 1151, par Normand de Doué, évêque d'Angers.

13. Domitien	Domitianus. Mort vers 569.
14. Baudegise	Baudegisius. Mort vers 577.
15. Ennius	Ennius (1).
16. Audouen	Audoenus. Mort vers 586.
17. Saint Lezin	Licinius. Vers 586. — Vers 605.
18. Cardulphe	Cardulphus. Mort vers 608.
19. Saint Mainbeuf	Magnobodus. 608. — 19 oct. 654.
20. Niulphe	Niulphus. Mort vers 656.
21. Saint Godebert	Godobertus. Mort vers 659.
22. Saint Aglibert	Aglibertus (2).
23. Gariace	Gariacus. Mort vers 685.
24. Boson	Boso. Mort vers 706.
25. Collatobe	Collatobus. Mort vers 727.
26. Benigne	Benignus. Mort vers 748.
27. Botus	Botus. Mort vers 769.
28. Sacrius	Sacrius. Mort vers 790.
29. Mauriole	Mauriolus. Mort vers 811.
30. Gentien	Gentianus. Mort vers 816.
31. Saint Benoit	Benedictus. Mort vers 820.
32. Flodegaire	Flodegarius. Mort vers 830.
33. Arglehaire	Argleharius. Mort en 837.
34. Dodon	Dodo. Mort le 9 novembre 880.
35. Saint Loup	Lupus. Mort vers 898.
36. Rothard	Rothardus. Mort vers 916.
37. Hervé	Herveus. Mort vers 935 (3).
38. Aimon	Aimo. Mort vers 954.
39. Nefingue	Nefingus. Mort vers 973.
40. Renaud I	Reginaldus. Mort le 11 juin 1010.
41. Hubert	Hubertus. 1010 — 1047.
42. Eusèbe Brunon	1047. — 1081.
43. Geoffroy I de Tours	1081. — 1094.
44. Geoffroy II de Mayenne	Mort vers 1100.
45. Geoffroy III	Mort vers 1115.
46. Renaud II de Martigné	Transféré à Reims en 1124.
47. Ulger	Ulgerius. 1124. — 17 octob. 1143.
48. Normand de Doué	Mort en 1153.
49. Mathieu	Mort en 1161 ou 1162.
50. Geoffroy IV la Mouche	Gaufridus Musca. Mort le 18 janvier 1177.

(1) Ennius était évêque de Vannes vers 577, voyez page 56.
(2) Peut-être le même que S. Agilbert ou Ailbert, évêque de Rochester, puis de Paris.
(3) Assista Foulques, comte d'Anjou, à sa mort en 929.

51. Raoul I de Beaumont	Mort en 1197.
52. Guillaume I de Chemillé	Mort en 1202.
53. Guillaume II de Beaumont	Mort le 2 septembre 1240.
54. Michel de Villoyseau	Michael Avis. Mort en 1260.
55. Nicolas Geslant	Mort en 1290.
56. Guillaume III le Maire	Mort en 1317.
57. Hugues Odard	Mort en 1323, décembre.
58. Foulques de Mathefelon	Mort en 1355, décembre.
59. Raoul II de Machecoul	Mort en 1358, avril.
60. Guillaume IV Turpin	Mort le 31 janvier 1370.
61. Miles ou Milon des Dormans	Transféré en 1372.
62. Hardouyn de Bueil	Mort le 18 janvier 1438.
63. Jean I Michel	Mort le 21 septembre 1447.
64. Jean II de Beauvau	Mort le 23 avril 1479.
65. Jean III Balue	Mort en 1491.
66. Jean IV de Rely	Mort le 27 mars 1498.
67. François de Rohan	Transféré en 1532.
68. Jean V Olivier	Mort le 12 avril 1540.
69. Gabriel Bouvery	Mort le 20 janvier 1571.
70. Guillaume V Ruzé	Mort le 28 septembre 1587.
71. Charles Miron	Se démet en 1616.
72. Guillaume VI Fouquet de la Varenne	Mort le 10 janvier 1621.
73. Charles Miron	Nommé pour la seconde fois. Mort en 1626.
74. Claude de Rueil	Mort le 20 janvier 1649.
75. Henri Arnauld (1).	

Nous parlerons des actions les plus considérables de ces évêques dans le cours de cette histoire.

Il y a dans l'église, avec l'évêque qui est le chef et le père du clergé et du diocèse, huit dignités, savoir : le doyen qu'on appelle grand doyen, le grand archidiacre, le chantre, le trésorier, l'archidiacre d'outre-Loire, l'archidiacre d'outre-Maine, le maître d'école et le pénitencier. Outre ces dignités, il y a trente chanoineries que l'évêque présente toutes, fors quatre, dont l'abbé de Saint-Serge présente l'une, l'abbé de Toussaint tient la seconde, la Psallette ou les enfants de chœur tiennent la troisième, et la quatrième, qu'on appelle la Sacerdotale, est présentée par le chapitre. Toutes ces

(1) Les dates et les notes qui accompagnent, en la complétant, cette liste des évêques d'Angers, ont été ajoutées au manuscrit de Roger par une main que nous croyons être celle d'Artaud, frère de l'archidiacre.

chanoineries valent douze cents livres de rente chacune. Le chantre doit avoir été enfant de chœur, à ce que dit Chopin, qui a vu la fondation, et a été longtemps avocat du chapitre de Saint-Maurice.

Après les chanoines, suivent les corbelliers, maires, chapelains, sous-chantres, diacres et épistoliers, dont les offices valent 4 à 500 francs de rente; ils doivent aussi être pris et choisis parmi ceux qui ont été enfants de chœur en cette église. Ces offices icy ne se résignent point, à ce que prétendent les chanoines. Il y a six vingt ou cent trente chapelles ou chapelains en la même église, dont il n'y en a que soixante qui aient droit d'aller aux gaignages, qu'on appelle, c'est assister au service pour certaine rétribution d'argent.

Je viens de dire que l'église de Saint-Maurice que fit bâtir Charlemagne, au temps dont nous parlons, ne dura que jusqu'au temps d'Hubert, évêque d'Angers; que les poutres, chevrons et traverses commencèrent à menacer ruine; cela obligea ce prélat à rétablir cette église tout de neuf, ce qu'il fit, et la dédia l'an 1030. Il la fit faire fort grande et magnifique, mais sans voûtes, sans croisées et sans vitres. Le comte de Vendosme, père d'Hubert, aida à son fils et contribua à cet édifice. L'an 1150, Normand de Doué, évêque d'Angers, fit faire les voûtes de la nef; environ l'an 1170, Hugues de Semblançai fit vitrer les fenêtres de la nef, qui étoient avant cela percées à jour et toutes ouvertes. L'an 1236, le chapitre de Saint-Maurice fit faire les deux croisées de cette belle église, et les fit voûter de pierres à la diligence de M. Etienne d'Azaires, son fabriqueur, et chanoine de la même église. Celle qu'on appelle à présent la Chapelle des Chevaliers, fut faite la première; et Guillaume de Beaumont donna, l'an 1235, une partie de son palais épiscopal pour faire l'autre, qu'on appelle la Chapelle des Evêques ou de Saint-Jean-Michel. Environ l'an 1238, le même Etienne d'Azaires, comme fabriqueur, fit faire les chaires du chœur.

Plusieurs particuliers y ont depuis fait faire des autels; mais René de Breslay, évêque de Troyes, qui avoit été chanoine de cette église, les a tous surpassés en la magnificence qu'il a fait paroître dans la sculpture et architecture des beaux autels qu'il a fait faire en la croisée des Evêques, et qui sont présentement l'un des plus beaux monuments de cette église.

Les clochers furent bâtis premièrement aux dépens du chapitre, et couverts d'ardoises; mais ayant été renversés et gâtés diverses fois, François de Châteaubriand, grand doyen, les fit refaire l'an 1540, en pyramides de pierres, tels qu'on les voit, et cet édifice passe pour une merveille d'architecture à cause que tout ce grand

fardeau et tous les clochers n'ont point d'autre support qu'une double voûte, ce qui est cause que plusieurs étrangers les appellent, en leurs écrivains, tours en l'air. Les cloches sont un effet de la magnificence du chapitre, qui les a toutes fait faire à l'exception du Gros-Guillaume, qui a été fondu par l'ordre et la libéralité de Guillaume Ruzé, évêque d'Angers. Les fondeurs disent hautement qu'il n'y a point de cloche dans le royaume qui ait le son si harmonieux que notre Gros-Guillaume.

Il est temps de retourner à Charlemagne, que nous avons laissé à Angers. Ce grand et illustre monarque fit donc bâtir en ce même temps-là l'abbaye de Saint-Florent-le-Vieil avec une magnificence incomparable, où le marbre reluisoit et éclatoit partout, et principalement dans les piliers de l'église. Il y mit des religieux de l'ordre de Saint-Benoît et un abbé nommé Albaldus. Il y avoit là auparavant des ermites ou religieux sans règle certaine, parmi lesquels Mauronce, homme de sainte vie, avoit vécu l'an 690, et saint Erblon, abbé d'Aindre, vit l'âme de ce bon Mauronce s'envoler au ciel. Mauronce avoit été supérieur ou abbé des ermites qui vivoient sur la montagne de Saint-Florent, qu'on appeloit le Mont-Glonne, et ce lieu, comme nous avons déjà dit, avoit toujours été habité d'ermites et religieux, depuis le décès de saint Florent, arrivé en ce lieu-là l'an 390, jusqu'au temps dont nous parlons; mais d'autant que ce beau monastère, bâti par Charlemagne, sera bientôt détruit par les Bretons et Normands, et que le corps de saint Florent sera transporté en Bourgogne et à Saumur, où l'on bâtira deux monastères, l'un au château de Saumur, l'autre au lieu où est à présent l'abbaye de Saint-Florent-le-Jeune, je crois qu'il est fort à propos d'écrire icy tout d'une suite tout ce qui regarde ces abbayes, ruines et réédifications d'icelles, et n'entrecouper pas mon discours à tous ces divers changements.

Outre saint Florent et Mauronce, il y a eu sans doute quelques autres abbés et supérieurs au monastère ou ermitage de Glonne, avant que Charlemagne y mît des moines de l'ordre de Saint-Benoît, mais nous n'en savons point le nom. Voici les abbés depuis que Charlemagne eut fondé cette abbaye (1) :

Albaldus;

Arneul;

Hilboldus;

Frotbertus. — Celui-ci vivoit sous Louis-le-Débonnaire, lequel

(1) Aucun auteur n'a donné autant de listes des abbés et abbesses d'Anjou qu'on en trouvera dans l'histoire de Roger.

donna de grandes et riches possessions à l'abbaye de Saint-Florent l'an 834.

Ansald;

Gausbert;

Didon. — Il étoit parent de l'empereur Charles-le-Chauve, qui, par cette considération, fit de grands biens au monastère de Saint-Florent. au commencement de son règne; mais ce monastère ayant été ruiné et détruit, un peu après, par Néomène, roy de Bretagne, Charles donna à cette abbaye un ample privilége d'exemption de toute sujétion et reconnaissance des évêques voisins, daté du Vieil Poitiers. Ce roy fit consentir tous les évêques voisins à ce privilége d'exemption, qui sont les évêques de Nantes et de Poitiers, et y fit ensuite souscrire les évêques de Tours, Limoges, Angers et autres. J'ai vu la copie de ce privilége d'exemption, donné par Charles-le-Chauve; mais je trouve cela un peu hardi en un prince séculier d'entreprendre d'exempter une abbaye de toute juridiction spirituelle et temporelle. Charles dit qu'il donna ce privilége à ces religieux et à cette abbaye pour la consoler de la disgrâce et ruine de leur monastère que Néomène, dit-il, a brûlé, à cause de la haine qu'il portait à lui Charles. L'abbé Didon mourut en réputation de sainteté.

Il eut pour successeur Radulphe : quelques-uns marquent le privilége d'exemption sous cet abbé.

Hecfrid. — Tandis que celui-ci étoit abbé, Charles-le-Chauve régnant encore, l'abbaye de Saint-Florent-le-Vieil fut pillée et détruite une seconde fois, et ce fut par les Normands qui prirent et pillèrent Nantes, Angers et autres villes. Les religieux de Saint-Florent, voyant donc arriver les Normands, abandonnèrent leur monastère à la cruauté de ces infidèles, et prirent le corps de saint Florent, et avec ces saintes reliques s'enfuirent en divers lieux du royaume. Ils arrivèrent enfin en Bourgogne, l'an 905, et s'arrêtèrent à Tournus, j'ai ainsi traduit *Trenorchius* Or, les courses et guerres des Normands ayant pris fin par la conversion de Rollo ou Raoul, les religieux de Saint-Florent voulurent retourner en leur abbaye et y reporter le corps de leur saint patron; mais les moines de Tournus, autrement de Saint-Philbert, chez lesquels ils s'étoient réfugiés, ne voulurent point leur rendre le corps de saint Florent. Ainsi ces pauvres religieux se retirèrent qui çà, qui là, tristes et affligés au dernier point, et se dissipèrent.

Cependant il étoit arrivé que, lorsque ces religieux s'enfuirent en Bourgogne, il y avoit parmi eux un jeune homme nommé Absalon, natif de la ville du Mans, qui ne suivit pas les autres en Bourgogne, mais s'en alla en la ville de sa naissance, pour y visiter ses parents,

par la permission de son abbé. Il y resta longtemps, cette ville s'étant préservée des ravages des Normands; mais enfin, ayant appris l'injustice des moines de Tournus, et la détention qu'ils faisoient du corps de son père saint Florent, inspiré de Dieu, il s'en alla à Tournus, pour essayer de retirer ce saint corps et le rapporter en Anjou. Ayant été reçu et admis en la congrégation de ce lieu-là, il y fut incontinent avancé dans les charges et fait chantre, sacristain et armoyer De cette façon, il eut le moyen et la facilité de prendre le corps de saint Florent, qu'il emporta secrètement, et avec ces saintes reliques, s'en vint en Anjou, et s'arrêta proche Saumur. Quelques miracles s'étant faits durant ce voyage, par les mérites de saint Florent, il alla cacher le saint corps en un certain lieu qui étoit des dépendances de Saint-Florent, lequel ayant été pris par les Normands étoit devenu désert et inhabité. C'étoit proche l'église de Notre-Dame de Lentillé, dite à présent de Nantilly.

Il y eut à peine demeuré quelques jours, qu'on lui dit qu'il y avoit à Doué plusieurs caves où beaucoup de personnes s'étoient cachées, elles et leurs biens, durant les courses des Normands. Il s'y en alla tout aussitôt, et y ayant trouvé quelques personnes puissantes et riches, leur déclara son secret et le saint corps qu'il avoit apporté avec lui. Ces saintes et riches personnes conçurent tout aussitôt un ardent désir de faire bâtir une église, pour y déposer le corps de saint Florent; mais, afin de ne rien faire mal à propos, ils prirent la résolution d'aller trouver Thibaud, comte de Blois, lors seigneur de Saumur, pour s'appuyer de son avis et de son autorité. Ce comte, ayant bien considéré tout ceci, leur défendit de reporter le saint corps en l'abbaye de Saint-Florent, dite de Glonne, de peur que si les barbares revenoient, on ne fût contraint encore une autre fois d'emporter ces saintes reliques en un autre exil. Ils allèrent donc au château de Saumur, et, par la permission de Thibaud, y bâtirent une église et monastère; et Thibaud, ayant fait venir des religieux de l'ordre de Saint-Benoît, de l'abbaye de Fleury, les plaça en son château de Saumur, où ils élurent un abbé nommé Helias.

Helias ne fut pas longtemps abbé, mais il s'employa très utilement tant à la pratique de la vérité et à bien conduire ses religieux, qu'à bâtir l'église et monastère et à obtenir des dons et priviléges. Il travailla promptement à faire translater le corps de saint Florent, du lieu où le moyne Absalon l'avoit caché, dans l'église nouvelle du château, ce qui fut fait avec grande magnificence et solennité, et ce jour a depuis été célébré comme fête.

Amalbert étoit religieux de l'abbaye de Fleury, comme son prédécesseur, et fut un homme fort prudent et grandement zélé à la

religion et à l'augmentation des droits de son monastère. Le comte Thibaud lui donna pour son monastère l'église de Saint-Louant. Il est aussi à croire que ce fut durant qu'il fut abbé qu'un religieux du château Saint-Florent, nommé Guallo, alla à l'ancienne abbaye de Saint-Florent, dite de Glonne, laquelle il rebâtit le mieux qu'il put, et ainsi le monastère de Saint-Florent-le-Vieil commença à dépendre du monastère de Saumur; mais nous verrons bientôt que ses successeurs, prieurs de ce lieu, se voudront rebeller contre les abbés du monastère de Saumur. Amalbert mourut environ l'an 986.

Lui succéda Robert qui fut un très grand personnage; il procura, par son zèle et son accortise, à son monastère plusieurs fondations et plusieurs églises qui y furent données, et en ayant obtenu confirmation des évêques et même du pape, il mourut en l'abbaye de Saint-Mesmin l'an 1011.

Son successeur fut Adhebert, très vertueux et saint religieux, qui avoit été reçu et élu au monastère de Saint-Florent, où il vécut toute sa vie en grande sainteté. Il mourut l'an 1013.

Après son décès, fut élu Girard, personnage de qualité, et qui s'attacha au monde et aux vaines grandeurs du siècle, négligea le bien de la religion, et fut cause que l'abbaye du château de Saint-Florent souffrit de grandes pertes et dommages. Il alla en pèlerinage à Jérusalem, et fut pris en chemin par les infidèles qui le firent mourir; ce qu'il souffrit avec beaucoup de constance, invoquant et confessant le nom de Dieu. Aribert, moine de Saint-Florent, avoit accompagné Girard en ce voyage, et fut témoin de la ferveur avec laquelle Girard endura la mort, se sauva et fut depuis abbé de Pontlevoy.

Frédéric fut le sixième et dernier abbé du monastère, qui avoit été bâti au château de Saumur, car, durant qu'il étoit abbé, le château de Saumur fut pris par Foulques-Nerra, duc d'Anjou, et le monastère brûlé et détruit, l'an 1025. Après quoi l'abbé Frédéric et ses religieux ayant pris le corps de saint Florent et toutes les autres reliques, ils se mirent en un bateau pour aller à Angers, où Foulques les envoyoit avec assurance et protestation de bâtir une église, et monastère plus beau que celui qui étoit au château de Saumur; mais il arriva que, comme ils furent arrivés vis-à-vis de Trèves, les bateaux furent divinement arrêtés sans pouvoir passer outre, ce qui fit croire à l'abbé Frédéric et à ses moines que la volonté de Dieu et de saint Florent étoit qu'on retournât à Saumur avec le saint corps, ce qui fut aussitôt exécuté. Ils ne purent ce jour-là passer outre l'église de Saint-Hilaire où ils allèrent se reposer, et l'abbé ayant considéré que cette église et presque tout le pays

autour étoient des dépendances de Saint-Florent, ils résolurent de s'y arrêter et y bâtir un monastère.

L'abbé Frédéric envoya donc le gros de ses religieux au monastère de Glonne ou Saint-Florent-le-Vieil, et ne retint avec lui que sept religieux, avec le corps de saint Florent, et quelques jours après ayant remarqué là, auprès et tout proche de Saumur, qu'un certain lieu appelé Bon Gué ou Gué Bonald, *Bonalivadum*, qui dépendoit du monastère du château de Saumur, étoit fort propre à y bâtir un monastère, Frédéric et ses moines mirent aussitôt la main à l'œuvre, et bâtirent cet illustre et magnifique monastère qu'on voit à présent. Ils n'eurent pas la patience que l'ouvrage fût achevé qu'ils y transportèrent le corps de saint Florent avec solennité, où Geoffroy-Martel, fils de Foulques, et une infinité de noblesse et de peuple assistèrent.

L'abbé Frédéric, s'étant donc placé dans ce nouveau monastère, n'eut plus de passion que de faire parachever l'église de ce monastère commencée, et de faire dédier l'église, ce qui fut heureusement accompli l'an 1041 par quatre évêques : Arnoul de Tours, Hubert d'Angers, Isambert de Poitiers et Gautier de Nantes. Geoffroy-Martel, comte d'Anjou, s'y trouva aussi avec la comtesse Hildegarde, sa mère, et la comtesse Agnès, son épouse; après cela plusieurs personnes de qualité se rendirent religieux en ce monastère, y donnèrent leurs biens, ou leurs parents y firent de grandes offrandes à leur considération. Plusieurs églises et autres fondations furent données à ce monastère par les soins et le zèle de Frédéric, qui mourut enfin, après avoir fait tant de belles choses, l'an 1055.

Sigo, très savant homme et consommé en toutes les sciences et arts. — L'abbé Hugues, abbé de Cluny, l'appeloit son maître, et toutes les nations de l'Europe n'en témoignèrent pas une moindre estime que Hugues. Ce fut sous l'abbé Sigo que la concession, pour fortifier un château à Saint-Florent-le-Vieil, fut faite par Geoffroy-Martel, comte d'Anjou, tout aussi l'accord pour remettre des moines à l'église du monastère du château de Saumur, qui avoit été réconcilié et où Martel avoit mis des chanoines. Saint Sigo acquit, comme ses prédécesseurs, à son monastère, plusieurs églises, prieurés et fondations; après quoi il mourut l'an 1070.

Guillaume de Dol fut élu abbé après la mort de Sigo. Guillaume étoit de l'illustre famille des seigneurs de Dol et de Combour, et étoit l'aîné et héritier de sa maison. Il abandonna tous ces avantages pour se rendre religieux à Saint-Florent, où il vécut toute sa vie avec beaucoup d'austérité et de perfection. Se rendant religieux à Saint-Florent, il y donna l'église de Pleine-Fougères et autres biens,

ce qui fut confirmé par ses frères et parents, qui eurent aussi beaucoup d'affection à ce monastère. Plusieurs autres églises et prieurés furent encore donnés, et de grosses fondations faites au monastère de Saint-Florent, en considération des mérites et de la sainteté de l'abbé Guillaume et de ses religieux, les fidèles accourant de toutes parts au monastère de Saint-Florent, pour se recommander aux prières de cette sainte congrégation, de l'abbé, et y faire dévotion. Guillaume mourut l'an 1118.

Etienne lui succéda la même année. Il étoit d'illustre naissance et de la province de Bourgogne, dont les cartulaires de Saint-Florent le louent, et d'avoir conjoint au lustre de sa noblesse l'excellence d'une piété singulière; il acquit aussi quelques églises et fondations comme ses prédécesseurs, et mourut l'an 1130.

Mathieu, religieux de Saint-Florent, fut zélé à défendre les droits de son monastère. Il eut la consolation de voir plusieurs de ses religieux élus pour être abbés en d'autres monastères. Il fut élu évêque d'Angers, l'an 1155; et le fut jusqu'à l'an 1161, qu'il décéda.

Après son assomption au pontificat, les religieux élurent pour abbé Etienne de la Rochefoucaud, de l'illustre famille de la Rochefoucaud, en Angoumois. Il étoit prieur du monastère de Saint-Florent, et durant qu'il exerça la charge de prieur, il fit bâtir le chapitre de l'abbaye, qui est un des hardis et beaux ouvrages de France.

Il fut élu évêque de Rennes. presqu'aussitôt qu'abbé de Saint-Florent; c'est pourquoi on élut en sa place Oger, natif de Saint-Florent-le-Vieil, lors prieur dudit lieu, qui ne fut abbé que 26 jours.

Son successeur fut Philippe, natif de Saumur, qui étoit lors prieur de l'abbaye de Saint-Florent. Il fit translater avec solennité le corps de saint Florent en une nouvelle châsse, par l'archevêque de Tours et plusieurs évêques circonvoisins, avec lesquels étoit Mathieu, évêque d'Angers, qui avoit été abbé de Saint-Florent. Il accourut une foule incroyable de monde à cette solennité, l'an 1159; et il mourut bientôt après.

Froger, élu en 1160, fut abbé 14 ans.

Radulphe, Normand de naissance, savant et vertueux religieux, ne fut abbé que 2 ans et mourut en 1176.

Mainier étoit sacristain de Saint-Florent lorsqu'il fut élu abbé. Ce fut un homme très sage et très éloquent, tout plein de bonté et d'affabilité; il fut aussi très envieux d'amplifier les biens et droits du monastère et ses dépendances. Après avoir gouverné vingt-six ans, il mourut fort saintement.

Après son décès, fut élu Michel, natif de Saumur, lors prieur du monastère, homme fort poli et disert; il fut envieux et exact à en-

tretenir toujours le nombre de soixante religieux en son abbaye. Il fit améliorer les biens du monastère, fit faire plusieurs édifices et moulins, qui apportent beaucoup de revenu. Il mourut au prieuré de Balée, l'an 1220, et son corps fut apporté et inhumé à Saint-Florent.

Jean de Loudun étoit prieur claustral de Saint-Florent et prévôt de Saint-Laurent-du-Mottay lorsqu'il fut élu abbé. Il avoit gouverné le temporel de Saint-Florent-le-Vieil avec un soin et une économie admirables, de sorte que le bien de ce monastère s'en étoit grandement augmenté.

Il ne fut abbé que quatre mois, et eut pour successeur Nicolas Olivier, de Saint-Florent-le-Vieil, qui ne fut abbé que neuf mois, et mourut en 1221.

Lui succéda Ithier, prieur de la Rochefoucaud, natif du même lieu, qui fut abbé 2 ans, mourut à la Rochefoucaud et y fut inhumé.

Les religieux de Saint-Florent élurent en sa place Geoffroy de Vallée, prieur de Saint-Louant, qui étoit fort âgé. Son grand âge ne l'empêcha pas d'agir avec beaucoup de zèle et de piété; mais ayant perdu la vue dans la quatrième année de son administration, il se démit volontairement.

Après quoi fut élu Geoffroy, célérier de Saint-Florent, natif de Vendosme, novice du monastère dès sa tendre jeunesse. Il eut de grands différends avec Michel, évêque d'Angers, touchant les exemptions et priviléges de Saint-Florent et ses dépendances. Les religieux lui firent aussi beaucoup de peine, ce qui l'obligea à se démettre de sa charge d'abbé, après l'avoir exercée 22 ans, et à se retirer à Saint-Laurent-du-Mottay où il mourut.

Renaud succéda à Geoffroy; il fut homme simple et affable.

Après avoir gouverné deux ans, il mourut à Saint-Florent, et les religieux élurent aussitôt au chapitre Pierre de Nouzilly, Tourangeau, homme savant, personnage qui étant devenu tout à fait infirme après son élévation, mourut 2 ans après. Les religieux étant arrivés de toutes les dépendances pour vaquer à l'élection d'un autre abbé, la division se mit entr'eux; une partie ayant élu Roger, célérier de Saint-Florent-le-Vieil, et l'autre Aubert, prieur de Dueil: Roger ayant donné un prieuré à Aubert, il resta abbé.

Roger. — Il est blâmé au Cartulaire d'avoir donné les meilleurs prieurés dépendants de son abbaye à des séculiers, et d'avoir été mauvais ménager. Il étoit très accort et habile homme, et fit une pénitence exemplaire sur la fin de sa vie.

Il fut abbé 15 ans et eut pour successeur Geoffroy Moretel, natif de Saint-Martin-de-la-Place en Anjou, homme juste et simple, qua-

lités les plus nécessaires à un bon pasteur, et les plus agréables aux yeux de Dieu; il étoit encore abbé l'an 1270.

Après lui fut abbé Guillaume Lorier, Angevin, natif de Verrie, près Saint-Florent, zélé et dévot religieux, auquel succéda Guillaume des Coutures, Poitevin.

Ses envieux firent donner contre lui une sentence de déposition par Nicolas, évêque d'Angers, qui fut confiée à tous; de laquelle, Guillaume ayant appelé à Rome, il mourut pendant l'instance, après neuf ans d'administration.

Reinaud fut élu abbé après Guillaume; il mourut en 1311.

Jean Millet, très excellent docteur, qui étoit prêtre de l'abbaye de Marmoutier, succéda à Reinaud. Jean mourut en 1324.

Michel, Angevin, natif de Baugé.

Bertrand, natif de Rillé en Anjou.

Hélie, Limousin de naissance, fut translaté à l'évêché d'Arras, et enfin cardinal.

Pierre du Puy, translaté à cette abbaye par bulle apostolique, obtint de Clément VI le privilége et pouvoir d'user de la mître, sandales, anneaux et autres ornements pontificaux, pour lui et ses successeurs, abbés de Saint-Florent. Il fut encore translaté à Marmoutier pour y être abbé et y mourut.

Lui succéda en l'abbaye de Saint-Florent, Jean, qui s'en alla bientôt être abbé de Tiron.

Et, après lui, fut abbé de Saint-Florent Guillaume de Chanac, religieux-profès de l'abbaye de Saint-Martial de Limoges. Il gouverna l'abbaye de Saint-Florent, 14 ans; il passa à l'évêché de Chartres et fut enfin cardinal après son assomption à l'évêché de Chartres.

Guillaume du Bois ou de Luc, *de Luco*, fut installé en la charge d'abbé de Saint-Florent, par la faveur de la cour de Rome, après quoi il fut encore translaté en l'abbaye de Grasse, l'an 1390.

Jean Gondon fut aussi abbé de Saint-Florent par la même voie de faveur de la cour de Rome.

Après son décès, fut canoniquement élu Jean du Bellay, Angevin. Après son élévation, il obtint des bulles de Rome; depuis il fut troublé à cause des réformations qui étoient jà ce temps-là en usage. Il fit bâtir une très belle maison abbatiale et plusieurs autres beaux édifices, et gouverna très sagement son abbaye. Il se démit en faveur de son neveu, qui en obtint bulle du pape Eugène, et fut encore jusqu'à l'an 1434.

Jean du Bellay, dit *le Jeune* à la différence de son oncle, fut pourvu de l'abbaye de Saint-Florent par la démission de son oncle, dès l'an 1431. Ce fut un homme de grand esprit et de grand mérite,

et qui posséda l'estime et l'affection des roys de France et de Sicile, et des plus grands princes qui vivoient de son temps, et qui prenoient conseil de lui aux affaires les plus importantes. Il fut évêque de Fréjus et puis de Poitiers; il mourut l'an 1479, et avoit cédé l'abbaye de Saint-Florent dès l'an 1474 à son neveu qui suit.

Loys du Bellay travailla, avec beaucoup d'application, à l'embellissement de l'abbaye de Saint-Florent comme avoient fait son oncle et son grand oncle. Loys du Bellay fit voûter l'église, les deux autres firent faire les fossés, pont-levis et fortifications qu'on y voit de notre temps; en un mot, tout ce qu'il y avoit de beau et de considérable fut bâti, raccommodé ou embelli par ces trois abbés de l'illustre maison du Bellay. Loys mourut l'an 1504, et fut enterré en l'église de Saint-Florent, auprès du tombeau magnifique qu'il avoit fait ériger à Jean du Bellay, son oncle, qui étoit une des belles pièces de l'Europe, que les religionnaires rompirent aux seconds troubles, lorsqu'ils prirent et pillèrent cette abbaye.

Jean de Mathefelon, né au Maine, et sorti de l'ancienne et illustre famille de Mathefelon en Anjou, fut élu canoniquement par les frères qui s'assemblèrent au nombre de 84, de toutes parts des dépendances de l'abbaye de Saint-Florent, le 11 octobre 1504. Il fit voûter les cloitres, et mourut l'an 1518.

En son lieu fut élu Jacques le Roy, qui fut le dernier abbé régulier, car le concordat de Léon X et de François étoit déjà fait, et les religieux eurent de la peine qu'on leur permît d'élire encore celui-cy. Il posséda plusieurs autres bénéfices et fit plusieurs choses louables; mais enfin il s'attacha aux vanités mondaines, et, pour être archevêque de Bourges, céda, avec le consentement du pape et du roy, l'abbaye de Saint-Florent à François de Tournon, cardinal. Celui-ci premier abbé commandataire posséda peu l'abbaye.

Il la céda à Jacques de Castelnau, de Clermont, qui fut aussi évêque de Saint-Pons-de-Thomières. Son administration fut fâcheuse et pernicieuse, et, pour comble de malheur, l'abbaye fut pillée et prise par les huguenots. Il vécut dix ou douze ans après cette disgrâce, et mourut l'an 1586.

Le roy nomma pour lui succéder à cette abbaye François de Joyeuse, cardinal, qui donna cette abbaye, pour récompense de l'archevêché de Rouen, à Charles de Bourbon, frère naturel du roy Henry IV.

Charles mourut l'an 1610 et eut pour successeur Gilles de Souvré, qui fut depuis évêque d'Auxerre.

Il mourut l'an 1631, et a eu un digne successeur qui suit.

Charles Bouvard, très docte et zélé ecclésiastique, qui a vécu et

est mort en réputation de sainteté. Durant qu'il étoit abbé, il fut fait un règlement en cette abbaye, pour y rétablir la discipline régulière, par Claude de Rueil, évêque d'Angers, assisté de frère Guillaume Airault, docteur de Sorbonne, prieur claustral de l'abbaye Saint-Nicolas-lès-Angers, et de frère César Guillaume, religieux de ladite abbaye Saint-Nicolas, et encore de Jacques Eveillon, chanoine de l'église d'Angers. Mais les religieux de Saint-Florent, n'ayant pas pris ce règlement de bonne façon, appelèrent et introduisirent peu après, en leur abbaye, les religieux réformés de la congrégation de Saint-Maur, qui paient des pensions aux anciens religieux; après le décès desquels et lorsque les offices claustraux seront réunis, le revenu des religieux de ladite abbaye sera de 20 à 25 mille livres de rente. L'abbaye vaut à l'abbé commendataire douze mille livres de rente.

Il y avoit, auparavant la réforme, trente-six religieux à Saint-Florent de Saumur ou le Jeune, et dix-huit à Saint-Florent-le-Vieil. C'est une chose pitoyable de voir que ces bons pères réformés ne sont plus ordinairement que dix ou douze à Saint-Florent-le-Jeune, et sept ou huit à Saint-Florent-le-Vieil. Les prieurés conventuels sont tous désertés, ce qui cause de grands murmures contre eux. On dit que le sujet de ce retranchement est l'affection qu'ils ont de thésauriser. C'est un mystère où je ne veux pas pénétrer; mais je les avertis, en passant, de considérer que ce sont les biens temporels et les grandes richesses qui ont déjà autrefois ruiné et renversé la piété et la discipline régulières en l'ordre de Saint-Benoît, et que, s'ils ne se déportent de ces affections terrestres, leur réforme s'en ira bientôt en fumée.

Voici les rôles des bénéfices dépendant des abbayes de Saint-Florent.

En l'abbaye de Saint-Florent, près Saumur, il y a les offices claustraux ou officiants qui suivent : le prieur, le sous-prieur, le sacristain, le sous-sacristain, le célérier, le sous-célérier, l'aumônier, le sous-aumônier, le chambrier, l'infirmier, le chantre, le sous-chantre, le tiers-prieur, et les chapelles de Saint-Benoît, Sainte-Catherine et Saint-Michel.

A Saint-Florent-le-Vieil, il y a un prieur, un célérier, un sous-prieur, un sacristain, qui a en sa pleine disposition (*pleno jure*) l'église de Saint-Jean-Baptiste, paroissiale, près le Marilais, et la chapelle Saint-Eloi, en ladite église du Marilais, un aumônier, le prieur claustral de Notre-Dame ou Saint-Florent-de-Mayet, la chapelle claustrale de Saint-Sauveur, la chapelle claustrale de Saint-Mauronce.

Au diocèse de Périgueux : les cures de Montcarret, et celles de Picon, de Brand, de Bretenor, de Sainte-Eulalie, de Monpeyroux, de Pellegrue;

Au diocèse de Bordeaux : la cure de Castillon et celle de Saint-Séverin-de-Castillon;

Au diocèse de Poitiers : les cures de La Chèze-au-Vicomte, des Echaubroignes, de Saint-Florent, de Coutures, du Pin, de Mautravers, de Longré, Saint-Clémentin près Argenton, Passavant, Saint-Etienne du château dudit lieu, Trémentines, Montilliers, Trémont, Cernusson, la Fosse-de-Tigné, Vaudelnay;

Au diocèse de Saintes : Saint-Vivien-de-Pons, Bonyau, Saint-Georges-de-Tesson.

Il faut encore remarquer que, depuis la destruction de l'abbaye de Saint-Florent-le-Vieil par les Normands, ce monastère icy n'a plus eu d'abbés, et que l'abbé de Saint-Florent, près Saumur, est et a toujours été abbé de tous les deux, et que celui de Saint-Florent-le-Vieil n'a plus été depuis ce temps-là que comme un prieuré conventuel, dépendant des abbayes de Saumur : premièrement du Château et ensuite de Saint-Florent-le-Jeune.

Ce fut sur la fin du règne de Charlemagne, que saint Benoît, évêque d'Angers, commença de gouverner ce diocèse, ce qu'il continua jusqu'au règne de Louys-le-Débonnaire. C'est un grand dommage que nous n'ayons pas les actes de sa vie, qui fut admirable et toute remplie de sainteté. Il obtint de Louys-le-Débonnaire la confirmation des priviléges et dons que Charlemagne avoit faits à Mauriole, son prédécesseur. Le corps de saint Benoît fut inhumé en l'église Saint-Maurille, qui a été longtemps le lieu de la sépulture des évêques d'Angers.

Après tant de prospérités et de grâces que Dieu avoit faites à Charlemagne, il ressentit quelques afflictions et déplaisirs domestiques. La mort du prince Charles son fils, la honteuse lâcheté de ses filles, et la défaite de son armée d'Espagne par les Gascons lui causèrent beaucoup d'ennui. Ayant recherché sa consolation en Dieu, il y trouva ce qu'il désiroit. Ainsi, après avoir donné de nouvelles preuves de son zèle pour la religion chrétienne et la discipline ecclésiastique, tant par ses Capitulaires qu'il avoit fait dresser, que par divers conciles qu'il fit célébrer, il résolut de faire couronner Louys, son fils, ce qui fut fait l'an 813. Depuis ce temps-là, il ne voulut plus penser à autre chose qu'à son salut et à faire pénitence. Il avoit déjà fait deux fois son testament, ce qu'il confirma encore une troisième fois et mourut l'an 814. Il est à croire que Milon, son beau-frère, étoit décédé avant lui, et que Thierry, un des enfants de Milon et neveu

de Charlemagne, avoit succédé à son père un peu avant le décès de Charlemagne, savoir l'an 812.

Il fut tenu un concile à Tours, en 813, où il fut ordonné, conformément au concile de Mayence de la même année, qu'on ne recevroit plus désormais, dans les monastères de religieux et de chanoines, un plus grand nombre de chanoines ou de moynes que celui que le bien ou revenu de leur église ou monastère pourroit porter. D'où je conclus que ce fut en ce temps et à ce sujet que le nombre des chanoines de Saint-Maurice fut réduit à trente; mais, sous Guillaume de Beaumont, évêque d'Angers, l'on tâcha d'amplifier ce nombre, de le faire aller du nombre trente à celui de quarante, ce qui n'eut point d'effet.

THIERRY, COMTE D'ANJOU. — LOUYS-LE-DÉBONNAIRE, ROY DE FRANCE ET EMPEREUR.

Louys s'appliqua d'abord, avec un grand soin, à bien policer son royaume, à châtier les rebelles et à maintenir ses bons sujets en paix et justice; tout cela néanmoins n'empêcha pas qu'il n'eût quelques guerres. Les Gascons s'étant révoltés, il les rangea à leur devoir. Ses soins étoient grands et s'étendirent sur toutes les terres de son obéissance. Il reçut le pape Etienne V en France, et lui fit don de plusieurs terres et seigneuries en Italie. Il fit ensuite assembler plusieurs conciles, et travailla fortement à établir une bonne réformation en l'état ecclésiastique, qui commençoit à se corrompre tant parmi les chanoines que parmi les moynes de Saint-Benoît.

Bernard, roy d'Italie, ayant formé un grand parti et levé une puissante armée contre notre Louys, celui-cy donna ses ordres pour aller ranger cet ingrat à son devoir; ce qui fut promptement et heureusement exécuté, Bernard s'étant venu rendre à son oncle à Châlons-sur-Saône.

Plusieurs évêques de France avoient trempé en cette conspiration, et entr'autres Théodulphe, évêque d'Orléans et abbé de Fleury. Celui-cy fut envoyé en prison à Angers, et le lieu de cette prison étoit la Porte Angevine. Ce prélat y ayant été environ deux ou trois ans, où il s'exerça à composer des poèmes ecclésiastiques, il en sortit par un bonheur inespéré, qui fut que Louys étant venu à Angers pour la guerre des Bretons, dont nous allons parler, ce roy y solennisa la fête des Rameaux, et assista à la procession du jour. Comme la procession fut arrivée, à son retour, à la Porte Angevine, et s'y fut arrêtée avec l'empereur et les assistants, Théodulphe commença à chanter l'hymne *Gloria, laus et honor* qu'il avoit composé

depuis peu sur ce sujet, et le chanta avec tant de dévotion et d'agrément, que Louys, s'étant fait informer qui étoit celui qui avoit chanté et composé ce motet, et ayant appris que c'étoit Théodulphe, il commanda qu'il fût élargi; mais ce prélat ne vécut pas longtemps après. Le père Sirmond et M. Eveillon nous ont donné cet hymne tout au long, tiré, à ce que dit Sirmond, de manuscrits fidèles; mais je crois qu'il y a plus de la moitié de cette pièce de supposé, principalement aux endroits où il parle des processions et corps ecclésiastiques de Saint-Martin et de Notre-Dame (c'est la Trinité et le Ronceray, qui n'ont été fondés que deux cents ans après) non plus que la paroisse de Saint-Aignan, qui n'a été que depuis l'an 1200. L'église recouverte, qui est à présent aux pères jacobins, a servi d'église paroissiale à tout ce qui fait la paroisse de Saint-Aignan, jusqu'après l'an 1200. L'an 818, il n'y avoit point d'église de Saint-Aignan à Angers.

Les Gascons et les Bretons, prenant l'occasion aux cheveux, au sujet de la guerre de Bernard, dont nous venons de parler, se rebellèrent aussi contre Louys. Il les vainquit les uns et les autres, et marcha en pérsonne contre les Bretons. Etant arrivé à Angers, il y laissa la royne Ermengarde, son épouse, malade d'une grosse fièvre, dont elle décéda trois jours après le retour de son mari. Il lui fit faire les honneurs funèbres au même lieu, et la fit inhumer en l'église de Saint-Maurice, selon Dupleix. M. Bruneau dit que ce fut à Saint-Aubin, Bourdigné et Hiret que ce fut à Saint-Martin; mais il n'y a aucune apparence à l'opinion de ces derniers. Tant y a que le roy, étant retourné un peu après vers Paris et l'Allemagne, se remaria avec une belle dame, nommée Judith, qu'on disoit être sa parente : aussi ce mariage ne fut point heureux, et causa de grandes divisions en la maison royale et dans tout l'Etat.

L'an 822, il tomba en France une grêle si prodigieuse et si grosse, que tout le monde demeura d'accord qu'on n'en avoit jamais vu de semblable. Bourdigné dit qu'en Anjou on en vit un grain qui étoit long de douze pieds.

L'an 825, les Bretons, toujours impatients et enclins à la rébellion, recommencèrent à courir le pays d'Anjou et de Poitou. L'empereur envoya une puissante armée contre eux, qui les rangea à leur devoir dans quarante jours.

Louys, se sentant cassé d'années et de fatigues, résolut, l'an 828, de partager ses états à ses enfants; mais, ayant fait la part de Charles, qui étoit le plus jeune et sorti de sa seconde femme Judith, meilleure que ne le vouloient Lothaire et Pépin, les aînés, ces deux icy formèrent une grande conspiration et révolte contre leur père.

Elle eut le succès que chacun peut voir en l'histoire de France. Louys fut déposé, l'impératrice voilée, et les bons sujets de Louys furent tous bannis de la cour; mais ce bon empereur se rétablit enfin, l'an 834, avec l'assistance de plusieurs braves François; et, après quelques autres troubles, affaires et accords, décéda l'an 840, Dodo étant évêque d'Angers, et Thierry, comte d'Angers ou d'Anjou.

Dodo obtint de beaux priviléges de Louys-le-Débonnaire et de Pépin, roy d'Aquitaine, pour son église de Saint-Maurice. Ce prélat vécut encore sous le règne de Charles-le-Chauve, et travailla avec le même zèle à faire confirmer les priviléges qu'il avoit obtenus. Il assista au concile assemblé à Tours contre Nomenoé, sous le règne suivant, et fut encore au second concile de Soissons, l'an 853. Le pape Jean VIII lui adressa, et aux autres évêques suffragants, l'épître qu'il écrivit en faveur de l'église de Saint-Martin de Tours. Dodo, étant parvenu à une longue et sainte vieillesse, mourut l'an 880.

THIERRY, COMTE D'ANJOU. — CHARLES-LE-CHAUVE, ROY DE FRANCE ET DEPUIS EMPEREUR.

Après la mort de Louys-le-Débonnaire, les ennuis et les jalousies qui s'étoient fomentés entre ses enfants, éclatèrent de rechef, et enfantèrent de cruelles guerres. Charles, qui étoit le plus jeune et possédoit la meilleure partie de la France, pensa être opprimé par les deux autres. Lothaire, l'aîné de tous, perdit pourtant la bataille de Fontenay, que nos anciens historiens disent avoir été la plus sanglante qui ait jamais été donnée entre les François. Cette bataille fut suivie de quelques autres combats, et enfin d'un partage, qui fut fait entre les trois frères pour régler leurs états; mais ce partage pensa ruyner et renverser entièrement la France, déjà extrêmement affaiblie par tant de guerres civiles.

Ce fut en ce temps de confusion et de troubles, que Lambert, comte de Nantes, commença de courir et ravager le bas pays d'Anjou, si nous en voulons croire d'Argentré; mais ce comte ayant été tué quelque temps après, un seigneur breton, nommé Noménoé, s'empara de ce comté et de tout ce qu'avoit possédé le comte Lambert. Je crois que c'est de là qu'a pris son origine et son fondement la possession des ducs de Bretagne sur le Bas-Anjou et sur toute la partie d'Anjou qui est outre la Mayne : car Noménoé conquêta ensuite la Bretagne, prit et pilla Saint-Florent-le-Vieil, Chantoceaux, les Mauges et Tiffauges qu'il retint pareillement.

L'an 845, fut tenu le concile de Lauriac, au pays d'Anjou. Quelques-uns veulent dire que c'est à Loiré, qui est un bourg vers la

Bretagne; mais les noms de la plupart des bourgs ayant été changés depuis ce temps-là, il se peut faire que ce concile ait été célébré en quelque autre lieu plus considérable de l'Anjou qui a depuis changé de nom. Le roy Charles étoit aussi en Anjou en ce même temps-là, et je juge que c'étoit pour donner ordre aux courses que les Bretons venoient d'y faire, à quoi Charles pourvut le mieux qu'il lui fut possible. Nous avons des lettres de ce roy à Hincmar, archevêque de Rheims, datées et expédiées cette même année au pays d'Anjou.

L'an 849, fut tenu un concile à Tours, où présida Landran, archevêque de Tours, et auquel Dodo, lors évêque d'Angers, assista et souscrivit. Ce concile fut assemblé pour chercher des remèdes aux violences et ravages que Noménoé faisoit en Anjou et en Poitou, où il avoit recommencé ses courses, et où il venoit de détruire et piller le beau et magnifique monastère de Saint-Florent-le-Vieil et les châteaux des Mauges, Herbauges et Tiffauges qu'il avoit pris. Landran écrivit à Noménoé une épître synodale où il déplore les cruautés et violences que les armes de ce Breton venoient de commettre (1). Il exagère surtout les profanations et brûlements des églises, les bannissements des prélats, le vol et la dissipation des saintes reliques et les autres excès de Noménoé, desquels il l'exhorte de faire une humble et sainte réparation, à quoi nous ne trouvons point que ce guerrier ait déféré; au contraire, il eut encore après cela guerre avec Charles-le-Chauve, et il le vainquit.

Plusieurs historiens racontent que Noménoé, poursuivant toujours ses conquêtes, vint avec une puissante armée devant Angers et l'assiégea, et qu'un jour, comme il pressoit furieusement cette ville, saint Maurille lui apparut et le frappa de son bâton pastoral ou crosse, si furieusement par la tête que le pauvre Noménoé en mourut; et qu'ensuite de cela, son armée s'étant dissipée, la ville d'Angers fut délivrée du siége.

Bourdigné a mis la seconde prise de la ville d'Angers par les Normands et la reprise d'icelle par Charles-le-Chauve, arrivées en 873, avant cette tragédie de Noménoé, ce qui fait une grande confusion en l'ordre du temps. Le sieur Dupleix marque aussi trop tard la mort de Noménoé, et trop tôt la seconde prise d'Angers par les Normands : car il est certain que Charles-le-Chauve, assiégeant Angers

(1) Notre évêque Dodo est le second en rang, après Landran, de tous les évêques qui souscrivirent cette lettre, laquelle porte qu'il y avoit des bornes entre la France et la Bretagne, depuis l'établissement de la monarchie françoise, que Noménoé avoit violées : ce qui fait voir que c'est ici le commencement de la prétention des ducs de Bretagne sur cette partie d'Anjou qui y touche, et ne fut qu'une violente usurpation dont ils n'ont jamais joui paisiblement.

sur les Normands, fut assisté de Salomon, roy de Bretagne, et non de Noménoé qui étoit déjà mort. Ce qu'ayant considéré, j'ai jugé qu'il falloit reculer cette seconde prise d'Angers par les Normands et la reprise d'icelle par Charles-le-Chauve et Salomon, jusqu'à l'an 873, conformément à un ancien et irréprochable titre que j'ai vu et qui rapporte toutes les particularités de ce siége et reprise; mais il faut parler auparavant de la première prise d'Angers par les Normands.

Ces barbares, qui étoient alors payens et idolâtres, ravagèrent donc encore, vers le douzième ou treizième an du règne du Chauve, plusieurs provinces de la France, et prirent et pillèrent quantité de villes. Une troupe de ces infidèles, ayant entré en France par l'embouchure de Loyre, prit la ville de Nantes pour la deuxième fois (dès l'an 843, ils en avoient fait autant) et la saccagea, mettant tout à feu et à sang. L'évêque, nommé Cohard, révéré comme saint, y avoit été cruellement massacré par ces barbares, avec un nombre infini de peuple de cette ville. Nos annales disent qu'ensuite de cela, quelqu'un ayant caché le corps de saint Cohard en un bateau, pour le transporter ailleurs, le bateau, qui étoit sans matelots, sans voile et sans rames, commença à voguer de lui-même contre-amont la rivière de Loyre, et vint aborder à Angers; où arrivant, toutes les cloches de la ville commencèrent à sonner d'elles-mêmes, dont le peuple d'Angers, ému, alla quérir ce saint corps, et le transporta solennellement en l'église de Saint-Pierre de la même ville d'Angers, où ce saint évêque avoit été enfant de chœur en son bas âge. Il y en a qui auront de la peine à croire ce miracle; mais, pour moi, je ne fais aucune difficulté d'y ajouter foy, non plus qu'à ce que quelques auteurs rapportent de saint Denys et autres saints semblables à cecy. M. Ménard a écrit que saint Cohard était natif d'Angers, et que ses os ayant été enchâssés et révérés dans l'église de Saint-Pierre d'Angers, durant ce siècle et les suivants, plusieurs miracles s'y firent par l'intercession de ce saint prélat : en considération de quoy, le pape Urbain II, étant au concile de Clermont, l'an 1096, permit aux chanoines de Saint-Pierre de célébrer l'office de ce saint.

Quelques-uns des anciens historiens françois assurent que les mêmes Normands, qui avoient pris et brûlé Nantes cette seconde fois, vinrent aussi à Angers, où ils en firent autant, après avoir encore pillé en passant le monastère de Saint-Florent-le-Vieil. Bourdigné dit que la ville d'Angers se défendit bravement aux premières attaques qu'y firent les Normands, et qu'ils en furent repoussés avec grande perte de leurs meilleurs soldats; mais que ces infidèles, ayant fait feinte de se retirer, retournèrent sur leurs pas et empor-

tèrent la ville, laquelle ils pillèrent et brûlèrent, avec le comte Thierry, neveu de Charlemagne, qui étoit fort âgé.

ROBERT, COMTE D'ANJOU; HERISPOÉ, AUSSI COMTE D'ANJOU. — CHARLES-LE-CHAUVE, ROY DE FRANCE.

Les Normands, après avoir pillé Angers, s'avancèrent toujours le long de la rivière de Loyre, et arrivèrent à Tours qu'ils prirent et brûlèrent aussi; mais, n'ayant point laissé de garnison ni de troupes dans Angers, cette ville fut incontinent rebâtie et repeuplée par les habitants qui s'étoient sauvés.

Tous ces désordres obligèrent Charles-le-Chauve à mettre des gouverneurs et comtes dans ces villes et provinces désolées. Ce fut donc environ ce temps qu'il donna le comté d'Anjou d'Outre-Maine, c'est la partie qui est vers la Bretagne, à Robert-le-Fort ou le Saxon, duquel Hugues-Capet et nos roys de la troisième lignée sont descendus; et que, peu après, le même Charles donna le comté d'Angers ou d'Anjou à Herispoé ou Herispogius, fils de Noménoé, roy des Bretons, comme son père, et quelque temps après à Torquat, gentilhomme breton, orné de plusieurs grandes qualités; mais j'estime que ce dernier n'a été comte d'Anjou qu'après la seconde prise de la ville d'Angers par les Normands, qui fut l'an 873. Ce don du comté d'Anjou à Herispoé a encore fortifié les prétentions des ducs de Bretagne sur l'Anjou.

Charles-le-Chauve ni Lothaire, son frère, ne se corrigèrent point, pour tant de malheurs dont ils voyoient leurs états accablés par les Normands. Leurs querelles et jalousies ne s'apaisèrent point pour tout cela; au contraire, Charles recommença la guerre, s'empara de la Lorraine et tâcha d'usurper l'Italie sur ses neveux. Lothaire s'étant fait moyne, Charles eut les mêmes différends et guerres avec ses neveux, enfants de Lothaire. Dupleix et la plupart des historiens françois ne disent plus rien des courses et guerres des Normands en France, depuis l'an 870 jusqu'au trépas du Chauve, et s'étendent seulement à parler des guerres qu'il eut avec ses neveux, et de son voyage d'Italie, où il se fit couronner empereur. Cependant il est très certain que les Normands revinrent en France par l'embouchure de la Loyre, et qu'ils s'emparèrent d'Angers. J'ai un titre qui traite particulièrement de cela, qui m'a été libéralement communiqué par M. Guy Arthaud, archidiacre d'Outre-Loyre, qui a été tiré de l'abbaye Saint-Serge d'Angers, dont j'ai pris la plus grande partie de ce que je vais rapporter. Ce titre porte donc que les Normands, après avoir ravagé l'Anjou et les contrées voisines, et défait en ba-

taille les forces françoises, où demeurèrent morts les plus vaillants capitaines de France, et entr'autres, Robert-le-Fort ou le Saxon, comte ou gouverneur d'Anjou, et Radulphe, comte de Poitou, qui furent tués en une grande bataille donnée à Châteauneuf en Anjou, d'autres disent à *Briesarta*, que je crois être Brissarthe, proche Châteauneuf, on ne trouvoit plus ni capitaines ni armées pour opposer à la furie de ces barbares. Tout le monde étant dans une consternation générale, la ville fut entièrement abandonnée de ses habitants; ce que les Normands ayant appris, accoururent en diligence, non plus en intention de piller et emporter tout ce qu'il y avoit de meilleur, comme ils avoient déjà fait une fois, mais bien pour s'y établir et s'y fortifier.

Ayant donc bien considéré la situation de la ville, ses hautes et fortes murailles sur un roc escarpé, qu'elle étoit environnée d'un côté par la rivière qui flottoit au pied des murailles, et reconnu qu'elle étoit imprenable, ils y amenèrent leurs femmes et enfants pour s'y loger tous. Ainsi, après avoir rempli plusieurs bateaux et vaisseaux de leur monde de tout âge et sexe, ils y arrivèrent à grande joie. Ils commencèrent aussitôt à travailler aux fortifications de cette place, à réparer tous les endroits où il y avoit quelque ruine ou démolition, et se mirent ensuite à faire des courses sur tout le voisinage et les provinces adjacentes.

La clameur des peuples, maltraités par ces pirates, parvint enfin jusqu'aux oreilles de Charles, et il en fut tellement touché qu'il résolut de chasser cette peste du cœur de son royaume, où elle étoit. Il assembla donc promptement une grande armée, l'an 873, et appela à son secours tous ses voisins et alliés. Il manda entr'autres Salomon, roy de Bretagne, qui avoit succédé à Herispoé. Salomon y vint avec une belle armée, et se campa vers le quartier de Saint-Jacques et de la Trinité, au-delà de la rivière de Mayne. Je ne sais pas au vrai si Salomon vint à ce siége comme auxiliaire, ou si ce fut comme vassal de Charles, ou bien si ce fut à cause de l'intérêt commun qu'il avoit avec Charles d'exterminer cette nation infidèle et de la dénicher de là; ou bien si Salomon n'avoit point lui-même quelque prétention sur la ville d'Angers, comme successeur d'Herispoé, à qui Charles en avoit fait don; mais les comtes n'étoient pas encore héréditaires, et ne le furent que sur la fin de ce siècle et au suivant. Enfin il est certain que Salomon arriva auprès d'Angers avec une belle armée de Bretons, en même temps que Charles, lequel campa avec ses François aux lieux où sont à présent les églises de Saint-Martin, Saint-Aubin et Toussaint et vers les Lices.

La ville d'Angers étant donc régulièrement assiégée, Charles fit attaquer la place et la fit battre avec tous les engins et machines dont on se servoit en ce temps-là, mais avec peu d'effet. Il y eut plusieurs sorties, combats et escarmouches qui ne réussirent pas non plus à l'avantage des assiégeants, les Normands y combattant en gens désespérés et animés par la considération du salut de leurs vies et celles de leurs femmes et enfants. Pour un surcroît de malheur, la peste se mit en l'armée de Charles, qui y fit un cruel ravage; mais, sur ces entrefaites, les Bretons s'avisèrent d'un excellent stratagème qui fut de creuser de larges et profondes fosses de l'autre côté, pour y faire entrer la rivière, et, la faisant changer de cours, préparer un chemin et libre accès au pied des murailles de la ville, où la rivière flottoit et où les Normands avoient leurs vaisseaux. C'est de cette entreprise que le village de Reculée a pris son nom, car ce fut en ce lieu que les Bretons commencèrent leurs fosses et canaux, à continuer en descendant par la Haute-Chaîne, le long de Saint-Jean et du Barreau, par le petit pont, et le long de la Tannerie : y ayant apparence qu'auparavant cela, la rivière alloit tout d'un même côté passer au pied de Saint-Serge, le long des rues Val-de-Mayne et de la Poissonnerie, et flotter aux pieds des murs de la ville, vers la fontaine Pied-de-Boulet et le Château, qui n'étoit pas encore bâti comme il est. Tant y a que les Normands, voyant que le lit de la rivière et le lieu où étoient leurs vaisseaux au pied des murailles, étoient prêts d'être mis à sec, en conçurent un si grand effroi, qu'ils commencèrent à parlementer avec Charles. Ils lui promirent une grande somme d'argent, pour avoir liberté de sortir de la ville avec leurs femmes et leurs enfants, leurs vaisseaux et leur butin, et donnèrent parole de vider le royaume. Le roy, dit le titre, se laissant vaincre par une sale avarice, prit l'argent des Normands, qui acceptèrent ces conditions, délivrèrent la somme promise, et s'embarquèrent sur leurs vaisseaux. Mais ces infidèles, qui n'avoient traité que par force, après avoir vogué quelques lieues, en baissant sur la rivière de Loyre, s'arrêtèrent au Bas-Anjou, y recommencèrent leurs ravages, et commirent des excès encore plus grands que par le passé, *in eodem loco manentes, multo pejora commiserunt*. Nous ne savons point ce qu'ils devinrent, ni s'ils se joignirent depuis à d'autres troupes de Normands, qui vinrent en France sous les roys suivants.

La même année que fut fait ce siége, il y eut, durant l'été, dans toute la France, une multitude incroyable de sauterelles, qui fit un dégât inestimable dans ce royaume.

La ville d'Angers, délivrée de cette façon de la servitude et inva-

sion des Normands, fut incontinent repeuplée et rebâtie. La présence de Charles-le-Chauve y contribua beaucoup; car, outre les ordres qu'il donna pour la repeupler, il y fit des actions d'un roy très chrétien et très catholique, étendant ses soins avec les ecclésiastiques, à réparer les églises et rétablir le culte divin, partout où il avoit été délaissé. Il fit, entr'autres, translater le corps de saint Maurille en l'église de Saint-Maurice, afin qu'il y fût en plus grande sûreté, ce qui se fit fort solennellement; et tous les autres corps saints et reliques qui étoient à Angers et avoient été cachés en terre, au bruit de l'arrivée des Normands, en furent retirés et ensuite relevés et exposés au peuple, pour être vénérés, ce qui fut fait avec beaucoup de magnificence et de dévotion.

TORQUAT ET EUDES, COMTES D'ANJOU. — CHARLES-LE-CHAUVE, ROY DE FRANCE ET EMPEREUR.

Je juge que ce fut en ce temps que Torquat, gentilhomme breton, fut fait comte d'Anjou par Charles-le-Chauve, et la raison qu'il eut de le faire, fut la confiance qu'il avoit en la valeur et fidélité de ce brave. Ce fut la même raison qui porta le Chauve à donner aussi l'autre partie de l'Anjou à Eudes, de l'en faire comte comme avoit été Robert, son père. En effet, le roy ne pouvoit commettre deux personnes plus capables à ces deux emplois.

Il faut remarquer que ces comtes n'étoient encore, à proprement parler, que gouverneurs; mais l'accord d'entre l'évêque Dodo et le comte Eudes, fait durant ce règne, donne à connoître que ce comte commençoit à s'établir comme propriétaire : car l'accord porte que l'évêque donne au comte Eudes un espace de terre, proche les murs de la ville, pour y bâtir le lieu et la maison de son siége et demeure de ses successeurs; et le comte donne à Saint-Maurice, à l'évêque Dodo et ses successeurs, la terre désignée par ses bornes, où il est dit que fut anciennement la demeure des comtes, ses prédécesseurs, ce qui fut confirmé par Charles-le-Chauve. Et en conséquence de cet accord, les évêques se sont habitués au palais des comtes d'Anjou, et, bâtissant sur les ruines de cet édifice renversé par les Normands, en ont fait leur palais épiscopal; et les comtes d'Anjou, successeurs d'Eudes, ont fait bâtir le château d'Angers, en l'emplacement donné par l'évêque Dodo; mais ce château ne fut pas bâti d'abord si grand ni si ample comme il est à présent.

Depuis ce temps-là, Charles-le-Chauve se fit couronner empereur. Ayant appris que les Sarrasins avoient fait des courses sur l'Italie, il s'y en alla, mais il mourut en ce voyage, l'an 877, d'un

poison que lui donna un méchant juif, son médecin, appelé Sédécias. Charles-le-Chauve avoit de bonnes qualités, entr'autres l'affection aux bonnes-lettres et aux hommes savants. Il fut malheureux en ses enfants, dont plusieurs moururent avant lui, et eut pour successeur, en la monarchie françoise, Louys, le plus jeune de ses fils, qui fut depuis surnommé le Bègue.

Il commit plusieurs fautes notables dans son administration, entr'autres, celle de donner les abbayes de France aux comtes et aux hommes mariés. Notre comte Eudes tint de cette façon l'abbaye de Saint-Aubin et de Saint-Lezin (c'est Saint-Julien, autrement Saint-Jean-Baptiste), ce que firent aussi les comtes, ses successeurs, jusqu'environ le temps de Geoffroy-Grisegonelle. D'autres seigneurs possédèrent aussi et s'emparèrent de cette façon des églises Saint-Pierre, Saint-Julien, Saint-Mainbeuf d'Angers, et autres églises, en qualité d'abbés. Ils nourrissoient les prêtres, chanoines ou moines, et leur laissoient pour cela quelque petite portion du revenu. Du temps d'Ulger, évêque d'Angers, les églises de Saint-Pierre et Saint-Julien d'Angers étoient encore possédées par les seigneurs de Rochefort et de Blaison; ce grand abus et plusieurs autres désordres commencèrent ainsi durant le règne de Charles-le-Chauve, ce qui dura près de deux siècles.

TERCULE OU TERCULFE ET EUDES, COMTES D'ANJOU. — LOUYS-LE-BÈGUE, ROY DE FRANCE.

Louys-le-Bègue ne régna que deux ans, et eut le déplaisir de voir revenir les Normands en France, y faire leurs ravages. Bourdigné rapporte, sur la fin de la vie du Chauve et à ce règne icy, l'administration de Tercule ou Terculus, comte d'Anjou, fils de Torquat. Il dit que c'étoit un seigneur très courageux et adroit, et qu'il épousa une fille d'illustre naissance, nommée Perronnelle de Bourgogne, de laquelle il eut un fils, nommé Ingelger, et que Tercule mourut bientôt après cela. Il est néanmoins à croire qu'il a vécu un peu plus longtemps, et qu'Ingelger, son fils, étoit né du moins six ou sept ans avant la mort du Chauve : car nous verrons bientôt ce jeune prince monter à cheval avec une grosse troupe de gens de guerre, Angevins et Tourangeaux, pour aller à Auxerre, quérir le corps de saint Martin, ce qui fut fait l'an 887. Il falloit, à mon avis, qu'Ingelger eût du moins seize ou dix-sept ans.

Il y a une grande confusion dans tout ce temps icy, aussi bien dans l'histoire, comme dans le royaume : tellement qu'il est assez difficile d'éclaircir icy l'histoire des comtes d'Anjou. Nos historiens

françois disent qu'après la mort du comte Eudes (ils veulent, possible, dire Robert), un seigneur françois, appelé Geoffroy, accompagné de ses enfants, s'empara du comté d'Anjou et de la plupart des châteaux et forteresses de la province, et que Louys-le-Bègue, pour ne faire pas cabrer ce Geoffroy et ses enfants, leur accorda le comté d'Anjou et toutes les places dont ils s'étoient emparés, à la charge qu'ils lui en feroient hommage. Montferré dit, en ses Mémoires des comtes du Mayne, que ce Geoffroy n'étoit que lieutenant d'Angers, sous Eudes, qu'il qualifie duc d'Outre-Seine et Loyre; et il dit qu'Eudes avoit aussi un lieutenant au Mans, appelé Edouy. D'autres appellent Eudes marquis de France, avec beaucoup de raison. En effet, on voit assez, par tous nos historiens, qu'Eudes et Robert ont eu, outre le comté d'Anjou, un grand pouvoir sur toutes les provinces d'Outre-Loyre, et j'estime qu'ils les ont nommés le plus souvent comtes d'Anjou ou d'Angers, à cause qu'Angers étoit proprement la clef de la Marche et du pays dont ils étoient *marchisi*, marquis ou gouverneurs.

Je ne veux rien particulariser de tous ces comtes, ni du temps qu'ils ont vécu et qu'ils sont morts, et me contente de dire que Robert, Eudes, Robert II, Hugues et ses successeurs, se dirent toujours comtes d'Anjou et aussi de Paris; et que, pareillement, Torquat, Tercule et Ingelger ont porté la même qualité de comtes d'Anjou; et, si l'on veut encore, le Geoffroy de nos historiens françois. Mais j'ajoute qu'ils n'ont tous été, à le prendre comme il faut, que gouverneurs, qui peuvent avoir été changés et rétablis, et avoir commandé tantôt à Angers et deçà la Mayne, et tantôt à Châteauneuf et au comté d'Anjou d'Outre-Mayne. Il peut même encore y avoir eu quelques autres gouverneurs, qui ne sont point venus à notre connaissance, à cause des confusions dont ces temps ont été remplis.

Louys-le-Bègue, après avoir été couronné empereur, mourut l'an 879. Il laissa de sa première femme, qu'il répudia pour complaire à son père, deux enfants qui lui succédèrent, appelés Louys et Carloman. De sa seconde femme, il eut un fils nommé Charles.

EUDES ET INGELGER, COMTES D'ANJOU. — LOUYS ET CARLOMAN, ROYS DE FRANCE.

Sous ce règne, les troubles et guerres des Normands continuèrent dans toute la France. Ces barbares y furent défaits en deux grands combats, mais cela n'arrêta pas leurs courses ni leur furie. Louys et Carloman eurent encore d'autres guerres avec les princes d'Alle-

magne et d'Italie, leurs parents : après quoy Louis mourut l'an 882, et Carloman l'an 884, sans avoir rien fait de considérable, ni l'un ni l'autre.

Ce fut environ ce temps qu'Ingelger, comte d'Anjou, se battit en duel, en faveur de la comtesse de Gâtinois, sa marraine, contre un très adroit et courageux cavalier, nommé Gontran, lequel avoit accusé la comtesse d'adultère et d'avoir empoisonné le comte de Gâtinois, Ingelger, son mari, lequel la comtesse avoit naguères trouvé mort subitement en son lit auprès d'elle. Bourdigné dit que le défi et combat furent permis aux deux champions par le roy de France, qu'il dit avoir été Louis-le-Bègue; il faut, à mon avis, dire Louis, frère de Carloman. Ingelger fut si heureux en ce combat qu'il passa sa lance au travers du corps de Gontran; après quoi, il lui coupa la tête, qu'il porta au roy, et, par ce moyen, la dame de Gâtinois, marraine d'Ingelger, fut justifiée avec honneur. Elle ne manqua pas d'en témoigner de grandes reconnaissances à son filleul, et lui donna plusieurs fiefs et seigneuries en Gâtinois, dont elle lui fit rendre les hommages, sujétions et obéissance; et Ingelger alla à son tour en faire hommage au roy. Tout cela rendit notre Ingelger extrêmement puissant dans le Gâtinois, où il possédoit déjà la seigneurie de Château-Landon, du chef de sa mère, dit Bourdigné, ce qui est sans apparence, car nous ne trouvons point que Perronnelle de Bourgogne ait jamais rien possédé de ce quartier-là. Je conjecture, par la lecture de quelques anciens titres, que la dame de Gâtinois fit plus que ne dit Bourdigné, et qu'elle donna tout le Gâtinois à Ingelger, en retenant seulement la jouissance, en forme de douaire ou usufruit. MM. de Sainte-Marthe semblent vouloir insinuer, en parlant de Raimo ou Raino, évêque d'Orléans, que la comtesse de Gâtinois, dont nous venons de parler, avoit nom Adelaïs, et étoit nièce de Raimo, évêque d'Orléans, et d'Adaland, archevêque de Tours; mais ils se contredisent après manifestement à eux-mêmes, faisant cette même Adelaïs épouse de notre Ingelger, comte d'Anjou.

Raino étoit évêque d'Angers en ce temps. Il étoit frère d'Adaland, archevêque de Tours, selon presque tous nos auteurs, et, par conséquent, oncle d'Adélaïs ou Adélaïde, qui épousa notre comte Ingelger. Je trouve ici une difficulté, qui n'est pas petite, au fait de notre Raino, évêque d'Angers; car tous les anciens titres et les nouveaux auteurs donnent encore un troisième frère à Adaland, savoir Raino ou Raimo, évêque d'Orléans : tellement qu'il faut que ces auteurs aient confondu Raino, évêque d'Angers, avec Raino ou Raimo, évêque d'Orléans, n'en ayant fait qu'un des deux; ou bien que Raino

ait été évêque d'Angers et ensuite d'Orléans, ce qu'ils n'ont point expliqué; ou enfin que notre Raino, évêque d'Angers, n'ait point été frère d'Adaland, archevêque de Tours, ce qui est le plus vraisemblable. Le temps nous en apprendra, possible, quelque chose de plus assuré. L'évêque d'Angers Raino vécut jusqu'au règne du roy Eudes, duquel il obtint des lettres de priviléges.

Après la mort de Carloman, les principaux seigneurs de France s'assemblèrent pour donner ordre aux affaires du royaume, qui étoit en un très pitoyable état. Les Normands y revinrent avec impétuosité et y exercèrent de nouvelles hostilités et cruautés, ce qui obligea les seigneurs et la noblesse du royaume, dont les principaux étoient Eudes, comte d'Anjou, et son frère, d'appeler Charles-le-Gros, empereur, pour gouverner le royaume. Charles, qui depuis a été surnommé le Simple, fils de Louis-le-Bègue et frère de Louis et Carloman, étoit encore alors si jeune qu'il ne pouvoit agir avec vigueur, ni travailler au repos et salut de la France, comme il étoit nécessaire.

Charles-le-Gros fut donc couronné roy de France, au préjudice du petit Charles-le-Simple : mais l'espérance qu'on avoit conçue du Gros s'évanouit bientôt, n'ayant rien fait d'illustre ni d'avantageux au royaume, que de contribuer à lever des troupes, et à dresser des armées pour faire sortir les Normands. Paris fut assiégé par ces infidèles, durant un an ou environ, et courageusement défendu par l'évêque du lieu, appelé Gauslin, et par les comtes Eudes et Robert, dont le crédit et la puissance se fortifièrent grandement en ces rencontres.

Je ne trouve point qu'Ingelger, comte d'Anjou, qui commençoit à faire parler de lui et à se plaire aux armes, ait été à ce siége, ni qu'il ait aidé à repousser les Normands durant cette campagne; mais il est certain que l'an 887, qui est justement un an après la levée du siége de Paris, il assembla six mille hommes de cheval, d'Anjou et de ses autres pays, avec lesquels il alla en Bourgogne demander et requérir le corps de saint Martin, que les chanoines de Saint-Martin de Tours y avoient porté durant les courses des Normands, comme en un lieu de refuge, et qui étoit plus sûr et plus éloigné des courses de ces barbares que n'étoit Tours. Ingelger se mit donc en chemin avec cette armée; et, ayant pris avec lui quelques évêques et ecclésiastiques, et entr'autres les chanoines de Tours, qui l'avoient prié et conjuré d'entreprendre ce voyage, il arriva à Auxerre; et cependant, le peuple étoit en prières et s'étoit humilié dans la pénitence et dans le jeûne, pour obtenir de Dieu un bon succès à cette entreprise. En effet il fut favorable et tout tel

qu'on l'avoit espéré : car Ingelger n'eut pas sitôt entré dans l'église, où le corps de saint Martin avoit été mis en dépôt, qu'il fit sa prière à Dieu ; après laquelle il fit son compliment à l'évêque d'Auxerre, et lui dit le sujet de son voyage, ajoutant, pour conclusion, qu'il falloit, de gré ou de force, rendre le saint corps. L'évêque, ne pouvant honnêtement s'excuser, ni différer davantage, rendit le corps de saint Martin à l'heure même ; lequel les saints évêques et le clergé, qui accompagnoient Ingelger, chargèrent sans délai sur leurs épaules et rapportèrent solennellement jusqu'à Tours, chantant tout le long du chemin des hymnes et des psaumes, et toujours glorieusement escortés d'Ingelger et de sa cavalerie. Saint Loup, qui n'étoit pas encore évêque d'Angers, comme ont très bien remarqué M. Arthaud et MM. de Sainte-Marthe après lui, étoit du nombre des ecclésiastiques qui firent ce voyage, après lequel Charles-le-Gros, empereur et roy de France, perdit le jugement, et peu après mourut, l'an 888.

Les chanoines de Saint-Martin, étant heureusement arrivés à Tours, rendirent mille actions de grâces à Ingelger du bon service qu'il leur avoit rendu. Ils le comblèrent de louanges et de gratifications, selon leur pouvoir, et lui donnèrent premièrement un bras de saint Martin, que quelques-uns disent avoir été donné par Ingelger à l'église de Saint-Martin d'Angers, qui n'étoit encore alors qu'une chapelle, prieuré ou celle. Ils donnèrent en outre à Ingelger et à ses successeurs, comtes d'Anjou, une prébende en leur église ; dont ces comtes ont joui, et ont toujours pris, depuis ce temps-là, la qualité de chanoines de Saint-Martin de Tours. Ils le firent encore l'avoué et le protecteur de tous leurs biens, et j'ai même lu qu'ils l'établirent trésorier de leur église ; à quoi M. Galland et M. d'Auteuil ajoutent qu'ils lui donnèrent, à lui et à ses successeurs, comtes d'Anjou, le droit de porter en leurs guerres, l'étendard ou chappe de saint Martin contre tous leurs ennemis, excepté contre le roy de France.

Outre ces avantages, le roy de France donna au même Ingelger le vicomté d'Orléans et la préfecture de Touraine, dit Bourdigné. C'est apparemment le gouvernement de ces deux villes et de leur territoire, qui avoient, possible, été déjà inféodés à d'autres par Charles-le-Chauve ou ses successeurs ; lesquels comtes ou gouverneurs n'avoient pu défendre ces pays contre les Normands qui y avoient fait et y faisoient encore des courses. Ingelger fut jugé très propre à ces charges et emplois, dont il s'acquitta parfaitement bien : car nous lisons que, depuis qu'il fut revenu d'Auxerre, il empêcha les Normands de rentrer en Anjou et d'y commettre des

hostilités; que cette province se rétablit et se repeupla très abondamment, et que les terres qui avoient été délaissées furent ensemencées et cultivées, à l'exception du pays d'Outre-Mayne. Je me persuade que la raison pourquoy cette partie de l'Anjou ne fut pas si bien défendue que celle de devers Loyre, fut qu'Ingelger ne voulut pas s'intéresser si fort en la défense de ce canton et contrée, à cause que c'étoit un comté à part, qui étoit à Eudes, dont le siége étoit à Châteauneuf-sur-Sarthe. Bourdigné dit néanmoins qu'Eudes et Ingelger s'accordèrent pour résister aux Normands, et qu'ils les empêchèrent de piller l'Anjou; ce fut, possible, bien tard qu'ils firent cette union.

EUDES, COMTE D'ANJOU D'OUTRE-MAYNE ET ROY DE FRANCE. — INGELGER, COMTE D'ANJOU.

Eudes et Ingelger eurent chacun une bonne fortune, pour récompense des bons services qu'ils rendirent à la France en ces occasions, car Eudes fut proclamé roy de France, après la mort de Charles-le-Gros; mais, à dire vrai, ce fut une injustice et une usurpation plutôt qu'un juste et véritable règne. Ingelger, de son côté, épousa une riche demoiselle, nièce d'Adaland, archevêque de Tours, et de Raimo, évêque d'Orléans, lesquels possédoient plusieurs riches seigneuries et châteaux en Touraine et Orléanois. Ils donnèrent tout cela à Ingelger, en faveur de son mariage avec leur nièce, ce qui accrut merveilleusement la puissance de ce seigneur. Après qu'il eut reçu ces places et châteaux, il en fit rebâtir et fortifier la plupart, et, entr'autres, ceux d'Amboise, de Buzançay et de Châtillon. Il s'attacha principalement à fortifier celui d'Amboise, et y mit pour capitaine ou gouverneur un brave soldat, nommé Robert Haymon.

Ingelger n'a pas vécu longtemps après cela, selon toutes les apparences; mais je n'en vois point à marquer son décès dès l'an 878, comme a fait Bourdigné, car il est très certain que le voyage d'Auxerre, dont nous avons parlé, ne fut fait que l'an 887 : partant, je crois qu'Ingelger a vécu du moins jusqu'à l'an 890 ou 892, et plus encore. Ce fut lui qui, en exécution de l'accord marqué ci-devant, fait entre le comte Eudes et l'évêque d'Angers Dodo, commença de faire bâtir le château d'Angers au même lieu où il est à présent, mais non de la forme et grandeur qu'il est. Les comtes, ses successeurs, y ont ajouté et l'ont embelli de temps en temps; mais c'est la comtesse Bertrade, femme de Foulques-Réchin, qui l'a fait rebâtir et refaire comme il est à présent, ce que nous verrons en son lieu. Ce fut aussi le même Ingelger qui fit bâtir la chapelle de

Sainte-Geneviève du château d'Angers, où il mit les corps de saint Laud et de saint Rumphard, que les habitants de Rouen lui avoient envoyés, dans la crainte que les Normands n'allassent attaquer leur ville et piller ces saintes reliques.

Eudes commença à régner, à cause de la minorité de Charles-le-Simple, ce qui fut fait du consentement des seigneurs et de tous les ordres du royaume. Quelques-uns disent qu'il ne fut que régent ou tuteur de Charles-le-Simple : quoiqu'il en soit, les historiens l'ont nommé roy, et il a effectivement gouverné la monarchie françoise et commandé comme monarque. Il employa généreusement et utilement ses soins à combattre et repousser les Normands, qui se répandoient encore à toute heure dans tous les quartiers de la France avec leur cruauté ordinaire. Je ne trouve pas que l'Anjou en ait été beaucoup molesté durant ce règne, si ce n'est, possible, de ceux qui se jetèrent sur la Bretagne, et qui furent défaits par Judicaël; la mort d'Ingelger, qui arriva environ ce temps-là, ayant facilité le moyen à ces barbares de donner sur l'Anjou, en passant.

Saint Loup, évêque d'Angers, florissoit alors avec l'admiration de ses diocésains et de ses voisins. C'est dommage que nous n'ayons point de mémoires de sa vie, ni du temps de sa mort, que je crois être arrivée vers la fin du règne d'Eudes, qui mourut l'an 898, après s'être réconcilié avec Charles-le-Simple et lui avoir rendu son royaume. Saint Loup fut enterré en un cimetière proche l'église ou chapelle de Saint-Martin d'Angers, qu'on appelle encore à présent le cimetière de Saint-Loup, d'où il a été tiré depuis et mis en une riche châsse d'argent. On porte le chef de ce saint aux processions solennelles, lorsqu'on établit des prières publiques pour demander à Dieu de la pluie dans les grandes sécheresses; et Dieu a souvent accordé cette faveur par les intercessions de ce glorieux prélat.

FOULQUES-LE-ROUX, COMTE D'ANJOU; ROBERT, AUSSI COMTE D'ANJOU D'OUTRE-MAYNE. — CHARLES-LE-SIMPLE, ROY DE FRANCE.

Charles-le-Simple ayant obligé Eudes, son compétiteur ou tuteur, à renoncer au royaume, et le voyant décédé, commença à se faire reconnaître roy par tous ses sujets, mais il y eut bien de la peine et des traverses. Il perdit la Lorraine, et eut plusieurs guerres, particulièrement contre les Normands, auxquels, suivant un bon avis, il donna enfin une province qu'on appeloit Neustrie. Il donna aussi à leur duc ou capitaine général, appelé Rollo ou Raoul, Giselle, sa fille, en mariage, à la charge qu'il se feroit baptiser et tous ses Normands avec lui, ce qui fut exécuté : et dès lors la Neustrie changea

de nom, et, à cause des Normands à qui elle venoit d'être donnée, s'appela Normandie. Après ce traité conclu et exécuté, il resta encore une grosse multitude de ces barbares sur la rivière de Loyre, où ils continuèrent leurs hostilités. Le roy les en fit déloger, et Foulques, comte d'Anjou, rendit alors de grands services, ce qu'il continua de faire durant tout ce règne et même durant les suivants.

Foulques avoit épousé une dame nommé Roscille, qui étoit parfaitement belle et dont il eut plusieurs enfants. La bénédiction que Dieu donna sur ce mariage n'arrêta pas les affections déréglées de ce prince envers les femmes, où il s'adonna avec beaucoup d'excès; mais c'est un vice ordinaire aux courages martiaux, comme étoit Foulques. Il s'empara aussi des abbayes de Saint-Aubin et Saint-Lezin près Angers, du consentement des roys de France, désordre qui étoit fort fréquent en ce temps-là: lui et les autres princes et seigneurs qui possédoient des abbayes, laissoient quelque portion du revenu aux clercs ou chanoines ou moynes, et prenoient le meilleur pour eux et disposoient du tout.

Or Charles-le-Simple, qui permettoit toutes ces choses ou les toléroit par impuissance et faiblesse, comme avoient commencé de faire quelques uns de ses prédécesseurs roys, passa encore plus outre, donnant et faisant héréditaires les comtés et dignités, qui n'étoient auparavant que des commissions et offices.

Robert, frère d'Eudes, et son successeur au comté d'Anjou d'outre-Mayne et autres prétentions et desseins, ne se contenta pas de ces avantages, mais aspira à se faire roy de France, comme avoit fait son frère. Ce dessein ne lui réussit pas néanmoins, car il fut tué en une sanglante bataille, qu'il eut contre Charles au sujet de ce différent. Je n'ai point trouvé de quel côté combattit notre comte Foulques-le-Roux en cette occasion. Il y a de l'apparence qu'il s'étoit tourné du côté de Robert, car Raoul, qui succéda aux prétentions de Robert contre Charles, donna et confirma à notre Foulques le comté d'Anjou héréditairement à lui et à ses hoirs; et outre cela lui donna le comté d'Anjou d'outre-Mayne, qui avoit appartenu à Eudes et Robert, ses ancêtres et parents. Toutefois on remarque que les descendants d'Eudes et Robert, jusqu'à Hugues-le-Grand, ont toujours retenu la qualité de comtes d'Anjou; mais j'estime que ces derniers n'en ont eu que le nom et le titre, c'est pourquoi je ne les mettrai plus au rang des comtes d'Anjou.

Charles-le-Simple ne jouit pas longtemps du fruit de la victoire qu'il avoit remportée sur Robert, car les plus grands seigneurs de France, et entr'autres ceux de la lignée et alliance de Robert, élevèrent pour roy de France Raoul de Bourgogne, Charles s'étant

laissé surprendre par Héribert, comte de Vermandois, qui le mit en prison à Péronne. Raoul prit donc le nom de roy de France, eut quelques guerres et différends avec le duc d'Aquitaine et avec Héribert même; mais nous ne voyons pas qu'il ait rien eu à démêler avec notre Foulques : au contraire, celui-cy fut fait comte héréditaire de tout l'Anjou, comme je viens de le dire. C'est lui qu'on peut véritablement appeler comte d'Anjou, et qui a commencé à possèder l'Anjou en propriété. Geoffroy-le-Bon, son fils, lui succéda en la même année, et à celui-ci succéda Geoffroy-Grisegonnelle, auquel Hugues-le-Grand céda tout ce qu'il prétendoit au comté d'Anjou d'outre-Mayne.

L'Anjou sera éternellement redevable à Foulques-le-Roux de la puissante protection et assistance qu'il en reçut, et de ce que ce brave comte en chassa et extermina entièrement les Normands, sans leur permettre d'en approcher désormais le moins du monde; ce qui fit que l'Anjou se repeupla tout à fait. On rebâtit partout des églises, des bourgs et des villages; on recommença à labourer et défricher les terres qui avoient été abandonnées et qui rendirent un merveilleux rapport; mais enfin Foulques-le-Roux, cassé de travaux, de fatigues et d'années, tomba en une grande langueur et maladie, qui lui fit perdre presqu'entièrement l'usage de la vue, sur la fin du règne de Raoul, ou pour mieux dire sur la fin du règne de Charles; car celui-ci fut toujours le légitime roy.

Foulques, se voyant à l'extrémité, appela auprès de soi son pasteur, l'évêque d'Angers, qu'on appeloit Hervé, homme de sainte vie et orné de grandes qualités. Ce bon prélat disposa Foulques à la pénitence, et à faire de grandes satisfactions pour les excès qu'il avoit commis. Dans cet esprit, ce prince fit de grandes aumônes aux pauvres, et donna aux abbayes de Saint-Aubin et Saint-Lezin (c'est Saint-Julien, autrement Saint-Jean-Baptiste) la terre de Saint-Rémy-sur-Loyre, qui étoit d'un grand revenu, et qu'on appeloit lors *Curtis de Chiriaco*. S'étant ensuite résigné à la volonté de Dieu et à la mort, avec beaucoup d'humilité, il mourut fort chrétiennement, et fut enterré en l'église de Saint-Martin de Tours. Il avoit épousé une dame, nommée Roscille, qui étoit fille de Garnier, seigneur de Loches et de la Haye en Touraine, dont la succession entra en la maison de nos comtes d'Anjou.

Foulques-le-Roux eut de cette femme trois fils : Ingelger, l'aîné, qui fut tué en combattant auprès de son père contre les Normands; le second fut nommé Foulques, comme son père, et lui succéda au comté d'Anjou; le troisième, nommé Guy, fut premièrement chanoine de Saint-Martin de Tours, et depuis évêque de Soissons.

La chronique manuscrite de Thomas de Loches dit, à la louange de notre Guy d'Anjou, qu'il se mit librement et généreusement en otage entre les mains des Normands, pour tirer de prison Charles-le-Simple, et exalte grandement cette affection et fidélité de notre Guy, blâmant la négligence et lâcheté des autres seigneurs françois qui ne s'en soucièrent point. Je crois que cet auteur a entendu parler de la prison de Charles-le-Simple à Péronne, et de sa prise par Héribert, comte de Vermandois, car je n'ai point lu en aucun auteur que Charles ait été pris prisonnier par les Normands. Guy d'Anjou fut ordonné évêque l'an 937, aux premières années du règne suivant. Il assista au concile de Troyes, l'an 948, et consacra Odolric archevêque de Rheims, l'an 962. Il mourut environ l'an 970, dans une haute estime des grands et des prélats.

La mort du comte Foulques-le-Roux fut bientôt suivie de celle de Charles-le-Simple et de Raoul, qui laissèrent le royaume en un pitoyable état.

FOULQUES-LE-BON, COMTE D'ANJOU. — LOUYS D'OUTRE-MER, ROY DE FRANCE.

Ce fut une chose assez extraordinaire de voir, après la mort de Raoul et de Charles, Hugues, comte de Paris, Héribert, comte de Vermandois, et les autres seigneurs qui avoient été les plus contraires à Charles, travailler les premiers à rappeler Louys, son fils, pour le reconnaître roy. Ce jeune prince s'en revint donc en France avec la reine Ogive, sa mère, laquelle s'en étoit enfuie avec lui en Angleterre. Il ne fut pas si tôt arrivé en France et n'eut mis pied à terre à Boulogne, qu'il y fut proclamé et reconnu roy par tous les grands et par une foule incroyable du peuple de toutes les provinces, dont le port et la grève de Boulogne étoient couverts. Ce roy ne répondit pas néanmoins à l'espérance qu'on en avoit conçue. Il n'a rien fait de considérable; mais les fréquentes rébellions et factions des grands seigneurs l'en empêchèrent : car ils le contrecarrèrent en tout, disposèrent des charges et partagèrent même les provinces, agissant à peu près comme avoient fait les maires du palais durant la première lignée de nos roys.

Hugues-le-Grand, comte de Paris, fut celui qui s'éleva le plus hautement, le roy l'ayant fait duc de France ou des François, ce qui donna à Hugues le pouvoir de commander sur la plupart des provinces de la France, comme sont l'Ile de France, la Beauce, la Touraine, l'Orléanois, le Mayne, l'Anjou, etc.

Tandis que les affaires se passoient ainsi entre le roy et les grands, Foulques-le-Bon, comte d'Anjou, s'attachoit à faire relever le commerce et le labourage en Anjou, et à rétablir un bon ordre en toutes choses. Cela lui réussit si bien, que l'Anjou fut incontinent repeuplé et en un très bon état, à cause de la fertilité et abondance que Dieu y donna, ce qui convia non seulement les Angevins, qui s'étoient retirés ailleurs durant les guerres des Normands, à y revenir, mais encore les peuples des environs à venir y habiter.

Foulques fut non seulement bon politique et très intelligent à bien gouverner ses sujets, mais il fut encore très dévot et très zélé aux exercices de piété et de la religion chrétienne. Comme il avoit été instruit aux bonnes lettres, à la musique et autres arts libéraux, cela fit qu'il s'affectionna extrêmement à assister aux cérémonies ecclésiastiques. Il avoit, entr'autres, une très grande dévotion à saint Martin, et avoit coutume d'aller à Tours, à toutes les fêtes de ce saint et autres fêtes solennelles, pour assister au service divin, qui se célébroit en cette église de Saint-Martin de Tours avec une très grande magnificence. Il prenoit même d'ordinaire un surplis, et chantoit au chœur avec les autres chanoines : dont ayant été moqué un jour par certains courtisans du roy, il leur rendit très bien leur change, les faisant passer pour des ânes et des ignorants. Je crois que ce bon comte assistoit au service de cette église en qualité de chanoine d'icelle, suivant le privilége accordé à Ingelger, son aïeul, dont nous avons parlé; et il est vraisemblable que Foulques, continuant d'y faire du bien, à l'exemple de ses ancêtres, les chanoines de ce lieu lui rendoient cet honneur et toutes les autres déférences dont ils étoient capables.

On raconte que ce bon Foulques, allant un jour à Tours, expressément pour y assister à la solennité de saint Martin, il eut le bonheur de porter Jésus-Christ sur ses épaules un long espace de chemin, comme d'environ deux lieues. L'ayant trouvé à Saint-Mars-de-la-Pile, sous l'habit et la figure d'un pauvre ladre tout défiguré, dont le comte n'ayant point eu d'horreur, mais, au contraire, l'ayant chargé sur ses épaules et porté deux lieues durant, après l'avoir baisé au visage et consolé dans sa disgrâce, le bon comte mérita que la nuit suivante, le même Jésus-Christ, encore sous la figure du ladre, tenant saint Martin par la main, lui apparut en songe et vision en dormant, le comte s'étant endormi en sa chaire proche celle du doyen, durant l'office des matines. En cette vision, saint Martin fit connoître au comte que le lépreux, qu'il avoit porté le jour précédent, étoit Jésus-Christ, qui vouloit être lui-même sa récompense. Le bon comte en fut merveilleusement

consolé et attendri, et s'encouragea de plus en plus en sa dévotion envers saint Martin. Lorsqu'il alloit par la Touraine, dès aussitôt qu'il apercevoit les clochers de l'église de Saint-Martin, il se jetoit de son cheval en bas pour adorer Dieu, qui est admirable en ses saints, et pour saluer et invoquer ce grand apôtre de la Touraine.

Foulques, se voyant en une grande paix et dans un profond repos, employa les talents et les connaissances que Dieu lui avoit donnés, à de bons et saints usages. Il composa, durant ce loisir, plusieurs hymnes et répons pour l'office ecclésiastique, et particulièrement quelques hymnes à l'honneur de saint Martin.

Enfin ce bon comte, sentant affaiblir ses forces et diminuer sa santé, s'en alla à Tours, et se fit porter en l'église de Saint-Martin, où il voulut recevoir les sacrements, ce qu'il fit avec beaucoup de piété et d'édification. Il se mit ensuite en une chaire du chœur de la même église, où il décéda, louant et invoquant le nom de Dieu, après quoi il fut inhumé, l'an de Jésus-Christ 949. Bourdigné et Hiret se sont abusés d'avoir dit et cru que notre Foulques étoit mort à Châteauneuf, en Anjou, et avoit été inhumé à Saint-Martin, proche dudit Châteauneuf, car Foulques et Ingelger ont été enterrés à Saint-Martin de Tours. Si ces deux messieurs eussent voulu considérer que l'église de Saint-Martin de Tours s'appeloit anciennement Saint-Martin de Châteauneuf ou du Château-Neuf, ils ne fussent pas tombés dans cette méprise.

Foulques-le-Roux avoit épousé une dame nommée Gerberge, que quelques auteurs écrivent Gelberge, dont il eut une belle postérité. L'aîné de ses enfants fut nommé Geoffroy, qui fut depuis surnommé Grisegonnelle, et lui succéda au comté d'Anjou. Ce fut un des grands chefs de guerre de son siècle. Le second fut nommé Guy, qui fut abbé de Saint-Aubin d'Angers, et ensuite évêque du Puy en Vellay. Le troisième fut nommé Drogo, qui fut aussi évêque du Puy, après son frère. Il eut aussi deux filles : l'une, nommée Blanche, qui fut mariée à Guillaume, comte d'Arles, dont vint Constance, reine de France, épouse du roy Robert; et une autre, nommée Adélaïs, mariée en Guyenne, laquelle eut deux fils, nommés Ponce et Bertrand, consuls très illustres de Guyenne. Ils sont ainsi qualifiés à l'entrée que fit Guy d'Anjou, leur oncle, au Puy en Vellay, où ils assistèrent avec leur mère Adélaïs.

Je ne trouve rien de considérable ni qui soit digne d'être inséré en notre histoire d'Anjou, depuis le décès de Foulques-le-Bon jusqu'à celui du roy Louys d'Outre-Mer, qui arriva l'an 954. Ce roy eut six enfants, dont trois lui survécurent : Lothaire, qui fut roy après lui; Charles, qui fut duc de Lorraine, et une fille, nommée

Mathilde, qui porta la ville de Lyon en dot à Conrad, roy de la Haute-Bourgogne, son mari.

GEOFFROY-GRISEGONNELLE, COMTE D'ANJOU. — LOTHAIRE, ROY DE FRANCE.

La reine Gelberge, veuve de Louys d'Outre-Mer, s'étant jetée entre les bras d'Hugues-le-Grand, duc de France, avec le roy Lothaire son fils, après le trépas de Louys son mari, Hugues fit le bon François, et, au lieu de s'emparer du royaume, comme on avoit craint, il mena Lothaire à Rheims, où il le fit sacrer. Hugues mourut environ deux ans après cela, et la France fut encore paisible durant les trois ou quatre années suivantes.

Ce calme fut troublé par une guerre que le roy Lothaire entreprit contre Richard, comte de Normandie, pour lequel, et pour toute sa nation, Lothaire avoit conçu une très forte haine. Le roy de Danemark étant venu au secours du Normand, avec une grande armée de Danois, s'en vint droit à l'Ile-de-France et s'approcha de Paris, faisant partout de très grands ravages; mais enfin l'accord fut fait, à la charge que le Normand feroit un hommage nouveau de ses terres au roy. C'est tout ce que nos meilleurs historiens françois disent de cette guerre; à quoi Dupleix ajoute, en peu de paroles, que, durant ces troubles, il se fit un fameux duel entre Geoffroy-Grisegonnelle, comte d'Anjou, et un géant danois, nommé Betelgulphe, où l'Angevin demeura victorieux. Bourdigné, notre ancien annaliste, raconte mille particularités de ce combat et de toute cette guerre, qui ne se trouvent point ailleurs, et que je serai bien aise de rapporter icy, dont Bourdigné et le *Gesta Consulum* seront ma caution : en voici le sommaire.

Ils disent premièrement que Geoffroy étoit un beau prince, de médiocre taille, mais extrêmement fort et robuste. Pour une preuve de sa grande force, ils assurent qu'il n'y avoit point d'homme si robuste que Geoffroy ne fit tomber par terre d'un coup de poing; et qu'outre cela, il étoit extrêmement adroit et très bien instruit en toutes sortes d'exercices, comme à piquer et monter chevaux, combattre à la barrière et autres choses; qu'il étoit tout bouillant de hardiesse et de courage, et, avec tout cela, très sage et très prudent; que d'ailleurs il étoit chaud ami, fidèle en ses promesses, et si zélé au bien et à la défense de ses sujets, qu'il eût entrepris une guerre pour la moindre violence faite aux plus petits d'iceux.

Ces annalistes poursuivent, et disent que Geoffroy, ayant appris les désordres que faisoient les Danois autour de Paris, et qu'un cer-

tain Betelgulphe, géant d'une excessive hauteur et d'une force prodigieuse, alloit tous les jours, comme le Goliath de l'Ecriture-Sainte, braver insolemment les François jusque dans leur camp et leurs retranchements, et que personne n'osoit plus en sortir pour le combattre, plusieurs beaux cavaliers y ayant été défaits par ce géant, Geoffroy, qui étoit parti d'Anjou avec ses Angevins pour se rendre auprès du roy, suivant l'ordre qu'il en avoit reçu, se mit en tête d'aller combattre le géant, et qu'à cet effet, il se déroba aux yeux de ses troupes, et les envoya avec son train à Château-Landon. Notre Geoffroy prit seulement quelques écuyers avec lui, avec lesquels il se fit passer la rivière de Seine dans un bateau, par un meunier, pour aller au camp des Danois. Geoffroy y étant arrivé, et ayant fait arrêter ses écuyers et le meunier en un certain lieu, il alla provoquer le géant et le combattit, tous deux étant à cheval. Le géant faussa seulement l'écu de Geoffroy, et blessa son cheval à l'épaule; mais Geoffroy atteignit le géant si juste et si roidement qu'il lui passa sa lance au travers du corps et le jeta par terre. Le géant, s'étant relevé avec peine, voulut se jeter sur Geoffroy; mais celui-cy descendit de cheval et poussa de rechef si rudement son adversaire qu'il le renversa à terre; et le géant, en tombant, laissa cheoir son épée, laquelle Geoffroy ramassa promptement et en coupa la tête du géant. L'ayant prise par les cheveux, et l'ayant portée jusqu'au bateau, il repassa la rivière et envoya cette tête au roy, par le meunier qui l'avoit passé et repassé, sans vouloir dire son nom, dont le meunier l'avoit pressé. Le roy, averti du bon succès de ce combat, tant par la voix et les acclamations publiques du peuple de Paris, qui étoit sur les murs de la ville et avoit vu le combat, que par le meunier qui lui présenta la tête du géant et lui en fit le récit, eût bien voulu savoir le nom du brave cavalier qui venoit de remporter cette victoire, mais il ne le put savoir alors. Bourdigné dit que le roy se servit d'une belle industrie pour en avoir la connaissance : ce fut d'envoyer quérir le meunier, après que les Danois se furent retirés tous épouvantés de la mort de leur Betelgulphe. La cour du roy étoit grosse des plus grands seigneurs du royaume; il les fit voir au meunier, pour voir s'il pourroit reconnaître celui qui avoit défait le géant. Le meunier n'eut pas sitôt jeté la vue sur Geoffroy qu'il le reconnut, et, le montrant au roy, lui dit : « Sire, celui-ci à cette *grise gonnelle* est celui qui a tué le géant. » Le roy et les assistants se prirent à rire de la simplicité du meunier, et à louer la vertu et l'humilité de Geoffroy. Ce fut de là que le surnom ou sobriquet de Grise-Gonnelle lui fut donné, qui lui a toujours demeuré depuis. *Gonnelle* veut dire *robe*, en vieil lan-

gage; ainsi *grise gonnelle* ne signifie autre chose que *robe grise*. Le lecteur remarquera, en passant, la modération et parcimonie de Geoffroy, de ne porter qu'une simple robe ou habit gris, et encore d'une étoffe fort simple, comme qui diroit la bure ou le bureau d'à-présent, ce que Bourdigné a observé après l'ancien annaliste latin.

Bourdigné dit encore que le roy, pour honorer la valeur et la vertu de Geoffroy, lui donna la charge de grand-sénéchal de France. Ceci est très certain, et le procès-verbal de Hugues de Cleis, chevalier angevin, rapporté en plusieurs ouvrages, porte expressément que le roy donna cette charge héréditaire à Geoffroy et à ses successeurs, comtes d'Anjou, avec pouvoir de commander ses armées en temps de guerre, et une pleine autorité sur la maison du roy en temps de paix. Cela comprenoit les deux premières charges qui ont été depuis en l'Etat, savoir : celle de connétable et celle de grand-maître de France. Hugues-le-Grand étant mort quelque temps avant cela, et ne voyant point de duc de France en ce temps-icy, je juge que le roy fut bien aise de donner cette charge à Geoffroy, dont il connoissoit la valeur et la fidélité, pour affoiblir la grande autorité des ducs de France. Tant y a que nos comtes ont joui parfois, depuis ce temps-là, des droits de cette éminente charge, qui étoient très grands, et nous en parlerons ailleurs; mais ils y ont aussi été troublés de temps en temps, et peu à peu en ont été dépossédés.

Notre annaliste dit qu'après la victoire de Geoffroy, il y eut une cruelle bataille entre les François et les Danois, qui se retiroient auprès de Soissons, dont la victoire demeura aux François par la valeur incroyable de Grisegonnelle. Les historiens françois, pour la plupart, n'en disent rien, aussi je ne l'assure pas positivement.

Or Geoffroy-Grisegonnelle étant retourné en son comté d'Anjou avec ses Angevins, tous comblés d'honneurs et chargés de dépouilles, il jouit d'un assez long repos. Il crut ne pouvoir rien faire de meilleur, durant ce calme, que de s'attacher aux exercices de piété. Dans cet esprit, il travailla avec l'évêque d'Angers Nefingue, qui avoit succédé à Aimon, à réformer l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers, où il y avoit des chanoines qui vivoient fort licencieusement, ce qui fut heureusement exécuté en cette année. Il y a un très beau titre de cette réformation et de l'introduction des moynes de l'ordre de Saint-Benoît en cette abbaye, dont voici l'abrégé.

Ce titre porte donc que les chanoines qui servoient en l'église de Saint-Aubin, au lieu de vaquer au divin service et aux exercices de piété, ne songeoient qu'à l'avarice, à amasser des richesses, et à chercher tous les moyens d'assouvir leurs désirs déréglés et leurs

convoitises; qu'à ce sujet, et pour satisfaire à la prière de Guy, son frère, abbé dudit lieu, qui désire y mettre un meilleur ordre (c'est Geoffroy-Grisegonnelle qui parle), il ordonne qu'on y mette des religieux, ce qu'il croit d'autant plus raisonnable, que le bruit est grand qu'il y avoit déjà, et anciennement, eu des moynes au même lieu, auparavant qu'il y eût des chanoines. Il veut que la congrégation des moynes, qui sera à l'avenir en cette abbaye, soit obligée et se souvienne de prier pour le salut de son âme, de celle de Hugues, duc des François, son seigneur (c'est apparemment Hugues Capet, duc de France et depuis roy, qui se rétablissoit en l'autorité de duc de France, et, en cette qualité, étoit seigneur suzerain des comtes d'Anjou, qui étoient un des comtes vassaux du duché de France), pour le salut de son père Foulques, de Gerberge, sa mère, etc. Ce titre est souscrit de Geoffroy-Grisegonnelle, de Guy, son frère, depuis évêque du Puy, Nefingue, évêque d'Angers, Arduin, archevêque, Guy, évêque de Soissons, et Robert, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Je m'étonne comment MM. de Sainte-Marthe ne se sont point souvenus de mettre au catalogue des évêques de Saint-Paul-Trois-Châteaux ce Robert qu'ils ont reconnu ici, et lui ont donné cette qualité d'évêque de Saint-Paul.

Comme l'ordre de Saint-Benoît étoit alors très florissant dans le royaume, Geoffroy prit des religieux de cet ordre pour mettre à Saint-Aubin, et les y plaça dès cette année. Il y a apparence que les premiers moines qui y furent mis furent pris à Marmoutier; mais il n'y en a point de croire que les chanoines qui furent ôtés de Saint-Aubin ayent été transportés à Saint-Maurice, comme M. Ménard et MM. de Sainte-Marthe, en leur *Gallia Christiana*, ont dit après lui. C'eût été une chose honteuse, comme a judicieusement observé M. Eveillon, en sa Réponse du chapitre de l'église d'Angers, de mettre des chanoines dissolus et chassés de leur propre église, dans une église cathédrale.

Or, comme c'est icy, à proprement parler, la fondation de l'abbaye Saint-Aubin d'Angers, j'ai différé jusqu'à présent de m'étendre sur ce sujet, ayant résolu de vous donner, tout d'une suite, les principales fondations et l'état où est à présent ce monastère, avec le catalogue des abbés et le rôle des bénéfices qui en dépendent. Je ne répéterai point ici ce que j'ai déjà dit de la première édification qui en a été faite par saint Hilaire, et de la fondation et du bâtiment plus ample faits par le roy Childebert et les soins de saint Germain. Je vous ferai seulement remarquer que saint Hilaire, ayant donné à cette église, lorsqu'on l'appeloit encore Notre-Dame-du-Verger, l'église et maison, et quelques autres choses y ayant encore été données

depuis, les roys Pépin, Charlemagne, Charles-le-Chauve et Charles-le-Gros autorisèrent et confirmèrent ces dons, à la prière des comtes d'Anjou, les uns et les autres y donnant à l'envi des priviléges et des biens.

L'on croit par tradition qu'après que Childebert eût fait bâtir cette église, sous le nom de Saint-Germain, elle fut servie par des moynes qui y firent un monastère. L'église ayant depuis été nommée Saint-Aubin, des chanoines s'y établirent en la place de ces premiers moynes, et ces chanoines avoient un abbé; mais nous lisons que le chapitre de Saint-Maurice a joui de ce monastère, sous le nom de Saint-Etienne, pour l'entretien du luminaire, ce qui est sans apparence, car jamais l'église Saint-Aubin n'a porté le nom de Saint-Etienne, et on ne saurait produire de titre qui le puisse prouver. Ce monastère de Saint-Etienne étoit apparemment joignant et tout proche l'église et chapitre Sainte-Croix, *subtus et juxta muros civitatis*, et des deux on en a fait l'église paroissiale de Sainte-Croix, dont le premier et principal patron est encore saint Etienne; et Mrs de Saint-Maurice en ont encore le patronage et présentation. Au reste ce monastère de Saint-Etienne étoit fort petit et n'est toujours nommé que *cella* ou *monasteriolum;* mais celui de Saint-Germain et Saint-Aubin étoit grand et magnifique.

Voici les noms des premiers abbés :

Niulphe;

Gontier;

Ebroin, évêque de Poitiers;

Eudes, comte d'Anjou;

Lambert, comte de Nantes;

Foulques-le-Roux, comte d'Anjou;

Guy d'Anjou.

L'an 966, les chanoines, qui occupoient l'église et monastère de Saint-Aubin, furent chassés, et des moynes de l'ordre de Saint-Benoît mis en leur place. Le titre cité cy-dessus semble insinuer que Guy d'Anjou continua d'en être abbé, nonobstant l'introduction des moynes; d'autres titres, que ce fut un nommé Witbold.

Quoi qu'il en soit, Albert succéda incontinent à Witbold, et fut un grand personnage. Durant son administration, Geoffroy-Grisegonnelle continua son affection à ce monastère, et y fit quelques dons. La comtesse Adèle, son épouse, le seconda dans ces saintes intentions, et y donna entr'autres choses cette belle et grande île qui est au-dessus d'Angers, au lieu où les rivières de Mayne, Sarthe et le Loir s'assemblent, laquelle on appeloit en ce temps-là l'Ile-du-Mont, et à présent l'Ile Saint-Aubin. Les comtes, successeurs de

Geoffroy, et autres seigneurs, y ont encore donné divers biens et plusieurs églises, aussi bien que les évêques d'Angers : de sorte que cette abbaye est à présent fort riche, et vaut environ douze mille livres de rente à l'abbé, qui est commendataire; et environ vingt mille livres de rente aux religieux, y compris les offices claustraux, dont la plupart sont déjà réunis à la mense conventuelle des religieux réformés de la congrégation de Saint-Maur, qui y ont été introduits depuis environ douze ans.

Ces religieux de la congrégation de Saint-Maur sont de l'ordre de Saint-Benoît, et paient des pensions aux anciens religieux, qui avoient un peu relâché de l'ancienne régularité et observance, mais non de l'exactitude et magnificence à célébrer le divin service, dont ils s'étoient toujours parfaitement bien acquittés.

C'est une chose merveilleuse de considérer combien la régularité et la piété ont fleuri dans l'abbaye de Saint-Aubin, durant trois ou quatre siècles, et jusqu'au temps des guerres angloises. Le dévot saint Girard, le docte Marbodus, le légat Milon, qui florissoit l'an 1085, mena le pape Urbain II à Angers et l'accompagna au concile de Clermont, et l'excellent Hamelin, évêque de Rennes, tous religieux-profès de cette abbaye, en sont des preuves irréprochables. L'éloquent Marbodus, entr'autres, a acquis un renom immortel pour lui et une excellente réputation à cette abbaye, pour y avoir enseigné les lettres divines et humaines, avec une approbation et estime universelles qui y attirèrent une infinité d'écoliers; ce qui a donné lieu aux premiers commencements de l'Université d'Angers, ou, pour mieux dire, des écoles publiques de cette ville.

L'abbaye de Saint-Aubin a été enrichie non seulement de possessions et héritages, mais encore de plusieurs saintes reliques et de plusieurs riches ornements et châsses qui les contiennent. Il fait beau les voir aux fêtes solennelles.

Voici le catalogue des abbés de ce monastère, depuis l'établissement des religieux de l'ordre de Saint-Benoît en iceluy, qui a été dressé avec beaucoup de soin et de fidélité, sur les Mémoires manuscrits du père dom Robert Hardy, religieux de la congrégation de Saint-Maur, et prieur de ce monastère, et sur les titres et chroniques de cette abbaye. Je remarquerai ce qui s'est passé de plus considérable en ce monastère sous chaque abbé.

Guy d'Anjou. — Il continua encore d'être abbé de Saint-Aubin, durant quelque temps après l'établissement des religieux de l'ordre de Saint-Benoît en ce monastère. Il leur témoigna beaucoup d'amitié et de faveur, étant lui-même religieux de cet ordre, dont il avoit fait profession en l'abbaye de Cormery en Touraine, dont il fut

aussi abbé, et de Villeloin. Il se démit de l'abbaye de Saint-Aubin environ l'an 967, et mit en sa place un nommé *Witboldus* qui suit.

Witbold ne fut abbé que deux ou trois ans. On ne sait point quand ni comment il mourut, à cause de la diversité qui se trouve dans la supputation du temps de l'érection des chanoines dans plusieurs chartres.

Il eut pour successeur Albert, homme grandement zélé et religieux. C'est le premier dont on trouve l'élection au cartulaire, et cette élection fut faite par le comte Geoffroy-Grisegonnelle, et non par les religieux : elle est signée de ce comte, de l'évêque Nefingue et plusieurs autres, et fut faite environ l'an 970. Ce fut environ le même temps que l'évêque Nefingue fit expédier cette fameuse chartre : *De privilegiis beati Albini*, qui depuis a été confirmée par Barthélemy, archevêque de Tours. L'une et l'autre portent que l'abbaye de Saint-Aubin doit avoir la prééminence sur toutes les autres églises d'Angers après la cathédrale ; que les religieux de Saint-Aubin iront aux services des fêtes de Saint-André et Saint-Maurille, et le rang et l'ordre qu'ils y tiendront, comme aussi à la procession des Rameaux ; que lorsque les évêques d'Angers donneront les ordres, s'il n'y a point de chanoines de Saint-Maurice, un religieux de Saint-Aubin dira l'Evangile et un autre l'Epître ; que l'évêque ne pourra demander aucune procuration, ni faire de visite en l'abbaye de Saint-Aubin, et qu'il pourra néanmoins y célébrer les ordres. Un peu après cela, la comtesse Adèle donna à ce monastère : sa terre d'Ondinville, *Undanisvilla*, au pays de Beauvais, laquelle étoit de son patrimoine, l'yle de Saint-Aubin, qu'on appeloit en ce temps-là l'yle du Mont, cinq arpents de vigne, et les églises de la Pèlerine et des Alleus. Toutes ces choses, données à une seule fois par cette dévote princesse, valent à présent, au compte du P. dom Robert Hardy, quinze mille livres de rente, qui est une des plus grosses fondations qui aient été faites. Aussi cette comtesse est estimée la principale fondatrice de cette abbaye, et y est enterrée, en cette qualité, proche le grand autel.

Gontier, en latin *Gunterius*. — Nous ne savons point combien de temps il a été abbé, non plus que les deux qui lui ont succédé.

Rainald, ou Renaud, *Rainaldus*, en latin. — Sous cet abbé, on échangea la terre d'Ondinville, pour une autre appelée Bazouges, où est à présent le prieuré conventuel de Saint-Jean de Châteaugontier.

Girard I fut élu abbé après Renaud, et ne le fut pas longtemps.

Humbert fut élu abbé de Saint-Aubin par Foulques-Nerra, sous le règne du roy Robert ; Arthur de Craon, cousin du comte Foulques, étoit alors religieux de Saint-Aubin. Humbert, après avoir

sagement gouverné son abbaye et fait bâtir l'église de Saint-Aubin des Ponts-de-Cé, mourut (en 1027).

Il eut pour successeur Primold, en latin *Primoldus*. — Celui-ci fut encore élu par Foulques-Nerra, qui commença à vexer cette abbaye et à en molester les religieux, car il leur ôta Seiches, qui avoit été donné à Saint-Aubin par l'empereur Charlemagne, et plusieurs dîmes et héritages à Saint-Rémy, qu'on appeloit alors *Chiriacus*, et donna ces dîmes à l'église de Saint-Martin d'Angers, et Seiches au monastère du Ronceray. Primold mourut environ l'an 1035.

Gaultier, en latin *Galterius*. — Le P. dom Robert Hardy marque son élection, qui a été la première canonique et faite par les religieux au chapitre, l'an 1036; et nous trouvons, dans nos titres de Saint-Nicolas, que ce fut cet abbé qui donna au comte Foulques, l'an 1033, Hilduin, prieur de Saint-Aubin, pour le faire abbé de Saint-Nicolas, de sorte qu'il faut que Gaultier ait été élu plus tôt que ne dit le P. Hardy, ou bien qu'il y ait eu encore un autre abbé de ce nom de Gaultier qui ait précédé celui-ci. Il y a apparence que c'est notre abbé Gaultier, dont a entendu parler Choppin, en sa *Police Ecclésiastique*, lorsqu'il a dit que, du temps de Foulques-Nerra, il y avoit à Saint-Aubin un abbé, très grand homme d'état, lequel fut envoyé en ambassade par ce comte vers plusieurs roys et princes, et que cet abbé obtint de grands priviléges pour son abbaye, comme sont le droit de mître et ornements pontificaux et l'exemption de visite; mais on ne voit aucun titre de tout cela, et ce n'a été que du temps de l'abbé Pierre de Péruse, que le privilége de la mître a été accordé par le Saint-Siége. Un seigneur donna en ce temps-là la pêcherie de la rivière, à commencer sous le château, en remontant jusqu'à l'île Saint-Aubin. Cette pêcherie est nommée de la Chappe ou Chappelière, *ad Cappam subtus castrum*, d'où apparemment est venu le nom de Porte Chapelière; toutefois cette porte se nommoit au temps dont nous parlons, et dans le même titre, la porte de Chanzé, *porta Canciacensis*.

Théodoric fut élu abbé de Saint-Aubin en 1056, en présence d'Albert, abbé de Marmoutier, qui le présenta au comte Geoffroy-Martel et à l'évêque Eusèbe. On croit qu'il étoit profès de Marmoutier, dont il introduisit les pratiques de religion et austérités en son monastère de Saint-Aubin, lequel il administra avec une grande piété et prudence. Il composa un livre in-4°, où il représente, en figures, les miracles de saint Aubin, et, au-dessous de chaque figure ou image, il a mis des vers latins pour l'explication d'icelle. Il dit qu'il a tiré ces miracles des légendes écrites par Fortunat, Grégoire

de Tours, etc.; et de tout cela on a fait les leçons qui sont au bréviaire de Saint-Aubin. Il reçut les dons de plusieurs églises, comme firent ses successeurs, et mourut environ l'an 1060.

Otbran fut élu par soixante-et-dix-sept capitulants, où il faut comprendre les religieux qui étoient aux prieurés et obédiences dépendant de Saint-Aubin, dont il y avoit lors seize en Anjou. Cet abbé eut un différend avec celui de Saint-Serge, touchant l'église de Champigné; mais ils s'accordèrent enfin, à la charge qu'Otbran donneroit aux religieux de Saint-Serge deux arpents de vigne, et des reliques des saints Serge et Bach; ce qui fut exécuté au mois d'octobre 1075. Otbran a vécu jusqu'environ l'an 1081.

Girard II fut élu par cent cinq religieux, l'an 1081, sous le bon plaisir de Foulques-Réchin, comte d'Anjou. Geoffroy, évêque d'Angers, le bénit le même jour qu'il avoit été élu. L'observance régulière étoit alors pratiquée avec une très grande exactitude et perfection au monastère de Saint-Aubin; et ce fut sous cet abbé, et en ce temps, que le cardinal légat Milo et saint Girard commencèrent à y sucer le lait de la piété et de la sainteté. Il est fait mention dans des titres de ce temps-là, d'un cloître des malades, de la chapelle Saint-André et autres édifices, ce qui m'a donné sujet de croire que c'est cet abbé ou son prédécesseur qui a fait l'église de Saint-Aubin de la façon qu'elle est à présent; car il n'y a point d'apparence que l'édifice que fit faire saint Germain, évêque de Paris, ait été voûté, ni grand comme est l'église d'à-présent. L'an 1087, Foulques-Réchin, étant tombé malade, au retour de l'incendie du Lion-d'Angers, manda aux religieux de Saint-Aubin de prier Dieu pour lui, et au même temps leur donna plusieurs héritages à Saint-Rémy. Au don qu'il en fait, daté de 1087, il est dit que c'est le dix-septième an du règne de Foulques-Réchin en Anjou; ce qui fait voir, ajoute le P. Hardy, que Réchin a succédé au comté d'Angers immédiatement à son oncle Geoffroy-Martel, et que Geoffroy-le-Barbu n'a point eu le comté d'Angers. En 1090, le prieuré de Saint-Clément de Craon fut enfin adjugé à l'abbé de Vendôme; et, pour récompenser l'abbé de Saint-Aubin, qui le disputoit, il fut obligé de donner l'église de Saint-Jean-sur-Loyre. Le pape Urbain, qui jugea ce différend, donna ensuite une bulle en faveur de l'abbaye de Saint-Aubin, par laquelle il prend ce monastère sous sa protection, et celle du Saint-Siége. Presque tous les abbés, successeurs de Girard, ont obtenu de pareilles bulles, et en si grand nombre qu'il y en a plus de soixante ou quatre-vingt. Eudes de Blaison se fit religieux à Saint-Aubin l'an 1100, et y donna le passage de Sorges et autres biens.

Archambaud fut élu l'an 1106. Peu après il se démit, et on élut

un nommé Payen; mais Archambaud s'étant ravisé, reprit l'administration de l'abbaye, et supplanta Payen. Il obtint une bulle du pape Pascal, confirmative de celle d'Urbain et du droit d'exemption et de procuration. Il donna deux arpents de terre à un nommé Hamon, proche l'Ormeau-de-Moru, près les Ponts-de-Cé; c'est au lieu où est encore l'Image-de-Moru.

Hamelin étoit abbé de Saint-Aubin l'an 1119. Il fut fait évêque de Rennes en 1127. Durant qu'il étoit abbé, saint Girard et Marbodus moururent à Saint-Aubin.

Robert de la Tour-Landry fut élu en 1127, après le départ de Hamelin pour Rennes, et se donna tout entier à l'administration de son abbaye. L'an 1128, il fit translater le corps de saint Aubin du tombeau et cave appelée la Confession de l'église de Saint-Aubin, qui est sous le grand autel, et le fit mettre en une châsse dorée et enrichie de pierreries, qui fut portée sur le grand autel. A cette solennité assistèrent : Girard, évêque d'Angoulême, légat du pape; Hildebert, archevêque de Tours; Ulger, évêque d'Angers; Guy, évêque du Mans; Hamelin, évêque de Rennes; Brice, évêque de Nantes, et plusieurs abbés. Il fonda la fête de l'Assomption de Notre-Dame en son église, fit faire le grand clocher, qu'on appelle la Tour Saint-Aubin, et donna aux religieux de la Roë l'église de Recouverte, en la Cité, dont ils firent une paroisse, qui a été depuis transférée à Saint-Aignan. Enfin Robert, après avoir gouverné son abbaye durant vingt-et-sept ans avec une piété et magnificence nompareilles, mourut le 17 avril 1154. L'an 1151, le chef du même saint Aubin fut tiré de la châsse et mis en un riche vase d'argent, donné par l'abbé Robert, où on le voit encore à présent.

Hugues fut élu en 1154. Quelque temps après, il alla à Rome pour les affaires de sa maison, et mourut un peu après son retour, l'an 1157.

Guillaume I fut élu en 1157. Il fut longtemps abbé. Ce fut lui qui procura et fit faire la transaction et acte de Barthélemy, archevêque de Tours, qui confirme la charte de Nefingue, et contient quelques autres règlements entre les évêques d'Angers et les chanoines de Saint-Maurice, et les abbés et religieux de Saint-Aubin. Il obtint de l'abbé et des religieux de Redon, en Bretagne, le château des Ponts-de-Cé, *Castellum Ceii*, et fit un règlement avec ses religieux, portant que chaque abbé, à son avènement, donnera une chapelle d'ornements précieux, ce qui a été observé par ses successeurs abbés et même par les commendataires, ce qui est assez rare. Quelque différend s'étant mis entre cet abbé et ses religieux, il se démit l'an 1189, entre les mains de Richard, comte d'Anjou; après quoi, il vécut encore trois ans.

Jaquelin, ayant été élu incontinent après la démission de son prédécesseur, fut peu après attaqué de maladie, et mourut, n'ayant été abbé qu'un an.

Geoffroy I étoit abbé dès l'an 1190. Il gouverna durant vingt ans, après lesquels il se démit entre les mains du légat Gualo, cardinal, et se retira à Mollières, où il mourut.

Geoffroy, de Champ-Livré, IIe du nom, fut élu dès l'an 1210. Il obtint du roy saint Louys une chartre pour les défroux de la forêt de Vallée qu'on lui contestoit. On voit aussi une chartre de ce temps *de Rogo Sancti-Albini*, que le P. Robert dit *vulgò* le Ray; M. Ménard a cru qu'il falloit dire le Champ-du-Bucher, et que c'étoit le lieu où l'on brûloit les corps et les victimes, proche l'amphithéâtre de Grohan, du temps des Romains. Ce fut lui qui donna l'église de Saint Germain aux chanoines de Saint-Laud du château d'Angers, où ces chanoines allèrent se placer ensuite. Cet abbé mourut l'an 1236.

Geoffroy III, Billon, étoit abbé en 1237.

Guillaume II, de Berrye, l'aîné, fut élu en 1240. Il fit un accord avec l'évêque d'Angers, touchant le logement de l'archevêque de Tours en l'abbaye de Saint-Aubin, lorsqu'il vint consacrer l'évêque d'Angers, et lui donna cent livres pour acheter cent sols de rente à cet effet. Il y eut néanmoins encore quelque différend sur ce sujet, qui fut encore pacifié. Il obtint du Saint-Siége une bulle extrêmement favorable, et mourut environ l'an 1250.

Guillaume de Berrye le jeune, IIIe du nom, succéda à son oncle l'an 1250. Il aimoit fort ses religieux et leur fit beaucoup de bien. Ayant reconnu qu'ils étoient mal habillés et traités, il fit des acquêts et les donna pour leur fonder des tuniques et pour augmenter leur pitance aux jours de carême, auxquels on ne leur donnoit que des herbes, qui étoit trois fois la semaine. Etant devenu grandement infirme, il se démit au chapitre, et retint le prieuré de Méron, avec Trezé son annexe, et la jouissance de quelques-uns de ses acquêts. Il décéda l'an 1267.

Guillaume Polart, IVe du nom, fut abbé depuis l'an 1267 jusqu'à l'an 1276 qu'il mourut. Il fut enterré proche l'autel Saint-Julien, où l'on voit son tombeau, auquel il y a des religieux peints et représentés avec l'habit qu'ils portoient en ce temps-là, qui étoit semblable à peu près à celui des religieux réformés de la congrégation de Saint-Maur.

Nicolas Bernouin avoit été prieur de Châteaugontier avant que d'être abbé. Plusieurs religieux, officiers de cette abbaye, y firent en ce temps des fondations, et obtinrent du pape une bulle qui est fort extraordinaire, car elle donne permission aux religieux-profès

de Saint-Aubin, pouvoir et permission de succéder à tous biens, excepté aux fiefs. Sous cet abbé, Guillaume Le Maire, évêque d'Angers, fut consacré à Saint-Aubin.

Jean, de Mozé, étoit abbé dès l'an 1299. En 1303, l'abbaye de Saint-Aubin fut visitée par deux prêtres commis par l'archevêque de Tours, comme délégués du Saint-Siége; et quelque temps après, l'abbé et ses religieux firent un règlement au chapitre général, portant excommunication contre ceux qui joueroient aux dés et porteroient des armes, et encore contre ceux qui recéleroient les biens des religieux décédés. Cela fait voir que le libertinage commençoit à se glisser en cette abbaye, et que les religieux se relâchoient de la piété et observance régulières.

Jean II, Bonnet, *Bonnelli*, obtint comme ses prédécesseurs des bulles en faveur de son abbaye. Il se plaisoit fort en la maison de Pouillé, et y demeuroit d'ordinaire.

Gervais Medy ou du Petit-Chien, commença d'être abbé en 1327; et peu après deux règlements furent faits au chapitre général. Le premier portoit qu'on ne pouvoit destituer aucun prieur rural ou officier de l'abbaye, sans l'avoir cité et entendu au chapitre; le second, que les officiers de l'abbaye ne seroient plus obligés de porter les clefs de leurs offices aux nouveaux abbés, après leur élection, comme l'on avoit fait auparavant. Tout cela fait connoître que jusqu'à ce temps-là, les officiers et prieurs ont été amovibles, et qu'ils ont commencé à se perpétuer depuis cet abbé, d'où sont venus les titres de ces offices et prieurés, lesquels on a, dans la suite du temps, résignés en cour de Rome. Ce fut aussi sous cet abbé, que frère Guillaume, prieur des Alleus, fit don à l'abbaye de Saint-Aubin de trente tasses d'argent pour les religieux, afin qu'ils s'en servissent au réfectoire, au lieu de verres. Il fut ordonné au chapitre général que les religieux n'excéderoient point le nombre de quarante-trois, et que la chair qui resteroit au réfectoire, les jours que les religieux en mangeoient, seroit donnée aux pauvres. Ces tasses d'argent et cet usage de chair font voir clairement que l'austérité diminuoit de jour en jour, et que l'esprit du monde s'introduisoit au lieu de la régularité.

Pierre I, de Malemousche, étoit abbé en 1342.

Pierre II, Bonnet, *Bonnelli*, commença d'être abbé en 1346, et ne le fut que trois ans : car, l'an 1349, il mourut de la peste qui couroit lors dans toute l'Europe, et qui emporta plus de la moitié des religieux de Saint-Aubin.

Jean III, de la Bernichère, religieux-profès de l'abbaye de Saint-Serge et docteur en droit canon, fut élu le 3 octobre 1349, et béni

en l'église Saint-Aubin du Pont-de-Cé, le 22 décembre suivant. Il fut l'un des commissaires délégués du Saint-Siége pour faire l'information pour la canonisation de saint Charles de Blois. Simon, archevêque de Tours, étant venu au concile d'Angers, et s'étant logé en l'abbaye de Saint-Aubin, donna à cet abbé une reconnaissance que ce logement étoit une pure grâce de civilité et non d'obligation. L'abbé Jean de la Bernichère décéda l'an 1375 et fut enterré au milieu du chœur.

Pierre III, de Péruse, fut élu le 2 mars 1375, avant Pâques, qu'on comptait encore 1375, car à Pâques, on commença à compter 1376. Ce fut lui qui obtint du Saint-Siége, pour lui et ses successeurs, le privilége de porter la mitre, l'anneau, la dalmatique, et de donner publiquement sa bénédiction en son église de Saint-Aubin et dépendances d'icelles, pourvu qu'il n'y eût point d'évêque ni de légat présent.

Il eut pour successeur Thibaud Ruffier, de la maison des Ruffier, seigneurs de la Grande-Chauvière, en la paroisse de Chantocé, et à présent paroisse de Saint-Germain. Il fit plusieurs dons et fondations à son monastère, mais il donna à ses parents la terre, seigneurie et étang de Chevigné, en la paroisse de Saint-Georges, pour 50 livres de rente, qui en vaut bien à présent quinze cents de revenu, dit le P. Hardy. Cette terre avoit été acquise l'an 1369 par l'abbé Jean de la Bernichère. Thibaud étant allé à Rome, l'évêque de Capres (Capri) administra l'abbaye en son absence. Cet évêque voulut être enterré auprès de notre abbé, et en effet l'on voit la tombe de cet évêque proche le tombeau de l'abbé Thibaud, qui est au haut du cloître, proche l'église, et fut fait dès l'an 1408, quoique l'abbé Thibaud ne soit mort que l'an 1412.

Guy II, de Baïf, fut pourvu par le pape et non par élection, l'an 1412. Il fit bâtir l'eschauguette qui est au haut de la Tour Saint-Aubin pour faire le guet, à la charge que la ville l'entretiendroit de toutes réparations, et porteroit les dommages qui pourroient s'en ensuivre. L'abbé Guy de Baïf décéda l'an 1442, et fut enterré aux pieds de l'autel Saint-Michel, sous une tombe où il est représenté en habits pontificaux.

Pierre IV, More, fut élu le 27 novembre 1442, et décéda en 1445. Il est enterré au chapitre où l'on voit sa tombe, où il est représenté crossé et mitré.

Luc Bernard, ou *Manselli*, fut élu au chapitre l'an 1445. Il fit plusieurs dons d'argenterie à son église, et décéda en 1463. Il fut inhumé derrière l'autel de Sainte-Anne, où il est représenté en habits pontificaux, avec son écusson et ses armes.

Pierre V, de Laval, fut pourvu de l'abbaye de Saint-Aubin et de celle de Saint-Nicolas, en commende, par la faveur et sollicitation de René, duc d'Anjou et roy de Sicile, son beau-frère. Il décéda l'an 1493, portant la qualité d'archevêque de Rheims. Il fut enterré en l'église de Saint-Aubin, où l'on voit son tombeau, proche le grand autel; et son cœur fut porté en l'église de Saint-Nicolas-lès-Angers.

Jean IV, de Tinteniac, fut élu au chapitre, incontinent après le décès de Pierre de Laval, dans la crainte qu'eurent les religieux que le pape ne donnât de rechef cette abbaye en commende. Notre Jean de Tinteniac étoit prieur du Lion-d'Angers, lorsqu'il fut élu. Il fut troublé par le cardinal Brissonnet, qui vouloit aussi tenir cette abbaye en commende; mais notre généreux abbé surmonta toutes les difficultés et procès que lui fit Brissonnet. Après cela, il fit paroître une piété, prudence et magnanimité admirables en l'administration de son abbaye, dont le lecteur jugera par cet échantillon. Il ne présenta les bénéfices de son abbaye qu'à des religieux sages et vertueux. Il fit recouvrir la tour ou grand clocher dont la charpente étoit toute pourrie; fit refaire tout de neuf et d'une belle menuiserie le chœur de son église, le grand Moyse de cuivre qui est au milieu d'iceluy, l'aigle qui est aussi au chœur, qui coûta deux cent quarante et huit livres, et toutes les colonnes, anges et cuivreries qui sont autour du grand autel. Il fit faire le placitre qui est devant l'église et la croix de pierre qui est à l'entrée, en l'empâtement de laquelle il y a six vingt livres de plomb. C'est enfin ce grand homme qui a fait bâtir la belle maison et le portail de Mollières où il se retira étant vieil, et où il mourut le 8me jour de juillet 1525. Il s'étoit démis dès l'an 1523 en faveur de son neveu qui suit.

Hélie de Tinteniac fut pourvu de l'abbaye de Saint-Aubin en cour de Rome, sur la démission de son oncle. Il étoit fils de Simon de Tinteniac, seigneur du Percher en Anjou, paroisse de Saint-Martin-du-Bois, et aida à son père, comme avoit fait son oncle, à fonder la belle chapelle du Percher. Lui et les convers de Saint-Aubin firent imprimer le bréviaire à l'usage de Saint-Aubin dont on s'est servi durant un long temps. L'évêque d'Angers, Jean Olivier, le fit son grand vicaire. Sous cet abbé, on ne servoit point encore d'autres assiettes aux religieux, à Saint-Aubin non plus qu'à Saint-Nicolas, que de pain bis; et, après chaque repas, on coupoit toutes ces assiettes par morceaux, et on les donnoit aux pauvres en potages. Notre abbé Hélie eut l'honneur de loger en sa maison abbatiale un légat qui vint à Angers en 1532. Enfin il mourut l'an 1535, et fut enterré au haut du chœur, proche le cierge paschal, et proche le tombeau de son oncle. Les religieux firent sa sépulture avec tant de

magnificence qu'ils y dépensèrent 2,939 livres. Il portoit de gueules à trois faces d'argent, à la bande de sable chargée de trois lions d'or armés et lampassés de gueules; ce qui servira pour désabuser ceux qui croient que cet abbé et son oncle étoient de la maison de Tinteniac en Bretagne, qui est bien distincte de celle-ci, et porte des armes tout à fait différentes.

ABBÉS COMMENDATAIRES :

Charles de Hemard, cardinal et évêque de Mâcon, succéda à Hélie de Tinteniac, et fut pourvu en commende sur la nomination du roy François I, en vertu du concordat. Il décéda l'an 1540.

Charles de Pisseleu, évêque de Mende, fut aussi pourvu comme commendataire. Il fit refaire les orgues avec la somptuosité et magnificence où on les voit. Il traita fort favorablement les religieux, et, après avoir été longtemps abbé, décéda l'an 1564.

Pierre de Gondy, évêque de Paris et cardinal, succéda à Charles de Pisseleu. Il a tenu cette abbaye jusqu'à l'an 1598, qu'il s'en démit en faveur de son neveu qui suit.

Jean-François de Gondy, premier archevêque de Paris, fut pourvu en commende de l'abbaye de Saint-Aubin dès l'an 1598. Il est mort l'an 1654, après quoi, M. le cardinal Mazarin a joui de l'abbaye comme économe, durant quatre ans, au bout desquels Sa Majesté en donna le brevet à Pierre de Marca, archevêque de Toulouse, qui ne voulut pas s'en faire pourvoir, et obtint de Sa Majesté que ce fût son fils, président au parlement de Navarre, qui suit :

Galatoire de Marca, à présent abbé de Saint-Aubin.

Voici la liste des bénéfices :

A Saint-Aubin, il y a un prieur claustral ou grand prieur, un sous-prieur, un chantre, un armoyer, un aumônier, un sacristain, un infirmier, un hôtelier, un sous-sacristain, et six chapelles régulières.

L'abbé présente les prieurés simples qui suivent, et premièrement, au diocèse d'Angers, les prieurés de Saint-Rémy-sur-Loyre, annexé à la chambrerie, de Saugé-au-Moyne, de Châteaugontier qui est conventuel et annexé à la crosse de l'abbé, des Alleus, de Saint-Jean-sur-Loyre, de Trèves, de Saint-Macé-de-Trèves, Champigny-le-Sec, Courchamp, du Coudray-Macouard, du Bois, de Chartrenay, Brion, du Lude, de Raillon, de Gouis, baronnie de la Flèche, autrefois conventuel, de Champigné entre Sarthe et Mayne, autrefois conventuel, du Lion-d'Angers, baronnie, de Montreuil-sur-Maine, Chambellay, Andigné, Pruniers, Châtelais; et les prieurés-cures de la Pélerine, qui est aussi baronnie, de Bousse, de Sainte-Colombe, de la Magdelaine près Brossay; et les cures séculières qui

suivent : Saint-Michel de la Palud d'Angers, Saint-Aubin du Pont-de-Cé, des Alleuds, Trèves, Coudray-Macouard, Saint-Remy, Chambellay, Pruniers, Bazouges près Châteaugontier, Saint-Jean et Saint-Remy de Châteaugontier, de la Flèche, de Chartrenay, Brion, Champigné, Lion-d'Angers, Durtal, la Chapelle-d'Aligné, du Lude, et de Montreuil-sur-Mayne.

Il présente, au diocèse de Nantes, les prieurés de Saint-Nazaire, de Saillé, de Sainte-Opportune, et d'Oudon; et les cures de Couffé, Saint-Nazaire, du Corset, Sainte-Opportune et Oudon;

Au diocèse de Rennes, le prieuré-cure de la Celle-Guerchèse;

Au diocèse de Poitiers, le prieuré de Meron et la cure dudit lieu;

Au diocèse du Mans, les prieurés de Malicorne, de Luché, de Fresnay, de Précigné près Luché, de Loquenay, de la Bazoche-Gandouin, Saint-Ouen, près le Mans, d'Anezé, et de la Cropte; et les cures de Malicorne, Luché, Fresnay, Loquenay, la Bazoche-Gandouin, Saint-Ouen près le Mans, d'Anezé, la Crotte, Mezeray, Ligron, Courcelles, Saint-Gaud, Champfleur, Saint-Pierre de la Terne, des Ulmes en Sennoys, Quelaines, Saint-Pierre près la Crotte, la chapelle ou cure de la Magdelaine près Fresnay, que les abbés de Saint-Aubin d'Angers et de Saint-Vincent du Mans présentent alternativement.

L'abbé et les religieux de Saint-Aubin ont encore plusieurs autres droits et privilèges, outre celui qu'a l'abbé d'user des ornements pontificaux dont nous avons parlé; ils ont celui d'exemption de la juridiction de l'évêque diocésain, qui a été autrefois contesté par les évêques d'Angers, mais enfin accordé, à la charge que l'évêque pourroit donner les ordres dans l'église de Saint-Aubin. Outre cela, l'abbé et les religieux de ce monastère ont la préséance sur tous les corps ecclésiastiques, abbayes et églises collégiales d'Angers et du diocèse, à l'exception de l'église cathédrale. Il y eut différend pour cette préséance et pour la marche entre ces religieux et les chanoines de Saint-Martin, à l'entrée du roy François Ier à Angers; ceux de Saint-Martin furent déboutés, et condamnés aux dépens par arrêt solennel rapporté par Chopin. Depuis ce temps-là, le prieur et les religieux de Saint-Aubin les ont précédés, sans contredit, aux entrées des roys et ducs d'Anjou; et le prieur de Saint-Aubin a toujours fait la harangue au nom du clergé d'Angers, dont il est la première personne, en l'absence de l'église cathédrale, qui attend les roys à la porte de l'église Saint-Maurice.

Au reste, avant que de sortir de ce sujet, je serai bien aise de désabuser ici le vulgaire d'Angers, au sujet d'un gros livre qui est en la croisée de l'église de Saint-Aubin, enfermé d'une grille, que le sot

populaire croit être un livre de grimoire et de conjurations. C'est le *Miroir Historial* de Vincent de Beauvais, que l'abbé Luc Bernard donna à son église et fit mettre en ce lieu et de cette façon, l'an 1461, pour la commodité des pauvres ecclésiastiques, qui n'avoient pas le moyen d'acheter des livres, et qui voudroient y aller lire. Cette pratique étoit ordinaire avant l'imprimerie, dans les églises considérables, où l'on voit encore des livres ainsi attachés.

Retournons aux affaires d'état.

Le roy Lothaire, se trouvant foible et cassé, et redoutant les menées d'Hugues Capet, qui se rendoit très puissant, comme avoit fait son père, associa Louys, son fils ainé, avec lui, au gouvernement du royaume, et le fit reconnoitre roy, l'an 976. Ils firent depuis cela assez heureusement la guerre contre l'empereur Othon; mais la renonciation qu'ils firent de la Lorraine en faveur de Charles, frère de Lothaire et oncle de Louys, déplut extrêmement aux princes et seigneurs françois, de sorte que, Lothaire étant décédé, l'an 986, et Louys, son fils, un an ou environ après, Charles, frère de Lothaire, qui devoit succéder, encourut de nouveau la haine de tous les François pour s'être allié et rendu vassal de l'Empire et ne put parvenir à la succession du royaume de France.

Hugues Capet prit cette occasion aux cheveux, et se fit déclarer roy de France, du consentement de tous les seigneurs du royaume. Pour les y obliger plus fortement, il leur accorda tout ce qu'ils lui demandèrent, de sorte que les comtes et ducs commencèrent à devenir de petits roys et se sont longtemps maintenus en ce pouvoir. Les historiens françois ne parlent point de notre Geoffroy-Grisegonnelle en ce changement du royaume.

GEOFFROY-GRISEGONNELLE, COMTE D'ANJOU. — HUGUES CAPET, ROY DE FRANCE (TROISIÈME LIGNÉE, DITE DES CAPETS).

Hugues Capet, s'étant fait reconnoitre roy dans toute la France, Eudes, comte de Chartres, de Blois et de Tours, et Héribert, comte de Vermandois, furent les seuls qui s'y opposèrent, et qui ne voulurent point assister à son couronnement. Le pauvre Charles, duc de Lorraine et frère du défunt roy Lothaire, fit aussi ses efforts pour se mettre en possession du royaume qui lui appartenoit. Il combattit deux fois contre Hugues avec de grandes forces. A la première, Hugues fut victorieux; à la seconde, il fut vaincu, mais Charles, n'ayant pas su user de sa victoire, fut pris par Hugues et confiné en prison. Ainsi Hugues demeura paisible roy de France. Il associa, incontinent après, son fils ainé Robert au gouvernement du royaume

et le fit couronner de son vivant, pour affermir le sceptre en sa famille, ce qui eut un succès tout tel qu'il le souhaitoit. Je ne trouve encore rien de notre Grisegonnelle dans cette guerre de Hugues et de Charles, ni durant ce règne qui fut court, n'ayant duré que huit ou neuf ans; mais j'y trouve la fondation de l'abbaye de Bourgueil en Anjou, qui est un sujet qui mérite bien de nous arrêter.

Ce fut l'an 990 que l'abbaye de Bourgueil fut fondée et édifiée par Emma de Chartres, fille de Thibaud comte de Chartres, de Tours et de Blois, sœur d'Eudes aussi comte de Chartres, de Tours et de Blois, et femme de Guillaume, duc d'Aquitaine et comte de Poitou. Elle fit bâtir cette abbaye au même endroit où elle est encore à présent, qui est un lieu fort délectable, dans la Vallée, cinq ou six lieues au dessus de Saumur. La duchesse Emma donna tout le lieu, terre et seigneurie de Bourgueil, comme elle le possédoit alors, et tout ainsi qu'il lui avoit été donné en dot et partage par le comte Thibaud, son père. Ce fut une grosse et riche fondation, car ce lieu, appelé lors la cour de Bourgueil, comprenoit de grands domaines, des terres et prés et une grande forêt, avec les eaux des rivières de Loyre et de l'Authion, et de grands droits seigneuriaux et féodaux qui lui ont depuis fait donner le titre de baronnie.

L'abbé Baudry ou Baldric en a fait la description en vers latins et en a loué la beauté; mais ce n'étoit encore rien du temps de Baldric, aux prix des embellissements, canaux, jardins, allées, fontaines et autres agréments et promenades, que les abbés y ont fait faire dans ces derniers siècles, tellement que ce lieu passe à présent pour une des plus délicieuses et agréables demeures du royaume.

La bonne comtesse Emma fonda ce monastère pour des religieux de l'ordre de Saint-Benoist, qu'elle envoya quérir à Saint-Julien de Tours, dont l'abbé, appelé Gaubert ou Guibert, qui étoit parent de la duchesse Emma, partit avec quelques-uns de ses religieux qu'il prit avec lui, et s'en vint à Bourgueil. Les titres de Bourgueil nous insinuent que l'abbé Gaubert et ses religieux s'établirent dès cette année à Bourgueil. La confirmation de la fondation que la duchesse Emma obtint du comte Eudes, son frère, et celle qu'il obtint des roys Huges Capet et Robert, son fils, toutes deux de l'an 994, font voir qu'il y avoit des religieux établis en cette année-là et qu'il y avoit un abbé. Cette fondation fut aussi confirmée par deux papes, Jean XV et Sylvestre II, à la charge que les abbés qui seroient élus, seroient présentés au duc d'Aquitaine, fils d'Emma, et à ses successeurs ducs d'Aquitaine, ce que portent toutes les confirmations ci-dessus, tant celle du comte de Chartres et du roy que celle des papes.

Voici le catalogue des abbés, où nous remarquerons encore quel-

ques fondations et dons d'églises, et prieurés, et les événements les plus remarquables arrivés en cette abbaye.

Gaubert, premier abbé de Bourgueil, étoit abbé de Saint-Julien de Tours, lors qu'il fut appelé par la duchesse Emma, sa parente, pour y conduire des religieux de l'ordre de Saint-Benoist, ce qu'il fit et les gouverna en qualité d'abbé durant quelques années.

Il eut pour successeur Bernon. Celui-cy fit des accords touchant les églises et prieurés de Longueville et Tourtenay, ce qui fait voir que l'abbaye de Bourgueil possédoit déjà plusieurs églises et prieurés, outre la principale fondation faite par la duchesse Emma. Ces églises avoient apparemment été données à Gaubert, premier abbé.

Après la mort de Bernon, les religieux élurent Julien, qui reçut un don de quelques journaux de terre, de la part de Corbon, seigneur des Roches, l'an 999.

Gaubert II travailla avec beaucoup de vigueur et de soins à défendre les droits de son monastère.

Il eut pour successeur Renaud. Plusieurs fondations furent faites en faveur de l'abbaye de Bourgueil du temps de cet abbé, entr'autres celle du Plessis-aux-Moynes, l'an 1015.

Theudo fut abbé après Renaud. Il vivoit encore l'an 1040.

Jean étoit abbé de Bourgueil l'an 1050.

Raymond. — Il fut fait quantité de dons et de fondations à l'abbaye de Bourgueil, tandis que celui-cy fut abbé, principalement à l'égard des prieurés du Bouchet, Saint-Porchaire, Saint-André de Mirebeau, d'Argenton, de Chevreuse, Saint-Laurent, etc. Raymond vivoit encore l'an 1079.

Son successeur fut Baldric ou Baudry, Angevin de naissance, homme très savant pour le siècle. Il reçut les dons des églises de Limours et de Rost, et obtint de Pierre, évêque de Poitiers, une confirmation des églises que l'abbaye de Bourgueil avoit en l'évêché de Poitiers. Il fut consacré archevêque ou évêque de Dol l'an 1114. Il a laissé quelques ouvrages latins, tant en prose qu'en vers, où il se dit Angevin, contre ce qu'en a dit Orderic qui le fait Orléanois. L'on estime fort son histoire de Jérusalem, qui est divisée en quatre livres et est la troisième au rang des historiens de la Terre-Sainte. Il faut que Baudry ait quitté l'abbaye de Bourgueil avant que d'être consacré évêque, car nous trouvons dès l'an 1106 un autre abbé que lui.

Il s'appeloit Humbert, abbé de Bourgueil l'an 1106.

Guibert fut élu abbé l'an 1112 et l'étoit encore l'an 1117.

Bernard, auquel Aldéarde, vicomtesse de Thouars, donna ou confirma le prieuré de Saint-Léger.

Pierre fut abbé de Bourgueil après Bernard.

Celui-là étant décédé, Ulger, qui étoit lors évêque d'Angers, écrivit à Suger, abbé de Saint-Denys, lors régent du royaume, pour lui faire agréer l'élection de Robert, qui fut confirmée par Suger, à la prière d'Ulger. Nous remarquerons icy, s'il vous plait, que le roy Louys-le-Jeune, qui avoit établi régent en France l'abbé Suger, étoit allé en la Terre-Sainte, et étoit marié à Éléonore, duchesse d'Aquitaine, et, qu'en qualité de duc d'Aquitaine et de mari d'Éléonore, il avoit droit de ratifier et approuver l'élection des abbés de Bourgueil; mais j'estime que cela n'a plus été pratiqué depuis cette élection icy, à cause des guerres d'entre les François et Anglois.

Aimeric étoit abbé l'an 1155.

Hilaire, abbé de Bourgueil en 1188 et encore l'an 1207.

Luc, auquel le pape Innocent adressa la bulle de confirmation des privilèges de ladite abbaye, datée 1208.

Hubert, abbé de Bourgueil l'an 1223 jusqu'à l'an 1229.

Guibert II étoit abbé l'an 1236.

Geoffroy, abbé de Bourgueil l'an 1248.

Hugues étoit abbé de Bourgueil l'an 1274.

Gilbert succéda à Hugues, comme l'on croit, et étoit abbé environ l'an 1300.

Gervais, abbé de Bourgueil l'an 1326.

Pierre II, abbé de Bourgueil l'an 1364.

Guillaume de Ladan fut abbé de Bourgueil depuis l'an 1386 jusqu'à l'an 1391.

Jean, abbé de Bourgueil en 1418.

Eustache de Maillé, de l'illustre maison de Maillé en Touraine, fit un accord avec ses religieux touchant les aliments et pitances l'an 1437.

Louys Rouhaut, évêque de Maillezais, abbé commendataire de Bourgueil en 1468, nous a appris par quelle voie et comment il tenoit cette abbaye.

Guillaume de Cluny, abbé de Bourgueil, 1479 et 1480, fut aussi évêque de Poitiers.

Adrien Gouffier, cardinal et évêque de Coutances.

Benoist Hurant.

Philippe Hurant, abbé de Bourgueil après son oncle Benoist Hurant, fut aussi abbé de Marmoutier et de Saint-Nicolas-lès-Angers. Il mourut l'an 1539.

Charles de Pisseleu, évêque de Condom, tenoit encore l'abbaye de Bourgueil l'an 1559, commendataire.

Charles de Bourbon, cardinal et archevêque de Rouen, abbé de Bourgueil. Tandis qu'il fut abbé de Bourgueil, l'abbaye souffrit

beaucoup. Elle fut prise et pillée par les Huguenots aux troisièmes troubles. Ces enragés démolirent et renversèrent la nef de l'église de l'abbaye, qui n'a point été rebâtie, et y commirent d'horribles insolences.

Philippe Huraut, IIe du nom, évêque de Chartres, fils du chancelier Huraut de Cheverni, a été longtemps abbé de Bourgueil.

Il a eu pour successeur Léonor d'Etampes de Valancé, qui, en qualité d'abbé et baron de Bourgueil, fut un député du clergé d'Anjou aux Etats généraux de 1614. Il a été depuis évêque de Chartres et archevêque de Rheims. Il a établi en l'abbaye de Bourgueil, les religieux réformés de la congrégation de Saint-Maur, qui ont des bulles pour réunir à la mense conventuelle les offices claustraux, ce qui est tantôt fait, et il n'y a presque plus d'anciens religieux.

Henry d'Etampes de Valancé, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, a succédé à son oncle Léonor d'Etampes (1).

Voici la liste des bénéfices. L'abbé qui est commendataire, et qui tire de cette abbaye pour sa part et portion vingt mille livres de rente, toutes charges acquittées, présente tous les bénéfices dépendant de cette abbaye, à la réserve des offices claustraux et chapelles régulières que voici, qui, avec la partition de la mense conventuelle, font environ seize mille livres de rente pour ces religieux. Ces offices sont et s'appeloient : le prévôt, l'aumônier, le sacristain, l'infirmier, l'armoyer, le célérier, le prieur claustral, le sous-prieur, le chantre, et quatre chapelles régulières. Avant l'introduction de la réforme, il y avoit d'ordinaire vingt religieux ou places de religieux à Bourgueil. Les réformés se sont réduits à dix ou douze, et ont réuni ces offices à la messe.

L'abbé de Bourgueil présente, en Anjou : les prieurés simples du Plessis-aux-Moynes, de la Roche-aux-Moynes, Breille, Brain-sur-Allonnes, la Chapelle-aux-Choux; et les cures de Bourgueil, Chouzé, Varennes, Lublé, Chalonnes près le Lude.

Au diocèse de Poitiers : les prieurés de Saint-Porchaire dudit Poitiers, Saint-Aubin du Dolet, Saint-Etienne de la Rajasse, Saint-André de Mirebeau, Saint-Hilaire de Vouzaille, Saint-Fort de Tourtenay, Saint-Hilaire de Sorge, Saint-Jean de Deres, Chassaigne, le Bas-Nueil, Vorge, Baussay, Jaunay, Montbeille, Parthenay, Regnepont, Heresson, Faye et la Roche Rabaste, *aliàs* Montbrilais;

Au diocèse de Maillezais : Saint-Léger, Saint-Laur, Saint-Pardoul,

(1) La liste des abbés de Bourgueil, donnée par Roger est très-différente de celle qui est contenue dans l'histoire abrégée de ce monastère, rédigée à la fin du XVIIe siècle. (V. Bib. nat. Collect. Housseau. vol. XVIII). P. M.

Auzay, Fossey, Buceau, Longuesme, Bervilieu, Bernon, Sillé;

Au diocèse de Paris : Limoux, Châteaufort, Palaiseau, Chevreuse, Erval, Villepreux;

Au diocèse de Saintes : Beaulieu de la ville d'Angoulême, avec Segouzac son annexe;

Au diocèse de Nantes : Derval;

En Limoges : Saint-Pierre de la Penize;

Au diocèse d'Evreux : Saint-Germain de Marcilli, et Saint-Martin de Voudres;

Au diocèse de Tours : Sainte-Croix à Tours, Saint-Michel sur Loyre, Saint-Romain d'Ingrandes;

Au diocèse de Chartres : Goussainville, Peautiolle, Saint-André de Neaufle, Plaisir, Montigny, Touville, Pavolets.

Presque tous les prieurés et églises cy dessus ont des cures du même nom, que l'abbé de Bourgueil présente pareillement.

L'abbaye de Saint-Serge-lès-Angers, qui depuis un ou deux siècles étoit demeurée ensevelie en ses ruines, commença aussi à se rétablir en ce temps là, à la faveur de l'évêque d'Angers Rainaldus ou Renaud, qui étoit un prélat très zèlé et très vertueux, et s'employoit très affectueusement au rétablissement des églises et de la piété dissipée par les guerres des Normands. C'est lui qu'on doit appeler à juste titre, le véritable fondateur de l'abbaye de Saint-Serge; car ce monastère n'avoit pas été grand'chose dans ses commencements et sa première fondation par Clovis II. Le bon Renaud la fit donc rebâtir tout de neuf, y remit des religieux de l'ordre de Saint-Benoist, et y donna plusieurs églises, héritages et possessions, ce que les évêques d'Angers, ses successeurs, continuèrent de faire, et entr'autres, Hubert et Eusèbe Brunon.

Nous n'avons rien de bien certain touchant les abbés et la règle de vivre qui a été observée à Saint-Serge, avant l'établissement dont nous parlons; puisque c'est Clovis II qui a premièrement fait bâtir cette abbaye, il a pu y mettre des religieux de l'ordre de Saint-Benoist, car il y en avoit en France dès l'an 650, que régnoit ce roy; mais cela est incertain. Nous n'avons point non plus des mémoires bien assurés des abbés qui ont été en ce premier temps là, et nous n'en connaissons que ceux qui suivent :

Saint-Severin, premier abbé de Saint-Serge.

Théodebert, l'an 660.

Gayrard, comte. — Il est ainsi nommé dans le Cartulaire; c'est possible Gaidulphe, autrement Rainfroy, comte d'Anjou, qui a pu s'emparer de l'abbaye.

Rainon. — C'est apparemment l'évêque d'Angers qui prit l'admi-

nistration de l'abbaye et commença un peu à la rétablir, à quoi ses successeurs ne s'attachèrent pas précisément, cette gloire étant réservée à Renaud qui y travailla avec une vigueur et piété incroyables.

Le bon évêque Renaud supportant donc impatiemment le déplaisir de voir cette abbaye languissante et presque encore ensevelie dans ses masures, la rétablit avec beaucoup de dépenses et de soins. Il y remit des religieux, comme nous avons déjà dit, et y établit un abbé régulier, très habile et très vertueux personnage, nommé Hubert, parent de l'évêque d'Angers Hubert, qui succéda à Renaud.

Or, l'église de Saint-Serge ayant été rebâtie aussi bien que le monastère, et une communauté de bons religieux de l'ordre de Saint-Benoist placée en iceluy, la piété et l'observance régulière y prirent si bien racine, que ce monastère devint un sujet d'édification à tout le monde. La piété qu'on y vit reluire obligea, l'an 1040, l'évêque d'Angers Hubert, à donner ou confirmer à cette abbaye et à l'abbé d'icelle, nommé Hubert, son parent, une chanoinerie ou prébende de Saint-Maurice d'Angers, laquelle les abbés de Saint-Serge ont longtemps possédée; mais ils l'ont depuis quittée et se sont seulement réservé la présentation dont ils jouissent encore. L'évêque Hubert fit outre cela plusieurs autres biens à cette abbaye, en quoi il fut excellemment imité par Eusèbe Brunon, son successeur, qui fit venir de l'abbaye de Mairmoutier, un très illustre et très savant religieux, nommé Vulgrin, lequel il institua abbé de Saint-Serge, et celui-ci gouverna si bien son monastère qu'on y vit tout à la fois soixante religieux vivant avec beaucoup d'austérité et avec une singulière modestie. L'évêque Eusèbe Brunon, à la prière de Vulgrin et de Geoffroy-Martel, comte d'Anjou, qui avoit contribué à faire venir Vulgrin à Saint-Serge, en dédia de nouveau l'église, le 3 novembre de l'année 1059.

L'an 1152, Guillaume Amaury, lors abbé de Saint-Serge, reçut, par les mains de l'archevêque de Tours, une partie du chef de saint Serge et le déposa en l'église de cette abbaye avec une très grande solennité, à laquelle assistèrent quatre évêques voisins et plusieurs abbés. Il en fut institué une fête pour être célébrée tous les ans à pareil jour, qui fut le XVIIIe jour de janvier. Le même abbé Guillaume Amaury fit aussi, quelque temps après, élever et translater le corps de saint Brieuc dans ladite abbaye, à laquelle cérémonie Henry II, roy d'Angleterre et comte d'Anjou, assista avec toute la cour d'Anjou. Guillaume, évêque d'Angers, et tous les abbés d'Anjou s'y trouvèrent pareillement. L'an 1396, Guy II, abbé de Saint-Serge, obtint du Saint-Siège pour lui et ses successeurs abbés, le droit de porter la mître et les autres ornements pontificaux.

Enfin, pour dire tout d'un coup ce qui s'est passé de plus considérable en cette abbaye, l'église de ce monastère étant en décadence, vers l'an 1440, elle fut rebâtie très somptueusement avec voûtes de pierre et parachevée l'an 1443, et c'est l'édifice qu'on voit encore à présent. L'an 1594, un religieux de cette abbaye y fit faire par un nommé M. Gervais, natif du Mans, les deux autels qui sont aux deux côtés du grand autel, dans lesquels autels on voit la représentation de la sépulture de Notre-Seigneur J.-C. et du trépassement de la Vierge, en figures de relief qui sont de terre cuite, les plus belles et les mieux faites qu'on puisse voir. Cet ouvrage passe pour une merveille de sculpture. L'ouvrier, nommé Gervais, s'y est représenté lui-même au naturel, soulevant le chef de la Vierge, mais il tourne la tête en arrière, comme pour ne rien voir, à cause qu'il étoit huguenot.

Voici le catalogue des abbés (1):

Vulgrin, 1036-1056. Il fut évêque du Mans. — Daibert, 1056-1082. — Achard, 1082-1094. — Bernard, 1082-1102. — Gautier I, 1102-1114. — Pierre, 1114-1134. — Hervé, 1134-1150. — Guillaume I, Amaury, 1150-1168. — Ansbert ou Osbert, 1168-1171. — Hugues, 1171. — Luc, 1171-1177. — Anger ou Auger, 1179-1190. — Renaud, 1190-1201. — Nicolas I, 1201-1203. — Geoffroy I, 1203-1212. — Jean I, 1212-1222. — Fromond. 1222-1232. — Gervais, 1232. — Philippe, 1233-1243. — Nicolas II, 1240-1260. — Gauthier II, 1260-1270. — Hamelin, 1270-1280. — Geoffroy II, 1280-1290. — Jean II, 1290-1315. — Guillaume II, 1315. — Pierre de Chastellux, 1316-1321. — Jean III, 1321-1329. — Helie I, 1329-1333. — Guillaume III, 1334-1342. — Pierre III, Bertrand, 1342-1354. — Guy I, durant les guerres angloises; mort en 1364. — Pierre IV, Du Breuil, mort en 1372. — Guillaume IV, Bajuli, 1372-1374. — Guillaume V, mort en 1387. — Helie II, d'Angoulême, 1387-1389. — Guy II, de Lure, 1390-1418. — Helie III, 1419. — Pierre V, d'Angoulême, mort en 1445. — Jean IV, de Berné, 1445-1466. — François d'Orignac, 1466-1483. — Jean V, Tillon, 1483-1501. — Jean VI, de Chahannay, 1501-1519. — Jean VII, Marchac, mort en 1533.

Commendataires : Jean Le Veneur, 1533. — Jacques d'Annebaut, mort en 1558. — Philibert de Lorme, en 1563 et 1568. — Pierre Mariau, 1577. — Jacques Fouyn fut nommé, mais il ne fut pas paisible possesseur; résigne en 1583. — René Fouin fut aussi troublé

(1) Sauf pour les sept ou huit premiers abbés et les quatre derniers, Roger ne donne pas de dates. Nous avons cru utile d'ajouter celles qui manquaient, soit d'après divers catalogues de la collection Housseau, soit d'après l'obituaire de Saint-Serge. P. M.

par procès. — Michel Vigier, 1600. — Pierre Habert, 1608. — René de Breslay, 1615. — René de Briolay, 1629.

Les réformés de la congrégation de Saint-Maur sont entrés en ladite abbaye et payent des pensions aux anciens religieux, qui étoient vingt-deux avant cet établissement.

Suit la liste des bénéfices dépendant de l'abbaye de Saint-Serge-lès-Angers. Avant que la réforme eût été mise à Saint-Serge, il y avoit plusieurs offices claustraux, savoir : le prieuré-claustral, la célérerie, la secrétairerie, l'aumônerie, la chanterie, l'infirmerie, l'hôtellerie, l'armoirie et la chambrerie.

L'abbé présente, en Anjou, les prieurés de Chalonnes, qui s'appelle sacristain, d'Huillé, de Brissarthe, de Verron, des Champs, de Saint-Symphorien, du Vieil-Baugé, de Cré, de Lezigné, la Secrétainerie de Briolay, de Chaumont, de Durtal, de Vendangé, de Thorée, de Sceaux, de Querré, de Grez, de la Roche d'Iré, du Plessis-Macé, de Saint-Romain de Savennières, Rochefort, Saint-Maurille de Chalonnes, Beaupreau, Andrezé, Montrevault, Mozé, Saint-Melaine; les prieurés-cures de Beauveau et Saint-Léonard de Durtal; et les cures séculières de Saint-Michel du Tertre, Saint-Samson, Brissarthe, Briolay, Huillé, Bazouges, Thorée, Vieil-Baugé, Saint-Laurent et Saint-Sulpice; de Baugé, Brain-sur-l'Authion, Volandry, Cré, Baracé, Lezigné, Saint-Melaine, Rablay, Saint-Martin et Notre-Dame de Beaupreau, Saint-Michel du Bois, Andrezé, Sainte-Christine en Mauge, Notre-Dame de Chalonnes, du Genêt, Luigné, Villeneuve, Mozé, Savennières, la Membrolle, Neuville, Thorigné, Sceaux, Loyré, Querré, Meral, Cuillé, Pruillé, Combrée, Genestay.

Il y a six chapelles régulières en l'église de Saint-Serge, lesquelles l'abbé présente, savoir : la Tournerie, l'Evêché Durand, le Verger, la Brisepotière, la Prévôté, la Maubertière, et plusieurs chapelles séculières, comme sont la chapelle du Ruau, Sainte-Catherine de Sceaux, Ste-Catherine de Neuville, lesquelles l'abbé confère *plenojure*.

L'abbé de Saint-Serge reçoit du seigneur du Plessis-Macé la nomination de la cure du Plessis-Macé, ensuite de quoi l'abbé le présente à l'évêque, pour récompense de quoi le seigneur du Plessis-Macé a reçu de l'abbé de Saint-Serge la présentation de la chapelle de la Haye-Joulain en Pelouailles, qu'il confère *pleno jure*.

Outre tout cela, l'abbé de Saint-Serge présente, au diocèse du Mans, les prieurés de Fourmentières et Juvigné-Montaudais, et les cures séculières de Juvigné-Montaudais, Fourmentières, Bourgon-le-Dolent et Notre-Dame d'Avrillé ;

Au diocèse de Rennes, le prieuré de Brielles et le prieuré cure de Bréal;

Au diocèse de Nantes, Saint-Martin de Rouhans *pleno jure*, et les cures de Rouhans, Chemeré en Rays et Pornic.

Enfin cet abbé présente une chanoinerie de Saint-Maurice d'Angers, ce qui surpasse l'excellence des autres présentations; c'est pourquoi, et à cause de tant de belles présentations, on appelle à Angers l'abbé de Saint-Serge, *Saint-Serge le Noble*, comme on dit aussi *Saint-Aubin le Riche*, et *Saint-Nicolas le Pauvre*, ce qui se doit entendre des abbés et non des monastères, car la communauté ou mense de Saint-Nicolas est la plus riche des trois, et mériteroit mieux le nom de riche que celles de Saint-Aubin et de Saint-Serge.

Sur la fin du règne de Hugues Capet, Guy d'Anjou, évêque du Puy en Vellay, mourut après avoir fondé, en la même ville du Puy, le monastère de Saint-Pierre, auquel il donna de grandes et riches possessions, et, après avoir fait bâtir au même lieu une célèbre église, à l'honneur de saint Michel, lesquels dons et fondations notre Guy d'Anjou fit ratifier par la comtesse Adelaïde, sa sœur, et par les vicomtes Ponce et Bertrand, ses neveux, enfants d'Adelaïde. Cet évêque fut illustre par sa piété, ses austérités et sa sainte vie, aussi bien que par sa naissance, ses richesses et les fondations qu'il fit, dont il a donné une preuve très authentique dans la réformation qu'il fit faire de son abbaye de Saint-Aubin d'Angers. Il eut pour successeur en l'évêché du Puy, son frère Drogon, qui ne gouverna pas longtemps ce diocèse, car nous voyons un autre évêque du Puy, successeur de Drogon, dès la fin de la vie et règne de Hugues Capet, qui mourut en ce même temps, laissant le royaume de France paisible et bien affermi à Robert son fils, déjà couronné roy.

Jean Besly, en ses Antiquités du Poitou, rapporte, au commencement du règne du roy Robert, une furieuse guerre qu'il dit qu'eut notre Geoffroy-Grisegonnelle contre Guillaume III, comte de Poitou et duc d'Aquitaine, laquelle dura un an au grand dommage du pays (on ne sait s'il entend le Poitou). Il ajoute que l'Angevin fut contraint de se soumettre à Guillaume, qui donna à Grisegonnelle Mirebeau et Loudun, pour les tenir à foi et hommage des comtes de Poitou, et encore quelques autres terres que les comtes d'Anjou, dit-il, ont toujours depuis ce temps là repris et relevé des comtes de Poitou. Je m'étonne de ce que Besly, qui est un des plus judicieux historiens que nous ayons, a avancé en ce lieu là, que je révoque en doute presque entièrement, car, premièrement, Mirebeau n'étoit pas encore bâti, selon nos auteurs angevins, Foulques-Nerra, fils de Grisegonnelle, ne l'ayant édifié que plus de vingt ans après le commencement du règne de Robert. En second lieu, nous ne trouvons point ailleurs qu'en Besly, que Grisegonnelle, Foulques-Nerra et

Martel ayent possédé Loudun. En troisième lieu, nous n'avons aucune connaissance que ces prétendus hommages, dont parle Besly, ayent été faits sinon par quelque conséquence qu'on peut tirer de quelque extrait ou fragment de titres, rapporté par le même Besly (où il y a souvent des méprises); et tout cela ne dit rien autre chose, sinon que Martel, qui ne fut comte d'Anjou que plus de quarante ans après la guerre dont nous parlons, prit prisonnier le comte de Poitou, duc d'Aquitaine, son seigneur. A cela il y a diverses choses à répondre, dont la meilleure est, à mon avis, que tout ainsi que les ducs de France tenoient tous les comtés de la Celtique ou France pour leurs vassaux, ainsi les ducs d'Aquitaine prétendoient, possible, que les comtes d'Anjou étoient leurs vassaux au regard de l'Anjou d'outre Loyre, qui est tout dans les enclaves de l'Aquitaine; ou bien ces titres de Besly qualifient les comtes d'Anjou vassaux des ducs d'Aquitaine, à cause du comté de Saintonge, dont Foulques-Nerra et Martel ont joui, ce qui a plus d'apparence; mais Grisegonnelle, dont nous parlons, n'ayant point possédé ce comté est mal à propos appelé vassal des ducs de Guyenne. Enfin il n'est point vraisemblable que le comte de Poitou, que Besly représente comme victorieux en cette guerre, ait donné à un seigneur vaincu et humilié deux pièces comme Mirebeau et Loudun. Il y auroit plus d'apparence de dire que le vaincu auroit donné et cédé quelques villes à son vainqueur pour faire un accommodement; mais tous ceux qui se représenteront Grisegonnelle et s'en formeront une juste idée comme j'ai fait, ne pourront jamais se persuader qu'il ait été homme à faire un accommodement de cette nature, ni à se laisser battre par le comte de Poitou, Guillaume III.

Nous aurons bientôt encore des différends avec Besly, et le commencement du règne de Robert nous en fournit dès ici un autre avec les historiens françois, comme ceux-ci en ont à toute heure avec les historiens normands et anglois.

Dupleix met dès le commencement du règne de Robert le divorce qu'il eut avec la reyne Constance, sa femme, nièce de Grisegonnelle, et remarque que cette division ne subsista pas longtemps, la reine ayant fait massacrer Hugues de Beauvais, insigne flatteur qui en avoit été la cause par ses contes et rapports malicieux, et qu'elle fit faire cette exécution avec l'assistance du comte d'Anjou, qui ne peut avoir été en ce temps là autre que Geoffroy-Grisegonnelle (1).

(1) C'est Foulques-Nerra lui-même qui fit cette violence. Geoffroy étoit mort en 983, la première année du règne de Hugues Capet, père de Robert

(Pierre Rangeard)

Bourdigné au contraire rapporte cela à la fin de la vie de Foulques-Nerra qui mourut l'an 1040. Il y a plus d'apparence de croire que ce fut Geoffroy-Grisegonnelle qui fit massacrer Hugues de Beauvais, et qui envoya à Constance les douze cavaliers qui firent cette exécution, que de l'attribuer à Foulques-Nerra; c'est pourquoi je m'attache icy à Dupleix, et crois que cette affaire s'est terminée du temps de Grisegonnelle. Ce qui me confirme dans cette pensée, c'est que je vois, dans nos historiens angevins et ceux de France, notre Grisegonnelle assister le roy Robert dans toutes les guerres qu'a eues ce roy, aux premières années de son règne, savoir : contre Eudes, comte de Chartres, et contre Judicaël, comte de Nantes, lequel ayant de furieux démêlés avec Geoffroy, comte de Rennes et duc de Bretagne, fut enfin vaincu par les Rennois, appuyés des armes de Grisegonnelle.

Ces deux guerres que les historiens françois marquent environ l'an mil de Jésus-Christ, devroient être à leur compte les dernières où s'est trouvé Grisonnelle, et même Dupleix assigne la guerre de Judicaël au commencement du règne de Foulques-Nerra, successeur de Grisegonnelle, mais Bourdigné et nos autres auteurs angevins font vivre Grisegonnelle jusqu'à l'an 1010, et écrivent beaucoup de particularités de la guerre d'Eudes de Chartres dont nous venons de parler et où se trouva Grisegonnelle, que les historiens françois ont omises.

Les nôtres disent donc, appuyés sur un bon et très authentique titre, que le roy Robert ayant en sa compagnie Richard, duc de Normandie, alla assiéger le château de Melun qui avoit été livré au comte de Chartres, où le roy et le duc Richard furent plusieurs mois sans le pouvoir forcer, et qu'étant lassés des divers assauts et attaques qu'ils y avoient faits, ils étoient résolus de lever le siège. Ils poursuivent de dire que Geoffroy-Grisegonnelle, étant venu sur ces entrefaites au secours du roy avec ses Angevins qui étoient trois mille, il força et prit dès les premiers jours de son arrivée, avec ses seules troupes, le château de Melun, à la vue du roy Robert et au grand étonnement des armées de Robert et de Richard. Le titre le plus ancien dit en outre que les Angevins firent en cette rencontre des choses étonnantes et qu'ils passèrent au travers du fer et de l'eau, comme des aigles et des dragons volants, pour s'attacher au château de Melun, et que cette conquête leur acquit la réputation d'être les plus valeureux soldats du royaume.

Le sieur de Montferré en ses Mémoires des comtes du Mayne, dit, après Robert de Mont, que le roy Robert eut aussi guerre en ce temps là contre Geoffroy, comte du Perche, et que Geoffroy-Grisegonnelle

étant allé au secours du roy, ils assiégèrent et prirent ensemble le fort de Mortagne, et que le roy piqué du refus que David, autrement Hugues, comte du Mayne, avoit fait de le servir en cette guerre, donna à Grisegonnelle le comté du Mayne; d'autres écrivent que ç'avoit été le roy Lothaire qui avoit fait ce présent à Grisegonnelle. Quoiqu'il en soit, je n'ai point reconnu que nos comtes d'Anjou, successeurs de Grisegonnelle, ayent joui paisiblement de cet honneur, et nos annalistes angevins n'en ayant point parlé, il n'y a pas lieu, à mon avis, de se fonder sur ce que les auteurs allégués et quelques autres étrangers en ont dit.

Bourdigné raconte encore un combat singulier qu'eut notre Grisegonnelle contre un géant nommé Berthold, Allemand, qui étoit venu en France avec Ethelred, son frère, prince saxon qui prétendoit droit au royaume de France contre le roy Robert, ce que je ne peux rapporter qu'à ce temps-ci. Il dit que le différend ayant été remis au combat de deux cavaliers qui furent Grisegonnelle et Berthold, ces deux braves se battirent en présence des deux armées, savoir, de Robert et d'Ethelred, et que Grisegonnelle resta victorieux et que comme il étoit bon chrétien et dévot, il attribua sa victoire à la ceinture de la Vierge qu'il avoit portée sur son corps, dessous ses habits, allant au lieu du combat, l'ayant reçue en don de la reine Constance, sa nièce. Geoffroy donna peu après cette sainte relique à une église qu'il fit bâtir à Loches en Touraine où il fonda des chanoines.

Quelque temps après, ce prince étant fort âgé mourut et fut enterré à Saint-Martin de Tours, auprès du comte Foulques, son père. Il faut corriger en Besly et en la chronique de Saint-Aubin d'Angers, la date de la mort de Grisegonnelle, où elle est marquée l'an 987, étant impossible que Grisegonnelle ait exécuté toutes les choses qu'on dit de lui s'il n'a vécu jusqu'à l'an mil de Jésus-Christ et jusqu'environ l'an 1008 ou 1010 qui est le temps de son décès.

La même chronique de Saint-Aubin dit que Grisegonnelle mourut au siège d'un château appelé Narson ou Marson, ce que rapporte aussi celle de Maillezais; mais je ne connois aucune place en Anjou, Touraine et le Mayne, appelée Marson, fors un petit château qui est auprès de Saumur qui est peu de chose et n'étoit pas apparemment bâti en ce temps-là. Geoffroy-Grisegonnelle eut de la comtesse Adèle, son épouse, plusieurs enfants dont la plupart décédèrent dès le vivant de leur père. Il n'en eut que deux qui lui ayent survécu : Foulques, depuis surnommé Nerra, Maurice, et un bâtard, nommé Otger, qui n'a point laissé de postérité, selon Besly.

Au reste, la chronique de Saint-Aubin d'Angers et quelques autres ensuite ayant marqué environ l'an mil de Jésus-Christ, un horrible

incendie de la ville d'Angers et de la comtesse Elisabeth, première femme de Foulques-Nerra, qui y fut brûlée, nous sommes en peine de deviner pourquoi et comment ces deux désastres sont arrivés. Cette Elisabeth étoit dame de Vendôme, fille de Bouchard le Vieil, comte de Vendôme par sa femme. Elisabeth apporta à Foulques-Nerra, son mari, la seigneurie de Vendôme et du Vendômois. Il eut d'elle une fille nommée Adèle, laquelle porta la seigneurie de Vendôme à Bouchard le Chauve, son mari, qui à cause d'elle fut seigneur de Vendôme, à ce que dit Besly, mais il faut que Bouchard et Adèle n'aient été que bien tard en possession de cette seigneurie, car nos titres et nos annalistes nous font voir évidemment que Geoffroy-Martel, fils de Foulques-Nerra, jouissoit encore de la seigneurie de Vendôme, l'an 1040, et il est certain qu'il y fit, la même année, la fondation de l'abbaye de la Trinité, comme nous verrons bientôt. Je conjecture que Foulques-Nerra et Geoffroy-Martel possédèrent toujours et retinrent Vendôme, jusqu'à l'an 1045 ou environ, que Geoffroy-Martel qui étoit devenu comte d'Anjou et de Touraine, et par ce moyen très puissant, restitua à sa sœur et à Bouchard, son mari, la seigneurie de Vendôme.

Le bon évêque d'Angers, Renaud, qui avoit fait tant de belles choses en l'administration de son diocèse, mourut aussi un peu après Grisegonnelle et d'une manière assez étrange et extraordinaire. Ce bon prélat qui étoit d'une haute et illustre naissance, ne se contenta pas de faire plusieurs fondations dans son diocèse et de bâtir et réédifier plusieurs églises; il donna encore tous ses biens paternels et tout son patrimoine qui étoient très grands et étoient la plupart dans les Mauges et vers le Poitou, à l'église de Saint-Maurice d'Angers, après quoi il résolut d'aller en Jérusalem, visiter les saints lieux, et prit en sa compagnie un certain vicomte nommé Foulques.

Etant arrivés à Embrun, un lundi au soir, ils y logèrent et Renaud y passa la nuit assez doucement et sans sentir d'infirmités, sinon qu'il dit être fatigué du chemin. Sur le matin, comme ses domestiques se préparoient de partir, le bon évêque, étant encore au lit, commanda à ses chapelains de commencer l'office des matines, lui d'un côté récitant les versets alternativement avec eux, ainsi qu'il avoit accoutumé de faire; comme il fut parvenu au verset : *Intelligite hæc qui obliviscimi Dominum*, et l'eut fort bien prononcé, il se tint tout court et, bâillant deux fois, il sembla aux chapelains qu'il s'étoit endormi de lassitude. Eux achevèrent le psaume et lui demandant sa bénédiction des leçons avec quelque bruit, il ne répondit rien, ce qui les obligea d'achever l'office, croyant que la lassitude causiot son sommeil; mais l'heure de partir s'approchant

et le vicomte qui étoit logé là auprès étant venu pour joindre l'évêque, les domestiques tâchèrent de rechef de l'éveiller et trouvèrent qu'il étoit trépassé; sur quoi une étrange clameur s'étant élevée, tant de la part du vicomte que des domestiques de l'évêque, la nouvelle en fut incontinent par toute la ville, qui joignit ses pleurs à celles du vicomte et des serviteurs de l'évêque qui fondoient tous en larmes. L'évêque d'Embrun, qui n'étoit pas beaucoup loin de là, *in montanis*, en étant averti et appelé, vint promptement faire les obsèques du bon Renaud, ce qu'il fit fort solennellement, faisant inhumer le corps de cet illustre prélat au bras droit de la croix de l'église de Saint-Marcel d'Embrun. Ainsi mourut le bon prélat Renaud, qui a été un de nos plus illustres évêques.

FOULQUES-NERRA, COMTE D'ANJOU. — ROBERT, ROY DE FRANCE.

C'est à Foulques-Nerra, dont nous écrivons l'histoire, que les comtes d'Anjou sont redevables de leur agrandissement et élévation, pour l'avoir portée au plus haut point de gloire des seigneurs de ce temps là; car, outre le comté d'Anjou qui lui échut par succession, il acquit plusieurs villes, possessions et domaines en Touraine, en Poitou et le Mayne, et y bâtit plusieurs villes; mais on ne sait pas bien au vrai le fondement de ces acquisitions, droits et prétentions. Je me persuade que la faiblesse des roys de France qui n'osoient contrôler les grands seigneurs comme étoit Foulques, et les désordres introduits depuis les guerres des Normands en étoient les titres. Tant il y a que Foulques, qui étoit grand seigneur au pays de Touraine, par la succession de sa mère Roscille, y eut des guerres dès le commencement de son avènement au comté d'Anjou; mais, comme c'étoit un prince très accompli, et qui étoit également prudent et courageux, il vint heureusement à bout de tout. Bourdigné le compare à César à cause de son activité, valeur et diligence; mais je crois qu'on peut l'élever au-dessus de César même, à cause des sentiments de piété qu'il a fait paroître toute sa vie, et pour avoir conservé une extrême modération, humilité et dévotion au milieu de ses victoires et au plus fort des hazards de la guerre, et enfin pour avoir couronné la fin de sa vie dans les exercices d'une piété singulière.

Je veux écrire toutes ces choses sans affectation et sans exagération, mais je crois qu'il est à propos d'éclaircir et de résoudre icy avant toute autre chose, une objection qu'on me pourra faire, qui est pourquoi je n'ai pas mis Maurice pour comte d'Anjou immédiatement après Grisegonnelle, comme ont fait le *Gesta consulum*, Bour-

digné et Hiret. Lorsque je fis premièrement le projet de cette histoire, je suivis d'abord ces anciens, et, à leur imitation, je dressai un abrégé de la vie et du règne de Maurice, le plaçant devant Foulques-Nerra, mais le livre des *Antiquités* de Jean Besly m'étant depuis tombé entre les mains, et ayant fait lecture de quelques autres titres qui y contredisent aussi bien que Besly, je changeai aussitôt d'opinion, et, sur tous ces titres et particulièrement sur un rapporté au *Gallia Christiana*, feuillet 123 du tome II, je ne fis pas difficulté de croire que Maurice n'avoit point été comte d'Anjou, et ainsi je le retranchai du nombre de nos comtes. Je crois donc, avec Besly, que Maurice a été cadet de Foulques, et n'a été comte d'Anjou que conjointement avec son aîné, qui ne lui a point apparemment donné de partage, et a seulement permis qu'il prît le nom de comte d'Anjou par honneur, comme il se pratique en Allemagne et en Italie, où tous les enfants d'un comte portent le nom de comtes. Nous avons encore un exemple de ceci en nos titres, à quoi personne n'a pris garde que moi que je sache : c'est au titre de la fondation du prieuré de Lesvières et de l'abbaye de la Trinité de Vendôme, où après Geoffroy-Martel, qualifié *Andegavorum comes*, on trouve encore un Guillaume *Andium comes*, comte d'Anjou, lequel Guillaume étoit apparemment frère de Geoffroy-Martel et fils de Foulques-Nerra, ou bien fils de Maurice, et il est à croire que ce Guillaume a porté le nom de comte d'Anjou comme Maurice, sans y avoir rien possédé que le nom. Retournons à notre Foulques.

Ce brave comte, dès les prémices de son règne ou administration au comté d'Anjou, se trouva engagé à défendre la querelle et maintenir les intérêts d'Archambaud de Buzançais et de Sulpice, trésorier de Saint-Martin de Tours, frère d'Archambaud, qui étoient lors créatures de Geoffroy, son père, contre Landry de Dunois, qui s'étoit allié au comte de Chartres et de Blois, ennemi de la maison d'Anjou, et, contre Geldouin, seigneur de Saumur, et même d'Eudes, comte de Chartres. Landry de Dunois avoit été gouverneur du château d'Amboise, pour les intérêts de ceux d'Anjou, mais, par une sale perfidie, il avait depuis quitté ce parti et passé au service du comte Eudes de Blois, duquel il tenoit quelques autres seigneuries. Ces trois seigneurs donc se faisoient la guerre, lorsque Foulques-Nerra commença de gouverner les Angevins, je veux dire Archambaud, assisté du trésorier son frère, Geldouin de Saumur, et Landry de Dunois.

J'ai été longtemps sans pouvoir comprendre comment ces trois seigneurs, Archambaud, Landry et Geldouin et leurs successeurs se sont fait la guerre de si près et ont pu s'entr'attaquer à toute heure,

comme le *Gesta consulum* et Bourdigné disent qu'ils ont fait en ce temps, combattant quasi main à main; mais enfin étant sur les lieux à Amboise, et considérant, avec des gens très intelligents de cette ville, la disposition du lieu, nous avons trouvé qu'il y avoit outre le château d'Amboise qui appartenoit au comte d'Anjou, encore deux autres forteresses, châteaux ou maisons au même lieu, dont l'une appartenoit à Geldouin et l'autre à Archambaud de Buzançais, et l'on voit encore à présent à mille pas ou environ du château d'Amboise les restes d'une vieille forteresse, qu'on appelle la Motte aux Conins, qui étoit une de ces trois. De tout cela il ne reste plus à présent que le château d'Amboise, lequel a depuis été possédé durant un long temps par des seigneurs particuliers qui en ont pris le nom, sous l'hommage des comtes d'Anjou, et est enfin tombé en la puissance et domaine de nos roys qui l'ont fait accommoder et rebâtir, et entr'autres Charles VIII, qui y a fait faire ces deux belles et grosses tours qu'on y voit, ouvrages incomparables.

Foulques donc ayant eu avis que Landry de Dunois, encouragé par le décès d'Archambaud de Buzançais, qui étoit mort depuis peu, faisoit mille courses et ravages autour d'Amboise, dont il fut informé par le trésorier Sulpice, assembla promptement une armée à Angers, pour aller châtier Landry et secourir son fidèle Sulpice, grandement molesté et pressé par Landry. Cela ayant été rapporté à Landry, il se retira promptement à Châteaudun. Sulpice ne manqua pas d'en avertir incontinent le comte Foulques, qui, pour ne laisser point perdre de temps à son armée, résolut sur cela de la faire marcher droit aux Dunois, où elle se rendit après avoir passé à Amboise et à Blois, où il y eut quelques légères escarmouches entre les troupes angevines et celles du comte Eudes.

Toute l'armée de Foulques s'étant ensuite allée camper autour de Châteaudun, Landry, accompagné de ses Dunois, fit une sortie sur les Angevins, où les Dunois et Angevins se battirent avec une perte égale, de sorte que chacun se retira, les Dunois à Châteaudun, et les Angevins en leur camp; mais les Dunois se ravisant revinrent tout d'un coup donner sur la queue des troupes angevines. Foulques, ayant fait ouvrir son armée, enveloppa les Dunois et en fit une sanglante boucherie, de sorte que la plupart des Dunois demeurèrent sur la place, et les Angevins y firent plusieurs prisonniers, entre lesquels étoient vingt chevaliers. Le reste de l'armée de Landry fut repoussé jusque dans Châteaudun, et le comte d'Anjou, comme victorieux, voulut coucher cette nuit-là au champ de bataille.

Notre comte, voulant profiter de sa victoire, partit dès le lendemain pour retourner vers Amboise, où il alla incessamment atta-

quer la forteresse, qu'avoit là Landry de Dunois. C'étoit, comme j'ai déjà proposé ou conjecturé, au lieu qu'on appelle à présent la Motte aux Conins, à mille pas ou environ du château d'Amboise. Il dressa si bien son appareil pour attaquer la forteresse de Landry, et encouragea si bien ses gens à faire leur devoir, que les assiégés, après s'être d'abord courageusement défendus, furent contraints de demander composition, ce qui leur fut accordé à la charge de remettre la place entre les mains du comte, et d'en sortir vies et bagues sauves. Foulques, transporté de joie de cette conquête, donna promptement ses ordres pour faire raser cette place jusqu'aux fondements, ce qui fut fait; et pour en venir plus promptement à bout, il y fit mettre le feu, de sorte qu'il n'y paroît plus rien que quelques vieilles pierres et masures; ainsi il se vengea des torts et dégats que Landry de Dunois et son gendre lui avoient fait au pays d'Amboise, le ressentiment de la vengeance passant de cette façon jusqu'aux choses inanimées.

Foulques ayant exécuté toutes ces choses avec bonheur, et ayant résolu de conduire son armée vers Angers, craignoit le retour, les ennemis ayant logé une grosse armée près de Tours sur son passage. Il évita adroitement leurs embûches et alla à une maison qu'il avoit fait bâtir depuis peu, appelée en ce temps Karament et à présent Villemorand. De là il marcha droit à Châtillon et à Saint-Christophe en Touraine, dont le seigneur aimoit cordialement notre comte. Ensuite de cela, il passa au pays de Vallée, vers Bourgueil et s'en vint à Angers. Là il prit ses mesures pour aller et venir à Amboise, Loches, Mirebeau, et autres lieux qui lui appartenoient en Touraine et en Poitou, et fit alliance avec le seigneur de Noüastre, afin d'avoir un passage libre par cette seigneurie, tellement que Foulques fatiguoit par ce moyen tous les jours ses adversaires et étoit continuellement aux portes de Saumur, Chinon, Montsoreau et l'Ile-Bouchard, qui étoient à ses ennemis, mais eux ne pouvaient si facilement venir faire des courses sur le comté d'Anjou et se contentoient de ravager la campagne autour des places que Foulques avoit en Touraine. De cette façon se passa le commencement du régne ou administration de Foulques, et je juge que ce fut en ce temps qu'il fit clore et bâtir les villes ou forteresses de Mirebeau, Montreuil-Bellay, Passavant, Montrichard et autres.

Ce beau comte ne se contenta pas de se fortifier ainsi en terres, villes et seigneuries, il tâcha encore de s'acquérir des alliances et de bons capitaines. A ce sujet, il fit alliance avec Hébert, comte du Mayne, et gagna par des récompenses et de grands avantages un beau cavalier appelé Lisoys de Bazouges qui étoit des marches d'Anjou

et du Mayne, lequel il établit gouverneur d'Amboise et son lieutenant-général dans toutes les places de Touraine et sur toutes ses troupes. Celui-cy avoit déjà de son chef quelques places et héritages en Touraine où le comte de Blois et Geldouin de Saumur le molestoient, ce qui le piqua et anima davantage contre ces deux ennemis de notre Foulques. Enfin Foulques n'oublia rien pour s'assurer de Lisoys et lui communiqua tous ses desseins, et celui-cy fut toujours extrêmement fidèle; pour donner d'abord une bonne idée de soi à Foulques, il alla, dès qu'il fut arrivé à Amboise, chercher les ennemis pour les harceler, où il réussit parfaitement bien, mais Foulques eut en ce même temps d'autres ennemis sur les bras, à quoi il ne s'attendoit pas et dont il triompha avec pareil bonheur.

Ce fut Conan de Rennes, duc de Bretagne, avec ses enfants, qui voulut jouer une terrible pièce à Foulques, et tâcha de s'emparer par surprise du château d'Angers. Foulques et Conan avoient été mandés par le roy Robert à Orléans, où le duc de Normandie et autres princes et seigneurs du royaume se devoient aussi trouver. Foulques y étant arrivé, alla par hasard se loger en la même hôtellerie où étoit Conan, duc de Bretagne. Il est à croire que ces princes et seigneurs ne marchoient pas en ce temps là avec un si grand train comme on fait à présent. Sur le soir, Foulques prêtant l'oreille proche une cloison de sapin aux discours que Conan tenoit à l'un de ses confidents, découvrit que Conan avoit laissé l'ordre à ses quatre fils d'aller en son absence attaquer le château d'Angers, où quelques traîtres de la garnison avoient promis de les introduire et leur en faciliter l'entrée, ce qui devoit s'exécuter dans quelques jours. Foulques, ravi d'avoir entendu ce discours, part de grand matin d'Orléans, avec quelques uns de ses gens, et se rend à Angers avec la plus grande diligence qu'il lui fut possible. Il n'y fut pas plutôt arrivé qu'il fit prendre et mettre en prison tous ceux qu'il trouva coupables de la trahison et assembla en une extrême diligence ses meilleurs soldats et se prépara à bien recevoir les enfants de Conan.

Cependant les Bretons, après avoir couru et pillé tout le pays d'Outre-Mayne, se rendirent aux fauxbourgs d'Angers, au lieu qu'on appelle à présent la Doutre, et qui contient tout le quartier de la Trinité. N'ayant point trouvé de résistance dans ce fauxbourg, ils s'avancèrent jusqu'aux ponts qu'ils passèrent encore avec facilité et allèrent se poster sous les murailles du château et de la ville, le long de la rivière, sur le port Ligny et au lieu qu'on a depuis nommé à cette occasion le Loricard. Mais Foulques ne les laissa pas longtemps *loricarder* en ce lieu-là; ainsi sortant avec impétuosité et furie, suivi de ses meilleurs soldats, il se jeta sur les Bretons comme un lion et

joncha la place de leurs corps morts. Plusieurs se sauvèrent par la fuite, et plusieurs demeurèrent prisonniers, entre lesquels furent deux des enfants de Conan, les deux autres étant demeurés parmi les morts. Il y eut outre cela quantité de blessés de la part des Bretons, et peu du côté des Angevins.

Le lieu où ce combat fut donné fut nommé à ce sujet le Loricard, comme je viens de dire, parce que les Bretons, avant leur défaite, y *loricardaient*, c'est-à-dire, en vieux gaulois, regardoient et considéroient par où ils attaqueroient la ville et le château, et, depuis ce temps-là, on a appelé, à Angers, un songeard ou songe creux malicieux un *vieux loricard*. La tour la plus proche du lieu où fut donné le combat en fut aussi appelée la tour Ecache-Breton, comme plusieurs l'appellent encore, mais on la nomme plus souvent la Tour du Moulin, à cause d'un moulin à vent qu'on y bâtit durant les guerres de la Ligue, environ l'an 1587. Quelques uns appellent mal à propos la tour Ecache-Breton cette grosse tour du château qui joint le boulevard de la Basse-Chaîne.

Or Foulques, ayant remercié Dieu de sa victoire et fait mettre ses prisonniers en lieu de sûreté, s'en retourna promptement à Orléans retrouver le roy Robert. En y arrivant, un de ses gens qui étoit monté sur un beau cheval qu'il venoit de gagner à la défaite des Bretons au Loricard, et qui avoit appartenu à un des enfants de Conan, fut cause d'un grand bruit à Orléans, car les Bretons de la suite de Conan ayant demandé d'où étoit venu ce cheval à celui qui le montoit, il répondit qu'il l'avoit gagné à Angers, à la défaite des enfants du duc de Bretagne. Cela fut un sujet de faire dire toute l'affaire, comment elle s'étoit passée, dont Conan, outré de douleur, alla faire ses plaintes au roy Robert; mais, Foulques y étant survenu, se justifia si bien qu'il n'en resta rien que de la confusion à Conan. Toutefois le duc de Normandie, qui étoit gendre de Conan, fit tant auprès du roy et du comte Foulques qu'on en vint à un accord, par lequel il fut dit que les deux fils de Conan, prisonniers, seroient mis en liberté sans rançon, que les autres seigneurs et chevaliers bretons paieroient rançon, et que Conan promettoit de ne molester jamais le pays d'Anjou ni les sujets du comte Foulques.

Cet accord qui sembloit être à l'avantage de toutes les parties ne dura néanmoins pas longtemps; car Conan, ému du désir de venger la mort de ses deux fils et de se faire faire raison de la perte qu'il avoit reçue à la journée d'Ecache-Breton, recommença bientôt à commettre de nouvelles hostilités sur les marches d'Anjou. Foulques en fit autant de sa part sur la Bretagne tellement qu'on en vint à une guerre ouverte. L'un et l'autre des deux partis témoignant dési-

rer une bataille générale pour décider le différend, il y eut plusieurs défis et messages envoyés de part et d'autre pour en assigner le jour; enfin les deux armées s'approchèrent à ce dessein, nonobstant les allées et venues de divers prélats et barons, qui s'employoient pour mettre d'accord ces deux princes. Aussitôt chacun de son côté mit peine de se fortifier et de prendre ses avantages. Foulques, qui étoit martial et tout bouillant de courage, ne pensa qu'à faire la revue et visite de ses troupes, et à les tenir prêtes et en ordre de bataille, mais Conan s'avisa d'un artifice digne de sa nation, c'est qu'il fit creuser un grand fossé fort large et profond et d'une longueur fort étendue entre les deux armées et le fit couvrir de claies, rameaux et autres herbes pour en cacher la vue aux Angevins. Ayant logé son armée un peu au-delà et en arrière de ce fossé, il y attendit de pied ferme l'armée de Foulques.

Le signal étant donné, Foulques donna des premiers avec son avant garde, et fut surpris de voir un grand nombre de ses cavaliers renversés dans ce fossé, où lui-même fut démonté, et les Bretons donnant au même temps, il y eut d'abord un grand désordre dans l'armée des Angevins; mais Foulques étant remonté à cheval et le trouble s'étant un peu apaisé, nos gens trouvèrent moyen de franchir le fossé en se donnant la main les uns aux autres, de sorte que le combat recommença plus furieusement qu'auparavant. Alors Foulques redoublant son indignation et la noblesse angevine ses exploits et ses coups, il y eut un très grand carnage partout; mais enfin la victoire, après avoir été longtemps douteuse, se déclara pour Foulques, ne pouvant l'abandonner en aucun lieu. Il demeura maître du champ de bataille, qui étoit tout couvert de corps morts des Bretons, dont la plupart y furent tués, peu s'en étant sauvés par la fuite. Après la bataille, l'on trouva parmi les morts le duc Conan extrêmement blessé et respirant encore; Foulques le fit soigneusement panser, mais il ne put lui rendre une main, qui avoit été coupée tout net au pauvre Conan, durant ce combat. Il fut quelque temps après remis en liberté, à la prière du duc de Normandie, qui ne se lassoit point d'intercéder pour son beau-père.

D'Argentré dit que Conan avoit épousé la sœur de notre Foulques, nommée Ermengarde d'Anjou, et assure ineptement qu'elle étoit fille de Maurice, comte d'Anjou, mais tout ce que dit là d'Argentré est fabuleux (1). Il ajoute que Foulques avoit épousé la veuve d'Alain Barbe-torte, duc de Bretagne, laquelle avoit amené avec elle, en

(1) Il est certain que Conan, tué à la deuxième bataille de Conquereux, étoit beau-frère de Foulques-Nerra. *(Jacques Rangeard.)*

Anjou, Drogon, son fils unique, lequel il dit que Foulques avoit fait mourir en un bain pour avoir un prétexte de s'emparer de la Bretagne. Tout cela sont des contes de d'Argentré que je ne m'arrête pas à réfuter, puisqu'ils se réfutent assez d'eux-mêmes. Je me contente de dire qu'on ne remarque point que Foulques se soit jamais mis en devoir d'envahir la Bretagne. Il n'y a pas non plus d'apparence que la seconde femme de Foulques, qui étoit morte dans ce temps icy, ait été mariée à Alain Barbe-torte, car Alain régnoit en Bretagne, selon d'Argentré, l'an 939. Je veux qu'il ait vécu jusqu'à l'an 960 ou 970 et sa femme aussi. Si elle étoit mariée à Alain l'an 960, et qu'elle eut seulement vingt ans alors, elle eût eu au temps de la guerre dont nous venons de parler soixante et dix ans, du moins si elle eût encore été vivante. Mais d'Argentré n'a pas bien fait son calcul, faisant régner Alain Barbe-torte dès l'an 939, qui apparemment a vécu et régné plus tard qu'il ne le dit. Or cette seconde femme de notre Foulques s'appeloit Agnès de Chartres, fille de Thibaud-le-Vieux, comte de Chartres, et non pas Emma, comme a dit d'Argentré. C'est trop s'arrêter à lui, la seule et simple lecture de son histoire suffit pour faire voir quelle pièce c'est, et nos meilleurs historiens en ont porté ce jugement que c'est une pièce plate et pleine de négligences, de faussetés et de flatteries à l'avantage de la nation bretonne, dont il a icy donné des preuves et a rempli tout cet endroit de son histoire de beaucoup de confusion.

Notre Bourdigné n'a pas non plus été exempt de ce vice de confusion et négligence, au discours qu'il a fait des guerres d'entre Foulques et Conan. Il dit que celui-ci, sans marquer l'année, étant délivré de prison, alla décharger sa colère sur le vicomte Haymon, qui étoit un grand seigneur au comté de Nantes, dans le voisinage d'Anjou. Haymon, se voyant puissamment attaqué par Conan, qui étoit plus fort que lui, eut recours à Foulques, lequel, sans marchander, alla au secours d'Haymon, et s'étant joints ensemble, ils allèrent présenter la bataille à Conan en un lieu appelé la Lande des Conquereux. Conan accepta gaiement le combat; mais il y éprouva, par un dernier malheur, qu'il faisoit mauvais avoir affaire à Foulques et à ses Angevins, car Conan y fut défait, battu et tué avec plusieurs des principaux de Bretagne. C'est ce que dit Bourdigné, sur la foi duquel je rapporte cette histoire; je voudrois bien avoir une meilleure caution.

Foulques, se voyant en paix et qu'il étoit redouté de tout le monde, voulut rendre à Dieu un témoignage de son humble reconnoissance de l'avoir assisté et préservé de tant de périls qu'il avoit courus durant ses guerres. Pour cet effet, et de l'avis de la comtesse

Hildegarde, son épouse, et du consentement de Geoffroy, son fils, il fit bâtir une église et abbaye au pays de Touraine, à demi lieue de son château de Loches, dans son propre fonds et domaine, à l'honneur de la sainte Trinité et des chérubins, séraphins et anges bienheureux, en un endroit appelé Beaulieu. Le bâtiment étant presque parachevé, Foulques pria fort civilement l'archevêque de Tours de vouloir bénir et dédier cette église; ce que l'archevêque refusa tout à plat, alléguant pour raison que Foulques, pour édifier cette église, avoit usurpé quelques domaines appartenant à l'église de Tours. Foulques, indigné du procédé de l'archevêque, s'en alla à Rome, et pria le pape de commettre un prélat pour dédier cette église au refus de l'archevêque. Bourdigné dit icy que Foulques tua le tyran Crescentius qui avoit grandement vexé les papes de ce temps-là, et que ce fut un des motifs qui obligèrent le pape d'accorder à Foulques sa requête; mais Bourdigné s'est trompé, en parlant de cette circonstance, Crescentius ayant été tué et défait par l'empereur dès l'an 996 ou environ, sous le pontificat de Grégoire V, et je trouve que Serge IV, qui fut celui qui donna à notre Foulques un cardinal pour aller dédier l'église nouvellement bâtie dont nous parlons, ne commença son pontificat que l'an 1009.

Le cardinal, apppelé Pierre, évêque de Viperno, *Vipernensis,* étant arrivé à Loches avec Foulques, dédia l'église en présence de plusieurs évêques, qui, de bon cœur, pour l'amour du comte Foulques, y assistèrent, dit Bourdigné. Cela étant parachevé, le cardinal prit congé du comte pour s'en retourner à Rome.

Glaber, historien de ce temps-là, racontant cette histoire, lui a donné un tour de sa façon, disant que, dès le jour de la dédicace, un tourbillon de vent, qui s'éleva tout d'un coup, l'air étant fort serein, emporta et renversa cette église, en punition, dit-il, de l'entreprise du pape sur le territoire d'un autre évêque. Cette histoire et cette remarque de Glaber ont été merveilleusement relevées par ceux de notre temps qui veulent amplifier l'autorité des évêques et l'égaler, s'il leur étoit possible, à celle du souverain pontife. Je l'ai remarqué entr'autres dans le livre de la *Perpétuité de la foi,* touchant l'Eucharistie, et dans la lettre à M. de Marcha, et ses *Règles très importantes,* et autres ouvrages sans nom. Mais c'est s'abuser à plaisir et prendre plaisir d'abuser les autres que de se fonder sur le sentiment d'un seul auteur, comme Glaber, que le sieur de Saint-Germain a appelé autrefois un tondu et un pelé (Glaber veut dire pelé), au préjudice des anciens titres de la fondation de Beaulieu, qui ne parlent point de ce prétendu miracle et de Bourdigné, notre annaliste, qui dit tout le contraire de Glaber.

En effet, j'ai voulu examiner cette histoire, et j'ai trouvé à la confusion de Glaber et de ceux qui s'appuient de son autorité, que le prétexte de l'archevêque de Tours, pour refuser à Foulques la dédicace de l'église nouvelle qu'il avoit fait bâtir, étoit très faux, en ce que l'archevêque disoit que Foulques l'avoit fait bâtir dans le fonds de son église de Tours et par usurpation; et, tout au contraire, la lettre de fondation, expédiée par Foulques, dit expressément qu'il bâtit et fonda cette église en son fonds propre et fief, *in proprio alodo*, et ailleurs, *in fundo hereditatis*, et il fut jeté au nez de l'archevêque, qui étoit allé se plaindre à Rome, ce mot qui devoit le couvrir de confusion : *certè monasterium ipsum quod Fulco ædificavit sua propria hæreditas fuit;* ce qui est encore confirmé par les bulles de privilége et confirmation des papes Serge IV et Jean XVIII, où il y a que Foulques a fait cette fondation *de rebus propriis*. Le refus de l'archevêque de Tours ne procédoit donc pas de là, mais d'envie ou de malice; aussi les lettres de privilége des deux papes cy-dessus portent expressément que le pieux dessein de Foulques étoit traversé par des envieux. L'archevêque en eut la confusion tout entière à Rome et confessa sa faute. De plus, ce que les écrivains épiscopaux de notre temps disent, après Glaber, que les évêques voisins étoient scandalisés de l'entreprise et du procédé du pape, est formellement contredit par notre Bourdigné, qui dit en termes exprès que plusieurs évêques voisins y assistèrent de bon cœur. Ils n'en étoient donc pas scandalisés. Tout ce que je viens de dire fait voir que le procédé de Foulques fut légitime, et qu'on tire cette histoire par les cheveux au livre de la *Perpétuité* (qui d'ailleurs est un excellent ouvrage) et autres livres de ce temps-là.

Mais je trouve une autre difficulté très grande dans la fondation et dédicace de l'église dont nous parlons, que je mets l'an 1013, n'étant pas aisé à comprendre que Foulques ait accompli toutes les guerres cy-dessus l'an 1012 et 1013, ce qu'il faut pourtant nécessairement avancer, les meilleurs auteurs n'ayant poussé le pontificat de Serge IV, qui a confirmé la fondation de l'abbaye de Beaulieu, que jusqu'à l'an 1013.

Notre Foulques donna plusieurs grands biens à cette église et y mit des religieux de l'ordre de Saint-Benoît, et un abbé, dont on peut voir le catalogue de l'ordre, avec les titres de fondation, au volume IVe du *Gallia Christiana* de MM. de Sainte-Marthe. Il prit ce premier abbé et ses religieux en l'abbaye de Saint-Renoul, en Berry, et fit faire une très grande quantité de vases, parements et ornements précieux, pour donner à cette nouvelle abbaye, dont on voit la description au *Gesta consulum* manuscrit, où je vous renvoie,

vous donnant avis en passant que le *Gesta consulum*, imprimé au Spicilège, est grandement défectueux; c'est pourquoi je m'arrête toujours à vous renvoyer à l'original manuscrit.

Notre brave Foulques, persévérant dans ses bons sentiments, et touché des désordres qui avoient été commis durant toutes les guerres qu'il avoit eues, et où il y a presque toujours quelque injustice, prit la résolution de faire le voyage de Jérusalem, et aller visiter le Saint Sépulcre de Notre Seigneur, ce qu'il avoit déjà fait une autre fois. Il s'en alla premièrement à Rome, où il baisa les pieds de Sa Sainteté, et, ayant pris sa bénédiction, il alla s'embarquer. Le premier jour après l'embarquement, le vent lui fut extrêmement favorable; mais, le second, il survint une tempête si orageuse, que les pilotes et les matelots n'en attendoient rien moins qu'un funeste naufrage. Parmi les étranges clameurs qu'on faisoit partout dans le vaisseau, Foulques entendit quelques matelots qui invoquoient l'assistance de saint Nicolas, patron des gens de mer, ce qui le convia aussi à réclamer ce saint, tellement qu'il fit voir que s'il pouvoit échapper à ce péril, il feroit bâtir une église à l'honneur de ce saint évêque. Ce vœu et la prière du comte ne furent pas plutôt achevés que les vents se calmèrent, et l'air s'étant remis et devenu serein, Foulques continua heureusement son voyage jusqu'à Jérusalem. Ayant débarqué à Jaffa, il alla à pied depuis ce lieu là jusqu'à la sainte cité. Y étant arrivé, il traita avec les infidèles, gardiens du Saint Sépulcre, et leur donna une grande somme d'argent pour avoir permission d'y entrer et d'y faire ses dévotions. Après avoir fait ses dévotions en ce saint lieu, il se fit dépouiller tout nu par ses gens, et se fit rudement fouetter par eux, disant ces paroles : Seigneur, ayez pitié du misérable parjure et fugitif Foulques!

Bourdigné dit que les gardes du Saint Sépulcre ne voulurent permettre à Foulques d'y entrer qu'à la charge qu'il pisseroit sur le Sépulcre, et que ce prince ayant accepté, il s'avisa d'une subtilité pour éluder leur méchanceté, qui fut de mettre dans ses chausses une bourse de bélier pleine d'eau de rose; d'autres disent une fiole plate de verre pleine de vin blanc, qu'il répandit sur le Saint Sépulcre, faisant semblant de pisser, et lâchant une aiguillette.

Après que le comte eut achevé ses dévotions et actions de pénitence, il conçut un saint désir d'emporter une pierre ou morceau du Saint Sépulcre. S'étant mis à genoux, par inspiration divine, pour baiser le Sépulcre, il trouva qu'il étoit mol comme de la cire qu'on a montrée au feu; sur quoi, transporté de dévotion et de joie, il mordit dedans et en emporta une grande pierre qu'il mit depuis avec beaucoup de vénération en l'église et

abbaye qu'il avoit fait bâtir auprès de Loches, dont nous avons parlé.

Foulques alla ensuite visiter tous les autres lieux saints de Jérusalem et des environs, et eut permission de les voir et d'y faire ses dévotions à force d'argent. Par ce moyen encore, il obtint des gardes infidèles et Sarrasins un morceau de bois de la croix de Notre Seigneur Jésus-Christ et une portion de la courroye avec laquelle les Juifs lièrent les mains précieuses et saintes de Notre Sauveur, au temps de la Passion; lesquelles reliques il apporta et les mit en son abbaye près Loches, excepté le morceau de la vraie croix qu'il mit en la chapelle de son château d'Amboise, en laquelle il fonda en ce même temps un collége de chanoines à la prière du trésorier Sulpice, son fidèle serviteur et vassal, et où il fit mettre le corps de saint Florentin qu'il fit apporter de Poitiers. Je me persuade que la vraie croix qui est à Saint-Laud-lès-Angers, a été tirée de ce même morceau que Foulques apporta de Jérusalem, et qu'il en mit une partie à Amboise, et l'autre en la chapelle de son château d'Angers, où furent depuis fondés les chanoines de Saint-Laud.

Comme Foulques se plaisoit à Angers plus qu'en aucun autre lieu, il y vint après qu'il eut heureusement achevé toutes les choses dont nous venons de parler. Y étant un jour aux fenêtres de son château, du côté qui regarde la rivière de Mayenne, et pensant au vœu qu'il avoit fait, allant à Jérusalem, au fort de la tempête dont nous avons parlé, il aperçut trois colombes ou pigeons portant des rameaux en leur bec, qui voloient de la ville au lieu où est à présent l'église de Saint-Nicolas, qui pour lors étoit tout couvert de haliers ou buissons; et ces trois pigeons, étant retournés vers la cité, volèrent ainsi plusieurs fois au même lieu où Foulques les avoit vus premièrement aller, comme s'ils eussent voulu y faire leur nid. Ayant appelé quelques-uns de ses familiers, il leur montra et raconta tout ce qu'il avoit vu, et leur dit qu'il croyoit que la volonté de Dieu étoit qu'il fît bâtir en ce même lieu la chapelle et église qu'il avoit fait vœu de fonder à l'honneur de saint Nicolas.

Avant que de mettre la main à l'œuvre, il envoya nettoyer et préparer le lieu qu'il avoit remarqué, et quelques jours après sortit à cheval de son château pour aller donner les ordres et dresser le plan de son bâtiment; mais étant arrivé au lieu où est la fontaine du Pied-de-Boulet, appelée en ce temps-là la Fontaine-Bouillante, son cheval trébucha, se rompit le boulet du pied et mit le comte en grand péril. Etant promptement relevé par ses gens, il se mit à sourire, et jura son jurement qui étoit : « Par les âmes de Dieu, ! je vois bien que c'est le diable qui veut me détourner de la sainte entreprise pour laquelle je me suis mis en chemin; mais cet accident,

bien loin de me refroidir, augmentera ma dévotion, car, au lieu d'une chapelle où je voulois placer quelques prêtres, je ferai bâtir une belle église où je mettrai des religieux qui prieront jour et nuit, » ce qui a été toujours religieusement gardé depuis; car, durant les guerres mêmes, et au plus fort du relâchement de la discipline monastique, on y a toujours chanté et dit les matines à minuit, et fait le divin service durant le jour avec beaucoup de solennité (1).

Foulques-Nerra est donc le premier fondateur de l'abbaye Saint-Nicolas-lès-Angers; mais Geoffroy, son fils et successeur au comté d'Anjou, y ayant fait aussi de très grands dons, et s'y étant rendu religieux, en est réputé le principal fondateur. Comme Dieu m'a fait la grâce d'avoir été reçu religieux en cette abbaye, et d'y avoir fait profession, je serai bien aise d'écrire en cet endroit la fondation et l'histoire de cette abbaye tout au long et tout d'une suite, selon ma méthode ordinaire, et encore plus exactement que des autres abbayes, si cela se peut.

Ce fut donc l'an 1020 de Jésus-Christ, que Foulques-Nerra commença l'édifice et le bâtiment de l'abbaye de Saint-Nicolas, lequel ne fut parfait et achevé que l'an 1032 ou 33, à cause des grandes affaires et guerres qu'eut Foulques durant ce temps-là. L'église de ce lieu que fit bâtir Foulques fut d'abord fort petite et fut dédiée par Hubert, évêque d'Angers, l'an 1032; mais elle fut dédiée une seconde fois, et bien plus solennellement, par le pape Urbain II, l'an 1095, ce pape s'étant trouvé à Angers en ce temps-là, où il fit cette cérémonie avec une grande magnificence, à laquelle assistèrent Foulques-Réchin et Geoffroy-le-Barbu, comtes d'Anjou et de Touraine, frères et tout ensemble neveux de Geoffroy-Martel, le corps duquel, décédé dès l'an 1060, fut translaté du chapitre de Saint-Nicolas en l'église du même lieu par le pape Urbain au jour de cette dédicace.

Dès l'an 1022, le comte Foulques-Nerra envoya demander des religieux à l'abbé de Marmoutier, de l'ordre de Saint-Benoît, lequel lui envoya Baudry, ou autrement Baldric, avec quelques religieux. Ce Baldric, ayant accepté le gouvernement de ce nouveau monastère en qualité d'abbé, s'y ennuya incontinent, et, sous prétexte du désir d'aller vivre en la solitude, abandonna le monastère de Saint-Nicolas et se retira à Tavant.

Sur cela, Foulques envoya prier Albert, abbé de Marmoutier, de lui envoyer un autre abbé, ce qu'il lui fit, lui adressant un autre de

(1) Cette fontaine est dite *de podio Boleti*, et non *de pede*. Il y avoit au lieu où elle est un puits que celui qui le fit entourer de murs, nommé apparemment Boulet, fit appeler de son nom puits de Boulet. (*Jacques Rangeard.*)

ses moynes, nommé Renaud, *Reginaldus*. Celui-cy, avant que d'avoir reçu la bénédiction, et ayant appris que Geoffroy-Martel, fils de Foulques-Nerra, bâtissoit à Vendôme le beau monastère de la Trinité, se transporta vers Geoffroy, qui lui donna l'abbaye de Vendôme, dont celui-cy prit l'administration avec témérité et sans le congé de son abbé.

Nerra, irrité de l'évasion et fuite de ces deux abbés, renvoya tous les autres religieux en leur abbaye de Marmoutier, et alla trouver Gaultier, abbé de Saint-Aubin d'Angers, pour lui demander Hilduin, prieur de cette abbaye, pour l'établir abbé de son monastère de Saint-Nicolas, ce que l'abbé Gaultier accorda très volontiers à Foulques, et y envoya Hilduin avec des religieux de l'abbaye Saint-Aubin, lesquels s'établirent au monastère de Saint-Nicolas l'an 1033, et au même temps Hilduin en fut ordonné abbé.

Foulques-Nerra avoit donné à cette abbaye, dès avant la dédicace de 1032, quelques reliques du glorieux saint Nicolas et d'autres saints; il continua de faire des dons de biens temporels jusqu'à sa mort, les principaux desquels furent la métairie de la Ceriseraye, plusieurs arpents de pré en Loyau et ailleurs, des vignes et quelques fiefs et censifs, avec les terres des environs du monastère. Geoffroy-Martel, son fils, continua et y donna plusieurs héritages, fiefs, droits et priviléges. Foulques-Réchin et Geoffroy-le-Barbu, neveux de Martel, en firent autant et leurs successeurs, comtes d'Anjou et roys d'Angleterre, pareillement; Hoël, comte de Nantes, y donna aussi une belle île qui est vers Nantes, appelée l'île d'Aurau, qui est d'un grand revenu; en quoi ils furent imités de plusieurs seigneurs, et entr'autres des seigneurs de Bécon, de Segré, de Cheffes et de Béhuard-le-Breton, qui donna son île de Béhuard avec la chapelle qui y est et des héritages à la Roche, dite depuis la Roche-aux-Moynes. Les papes, les évêques d'Angers et autres évêques voisins y ont aussi donné de très grands priviléges et confirmations des églises qui furent données à cette abbaye, et qui furent presque toutes données au siècle qu'elle fut fondée, et sont en grand nombre, comme vous pouvez voir au rôle des bénéfices que je vous donnerai après le catalogue des abbés. Geoffroy-Martel, qui avoit acquis l'estime et l'amitié de l'empereur Henry, et avoit fait le mariage d'Agnès, fille de sa femme, avec cet empereur, se servit de cette connaissance et alliance pour avoir des reliques de saint Nicolas, et envoya une ambassade à cet empereur pour lui en demander; ce que ce prince lui ayant accordé, et envoyé solennellement un des bras de saint Nicolas, il fut reçu très magnifiquement par Martel et tous les ordres de la ville d'Angers, et de là translaté en

l'abbaye de Saint-Nicolas, le 23e jour d'octobre, de laquelle translation il fut institué une fête en cette abbaye qui s'y célèbre encore à pareil jour.

Nos cartulaires marquent un miracle très authentique arrivé en notre église à pareil jour, quelques années après, en la personne d'un pauvre homme paralytique, nommé Briand, lequel étoit né tellement contrefait qu'il ne s'étoit jamais servi de ses jambes. Ce pauvre infirme, qui passoit souvent les nuits à prier Dieu dans l'église Saint-Nicolas, s'étant endormi sous le crucifix, une nuit de la fête de la translation des reliques de saint Nicolas, 23 octobre, tandis qu'on chantoit les matines, il entendit une voix, environ le temps qu'on disoit la douzième leçon, qui lui dit : « Briand, lève-toi ! » ce que cette voix lui répéta par deux autres fois, lui disant : « Je suis Nicolas »; sur quoi le pauvre Briand s'écria : « Saint Nicolas, sois à mon aide »; et, à l'instant, il se leva droit sur ses pieds dont jamais il ne s'étoit servi, de quoi tous ceux qui étoient là demeurèrent ravis et étonnés. Alors il leur dit : « Aidez-moi, mes amis, à aller à l'autel de saint Nicolas pour le remercier, car je ne sais pas comment il faut faire pour cheminer. » A l'instant ceux qui étoient là le conduisirent par le milieu du chœur et des religieux qui chantoient, droit à l'autel, où les chants et les actions de grâce furent mêlés de larmes de joie. Au matin, une multitude innombrable de peuple d'Angers et des environs accourut à Saint-Nicolas au bruit de ce miracle, et lors, à la vue de tout le peuple, un des religieux s'adressa à Briand, qui étoit encore à genoux et prosterné en action de grâces devant le grand autel, et lui dit : « Briand, si les choses qu'on dit de vous sont vraies, levez-vous et cheminez »; ce que fit Briand, et alla lui-même poser devant l'autel les escabelles et appuis avec quoi il se traînoit auparavant, et on vit comme les nerfs en s'allongeant s'étoient étendus, et la chair remplir aux lieux où elle manquoit, et que des jointures il étoit sorti du sang.

L'an 1150, l'abbé Barthélemy et ses religieux firent accroître et rebâtir l'église de l'abbaye de Saint-Nicolas de la façon qu'elle est à présent, qui est un ouvrage fort magnifique et qui fut parachevé par les abbés successeurs de Barthélemy, ne l'ayant pu être de son vivant. Les abbés de ce siècle-là et des suivants, qui furent tous réguliers, ont été extrêmement zélés à l'entretien de la discipline régulière, et grandement curieux d'accroître et d'embellir leur monastère, ce qui a continué jusqu'aux derniers abbés réguliers et aux premiers commendataires qui ont abandonné le soin de l'église et des lieux réguliers, pour travailler à l'embellissement de leur maison abbatiale, à quoi se sont principalement attachés Philippe Hu-

rant, dernier abbé régulier, qui a fait bâtir la belle maison abbatiale de la façon qu'elle est à présent, et Gabriel Bouvery, évêque d'Angers, et premier abbé commendataire, qui en a aussi augmenté le bâtiment, et a édifié la belle maison de Villenières, qui est déjà presque toute en ruine; de sorte que, tandis que ces abbés s'attachoient à l'embellissement de leurs maisons particulières, l'église, les ornements et les lieux réguliers se dissipoient tout à fait. Mais Dieu a suscité en ce siècle, environ l'an 1620, frère Guillaume Ayrault, docteur de Sorbonne, religieux, hôtelier et prieur claustral de cette abbaye, qui a fait raccommoder et rebâtir les dortoir, réfectoire et autres bâtiments, avec une propreté et commodité admirables, et y a rétabli la discipline régulière et observance de la règle de saint Benoît, mitigée suivant les conciles; pour l'effet de quoi, il a fait dresser d'excellentes constitutions que nous avons professées, tous tant que nous sommes de religieux profès de cette abbaye vivants présentement, dont Dieu nous demandera compte un jour; mais les religieux réformés de la congrégation de Saint-Maur se sont établis depuis un an ou deux en ce monastère, en vertu de certaines lettres patentes et arrêts, et prétendent abolir lesdites constitutions et l'ancienne observance qui étoit très sainte et très bien établie.

Il est vrai qu'il y avoit eu quelque relâchement depuis les guerres des religionnaires jusqu'à l'an 1630, que frère Guillaume Ayrault y rétablit la discipline régulière; mais cela n'avoit pas empêché qu'il ne se fût élevé dans ce temps-là plusieurs doctes et dévots religieux, et, entr'autres, frère Pierre Marquis, frère Jean Landriau, frère Louys Jousselin, frère Guillaume Ayrault, frère Pierre de Lamécour, frère de Bussy, tous docteurs en théologie, et frères Laurent Le Pelletier, Jean Lasnier, Ambroise Courtin et Hardouin Duboys, braves religieux. Je ne dis rien de ceux de notre communauté qui ont secondé le bon docteur Ayrault, de peur qu'on me soupçonne de flatterie.

La sacristie de cette abbaye avoit été enrichie de plusieurs reliques très particulièrement enchâssées, et, entr'autres, le bras de saint Nicolas, où il y avoit un diamant d'un prix inestimable, qui avoit été donné par la royne de Sicile, duchesse d'Anjou, Jeanne de Laval; mais ce riche diamant fut volé, l'an 1557, par un religieux de cette abbaye, nommé Anselme Beaufait, qui commit là un très vilain fait, car il emporta avec ce diamant l'argenterie de presque toutes les autres reliques, et s'enfuit en Italie et à Venise, où l'éclat du diamant, dont je viens de parler, qu'il portoit au doigt, le fit soupçonner et découvrir. Etant mis en justice, il fut pendu ou étranglé, au même lieu de Venise, pour ce vol; le sieur Bouvery,

abbé commendataire, et les religieux de Saint-Nicolas ayant poursuivi ce scélérat avec tous les soins imaginables. Après que ce malheureux eut fait son vol, et comme il s'enfuyoit, il donna à une pauvre femme les reliques et ossements des saints qu'il avoit tirés de leurs châsses, boîtes et enrichissements d'argent, et, ayant retenu l'argenterie et les joyaux, recommanda à cette pauvre femme de porter ces reliques, qu'il avoit enveloppées en une nappe, à l'abbaye de Saint-Nicolas, à qui elles appartenoient, et lui dit et répéta plusieurs fois que c'étoient les reliques de Saint-Nicolas, ce que fit cette femme. On les voit encore à Saint-Nicolas, toutes dépouillées, avec les écriteaux qui y tiennent encore, et sont enveloppées en la même nappe, mais sans les exposer, à cause de la manière dont elles ont été renvoyées, de crainte qu'il y ait été fait quelque mélange. A voir la quantité de reliques qu'il y a, je juge que le reliquaire de Saint-Nicolas égaloit celui de Saint-Aubin, avant ce vol.

Quelque temps après que ce malheur fut arrivé, les religieux de Saint-Nicolas firent imprimer en leur abbaye un bréviaire particulier à l'usage du monastère de Saint-Nicolas, et un processional particulier qui sert encore en plusieurs églises de la campagne, à cause qu'il contient plusieurs répons, messes votives, antiennes et autres choses bien notées; mais, avant l'impression de ce bréviaire, chaque religieux étoit obligé à sa profession d'écrire son bréviaire de sa main propre; le tout a été délaissé, l'an 1260, pour prendre le bréviaire bénédictin de Paul V et le missel romain dont on se sert encore à présent.

Voici le catalogue des abbés :

Baldric ou Baudry, — Renaud, — Hilduin, — Adelard, — Hamon, — Noël, — Lambert, — Jean, — Lambert II, — Nigellus, — Herbert, — Barthélemy, — Hugues, — Jousselin, — Hameric, — Jollan, — Jacques, — Jean II, — Guillaume, — Benoît, — Gilles Lathomas, — Jean III, — Théodald, — Renaud II, — Jacques II, — Simon, — Noël II, — Simon II, — Simon III, de Clefs, — Benoît II, — Pierre de Laval, — Guillaume Briçonnet, cardinal, — Pierre Cornilleau, — Robert Maurice, — Adrien Gouffier, cardinal, — Jean de Charnacé, — Philippe Huraut.

Abbés commendataires : Gabriel Bouvery, évêque d'Angers, — Raoul Hurault, — Martin de Beaune, — Antoine Morin a porté le nom d'abbé, mais ne l'a pas été effectivement, — Guillaume Fouquet de la Varenne, — Louys Rousselai, — Henry Arnauld, évêque d'Angers.

Suit la liste des bénéfices.

Il n'y a à Saint-Nicolas qu'un prieur qui n'est qu'officier et électif

et non titré, un sacristain, un aumônier, un célérier, un hôtelier, un infirmier, un chambrier annexé au prieuré de Sainte-Gemmes de Segré, et plusieurs chapelles régulières, nommées Adelles, l'Ongle, Sainte-Catherine de Juvardeil, de la Barre, de Vallée, de Gennes, Lussé, la Porrée, l'Escorcherie, la Vieille-Grange, etc.

L'abbé donne, en Anjou : les prieurés simples de Juvardeil, du Bignon, de Feneu, de Genetay, d'Azay, de Candé, de Bécon; et les prieurés-cures de Celières, Cheffes, Saint-Martin d'Arcé; et les cures séculières de Saint-Nicolas-lès-Angers, Sainte-Gemmes de Segré, Saint-Sauveur de Segré, Juvardeil, Feneu, Azay, Candé, Bécon, Beaucouzé, les Marais, Saint-Clément-de-la-Place, la Meignanne, Angrie, le Thoureil, Ingrandes, Bouillé;

Au diocèse de Poitiers : le prieuré conventuel de Montreuil-Bellay, qui présente six cures auprès de Montreuil-Bellay, Saint-Pierre-des-Verchers, Auzant, Pangeamire et le Vieil-Painlory, cures séculières;

Au diocèse du Mans : les prieurés de Gemies, Mont-Saint-Jean, Assé-le-Ribouille, Parnay, Cherizey, Saint-Nicolas-de-Bossé et les cures séculières de tous les susdits lieux;

Dans Coutances : le prieuré de Theny et la cure du lieu et la chapelle;

Au diocèse de Nantes : le prieuré de Saint-Médard et la cure du lieu;

Dans Maillezais : le prieuré-cure de Saint-Paterne;

Dans Luçon : le prieuré-cure de Monchamp; le prieuré de Pousauges, la cure de Saint-Jacques de Pousauges, la cure de Notre-Dame de Pousauges;

En Angleterre : les prieurés et églises de Spaldingue, double conventuel de 20,000 livres de rente, de Guiungue, de Pinchebèche, de Sufflet, de Molton, Guestone, Alteberge, Sibecceje, Stiquenege, Gunguttone, Cestrong, Quirquebeje, Neobale, Costfort, Linguelefort, Paticelefort, Esgenelle, Pallintone, Vildebrac, Gnaginnbere, Senefort, Seniscole, Neolham.

Les abbés et religieux de Saint-Nicolas ont contracté des sociétés avec la plupart des abbayes de France, mais principalement avec les abbayes de St-Aubin et St-Serge d'Angers, St-Florent, Vendôme et plus particulièrement encore avec l'abbaye du Ronceray et l'église de St-Laud, mais toutes ces sociétés s'abolissent de jour en jour.

Le comte Foulques-Nerra et la comtesse Hildegarde ne se contentèrent pas des dons et fondations de Saint-Nicolas, mais firent encore celle de Saint-Martin, près Angers, à présent dans l'enclos de la ville, où ils fondèrent un collége de chanoines. C'étoit auparavant cela une église ancienne ou chapelle toute en ruine, où il n'y avoit

que deux prêtres religieux de l'ordre de Saint-Benoît. Foulques et sa femme Hildegarde, voyant que cette église étoit prête à tomber, la firent rebâtir, et y fondèrent douze chanoines, leur donnant des rentes et revenus suffisants pour cet effet. Cette église a encore été depuis raccommodée et rebâtie presque tout de neuf par René, roy de Sicile et duc d'Anjou. Les chanoines de ce lieu ont toujours eu le soin et le zèle de bien célébrer le service divin. Ils sont réputés de fondation royale, aussi bien que ceux de Saint-Laud, à cause que nos roys, ayant recueilli la succession des comtes d'Anjou, ont pris leur place, et ainsi les fondations faites par nos comtes sont réputées de fondation royale. Pour cet effet, nos roys présentent et confèrent les chanoineries de cette église, comme aussi de celle de Saint-Laud, tout ainsi que faisoient anciennement les comtes d'Anjou. Il y en a néanmoins une à Saint-Martin que confère l'évêque d'Angers, à cause qu'elle est de fondation plébéienne, celle-ci ayant été fondée par un riche habitant d'Angers, nommé Bertrand de la Barre, qui donna tout son bien à cette église Saint-Martin pour y mettre son fils chanoine. Les évêques d'Angers ont quelquefois prétendu droit de visite et correction sur ce chanoine, qu'on nomme pour ce sujet le chanoine de l'évêque. Les autres chanoines avec le doyen se prétendent exempts de la juridiction épiscopale, dont ils n'ont point de titre que je sache, qu'une bulle de Grégoire IX, de l'an 1227, laquelle confirme les biens donnés à cette église et les us et coutumes d'icelle, et une confirmation de Michel, évêque d'Angers, de l'an 1250.

Les chanoines de Blaison, qui furent aussi fondés environ ce même temps par Foulques-Nerra, devroient aussi être réputés de fondation royale, ce qu'ils ne sont pas néanmoins. Je m'imagine que la raison en est à cause que Foulques donna et inféoda le château et seigneurie de Blaison à un de ses confidents après la fondation des chanoines, et qu'il ne s'en réserva point la présentation, qui a demeuré aux seigneurs de Blaison. Il y avoit un peu au-dessus du bourg de Blaison une ancienne église et paroisse appelée Saint-Sauveur, qui étoit l'église paroissiale de Blaison, lorsque la fondation des chanoines de ce lieu fut faite. Foulques donc, après avoir fait bâtir une belle église sous l'invocation de saint Aubin, dans le bourg et proche le château de Blaison, y fonda quatre chanoines et un chantre pour y faire l'office canonial, et leur donna cent septiers de blé de rente. Il y donna aussi des cloches et ornements. Outre cela, il voulut que les curés de la paroisse, qui étoient à l'église de Saint-Sauveur dont nous avons parlé, fussent transportés en la nouvelle église collégiale de Saint-Aubin, ce qui fut fait, et Foulques en ob-

tint une bulle de permission du pape et confirmation de l'évêque d'Angers, de sorte que le curé de Blaison a toujours fait et fait encore son service et ses fonctions en cette nouvelle église collégiale. Le seigneur du lieu, qui prend qualité de baron de Blaison, présente toutes les chanoineries, la chanterie, la cure et les chapelles pour la plupart, qui sont environ vingt en nombre, dont les chapelains ne résident point, comme presque partout ailleurs, étrange désordre.

L'espérance qu'avoit conçue le comte Foulques-Nerra d'achever le reste de ses jours en repos, la croyance qu'il avoit que ses ennemis n'oseroient plus le venir molester, furent vaines, car il se trouva engagé en ce temps icy (1023) en de grandes affaires et en de cruelles guerres. Eudes, comte de Chartres et de Blois, Geldouin, comte de Saumur, et Geoffroy le jeune, seigneur de Saint-Aignan, toujours envieux et ennemis de Foulques, firent des courses sur ses sujets, et se saisirent de la place et cour de Saint-Pierre du Pont-Levoy, qui étoit de la seigneurie de Foulques. Les plaintes de tout ceci lui étant faites, il donna promptement ses ordres pour rassembler une armée et ranger ses ennemis. Ce fut avec bien du regret qu'il reprit les armes, ayant formé une résolution très forte de ne plus répandre de sang chrétien et se voulant désormais donner tout entier à la dévotion; mais enfin cette querelle se devoit décider par les armes.

Il employa ses premiers efforts sur deux places de Touraine, appelées Ribeau et Nantolle, proche la rivière du Cher, lesquelles appartenoient à Geldouin, et étoient au fief de l'archevêque de Tours. Il les prit et les rasa, et, pour faire frontière à ses ennemis, fit fortifier Montrichard, en Touraine, où il établit gouverneur Roger de Montrésor, l'un de ses plus affidés vassaux. Eudes et Geldouin, avertis de tout ceci, battent promptement aux champs dans le dessein d'aller raser et détruire Montrichard. Foulques, d'autre côté, envoya demander des secours à Hébert, comte du Mayne, son fidèle allié et voisin, ou, si vous voulez, vassal et sujet, selon Ordericus Vitalis, comme l'on verra ci-après, et, ayant dressé une grosse armée, marcha en Touraine avec Hébert pour combattre ses ennemis. Ceux-ci, d'autre part, passèrent la rivière du Beuvron, et vinrent droit à Pont-Levoy, ne croyant pas que Foulques osât se présenter devant eux ni en venir aux mains; mais ce brave, après s'être rafraichi à Amboise avec Hébert et avoir ordonné la marche de son armée, en partit pour aller joindre celle de ses ennemis à Pont-Levoy et les attaquer.

Les deux armées étant en vue l'une de l'autre, on ne tarda pas beaucoup d'en venir aux mains. Foulques, avec un visage gai, fit

une courte harangue à ses gens, leur montrant que le grand nombre de leurs ennemis ne les devoit pas étonner, mais qu'ils devoient plutôt considérer que ce seroit un sujet de confusion à ces mêmes adversaires, et à eux une glorieuse victoire. Eudes, présageant la mauvaise fortune, quoiqu'il fut plus fort des trois quarts que Foulques, ne dit pas aussi beaucoup de choses à ses soldats, mais les exhorta seulement en deux mots à bien faire leur devoir. Le combat fut long et opiniâtre. Foulques, qui conduisoit l'avant-garde de son armée, donna terriblement dans les escadrons ennemis et renversa tout ce qui se présenta devant lui; mais il fut porté par terre par la chute de son cheval qui fut tué entre ses jambes. En ce lieu-là fut fait un sanglant chamaillis des Blaisois et Chartrains qui vouloient prendre Foulques, et des Angevins qui vouloient remonter leur comte à cheval. Hébert, comte du Mayne, ayant eu avis du danger où étoit Foulques, y accourut avec une belle troupe de gendarmes, et fit si bien qu'il le délivra de la presse de ses ennemis et le remit à cheval, dont Foulques, l'ayant remercié en peu de paroles, recommença le choc avec plus de vigueur qu'auparavant, ce que ses adversaires ne pouvant plus supporter, commencèrent à gagner au pied, le comte Eudes leur en ayant le premier montré l'exemple. Alors les Angevins, Manceaux et Amboisiens se mirent à la poursuite des fuyards et jonchèrent les chemins de leurs cadavres, sans compter six à sept mille morts des mêmes ennemis demeurés au champ de bataille.

La nuit approchant, Foulques et Hébert retournèrent au même lieu, où ils trouvèrent de riches dépouilles et tout le bagage de leurs ennemis qu'ils pillèrent, ce qui enrichit les Angevins, Manceaux et Amboisiens. Ils firent aussi plusieurs prisonniers, qu'ils envoyèrent au lieu de Senoché. Besly a marqué cette bataille l'an 1016, reprenant le calendrier de Saint-Serge qui l'assigne à l'an 1030. J'ai suivi le milieu de ces deux extrémités, la marquant avec plus d'apparence et de raison l'an 1024.

Après la bataille de Pont-Levoy, Foulques se retira à Amboise, où il fit toutes sortes de bonnes choses au comte Hébert et à ses Manceaux, puis chacun se retira chez soi, Foulques à Angers et Hébert au Mans. Quelque temps après, Foulques, ayant appris qu'Eudes étoit occupé en Champagne, où il avoit guerre contre le duc de Lorraine, s'avisa de faire bâtir une forteresse en Touraine qu'il nomma Monthudel, pour tenir en sujétion et en bride la ville de Tours qui appartenoit à Eudes. Ceci étant promptement exécuté, Foulques mit à Monthudel une forte garnison, et tâcha d'en faire autant auprès de Saumur dont il souhaitoit passionnément d'avoir

la seigneurie aussi bien que de Tours; mais Geldouin se défendoit en diable et demi, de sorte que Foulques n'osoit guères approcher, et lorsqu'il passoit auprès de Saumur, il disoit à ses gens : « Donnons-nous garde du diable de Saumur. » Geldouin, qui servoit le comte Eudes avec toute la fidélité imaginable et voyoit les allées et venues de Foulques, reconnut le danger qui penchoit sur sa tête et sur celle de son seigneur. C'est pourquoi, ayant eu avis de l'édification de Monthudel, il appela à son secours Geoffroy de Saint-Aignan, et tous deux, ayant levé une bonne et juste armée, allèrent ensemble assiéger Monthudel; mais la garnison que Foulques y avoit mise se défendit si bien qu'ils n'y gagnèrent que des coups.

Cependant Foulques, ayant remis sur pied son armée à Angers, prit son chemin par la Vallée, et passa auprès de Saumur où il apprit que Geldouin en étoit absent et qu'il n'y avoit laissé qu'une foible garnison. Il se planta devant pour l'assiéger; mais Geldouin lui ayant envoyé demander une trève, Foulques la lui accorda et rebroussa chemin jusqu'au bourg de Clementigné, lequel il nomma Trèves à ce sujet, et y fit bâtir un château qui est à quatre lieues de Saumur.

La trève étant finie, Foulques alla assiéger une place appelée Bernolde, appartenant à Geldouin, pour l'obliger à lever le siége de Monthudel, où Geldouin étoit toujours avec Geoffroy de Saint-Aignan, ceux de Chinon, de l'Ile-Bouchard et plusieurs François que Geldouin et Geoffroy avoient appelés à leurs secours. Les deux partis se fortifiant dans la créance qu'il y auroit bataille à Monthudel, Foulques tourna tout court vers Saumur, qu'on lui dit être tout à fait dépourvu de garnison, et l'attaqua si vigoureusement qu'il l'emporta d'assaut, disent les cartulaires de Saint-Florent; Bourdigné dit par composition. Les moynes de l'abbaye de Saint-Florent, qui étoient lors au dedans de ce château, croyant que Foulques alloit brûler et raser ras pied, ras terre, ce château, prirent le corps de saint Florent et toutes les autres saintes reliques, et se mirent en un bateau pour retourner à Saint-Florent-le-Vieil. Foulques fit tout ce qu'il put pour les arrêter, leur promettant de leur bâtir un monastère à Angers, plus beau que celui qu'ils avoient au château de Saumur, mais tout cela fut inutile. Les cartulaires de Saint-Florent remarquent que Foulques ayant fait mettre le feu au château de Saumur, il s'écrioit tant qu'il pouvoit : « Saint-Florent, laissez-vous brûler (il vouloit dire le monastère), je vous ferai bâtir une demeure à Angers, plus belle et plus magnifique que celle-cy. » Nonobstant tout cela, les moynes partirent avec le corps de saint Florent dans le dessein d'aller à Saint-Florent-le-Vieil; mais ils ne purent passer

au-delà de Trèves, et y furent divinement assistés, comme nous avons déjà dit, et revinrent vers Saumur, où ils bâtirent la célèbre abbaye de Saint-Florent-le-Jeune.

Quoique Foulques fit mettre le feu au château de Saumur, il ne le fit pas brûler et détruire tout à fait, mais seulement quelques édifices particuliers et une partie de l'habitation des moynes dont nous avons parlé. Il fit réparer les brèches et ruines de la forteresse, et, l'ayant fortifiée mieux qu'elle n'étoit auparavant, y mit une bonne garnison. Ainsi fut la ville et forteresse de Saumur unie au comté d'Anjou, sans en avoir été depuis séparée. Les cartulaires de Saint-Florent ne disent point précisément que le bourg ou ville, qui étoit au pied du château ou forteresse, fut lors régulièrement clos et renfermé de murailles, ce que je crois n'avoir été fait que depuis ce temps-là.

La joie qu'eut Foulques de la prise de Saumur ne le transporta pas tellement qu'elle lui fît oublier le péril où étoient ses gens à Monthudel, où Eudes de Chartres étoit allé joindre Geldouin et Geoffroy de Saint-Aignan avec beaucoup de monde. Foulques, voyant la partie mal faite, savoir une armée trois fois plus forte que la sienne et bien retranchée, ne voulut pas aller témérairement l'attaquer; mais, pour obliger ces trois ennemis à une diversion, il s'avisa d'aller assiéger Montbason, proche Tours, qui appartenoit à Eudes. Celui-ci accourut promptement au secours et leva le siége de Monthudel. Foulques en étant averti, leva aussi son siége de Montbason, marcha au-devant d'Eudes et se campa en une prée fort belle et spacieuse. Les deux armées furent longtemps en vue l'une de l'autre sans donner bataille, chacun cherchant ses avantages. Il n'y eut que quelques légères escarmouches, après lesquelles chacun se retira chez soi, savoir Eudes à Tours et Foulques à Loches.

Quelque temps s'étant écoulé depuis cela, Geoffroy de Saint-Aignan recommença ses courses sur les sujets de Foulques, de quoi celui-cy indigné reprit les armes avec colère, et s'en alla assiéger Montbason qu'il prit et en fit gouverneur Guillaume de Mirebeau.

Ce bon succès fut suivi d'un autre encore plus favorable pour Foulques; c'est que Geoffroy de Saint-Aignan, son mortel ennemi, lui fut livré par un nommé Arnaud de Brustoilles et autres, ses complices. Foulques, ravi de cette heureuse aventure, envoya Geoffroy au château de Loches, et le donna à garder à ceux-là même qui l'avoient pris; mais ceux-ci, craignant que Foulques ne le mît à rançon, prévinrent les ressentiments que devoit infailliblement en avoir Geoffroy après sa délivrance, et l'étranglèrent dans sa prison où il fut trouvé mort le lendemain. Foulques en fut extrême-

ment fâché et alla à Amboise, où, pour se consoler, il fit le mariage de son fidèle Lisoys avec la nièce du trésorier Sulpice, et donna à Lisoys le château et seigneurie d'Amboise et plusieurs autres fiefs et seigneuries. Il le recommanda très affectueusement à Geoffroy-Martel, son fils, qui commençoit à se faire valoir, et exhorta Lysois à être fidèle à Geoffroy, comme il l'avoit été à lui-même.

Je ne trouve point que Foulques ait entrepris de guerre depuis ce temps icy (1028.) En effet, Bourdigné dit que ce seigneur étoit tellement redouté de tous ses voisins, que personne n'osoit plus l'attaquer, et que les Angevins vivoient, à la faveur de sa protection, dans la paix la plus profonde qu'on se puisse imaginer.

Ce fut en ce temps de paix que ce prince et la comtesse Hildegarde, son épouse, avec Geoffroy, leur fils, firent dédier l'église Notre-Dame-du-Ronceray d'Angers, laquelle ils avoient naguère fait bâtir tout de neuf sur les ruines et murailles de l'ancien autel et chapelle, qui est à présent sous terre, et qu'on a conservé, où saint Melaine avoit autrefois célébré la messe et communié les saints évêques Aubin et Victor du Mans, et qui étoit célèbre par plusieurs miracles, dit le titre de la dédicace de fondation de cette église expédié cette même année. Par le même titre, Foulques ordonne qu'il y aura quatre prêtres pour servir Dieu, et les religieuses jour et nuit, et donne à chacun de ces prêtres une maison, des vignes et autres héritages; il fait un règlement entre les religieuses et eux, et, pour le principal fond et fondation de l'abbaye, donne quarante arpents de vignes, trente arpents de pré et plusieurs biens. Il est à croire que les édifices et lieux réguliers avoient été bâtis quelque temps avant cette dédicace, et qu'il y avoit déjà des religieuses assemblées au même lieu, le jour qu'on en fit la solennité, qui fut le 14 juillet 1028.

Cette première fondation fut suivie de plusieurs autres, ce qui fait que cette abbaye vaut à présent environ trente mille livres de rente à l'abbesse, sans parler du revenu de la communauté, des offices claustraux et prieurés. Hildegarde, que Choppin nomme Edouarde, femme de Foulques, s'affectionna infiniment à cette abbaye, après qu'elle fut bâtie et dédiée, et y donna plusieurs grands et riches héritages. Elle ordonna que l'abbesse et les religieuses fissent tous les ans, le premier jour d'avril, un festin public, à table ouverte, à tous les pauvres mendiants, et qu'on donnât à chacun d'eux un pain en mémoire de la comtesse Edouarde, et qu'on appelleroit le pain de la comtesse, afin que, par ce moyen, la mémoire de la comtesse fût renouvelée chaque année; mais présentement on ne donne plus que quelque petit nombre de fouasses, qu'on bénit avant que de les distribuer, qui sont de trois ou quatre onces chacune, et qu'on appelle

encore les fouasses de la comtesse, que le vulgaire croit être un souverain remède contre la fièvre.

L'église du Ronceray fut encore solennellement dédiée depuis par le pape Calixte II, l'an 1119, lorsqu'il vint à Angers, et il couronna cette action par une excellente prédication qu'il fit au tertre de Saint-Laurent, dans le cimetière du Ronceray, et, à cause de cette dédicace si solennelle, les religieuses de cette abbaye ont affecté depuis de ne faire célébrer à leur grand autel que leurs quatre prêtres (ou chanoines), dont on a parlé ci-dessus, ou, en leur absence et défaut, elles appellent et paient un chanoine de Saint-Maurice, ou un religieux de Saint-Nicolas; mais toutes ces anciennes pratiques de sociétés se délaissent peu à peu.

Il est à croire que la nef de l'église du Ronceray servoit au commencement de paroisse dans cette église, pour tout le côté de la Doutre et pour tout ce qu'on appelle la paroisse de la Trinité; mais, ce quartier s'étant peuplé, on bâtit l'an 1060 l'église de la Trinité qui s'appeloit au commencement de Notre-Dame, pour servir d'église paroissiale. Jean-sans-Terre ayant depuis fait clore le côté de la Doutre, qui se peupla et se remplit de maisons, on fut obligé d'agrandir cette église, ce qui fut fait par les libéralités des habitants de ce même lieu, et, entr'autres, d'un de Jonchères, et autres riches et nobles bourgeois, du consentement de l'abbesse du Ronceray.

Sur ce sujet, il est bon de remarquer l'erreur du vulgaire d'Angers à l'égard d'un vieil bâtiment, appelé l'église de Saint-Laurent, qui est un peu au-dessus du Ronceray et de la Trinité. Le peuple d'Angers s'imagine que cette église de Saint-Laurent étoit anciennement une paroisse, qui contenoit tout le pays au-delà de la rivière de Mayne jusqu'au Lion-d'Angers, et, ajoutant à cette première erreur une seconde, dit que cette église de Saint-Laurent est la plus ancienne église d'Angers. Au premier point, je dis et soutiens que Saint-Laurent n'a jamais été une paroisse ou église paroissiale, et, de fait, lorsque les abbayes de Saint-Nicolas et du Ronceray ont été bâties et que l'évêque Hubert y a érigé des paroisses, il est dit très expressément, en l'une et en l'autre érection, que lesdites paroisses ont été prises et tirées de la paroisse de Saint-Pierre d'Angers, et l'une et l'autre abbaye en donne encore des reconnoissances à l'église de Saint-Pierre, sans qu'il soit parlé le moins du monde dans toutes ces actions de l'église Saint-Laurent. Le second point, touchant l'antiquité, se réfute de lui-même. Jamais on n'a vu d'ancien titre qui parle de l'église de Saint-Laurent; mais on en voit qui font mention de l'église de Saint-Maurice, de celles de Saint-Pierre, Saint-Maurille, Notre-Dame-du-Verger, de la chapelle sous terre du Ronceray;

toutes ces églises sont anciennes et fondées sur titres. Celle de Saint-Laurent n'en a aucun; partant, elle n'est point et ne doit point être réputée si ancienne que les autres dont je viens de parler, n'étant pas concevable que, dans toutes les vies de nos saints évêques, on eût oublié de dire quelques mots de l'église de Saint-Laurent, si elle eût été bâtie de leur temps.

Le sieur Bruneau de Tartifume a écrit que sa pensée étoit que l'église de Saint-Laurent étoit un ouvrage imparfait qui devoit être fort magnifique et exhaussé, et qui a été abandonné avant que d'être parachevé. C'est aussi mon sentiment, et je dis que cette église a été commencée par quelqu'un de nos comtes qui avoit dessein d'en faire une abbaye, et, comme c'étoit la coutume de ce temps-là de faire bâtir les églises et monastères avant que d'y donner des héritages, il y a apparence que ce comte aura été prévenu de mort, après quoi cet ouvrage et ce dessein seront demeurés imparfaits. Il se pourroit possible trouver quelque chose à dire là-dessus dans les cartulaires du Ronceray, que je n'ai pas lus entièrement; mais, pour garder mon ordre accoutumé, il est à propos de rapporter ici le catalogue des abbesses de ce lieu et le rôle des bénéfices qui en dépendent, et d'informer le lecteur que l'abbesse et les religieuses de ce monastère obtinrent du concile de Bâle des bulles qui portent que personne ne pourra tenir ni posséder les bénéfices de cette abbaye, que celles qui auront été reçues novices et fait profession en icelle. La clôture n'est point encore établie en ce monastère, mais cela n'empêche pas que les religieuses ne vivent fort sagement. Elles gardent la règle mitigée de saint Benoît, comme les évêques d'Angers Hubert et Nicolas Geslant l'ont modifiée et proposée à ces religieuses, ou, pour mieux dire, comme elle a été mitigée par les conciles et les papes. On ne reçoit en cette abbaye que des filles nobles et d'une ancienne et illustre extraction.

Catalogue des abbesses du Ronceray :

Leoburge, première abbesse, en 1028. — Bertrande. — Beliarde. — Richilde ou Ricaude, 1073. — Tiburge, 1119, du temps de la dédicace par Calixte II. — Mabile, 1122. — Hildeburge ou Auburge, 1126. — Ameline de Cholet, 1143. — Emine de Laval, 1163. — Hersendis Ire. — Hersendis II, 1209. — Thiephaine. — Agnès. — Marie de Beaumont, 1230. — Alix de la Roche, 1255. — Ænordis. — Thiephaine II, 1363 et 1380. — Isabelle de Ventadour, 1392. — Agnès, 1419. — Marguerite de Coesmes, appelée la riche abbesse, 1424. — Philippe du Bellay, 1450. — Aliénor de Champagne, 1455. — Catherine de la Trimouille. — Aliénor II. — Renée Sarrazin, 1498. — Catherine de Tonnerre, 1499. — Jeanne de la Jaille, 1500. — Isa-

belle de la Jaille, 1515. — Françoise de la Chapelle-Rainsouin, 1520. — Françoise Avué, 1530. — Anne de Montmorency, 1553, fut ensuite abbesse de Caumont. — Jeanne de Maillé, 1554. — Yvonne de Maillé, sœur de Jeanne, en 1575. — Simonne de Maillé, nièce des deux précédentes, en 1589, a été cinquante-sept ans abbesse. — Yvonne de Maillé, sœur de Simonne, en 1646. — Antoinette du Puy, en 1650.

Cet ordre et catalogue a été premièrement dressé par le sieur Bruneau de Tartifume et suivi par Mrs de Sainte-Marthe et mot à mot, mais Bruneau a ajouté à la fin ce qui suit :

« Le temps qu'ont été abbesses celles qui suivent est incertain : » Thiephaine, Beatrix, Constance, Adeline, Ricande, Turpine, » Thiephaine, Catherine, Agnès, Eremburge, Gillette, Marie, Armurie » de l'Isle, Ænordis, Hersendis, Anne. »

La plupart de ces dernières abbesses, comme Beatrix, Constance, Adeline, Armurie de l'Isle, Gillette, Eremburge, etc., ne sont point nommées au catalogue, et le susdit Bruneau les qualifie abbesses, les ayant trouvées au cartulaire de cette abbaye. Il ajoute encore ces mots : « De quatre abbesses qui ont porté le nom de Thiephaine, » l'une a été nommée *la Suharde;* de deux qu'on a appelées Ænor- » dis, l'une a été *Ænordis Riboule;* de deux qui ont eu le nom » d'Agnès, l'une a été *Agnès la Godière.* »

Il y a, au monastère du Ronceray, premièrement l'abbesse, chef du monastère, dont la crosse ou revenu particulier vaut trente mille livres de rente, non compris les pitances et vestiaires des religieuses qu'elle est obligée de fournir. Il y a en outre une doyenne ou prieure de cloître, une sacristaine, une chambrière. L'abbesse présente les prieurés de Seiches, en Anjou, qui étoit autrefois conventuel, Saint-Lambert-du-Lattay, en Anjou, le Plessis, de Bourg, Avenières au Mayne, Mareil, Courtamont, les Mortières. L'abbesse ne peut présenter ces prieurés qu'à des religieuses professes du Ronceray.

Elle présente les bénéfices séculiers qui suivent, en Anjou : les trois cures de la Trinité avec les quatre chanoineries, dont le premier chanoine s'appelle correcteur, et les cures de Saint-Jacques, Avrillé, Saint-Michel-de-Fénis, Rochefort, Saint-Lambert-du-Lattay, Saint-Germain-des-Prés, la Poitevinière, la Jubaudière, Brigné, Cornillé, Seiches;

Au diocèse du Mans : les cures de Bonchamps, Avenières, Souvigné, des Mares; et Saint-Lambert-de-Nantes.

L'abbesse confère encore *pleno jure* plusieurs chapelles séculières, comme la chapelle de la Comtesse, Puysenceaux, Requiem, Notre-Dame-des-Oo, de Salvé, Lanchenau, Saint-Gatien, Cœur-de-Roy, la

Chau, Saint-Gautier, Beuchenau, la Fillette, Clos-Raley, la Clotardière. Saint-Hervé est présenté par la doyenne et le receveur à l'abbesse qui confère Yzernay, Beaulieu, etc.

La fondation de l'abbaye du Ronceray fut suivie de bien près de celle de l'abbaye de Toussaints, que Girard, chantre et chanoine de l'église d'Angers, commença de fonder et bâtir auprès de la ville d'Angers en la même année de 1028. Le motif de cette fondation fut la charité et affection de Girard envers les pauvres, car sa première intention fut seulement de bâtir une église ou chapelle, avec un cimetière pour y enterrer les pauvres et les pèlerins, et d'y fonder deux prêtres pour y faire cet office de charité. Ayant prié diverses fois les chanoines de Saint-Maurice, ses confrères, de consentir et accorder cette fondation, laquelle il vouloit faire de ses propres biens, ils y donnèrent enfin leur consentement, à la charge que l'église et les prêtres seroient sujets aux chanoines de Saint-Maurice. Cela étant fait, Girard fit bâtir une église au même lieu où est à présent celle de Toussaints qui a été depuis rebâtie plus magnifiquement. Il y fit bénir un cimetière et y plaça deux prêtres auxquels il fit accommoder un petit logement. Tout cela étoit lors au dehors de la ville et est à présent dans l'enclos d'icelle (1).

L'an 1048, Geoffroy-Martel, comte d'Anjou, donna cette église, et tous les biens et aumônes qui y avoient été faites, aux abbés et religieux de la Trinité, de Vendôme et de Lesvières, de l'ordre de Saint-Benoît, lesquels y envoyèrent de leurs moynes, à la charge toutefois que cette église dépendroit toujours du chapitre de Saint-Maurice. Les religieux de Vendôme, s'étant placés en ce lieu de Toussaints, en firent un petit monastère; mais ces bons moynes de Vendôme, après avoir longtemps possédé ce petit établissement, et le voyant assez mal pourvu de rentes et revenus, l'abandonnèrent, et, pour cet effet, l'abbé de Vendôme, appelé Odoric, alla solennellement en faire la démission et exponse au chapitre de Saint-Maurice. Cela étant fait, l'évêque d'Angers, Renaud, ayant considéré avec les chanoines de Saint-Maurice et autres, qu'il n'y avoit point à Angers de chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, ils jugèrent à propos d'en mettre en ce lieu là et de le fonder mieux qu'il n'avoit été, tant pour l'ornement de la ville d'Angers, qu'à cause de la bonne édification où étoit alors cet ordre qui s'enrichissoit admirablement en France par la piété et vigilance d'Yves, évêque de Chartres. L'é-

(1) La porte de la cité qu'on appelle à présent la porte de la Vieille-Chartre, et qui servoit lors d'un portail de ville, est appelée dans cette fondation la porte Hugon, *porta Hugonis*.

vêque Renaud de Martigné y mit donc des chanoines réguliers, à quoi l'abbé de Vendôme appelé Geoffroy et ses moynes vinrent s'opposer, réclamant ce lieu de Toussaints; mais enfin voyant leur cause assez mauvaise, ils cédèrent aux chanoines réguliers de Saint-Augustin l'église, les édifices et les fondations de Toussaints, ce qui fut ratifié et accepté par l'évêque Renaud et les chanoines de Saint-Maurice.

Depuis ce temps-là, les évêques d'Angers y donnèrent plusieurs églises et quelques lieux et héritages, comme aussi les seigneurs de Beaufort et quelques évêques voisins; mais je trouve, par le cartulaire de cette abbaye, que ce sont les évêques d'Angers qui y ont le plus fait de bien. J'ai rapporté cette histoire tout d'une pièce pour n'en point interrompre le fil.

Voici le catalogue des abbés, dont le premier, nommé Robert, vivoit l'an 1140. Avant cette année-là, il n'y avoit point d'abbé.

Robert, deuxième abbé du temps qu'Ulger étoit évêque d'Angers, lequel donna plusieurs églises au monastère de Toussaints. — Bernard. — Robert II, 1207. — Jacques, 1213. — Renaud, 1235. — Michel, 1283. — Guillaume. L'an 1352, Guillaume, évêque d'Angers, et le chapitre de Saint-Maurice, firent expédier une bulle par le pape Clément, pour l'union d'une prébende de Saint-Maurice au monastère de Toussaints. La bulle porte qu'ils font don de cette prébende ou chanoinerie, à cause de l'amour que Girard, chantre de l'église d'Angers, avoit eu de ce lieu de Toussaints, et de l'affection que les susdits doyen et chanoines continuoient d'y avoir. — Jean Bourgeois, 1366. — Guillaume II. — Hamon, 1401. — Radulphe, 1412. — Guillaume Eschinard obtint du pape Martin V le privilége de la mître, anneau, etc. — Jean II. — Guy de Saucogné, 1458. — Guillaume Briand, 1464. — Simon Essirard, 1468. — Antoine Cheminard, 1473. — Jean Perrot. — Robert de Chemans. — Thibaut Mothais, 1504. — François de Villiers, dernier abbé régulier, mort en 1540.

Commendataires : Odet de Bretagne, 1541. — Laurent de Commacre, 1553. — Antoine Isoré, 1576. — Nicolas Bouvery, 1577. — Georges Louet. — Germain Merceron. Sous cet abbé a été introduite la réformation de la congrégation de Sainte-Geneviève. — Louys de la Cour. — Pierre de Broc, 1646.

L'abbé de Toussaints a pour sa portition ou partition : un beau domaine, plusieurs rentes et la prébende de Saint-Maurice. Le tout lui vaut environ cinq mille livres de rente. Les religieux ont pour leur part, et même avec les offices claustraux et chapelles régulières, sept à huit mille livres de rente. Ces offices ou chapelles sont : le prieuré claustral, la secrétainerie, la chambrerie, l'infirmerie, la

chanterie, les chapelles régulières; le tout est réuni à la mense conventuelle. L'abbé de Toussaints présente, en Anjou, les prieurés-cures de Beaufort, de Tiercé, de Juigné-sur-Mayne, de Villemoisan, de Trelazé, de Saint-Augustin, près Angers, de Lasse, de la Lande-Chasle, de Chemillé, de Jumelles; les prieurés-cures de Gée, Fontaine-Milon, Saint-Jean-des-Mauvrets et Saint-Georges-du-Bois sont présentés par les seigneurs des susdits lieux, mais ils ne doivent se présenter qu'à un religieux de Toussaints.

L'abbé de Toussaints présente, au diocèse du Mans, les prieurés-cures d'Argentrie, Saint-Melaine-de-Laval, Louverne, Saint-Germain-de-l'Hommeau;

Au diocèse de Tours : Savonnières, Saint-Hilaire-de-Tours, Linières, près Langeais;

Au diocèse de Nantes : le Pin, la Chapelle-Glain, Vriz, Rochementru;

En Rennes, Saint-Etienne-de-Conglais, Montenac.

Il présente encore le prieuré simple ou chapelle régulière de la Magdeleine sur les ponts de Nantes, laquelle vaut 2,000 livres de rente.

L'an 1032, le dévot roy de France, Robert, décéda, et eut pour successeur Henry I, son fils aîné. La France fut agitée de quelques troubles après la mort de Robert; mais enfin tout fut apaisé, comme on peut voir en l'histoire de France.

La même année, vers la fin du mois de septembre, la ville d'Angers fut presque entièrement détruite, brûlée et consommée par un horrible incendie. Elle fut rebâtie et réparée incontinent après, et j'estime que ce fut alors qu'elle fut accrue par une muraille, à tirer du Loricard par la porte Chapelière et le long de la rue de la Poissonnerie jusqu'à la porte Girard; on en voit encore quelques vestiges au bas de la rue de la Roë. Cet accroissement se continuoit depuis la porte Girard tout le long de la rue Saint-Laud, à revenir à la porte Angevine. Il est constant que l'église Saint-Pierre étoit en ce temps hors la ville, et y étoit encore l'an 1140.

Les troubles de la maison royale et du royaume étant apaisés par la prudence du roy Henry I, et l'Anjou étant fort paisible sous le gouvernement de Foulques-Nerra, il s'éleva en cette province un mal contagieux en la religion, dont fut auteur Berengarius ou Bérenger, archidiacre de l'église d'Angers. Ce misérable, que quelques auteurs ont soupçonné d'avoir été magicien et de plusieurs autres erreurs et méchancetés, avoit commencé à dogmatiser contre la réalité et vérité de la très sainte Eucharistie, dès la fin du règne du roy Robert; mais, par la diligence et piété de ce bon roy, cette erreur avoit été promptement assoupie.

Or le mariage que Geoffroy, fils de Foulques, contracta environ ce temps avec Agnès de Bourgogne, veuve de Guillaume IV, comte de Poitou, déplut infiniment à Nerra, son père. Les raisons qui l'obligèrent à n'approuver pas ce mariage furent, à mon avis, la parenté qui étoit entre Geoffroy et Agnès, ce qui a fait appeler par quelques-uns ce mariage incestueux, et le peu d'avantages qu'y trouvoit Geoffroy, qui étoit un prince bien fait et de grandes espérances, et héritier présomptif de plusieurs grandes et riches seigneuries, qui épousoit une veuve chargée de trois enfants; mais Geoffroy passa par dessus toutes ces considérations et épousa Agnès, à cause de sa beauté et autres perfections, et l'aima passionnément, comme j'ai vu en plusieurs titres. Besly, qui parle toujours en faveur de ses comtes et de sa nation, dit que ce mariage étoit inégal et désavantageux à Agnès, et qu'elle se rabaissa d'épouser son vassal; il appelle ainsi Geoffroy-Martel. Je ne sais où Besly trouve cette inégalité, car, quand on lui auroit accordé que les comtes d'Anjou tenoient en ce temps-là Loudun et Mirebeau à foi et hommage de ceux du Poitou, comme il dit, cela ne rendoit pas Martel inférieur aux comtes du Poitou, car Martel ne jouissoit pas encore du comté d'Anjou, ni de Loudun et Mirebeau, et ainsi ne pouvoit être vassal de ceux de Poitou, mais c'est la question de savoir comment et de quelle façon les comtes d'Anjou jouissoient de Mirebeau et de Loudun, aussi bien que de Saintes. Enfin cela même étant accordé, j'estime que Martel, qui étoit un prince des mieux faits de son temps, âgé seulement de vingt-cinq ans et glorieux des titres et des victoires de son père et de ses ancêtres, fit beaucoup d'honneur à Agnès, qui n'étoit qu'une veuve chargée de trois enfants, de la rechercher et de l'épouser (1).

Un peu après ce mariage, Geoffroy entreprit une furieuse guerre contre Guillaume V ou le Gros, comte de Poitou, beau-fils d'Agnès, sa femme, car ce Guillaume étoit sorti de Guillaume IV, comte de Poitou, et d'une autre femme que Guillaume avoit épousée avant Agnès, laquelle n'avoit été que troisième femme de ce Guillaume IV.

son fils, on ne peut expliquer ce mot qu'en disant ou qu'elle lui fut rendue, ou peut-être plutôt qu'il l'avoit en bénéfice et que le duc d'Aquitaine lui en assura la propriété perpétuelle. *(Jacques Rangeard.)*

(1) Roger ignore sans doute qu'Agnès tenoit de près à la maison des Carlovingiens par ses ancêtres; qu'elle étoit de celle de Bourgogne descendue des anciens ducs souverains de la Bavière, que Foulques, père de Geoffroy, étoit vassal des comtes de Poitiers, ducs d'Aquitaine, et, quoiqu'il en dise, son mariage avec Agnès, dont la fille épousa l'Empereur Henri le Noir, honoroit la maison d'Anjou, et le reproche de mésalliance fait à la veuve de Guillaume, épousant le vassal de son mari, n'étoit pas sans fondement. *(Jacques Rangeard.)*

Le sujet de cette guerre fut la possession de la ville de Saintes et du pays de Saintonge occupé par Guillaume V, que Geoffroy-Martel soutenoit lui appartenir. Il faut que Guillaume se fût emparé depuis peu de la ville de Saintes, car nous venons de voir qu'en 1032, au compte de Besly, Foulques-Nerra en étoit encore le maître. Geoffroy, n'en ayant pu tirer raison de Guillaume, se résolut de la chercher par la voie des armes; ce qu'il fit contre le gré et le sentiment de Foulques-Nerra, son père, qui haïssoit désormais les guerres et l'effusion du sang chrétien. Nonobstant cela, Martel, qui jouissoit déjà de la seigneurie de Vendôme, de celle de Saumur, où il vexoit grandement ses sujets à cause des grandes dépenses qu'il étoit obligé de soutenir, et de plusieurs autres seigneuries, assembla une puissante armée avec laquelle il entra en Poitou. Il se fit d'abord plusieurs courses de part et d'autre. Guillaume fit de grands ravages aux contrées de Mirebalais, Loudun et Montreuil-Bellay jusqu'à Saumur, et Geoffroy, de son côté, fit de grands dégâts autour de Poitiers.

Les deux comtes ayant fortifié leurs armées, et particulièrement celui de Poitou qui étoit moitié plus fort que Geoffroy, l'un et l'autre chercha les occasions d'une bataille générale; cela ne fut pas difficile, attendu l'espérance que chacun avoit de remporter la victoire. Le Poitevin se fiait en la multitude et au grand nombre de ses soldats, et l'Angevin en la valeur tant de fois éprouvée des Angevins et Amboisiens; je dis Amboisiens et non pas généralement Tourangeaux, car la ville de Tours et le comté de Touraine n'appartenoient pas encore entièrement à Geoffroy; ainsi quand on trouve écrit que les Tourangeaux firent merveilles au combat dont nous allons parler, à seconder leur comte, il ne faut pas pour cela qualifier dès lors comte de Touraine notre Geoffroy, si ce n'est qu'on veuille entendre cela à raison des seigneuries d'Amboise, Loches, Montrichard et Montbazon qui lui obéissoient aussi bien que Saumur. Le vaillant Lisoys, gouverneur ou plutôt seigneur d'Amboise, fut le premier appelé par Geoffroy à l'expédition dont nous parlons; aussi lui et ses troupes y servirent fidèlement Martel.

Par la lecture de Bourdigné, on voit évidemment que Geoffroy Martel prit sa marche par le Poitou droit à Saintes, et que Guillaume, s'étant opposé à lui pour lui empêcher le passage de la rivière de Boutonne, qui est entre le Poitou et la Saintonge, il fallut en venir là aux mains; ce fut donc en ce lieu, que Bourdigné nomme Chef de Voultonne (c'est Chef-Boutonne), qu'il y eut un furieux combat entre les deux comtes. Le Poitevin s'étoit retranché au même endroit, méprisant le petit nombre des Angevins qu'il espéroit défaire et emmener prisonniers sans peine ni difficulté, et, pour ce sujet,

avoit fait prendre une corde à chacun de ses gens pour lier les Angevins qu'il croyoit prendre; mais Geoffroy ne fit que rire de cette rodomontade, et, après avoir exhorté ses gens et les avoir animés par le souvenir de leurs illustres faits d'armes et ceux de leurs ancêtres, donna hardiment dans l'armée du comte Guillaume. Celui-cy, d'autre part, environné de plusieurs grands seigneurs d'Aquitaine, fit descendre son armée dans une belle plaine où il la mit en ordonnance de bataille. Tous admirèrent la hardiesse de Geoffroy et des Angevins, les voyant si préparés au combat avec si peu de gens contre une si puissante armée, les Poitevins étant plus de deux contre un. La bataille fut des plus furieuses de ce temps-là, Geoffroy faisant tout devoir de soldat et de capitaine, et Guillaume combattant aussi fort courageusement; mais enfin, Geoffroy ayant aperçu autour du comte Guillaume et de sa bannière une troupe des meilleurs combattants, jugea que de la défaite de cette troupe dépendoit la victoire. C'est pourquoi, après avoir rallié les siens, Bourdigné dit que les Tourangeaux firent là des merveilles, il donna sur la troupe du comte Guillaume, renversa la bannière et la prit, et obligea la plupart de cette troupe à la fuite. Tout le reste de l'armée poitevine ayant ensuite lâché pied, les Angevins et Tourangeaux se mirent à la poursuite des fuyards, dont ils tuèrent une multitude infinie, les Angevins n'en voulant prendre aucun à rançon, mais les Tourangeaux firent plusieurs prisonniers. Le terrain du champ de bataille, dit Bourdigné, étoit aussi arrosé de sang comme s'il eût plu du sang durant trois jours, peu s'étant sauvés d'une si grande armée, qu'ils ne fussent ou morts ou prisonniers. Le comte Guillaume, blessé de plusieurs plaies, fut aussi pris, et Geoffroy le fit panser fort soigneusement, de sorte qu'il en guérit.

Martel étant lassé de la poursuite des fuyards, retourna au champ de bataille, où ses gens, se trouvant incommodés du froid et du vent de bise qui souffloit fort impétueusement, s'avisèrent d'une plaisante invention qui fut d'amonceler les corps morts des Poitevins, pour leur servir d'abri contre le froid, ce qu'ils firent.

Besly rapporte quelques circonstances de cette guerre que je n'ai point lues ailleurs; il demeure d'accord que les Poitevins y furent vaincus par Martel; mais il dit, avec beaucoup d'apparence et sur de bons titres, que la bataille fut donnée auprès de Saint-Jouin de Marnes, près le mont Calouer (c'est possible Moncontour), et non pas à Chef-Boutonne; il dit encore que les Poitevins s'enfuirent dès le commencement de la mêlée et abandonnèrent leurs enseignes et leur comte qui y fut pris, et que la bataille ne fut pas si sanglante, comme nous venons de la représenter après Bourdigné.

Dès le lendemain, Geoffroy Martel marcha avec son armée vers Saintes, dont les habitants qui avoient entendu les nouvelles de la victoire de Martel, lui apportèrent les clefs; il y fit son entrée comme comte et seigneur, et y fit rafraîchir son armée et panser les blessés, et tous y furent bien traités par les Saintongeois. Ayant laissé ses ordres à Saintes, il s'en revint en Anjou, et, par l'entremise de plusieurs prélats et barons, remit en liberté le comte Guillaume, à la charge que le comté de Saintonge et le pays bordelais lui seroient donnés, et il en fit hommage à Guillaume; mais celui-ci ne vécut guères depuis qu'il fut sorti de prison, et mourut à Poitiers à la grande joie des Angevins et Tourangeaux, auxquels il avoit fait beaucoup de maux, par ses courses, au commencement de cette guerre.

Geoffroy-Martel faisoit en ce temps-là sa résidence ordinaire à Saumur et à Vendôme, dont Foulques, son père, lui avoit donné les seigneuries. J'ai remarqué, dans les titres de Saint-Florent, qu'il vexoit grandement ses sujets qui étoient proches de ses seigneuries, et entre autres, ceux de Saint-Lambert et de Saint-Martin-de-la-Place, les obligeant à de grandes contributions de grains, bleds et pailles, et, lorsqu'on lui remontroit ces injustices, il disoit pour toute raison qu'il étoit obligé d'en user de la sorte, forcé par la nécessité de la dépense qu'il faisoit.

Il mit des chanoines dans l'église de Saint-Florent du château de Saumur, laquelle il fit réconcilier par Hubert, évêque d'Angers; et les moynes de Saint-Florent-le-Jeune s'en étant plaints à lui et voulant y rétablir six moynes, il fut fait accord par lequel il fut permis aux chanoines d'y rester leur vie durant, après quoi cette église du château retourneroit aux moynes de Saint-Florent-le-Jeune.

Ce fut aussi en ce même temps et Foulques-Nerra vivant encore, que Geoffroy-Martel et la comtesse Agnès, son épouse, fondèrent l'abbaye de la Trinité de Vendôme, à cause d'une vision que tous deux, étant au château de Vendôme, eurent, de trois étoiles qu'ils virent tomber, en forme de lances, pendant une nuit fort claire et sereine, du ciel en une fontaine qui étoit où est à présent l'église de cette abbaye. Ayant déclaré cette vision à quelques dévots et vertueux personnages, ils conseillèrent à Geoffroy de bâtir en ce lieu une église en l'honneur de la sainte Trinité, et d'y fonder une abbaye et des moynes, ce qu'il fit, ayant promptement fait bâtir une célèbre abbaye au même lieu, et envoyé quérir vingt-cinq religieux à Marmoutiers, qu'il y logea et y donna ensuite plusieurs églises, héritages et possessions, dont on pourra voir le détail au livre intitulé *Gallia christiana*, où la fondation de cette abbaye, et du prieuré de l'Esvière

lès Angers est tout au long. Dans la suite des temps, cette abbaye a été augmentée d'autres riches fondations et églises qui y ont été données. Elle est encore illustre par cette belle relique de la sainte larme que Martel y donna et par les grands privilèges dont les papes l'ont honorée, entre lesquels on prise infiniment celui d'une église qu'a cette abbaye dans la ville de Rome, qui donne à l'abbé de Vendôme la qualité de cardinal-né. Cette église est celle de Sainte-Prisque à Rome, qui fut donnée à l'abbé Odoric par le pape Alexandre II, et depuis confirmée par le pape Urbain II à Geoffroy, abbé de Vendôme, illustre Angevin qui assista ce pape de conseils et de plusieurs sommes d'argent qui lui servirent beaucoup à se tirer des insultes de la faction des Guiberts: mais les abbés de Vendôme ne jouissent plus de cette église de Sainte-Prisque et en retiennent seulement le nom honoraire de cardinal. L'abbaye de Vendôme est riche et d'un grand revenu, tant à l'abbé qu'aux moines qui sont à présent de la congrégation reformée de Saint-Maur; je vous renvoie encore au *Gallia christiana* touchant le catalogue des abbés, et au *Pouillé*, touchant les bénéfices qui en dépendent.

Notre illustre comte Foulques ne vécut guères depuis cette fondation de son fils, car ayant résolu de faire encore un voyage à Jérusalem, il se mit en chemin pour accomplir cette dévotion, et s'y comporta avec autant de piété qu'il avoit fait les deux autres fois et fit de très grandes aumônes et libéralités au Saint Lieu et aux pauvres: mais, comme il s'en revenoit en Anjou et passoit par la Lorraine, il fut surpris d'une maladie à Metz, dont il y décéda l'an 1039 ou, selon d'autres, 1040.

Son corps fut ouvert et embaumé d'onguents et autres choses préservatives, dit Bourdigné, et apporté en l'abbaye de Beaulieu, près Loches, où il fut inhumé fort solennellement. Les entrailles et intestins furent mis en terre en l'église de Metz, sous une tombe qu'on appelle encore à présent la tombe du comte d'Anjou.

Ainsi vécut, ainsi mourut Foulques-Nerra, l'un des grands princes de son siècle. Courageux dans la guerre, intrépide dans les périls, prudent dans les conseils, libéral et charitable envers les pauvres, protecteur des ecclésiastiques et vraiment pénitent et saintement chrétien dans la fin de sa vie et dans sa mort. J'ai cru devoir cet éloge raccourci en peu de mots à la mémoire de Foulques, premier fondateur de l'abbaye de Saint-Nicolas-lès-Angers, ma maison de profession. La comtesse Hildegarde, sa veuve, lui survécut quelques années et alla à Jérusalem visiter les Saints-Lieux. Y étant arrivée, elle résolut d'y achever sa vie dans la contemplation et les autres exercices de piété, ce qu'elle fit avec beaucoup d'édification, comme

une autre sainte Paule. Elle y mourut dans ces saintes pratiques, l'an 1046, et y fut inhumée, et non pas auprès de son mari, comme le dit la chronique de Maillezais.

GEOFFROY-MARTEL, COMTE D'ANJOU. — HENRY 1er ROY DE FRANCE.

J'entreprends d'écrire la vie d'un des plus illustres héros que l'Anjou et la France aient produits depuis plusieurs siècles. Nous avons déjà vu comment ce généreux prince a donné des preuves de son courage, de sa magnanimité et de sa piété, dès le vivant de Foulques son père, dont le combat et la victoire sur le comte Guillaume, et la fondation de l'abbaye de la Trinité de Vendôme, sont des preuves très assurées; mais nous allons voir une suite si continuelle et si merveilleuse de belles, généreuses et saintes actions que le lecteur sera obligé d'avouer que c'est avec vérité et justice que j'ai qualifié Geoffroy-Martel du nom de héros.

Je crois néanmoins qu'il sera bon de faire le portrait de ce grand homme en abrégé et d'un coup de plume, avant de s'attacher à la description de ses guerres, de ses victoires et de ses autres actions louables. Geoffroy-Martel étoit un prince de haute taille, gros à l'avenant et d'une force merveilleuse, le teint un peu brun et basané, les cheveux courts, gros, épais, noirs et frisés; il avoit la face grosse et pleine et le regard fier et furieux. Il est assez bien dépeint au cloitre de l'abbaye de Saint-Nicolas-lès-Angers, du côté du midi auprès de la représentation du pape Urbain II; mais les portraits du même Geoffroy qui sont en la muraille de l'église de cette abbaye, auprès de son tombeau, proche l'autel de la paroisse, ne lui ressemblent en aucune façon, de sorte que je ne crois pas que ce soit son portrait. Il étoit courageux, actif, prompt, diligent à merveille, infatigable au travail, facile à supporter la faim et la soif, magnifique, charitable et dévot; mais avec tout cela, Bourdigné l'a taxé d'un vice, savoir: d'avoir été trop léger et prompt à parler de tout le monde, et indiscret à piquer et offenser sans sujet un chacun.

Avec ces qualités, Geoffroy entra en la succession du comté d'Anjou et de tous les autres biens et seigneuries de Foulques son père; il n'y fut pas longtemps sans avoir des affaires à démêler avec les comtes Thibaud et Etienne, enfants du comte Eudes de Chartres, qui avoit été ennemi de Foulques-Nerra, la querelle ayant ainsi passé jusqu'aux enfants. Mais, avant que d'entrer plus avant dans le recueil de cette guerre, il est très à propos de parler ici de la fondation du prieuré de l'Esvière-lès-Angers par notre Geoffroy-Martel, attendu que c'est la première action considérable que fit ce généreux prince

après qu'il eut pris possession du comté d'Anjou. Voici donc ce que porte le titre de la fondation, lequel j'ai abrégé :

L'an 1040, le huitième an du règne de Henry Ier, Geoffroy-Martel et la comtesse Agnès, son épouse, firent expédier au château de Vendôme la lettre de fondation du prieuré de l'Esvière-lès-Angers, qui contient que le comte Geoffroy et Agnès, son épouse, avoient, dès le vivant du comte Foulques-Nerra, fait bâtir à Vendôme un beau monastère à l'honneur de la très sainte Trinité, et que Foulques étant décédé, Geoffroy-Martel a conçu une sainte dévotion et intention de faire bâtir à Angers, qui est la capitale et le chef de sa seigneurie, et où la paix et la sûreté sont plus grandes qu'à Vendôme, un monastère semblable à celui de Vendôme, afin que si les frères venoient à être molestés en ce lieu-là, ils pussent se retirer au monastère qu'il fait bâtir à Angers, qui sera aussi sous le nom et invocation de la très sainte Trinité, et de la même grandeur et structure qu'est celui de Vendôme avec pareils priviléges. Ceci fut exécuté, et tous les biens que donna Geoffroy-Martel, lesquels sont spécifiés dans ce titre, sont donnés en commun, tant pour le monastère de Vendôme que pour celui de l'Esvière, que Martel fit bâtir et parachever avec soin dès cette même année; mais le monastère de Vendôme a toujours retenu la supériorité, et particulièrement depuis que celui de l'Esvière fut brûlé, qui fut l'an 1132, et celui-cy n'a toujours porté depuis que le nom de prieuré conventuel, auquel ceux de Vendôme ont laissé les domaines de Chemiré et ceux qui sont dans la paroisse de Brissac et autres qui sont en Anjou, de sorte que ce prieuré ne vaut présentement au prieur, qui est commendataire, que trois mille livres et deux mille livres aux religieux, qui sont ou doivent être six en nombre, qu'on y envoyoit ci-devant en obédience de l'abbaye de Vendôme; mais, depuis que les religieux réformés de la congrégation de Saint-Maur ont occupé l'abbaye de Vendôme, il ne vient plus que les religieux de la même congrégation au prieuré de l'Esvière, qui vont et viennent suivant la police de la congrégation et non selon la dépendance que le monastère de l'Esvière avoit de l'abbaye de Vendôme.

Outre les biens et fondations faites par Geoffroy-Martel à ces deux monastères, Abbo, de Briollay, donna, l'an 1112, au monastère de l'Esvière, un beau fief avec justice, dit Chopin; c'est le fief du Prieuré. Ce droit de fief fut depuis cause d'un grand procès entre le prieur de l'Esvière et les marchands d'Anjou et des provinces voisines; car les marchands, ayant secouru le roi Charles VII d'une grande somme d'argent, au fort des guerres angloises, ces marchands furent pour cette considération, affranchis et déchargés de plusieurs impôts et

tributs sur les rivières de Loyre et de Mayne, à quoi le prieur de l'Esvière s'opposa, réclamant toujours ses droits et devoirs sur la rivière de Mayne, au passage de l'Esvière ; mais enfin les marchands furent maintenus contre le prieur de l'Esvière, qui fut débouté de ses prétentions par arrêt.

L'an 1132, le monastère de l'Esvière fut brûlé avec l'église et tout le bourg de l'Esvière. L'illustre Geoffroy, abbé de Vendôme, dont le P. Sirmond a depuis naguère fait imprimer les ouvrages, vint à Angers pour faire rebâtir le monastère ; mais il n'y fut pas longtemps qu'il se trouva attaqué d'une maladie qui l'emporta en l'autre monde. Il fut inhumé au même lieu de l'Esvière, dont le bâtiment fut parachevé avec peine et fait d'une moitié plus petit qu'il n'étoit auparavant, tant l'église que les lieux réguliers.

L'an 1042, Geoffroy-Martel alla à Poitiers avec la comtesse Agnès, son épouse ; ils y menèrent les enfants d'Agnès et de Guillaume IV, comte de Poitou et duc de Guyenne, premier mari d'Agnès, auxquels la Guyenne et le Poitou appartenoient et étoient échus par le décès des enfants du premier mariage de Guillaume IV. Martel et Agnès ayant fait assembler une diète où se trouvèrent les principaux barons et seigneurs du Poitou, il y fut arrêté que Pierre-Guillaume, qui étoit l'aîné, et qui fut depuis appelé Guillaume VI, auroit la Guyenne, et que Guy, le cadet, auroit la Gascogne en titre de comté, ce qui fut exécuté à la grande joie de tout le monde.

Après cela, Martel et Agnès s'en retournèrent à Angers, et Guillaume Ier resta à Poitiers, mais il aura cy-après guerre avec Geoffroy Martel, son beau-père. Celui-cy, persévérant dans l'ardent amour qu'il avoit pour son épouse, l'étendoit jusqu'aux enfants qu'elle avoit eus de son premier mariage ; pour cet effet, il contribua avec elle tout ce qu'il lui fut possible à l'éducation d'Agnès, fille de cette épouse et sœur des deux comtes dont nous venons de parler, laquelle restoit seule à pourvoir ; mais sa fortune ne fut pas moindre que celle de ses frères ; au contraire, elle fut bien plus éminente, le crédit de Martel, son beau-père, lui ayant procuré et acquis l'alliance de l'empereur Henry IV, auquel elle fut mariée, et ce fut une très vertueuse princesse.

L'an 1044, il y eut une famine prodigieuse en toute la France, accompagnée d'une très grande mortalité. La chronique de Maillezais dit à ce propos que les vivres ne donnoient presque pas de nourriture, tellement qu'un homme qui avoit mangé et s'étoit rassasié, n'avoit pas plutôt cheminé cinq cents pas, qu'il recommençoit d'avoir faim comme auparavant et cherchoit de rechef à manger. — La même chronique remarque que la comtesse Agnès fit cette année un ac-

cord avec ses deux fils, sans spécifier sur quel point; possible que ce fut touchant son douaire.

Or, pour retourner aux affaires et différends que Martel avoit avec ceux de Blois et de Chartres, ayant été averti que Thibaud, comte de Blois, avoit pillé ses pays d'Amboise et Loches et ses autres seigneuries de Touraine, il résolut d'en avoir sa revanche et assembla de toutes parts ses gens d'armes, et, avec cette armée, alla visiter les places de Saumur, Loches et Amboise, qu'il fit fortifier de nouveau et en renforça les garnisons. Il laissa entre autres à Lisoys, auquel il confirma les charges et gouvernements que Foulques lui avoit donnés, quinze cents hommes de pied et deux cents gens d'armes, pour, avec ces troupes, faire des courses sur le comté de Blois. Roger Diablerie, capitaine de Loches et de Montrichard, eut ordre d'en faire autant vers Saint-Aignan, Chaumont et Pont-Levoy, et la garnison de Montbason, qui étoit aussi à Martel, faisoit pareil ravage aux environs de Tours. Nos historiens françois disent que Martel entreprit cette guerre à l'induction de Henry Ier, roy de France, qui, s'étant piqué de longue main contre défunt Hugues, comte de Chartres, et de nouveau contre les comtes Thibaud et Etienne, ses enfants, fut bien aise de trouver un instrument propre à se venger d'eux, tel qu'étoit Geoffroy-Martel. — Ils ajoutent à cela que Henry, offensé des félonies de Thibaud et Etienne, donna à Geoffroy la cité de Tours, s'il la pouvoit conquérir. Geoffroy, animé par les sollicitations du roy, battit donc aux champs et donna le rendez-vous de ses troupes au pays de Touraine, et alla mettre le siége devant Tours, jurant et protestant hautement de ne jamais partir de devant qu'il ne l'eût prise.

Le siége fut long et opiniâtre, les assiégés se défendant vigoureusement. Les nouvelles en ayant été portées à Thibaud, il assembla promptement une puissante armée pour aller faire lever le siége à Martel. Celui-cy, ayant appris la venue de Thibaud et s'ennuyant de la longueur du siége qui avoit déjà duré un an entier, assembla son conseil de guerre pour savoir ce qu'il devoit faire en cette occasion. Le brave Lisoys, qui étoit nouvellement arrivé au camp de Martel avec la plupart de sa garnison et avec les troupes que lui avoit laissées Martel, fut d'avis qu'on levât promptement le siége et qu'on allât sans tarder au devant de l'ennemi pour lui donner bataille et le défaire, alléguant que le gain de la bataille emportoit conséquemment la reddition de la ville. Les autres capitaines étoient de contraire avis et vouloient que l'on continuât le siége et que l'on y attendît l'ennemi. Cet avis étoit le plus sûr, comme a fort bien observé M. le baron d'Auteuil en la vie de Martel, pour preuve de quoi il

allègue la conduite de l'armée françoise, l'an 1640, au siége d'Arras, qui nous fit prendre cette bonne ville ; mais Geoffroy, qui avoit une très haute opinion de la prudence et de l'expérience de Lysoys, déféra à l'avis de ce cavalier, et fit sans délai marcher son armée à l'encontre de celle du comte Thibaud ; possible que ce fût la pratique des guerres de ce temps-là, et que ce ne fût pas alors la coutume de faire des lignes et retranchements, comme l'on fait à présent, ce qui eût mis en péril l'armée de Martel, divisée comme elle étoit au siége.

Les deux armées s'étant campées près l'une de l'autre, l'on fit de chaque côté l'ordre de la bataille ; Martel fit une harangue guerrière à la sienne, l'exhortant à se souvenir de la mémorable victoire de Pont-Levoy, que Foulques avoit remportée avec elle sur les mêmes ennemis qu'elle alloit combattre, et dit au surplus à ses gens qu'ils ne devoient pas s'étonner de la multitude de leurs ennemis, qui étoient quatre contre un, car Dieu pouvoit faire qu'un ou deux d'entre eux en mettroient deux mille en fuite. — Je ne doute pas qu'il ne les animât encore de la confiance qu'ils devoient avoir en la protection de saint Martin, qui étoit le patron des comtes d'Anjou, qui en portoient l'étendard en leurs guerres. Bourdigné dit que ce fut le signal de la bataille du côté de Martel et, qu'avant de le donner, il fit déployer l'étendard de saint Martin, auquel, dit-il, étoit l'image de ce saint, au-dessus des armes du comte. D'autres disent que cet étendard n'étoit autre chose que la chappe du même saint Martin. Sitôt que cet étendard eût été mis au vent, Martel donna avec sa gendarmerie dans l'armée du comte avec une furie et une impétuosité incroyable. Ce héros, qui étoit le premier à la tête de son armée, fit merveilles, non-seulement comme général, pour l'ordre et la disposition des troupes, mais aussi de son bras, comme simple soldat. Il se signala extraordinairement en cette occasion et de telle sorte, qu'après une grande tuerie de côté et d'autre, les escadrons du comte de Chartres commencèrent à plier, et en un instant toute l'armée fut mise en déroute. Le comte Thibaud même prit la fuite et ayant gagné un bois, dit le Bois-de-Braye, qui étoit fort épais, et ne pouvant pénétrer au travers, il y fut pris par les Angevins avec cinq cents de ses chevaliers. Bourdigné dit que les Angevins et Amboisiens, qu'il dit s'y être signalés particulièrement avec le sénéchal Lysoys, lequel n'arriva qu'au fort de la bataille, étant allé au précédent faire quelque cavalcade, y firent dix-sept cents chevaliers prisonniers, ce qui est un peu difficile à croire, attendu qu'on ne faisoit en ce temps là les chevaliers qu'avec cérémonie et solennité, et il y a de l'apparence que le comte de Chartres et tous ses amis

n'eussent pu mettre ensemble dix-sept cents chevaliers; tant y a que notre Geoffroy retourna victorieux au champ de bataille avec ses prisonniers et fit piller le camp et les bagages de l'ennemi, ce qui acheva d'enrichir l'armée de Martel, qui y trouva quantité de richesses et de biens. Il envoya le comte Thibaud, son prisonnier, à Loches, et de là le fit conduire au château d'Angers, d'où il sortit après par accommodement.

Il y a des auteurs qui rapportent la bataille dont nous venons de parler d'une autre façon, et disent qu'elle ne fut point sanglante, nul ayant été tué du côté des Angevins et peu du côté de Chartres, les Blaisois et Chartrains ayant pris la fuite à la vue de l'étendard ou chappe de saint Martin, qui leur éblouit la vue par sa splendeur, et leur fit paroître les Angevins lumineux et brillants comme des anges, ce qui leur donna tant d'effroi qu'ils en prirent la fuite. De quelque façon que ce soit, Martel remporta là une grande victoire, après laquelle il retourna devant Tours, qui se rendit sans aucune résistance.

Avant que de passer outre, j'estime qu'il est nécessaire de dire icy deux mots de l'étendard ou chappe de saint Martin, ancien étendard de nos roys de France, et aussi celui de nos comtes d'Anjou. M. le baron d'Auteuil, en son excellent ouvrage intitulé : *Histoire des ministres d'Etat*, en a fait un discours grandement curieux et exact, et je crois ne pouvoir mieux faire que de prendre de lui et de ses recherches ce qu'il faut en dire. Sa pensée est donc que le droit que nos comtes d'Anjou avoient de porter la bannière ou étendard de saint Martin en leurs guerres, excepté contre le roy de France, étoit un droit qui appartenoit à nos comtes en qualité de comtes d'Anjou, et non en qualité de grands sénéchaux de France, contre l'opinion qu'en a eue M. Gallant, en son *Traité des anciens étendards et bannières des roys de France*.

En effet, comme a très bien observé M. d'Auteuil, si le droit qu'avoient les comtes d'Anjou de porter l'étendard de saint Martin en leurs guerres eût été fondé sur la qualité de grand sénéchal de France, il eût été inutile de mettre dans la chronique de Tours et au rituel de Saint-Martin de Tours, que c'étoit au comte d'Anjou à porter l'étendard de saint Martin, excepté contre le roy de France; cette précaution, dis-je, eût été inutile, et j'ajoute à cela que nous ne voyons point que Foulques-Nerra et Geoffroy-Martel ayent exercé l'office de grand sénéchal de France, ni qu'ils ayent usé de ses prérogatives, ni qu'ils en ayent été reconnus et servis, et néanmoins ils ont porté cet étendard en leurs guerres; c'étoit donc comme comtes d'Anjou et principaux bienfaiteurs de l'église de Saint-Martin

de Tours que nos comtes pouvoient porter l'étendard de saint Martin en leurs guerres, et je conclus de la lecture de M. d'Auteuil que cet étendard étoit la chappe de saint Martin.

Je suis fâché que M. d'Auteuil et M. de Marolles, abbé de Villeloin, qui ont vu les cartulaires et titres de Saint-Martin de Tours et autres antiquités de Touraine, n'ayent pas prévu et examiné la question que je vais proposer; savoir comment et avec quelles circonstances et cérémonies les chanoines de Saint-Martin de Tours donnèrent cet étendard à Martel pour faire la guerre à leur propre comte, qui étoit Thibault, comte de Tours et de Chartres, et, pour tout dire, à Martel, qui faisoit tous les jours mille ravages autour de la cité de Tours, et qui l'assiégea effectivement.

Je me suis persuadé que nos comtes d'Anjou avoient toujours conservé de grandes prétentions sur la Touraine, depuis Ingelger, qui en avoit pris qualité de vicomte et grand préfet et avoit transmis ce droit à ses successeurs; que néanmoins Eudes et Thibault et leurs prédécesseurs, qui étoient sortis des Normands qui ravagèrent la France, s'emparèrent de la ville de Tours, dans la licence de ces temps là, et en prirent la qualité de comtes, et prévinrent nos comtes d'Anjou, et possible que ce fut le vrai motif des haines et guerres d'entre les maisons d'Anjou et Blois. Je trouverai bon qu'on me redresse sur cet article, s'il y a quelque méprise, et j'en supplie très humblement tous ceux qui ont l'intelligence de l'histoire de Touraine.

Pour retourner à Geoffroy-Martel, il fit enfin un accord avec le comte Thibaud son prisonnier, et le remit en liberté, aux charges et conditions qui suivent : premièrement, le comte Thibaud cède et transporte au comte Geoffroy-Martel la cité de Tours, les villes de Chinon, Langeais et autres, et généralement tout le comté de Touraine sans rien en réserver; secondement, il jure et promet de ne jamais faire la guerre au comte Martel pour la raison dudit comté ni autre chose; troisièmement, il affirme et assure que ledit comté s'étend depuis la rivière du Thouët, un peu au-dessous de Saumur, jusqu'aux haies de Brimaves, dites de Saint-Cyr, vers le Vendomois; en quatrième lieu, il promet et s'oblige de ne bâtir aucune forteresse ou château à sept lieues près de ceux du comte Martel. Cet accord, ainsi signé et arrêté, Martel traita aussi avec Geldouin, seigneur de Saumur, qui prétendoit toujours rentrer en la ville et château de Saumur, mais Martel l'obligea à y renoncer entièrement, ce qui fut fait, et Martel rendit à Geldouin et à son fils Hugues, seigneur de Chaumont, tous les fiefs et seigneuries qu'ils avoient au-delà de la rivière de la Vienne, tellement que Geoffroy-Martel demeura de

cette façon paisible possesseur de Tours, de Saumur et de toutes les villes de Touraine.

Ce traité fut entièrement exécuté l'an 1046, car je trouve que l'année suivante, Martel, jouissant d'une profonde paix, alla en voyage en Italie et dans la Pouille et y mena la comtesse Agnès son épouse. Il y a apparence que le motif de ces voyages fut la dévotion qu'il avoit à saint Nicolas, dont les reliques sont en Apulie, laquelle dévotion il continua de pratiquer étant de retour en Anjou, allant souvent visiter l'église de Saint-Nicolas-lès-Angers à laquelle il fit beaucoup de biens en ces temps-là, y étant encouragé d'ailleurs par l'austérité et sainteté de vie des religieux qui y étoient alors.

L'an 1047, le cinquième des nones de mars, le bon évêque d'Angers, Hubert de Vendôme, qui avoit travaillé et veillé avec un zèle et une piété admirables à la conduite de son troupeau, fut inhumé au-dedans du monastère de Saint-Serge-lès-Angers et non à Saint-Florent de Saumur, comme ont dit MM. de Sainte-Marthe au *Gallia christiana*, après M. Artaud. Cet évêque, étant décédé quelques jours auparavant, la cérémonie fut faite par l'évêque du Mans, Gervais, assisté de Frédéric, abbé de Saint-Florent, Vulgrin, abbé de Saint-Serge et de tous les autres abbés et clergé du diocèse d'Angers. La vicomtesse Emma, femme de Radulphe, vicomte du Mans et de Montreveau, proche parente du bon Hubert, voulut être enterrée au même lieu, ce qui fut fait l'an 1058. Et il est dit aux cartulaires de Saint-Serge, où j'ai pris ceci mot à mot, qu'Etienne et Adalberge, père et mère de la vicomtesse, étoient aussi enterrés au même lieu; il y a apparence que ce fut ce qui convia l'évêque Hubert à y choisir sa sépulture, à quoi la considération d'Hubert, qui fut abbé de Saint-Serge environ ce même temps, et étoit parent de l'évêque Hubert et des vicomtes cy-dessus, l'a encore pu porter.

Je crois que ce fut aussi en ce même temps que la comtesse Agnès, épouse de Geoffroy-Martel, décéda. Le calendrier de Notre-Dame de Vendôme, rapporté par Besly, dit qu'elle mourut le 4e des Ides de novembre, sans marquer l'année. Les paroles de ce calendrier qui suivent sont remarquables : qu'après son mari séculier, elle s'étoit mariée et unie à Dieu plus heureusement qu'elle n'avoit fait au siècle; qu'elle étoit, durant sa vie, morte au monde, pour vivre plus heureusement dans le ciel, après la mort temporelle. Besly infère de là que Martel l'avoit délaissée et répudiée et qu'ayant quitté le monde, elle avoit embrassé une vie pénitente où elle s'exerça longtemps et qu'enfin elle survécut à Martel, à quoi je ne vois point d'apparence; — il n'est point vraisemblable, dis-je, que ni Agnès ni Grécia, deuxième femme de Martel, fussent vivantes lorsqu'il se rendit religieux à Saint-

Nicolas, n'étant parlé le moins du monde ni de l'une ni de l'autre en toute cette action, tellement que je crois avec apparence qu'Agnès décéda environ ce temps icy, après avoir fait bâtir et fondé l'église et les chanoines de Saint-Georges, au château de Vendôme.

Après cela Geoffroy-Martel se maria avec Grécia, sœur des comtes de Poitou (il faut qu'elle ait sorti du premier lit de Guillaume IV), laquelle étoit lors veuve de Bellay, seigneur de Montreuil-Bellay, et en avoit des enfants, qui succédèrent à la seigneurie de Montreuil-Bellay, et dont Martel prit un grand soin; il n'eut point d'enfants de cette seconde femme, non plus que de la première.

Grécia fut aussi dévote et curieuse de faire des fondations pour des moynes, selon la coutume de ce temps-là; car ce fut elle qui fonda le prieuré de Montreuil-Bellay et donna à l'abbé et monastère de Saint-Nicolas-lès-Angers, l'église de Saint-Pierre de Montreuil-Bellay, à laquelle appartenoit la paroisse de la ville et château de ce lieu. — Elle y donna aussi toutes les chapelles, également celle du château avec les dîmes et autres héritages et biens. — Cette église de Montreuil-Bellay fut administrée et servie par deux religieux de Saint-Nicolas-lès-Angers durant un long temps et jusqu'à l'an 1105, que Bellay, petit-fils de Grécia, augmenta la première fondation faite par son aïeule, fit bâtir des cloîtres et autres lieux réguliers et donna de riches héritages pour y établir et faire subsister douze moynes; tellement que ce prieuré vaut à présent cinq mille livres de rente, dont le prieur en prend trois mille et les religieux deux mille; mais il n'y a ordinairement que deux ou trois religieux en ce prieuré, ce qui est bien peu pour faire l'office canonial, dont j'ai fait l'épreuve, étant en obédience en ce prieuré.

Ce fut aussi au temps dont nous parlons que Geoffroy-Martel donna à Renaud de Châteaugontier, cadet de sa maison et filleul de Martel, le lieu appelé Ville-Morand, vers les confins de la Touraine et du Vendômois, avec plusieurs fiefs, à la charge d'y bâtir une forteresse pour faire frontière à ceux de Blois et Chaumont, ce que fit le brave Renaud, qui étoit un jeune cavalier qui avoit commencé à se distinguer aux guerres qu'avoit eues Martel. Il arriva que le père de Renaud, qui étoit allé en voyage à Jérusalem, mourut en cette sainte cité à pareil jour que le frère aîné de Renaud, qui s'appeloit Alard, décéda aussi à Châteaugontier, en Anjou; notre cadet Renaud en fut fort affligé. Pour le consoler, Martel le maria à une fort belle demoiselle nommée Béatrix, du lignage de sa première femme Agnès, et Renaud eut de ce mariage un beau fils dès le bout de l'an. Pour en solenniser la joie et la mémoire de son aïeul, il fit nommer cet enfant Renaud, et, à cause de lui, imposa en même temps, à la

forteresse qu'il faisoit bâtir, le nom de Château-Renaud; c'est l'origine de la famille des anciens seigneurs de Château-Renaud, en Touraine.

Geoffroy-Martel avoit encore à son service en ce même temps un jeune écuyer du pays de Mayne, nommé Foulques de Tournay, brave cavalier qui avoit déjà fait plusieurs belles actions. Geoffroy-Martel, pour l'obliger de plus en plus à son service, lui donna plusieurs fiefs et seigneuries en Touraine et une maison auprès d'Amboise, qui fut depuis appelée la Motte-Foulques, à cause de lui, laquelle il fit fortifier.

Robert, duc de Normandie, étant décédé environ en ce temps, Guillaume, son fils, que quelques auteurs appellent Guillaume le Bâtard, lui succéda au duché de Normandie, par faveur et assistance des armes d'Henry, roy de France. Nos historiens angevins n'ont point dit que Martel ait accompagné le roy en cette expédition, et toutefois c'est icy proprement le temps où M. d'Auteuil fait passer Geoffroy-Martel pour premier ministre d'Etat d'Henry I. C'est aussi en ce même temps que M. le baron d'Auteuil, après l'archidiacre de Lisieux, assigne la guerre qu'eut Geoffroy-Martel contre Henry I, roy de France, son seigneur, dont la cause et le sujet furent quelques paroles indiscrètes et piquantes que Martel dit contre Henry, dont ce roy étant irrité, il marcha avec une puissante armée en Anjou contre Martel et alla assiéger le château de Mouliherne, qu'il prit. Nous ne lisons point que Martel se soit mis en état de secourir cette place ni que le roy ait fait d'autres projets. M. d'Auteuil conjecture que Martel s'humilia et alla faire sa soumission au roy, qui le reçut en grâce et fut bien aise de se réconcilier avec un si grand homme, ce qui me paraît fort vraisemblable.

Cependant Guillaume, duc de Normandie, qui s'étoit établi en ce duché et en jouissait paisiblement, n'y fut pas longtemps sans avoir différend avec notre Martel, ensuite de quoy ils se firent une cruelle guerre. L'histoire est icy assez obscure. Le sieur de Montferré, en ses Mémoires des comtes du Mayne (1), dit qu'une des filles de Hugues II ayant été mariée à Geoffroy de Mayne, celui-cy prétendit le comté et s'allia de Geoffroy-Martel contre le duc de Normandie, lequel avoit fait fiancer à Robert, son fils, une autre fille de Hugues II, et prétendoit aussi de cette façon au comté du Mayne. Montferré ajoute incontinent après, sans marquer de date, que Martel eut guerre avec Hugues II; que Martel prit et pilla la ville du Mans, y

(1) Mémoires des comtes du Maine jusqu'en 1620, par Pierre Trouillard, seigneur de Montferré, avocat au Mans. Paris, Libert, 1643, in-12. Le Mans 1643, in 4°.

mit le feu et fit arracher les vignes qui étoient autour de la ville. Il y a icy de la confusion, car j'estime que cette prise du Mans, par Martel, a précédé l'alliance qu'il fit avec les Manceaux contre le duc de Normandie. Bourdigné n'a rien dit de cette prise du Mans sur Hugues II, mais seulement que le comte Herbert, qui succéda à Hugues II, étant molesté par les Normands, Herbert eut recours à Martel et lui demanda secours contre Guillaume, ce que Martel lui ayant accordé, il marcha promptement au secours d'Herbert avec une puissante armée. Le premier effort de Martel fut sur Domfront, qui appartenoit au seigneur de Bellesme du parti de Guillaume. La place fut rendue à Martel, lequel entra ensuite dans les évêchés d'Evreux et de Séez, où il fit des désordres horribles, mettant tout à feu et à sang, ce qui a fait crier furieusement les historiens normands de ce temps-là contre lui. De là, notre invincible comte alla assiéger Alençon qu'il prit et y mit bonne garnison, et ayant congédié ses troupes, s'en alla trouver le roy Henry I qui l'avait mandé. C'est ici que j'estime que doit avoir lieu l'opinion de M. d'Auteuil, touchant le ministère de Martel, si tant est qu'il ait été premier ministre du roy; mais je crois que l'affection du roy et le ministère ne furent pas de longue durée.

Cependant Martel ayant eu avis que Guillaume-le-Bâtard avoit assemblé une très forte armée, avec laquelle il étoit allé mettre le siége devant Alençon, il résolut de secourir la place et les gens qu'il avoit laissés dedans, à quelque prix que ce fût; mais il ne put faire si bonne diligence que Guillaume ne prît la ville d'Alençon, et n'allât encore assiéger Domfront. Celui-cy, ayant été averti de la venue de Martel qui s'approchoit de Domfront, inventa un stratagème pour empêcher le secours, et voici comment en parle notre Bourdigné, que je rapporterai ici presque mot pour mot pour faire voir le style et la naïveté de ce temps-là :

« Guillaume donc, qui sçavoit la venüe de Martel, envoya trois de ses chevalliers luy parler, leur enchargeant ce qu'ils devoient dire, desquels l'un, nommé Roger de Montgommery, approchant de l'ost de Geoffroy, dit à aucuns de l'ost, qu'il étoit messagier du duc Guillaume, lequel l'envoyoit parler au comte d'Anjou; si fut incontinent mené en sa tente, et, après la révérence faitte, lui dit : Sire comte, Monseigneur vous fait par moy sçavoir que si vous apportés vivres aux assiégés de Domfront, qu'il est tout prest de les recevoir et à ce que n'ayez la peine du tout, demain au bien matin viendra jusqu'icy sçavoir pourquoy vous estes venu, et, pour le connoître, sera monté sur un bayard et aura un escu vermeil et une guimple de damoyselle au bout de sa lance pour essuyer le visage à

ceux qui seront en sa voie. — Le me promettez-vous, au nom de votre seigneur? dit le comte d'Anjou. — Ouy, sire, par ma foy, répondit le chevallier. — Et je vous promets ma foy, dit le comte, que s'il vient, il me trouvera monté sur un coursier blanc et un escu pendu à mon col qui sera d'or sans autre devise; là luy conteray les causes de ma venue. — Va, volontiers luy feray la response, dit messire Roger.

» A tant s'en partent les messagiers du duc de Normandie, et quand ils furent retournés vers leur seigneur, ils luy dirent ce que le comte d'Anjou luy mandoit, puis l'avertirent qu'il estoit venu avec grande puissance de bons gens d'armes et que la rencontre d'un tel homme estoit fort à redouter; de ces nouvelles ne fut le duc Guillaume point réjoui, et toute la nuit fit faire bon guet, et, durant icelle, pensa aux moyens de renvoyer le comte d'Anjou sans le combattre; pour cet effet, il dépescha de bon matin deux soldoyers qui firent mine de venir de Domfront, et passèrent auprès de l'armée de Martel, et ils furent interrogés qu'ils estoient et d'où ils venoient; ils firent response qu'ils estoient soldats de la garnison de Domfront et qu'ils se retiroient, la ville ayant été rendue par composition au duc Guillaume le jour précédent. Martel, qui s'estoit levé de bon matin pour mettre son armée en ordre de bataille et la faire marcher et avoit pris la souppe en vin, dit l'annaliste, fut transporté de cholère à la nouvelle apportée par ces deux soldats, et y ajouta foy un peu trop légèrement. C'est pourquoy il donna ses ordres pour la retraitte, disant à ses gens que c'estoit folie d'espérer reprendre la place sur le duc Guillaume qui l'avoit trompé pour le coup et estoit homme à ce qu'il voyoit, pour en faire bien d'autres, qui le laisseroit faire. »

En effet, le duc envoya promptement le vicomte de Nesle se mettre en embuscade sur le passage de Martel; mais celui-cy, qui marchoit en ordre de bataille, n'en fut point surpris, mais soutint l'effort du vicomte avec fermeté, le battit et se mit en route. Cependant le Normand suivit l'armée de notre comte en queue, ce qui ayant été rapporté à Martel, il entra en une furie qui n'est pas imaginable, dans la créance que l'on imputât sa retraite à lâcheté, et qu'on dît qu'il fuyoit devant son ennemi; c'est pourquoy il tourna tête vers l'armée du Normand et l'attendit de pied ferme dans un bois vers Ambrières; d'autre part, Guillaume, en ayant eu avis, fit marcher gaillardement son armée contre les Angevins. Bourdigné dit qu'il y eut une furieuse bataille entre les deux armées, où Martel eut de l'avantage, mais il ne rapporte point le nombre des morts; il remarque seulement que le duc Guillaume y perdit trois de ses

principaux capitaines, savoir : Aymar, comte d'Aumale, Robert de Beaumesnil et Amaury de Flammencaire. Après cela le duc se retira à Ambrières et y laissa une bonne garnison à laquelle il laissa ordre de fortifier la place; mais Martel, sans perdre de temps, y alla donner tête baissée, et, l'ayant emportée d'assaut, passa la garnison au fil de l'épée, après quoy il pilla et fit raser la place. S'étant remis en chemin, il recommença les désordres dont nous avons parlé, pillant et brûlant tout sur son passage, et, comme quelques-uns de ses barons lui remontroient que c'étoit chose pitoyable de voir tous ces excès, il excusa cette faute par une autre, disant que les Normands en avoient autrefois bien fait d'autres au pays d'Anjou et qu'il ne sauroit assez se venger.

Enfin il se rendit à Angers où il fut reçu de ses sujets avec de grandes démonstrations de joie, et il y apprit avec plaisir l'heureuse défaite que les habitans d'Angers venoient de faire en son absence du comte de Saint-Sauveur, normand, et de son armée avec laquelle il étoit venu assiéger Angers, tandis que Martel étoit en Normandie. Le comte de Saint-Sauveur, qui avoit été disgracié du duc de Normandie, son seigneur, ayant appris que le comte Martel avoit mené avec lui toute sa noblese et gendarmerie en Normandie pour faire la guerre au duc Guillaume, s'imagina qu'il ne pouvoit en cette conjoncture rien faire de plus agréable au duc, son seigneur, que d'assembler une armée et aller ravager le pays d'Anjou, tandis que Martel seroit occupé en Normandie contre Guillaume; et de fait il prit si bien son temps qu'il arriva devant Angers avec deux mille Normands et Bretons, tandis que Martel étoit encore en Normandie. Les habitants d'Angers, ayant su l'arrivée du comte de Saint-Sauveur, coururent promptement aux armes, et, pour prévenir l'ennemi, résolurent de faire une furieuse sortie pour l'empêcher de faire les approches. Ils sortirent donc en belle ordonnance et allèrent trouver l'ennemi qui s'étoit campé aux lieux où sont à présent le prieuré de Saint-Sauveur, Brecigné, Toussaints et les Lices, et attaquèrent les Bretons et Normands avec tant de vigueur qu'ils les firent plier, et, sans que la nuit les séparât, les habitants d'Angers les eussent entièrement défaits. Le lendemain matin, les Angevins, s'étant préparés à recommencer la bataille, ne trouvèrent plus à qui parler, car le comte de Saint-Sauveur, ayant reconnu la grande perte qu'il avoit faite en la journée précédente, avoit délogé, à petit bruit, pour s'en retourner en Bretagne où il s'étoit réfugié auparavant. Les habitants d'Angers, se voyant délivrés de ce fâcheux ennemi, firent enterrer les morts au lieu où avoit été donné le combat, et depuis on y bâtit une chapelle qui fut appelée de Saint-Sauveur,

à cause du capitaine de Saint-Sauveur qui avoit campé et avoit été battu en ce lieu là. Depuis, il y fut fondé un prieuré conventuel de filles qui dépend de l'abbaye de Saint-Sulpice de Rennes ; et il y a eu autrefois des religieuses en ce prieuré de Saint-Sauveur, dont on voit encore les logements; mais je n'ai encore pu apprendre par qui il a été fondé et comment et pour quelle raison il a été donné à l'abbaye de Saint-Sulpice de Rennes.

Le lecteur angevin doit remarquer une méprise de Bourdigné en ce sujet, lorsqu'il dit que les habitants d'Angers sortirent, sur l'armée du comte de Saint-Sauveur, par la porte dite anciennement de Saint-Jean, proche la porte Saint-Aubin, où l'on voit encore deux tours en forme de portail, qu'il assure avoir été cette porte de Saint-Jean; mais il est certain qu'au temps dont nous écrivons l'histoire, et même plus de cent ans après, la clôture de la ville qu'on voit à présent n'étoit pas faite. L'église de Saint-Pierre était encore dans les faubourgs après l'an 1100, et il y avoit un faubourg de Saint-Pierre. Les églises de Saint-Martin, Saint-Aubin et Toussaints étoient pareillement hors la ville, ce qui se justifie par titres incontestables. Bourdigné s'est donc abusé en fabriquant une porte imaginaire de Saint-Jean, proche celle de Saint-Aubin, vu qu'elles n'étoient bâties ni l'une ni l'autre au temps dont nous parlons, la ville étant encore resserrée de la façon que nous avons dit il n'y a pas longtemps; mais les faubourgs étoient grands, même celui de Saint-Pierre, tous lesquels Jean-sans-Terre fit depuis renfermer et clore dans la ville.

La guerre contre le duc de Normandie étant finie, Martel fut obligé d'en entreprendre une autre contre le duc de Bretagne et contre Guérin, baron de Craon en Anjou, qui, s'étant révolté contre Martel par quelque fantaisie et déplaisir, étoit allé faire hommage de la baronnie de Craon au duc de Bretagne, lui remontrant que cette baronnie avoit autrefois été de ses dépendances de Bretagne. Martel, averti de la félonie de Guérin, manda tous ses barons et leur proposa le fait. Eux ayant représenté qu'il falloit citer Guérin pour voir ce qu'il répondroit à l'accusation, Hugues, surnommé le Bourguignon, à cause qu'il étoit de la famille des comtes de Nevers et de Bourgogne, et qui étoit un des plus fidèles de Martel et l'avoit suivi en toutes ses guerres, dit que son opinion étoit que Guérin avoit forfait contre le comte d'Anjou, son seigneur, et, partant, avoit perdu sa terre qui devoit être confisquée.

Ceci étant rapporté à Guérin, il fit prendre les armes à tous ses amis et vassaux en attendant un puissant secours du duc de Bretagne; mais celui-cy étant venu à Craon avec quelques troupes, y

mourut, et Hoël, son successeur, se départit de cette entreprise, tellement que Guérin de Craon n'eut point d'autre recours en cette extrémité qu'à Robert, sire de Vitré, son gendre, lequel avoit épousé Berthe, fille unique de Guérin. Il ne laissa pas néanmoins de faire des courses sur le pays d'Anjou jusque vers Epinard de Segré. Ayant fait quelques prisonniers, il en choisit deux, lesquels il renvoya au comte Martel et leur remit leur rançon, à la charge que le premier diroit au comte d'Anjou que le jugement qu'il avoit prononcé contre lui étoit faux, et que la part où il le trouveroit, il le lui feroit amender et reconnoître.

Les deux messagers s'étant acquittés de leur commission, Martel, indigné de plus en plus, saisit ou s'ensaisina (ce sont les termes) de la baronnie de Craon; c'est pourquoi Guérin fut contraint de s'en aller avec ses amis à Vitré. Là il assembla une belle armée à l'aide de son gendre et de ses voisins, avec laquelle il vint jusques devant Angers, ravageant toute la campagne du côté de la Bretagne. Martel, qui étoit à Brochessac, appelé maintenant Brissac, lorsque Guérin, accompagné du sire de Vitré, se présenta devant Angers, en fut promptement averti, y accourut en diligence; mais Guérin, ayant appris la venue de Martel, se mit sur la retraite. Ce brave comte, s'étant mis à sa poursuite avec les plus diligents des siens, rencontra son ennemi au bourg d'Epinard, à une bonne lieue d'Angers; le choc y fut très furieux, Martel et les siens combattant pour la victoire et l'honneur, et Guérin pour le bien et la vie. Durant ce combat, Guérin et Hugues le Bourguignon s'étant rencontrés, se prirent l'un et l'autre, et Hugues fut si heureux qu'il passa sa lance au travers du corps de Guérin qui tomba mort à terre de ce coup. Ses sujets, l'ayant relevé et pris son corps, l'emportèrent promptement à Craon, où il fut inhumé en l'église de Saint-Clément; le reste de l'armée, ayant gagné au pied, fut poursuivi par Martel, lequel, sans perdre de temps, s'en alla incontinent à Craon, et s'empara de la ville et château qui lui ouvrit ses portes sans résistance.

Martel, étant arrivé à Craon, fit venir en sa présence et des autres barons qui étoient là, Hugues, son fidèle serviteur et parent ou allié, à cause d'Agnès, sa première femme, auquel il fit, en présence de tous les barons, don de la baronnie et seigneurie de Craon et de tout l'héritage de Guérin, à lui appartenant par droit de confiscation pour le crime de félonie; il excepta seulement de ce don l'église de Saint-Clément de Craon, laquelle Suthard de Craon avoit autrefois donnée à l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers à certaines conditions; mais Suthard l'avoit depuis reprise et mise entre les mains de prêtres séculiers. Martel se réserva cette église de Saint-Clément, lors-

qu'il fit don de la seigneurie de Craon à Hugues le Bourguignon, et en même temps, qui fut l'année 1053, donna la même église de Saint-Clément à l'abbaye de la Trinité de Vendôme, laquelle il aimoit fort, à la charge que l'abbé de Vendôme en feroit un prieuré conventuel, comme il est encore à présent. Hugues le Bourguignon, tige des seigneurs de Craon, confirma aussi cette donation, et fit encore depuis de grands biens à l'église du prieuré de Saint-Clément, comme firent aussi ses successeurs : de sorte que c'est un beau prieuré conventuel dépendant de l'abbaye de Vendôme et qui a la suprématie sur toutes les églises de Craon. Robert, seigneur de Vitré, et Berthe de Craon, sa femme, fille de défunt Guérin de Craon, étant venus depuis s'humilier devant Martel et lui redemander la seigneurie de Craon, Martel, pour ajuster leurs intérêts avec ceux de Hugues, son fidèle serviteur et vassal, fit épouser à Hugues Agnès, fille de Robert de Vitré et de Berthe de Craon, laquelle Agnès étoit petite-fille de Guérin, à la charge que Hugues et Agnès et leurs descendants auroient la seigneurie de Craon, et qu'ils n'empêcheroient pas néanmoins Robert de Vitré et Berthe, sa femme, d'aller demeurer quand il leur plairoit au château de Craon, et que le père et le gendre vivroient en bons amis, voisins et parents.

Or, Geoffroy-Martel, se voyant en repos après tant de guerres qui l'avoient occupé presque durant toute sa vie, et considérant que lui et ses prédécesseurs, comtes d'Anjou, s'étoient contentés d'entretenir seulement un ou deux chapelains en la chapelle de Sainte-Geneviève du château d'Angers, près la porte du palais des comtes d'Anjou, résolut d'élever cette chapelle à une plus haute dignité et d'y établir un collége de clercs ou chanoines, ce qu'il fit environ ce même temps, ce que MM. de Sainte-Marthe, au *Gallia Christiana*, ont mal à propos attribué à Geoffroy-le-Bel, sur de légères conjectures. Pour exécuter cette fondation, Martel fit expédier un grand titre, que le lecteur pourra voir au long au *Gallia Christiana*, volume 2, page 133. Dans ce titre est une longue déduction des biens, rentes et possessions que le comte Geoffroy donna pour cette fondation, et entre autres un grand domaine et usage dans les bois appelés de la Verrerie (c'est Saint-Barthélemy, près Angers, *silva Vitrearia*), les vignes, fief et terre de Bouchemaine qui furent à Gaubert de Maillé; l'église de Bouchemaine, dîmes et appartenances; quatre métairies ailleurs; des terres en Loudunois et à Brain; des prés sur la Maine, près l'Esvière; et le dixième denier de la monnaie d'Angers qui a beaucoup valu aux chanoines de cette église dans ces derniers temps. Tout cela fut depuis confirmé par Geoffroy, comte d'Anjou et duc de Normandie, par un beau titre où les cha-

noines sont nommés tantôt clercs, tantôt chanoines, comme l'on avoit accoutumé de faire dans les anciens temps; mais je n'ai vu aucunes bulles de papes pour confirmer cette fondation de chanoines.

Il est encore porté, dans la lettre de fondation de Martel, qu'il y avoit dès lors plusieurs saintes reliques en la chapelle de Sainte-Geneviève, et entre autres le corps de saint Laud; mais il n'y est point parlé de la vraie Croix, laquelle y étoit apparemment déjà et avoit été apportée de Jérusalem par Foulques-Nerra, père de Martel. Je ne doute pas que ce ne fût l'an 1098, lorsque fut faite la société et fraternité d'entre l'abbé et religieux de Saint-Nicolas et les chanoines de Saint-Laud, par laquelle ceux de Saint-Nicolas promettent d'assister aux services solennels de ceux de Saint-Laud et de Sainte-Croix, en l'église de Saint-Laud, et que l'abbé de Saint-Nicolas y chantera la messe aux susdites fêtes, ou le prieur en son absence, et que le doyen et chanoines de Saint-Laud iront faire la même chose à l'église de Saint-Nicolas, aux fêtes de Saint-Nicolas. Il y a apparence, dis-je, que la fête de Sainte-Croix est dénommée en ce titre pour une des plus solennelles de l'église de Saint-Laud, à cause de la relique et de la vraie Croix; sans cette considération, j'estime qu'ils auraient désigné une autre fête à ceux de Saint-Nicolas. Il est encore à croire que l'église de ces chanoines avoit dès lors changé de nom, ou pour mieux dire qu'on avoit bâti, au-dedans du château d'Angers, une autre église sous le nom et invocation de saint Laud, de laquelle église on voit encore les ruines et masures, dans laquelle les chanoines faisoient le service et même avoient auprès de cette église un cloître et des logements dont on voit aussi les restes; et le cloître est cité au titre dont je viens de parler, *actum in claustro Sancti-Laudi*. Les chanoines ont continué de célébrer et chanter l'office dans cette église de Saint-Laud du château d'Angers jusqu'au temps du roi saint Louis, qu'ils furent transportés, par son ordre, dans l'église de Saint-Germain, au-delà des Lices, dont nous parlerons en son lieu.

Nous avons déjà vu ci-devant comment Bérenger, archidiacre d'Angers, après avoir vomi ses erreurs contre la sainte Eucharistie, fut combattu et son hérésie condamnée en sa naissance. Ayant recommencé à publier en ce temps, il fut derechef combattu et condamné. J'ai trouvé, dans les manuscrits du feu sieur Bruneau de Tartifume, homme fort judicieux, que l'évêque d'Angers, Eusèbe Brunon, qui occupoit le siége épiscopal en ce temps, et le chantre de l'église d'Angers, adhérèrent en cette occasion-cy à Bérenger; et que l'évêque Eusèbe se rétracta bientôt après, ce que fit aussi ensuite le chantre : où il dit que pour punition on ordonna au chantre

de porter dans l'église, aux fêtes solennelles, une barrette ou calotte rouge couverte d'un linge délié. Mais il ne dit point si ce fut l'église d'Angers ou autre qui imposa cette peine au chantre. Quant à l'évêque d'Angers, il se purgea par une épître qu'il écrivit à Bérenger, dont l'original est en la bibliothèque de Saint-Maurice, et laquelle le sieur Claude Ménard a fait imprimer depuis quelques années, et est rapportée par le sieur de Roye, en son livre de la pénitence de Bérenger.

Dès ce même temps, le concile de Florence fut averti de la rechute de l'archidiacre, comme témoigne Lanfranc, qui dit que le pape Victor fut curieux de faire condamner l'hérésie de Bérenger en tous les conciles qui furent tenus de son temps. Un Concile fut aussi assemblé à Tours en la même année, à la diligence du légat Hildebrand, assisté de saint Hugues, auquel Bérenger se trouva et fut derechef condamné en plein synode, et jura entre les mains du légat de ne jamais parler ni disputer de son hérésie, laquelle il n'eut pas la hardiesse de défendre en ce concile. Mais après que le légat s'en fut retourné et que le concile fut fini, Bérenger récidiva, comme auparavant : de sorte que, l'an 1059, la nouvelle en ayant été portée à Rome au pape Nicolas, successeur de Victor, Nicolas fit citer Bérenger à Rome, où le pape avoit assemblé un concile, que Guilmand appelle général et où se trouvèrent cent treize évêques. Bérenger y ayant comparu, anathématisa derechef son erreur, en présence du pape et du concile, promit de n'en écrire ni prêcher jamais aucune chose, que conformément à l'orthodoxie, et brûla en présence de tous les Pères le livre de Jean le Scot, dont nous avons déjà parlé, où il avoit puisé son hérésie. La forme du serment, protestation et profession de foi que fit Bérenger en ce concile, est tout au long aux Annales du cardinal Baronius et ailleurs, où je renvoie le lecteur. Il y a quelques termes et expressions un peu dures en cette profession de Bérenger et aux autres qu'on lui fit faire; mais les pères qui la dressèrent sont excusables, attendu les déguisements, récidives et ambiguités dont cet hérétique s'étoit servi tant de fois. Nous le verrons encore une fois relaps en cette hérésie et condamné comme auparavant; mais j'avertis ici mes lecteurs que Dieu fit tant de grâce aux habitants de notre Anjou, qu'ils n'en furent point infectés et ne prêtèrent l'oreille en aucune façon à cette hérésie.

Je proteste ici, avec sincérité, que je n'ai jamais vu, dans les anciens titres que j'ai lus, la moindre apparence qu'aucun Angevin, soit ecclésiastique, soit noble, soit du commun peuple, ait suivi cette hérésie, à l'exception de l'évêque Eusèbe et du chantre, qui en ont été soupçonnés seulement et s'en sont purgés; ce qui servira,

avec les doctes livres qu'on a imprimés de notre temps sur cette matière, à faire reconnaître les imaginations chimériques du ministre Claude, qui a tâché de nous persuader dans ses ouvrages sacramentaires que l'opinion de Bérenger fut entièrement suivie en ce siècle, et qu'elle n'étoit qu'un rétablissement de l'ancienne créance de l'Eglise : fausseté digne d'un ministre calviniste, qui se réfute par elle-même, par l'horreur qu'on en eut en Anjou, par les promptes et diverses condamnations qui en furent faites et par la conservation pure et entière de la créance orthodoxe contre laquelle on défie les ministres de faire voir qu'aucun se soit élevé en Anjou, dans tout ce siècle et suivants et jusqu'aux hérésies de Luther et Calvin.

M. Bruneau de Tartifume rapporte à ce temps-ci l'institution de la procession du Sacre d'Angers, que tous les ordres de la ville, dit-il, ordonnèrent pour l'expiation du crime de Bérenger; mais l'office de la fête et de la procession n'étant pas encore composé ni reçu dans l'Eglise, je ne puis croire ce que dit là le sieur Bruneau. L'on voit au livre de la *Réponse du chapitre de l'église d'Angers*, une conclusion capitulaire des chanoines de cette église, et le résultat d'une assemblée de tous les corps de la ville d'Angers de l'an 1513 : le tout pour régler la procession du Sacre. Je ne doute point qu'elle ne soit plus ancienne; mais de savoir précisément quand elle a commencé, cela est bien difficile. J'ai demandé à M. Guy Arthaud, qui est l'ancien chanoine de l'église cathédrale, s'il y a quelque titre, acte ou mémoire au trésor des titres de cette église, plus ancien que celui de 1513, qui fasse mention de la procession du Sacre. Il m'a répondu qu'il ne le croyoit pas, et qu'il n'en avoit point vu. C'est une chose très certaine qu'en l'année 1513 cette procession se faisoit déjà fort solennellement à Angers; et il est fort vraisemblable qu'elle étoit bien plus ancienne, et que l'assemblée de 1513 ne fut faite que pour régler les différends qui étoient survenus en la marche. Depuis ce temps-là, cette procession s'est toujours faite, avec une grande pompe et magnificence, tellement qu'on dit encore à présent, par toute la France, que c'est une merveille de voir le Sacre d'Angers. Les grosses torches de cire, où l'on représente, en personnages de relief de cires blanches et peintes, plusieurs histoires saintes, sont des ouvrages admirables et de beaucoup d'édification.

Voici l'ordre de la marche de la procession. Les rues par où passe la procession doivent être tendues et parées de riches tapisseries et couvertes en haut de lineux ou linges blancs très propres et nets. Le juge de la prévôté, avec le procureur du Roi, commande et prend garde que tout se fasse avec l'ordre et la décence requise. Donc, dès

cinq heures et demie du matin du jour de la Fête-Dieu, les grosses torches partent de l'église Saint-Maurice en cet ordre : la grosse torche des boulangers, la torche des bateliers, la torche des savetiers, la torche des portefaix, la torche des bahuttiers, la torche des cordiers, la torche des corroyeurs, la torche des selliers, la torche des tanneurs, la torche des cordonniers, la torche des poissonniers, la torche des bouchers; en tout douze grosses torches. Il faut quelquefois quinze ou seize hommes à porter une seule de ces torches.

Second ordre : les portefaix partent à six heures, sont suivis des tissiers, bateliers, vinaigriers, savetiers, cloutiers, meuniers, tonneliers, chandeliers, verriers.

Troisième ordre : les terrasseurs, les maçons, les tailleurs de pierre, les cordiers, les charpentiers, les couvreurs d'ardoises, les tourneurs et rouettiers, les menuisiers, les bahuttiers, les plombeurs, les vitriers, les peintres et imagers.

Quatrième ordre : les maréchaux, les esperonniers, les maréchaux en armes blanches, les arbalestriers, les arquebusiers, les horlogers, les serruriers, les couteliers, les armuriers, les fourbisseurs, les quincailleurs, les pintiers, les poëliers.

Cinquième ordre : les bonnetiers, les chapeliers, les parcheminiers, les gantiers, les colletiers, les éguilletiers, mégissiers, les paumiers et raquetiers, les escardeurs, les tondeurs, les tanneurs, les cordonniers, les pourpointiers, les tailleurs et couturiers, les pelletiers et les brodeurs.

Sixième ordre : les poullailliers, les cuisiniers, les rôtisseurs, les boulangers, les cabaretiers, les pâtissiers, les hôtelliers et les bouchers.

Septième ordre : les jeunes marchands et clercs de marchands, les marchands merciers, colporteurs et libraires, les ciergers, les ferriers ou ferrons, les chirurgiens, les apothicaires, les apothicaires-droguistes, les marchands de draps de laine et de soie, les orfèvres, le corps de la monnaie, les juges et consuls des marchands.

Huitième ordre : les notaires, la bazoche, les greffiers, les avocats, la faculté de médecine et corps de l'Université, les enquesteurs, les juges des traites, l'élection et le corps de la prévôté, qui marchent ensemble, la prévôté à droite et l'élection à gauche, le corps de ville et le présidial; le corps de ville tient la gauche et le présidial la droite.

Il y a eu quelques petits changements dans cet ordre, depuis qu'il a été tiré des registres de la prévôté, car il y a quelques-uns des métiers cy-dessus nommés qui ne s'exercent plus, et quelques autres qui ne marchent point; mais cela n'est pas considérable.

Tous les particuliers des métiers et offices que j'ai nommés marchent tous deux à deux, la torche à la main, tant en allant qu'en revenant. Durant cette procession, tous ceux des métiers ont le chapeau au poing; les marchands et officiers vont la tête couverte.

Neuvième ordre, qui est l'église auquel le chantre de l'église d'Angers commande et préside : les capucins, les minimes, les cordeliers, les jacobins, les augustins, les carmes, les quatre églises collégiales de Saint-Maurille, Saint-Mainbœuf, Saint-Julien et Saint-Pierre, tous en chappes; l'église de la Trinité se joint à présent à ces colléges; l'abbaye de Toussaints et les religieux ou prêtres du prieuré conventuel de Saint-Jean-l'Évangéliste, aussi en chappes; les églises royales et collégiales de Saint-Laud et Saint-Martin en chappes; l'église cathédrale dont les chantres psalteurs et musiciens chantent seuls à la procession et sont proche le Saint-Sacrement.

Le précieux corps de Notre-Seigneur est porté avec une grande pompe et magnificence sur un brancard orné de riches tapis en broderie, à la manière de l'arche d'alliance de l'Ancien Testament. Le révérend évêque d'Angers soutient la partie de derrière du brancard sur ses épaules, et le grand doyen la partie du devant. En leur absence, deux autres dignités font cette illustre fonction. Le Saint-Sacrement est couvert d'un riche voile de drap d'or qui est supporté par quatre dignités ou anciens chanoines de la cathédrale.

Derrière le clergé marchent messieurs les gouverneurs et lieutenants de la province, ville et château, environnés de leurs gardes; et le prévôt provincial suivi de ses archers font la clôture de la procession et sont suivis d'une foule innombrable de peuple de l'un et de l'autre sexe; le capitaine du guet avec ses archers marchoit à main gauche du prévôt, mais a été supprimé.

Besly dit que Geoffroy-Martel eut l'an 1058 une guerre avec Guillaume, duc de Guyenne et comte de Poitou, lequel étoit fils d'Agnès de Bourgogne, première femme de Martel. Il dit que le sujet en fut la prétention sur quelques places de Poitou, que Guillaume disoit lui appartenir et dont jouissoit Martel. Ces deux princes en étant venus à une rupture manifeste, Guillaume s'avança le premier vers l'Anjou, et ayant ravagé le Loudunois, le Mirebalais et les environs de Saumur, vint se camper devant cette dernière place et l'assiégea; mais Martel qui avoit prévu tout cela, s'étoit de bonne heure jeté dedans avec force soldats où il se défendit si bravement que Guillaume étant tombé malade de la dyssenterie, dont son armée étoit infectée, fut contraint de lever le siége et de se retirer à Poitiers, où il décéda un peu après qu'il y fut arrivé, au mois de septembre de

la même année 1058. C'est la dernière guerre qu'a eue notre brave Martel, où il se soit trouvé en personne.

Cet illustre héros voyant donc une profonde paix régner dans toutes ses seigneuries, ne s'adonnoit plus qu'aux exercices de piété. Il alloit, dit Bourdigné, tous les jours à l'église de Saint-Nicolas faire ses prières, et ne pensoit plus à autre chose qu'à faire pénitence de ses fautes passées. Il est à croire qu'il perdit en ce même temps sa seconde épouse, la comtesse Grécia. Je suis fâché que les cartulaires de Saint-Nicolas et les titres du prieuré de Montreuil-Bellay ne nous aient point dit comment elle mourut, ni où elle a été inhumée. Bourdigné ne dit plus rien qui regarde notre Martel, sinon que quelque brouillerie s'étant levée en Saintonge, par les intrigues d'un nommé Pierre Dedonense, Martel, qui se voyait sans enfants, envoya quérir Foulques, son neveu, qui fut depuis surnommé Réchin, et étoit lors âgé seulement de dix-sept ans, le fit chevalier et l'envoya en Saintonge, où il apaisa les factions qui y étoient.

Un peu après que Foulques fut parti, la lune se montra noire comme un charbon, dit Bourdigné, ce que chacun disoit être le présage de la mort de quelque grand prince. De fait ce fut en ce temps que Henry I, roy de France, mourut après avoir régné assez heureusement. Notre Geoffroy, attristé de sa mort et cassé d'années, résolut d'abandonner tous les honneurs et seigneuries qui étoient très grandes pour se faire religieux. Pour cet effet, il fit venir à Angers ses deux neveux, Foulques Réchin et Geoffroy-le-Barbu, enfants de Geoffroy, seigneur de Château-Landon et de Gâtinois, et de sa sœur Adèle, et fit assembler au même lieu tous ses barons pour leur communiquer sa résolution.

Toute cette noble compagnie s'étant rendue au château d'Angers, Geoffroy-Martel leur parla en termes éloquents et remplis de la grâce et de l'amour de Dieu. Il dit qu'il avoit regret d'avoir été tant attaché au monde et d'avoir tant fait de guerres; que l'Ecriture Sainte nous prêchoit qu'il est fort difficile à un homme riche d'arriver au royaume des cieux; qu'il avoit résolu de quitter tous ses biens et toutes ses grandeurs pour surmonter cet obstacle, et que pour cet effet il se démettoit entre les mains de ses neveux de tous ses biens, priant toute cette noblesse là présente de leur être fidèle, et chargeant ces deux neveux de se gouverner sagement et généreusement envers eux et envers tous leurs autres sujets; qu'au surplus dans la crainte qu'il avoit d'avoir scandalisé ou maltraité quelqu'un des assistants, il les prioit tous de lui pardonner tout ce en quoy il avoit pu les offenser, et en même temps, se prosternant à genoux, la larme à l'œil, leur demanda pardon. Alors les barons d'Anjou et de Touraine

se prirent à pleurer eux-mêmes, et se jetèrent aux pieds de Martel pour l'empêcher de se mettre à genoux, comme il avoit dessein de faire. Ce fut là un spectacle bien triste et bien rude à toute cette noblesse, les barons se regardant l'un l'autre le cœur saisi de douleur, sans pouvoir proférer une seule parole. Enfin, Martel rompit le silence et leur dit que tout de bon il prenoit congé d'eux et leur disoit adieu, et qu'il alloit tout de ce pas et à la même heure se rendre religieux en l'abbaye de Saint-Nicolas, et partit sans vouloir qu'aucun, non pas même un seul valet, l'accompagnât, laissant les barons abîmés dans les soupirs et dans les regrets, tant l'amour qu'ils avoient au brave Martel étoit grand.

Cet illustre héros étant arrivé à Saint-Nicolas, se prosterna aux pieds de l'abbé du lieu, nommé Adélard, lui demandant seulement l'habit de religieux, ce que le bon abbé lui accorda en présence de tous ses religieux, qui répandoient des larmes de joie de voir ce grand guerrier, si redoutable aux rois et aux princes de son temps, ainsi humilié et converti, quitter tant de grandes et puissantes seigneuries, pour embrasser la pauvreté religieuse, et en un mot, comme disent les cartulaires de Saint-Nicolas, de voir ce grand conquérant, de leur prince qu'il étoit, devenir leur frère en religion : *de principe nostro factus est frater noster*. Cette conversion de Martel ne fut pas un feu de paille, car la ferveur avec laquelle il embrassa la vie religieuse et pénitente lui dura jusqu'à la mort, laquelle ne tarda pas beaucoup, étant décédé en l'abbaye de Saint-Nicolas, environ un an après qu'il y eut pris l'habit, en réputation de sainteté, l'an de Jésus-Christ 1061.

Le corps de ce grand prince fut premièrement inhumé au chapitre comme celui d'un simple religieux, mais le pape Urbain II étant venu à Angers, l'an 1095, il dédia de nouveau l'église de Saint-Nicolas, et fit lever le corps de Martel et le fit transporter du chapitre dans l'église, et fit la cérémonie des obsèques fort magnifiquement, à laquelle assistèrent les neveux de ce prince.

Telle fut la fin de ce grand et illustre personnage qui avoit rempli toute la France, voire toute l'Europe, de la renommée de sa valeur et de ses vertus, ce qui lui fit à bon droit donner le surnom de Martel, à l'imitation de l'incomparable Charles-Martel, père du roy Pépin. L'empereur Henry fut un de ceux qui eurent le plus d'estime pour Martel, et pour la lui témoigner, ayant appris qu'il étoit fort dévot au grand saint Nicolas, il lui envoya une partie du bras de ce saint, qu'il donna à l'abbaye de Saint-Nicolas-lès-Angers.

Les roys Robert et Henry I l'honorèrent à l'envi l'un de l'autre; et si celui-cy eut quelques petits démêlés avec notre héros, cela ne dura guères et fut bientôt apaisé. Les ducs de Bretagne, de Normandie

et de Guyenne et les comtes de Chartres et Blois le redoutoient comme un vrai foudre de guerre, et éprouvèrent à leur dam son courage et sa force invincible, Martel les ayant tous battus et défaits en batailles rangées. Qui pourroit exprimer tous les autres combats, attaques, siéges, rencontres et surprises où il a fait paraître sa valeur! Il est plus aisé de les imaginer que de les écrire, les historiens de ce temps là ne les ayant pas marqués exactement et n'ayant rapporté que ses plus grandes et fameuses batailles.

La mémoire d'un si grand homme n'a pas laissé néanmoins d'être blâmée par quelques historiens normands, qui, ayant éprouvé les misères de la guerre aux temps des différends d'entre notre Martel et le duc de Normandie, et ayant entrepris d'écrire l'histoire de ces temps-là, pour gratifier leur duc Guillaume ont parlé au désavantage de Martel, l'appelant tyran et l'accusant d'injustice et de cruauté; mais il a été si bien justifié par M. d'Auteuil, en son histoire des Ministres d'Etat, que je ne saurois rien y ajouter, et crois que je ne puis finir cette vie plus glorieusement et plus justement qu'en me servant des termes de cet auteur : « L'épitaphe de Martel, » dit-il, nous dépeint ce ministre tout autrement que les historiens » normands ne le dépeignent, car, malgré leur envie et leur haine, » cette inscription nous le donne pour le plus grand homme de » France durant le règne d'Henry I et pour l'un des plus célèbres » héros de son siècle, et, après tout, sa fin accompagnée de beau- » coup de marques de piété et diverses autres actions illustres de sa » vie, contredisent formellement et démentent les historiens, ses » ennemis jurés et déclarés. »

Voici l'épitaphe que l'on ne voit plus à présent au tombeau de Martel, qui est un petit tombeau de pierre, élevé de deux ou trois pieds proche l'autel de la paroisse de Saint-Nicolas, en l'enclos de la grande église, à main gauche du grand autel, laquelle église n'étoit pas bâtie de la façon qu'elle est à présent, lorsque le corps de Geoffroy-Martel y fut transporté, cette église n'ayant été édifiée de la structure qu'elle est à présent, avec voûte de pierre, que l'an 1150, par les soins de l'abbé Barthélemy et de ses religieux; mais l'épitaphe de Martel ne se voit plus à son tombeau et est restée seulement dans nos cartulaires. Elle est telle :

Dum viguit tua, dum valuit Martelle potestas,
Fraus latuit, pax magna fuit, regnavit honestas.

Les chanoines de Saint-Laud avoient coutume d'aller processionnellement tous les ans à l'église de Saint-Nicolas, le 12 novembre, jour du décès de Geoffroy-Martel, et là ils chantoient solennelle-

ment une messe des défunts, pour l'âme de ce prince, à l'autel Saint-André, proche de son tombeau; mais l'an 1648, ils se désistèrent de cette pieuse coutume. Les religieux de Saint-Nicolas font aussi ce jour-là même un anniversaire solennel pour cet illustre héros: dès le soir de l'onzième novembre, ils font sonner toutes leurs cloches, ce qui se continue durant toute la nuit. C'est ce qui a donné lieu à la fable du vulgaire qui dit que saint Brice, dont la fête est ce jour-là même, va durant la nuit et durant qu'on sonne, dire la messe à Saint-Nicolas et de là à Saint-Laud, et qu'on lui tient un autel préparé dès le soir en l'église de Saint-Nicolas. Ceci est fondé sur ce qu'on préparoit un autel pour les chanoines de Saint-Laud, dès le soir précédant le jour de l'anniversaire.

L'auteur de la vie de Lanfranc et le religieux Lupus Christianus, au IV volume, nous ont donné un concile d'Angers, lequel ils disent avoir été tenu en l'église de Saint-Maurice de cette ville le 1er jour de mars de cette année 1061, suivant l'ancienne computation; auquel le premier dit que se trouvèrent dix archevêques ou évêques; l'indiction en est faite à Tours, et toutefois ces auteurs rapportent qu'il a été tenu à Angers. Etienne, cardinal et légat du Saint-Siége, y présida, et on y fit dix canons qui sont rapportés tout au long par ces écrivains. Le 1er est contre les simoniaques; le 3e contre ceux qui vendent, dissipent ou aliènent les biens ecclésiastiques; le 6e contre les évêques, prêtres et diacres lubriques; le 7e contre les clercs qui portent les armes; le 10e contre les religieux fugitifs qui abandonnent leurs monastères.

Il n'y est point parlé de Bérenger ni de son hérésie, ce qui a donné sujet de croire que cet hérésiarque n'avoit point encore contrevenu à la profession de foi que lui avoit fait faire le pape Nicolas II.

FOULQUES-RÉCHIN, COMTE D'ANJOU. — PHILIPPE II, ROY DE FRANCE.

Foulques-Réchin et Geoffroy-le-Barbu, enfants de Geoffroy de Château-Landon et d'Adèle d'Anjou, ayant partagé les seigneuries de Geoffroy-Martel, leur oncle, par l'avis de leurs barons, Foulques se mit en possession de l'Anjou et du Gâtinois qu'il prit pour sa part, et Geoffroy de la Touraine et de la Saintonge qui lui échurent selon Bourdigné, le *Gesta Consulum* et autres anciens titres; mais Besly dit que Geoffroy-le-Barbu étoit l'aîné et eut l'Anjou, ce qui a moins d'apparence. Foulques, comme rusé et adroit qu'il étoit, employa toute sa politique à gagner l'amitié de ses barons et de ses sujets en Anjou, à quoi il réussit d'abord; mais Geoffroy n'en fit pas de même

en Touraine, ce qui fit que ses peuples s'aliénèrent étrangement de lui.

L'abbaye de Marmoutier, près Tours, ayant vaqué au commencement du règne ou administration de Geoffroy en Touraine, les religieux de Marmoutier élurent un abbé appelé Barthélemy, religieux de cette abbaye, homme très vertueux. Geoffroy, en étant averti, envoya faire défense aux religieux de reconnaître Barthélemy pour abbé, prétendant que c'étoit à lui de nommer l'abbé de ce monastère en cas de vacance; possible que Geoffroy prétendoit seulement le droit de confirmation ou de donner permission d'élire, à l'exemple des roys de France de ce temps-là, qui usoient de ce droit aux évêchés et abbayes vacants. Tant il y a que cette affaire fut portée à de grandes extrémités, car Geoffroy ne voulut jamais permettre qu'on reconnût Barthélemy pour abbé, et envoyoit à toute heure ses soldats et officiers faire des insultes en l'abbaye de Marmoutier et dans les dépendances d'icelle. Hugues, abbé de Cluny, s'étant employé comme intercesseur auprès de Geoffroy, touchant cette affaire, et n'ayant rien obtenu de lui, les moynes de Marmoutier eurent recours au pape, dit Bourdigné, lequel voyant Geoffroy endurci en son obstination, l'excommunia et le déclara privé de ses seigneuries, lesquelles il donna à Foulques, frère de Geoffroy. Je doute fort de cette sentence papale, et ne vois guères d'apparence que le roy de France, Philippe, et le comte Geoffroy, ayent laissé passer cette entreprise du pape sans s'y opposer.

Quoi qu'il en soit, Foulques prit ce prétexte ou quelque autre plus raisonnable pour faire la guerre à Geoffroy, son frère, qui mit peine de se bien défendre. Celui-cy, ayant assemblé une armée, vint au-devant de son frère et son ennemi tout ensemble; et s'avançant toujours, vint donner jusqu'à Brochessac, qu'on dit à présent Brissac, après avoir passé auprès de Saumur. Foulques-Réchin, ayant appris l'arrivée de son frère en ce lieu-là, y mena gaîment ses troupes et attaqua promptement son adversaire. Le combat ne fut pas long ni sanglant, les soldats de Geoffroy l'ayant abandonné dès le commencement de la mêlée, soit qu'ils eussent comploté avec Foulques, soit qu'ils eussent de la répugnance à servir un prince si bizarre et qui ne se faisoit pas aimer. Le pauvre Geoffroy, abandonné des siens, fut pris et envoyé prisonnier à Angers, et depuis à Saumur, où il fut retenu trente ans, tellement qu'il perdit le jugement et l'esprit.

Jean Besly, qui est un excellent auteur, ne s'accorde pas avec nos anciens titres et chroniqueurs lorsqu'il parle de cette guerre; car, s'arrêtant à la chronique de Maillezais, où je remarque souvent des

erreurs et des méprises, il ne dit rien de la bataille dont je viens de parler, et se contente de remarquer que Geoffroy-le-Barbu fut pris par son frère Réchin, avec le château de Saumur, l'an 1066, l'un et l'autre ayant été livrés par trahison à Foulques. Cependant notre Réchin fit ses affaires, s'empara de la Touraine et de la Saintonge et de tous les biens de son frère dont il se mit en possession, du consentement de Philippe, roy de France, auquel il donna le Gâtinois, pour l'obliger à demeurer neutre durant le démêlé dont nous venons de parler. Après cela, Foulques, qui étoit fort avisé, essaya de se fortifier de bonnes alliances; et à cet effet épousa la fille de Lancelin de Beaugency, dont il engendra une fille qui fut depuis mariée avec Alain, duc de Bretagne. Mais notre Foulques ne goûta pas longtemps les douceurs de cet hymen. Sa femme l'ayant bientôt après laissé veuf, et étant décédée jeune, il se remaria à Ermengarde de Bourbon, fille du seigneur de Bourbon (ancien Bourbon). De celle-cy il eut un fils qui fut appelé Geoffroy-Martel, second du nom, duquel nous parlerons tantôt, lequel mourut avant son père. Ermengarde, ayant été répudiée quelque temps après par Réchin, se remaria avec un seigneur d'Auvergne, nommé Guillaume de Jalligny, dont elle eut une fille nommée Elisabeth, laquelle épousa Hugues de Chaumont, depuis dit d'Amboise, et ce Hugues et cette Elisabeth donnèrent commencement à la maison des seigneurs d'Amboise, de Chaumont et comtes d'Aubijoux.

Foulques, après avoir contenté le roy Philippe par la cession du Gâtinois, ne s'attacha plus qu'à prendre ses plaisirs et à vexer ses sujets, qui commencèrent à avoir une mauvaise opinion de lui, principalement à cause de sa lubricité : car il se mit à ravir et forcer les filles et femmes de ses sujets, sans distinction et sans considération, jusqu'à ce qu'épris de la beauté de Bertrade de Montfort, sœur du comte de Montfort, il résolut de la prendre pour femme. Mais le roy Philippe, ayant depuis vu cette belle en une assemblée des grands du royaume, en devint amoureux lui-même, la débaucha, l'emmena avec lui et en eut trois enfants : Dieu permettant, dit Viguier, que la lubricité de Philippe fût le châtiment de celle de Foulques, et que Philippe rendît à Foulques ce que Foulques avoit prêté à plusieurs de ses sujets.

Mais retournons à lui et disons que, se voyant de jour en jour plus méprisé de ses peuples à cause de son incontinence, il fut bien étonné d'apprendre encore que Guillaume VI du nom, duc de Guyenne, et Herbert, comte du Mayne, avoient levé de grosses armées pour lui faire la guerre. Guillaume prit pour prétexte le comté de Saintonge, qu'il disoit lui appartenir, et Herbert demandoit

l'élargissement de Geoffroy-le-Barbu, lequel avoit fait alliance avec Herbert et l'avoit assisté dans une guerre qu'il avoit eue contre le duc de Normandie. Foulques, se voyant mal voulu des siens, n'osa tenter le hasard d'une bataille contre deux si puissants ennemis, c'est pourquoi il eut recours à la politique : il traita premièrement avec Guillaume et lui restitua le comté de Saintonge, au moyen de quoi celui-cy désarma promptement.

Nous avons encore ici du mécompte avec Besly, à cause de ses preuves, et principalement la chronique de Maillezais qui rapporte cette guerre à l'an 1061; mais cette date est mal prise. Il dit que les deux frères, Geoffroy-le-Barbu et Foulques-Réchin, commandoient tous deux également les Angevins, et qu'il y eut une grosse bataille entre les Angevins et Poitevins à Chef-Boutonne, où ceux-cy furent défaits, les Poitevins ayant abandonné leurs drapeaux par trahison et lâcheté au milieu de la mêlée. Besly en a déjà dit autant au sujet de la bataille d'entre Martel et Guillaume V, pour excuser la défaite des Poitevins. Il ajoute que l'année suivante, Guillaume remit sur pied une autre armée, avec laquelle il prit Saintes, qui étoit dépourvue de vivres, et s'empara ensuite du reste de la Saintonge. Tout ce que dit là Besly étant sans apparence, vu que Geoffroy-le-Barbu étoit déjà en prison, je m'arrête au récit que nos chroniqueurs angevins ont fait de cette guerre, et ne crois point qu'il y ait eu de bataille.

Le parti de Herbert donna bien plus de peine à Foulques : car ce Manceau fit alliance avec le comte de Blois qui se joignit à lui avec une puissante armée, et tous deux ensemble marchèrent, enseignes déployées, vers la Touraine. Foulques-Réchin alla aussi au-devant d'eux, après avoir laissé ses ordres à Angers, qui avoit pensé être livré à ses ennemis durant ces troubles. Et reconnoissant que ses gens, et surtout les Tourangeaux, ne lui obéissoient que par force, il eut recours à ses artifices ordinaires, et dépêcha un ambassadeur vers le comte de Blois, pour le désunir d'avec le Manceau : proposant à celui-là, que, s'il lui plaisoit désarmer et abandonner le comte du Mayne, il lui feroit hommage de son comté de Touraine et deviendroit son homme. Le comte de Blois, qui ne demandoit pas mieux, accepta cette proposition, et, le traité étant conclu, licencia ses troupes et abandonna le Manceau. Celui-cy, se sentant faible, se retira à grandes journées au Mayne.

Après cette guerre, il y eut de grands troubles à Amboise entre Arnoul de Melun, gouverneur pour le comte d'Anjou au château d'Amboise, Foulques de Tournay, seigneur de la Motte-Fouques, et Sulpice, seigneur de la Tour-de-Pierre. Après plusieurs courses et

surprises, où Hugues de Chaumont, qui étoit ennemi du comte d'Anjou, lui fit beaucoup de peines, on fit un accommodement par lequel Amboise demeura et fut donné à Hugues de Chaumont. C'est lui qui épousera plus tard la fille de Foulques-Réchin et aura Amboise et Chaumont en propre.

Bourdigné a écrit fort confusément de ces guerres, comme j'ai déjà remarqué ailleurs, de sorte qu'il semble vouloir dire qu'il y eut trois tours ou forteresses dans Amboise même, appartenant à trois divers seigneurs; mais ma pensée est que ces trois tours étoient trois forteresses ou châteaux qui n'étoient point en même clôture, comme insinue Bourdigné, ni si proches les unes des autres comme il les fait, mais un peu éloignées l'une de l'autre. Je souhaiterois fort de voir l'histoire de Touraine de M. l'abbé Villeloin (1), qui est un très excellent homme et qui n'aura pas manqué, à mon avis, d'éclaircir tout ceci.

La chronique de Maillezais nous apprend que notre Foulques eut, l'an 1068, une deuxième guerre contre Guillaume VII, comte de Poitou et duc de Guyenne. Besly n'ayant pu découvrir le sujet, ni le motif de cette guerre ni des deux autres dont nous avons parlé, je n'en veux aussi rien affirmer. Il y a apparence néanmoins que c'étoit encore à cause de la Saintonge. Tant y a que Guillaume fit à ce coup de grands dégâts et progrès en Anjou, car il pilla tout le Mirebalais, Basse-Touraine et Saumurois; après quoi il assiégea Saumur qu'il prit, saccagea et brûla avec tant de furie et une si horrible difformité qu'il n'en échappa aucunes maisons, ni dedans ni dehors. Les églises même ne furent pas épargnées, et cette chronique nomme entre autres les églises de Saint-Florent, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Pierre. Par l'église de Saint-Florent, on doit entendre celle du château de Saumur, qui avoit été rebâtie et dédiée par l'évêque Hubert et avoit été réduite en prieuré. L'auteur de la chronique de Maillezais, qui étoit sans doute Poitevin, attribue tout cela à un juste jugement de Dieu, sans dire pourquoi et sur quel fondement. Je m'étonne ici de deux choses : la première, que nos chroniques angevines n'aient rien dit de cette guerre-là; la seconde, que Foulques ne s'en soit point remué, ne se soit point défendu et ait ainsi laissé retirer son adversaire.

Enfin Foulques, se voyant délivré de tous ses ennemis et gardant dans son cœur un puissant ressentiment de l'équipée que lui avoit faite Herbert, comte du Mayne, ou, si nous voulons en croire le sieur Montferré, indigné de ce qu'on ne lui rendoit pas hommage du comté

(1) De Marolles.

du Mayne, alla mettre le siége devant la ville de La Flèche, qui appartenoit à Herbert, et la prit. De là, il alla assiéger le Château-du-Loir, qu'il prit également; là, Foulques trouva le trésorier de l'église du Mans, qui avoit un coffret rempli de saintes reliques, entr'autres la mâchoire de saint Julien et quelques os de saint Guingalois (j'estime qu'il faut ajouter qu'il y avoit encore des os de saint Marceul et de saint Coronat). Foulques ayant demandé les clefs au trésorier, et celui-cy ayant refusé de les donner, voire offert tout son bien pour racheter son coffret, Foulques rompit les serrures, ouvrit le coffret et lut les écriteaux. Mais une frayeur subite le surprit, ce qui le convia de s'abaisser pour vénérer et baiser ces saintes reliques, et au même instant la tête lui tourna le devant derrière, et il se sentit de grandes douleurs et angoisses. Ses gens, étonnés de cet étrange accident, lui remontrèrent doucement que c'étoit là une punition de son indiscrétion, l'exhortant à rendre le coffret au trésorier; mais Foulques, plus résolu que devant à les retenir, promit en cet instant à Dieu, que s'il lui plaisoit le délivrer de la peine où il étoit, par l'intercession des saints dont les reliques étoient là, il les feroit porter magnifiquement en une église de son comté d'Anjou, pour y être vénérées. Et Dieu ayant exaucé la prière du comte, il partit sans délai avec les saintes reliques, qu'il fit honorablement accompagner de prêtres et luminaires, et les colloqua en l'église de Saint-Laud de son château d'Angers, où elles ont été jusqu'à la translation des chanoines, qui les portèrent, à cette translation, dans l'église de Saint-Laud-lès-Angers.

Le sieur de Montferré n'a point écrit les particularités de cette guerre d'entre notre comte Foulques et Herbert; et à la pareille, Bourdigné n'a rien dit d'une guerre de trois ans qu'eut Hélie, comte du Mayne, avec Guillaume, duc de Normandie et roy d'Angleterre, où Foulques assista puissamment Hélie, dont nous parlerons tantôt, après que nous aurons encore dit un mot de Bérenger.

Je trouve donc que cet hérétique étant retombé dans son erreur, le pape Grégoire VII assembla, l'an 1079, un concile où Bérenger abjura derechef son hérésie, laquelle fut de nouveau anathématisée. La protestation que fit Bérenger en ce concile est encore aux Annales de Baronius. Brunus, Lombard de nation, qui fut depuis évêque, fut celui qui convainquit et réfuta le mieux en ce concile, comme avoient déjà fait Durand, évêque de Liége, le scoliaste de son église, Aliger, Quetmund, Lanfranc et autres. Bérenger vécut encore neuf ans depuis cette dernière condamnation, et se retira au désert de Saint-Cosme, près de Tours, où il passa le reste de sa vie dans une très grande austérité et pénitence. Il y mourut en 1088, avec des

sentiments très catholiques. Hildebert, évêque du Mans et ancien ami de Bérenger, composa une épitaphe qui est fort à sa louange, qui confirme tout ceci; en quoi il a été suivi de plusieurs autres auteurs, et entr'autres de Thèvet, en ses Hommes illustres, et nouvellement du sieur de Roye, docte jurisconsulte d'Angers, qui a fait un joli ouvrage de la conversion et pénitence de Bérenger. Nous avons plusieurs autres auteurs, tant anciens que modernes, qui ne sont pas de cet avis, et qui disent que Bérenger mourut dans son erreur. Il semble que Baronius soit de cette opinion, alléguant la vision de saint Fulbert de Chartres à ce sujet. Mais il y a bien plus d'apparence et de raison de s'en rapporter à la première opinion qui est plus honorable pour l'église catholique et fondée en meilleures raisons, comme le lecteur pourra voir au livre du sieur de Roye, que je viens de citer, et où je le renvoie s'il veut se satisfaire sur cette matière.

Geoffroy-Martel, second du nom, fils de notre Foulques-Réchin et d'Ermengarde de Bourbon, commençoit à se faire valoir et à donner des preuves de sa valeur et de sa prudence. Bourdigné dit qu'il releva le courage des Angevins, abattus par la pusillanimité de Foulques, toujours attaché à sa Bertrade: laquelle ayant eu un fils de Réchin, aussi nommé Foulques, qui sera comte d'Anjou et roy de Jérusalem, elle tâchoit d'avancer celui-cy au préjudice de Geoffroy-Martel qui étoit laissé. Mais Martel, qui étoit avisé, se défaisoit de toutes les embûches que lui dressoit Bertrade, sa marâtre.

Environ l'an 1085, il maria sa sœur utérine, nommée Elisabeth, à Hugues de Chaumont, et donna à ce cavalier et à sa sœur la seigneurie d'Amboise. Hugues fut fidèle à Martel et aux autres comtes d'Anjou dont il tenoit la seigneurie d'Amboise, car elle lui fut donnée à condition de la relever des comtes d'Anjou; et elle en a toujours relevé jusqu'à Louis I, duc d'Anjou, sous lequel elle en fut distraite. Le roy Louis XI l'unit depuis à la couronne, l'ayant confisquée sur Louis d'Amboise.

Ensuite de cela Geoffroy-Martel, ou pour mieux dire martial et plein de courage, fit ses préparatifs, sous l'autorité du comte Foulques son père, pour répéter le comté de Gâtinois sur Philippe, roy de France, et le comté de Saintonge sur Guillaume, comte de Poitou; et il eût poussé à bout ces deux affaires, sans la cruelle mort que lui procura depuis Bertrade. La chronique de Maillezais, si souvent citée par Besly et le *Gallia Christiana*, parle environ ce temps icy d'un siége de Maillezais, fait par Foulques Réchin et Geoffroy-Martel, son fils. Bourdigné n'en dit rien, mais il est à croire que cette guerre et ce siége furent au sujet de l'ancien différend pour le comté de Saintonge dont nous parlons. Ceci obligea le duc Guillaume à faire bâtir

deux grosses et fortes tours à Poitiers, l'une au palais et l'autre à l'entrée de la ville du côté de l'Anjou. Geoffroy-Martel alla ensuite visiter Geoffroy le Barbu, son oncle, dans la prison où il étoit depuis si longtemps, et le bon neveu le remit en liberté, en considération de quoi le Barbu institua ce neveu son héritier; mais Geoffroy-Martel ne put rendre à son oncle le jugement ni la raison que ce pauvre prince ne recouvra jamais.

Foulques-Réchin sembloit n'être désormais plus rien qu'une vaine ombre de prince, et laissoit le soin de tout à Martel. Ce jeune prince ayant appris qu'Hélie, seigneur de La Flèche et, comte du Mayne n'avoit qu'une fille, nommée Sybille, qui seroit héritière de tous les biens d'Hélie, fit alliance avec lui, et, du consentement du Manceau, fiança la fille; mais à cause que ces deux fiancés étoient jeunes, la solennité et célébration du mariage fut différée et ne fut jamais exécutée. La chronique de Saint-Aubin ajoute à cela que Martel, voyant la continuation de la mauvaise volonté de son père, qui le vouloit deshériter à l'induction de Bertrade, implora le secours d'Hélie, comte du Mayne, avec lequel il avoit fait alliance, comme nous venons de dire; que Martel, appuyé de ce secours, fit guerre à son père, marcha en Anjou et y assiégea le château de Marson, qui m'est encore inconnu, comme ci-devant, et le prit. Foulques s'étant aussi fortifié de l'alliance de Guillaume, comte de Poitou, qui vint en personne au secours de Réchin, il s'approcha d'Angers, se fiant sur les troupes du Poitevin.

Les deux armées se préparant à la bataille, une terreur panique se glissa parmi les Poitevins, qui prirent la fuite avec leur comte, sans combattre. Martel, profitant de cet avantage, alla incontinent après assiéger le château de Briollay et le prit, ce qui obligea Réchin à faire une paix forcée avec son fils, qui sera suivie d'une étrange catastrophe pour le pauvre Martel.

L'an 1095 fut faite cette fameuse entreprise de la conquête de la terre sainte, qu'on a appelée Croisade, à laquelle plusieurs grands princes et seigneurs se croisèrent. Dupleix ne marque point notre Réchin entre les Croisés, mais j'ai lu ailleurs, et principalement en un manuscrit, qu'il prit la croix et fit le voyage (possible qu'il fît le premier et non le second), et que durant ce temps-là Bertrade, son épouse, ayant été abandonnée par Philippe, qui se sépara d'elle à cause des censures ecclésiastiques, s'en vint à Angers, où, durant l'absence de Réchin, elle fit fortifier et rebâtir le château d'Angers de la façon qu'il est à présent; car auparavant cela, il n'étoit pas si ample, ni si bien bâti. Depuis, on y a ajouté une fortification en éperon, du côté des Lices, et une autre pièce en forme de bastion,

au boulevard, à la Basse-Chaîne : tant y a que ça été la comtesse Bertrade, qui a fait édifier le château d'Angers de la façon qu'il se voit encore dans ce temps-cy (1).

Mais si elle fit là un acte de magnificence et de générosité, elle commit d'ailleurs une insigne perfidie, car elle fit tuer au château de Candé, l'an 1096, le brave Martel, son beau-fils, dont Réchin fut fort affligé, quoiqu'il eût auparavant donné son consentement à cette infâme lâcheté. Ce malheur fut présagé par une comète fort enflammée, qui apparut durant quarante jours en Anjou, un peu devant le décès de Martel, que quelques auteurs disent être arrivé plus tôt et d'autres plus tard, mais je trouve ma supputation la plus juste. Le *Gesta Consulum Andegavensium* marque cette mort funeste l'an 1105, et la chronique de Saint-Aubin et celle de Vendôme l'an 1106.

Celle-là rapporte quelques particularités de la mort de Martel, qu'il est bon de mettre en ce lieu. Elle dit donc que Geoffroy-Martel II, accompagné de trois comtes, savoir : Alain de Bretagne, Hélie du Mans et Robert de Bellême, alla mettre le siége devant le château de Candé; que ceux du château, sans spécifier pour qui ils tenoient, se défendirent bravement; mais que, se voyant réduits à l'extrémité, ils firent semblant de vouloir se rendre, et demandèrent à parler et traiter avec Martel en un lieu particulier proche du château, où Martel ne fut pas plutôt arrivé qu'il fut blessé d'un coup de flèche tiré de la part d'une troupe d'archers cachés. Cette chronique ajoute que ce brave prince, se voyant blessé à mort, se confessa et reçut le sacré corps de notre Seigneur, et qu'après avoir adoré la croix, il trépassa la nuit de ce même jour, le 14 des calendes de juin. Cette chronique conclut qu'il souffrit cette mort pour la paix et la justice qu'il vouloit maintenir, et qu'il tint le comté durant trois ans. Son corps fut apporté à l'église de Saint-Nicolas-lès-Angers, où il fut inhumé proche le tombeau de Geoffroy-Martel, son grand-oncle. Les chroniques de Saint-Aubin ajoutent encore qu'après la blessure du jeune Martel, toute son armée fut défaite et dissipée par les embûches et la trahison de ses ennemis, au grand regret de tous les peuples. Une de ces chroniques semble nous insinuer le sujet de cette guerre en disant que ceux du château refusoient de reconnoître Martel et de lui prêter serment de fidélité, ce

(1) Le château actuel est celui qui fut construit par saint Louis et Blanche de Castille, en 1232. Quant à la forteresse élevée par Bertrade, il est probable qu'elle a été détruite par Jean-Sans-Terre, lorsqu'il fit raser les murs d'Angers en quittant cette ville. (A.-L.)

qui me donne sujet de croire que Martel, nonobstant l'accord fait avec Réchin, son père, essayoit toujours de se faire reconnoître comte d'Anjou, fondé sur la donation que lui en avoit fait son oncle Geoffroy-le-Barbu, et pour prévenir les mauvaises intentions de son père et de sa marâtre; aussi l'une de ces chroniques dit notamment que ce fut la troisième année de son règne, consulat ou administration qu'il mourut : *tenuit autem honorem terrenum honorifice tribus annis et totidem mensibus.*

J'ai été longtemps en la pensée de reculer la date de cette funeste mort jusqu'à l'an 1106, comme ont fait les chroniques dont je viens de parler; mais outre que j'ai lu les auteurs qui la marquent plus tôt que je n'ai fait, c'est que je ne vois que l'an 1106. Bertrade, marâtre de Martel, n'étoit plus à Angers et étoit retournée avec le roy Philippe, avec lequel elle vint à Angers en 1106, où elle se fit traiter de reine, et témoigna une grande indifférence pour Réchin et pour l'Anjou, ce qui me donne sujet de croire que son mauvais dessein sur Martel étoit exécuté depuis longtemps. Nous avons deux excellentes épitaphes en l'honneur de notre Geoffroy-Martel II, au quatrième volume des historiens de M. Duchesne, où je vous renvoie.

La même année de 1096, au mois de février, selon la computation romaine, et 1095 selon la gallicane, le pape Urbain II arriva à Angers, et y dédia solennellement l'église de Saint-Nicolas-lès-Angers, à laquelle solennité assista Foulques-Réchin, comte d'Anjou, ce qui me fait toujours soupçonner que Réchin n'a point fait de voyage à la terre sainte. Plusieurs évêques voisins assistèrent à la cérémonie avec les cardinaux et évêques qui accompagnoient le pape, et il se trouva une foule innombrable de peuple. Robert d'Arbrissel, très saint personnage, religieux prieur ou supérieur du monastère de la Roë, en Anjou, qui commençoit à se bâtir et fonder, fit une belle prédication à cette dédicace, en présence du pape et de tous les assistants qui en furent merveilleusement touchés. Après quoi, le pape transféra le corps de Geoffroy-Martel I en l'église de Saint-Nicolas, comme nous avons déjà dit; et, quelques jours après, s'étant acheminé à Sablé, il y fit expédier une bulle en faveur de cette abbaye, par laquelle il confirma tous les dons qui y avoient été faits.

Robert d'Arbrissel, qui nous va donner encore bien de la matière et sujet de parler de lui, étant retourné à la Roë, après cette magnifique action, continua de vivre saintement, avec six autres religieux qu'il avoit assemblés là depuis peu, sous l'habit et la règle des chanoines réguliers de Saint-Augustin. Mais avant que de partir d'Angers, et dès le lendemain de la dédicace de Saint-Nicolas, il obtint de Renaud, seigneur de Craon, fils de Robert le Bourguignon, le

titre de la fondation de la Roë, par lequel Renaud donne le fond d'icelle et de quoi bâtir une église en l'honneur de Notre-Dame. Par ce titre, daté comme dessus et expédié en la chambre de l'évêque d'Angers, nommé Geoffroy, et confirmé par le pape et les évêques qui assistoient le pape, l'on voit qu'il y avoit déjà un petit commencement de monastère en ce lieu de la Roë, et des religieux chanoines réguliers qui venoient là avec le bon Robert, lequel s'y étoit retiré depuis deux ou trois ans comme dans un désert et solitude sacrée. Renaud de Craon dit, dans ce titre, qu'il veut et entend que la fondation qu'il fait soit pour des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin et non d'autres.

Cette première fondation fut suivie de plusieurs autres, tant par le même seigneur de Craon que par ses enfants et successeurs et par les évêques et seigneurs voisins, entre autres les seigneurs de Vitré, de la Guerche et Pouancé. Plusieurs églises y furent aussi données, entr'autres celle d'Arbrissel, au diocèse de Rennes, d'où étoit natif Robert d'Arbrissel. Quelques-uns ne donnent pas la qualité d'abbé de la Roë à Robert d'Arbrissel, à cause qu'il n'y fit pas longue résidence et qu'il alloit sans cesse prêchant la parole de Dieu de tous côtés. Enfin, l'an 1098, il fit élire abbé, Quentin, l'un des six compagnons qu'il avoit associés avec lui et menés au désert de la Roë; et c'est à proprement parler celui-cy qui a été le premier abbé du monastère dont nous parlons. Je n'ai pu encore avoir la suite des autres abbés bien juste et bien exacte; voici tout ce que j'en ai pu recouvrer :

Robert d'Arbrissel, premier supérieur ou directeur du monastère de la Roë;

Quentin;

Aubin;

Thomas, en 1107;

Robert, l'an 1130; sous celui-cy, l'église de la Roë fut solennellement dédiée par Hugues, archevêque de Tours, assisté des évêques d'Angers, Rennes et Saint-Malo;

Michel;

Guillaume;

Gautier, l'an 1189;

Robert de Montenazais;

Philippe le Poulchre de la Motte-Messemé;

Guy Leclerc, en 1514;

Louys-Marie Armand de Simiane de Gordes, évêque de Langres et présentement abbé. Il a établi les religieux réformés de la congrégation de Sainte-Geneviève en cette abbaye.

Il y a à la Roë, outre l'abbé, qui est commendataire et a pour sa part ou partition de beaux domaines qui lui valent 7,000 livres de rente, un prieur claustral, un sacristain, un infirmier, un diacre, un sous-diacre, un aumônier, un sous-prieur, et plusieurs chapelles régulières. Les religieux réformés de la congrégation de Sainte-Geneviève ont été introduits depuis quatre ou cinq ans en cette abbaye, et payent des pensions aux anciens religieux. Lorsque les offices et chapelles réguliers ci-dessus seront réunis, cela fera, avec la manse conventuelle, à partition, 10,000 livres de rente pour les religieux.

L'abbé présente quantité de prieurés-cures, mais il ne peut les présenter qu'aux religieux de son abbaye; il présente en Anjou : les prieurés-cures d'Aubigné-Briand, Estriché, Daon, Saint-Aignan d'Angers, Saint-Pierre-en-Vaux, Chemazé, Saint-Sauveur-de-Flée, Ferrières, Ballots, Simplé, Marigné, Livré, Pont-Viau, Fontaine-Couverte, la Rouaudière, Chanveaux, Brain-sur-les-Marches; et les prieurés simples de la Magdeleine de Daon, Brion-Subert, Molière, Bourg-Philippe, Mansifrotte, la Ferrière, la Vernissière, les Escotais. Dans le diocèse de Rennes : les prieurés-cures de Villepots, Arbrissel, Chancé, la Trinité de la Guerche, Saint-Germain-du-Pinel et le prieuré du château de Rennes. Dans le diocèse du Mans : les prieurés-cures de Saint-Jean-du-Bois, d'Avessé, Saint-Ouen-en-Champagne, Ville-Dieu, Plessis-Milhaud, l'Isle ou Saint-Avit, Cosme, la Barre-de-Cosme. Il y a aussi quelques chapelles, en patron lai, à la présentation de l'abbé, savoir : Balisson, Saint-Maugouverne, Saint-Georges-de-Poiltrée, Saint-Blaise-de-Marigné. Les noms des chapelles régulières qui sont dans l'église de la Roë, sont : Saint-Michel, Brossard, la Roche, la chapelle du Château.

Montferré rapporte à l'an 1097 une cruelle guerre, qui dura trois ans entre Guillaume, duc de Normandie et roy d'Angleterre, et Hélie, comte du Mayne, à laquelle il fait prendre part à notre Réchin, et dit que ce fut lui qui défendit la ville du Mans assiégée par le roy d'Angleterre et fit lever le siége au Normand; et il ajoute que Réchin avoit été reçu dans la ville du Mans, comme seigneur suzerain, *capitalis dominus*, pour y commander. Cette guerre continua jusqu'à l'an 1100, avec divers événements, durant laquelle Réchin assista toujours Hélie; et celui-cy, pour reconnaissance du secours qu'il avoit reçu de Réchin, maria sa fille unique, Sybille, ou, comme d'autres disent, Eremburge, à Foulques fils de Réchin et de Bertrade; c'est cette même Sybille qui avoit été accordée à Geoffroy-Martel II.

Après que le dévot Robert d'Arbrissel eut fait élire un abbé au monastère de la Roë, il s'en alla vers Saumur, en un autre désert

appelé Fontevraud, où il commença les premiers fondements de cet ordre. Ce bon père, qui, à l'imitation de saint Paul, vouloit être tout à tous, se voyant suivi d'une multitude infinie d'hommes et de femmes qui l'avoient accompagné jusqu'en ce désert, résolut d'y établir sa demeure et d'y bâtir des cellules pour les hommes et les femmes qui l'accompagnoient. Il commença d'y travailler dès l'an 1098 à 1100, et c'est une chose admirable et surprenante de considérer la quantité de personnes qui se logèrent là auprès du bon Robert, car on y vit jusqu'à trois mille personnes vivant sous sa discipline. Il sépara les hommes d'avec les femmes, leur distribua à chacun son quartier et fit la règle qu'il leur donna à tous, par laquelle il établit une mère supérieure et abbesse générale tant pour les hommes que pour les femmes. Ce bon père eut pour principale et fidèle coadjutrice de ses travaux et de cet établissement, la vertueuse Ersende de Champagne, sœur de Hugues de Champagne, seigneur de Durtal, laquelle mourut sans avoir porté le nom d'abbesse, encore qu'elle ait été véritablement la première supérieure de cet ordre.

Pétronille de Chemillé lui succéda, et travailla aussi fidèlement que la précédente à l'établissement et fondation de l'ordre du monastère de Fontevrault, et ce fut celle-ci que Robert établit la première abbesse.

Ce saint patriarche ayant ensuite été appelé ailleurs, il fit divers établissements de religieuses, toujours du même ordre et tous sous la dépendance du monastère de Fontevrault, qui dès l'an 1110 s'étoit prodigieusement accru par les libéralités de notre comte Foulques, de Berlay de Montreuil, de Gaultier de Montsoreau, Renaud de Saumoncé, Aymery de Bernezay, Pierre de Brizay, Lisiard de Sablé, Guillaume de Mirebeau, Geoffroy-Gastinel et surtout d'Adelaïs Rivière et Eremburge sa mère qui y donnèrent le fond et le bien où est bâtie l'abbaye. D'autres seigneurs y avoient aussi donné les Loges, la Lande, Orsan, et autres lieux où il y avoit déjà des prieurés conventuels et des religieuses établis dès l'an 1106, comme il paroît par la bulle de confirmation de cet ordre et fondation et d'iceluy par le pape Pascal en la même année. On dit qu'avant que Robert allât en ce désert, il s'appeloit déjà Fontevraud, et avoit pris ce nom d'un fameux voleur appelé Evraud qui y faisoit sa retraite et couchoit d'ordinaire auprès de la fontaine qu'on y voit encore, proche l'église du grand monastère.

Cette abbaye fut dans la suite des temps grandement embellie et enrichie par nos comtes d'Anjou, qui deviendront roys d'Angleterre, et y donnèrent de grands biens tant en Anjou qu'en Touraine, le

Mayne et l'Angleterre, où ils firent bâtir et fondèrent le beau prieuré d'Embresbury et autres. Quelques uns de ces princes, leurs femmes et enfants y choisirent le lieu de leur sépulture, entre autres, Henry et Éléonore sa femme et Richard Cœur-de-Lion, leur fils. Ceux qui voudront en savoir davantage sur ce sujet, pourront avoir recours au livre intitulé *le Guide de Robert d'Arbrissel*, imprimé à Angers, l'an 1585, in-4°. Les exemplaires en sont rares ; j'en ai seulement quelques extraits que j'ai tirés des manuscrits du sieur Bruneau, qui contiennent de belles particularités touchant cet ordre et abbaye. Ils pourront encore consulter l'histoire de Fontevraud par le P. Niquet, jésuite, et le *Gallia Christiana* de MM. de Sainte-Marthe.

Voici le catalogue des abbesses de ce royal monastère. Ces abbesses se disent chefs de cet ordre :

Ersendis, première supérieure;
Pétronille de Chemillé, première abbesse;
Mathilde d'Anjou;
Audeburge de Hautes-Bruyères, 1164;
Gillette, *Gilia*, 1183;
Mathilde de Flandres;
Mathilde;
Marie de Champagne;
Alix de Blois, 1211;
Berthe;
Adèle de Bretagne, 1238;
Mabile de la Ferté;
Jeanne de Dreux;
Isabelle d'Avoir, 1276;
Marguerite de Pocé, 1284;
Eléonore de Bretagne;
Elisabeth de Valois;
Thiephaine de Chambon, 1340;
Jeanne de Maugey;
Adélaïs de Ventadour;
Eléonore de Parthenay, 1390;
Blanche de Harcourt, 1391;
Marie de Harcourt, 1431;
Marguerite de Montmorency, 1434;
Marie de Montmorency, 1450;
Marie de Bretagne;
Anne d'Orléans;
Renée de Bourbon;
Louise de Bourbon, 1533;

Eléonore de Bourbon, 1753;
Antoinette d'Orléans (a gouverné comme coadjutrice);
Louise de Bourbon-Lavedan, 1612;
Jeanne-Baptiste de Bourbon, 1639;
Gabrielle de Rochechouart.

L'abbaye de Fontevraud est à deux lieues de Saumur et une de Montsoreau, ressort de Saumur, pour le temporel en Anjou; mais quant au spirituel, elle est au diocèse de Poitiers.

Avant que de passer à l'histoire du siècle suivant, je crois être obligé de faire ici mention de plusieurs illustres Angevins, dont la mémoire a été recommandable environ le temps dont nous parlons. Le premier sera un brave chevalier, nommé Clarembaud, lequel je crois avoir été seigneur de Rochefort; car j'ai vu en plusieurs chartes de ce temps-cy : *Clarembaldus de Rupeforte.* L'éloge de ce Clarembaud est au 4e tome des *Historiens François* de F. Duchesne :

Prudens in causis, miles robustus in armis,
Ingenuo natus sanguine, plenus opum.

Au même livre, nous trouvons un certain Radulphe, dont l'abbé Baldric a fait l'épitaphe que voici, et est rapportée au même volume :

Hic ergo Radulfe jaces, ditissimus olim,
Andegavæ plebis portio non modica.

Et ailleurs, en parlant du même :

Eloquio, sensu, cum locuplete penu.

Outre ceux-là, il y est encore fait mention d'un nommé Frodo, Angevin, comme d'un des plus savants hommes de son siècle. Voici un témoignage de l'estime qu'on avoit de lui :

Quod de quadruvio norat trivioque Latinus,
Id totum Frodo pleniter audieras.
Raptus ab Andegavis, tumulisque sepultus in Anglis.

Et encore du même :

Quid tibi nunc Cicero, Statius atque Maro?

Ces épitaphes nous apprennent que le bruit de la doctrine de Frodo étant parvenue jusqu'en Angleterre, cela fut cause qu'il fut appelé en cette île pour y enseigner et qu'il y mourut. M. l'abbé Ménage, en la vie de Mathieu Ménage, dit que ce furent ce Frodo et Marbodus qui commencèrent à tenir les écoles publiques à Angers.

Le savant Baudry ou Baldric, qui nous a fait connaître ces grands hommes, mérite bien de ne pas être oublié icy lui-même. Il étoit Angevin, comme nous avons déjà dit, et fut premièrement religieux et ensuite abbé de Bourgueil. La doctrine et la piété qu'il y fit paroître le firent élever à la dignité d'évêque de Dol, en Bretagne, et il administra cet évêché durant un long temps.

Il se déplaisoit parmi les Bretons, dont la brutalité lui faisoit beaucoup de peine, ainsi qu'il avoit remarqué lui-même. Il a composé plusieurs beaux ouvrages, et entre autres l'Histoire de la Guerre Sainte, dont on fait beaucoup d'état; elle est la troisième au rang des historiens de la terre sainte.

Milo, cardinal-évêque de Preneste, et légat en France, sera le dernier de nos illustres de ce siècle-là. Il fut premièrement religieux et préfet de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers, où il vécut avec grande édification dans l'exercice de la piété et l'étude des saintes lettres.

Un grand différend s'étant mis entre les abbayes de Saint-Aubin d'Angers et de la Trinité de Vendôme, au sujet du prieuré de Saint-Clément de Craon, que Geoffroy-Martel avoit ôté à ceux de Saint-Aubin pour le donner à ceux de Vendôme, ce procès fut porté jusqu'à Rome et remis au jugement du pape Urbain II. Milo fut dépêché vers le pape avec deux autres religieux de son abbaye, pour plaider cette cause devant Sa Sainteté, ce qu'il fit avec tant d'éloquence durant trois jours, qu'il charma le pape et la cour romaine et les comtes de la Pouille. Néanmoins, il n'eut pas gain de cause; mais le pape le retint pour être de son conseil, et le fit peu après légat, cardinal et évêque de Preneste. Il accompagna ce pape au voyage qu'il fit en France et au concile de Clermont; et ce fut le même Milo, dit la chronique de Saint-Aubin, qui mena le pape Urbain II à Angers et l'assista à la dédicace des églises de Saint-Nicolas et de Saint-Maur sur Loire.

L'an 1100, il fut un des cardinaux qui s'assemblèrent en la basilique de St-Pierre, pour procéder à la consécration de pape Pascal II, dit M. Duchesne le jeune. Ciaconius dit après Pandolphe Pisan, qu'il assista à l'élection de ce pape. Il mourut l'an 1111, au compte de M. Duchesne, qui lui donne pour armes: *d'argent à trois écussons de sable à la face d'or au chef de gueules;* ce qui a donné sujet à cet auteur de dire que notre Milo étoit de grande maison. Les anciens seigneurs de Bécon, en Anjou, qui fleurissoient en ce temps, portoient trois écussons, ce qui donne lieu de croire que Milo pouvoit être sorti de cette maison.

L'an 1106, le roy Philippe, accompagné de Bertrade, laquelle il

avoit repris pour habiter avec elle comme auparavant, vint à Angers, où il fut reçu honorablement et magnifiquement, le 6 des ides d'octobre.

Un titre de l'abbaye de Saint-Nicolas, où j'ai pris ceci, donne à Bertrade la qualité de royne à cette entrée, et dit que Foulques et les habitants d'Angers y firent paroître de grands respects et honneurs, tant au roy qu'à la royne Bertrade. Cela me fait pencher à l'opinion de Besly, que Bertrade avoit été répudiée par Foulques, et que leur mariage n'avoit pas été légitime. Néanmoins cela ne validoit pas l'habitation qu'elle avoit avec le roy Philippe et ne la rendoit pas royne, comme elle est qualifiée par ce titre. En effet, elle fut obligée bientôt après de se séparer encore de Philippe, qui ne vécut pas longtemps depuis, non plus que notre Foulques: car, au compte de ceux qui les font vivre le plus longtemps, ils étoient tous deux décédés l'an 1111. Le corps de Foulques fut inhumé en l'église du prieuré de l'Evière.

La mémoire de ce comte n'a pas été fort honorée par les écrivains de ce temps-là ni par les modernes; mais il est pourtant très certain qu'il fut dévot à sa manière, c'est-à-dire libéral envers les ecclésiastisques, comme les dons qu'il a faits aux églises de Saint-Maurice d'Angers, de Saint-Nicolas, Fontevraud, et aux chanoines de Saint-Laud du château d'Angers, le font voir.

Au reste, je serois bien aise de faire remarquer au lecteur une grossière erreur du sieur Dupleix, en son Histoire de France, traitant de Philippe I, roy de France, lorsqu'il dit que Réchin, pour apaiser le roy Philippe, qui sembloit se vouloir intéresser pour Geoffroy-le-Barbu contre lui, donna à ce roy le Gâtinois, qui avoit, dit-il, été usurpé par le comte d'Anjou sur les comtes de Champagne. Si Dupleix avoit lu le *Gesta Consulum*, Bourdigné et les anciens cartulaires d'Anjou et de Touraine, il y auroit appris qu'il y avoit plus de cent ans que le comté de Gâtinois étoit en la maison d'Anjou, et qu'il n'avoit jamais appartenu aux comtes de Champagne. Le lecteur pourra retourner consulter la vie d'Ingelger, ci-devant écrite, pour en connoître la vérité.

Holstenius, en sa collection, rapporte qu'il a vu un manuscrit coté 1988, qui parle de notre Foulques et de ses ancêtres, et dit que ce comte, ayant accompagné le pape jusqu'à Tours, après la dédicace de l'église Saint-Nicolas, et ce pape y étant vers la mi-carême, il fut porté processionnellement et solennellement depuis l'église de Saint-Maurice (c'est Saint-Gatien) jusqu'à celle de Saint-Martin; et étant arrivé, il donna à notre comte Foulques, qui le suivoit, une fleur d'or qu'il portoit à la main, laquelle Foulques destina pour

être portée par lui et ses successeurs comtes aux processions des Rameaux.

FOULQUES-LE-BON, COMTE D'ANJOU. — LOUIS-LE-GROS, ROY DE FRANCE.

Je commence icy l'histoire d'un nouveau règne en France par la succession du roy Louis-le-Gros à ce royaume, et en Anjou et au Mayne, par celle de Foulques-le-Bon à ces deux comtés; et on en peut dire autant de la Normandie.

Louis-le-Gros fut travaillé de quelques troubles à ce commencement, comme on peut le voir en l'histoire de France, aussi fut le duc de Normandie, et le comte Foulques d'Anjou pareillement. Celui-cy, qui étoit courageux et prudent tout ensemble, et grandement curieux de rendre la justice à ses sujets, eut d'abord, sur cela, une petite guerre contre un de ses vassaux, appelé Eschivard de Pruillé, lequel, voyant son château assiégé par Foulques, vint faire sa soumission, et le comte lui pardonna et leva son siége. Hugues d'Amboise vint aussi faire hommage de sa seigneurie d'Amboise, à lui donnée en mariage, lorsqu'il épousa Elisabeth de Jalligny, sœur utérine de Geoffroy-Martel II, auquel hommage il fut reçu par Foulques. Le seigneur de Montreuil-Bellay voulut aussi se révolter contre notre jeune comte, mais il fut bientôt châtié et remis en son devoir.

Mais, sur ces entrefaites, Henry I, qui avoit succédé au duché de Normandie et au royaume d'Angleterre, conçut une grande jalousie contre notre Foulques, dont il voyoit les affaires prospérer de plus en plus.

Le roy Louis-le-Gros, ayant mandé notre comte en la guerre qu'il avoit contre certains mutins et tyranneaux d'autour de Paris, qui étoient fortement appuyés de l'Anglois, et ceux-cy en ayant été bien punis, l'Anglois en augmenta son dépit contre Foulques. Après quoi le même Henry réveilla ses prétentions sur le comté du Mayne, dont Foulques s'étoit mis en possession en épousant Eremburge, fille unique du défunt Hélie, seigneur de la Flèche et comte du Mayne.

Dupleix dit que le comte angevin, à la sollicitation du roy Louis-le-Gros, entra hostilement en Normandie, pilla le pays et prit Coutances; et que l'Anglois, ayant accouru au secours, avoit résolu d'en faire autant sur les terres de Foulques, sans que Louis appuyât l'Angevin.

Nos annalistes disent que ce fut l'Anglois qui fut l'agresseur, et

qu'après qu'il eut en vain essayé de faire soulever les Angevins et Tourangeaux contre leur seigneur, il prit enfin les armes et surprit Amboise, qui était lors sans garnison. L'Anglois envoya prisonniers à Alençon tous ceux qu'il trouva à Amboise, et y ayant laissé une forte garnison de ceux de sa nation, se retira en Normandie.

Foulques, averti de tout ceci et des violences que la garnison angloise d'Amboise y commettoit chaque jour, convoqua promptement ses vassaux et alla attaquer Amboise, qu'il prit d'assaut, et passa la garnison au fil de l'épée. De là il marcha droit en Normandie et envoya ses ordres aux barons d'Anjou, qui ne l'avoient pu suivre, et à ceux du Mayne de le venir joindre en toute diligence. Etant arrivé au pays du Perche, il eut avis que l'Anglois, informé de sa marche, avoit aussi mis sur pied une armée innombrable, où étoient plusieurs grands seigneurs, alliés et parents de l'Anglois. Lui qui avoit dix fois moins de monde ne laissa pas pourtant de se disposer à la bataille; mais l'Anglois, craignant que les Angevins ne lui échappassent et s'enfuissent, les fit attaquer avec précipitation et sans les reconnoître.

Foulques envoya Thibauld de Mathefelon pour soutenir ce premier effort, où ce brave Angevin et son fils firent des merveilles; mais les Anglois et Normands s'étant renforcés, Foulques fut aussi obligé d'envoyer du secours aux siens. Tout le gros de la bataille de l'Anglois étant arrivé là-dessus, la mêlée recommença plus fort qu'auparavant, et il vint lors très à propos pour le comte d'Anjou que les vassaux et barons du Mayne arrivèrent à l'heure même. Ceux-cy ayant recommencé la charge, la tuerie et le carnage redoublèrent tellement qu'enfin les Anglois et Normands prirent la fuite, le roy d'Angleterre s'étant mis des derniers sur la retraite.

Bourdigné dit que l'Anglois perdit 20,000 hommes à cette journée, et que Foulques n'y perdit que cinquante, et encore n'y avoit-il demeuré ni baron ni homme de qualité de son côté qui est connu.

Voici les noms des principaux Angevins, Manceaux et Tourangeaux qui suivirent courageusement le comte Foulques en cette bataille : Hugues de Mathefelon et Thibaud son fils, Maurice et Foulques de Craon, Foulques de Chemillé, Hugues d'Alluye, Jacquelin de Maillé et ses quatre frères, Adelin de Semblançay, Hugues de Chaumont, autrement dit Hugues d'Amboise, Gosselin de Sainte-Maure et ses deux frères, Hector de Richebourg, André de Baugé, Renaud de Châteaugontier, Berlay de Montreuil, Geoffroy de Montjean, Jean d'Alluye, Lisiard de Sablé, Robert de Sillé, Gaufre de Mayenne et Juhel son fils, Guy de Laval, le comte de Vendôme, que Bourdigné ne nomme pas autrement, le vicomte de Sainte-Suzanne, Pierre de Pruillé, Guillaume de Mirebeau, Peloquin de l'Ile-Bouchard, Geof-

froy de Vihiers, Renaud de Vihiers, Hugues de Beaufort et plusieurs autres. Tous ces seigneurs sont icy nommés sous la foi de Bourdigné et du *Gesta Consulum*. Mais si ces braves Angevins firent bien en cette journée, le comte Foulques y parut infatigable et y combattit avec une intrépidité merveilleuse. Lui et ses gens s'enrichirent au pillage du camp des Anglois et Normands, qui leur fut abandonné, et outre cela prirent plusieurs prisonniers de qualité.

Le lendemain, Foulques s'étant levé de bon matin, manda aux religieux d'une abbaye qui étoit proche de son camp, qu'il les prioit se préparer pour célébrer l'office de la messe à l'honneur de la sainte Vierge, à laquelle il étoit extrêmement dévot, à cause qu'il étoit ce jour-là samedi, auquel on fait communément l'office de la Vierge. Ce dévot comte, s'étant rendu à l'église, fut surpris, en y entrant, d'y trouver une foule de prisonniers, de ceux que ses gens avoient pris le jour de devant, lesquels ils tenoient là enfermés pour les garder plus aisément et plus sûrement. Alors Foulques fit appeler ses officiers et capitaines, et les reprit aigrement d'avoir profané l'église, par le bruit et tumulte de ces prisonniers, et de s'en être servi en cette occasion. Il ajouta qu'il ne vouloit point violer les franchises de l'église, d'où les canons défendoient de tirer les prisonniers et criminels; que, pour ce sujet, il déclaroit à tous les prisonniers qui étoient là qu'il les remettoit en liberté, et défendoit à ses gens de les retenir plus longtemps. Il fit même apporter des vivres par ses maîtres d'hôtel et officiers, pour faire manger ces pauvres captifs; après quoi ils prirent congé du comte avec de grandes protestations de reconnaissance, et allèrent raconter à leur prince sa générosité et sa courtoisie, laquelle et le roy anglois et ses sujets honorèrent de mille beaux éloges.

L'Anglois, ayant pensé et repensé plusieurs fois depuis à la générosité de Foulques, désira en son cœur de faire alliance avec lui, ce qui arriva enfin, comme nous verrons dans la suite du temps; mais ce ne fut pas sitôt, comme a dit Dupleix, lequel avance témérairement que notre Foulques, nonobstant l'alliance qu'il venoit de contracter avec l'Anglois, par le mariage de sa fille Mathilde d'Anjou, qui fut depuis abbesse de Fontevraud, avec Guillaume, fils aîné du roy Anglois, alla servir le roy de France Louis-le-Gros, en la guerre qu'il eut dans ce temps contre le roy d'Angleterre et l'empereur Henry IV, son gendre; car il est certain que l'alliance de notre Foulques et de l'anglois fut faite plus tard, et la fille de Foulques n'avoit encore en ce temps-cy que huit ans ou environ, vû que Foulques et Eremburge ne furent mariés que l'an 1111.

Or, ce fut à cause de cette guerre, d'entre Louis-le-Gros, d'une

part, et le roy anglois et l'empereur Henry IV de l'autre, qu'il se fit une nouvelle alliance entre le roy Louis-le-Gros et notre comte, et par même moyen une nouvelle reconnoissance des droits et prérogatives de l'office de grand sénéchal de France, qui appartenoit héréditairement aux comtes d'Anjou et avoit été donnée à Geoffroy-Grisegonnelle et à ses successeurs; mais Foulques-Nerra, Martel et Réchin n'en ayant pas été reconnus ni servis, notre comte prit l'occasion aux cheveux et refusa de marcher au secours du roy, en cette guerre, s'il ne lui faisoit raison de la grande sénéchaussée de France. Voici comment l'affaire se passa.

Le roy Louis, se trouvant embarrassé de la confédération de l'Anglois avec l'empereur Henry, son gendre, manda tous ses comtes et barons pour l'assister en cette guerre. Notre comte dit hardiment qu'il n'iroit point, s'il ne tiroit une satisfaction réelle de la part du roy sur ses droits de grand sénéchal. Ainsi Foulques, qui se sentoit puissant, se tenoit fier envers son roy; mais ce monarque ne se rebuta pas pour l'incivilité de Foulques, et dépêcha vers lui le comte de Montfort, frère de Bertrade, mère de notre Foulques, qui lui proposa les intentions de Louis. Foulques fit réponse qu'il serviroit très volontiers le roy, s'il vouloit lui faire raison de la charge de grand sénéchal de France qui lui appartenoit, et non autrement. Il dépêcha pour ce sujet Hugues de Cléries, ancien chevalier angevin très discret et très avisé, pour en faire ses protestations au roy, lequel, obéissant à la nécessité du temps et des affaires, donna toute satisfaction à l'ambassadeur.

Il fut donc accordé que le comte d'Anjou jouiroit de tous les droits de l'office de grand sénéchal, en guerre et à la cour du roy, *in coronatione Regis dapifer et in bello signifer;* et que tous les autres sénéchaux du roy en feroient hommage au comte d'Anjou. Il y a plusieurs belles particularités de tout ceci au discours qu'en a dressé Hugues de Cléries : où je renvoie le lecteur, qui le pourra voir en plusieurs auteurs, et entre autres au discours de l'origine des dignités de France, par Fauchet, et plus notamment en l'histoire des ministres d'État, de M. le baron d'Auteuil. Enfin, en conséquence de l'accommodement que le roy fit avec Hugues de Cléries, ambassadeur de Foulques, ce comte alla servir le roy contre l'Anglois, où celui-cy fut défait, et l'empereur, son gendre, chassé de France. Les termes et paroles que prononça le roy lorsqu'il se réconcilia avec Foulques, et qui sont au procès-verbal de Hugues de Cléries, sont notables : « Dieu mercy! dit le roy, je suis bien avec le comte d'Anjou, je ne crains plus rien de mes ennemys. » Ce qui fait voir combien le pouvoir des comtes d'Anjou étoit grand et redoutable en ce temps-là.

Après cette guerre, le roy Louis-le-Gros en eut d'autres, savoir contre le comte d'Auvergne, où le roy fit deux voyages avec toutes ses armées. Notre comte accompagna le roy en ces deux guerres, y fit paroître beaucoup de fidélité et de courage, et y fut servi des droits de l'office de grand sénéchal de France, comme dit Hugues de Cléries. Il en fut encore reconnu depuis, en deux ou trois couronnements de roys et de roynes, et Foulques et ses successeurs y furent encore servis des droits de cette éminente charge, ce qui a pris fin, à mon avis, à Richard-Cœur-de-Lion, comte d'Anjou.

Durant que Foulques gouvernoit si heureusement et si glorieusement le pays d'Anjou, Renaud de Martigné étoit évêque d'Angers et s'acquittoit aussi fort bien de ses fonctions pastorales. Il y avoit eu de grands troubles à Angers pour l'élection de ce prélat, Geoffroy, abbé de Vendôme, et plusieurs autres grands personnages de ce temps-là l'ayant même improuvée et blâmée, comme tumultuaire et non canonique; mais Renaud en ayant gagné et s'étant fait reconnoître par jugement du pape, s'employa, avec un zèle qu'on n'attendoit pas d'un homme si jeune, à la conduite de son diocèse. J'ai des titres anciens qui disent qu'il étoit prompt et zélé au possible à favoriser et appuyer les desseins et entreprises des ecclésiastiques qui étoient pieux et vertueux. Il y en avoit en Anjou plusieurs en ce temps-là; je parlerai seulement icy de trois ou quatre, par où l'on jugera des autres.

Marbodus sera le premier. Celui-cy, qui étoit Angevin et non pas Anglois, comme a dit Balorus, ayant été premièrement chanoine et maître-école, et depuis archidiacre en l'église d'Angers, fut ensuite élu évêque de Rennes, où il se comporta en sage et vertueux prélat. S'étant enfin retiré en l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers, où la règle de Saint-Benoît fleurissoit excellemment alors, il y vécut avec beaucoup de piété et d'exemple; il commença à y tenir école publique, les écoliers y affluant de toutes parts au bruit de la science et réputation de Marbodus. Il y mourut l'an 1123, extrêmement regretté de toute la congrégation de Saint-Aubin et de tout le peuple d'Angers. Le bon évêque Ulger composa plusieurs épitaphes en vers latins à l'honneur de Marbodus, où il dit que ce savant religieux étoit Angevin. Les œuvres de Marbodus ont été imprimées; mais les religieux de Saint-Aubin ont encore plusieurs excellents traités de ce grand homme qui ne l'ont pas été. Il fut enterré à Saint-Aubin, où l'on voit encore son tombeau et une partie de ses os, dont quelques-uns ont été tirés par des trous, lesquels on a refermés avec du plâtre. Bourdigné s'est trompé lourdement, lorsqu'il a avancé que le corps de Marbodus a été transporté à Rennes.

Le second est Girard, qui est réputé saint en l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers, et on y en fait l'office. Le peuple l'invoque pour la guérison de la fièvre. On tient qu'il étoit natif de Châteaugontier; ceux de Montreuil-Bellay disent qu'il étoit de leur ville. Il fit bâtir la chapelle ou ermitage de la Magdeleine près Brossay, de la baronnie de Montreuil-Bellay, où il vécut longtemps avec une austérité prodigieuse. Cette chapelle est à présent un prieuré. Mais Girard étant retourné à l'abbaye de Saint-Aubin, y redoubla ses austérités et mortifications, mit plusieurs grosses chaînes de fer sur son corps, qu'il porta continuellement, et on les y trouva encore après qu'il fut trépassé, qui fut l'an 1123.

Après son décès, son visage parut beau et resplendissant comme celui d'un ange. L'évêque d'Angers, Renaud de Martigné, fit sa sépulture, où toute la ville accourut en foule. Sitôt qu'il eût été mis en son tombeau, on commença de l'invoquer, et plusieurs miracles se firent, comme il en avoit déjà fait quantité durant sa vie. Celui qui a écrit le livre de ses miracles en compte soixante-onze remarquables, et, entre autres, un d'une abbesse du Ronceray qu'il guérit de la fièvre. Voici comment le père dom Robert Hardy et la religieuse Bonette, en l'Année Bénédictine, concluent la vie de ce saint : « Il chassa les démons du corps de six possédés en divers temps; il guérit onze paralytiques, deux aveugles, sept sourds et muets, un épileptique, deux agonisants, un homme frappé d'un ulcère à la langue, et un autre qui étoit attaqué de dyssenterie. » Enfin nous voyons que son tombeau a été presque tout raclé pour en avoir de la poudre pour la faire boire aux fébricitants, dont quantité ont été soulagés. Dès l'an 1211, il y avoit une chapelle et un autel dédiés à ce saint, proche son tombeau. Il est à croire que cela a été fait par la permission des évêques d'Angers, car il n'a point été canonisé à Rome. Ce fut environ en ce même temps que son corps fut mis dans une châsse, et sa tête en un chef d'argent. Il y a deux chapellenies fondées en la chapelle de Saint-Girard, au nom du même saint, il y a plus de trois cents ans. Les religieux réformés en ont fait refaire et embellir l'autel depuis peu, et continuent d'en célébrer la fête avec solennité et chappes et office propre.

Le troisième est saint Hervé, lequel, après avoir longtemps vécu en réputation d'un bon et vertueux ecclésiastique, s'en alla faire le voyage de Jérusalem, où il fut longtemps. Etant de retour en Anjou, il s'en alla saluer l'évêque Renaud de Martigné, qui l'estimoit infiniment et le tenoit pour un de ses plus chers et familiers amis. L'évêque, ravi de voir ce bon homme de retour, lequel il croyoit mort, à

cause du long temps qu'il y avoit qu'on n'avoit su de ses nouvelles, le pria de rester auprès de lui, dont le bon Hervé s'excusa, priant l'évêque de lui permettre de se retirer en une solitude, qui étoit tout l'amour et les délices de Hervé. Il choisit pour cet effet l'île de Chalonnes, et se logea dans le lieu le plus désert d'icelle. Il y bâtit un oratoire, où il assembla une petite troupe de saints personnages qui se soumirent à lui pour vivre sous sa conduite; ce qu'ils firent durant quelques années, au bout desquelles le bon Hervé mourut l'an 1120, grandement regretté de ceux qui étoient avec lui en ce petit désert. On raconte quelques miracles que saint Hervé fit en l'île de Chalonnes, que les bonnes gens croient par tradition; mais comme je ne les ai trouvés en aucuns titres authentiques, je ne les rapporte pas ici. Renaud de Martigné continua l'estime et l'amitié qu'il avoit eus pour saint Hervé à ceux qui avoient été ses compagnons en la solitude, et leur donna et confirma l'oratoire de saint Hervé (j'ai vu un titre qui les appelle clercs réguliers), à la charge qu'ils ne pourroient passer en aucun autre ordre, ni s'assujétir à aucun autre qu'à l'évêque d'Angers ou au chapitre de Saint-Maurice. Mais il y a apparence qu'il a été fait depuis quelque autre accommodement sur ce sujet, car la chapelle ou oratoire de Saint-Hervé a été donnée et unie au prieuré-cure de Châteaupenne, qui dépend de l'abbaye de Saint-Georges-sur-Loire, laquelle fut fondée quelque temps après la mort de saint Hervé.

Le quatrième saint personnage, qui vivoit en ce même temps en Anjou, étoit un nommé Salomon, qui étoit un grand bâtisseur et édificateur de couvents de religieuses, comme porte le titre de la fondation de Nyoiseau. Ce vertueux homme, s'étant retiré en un bois ou forêt, nommé Nyoiseau, choisit le plus fort du bois, proche la rivière d'Oudon, pour y faire sa demeure. C'est le lieu où est à présent l'église de Saint-Séréné de Nyoiseau.

Après qu'il eût vécu là depuis l'an 1115 jusqu'à l'an 1118, il alla trouver Gautier de Nyoiseau, chevalier, seigneur du même lieu, et lui demanda un emplacement dans la forêt, pour y bâtir une église et un couvent de religieuses qui y pussent vivre dévotement et chastement. Gautier lui accorda sa demande, et dit, dans la lettre du don qu'il en fit, que ce lieu étoit désert et inculte et proche la rivière, laquelle il donne avec tous droits de pêche et seigneuries en icelle, pour le remède de son âme et de celle de ses parents, de Bernard de Bouillé, son seigneur, de sa femme et de sa fille. La lettre du don étant expédiée, Gautier de Nyoiseau alla lui-même trouver Marbodus, évêque de Rennes, qui faisoit lors les fonctions pontificales à Angers, en l'absence de Renaud de Martigné, qui étoit allé à

Rome, et instruisit Marbodus de ce don, le jour des Rameaux, en présence de tout le peuple d'Angers qui attendoit la bénédiction et la prédication; ce que Gautier fit encore confirmer par Foulques, comte d'Anjou. L'évêque Renaud de Martigné, étant de retour de Rome, alla promptement à Nyoiseau, dont les édifices s'avançoient fort, et y bénit l'autel. Pour solenniser cette bénédiction, Gautier de Nyoiseau, qui étoit présent, donna deux journaux de terre pour la dot; ce qui fut confirmé par Bernard de Bouillé, qui s'y trouva aussi avec une multitude infinie de peuple.

Un an après, l'évêque Renaud se transporta de rechef à Nyoiseau, et y bénit et installa les premières religieuses qui y furent mises. Cet évêque, qui étoit très habile homme, y prêcha avec beaucoup de zèle, et exhorta les barons, seigneurs et autres de toutes conditions, qui étoient là et y avoient accouru en foule, d'aumôner de leurs biens à ce nouveau monastère. Il les convia d'y aller tous les ans renouveler leurs dévotions, à la fête de la Décollation de saint Jean, et y donna des indulgences. Plusieurs personnes de qualité, animées par cette prédication et par l'espérance des récompenses spirituelles proposées par l'évêque, y firent des dons à la même heure, et, entr'autres, Gautier Hay, seigneur de Pouancé, qui y donna des bois, une métairie et autres possessions. Ce don fut peu après confirmé et augmenté par Geoffroy Hay, son fils, qui y alla nuds pieds, un jour de Vendredi-Saint, adorer la croix. Quelque temps après, Basilie, femme de Gautier Hay et mère de Geoffroy Hay, se fit religieuse en ce monastère, ce qui fit augmenter la dévotion et affection de toute la famille des seigneurs de Pouancé au monastère de Nyoiseau.

Tout cela étant heureusement achevé et le monastère commençant à s'amplifier et s'enrichir, le bon Salomon, qui en avoit une grande joie, alla prier Gautier de Nyoiseau, dont nous avons déjà tant parlé, de donner son château de Nyoiseau à ce nouveau monastère, dans la crainte que cette forteresse ne vint à tomber entre les mains de quelque seigneur incommode et fâcheux, et qui pût troubler par ce moyen les religieuses et le nouveau monastère. Pour faire réussir ce dessein, Salomon employa l'intercession de Robert d'Arbrissel et de l'évêque d'Angers, Renaud de Martigné, qui obtinrent de Gautier de Nyoiseau tout ce qu'ils demandèrent, ce bon seigneur leur ayant donné très libéralement son château avec la permission de le démolir, ce qui fut fait un peu après. Ce château avoit été bâti, il n'y avoit pas longtemps, par Bernard de Bouillé, seigneur suzerain de ce quartier-là, et donné par le même Bernard à Gautier de Nyoiseau. Mais après que tout ce que nous venons de

dire eût été heureusement exécuté, et que le monastère de Nyoiseau eût été accommodé de ce qui étoit autour et auprès de ce lieu, Gautier de Nyoiseau fit encore plus qu'on n'avoit espéré de lui, car lui et sa femme allèrent demander l'habit de religion du monastère qu'ils avoient fondé, ce qui leur fut accordé. Ils y vécurent et achevèrent saintement le reste de leurs jours, et y moururent en estime et opinion d'odeur de sainteté. Depuis ce temps-là, plusieurs autres seigneurs y ont donné des héritages, dont on a même fait des prieurés conventuels en quelques lieux, comme ont été la Landeaux-Nonains, les Lochereaux, Bon-Conseil; et durant trois ou quatre siècles, on a vu des religieuses en ces prieurés-là; mais elles en ont été retirées depuis quarante ou cinquante ans, et rappelées au monastère de Nyoiseau. On fait néanmoins toujours célébrer quelques messes et services dans ces prieurés par des chapelains, et l'abbesse prend le reste du revenu d'iceux. Voici les noms des abbesses et des bénéfices dépendants de Nyoiseau :

Eremburge, première abbesse;
Eremburge-Robée, 1139;
Adelaïde, 1158, qui étoit tante de Foulques de la Jaille et de Philippe de Saintonge;
Aales;
Orinde, 1184;
Ada;
Julienne, 1202;
Agnès;
Françoise;
Jeanne de Saint-Amatour, 1230;
Eremburge, 1252;
Paschaire;
Mazeline, 1280;
Elisabeth;
Thiephaine.
Il y a ici une petite interruption.
Pétronille de Cangen, 1311;
Eustasie, 1375;
Jeanne Sarrasin, 1405;
Alix de la Faucille;
Eléonore de Villeprouvée, 1420;
Jeanne de Courcières ou Courcereux, 1422;
Eléonore de Courcières ou Courcereux, 1450;
Catherine Baraton, 1472;
Marguerite Chaperon, religieuse-professe du Ronceray, 1482;

Françoise de l'Epine, 1502;
Françoise de la Rochefaton, 1523;
Jeanne du Plessis-Bourgonnière, 1541;
Magdeleine du Bellay, religieuse-professe du Perray, 1546;
Anne du Bellay de la Lande, 1581;
Guyonne du Bellay de la Courbe, 1607;
Françoise Leroy, 1616, qui a réformé cette abbaye;
Louise du Bellay de la Palus, 1643;
Philippe-Françoise de Bretagne d'Avangour, 1646.

Ce catalogue m'a été fourni par Pierre Lefébure, très digne curé d'Ingrandes, mon ancien ami, lequel l'a fidèlement tiré des archives de l'abbaye.

L'abbesse de Nyoiseau présente les prieurés de Sainte-Geneviève, le Bon-Conseil, les Lochereaux, la Lande-aux-Nonains et le Bourg-aux-Nonains, qui étoient autrefois conventuels. Ils sont à présent réunis à l'abbaye. Il y a en ces prieurés des chapelains, que l'abbesse de Nyoiseau présente, qui sont chargés des messes et du service de ces prieurés.

Il y avoit en l'abbaye de Nyoiseau une célérière, une sous-prieure, une infirmière et une secrétaire. Ces offices ont été réunis dans la réforme faite par Françoise Leroy.

Outre cela, l'abbesse de Nyoiseau présente les curés de Nyoiseau, de Chalain, Ambillou, Soucelles, Saint-Aubin-du-Pavoil, la Magdeleine près Segré, et la chapelle de Sainte-Croix, au Mans.

Au même temps que l'abbaye de Nyoiseau se bâtissoit et qu'elle fut visitée par l'évêque d'Angers, Renaud de Martigné, le monastère du Ronceray de la ville d'Angers eut une visite bien plus illustre, qui fut celle du pape Calixte II, lequel vint à Angers, l'an 1119. Il y fut très magnifiquement reçu, et, le 7 septembre de la même année, dédia le grand autel de l'église du Ronceray, où il célébra la messe, à laquelle, outre l'évêque d'Angers Renaud, Brice, évêque de Nantes, et autres évêques français, assista toute la cour du pape. La messe étant finie, Sa Sainteté alla au cimetière du Tertre de Saint-Laurent, et monta sur la tombe de pierre éminente, où elle fit une dévote et sainte prédication à laquelle se trouvèrent tous les évêques cy-dessus représentés, le peuple d'Angers en foule et l'abbesse du Ronceray, Tiburge, accompagnée de ses religieuses; et tous y reçurent la bénédiction de Sa Sainteté.

De là, le pape alla à Saint-Maur-sur-Loyre, où il dédia pareillement l'église de cette abbaye, qui avoit été rebâtie depuis quelque temps : ce que le pape fit à la prière des religieux de cette abbaye et de ceux du Mont-Cassin, auxquels ceux de Saint-Maur s'étoient

soumis depuis leur rétablissement, ce qui causa dans la suite des temps quelque différend entre les évêques d'Angers et les abbés du Mont-Cassin et de Saint-Maur, touchant l'indépendance de ce monastère qui se disoit immédiatement sujet au Mont-Cassin, première et principale abbaye de l'ordre de Saint-Benoît; mais le différend fut enfin vidé au profit de l'évêque d'Angers. Dans la bénédiction et dédicace de l'église de Saint-Maur-sur-Loyre, dont nous venons de parler, le pape Calixte II fit une autre belle cérémonie, en translatant les corps des saints Simplicien et Constantin, religieux de ce monastère et compagnons de saint Maur en France.

Mais il est à propos de dire icy, en peu de paroles, qu'après que le monastère de Saint-Maur-sur-Loyre, dont nous avons déjà tant parlé, eût été ruiné par Raidulphe ou Rainfroy, il fut rétabli par le comte Rorgon, et un abbé, mis dans ce monastère, qui étoit frère de Rorgon et s'appeloit l'abbé Gausbert. Il eut pour successeur Gauscelin, qui étoit religieux de Saint-Maur-des-Fossés et alla en voyage au Mont-Cassin. Il fit une société ou union de son monastère avec celui du Mont-Cassin; il fit translater très solennellement le corps de saint Maur, le 12 mars de l'an 845, en la même église de Saint-Maur-sur-Loyre, et plusieurs miracles se firent. Théodrat succéda à Gauscelin et éprouva de grandes calamités durant son administration, car ce fut au temps des guerres des Normands. Lui et ses moynes prirent le corps de saint Maur, et, avec ces saintes reliques, s'en allèrent à Saint-Maur-des-Fossés, où ils s'arrêtèrent, et cependant l'abbaye de Saint-Maur-sur-Loyre fut pillée et ravagée par les Normands; en suite de quoi, elle fut réduite en prieuré sous la dépendance de Saint-Maur-des-Fossés. Mais l'abbé des Fossés, appelé Odo, consentit, environ l'an 1030, que le monastère de Saint-Maur-sur-Loyre fût rétabli en abbaye, ce qui fut fait, et l'église rebâtie et dédiée par Hubert, évêque d'Angers, l'an 1036. Le pape Urbain II ratifia ce rétablissement, et rescinda l'union qui avoit été faite de ce monastère à celui des Fossés. Depuis ce rétablissement, il y eut trois ou quatre abbés fort vertueux, qui travaillèrent heureusement à remonter ce pauvre monastère; et le pape Calixte, y étant venu en cette année, dédia tout de nouveau l'église avec grande magnificence, comme nous venons de dire. Voici les noms de ces abbés et leur ordre plus nettement :

Gausbert;

Gauscelin, 845;

Théodrat.

Courses des Normands, et l'abbaye réduite en prieuré. — Rétablissement.

Pierre, 1066;
Valeran, 1090;
Girard, 1096;
Rainulphe, 1119, qui reçut le pape Calixte II;
Girard, 1124;
Drogon, 1133;
Guillaume I, 1136;
Guillaume II, 1144;
Maynard;
Denis;
Vaslin;
Hémeric;
Renaud;
Henry Calod;
Lisiard;
Pierre, en 1243;
André, 1249;
Etienne, 1276;
Jean Houdry, 1287;
Etienne, 1320;
Guillaume III, 1344;
Geoffroy, 1368;
Jean, 1393;
Guillaume IV, 1428;
Hamelin, 1446;
Charles, 1450;
Hilaire Ragot, 1477;
Guy de la Roche, 1517;
François Maurice, 1540;
Eustache du Bellay, commendataire, 1544;
Louis Garnier, 1568;
Jean Pierres, 1573;
Claude de Salles, 1585;
Claude de Saint-Offange, abbé régulier, 1591;
Magdelon-Claude de Saint-Offange, aussi abbé régulier, 1627.

Ces deux derniers abbés ont remis beaucoup de choses en meilleur état dans leur abbaye, qui recommençoit à tomber en décadence depuis les guerres des religionnaires. Les religieux de la congrégation de Saint-Maur y ont entré depuis cinq ou six ans, et promettent de faire des merveilles.

Voici la liste des bénéfices de cette abbaye. Il y a à Saint-Maur, outre l'abbé qui est régulier, comme je viens de dire, un prieur

mariage furent arrêtés : et il fut résolu que ce seroit au Mans, où le comte Foulques fut invité de se trouver et où il se rendit avec un train qui surpassoit toute la magnificence des siècles passés. Le mariage y fut fait et consommé, à la joie de toutes les parties et de leurs suites, et la fête en dura trois semaines au Mans.

Les habitants d'Angers, ayant eu avis de la venue des mariés et du retour de leur comte, se préparèrent à les recevoir avec grand appareil, ce qu'ils firent. En effet, le moyne Jean a remarqué que le clergé en chappes leur alla au-devant, que toutes les cloches de la ville furent sonnées à cette entrée, et qu'on y fit de très grandes magnificences.

Quelque temps après, Foulques remit entre les mains de ses deux fils ses comtés d'Anjou, Touraine et le Mayne, et partit d'Angers, pour aller à Tours, où il prit la croix des mains de l'archevêque, le jour de la Pentecôte. Auquel jour, étant en son château de Tours, il vit l'église de Marmoutier tout en feu : et ayant envoyé demander ce que c'étoit, il se trouva que le feu n'y étoit point, et le bon Foulques interpréta cette vision du feu et des flammes du Saint-Esprit qu'il crut être descendu sur les religieux de cette abbaye. Après cela, il prit le chemin de Provence, et s'y embarqua avec les ambassadeurs qui l'étoient venu chercher. Le vent lui fut favorable et il arriva heureusement à Jérusalem. Il n'y fut pas sitôt qu'il épousa la belle Mélissende, fille du roy. Il prit incontinent après son armure, et fit heureusement la guerre, rétablissant dans peu de temps les affaires des chrétiens en un meilleur état qu'elles n'étoient.

L'an 1131, le roy Baudouin étant décédé, notre Foulques, son gendre, lui succéda au royaume de Jérusalem. Il continua de faire des merveilles dans ce nouveau règne ; mais comme cela n'est pas de notre sujet, je laisse cet entretien aux historiens des guerres saintes. Anselin de Brie suivit le comte Foulques, son seigneur, en ce voyage, et ne le quitta point, et Guillaume de Tyr remarque qu'il accompagna le roy Foulques en plusieurs siéges et entreprises.

GEOFFROY-LE-BEL, COMTE D'ANJOU. — LOUIS-LE-GROS, ROY DE FRANCE.

Après que Foulques-le-Bon fut parti et eut pris congé du roy, et de Geoffroy et Hélie ses fils, ces deux princes partagèrent les états de leur père, par l'avis et les conseils de leurs barons. Geoffroy, l'aîné, eut l'Anjou et la Touraine, et Hélie, le cadet, eut le comté du Mayne ; mais celui-cy, n'étant pas content de ce partage, fit depuis la guerre à son aîné, et s'étant joint à quelques-uns des

barons de Geoffroy qui s'étoient soulevés, il fut battu, pris et mené prisonnier au château de Tours, où il mourut sans enfants.

Dès le commencement du règne de Geoffroy en Anjou, il se présenta une occasion de faire paroître sa valeur: ce fut une guerre qui survint entre les Normands et les Bretons, où Geoffroy s'intéressa à cause de son beau-père. Le moine de Marmoutier dit qu'il y eut une furieuse bataille, et que les Normands remportèrent la victoire par la valeur du comte Geoffroy-le-Bel, qui y terrassa un géant d'une force prodigieuse.

Etant de retour en Anjou, il s'attacha au plaisir de la chasse. S'étant égaré un soir dans une forêt, il y fit rencontre d'un charbonnier qui le mena dans sa chaumière. Il y eut un long entretien avec ce charbonnier, lequel lui apprit les malversations et les exactions que ses officiers, *præpositi,* faisoient à la campagne.

Les gens du comte l'ayant enfin retrouvé, il leur conta son aventure, et dès l'heure même mit la main à l'œuvre pour faire justice de toutes les violences dont il avoit été informé.

Quelque temps après, il eut différend avec l'archevêque de Tours, et ils en vinrent si avant, que l'archevêque menaça le comte de l'excommunication; mais celui-cy, qui étoit savant et disert autant que courageux, lui répondit : « O bon pasteur, je ne crains pas l'excommunication dont vous me menacez, car je suis chanoine de Saint-Martin et moyne de Marmoutier, et, partant, exempt de votre juridiction. » Il faut croire que les choses en demeurèrent là, car nous ne voyons point que l'archevêque ait exécuté sa menace.

Un jour que notre comte entendoit la messe, il remarqua un pauvre prêtre qui pleuroit en chantant. Il lui demanda le sujet de sa douleur, et apprit qu'il étoit en une extrême nécessité; il y pourvut, lui donnant plusieurs bons bénéfices. Il fit paroître la bonté de son naturel et sa clémence en plusieurs rencontres, et principalement en une guerre qu'il eut contre le seigneur de Parthenay et les Poitevins, lesquels le moyne Jean appelle *gens effera nimis,* nation brutale et farouche. Il les défit et prit plusieurs des principaux barons prisonniers. Josselin de Tours, sénéchal d'Anjou et seigneur de Fontaine-Milon, qui avoit accompagné le comte Geoffroy, son seigneur, en cette guerre, les conduisit en son château de Milon, où il les retint durant quelque temps; mais, par son adresse, il obligea le comte à les mettre en liberté, ce qui lui acquit l'amitié de ces seigneurs et la réputation d'une haute générosité.

Je crois que ce fut en ce temps qu'Hélie, comte du Mayne, son frère, se maria à la fille de Rotrou, comte du Perche. L'une des principales conditions du traité fut que Rotrou, père de la fille, pro-

mit de ne se remarier point, et de laisser son comté à son gendre et à sa fille après son décès; mais il n'exécuta point sa parole et se remaria, dont Hélie eut bien du déplaisir.

Depuis ce temps-là, nous voyons notre Geoffroy-le-Bel presque toujours occupé dans la guerre et dans de continuelles rébellions de ses sujets. Je n'ai pu en apprendre la cause, car le moyne de Marmoutier ni les chroniques de Saint-Aubin ne l'ont point remarqué; et Bourdigné et le *Gesta Consulum* ne disent presque rien de toutes ces guerres, qui furent pourtant longues et sanglantes, comme nous allons voir.

Je me persuade que la véritable cause provenoit de l'injustice et des violences que ces barons faisoient à leurs sujets, ce que Geoffroy-le-Bel, qui aimoit la justice et vouloit la faire pratiquer en leurs états, résolut d'empêcher; et qu'il en fallut venir aux armes, les barons voulant trancher de souverains, comme les comtes faisoient les petits rois.

Donc, dès l'an 1130, selon la chronique de Saint-Aubin (le moyne Jean semble insinuer que ce fut bien plus tard), presque tous les grands seigneurs d'Anjou se rebellèrent contre leur comte, prirent les armes et ravagèrent ses états et domaines. Les principaux des soulevés étoient Thibaud de Blaison, seigneur de Mirebeau et de Blaison, Guy de Laval, Geraud Briais, le seigneur de Thouars, le seigneur de Parthenay (ils avoient apparemment quelques seigneuries en Anjou), Lisiard de Sablé, seigneur de Sablé et de Briolay, et le seigneur d'Amboise.

Le premier qu'il attaqua fut Thibaud de Blaison, dont il assiégea le château qu'il prit et brûla; et, sans s'arrêter, poursuivit Thibaud jusque dans Mirebeau où il l'assiégea. Le comte de Poitou, étant venu au secours de Thibaud, assiégea le camp de Geoffroy et essaya de lui couper les vivres; sur ces entrefaites, la plupart des barons de Geoffroy lui demandèrent justice des torts qu'il leur avoit faits, et, sur ce prétexte, l'abandonnèrent et se retirèrent. J'estime que c'est là le vrai commencement de la rébellion; tant y a que Geoffroy, sans s'étonner, n'en alla ni plus ni moins attaquer le comte de Poitou, et l'obligea de se retirer, après quoi il força Mirebeau et poursuivit ses barons rebelles jusqu'à l'Ile-Bouchard. De là il tourna tête vers Angers et Laval, et prit sur Guy, seigneur de ce lieu, le château de Maulaye, ce qui obligea Guy de Laval à se soumettre, et le comte lui pardonna et le remit en grâce.

Ensuite de cela, il fit marcher son armée contre le seigneur de Thouars, et l'assiégea. Le vicomte vint au camp de Geoffroy, s'humilia et demanda pardon et l'obtint à la charge que sa tour seroit

démolie, sans qu'il en restât qu'une partie, comme une marque éternelle de la vengeance du comte. Je m'étonne de ce que Besly et Bouchet n'ont rien dit de ce siége de Thouars.

Lisiard de Sablé, seigneur de Briolay, qui étoit coupable de la même rébellion, fut aussi châtié, car notre Geoffroy assiégea et prit sur lui le château de Briolay, le rasa, et força ensuite celui de la Suze qui appartenoit aussi à Lisiard, après en avoir abattu les murailles avec ses mangonneaux.

Lisiard étant mort quelque temps après, Geoffroy, qui étoit généreux, rendit à Robert de Sablé, fils de Lisiard, toutes les seigneuries qui avoient appartenu à ce défunt, à cause de l'amitié qu'il avoit contractée avec Robert, lequel avoit été nourri jeune avec lui et de même lait. Mais Robert s'étant laissé séduire par Hugues et Thibaud de Mathefelon, qui eurent querelle en ce même temps contre Geoffroy, il prit le premier les armes contre son seigneur, et fit des courses sur toute la contrée qui est depuis Briolay jusqu'à Angers et vers le Mans et la Suze. Le comte, indigné de ce procédé, retourna une seconde fois à Briolay avec son armée, l'assiégea, le prit et le rasa entièrement, et en fit autant à la Suze. Robert de Sablé, se voyant en cette extrémité, eut recours aux évêques d'Angers et du Mans, qui étoient Ulger et Hugues de Saint-Calais, et les pria de faire sa paix avec Geoffroy, ce qui lui réussit.

Quelques années après, le même Robert de Sablé se révolta encore et fit de grands ravages sur tout le Haut-Anjou, vers Sablé, Morannes et Saint-Denis-d'Anjou. Cela obligea le comte Geoffroy à faire bâtir le château de Châteauneuf, pour brider et arrêter ce seigneur de Sablé. Il est à croire qu'avant cela, il n'y avoit point de château, mais seulement une petite ville à Châteauneuf. Notre comte obligea encore une fois le pauvre comte Robert à fléchir; mais Hélie, comte du Mayne, qui s'étoit joint à ce rebelle vassal, porta la peine de tout, car il fut pris par le comte Geoffroy-le-Bel, son frère, et envoyé prisonnier au château de Tours, où il languit durant quelques années et y mourut sans enfants, laissant la succession à son frère.

Le moyne Jean dit que Sulpice, seigneur d'Amboise, fils de Hugues, s'étant aussi rebellé, fut pareillement contraint d'implorer la miséricorde du comte d'Anjou, son seigneur, après quoi, dit-il, aucun baron n'osa plus se soulever ni faire tête au comte Geoffroy. Néanmoins la chronique de Saint-Aubin nous apprend que, l'an 1139, Geoffroy-le-Bel s'empara de Mirebeau, et que, l'an 1142, tandis que la comtesse Mathilde, épouse de Geoffroy, faisoit la guerre en Angleterre au sujet de ce royaume, qui lui étoit échu, Geoffroy,

son mari, la faisoit en Normandie pour le même sujet, et en Anjou contre ses barons; que deux ans après il prit Chantocceaux, et que ces troubles durèrent jusqu'à l'an 1146, que la paix fut faite. Cette chronique ajoute que ces guerres civiles recommencèrent encore sur la fin de la vie de Geoffroy-le-Bel. Le même moyne Jean se contredit encore sur ce sujet : car il assigne à ce temps-cy le premier siége de Montreuil-Bellay et la guerre contre Giraud Berlay, seigneur de Montreuil-Bellay, qui dura un an; cependant il avoit dit naguères que Geoffroy s'étoit tout-à-fait réconcilié avec ses barons. Le *Gesta Consulum* et Bourdigné disent que cette guerre de Montreuil fut entreprise à l'induction de Robert, abbé de Saint-Aubin, et de ses moynes, qui allèrent se plaindre à Geoffroy des vexations que Giraud Berlay faisoit aux religieux du prieuré de Méron, dépendant de l'abbaye Saint-Aubin, et à leurs sujets, sur lesquels Giraud levoit des tailles cruelles et exorbitantes par chacune semaine.

Geoffroy, qui avoit fait dire plusieurs fois à Giraud qu'il se déportât de ses vexations, et n'en avoit point eu de satisfaction, fit marcher une armée devant le château de Montreuil-Bellay et y assiégea Giraud, qui se défendit avec beaucoup de courage et d'opiniâtreté durant un an entier; mais enfin il fut forcé, pris et envoyé en prison à Saumur, d'où apparemment il fut élargi bientôt après; car nous voyons que deux ans après, il fonda l'abbaye d'Asnières, et que dix ans après, il se révolta encore contre le comte Geoffroy. Bourdigné s'est abusé lorsqu'il a écrit que Geoffroy-le-Bel fit raser alors la tour de Bellay, car on la voit encore, et elle ne le fut pas non plus à la seconde prise de ce château, qui arriva environ dix ans après.

L'abbé Robert et ses religieux étant allés remercier le comte et lui réitérant un jour leurs actions de grâces au cloître de Saint-Aubin, il leur dit qu'il avoit eu une vision d'un saint évêque, lequel lui avoit commandé de chercher les fausses lettres en vertu desquelles Giraud faisoit les exactions sur la terre de Méron, dont nous avons parlé; et que les ayant trouvées et jetées dans un puits, au même cloître et en présence de l'abbé et du couvent, il se ravisa à l'heure même et les en fit retirer et brûler, de peur que quelque autre ne les retrouvât et s'en servît.

LOUIS-LE-JEUNE, ROY DE FRANCE.

En ce même temps, qui étoit l'an 1137, Louis-le-Gros, roy de France, mourut et eut pour successeur Louis-le-Jeune, son fils. Henry, roy d'Angleterre, beau-père de notre comte, décéda aussi et

laissa à son gendre le royaume d'Angleterre et le duché de Normandie. Il y eut de grands troubles et de furieuses guerres en Normandie et en Angleterre pour cette succession, entre notre Geoffroy, Mathilde et leurs enfants, d'une part, et Etienne, comte de Boulogne. Cependant Etienne, qui avoit de grandes habitudes en Angleterre et en Normandie, se fit promptement couronner et reconnoître pour roy; d'autre côté, Mathilde, femme courageuse, remua ciel et terre pour faire reconnoître son droit : tellement qu'il y eut une furieuse guerre et plusieurs combats et accords sur cette affaire, qui durèrent fort longtemps. Mais elle fut enfin terminée par un accommodement dont les conditions furent qu'Etienne jouiroit du royaume d'Angleterre sa vie durant, comme usufruitier; qu'après son décès, l'aîné des enfants de Geoffroy et de Mathilde succéderoit au royaume d'Angleterre, et que cependant Mathilde et ses enfants jouiroient du duché de Normandie, duquel Geoffroy-le-Bel et Mathilde s'étoient emparés durant ces guerres. Quelques historiens ont écrit que Mathilde ayant remontré à Etienne qu'elle avoit eu de ses œuvres Henry, son fils aîné, Etienne ne fit point de difficultés de consentir qu'il lui succédât au royaume d'Angleterre après qu'il seroit décédé; mais cecy marque un entretien et commerce d'impudicité entre Etienne et Mathilde, cousins-germains, qui étoient rares en ces siècles-là, qui étoient remplis de simplicité.

L'an 1139, Giraud Berlay, IIe du nom, seigneur de Montreuil-Bellay, et Adèle de Montsoreau, sa femme, commencèrent à faire bâtir et fonder l'abbaye de Notre-Dame d'Asnières, par des religieux de l'ordre de Saint-Benoît, dans les bois de la seigneurie de Montreuil-Bellay, à une lieue près de leur château de Montreuil. Cette fondation fut confirmée par notre comte Geoffroy-le-Bel et par Ulger, évêque d'Angers. Aimery de Doué, Guillaume de Mirebeau, Guillaume de Montsoreau et Simon de Châtellerault y signèrent pareillement; mais Giraud Berlay s'étant depuis révolté contre le comte Geoffroy, son seigneur, lequel le prit prisonnier, Berlay, son fils, eut la peine de faire parachever cette abbaye, à laquelle il fit aussi de grands biens, augmentations de fondation. Elle a été ruinée durant les guerres des religionnaires, et a été depuis un peu raccommodée; il n'y a néanmoins plus de cloîtres, mais seulement quelques vestiges qui en restent, avec quelques maisons et un petit dortoir. Il n'y a à présent, outre l'abbé, que six religieux, qui sont tous officiers, savoir : le prieur et sous-prieur, le secrétaire, l'infirmier, le chantre et l'aumônier. L'abbé présente quelques prieurés qui sont : la Grésille, Fosse-Bellay, Saint-André-de-Goulle-Doye et Briande, près Loudun.

Le premier abbé de ce lieu s'appeloit Bernard. On ne sait précisément les noms de tous ceux qui lui ont succédé; on ne connaît que ceux qui suivent :

Bernard;
Jean, 1473;
André Prévost, 1540;
Jean le Parcheminier, 1560;
Jean le Bouc eut procès avec
Jean de Cieste qui fut pourvu par François, Monsieur, duc d'Anjou;
Joachim Racault, 1609;
Raimond de la Mauve, 1628;
Joachim Racault, pour la seconde fois, mort en 1635;
François Verdier, abbé régulier, 1640 et 1650.

L'an 1143, les ponts d'Angers furent entièrement brûlés.

Le grand Ulger, évêque d'Angers, travailloit dans ce temps avec une application infatigable à la conduite de son diocèse. Il retira plusieurs églises collégiales et parochiales des mains des séculiers et seigneurs temporels, qui en possédoient encore beaucoup en Anjou. Il persuada, entre autres, à Amaury Crespin, chevalier, et à Thibaud, son fils, de renoncer à l'église de Saint-Saturnin, autrement dite Saint-Mainbœuf, près Angers, laquelle ils possédoient et en nommoient les chanoines. Ils remirent ce droit à Ulger et à ses successeurs, évêques d'Angers, et investirent ce grand prélat de cette église, ce que Foulques, seigneur de Candé, qui prétendoit aussi quelque droit sur la même église et disoit qu'elle étoit de son patrimoine, consentit pareillement. Autant en fit Abbo, seigneur de Rochefort, pour l'église de Saint-Pierre, aux faubourgs d'Angers (1). Abbo de Rochefort, étant tombé malade et se voyant à l'extrémité, envoya Geoffroy, l'un de ses fils, lequel portoit le nom d'abbé de Saint-Pierre, près Angers, porter et rendre les clefs de cette église dans le chapitre du même lieu, où il envoya prier l'évêque Ulger de les venir prendre et s'en mettre en possession, et du droit de nommer les chanoines, Geoffroy, fils d'Abbo, se réservant seulement une chanoinie. Ulger accepta ces offres, et alla solennellement et processionnellement prendre possession de l'église de Saint-Pierre; mais il donna une somme d'argent à Abbo de Rochefort et à ses enfants, pour les récompenser du droit qu'ils avoient cédé.

Alard, seigneur de Châteaugontier, donna aussi au même prélat l'église de Saint-Just de Châteaugontier et la nomination et patronage des prébendes. Ce fut encore le même Ulger qui obtint de

(1) Cette église n'étoit pas encore enfermée dans l'enclos de la ville.

Geoffroy d'Argenton et de Marguerite de Chemillé, sa femme, le patronage et droit de présentation des chanoines de Saint-Léonard de Chemillé, pour avoir reçu à hommage et investi le susdit Geoffroy d'Argenton et sa femme du château et seigneurie de Chemillé, à quoi notre comte Geoffroy-le-Bel, qui haïssoit Geoffroy d'Argenton, avoit de la répugnance; mais l'évêque alla à Chemillé et y reçut l'hommage, et fit la paix de Geoffroy d'Argenton, lequel donna à Ulger, pour récompense de ce bon service, l'église et les chanoinies de Saint-Léonard, comme nous venons de dire.

Geoffroy-le-Bel, après avoir agréé et ratifié tout cela, aussi bien que le don d'Abbo de Rochefort, dont nous avons parlé, donna lui-même et rendit à Ulger l'église de Saint-Jean-Baptiste, dite aussi Saint-Lézin et depuis Saint-Julien, aux faubourgs d'Angers (1), avec le droit de nommer et présenter les chanoines; et, pour marque de la démission qu'il en faisoit, mit les clefs de cette église entre les mains de l'évêque, ce qui fut confirmé par Thibaud de Blaison et sa femme Mathilde, qui prétendoient de grands droits en cette église, comme nous avons déjà remarqué. Ulger donna à Geoffroy-le-Bel dix mille sols, monnoie d'Anjou, et à Thibaud de Blaison mille en faveur de ce don : ainsi le bon Ulger employoit adroitement les réserves de ses revenus à augmenter et racheter les églises et les droits ecclésiastiques que les seigneurs temporels avoient autrefois usurpés.

Mais s'il a été loué en cela, il a été blâmé par Sirmond et par Geoffroy, abbé de Vendôme, d'avoir exigé des pensions et rachats d'autels, qu'on appeloit en ce temps-là, qui est que les moynes des abbayes et les chanoines, prêtres, clercs et curés des autres églises, payoient à chaque changement une somme d'argent, pour n'être et ne demeurer pas entièrement entre les mains et la disposition totale des évêques, qui se disoient en ces temps-là maîtres de toutes les églises de leurs diocèses.

Saint Bernard a aussi repris Ulger d'avoir molesté l'abbesse et les religieuses de Fontevraud, et lui a écrit à ce sujet son épître 200, laquelle il commence de cette façon : « *Non verebor ætatem, dignitate non terrebor, non cunctabor ad nomen grande magistri Ulgerii.* » Les termes sont magnifiques, et nous dépeignent Ulger comme un des plus grands personnages de son temps, et certainement il y a toutes sortes de sujets de le croire; il me semble que c'est tout dire que de représenter que le grand Ulger a ainsi été loué par le dévot saint Bernard. Cet illustre évêque eut aussi commerce de lettres

(1) Tout cela étoit encore hors de la ville.

avec l'incomparable Suger, abbé de Saint-Denis et régent de France. Il lui écrivit au sujet de l'élection de Baldric, abbé de Bourgueil, le priant de l'autoriser, en qualité de régent et faisant toutes les affaires du royaume en l'absence du roy Louis-le-Jeune et d'Eléonore, sa femme, à laquelle appartenoit le droit de confirmation de cet abbé en qualité de duchesse d'Aquitaine.

La cause de l'absence de Louis et d'Eléonore étoit l'entreprise du voyage de la Terre-Sainte, où ce roi étoit allé, avec une très puissante armée, dès l'an 1147; mais cette guerre fut suivie d'un triste et funeste succès.

Bourdigné dit que notre comte Geoffroy y étoit aussi allé, pour secourir Amaury, roy de Jérusalem, son frère, fils de Foulques-le-Bon et de Melissende, lequel étoit accablé des guerres et des courses continuelles que lui faisoient les infidèles sur ses terres; mais je ne trouve rien de ce voyage-cy dans nos historiens françois, et s'il est véritable (comme l'on m'a dit qu'il y en a quelques mémoires au trésor de Montreuil-Bellay, où il est remarqué que Giraud, seigneur de Montreuil-Bellay, accompagna Geoffroy-le-Bel en ce voyage), il faut qu'il ait été entrepris, l'an 1145, sous le règne de Baudouin, et non d'Amaury, qui ne commença à régner en Jérusalem que l'an 1163, selon Guillaume de Tyr.

Bourdigné dit que notre Geoffroy, joint à Amaury (il a voulu dire Baudouin), défit le Turc Norandin, et fit plusieurs autres belles actions, après quoi il retourna en Anjou, chargé d'honneur et de gloire, mais tout cela est sans apparence.

Néanmoins, comme il revenoit de la Terre-Sainte, Louis-le-Jeune y alloit, où, après beaucoup de dépenses et de peines, il ne fit rien de considérable pour l'avantage des chrétiens levantins. Notre Geoffroy eut un plus heureux succès dans une guerre civile qu'il eut en Anjou un peu après son retour : ce fut contre Giraud Berlay, IIe du nom, seigneur de Montreuil-Bellay. Cette guerre fut entreprise à l'induction de Robert, abbé de Saint-Aubin d'Angers, et de ses moynes, qui allèrent se plaindre à Geoffroy des vexations que Giraud Berlay faisoit aux religieux des prieurés des maisons dépendant de l'abbaye de Saint-Aubin et à leurs sujets et paroissiens, sur lesquels Giraud exigeait des tailles cruelles et exorbitantes par chacune semaine. Geoffroy, qui avoit fait dire plusieurs fois à Giraud qu'il se déportât de ses vexations, et n'en avoit point eu de satisfaction, fit marcher une armée devant le château de Montreuil-Bellay et y assiégea Giraud, qui se défendit avec beaucoup de courage et d'obstination un an entier; mais enfin il y fut forcé, pris prisonnier et envoyé à Saumur, où apparemment il mourut. Bourdigné dit que

Geoffroy fit raser la tour de Giraud, qui étoit la principale forteresse du château de Montreuil-Bellay; mais il se trompe, car on la voit encore, environnée de grands et profonds fossés, devant le château neuf du côté du soleil levant.

La chronique de Saint-Aubin remarque que, l'an 1146, l'Anjou étoit en une grande tranquillité, et qu'il y avoit une bonne paix entre le comte et ses barons; mais la même chronique dit que l'année suivante il y eut une guerre au-delà de Loyre, du côté du Poitou, et que le comte y prit les châteaux de Doué et de Blaison, lesquels il fit démolir. Elle ajoute qu'ensuite de cela, savoir l'an 1150, le même Geoffroy assiégea le château de Montreuil-Bellay, et que le roy de France appuya ce seigneur.

Avant que ce siége fût formé, il y eut un furieux combat entre les troupes du comte et celles de Giraud Berlay, qui étoit accompagné d'André de Doué, Rorgon de Chosé, Aymery d'Avoir et Payen Baffer, ce qui donne sujet de croire que c'est la même guerre qui vient d'être appelée *Ultra Ligerim*. Durant le plus fort de ce choc, trois des barons révoltés aperçurent le comte, et coururent pour l'attaquer tous trois à la fois et l'abattre; et en effet ils coururent tous trois sur lui les lances baissées, et le frappèrent ensemble sans le pouvoir ébranler de dessus son cheval. Cela leur donna tant de terreur qu'ils prirent au même moment la fuite. Après cela, Geoffroy donna ses ordres pour faire bâtir un château en ces quartiers-là, pour tenir en bride ces barons révoltés; ce qui fut fait : c'est le château du Coudray-Macouard; et cependant il alla assiéger Montreuil-Bellay.

Le moyne Jean a avancé que ce second siége de Montreuil-Bellay fut fait dix ans après le premier, ce qui devoit revenir à l'an 1148, qui est deux ans plus tôt que ne dit la chronique de Saint-Aubin; mais cette diversité peut provenir de la manière de compter et de commencer les années. Il raconte plusieurs particularités de ce siége, qu'il ne faut pas passer sous silence à cause de la rareté, savoir : que le comte Geoffroy ayant considéré que ce château étoit inaccessible et particulièrement à cause d'un vallon très profond, qu'on appeloit le Val-des-Juifs, il s'avisa de faire transporter la foire de Saumur et l'assigna dans ce vallon; et que plusieurs marchands et ouvriers y étant venus suivant ce mandement, comblèrent presque tout le vallon; qu'ensuite de cela, le comte fit ses approches et dressa ses mangonneaux, avec lesquels il fit brèche et emporta la forteresse. Le même Jean parle encore ensuite de ce siége, et y mêle quelque confusion.

Le roy Louis-le-Jeune ayant envoyé du secours à Giraud Berlay, et témoigné le vouloir protéger contre le comte, celui-cy fit ses ex-

cuses au roy, remit Giraud en liberté et lui rendit son château et sa seigneurie. On m'a dit qu'il y avoit des mémoires fort particuliers à Montreuil-Bellay de ce siége, dont j'ai fait recherche, tandis que j'ai demeuré au prieuré conventuel de ce lieu-là, dépendant de l'abbaye Saint-Nicolas-lès-Angers; mais je n'en ai pu avoir communication.

Ce fut pendant ce siége que mourut le grand Ulger, évêque d'Angers, après avoir fait un ample et solennel testament rempli de plusieurs dons et fondations et autres actes de piété. Il est tout au long au *Gallia Christiana* de MM. de Sainte-Marthe, qui l'ont eu de M. Guy Arthaud, archidiacre d'Outre-Loyre, lequel me l'a aussi communiqué, avec quantité d'autres titres anciens, d'une manière fort obligeante. Ulger fut solennellement inhumé en la nef de l'église d'Angers, laquelle n'étoit pas encore voûtée de pierre, où on lui érigea un tombeau de cuivre émaillé et doré qui est dans la muraille, proche la porte par où l'on entre dans les cloîtres, où l'on le voit encore, en son entier. La figure ou représentation d'Ulger, revêtu de ses habits pontificaux, avec la chasuble, y paroît encore toute fraîche et belle, en émail et plate peinture. On y voit aussi encore quelques traces de lettres et de mots qui sont tout autour, en forme d'épitaphe. Il y en a une belle au *Gallia Christiana*, où je vous renvoie.

Normand de Doué, doyen de l'église d'Angers, succéda à Ulger, par élection canonique, mais il ne fut évêque que quatre ans.

Le trépas de Geoffroy-le-Bel arriva bientôt après celui d'Ulger, car étant allé, l'an 1151, rendre ses respects au roy Louis-le-Jeune, et passant à son retour par la Normandie, un jour d'été, il se sentit extrêmement travaillé du chaud qu'il faisoit cette journée-là. Ayant aperçu un beau ruisseau, dont l'eau étoit extrêmement claire et fraîche, il se fit déshabiller pour se baigner dedans, contre le sentiment de tous ses gens, qui firent tous leurs efforts pour l'en dissuader; mais ils n'y gagnèrent rien, et Geoffroy fut surpris, en sortant de ce bain, d'une violente fièvre qui l'envoya en l'autre monde.

Il fut grandement regretté de ses sujets, qui avoient toute l'affection possible pour sa personne et une très haute estime pour son mérite et ses belles qualités. Outre qu'il étoit parfaitement bien fait de sa personne, ce qui le fit surnommer *le Bel,* il étoit accort, doux, libéral et poli pour le siècle. Son corps fut porté en l'église de Saint-Julien du Mans, où il fut enterré fort pompeusement, en présence de ses enfants et de quantité de noblesse. Son portrait est gravé dans une table de cuivre émaillé qui est à l'une des colonnes de la nef de la même église, au bas de laquelle est cette épitaphe :

Ense tuo princeps prædonum turba fugatur
Æcclesiisque quies, pace vigente, datur.

Il laissa de sa femme, Mathilde d'Angleterre, trois enfants : Henry l'aîné qui lui succéda aux comtés d'Anjou, Touraine et du Mayne, et qui eut depuis, du côté de sa mère, le royaume d'Angleterre avec le duché de Normandie; Guillaume, dit Longue-Epée, et Geoffroy-Plantagenet, qui signifie Fainéant.

Il ordonna par son testament que, lorsque Henry, son fils aîné, seroit paisible roy d'Angleterre, il donnât à Geoffroy, son cadet, le comté d'Anjou. En attendant, il fit don au même Geoffroy-Plantagenet des villes de Chinon, Loudun et Mirebeau, et, afin d'obliger son fils aîné Henry à exécuter plus promptement ces conditions, il l'obligea de le faire avant de se faire inhumer; mais Henry, après l'avoir solennellement promis et après être entré en la jouissance de l'Angleterre, viola sa parole et son serment, et s'en fit absoudre par le pape Adrien IV, laissant seulement quelques bourgs et villes à Geoffroy, son frère, lequel en mourut de déplaisir un peu après sans postérité. Quant à Guillaume Longue-Epée, il alla brusquer fortune aux guerres d'Orient, où je crois qu'il mourut sans lignée.

André Thevet, en sa Cosmographie, dit que Louis-le-Gros, roy de France, qui vivoit au même temps que notre Geoffroy-le-Bel, racheta des comtes d'Anjou le droit de faire battre monnoie dont jouissoient nos comtes. Il représente la figure d'une pièce de cette monnoie ancienne, où il dit qu'étoit d'un côté une croix, et une fleur de lys sur le second quartier, avec ces mots tout autour : *Carolus Comes;* et de l'autre côté, ou revers de la pièce, une clef droite ou en pal, accostée de deux fleurs de lys (c'est une de chaque côté) et tout autour ces mots : *Andegavensis.* Mais le bon homme Thevet s'est abusé en la plupart de ce qu'il dit là; car au temps de Louis-le-Gros et de Geoffroy-le-Bel, il n'y avoit encore eu aucun comte d'Anjou qui eût le nom de Charles : partant, point de monnoie fabriquée au nom de Charles, comte d'Anjou; et partant, Louis-le-Gros n'a pu racheter en ce temps-cy un droit de monnoie fabriquée de la façon cy-dessus. S'il y a eu de la monnoie comme la représente Thevet, et qu'il y en ait eu un traité fait de nos roys pour racheter ce droit, il faut que ç'ait été Philippe-le-Hardy ou Philippe-le-Bel ou autre roy subséquent qui ait fait ce rachat : d'autant que Charles d'Anjou, frère du roy saint Louis, et Charles de Valois, n'ont été comtes d'Anjou que vers le règne de Philippe-le-Hardy ou de ses successeurs.

J'eusse été bien aise de trouver ici quelques beaux mémoires, en

l'Hôtel de la Monnoie d'Angers et chez quelques officiers de la Cour des Monnoies, auxquels je me suis adressé pour m'instruire sur cette matière des anciennes monnoies d'Anjou; mais on ne m'a rien fourni du tout : j'en parlerai donc icy seulement suivant mes recherches.

Au titre de la fondation des chanoines de Saint-Laud, au château d'Angers, par le comte Geoffroy-Martel, il est dit que ce comte leur donna le dixième denier de la monnoie d'Angers. Ce titre fait incontestablement voir que nos comtes d'Anjou faisoient dès lors battre et fabriquer de la monnoie à Angers. Au titre du don de l'île de Chalonnes, fait par Foulques-Réchin, comte d'Anjou, à Geoffroy, évêque d'Angers, il est porté que l'évêque d'Angers fit présent au comte Foulques de 5,000 sols, monnoie d'Angers, en reconnoissance de ce don. Au titre de la restitution de l'église de Saint-Julien, ou Saint-Jean-Baptiste d'Angers, il est dit que Ulger, évêque d'Angers, donna à notre comte Geoffroy 10,000 sols, monnoie d'Angers, et à Thibaud de Blaison 1,000 sols.

On a trouvé autour de l'église de Sainte-Croix d'Angers, lorsqu'on y bâtissoit la chapelle de la Brosse-Gurie et celle de Bois-Travers, diverses pièces de cette ancienne monnoie d'Anjou sur lesquelles étoit écrit : *Fulco comes Andegavensis*. Cela n'explique point au nom de quel Foulques cette monnoie a été fabriquée, mais ce doit être, à mon avis, de Foulques-Nerra ou de Foulques-Réchin. Ainsi, il demeurera constant que, du temps de Geoffroy-le-Bel, dont nous venons d'écrire l'histoire, il y avoit eu et y avoit encore de la monnoie d'Anjou, qu'on fabriquoit au nom et de l'autorité de nos comtes, et qui s'émettoit en Bretagne, au Mayne, en Touraine et autres provinces voisines. Il est à croire que les roys d'Angleterre, comtes d'Anjou, successeurs de Geoffroy-le-Bel, en usèrent de même, quoiqu'en ait pu dire Thevet; car Choppin fait voir clairement que la monnoie d'Anjou se mettoit encore à la fin de ce siècle et au suivant, où elle fut toujours fort commune et en usage. Il cite premièrement un passage d'une épître d'Arnoul, évêque de Lizieux, où il est parlé de la monnoie d'Anjou (1). Choppin allègue ensuite la chronique de Sigebert, où il est parlé des 15,000 livres, monnoie d'Anjou, assignés par Henry II, roy d'Angleterre, à son fils Henry; cet auteur ajoute qu'aux fondations de l'abbaye de Jumièges, il est parlé, en quantité de lieux, de la monnoie d'Anjou : *triginta libras Andegavenses; datis quadraginta libris Andegavensibus;* et qu'au

(1) Librum quem ecclesiæ suæ parochianorum devota collatio contulerat, consilio abbatis de Pinu, pro quatuor libris Andegavensibus obligavit.

supplément de la chronique du même Sigebert, il est encore parlé de la monnoie d'Anjou : tellement, dit-il, qu'il n'étoit en aucune façon permis aux roys de France d'allier et d'affoiblir cette monnoie.

Les roys d'Angleterre ayant été dépossédés du comté d'Anjou, et Charles de France, frère de saint Louis, ayant été, incontinent après, fait comte d'Anjou, il y a beaucoup d'apparence que ce prince a usé du même droit de faire battre de la monnoie à Angers; et il a pu en faire fabriquer de la façon que Thevet l'a représenté. L'Anjou ayant été depuis érigé en duché, nos ducs d'Anjou ont encore usé de ce droit, à ce qu'on dit, dont je doute fort. Je voudrois bien que les curieux des médailles et monnoies anciennes m'eussent instruit sur cet article, car le titre du don du comté d'Anjou, fait par le roy de France, Jean, à Louis, son fils, qui a été le premier duc d'Anjou, porte expressément que le roy se réserve l'hommage et les droits de régale, de monnoie et de ressort.

Comme j'étois près d'achever cette histoire, Germain Arthaud, ancien élu d'Angers, homme de mérite, savant dans les antiquités et curieux en médailles, m'a fait l'honneur de me venir trouver, et m'a communiqué quelques médailles ou pièces de monnoie ancienne touchant notre sujet. La première est d'une espèce d'étain ou plomb, avec du cuivre et un peu d'argent, à ce que je crois, parfaitement ronde, mais qui n'est pas du tout si grande qu'un denier de trois doubles, qui est une fois plus épaisse et est marquée de la même façon que Thevet l'a représentée et comme je viens de dire.

Il est donc constant qu'il y a eu de la monnoie d'argent de cette façon et qu'elle a été fabriquée sous Charles d'Anjou, frère de saint Louis, ou sous Charles de Valois, aussi comte d'Anjou; et l'erreur de Thevet ne consiste qu'en ce qu'il avance que cette monnoie avoit été rachetée par Louis-le-Gros, ce qui est impossible, vû que Louis-le-Gros vivoit plus de cent ans avant nos deux Charles. Et si le roy a acheté un droit de monnoie de nos comtes, il faut que ç'ait été celui de la monnoie qu'avoit fait fabriquer Foulques-Nerra, Geoffroy-Martel et leur successeur Réchin. Et si cela est, il y a apparence que les successeurs de Louis-le-Gros ont donné de nouvelles permissions aux comtes d'Anjou, suivants, d'user de ce droit et faire fabriquer de la monnoie, ce que nous voyons avoir été pratiqué jusqu'au roy Jean.

La seconde est environ de la grandeur et grosseur d'une pièce de cinq sols du pape, un peu plus grande, plus grosse et plus forte. Elle est de fin argent, qui pourroit valoir présentement six à sept sols. Il y a d'un côté une croix patriarchale avec deux R, un de chaque côté. Le tour est un rond en cercle et autour de ce cercle en dehors :

Crucem tuam adoramus, Domine, et une petite couronne de comte de la grandeur d'une de ces lettres. De l'autre côté est un autre grand rond ou cercle, au lieu d'écusson, ce rond semé de fleurs de lys, et, au-dedans du cercle, un autre petit cercle ou bordure comme un chapelet. Au-dessous du cercle et tout autour est écrit : *pour les comptes d'Angiers*, et une petite couronne de comte de la grandeur d'une de ces lettres, proche la première lettre.

La troisième est d'or, pesant la moitié d'un demi-louis d'or à peu près, c'est-à-dire environ la moitié d'un demi gros. Elle est petite, un peu plus épaisse qu'un écu d'or ; d'un côté est une tête couronnée d'un diadême, et autour écrit : ANDEGAVIS. F. De l'autre, une croix sur une ancre sous un gros bouton comme des perles, et tout autour de ce côté de la pièce OGCOAPOM.

La quatrième est pareillement d'or, presque semblable à la précédente, de même poids et grandeur, sinon qu'elle est un peu plus petite. D'un côté est une tête couverte d'un casque chargé de perles en forme de couronne ou tortis, et autour : ANDEGAVIS; et de l'autre côté une croix enfermée dans un rond ou chapelet, et autour : VN. NGALDIS † I.

Le sieur Arthaud m'a dit qu'il croyoit que ces deux pièces d'or pouvoient avoir été fabriquées du temps de Clodion et Clovis et des empereurs Léon l'Isaurien et Zénon, à cause des croix qui y sont; la religion chrétienne étant lors répandue par tout l'Empire romain, et en Anjou par conséquent; mais mon opinion est que ces deux petites pièces d'or sont des sceaux de nos comtes d'Anjou, qui ont été tirés de quelques chartes de fondation et ont été rognés : n'étant pas croyable que ce soit une pièce de monnoie, vû que nos roys n'ont jamais permis ni à nos comtes, ni aux ducs de Bretagne, leurs voisins, de battre monnoie d'or. Les curieux pourront consulter le sieur Arthaud et examiner ces pièces.

HENRY, ROY D'ANGLETERRE ET COMTE D'ANJOU. — LOUIS-LE-JEUNE, ROY DE FRANCE.

Après la mort de Geoffroy-le-Bel, Henry, son fils aîné, se mit en possession des comtés d'Anjou, Touraine et le Mayne et du duché de Normandie, et succéda encore quelque temps après au royaume d'Angleterre, en vertu de la convention faite entre Mathilde, sa mère, et Etienne, comte de Boulogne, dont nous avons parlé. Pour comble de bonheur et de grandeur, Henry épousa ensuite Eléonore, duchesse d'Aquitaine, laquelle le roy Louis-le-Jeune avoit répudiée, et qui fut depuis la cause d'une infinité de guerres entre la France

et l'Angleterre, dont les commencements éclateront bientôt. Mais, auparavant, il est à propos de parler de plusieurs fondations faites en Anjou, en ces temps-cy.

La première est celle de l'église et prieuré de la Haie-des-Bonshommes, près Angers, que Henry fit bâtir, dans le parc des comtes d'Anjou, ses prédécesseurs, pour des religieux de l'ordre de Grandmont; et y donna ce parc et les bois qui y sont, avec quelques autres héritages en la paroisse de Montreuil-Belfroy et ailleurs. Les enfants d'Henry confirmèrent depuis cette fondation et l'augmentèrent de quelques héritages. Hiret dit qu'on commença à travailler à ce bâtiment dès l'an 1140; mais si cela est, il faut que ce soit Geoffroy-le-Bel qui en soit le fondateur, car Henry ne commença à régner en Anjou, ou pour mieux dire à le gouverner et posséder, qu'en 1150. Hiret ou l'imprimeur ont pu se tromper de chiffre et mettre 1140 au lieu de 1150. Ce prieuré est en un joli désert; mais les prieurs, qui sont à présent commendataires, ont pris le meilleur du domaine et ont fait accommoder une belle maison et demeure pour eux, tout proche et hors de l'enclos des lieux réguliers, qui ne laissent pas, nonobstant cela, d'être encore fort agréables et commodes. Le pape Grégoire XI a été prieur de ce monastère, où l'observance de la règle et de l'ordre est encore assez bien gardée. Le prieuré de la Haie vaut 3,000 livres de rente au prieur, et environ 1,200 aux religieux.

La seconde fondation dont nous devons parler est celle de l'hôpital Saint-Jean-l'Evangéliste, près Angers, à présent dans l'enclos de la ville, lequel fut bâti et fondé par le même Henry, roy d'Angleterre et comte d'Anjou, pour y mettre et faire travailler les pauvres malades; il y donna la chaussée et moulin des Treilles, et autres héritages. Plusieurs particuliers y ont depuis fait de grands dons; mais ils ne sont pas si considérables que cela puisse faire passer cet hôpital pour riche et bien accommodé, principalement si vous le comparez à ces grosses abbayes du Ronceray, Saint-Aubin et Saint-Nicolas, auxquelles plusieurs personnes intelligentes ont dit autrefois qu'on feroit justice de leur ôter quelques parties et portion de leurs grands biens pour en favoriser cet hôpital.

La construction n'en étoit pas encore achevée qu'Étienne de Mattas, sénéchal d'Anjou, y donna une grande somme d'argent pour le parachever, et y fit bâtir une chapelle. Il continua d'y faire de grands dons et fondations d'héritages et d'argent, ce qui a donné sujet au pape Alexandre III de lui donner la qualité de fondateur de l'Hôtel-Dieu d'Angers, dans sa bulle de l'an 1180, avec pouvoir pour lui et ses héritiers d'instituer au régime d'iceluy tous ceux qu'il sera besoin. Et en effet, lui et ses successeurs et l'abbesse du

Ronceray, ont commis durant un long temps, les curés de Notre-Dame du Ronceray pour le spirituel, et des personnes laïques pour l'administration du temporel. Depuis on y établit quatre prêtres, dont les successeurs prirent l'habit et la manière de vivre des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin.

Il y a eu durant plusieurs siècles depuis, dans l'église de cet hôpital, un prieur-administrateur et des religieux chanoines-réguliers, vivant suivant cette règle, qui chantoient l'office canonial et administroient les sacrements aux malades, que je crois avoir été fondés et dotés par les seigneurs de Sablé et du Plessis-Macé. Ils avoient quelques offices claustraux, comme de sacristain et infirmier, avec sept ou huit chapelles régulières, dont il y en a deux de la fondation des seigneurs du Plessis-Macé, seigneurs de Butoire, une fondée par les seigneurs de la Plesse-Piédouault.

Mais l'an 1628, le roy étant au siège de la Rochelle, accorda à l'instante supplication et prière des bourgeois d'Angers, la suppression du prieur-administrateur, et qu'on mît des prêtres séculiers en la place des religieux, ce qui fut fait par une renonciation de frère de la Haye, qui prétendoit cette qualité. Il n'y a plus à présent de moynes, les bénéfices ont été supprimés, par arrêt, en faveur des pauvres, à la réserve des chapelles, dont on a conservé le droit de présentation aux patrons, qui les donnent à présent à des prêtres séculiers.

La troisième fondation est celle de l'abbaye de Saint-Georges-sur-Loyre, que le seigneur du Plessis-Macé fonda et fit bâtir pour des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin au bourg de Saint-Georges, auprès et dedans l'église paroissiale de ce lieu, laquelle est bien plus ancienne que l'abbaye.

Ce seigneur du Plessis-Macé donna l'emplacement des maisons et jardins de la même abbaye, laquelle il fit bâtir assez magnifiquement pour ce siècle là, et y donna douze belles métairies qui sont aux environs et tout proche. Les seigneurs de Montjean et Bécon, et les seigneurs de Candé y ont donné de beaux bois de haute futaie, domaines et fiefs; un seigneur du nom de Champchevrier, plusieurs rentes, terres et dîmes vers Loudun. Les sieurs de Brie, seigneurs de Serrant, y ont aussi donné des biens, et il y a eu trois abbés de ce nom et famille qui ont fait faire de beaux bâtiments; mais surtout frères Louis et Auger Samson, derniers abbés réguliers de ce lieu, ont embelli ce monastère d'un joli cloître qu'ils ont fait faire et voûter de tuffeau, de la sacristie, la chapelle Saint-Michel et autres édifices. Jean Chaudron, premier abbé commendataire, a fait faire les voûtes de pierre qui sont sur le grand autel et sur le chœur.

Herbert, qui fut le premier abbé de ce monastère, étoit curé de

la paroisse, lorsque cette abbaye fut fondée. Lui et quelques-uns de ses successeurs abbés tinrent cette cure annexée à leur dignité abbatiale; mais ils s'en déchargèrent peu après sur le sacristain, qu'ils créèrent curé-sacriste : tellement que la cure de la paroisse a toujours été depuis et est encore annexée à l'office de sacristain. Il y a dans ce monastère, outre l'abbé, qui est encore commendataire, comme partout ailleurs en Anjou, les officiers qui suivent : le prieur claustral, le sacristain-curé, le sous-sacristain, le chantre; et six chapelles régulières qui sont : Chesnaubault, la Salle, les Brosses, Coton, les Fougerais et Saint-Gilles. Cette dernière chapelle est supprimée depuis plus d'un siècle, aussi bien que l'office de célérier.

L'abbé de Saint-Georges présente les prieurés simples du Jaulnay et de l'Espinay; et les prieurés-cures de Saint-Augustin-des-Bois, Mée, Chazé-sur-Argos, Châteaupanne. Le prieuré-cure des Essarts est demeuré en la paisible présentation du seigneur comte de Serrant. Voici les noms des abbés :

Herbert, premier abbé;
Jean;
Daniel;
Guillaume I;
Guérin;
Mathieu, 1202;
Guillaume II;
Giraud;
Robert Thomas;
Nicolas de la Salle, 1334;
Jean Mahier, 1347;
Maurice Mernotte;
Nicolas de Chazé;
Hugues;
Guillaume Guillopé;
Pierre d'Andigné;
Guillaume Briend, 1432;
Maurice de Saint-Quentin;
Auger de Brie, 1468;
Antoine de Brie, 1499;
Péan de Brie, 1504;
Louis Samson, 1522;
Auger Samson, 1526.

Commendataires :

Jean Chauderon, 1534;

Guillaume Millet;
Antoine Millet, 1547 et 1574;
Jean de Vassé, évêque de Lisieux, 1585;
N*** de Rhodes;
N*** de Rhodes;
Nicolas de Tudert, grand doyen de Notre-Dame de Paris et conseiller au parlement;
Jacques Adhémar de Grignan, évêque d'Uzès, 1656 et 1673. Sous cet abbé a été introduite la réforme de la congrégation de Sainte-Geneviève, l'an 1660.

Nous ne savons pas au vrai la date de ces trois fondations dont je viens de parler, mais j'estime qu'elles ont été faites depuis l'an 1150 jusqu'à celui de 1153.

Cette même année-cy mourut Normand de Doué, évêque d'Angers, après le décès duquel le siége épiscopal d'Angers vaqua deux ans, à cause qu'Henry, comte d'Anjou et duc de Normandie, se mit en devoir de nommer à cet évêché. Mais le chapitre de Saint-Maurice s'y étant courageusement opposé et ayant défendu le droit d'élection, Henry et le chapitre convinrent d'envoyer des députés à Rome, au pape, pour lui remettre le jugement de ce différend. Henry envoya deux évêques anglois et un françois, de ses terres de France, pour remontrer ses prétentions au pape. Le chapitre députa deux chanoines; et le pape, après avoir entendu les parties, renvoya l'élection au chapitre de Saint-Maurice, qui conserve et garde encore une grande et ancienne bulle pour mémoire de cette action, dont M. Guy Arthaud, cité tant de fois ci-devant avec éloges, m'a donné connoissance.

Au retour des députés, on procéda à l'élection, par laquelle Mathieu, abbé régulier de Saint-Florent, près Saumur, fut élu et consacré évêque, l'an 1155. C'étoit un très grand et vertueux personnage, et qui ne s'acquit pas moins de gloire et de bénédiction dans l'épiscopat qu'il n'avoit fait au gouvernement de son abbaye. Il mourut plein de mérite, l'an 1161.

Henry, roy d'Angleterre et comte d'Anjou, ayant été frustré de ses prétentions, au regard de la nomination à l'évêché d'Angers, tourna son ambition d'un autre côté, savoir sur le comté de Toulouse, dont il tâcha de s'emparer, par artifice, sur le légitime possesseur qui étoit Raimond.

Louis-le-Jeune, roy de France, étant informé de cette injustice, et prévoyant l'agrandissement prodigieux de l'Anglois, s'il fût venu à bout de son dessein, prit la défense de Raimond, y étant obligé d'ailleurs, à cause de leur alliance. L'armée de Louis étant prête d'en

venir aux mains avec celle d'Henry, plusieurs grands François s'interposèrent pour faire un accord, lequel fut promptement conclu. Les principales conditions furent le mariage de Marguerite, fille de Louis-le-Jeune, avec Henry, fils ainé du roy anglois. Louis promit à sa fille le pays Vexin en dot, et l'Anglois s'obligea de résigner le royaume d'Angleterre à son fils lorsqu'il consommeroit son mariage avec Marguerite; mais les différends d'entre ces deux roys se renouvelèrent encore plusieurs fois cy-après, comme le lecteur peut voir en l'histoire de France.

L'an 1160, le même Henry, comte d'Anjou et roy d'Angleterre, fonda l'abbaye de Mélinais, en la forêt de la Flèche, pour des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin. Elle fut depuis enrichie de fondations et d'héritages par les vicomtes de Beaumont, barons de la Flèche, et entre autres par Raoul de Beaumont, l'an 1209; lequel donna à l'abbé et aux religieux de ce lieu-là leurs chauffage et usage dans ses forêts de la Flèche. Marguerite, comtesse de Poitou, y donna aussi beaucoup de biens, et choisit le lieu de sa sépulture en l'église de ce monastère, comme fit aussi Raoul, vicomte de Beaumont, aussi bien que sa femme et son fils. Mais ce qu'on y voit de plus précieux, est le corps de saint Renaud, lequel, après avoir vécu au même lieu, en ermite et dans une grande retraite, avec quelques autres solitaires, avant que cette abbaye fut bâtie, y étoit décédé en réputation de sainteté.

Il est à croire que ces bons ermites avoient eu au même lieu une chapelle, laquelle on tient, par tradition, avoir été dédiée à Notre-Dame, en laquelle saint Renaud disoit la messe; et on les appeloit les ermites de Notre-Dame-de-Mélinais. Le pape Lucien III confirma les fondations qui avoient été faites en ce lieu, par sa bulle de l'an III de son pontificat, qui revient à l'an 1183-1184. Raoul de Beaumont, évêque d'Angers, fit aussi la même chose. Les principaux bienfaiteurs et fondateurs y sont dénommés, de tous lesquels je ne reconnois d'Anjou que les seigneurs de Bocé, de la Roche, de Sermaise et de Turbillé. Je n'ai encore pu savoir où furent pris les premiers religieux qui furent mis dans cette abbaye après qu'elle fut fondée.

Voici le catalogue des abbés :

Gervais;
Mathieu;
Jean I, Disce;
Pierre de Billière;
Jean II, de Chemiré;
Silvestre Gastinel;
Mathieu de Baugé;

Henry-le-Vieil, roy d'Angleterre, qui se tenoit loin de ses enfants, étoit alors au Mans, d'où étant parti l'an 1187, pour aller à Chinon, il y tomba malade, sitôt qu'il y fut arrivé. Il y mourut et fut porté inhumer à Fontevrault, où il avoit fait quelques dons. Cette mort fut présagée par une inondation prodigieuse qui affligea extraordinairement les villes d'Angers et du Mans. Il faut croire que cela procédoit de la rivière de la Sarthe.

Baronius a écrit que l'an 1185, Henry, roy d'Angleterre et comte d'Anjou, se croisa et que plusieurs Angevins, à l'exemple de leur seigneur, prirent aussi la croix; mais il n'y a point d'apparence qu'Henry, ni ses sujets, aient accompli leur vœu et fait le voyage de la Terre-Sainte, Henry étant décédé en 1187, comme je viens de dire, et ayant passé les deux dernières années de sa vie, qui sont celles de 1185 et 1186, en de grands troubles avec ses enfants, dans la France. Le livre intitulé : *La vie de Dom Barthélemy des Martyrs* (1), remarque aussi l'an 1147 (je crois qu'il y a erreur de date) un voyage de Guillaume Longue-Epée, frère de notre Henry, dans la Terre-Sainte, en ces temps à peu près. L'an 1147, dom Alphonse-Henry, roy de Portugal, assiégeant Lisbonne, l'on découvrit, un matin, une grande flotte; on l'envoya reconnaître et il se trouva que c'étoit une armée d'élite de diverses nations, François, Anglois, Allemands et Flamands, qui alloit à la conquête de la Terre-Sainte. Le général étoit un prince françois de l'illustre maison d'Anjou, nommé Guillaume, surnommé Longue-Epée, célèbre dans les histoires de ces temps-là. Cet auteur poursuit de dire que Guillaume Longue-Epée aida Alphonse à prendre Lisbonne, et continua sa généreuse entreprise de la Terre-Sainte. Cette date de 1147 m'est suspecte, c'est pourquoi j'ai différé de marquer cette expédition, jusqu'à ce temps-cy, où j'ai été obligé de rapporter celle d'Henry, dont Baronius a parlé, ne les ayant pas voulu séparer l'une de l'autre, comme ni l'une ni l'autre ne me paroissoient absolument véritables.

RICHARD, ROY D'ANGLETERRE ET COMTE D'ANJOU. — PHILIPPE-AUGUSTE, ROY DE FRANCE.

Richard, roy d'Angleterre et comte d'Anjou, ayant succédé à son père, tâcha d'abord de se maintenir en l'amitié du roy Philippe, lequel ayant d'ailleurs quelques différends et guerres avec le comte de Flandre pour la Normandie, et avec le duc de Bourgogne à cause qu'il maltraitoit les ecclésiastiques de son pays, en fut bien aise et

(1) Archevêque de Braga.

agréa les soumissions de l'Anglois. L'un et l'autre s'étant humiliés aux pieds du roy de France; Richard dissimula encore plus que jamais, et se servit de l'occasion de la croisade où le roy Philippe témoignoit se vouloir engager, pour engager le François à ne rien entreprendre à son préjudice. Dieu qui touche les cœurs en un moment, les disposa tout de bon tous deux à ce voyage, alors qu'on y pensoit le moins. Ils partirent de France au mois de juillet de l'an 1190; mais ils eurent une querelle dès le commencement, car Richard, étant arrivé en Sicile, répudia Adèle, sœur du roy, et se maria avec Bérengère de Navarre, très belle fille, dont Philippe demeura irrité contre Richard, avec beaucoup de raison. La haine augmenta depuis entre ces deux roys, ce qui continua jusqu'à la mort de Richard, et cela fut cause que leurs armées ne firent pas grand progrès en la Terre-Sainte. Je voudrais que nos annalistes angevins eussent marqué les seigneurs et gentilshommes d'Anjou qui accompagnèrent Richard en ce voyage, pour les faire connoître à la postérité; cela n'étant pas, il faut se contenter de dire que Richard conquêta l'île de Chypre et la rendit à Guy de Lusignan. Philippe assiégea et prit Acre, où Richard se rendit aussi avec son armée; mais le roy Philippe ayant été informé de la mort du comte de Flandre, où il craignoit qu'il arrivât quelque sédition, résolut de retourner en France et laissa dix mille hommes en la Terre-Sainte.

Richard, qui avoit une horrible jalousie contre Philippe, se mit aussitôt à déclamer contre son départ, afin de le rendre odieux aux autres nations chrétiennes, à quoi plusieurs historiens de ce temps-là prêtant trop longuement l'oreille, en ont parlé au désavantage de Philippe; mais je m'étonne particulièrement du sieur Le Loyer, Angevin, qui, dans son Histoire des Spectres, appelle ce retour de Philippe en France, un lâche tour fait par le roy Philippe à Richard, comte d'Anjou. Le zèle du sieur Le Loyer vers Richard, comme comte d'Anjou, est louable; mais il ne faut pas être mauvais François pour cela. En effet, je ne vois point d'historien judicieux, hormis les Anglois et les Normands, sujets de Richard, qui n'ait loué la générosité de Philippe-Auguste et qui ne l'ait représenté exempt de lâcheté.

Enfin, le roy Auguste arriva heureusement en France; mais il n'en fut pas de même de Richard, qui, craignant que Philippe ne lui enlevât quelques-uns des seigneurs qu'il possédoit en France, se hâta aussi de partir après lui, après avoir laissé quelques troupes en Syrie, à l'exemple du roy. La tempête ayant jeté le pauvre Richard en Istrie, il tâcha de gagner pays par l'Allemagne, mais il fut attrapé par les gens de Léopold, archiduc d'Autriche, auquel il avoit

rendu du déplaisir dans la Syrie, dont cet Allemand se vengea à son tour, ayant retenu notre infortuné Richard près de deux ans en prison, et lui ayant fait payer une grande rançon, dont il se remboursa sur notre pauvre Anjou, après qu'il y fut de retour.

Tandis que Richard étoit en prison, le roy Auguste, prenant son temps, demanda la restitution du Vexin; et sur le refus qu'en firent Eléonore et l'évêque d'Ely, auxquels Richard avoit laissé le gouvernement de son pays, leur déclara la guerre et conquêta presque toute la Normandie.

D'ailleurs, Jean, depuis surnommé Sans-Terre, frère de Richard, mécontent d'Eléonore, sa mère, et de Richard, son frère, brouilla les cartes en Angleterre et en France, aux terres de Richard, lequel, sur ces entrefaites, sortit de prison et s'en alla, en toute dilligence, en Angleterre, et delà en France, avec une armée. Il y défit d'abord une troupe de François vers la Touraine, laquelle il pilla; mais le roy Philippe eut bientôt sa revanche et le battit, dont Richard étant mortifié, alla faire ses soumissions au roy, lui fit hommage de l'Anjou et du Mayne et remit le différend, touchant le Vexin et terres de Normandie, aux prélats et barons de France, s'il plaisoit au roy, ce qui fut accordé l'an 1195.

Les historiens du temps disent que l'année suivante il plut en si grande abondance que les rivières grossirent prodigieusement par toute la France, et qu'on croyoit que tout ce grand royaume alloit périr par un second déluge.

Ce fut en ce temps que Maurice, seigneur de Craon, fit bâtir le prieuré des Bons-Hommes de la forêt de Craon; et y mit des religieux de l'ordre de Grandmont. Il leur donna un grand espace de terre en cette forêt, et fit confirmer ce don par l'abbé et les religieux de la Roë. Amaury de Craon, seigneur de Craon, fils de Maurice, confirma depuis cette fondation, et en augmentation d'icelle, y donna une belle métairie appelée la Lande-Ferrée, avec pouvoir et permission de faire conduire les eaux de la forêt, pour en faire des étangs et moulins. Richard, qui aimoit les religieux de cet ordre, fit aussi en même temps beaucoup de bien et de fondations au monastère de la Haye-des-Bons-Hommes, près Angers, lequel avoit été bâti par Henry, son père.

Ayant recommencé la guerre contre le roy Philippe, il n'y trouva pas son compte et alla décharger son fiel contre un certain château du Limousin, où on lui dit qu'il y avoit un trésor inestimable qui étoit de plusieurs personnages, tous d'or massif; mais ayant attaqué cette place avec plus de chaleur et de précipitation que d'ordre, il y fut tué d'un coup de flèche. Son corps fut porté à Fontevraud, à côté

de celui du roy Henry, son père. Richard, auquel on donna le surnom de Cœur-de-Lion, n'ayant point laissé d'enfants, donna lieu à un grand différend, après son décès, pour la succession, entre Arthur, son neveu, et Jean, son frère; mais Arthur, qui étoit fils de Geoffroy, aîné de Jean, avoit sans doute le meilleur droit.

Durant le règne de Richard, mourut le cardinal d'Angers, appelé Mathieu, sans autre surnom, qui fut un grand personnage. Le sieur Duchesne le jeune, en son histoire des cardinaux françois, en parle en ces termes, à quoi Ciaconius est conforme : La ville d'Angers est la patrie de Mathieu, qui prit le surnom du lieu de sa naissance, à l'imitation de plusieurs grands personnages de son temps, qui faisoient gloire de se titrer du lieu où ils avoient reçu la vie. Nous ne savons à quoi il appliqua ses premières années; après cela il réussit dans les lettres et dans les sciences. L'an 1178, il fut créé cardinal, prêtre du titre de Saint-Marcel, par Alexandre III, duquel nous ne savons s'il reçut quelque emploi considérable, du moins ils ne sont pas marqués. Lucius III l'employa en l'absolution de Guillaume, roy d'Ecosse. Ce cardinal ne vécut apparemment guère après cette action célèbre, et mourut environ l'an 1184. Ciaconius lui donne pour armes une croix pleine cantonnée de quatre tourteaux ou besans. Durant ce siècle florissoit aussi Guillaume de Passavant, noble Angevin, qui fut évêque du Mans, et vécut avec une piété très exemplaire. Il étoit neveu de Renaud de Martigné, évêque d'Angers.

ARTHUR, COMTE D'ANJOU ET DUC DE BRETAGNE. — PHILIPPE-AUGUSTE, ROY DE FRANCE.

Jean, dit Sans-Terre, n'eût pas plus tôt appris la mort du roy Richard, son frère, qu'il se fit couronner roy d'Angleterre, et tâcha aussi de s'emparer de l'Anjou et du Mayne, mais il y fut prévenu par son neveu Arthur, jeune prince bien né, qui, avec l'assistance de la duchesse Constance, sa mère, et des barons d'Anjou, du Mayne et de Bretagne, s'achemina en Anjou dont il prit possession. Il fut reçu dans Angers par Thomas de Furnes, qui lui livra la ville et le château; mais Robert de Turneham, sénéchal d'Anjou, oncle de Furnes, se tourna du côté de Jean-Sans-Terre et le reçut dans les villes de Saumur et de Chinon, qu'il mit en son pouvoir.

Cependant le prince Arthur, trouvant le roy Philippe en humeur de recevoir de lui l'hommage du comté d'Anjou, il s'en alla vers lui, bien accompagné, pour lui rendre ce devoir, ce qui fut fait à la grande joie de toutes ses parties et au mécontentement de Jean; lequel piqué du bon accueil que Philippe avoit fait à son neveu, vint

en France et fit un accord avec le roy, par le moyen duquel quelques uns de nos historiens françois disent que Jean rentra en possession des comtés d'Anjou, de Mayne et Touraine. Les historiens normands et anglois remarquent que Jean, avant de faire cet accord, avoit entré dans Chinon, Saumur, Loudun et Beaufort en Vallée, où il passa fort dévotement la fête de Pâques; et qu'après la fête il envoya Eléonore, sa mère, et Marcadé, chef des routiers, devant Angers qu'ils prirent. Tant y a que Philippe profita adroitement de l'occasion, et se servit des querelles de ces princes pour les affoiblir, et réunir à sa couronne les terres et provinces qu'ils possédoient en France, comme nous allons voir.

Eléonore s'étant donc jetée dans le parti de Jean et lui ayant fait don du comté de Poitou, au préjudice d'Arthur, Philippe se servit de ce prétexte pour faire une querelle d'Allemand à Jean et à Eléonore; et ayant attiré Arthur à Paris, auprès de Sa Majesté, et lui ayant donné une armée (1201), ils allèrent tous deux attaquer les terres de Jean. Philippe donna du côté de la Normandie, où ils prirent plusieurs places, et Arthur s'empara de l'Anjou. De là il alla attaquer la ville de Mirebeau, laquelle il prit d'assaut, où sa grand'mère Eléonore se trouva. Il la traita fort civilement et ne lui témoigna aucun ressentiment du mépris qu'elle venoit de faire de lui et de la préférence qu'elle avoit faite de Jean-sans-Terre, son oncle.

Toutes ces conquêtes ayant été faites dans peu de temps, Jean n'y put donner ordre, ni les empêcher. Toutefois il assembla enfin un corps d'armée, avec lequel il vint en France, par l'Aquitaine et le Poitou, et ayant rencontré son neveu Arthur à Mirebeau (Bourdigné dit qu'Arthur assiégeoit Mirebeau; Dupleix qu'il l'avoit pris), Arthur fut défait à plate couture, et lui et les principaux seigneurs de son armée demeurèrent prisonniers de Jean. Nos historiens françois disent que Jean fit traduire son neveu à Rouen et qu'il le fit mourir un peu après, en prison, avec perfidie et lâcheté, les uns disent par assassinat, les autres par poison. Tant y a que Constance, duchesse de Bretagne, mère d'Arthur, sur la triste nouvelle qu'elle en eut, alla trouver le roy Philippe-Auguste pour lui demander justice de cet assassinat, et sollicita tous les barons et seigneurs de Bretagne de joindre leurs plaintes à la sienne, ce qu'ils firent. Je trouve que les états d'Anjou firent aussi la même chose, et se joignirent à ceux de Bretagne, par acte solennel, pour poursuivre la justice et réparation de ce meurtre, ce qui fait voir incontestablement que le prince Arthur avoit été reconnu comte d'Anjou.

JEAN-SANS-TERRE, ROY D'ANGLETERRE ET COMTE D'ANJOU. — PHILIPPE-AUGUSTE, ROY DE FRANCE.

C'étoit justement gratter le roy Philippe-Auguste où il lui démangeoit que de le solliciter de faire justice de la mort du prince Arthur; il ne manqua donc pas de faire promptement assembler la cour des pairs. C'est la discussion d'une grande question que d'examiner comment étoit garnie cette cour. Le résultat fut que Jean ayant été contumacé et déclaré coupable du meurtre de son neveu, il fut, pour réparation de ce crime, privé de toutes les terres et seigneuries qu'il possédoit en France, qui étoient la Normandie, l'Anjou, le Mayne et la Touraine; toutes lesquelles provinces furent déclarées réunies à la couronne. Voilà le premier titre et le premier fondement du droit, en vertu duquel nos roys se sont emparés de l'Anjou sur les princes et roys d'Angleterre sortis des comtes d'Anjou.

Pour exécuter cet arrêt, Philippe entra avec une forte armée en Normandie, laquelle il conquêta presque toute dans une campagne; et de là, donnant dans l'Anjou, par le moyen de Guillaume des Roches, qui se jetta tout de bon dans le parti françois, il en fit autant de l'Anjou et du Mayne, que des Roches conquêta entièrement. Pour ce bon souvenir, Auguste lui donna l'office de sénéchal d'Anjou, le Mayne et Touraine, héréditaire à lui et à ses descendants, et tout ainsi qu'Arthur l'avoit déjà donné au même des Roches. Quelques historiens disent qu'Auguste lui donna en outre tous les revenus d'Anjou et des villes de Loudun, Saumur, Beaufort, Baugé et Brissac, à la charge de les garder à ses dépens; mais il y eut depuis un autre accommodement entre Philippe-Auguste et Guillaume des Roches, touchant ces places et cette charge. Jean-sans-Terre se réveillant au bruit de tant de pertes qu'il avoit faites, vint enfin au secours des siens, et ne fit pas grand chose. Quelques aucuns disent qu'il prit la ville d'Angers et la démantela, mais je ne rapporte cette prise qu'à l'an 1213, suivant nos meilleurs historiens. Jean, voyant que la fortune lui étoit si contraire, fit une trève de deux ans et se retira en Angleterre.

Les anciens historiens ne nous expliquent pas bien comment ni de quelle façon le roy Philippe-Auguste et Jean-sans-Terre vécurent depuis cette trève, qui ne devoit durer que deux ans, jusqu'à l'an 1213. Je juge que Philippe jouit et posséda depuis cette trève la plupart de l'Anjou, Touraine et le Mayne, dont les peuples de ces provinces furent fort aises; et il est à croire qu'il traita ces nations avec grande douceur, et qu'il s'y fit des créatures autant qu'il lui fut possible, ce qu'on peut reconnoître dans la personne de Guillaume

des Roches, Angevin, lequel il fit sénéchal d'Anjou héréditaire, ce qui équipolloit à la dignité de comte, dit un ancien auteur. En un mot, il gagna si bien ce personnage, qui étoit un très brave homme, qu'il fut toujours fidèle à nos roys, et entretint les Angevins, Mançeaux et Tourangeaux en une parfaite affection et fidélité envers la France.

Pour cet effet, Guillaume des Roches fit bâtir en ce même temps le château de la Roche-aux-Moynes, sur le bord de la rivière de Loyre, un peu au-dessus du village de Bouchemaine, du côté de la Bretagne, et non pas du côté de l'Aquitaine, comme ont dit Viguier et quelques autres historiens; et, l'ayant fortifié, y mit une bonne garnison, ce qu'il fit principalement pour arrêter les courses de Payen de Rochefort, qui tenoit le parti de Jean-sans-Terre et avoit fortifié le château de Rochefort, qui est de l'autre côté de la rivière de Loyre, un peu au-dessous de la Roche-aux-Moynes.

L'attachement qu'avoient ces seigneurs à fortifier les places de leur parti, ne les empêchoit pas de penser aux fondations de bâtiments ecclésiastiques; car nous trouvons que ce fut en ce même temps que Marguerite, dame de Sablé, femme du brave des Roches, assistée en ceci de son époux, fit bâtir l'abbaye du Perray-Neuf, en la paroisse de Précigné, en Anjou, où elle mit des religieux de l'ordre de Prémontré; et que les seigneurs de Châteaubriant et de la Guerche fondèrent le prieuré de la Primaudière, aussi en Anjou, pour des moynes de l'ordre de Grandmont.

L'an 1213, l'empereur Othon, Jean, roy d'Angleterre, et Ferrand, comte de Flandre, ayant fait une puissante ligue contre le roy Philippe-Auguste, la guerre recommença en France, entre le roy et ces princes. Nos historiens écrivent assez confusément ce qui se passa en Anjou en cette année et la suivante, à quoi j'ai donné jour le mieux qu'il m'a été possible.

Je trouve donc que, dès le commencement de la guerre, Jean-sans-Terre vint en Anjou, s'empara d'Angers et brûla et démantela presque toute la ville, dont l'enclos étoit encore petit, tout le quartier où sont les églises de Saint-Martin, Saint-Julien, Saint-Pierre et les Cordeliers étant encore hors la ville. J'ai remarqué qu'après ce bel exploit, Jean fit un voyage en Angleterre, d'où étant retourné en France en 1214, il s'avisa de rebâtir la ville d'Angers, lieu de sa naissance et demeure des comtes d'Anjou, ses ancêtres, ce qu'il exécuta avec beaucoup de soin et de diligence.

Il fit donc, en la même année, rebâtir là une nouvelle clôture de murailles autour de la ville d'Angers, et y renferma tous les faubourgs de ce temps-là, tant de çà que de là la rivière, et fit environ-

ner cette clôture de bons et profonds fossés, et tout comme on le voit encore à présent, sinon que les douves ont été depuis élargies, creusées et revêtues de murailles en quelques endroits. Il y fit faire cinq principales portes, qui sont celles de Toussaints, Saint-Aubin, Saint-Michel, la Lionnoise et celle de Saint-Nicolas, avec quelques poternes sur la rivière et deux fortes palissades de pieux de bois au travers de la rivière, à la Haute et Basse-Chaîne.

Après cela, il alla assiéger le château de la Roche-aux-Moynes, qui tenoit pour Philippe-Auguste, et où Guillaume des Roches entretenoit une forte garnison. Cette place, étant bâtie sur un rocher au bord de la Loyre, fortifiée de hautes et épaisses murailles, étoit réputée imprenable en ce temps-là, où les canons, la mine et la sape n'étoient pas en usage. Le siége avoit duré quelques mois, où Jean fut toujours pour encourager ses soldats. Il commença à désespérer de le pouvoir forcer, ayant perdu plusieurs grands hommes, et entre autres Payen, seigneur de Rochefort. Ayant résolu de jouir de son reste, il alla un jour se promener autour de ce château, pour épier l'endroit le plus foible pour y faire donner un assaut, et faisoit porter devant lui une grande targe ou écu qui le couvroit tout. Un soldat de la garnison du château ayant aperçu ce mystère, qui s'étoit fait plusieurs fois, il s'avisa d'attacher une longue ficelle à une flèche, et, ayant bandé son arc tout prêt à tirer lorsqu'il verroit revenir ces espions avec leur écu, il trouva occasion de faire son coup ; car, Jean étant retourné vers les fossés de la place, comme auparavant, avec son soldat et l'écu devant lui, le soldat de la garnison tira si justement dans cette targe que la flèche y demeura attachée, et, retirant promptement à soi la ficelle qui y tenoit, renversa la targe de celui qui la tenoit, dans le fossé, dont le roy Jean, étonné et se voyant découvert, se retira plus vite que le pas, et, à l'heure même, fit dresser une potence proche les fossés de la place, menaçant ceux de la garnison de les faire tous pendre s'ils ne se rendoient pas promptement. Mais ces braves se moquèrent de ces menaces, et se défendirent courageusement jusqu'au 17 de juillet, que le prince Louis, fils aîné d'Auguste, étant venu à leur secours, défit l'Anglois et lui fit lever le siége : ce qui arriva le même jour que le roy Philippe, son père, remporta la glorieuse victoire de Bouvines, contre l'empereur Othon, Ferrand de Flandre et leurs alliés.

Le prince Louis, assisté de Guillaume des Roches, alla ensuite assiéger Rochefort-sur-Loyre, qu'il prit et rasa, et Moncontour pareillement. Je juge que ce fut alors qu'il s'empara d'Angers, qui demeura désormais tout à fait aux François, aussi bien que l'Anjou

et le Mayne; mais je ne trouve point d'apparence en ce que dit Dupleix, lorsqu'il avance que Louis démantela la ville d'Angers en cette année, après s'en être saisi. Il est bien plus vraisemblable qu'il y mit une bonne garnison, et particulièrement au château dont il donna depuis le gouvernement et la garde à Pierre de Dreux, qui fut duc de Bretagne au titre de sa femme, fille de la duchesse Constance. Tous ceux de la noblesse d'Anjou, Touraine et Mayne, qui avoient encore quelque penchant vers le roy Jean, se trouvèrent désormais du côté de la France, et s'y attachèrent entièrement.

PHILIPPE-AUGUSTE, ROY DE FRANCE ET COMTE D'ANJOU.

Guillaume des Roches, qui avoit marié sa fille aînée à Amaury de Craon, seigneur de Craon, premier baron d'Anjou, fut un instrument très utile au roy Philippe et au prince Louis, son fils, pour gagner les peuples et la noblesse d'Anjou et du Mayne, où Guillaume et Amaury, son gendre, tenoient de grandes seigneuries; car, outre la dignité de sénéchal héréditaire d'Anjou, Touraine et le Mayne que possédoit des Roches et qu'Amaury, son gendre, et les barons de Craon ont possédée après lui durant un long temps, Guillaume-le-Breton, qui vivoit en ce temps-là, a dit, en sa Philippide, qu'ils étoient seigneurs de Craon, Sablé, Mouliherne, Segré, Baugé, Brie (je crois qu'il veut dire Brion), le Lude et Durtal, suivant ces paroles, que du Paz traduit, qu'ils possédoient ces seigneuries. Voici les termes du Breton :

Agmina Guillelmus Francorum pluribus augens
Agminibus sequitur, dominans qui rupibus altis
Principium generis et nomen traxit ab illis.
Ejusdem lateri gener illius unicus hæres
Hæret Amalricus, qui pulchro corpore fortis
Fortior est animo, qui de Credone trahebat
Et genus et nomen, et erat dominator eidem.
His parere simul cum Sabloblio, Molihernæ,
Candetum cum Segrio, Brio, Baugia, Lude,
Durstalumque, vadis ubi Sartha, adjutus Hienæ,
Te mixtum, Liderice, sibi rapit in Meduanam.

Mais je trouve dans ce même temps-là d'autres seigneurs qui possédoient Segré, d'autres Durtal et d'autres Candé et Baugé; partant, j'estime qu'il vaudroit mieux renvoyer à la traduction du sieur Bruneau de Tartifume, qui dit seulement que les seigneurs de ces

terres obéissoient à Guillaume et Amaury et marchoient sous leurs insignes pour le secours du roy de France. Voici ses termes :

Guillaume suit hardi les trouppes des François,
Les grossissant encor d'escadrons aux longs bois.
C'est luy seul qui commande aux plus hautaines roches,
Des princes les plus grands en deffend les aproches,
Car il en prend son nom : et son gendre Amaulri,
Son unique héritier qu'il a tousjours chéri,
Est joinct à son costé ! Quoyque d'un beau corsage
Il soit fort, son esprit l'est beaucoup davantage,
Qui de Craon retient et son genre et son nom,
Il commandoit aussi avec un grand renom.
Soubs leurs drapeaux marchoient de Sablé, Moliherne,
Candé, Brie, Segré (tous de l'Angevin cerne),
Baugé, Lude, Durtal, où Sarthe prend secours
Des guez d'Huisne et Loir, pour en Mayne avoir cours.

Pour accorder ces diverses explications, je pense qu'il faut dire que les seigneurs de Durtal, de Candé, de Segré et de Baugé avoient suivi le parti de l'Anglois, que Philippe avoit donné leurs terres et seigneuries à Guillaume des Roches, et que ces seigneurs et autres gentilshommes d'Anjou, Touraine et le Mayne furent rétablis dans leurs terres en ce temps-cy, et lorsqu'ils se rangèrent du côté de Philippe et de Louis, abandonnant désormais l'Anglois, lequel ils avoient auparavant reconnu pour leur comte et seigneur naturel.

J'ai curieusement recherché l'extraction et l'origine de Guillaume des Roches, mais je n'ai encore rien pu apprendre de certain. Il y a deux ou trois maisons des Roches en Touraine et d'autres au Mayne, dont on pourroit dire qu'il étoit sorti et en avoit pris le nom ; mais j'ai lu, en de bons historiens, qu'il étoit Angevin. Philippe le Breton semble vouloir dire qu'il étoit sorti du quartier même où il fit bâtir le château de la Roche-aux-Moynes :

Dominans qui rupibus altis,
Principium generis et nomen traxit ab illis.

C'est un pays de roches très hautes, où les ancêtres de Guillaume pouvoient avoir possédé des fiefs, comme l'on voit dans les titres de l'abbaye Saint-Nicolas-lès-Angers que Béhuard le Breton, chevalier, a fait et a demeuré en ce lieu-là même, environ l'an 1080. Je vou-

drois avoir lu exactement les cartulaires et fondations des abbayes de Belle-Branche et du Perray-Neuf, dont Guillaume des Roches et sa femme sont fondateurs, pour voir si l'on pourroit apprendre quelque chose de l'origine de Guillaume des Roches et de ses ancêtres, mais je n'en ai point encore eu le loisir ni la commodité. Enfin Guillaume des Roches, toujours grand personnage et à qui quelques auteurs donnent la qualité de maréchal de France, ne se lassa point de servir le roy Philippe; et je crois que ce roy et la couronne de France sont obligés à son courage et à sa fidélité de la réduction de l'Anjou, Mayne et Touraine, et à sa prudence d'avoir si bien établi l'autorité de la Majesté françoise en ces provinces, que l'Anglois n'a jamais pu y rentrer: aussi s'en déportera-t-il bientôt par traité solennel.

Cependant la fortune persécutant de plus en plus le pauvre Jean-sans-Terre, les Anglois se soulevèrent aussi contre lui et appelèrent le prince Louis, fils d'Auguste, à leur secours, lui promettant la couronne d'Angleterre. Il y alla bien accompagné, y fit de grands progrès et se fit couronner roy à Londres. Jean, voulant défendre sa couronne, mourut misérablement; mais lorsque Louis sembloit être arrivé au plus haut point de la félicité humaine et s'apprêtoit à jouir paisiblement de la possession de ce nouveau royaume, il sentit un rude revers de fortune, car étant venu faire un voyage en France, les Anglois tournèrent casaque, couronnèrent Henry, fils de Jean-sans-Terre, ce qui obligea Louis à traiter avec Henry, à lui laisser le royaume d'Angleterre et à promettre de lui restituer la Normandie. Je ne trouve point qu'il soit parlé dans ce traité de rendre l'Anjou et le Mayne à l'Anglois, et il faut en conclure que Philippe continua d'en joüir paisiblement, Pierre de Dreux, duc de Bretagne, demeurant gouverneur du château d'Angers pour la France, et Guillaume des Roches gouvernant l'Anjou en qualité de sénéchal.

En ce même temps fut tenu le grand concile de Latran, où une croisade fut publiée. Plusieurs évêques et seigneurs de France y allèrent, et, entr'autres, Guillaume de Beaumont, évêque d'Angers et seigneur de la Flèche.

Ces braves François, s'étant joints aux autres nations chrétiennes, allèrent en Egypte, où les Sarrasins furent défaits et la ville de Damiette prise par les croisés; mais les chrétiens, s'étant arrêtés en Egypte, au lieu de pousser leur pointe vers la Syrie et la Palestine, y périrent presque tous par l'inondation du Nil, tellement que ces secours furent inutiles à ceux de la Terre-Sainte. Ce malheur fut suivi, incontinent après, de la mort du roy Philippe-Auguste, qui

décéda à Mantes, le 14 juillet 1223. Ç'a été à mon avis un des plus grands et des plus illustres roys qu'ait eus la France.

Guillaume de Beaumont, évêque d'Angers, grand prélat par sa naissance et par ses mérites, étoit de retour de son voyage dès avant la mort du roy Philippe, car nous trouvons qu'il assista au concile provincial de Châteaugontier, l'an 1221, et qu'il fit ensuite de cela hommage et prêta serment de fidélité au même roy Auguste pour le temporel de l'évêché. On voit ces mots, à la fin de l'acte, qui sont dignes de remarque : *Et secundum quod si comitatus Andegavensis separaretur a regno, non teneremur facere hujusmodi hominium comiti Andegavensi;* c'est-à-dire en françois : et s'il arrivoit que le comté d'Anjou vînt à être séparé du royaume de France, nous ne serions pas obligés de faire cet hommage au comte d'Anjou.

Guillaume de Beaumont vécut encore durant tout le règne suivant et bien avant dans celui de saint Louis.

LOUIS VIII, ROY DE FRANCE ET COMTE D'ANJOU.

Louis VIII, fils de Philippe-Auguste, étoit âgé de trente-six ans, lorsqu'il recueillit la succession de son père. Il alla à Rheims se faire sacrer dès le mois d'août de l'an 1223; et peu après fut visiter son royaume et recevoir les hommages de ses vassaux. Mais Henry, roy d'Angleterre, fils de Jean-sans-Terre, ayant appris la mort du roy Philippe-Auguste, crut avoir trouvé une bonne occasion pour répéter les terres et seigneuries que son père avoit perdues en France, dont il avoit un regret mortel. Il envoya donc incessamment une armée en Guyenne, sous la conduite de Savary de Mauléon, et il en fallut venir à une guerre où Louis battit les Anglois et conquêta presque toute l'Aquitaine. Henry, irrité de tant de pertes, vint lui-même en France avec une nouvelle armée, laquelle ne fit rien de considérable, ce qui l'obligea de s'en retourner en Angleterre. Les historiens ne disent point qu'il ait été lors fait de paix ni de trève entre les François et l'Anglois, ni qu'il y ait eu de guerre en Anjou et au Mayne.

Cette guerre fut suivie d'une autre, qu'on appela guerre sainte ou croisade, contre les hérétiques Albigeois du Languedoc, qui ne vouloient pas reconnoître Amaury de Montfort, fils de Simon, auquel le comté de Toulouse et le pays de Languedoc avoient été donnés par confiscation sur le comte Raymond, fauteur de ces hérétiques. Louis alla en personne, traita avec Amaury du comté de Toulouse, et lui donna pour récompense la charge de connétable de France.

Je ne lis point chez nos historiens françois que le roy lui ait

donné le comté d'Anjou; c'est pourquoi je ne l'ai point mis au rang de nos comtes, comme ont fait Bourdigné et Hiret.

Tandis que les armes de Sa Majesté françoise faisoient de grands progrès dans le Languedoc, le roy, qui s'en retournoit à Paris, tomba malade en Auvergne et mourut à Montpensier, le 7 novembre 1226, n'ayant régné que deux ans et quatre mois. Il avoit épousé Blanche d'Espagne, dont il eut plusieurs enfants, savoir : saint Louis, son aîné, qui lui succéda au royaume; Robert, comte d'Artois; Alphonse, comte de Poitou; Charles, comte d'Anjou et du Mayne, qui fut depuis roy de Sicile et comte de Provence, et une fille, nommée Isabeau, qui fut religieuse et mourut en réputation de sainteté.

SAINT LOUIS, ROY DE FRANCE ET COMTE D'ANJOU.

Par l'ordonnance et dernière volonté du roy Louis VIII, et de l'avis des principaux du royaume, la régence fut déférée (1226) à la reine Blanche, et saint Louis fut sacré à Rheims et couronné roy des Francs, incontinent après le décès de son père. Le comte Raymond de Toulouse, ayant su le trépas de Louis VIII, reprit les armes et regagna plusieurs villes de Languedoc; mais Humbert de Beaujeu ayant été envoyé avec une armée, Raymond fut contraint de s'humilier et d'accepter les articles de paix qu'on lui voulut accorder, dont le principal fut le mariage d'Alphonse, frère du roy, avec Jeanne, fille unique de Raymond, laquelle eut en dot le comté de Toulouse, à la charge que si les mariés n'avoient point d'enfants, le tout reviendroit à la couronne de France, ce qui arriva depuis.

La régente se montra habile et prudente non seulement en ces rencontres, mais encore dans la guerre de la ligue des provinces, qui fut faite en cette année 1227. Elle désunit premièrement le comte de Champagne d'avec les autres princes, et, faisant tourner le visage au roy et à son armée vers la Bretagne, prit avec lui le chemin d'Angers, dont le roy se saisit sur Pierre de Dreux, duc de Bretagne, qui y commandoit et tenoit le château de cette ville, qui lui avoit été confié depuis qu'il avoit été ôté aux Anglois. Belesmes et autres places, qui étoient au Breton, s'étant ainsi rangées sous le pouvoir du roy victorieux, et l'Anglois, qui avoit promis secours aux princes ligués, ne paroissant point, le duc de Bretagne, qui craignoit d'être abandonné des siens mêmes, s'en vint promptement trouver le roy à Angers, se soumit au vainqueur, fit hommage de son duché, et reçut les conditions qu'on lui voulut imposer, dont les Bretons irrités le surnommèrent Mauclerc.

Le roy étant de retour à Paris, il s'éleva une furieuse sédition dans l'Université de cette ville. Vignier et autres historiens religionnaires attribuent ce désordre à la rigueur et arrogance de la régente, et ont mis dans leurs histoires des vers injurieux et satiriques contre la mémoire de cette reine, dans lesquels ils l'accusent d'impudicité avec le légat; mais ces vers, composés par des écoliers mal traités et en colère, ne doivent pas faire d'impression sur l'esprit des sages lecteurs. Tant y a que la ville d'Angers profita de ces désordres, car une grande multitude des écoliers qui avoient abandonné l'Université de Paris, et entre autres les Anglois, dit Vignier, se retirèrent à Angers pour y poursuivre leurs études. Il est à croire que les Anglois choisirent Angers plutôt qu'aucunes autres villes, à cause des habitudes que leurs pères y avoient eues et y conservoient encore, en ayant été longtemps les maîtres. Le lecteur remarquera que l'Université d'Angers n'étoit pas encore érigée ni fondée avec privilége; mais il doit aussi se souvenir que nous avons remarqué, l'an 1120, que Marbode y tenoit des écoles publiques, et que l'on y enseignoit les sciences divines et humaines. Il y a beaucoup d'apparence que cette occurrence excita de plus en plus les savants d'Angers à étudier et à enseigner.

L'an 1231, il y eut un concile provincial à Châteaugontier, en Anjou; j'estime qu'on choisissoit en ce temps-là la ville de Châteaugontier pour y célébrer ces petits conciles, qui y furent fort fréquents, en ces siècles et aux suivants, à cause du voisinage et de la commodité des évêques de Bretagne.

En 1234, les chanoines de Saint-Laud furent transférés du château d'Angers en l'église de Saint-Germain, un peu au-delà des Lices, là où ils sont encore à présent. Cette translation fut faite par l'ordre et l'autorité du roy saint Louis, lequel y fit expédier un acte authentique, daté de cette année au bois de Vincennes, avec un grand sceau de cire verte. Ce titre porte que les doyens et chanoines de l'église de Saint-Laud du château d'Angers, ne pouvant commodément ni avec sûreté demeurer et faire le service en ce lieu, promettent, du consentement dudit seigneur roy, de donner à l'abbé et couvent de Saint-Aubin d'Angers vingt livres de rentes après, qu'il aura vaqué une de leurs prébendes, pour récompense de l'église ou chapelle et maison de Saint-Hilaire et de l'église de Saint-Germain et des oblations et du patronage qui est cédé auxdits chanoines; et en outre que lesdits abbé et religieux de Saint-Aubin demeureront quittes à l'avenir de la rente de dix-sept septiers de blé seigle qu'ils paient par chacun an à l'église de Saint-Germain. Cette translation des chanoines fut exécutée sans aucune difficulté, et je n'ai point

vu qu'on ait demandé de bulles du pape pour tout cela; du moins ce n'est point venu à ma connoissance.

Hiret a remarqué qu'il n'y avoit point encore de fossés au château du côté de la cité en ces temps-là, mais je crois qu'on y en fit bientôt après. J'avertis encore une fois le lecteur de remarquer que l'église du château, où étoient les chanoines, s'appeloit l'église de Saint-Laud, laquelle étoit différente de la chapelle Sainte-Geneviève.

Saint Louis n'étoit pas si attaché aux exercices de piété et de dévotion qu'il ne pensât encore à la défense et à l'amplification de son royaume; cela fut cause qu'il eut une grosse guerre contre l'Anglois et contre les comtes de Toulouse et de Provence. Mais celui-ci venant à mourir sur les entrefaites, et laissant par testament son comté à Béatrix, l'une de ses filles, saint Louis la maria à Charles, son frère, auquel il donna les comtés d'Anjou et du Mayne et le fit chevalier. Quelque temps après, ce saint roy vint en Anjou, et fit à Saumur une assemblée très illustre et très magnifique des plus illustres barons de son royaume, en la présence desquels il fit Alphonse, son frère, chevalier en la même ville de Saumur, et lui donna et confirma le comté de Poitou, lequel quelques auteurs disent qu'il érigea en duché.

Un an après cette cérémonie ou environ le même temps, Guillaume de Beaumont, évêque d'Angers, décéda et fut inhumé au chœur de l'église de Saint-Maurice, lequel il avoit fait faire et où l'on voit encore sa figure de relief en cuivre, qui est fort belle. Juhel, archevêque de Tours, fit un règlement pour les abbés d'Anjou, leur prescrivant l'ordre et la manière pour assister aux synodes d'Anjou, qui est à peu près celui qui s'observe encore à présent; il donna le premier lieu à l'abbé de Saint-Aubin, le second à celui de Saint-Florent, le troisième à celui de Saint-Serge, le quatrième à celui de Bourgueil, le cinquième à celui de Saint-Nicolas, le sixième à celui d'Asnières et le septième à celui de Saint-Maur.

En 1242, Michel Loyseau ou Villoyseau, dit en latin *Michael Avis*, fonda l'église et le monastère des Jacobins d'Angers. Il y avoit déjà en ce lieu-là une église qu'on appeloit de Recouverte, et qui servoit d'église parochiale pour le quartier qui fait à présent la paroisse de Saint-Aignan, laquelle église de Recouverte il leur donna avec deux logis de ceux qui appartenoient aux chanoines de Saint-Maurice. Il donna au chapitre, pour récompense de ces deux maisons, la dîme de la Ménitré, et, pour comble de sa munificence, légua une grande somme d'argent aux Jacobins pour l'employer à faire accommoder leurs cloîtres et leurs édifices; aussi est-il réputé par eux leur fondateur et a été enterré en cette qualité au milieu du chœur de leur

église, et l'on voit encore à présent sa figure de relief en cuivre, couverte d'un grand placard de planches de bois. On y a mis une tombe de marbre, et je conserve la tête et la crosse, qui est en forme de serpent (1).

CHARLES, COMTE D'ANJOU, DU MAYNE ET DE PROVENCE ET ROY DE SICILE. — SAINT LOUIS, ROY DE FRANCE.

L'an 1244, le vertueux roy saint Louis, étant malade à l'extrémité, fit vœu de faire le voyage de la Terre-Sainte et d'y mener une armée pour secourir les chrétiens de ce pays-là, qui avoient perdu presque toutes les villes de la Palestine. La plupart de la noblesse de France accompagna le roy en ce voyage. Robert, Alphonse et Charles, frères du roy, prirent aussi la croix, et firent le voyage qui ne fut pas heureux, par les secrets jugements de Dieu. Le roy fut cinq ans en ce voyage et s'en revint en France avec Charles, comte d'Anjou, qui se signala en cette expédition guerrière. Juhel de Mathefelon, archevêque de Reims, illustre Angevin, accompagna le roy saint Louis en ce voyage et mourut à Damiette.

Le roy ne fut pas plutôt en France qu'il s'appliqua à policer son royaume et à soulager ses sujets. Il fit plusieurs accommodements entre les roys et princes, ses voisins, et en fit un solennel et authentique pour lui-même, à cause d'un scrupule qu'il avoit sur la procédure et manière avec laquelle Philippe, son aïeul, avoit confisqué et ôté la Normandie, l'Anjou, le Mayne et la Touraine à Jean-sans-Terre, roy d'Angleterre.

Ayant convié Henry, qui étoit en ce temps roy d'Angleterre, de venir à Paris, il y reçut ce roy anglois et lui fit un accueil très honorable et très splendide. Là, il fit un traité avec lui par lequel Henry renonça à tous les droits qu'il pouvoit avoir sur l'Anjou, le Mayne, la Touraine et la Normandie, et saint Louis laissa à l'Anglois la Guyenne, avec réservation de l'hommage; en quoi la plupart de nos historiens disent qu'il fit une faute; tant y a que ce bon roy s'en fit croire, et voulut avoir une renonciation expresse de l'Anglois de toutes les prétentions qu'il pouvoit avoir sur les provinces que je viens de citer.

Après cela, la France jouit d'une grande tranquillité; mais elle fut troublée par une révolte des habitants de Marseille contre Charles d'Anjou, leur comte. Il alla les châtier sévèrement, et les remit en leur devoir sans aucune difficulté,

(1) Cette dernière phrase a été ajoutée au manuscrit original par Cl. Gab. Pocquet de Livonnière.

Le bonheur ne laissa pas là ce prince, car le pape Urbain IV, François de nation, se voyant maltraité par Mainfroy, qui s'étoit emparé des royaumes de Naples et de Sicile qui relèvenl du Saint-Siége, jeta les yeux sur Charles d'Anjou pour lui donner ces deux belles pièces. Il en investit donc notre Charles, du consentement des cardinaux, et il mit aussitôt la main à l'œuvre pour aller conquérir ce royaume sur Mainfroy. Ayant levé une puissante armée d'Angevins, Manceaux et Provençaux et de toutes les autres nations de France, par le consentement du roy, son frère, il se mit en chemin et se saisit des Alpes; mais, transporté d'impatience, il alla avec une galère par mer à Rome, tandis que son armée marchoit à journées raisonnables par terre.

Il y avoit dans cette armée, outre les nations françoises, de grosses troupes de Flamands sous la conduite de Robert de Flandre. Gilles le Brun connétable de Flandre, Bouchard comte de Vendôme, Guillaume et Pierre de Beaumont-le-Vicomte y paroissoient sur tous les autres, comme aussi René, seigneur de Beauvau, qui fut depuis connétable du même royaume de Sicile.

Je ne m'arrêterai point à raconter ici, par le menu, tous les exploits de cette armée; c'est assez de dire que Charles étant arrivé à Rome et y ayant trouvé Clément IV, qui avoit succédé à Urbain IV, l'un et l'autre François de naissance et d'affection, il y fut solennellement couronné par Clément, roy de Naples et de Sicile. Etant allé joindre son armée, il défit tout ce qui s'opposa à son passage, entra dans la Pouille, et marcha contre Mainfroy, qui venoit au-devant de lui, lui donna une bataille générale et le défit à plate coûture, Mainfroy étant lui-même demeuré entre les morts. Son corps fut jeté à la voirie, à cause qu'il avoit été excommunié par le pape. Ensuite de cela, Bénévent fut forcé et pris, avec la femme et les enfants de Mainfroy qui reçurent de Charles un traitement digne de la majesté françoise.

Charles, croyant être venu à bout de ses affaires par le gain de cette bataille, se vit bientôt d'autres ennemis sur les bras, à savoir : Conradin, duc de Souabe, fils du roy Conrad, tous de la maison royale de Souabe et descendus de l'empereur Frédéric, roy de Sicile. Henry, prince de Castille, s'étant ligué avec le jeune prince, fut défait et pris avec lui en une furieuse bataille que Charles gagna contre eux; Henry et Conradin furent décapités, par l'avis du pape qui manda à notre Charles que le salut de Charles d'Anjou dépendoit de la mort de Conradin.

Du sang et des cendres de ces deux princes, comme d'un hydre, il en sortit un nouveau et troisième sujet de guerre. Ce fut Conrad

Capuche, prince d'Antioche, bâtard du défunt empereur et roy de Sicile Frédéric, qui vint aussi contester les royaumes de Sicile, contre notre victorieux Charles; le pauvre Conrad fut défait, battu et pris comme les autres et ensuite pendu et étranglé. Il fut cause de la perte de la ville d'Antioche, de laquelle il avoit amené la garnison avec lui, dont le Sultan étant averti, il assiégea et prit cette belle ville et la rasa.

Or, saint Louis, qui, durant tout ce temps-là, faisoit goûter à ses peuples une profonde paix, ne l'avoit pas dans son cœur, mais au contraire y entretenoit un regret continuel de n'avoir rien fait d'avantageux pour les chrétiens de la Palestine dans son voyage du Levant; il résolut donc sur cela d'entreprendre une autre croisade ou guerre sainte, à laquelle il convia tous ses vassaux et les princes voisins. Avant que de partir, il fit son testament et étoit avis d'aller droit en Syrie; mais notre Charles, roy de Sicile, son frère, l'en dissuada, et, pour son intérêt particulier, conseilla d'aller d'abord attaquer le roy de Tunis en Afrique, lequel Charles prétendoit être son tributaire; il promit de suivre bientôt le roy saint Louis, son frère, avec une belle flotte.

L'armée françoise alla donc débarquer en Afrique, combattit et défit les Infidèles et força ensuite le château de Carthage; mais la contagion s'étant mise dans l'armée chrétienne, le roy et Jean Tristan, comte de Nevers, son fils, et plusieurs autres grands seigneurs en furent atteints aussi bien que les simples soldats. Le saint roy, se voyant à l'extrémité, fit appeler son fils aîné Philippe, qui lui devoit succéder, et lui fit une belle et sainte remontrance, l'exhortant à bien gouverner lui et son royaume, laquelle les curieux pourront voir en l'histoire de France où je les renvoie. Un peu après, ce bon roy mourut, avec une patience et une humilité dignes de l'admiration des hommes et de la joie des anges. Son corps fut mis à bouillir, afin qu'on en tirât les os pour les apporter en France, le secret d'embaumer les corps n'étant pas encore en usage.

Charles, roy de Sicile, arriva sur ces entrefaites, ce qui consola merveilleusement toute l'armée françoise qui étoit comme au désespoir de la mort de son roy. Notre Charles, ayant redonné le cœur et le courage aux troupes, alla faire l'action d'un bon frère et pleurer la mort du saint roy. Il fit envelopper très proprement la chair et les entrailles de saint Louis et les fit transporter en Sicile, ne voulant pas qu'elles restassent en Afrique en la terre des Infidèles. Ces barbares, qui ne savoient encore rien de la mort du roy, vinrent en cet instant attaquer les François; mais Charles, qui venoit d'arriver, ayant fortifié la partie, les Infidèles furent battus et mis en fuite,

ensuite de quoi, Philippe et Charles retournèrent en Sicile et en France.

PHILIPPE-LE-HARDI, ROY DE FRANCE.

Je ne trouve rien dans tout ce qui s'est passé durant les premières années du règne de Philippe pour notre histoire d'Anjou, jusqu'à l'an 1276, que nous remarquons un concile provincial assemblé à Saumur, où les évêques d'Angers et du Mans et ceux de Bretagne se trouvèrent avec l'archevêque de Tours. Il en fut tenu encore un autre à Angers trois ans après, savoir l'an 1279, où l'archevêque de Tours assista encore avec le clergé de sa province. Je n'ai pu voir les décrets et ordonnances qui y furent faits; mais j'ai vu des extraits fidèles de la fondation du prieuré de la Papillaye, près Angers, faite cette même année par Imbert Lanier et Alicia, sa femme, qualifiés ineptement par Hiret citadins, c'est-à-dire bourgeois d'Angers. Car le tombeau d'Imbert ou Herbert Lanier, de sa femme et de son fils, élevé au milieu du chœur de l'église de la Papillaye, où ils sont représentés en relief, les fait voir d'une condition et qualité tout autre.

Herbert Lanier y est représenté armé de toutes pièces, son casque à ses pieds, avec les écussons de ses armes autour de son tombeau, qui est de cuivre doré et fort somptueux pour le temps. La femme d'Herbert Lanier y est aussi représentée en habit de femme de haute qualité. Messieurs les Lanier d'Angers, en la famille desquels nous avons vu fleurir de notre temps François Lanier, seigneur de Sainte-Gemmes, conseiller d'Etat et ambassadeur en Portugal; Guy Lanier, seigneur de Leffretière, doyen du grand conseil; Jacques Lanier, seigneur de Saint-Lambert, président au présidial d'Angers, et Guy Lanier, abbé de Vaux, se disent sortis d'Herbert Lanier et en portent les armes, qui sont d'azur à un sautoir d'échiquier d'or, cantonné de quatre vautours ou laniers.

Après qu'Herbert Lanier eut fait bâtir l'église de la Papillaye, il la donna à l'abbé et religieux de la Réalle, de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin, qui en acceptèrent le don, lequel fut ratifié par l'évêque de Poitiers. Ensuite de quoi, Herbert fit bâtir des cloîtres et lieux réguliers auprès de l'église de la Papillaye, pour y loger des religieux du même ordre. Il leur donna trois métairies, des vignes et autres rentes et domaines. L'abbé de la Réalle y envoya premièrement trois religieux; quelque temps après, l'évêque d'Angers y donna aussi quelques héritages pour y fonder un quatrième religieux. Ce prieuré vaut présentement environ mille livres de

rentes. pour toutes choses. Cela seroit encore suffisant pour y faire subsister trois ou quatre moynes, qui doivent vivre avec sobriété et tempérance; mais il y a longtemps qu'on y a vu de moynes résidants, parce que ce prieuré a été tenu par plusieurs commendataires.

On doit espérer que les religieux de la Réalle, qui le possèdent à présent, y en enverront; en attendant, ils en font acquitter l'office des fêtes solennelles et trois messes basses par semaine par les religieux de Toussaint d'Angers, leurs confrères. Le cloître, le chapitre, la sacristie et autres édifices de ce prieuré sont voûtés et subsistent encore, mais le chœur commence à tomber par pièces.

L'an 1282, Charles, roy de Sicile, qui jouissoit toujours du comté d'Anjou, eut de grandes affaires sur les bras. Jean Prochyte, seigneur sicilien, qui avoit été dépouillé de ses biens par Charles, ayant reconnu la mauvaise volonté que les Siciliens portoient aux François, qui s'étoient rendus fort insolents et entre autres envers les femmes et les filles des Siciliens, s'en alla adroitement solliciter à la vengeance tous ceux qui étoient en pique avec Charles, et entre autres l'empereur Michel Paléologue, le roy d'Aragon et autres avec les Siciliens. La conspiration, étant faite et tenue fort secrète, éclata tout d'un coup le jour de la fête de Pâques de l'année 1282, par le massacre général de tous les François qui se trouvoient en Sicile. La furie des mutins se porta jusque-là que d'ouvrir le ventre aux femmes qu'on croyoit être enceintes des œuvres des François. Cette action barbare fut appelée les Vêpres Siciliennes, d'autant que le signal de l'exécution fut le son des vêpres dans toute la Sicile.

Charles, voulant remédier à ce malheur, alla promptement en Sicile, et implora le secours du roy Philippe-le-Hardy, son neveu, qui lui envoya des troupes; mais tout cela ne fit aucun effet, et le roy d'Aragon demeura le maître et s'en empara à cette occasion. Pour amuser Charles, il lui fit offrir un parti, savoir : de vider ce différend par un combat de cent cavaliers Aragonois contre cent François, ce que Charles ayant accepté, au lieu de pousser vivement son armée dans toute la Sicile, il n'en eut que la confusion de se voir moqué par l'Aragonois qui ne comparut point avec ses cent cavaliers à l'assignation qui avoit été marquée à Bordeaux, et, après s'être moqué de notre Charles, retint les gages du différend, savoir : le royaume de Sicile.

Charles, n'ayant donc plus en Italie que le royaume de Naples qu'on appeloit en ces temps-là *la Sicile deçà le Phare*, rouloit en son esprit la conquête de la Sicile avec l'armée que le roy Philippe, son neveu, lui avoit donnée; mais Roger de Loria, amiral d'Aragon, ayant surpris en même temps la flotte de notre Charles, commandée par

Charles, dit le Boiteux, prince de Salerne, son fils, prit le Boiteux et défit la flotte. Le père, averti de l'infortune de son fils, et accablé de tant de disgrâces, mourut à Naples, l'an 1284. Le comte d'Artois, s'y étant trouvé, par bonheur, en ce même temps avec des troupes françoises, y conserva si bien les intérêts de Charles-le-Boiteux et ménagea si bien les affections des Napolitains, qu'ils persévérèrent fidèlement en l'obéissance de ce prince françois.

Charles d'Anjou, roy de Sicile et chef de la première branche d'Anjou, fut un grand prince dont Léon Albert et autres Italiens ont fait le portrait, où je renvoie les lecteurs. Je dirai seulement qu'il fut généreux, magnifique, continent et laborieux au possible, mais chiche et trop ménager (1). Il laissa un fils et deux filles : le fils fut père d'une grande postérité, dont nous parlerons sous Louis I, duc d'Anjou; mais je renvoie les curieux à l'histoire généalogique de la maison de France, par Messieurs de Sainte-Marthe, s'ils veulent voir la description généalogique de toutes les branches, rameaux et descendants de Charles, où le tout est parfaitement bien décrit.

L'ordre de Saint-François se multiplioit alors extrêmement en France et par toute la chrétienté; il en fut fait quantité d'établissements en Anjou dans la fin de ce siècle. Le premier et le plus ancien fut celui de Mirebeau que fonda Raoul Brize, que quelques-uns disent Raoul de Brezé, seigneur de Mirebeau, lequel, étant allé faire le voyage de la Terre-Sainte, amena avec lui à son retour deux religieux Cordeliers, compagnons et contemporains de saint François, et leur fit bâtir un couvent à Mirebeau. Frère Macé, aussi compagnon de saint François ou son contemporain, comme dit Choppin, vint quelque temps après à Saumur, pour prendre possession de l'église que les Templiers avoient possédée en cette ville-là, qui lui fut donnée et où il bâtit un monastère qu'on y voit encore à présent. De là ces religieux de Saint-François s'en vinrent à Angers, où on leur donna l'église de Saint-Sébastien, qui avoit aussi appartenu aux Templiers, ce que ces religieux acceptèrent du consentement du roy, s'y établirent et y firent bâtir un monastère qui depuis a été grandement embelli et augmenté de plusieurs bonnes fondations, et principalement par les seigneurs de Craon, de Beauvau et de la Tour-Landry. Macé de Beauvau a beaucoup contribué à faire bâtir les cloîtres et autres lieux réguliers de ce couvent, et ses successeurs, ayant continué leur affection à ce monastère, y ont donné des biens et ont fait mettre leurs armes en plusieurs lieux, et même dans l'église, de sorte qu'ils en sont réputés comme fondateurs. J'ai

(1) *Sic* dans le manuscrit.

rapporté toutes ces fondations de suite à cause de la connexion du sujet, quoique les deux dernières n'aient été faites que quelques années après la première.

Le lundi quatrième des calendes de février (1), Nicolas Geslant, évêque d'Angers, étant à l'extrémité en sa maison d'Eventard, laquelle il avoit fait bâtir, reçut l'extrême-onction par le ministère de Guillaume le Maire, son premier chapelain et pénitencier; mais ce bon prélat expira avant que la cérémonie fût achevée, la trentième année de son pontificat et la 80e de son âge. Il étoit natif d'Angers, comme porte l'épitaphe qui est sur sa tombe, et portoit pour armes lozangé. Il fut extrêmement regretté du clergé et du peuple, à cause de la sainte et douce conduite qu'il avoit tenue à leur égard. Voici les cérémonies pratiquées à sa sépulture et à l'élection de son successeur, comme les a rapportées Guillaume le Maire, évêque d'Angers, témoin de vue et comme le tout est dans le dixième tôme du Spicilège.

Incontinent après que Nicolas Geslant fut décédé, on lava son corps, rasa sa barbe, et on l'oignit de baume, après quoi on l'habilla des habits et ornements pontificaux dans lesquels il avoit été consacré. Le lendemain, jour de mardi, dès le lever de l'aurore, on ferma les portes de sa grande chambre d'Eventard où étoit le corps et où il avoit expiré, et, environ l'heure de prime, il fut porté en la chapelle de cette maison, où l'on récita solennellement l'office des morts et où l'on célébra plusieurs messes. Environ l'heure de tierce du même jour, le décès de cet évêque fut annoncé au chapitre de Saint-Maurice et ensuite publié dans toute la ville. Au même temps, le chapitre manda à tous les monastères de l'église collégiale de la ville et faubourgs d'Angers qu'au même temps qu'ils entendroient sonner la grosse cloche de Saint-Maurice, ils fissent aussi sonner dans leurs églises un glas des trépassés pour ce défunt prélat, et qu'à l'heure de none du même jour, ils eussent à se transporter en corps et processionnellement à l'église d'Angers, pour marcher ensuite, avec la procession de cette cathédrale, au-devant du corps de l'évêque décédé jusqu'au cimetière de Saint-Samson.

Après que le son des cloches de toutes les églises, même des parochiales, quoique cela n'eût point été ordonné à celles-ci, fut cessé et l'heure de none étant venue, toutes les processions, tant des abbayes que des colléges, marchèrent avec l'église cathédrale jusqu'à Saint-Samson, où vingt chapelains, prêtres de l'église d'Angers, en surplis, avoient apporté le corps depuis Eventard et faisoient une

(1) 29 janvier 1291, *Nouveau Style.*

promis audit chapitre qui n'eut aucun effet, de sorte qu'après quelques légères contestations, l'élection fut prolongée jusqu'au lendemain mercredi; et le susdit jour de mercredi en continuant, les chanoines passèrent entre eux un compromis pour l'élection, laquelle ils remirent à onze d'entre eux, auxquels ils donnèrent une chandelle allumée et en prirent une autre aussi allumée, limitant le pouvoir du compromis de l'élection au temps que dureroient ces chandelles allumées. Et les onze susdits, qui étoient le doyen, le trésorier, le chantre, les archidiacres d'Outre-Loyre et d'Outre-Mayne, le maître-école et cinq autres chanoines, s'étant séparés des autres et transportés derrière le grand autel, sous la châsse de saint Maurille, élurent au même lieu, d'un commun accord, vénérable et discret maître Guillaume le Maire, premier chapelain de défunt Nicolas Geslant et pénitencier et chanoine de l'église d'Angers. Au même instant cette élection fut publiée à haute voix par le trésorier, dont il fut fait acte, et l'élu évêque fut à l'heure même porté et conduit solennellement au grand autel et le *Te Deum* entonné, toutes les cloches sonnant cependant tant à Saint-Maurice qu'en toutes les autres églises de la ville, le susdit Guillaume étant resté à genoux durant le *Te Deum*, devant le grand autel; et le verset et l'oraison ayant été dits par le doyen, ce doyen prit le nouveau élu d'une main et le trésorier le prit de l'autre, et, l'ayant mis au milieu des deux, le conduisirent jusqu'au pupitre où l'Epître et l'Evangile ont accoutumés d'être lus aux fêtes solennelles, et là, il fut montré et présenté au peuple, qui y étoit accouru en foule au son des cloches, le doyen haranguant et parlant amiablement à ce peuple. Après cela, Guillaume le Maire entra au chapitre avec les chanoines, d'où, après y avoir parlé de quelques affaires, ils sortirent tous et reconduisirent en corps l'élu évêque jusqu'en sa maison.

Le lendemain matin, jour de Jeudi Absolu, Guillaume le Maire se transporta de bon matin à l'église de Saint-Maurice, et, après avoir visité et vénéré les reliques des saints, entra au chapitre et demanda permission d'aller à Tours se faire examiner et confirmer, et se recommanda aux prières de ses confrères.

L'élection fut cependant annoncée au chapitre de Tours, *sede vacante*, et une procuration expédiée à un chanoine pour en obtenir lettres de confirmation, et lettres de prières aux évêques suffragants pour la conservation du nouvel évêque, laquelle fut assignée au dimanche précédant immédiatement la Pentecôte suivante, qu'on comptoit 1291 depuis Pâques. Lettres furent aussi expédiées et procureur envoyé vers Sa Majesté pour faire cesser et lever la régale, ce que Sa Majesté accorda fort libéralement.

Quelque temps après, le même Guillaume le Maire se transporta vers le roy pour prêter serment de fidélité, à quoi il fut reçu au bois de Vincennes, en la chapelle des religieux de Grandmont; et de là alla à Paris, où il acheta deux mîtres, l'une de grand prix et l'autre toute simple, et des ornements et étoffes de soie et de velours pour des vêtements épiscopaux et pour la chapelle, et des habits et équipages pour des valets et des chevaux, et s'en revint à Villevêque.

Le samedi de devant le dimanche d'entre les Octaves de l'Ascension de la même année, veille du jour destiné à la consécration de Guillaume le Maire, les évêques de Rennes, Saint-Malo, Quimper-Corentin, Léon et Vannes et les députés de l'élu archevêque de Tours, s'étant au préalable rendus en la ville d'Angers, le susdit Guillaume le Maire partit de Villevêque, et ayant trouvé en son chemin l'abbé de Saint-Serge, accompagné de plusieurs vénérables personnes de l'église d'Angers qui étoient allées au-devant de lui, il se rendit au monastère de Saint-Serge, suivant la coutume, où il fut reçu, traité et logé aux dépens de l'abbaye suivant l'ancienne pratique. Il y reçut les visites de plusieurs personnes de qualité, ecclésiastiques, seigneurs et gentilshommes; après quoi, il récita l'office des vêpres et complies, et se retira en sa chambre, qu'on appelle la chambre de l'abbé; là, on lui fit la barbe et la couronne et on lui lava la tête, et puis il fut baigné, ensuite de quoi, il se transporta en l'église du monastère, sur les huit heures du soir, où il dit seul le psautier, étant devant l'autel de Notre-Dame, et ensuite récita l'office des Matines avec les chapelains, ce qu'étant fait, il alla se coucher un peu après minuit.

Au matin du dimanche destiné à la cérémonie de la consécration, le susdit Guillaume se leva de fort bon matin et monta à cheval pour aller en l'abbaye de Saint-Aubin, lieu destiné pour cette solennité. Arrivé qu'il fut à la grande porte de cette abbaye, il y trouva messire Briand de Montjean, seigneur de Briançon, accompagné de plusieurs écuyers et gens d'armes, qui gardoit la porte et étoit là pour faire l'office de portier et pour faire faire place, à quoi il est obligé, à cause de sa seigneurie de Briançon, et dont il s'acquitta fort bien tant alors qu'en la marche depuis Saint-Aubin jusqu'à Saint-Maurice, dont nous parlerons tantôt. Guillaume le Maire étant descendu de cheval à la porte de la susdite abbaye, et le seigneur de Briançon les ayant fait ouvrir par ses écuyers, il fit prendre le cheval de l'élu évêque, qui lui appartient du service qu'il rend, et de là Guillaume le Maire alla à pied jusqu'à l'église du monastère, le seigneur de Briançon marchant toujours devant avec ses écuyers et soldats. Guillaume étant arrivé devant le grand autel de l'église de

Saint-Aubin, se prosterna, et de là alla en la chapelle de l'abbé et ensuite en une chambre du monastère, où il se reposa un peu, et lors le doyen, le trésorier et autres de l'église d'Angers, avec les députés de l'élu archevêque de Tours, proposèrent la profession que l'élu évêque devoit faire à l'église et archevêque de Tours, ce qui fut fait et terminé après quelques contestations sur la forme et les termes. Il faut remarquer, en passant, que les députés de l'église de Tours étoient logés en l'abbaye Saint-Aubin et y étoient traités aux dépens de Guillaume le Maire.

Cependant Amaury de Craon, jeune enfant âgé seulement d'onze ans, fils aîné de Maurice de Craon, seigneur de Craon et de Briolay, vint se présenter pour faire le service que doit le seigneur de Briolay, tant à porter l'évêque après sa consécration jusqu'à l'église de Saint-Maurice, que pour lui servir d'échanson à table. Mathieu Quatrebarbes, ancien chevalier, porta la parole pour ces seigneurs, et représenta que Maurice de Craon, père de l'enfant, étant absent et occupé en Angleterre pour le service du roy, son fils se présentoit en sa place, sur quoi Guillaume le Maire fit ses protestations, tant pour lui que pour l'église d'Angers, refusant de reconnoître et d'admettre autres que le seigneur de Briolay; après cela, il retourna en la chapelle susdite où il fut revêtu des ornements pontificaux à l'aide des évêques de Dol, de Quimper-Corentin, à l'exception toutefois de la mître, l'anneau, la crosse et les gants qu'il ne prit pas encore.

Etant ainsi revêtu, il sortit de la chapelle et entra dans la grande église de l'abbaye de Saint-Aubin, et reçut devant le grand autel d'icelle le bénéfice de la consécration, par le ministère de Guillaume, évêque de Rennes; les évêques de Dol, Vannes, Léon, Saint-Malo et Quimper-Corentin assistant et faisant leurs fonctions, les autres suffragants de la province de Touraine, s'étant excusés. L'office de la consécration et la messe étant achevés, on prépara une chaise avec deux tapis de soie dessus pour porter l'évêque Guillaume le Maire à l'église de Saint-Maurice. Quatre seigneurs ou barons, vassaux de l'évêque, sont obligés de le porter en cette chaise, savoir : le seigneur de Briolay à droite et le sieur de Chemillé à gauche, au devant; et le seigneur de Blou à droite et le seigneur de Grattecuisse à gauche, au derrière; où il y eut contestation, comme cy-devant, pour la personne d'Amaury de Craon; les trois autres firent leurs fonctions, savoir : Guy de Chemillé seigneur dudit lieu; Hugues de Beauce seigneur de Blou, et Jean de Beaumont seigneur de Grattecuisse; le jeune Amaury de Craon, s'étant mis sur les épaules d'un puissant gendarme, prit sa place et touchoit le bord de la chaise, à

quoi lui aidoit Thibaud, seigneur de Mathefelon, qui la soutenoit et portoit avec lui et pour lui. L'évêque Guillaume fut ainsi porté, revêtu de ses ornements pontificaux, la mître sur la tête, la coiffe sous la mître, tenant devant sa poitrine le livre des Evangiles, et donnant sa bénédiction, à droite et à gauche, au peuple qui étoit en foule dans les rues.

Arrivant à la Porte Angevine, il la trouva fermée par l'ordre du chapitre. Il fut obligé d'y faire une longue pause, après quoi l'on ouvrit le guichet, et lors l'archidiacre d'Outre-Loire se présenta de la part du chapitre, et demanda au nouvel évêque s'il vouloit jurer en ces termes : *Vis-tu jurare te non infeudaturum de novo?* à quoi l'évêque répondit : *volo*, et l'archidiacre : *jura?* l'évêque répondit : *juro*. Derechef, l'archidiacre dit en latin : voulez-vous jurer de garder les droits et coutumes approuvées de l'église d'Angers? Guillaume répondit : je le veux, et l'archidiacre répliqua : jurez? et l'évêque dit : je le jure; après quoi, la porte fut ouverte, et l'évêque porté en sa chaise par les barons, comme devant, jusqu'à la porte de l'église de Saint-Maurice. Lorsqu'il fut sous le portail, le même archidiacre retourna encore vers lui et dit ces mots : *Est-ne ingressus tuus pacificus?* l'évêque répondit : *pacificus*. Et au même temps tous les chanoines, officiers et chapelains de cette église, en chape de soie, vinrent au-devant de l'évêque et le conduisirent, toujours porté dans sa chaise, jusqu'au grand autel; ce fut là qu'il descendit et se mit à genoux, où il demeura jusqu'à ce que le répons : *justorum anima*, eût été chanté par le chœur; le trésorier prit les deux tapis qui étoient sur la chaise et les emporta, car ils lui appartiennent. Après cela, l'on commença la grand'messe de l'office du jour, célébrée par Guillaume le Maire, et lorsqu'on fut à l'offertoire, ce prélat fut obligé de se mettre en un retranchement ou cuve, *unam cuvam*, à cause de la presse et de la foule; les offrandes furent très bonnes, car le même Guillaume le Maire a remarqué qu'on y donna et présenta à cette heure-là plusieurs vases d'argent et dorés.

La messe étant finie, l'évêque Guillaume, en ses habits pontificaux, alla au palais épiscopal, où il les quitta, excepté la mître et la coiffe dans lesquelles il avoit été consacré, qu'il porta toute la journée. Lorsqu'il se présenta pour se laver et se mettre à table avec les évêques ci-devant nommés et les députés de Tours, Jean de Beaumont, seigneur de Gratecuisse, se trouva prêt pour faire ce service, à quoi il est obligé, ce qu'il fit de fort bonne grâce; après quoi il prit les bassins d'argent où il avoit donné à laver et les essuiemains, car le tout lui appartient; ensuite de cela, l'évêque fit la bénédiction de la table et s'assit avec les évêques et les députés.

Lorsqu'ils furent tous placés, messire Guy, seigneur de Chemillé, se présenta habillé d'une simple tunique ou en chemise, comme l'on dit, avec une nappe sur son col, laquelle il déploya et l'étendit sur la table, puis mit deux pains devant l'évêque d'Angers, et d'autres pains semblablement sur le reste de la table, à quoi il est tenu, et de faire l'office de pannetier durant tout le dîner, à cause de sa seigneurie de Chemillé, dont il s'acquitta fort bien tant à la table de l'évêque qu'à toutes les autres tables qui étoient dressées au palais épiscopal, en l'église, aux cloîtres et réfectoire de Saint-Maurice. Le seigneur de Chemillé emporta les nappes après le repas, mais il les prêta le soir, après quelques difficultés qu'il en fit. Il voulut aussi faire emporter tous les restes de pain de toutes les tables, mais l'évêque le fit enfin consentir qu'ils fussent donnés aux pauvres.

Après que le pain eût été mis sur la table, Hugues de Beaucé, seigneur de Blou, servit le premier mets en deux écuelles d'argent, l'une dessous et l'autre dessus, et des sauces, *saporibus*, ou salades, en deux autres écuelles moindres, aussi d'argent, et l'une dessous et l'autre dessus; lesquelles quatre écuelles d'argent il emporta après les avoir desservies, car elles lui appartiennent. Ce seigneur continua de faire servir les autres mets par Guillaume de Courcillon, chevalier; ledit seigneur de Blou prétendoit encore avoir tous les pots et chaudrons de la cuisine de l'évêque, disant y être fondé, mais il ne put en informer et ils demeurèrent à l'évêché.

Après que le premier mets eut été servi, le jeune Amaury de Craon se présenta encore, de fort bonne grâce, pour faire l'office d'échanson en la place de son père, comme seigneur de Briolay, et ayant pris la coupe d'argent doré de l'évêque, y mit du vin et la lui présenta; mais ce prélat la refusa avec protestation, comme cy-devant, de ne recevoir ce service que du seigneur de Briolay, dont il fut fait acte; ce que voyant ce jeune enfant, il mit la coupe sur la table, proche l'évêque qui la prit et but, et, après qu'il eut bu, la remit sur la table, et le jeune Amaury la prit et l'emporta, disant qu'elle lui appartenoit à cause du service qu'il venoit de rendre pour son père.

Le repas étant fini, l'évêque d'Angers dit les grâces, et donna ordre pour le souper et logement des vicaires de Tours en l'abbaye Saint-Aubin, qui se doit faire aux dépens de l'évêque. Il doit aussi traiter les quatre barons qui l'ont servi à table et l'ont porté en la chaise, ce qui fut fait en ville; et il en coûta dix livres quatorze sols pour le seigneur de Blou, quatre livres quatre sols quatre deniers pour le seigneur de Gratecuisse : ces deux seigneurs mangent ensemble; pour le seigneur de Chemillé huit livres six sols, et pour le seigneur

de Briançon six livres sept sols huit deniers; le seigneur de Briolay ne fut pas traité aux dépens de l'évêque, à cause du différend cy-dessus.

Le lendemain matin, jour de lundi, l'évêque d'Angers, Guillaume, sortit de très grand matin de son palais épiscopal, et alla à cheval au bord de la rivière, sous le château, au Port Lignier, et se mit en un bateau qui le porta à Chalonnes. Il mit pied à terre devant l'église de Saint-Maurille de ce lieu-là, et, y étant entré, y célébra la messe avec la mître et la coiffe dans lesquelles il avoit été consacré, après laquelle il les quitta, se fit laver la tête et fit brûler la coiffe et le coton qui avoient servi à sa consécration; ensuite de cela, il dîna, soupa et coucha en la maison que les évêques d'Angers avoient à Chalonnes, où Hardouin le Bueil fit depuis bâtir un beau château qui a été ruiné durant les guerres des religionnaires. Guillaume le Maire resta encore le lendemain au même lieu, et fit assigner ses vassaux de suite pour en recevoir les hommages et sujétions.

Un mois ou environ après, savoir la vigile de la fête de saint Pierre, le même évêque partit d'Angers, pour aller à Tours, suivant l'ancienne coutume des évêques d'Angers d'aller, dans trois mois après leur consécration, visiter l'église métropolitaine de Tours, ce qu'il fit, et y fut reçu et traité avec grand honneur par les vicaires de l'élu archevêque. Notre prélat y donna la tonsure à plusieurs personnes, à la prière des grands vicaires; et quelques jours après alla à l'église de Saint-Martin de Tours se faire recevoir chanoine de cette église, comme les évêques d'Angers ont droit de faire, ce qui fut exécuté fort solennellement.

Voilà un fidèle récit des cérémonies pratiquées à la mort et sépulture de Nicolas Geslant et à l'élection de Guillaume le Maire, selon le journal qu'en a fait celui-ci et que j'ai fidèlement traduit du latin, comme il est au dixième tome du *Spicilège*.

Notre évêque Guillaume le Maire, étant de retour de la ville de Tours, s'attacha fortement à son ministère; il corrigea plusieurs abus qu'il trouva en son diocèse et fut assidu et exact à tenir ses Synodes, où il fit plusieurs beaux règlements qui ont été imprimés depuis peu avec ceux de Nicolas Geslant, son prédécesseur, et sont au dixième tome du *Spicilège* où je vous renvoie. Ce prélat fut aussi un vigoureux défenseur des libertés ecclésiastiques, pour l'effet de quoi il se transporta même vers nos roys, et en eut des différends avec les officiers de nos comtes. Enfin, après avoir gouverné saintement son diocèse durant vingt et quatre ans environ, il décéda, le 13 mai 1314, d'une pleurésie qu'il contracta en revenant du Mans, et

qui l'obligea de s'aliter à Morannes, où il trépassa. Il y fut enterré, et ordonna que ce fût au cimetière, et non à l'église, ce qui fut exécuté, et on y voit encore sa tombe.

CHARLES-LE-BOITEUX, ROY DE SICILE ET COMTE D'ANJOU. — PHILIPPE-LE-HARDI, ROY DE FRANCE.

L'injustice faite à Charles et aux François en Sicile, aux Vêpres Siciliennes, anima tellement le roy Philippe et tous les princes françois à la vengeance, qu'on envoya déclarer la guerre au roy d'Aragon, l'un des principaux auteurs de ce massacre.

Philippe marcha donc en Espagne avec une belle armée contre l'Aragonois, qui d'ailleurs fut excommunié par le pape et privé de ses états; le royaume d'Aragon fut donné à Charles de Valois, prince du sang royal de France, fils de Philippe-le-Hardi.

Les François ayant livré bataille aux Aragonois, près de Gironne, le roy d'Aragon y fut blessé à mort; mais Philippe-le-Hardi, qui remporta là une glorieuse victoire, contracta une si grande indisposition en cette campagne, qu'il ne la fit pas longue après l'Aragonois, et mourut à Perpignan, étant sur son retour. Les Aragonois ayant ensuite défait par deux fois les armées navales de France, il fallut enfin en venir à un accord, qui fut conclu par l'entremise du roy d'Angleterre. Les conditions furent que l'Aragonois, fils de celui qui avoit fait faire le massacre des Vêpres Siciliennes, retiendroit la Sicile, et remettroit en liberté Charles-le-Boiteux, fils aîné du défunt Charles d'Anjou, et qu'en outre le Boiteux s'obligeroit de faire renoncer Charles, comte de Valois, au droit qu'il prétendoit sur le royaume d'Aragon, qui avoit été donné par le pape à ce prince françois.

Charles-le-Boiteux, voulant obliger le comte de Valois à accepter cet accord et à faire la renonciation dont nous venons de parler, lui donna Clémence d'Anjou, sa fille, en mariage, avec les comtés d'Anjou et du Maine, ce qui fut fort agréable au conseil de France, d'autant qu'on vit, par ce moien, plus de jour pour rapprocher la réunion et le retour de ces deux provinces à la couronne, qui en eussent demeuré bien plus éloignées si elles eussent resté sous le pouvoir de Charles-le-Boiteux, roy de Naples, ainsi que du Tillet et autres ont très bien observé.

CHARLES DE VALOIS, COMTE D'ANJOU ET DE VALOIS. — PHILIPPE-LE-BEL, ROY DE FRANCE.

Philippe, surnommé le Bel, roy de France, a été un grand et illustre prince; mais la disgrâce de malheurs survenus à lui, à sa famille et au royaume durant son règne, ont fait que quelques historiens ne l'ont pas beaucoup estimé. L'une des premières choses qu'il fit, fut de rendre le parlement de France sédentaire; c'étoit autrefois le tribunal où l'on traitoit des affaires d'état; à présent c'est le souverain siége de la justice et des plaidoyers; plusieurs autres parlements ont été depuis érigés dans les meilleures villes du royaume à l'instar de celui-là; mais notre province d'Anjou a toujours resté sous celui de Paris.

L'an 1294, une grande guerre s'émut entre les François et les Anglois, où Charles, comte de Valois et d'Anjou, frère du roy Philippe-le-Bel, fit de grandes conquêtes, particulièrement en Guyenne, laquelle notre Charles rangea presque toute sous l'obéissance du roy, son frère. La noblesse d'Anjou et du Maine servit fidèlement le roy et le comte Charles en cette guerre; mais enfin la paix fut faite l'an 1299, et la Guyenne, qui avoit tant coûté de sang et d'argent à la France, et pour laquelle l'impôt, dit malle-toute, avoit été établi, fut rendue à l'Anglois.

De la Guyenne, la guerre fut transportée, par les François, en Flandre, où notre comte Charles continua de bien servir le roy, son frère, et remit le comte de Flandre en son devoir par la prise de plusieurs de ses villes.

La paix étant faite avec le Flamand, Charles, qui avoit naguère perdu Clémence de Sicile, ou d'Anjou, son épouse, vint à Angers, et y fonda quatre chapelles pour le repos de l'âme de cette princesse, savoir : deux à Saint-Laud et deux à Saint-Martin, lesquelles il dota de bons revenus, se réservant la présentation et à ses successeurs. Il obtint aussi du roy, son frère, des lettres-patentes confirmatives du droit que les comtes d'Anjou, ses prédécesseurs, avoient tous eu de présenter les chanoinies et prébendes de ces deux églises. Néanmoins, je trouve que Charles étoit, en ces mêmes temps, mécontent du roy Philippe, son frère, à cause de la paix de Flandre, et que, pour digérer ce déplaisir, Charles entreprit le voyage d'Italie, et alla à Rome, gagner le jubilé que le pape Boniface VIII y institua l'an 1300.

Mais, avant que de passer à l'histoire de ce siècle, je veux remarquer et faire connoître quelques illustres Angevins du dernier siècle dont nos annalistes n'ont point parlé. Thibaud de Pouancé, de la

maison des anciens seigneurs de Pouancé, en Anjou, fut premièrement évêque de Saint-Brieuc, puis de Dol, en 1284, et fut un prélat extrêmement zélé et vigilant. Maurice de Blaison, de la famille des seigneurs de Blaison et de Mirebeau, fut premièrement évêque de Nantes, puis de Poitiers, et gouverna ces deux diocèses avec beaucoup de piété et de prudence; il fonda l'église collégiale de Mirebeau, à la prière de Thibaud de Blaison seigneur de Mirebeau, son neveu, et celui-ci une messe chaque jour pour son oncle, en la même église. Ces fondations sont rapportées au IIIe tome du *Gallia Christiana,* fol. 891. Ce prélat mourut environ l'an 1215, et fut enterré dans le chœur de l'église collégiale de Mirebeau. Gilles, archevêque de Tyr, natif de Saumur, suivit le roy saint Louis à la guerre sainte, ensuite de quoi il fut fait archevêque de Tyr. Il fut depuis envoyé en Allemagne, pour y solliciter du secours et de l'argent pour les chrétiens du Levant; mais, durant qu'il travailloit à cet emploi, il fut surpris d'une rude maladie à Dinan ou Liège, et y mourut. Il ordonna que son corps fût porté à l'église de Nantilly, près Saumur, ce qui fut fait, et le peuple de ce lieu et des environs a fréquenté son tombeau durant quelques siècles, avec dévotion, de sorte que plusieurs vœux et offrandes de cire y ayant été portés, cela causa un grand différend entre les évêques d'Angers et les abbés de Saint-Florent, qui les prétendoient avoir l'un et l'autre; mais le pape Clément VI, ayant été prié de prononcer sur ce différend, les adjugea à l'abbé de Saint-Florent; ceci est tiré de Nangis et des titres de Saint-Florent. Les os de ce prélat, avec ses ornements pontificaux et une lampe de verre, furent trouvés en l'église de Nantilly, en 1614, dont Charles Miron, évêque d'Angers, fut informé, et il en fut imprimé un petit livret.

Geoffroy du Lude, grand personnage, étoit archevêque de Tours, l'an 1210, et mourut l'an 1220. J'ai déjà parlé ailleurs de Juhel de Mayenne, archevêque de Tours et de Rheims, et du cardinal d'Angers; je vous y renvoie, aussi bien qu'à ce que j'ai dit de Normand de Doué, Raoul et Guillaume de Beaumont, évêque d'Angers; Jean de Montsoreau fut archevêque de Tours, en 1270. Geoffroy de Laon ou de Loudun, illustre Angevin, fut évêque du Mans, en 1240; il étoit sorti d'une race très ancienne et très illustre en Anjou. Son père s'appeloit Geoffroy de Loudun, seigneur baron de Trèves, en Anjou, et sa mère avoit nom Béatrix; il eut deux frères, Foulques et Emèric de Loudun, chevaliers très courageux, et une sœur nommée Marguerite, dame de Montsoreau, qui moururent tous sans enfants et avant notre Geoffroy, lequel, par ce moyen, devint aussi seigneur et baron de Trèves. Ayant été ensuite convié et appelé par Maurice,

évêque du Mans, qui le vouloit avoir près de soi, il lui donna la chantrerie de son église; et le même Maurice ayant été peu après transféré à l'archevêché de Tours, et son successeur, Geoffroy de Laval, étant décédé incontinent après, notre Geoffroy de Loudun, seigneur de Trèves, fut élu évêque du Mans, l'an 1240, avec un applaudissement universel. Il vécut avec tant de perfection, et exerça si dignement la prélature, qu'étant allé en Italie, et y étant mort le 2 août 1255, il fut réputé saint; son tombeau a été illustré par quantité de miracles, et révéré par les fréquentes dévotions du peuple. Il portoit de gueules à la bande d'or. Olivier de Craon étoit archevêque de Tours, l'an 1285.

Retournons à notre comte Charles, que nous avons laissé à Rome. Après qu'il y eut gagné les pardons du jubilé, il traita avec le pape des moyens de conquérir l'empire de Constantinople, auquel il prétendoit droit, à cause de Catherine de Constantinople, fille de l'empereur Baudouin, laquelle il avoit épousée environ ce temps; mais il n'entreprit point cette conquête à fond, et se contenta seulement de pousser à bout les Gibelins, ennemis du pape, lequel le gratifia autant qu'il put, à cause de ce bon service.

La guerre qui recommença en Flandre, entre le roy et les Flamands, l'an 1302, n'eut pas un si bon succès que celle que Charles, comte d'Anjou, y avoit cy-devant faite pour le roy, son frère, car l'armée françoise fut défaite par les Flamands, à Courtrai; mais le roy, y étant allé en personne, les battit et défit à son tour, et après tout cela, l'on fit la paix, l'an 1305.

Je ne dis rien ici du différend qu'eut Philippe avec Boniface : cela regarde l'histoire françoise; je remarquerai seulement, en cette même année 1305, la translation du Saint-Siége de Rome à Avignon, qui ne fut pas heureuse à la France, non plus que la destruction de l'ordre des Templiers; car, encore que le pape et le roy se fussent accordés pour exterminer cet ordre de tous les frères d'icelui, à cause de leurs grands et horribles crimes, néanmoins le vulgaire de ce temps-là et plusieurs historiens ont tenu qu'ils étoient innocents, et que le pape et la reine ne vécurent pas longtemps depuis, pour avoir été cités à comparaître devant Dieu, dans le bout de l'an, par le grand-maître.

En effet, le roy mourut bientôt après; mais on peut attribuer son trépas à l'ennui qu'il eut de l'impudicité de ses brus, et de ses autres affaires, aussi bien qu'à cela. Il fut enterré à Saint-Denis, et passe auprès de moi pour un des plus grands monarques que nous ayons eu, ayant toujours aimé la vertu, les armes et les lettres. Il laissa trois frères qui furent roys de France l'un après l'autre.

LOUIS-HUTIN, ROY DE FRANCE.

Gilles, archevêque de Bourges, religieux de l'ordre des ermites de Saint-Augustin, qui travailloit de tout son pouvoir à l'avancement de son Ordre, fit en cette année un établissement de ses religieux à Angers. Il les plaça auprès de la Porte Lyonnoise, en un petit monastère et église qui avoient été occupés, depuis soixante ou quatre-vingts ans, par certains religieux qu'on appeloit les Sacs, autrement : *Fratres de pœnitentia Jesu Christi*, lesquels le roy saint Louis avoit extrêmement considérés. Ceux-ci, qui commençoient à dégénérer de la piété de leurs fondateurs, en furent ôtés, et les Augustins mis à leur place. Ceux de la maison de Beauvau y ont depuis donné des rentes et de l'argent pour faire embellir l'église et le monastère, et surtout Bertrand de Beauvau, qui est enterré au milieu du chœur de cette église, avec ses quatre femmes, sous un superbe et magnifique mausolée.

Comme le règne de Louis-Hutin n'a pas été long ni considérable, nous ne trouvons rien pour notre histoire d'Anjou qui mérite d'être rapporté ici. Je dirai pourtant un mot de la mort d'Enguerrand de Marigny, qui, après avoir gouverné les finances de France sous Philippe-le-Bel, et encouru la haine et la disgrâce de notre comte, fut déféré au roy qui le fit condamner à mort, à l'instance et puissante sollicitation de Charles de Valois. Le pauvre Enguerrand fut donc pendu et étranglé au gibet de Montfaucon, que lui-même avoit fait bâtir.

Notre Bourdigné et plusieurs autres historiens françois disent que Charles, comte de Valois et d'Anjou, se repentit depuis d'avoir sollicité la mort d'Enguerrand, et que, pour satisfaction, il fit donner de grandes aumônes aux pauvres, leur enchargeant de prier pour l'âme d'Enguerrand de Marigny ; ces aumônes vinrent fort à propos en l'année 1315, où il y eut une famine et cherté prodigieuse en toute la France, et telle qu'on trouvoit chaque jour, dans les meilleures villes de France, des hommes morts de faim dans les rues. Le roy Louis-Hutin mourut l'année suivante, sans enfants mâles.

PHILIPPE-LE-LONG, ROY DE FRANCE.

Philippe-le-Long, comte de Poitiers, succéda à Louis, son frère, en vertu de la loi salique, et fut couronné nonobstant l'opposition du duc de Bourgogne et autres seigneurs. Les affaires et différends des Flandres, qui duroient toujours, causèrent une guerre où Phi-

lippe, fils de notre Charles de Valois, comte d'Anjou, commanda l'armée françoise, et y fit des merveilles, aussi bien qu'en Italie, où il alla avec une autre armée en faveur du pape.

L'an 1318, la fête de saint Marc étant arrivée aux féries de Pâques, l'on proposa à Angers de remettre cette fête, avec la procession et l'abstinence des viandes, après les fêtes. Hugues Odoard étoit alors évêque d'Angers, qui étoit un très habile homme, lequel, après avoir conféré sur cela avec les prêtres d'Angers, dit Hiret, il fut résolu qu'on transféreroit la fête, l'abstinence et les processions jusqu'après les fêtes. Mais le soir de devant la fête de saint Marc, il apparut en l'air une procession d'hommes et de femmes chantant et cheminant, à commencer depuis l'église Saint-Maurice, et tout le long de la rue Baudrière, jusqu'à l'église du Ronceray, et qui ayant été vue avec admiration de toute la ville, on changea le résultat, et l'évêque ordonna que, dès le lendemain, jour de saint Marc, on feroit sans remise la procession, depuis l'église Saint-Maurice jusqu'au Ronceray, ce qui a toujours été continué depuis. Bourdigné s'est abusé, disant que ce fut Foulques de Mathefelon qui fit ce règlement de procession et d'office, car il ne commença d'être évêque d'Angers que l'an 1323.

Philippe-le-Long, roy de France, étant sur le point de policer son royaume, fut surpris d'une longue maladie, qui l'obligea de penser de policer son âme pour la présenter au jugement de Dieu. De fait, il en mourut, après en avoir été travaillé un an, et ne laissa point d'enfants mâles, non plus que son frère. Par la même loi salique, dont nous avons parlé, il eut pour successeur Charles-le-Bel, son frère, qui suit.

Charles de Valois, comte d'Anjou, étoit dans ces temps-cy très souvent à Angers, et résidoit en ses comtés d'Anjou et du Maine, où il se plaisoit infiniment. Y étant en cette année de 1321, il donna permission à tous les habitants d'Angers d'aller à la chasse, et de tuer, en la garenne dudit Angers (il y a apparence que c'est la Quinte), toutes sortes de bêtes fauves, tant grandes que petites, et tous oiseaux, excepté le gerfaut et le faucon. Ceux qui avoient des vignes, s'obligèrent de donner 16 deniers pour avoir cette permission, et ceux qui avoient des prés hauts, non noyables, douze deniers. Philippe de Valois, son fils, qui fut depuis roy de France, confirma et signa ces priviléges à Aigrefain, ce qui fut ratifié par Charles-le-Bel qui succéda en ce temps-là au royaume.

CHARLES-LE-BEL, ROY DE FRANCE.

Dès aussitôt que Charles-le-Bel fut parvenu à la couronne de France, il fit dissoudre son mariage, et se remaria; mais il n'eut point d'enfants mâles, non plus que ses deux frères. La Guyenne, ancien sujet de guerre entre les François et les Anglois, fut encore cause d'une nouvelle brouillerie durant ce règne. Elle commença l'an 1323, et Charles Valois, comte d'Anjou, y alla commander l'armée françoise, accompagné de Philippe de Valois, son fils, qui fut depuis roy de France. Notre comte conquêta la Guyenne, avec pareil bonheur qu'il avoit déjà fait cy-devant; l'Anglois, qui avoit des affaires chez lui, ne pouvant défendre cette province. Cela l'obligea d'envoyer Isabeau, sa femme, vers le roy Charles-le-Bel, pour faire un accommodement, où elle réussit, aussi bien qu'à faire un parti contre les Spencers, favoris du roy anglois, son mari. Je ne sais où Hiret a trouvé dans ce temps (il dit 1320, et je crois qu'il veut dire 1323) que les Anglois vinrent en Anjou, et qu'ils y attaquèrent le château de Vihiers et autres forteresses qu'ils prirent; et que les Bretons étant venus en Anjou pour les repousser, ils marchèrent jusqu'à Brochessac, dit à présent Brissac, et de là au château de Blaison, lequel ils prirent, et appartenoit lors au seigneur de Montmorency. Bourdigné ne dit rien de tout cela; partant, j'en doute fort, et laisse au lecteur à discuter cet article.

Ce fut en ces mêmes temps que Foulques de Mathefelon, évêque d'Angers, pour donner bonne opinion de sa conduite, envoya citer le vicomte de Beaumont, seigneur de la Flèche, de venir comparoître devant lui, et répondre sur certaines choses dont il étoit accusé. L'appariteur, ayant trouvé le vicomte en sa forêt de la Flèche, où il étoit à la chasse du cerf, fit son message, dont le vicomte, indigné, fit attacher l'appariteur entre les branches d'un cerf qui venoit d'être pris, lequel, entraînant l'appariteur à travers des halliers et buissons, le fit mourir d'une mort pitoyable et cruelle. Ceci étant rapporté à l'évêque, il excommunia le vicomte, qui ne fit qu'en rire pendant quelque temps; mais enfin, pressé par ses amis, il alla trouver l'évêque, et, s'étant soumis, il reçut l'absolution.

Bourdigné et Hiret écrivent que l'évêque fit un miracle en cette occasion qui toucha le vicomte, et que l'évêque, voulant faire connoître au vicomte et à tous les assistants combien la peine de l'excommunication est grande, fit apporter un pain blanc, lequel il excommunia, et, au même moment, de blanc qu'il étoit, il devint

tout noir. L'évêque ayant de suite prononcé l'absolution, il reprit sa première forme, dont tout le monde fut extrêmement édifié.

Les religionnaires et les libertins se moqueront, possible, de cette histoire. Je n'entreprends point de la prouver, je la donne sur la foi de nos annalistes.

Quelque temps après cela, Charles de Valois, comte d'Anjou et du Maine, grand prince et le plus grand prince, sans être roy, que nous ayons eu dans tous les siècles précédents, mourut, 1325.

Il languit longtemps, affligé d'un catharre et autres infirmités, et témoigna, durant sa maladie, bien du regret de la mort d'Enguerrand de Marigny, ce qui me fait conclure que Charles étoit vertueux et craignoit les jugements de Dieu. Son neveu, Charles-le-Bel, ne la fit pas longue après lui, car il trépassa en 1328, et n'ayant aussi laissé que des filles. Philippe de Valois, fils de notre Charles, lui succéda : de sorte qu'il fut presque aussitôt roy de France que comte d'Anjou et du Maine, car il n'avoit possédé ces deux comtés que deux ou trois ans, lorsqu'il recueillit la succession de la couronne de France.

PHILIPPE DE VALOIS, ROY DE FRANCE ET COMTE D'ANJOU.

Philippe de Valois étoit déjà comte d'Anjou et du Mayne, lorsqu'il parvint à la couronne de France, par le décès du roy Charles-le-Bel, son cousin germain, dont les filles en furent exclues par la loi salique.

Les Flamands furent les premiers qui donnèrent de l'exercice à son courage, les rébellions ordinaires de ces peuples mutins y ayant attiré les armées de ce nouveau roy qui les battit et châtia sévèrement. Il se fit faire ensuite de cela l'hommage du duché de Guyenne, par Edouard, roy d'Angleterre, nonobstant quoi, il y eut une guerre de peu de durée en cette province entre les François et les Anglois, où ceux-ci, ayant perdu quelques villes, furent bien aises d'accommoder promptement les affaires.

On parla de marier le fils aîné du roy, qui étoit un jeune prince parfaitement bien fait, appelé Jean, avec la sœur du roy anglois; mais les parties n'ayant pu demeurer d'accord, Philippe maria son fils avec Bonne, fille de Jean, roy de Bohême, qui étoit une princesse très accomplie; et en le mariant, lui donna les comtés d'Anjou et du Maine, dont Jean prit possession l'an 1334.

JEAN, FILS AÎNÉ DU ROY, DUC DE NORMANDIE ET COMTE D'ANJOU. — PHILIPPE DE VALOIS, ROY DE FRANCE.

L'an 1336, l'archevêque de Tours assembla les évêques ses suffragants à Châteaugontier, en Anjou, et y tint un concile provincial. La prospérité et le repos que le royaume de France goûtoit en ce temps, ne durèrent pas longtemps. Il sembloit que cette monarchie, étant paisible et florissante, et gouvernée par un roy, homme achevé, et assisté d'un fils orné de grandes qualités et marié hautement, fût inexpugnable; néanmoins, par les secrets jugements de Dieu, il en arriva tout autrement, car la guerre, ayant été entreprise par les Anglois, à la suscitation de Robert d'Artois, prince du sang royal de France, banni de ce royaume, nous fut très funeste, et mit la France à deux doigts de sa ruine.

Notre comte Jean, fils aîné du roy, étant relevé d'une grande maladie qui l'avoit mis à l'extrémité, prit la conduite de l'armée, dont les efforts, aussi bien que de celle de l'Anglois, tombèrent sur le pays de Hainault. Il ne se passa néanmoins rien de bien considérable en cette campagne que le siége du château de Thin-l'Evêque, qu'Edouard avoit surpris, et que Jean assiégea, et ne prit pas. Jean, duc de Normandie et comte d'Anjou, fut suivi et accompagné, durant toute cette guerre, de la plupart de la noblesse de ses pays d'Anjou et du Maine. Bourdigné nomme, entre autres, les seigneurs de Craon, de Bueil, de Sully, de Montjean, de Mathefelon, de la Jaille, de Vihiers, du Bellay, de la Tour-Landry, de Maulévrier, de Candé, de Segré, de Chemillé, de Vivier, Despeaux, de la Roche-d'Iré, de la Forêt, de Brissac, de Brezé, de Moyrieux, de Maurepart, du Bois-Dauphin, de Tigné, de Mont-Bron, de la Grezille et de Martigné, Angevins; de Sillé, de Bonnétable, de Lucé, de Malicorne et de Tucé, Manceaux.

Le lecteur doit observer que tous les seigneurs angevins, nommés cy-dessus, portoient en leur surnom le nom de leur seigneurie, même pour la plupart, comme par exemple : le seigneur de Craon se surnommoit de Craon; le seigneur du Bellay se surnommoit du Bellay; le seigneur de Montjean se surnommoit de Montjean. Il n'y avoit que le seigneur de Maurepart qui avoit nom de la Grezille, en son surnom, et étoit sorti d'un cadet de la maison de la Grezille. Toutes les familles des seigneurs cy-dessus sont finies, excepté celles du Bellay, de Bueil et de Martigné, de sorte que les seigneurs de la Jaille, d'à présent, ceux de Tigné, de Maurepart, etc., portent d'au-

tres surnoms et armes, ce que j'éclaircirai plus particulièrement en mon histoire généalogique des maisons illustres d'Anjou.

La noblesse d'Anjou et du Maine, étant retournée chez soi, fut bientôt rappelée pour aller faire la guerre plus près. Le prince Jean, s'étant rendu à Angers, capitale de son comté d'Anjou, y mit sur pied une forte armée pour aller assister Charles de Blois à la conquête du duché de Bretagne, que Charles prétendoit, du chef de sa femme, contre Jean de Montfort qui avoit fait alliance avec l'Anglois, et lui avoit fait hommage de la Bretagne. Le gros de l'armée s'étant fait à Angers, où se rendoient quantité de grands seigneurs françois, on commença à marcher vers la Bretagne. La première place qu'on attaqua fut le château de Champtoceaux, qui, après une forte résistance, se rendit à composition. L'armée françoise attaqua de suite et prit Carquefou et Nantes, où se trouva Jean de Montfort, qui fut envoyé à Paris, en prison, où il mourut incontinent après; mais la veuve, ayant rappelé ses amis et ses alliés, fit bien changer les affaires de face, au grand préjudice de la France, et la même disgrâce se fit aussi sentir aux François, en Guyenne et en Flandre, où la France tâchoit de contrepointer l'Anglois. Celui-ci eut aussi le déplaisir que lui causa la mort de Robert d'Artois, qui avoit été l'instrument de son bonheur.

Ce fut en ce même temps de guerre et de trouble, que Guillaume de la Porte, ou de la Forêt, appelé autrement Fils-de-Prêtre, citoyen et bourgeois d'Angers, fit bâtir la chapelle et l'hôpital de Fils-de-Prêtre en la paroisse de la Trinité d'Angers, proche la rue Lyonnoise. C'est le petit hôpital qu'on appeloit cy-devant les Renfermés, et où, par police, on avoit placé, depuis soixante ou quatre-vingts ans, tous les pauvres de la ville d'Angers, hommes et femmes âgés et enfants orphelins. Depuis l'an 1554 jusqu'à l'an 1615, on a fait divers règlements et assemblées générales, pour régler cet hôpital et chercher les moyens d'assister les pauvres. On y donna le blé des aumônes des abbayes de la ville d'Angers et le revenu des léproseries et aumôneries, ce qui a subsisté durant quelques années avec un peu moins d'ordre qu'il eût été expédient; mais, depuis huit ou dix ans, on a élevé dans ce lieu même un grand édifice, pour y faire un Hôpital Général où l'on mettra, dit-on, toutes sortes de pauvres. L'Université d'Angers, a, pour cette considération, cédé à cet hôpital général la maison et collége de la Fromagerie, qui y a été joint.

Or, la guerre se renflamma plus fort qu'auparavant en cette année. Geoffroy de Harcourt, seigneur normand, banni de France, s'étant retiré auprès de l'Anglois, sollicita cet ancien ennemi de la France, de descendre en Normandie, ce qui réussit à ce roy, au

grand malheur de la France. L'Anglois ravagea donc toute la Normandie, prit Caen, et alla se présenter devant Paris, d'où Philippe de Valois le contraignit enfin de se retirer; mais, comme il poursuivoit les Anglois avec imprudence, il s'en trouva mauvais marchand, et fut étrangement maltraité auprès de la Somme, que l'Anglois passa à la faveur d'un gué.

Les deux armées s'étant encore rencontrées à Crécy, en Ponthieu, il y eut une bataille générale qui fut gagnée par les Anglois : Philippe y perdit trente mille hommes et la plupart de sa noblesse; du côté des Anglois, il en mourut fort peu; mais la journée suivante fut horrible, à cause de la défaite des tourbes et communautés françoises qui venoient au secours du roy, pour accabler l'Anglois, car elles furent presque toutes taillées en pièces. A cette bataille de Crécy, moururent dans l'armée françoise les Angevins qui suivent : Baudouin de Savonnières seigneur de la Guerche et de Saint-Aubin de Luigné, qui étoit marié à dame Philippe de Saint-Cassien, du pays Loudunois, et avoit été trois fois maréchal d'armée aux guerres précédentes (1).

Cependant l'Anglois, tout fier du gain de cette grosse bataille, s'en alla assiéger Calais, où Philippe essaya plusieurs fois, mais toujours en vain, de jeter du secours. La ville fut prise au bout d'un an, après s'être très courageusement défendue, et a resté sous la puissance des Anglois plus de deux cents ans.

L'année suivante, 1348, il y eut une trève, puis une pestilence très horrible, qui affligea étrangement toute la France et les royaumes voisins; les auteurs italiens de ce temps-là la représentent très horrible en Italie.

Un brigand, nommé Croquart, qui s'étoit signalé en Bretagne, aux guerres d'entre Charles de Blois et Jean de Montfort, et où Charles de Blois venoit d'être défait et pris, s'étant jeté sur l'Anjou, et de là en France, y commit des brigandages épouvantables. Tout cela fléchissoit à peine le cœur de notre roy Philippe et celui d'Edouard, roy d'Angleterre; mais enfin, l'un et l'autre furent visités de Dieu. Je ne parlerai que de Philippe, lequel, quoique accablé de disgrâces et de pertes, étant devenu veuf, se remaria pourtant en cette année à Blanche de Navarre (1349), belle princesse, laquelle, Jean, duc de Normandie et comte d'Anjou, son fils, qui étoit aussi veuf, aimoit passionnément; mais Philippe n'imita pas en cette rencontre ce que le roy Seleucus fit autrefois au regard de son fils et de Stratonice, car il préféra son contentement à toute autre considération, et

(1) Après ce passage il y a un blanc dans le manuscrit.

épousa la princesse Blanche; mais, la partie étant mal faite, il fallut bientôt après l'abandonner avec la vie, car il mourut environ six mois après ses noces, à Nogent-le-Roy. Son corps fut porté à Saint-Denis, et y fut inhumé avec une pompe funèbre très magnifique. Dupleix a excusé les pertes et les défauts de ce roy; mais je ne sais si tout le monde en fera de même. Jean, duc de Normandie et comte d'Anjou, son fils aîné, lui succéda, et ne fut guères plus heureux que son père, 1350.

JEAN, ROY DE FRANCE ET COMTE D'ANJOU.

La France continua d'être affligée les premières années du règne de ce nouveau roy; la famine fut grande et générale, la guerre presque partout, et principalement en Guyenne et en Bretagne, où elle recommença furieusement. Tout cela ne fut encore rien au prix des désordres que Charles d'Evreux, roy de Navarre, prince du sang, y causa par des cabales et factions. Le roy Jean, qui tâchoit de faire tête partout comme il étoit attaqué partout, étant ennuyé de voir ravager son royaume par le prince de Galles, Anglois, qui fit un dégât horrible dans le cours du royaume, dont notre Anjou eut sa part, donna le rendez-vous de toutes ses armées en Touraine et en Anjou, pour remédier à ce mal. S'étant rendu lui-même à Blois et à la Haie, en Touraine, il y fit la revue de son armée, et marcha ensuite sur les pas du prince de Galles, qui tâchoit de se sauver en Gascogne, par le Poitou. Les deux armées étant proches l'une de l'autre auprès de Poitiers, Jean attaqua avec précipitation l'armée angloise, laquelle étoit très bien retranchée, et se défendit à merveille: tellement que le désordre s'étant mis dans l'armée françoise, les Anglois défirent là les François avec une sanglante boucherie de ceux-ci. Le roy y demeura prisonnier avec Philippe, son 4e fils, et plusieurs autres princes et seigneurs françois. Du pays d'Anjou y furent tués ceux-ci : Hüe de Maillé, Jean de Mirebeau, Guy des Barres, Jean de Tigné, Messire Jean Ferchault, messire Jean de Chambes, messire Hugues Odard, messire Jean Frétard, messire Jean de Brie seigneur de Serrant, Olivier du Rosay, Guicheux de Marconnay, Guillaume de Linières; et le roy fut même prisonnier en Angleterre, où il fut longtemps. Durant ce temps-là, le dauphin Charles gouverna le royaume, et remédia aux malheurs dont il étoit affligé, le mieux qu'il put; et après beaucoup de peines, et des travaux qui ne sont pas imaginables, procura la délivrance du roy, son père, qui fut amené à Calais, dont il fut fait un grand traité que vous pouvez voir en l'histoire de France.

Le roy Jean donna plusieurs otages à l'Anglois, qui devoient demeurer en la puissance de cet ennemi jusqu'à l'entier accomplissement des traités. L'un des principaux otages fut le prince Louis, 2e fils du roy, lequel fut depuis duc d'Anjou, auquel le roy son père, étant arrivé dans la ville de Calais, donna les comtés d'Anjou et du Maine. J'ai vu une copie des lettres de ce don, qui porte que le roy, en considération de l'affection que Louis, son fils, lui a témoignée en plusieurs rencontres, et principalement de ce qu'il a offert de donner, et donne effectivement, sa personne en otage, pour le bien du royaume et pour tirer le roy, son père, de prison, donne au prince Louis les comtés d'Anjou et du Maine, le châtel, châtellenie et baronnie de Château-du-Loir et le châtel et châtellenie de Chantoceaux, à tenir perpétuellement, posséder et exploiter par lui et ses enfants mâles, avec toute juridiction, et néanmoins avec réformes des droits de régales, hommage, ressort et monnoie, lequel hommage le susdit prince Louis fit à l'heure même, à Calais, qui fut au mois d'octobre 1360.

Par cet acte, l'on voit comment Bourdigné et Hiret se sont trompés, donnant, dès l'an 1350, le titre de duc d'Anjou au prince Louis. Au reste, la teneur des lettres du roy ne porte point que l'Anjou soit érigé, ni donné en titre de duché, de sorte que j'estime qu'il y a eu d'autres lettres d'érection en duché, qui ont suivi de près celles dont je viens de parler. Je qualifierai donc désormais le prince Louis duc d'Anjou.

LOUIS I, DUC D'ANJOU. — JEAN, ROY DE FRANCE, DE JÉRUSALEM, DE MAJORQUE, ETC.

Le roy Jean étant délivré de prison, et Louis, son fils, mené avec les autres otages en Angleterre, le conseil de France n'eut pas de plus forte application qu'à chercher les moyens de contenter l'Anglois et à retirer les otages : c'étoit fort bien raisonné, car la France étoit tellement abattue par les ravages que la guerre, la peste et la famine y avoient faits depuis la prison du roy Jean, que plusieurs contrées étoient demeurées désertes et inhabitées. Les levées de deniers avoient été aussi fréquentes et exorbitantes, de manière qu'on ne voyoit presque plus d'argent en tout le royaume; les serviteurs même et les servants furent obligés de donner la moitié de leurs gages pour contribuer aux impositions.

Tandis que l'on faisoit diverses propositions de paix et d'accommodement avec les Anglois (1362), Louis, duc d'Anjou, s'ennuyant d'être captif en Angleterre, se sauva habilement, et s'en vint en

France; et l'Anglois se roidissant toujours, le roy Jean résolut de passer en Angleterre pour s'excuser envers l'Anglois, et faire un nouvel accord avec lui, ce qu'il fit l'an 1364; mais il ne fut pas plutôt arrivé en ce royaume insulaire, qu'il y tomba malade, et décéda à Londres. Son corps fut apporté en France, et inhumé à Saint-Denis.

L'étrange calamité où toute la France étoit plongée, lorsque Charles V succéda au roy Jean, son père, ne lui fit point perdre courage; il rangea d'abord le Navarrois à ses pieds, lequel lui faisoit autant de peine et lui donnoit autant d'ombrages que l'Anglois. Il alla ensuite se faire sacrer à Rheims, ce qui fut fait avec beaucoup de magnificence par le ministère de Jean de Craon, Angevin, archevêque de la même ville, qui étoit un très habile prélat, et qui servit utilement et fidèlement les roys de France de son temps.

Or, le différend qui étoit entre Charles de Blois et la veuve de Jean de Montfort, pour le duché de Bretagne, et qui avoit déjà tant coûté de sang et d'argent à la France, subsistant toujours, celui-là alla témérairement s'engager à donner bataille à ses adversaires qui étoient assistés des Anglois, et y fut tué, au grand préjudice de la France, car Charles de Blois aimoit le roy et le royaume, et avoit marié depuis peu Marie de Bretagne et de Blois, sa fille aînée, à notre duc Louis, afin de s'allier, par ce moyen, encore plus étroitement à la France; au contraire, la veuve de Montfort et Jean son fils, s'étoient entièrement attachés à l'Anglois, et y eurent toujours de l'inclination.

Cependant l'état des affaires de France, qui ne permettoit pas de rebuter le Montfort victorieux, obligea le conseil du roy d'envoyer des députés vers lui, lesquels firent si bien, qu'ils conclurent un accord avec le Breton, par lequel le duché de Bretagne lui demeura, à la charge qu'il en feroit hommage au roy Charles. Louis, notre duc d'Anjou, qui commençoit à voir clair aux affaires, et devenoit un grand capitaine, eut bien de la peine à consentir à cet accord, mais enfin il fut obligé de déférer au roy, son frère, et au conseil de France; il en sut, toutefois, mauvais gré toute sa vie aux députés qui firent l'accommodement, qui étoient le seigneur de Craon et Jean de Craon archevêque de Rheims, cousins, tous deux Angevins, et le maréchal Boucicault.

Ce fut en ce temps que Bertrand du Guesclin commença à se signaler, et mérita l'estime et l'amitié de notre duc, qui le chérit cordialement toute sa vie, aussi bien que Thibault de Mathefelon, lequel notre ancien annaliste met en parangon avec du Guesclin.

Louis, duc d'Anjou, étoit en la ville d'Angers, en 1364 et 1365, et

avoit quitté la cour, à cause du déplaisir qu'il avoit eu de l'insulte que lui avoit faite Philippe, duc de Bourgogne. Son cadet, au festin du sacre du roy, s'étoit placé au-dessus de lui, disant que la pairie de Bourgogne étoit plus ancienne que celle d'Anjou; sur quoi, nos annalistes rapportent qu'un astrologue alla trouver Louis, et le consola, lui disant que cette division, d'entre lui et Philippe, son frère, s'augmenteroit et passeroit jusqu'à leurs descendants; mais qu'enfin sa postérité ruineroit et détruiroit celle de Bourgogne, ce qui arriva effectivement dans la défaite de Charles, dernier duc de Bourgogne, à Nancy, sous le règne de Louis XI, savoir mon (1), si les règles de l'astrologie peuvent faire connoître ce qui arrivera entre deux familles durant plus de cent ans.

Louis ne fut pas plutôt en son duché d'Anjou, que le roy Charles, son frère, l'y envoya quérir, à cause du besoin qu'il en avoit pour l'envoyer contre l'Anglois, en Languedoc et en Guyenne, où il fit parfaitement bien la guerre; mais, d'autre part, Robin Canolle, capitaine anglois, ravagea la plupart de la France, dont notre Anjou eut bien à souffrir pour sa part; car ce déterminé Anglois, s'étant posé sur la frontière d'Anjou et de Bretagne, y fit un long séjour, et y commit des brigandages exécrables. Cela obligea les habitants d'Angers de se tenir sur leurs gardes, et d'être un long temps sous les armes.

Olivier de Clisson, seigneur de Belleville, fut établi gouverneur d'Anjou, en la place de Pierre d'Avoir seigneur de Château-Fromont, qui s'étoit fort bien acquitté de sa charge; mais comme Belleville (1372) ne pouvoit pas être partout, deux capitaines de la ville d'Angers furent créés sous lui en ce même temps. L'un fut messire Thibaud du Bois-Saint-Père, qui commandoit du côté de Notre-Dame ou la Trinité, et l'autre messire André Chamaillart, qui commandoit du côté de Saint-Maurice; ces deux côtés de la ville s'appellent respectivement *çà d'Outre* et *là d'Outre*. Canolle, n'ayant osé assiéger Angers, courut toute la province, et emporta tout ce qui s'y trouva de meilleur.

Le duc de Bretagne fit aussi venir une autre armée angloise en son duché et environs, en ce même temps; d'où étant sortie, elle se jeta sur l'Anjou et le Maine, et s'avança jusqu'à Châteaugontier : messire Jean de Bueil assembla promptement les gentilshommes d'Anjou, Touraine et le Maine, ses amis, et alla attaquer cette armée angloise, qu'il battit et recoigna jusqu'à Vitré. Une autre armée

(1) Expression populaire, pour dire *à savoir* par interrogation. V. Dictionnaire de Trévoux.

angloise, qui étoit vers Poitiers et Mirebeau, ayant aussi su l'absence du duc d'Anjou, pendant qu'il étoit en Guyenne, se mit à piller et à faire des courses autour de Mirebeau, Saumur, Montreuil-Bellay et Chinon ; mais les garnisons, que le duc d'Anjou avoit laissées en ces places, allèrent attaquer ces Anglois, les battirent, et firent prisonniers Burle et d'Angosse, leurs capitaines.

L'an 1370, le Saint-Siége étant vacant par la mort du pape Urbain, les cardinaux élurent à Avignon, pour pape, Pierre Roger de Beaufort, cardinal, qui prit le nom de Grégoire XI. Il étoit fils de Guillaume. comte de Beaufort, en Anjou, et de Jeanne, sœur du défunt pape Clément VI, qui avoit acheté le comté de Beaufort, et l'avoit donné à sa sœur et à Guillaume, son beau-frère; et de ce mariage étoit sorti Grégoire XI, lequel, étant jeune, avoit aussi été poussé et avancé par le pape Clément VI, son oncle, lequel portoit d'argent à la bande de gueules, accompagnée de six roses de même mises en orle. Grégoire XI et Guillaume, comte de Beaufort-en-Vallée, ont aussi porté les mêmes armes, ce qui me fait pencher à l'opinion de ceux qui disent que Guillaume, comte de Beaufort, étoit frère du pape Clément, et non son beau-frère. Nos historiens angevins ont dit que le pape Grégoire XI étoit Angevin, à cause que son père étoit comte de Beaufort, en Anjou; les autres ont dit qu'il étoit Limousin, à cause de l'origine du pape Clément VI, son oncle, qui en étoit. Le comte de Beaufort, Guillaume, père de Grégoire XI, faisant sa résidence, tantôt en Anjou et tantôt en Limousin, il y a autant de sujets de qualifier Grégoire, Angevin, que de le faire Limousin; mais, en effet, son origine est du Limousin. Il avoit été le septième prieur de la Haye-des-Bons-Hommes, près Angers, ce qu'on voit en un ancien catalogue des prieurs de ce lieu; et il faut croire qu'il avoit eu dispense de son oncle pour tenir ce bénéfice, qui est de l'ordre de Grandmont, attendu qu'il étoit religieux-profès de l'ordre de Saint-Benoît.

On dit que, durant qu'il fut pape, et après qu'il eut remis le Saint-Siége à Rome, il y aperçut un jour certains Angevins, qui étoient allés baiser les pieds de Sa Sainteté, et qu'il leur dit, assez brusquement, après quelqu'entretien : *Breste-t-on encor à Croche?* lesquelles paroles, prononcées avec vitesse, les voyageurs eurent d'abord de la peine à comprendre; mais enfin, ils connurent la pensée de Grégoire, qui étoit de s'enquérir, par gaîté, si les jeunes gens d'Angers alloient encore *brester* aux oiseaux à la fontaine de Croche, qui est sur le chemin d'Angers à la Haye-des-Bons-Hommes, où Grégoire y en avoit remarqué autrefois.

Ce pape gouverna l'Eglise près de huit ans, avec beaucoup de

piété et de sainteté. Ce fut lui, qui, à la prière de Louis, duc d'Anjou, et de Marie de Blois, fille de défunt Charles de Blois, donna une nouvelle commission pour faire informer de la vie et mœurs de ce bon prince Charles. Il en avoit déjà été donné une par le pape Urbain V, mais elle n'avoit pas eu grand effet; celle-ci en eut davantage, et lorsqu'elle fut commencée par les commissaires, l'an 1371, on commit des Cordeliers d'Angers, où soixante témoins furent ouïs, qui déposèrent tous unanimement, en présence des doyen, archidiacre, trésorier et chantre de l'église d'Angers et autres, de la sainteté de vie, austérités et pénitence de défunt Charles de Blois, et des miracles faits à son tombeau aux Cordeliers de Guingamp; ensuite de quoi l'enquête fut portée à Rome, où le bon Charles de Blois fut canonisé, dit le sieur Duchesne, dans l'Histoire Généalogique de la maison de Chastillon : aussi, est-il appelé saint en plusieurs lieux et en plusieurs titres. On en voit une image en l'église de Saint-Julien d'Angers, avec cette inscription : SAINT CHARLES DE BLOIS; et une autre en l'église de Bourg, près Soulerre; tant y a que ça été un grand honneur à notre duc Louis d'avoir épousé la fille d'un prince si saint et si vertueux.

L'an 1372, la guerre fut faite heureusement, par les François, en Guyenne et en Bretagne, sous les ordres du duc d'Anjou et de Bertrand du Guesclin, connétable de France; mais l'Anjou fut molesté du passage des armées françoises qui marchèrent en Bretagne. Notre duc Louis fut reçu en grand triomphe à Angers, au retour de ces guerres, dit Bourdigné. Il étoit accompagné à cette entrée, comme il avoit aussi été en ces guerres, des gentilshommes qui suivent : les seigneurs de Montsoreau, du nom de Chambes, de Montjean, de Riou, de la Forest, de la Grézille, de Martigné, de la Roche des Aubiers, portant le Roux en son surnom, de la Jaille, du Pui-du-Fou, de Mathefelon, de la Grezille-Maurepart, de la Crossonnière, des Escottés, des Noyers, du Houssay et de la Fueillée.

Tandis que Louis, duc d'Anjou, faisoit la guerre en Guyenne et en Languedoc, il y eut une bonne fortune qui lui acquit le royaume de Mailhorque ou Majorque, ce qui arriva de la façon que je vais dire. Don Jacques, roy de Majorque, cadet de la maison d'Aragon, avoit un frère aîné appelé dom Pedro, roy d'Aragon, duquel il reçut plusieurs mauvais traitements. Don Jacques avoit aussi une sœur, nommée dona Jeanne, marquise de Montferrat, son héritière; laquelle, après avoir considéré les grandes assistances que Louis, duc d'Anjou, avoit naguère rendues à don Jacques, son frère (auquel Louis avoit fourni soldats et argent pour faire la guerre à don Pedro, et avec quoi il avoit fait de grands progrès en Aragon et en Roussil-

lon; après quoi il étoit décédé, et avoit laissé le royaume de Majorque à la princesse dona Jeanne, sa sœur) cette princesse, dis-je, se voyant sans enfants, en cette année 1373, fit don à Louis, duc d'Anjou, du royaume de Majorque, des comtés de Montpellier et de Roussillon, et de tous les autres droits qui lui appartenoient de la succession de don Jacques, son frère, duquel elle étoit héritière, à l'exclusion de don Pedro, roy d'Aragon. Louis accepta cette donation avec joie. Pour venger les injures faites à cette princesse et à son frère défunt, et pour se mettre en possession des biens à lui cédés, il entra en armes en Catalogne, où il prit plusieurs places sur don Pedro ; mais les affaires de France l'ayant rappelé en ce royaume, et ayant depuis entrepris la conquête de Naples et de Sicile, il ne poursuivit point l'entreprise du Roussillon et de Majorque; et voilà le droit de nos ducs d'Anjou sur le royaume de Majorque, qui est très bon et très légitime, et passera ci-après à nos roys de France, avec tous les autres droits et successions de la maison d'Anjou.

Or, après tant de guerres et d'affaires, Louis étant venu se rafraîchir et reposer en la bonne ville d'Angers, comme nous avons déjà dit, il y eut la satisfaction de voir fleurir l'Université de cette ville, laquelle fut réformée et réglée, en cette même année de 1373, par maître Pierre Bertrand, maître-école, lors chef de l'Université, car il n'y avoit point encore de recteur.

J'ai différé jusqu'ici de parler à fond de la fondation et institution de cette Université, d'autant que c'est le temps où l'on peut véritablement lui donner ce nom, et qu'elle a commencé de le porter. Hiret, Bruneau et plusieurs autres assignent la fondation de l'Université d'Angers à l'année 1364, et disent que ce fut en cet an que les lettres que Louis, duc d'Anjou, obtint du roy Charles, son frère, en faveur et pour la fondation de cette Université, furent expédiées; mais je n'ai point vu ces lettres. Bourdigné l'attribue à Louis II, duc d'Anjou. Les uns et les autres se sont trompés; car il est certain que Charles, comte d'Anjou, donna, dès l'an 1269, des priviléges, et fit un règlement en faveur des écoliers étudiants en l'Université et écoles d'Angers : Jean, comte d'Anjou, y donna aussi des priviléges, l'an 1335; et le même Jean, depuis roy de France, fit encore expédier d'autres lettres et priviléges en faveur du maître-école, et des écoliers étudiants à Angers, l'an 1356. Tout cela fait voir qu'il y avoit une manière d'Université à Angers, et un grand exercice des lettres et sciences, dès avant l'année 1364, contre Hiret, et avant Louis II, duc d'Anjou, contre ce qu'a dit Bourdigné. Outre cela, il est très véritable, que, dès le règne du roy saint Louis, les sciences

fleurissoient à Angers, et qu'on y enseignoit publiquement, comme nous avons déjà observé; et il est constant que Marbode y avoit tenu école, avec grand fruit et grand éclat, dès l'an 1120. Enfin nous apprenons, d'un règlement de la même Université, que, dès le temps d'Ulger, évêque d'Angers, les sciences et les lettres y étoient grandement en vogue, ce que ce bon et savant évêque favorisa autant qu'il lui fut possible, ayant ordonné, que, lorsque les bedeaux accompagneroient les écoliers à passer leurs thèses à l'évêché, on donnât auxdits bedeaux honnêtement à manger des viandes de la table de l'évêché : *Habebunt cibaria ejusdem mensæ, quæ prædictæ bonæ memoriæ dominus Ulgerius, episcopus Andegavensis, eisdem contulit, donavit et prædicta fieri perpetuo voluit et præcepit.* Tout cela fait voir qu'il y avoit exercice de lettres et écoles publiques à Angers, plus de deux cents ans avant Louis I, duc d'Anjou, et avant le règne de Charles V, roy de France; mais j'estime que ce qui a donné lieu à l'opinion de ceux qui attribuent la première fondation de l'Université d'Angers à Charles V, roy de France, et à Louis I, duc d'Anjou, son frère, c'est que Louis a apparemment fait confirmer en ce temps-là au roy Charles, son frère, les priviléges cy-dessus, et qu'ensuite il y a eu des bulles des papes en faveur de cette Université. Voici à ce sujet l'extrait d'un cahier, tiré des registres de l'Université d'Angers, qui éclairera bien tout ceci.

« L'on ne peut remarquer le temps de la création de l'Université d'Orléans, non plus que la création de celle d'Angers, qui a été créée à l'instar de celle d'Orléans; mais on lit dans les Statuts de l'Université d'Angers, que, l'an 1269, Charles, comte d'Anjou (il faut dire beau-père de Charles II, qui fut aussi comte d'Anjou), à la supplication des écoliers et habitants de la ville d'Angers, fit un certain règlement de police, pour être gardé, tant en l'Université d'Angers qu'en la ville, avec certains priviléges; lesquels priviléges furent confirmés par Jean, comte d'Anjou, en 1335, et le même Jean, roy de France, en 1356. En tout ce temps, il se remarque audit lieu, que l'Université d'Angers n'étoit composée que du maître-école, qui étoit le chef de l'Université, d'un certain nombre de docteurs, tant en droit civil qu'en droit canon, et du procureur des écoliers de plusieurs maisons qui y venoient étudier; et lors, il n'y avoit aucun recteur.

» Depuis lequel temps, le maître-école, nommé maître Pierre Bertrand, docteur ès-droit, fit en l'an 1373, dont nous parlons, en l'église Saint-Maurille, certains statuts contenant les règlements qui se doivent garder, tant en la promotion aux degrés de bachelier de licence et de docteur en droit civil et canon que pour les bedeaux,

la création desquels il se réserve. Après le décès dudit Bertrand, maître-école, chef de l'Université, on créa un recteur pour chef d'icelle, qui fut environ l'an 1376 (je continue de rapporter cet extrait, et de dire ici tout de suite tout ce que j'ai qui concerne l'Université d'Angers), et ce recteur étant créé, et l'Université assemblée le 19 avril 1398, fit autres et nouveaux statuts touchant la faculté des Droits civil et canon, savoir : l'ordre qu'on doit garder aux leçons; quand elles doivent commencer et finir; quel ordre on doit tenir en la promotion aux degrés de bachelier, de licencié et de docteur en l'un et l'autre droit; du devoir des bedeaux; de les récompenser pour leurs services, et plusieurs autres choses; lesquels statuts furent, selon les occurrences, augmentés et simplifiés le 30 janvier 1431 et 17 juillet 1443.

» J'ai dit et répète, que, pendant tout ce temps et jusqu'à l'an 1443, l'Université n'étoit que pour le droit civil et canon; en laquelle année intervint la bulle d'Eugène IV, pape, par laquelle il enjoignit à l'Université, d'annexer à icelle les facultés de Théologie, de Médecine et des arts libéraux. Cette bulle fut vérifiée et confirmée par Charles VII, roy de France, qui amplifia les priviléges de l'Université, et octroya de grandes et favorables immunités, lesquelles, de temps en temps, ont toujours été confirmées par nos roys, et successivement, tellement qu'à présent l'Université est composée du recteur, du maître-école, alias chancelier; des cinq docteurs des droits civil et canon; des docteurs des facultés de théologie et de médecine; du doyen des arts; du procureur général, procureurs, bedeaux, etc. »

M. Mesnage dit que la bulle d'Eugène, dont nous avons parlé, est de 1432, et rapporte quelques autres bulles antérieures à celle-là, en faveur de notre Université, accordées par les papes Benoît XIII, Jean XXIII et Innocent VIII.

Après avoir vu, dans l'extrait cy-dessus, les priviléges et immunités honorables de l'Université d'Angers, il sera bon de parler ensuite des fondations utiles; de celles des colléges, et de l'institution des Nations.

L'Université a eu, de tout temps et d'ancienneté, pour tout bien, le revenu d'un certain domaine, qui pouvoit valoir et vaut encore par chacun an environ 1,300 livres de rente; lequel revenu se distribue aux docteurs des droits et quelque petite portion aux bedeaux. Je ne sais point qui a donné à l'Université cet ancien domaine : je me persuade que ç'ont été des particuliers, ou bien que ce domaine a été acquis des réserves des anciens maîtres-école et docteurs. L'Université possède aussi le Pré d'Allemagne, qui lui a été donné par un jeune seigneur allemand étudiant à Angers, d'où ce pré

a pris le nom de Pré d'Allemagne. Il a été donné à la charge que tous ceux d'Angers iront s'y promener quand bon leur semblera. Henry, le Grand en toutes sortes de grandeurs, étant à Angers, l'an 1598, donna à la même Université et aux maire et échevins d'Angers un sol pour livre à prendre sur les décimes d'Anjou, et un autre sol pour livre sur les mesures du vin qui se vend à la ville et aux faubourgs d'Angers : le tout est demeuré depuis aux docteurs, régent des Droits, qui en ont fait débouter, par arrêt, les maire et échevins. Voilà le fonds de l'Université. Outre cela, les docteurs prennent certaines sommes pour chaque licence, et particulièrement une somme considérable pour les licences de ceux qui veulent être avocats. Le partage de ces droits se fait, et chaque docteur de chaque faculté, officier et bedeau, sait ce qu'il doit avoir. M. de Hacqueville fit un règlement sur tout cela et sur plusieurs autres matières, sous le règne du roy Charles VIII.

Depuis que le roy Charles VII eut accordé à l'Université d'Angers les beaux priviléges et immunités dont nous avons parlé, c'est merveille combien elle a fleuri et a été peuplée d'écoliers, ce qui a continué jusqu'environ l'an 1620, qu'elle a commencé à déchoir. Ce n'est pas qu'il n'y ait déjà beaucoup d'écoliers dès avant le règne du roy Charles VII, comme nous l'avons vu cy-dessus; mais elle se peupla encore davantage sous le règne de ce roy, durant les guerres angloises et après.

Il y a en l'Université d'Angers six Nations, sous lesquelles on comprend tous les écoliers, et chaque nation a un procureur et un bedeau.

La première nation est celle d'Anjou, qui comprend la Touraine et les nations étrangères. La fête de cette nation est la saint Lézin, le 13e jour de février. Elle porte pour armes : de France ancien à la bordure de gueules, avec crosse sur le côté gauche de l'écu, une épée la pointe en haut sur le côté droit, posée en pal, le tout de métal, selon leur usage. Le lieu où se fait la solennité de la fête de cette nation est l'église des Cordeliers : un chanoine de Saint-Maurice y célèbre la grand'-messe, et a deux chanoines pour diacre et sous-diacre; on y fait d'ordinaire de belles déclamations en l'honneur de saint Lézin, en prose et en vers, en latin et en grec.

La nation de Bretagne est la seconde; sa fête est la saint Yves, qui se célèbre fort solennellement, en l'église de Saint-Maurice, et au son de toutes les cloches; les armes de cette nation sont l'écu de Bretagne, qui est : d'argent semé d'hermines de sable.

La troisième nation est celle du Maine, dont la fête est saint Julien, 27 janvier : on la célèbre en l'église de Saint-Jean-Baptiste, dite de Saint-Julien. La nation du Maine porte : d'or à la croix de

gueules, chargé de trois candélabres ou chandeliers d'argent, deux en face et un en pointe.

La quatrième est la nation de Normandie, dont la fête est la Conception de Notre-Dame, 8e jour de décembre, qui se célèbre solennellement aux Jacobins. Elle porte : d'azur à deux léopards, dont l'un sur l'autre.

La cinquième est la nation du Poitou, qui comprend l'Aquitaine et le Languedoc; sa fête est saint Blaise, 3e jour de février, qui se célèbre aux Jacobins. Elle porte : d'azur à trois couronnes d'or.

La sixième est la nation de France, qui n'a été érigée qu'en 1430, après toutes les autres; sa fête est la Translation de saint Martin, 4 juillet.

Il y a eu autrefois de grandes contestations entre les Poitevins et les Limousins, qui vouloient faire chacun sa nation à part, les Poitevins ayant choisi saint Hilaire pour patron, et les Limousins saint Martial; mais enfin on les mit d'accord, et ils furent mis sous un même patron.

Les procureurs et bedeaux de ces nations jouissent des priviléges de l'Université. Il y a encore plusieurs autres officiers pareillement privilégiés, savoir : le doyen des arts, le procureur général, le receveur général, le scribe, le grand bedeau, le bedeau du recteur, le bedeau du maître-école, les cinq bedeaux des cinq docteurs, le bedeau de la théologie, le bedeau de la médecine et les deux bedeaux des arts, qui sont pourvus par le doyen de Saint-Julien; les autres sont pourvus par leurs facultés, docteurs et nations : en tout dix-huit bedeaux, y compris ceux des nations dont nous avons premièrement parlé. Plus, il y a des libraires jurés, et autres officiers.

Il faisoit beau voir autrefois la magnificence avec laquelle les docteurs de toutes les facultés, avec les licenciés et leurs officiers, assistoient aux solennités et fêtes de ces nations, aux entrées des roys, princes et gouverneurs, et l'ordre qu'ils gardoient aux assemblées, cérémonies publiques et leçons. Mais tout cela a diminué peu à peu, avec bien du relâchement : de sorte qu'on a remarqué qu'en l'année 1672, il ne se trouva aucuns écoliers de droit, angevins, à la messe de saint Lézin, aux Cordeliers, et qu'il ne se trouva non plus aucun écolier breton, à la saint Yves, à Saint-Maurice.

Avant que de quitter ce sujet, il faut parler de la fondation des colléges, qui ont été établis pour y enseigner les lettres et la grammaire et rhétorique.

Le premier et le plus ancien est le collége de la Porte de Fer, alias de Saint-Maurice. C'étoit premièrement une chapelle, fondée dès l'an 1033 par les doyen et chanoines de Saint-Maurice, qu'ils nom-

mèrent chapelle-collége de Saint-Maurice, où ils mirent ensuite, savoir l'an 1262, un principal régent ou chapelain. Ils augmentèrent cette fondation, l'appelant toujours le Collége de Saint-Maurice, par leurs clercs ou chapelains. Le sieur Bruneau de Tartifume dit avoir lu, en certain titre, que ce collége fut fondé, en 1304, par un prêtre appelé François Roger, et nommé le collége de la Porte de Fer, alias de Saint-Maurice; et que les chanoines et chapitre de l'église d'Angers l'érigèrent en collége, l'an 1400, pour y faire instruire leurs chapelains et les enfants de la ville. Tout cela peut être véritable, et les deux dernières fondations, rapportées par Bruneau, n'empêchent point les deux premières dont j'ai parlé; mais je confirme les uns et les autres. Je trouve que le principal de ces colléges est des gaignages de Saint-Maurice, et jouit des immunités du chapitre. La chapelle de ce collége est à la collation du maître-école.

Le collége de Bueil, qui est en la rue de la Roë, a été fondé par un nommé Grégoire Langlois, évêque de Séez, qui en ordonna la fondation par son testament, dont il chargea ses neveux Jean Langlois, prêtre, et Jean Langlois, seigneur de Cohon. En exécution de ce testament, ses deux affectionnés et fidèles neveux firent bâtir ce collége, et y fondèrent et ordonnèrent un principal et un chapelain, six écoliers boursiers, dont trois doivent être du doyenné de Passays, en l'évêché du Mans, et trois de l'évêché de Séez, ce qui se pratique encore. Yvonnet Hudebourg, secrétaire de la reine de Sicile, en écrivit et passa les lettres de fondation. On dit qu'ils ont en ce collége des lettres d'amortissement fort belles et authentiques. Il a été nommé le collége de Bueil, à cause qu'il a été bâti et fondé en l'hôtel de Bueil, lorsqu'il fut acheté à cet effet par les héritiers de Guillaume Langlois, à ce que dit M. Ménage, en la vie de Mathieu Ménage. Cet hôtel de Bueil étoit le logement des seigneurs de Bueil, lorsqu'ils venoient à Angers, où tous les grands seigneurs d'Anjou, Touraine et le Maine, avoient alors des hôtels pour y faire la cour à leur prince. Ceux de Craon avoient le leur où est à présent le monastère des religieuses du Calvaire; ceux de Mathefelon et de la Plesse, en la rue du Cornet; ceux de la Jaille et de Beauvau, ailleurs.

Le collége de la Fromagerie fut fondé, l'an 1408, par Jean Verrier et Alix Le Bart, sa femme. Ils donnèrent, pour cet effet, à l'Université d'Angers, leur maison de *la Fromagerie*, qui étoit fort belle, à la charge qu'il y auroit quatre écoliers boursiers étudiants-ès-droits; et, pour leur entretien, donnèrent un clos de vigne appelé la Perrière, une belle métairie appelée les Noyers, une maison située à la Porte Girard, et autres biens, à la charge que les boursiers feroient dire une messe par semaine, et grâces, avec prières pour

les défunts, après le dîner et souper; de quoi les fondateurs chargent le recteur et les docteurs de l'Université, lesquels ils en sont patrons après eux. Cet ordre a été changé dans la suite des temps : au lieu des boursiers, on y voit un principal et des régents, qui enseignoient les rudiments, grammaire et philosophie. J'ai vu encore y faire leçon de rhétorique et philosophie, ce qui a continué jusqu'environ l'an 1650; mais, depuis quelques années, on y a aboli tous exercices, et on a converti cette maison en un Hôpital qu'on appelle Général.

Le Collége Neuf a été premièrement appelé la Chapelle d'Anjou. L'an 1509, les bacheliers, licenciés et écoliers de la nation d'Anjou y établirent un collége, et y firent un grand bâtiment pour cet effet, qu'on voit encore à présent. On y mit d'abord quelques boursiers, qui en furent ôtés l'an 1545, et on mit en leurs places un principal et quatre régents pour enseigner les lettres, la grammaire et la philosophie. Philippe Lancelot, qui fut un huguenot fameux en Anjou, fut le premier principal; et les régents en ont aussi été ôtés, l'an 1624, pour y établir les prêtres de l'Oratoire, qui y enseignent à présent la grammaire, les lettres romaines, la rhétorique et la philosophie. Ces pères, après beaucoup de difficultés, ont été incorporés à l'Université.

Quant à la Faculté de Médecine, on n'y fait pas beaucoup d'exercices ni de leçons, et quand il s'y en fait, c'est en la salle des Arts, qui est un beau logis, proche l'église Saint-Martin, lequel on dit avoir été bâti par René, roy de Sicile et duc d'Anjou, et donné à l'Université par cet illustre prince.

Il n'y a point de collége pour la Théologie, que la salle ou réfectoire de Saint-Maurice, qui est au bout des cloîtres, vers les Jacobins. On a choisi ce lieu pour la commodité du chanoine théologal, qui est obligé d'y enseigner. J'ai vu qu'on n'y faisoit qu'une ou deux leçons par jour, et qu'il n'y avoit que six ou huit docteurs en théologie. A présent, les leçons, disputes et exercices y sont fréquents, et il y a bon nombre d'habiles docteurs.

Cette Université assista, par six députés, au concile de Bâle, l'an 1434; et quelque différend s'étant mis entre eux et les députés de l'Université, d'Avignon, pour la puissance des antiquités, la dispute fut portée au concile même, qui donna son jugement en faveur de l'Université d'Angers sur ce que le député de celle-ci, qui étoit M. Jean Bohalle, remontra que les députés de notre Université, au concile de Constance, y avoient précédé ceux d'Avignon. Et à ce que ceux-ci lui objectoient qu'il n'y avoit point de Faculté de Théologie en l'Université d'Angers, comme il y en avoit en celle d'Avignon, Bohalle répliqua qu'on y faisoit leçon de théologie, quoiqu'il

n'y en eût point de faculté, et que l'Université d'Orléans, qui n'avoit point non plus de Faculté de Théologie, ne laissoit pas de précéder celle de Tholose où elle étoit. Mathieu Mesnage, chanoine, et Guy de Versailles, chanoine d'Angers, qui assistèrent à ce concile pour l'évêque et le clergé d'Anjou, appuyèrent fortement le droit de Bohalle.

L'an 1477, les Grandes Ecoles, où l'on enseigne le Droit, furent bâties aux dépens des six nations, qui ont fait mettre leurs armes aux six croisées; et ce beau bâtiment n'a coûté que 2,680 livres 2 sols six deniers.

Pour continuer l'histoire de Louis, duc d'Anjou, et du roy Charles VII, il y eut encore guerre contre l'Anglois, en Guyenne. L'empereur vint voir le roy à Paris, où il fut magnifiquement reçu; après quoi, le duc d'Anjou alla châtier ceux de Montpellier, qui s'étoient soulevés, et le duc de Bretagne se rétablit en la plupart de son duché; ce qui ne se fit pas sans guerre et fréquents passages de soldats par l'Anjou, dont cette province fut extrêmement incommodée, ce dont le duc de Bretagne fit depuis satisfaction à notre duc Louis.

Enfin le roy Charles V mourut de maladie (au château de Beauté, sur Marne), l'an 1380, et laissa deux fils, dont l'aîné, appelé Charles, comme lui, lui succéda. Le deuxième, nommé Louis, fut appelé premièrement duc de Touraine, puis d'Orléans. Ce roy, un peu avant sa mort, institua Louis, duc d'Anjou, son frère, régent du royaume, et les ducs de Bourgogne et de Bourbon, tuteurs des personnes de ses fils. Il a été surnommé le Sage, avec beaucoup de raison, car il a, par sa sagesse et prudence, délivré son royaume des griffes de l'Anglois et de mille autres malheurs et disgrâces. Il avoit encore ordonné, avant son décès, que les roys de France seroient couronnés et déclarés majeurs à quatorze ans. Charles, son fils, n'avoit pas encore atteint cet âge, lors du décès de son père; il fut néanmoins sacré et couronné à Reims, dont ses oncles ne furent pas contents. Louis, duc d'Anjou, notre prince, se vengea sur les trésors du roy défunt, dont il s'empara, et retint toujours la qualité de régent. Il fit encore, après cela, la levée d'un décime sur le clergé, qui lui fut accordé par le pape Clément, pour fournir aux frais de la conquête du royaume de Naples et de Sicile, qu'il entreprit tout de bon, l'an 1383, après avoir assisté le roy, son neveu, de conseil et d'autorité, à châtier les émotions populaires qui avoient été faites en plusieurs villes du royaume, et dans la guerre de Flandre, qui avoit eu un succès très favorable pour Charles.

Mais avant que de parler à fond du voyage de Louis, duc d'Anjou,

en Italie et à Naples, il est nécessaire de dire ici le sujet de cette entreprise, et sur quoi elle étoit fondée. Nous avons vu, cy-devant, que Charles-le-Boiteux, qui fut roy de Naples et de Sicile, après Charles d'Anjou, son père, eut, entr'autres enfants, une fille appelée Clémence, qui fut mariée à Charles de Valois, auquel elle porta le comté d'Anjou. Charles-le-Boiteux eut, outre cela, plusieurs autres fils et filles, qui eurent lignée pour la plupart, et firent plusieurs branches, dont celle des aînés posséda le royaume de Hongrie, et les autres diverses autres principautés. Robert, petit-fils du Boiteux, succéda au royaume de Naples, au préjudice de son oncle, roy de Hongrie; et ayant longtemps régné à Naples, et n'ayant point de fils survivant, institua Jeanne, sa petite-fille, qui étoit sortie de Charles, son fils, son héritière au royaume de Naples et Sicile et comté de Provence. Jeanne, ayant ainsi succédé à son ayeul Robert, et reçu son investiture, l'an 1344, gouverna ce royaume dans de grands troubles et guerres : car, ayant épousé André de Hongrie, son cousin germain, et l'ayant trouvé trop mol et lâche dans ses embrassements, elle le fit étrangler dans sa chambre, avec un cordon qu'elle avoit elle-même tissu de sa propre main. S'étant amourachée de Louis, prince de Tarente, autre sien parent, elle ne s'en contenta pas non plus; mais Louis de Hongrie, frère du défunt André, étant venu, avec une grande armée, en Italie, pour venger la mort de son frère, et se saisir du royaume de Naples, Jeanne, pour conjurer cet orage, s'enfuit en Provence, où elle réclama l'assistance du pape qui y étoit alors, et lui engagea ou vendit, comme disent quelques auteurs, la ville et comté d'Avignon. Appuyée de ce secours, et des troupes qu'elle leva en Provence, elle retourna à Naples, dont elle chassa les troupes que Louis de Hongrie y avoit laissées, et reprit ses villes. S'étant parfaitement bien rétablie, elle épousa Jacques d'Aragon, qu'elle fit nommer duc de Calabre, duquel ne se contentant point encore, elle s'amouracha d'Othon, duc de Brunswick, prince allemand, de fort bonne mine, que quelques auteurs disent qu'elle épousa.

Sur ces entrefaites, le pape Grégoire XI, qui avoit remis le Saint-Siége à Rome, d'Avignon, où il étoit auparavant, mourut. Après son décès, les habitants de Rome, ayant intimidé les cardinaux de menaces de les massacrer s'ils élisoient un François, Urbain fut élu; mais plusieurs cardinaux, et surtout les François, s'étant transportés à Naples, après l'élection d'Urbain, y élurent pour pape Clément VII, lequel alla tenir son siége à Avignon. Urbain, pape de Rome, pour se venger de Jeanne, envoya promptement solliciter Louis de Hongrie, qui étoit déjà venu une fois en Italie, d'y retour-

ner avec une armée, lui promettant de l'assister à la conquête de Naples; mais Louis s'excusa sur sa vieillesse, et envoya à sa place Charles de Duras, son parent, et aussi parent de Jeanne, et sorti et descendu de Charles-le-Boiteux. Quelques historiens appellent ce Charles de Duras, Charles de la Paix, lequel, à la sollicitation du pape, marcha avec une puissante armée en Italie. Jeanne, se voyant en cette extrémité, eut son dernier réfuge au pape Clément d'Avignon, dont elle envoya implorer le secours. Ce pape, considérant qu'elle n'avoit point d'enfants, lui conseilla d'adopter Louis, duc d'Anjou, et d'engager, par ce moyen, ce généreux prince dans ses intérêts, et à lui donner un puissant secours, ce qu'elle fit, et le pape Clément en envoya l'investiture à Louis; après quoi, Jeanne, ayant pris congé de Clément, s'en alla d'Avignon, en Italie, trouver son mari Othon, qui défendoit courageusement le royaume de sa femme contre Charles de Duras. Mais il arriva, par malheur pour elle, que Duras, qui venoit d'être aussi couronné roy de Naples, par Urbain, pape de Rome, défit Othon, et le fit prisonnier; et Jeanne étant elle-même peu après tombée entre les mains de Charles de Duras, son cousin, il la fit pendre et étrangler au même lieu où cette reyne avoit autrefois fait pendre André de Hongrie, son mari.

Or, Louis, duc d'Anjou, qui possédoit le trésor du défunt roy Charles, son frère, et avoit encore fait, d'ailleurs, de grands amas d'argent, et ne respiroit, depuis son investiture, que le voyage d'Italie et de Naples, se hâta de rassembler toutes ses troupes et tous ses amis en un corps d'armée, pour marcher promptement à la conquête de ce nouveau royaume qui s'étoit entièrement soumis à Duras, depuis la mort de Jeanne. Il alla d'abord à Avignon, où il fut couronné, par le pape Clément, roy des Deux-Siciles et de Jérusalem, avec une grande magnificence; après quoi, il s'achemina avec son armée en Provence, dont il se fit reconnoître comte et seigneur, après sept ou huit mois de guerre et de résistance de la part des Provençaux.

Lorsque l'armée de Louis partit de France, elle étoit de plus de cinquante mille hommes, parmi lesquels on voyoit briller une belle et leste cavalerie. J'ai bien du regret de n'avoir pu trouver de mémoires fidèles, ni les noms des gentilshommes d'Anjou et du Maine, qui accompagnèrent Louis à cette conquête; je n'ai trouvé que ceux-ci : Macé de Beauvau, Jamet de Beauvau, Jean II du nom seigneur de Beauvau, Jean Chaperon chevalier, Jean de Coulaines seigneur de la Possonnière, qui mourut depuis en Hongrie, combattant contre les Turcs, aussi bien que Jean Chaperon.

Amé, comte de Savoie, se joignit à notre armée à l'entrée d'Italie,

avec deux mille lances de son pays. Ils traversèrent tous ensemble la Lombardie, la Toscane et la Romagne, pour donner dans la Pouille. Louis, y étant arrivé, trouva son armée beaucoup diminuée par la fatigue du chemin, l'intempérie de l'air et les attaques des partisans de Charles de Duras, qui avoit jeté des troupes sur le passage de Louis, sous la conduite d'Alberic de Barbiano et de Jean d'Angut. Louis même fut blessé, mais fort légèrement, en un combat qu'il leur donna, et vit couler plus de gloire que de sang de sa plaie, comme a dit fort excellemment le sieur de Cassan.

La plupart des villes de la Pouille et de la Calabre s'étant soumises à Louis, et plusieurs grands du royaume de Naples étant venus lui rendre hommage, Charles de Duras se trouva étrangement surpris. Quelques auteurs ont écrit qu'il envoya un insigne empoisonneur vers Louis, pour l'empoisonner en parlant à lui; mais celui-ci, en étant averti, fit prendre et punir ce scélérat; cependant, il est bien difficile de comprendre qu'un homme en puisse empoisonner un autre en parlant à lui et par sa seule parole. Ce coup étant manqué, Duras alla se renfermer au château de l'Œuf de Naples, qui étoit réputé imprenable, laissant quelques troupes pour fatiguer toujours l'armée de Louis, avec défense d'en venir à la bataille, et dans l'espérance que l'armée françoise se ruineroit bientôt d'elle-même par les maladies et autres incommodités. Il ne fut pas trompé dans son attente, car notre beau duc, après avoir refusé l'offre d'un enchanteur, qui lui promettoit de le faire entrer au château de l'Œuf, avec son armée, par dessus un pont dressé par art magique, pourvu qu'aucun ne fît le signe de la croix étant dessus, fit punir le magicien de mort, et marcha de suite avec son armée vers Naples. Ce magicien se vanta, avant que de mourir, d'avoir déjà fait prendre une fois le château de l'Œuf par cet artifice diabolique, et que la pauvre reine Jeanne y avoit été attrapée.

Incontinent après, le comte de Savoie mourut, et l'armée françoise étant grandement affoiblie, Louis dépêcha en France le sire de Coucy, pour demander du secours, qui lui fut envoyé sous la conduite de Coucy, qui en avoit été le solliciteur; mais il n'arriva, par malheur, qu'après la mort de Louis. Pierre de Craon, seigneur de Sablé et de Briolay, ayant aussi été dépêché vers Marie, duchesse d'Anjou et épouse de Louis, ne s'en acquitta pas si bien, dont il lui coûtera bon ci-après; quelques auteurs attribuent à sa négligence la perte de notre armée. Tant y a que notre généreux Louis, étant au désespoir de ne pouvoir plus tenir la campagne, se renferma, avec le reste de ses troupes, dans Bari, où il fut incontinent après bloqué par ses ennemis. Voulant faire un dernier effort, il fit une sortie sur

les troupes ennemies, où il fut blessé de cinq coups, dont il mourut, accablé de regrets, quelques jours après, au mois de septembre de l'an 1384, étant âgé de quarante-cinq ans environ.

D'autres disent que les Italiens ayant empoisonné un puits qui servoit à abreuver les hommes et les chevaux de l'armée angevine, cela causa une mortalité étrange et incroyable dans cette armée; et qu'étant presque tous péris en peu de temps, Louis en mourut de regret et de déplaisir, devant le château de Barlette; et ceux-ci ne parlent point du dernier combat où nous avons dit que Louis fut blessé. Après la mort de ce prince, les restes de son armée se dispersèrent, chacun se sauvant en France, à petites troupes, le mieux qu'il put.

Louis, duc d'Anjou, roy de Sicile, de Jérusalem et de Majorque, comte de Provence, de Piémont et du Roussillon, etc., termina ainsi sa vie illustre et éclatante par une triste et déplorable mort : nous faisant voir, par cet exemple, que comme les rivières douces vont mourir en la mer salée, ainsi les douceurs les plus grandes des vies les plus glorieuses se terminent parfois en des douleurs bien amères. C'étoit un prince orné de plusieurs rares et grandes qualités, accort, libéral, généreux, vaillant et actif au possible, bien fait de sa personne, et l'un des plus beaux princes de son temps. Il avoit un défaut, c'est qu'il étoit extrêmement ambitieux : aussi sa vanité, et la passion déréglée qu'il avoit d'être appelé roy, lui coûtèrent la vie, et furent funestes à l'Anjou et à la France, par la perte de tant de courageux soldats qui périrent avec lui en Italie, et de tant de finances qu'il y consomma. Il laissa trois enfants de Marie de Blois et de Bretagne, sa femme, très habile princesse. L'aîné des fils, nommé Louis, lui succéda au duché d'Anjou, et à ses royaumes et à ses comtés de Provence et du Piémont. Le second fut nommé Charles, comte du Maine, auquel Louis, son père, donna, par son testament fait à Calésime, l'an 1383, les comtés du Roussillon, d'Etampes et de Gien; Charles a aussi porté la qualité de prince de Tarente. Le troisième des enfants de Louis I et de Marie de Bretagne fut une fille, nommée Yolande d'Anjou, qui fut mariée à François I, duc de Bretagne. Bourdigné dit que le corps de Louis I, duc d'Anjou, fut apporté à Angers, par ses officiers et domestiques, et qu'il fut inhumé en l'église de Saint-Maurice, au côté droit du grand autel; mais nous allons voir que Bourdigné s'est trompé, et qu'on n'apporta à Angers que le cœur de ce prince, et non son corps.

LOUIS II, DUC D'ANJOU ET ROY DE SICILE. — CHARLES VI, ROY DE FRANCE.

La première action que fit la reine Marie, veuve de Louis I, duc d'Anjou et roy de Sicile, après qu'elle eut appris le décès de son cher époux, fut de donner ordre de faire prier Dieu pour le repos de l'âme de ce prince, en son pays d'Anjou et du Maine. Elle fit ensuite disposer toutes choses à Angers, pour recevoir avec pompe le cœur du même roy, son mari, lequel elle fit inhumer en l'église de Saint-Maurice. Donc tous les corps et communautés ecclésiastiques d'Angers, savoir : l'église de Saint-Maurice, les abbayes de Saint-Aubin, Saint-Serge et Saint-Nicolas, les églises royales et collégiales de Saint-Laud et de Saint-Martin, et les autres églises collégiales et paroissiales et les religieux mendiants, s'assemblèrent, le 29 décembre 1384, et marchèrent processionnellement jusqu'à mi-chemin des Ponts-de-Cé, où ils reçurent le cœur de ce magnanime prince. Ils revinrent à Angers, au même ordre, et marchèrent droit à l'église de Saint-Maurice; et, le service parachevé, le cœur de Louis fut déposé et inhumé en cette église, au côté droit du grand autel.

Jean Doclerc, et, soi-disant notaire apostolique et impérial, a fait un acte de la station et marche de toutes les églises d'Angers, en cette occasion, qui est fort confus et embrouillé, car il prétend, en cet acte, faire voir que les églises collégiales de Saint-Laud et Saint-Martin ont précédé les autres colléges ecclésiastiques après l'église cathédrale; mais, dans un endroit du même acte, il donne la préférence ou précédence aux religieux de Saint-Aubin, et place ceux de Saint-Serge et Saint-Nicolas avec ceux de Saint-Laud et Saint-Martin, sans spécifier lesquels tenoient la droite ou le haut bout. Cet acte a été fait à la prière des chanoines de Saint-Laud et Saint-Martin, et ne mérite pas qu'on s'y arrête; la seule qualité de notaire impérial que prend le passeur, le doit rendre suspect, car il n'a jamais été permis aux notaires impériaux de faire des actes dans ce royaume. Au reste, la pratique d'aujourd'hui est que les abbés et religieux de Saint-Aubin, Saint-Serge et Saint-Nicolas, précèdent, sans difficulté et sans contredit, les églises de Saint-Laud et Saint-Martin. Aux assemblées du clergé, les prieurs de ces abbayes précèdent les doyens de Saint-Laud et Saint-Martin, et toutes autres fois les chanoines de l'église cathédrale.

Cette cérémonie funèbre étant parachevée, la reine Marie, qui fut, comme disent les anciens historiens, aussi bien que les nouveaux, non seulement un exemple de continence et de bonne vie, mais

encore de générosité et industrie au maniement des affaires d'état par-dessus toutes les femmes de son temps, s'employa de tout son cœur à faire élever les deux jeunes princes Louis et Charles, ses enfants, à la vertu et à toutes sortes d'exercices nobles, à quoi elle réussit parfaitement.

Mais, tandis que cette illustre princesse est à Angers, à faire instruire nos deux jeunes princes, retournons un peu en Sicile et à Naples (1). Voici ce qui s'y passa. Charles de Duras n'eut pas sitôt appris la mort de Louis, duc d'Anjou, son adversaire et compétiteur, qu'il alla attaquer et s'empara promptement de toutes les places qui s'étoient rangées sous l'obéissance de Louis. Et tout faisant joug sous les armes de Duras, il se vit dans peu de temps roy paisible de tout ce royaume; mais il n'en jouit pas longtemps : car, étant allé peu après en Hongrie, il y fut assassiné par la trahison et les artifices d'Elisabeth, veuve de Louis roy de Hongrie et oncle de Duras, dans la crainte qu'elle eut d'être dépossédée par lui.

Les Napolitains, considérant la mort de Louis, duc d'Anjou, et celle de Duras, arrivées dans si peu de temps, crurent avoir trouvé un moyen propre pour se remettre en liberté et s'affranchir de la royauté. Pour cet effet, ils rebutèrent et chassèrent la veuve de Duras, qui étoit à Naples et vouloit s'immiscer au gouvernement du royaume, et élurent six personnages des plus notables d'entr'eux pour gouverner leur ville; ce que les autres villes du royaume imitèrent, et se maintinrent de cette façon, jusqu'à l'an 1390, que Boniface IX fit couronner Ladislas ou Lancelot, fils de Charles de Duras, en la ville de Gayette, par son légat; ce qu'il fit par politique, sentant la venue de Louis II, duc d'Anjou, qui venoit se mettre en possession du même royaume que Louis I, son père, lui avoit laissé. Mais, avant que de parler à fond de ce voyage, il y a propos de conduire nos deux jeunes princes Louis et Charles en Provence, avec leur mère, où la rébellion des Provençaux les obligea d'aller, l'un pour s'y faire reconnoître, ce qui fut enfin exécuté après beaucoup de troubles et de dissensions, et à quoi l'appui du pape Clément VII et du roy Charles VI, leur cousin, leur fut grandement utile. Les villes d'Aix et Tarascon furent les dernières à se soumettre; mais, à la persuasion du pape Clément, elles reconnurent notre prince Louis, pour leur comte.

Cette bonne intelligence du pape et de notre jeune duc, continua par l'accortise et les soins de la reine et duchesse Marie, sa mère. Ils s'entrevisitèrent encore une fois à Avignon, et cette habile princesse,

(1) Le royaume de Naples s'appelle *la Sicile deçà le Phare*..

avec la recommandation du pape Clément et les intrigues qu'elle entretenoit à la cour de France, fit si bien, que le roy Charles VI, qui venoit de ranger le duc de Gueldres à son devoir, fit notre duc Louis et Charles, son frère, chevaliers, avec beaucoup de solennité, promit secours à Louis, pour la conquête de son royaume de Sicile, et le mena, lui et Charles, son frère, en Languedoc et à Avignon, où il témoigna au pape Clément, qu'il leur donnoit sa protection.

Clément s'engagea encore de nouveau, et s'anima de plus en plus à appuyer les intérêts de notre jeune duc, où ce pape espéroit aussi trouver les siens pour se faire reconnoître à Rome. Il couronna donc Louis II, duc d'Anjou, fort solennellement, à Avignon, roy des Deux-Siciles et de Jérusalem, l'an 1387, disent les sieurs de Sainte-Marthe; mais Dupleix ne marque le voyage du roy en Languedoc, qui est le temps de ce couronnement, qu'en l'an 1389, tellement que j'aime mieux suivre ici Dupleix, Bourdigné et autres auteurs, qui ne marquent le couronnement de Louis que l'an 1390. Par éclaircissement de quoi, Bourdigné, parlant de l'établissement des religieux Carmes à Angers, au lieu où ils sont à présent, et lequel fut fait l'an 1388, dit que ce fut deux ans ou environ, avant le couronnement de Louis.

Il y avoit déjà quelque temps que ces religieux Carmes étoient à Angers, et étoient logés au lieu de Caseneuve, aux Lices, attendant un établissement plus commode, qui fut fait, comme je viens de dire, au même lieu où ils sont à présent, lequel leur fut donné par un zélé bourgeois d'Angers, appelé Berthelot Berthin, l'an 1388, et qu'ils ont fait depuis embellir et accommoder à diverses fois, de sorte que c'est à présent un monastère fort bien bâti et accommodé. Il y a en l'église de ces religieux une chapelle, dite Notre-Dame de Recouvrance, qui a été fort fameuse et grandement fréquentée depuis quelques siècles, et où les papes ont donné de grandes indulgences.

Les religieux Augustins, mendiants, obtinrent aussi quelque temps après de Geoffroy de la Tour-Landry, seigneur de Bourmont, et de Jeanne de Rougé, sa femme, un petit monastère, que ce seigneur leur fit bâtir en la paroisse de la Cornuaille, près Candé, en Anjou, et leur donna quelques biens, à la charge de quelques services.

En retournant à notre prince Louis II, je trouve qu'après qu'il eut été couronné à Avignon, il s'en alla en Aragon, pour traiter de son mariage avec la princesse Yolande, fille de Jean, roy d'Aragon, et d'Yolande de Bar, son épouse. Il avoit en sa compagnie le seigneur de Goucy, que la reine Marie, sa mère, lui avoit acquis, et étoit en une haute estime de valeureux et prudent seigneur. Il avoit, outre cela, une grande troupe de noblesse de ses pays d'Anjou, du Maine et de Provence. Ce jeune roy, étant arrivé en Aragon, y ravit incon-

tinent en admiration le roy et toute la cour, par sa bonne mine, son adresse et sa politesse.

Je trouve que les historiens ne s'accordent pas, touchant la célébration de ce mariage : les nôtres disent qu'il fut célébré et consommé en cette année; l'histoire de Provence et les sires de Sainte-Marthe disent seulement que Louis fiança Yolande, et qu'elle fut ensuite menée en Provence, où Louis l'épousa huit ans après. MM. de Sainte-Marthe citent l'année, et disent que ce ne fut que l'an 1400, et remarquent qu'Yolande étoit une princesse de singulière beauté. Il faut donc, suivant le compte de ces MM., que la princesse Yolande ait resté en Aragon ou en Provence jusqu'à l'an 1400, et que cependant Louis, son fiancé, soit allé en Italie, où il a été jusqu'à la même année. Il faut encore avancer qu'après cette année-là, consommé son mariage avec Yolande, il l'ait en même temps amenée à Angers, car l'histoire du Miracle de Notre-Dame-sous-Terre, arrivé la même année de 1400, fait voir clairement que la reine Yolande étoit à Angers en cette année. Mais la date de février me fait juger que ce miracle n'est arrivé qu'en 1401. Selon l'ancienne computation, qui ne commençoit l'année qu'à Pâques, février, qui précède toujours Pâques, étoit encore compté et répété de l'année 1400.

Tant y a que Louis, soit qu'il ait consommé son mariage en cette année, soit quelque temps auparavant, ce qui fut fait avec une pompe très magnifique, les uns disent à Barcelone, les autres en Provence, s'en alla dès cette même année en Italie, pour faire la conquête de son royaume de Naples. Quelques auteurs disent qu'il y mena une armée d'Aragonois, d'autres disent d'Angevins et Manceaux, mais il y a peu d'apparence à ces derniers. Louis n'eut pas beaucoup de peine à conquêter ce royaume, dont il se mit en possession; mais, s'en étant retourné en France, Ladislas ou Lancelot, fils du défunt Charles de Duras, se saisit de l'occasion de l'absence de Louis, chassa les garnisons françoises qui y avoient été laissées, et se rendit le maître du royaume.

Tandis que le roy Louis II, duc d'Anjou, étoit en Italie, la reine Yolande, son épouse, se tenoit à Angers, avec la reine Marie, sa belle-mère, où elles se divertissoient le mieux et le plus honnêtement qu'il leur étoit possible en l'absence de Louis.

Un jour que la reine Yolande sortit de son château d'Angers, par la Porte des Champs, accompagnée de ses gentilshommes et demoiselles, pour aller prendre l'air et la promenade vers l'Evière, elle s'arrêta au lieu qu'on nomme la butte de l'Evière. Elle n'y fut pas sitôt assise, que quatre ou cinq petits chiens espagnols, qu'elle avoit, se mirent à brailler et battre furieusement un petit buisson qui étoit

derrière l'église du prieuré de l'Evière, dont ils firent enfin sortir un connil ou lapin, qui se vint réfugier au giron de la duchesse Yolande, et se laissa prendre et manier sans faire paroître de crainte. La duchesse, ayant considéré tout cela, eut une inspiration et pensée de faire bécher et chercher au lieu dont étoit sorti ce lapin, ce qui fut fait tout aussitôt : et on y trouva une manière de voûte fort petite, où étoit une image de Notre-Dame, tenant un enfant entre ses bras, et une lampe de verre auprès, que l'on apporta à la reine; dont elle eut une joie extrême, et commanda à l'heure même qu'on fît bâtir une petite chapelle ou oratoire au même lieu, en mémoire de cette action. Cet oratoire fut incontinent après fréquenté du peuple d'Angers, et plusieurs miracles s'y firent. Frère Jean Souchard, religieux au prieuré de l'Evière, fit, l'an 1450, agrandir cet oratoire, et y fit bâtir une belle chapelle qui est encore à présent fort renommée, et le lieu d'une très grande dévotion.

Louis, étant de retour en France, obtint du pape la permission de lever un décime pour fournir aux frais de la guerre de Naples, et pour recouvrer son royaume; mais il n'exécuta pas sitôt cette entreprise, car ayant trouvé le royaume de France en troubles, et qui commençoit à se diviser par les factions des maisons d'Orléans et de Bourgogne, il y resta quelque temps.

Charles VI, roy de France, étoit lors malade d'une folie ou foiblesse d'esprit, laquelle il avoit contractée en la forêt du Mans, marchant avec son armée contre le duc de Bretagne, lequel avoit offensé Charles en plusieurs occasions, et entr'autres pour avoir donné retraite à Pierre de Craon, seigneur de Sablé et de Briolay, qui avoit attenté à la vie du connétable de Clisson. Le roy fit confisquer la terre de la Ferté-Bernard sur de Craon, et la donna à Louis, duc d'Orléans, son frère; mais la reine Marie, veuve de Louis I, duc d'Anjou, se la fit adjuger et à ses enfants, aussi bien que celle de Sablé, pour la dédommager des sommes d'argent que lui devoit Pierre de Craon, et qui lui avoient été confiées pour porter en Italie, à Louis I, son mari.

Les troubles de la cour de France, continuant, causèrent beaucoup de mal au royaume; l'ambition de Philippe, duc de Bourgogne, reprit de nouvelles forces en la personne de Jean, duc de Bourgogne, son fils, lequel lui succéda en ce temps ici. L'Anjou fut un peu plus paisible, à cause du séjour de nos princes et de leur cour; il y eut pourtant de l'affliction, au sujet du décès de Charles, prince de Tarente, comte du Maine, du Roussillon et de Beaufort, qui décéda à Angers, le 19 mai 1404. Il avoit accompagné le roy Louis, son frère, l'an 1397, à son second voyage en Italie, si tant est que Louis II y

ait fait deux voyages avant l'an 1404. Au retour de ces voyages, il fut fait, par son frère, sénéchal ou gouverneur de Provence. La même année, il avoit fiancé Polixène de Saint-Sévérin, d'une grande maison au royaume de Naples; mais le mariage ne fut pas consommé. Il fut adopté, un peu avant sa mort, par Guillaume Roger, comte de Beaufort en Anjou, lequel, à ce titre, lui donna son comté de Beaufort, et lui en fit don en toutes manières que ce pût être. Charles avoit recueilli cette succession et le fruit de cette adoption. lors de son décès, et en étoit en possession, dont Louis, son frère aîné, hérita et de tous ses autres biens. Le corps de Charles fut inhumé en l'église de Saint-Maurice d'Angers, auprès du cœur du roy Louis, son père.

La reine Marie, mère de ce jeune prince, ne lui survécut guère, car elle mourut aussi à Angers, le 12 novembre ensuivant, et fut pareillement enterrée en l'église de Saint-Maurice, près le grand autel, sous le cierge pascal, en un petit caveau où l'on a encore mis depuis le corps de la reine Jeanne de Laval, seconde femme du bon roy René. Le sieur Duchesne, en l'Histoire généalogique de la maison de Châtillon-sur-Marne, a fait excellemment l'éloge de notre illustre Marie, lequel il a tiré de l'histoire manuscrite du roy Charles VI, qui la loue de sa continence, courage, prudence et adresse extraordinaire, comme nous avons fait. Il ajoute qu'elle usa si sagement des revenus de l'Anjou, du Maine et de la Provence, l'espace de vingt-deux ans, qu'elle conduisit toujours les guerres de Naples pour son fils aîné Louis, et l'entretint en état royal à ses propres dépens; outre quoi, ceux de son conseil plus secret ont assuré qu'elle assembla encore plus de deux cent mille écus d'or en ses trésors, lesquels, étant proche de la mort, elle révéla à son fils. Et comme lui, étonné de cette grande somme, lui eut demandé doucement pourquoi elle ne l'avoit pas, au temps passé, secouru plus largement en ses nécessités, elle lui en rendit notablement la cause, disant qu'elle craignoit toujours qu'il ne fût pris prisonnier, et afin de ne rechercher point, çà et là, sa rançon, elle avoit retenu par devers elle ce trésor. Cette histoire manuscrite dit en outre que c'étoit une très belle princesse, et qui étoit parfaitement bien faite.

Il y a une litre autour de l'église Saint-Maurice, en dedans, où sont les armes de cette reine en plusieurs écussons, qui sont d'hermine ou Bretagne, et en plusieurs lieux sont mêlées ou avec l'écu d'Anjou, premières armes du duc Louis I, son mari; quelquefois cet écu d'Anjou est parti de Bretagne, tiercé de Jérusalem ou de Sicile. Je crois que c'est la première litre qui ait été mise en l'église de Saint-Maurice. Le roy Louis II, duc d'Anjou, et le roy René, y en

ont fait ajouter une autre, et chargé leurs écussons d'Aragon, de Hongrie, Bar et Lorraine, comme l'on peut encore voir en cette belle église.

La mort de ce prince et de cette princesse avoient été présagées la même année par une crue extraordinaire des rivières, qui causa un dommage inestimable au pays d'Anjou, et principalement à la Vallée, par la rupture de la Levée de Loyre. L'hyver avoit aussi été étrangement rigoureux et long, ayant duré depuis la saint Michel, jusqu'à la Chandeleur, et les rivières ayant été continuellement glacées durant deux mois.

L'an 1406, Marie de Montalais, dame de Cholet, Montjean et Bécon, veuve de Briend de Montjean, seigneur de ces lieux, fit bâtir et fonda le monastère des Cordeliers de Cholet, en Anjou.

Or, les factions et ligues des Orléanois et Bourguignons continuant toujours, Louis, roy de Sicile, se donna au parti des premiers, qui étoit estimé le plus juste. Il étoit à Paris lorsque Jean, duc de Bourgogne, fut assassiné. Louis, duc d'Orléans, assista à l'enterrement de ce dernier. Il tâcha de pacifier ces deux partis, et y employa toute sa prudence et son adresse; mais il n'y profita de rien, car Jean, duc de Bourgogne, recommença ses picoteries et outrages plus fort qu'auparavant. Enfin l'on fit un accord et paix fourrée entre ces deux maisons, l'an 1408, auquel assista notre duc d'Anjou, roy de Sicile.

Ce fut en cette même année que naquit René, second fils de Louis II, qui succéda au duché d'Anjou et aux royaumes de son frère aîné. Comme un bonheur ne vient jamais seul, la joie de cette naissance fut suivie de celle de la succession du royaume d'Aragon et principauté de Catalogne, qui échut à Yolande d'Aragon, épouse de notre duc Louis, environ ce même temps, par le décès de Jeanne d'Aragon, veuve de Mathieu, comte de Foix, sa sœur aînée, qui n'avoit point d'enfants. Toutes deux étoient filles de Jean, roy d'Aragon, après le décès duquel, Martin, duc de Montblanc, frère de Jean, s'étoit emparé du royaume au préjudice des princesses Jeanne et Yolande, ses nièces, vraies héritières du royaume: car il n'y a point de loi salique en Espagne, et les filles succèdent aux royaumes et principautés.

Mathieu, comte de Foix, avoit fait plusieurs efforts contre Martin, usurpateur, pour se mettre en possession du royaume qui appartenoit à sa femme, laquelle étant décédée, comme je viens de dire, environ l'an 1407 ou 1408, sa succession parvint sans aucune difficulté à la princesse Yolande, sa sœur, qui restoit seule fille et héritière de Jean, roy d'Aragon; mais Louis, duc d'Anjou, son mari, qui

se disposoit au même temps à passer en Italie, pour entreprendre de nouveau la conquête de son royaume de Sicile, se contenta de faire instances auprès de Martin, oncle de sa femme, et de lui faire remontrer le droit de la reine Yolande, sa nièce, et de le presser de la déclarer son héritière au royaume. En effet, Martin en fut touché, car étant décédé peu après, sans enfants, et interrogé devant sa mort à qui il laissoit la succession de ses états : « A nul autre, dit-il, qu'à celui à qui elle appartiendra de droit. »

Louis étoit en Italie, lorsque ce roy, ou plutôt usurpateur, mourut. Il avoit naguère passé à Rome, dont il avoit chassé les troupes de Ladislas, son ennemi et usurpateur du royaume de Naples ; il étoit aussi allé à Pise, saluer le pape Alexandre V, qui venoit d'y être créé en un concile, et ce pape avoit aussi confirmé le royaume de Naples ou Sicile à Louis, et l'en avoit investi. Ce prince, étant revenu en France, pour mettre de plus grandes forces sur pied, retourna, cette année de 1410, en Italie. Ayant fait ligue avec les Florentins et les Siennois, il se fortifia de leurs assistances, et s'en alla joindre l'armée papale, qui étoit commandée par deux excellents capitaines, Paul Orsin et Sforce Cottignola. Ils allèrent ensuite tous ensemble donner bataille à Ladislas, qui fut vaincu et mis en déroute le 5e jour de mai de la même année de 1410. Mais notre Louis, au lieu de poursuivre le cours de sa bonne fortune, licencia aussitôt ses troupes, et comme autrefois s'en retourna en France, sans avoir tiré aucun profit de son armement : ce qui éleva tellement le courage de Ladislas, son ennemi, qu'il se rendit maître de plusieurs places, disant, en commun propos, que si Louis eût poursuivi sa victoire, le jour que la bataille fut donnée, il se fût rendu maître de lui et du royaume; si le lendemain du royaume, et non de lui; si le troisième jour ni de lui, ni du royaume. En effet, notre Louis est blâmé généralement de tous les historiens, de n'avoir pas su user de sa victoire. Je ne sais à quoi attribuer cette légèreté, si ce n'est qu'il se soit déplu de servir parmi ces Italiens doubles et dissimulés, dont presque toutes ses troupes étoient composées, et qui firent semblant de se mutiner après la victoire de Louis, pour donner moyen à Ladislas de se sauver.

Je trouve que le pape Alexandre étant mort peu après, Balthazar Cossa, qui avoit commandé les troupes papales en l'armée de Louis, ayant été élu, et pris le nom de Jean XX, notre Louis retourna en grande hâte en Italie, pour saluer ce nouveau pape et renouer une ligue et amitié avec lui; mais l'ayant trouvé tout changé, il s'en revint en France, laissant pour gouverneur des places qui lui restoient au royaume de Naples, messire Guy Thorel, chevalier angevin très noble

et très courageux, qui se comporta généreusement. De fait, Louis ne fut pas plutôt arrivé à Angers, où la reine Yolande, son épouse, le retint avec les caresses les plus obligeantes du monde, qu'il apprit que Thorel avoit défait Ladislas, et ensuite assiégé et pris Naples; mais cette ville fut quelque temps après reprise par le même Ladislas.

Outre la perte de ce royaume, Louis perdit encore en ce même temps celui d'Aragon, ou, pour mieux dire, les neuf arbitres qui furent constitués et établis pour juger à qui appartenoit ce royaume, après la mort de Martin, prononcèrent une injustice au lieu d'une sentence contre Louis et Yolande, en faveur de Ferdinand de Castille, neveu de Martin, fils de sa sœur. L'un des neuf arbitres, nommé Gener Rebassa, chartreux, contrefit le fou, voyant que les autres arbitres concluoient à priver Louis et Yolande du royaume; ce qui lui parut si injuste, qu'il aima mieux faire le fou au préjudice de son honneur que d'engager sa conscience, en adhérant aux autres arbitres. Ferdinand de Heredia, archevêque de Saragosse, qui prévoyoit le tour qu'on alloit faire à Louis et Yolande, en parla aussi avec chaleur, et pour ce sujet fut assassiné par les partisans du Castillan. Le roy de France, Charles VI, avoit aussi à ce sujet envoyé des ambassadeurs en Aragon, dont étoit chef Louis de Bourbon, comte de Vendôme. Ces ambassadeurs appuyèrent, autant qu'ils purent, et firent valoir les intérêts de Louis et de Yolande; mais tout cela fut inutile, et Louis et Yolande eurent beau faire protester par leurs ambassadeurs contre ce compromis et ces arbitres, qui leur étoient suspects pour être partisans et créatures du Castillan, qui prétendoit aussi droit au royaume d'Aragon : ces arbitres, dis-je, nommèrent Ferdinand, au préjudice de notre duc et duchesse. Mais les Aragonois et les Catalans reconnurent si bien depuis cette injustice, qu'ils envoyèrent, eux-mêmes et de leur propre mouvement, l'an 1468, offrir cette couronne à René d'Anjou, fils de Louis et Yolande, comme à leur légitime héritier et successeur. Nous avons plusieurs historiens espagnols et italiens qui n'ont su dissimuler en leur histoire l'injustice de cette sentence; et ont reconnu que ce royaume appartenoit à Louis et à Yolande, et qu'ils en ont été véritablement roys, et en ont laissé la succession à leur postérité qui l'a enfin cédée à nos roys de France.

Louis, ayant abandonné les affaires de Sicile et d'Aragon, s'attacha à celles de France, qui étoient toujours fort troublées, à cause des divisions des maisons d'Orléans et de Bourgogne, qui recommencèrent avec plus de furie qu'auparavant, dont vinrent de sanglantes guerres, qui causèrent de terribles ravages autour de Paris; je ne trouve pas que notre Anjou en ait été molesté.

Il y eut encore une paix, où Louis, duc d'Anjou et roy de Sicile, signa avec le cardinal de Bar, oncle de notre duchesse Yolande, et les autres princes; mais l'Anglois s'étant venu fourrer dans la querelle des deux maisons, cela donna lieu au commencement d'une sanglante guerre entre la France et l'Angleterre, qui mit la France à deux doigts de sa ruine. Le premier exploit de l'Anglois, après qu'il fut entré en France, fut la prise de Harfleur et le pillage de la Normandie. Les François, s'y voulant opposer, furent défaits à plate couture à la journée d'Azincourt, très funeste à la France. Les Angevins qui suivent y furent tués, faisant bon devoir en l'armée françoise : Jean de la Haye; Jean Fresneau, chevalier; Briand Amenard, seigneur de Chanzé et de Bouillé, chevalier; Guy Amenard; Geoffroy de la Haye, seigneur de la Haye-Joulain et du Plessis-Macé.

Nonobstant le gain de cette bataille, l'Anglois n'avança en aucune façon ses affaires en France, et ne fit aucune conquête; mais il fera bien mieux ses affaires ci-après. S'étant joint avec les Bourguignons, dont notre Louis se rendit de plus en plus ennemi, ils coururent et ravagèrent une bonne partie de la France; mais le Bourguignon eut le déplaisir de voir que notre duc Louis lui renvoya Catherine de Bourgogne, sa fille, qui avoit été promise et accordée au prince Louis d'Anjou, fils aîné de notre duc. Pour s'éloigner encore davantage du Bourguignon, il renonça entièrement à son alliance, et maria, en 1414, Marie d'Anjou, sa fille, qui étoit encore fort jeune, à Charles, fils de France, qui porta depuis le nom de dauphin, et fut ensuite roy de France, sous le nom de Charles VII. Marie d'Anjou fut une prudente et habile princesse, qui contribua beaucoup, par ses sollicitations et ses soins, au rétablissement du roy, son mari, et au bien du royaume.

Le Bourguignon, outré contre notre Louis, à cause de ces alliances, proposa un accommodement aux affaires, à l'exclusion de celui-ci seulement; mais on vit bientôt après que ce n'étoit qu'une feinte du Bourguignon et un effet de son ressentiment contre le roy de Sicile, car il n'en fit ni plus ni moins la guerre, et une guerre très cruelle et funeste à toute la France, nonobstant la mort du roy de Sicile, qui arriva au château d'Angers, au mois d'avril de l'année 1417, au quarantième an de son âge. Le corps de ce roy et duc fut porté inhumer en l'église de Saint-Maurice, auprès du grand autel, avec une pompe funèbre très magnifique, laquelle, Charles VI, roy de France, qui étoit lors à Angers, honora de sa présence. Louis, duc d'Anjou et roy de Sicile, de Majorque et d'Aragon, étoit un prince bien fait d'esprit et de corps, courageux, libéral, prudent et politique. Il aimoit la justice, et se plaisoit à la rendre à ses sujets,

et à accommoder leurs différends à l'amiable, à quoi il réussit fort souvent. Bourdigné dit qu'il fit, un peu avant son décès, une fondation dans l'église de Saint-Maurice, qui me paroît fort extraordinaire : c'est d'une messe de *Requiem*, chantée à notes chaque dimanche de l'année, pour le repos de l'âme de ce roy. Je ne sais pas, dis-je, comment entendre cette fondation, vû que cela est contre toutes les rubriques et règles ecclésiastiques, de dire et chanter des messes de l'office des défunts au dimanche, mais possible qu'on n'y prenoit pas garde de si près en ce temps-là. Tant y a que cette fondation ne s'exécute point présentement de cette façon, car on ne dit aux dimanches à l'église de Saint-Maurice aucune messe de *Requiem*, ni basse ni chantée ; possible que les chanoines ont converti cette fondation en d'autres services.

Louis II laissa de la reine Yolande d'Aragon, sa femme, cinq enfants. L'aîné, nommé Louis, fut duc d'Anjou, roy de Sicile, après son père, et mourut sans enfants. Le second fut nommé René, et fut duc d'Anjou et roy de Sicile après Louis III, son frère aîné. Le troisième fut Charles, comte du Maine, qui se fera renommer ci-après sous le règne du roy Charles VII, son beau-frère, et aura de grandes parts à ses bonnes grâces. Le quatrième enfant de Louis II, fut une fille, nommée Marie, qui épousa le roy Charles VII ; et le cinquième, une autre fille, nommée Yolande d'Anjou, qui fut mariée à François, fils aîné du duc de Bretagne ; mais Yolande mourut jeune, avant que son mari eût succédé au duché de Bretagne, et ne porta point la qualité de duchesse.

LOUIS III, DUC D'ANJOU, ROY DE SICILE, D'ARAGON. — CHARLES VI, ROY DE FRANCE.

Louis III, duc d'Anjou et roy de Sicile, étoit seulement âgé de quatorze ans, lorsqu'il recueillit la succession des royaumes, duchés et seigneuries de Louis, son père. La reine Yolande, sa mère, lui donna de très habiles maîtres et gouverneurs, et donna elle-même tous ses soins à le faire parfaitement instruire en toutes sortes de louables exercices, aussi bien que ses autres enfants, ce qui eut un succès tel qu'elle souhaitoit.

C'est une chose pitoyable de voir en l'histoire de France les sanglantes tragédies, guerres et massacres arrivés à Paris et en France aux années suivantes, que le roy Charles VI étoit toujours affligé de sa maladie d'esprit. Le Bourguignon faisant le cheval échappé, l'Anglois prit l'occasion aux cheveux, descendit en Normandie, et la

conquêta en peu de temps. Je laisse à l'histoire de France le récit de toutes ces funestes aventures et celui de la mort du duc Jean de Bourgogne, à Montereau-Faut-Yonne, où il fut payé de la même monnoie qu'il avoit fait autrefois le duc d'Orléans. Je ne dis rien non plus du mariage de Catherine, fille du roy Charles VI, avec le roy d'Angleterre, et du malheureux et injuste traité et accord de lui donner le royaume de France en mariage, à l'exclusion du dauphin. J'aime mieux conduire notre jeune duc Louis III en Italie, où il alla, l'an 1419, à la conquête de son royaume de Sicile.

Martin V, pape, qui avoit été élu au concile de Constance, où le droit des ducs d'Anjou, sur le royaume de Sicile, avoit été déclaré solennellement bon et légitime, en donna l'investiture à notre Louis, et l'assista de ses armes pour lui aider à conquérir ce royaume, qui avoit été usurpé depuis peu par Jeanne, dite Jeanne II, sœur de Ladislas, après la mort de celui-ci. Le capitaine Sforce s'étant joint à Louis, qui s'étoit déjà fortifié des troupes papales, Jeanne se vit en une peine extrême. Pour conjurer cet orage, elle appela à son secours Alphonse d'Aragon, roy de Sicile, et l'adopta. Alphonse, pour se montrer digne du choix que Jeanne avoit fait de lui, alla donner bataille à notre Louis; mais Sforce, qui étoit la principale force de notre prince, s'en étant allé se rendre et réconcilier au même temps à la reine Jeanne, la victoire de Louis lui fut infructueuse. Cependant Alphonse, se voulant trop élever, encourut la disgrâce de Jeanne, qui étoit une femme haute à la main et très dissolue, à ce que disent quelques auteurs, aussi bien que Jeanne I; ce qui obligea cette impérieuse femme à casser cette adoption, et à renvoyer Alphonse en son pays.

Sur ces entrefaites, Jeanne, qui n'avoit point d'enfants et n'avoit pu supporter aucun de ses maris, fut conseillée par le pape Martin V, d'adopter Louis, duc d'Anjou et roy de Sicile, qui s'étoit retiré à Rome, auprès du même pape, ce qu'elle fit : et ce fut un très bon expédient pour accorder ces deux maisons d'Anjou, qui se faisoient la guerre depuis si longtemps pour ce royaume. L'adoption que Jeanne fit de Louis fut très solennelle et très ample, et elle l'étendit même jusqu'à René et Charles d'Anjou, frères de Louis, au cas que celui-ci mourût sans enfants, ce qui fut confirmé par le pape. Après cela, Jeanne, asssistée de notre Louis, chassa entièrement les Aragonois du royaume de Naples, après avoir gagné, par l'adresse et la valeur de l'Angevin, une grande bataille contre Brachio, qui commandoit les troupes d'Alphonse. Cette guerre continua encore depuis avec une fortune assez diverse et inégale entre les deux partis, mais presque toujours à l'avantage de Jeanne et de Louis, jusqu'à

ce que celui-ci revînt en France, pour assister au sacre du roy Charles VII, son beau-frère.

Tandis que notre généreux duc fait ainsi heureusement la guerre en Sicile, son pays d'Anjou n'en est pas exempt; car l'an 1420, vers le printemps, le duc de Clarence vint en Anjou, avec une armée d'Anglois, pour dissiper l'armée du comte de Bouquan, connétable de France, qui y étoit avec le seigneur de La Fayette. Guérin de Fontaines, beau gentilhomme angevin, qui avoit une belle troupe d'Angevins et Manceaux avec lui, ayant appris que le duc de Clarence s'étoit présenté devant Angers, dont il avoit été repoussé et qu'il n'avoit osé assiéger pour l'avoir trouvée trop bien munie et fortifiée, et s'étoit ensuite retiré à Beaufort-en-Vallée, en alla donner avis au comte de Bouquan; et ayant joint sa troupe à celle du comte, ils allèrent tous ensemble coucher au Vieil-Baugé. Un brave cavalier d'Anjou, nommé Jean de la Croix, qui avoit aussi une petite bande de gens de guerre avec lui, et cherchoit Guérin de Fontaines pour se mettre sous son enseigne, fut aperçu par les gens du duc anglois, qui battoit l'estrade avec sa seule cavalerie, afin de reconnoître les François, et les aller combattre, croyant les défaire infailliblement. La Croix, voyant la partie mal faite, et se sentant poursuivi de près par les courriers anglois, se sauva avec sa troupe dans l'église du Jeune Baugé, où, s'étant enfermé lui et ses gens, ils s'avisèrent de monter au clocher, dont ils lancèrent si grande quantité de pierres et de cailloux sur les Anglois, qu'ils les obligèrent de passer outre.

Le duc de Clarence, transporté du désir de combattre, marcha de là au Vieil-Baugé, où on lui avoit rapporté qu'étoient les gens des François; et ceux-ci, apercevant les Anglois, se mirent en ordre de bataille pour les recevoir. Le duc de Clarence fut porté premier par terre, d'un coup de lance, par Guérin de Fontaines; dont ce duc mourut, et dont les François, encouragés, donnèrent si furieusement sur les Anglois, qu'ils les défirent avec un sanglant carnage. Les Anglois, qui étoient deux contre un, furent la plupart tués. Quelques-uns comptent jusqu'à trois mille morts et deux cents prisonniers de ce parti, entre lesquels, outre le duc de Clarence, furent remarqués le comte de Suffolc, qui avoit tant fait de mal à la France, et les seigneurs de Gray et de Raors. Le comte de Sombresset, le seigneur de Handington et Thomas de Betfort, avec deux cents autres cavaliers, y furent faits prisonniers. Du côté des François, il en mourut onze cents, entre lesquels furent regrettés Jean Yvain, Jean de Breille et Jean de la Haye-Passavant, Angevins. Dupleix s'est abusé, comptant le sire de Fontaines au rang des morts, car il donna encore depuis bien des affaires aux Anglois. L'étendard du duc de

Clarence, qui fut pris à cette journée, fut porté en grand triomphe à l'église du Puy-Notre-Dame, en Anjou (1), et là appendu devant le grand autel, pour trophée et marque de la victoire. L'infanterie angloise, qui étoit restée à Beaufort, ayant ouï le bruit du combat et appris la défaite du duc de Clarence et de sa cavalerie, se sauva tout doucement, et tira pays vers la Flèche; et ayant traversé la rivière du Loir, là auprès, sur un pont de bateaux, s'enfuit par le pays du Maine, en Normandie.

L'avantage que rapporta la France à la journée de Baugé, fut bientôt contrebalancé par d'autres fâcheux accidents qui suivirent, et principalement par la prise que fit l'Anglois de la ville du Mans. Mais leur roy ne jouit pas longtemps de ces prospérités, car il mourut, l'an 1422, au bois de Vincennes, dont il étoit le maître aussi bien que de Paris. Charles VI, roy de France, le suivit de près, et ils laissèrent tous deux le royaume de France dans un pitoyable état.

L'Anjou fut affligé des guerres et calamités de ce règne, mais un peu moins que les autres provinces du royaume; car la reine Yolande, qui se tenoit au château d'Angers avec ses enfants, veilloit avec un grand soin au salut de l'Anjou et du Maine. Elle eut toujours de bons gouverneurs à Angers, durant les brouilleries, factions et guerres dont nous avons parlé, lesquels s'acquittèrent fort bien de leur devoir. J'ai cru ne les devoir pas passer sous silence. En 1412, Guillaume des Roches, brave gentilhomme angevin, étoit gouverneur de la ville d'Angers; mais, ayant été appelé à d'autres emplois, dès le même année, messire Tristan de la Jaille, aussi Angevin, fut appelé par les habitants d'Angers, pour être gouverneur de leur ville, sous le bon plaisir d'Yolande. Il n'y fut que huit ou dix jours, au bout desquels ces habitants lui firent un présent de 22 liv. 10 sols pour reconnoissance et gratification des peines qu'il avoit prises. Guillaume de Seiches (je crois qu'il faut lire Sourches), chevalier, succéda audit de la Jaille, en 1416. Huet de Baïf étoit lieutenant dudit Seiches en 1417. Celui-cy quitta depuis le gouvernement d'Angers, et le laissa à Barthélemy Valeri; et Huet de Baïf céda sa lieutenance à Hardouin Fresneau, qui fut un des grands confidents de René, duc d'Anjou et roi de Sicile. Hardouin mourut l'an..., après avoir fidèlement travaillé à la garde de la ville d'Angers et de la bastille de Saumur, dont il étoit gouverneur.

L'étrange calamité où étoit la France lorsque Charles VII succéda

(1) Presque tous nos historiens ont confondu l'église du Puy-Notre-Dame, en Anjou, avec celle de Notre-Dame du Puy, en Velay. *V. Th. de Soland, Voyage en Auvergne,* pages 83 et suivantes.

au roy Charles VI, son père, ne se peut bien représenter. Je laisse ce funeste entretien à l'histoire de France, et me contente de dire que Charles fut salué roy de France à Poitiers et reconnu à Bourges, en Anjou, en Languedoc et quelques autres provinces en petit nombre; l'Anglois étant le maître de la ville de Paris et de la meilleure partie du royaume où Henri le jeune, fils de celui qui venoit de décéder, fut reconnu, et les ducs de Bedfort et de Glocester reconnus régents.

Charles, vrai et légitime roi de France et beau-frère de notre duc Louis, ne perdit pas courage pour cela. Étant donc poussé et encouragé par les sollicitations de la reine Marie d'Anjou, sa femme, et de ses bons serviteurs, il prit soudainement les armes. Après avoir rendu les derniers devoirs à la mémoire du roy, son père, il eut la consolation de la naissance d'un fils, dont la reine accoucha l'année suivante, lequel fut depuis roy de France, sous le nom de Louis XI; mais cette joie fut détrempée par la perte de deux fameux combats, où les Anglois eurent tout l'avantage, l'un desquels fut à Cravant, en Auxerrois, où fut tué le brave Guérin de Fontaines, illustre chevalier angevin, seigneur de Fontaines, près Baugé, en Anjou, qui en a retenu le nom de Fontaine-Guérin. Cette terre et seigneurie est tombée, par alliance, en la maison de Bueil-Racan. Guérin de Fontaines retournoit victorieux d'une autre furieuse rencontre qu'il avoit eue au pays du Maine contre les Anglois, lorsqu'il s'achemina à Cravant. Messire Jean du Bellay, Angevin, et Ambroise de Loré, Manceau, l'avoient valeureusement assisté en cette occasion et en d'autres qu'ils avoient eues tous ensemble au pays du Maine, où ils battirent plusieurs fois les Anglois, et surtout au bourg de Neuvi-la-Clais, où ils défirent avec un grand carnage. Guillaume Chaperon et François Chaperon, chevaliers, tous deux de la maison de la Chaperonnière, en Mauges, se signalèrent aussi en ces combats et dans toutes les guerres de Charles VI qui avoient précédé. François Chaperon alla ensuite en Hongrie, où il mourut.

Les Anglois ne furent pas plus heureux au pays d'Anjou, en cette année: qu'ils ne l'avoient été au Maine, car la duchesse Yolande, ayant appris que la ville de Segré, vers le pays Craonnois, étoit assiégée par une armée d'Anglois, commandée par le seigneur de la Poole, manda promptement messire Ambroise de Loré et le comte d'Aumale, gouverneur de Touraine, qui assemblèrent le plus de noblesse qu'ils purent en Anjou, Touraine et le Maine, et avec cette noblesse et quelques autres troupes, allèrent attaquer les Anglois, qu'ils battirent auprès du lieu de la Boissinière, et les contraignirent de lever le siége de devant Segré. Les Anglois perdirent environ deux mille hommes et tous leurs bagages en un combat qui fut plutôt une

déroute qu'une bataille, car les Anglois furent battus en retraite et se mirent à décamper dès qu'ils sentirent arriver les nôtres. Nos annalistes et titres ont remarqué les Angevins et Manceaux qui suivent pour y avoir donné des preuves de leur courage : les seigneurs d'Aussigny, des Barres, de Daillon, de Mirmande, de Charnacé, du Casau, de la Grandière, Le Brun des Barres, de la Roche, de la Cour, de la Roche-Coisnon, de Jonchères, Tillon de la Berthière, de Carquenon, Jean de la Haye, Jean Amenard, chevalier, seigneur de Chanzé, de Bouillé et de Daon, et Jacques de Milly, Angevins; et les seigneurs de Laval, de Loré et de Trimorgan, Manceaux.

Ce fut en cette même année de 1422 que le roy Charles VII vint à Angers, à la prière de la reine et duchesse Yolande, sa belle-mère, tant pour la visiter que pour donner ordre au pays d'Anjou, où les Anglois faisoient souvent des courses par le pays du Maine. Charles s'achemina premièrement à Saumur, où il fut très bien reçu par les ordres de notre duchesse; de là, il vint à Angers, où l'on lui fit une entrée si belle, si magnifique, toujours par les ordres d'Yolande, qu'il en estima les Angevins toute sa vie, dit Bourdigné.

Tandis que le roy fut à Angers, il alla tous les jours à l'église de Saint-Maurice, entendre l'office divin, et fut grandement édifié du bel ordre et des cérémonies qu'il y vit observer, et qu'on y garde encore très religieusement. Il exhorta, de très bonne grâce, les habitants d'Angers de lui être fidèles et à la couronne de France, comme avoient toujours fait leurs prédécesseurs et ancêtres. Avant que de partir, il donna à l'église cathédrale une belle tenture de tapisseries qu'on y voit encore à présent, et sert à tendre autour du grand autel des deux côtés, depuis l'autel Saint-René jusqu'à l'entrée du chœur.

Bourdigné ne parle point de René d'Anjou, à l'entrée du roy Charles à Angers, faisant seulement mention d'Yolande et de Charles d'Anjou, son troisième fils, qui fut depuis comte du Maine. Louis, duc d'Anjou, étoit sans doute en Sicile; et il y a apparence que René étoit en Lorraine, car le cardinal de Bar, son grand-oncle, qui lui avoit donné le duché de Bar, dès l'an 1419, pour augmentation d'apanage, lui avoit fait épouser depuis (savoir l'an 1420) Isabelle de Lorraine, fille unique de Charles, duc de Lorraine, à la charge de succéder à ce duché. Il y a grande apparence que René se tenoit assidu auprès de son beau-père et de son grand-oncle, dont il attendoit toute sa fortune, ayant Louis, un aîné, qui étoit notre Louis III. En effet, René recueillit bientôt après ces deux successions, le duc de Lorraine et le cardinal de Bar étant morts un peu après. Mais René fut troublé en la succession de la Lorraine, par Antoine de Lorraine, comte de Vaudemont, oncle de sa femme et frère du dé-

funt duc, car Antoine prétendoit que les filles étoient inhabiles à succéder à ce duché, ce qui fut cause d'une fâcheuse guerre, dont nous parlerons bientôt.

Cependant la guerre continuoit toujours en France contre les Anglois. Il y eut plusieurs siéges et combats au pays du Maine, notre voisinage, où se signalèrent Antoine de Sourches seigneur de Malicorne, les seigneurs de Beaumanoir, de la Palu de Beaucé, de Clefs, de la Tranchandière, Sibille sieur de la Buronnière, de Chivrée, et Pierre Carion, cadet de la maison de Carion La Grise, en Anjou, qui fut tué à la bataille de Verneuil, l'an 1424.

L'an 1426, le roy Charles vint encore faire un voyage au pays d'Anjou, et séjourna quelque espace de temps à Saumur, où le duc de Bretagne le vint trouver. Le roy le fit loger et traiter magnifiquement en l'abbaye de Saint-Florent-le-Jeune, après quoi ce duc lui fit hommage de ses seigneuries.

Cette bonne et généreuse affaire fut suivie d'une autre bien fâcheuse, qui fut la prise de la ville du Mans par les Anglois, où Turpin, comte de Crissé, gouverneur d'icelle, se défendit longtemps avec beaucoup de valeur. La Ferté-Bernard, Mayenne et presque toutes les autres villes de cette province, suivirent le train de la capitale. Ces Anglois prirent ensuite plusieurs châteaux en Anjou; mais les seigneurs de Rays et de Beaumanoir en reprirent quelques-uns, et entr'autres celui du Lude et de Saint-Lambert-des-Mortiers. Le Mans fut aussi repris sur les mêmes Anglois, où Bourdigné dit que les Angevins, dont voici les noms, servirent dignement la France : de Montalais seigneur de l'Epinay, les seigneurs de Lucé, de Bueil, de Maridor, de Bauvais, de Creant, de la Roche-Callot, de la Freslonnière et plusieurs Manceaux; mais le comte de Suffolc, qui s'étoit cantonné en une forte tour de la même ville, ayant reçu du secours, chassa enfin les François de la place, et en demeura le maître.

Or, les affaires des Anglois prospérant tous les jours, et celles de Charles allant de pis en pis, Dieu suscita, en 1429, un moyen miraculeux pour le rétablissement de celles de Charles : ce fut une jeune pucelle, nommée Jeanne d'Arc, qui, se disant envoyée de Dieu, pour mener sacrer le roy à Reims, et chasser les Anglois de France, fit tant de beaux exploits contre ces ennemis du nom françois, qu'après avoir fait lever le siége d'Orléans, elle exécuta ce qu'elle avoit promis, et mena notre roy Charles à Reims, où il fut sacré. Cela ne se fit pas sans plusieurs combats et prises de villes par les François, où Jeanne d'Arc, la Pucelle, se signala toujours : de sorte que le bruit en étant parvenu jusqu'en Italie, notre Louis, duc d'Anjou et roy de

Sicile, beau-frère de Charles, prit résolution de s'en venir promptement en France, auprès du roy, son beau-frère, pour avoir l'honneur de l'assister et accompagner à cette cérémonie, ce qu'il fit. Louis, roy de Sicile, se trouva ensuite à tous les combats et entreprises que fit le roy après son sacre. Il remporta surtout une grande gloire dans la défaite d'un hardi cavalier anglois, nommé Lancelot, qui étoit d'une stature de géant, lequel Louis tua en combat singulier. Dans ces combats et prises de villes, que je ne particularise pas, et qui furent faites après le sacre du roy, nos annales marquent les gentilshommes angevins que voici : Robert Le Maçon seigneur de Trèves et d'Huillé, Jean du Bellay, Jean du Bueil, les sieurs du Bouchet, de Chanchevrier, de Beauvau, de Saint-Aubin, de Clerambaud, de la Grezille, de Champagné, de Brochessac (Brissac), de Chemiré, de Luigné, de Charnassé, de Chivré, de la Chapelle Rainsoin, de la Porte de Vezins, de Tigné, du Bois-Roques, du Bois-Dauphin, d'Avoir, Jean de Savonnières seigneur de la Bretesche, Olivier Fretard, Pierre Le Porc, François Baraton, Guy de la Roche, Pierre de Saint-Aignan, Jean de Daron, Louis de Dureil et les seigneurs de Billé, de Passay, du Lude Daillon, de Montjean, de Lenay, du Pin, de la Fresnaye, de Poncé, de Mescrin, de la Vaisousière, Tillon seigneur de Varannes, de Moulines, d'Ingrandes, de Bonne-Fontaine, de la Grandière seigneur de Montgeoffroy, du Genetay, de Millé-les-Loges, de la Chapronnière et du Lavouër.

Louis, duc d'Anjou et roy de Sicile, voyant que les affaires du roy Charles VII, son beau-frère, commençoient à se rétablir, et étoient en assez bon état, s'en retourna à Naples, auprès de la reine Jeanne, sa bonne mère adoptive. Il y trouva toutes choses en une extrême confusion. Jean-Antoine Ursin, qui prenoit la qualité de prince de Tarente, s'étoit révolté contre la reine, et avoit attiré plusieurs villes à son parti ; mais Louis le défit, et chassa entièrement du royaume et Ursin et les Aragonois et tous leurs partisans : de sorte qu'il demeura désormais en paix, et gouverna ce royaume en grande tranquillité et douceur, jusqu'à son décès, sous le nom de la reine Jeanne.

Bourdigné, Hiret et Bruneau n'ont point dit que ce prince ait été marié ; mais j'apprends de l'histoire généalogique de la maison de France, par les sieurs de Sainte-Marthe, qu'il épousa en cette année de 1431, lorsqu'il retournoit en Italie, Marguerite de Savoie, fille d'Amé I, duc de Savoie, et de Marie de Bourgogne. Je n'ai point trouvé s'il mena sa nouvelle épouse avec lui à Naples, ou si elle vint demeurer à Angers, avec la reine et duchesse Yolande, sa belle-mère, ou bien encore si elle alla en la province qui appartenoit à son mari, et qui est voisine de la Savoie ; tant y a que cette princesse

n'eut point d'enfants de notre Louis. Il avoit été accordé, dès il y avoit longtemps, avec Catherine de Bourgogne; mais Louis II, duc d'Anjou, son père, ne voulut pas que ce mariage s'accomplit. Il avoit encore fiancé, depuis, Isabelle de Bretagne, fille de Jean VI, duc de Bretagne, avec promesse d'une grande dot; mais le père de la princesse, qui aimoit tendrement cette fille, considérant les voyages et affaires où l'entreprise de Naples engageoit Louis, ne voulut point enfin la lui donner, de peur de la perdre de vue, et la maria au comte de Laval.

Si Louis fut heureux à défaire ses ennemis à Naples, il n'en arriva pas de même en France à René d'Anjou, duc de Lorraine et de Bar, son frère; car ayant recueilli la succession du duché de Lorraine, après la mort de son beau-père, et du duché de Bar, par le décès de son grand-oncle, il se vit d'abord traversé en la jouissance du duché de Lorraine, par Antoine, comte de Vaudemont, oncle de sa femme, et frère du défunt duc. Antoine alléguoit pour raison et pour fonder son droit, que les filles étoient exclues de la succession du duché de Lorraine, et que ce duché ne pouvoit appartenir qu'aux mâles; que lui étant frère du défunt duc, et, partant, le plus proche à succéder, René ne devoit pas lui contester ce duché. René, au contraire, alléguoit que cette loi salique de la préférence des mâles étoit inconnue en Lorraine; que sa femme Isabelle étoit vraie et légitime héritière du duché, tant par la loi naturelle que par la disposition testamentaire du dernier duc, qui avoit nommé et déclaré son légitime héritier à ce duché, Isabelle, sa fille.

Les deux partis ayant pris les armes pour appuyer fortement leurs prétentions, René s'aida des François, et le comte de Vaudemont des Bourguignons. Notre René, ayant dressé une armée de six mille hommes, Lorrains et Barrois, s'en alla attaquer le comté de Vaudemont, qu'il réduisit sous son obéissance, après l'avoir fait piller. Le comte de Vaudemont, qui étoit allé implorer l'assistance du duc de Bourgogne, s'en vint avec une armée de Lorrains, Bourguignons et Anglois que lui donna le duc de Bourgogne, attaqua la ville de Bar, et ravagea tout ce duché. René, étant accouru au secours de ses sujets, donna la chasse au comte de Vaudemont, qui se retira auprès du Bourguignon. Celui-ci, ayant relevé le courage et l'espérance du comte, lui donna le maréchal de Bourgogne, avec une nouvelle armée, et tous deux ensemble retournèrent en Lorraine y faire une cruelle guerre. René, ayant remis sur pied son armée, alla au-devant de son ennemi; après plusieurs escarmouches et légers combats, ils en vinrent à une bataille générale.

Bourdigné dit qu'un peu avant qu'on en vînt aux mains, il sortit

un grand cerf du côté où étoit campée l'armée de René, qui fut cause d'une grande huée et d'un grand cri, et, partant, d'un grand désordre en l'armée de René, qui lui fit perdre la bataille. Les autres historiens ne marquent pas cette circonstance, et disent seulement que la bataille fut très furieuse et sanglante, et qu'elle fut donnée auprès de Bulnéville, d'autres disent Belleville, en Lorraine, que René y combattit avec un courage invincible et une vigueur infatigable, et y fut pris prisonnier, après avoir été blessé de plusieurs coups et entr'autres d'une plaie au visage qui le défigura un peu. L'évêque de Metz, du parti de René, y demeura aussi prisonnier, et le chevalier de Barbazan, du même parti, dit *le Chevalier-sans-Reproche,* y fut tué. Du côté de René, il demeura douze cents hommes sur la place et plusieurs prisonniers; la perte des Bourguignons et Vaudemontois fut bien moindre. René fut emmené prisonnier en Bourgogne, où il demeura six ans, au grand préjudice de ses affaires.

Durant cela, les Anglois faisoient toujours des leurs sur les Marches de l'Anjou et du Maine, et principalement en cette dernière province, où ils prirent Saint-Célerin, et assiégèrent Sillé-le-Guillaume. Ils manquèrent cette dernière place, après y avoir fait de grands efforts; mais l'ayant assiégée quelque temps après, ils la prirent enfin. Charles d'Anjou, qui commandoit en toutes ces marches, en l'absence de son frère, fit un merveilleux devoir à envoyer du secours à toutes ces places, où se signalèrent à leur ordinaire les seigneurs de Bueil et de Loré et messire Méry d'Anthenaise, dont sont sortis les sieurs de Port-Joulain, qui sont encore à présent en Anjou et au Maine, et portent le même surnom et armes d'Anthenaise.

Charles d'Anjou avoit sous ses ordres Pierre de Beauvau, seigneur de la Bessière, pour gouverneur d'Angers; et Jean de la Possonnière étoit lieutenant de Beauvau. Tous deux, avec leurs parents et les gentilshommes d'Anjou, leurs amis, veilloient avec un grand soin à défendre la province des incursions des Anglois; mais ils ne purent empêcher le comte d'Arondel, celui-là même qui commandoit les Anglois qui assiégèrent en cette année Saint-Célerin et Sillé, de ravager tout l'Anjou, vers Sablé et Saint-Laurent-des-Mortiers, où ces anciens ennemis de la France assiégèrent et prirent le château dudit Saint-Laurent-des-Mortiers, lequel ils rasèrent. Ils en firent autant au château du Mellay, près Boyère, et de là s'en vinrent picorant jusqu'auprès d'Epinart, à une lieue d'Angers; mais Hardouin de la Porte de Vezins et Guillaume de Tinteniac, étant allés au-devant d'eux, avec une grosse troupe de noblesse d'Anjou et de soldats qu'ils assemblèrent à grande hâte, les chargèrent avec tant de furie qu'ils les contraignirent à retourner sur leurs pas, et à s'en-

fuir au Maine, leur ordinaire retraite. Hiret dit que, l'an 1579, on trouva le long du bois de la Grillonnière, près Epinard, une grande quantité d'ossements qu'il a cru être des Anglois qui furent là tués en la rencontre dont nous venons de parler. Ces ossements furent trouvés en faisant une clôture de fossés.

Ensuite de ces avantages de nos Angevins et François, qui continuoient de mieux en mieux, le commerce et le labourage commencèrent à se rétablir, et la campagne à se repeupler : car depuis dix ou douze ans ans, dit un manuscrit que j'ai, conformément aux historiens de ce temps-là, la France étoit pleine d'étranges calamités et de toutes sortes de maux, les champs en frîche, la famine partout, et l'homme ennemi mortel de l'homme.

Le roy Charles VII, qui commençoit à se relâcher, se laissoit alors gouverner par le seigneur de la Trémouille; dont Charles d'Anjou ayant conçu une grande jalousie et un grand désir de se mettre à sa place, il le fit enlever par des gens résolus et déterminés, et son dessein lui réussit.

Cela arriva au même temps à peu près que Louis, son frère aîné, duc d'Anjou et roy de Sicile, trépassa au royaume de Naples, lequel il avoit rendu paisible et florissant après une infinité de travaux. Il n'étoit âgé que de trente et un ans, lorsqu'il décéda, et fut inhumé à Cusance, en Calabre, le 14e jour de novembre 1434. Il fit son testament au château de Cusance (Cosenza), par lequel il déclara son héritier, au royaume de Sicile et de tous ses autres états et seigneuries, René, duc de Lorraine et de Bar, son frère, qui étoit lors prisonnier en Bourgogne. Il légua à Charles, son dernier frère, le comté du Maine, et toutes les terres et seigneuries dont la reine Yolande, leur mère, jouissoit en Provence, à raison de son douaire, fit exécuteurs de son testament la reine Jeanne de Sicile, sa mère adoptive, la reine Yolande, duchesse d'Anjou, sa vraie mère, Charles d'Anjou, son frère, et Marguerite de Savoie, reine de Sicile, son épouse.

Les seigneurs angevins, qui étoient alors à Naples, supplièrent très humblement la reine Jeanne, de leur faire délivrer le corps de Louis, leur seigneur, afin de le porter à Angers, au sépulcre de ses prédécesseurs; mais elle ne voulut point leur accorder leur requête, disant qu'elle ne souffriroit jamais que le corps de son bien-aimé fils fût ensépulturé hors de sa terre, pour la défense de laquelle il avoit tant souffert de peines et de travaux. C'est pourquoi elle le fit inhumer en l'église de Cosence, avec une pompe royale; mais, vaincue par les prières des Angevins, elle leur accorda le cœur de ce prince, qu'ils portèrent en l'église d'Angers, où il fut enseveli fort solennel-

lement auprès du corps du roy, son père, et tout le clergé et les corps de la ville y assistèrent. Jeanne, reine de Naples, ne survécut guère à Louis, son bon fils adoptif, car elle mourut elle-même à Naples, au mois de février ensuivant, et y fut inhumée. Un peu avant son décès, elle fit encore un dernier testament, par lequel elle institua derechef René d'Anjou, son héritier et successeur en tous ses états, terres et seigneuries.

RENÉ, DUC D'ANJOU ET ROY DE SICILE. — CHARLES VII, ROY DE FRANCE.

Après la mort de Louis III, duc d'Anjou et roy de Sicile, René d'Anjou, son frère, qui étoit prisonnier en Bourgogne, au château de Dijon, ne pouvant aller en personne prendre possession des états qui lui étoient échus, Isabelle, sa femme, qui avoit un courage martial, résolut, après avoir donné ordre aux pays d'Anjou et de Provence, d'aller à Naples, pour y rétablir l'autorité de son mari. Cette résolution fut fort agréable aux Napolitains, qui avoient envoyé une magnifique ambassade à René et à sa femme, après la mort de la reine Jeanne, et avoient établi seize des principaux barons d'entr'eux pour gouverner le royaume en attendant la venue de René. Isabelle, ayant pris avec elle Jean, son fils aîné, qui fut depuis appelé duc de Calabre et de Lorraine, et Charles, son autre fils, depuis appelé comte de Guise, s'en alla avec les ambassadeurs à Naples; mais elle y arriva un peu trop tard, car Alphonse, roy d'Aragon, qui avoit su de bonne heure le décès de Jeanne, s'étoit jeté le premier dans le royaume de Naples, avec une puissante armée, où il avoit fait de très grands progrès.

Notre généreuse Isabelle ayant ménagé l'alliance des Génois et de Philippe-Marie, duc de Milan, en allant à Naples, et ceux qui suivoient le parti d'Anjou, s'étant joints à eux, il y eut une bataille cruelle entre Alphonse et nos confédérés. Alphonse y fut vaincu, et demeura prisonnier; mais le Milanois, rompant et violant sa foi, mit peu après Alphonse en liberté, et se tourna du côté de son prisonnier.

C'est une chose fort remarquable que les deux princes, qui prétendoient le royaume de Naples, se virent en ce même temps tous deux prisonniers, et ne continuèrent, durant quelque temps, la guerre que par leurs alliés et parents. Sur ces entrefaites, et Alphonse étant encore en prison, Isabelle, femme de notre duc, arriva à Naples, avec ses deux fils. Le pape Eugène se déclara en ce même temps pour le parti d'Anjou; mais cela n'empêcha pas qu'Alphonse, après avoir été délivré de prison, ne s'emparât de plusieurs des meilleures places

de ce royaume-là, et même des châteaux de Naples, la reine Isabelle ne possédant presque plus que la seule ville capitale.

En France, le roy Charles VII s'étant réconcilié avec le Bourguignon, et fait la paix avec lui, Paris ouvrit les portes à son roy, ce qui fut imité de plusieurs bonnes villes du royaume; mais le dauphin ayant fait un parti dans l'Etat, avec quelques autres princes et seigneurs, cela causa de nouvelles disgrâces au royaume.

L'an 1437, le roy René sortit de prison, par l'entremise du roy Charles, qui envoya le duc de Bourbon et le chancelier de France, vers le Bourguignon, pour traiter des conditions de l'accord. Elles furent telles qu'il s'ensuit : premièrement que René céderoit au duc de Bourgogne les seigneuries du Val-de-Cassel et de Lille, en Flandre; secondement qu'il donneroit Yolande, sa fille, qui étoit lors fort jeune, en mariage à Ferri de Lorraine, fils du comte de Vaudemont; troisièmement qu'il rendroit au comte Antoine le comté de Vaudemont, et qu'Antoine rendroit à René, les places qu'il avoit prises en Lorraine et Barrois.

Quelques auteurs disent que René céda et donna, en faveur de ce mariage, à sa fille Yolande et à son gendre futur, le duché de Lorraine; mais tous les bons historiens ne parlent pas de cet article, et disent que René s'obligea de donner à sa fille, tant pour dot que pour sa rançon, une grande somme d'argent (quelques-uns sont allés jusqu'à 200,000 écus), sans faire aucune mention de cette prétendue cession de la Lorraine. En effet, nous voyons que René a encore joui de ce duché durant un long temps après ce traité. Le manifeste, fait depuis quelques années, en faveur de Madame de Lorraine, contre le duc Charles, son mari, cite l'historien Jean Nostradamus, au sujet de l'affaire dont nous parlons, qui dit que la cause de la guerre, dont nous avons parlé, vint de ce que Ferri de Lorraine, fils du comte de Vaudemont, avoit enlevé Yolande, fille de René, et que, pour couvrir l'honneur de sa fille, et sortir de prison, René la donna en mariage à Ferri, et fit le traité ci-dessus. Les autres historiens, que j'ai lus, n'ont point marqué cette particularité. Ce manifeste dit encore, d'après quelques auteurs, que, durant que René étoit en prison, il en sortit sur sa parole, pour aller au concile de Bâle, où il fit connoître son droit, sur le duché de Lorraine, à l'Empereur Sigismond et au concile, à qui les parties avoient remis la décision du différend, et que l'Empereur donna son jugement en faveur de René.

Enfin ce prince, délivré de prison, vint à Angers, après avoir rendu ses respects au roy Charles, son beau-frère, et lui avoir communiqué ses desseins et affaires de Sicile. Le bon roy René n'ayant point été à Angers, depuis qu'il avoit succédé au duché d'Anjou, ses

Angevins lui firent à ce sujet une belle et magnifique entrée à cette première fois, où il prit un très grand plaisir. Il avoit en sa compagnie le duc de Bourbon et plusieurs autres princes et seigneurs, qui firent quelque séjour à Angers, chez le bon roy René; et durant ce temps-là y fut traité le mariage de Jean, duc de Calabre, fils aîné de ce bon roy, avec Marie de Bourbon, fille du duc de Bourbon : et ce mariage fut depuis conclu et consommé à la grande joie des deux maisons. Mais le contentement, qui paroissoit dans Angers, au sujet de cette alliance, fut mêlé de la calamité et renversement du clocher de Saint-Aubin d'Angers, qui étoit un ouvrage très somptueux et très magnifique, qui fut renversé par le feu du ciel, avec quantité d'autres édifices d'Angers et de la province. Ce clocher fut rétabli peu après encore fort somptueusement, et tel qu'on le voit aujourd'hui, par les soins de Robert de Baïf, abbé de Saint-Aubin.

Or, le roy de Sicile et duc d'Anjou, René, ayant assemblé le plus qu'il pût de la noblesse d'Anjou et du Maine, s'en alla en Provence, où il joignit les troupes et la noblesse de cette province-là, avec la nôtre. De là, il fit voile en Italie, et alla premièrement à Gênes, où il fut magnifiquement reçu. Il y renouvela alliance avec les Génois, après quoi il obtint du pape confirmation et nouvelle investiture du royaume de Sicile. Ayant ensuite associé à cette ligue les Vénitiens et les Florentins, il marcha vers Naples, où étoit la reine Isabelle, sa femme. Entré qu'il y fut, il gagna les châteaux qu'Alphonse avoit pris sur Isabelle; mais le sort des armes et la fortune, qui est journalière, s'étant ensuite tournés du côté d'Alphonse, celui-ci prit Averse et quelques autres places proche de Naples : de sorte que notre René, lequel Caldora et autres Italiens abandonnèrent au besoin, se vit bientôt assiégé dans Naples, par son ennemi.

Ce siége fut long et opiniâtre, René se défendant avec une vigueur et un courage infatigables : tellement qu'Alphonse se délibéroit de lever le siége, lorsqu'un traître maçon sortit de la ville, alla trouver l'Aragonois, et lui enseigna un conduit, canal ou aqueduc par où il pourroit s'introduire dans la place, ce qui arriva l'an 1442. Alphonse ayant fait couler une partie de ses soldats en la ville, René s'éveilla au bruit, et combattit aussi longtemps qu'il put; mais enfin voyant la partie mal faite, il passa au travers de ses ennemis comme un foudre, et se sauva au Château-Neuf. Les Génois, qui avoient appris ce désastre, l'envoyèrent quérir par deux navires de guerre, dans l'un desquels il se mit cinglant vers Gênes, laissant le Château-Neuf de Naples en la garde d'un hardi capitaine appelé Antoine le Chauve, qui promit fidélité à René; mais il étoit à peine arrivé à Gênes, que le traître rendit la place à Alphonse.

Après que René se fut un peu reposé à Gênes, il tira droit à Florence, où il trouva le pape, auquel il alla rendre obéissance; et ayant conversé diverses fois avec Sa Sainteté, s'embarqua et cingla vers la Provence, où il resta durant quelque temps, et de là s'en vint en Anjou, où il se plaisoit infiniment.

Il y trouva le pays un peu remis des courses des Anglois, car, depuis qu'il étoit parti pour aller à Naples, il y avoit eu plusieurs batailles et rencontres, tant en cette province qu'au Maine, entre les François et Anglois. Dès l'an 1438, les Anglois étant venus en Anjou, avec une grosse armée, les uns disent de huit mille hommes, les autres disent dix-huit mille combattants, le seigneur de Bueil, accompagné de plusieurs gentilshommes Angevins, Manceaux et Tourangeaux, les chercha, tant qu'il les rencontra aux Ponts-de-Cé, à une lieue d'Angers. Là, il y eut une furieuse bataille entre ce brave et les Anglois, sur lesquels il remporta une glorieuse victoire et plusieurs riches dépouilles, dont l'armée angloise s'étoit enrichie par ses voleries et rançonnements, ce qui servit d'une bonne curée à l'armée françoise. Bourdigné dit que les rivières furent si hautes en Anjou, en ce même temps, durant plus de six semaines, que les bateaux passoient par-dessus les ponts d'Angers.

Deux ans après le combat dont nous venons de parler, le roy Charles VII vint pour la troisième fois à Angers, où il fut bien reçu et festoyé par le roy René, dit Bourdigné; mais si le calcul des autres historiens est véritable, cela étoit impossible, d'autant qu'à leur compte, René n'étoit pas encore de retour en France.

Ce fut en cette même année de 1440, que Hardouin de Bueil, évêque d'Angers, homme doux et pacifique et très vertueux prélat, décéda, après avoir gouverné son diocèse pendant soixante et six ans, avec une grande douceur, prudence et piété singulière. Les cérémonies de la sépulture étant parachevées, les chanoines s'assemblèrent pour procéder à l'élection d'un autre évêque. Ils élurent, tous d'un accord, Jean Michel, natif de Beauvais, lors chanoine de l'église d'Angers, qui étoit confesseur de la reine Yolande, duchesse douairière d'Anjou. Le bon chanoine s'en étant allé cacher en l'église Saint-Laud, apparemment pour éviter le bruit et brigues ordinaires en ces occasions, on fut fort en peine de le trouver; au même instant, il arriva qu'un homme muet recouvra divinement la parole, et dit à ceux qui cherchoient le saint homme, et s'enquéroient de lui, qu'il étoit en l'église Saint-Laud, en prières. Ils y allèrent, et le trouvèrent comme le muet leur avoit dit : si le chargèrent et l'apportèrent en leur église, chantant le *Te Deum laudamus*, ce sont les termes de Bourdigné; puis le conduisirent au château, vers la reine Yolande,

et lui déclarèrent l'élection qu'ils avoient faite, dont elle témoigna une extrême satisfaction. Et sur ce qu'elle entendit dire que le pape avoit aussi pourvu à l'évêché d'Angers, et que le roy Charles VII y vouloit aussi nommer, elle jura, dit Bourdigné, son grand jurement, que s'il y avoit aucun si hardi que de venir troubler le bon Jean Michel, en son évêché, elle lui feroit trancher la tête.

Cette bonne et vertueuse reine eut toujours une extrême vénération pour ce saint pasteur, ce que tous les Angevins imitèrent, car ils ont toujours respecté et respectent encore à présent ce vertueux prélat pour saint, l'ayant reconnu et vu illustre en miracles durant sa vie et après sa mort. Il ne relâcha rien de sa pénitence et de ses austérités, qui étoient extrêmes, après qu'il fut évêque, et sa vertu et sa piété brillèrent d'un nouvel éclat. Enfin il fit paroître dans sa douce, forte et aimable conduite, qu'il se trouve encore, dans nos misérables et corrompus siècles, des évêques apostoliques, tels qu'ont été les saints Maurille, Lézin, Aubin et autres. Voici l'extrait du procès-verbal d'enquête sur la vie du même Jean Michel, dressé et intenté pour la canonisation de ce saint prélat, lequel M. Guy Arthaud, très digne archidiacre et chanoine de l'église d'Angers, m'a communiqué. Le procès-verbal est en parchemin, signé et scellé en très bonne forme, et fut fait après la mort de Jean Michel.

L'acte, dressé par le doyen de Bayeux et autres commissaires délégués par le Saint-Siége apostolique, est très-long, et contient l'audition de plusieurs témoins, et entr'autres d'un nommé Moynet, secrétaire du bienheureux Michel. Celui-ci, entr'autres, dépose qu'il a été longtemps secrétaire dudit maître Jean Michel, évêque, et affirme et assure que jamais le susdit Jean Michel n'a mangé de chair depuis qu'il fut élu évêque, dont ledit Moynet est témoin; et qu'il a entendu dire à gens dignes de foi, que ledit Jean Michel n'avoit jamais mangé de chair durant toute sa vie. Il déclare et dépose qu'il a une connoissance très certaine que ce dévot prélat jeûnoit tous les lundis, mercredis, vendredis et samedis de chaque semaine, qu'il portoit continuellement un cilice très rude sur son corps, et faisoit d'autres austérités très grandes, qu'il ne voulut jamais délaisser, quelque instance qu'on lui en fît. Moynet dit en outre que la paroisse de Rou, près Saumur, qui étoit tous les ans depuis longtemps accablée et ravagée par des tonnerres et tempêtes effroyables, en fut délivrée par les prières dudit maître Jean Michel, qui y alla une année, en été, au temps des moissons, où ces tempêtes étoient si ordinaires et si horribles, que cette paroisse étoit presque abandonnée; et qu'après que maître Jean Michel y eut fait faire une procession, où il assista, et où le tonnerre tomba encore, et tua un homme,

jamais depuis on n'y vit ni entendit ni tonnerre, ni tempêtes, ni orages; et que ceux du pays qui, avoient vu ces funestes ravages depuis plus de trente ou quarante ans, attribuent la cessation de ces malheurs, aux prières que fit le bon Jean Michel. Moynet et autres disent et déposent savoir assurément qu'en une cherté de blé, qui arriva durant le pontificat de Michel, ce saint évêque donna tout son bien aux pauvres; que, dans son logis ou palais épiscopal, il n'avoit aucun meuble précieux, et couchoit sur un méchant lit, sous lequel il avoit une petite couchette où il faisoit tous les soirs coucher des pauvres malades et galleux, lesquels il déshabilloit lui-même, leur lavoit les mains et les pieds, les servoit et les faisoit manger à sa table avant que de prendre lui-même sa réfection.

Ces dispositions continuent et disent encore que l'élection et consécration de maître Jean Michel furent miraculeuses : l'élection en ce qu'aprés trois jours de dispute et d'altercation, et au plus fort du trouble et de la brigue, il s'éleva une voix on ne sait de qui, et a-t-on toujours cru qu'elle étoit divine, laquelle dit : « Maître Jean Michel, évêque! Maître Jean Michel, évêque! » Laquelle voix fut suivie d'une acclamation universelle, et dans les mêmes temps : maître Jean Michel, évêque! La consécration ne le fut pas moins, en ce que tous les évêques circonvoisins, tant de France que de Bretagne, refusant de consacrer le bon Jean Michel, pour la crainte qu'ils avoient du Pape et de Guillaume d'Estouteville, cardinal, nommé par le Pape à l'évêché d'Angers, il arriva qu'un samedi au soir, à l'heure qu'on y pensoit le moins, trois évêques qui s'en retournoient du concile de Bâle, arrivèrent à Angers, l'un desquels étoit évêque de Morienne, qui dès le lendemain dimanche, consacrèrent le bon Jean Michel avec joie, dévotion et édification. Quant à sa mort, les mêmes témoins et domestiques disent et déposent qu'un certain soir, au temps de l'automne, le bon Jean Michel, se préparant pour aller à vêpres et étant près de sortir du palais épiscopal pour aller à l'église de Saint-Maurice, il en fut empêché par un grand vent, qui l'obligea à retourner en sa chambre, se coucher sur son grabat. Il avoit seulement mangé à son dîner deux pêches fort peu mûres et mal assaisonnées, sans autre chose, ce qui lui causa une indigestion et mal de cœur. Son barbier l'ayant laissé sur ce grabat et l'ayant négligé, croyant que cette indisposition se passoit, on le trouva sur le soir dans une apoplexie et sans connaissance, on le déshabilla et trouva-t-on un rude cilice de crin de cheval sur son corps. Ensuite on le chauffa et on lui mit d'une certaine poudre au nez, qui le fit éternuer plusieurs fois; il fit quelque effort pour parler; mais il ne put, et demeura en cet état jusqu'au lendemain matin qu'il trépassa.

Cette enquête contient encore plusieurs particularités de la sainteté de vie, austérité et pénitence du bon Jean, dont la vie a été si agréable à Dieu, qu'il a bien voulu honorer ce saint prélat de plusieurs miracles, et durant sa vie et après sa mort. Outre celui du muet qui recouvra la parole et autres choses miraculeuses dont nous avons parlé, Hiret rapporte celui d'une femme de Mazé, en Anjou, qui étoit paralytique et avoit été quatre ans percluse des deux bras, laquelle s'étant recommandée aux mérites du bienheureux Jean Michel et l'ayant invoqué, fut guérie l'an 1579. Ce miracle a été attesté avec bonne information. Je ne rapporte point les autres, qui ne sont pas vérifiés et attestés en bonne forme (1), et me contente de ce que je viens de dire pour faire connoître la sainteté du bon Jean Michel, que toute la ville et la province révèrent et estiment saint.

On encense sa tombe aux fêtes solennelles; et on voit aux grandes fêtes quantité de personnes à genoux qui invoquent et prient ce saint prélat, avec la confiance et l'opinion qu'ils ont qu'il est saint et bienheureux dans le ciel, quoiqu'il ne soit pas canonisé. La tombe sous laquelle est le corps de ce vertueux évêque est fort épaisse et étoit au niveau des autres, mais elle s'est haussée d'elle-même d'un bon pied de haut. Jean Michel mourut l'an 1447, après avoir vécu et gouverné son diocèse avec une piété et un zèle incomparables.

Au commencement de l'année 1441, le jour de devant la fête saint Julien, il y eut à Angers un grand et prodigieux tremblement de terre. J'ai remarqué que ce fut cette année-là même que Charles d'Anjou, frère de René, roy de Sicile et duc d'Anjou, obtint du roy Charles VII, des lettres de confirmation du don du comté du Maine, que René, son frère, lui avoit donné pour apanage et à quoi il y avoit eu opposition et arrêt de la part du parlement de Paris. Mais le roy Charles VII, qui aimait son beau-frère, passa par dessus l'arrêt et confirma le don.

Ces princes furent affligés en ce même temps de la mort de la reine Yolande, duchesse d'Anjou, leur mère, laquelle trépassa au château de Saumur, qui étoit une des pièces de son douaire. Les sieurs de Sainte-Marthe disent qu'elle décéda au château de Tucé, près de Saumur, qui est un château qui m'est inconnu. Il y a plus d'apparence de croire Bourdigné, Hiret et Bruneau, qui disent que ce fut au château de Saumur. Cette princesse fut une des plus belles

(1) Le *Livre des miracles de Jean Michel*, écrit en grande partie de la main du chroniqueur Bourdigné, a été acquis par la ville d'Angers, à la vente du cabinet Grille.

et vertueuses dames de son siècle, et fut grandement aimée et honorée de ses sujets aussi bien que de ses enfants. Son corps fut apporté à Angers, où il fut reçu en grande pompe et inhumé solennellement en l'église de Saint-Maurice, au sépulcre des ducs d'Anjou, derrière le grand autel, proche l'autel de saint René, auprès du roy Louis II, son mari. On l'appelloit *la Royne des quatre royaumes*, qui étoient Jérusalem, Sicile, Aragon et Valence; mais on eut mieux dit en l'appelant la *royne des huit royaumes*, car il falloit ajouter Hongrie, Majorque, Sardaigne et Corse ou Corsegue, ces trois derniers royaumes ayant été légitimement et valablement donnés à Louis I, duc d'Anjou, comme nous avons vu; aussi notre duc René employa-t-il toujours ces quatre derniers royaumes en son blason et écu.

Les Anglois des garnisons du Maine, Fresnay et autres places qu'ils possédoient au Maine, étant assemblés jusqu'au nombre de six à sept cents hommes, allèrent piller tout le Maine, et s'étant jetés sur la marche d'Anjou, ne l'épargnèrent pas non plus. Ils s'attachèrent particulièrement aux environs de Saint-Denis d'Anjou, où ils ravagèrent tout. Les habitants de cette paroisse s'étant retirés, eux et leurs meubles, en l'église du bourg, où ils se renfermèrent, croyant y être en sûreté et que les Anglois s'en retourneroient au Maine sans les attaquer, furent bien trompés, car ils furent attaqués avec impétuosité par ces Anglois, mais ils se défendirent si bravement qu'il n'y eut que la nuit qui les put séparer.

Les nouvelles de tout cela ayant été portées aux environs, il y eut une troupe de brave noblesse qui se mit en campagne et résolut d'aller charger ces Anglois au même bourg de Saint-Denis. Nos braves gentilshommes y arrivèrent au même temps que les Anglois recommençoient leurs assauts contre l'église, et c'étoit sur le point du jour. Notre noblesse donna sur les Anglois avec tant de furie qu'elle en mit deux cents sur le carreau; dont le reste ayant pris l'épouvante, chercha son salut à la fuite dans les vignes prochaines. Mais l'infanterie qui suivit notre noblesse et les paysans des environs qui s'étoient mis en une troupe, les allèrent chercher et poursuivre en leur fuite et les défirent entièrement, sans qu'il en restât que bien peu, et se vengèrent à bonne mesure des voleries et cruautés que ces Anglois avoient exercées sur eux en toute occasion. Il ne fut tué que cinq personnes du côté des Angevins, dont on rendit actions de grâces à Dieu. Voici les noms de ceux qui assistèrent à cette journée de défaite : Guillaume de Sillé, Guichard de Ballée, Guy de Coing, Jean de Chanchevrier, Louis de Dureil, les seigneurs du Bois-Dauphin, de Varennes-Tillon, de Ravant, de Juigné, de Champa-

gné, de la Roche-Talbot, de Rousson, de la Tuaudière-Genetay, du Casset, de Bauné, de Villenglose, d'Escherbray, d'Ardannes, de la Carrelière, de Beauvais, de la Chevinière, de Toué, de Champiré, d'Orveaux, Macé, des Escottais, Guillaume de Saint-Amatour, Georges du Chesne Loncheraye, Guillaume d'Avaugour, Pierre d'Auxogne, Pierre de Masseilles, Jean de la Brunetière.

On croyoit que les Anglois, humiliés par cette perte, se tiendroient désormais clos et réservés dans les places qu'ils avoient au Maine, et qu'ils s'abstiendroient de venir molester le pays d'Anjou, mais il en arriva tout autrement; car le comte de Sommerset y revint encore avec une armée, un peu après la déroute dont nous venons de parler. Il vint tout d'un trait jusque devant Angers et se logea dans l'abbaye de Saint-Nicolas. La garnison du château d'Angers, qui faisoit bonne garde aussi bien que la ville, ayant aperçu de grands feux au-devant des logis de l'abbaye de Saint-Nicolas, jugea qu'il y avoit des troupes de soldats anglois logés dans ce lieu-là. C'est pourquoi, afin de les saluer, un canonnier ajusta une pièce d'artillerie et visa droit au feu qui apparoissoit proche l'église de l'abbaye, qu'il donna droit dans une fenêtre de la chambre où étoit le comte de Sommerset, avec plusieurs officiers qui étoient assis à table auprès de lui pour souper. Le capitaine Froidfort, qui étoit assis vis-à-vis de Sommerset, fut frappé de ce coup-là et tomba mort à terre, ce qui donna tant d'effroi et de terreur aux Anglois, qu'ils délogèrent dès le lendemain matin, sans attaquer la ville.

Nous avons des auteurs qui disent que le roy René retourna en ce temps en Italie, à la prière et sollicitation des Florentins, qui lui promettoient de contribuer à la conquête du royaume de Naples, et qu'après que René y fut arrivé avec une armée, ils changèrent de résolution et trompèrent ce prince, dont il conçut tant d'indignation qu'il s'en revint tout court en Provence, avec protestation de ne se fier jamais aux Italiens et de ne retourner de sa vie en Italie.

Les Anglois furent encore battus au Bourgneuf-Saint-Quentin par la noblesse d'Anjou et du Maine, commandée par le duc d'Alençon. Bourdigné nomme entr'autres ceux-ci d'Anjou et du Maine, pour s'être signalés : les seigneurs de Breil et de Brezé, Louis de Bueil, Louis de Dureil, les sires de Montjean, du Bellay, de Montalais-Chambellay, de Beauvau, de la Grezille, de Chambes-Montsoreau, Bonnaye, de Brie Serrant, d'Aussigny, des Barres; à quoi j'ajoute : Guy de Salles, chevalier, seigneur du Mesnil, Salles et de Crion, tige des sieurs de Salles, l'Escoubler et Beaumont de Miré, Jean de la Chapelle-Rainsouin, Geoffroy d'Andigné, seigneur d'Angrie, Jean de la Faucille, Pierre Serpillon. Je ne trouve plus que les Anglois

soient venus en Anjou depuis cette défaite; mais bien que notre noblesse s'employa encore courageusement à chasser les Anglois du pays du Maine et de la Normandie.

Ce fut apparemment ce calme qui convia la reine de Sicile et duchesse d'Anjou, Isabelle de Lorraine, femme du roy René, de venir faire sa demeure à Angers. Elle y fit sa première entrée le 22 mars 1443, avec une très grande pompe. L'évêque et le chapitre de Saint-Maurice lui firent un très beau présent, qui consistoit en six pipes de vin, trois de blanc et autant de clairet, cent livres de flambeaux de cire blanche, douze septiers d'avoine et six de froment, et l'évêque paya la moitié de tout cela.

La même année, il y eut une trève entre les François et les Anglois, pour tout le royaume de France. A cette considération, notre duc d'Anjou et roy de Sicile, René, accorda le mariage de Marguerite, sa fille, avec le roy d'Angleterre, Henri VI, ce que le roy de France, Charles VII, eut fort agréable, et le mariage fut consommé quelque temps après en la ville de Nancy, savoir l'an 1444. L'Anglois promit, en faveur de cet accord, de rendre à Charles d'Anjou, frère de René et oncle de la mariée, la ville du Mans et les places qu'il tenoit au Maine, mais il n'exécuta pas sa parole. Cependant on s'avisa d'un expédient pour éloigner et faire vider de la France les armées et les troupes qui la désoloient toujours étrangement, nonobstant la trève : ce fut d'en prendre la plupart, et en composer une grosse armée, et l'envoyer en Lorraine, assiéger la ville de Metz, en faveur du roy René, qui vouloit s'y faire obéir, et les habitants ne vouloient le reconnoître que de bonne sorte. Toutes ces troupes marchèrent donc de ce côté-là, et assiégèrent Metz; et, après quelques légers combats, on fit un accommodement, par lequel les habitants de cette ville s'obligèrent de donner une grande somme d'argent à René, dont une partie fut distribuée à l'armée.

Or, les Anglois différant toujours la restitution de la ville du Mans, et Surienne, capitaine du parti anglois, ayant surpris Angers, sur le duc de Bretagne, allié du roy, et compris dans la trève, le conseil du roy fut d'avis de ne marchander pas davantage, et d'envoyer assiéger la ville du Mans, ce qui fut exécuté avec diligence et vigueur. Notre duc René et Charles, comte du Maine, son frère, hâtant l'affaire, la ville fut rendue aux François, l'an 1448, et les Anglois chassés de la province du Maine.

Ils se retirèrent en Normandie, avec leurs gens qui tenoient encore toute cette grande province, d'où le roy résolut de les chasser incontinent. Toute la France contribua à ce grand ouvrage, qui eut un succès très favorable. La prise de Rouen ayant facilité la réduc-

tion du reste de cette province, notre bon duc René accompagna le roy à cette réduction, comme firent aussi Charles d'Anjou, comte du Maine, et Jean d'Anjou, duc de Calabre; fidèlement assistés de la noblesse d'Anjou. Voici les noms de ceux qui ont combattu et eu part à la gloire de cette réduction : les seigneurs de Bueil, grands seigneurs de Touraine, connus sous le nom des comtes de Sancerre (et Hardouin de Bueil, évêque d'Angers, descendoit, par les femmes, de cette maison qui descendoit des comtes de Champagne, dont il y a eu des roys d'Angleterre et de Navarre) frères; les seigneurs de Beauvau aussi frères; les seigneurs d'Espeaux, Joachim Rouault qui fut depuis maréchal de France, sa postérité s'est établie en Normandie; Geoffroy de Saint-Belain; les seigneurs de la Forest, de Brochessac, de la Boussionnière, de Malicorne, de Mauny, de Brézé; de la Jaille seigneur de Durtal, de Brion, de la Jumelière, de Montjean, de Chambes seigneur de Montsoreau, de Beauvais, de la Bessière, de Mont-Riou, de la Grézille seigneur de Maurepart, de Martigné, de la Tour-Landry, de la Grézille, de Beaupreau, de Brons, de Champagné, de Couval, de Dureil, de Précigné, fils de Bertrand de Beauvau, Jean de Brie, seigneur de Serrant, et Gilles de Brie, son fils, qui fut fait chevalier par les mains du roy Charles VII, à la bataille de Formigny. Le seigneur de Précigné le fut par les mains du seigneur de Brézé, qui étoit en une très haute réputation d'excellent capitaine, et celui-ci fut fait grand sénéchal de Normandie.

Durant ces fâcheuses guerres, la discipline ecclésiastique s'étoit grandement relâchée dans toute la France. Jean, archevêque de Tours, y voulut apporter ordre. Pour cet effet, il assembla un concile provincial à Châteaugontier, où assistèrent tous les suffragants, en personne ou par députés. On y fit plusieurs beaux règlements, qui se trouvent aux cabinets et bibliothèques des curieux.

La conquête de Normandie étant heureusement achevée, Charles VII entreprit celle de Guyenne, la seule province qui restoit aux Anglois, en France. Dieu favorisa encore les justes armes du roy, et il en vint à bout; mais la ville de Bordeaux s'étant révoltée après s'être rendue, et quelques autres places aussi, le roy les contraignit une seconde fois, par la force des armes, d'obéir, aussi bien que le reste de la Guyenne.

L'Anjou étoit désormais en paix de ce côté-là, et de la part des Anglois; mais il arriva une disgrâce à la ville d'Angers, l'an 1451, par le feu qui se prit à l'église de Saint-Maurice, et qui brûla les clochers, fit fondre les cloches et les orgues et une infinité de vœux de cire qui étoient depuis longtemps en cette église. L'année suivante, le tonnerre et le vent renversèrent le clocher de plomb de la

même église de Saint-Maurice, et une partie de celui de l'abbaye de Saint-Aubin, avec un dommage très grand de cette église.

Ces étranges accidents étoient comme des signes de la mort prochaine de Madame Isabelle de Lorraine, femme du roy René, duc d'Anjou, laquelle décéda au mois de février 1453. Son corps fut inhumé très pompeusement en l'église de Saint-Maurice d'Angers. Bruneau dit qu'elle est enterrée sous le cierge pascal, où l'on voit sa tombe; mais il s'est abusé, car elle fut inhumée à côté du grand autel, proche le reliquaire, au tombeau où fut mis depuis le corps du roy René, son mari. Ce bon prince fut tellement affligé de la mort de cette chère épouse, laquelle il aimoit parfaitement, qu'il fut incapable de consolation durant un fort longtemps. L'ancien annaliste remarque expressément que les seigneurs, qui étoient auprès de lui, avoient toutes les peines du monde à soulager et adoucir ses ennuis, ce qui doit fermer la bouche à ceux qui s'arrêtent au vulgaire d'Angers, qui tient que la cage de bois qui est au château d'Angers, proche la chapelle, a été faite pour cette reine, et que le roy René, son mari, la fit enfermer dedans, et qu'elle y fut plusieurs années; ce qui est une imposture et une impertinence la plus grande du monde, attendu qu'Isabelle aima toujours très fidèlement son mari, et que René aimoit cette illustre épouse de la même façon. Le voyage qu'Isabelle entreprit et fit en Sicile, durant la prison de René, est une preuve incontestable de son amour, à quoi on en pourroit ajouter quantité d'autres, tant de la part d'Isabelle que du roy, son époux. Il n'y a donc point de fable plus mal bâtie et plus mal fondée que cette sotte opinion du vulgaire.

De la même nature est encore le conte du peuple d'Angers, qui dit que c'est cette reine de Sicile qui a fait bâtir l'église Saint-Maurice, telle qu'on la voit à présent, et que c'est le roy de Sicile, son mari, qui a fait bâtir le château d'Angers, comme on le voit présentement. L'un et l'autre sont très faux : vû que le château a été bâti par Bertrade de Montfort, femme de Foulques-Réchin, environ l'an 1100, comme nous avons vu (1); et l'église de Saint-Maurice, par l'évêque Hubert, l'an 1010, et elle fut depuis voûtée et augmentée, comme j'ai remarqué en son lieu.

Le bon duc et roy René, ayant un peu apaisé son deuil et ses regrets, épousa, l'an 1455, Jeanne de Laval, fille de Guy XIV, comte de Laval, et d'Isabelle de Bretagne, laquelle apporta quarante mille écus d'or de dot, que son père lui donna en faveur de mariage, et René lui assigna son douaire sur Beaufort et Saumur.

(1) Page 211 de cette histoire.

Jean d'Anjou, fils de René et d'Isabelle, qui jusqu'à présent n'avoit pris que la qualité de duc de Calabre, commença à se faire appeler duc de Lorraine, depuis la mort de sa mère. Après qu'il eut porté ce nom durant quelques années, le roy Charles VII le choisit pour l'envoyer gouverner la ville de Gênes, qui s'étoit mise sous la protection de la France. Jean s'y en alla, et s'y comporta avec tant de prudence en cette charge, qu'il acquit la bienveillance de tous les ordres de la ville; et cette riche et superbe cité ayant été assiégée, notre prince Jean d'Anjou combattit si heureusement qu'il la délivra : c'est le meilleur titre pour gouverner un peuple.

Pierre Fregose, duc de Gênes, s'étant depuis révolté contre la France, Jean, duc de Lorraine et de Calabre, le fit mourir de sa propre main, et calma ce désordre. D'autres disent que Fregose, ayant pris l'occasion de l'absence du prince angevin, fit tous ses efforts pour chasser les François de Gênes; mais qu'ayant été supplanté, battu et tué, les Génois, affranchis de la crainte de ce tyranneau, se liguèrent et se soumirent de nouveau au prince angevin, et lui mirent en tête d'aller conquêter le royaume de Naples qui appartenoit à René, son père.

Alphonse d'Aragon, usurpateur du royaume de Naples, étoit décédé depuis quelque temps, et avoit eu, pour successeur à ce royaume, Ferdinand, son bâtard. Celui-ci, s'étant allié au pape Pie II, dont il avoit épousé la nièce, vint au-devant de Jean d'Anjou, qui alloit assiéger Naples, et s'étoit fortifié des Génois et autres alliés. Les deux armées se battirent auprès de Sarno, où le bâtard Ferdinand perdit ses meilleurs soldats et tout son bagage, et s'enfuit à Naples; mais le prince de Tarente s'étant révolté contre notre jeune duc, et Georges Castriot, dit Scanderberg, le foudre et le Mars d'Albanie, étant accouru au secours de Ferdinand, à la prière du pape Pie II, qui haïssoit la France et les Génois et la maison d'Anjou, Jean, qui avoit assiégé Ferdinand dans Bari, fut obligé de lever son siége; et, voyant la partie mal faite, se retira à Gênes, et de là en France, d'où il n'avoit pu tirer de secours en cette occasion; ce dont il demeura offensé contre Louis XI, à qui il en imputa la cause, si nous en croyons les historiens étrangers; mais Louis XI n'ayant succédé à la couronne qu'à la fin de juillet de l'an 1461, et toutes les choses dont nous venons de parler s'étant passées en 1460 et 1461, il n'y a point d'apparence que Jean s'en soit pris au roy Louis XI. Tant y a néanmoins qu'il se plaignit depuis, à la guerre du Bien Public, fort hautement de n'avoir point été assisté de la France dans l'occasion dont nous venons de parler.

Le bon roy René étoit toujours, durant ce temps-ici, en son pays

d'Anjou, qu'il gouvernoit paisiblement, et avec un grand plaisir de voir les Anglois exterminés et chassés de la France; mais il fut obligé de prendre le deuil, en cette même année de 1461, à cause du trépas du roy Charles VII, son beau-frère, qui décéda à Mehun-sur-Yèvre, en Berry, le 21 juillet de ce même an, grandement regretté de tous les bons François. Son corps fut inhumé à Saint-Denis, avec la pompe et magnificence accoutumées.

Louis, dauphin de France, étoit à Genap, en Brabant, sur les terres du duc de Bourgogne, où il s'étoit réfugié depuis quelques années, lorsqu'il reçut les nouvelles du décès du roy Charles, son père. Après avoir rendu les derniers devoirs à la mémoire de ce monarque, il s'en alla à Reims, se faire sacrer, accompagné du duc de Bourgogne; où je ne trouve point qu'ait assisté notre bon René, duc d'Anjou et roy de Sicile.

Le roy Louis XI, qui étoit un prince fort judicieux, et qui faisoit tout de sa tête, commit néanmoins une faute notable, au commencement de son règne, en cassant la plupart des officiers et serviteurs du défunt roy, son père, ce qui fit plusieurs mécontents, et fut cause de la guerre du Bien Public dont nous allons parler. Louis établit aussi la gabelle en France, en ce même temps, et se mit en devoir de la mettre en Bourgogne, dont le duc Philippe fut extrêmement indigné. Je ne vois point que Louis ait essayé de l'établir en Anjou, aussi ai-je toujours cru que tous les impôts, subsides et péages se payoient en ce temps aux officiers de nos ducs. Je ne trouve point non plus que Charles d'Anjou, comte du Maine, frère de René, et qui avoit donné le premier avis à Louis XI, du décès de Charles VII, ait accompagné Louis XI à son sacre, ni le prince Jean d'Anjou non plus, quoiqu'en veuille dire Bourdigné; et je m'imagine que la raison en fut que toute la maison d'Anjou, qui n'aimoit pas celle de Bourgogne, eut dépit de voir le Bourguignon tenir le haut du pavé.

Bourdigné dit que notre Jean d'Anjou, duc de Lorraine et de Calabre, sollicita plusieurs fois le nouveau roy Louis XI, de lui fournir une bonne assistance de secours pour la conquête du royaume de Naples, qu'il vouloit derechef entreprendre; mais que ce prince angevin n'en eut point de satisfaction : c'est pourquoi le comte de Charolois ayant minuté une ligue de tous les mécontents de France, tant princes, seigneurs, qu'officiers et villes, Jean d'Anjou, duc de Lorraine, y donna son nom, et assembla une armée de Lorrains et autres, ses sujets, qu'il joignit à l'armée de la ligue. Le duc de Berry, frère du roy, fut déclaré chef de ce parti, lequel, prenant pour prétexte de ses armes la réformation de l'Etat ou le bien du royaume, fut appelé la Ligue du Bien Public.

Le comte de Charolois, qui étoit l'âme de ce parti, se mit le premier en campagne; le duc de Bretagne leva aussi une armée sur ses terres, et promit d'aller au rendez-vous. Cependant le roy Louis XI fit aussi promptement une belle armée, composée de trente mille hommes, avec laquelle il vint en Anjou, pour arrêter les courses du duc de Bretagne, et essayer de rappeler le duc de Berry, son frère, qui s'étoit réfugié auprès du Breton. Comme il vit qu'il n'avançoit rien de ce côté-là, il laissa une partie de son armée à Angers et aux environs, sous la conduite de René, duc d'Anjou et roy de Sicile, et de Charles, comte du Maine, son frère; et lui, avec ses meilleures troupes, alla dans le Bourbonnois, pour châtier le duc de Bourbon qui s'étoit aussi mis de la ligue; mais le comte de Charolois, qui s'en alloit enseignes déployées devant Paris, obligea le roy de tourner tête promptement de ce côté-là. Le comte ayant passé outre, et marché au-devant du roy jusqu'à Montlhéry, où il espéroit que le Breton, l'un des partisans de la ligue, se rendroit aussi, il y eut un furieux combat en ce lieu entre le roy et le comte, où furent tués, dans l'armée du roy, le brave seigneur de la Varenne, grand sénéchal de Normandie, et Geoffroy de Saint-Belin, Angevin. Dupleix appelle celui-ci *Saint-Belin, dit la Hire.*

Cependant le duc de Bretagne, s'étant aussi mis en marche avec son armée, pour aller joindre l'armée des princes, arriva en Anjou, et passa au port de Bouchemaine; dont les habitants d'Angers, étant avertis, voulurent sortir de leur ville, pour aller combattre cette armée au passage de la rivière du Maine; mais le bon roy René les empêcha, voyant le danger où ils s'exposoient d'entreprendre d'attaquer une si puissante armée comme étoit celle du Breton; dont le roy Louis, étant averti, en sut bon gré aux Angevins, et en conçut une jalousie et défiance extrêmes contre René. L'arrière-ban ayant aussi été convoqué par le roy Louis, en cette occasion, la noblesse d'Anjou s'assembla incontinent après ce mandement, au nombre de plus de quatre cents lances, alla trouver le roy Louis, après la journée de Montlhéry, et se tint toujours auprès de Sa Majesté françoise. Enfin Paris ayant été inutilement attaqué par les princes, et bien défendu par les royaux, la paix fut conclue entre le roy et les princes à Conflans, en octobre 1465.

Quelque temps après, Monseigneur Charles, frère du roy, qui écoutoit un peu trop légèrement les brouillons et mécontents du royaume, s'enfuit encore en Bretagne, après avoir été dépouillé du duché de Normandie. Le roy, irrité de ce que le Breton avoit donné retraite à son frère, fit entrer par l'Anjou diverses armées dans le pays du Breton; mais elles ne firent que ruiner les lieux où elles passèrent, et prirent seulement Chantocé et Ancenis.

Ces nouvelles brouilleries continuant toujours, le roy Louis XI assembla les Etats-Généraux de France à Tours, où assista René, duc d'Anjou et roy de Sicile, qui eut la chaise à main gauche de celle du roy. Y assistèrent encore les sieurs de Broc et du Bellay qui gardoient l'huis du parquet, et les seigneurs de Bueil, de Craon et de la Forest, de Crissé-Turpin, Angevins, et les députés d'Angers et Saumur, avec ceux des autres grandes villes du royaume. On y proposa divers accommodements, pour contenter le frère de Sa Majesté et les ducs de Bourgogne et de Bretagne, mais le Bourguignon reprendra encore plusieurs fois les armes contre le roy, et sera enfin défait et tué misérablement, à Nancy, par René, duc de Lorraine, petit-fils de notre bon roy René.

Jean de Beauvau, qui étoit évêque d'Angers, depuis quelque temps, et avoit succédé au bienheureux Jean Michel, fut, en cette même année, privé de son évêché par le pape Paul II, et condamné d'aller faire pénitence et s'enfermer dans l'abbaye de la Chaise-Dieu, en Auvergne. Par cette sentence, il étoit déclaré atteint et coupable de plusieurs excès, crimes et forfaits, et de diverses excommunications. C'est pourquoi Balüe, évêque d'Evreux, et depuis cardinal, qui étoit lors favori du roy Louis XI, et avoit été chanoine de l'église d'Angers, demanda l'évêché d'Angers, comme vacant par cette sentence, ce qu'il obtint, et en prit possession. De Beauvau se réfugia en Bretagne, où il demeura jusqu'à ce que Balüe eut encouru la disgrâce du roy à son tour, ce qui fut deux ou trois ans après. De Beauvau obtint du roy des lettres de rétablissement; mais cette affaire traîna encore longtemps, avec de grandes incommodités pour Beauvau, de sorte qu'il ne put être entièrement rétabli que l'an 1475. Le bruit étoit que Balüe, qui étoit fils d'un tailleur d'habits de Poitiers, et avoit été serviteur-domestique de Jean de Beauvau, fit toute cette pièce à Beauvau, son maître, et que le plus grand crime de celui-ci fut d'avoir encouru la jalousie et envie de Balüe. Je me persuade que Balüe donna des ombrages de Beauvau au roy Louis XI, qui étoit fort défiant; et ce qui me confirme dans cette pensée, c'est que je vois que Beauvau se réfugia, durant sa disgrâce, auprès du duc de Bretagne, et que le procès de Beauvau ne fut fait à Rome qu'à la sollicitation du roy, ou plutôt de Balüe. Ce favori ne rechercha pas notre évêché pour y travailler en bon pasteur, et y faire fruit, car on ne voit point qu'il y ait résidé, non plus qu'à Evreux. Cet esprit inquiet et turbulent ne demandoit que la cour; mais il en fut bientôt châtié, car le roy Louis XI s'étant dégoûté de lui, vers l'an 1470, il le fit mettre en prison, où il fut durant quatorze ans; et cependant Beauvau poursuivit son rétablissement, et rentra.

L'an 1468, les états d'Aragon et de Catalogne s'étant soulevés contre Jean, roy de Navarre et successeur au royaume d'Aragon de Ferdinand, dont nous avons parlé, et auquel les neuf arbitres avoient adjugé le royaume d'Aragon, au préjudice de Louis d'Anjou et Yolande d'Aragon, sa femme, envoyèrent une magnifique ambassade à René, duc d'Anjou et roy de Sicile, pour lui offrir l'Aragon et la Catalogne, qui lui appartenoient, et pour se soumettre entièrement à lui, offrant de le reconnoître comme leur véritable et légitime roy et successeur de la reine Yolande, sa mère. René reçut ces ambassadeurs avec de grandes démonstrations de joie et de ressentiment; mais, se sentant vieil et cassé, il s'excusa d'entreprendre ce voyage, et leur donna Jean d'Anjou, duc de Lorraine et de Calabre, son fils aîné, et l'envoya en son nom prendre possession de cette couronne, se déclarant prince de Gironde et de Cervières.

Ce jeune prince convia donc promptement tous ses amis et sa noblesse et celle de son père à cette entreprise, et se mit à la tête d'une belle armée, avec laquelle il alla joindre, à Montesa, celle des Catalans et Aragonois, qui l'avoient envoyé quérir. On en vint bientôt aux mains, et notre prince angevin étant demeuré victorieux, la plupart des places de la Catalogne, qui tenoient auparavant pour les Navarrois ou Aragonois, comme on les voudra nommer, se mirent entre ses mains et sous sa puissance. Ferri de Lorraine, comte de Vaudemont, beau-frère de notre Jean d'Anjou, et gendre du roy René, accompagnoit son beau-frère en cette guerre, en qualité de lieutenant général de son armée; mais cependant l'Aragonois, voulant faire un second effort contre notre prince, rassembla les débris de son armée, et s'en alla assiéger Peralte. Jean, duc de Lorraine, ayant accouru au secours, donna si furieusement dans les retranchements des assiégeants, qu'il les força de lever le siége, et pensa prendre le roy de Navarre et d'Aragon, son compétiteur : tellement que notre illustre Jean, qui savoit user de la victoire, alloit se mettre en une entière et paisible possession de l'Aragon et de la Catalogne, qui lui tendoient les bras, lorsqu'une fièvre contagieuse le surprit et l'attaqua au milieu de ses victoires; et la mort, que les trophées et les armes n'empêchent point, l'emporta en l'autre monde, au mois de décembre de l'année 1470, en la ville de Barcelone. Son corps fut inhumé au milieu du chœur de l'église cathédrale de cette ville.

Ce brave prince a remporté la gloire d'avoir été l'ornement et le patron inimitable de la noblesse chrétienne et de la gloire militaire. On dit de lui que le bruit ayant couru par toute la chrétienté d'un grand armement du Turc, durant le règne du roy Charles VII et durant le règne de notre généreux Jean d'Anjou, le roy Charles en-

voya des ambassadeurs au concile de Mantoue et au pape Pie, pour les induire à donner l'investiture du royaume de Naples à notre illustre Angevin, afin que ce prince, après s'être établi au royaume de Naples, eût plus d'un moyen d'aller attaquer le Turc jusqu'à Constantinople. En effet, Commines, judicieux historien, a estimé Jean d'Anjou l'un des plus grands chefs de guerre de son siècle.

Le bon roy René fut sensiblement affligé de la mort de ce cher fils, lequel ne laissa que deux enfants survivants, de Marie de Bourbon, sa femme, savoir : Jean d'Anjou, duc de Calabre et de Lorraine, qui mourut dix ou douze jours après son père; et Nicolas d'Anjou, marquis du Pont, duc de Calabre et de Lorraine, qui vécut encore quelques années. Outre ces deux enfants, Jean d'Anjou, duc de Lorraine et prince de Gironde, avoit encore eu deux autres enfants de son épouse Marie de Bourbon, qui étoient tout deux décédés en bas âge, dont l'un avoit porté le nom de René d'Anjou, et l'autre de Marie d'Anjou. René, roy de Sicile, duc d'Anjou, voulant se libérer du douaire qui appartenoit à Marie, sa bru, veuve du prince Jean, traita avec elle et avec le duc de Bourbon, son père, et lui donna cent mille écus pour s'en redimer, pour lesquels René vendit la ville et seigneurie de Mirebeau, en Anjou.

Ce bon et aimable roy, qui faisoit toujours sa résidence à Angers, s'alloit divertissant en ce temps de paix, tantôt à Baugé, tantôt à Saumur, tantôt à Beaufort, tantôt en Reculée et à la Basmette, laquelle il avoit fait bâtir depuis naguères. Ayant appris qu'un bon prêtre, natif de Châteaugontier, qui avoit été premièrement sous-chantre de Saint-Maurille d'Angers, et depuis maire-chapelain de Saint-Maurice, avoit tout quitté pour aller vivre dans une solitude et dans la contemplation, il lui fit faire offre de lui bâtir un ermitage en Reculée, ce que le bon prêtre accepta; et le roy René lui ayant fait ensuite présenter des biens, rentes et revenus, il ne voulut accepter que quinze deniers par semaine, pour lui et pour trois ou quatre personnes qui le suivirent et se retirèrent auprès de lui en cette solitude. Ce bon prêtre vécut en ce petit désert, avec beaucoup de sainteté et d'austérité, jusqu'à l'an 1481, qu'il y décéda en odeur de sainteté. On dit même qu'il eut pendant sa vie plusieurs révélations, et qu'il vit un jour Jésus-Christ en sa sainte hostie, en forme d'un bel enfant. Cet ermitage étoit en l'enclos du monastère des Capucins.

Tandis que le bon roy René vivoit à Angers, en une grande tranquillité d'esprit, le roy Louis XI étoit au contraire en de grandes agitations et inquiétudes. Il cherchoit avec adresse les moyens de faire la guerre aux ducs de Bourgogne et de Bretagne, pour les rui-

ner et abattre, et se venger à toute heure des pièces qu'ils lui avoient jouées.

Ce fut à ce sujet, à mon avis, que, par l'ordre de ce roy, Jean de Lorraine, sénéchal et gouverneur d'Anjou, fit faire, au mois de décembre de cette année, la montre de la noblesse et arrière-ban de cette province, savoir : ceux d'Outre-Maine et d'entre Sarthe et Maine, au Lion-d'Angers, le 15 décembre; et ceux d'Outre-Loire, à Chemillé, le 18 suivant; et enfin ceux des chastellenies de Loudun, de Mirebeau, à Loudun, le 21 du même mois. J'ai une copie du procès-verbal de ces montres, qui est une pièce très curieuse que je vous donnerai tout entière dans mon Histoire Généalogique des maisons illustres d'Anjou. Je me contenterai seulement de vous marquer ici les noms de ceux qui y comparurent, que je connois, et dont je sais que les familles, noms et armes subsistent encore à présent en Anjou. Premièrement : Jean Baraton seigneur de Varennes, Macé de Feschal, René de Charnacé, Yves de Charnacé, Jean de Charnacé, Ambroise de Launay sieur de Cac, Macé de la Barre sieur de Fougerais, Thibaud de la Barre, Jean de Chazé, Jean de la Barre, sieur de Montrevault, Jean de Scepaux, Jean de Brion, Guillaume Bodier, Sébastien de Mergot, René de Launay, Pierre Le Poulchre ou Le Bel, Pierre Lenfant, Jean Lenfant, Colas Lenfant, Denis d'Andigné pour son père, Jean de la Roussardière, Pierre de la Corbière, Jean de Feschal, Jacques du Tertre, Pierre de Quatrebarbes, Pierre du Mortier, Pierre de Portebise, Mathelin de Portebise, Jean Mauviel, Bertrand de Tessé, Henri de la Chesnaye, Jean Lenfantin, Michel de Mergot, René Mauviel, Olivier Haton, Pierre Touchard, Girard Cuissart, Gallot de la Roche, Hardouin de Grand-Moulin, Jean de Loncheraye, Pierre de Chambely, Thibaud du Bois, Jean de Champagné, Jean du Mortier, René de La Porte, messire Jean d'Orvaux, Jean d'Andigné, Jean d'Andigné, son fils, Amaury du Chastelier, Jean Quatrebarbes, Jean de Poncé, Raoulet du Chastellet, Thibaud de Bellanger, messire Gilles de Brie et Louis de Brie, son fils, Félix de Savonnières, René de Brie, Guillaume de Chivré pour Jean de Chivré, Jean de Saint-Aignan pour messire Pierre de Saint-Aignan, Pierre de Limesle, Michel de Saint-Aignan, Louis Quatrebarbes, Elie Percault, Jean du Buat pour Guillaume du Buat, Mathelin Rogeul pour le sieur de la Faucille, Jean Morderet, Guillaume de Saint-Amadour, Jean Pelaut, René de la Chesnaye, Jean Hamelin, Yvon de Lingrée, Mathelin Haton, René de Saint-Amadour, messire Hugues de Montalais et son fils, Guillaume de la Brunetière, Guyon Quatrebarbes, René le Gay, Georges du Chesne, Pierre de Lahaye, Pierre de Chivré, Mahé d'Andigné, Simon d'Andigné, Lézin de Lingrée,

Guillaume de Meaulne, Geoffroy de Launay, messire Anthoine Clérembaud, Gilles de Bugnons, Pierre le Poulchre, le sieur d'Ingrandes, Guillaume Crespin sieur de la Girardière, Jean de la Genouillerie, Pierre Coisnon, Guillaume du Boys, Jean d'Orvaux pour son père, Pierre d'Orvaux, François du Boys, Jean Hublin, Gilles de la Crossonnière, Jean Racapé, Jean du Bois pour la dame de Scépaux, Etienne du Bois pour Jean de l'Espinay, Guillaume de la Grandière, Raoulet du Chesne, Gilles de la Saugère, Jean de Bois Jourdan, Jean du Buat, René Valeaux pour le sieur de Cheripeau, son père, Robert Le Roy, Jean de la Chapelle, Jean de la Chesnaye, Charles Valeaux, René de Monteclerc sieur de la Bigeotière, messire René Frezeau.

Du 18 décembre, à Chemillé : Jean le Gai sieur de la Fautrière, Jean de la Cour pour son père, le sieur de la Bellière, Jean d'Aubigné pour Guillaume d'Aubigné, Jacques de Daillon a présenté Gilles de Daillon, son fils, Jean de l'Espronnière a présenté Guillaume de l'Espronnière, son frère, messire François Baraton, François Chaperon, François de la Brunetière, Pierre de la Haye, messire Jean de la Béraudière, Hardouin de la Béraudière, son frère, Louis le Roux, François de Savonnières, Jean Escoublant, Louis de Daillon, Louis de Villeneufve, Christophe de la Rivière, Jean de Savonnières sieur de la Coindrière, Jean Malineau pour son père, Jean le Roux, René de Saint-Germain, Jean Guaisdon, Louis de la Crossonnière, François d'Aubigné pour Thibaud d'Aubigné, Pierre Chenu, Etienne Malineau, Thibaud le Gay, Jean de la Rivière, Hardy de Toutvoy, Jean de l'Espronnière sieur dudit lieu, Jean Le Gay pour son père sieur de la Guimonnière, Guyon Le Gay sieur de la Rubaudière, Henry de l'Espronnière pour son père, Hardy de la Béraudière, Jean Baudry pour son père, Jean de Chevrue, Guillaume Le Gras sieur de la Roche Tabusteau, Jean Le Gras sieur de Langerie, la veuve feu messire Guillaume Chenu, messire Jean du Puy-du-Feu, Jean de Saint-Aignan, Michau Torchard, messire Jacques du Plessis, Guillaume du Casau.

Du 21 décembre, à Loudun, pour les chastellenies de Loudun et Mirebeau : Jean du Fay, Louis de Masseilles, Jean de Chanchevrier, François Laurent, Méry de Saint-Jouin, Guillaume Frétard, Mathelin du Verger, François de Villiers, Bertrand de Marconnay, René le Roy, Mathelin de Chouppes, Mathelin de Marconnay, Louis Bonchamps, Jean de l'Espine pour François du Puy. Guillaume de Mondion, Louis de la Croix, Jean de la Cherité, la veuve Guillaume Tison.

Ce procès-verbal ne dit point si ces gentilshommes marchèrent ensuite de cela à l'armée ni où.

Il y a apparence que ce fut environ ce temps que Marguerite

d'Anjou, reine d'Angleterre, fille du roy René, vint trouver le roy, son père, à Angers, pour implorer son secours et celui du roy de France, afin de tirer Henri, roy d'Angleterre, son mari, de prison, où il avoit été mis par ses ennemis La fortune de cette pauvre princesse est étrange et remarquable. Henri, son mari, ayant été défait en une bataille par ses ennemis, et pris prisonnier par eux-mêmes, elle se sauva à la fuite. Passant au travers d'une forêt, elle rencontra une troupe de brigands qui lui ôtèrent tout son équipage et les joyaux qu'elle avoit sur elle, et l'eurent massacrée sans qu'ils entrèrent en dispute sur le partage du butin, et se mirent à se battre. La reine se sauva cependant avec son fils et ceux de sa suite, qui çà qui là, dans la forêt; mais cette pauvre reine, qui n'avoit plus que son fils avec elle, rencontra encore un voleur tout seul, auquel montrant le petit prince, elle dit ces paroles : « Mon ami, voilà le fils de ton » roy qui fuit avec moi la persécution des tyrans! Je te conjure, au » nom de Dieu, et par ton devoir, de le sauver avec moi; et Dieu te » récompensera de ce bon service, si nous ne le pouvons reconnoî- » tre. » Ce brigand, ému de compassion, prit le petit prince, et le porta au bord de la mer, où il conduisit la reine, où se trouva aussi par hasard le seigneur de la Varenne-Brézé, que le roy Louis avoit envoyé en Angleterre, au secours de Marguerite et de Henri, son mari. La reine, le prince de Galles, son fils, et Brézé, firent voile en Flandre et de là en France et en Anjou, où le bon René reçut sa fille avec des larmes de joie et de compassion tout ensemble.

Après avoir régalé sa fille et le prince de Galles, son petit-fils, il leur procura tout le secours et l'assistance qu'il lui fut possible, et en sollicita le roy Louis XI, son neveu, qui vint au même temps à Angers. Tout cela étant prêt, Marguerite, en Angleterre, avec son fils, où elle fit des merveilles, défit son ennemi, et mit le roy Henri, son mari, hors de prison. Mais, par un étrange revers de fortune, l'armée de Marguerite et de Henri fut aussi défaite peu après, à son tour, et Henri et Marguerite confinés en prison, dont cette reine, étant délivrée, fut renvoyée en France, au roy, son père.

Ces fâcheux accidents redoublèrent le chagrin du bon René; et, pour surcharge d'ennui, arriva encore le décès de Nicolas d'Anjou, son petit-fils, seul rejeton de Jean d'Anjou, duc de Lorraine. Ce prince Nicolas décéda à Nancy, l'an 1473, âgé de vingt-cinq ans ou environ, non sans soupçon de poison, et fut enterré en l'église de Saint-Georges de Nancy. Il ne fut point marié, et avoit premièrement fiancé Anne de France, fille du roy Louis XI, dans la créance que Louis l'assisteroit à la conquête du royaume de Naples et d'Aragon; mais voyant les délais de Louis, il se jeta du côté du Bourgui-

gnon, qui lui offrit Marie, sa fille, laquelle étoit unique, et héritière de la maison de Bourgogne, et le plus riche parti de la chrétienté; mais lorsque Nicolas d'Anjou étoit prêt de conclure ce mariage, il mourut, comme nous venons de dire : tellement que le bon roy René, son aïeul, mit désormais toute sa consolation en sa fille Yolande.

Or, le roy Louis XI, ayant résolu de faire la guerre au duc de Bretagne, vint à Angers, en ce même temps, avec une armée de cinquante mille hommes; mais le Breton, redoutant une si grande puissance, vint à Angers, trouver le roy, s'humilia et fit son accord. En traitant de son accommodement, il usa d'un joli artifice pour donner de la jalousie au roy Louis : c'est qu'il nomma pour ses alliés tous les roys voisins, et entr'autres le roy de Sicile, duc d'Anjou, ce qui donna de nouveaux ombrages de René à Louis. Etant retourné à Paris, il repassa plusieurs fois par son esprit les alliances du duc de Bretagne. Cela l'obligea de faire un nouveau voyage à Angers, où il fit quelque résidence. Pour gagner entièrement les habitants de cette ville, il alloit même dîner et souper chez les bons bourgeois, pour les attirer à son service, ne se fiant plus du tout au roy René; si bien que Louis étant encore revenu en Anjou, l'an 1474, il se saisit tout de bon des châteaux d'Angers et Saumur, et de celui de Bar. Il laissa, pour commander en Anjou, en son nom, maître Guillaume de Cerisay, qui fut depuis premier maire de la ville d'Angers, et lui recommanda de lui être fidéle, de quoi il conjura pareillement les habitants d'Angers.

Ce fut en ces deux derniers voyages que le roy Louis XI fit en Anjou, qu'il contracta l'affection et dévotion, qu'il eut le reste de sa vie, à la chapelle de Notre-Dame de Béhuart, en la rivière de Loire, à deux lieues d'Angers, proche Savennières et Denée. Ce roy y alla en voyage en personne, à la prière et sollicitation de Guillaume Fournier, chanoine de l'église d'Angers; et ayant trouvé la solitude de cette île de Béhuart fort agréable, résolut d'amplifier la chapelle de ce lieu, qui étoit fort ancienne, et d'y fonder un collége de chanoines. Il traita pour ce sujet avec frère Pierre Cornilleau, religieux célérier de Saint-Nicolas-lès-Angers, et lui fit céder cette chapelle et tous les domaines qui lui appartenoient en cette île; et ce roy donna pour récompense à Cornilleau et à ses successeurs, célériers de Saint-Nicolas, la dîme de Felines, en la paroisse de Chenehutte, près Saumur. Ce roy acquit encore plusieurs autres héritages pour fonder six chanoines, six chapelains et six choraux en cette chapelle de Béhuart, où y fit bâtir un chœur, avec des chaises qu'on y voit encore; mais enfin la fondation n'a pas été exécutée, et il n'y a point

de chanoines. On dit que les curés de Denée se sont emparés des héritages acquis par le roy, ou, pour mieux dire, ils leur ont été donnés, à la charge de quelques services qu'ils y font célébrer. Le célérier de Saint-Nicolas s'est réservé la moitié des oblations de cette chapelle. On voit encore, en une petite sacristie, qui est à côté de l'autel de cette chapelle, les figures et portraits de quelques religieux de Saint-Nicolas-lès-Angers, peints en une vitre de cette sacristie, où ils sont représentés avec les habits qu'ils portoient en ce temps-là, semblables à peu près à ceux des réformés de la congrégation de Saint-Maur.

Ce fut encore en ce même temps que le roy Louis XI fonda les chanoines du Puy-Notre-Dame, en Anjou, dans l'église du lieu, qui étoit bâtie il y avoit longtemps, et étoit un prieuré conventuel dépendant de l'abbaye du Moutier-Neuf de Poitiers. J'ai lu aux Annales d'Aquitaine, de Bouchet, que le roy Louis XI affectionnoit tellement l'église du Puy, qu'il y donnoit chaque jour, par aumône et dévotion, trente écus d'or, qui étoit une grande somme pour ce temps-là.

Le même roy augmenta aussi la cure de la Pouèze, en Anjou, et y donna plusieurs biens et possessions, fit rebâtir la chapelle de Sainte-Émérance, en la même paroisse, et raccommoda celle de Saint-Barthélemy, au même lieu. La cause de ces dévotions fut que le roy étant à Angers, comme nous venons de dire, il alla un jour au Plessis-Macé, pour avoir le plaisir de la chasse en la forêt de Longuenée, qui en est proche et en dépend; y étant, il se trouva surpris d'une colique très douloureuse, qui lui faisoit perdre patience. On lui conseilla de réclamer l'assistance de sainte Émérance, laquelle on a accoutumé d'invoquer en cette maladie, et à l'honneur de laquelle il y avoit une petite chapelle-là auprès, en la paroisse de la Pouèze, ce que fit ce roy. Il y alla, et y fit dire la messe, et donna ordre pour y faire bâtir une chapelle plus grande et plus belle que celle qui y étoit. Huet dit même que ce roy avoit intention d'y mettre des chanoines. Il y donna, outre cela, des reliques de sainte Emérance, lesquelles il y fit porter depuis, et une belle image d'argent, représentant cette sainte, de la grandeur d'une petite fille; il en fit autant pour la chapelle de Saint-Barthélemy.

Ce roy avoit encore une extrême vénération pour la vraie Croix qui est à Saint-Laud-lès-Angers, et ne manquoit pas d'aller l'adorer, avec de profonds respects, lorsqu'il étoit en notre ville. Il étoit de l'opinion du vulgaire de ce temps-là, qui tenoit que tous ceux qui juroient sur la vraie Croix de Saint-Laud, ne manquoient jamais de mourir de male mort dans la fin de l'an, s'ils venoient à se parjurer; c'est pourquoi ce roy faisoit jurer sur cette Croix ceux dont il se

défioit le plus, afin de les retenir en leur devoir. Il pratiqua cela, cette année même de 1474, ayant envoyé ordre à Louis de la Vignolle, conseiller à Angers, de faire jurer sur cette Croix, Colas Le Rendu et Jean, son fils, qu'ils lui seroient fidèles, et qu'ils ne mettroient point la ville d'Angers entre les mains du duc de Bourgogne ni d'aucun autre; et ce jurement fut fait le 23 septembre de cette même année.

François, duc de Bretagne, avoit fait pareil serment, l'an 1470. La cérémonie de ce jurement, ici, fut que le roy ayant écrit aux doyen et chanoines de Saint-Laud une lettre pleine d'honnêtetés, par laquelle il les prioit de porter leur vraie Croix à Nantes, afin que le duc de Bretagne lui fît serment de fidélité sur icelle, et de la lui apporter ensuite à lui-même, pour y faire serment de ne point molester le duc, deux chanoines de cette église furent députés pour porter la vraie Croix à Nantes. Ils partirent le 8 août, accompagnés de Guy, évêque de Langres, et de Pierre Doriolle, conseiller du roy, et arrivèrent à Nantes, le 10. Le duc de Bretagne prêta serment à genoux devant cette Croix, en la forme que désiroit le roy, qui est tout au long dans Hiret, et en présence de ceux que je viens de nommer et des plus grands seigneurs de Bretagne. Dès le 12 du même mois d'août, la vraie Croix fut rapportée à Saint-Laud, et remise dans le trésor. Le roy Louis avoit promis aux chanoines de Saint-Laud, de les bien récompenser de cela, dont Hiret ne dit rien, ni que le roy ait fait à son tour le serment qu'il avoit promis de faire.

Choppin a remarqué, au sujet dont nous parlons, que le roy Louis XI ayant aussi été pressé par le comte de Saint-Paul, connétable de France, de jurer sur cette Croix, qu'il ne le feroit point mourir, Louis refusa constamment de le faire; et en effet, il fit depuis mourir le connétable. Hiret dit qu'on tient que cette Croix fut apportée à Angers, par Geoffroy-Nerra. Il a voulu dire Foulques-Nerra; et Choppin en parle en ces termes : « Cette Croix est fort célèbre à Angers, ville capitale du pays de ma naissance, et la tient-on en grand respect et vénération, d'autant que c'est une très ancienne croyance et persuasion, enracinée dans les esprits des hommes, que celui qui seroit parjuré, après avoir solennellement fait serment, en touchant ladite Croix, ne faudroit point, dedans l'an, à finir de male mort. »

J'ai été prié autrefois de rechercher par qui et quand cette Croix a été donnée aux chanoines de Saint-Laud, dont je n'ai rien trouvé d'assuré; mais je juge que ça été Foulques-Nerra, comte d'Anjou, qui l'a apportée de Jérusalem, au premier voyage qu'il y a fait, et qui l'a mise dans la chapelle de son château d'Angers; où les cha-

noines de Saint-Laud ayant depuis été fondés par Geoffroy-Martel, son fils et successeur, et mis premièrement en la chapelle de Sainte-Geneviève, et depuis en l'église de Saint-Laud, audit château, il y a apparence que Martel leur donna la vraie Croix et les autres reliques qui étoient déjà en la chapelle du château.

Dès l'an 1080, les chanoines de Saint-Laud, du château d'Angers, célébroient solennellement la fête de l'Invention de sainte Croix, ce qui est une marque et conjecture puissantes qu'ils avoient dès lors cette précieuse et adorable relique : car, dans le titre de la société contractée entre les abbé et religieux de Saint-Nicolas-lès-Angers et les doyen et chanoines de Saint-Laud, qui étoient lors dans le château, les chanoines promettent d'assister aux services des principales fêtes de l'église Saint-Nicolas, savoir : la fête de saint Nicolas et la Translation de saint Nicolas; et les religieux promettent d'assister aux services des principales fêtes de l'église de Saint-Laud, savoir : aux fêtes de saint Laud, ou saint Julien, et à la fête de l'Invention sainte Croix.

Les chanoines, ayant été depuis translatés en l'église où ils sont à présent, ont porté cette adorable relique avec eux, et toutes les autres reliques qui étoient en leur église du château, et font une fête solennelle de cette translation des reliques. Les armes du roy René de Sicile sont au bas de cette croix, ce qui donne sujet de croire que ça été ce bon prince qui la fit enchâsser richement comme on la voit à présent; mais les chanoines tiennent, par tradition, que ça été un de leurs fermiers, dont ils ignorent le nom.

Retournons à notre bon René. Il rentroit de Baugé à Angers, lorsqu'il apprit que le roy Louis XI s'étoit emparé de son château d'Angers, et y avoit mis des gens affidés. Il n'éclata pas d'abord en des plaintes et des menaces contre le roy, et témoigna seulement son ennui et son déplaisir, de la défiance que Louis avoit eu de lui : « Non, dit-il, je n'entreprendrai point de guerrre contre le roy, mon » neveu, pour ravoir mon bien! Mon âge ne peut plus supporter le » travail des armes; Dieu en sera le seul juge entre lui et moi. » J'exécuterai la résolution que j'ai faite de vivre en repos le reste de » mes jours dans la paix de mon cœur. »

Dans cette résolution généreuse, René quitta avec regret et douleur son bien-aimé pays d'Anjou, et se retira en Provence, où il acheva le reste de sa vie en repos. Il mena avec lui la reine Jeanne de Laval, sa seconde femme, sa cour et ses officiers, dont la plupart étoient Angevins, et dont l'ennui fut très grand à ce départ. Mais les regrets de tous les peuples d'Anjou furent extrêmes, et si grands, que Bourdigné a dit qu'il n'y a point d'éloquence ni de langue qui

les put exprimer. En effet, la douceur, la bonté et la familiarité avec lesquelles ce bon prince avoit traité ses sujets, méritoient bien ces ressentiments.

Guillaume de Cerisay, que Louis XI laissa à Angers, pour y commander en son nom, afficha toute la douceur et la modération possibles, afin de faire mieux passer aux Angevins le regret qu'ils avoient en la domination de René, dont je poursuivrai l'histoire jusqu'à son décès, ayant toujours été véritablement duc d'Anjou; et il y a apparence que le roy Louis XI ne s'assura de la ville et château d'Angers, que pour prévenir les desseins que René, qui n'avoit plus d'enfants mâles, eût pu faire à son préjudice et de la loi des apanages. Tant y a que Cerisay se comporta si bien, que dans ce rencontre ni après la mort de René, on ne vit aucunes brouilleries à Angers, mais bien toute sorte de fidélité à la couronne de France. Je ne trouve point qu'il y ait eu d'autre gouverneur à Angers ni en Anjou, jusqu'au règne du roy Charles VIII, que le sieur Guillaume de Cerisay, excepté que le seigneur de Meigné commandoit au château d'Angers, en 1475, Cerisay faisant toutes les fonctions, soit de maire, soit de gouverneur, comme on le voudra appeler. Il y a plus d'apparence de lui donner la première qualité que non pas la dernière, car les registres de l'Hôtel-de-Ville d'Angers lui donnent sans contredit la première, et peu d'autres la seconde.

L'établissement de la mairie d'Angers et de l'Hôtel-de-Ville de ce lieu, par le roy Louis XI, a commencé par la personne de Cerisay, maire. Cette mairie ne fut pas instituée d'abord de la façon qu'elle est à présent, car il y a eu de temps en temps des changements, modifications et règlements. J'ai jugé à propos de mettre ici tout ce que j'ai, touchant la mairie et les maires d'Angers, et je crois que le lecteur en sera bien aise. Donc la mairie d'Angers fut instituée par le roy Louis XI, au mois de février de l'an 1474, pour être composée d'un maire électif, dix-huit échevins et trente-six conseillers, un procureur, quatre connétables, un greffier et dix sergents. Le même roy donna privilége d'annoblissement à tous ceux qui seroient maires et échevins, conseillers et officiers de ladite mairie et Hôtel-de-Ville, et ordonna que les avocats, procureur et substituts du procureur du roy n'eussent point d'entrée ni de voix en cette compagnie, comme encore à présent, ils n'y ont pas de voix. Outre le privilége d'annoblissement, ce roy leur donna encore celui de pouvoir parvenir à l'ordre de chevalerie, de tenir fiefs et terres nobles sans en payer aucune finance, et que leurs successions néanmoins se partageront ainsi que bon leur semblera. Il leur donna encore droit de commune et de garde gardienne pour eux et pour tous les habitants;

juridiction, pouvoir d'embellir, accroître et démolir pour la décoration de la ville tout ce qu'ils jugeront à propos; permission de paver les rues, et de faire faire des retraites aux maisons des particuliers, et les obliger d'en faire faire, et généralement tous droits et priviléges comme les maires et échevins de Paris et de la Rochelle, et notamment encore, exempte les maire et échevins, bourgeois et habitans d'Angers, de toutes chevauchées, bans et arrières-bans. Ces priviléges ont été depuis confirmés par les roys Charles VIII, le 12 juin 1484, et en juillet 1485; par Louis XII, le 12 février 1498 et le 6 février 1502; par François Ier, en mars 1514, en décembre 1534 et juin 1543; par Henri II, en janvier 1547; par Charles IX, Henri III et Henri IV; et par Louis XIII, en juin 1610. Toutefois, on a de temps en temps pardonné quelques atteintes à ces priviléges. Nicolas Cupif, écuyer, sieur de Teildras, a obtenu, durant son mairat, des lettres patentes qui portent le rétablissement du privilége de noblesse pour les maires seulement, et à la charge et au cas qu'ils soient élus maires deux fois. Donc, suivant cette institution :

Guillaume de Cerisay, protonotaire et greffier de la cour du parlement de Paris, fut établi premier maire d'Angers, l'an 1474, et exerça cette charge jusqu'au 4 mai 1484. Le même jour 4 mai, la mairie fut réformée et modifiée par lettres-patentes du roy Charles VIII, et fut le nombre des échevins, réglé à vingt et quatre, lesquels, par autres patentes de la même année, se firent attribuer à eux seuls l'élection du maire qui seroit pris de leur nombre, ce qui a continué jusqu'au 13 février 1570. Ensuite des lettres-patentes, dont nous venons de parler, fut élu maire d'Angers, pour un an seulement :

Guillaume de Lespine, écuyer, sieur de Beauchesne.

Jean Bernard, élu en l'élection d'Angers, fut élu maire pour un an, le premier jour de mai 1485.

Jean Binel, docteur en loi et juge ordinaire d'Anjou, fut élu maire pour un an, le premier jour de mai 1480.

Jean Bernard, ci-dessus nommé, fut élu une seconde fois pour maire, le 1er mai 1487. Le susdit Jean Bernard fut continué pour un an, le premier jour de mai 1488.

Bertrand Duvau, élu en l'élection d'Angers, fut élu pour un an, le 1er mai 1489.

René Bernard, grenetier d'Angers, fut élu le 1er mai 1490.

Jean Fallet, prévôt, fut élu le 1er mai 1491. C'est lui qui a fait bâtir la chapelle Falet, dite la chapelle Follet, près la Poissonnerie et carrefour de la Cheverie.

Jean de Loheac, juge de la prévôté d'Angers, fut élu le 1er mai 1492.

Jean Belin, lieutenant général d'Angers, fut élu le 1er mai 1493.

Mathurin de Pincé, sieur des Essarts, fut élu le 1er mai 1494.

François Binel, juge ordinaire d'Anjou, fut élu le 1er mai 1495.

Jean Charpentier, secrétaire du roy, et élu en l'élection d'Angers, fut élu le premier jour de mai 1496.

Olivier Barrault, trésorier de Bretagne et échevin d'Angers, fut élu maire pour un an, le premier jour de mai 1497. Ledit Barrault étant alors à Lyon, et attendant son retour, fut commis maître Léger Buscher à la fonction de maire.

Léger Buscher, conseiller du roy, fut élu le 1er mai 1498.

Jean Sabart fut élu le 1er mai 1499.

Jean Ferrand, garde de la monnoie d'Angers, fut élu le premier jour de mai 1500. Il fut continué le 1er mai 1501.

Pierre de Vaux, sieur de Vaux, fut élu le 1er mai 1502.

Pierre Fournier, écuyer, sieur de Lancerre, fut élu le premier jour de mai 1503.

Olivier Barrault, trésorier de Bretagne, fut élu le premier jour de mai 1504. Il fut continué le 1er mai 1505.

Jacques Le Camus, enquêteur d'Anjou, fut élu le 1er mai de l'année 1506.

Jean Landevy, maître de la monnoie d'Angers, fut élu le 1er mai 1507, et fut continué le 1er mai 1508.

Vincent Crespin, sieur de Gast, fut élu le 1er mai 1509.

Jacques de Montortier, sieur de la Barbinière, lieutenant à Baugé, fut élu le 1er mai 1510.

Pierre de Pincé, lieutenant du juge d'Anjou, fut élu le 1er mai 1511, et décéda le 21 octobre suivant, exerçant la charge de maire. Après qu'il fut inhumé, et dès le 5 novembre suivant, on procéda à l'élection d'un maire pour le temps qui restoit jusqu'au 1er mai de l'an 1512, et fut élu :

Jean de Pincé, fils du défunt.

Sire Jean Bouvery, prévôt de la monnoie d'Angers, et connétable de la porte Saint-Nicolas, fut élu le 1er mai 1512.

Jean Cadu, juge ordinaire d'Anjou, fut élu le 1er mai 1513. Ledit Jean Cadu fut continué pour un an, par sa voix supernuméraire, le 1er mai 1514.

Jean de Pincé fut élu le 1er mai 1515.

Sire Jean Ragot, connétable de la porte Saint-Aubin, fut élu le 1er mai 1516.

Thibaud Caillau, docteur ès-lois et avocat fiscal d'Anjou, fut élu le 1er mai 1517.

Sire Robert Thevin, échevin, fut élu le 1er mai 1518.

Pierre Poyet, sieur des Granges, et avocat du roy, fut élu le 1er mai 1519, à la conclusion de Thevin, son prédécesseur. C'est lui qui a fait bâtir et embellir l'Hôtel-de-Ville, comme on le voit à présent, et ses armes sont sur le portail et ailleurs.

Pierre Loriot fut élu le 1er mai 1520.

Jean Le Camus, juge de la prévôté, fut élu le 1er mai 1521.

Pierre Taulpier, avocat fiscal d'Anjou, fut élu le 1er mai 1522. Ledit Taulpier fut continué le 1er mai 1523.

René Le Loup, sieur de Beauchamps, greffier du conservatoire des priviléges de l'Université, fut élu le 1er mai 1524.

Jean Cadu, juge d'Anjou, fut élu le 1er mai 1525. Ledit Cadu fut continué le 1er mai 1526.

Jean Richaudeau, sieur du Tremblay, fut élu le 1er mai 1527.

Jacques Le Camus, enquêteur d'Anjou, fut élu le 1er mai 1528.

Jean Cadu, juge d'Anjou, fut encore élu le 1er mai 1529. Il fut continué le 1er mai 1530 et encore le 1er mai 1531.

Pierre Poyet, avocat du roy, fut élu le 1er mai 1532. Il fut encore continué pour un an le 1er mai 1533.

Michel Le Maçon, procureur du roy, fut élu le 1er mai 1534. Ledit Le Maçon fut continué le 1er mai 1535.

Hervé de Pincé, sieur de la Roë, docteur ès-droit et régent de l'Université d'Angers, fut élu le 1er mai 1536. Il fut encore continué le 1er mai 1537.

Jean de Pincé, sieur du Bois, lieutenant général de M. le sénéchal d'Anjou, et échevin, fut élu le 1er mai 1538. Il décéda en l'exercice de cette charge, le 4 septembre de la même année; et l'onzième du même mois, fut mis à sa place :

Christophe de Pincé, sieur des Brosses, qui exerça jusqu'au 1er mai de l'année suivante. Ledit Christophe de Pincé fut continué le 1er mai 1539.

Jean d'Avoyne, sieur de la Meignannerie, fut élu le 1er mai 1540.

Pierre Poyet, sieur des Granges et d'Echarbot, lieutenant général et juge des traites, fut élu le 1er mai 1541. Il fut continué le 1er mai 1542, et étoit lors absent. Il décéda, faisant la fonction de maire, le 21 février 1543. L'on élut en sa place, pour le temps qui restoit jusqu'au 1er mai :

René Cheminard, avocat du roy à Angers.

René de Breslay, sieur de la Chaslerie et des Mortiers, fut élu le 1er mai 1543. Ledit sieur Breslay fut continué le 1er mai 1544 et encore le 1er mai 1545.

René Chevalier, connétable de la porte Saint-Michel, et échevin, fut élu le 1er mai 1546. Il décéda en l'exercice de ses charges, le

26 juin de la même année, et le 3 juillet ensuivant, fut élu :

Guillaume Le Rat ou de Lesrat, sieur de Lancrau, docteur ès-droit et lieutenant général de M. le sénéchal d'Anjou. Ledit Le Rat fut continué pour un an, le 1er mai 1547.

René Le Loup, sieur de Beauchamps, échevin, fut élu le 1er mai 1548, fut continué le 1er mai 1549.

Sire René Guyet, sieur de la Rabelays, fut élu le 1er mai 1550.

Marc Quettier, sieur des Portes, échevin, fut élu le 1er mai 1551. Ledit Quettier, étant incontinent après demeuré malade et infirme, se démit purement et simplement de la charge de maire entre les mains de MM. du corps de la ville, qui élurent, le 9 octobre du même an :

Jean d'Avoynes, échevin. Il fut continué le 1er mai 1552 et encore le 1er mai 1553.

Nicolas Richer fut élu le 1er mai 1554. Il fut continué pour un an, le 1er mai 1555.

René Ayrault, sieur du Rocher, fut élu le 1er mai 1556.

Guy Lasnier, sieur de l'Effretière, fut élu le 1er mai 1557. Il fut continué les années 1558, 59 et 60.

Jean Gohin, sieur de la Belottière, conseiller au présidial, fut élu le 1er mai 1561, et continué le 1er mai 1562.

Jean Goupilleau, sieur d'Amiette, contrôleur des traites, fut élu le 1er mai 1563. Il fut continué le 1er mai 1564, et exerça la fonction de maire jusqu'au deuxième jour de juillet 1565, que Sa Majesté nomma, à la prière et élection du Corps de Ville et des habitants, par ses lettres datées de Bayonne :

Jacques Richard, sieur du Boistravers, échevin. Il fut continué le 1er mai 1566.

Toussaints Bault, sieur de la Bagottière et de Charmau, et procureur du roy, fut élu le 1er mai 1567. Il fut continué le 1er mai 1568.

Jacques Mingon, sieur de Puisanceaux, fut élu le 1er mai 1569, et continué le 1er mai 1570.

Cette même année de 1570, il y eut de la brouillerie au Corps de Ville. Il fut donné un arrêt, par lequel il fut dit qu'il n'y auroit plus à l'avenir, pour gouverner la ville d'Angers, qu'un maire et quatre échevins, et que les vingt et quatre échevins perpétuels, qui étoient déjà, demeureroient conseillers du corps de ville.

Je crois que c'est seulement depuis ce temps ici que les députés des paroisses ont commencé d'assister et d'avoir voix aux élections des maires et echevins. Donc le 1er mai 1571, fut élu :

Guillaume des Champs, sieur de la Bouillerie, qui fut continué les 1ers mai 1572 et 1573.

Maurille des Landes, sieur des Roches, conseiller au présidial, fut élu le 1er mai 1574. Il fut continué le 1er mai 1575.

Guillaume des Champs, sieur de la Bouillerie, conseiller au présidial et juge conservateur des priviléges royaux de l'Université d'Angers, fut élu le 1er mai 1576. Il fut continué le 1er mai 1577.

Jean Ayrault, procureur du roy aux aides et traites de l'élection d'Angers, fut élu le 1er mai 1578. Il fut continué aux années 1579, 1580 et 1581.

François Bitaud, sieur de la Rimberdière, fut élu le 1er mai 1582, et continué le 1er mai 1583.

Le vingt et unième jour d'avril 1584, un peu devant la prochaine élection, la mairie d'Angers fut réduite, par arrêt, à un maire, quatre échevins et douze conseillers, lesquels maire et échevins seroient électifs et élus de deux ans en deux ans, en exécution duquel arrêt :

Sire René Morin, sieur de la Genderie, fut élu maire pour deux ans, à commencer le 1er mai 1584.

Sire Jean Richard, sieur du Boistravers, fut élu pour deux ans le 1er mai 1586.

Pierre Le Chat, président au présidial d'Angers, fut élu pour deux ans, le 1er mai 1588.

Mais, dès le 13 avril 1589, messire Jean d'Aumont, maréchal de France, s'étant transporté en l'Hôtel-de-Ville, dont il s'étoit assuré, aussi bien que de la ville et du château, pour le service du roy, sur les ligueurs, y fit, en vertu des lettres-patentes du roy Henri III, un changement, touchant l'élection du maire, et fit le rétablissement des vingt et quatre échevins. Ensuite de quoi, fut élu pour un an seulement :

Guillaume Bonvoysin, juge de la prévôté d'Angers.

Simon Saguyer, conseiller au présidial d'Angers, fut élu le 1er mai 1590.

Jacques Mesnard, sieur du Breuil, fut élu le 1er mai 1591.

Magdelon Hunaud, sieur de la Thibaudière, échevin et capitaine d'une des compagnies de la Trinité, fut élu le 1er mai 1592. Il décéda le 18 juin de la même année, en l'exercice de maire, et le 24 du même mois, fut mis en sa place :

René Gohin, sieur de Monstreuil, qui fut continué le 1er mai 1593.

Claude Frubert, sieur de la Source, fut élu le 1er mai 1594. Il fut continué le 1er mai 1595.

René Bault, sieur de Beaumont, échevin, fut élu le 1er mai 1596, et continué le 1er mai 1597.

François Bellanger, sieur de la Jarriays, président en l'élection

d'Angers, fut élu pour un an, le 1er mai 1598. Il fut continué pour un an, le 1er mai 1599.

Jacques Ernault, sieur de la Daumerye, conseiller au présidial d'Angers, et échevin, fut élu le 1er mai 1600.

Le vingt et neuvième jour de mars 1601, fut donné arrêt, par lequel la mairie fut derechef réformée et réduite à un maire qui seroit électif de deux ans en deux ans, et quatre échevins pareillement électifs pour le même temps, et qu'il y auroit un procureur, un clerc, un receveur et un greffier qui seroient perpétuels. En exécution duquel arrêt :

Jacques Gaultier, sieur de la Blanchardière, conseiller du roy et contrôleur des traites, fut élu, le 1er mai 1601, pour deux ans. Mais ledit sieur Gaultier, se trouvant indisposé, se démit le premier jour de mai 1602; c'est pourquoi on élut, ledit jour :

Jean Cupif, sieur de la Robinaye, élu le 1er mai 1602, pour deux ans.

René Bautru, sieur des Matras, assesseur au présidial d'Angers, fut élu pour deux ans, le 1er mai 1604.

Laurent Davy, sieur de la Faultrière, secrétaire de la reine, fut élu pour deux ans, le 1er mai 1606. Il en fit démission le 1er mai 1607.

Jacques Ernault, sieur de la Daumerye, fut élu le 1er mai 1607.

Estienne du Mesnil, sieur de la Rivière, avocat, fut élu pour deux ans, le 1er mai 1609.

René Le Febvre, sieur de la Ferronnière, fut élu le 1er mai 1611.

Jean Bodin, sieur de Brizay, conseiller au présidial d'Angers, fut élu le 1er mai 1613.

Pierre Ayrault, lieutenant criminel d'Angers, fut élu le 1er mai 1615.

Nicolas Martineau, juge de la prévôté d'Angers, fut élu le 1er mai 1617.

François Lanier, sieur de Sainte-Gemmes, lieutenant général d'Angers, fut élu le 1er mai 1619. Il fut continué pour deux ans, le 1er mai 1621.

Gabriel Joüet, sieur de la Saulaye, qui avoit été procureur du roy, fut élu le 1er mai 1623. Cette même année, Messieurs du corps de ville firent accommoder fort proprement la chambre du conseil de cet Hôtel, et y firent mettre les noms et portraits de ceux qui avoient été maires, ce qu'on a continué depuis. Le 1er jour de mai de l'an 1625, Jean Barbot, sieur du Martray, avocat, fut élu maire, et conduit à Saint-Serge. Mais le roy voulut que le susdit Gabriel rentrât en la charge de maire, dont il fit encore les fonctions durant un an, au bout duquel, et le 1er mai 1626, on élut derechef :

Jean Barbot, sieur du Martray, continué le 1er mai 1627 ; il décéda sur la fin de son mairat.

Sire Thomas Nepveu, fut élu le 1er mai 1628.

Charles Loüet, écuyer, sieur de la Marsaulays, lieutenant particulier à Angers, fut élu le 1er mai 1630. Il y eut quelques brouillerie et sédition à Angers, durant son mairat; c'est pourquoi il fut interdit de sa fonction de maire. René Paulmier, ancien échevin, faisant cependant la charge de maire, ledit sieur Loüet rentra dans sa fonction au mois d'avril 1632. Il a établi le minage aux halles.

Gabriel du Pineau, conseiller au présidial d'Angers, fut élu le 1er mai 1632, et ne fut maire qu'un an. Il fut élu par ordre exprès et commandement du roy.

Adam Eslys, avocat, fut élu le 1er mai 1633.

Charles Gautier, écuyer, sieur de la Grange, conseiller au présidial d'Angers, fut élu le 1er mai 1635.

René Boislève, écuyer, sieur de Goismart, conseiller au présidial d'Angers, fut élu le 1er mai 1637.

Jacques Lanier, écuyer, sieur de Saint-Lambert et du Mergat, second président au présidial d'Angers, fut élu le 1er mai 1639.

François Treillard, écuyer, sieur de Pignerolles, président de la prévôté d'Angers, fut élu le 1er mai 1641.

Jean Gilles, écuyer, sieur de la Grüe, fut élu le 1er mai 1643.

Laurent Lanier, écuyer, sieur de la Guerche, premier président au siége présidial d'Angers, fut élu le 1er mai 1645.

Jean Cupif, sieur de la Marée, fut élu le 1er mai 1647.

Pierre Andouyn, sieur de la Blanchardière, conseiller au présidial d'Angers, fut élu le 1er mai 1649. Depuis ce jour, les élections n'ont plus été tout à fait libres; ce maire et les suivants ayant été presque tous élus ou pour mieux dire nommés par lettres de cachet de Sa Majesté, ou par la recommandation des gouverneurs de la province. M. le maréchal de Brézé, gouverneur d'Anjou, fit élire le susdit sieur Andouyn.

Bruno, sieur de la Gilletrie, fut élu le 1er mai 1651; au mois de mars 1652, Angers fut assiégé, et le susdit Bruno fut démis de sa charge de maire. Le roy nomma en sa place :

Guillaume Mesnage, lieutenant particulier au présidial d'Angers, qui continua d'exercer la charge de maire jusqu'au 1er mai 1653.

Gohin, sieur de Monstreuil, conseiller au présidial d'Angers, fut élu le 1er mai 1653.

Cupif, sieur d'Aussigné, fut élu le 1er mai 1655; il a fait faire et aplanir le Champ de foire.

De Cornès, sieur de Monac, 1657.

Jean Eslys, sieur des Roches, 1659.

Joachim de Chesnede, conseiller au présidial d'Angers, fut élu le 1er mai de l'année 1661.

François de Meguyon, sieur de la Houssaye, 1663.

Sébastien Herezin, président à l'élection d'Angers, fut élu le 1er mai 1665.

Nicolas Martineau, sieur de la Brothière, ci-devant juge de la prévôté, fut élu le 1er mai 1667.

Nicolas Cupif, écuyer, sieur de Tailledras, conseiller au présidial d'Angers, fut élu le 1er mai 1669, continué le 1er mai 1671.

Poisson, sieur de Neufville.

On s'étonnera, possible, de voir que quelques-uns des maires, que nous avons nommés, prenoient la qualité de connétable des portes d'Angers, qui est une charge qu'on ne donne plus qu'à des gens de bas aloi; mais je prie les lecteurs de se souvenir que ces offices étoient autrefois des plus considérables du corps de ville, dont sire Jean Bonnery et autres maires ont tiré gloire.

Le roy Louis XI, s'étant assuré de l'Anjou, de la façon que nous venons de dire, continua d'employer son industrie et ses adresses, à en faire autant au duc de Bourgogne et au comte de Saint-Paul.

Pour cet effet, il désunit le comte d'avec le Bourguignon, et s'empara des meilleures places de celui-là, après l'avoir fait décapiter. Il rompit aussi les intelligences que le Bourguignon avoit avec l'Anglois, lequel étant descendu en France, avec une armée, Louis le cajola si bien, qu'il le renvoya en Angleterre, après lui avoir donné de l'argent et de belles espérances.

Après cela, il alla à Lyon, où il attira notre bon roy René qui s'étoit retiré en Provence, et témoignoit vouloir mettre cette riche province entre les mains du Bourguignon, à cause de la pièce que lui avoit jouée le roy, le dépouillant du duché d'Anjou. Mais les ambassadeurs, que Louis envoya à René, le persuadèrent si bien, qu'il alla à Lyon, où Louis lui fit faire une belle réception et tous les bons traitements imaginables. On n'a pas même oublié de dire que Louis lui faisoit voir les plus belles dames de Lyon, je crois que c'étoit avec honnêteté et civilité. Toutes ces choses obligèrent René à donner des assurances au roy Louis XI, de ne livrer point la Provence au Bourguignon; mais, après tout, il lui dit franchement que tout ce qui avoit été dit et projeté sur cette affaire, n'avoit été fait que pour l'obliger à lui restituer les châteaux d'Angers et de Bar, ce que nous ne voyons pas néanmoins avoir été exécuté.

Il y a des auteurs, et entr'autres notre Bourdigné, qui estiment que René, gagné par les caresses du roy Louis XI, l'institua dès lors

son héritier en tous ses royaumes, duchés et seigneuries, et que René écrivit lui-même et de sa propre main, en lettres d'or, le testament qu'il en fit, et qu'il l'enrichit ensuite d'une très excellente enluminure, où il prit plaisir d'étaler son adresse en l'art de la peinture où il excelloit. Mais ce testament est imaginaire, aussi bien que celui que Dupleix dit avoir été fait deux ans auparavant par René.

Le roy Louis XI et le bon prince René s'étant séparés avec de grands témoignages d'amitié et de réconciliation, Louis s'en alla à Tours, et René en Provence, où l'un et l'autre reçut les nouvelles de la défaite du duc de Bourgogne, à Nancy, où cet orgueilleux duc fut battu et tué par René, duc de Lorraine, petit-fils de notre bon René, qui avoit déjà triomphé deux fois, en bataille rangée et avec l'assistance des Suisses, du même Bourguignon, le plus ambitieux prince de son siècle. Notre bon roy René eut une joie extrême de cette victoire, aussi bien que le roy Louis XI. Le duc de Lorraine retrouva tout son duché, dont le Bourguignon s'étoit emparé avant cette guerre, et le roy Louis XI se saisit du duché de Bourgogne et autres pièces, ce qui fut cause d'une guerre entre Louis XI et Maximilien d'Autriche, roy des Romains, qui épousa Marie de Bourgogne, fille unique et héritière du défunt duc de Bourgogne. Louis XI étoit à Tours, et René à Aix, lorsqu'arriva la mort du Bourguignon. Il n'y a que la Chronique scandaleuse, citée par Dupleix, qui semble vouloir dire que Louis étoit encore à Lyon, avec René; mais il n'y a point d'apparence de cela.

Durant le séjour que cet illustre vieillard faisoit à Aix, le pape Sixte IV et le roy de Portugal l'envoyèrent visiter par de célèbres ambassades. Ils lui envoyèrent de beaux présents et plusieurs belles raretés, le Portuguais, surtout, qui lui fit présent d'un éléphant, deux dromadaires, deux civettes, quelques marmots, guenons et singes blancs, et de plusieurs métaux, racines, herbes et simples apportées des Indes, où René prit un singulier plaisir, car il aimoit l'agriculture. Mais la joie qu'eut ce bon prince à l'arrivée de Charles, comte du Maine, son neveu, est inconcevable. Il reçut, en son pays de Provence, ce neveu comme son héritier et le seul rejeton de l'illustre branche d'Anjou, dont René étoit le chef. Après lui avoir fait mille caresses, il l'institua son héritier universel dans tous ses royaumes, duchés et seigneuries, excepté celles dont il avoit disposé, comme le duché de Bar, qu'il avoit donné à René, duc de Lorraine, son petit-fils, fils de sa fille Yolande, et fit dresser un grand et solennel testament, à cet effet, en faveur de ce neveu.

Il nomma, pour exécuteurs de ce testament, la reine Jeanne de Laval, sa femme, le même Charles, comte d'Anjou, son neveu, et

René, duc de Lorraine, son petit-fils. Il y a encore plusieurs autres clauses et points dignes de mémoire en ce testament, dont messieurs de Sainte-Marthe nous ont donné connoissance, savoir : que le susdit roy René ordonne et veut être inhumé en l'église de Saint-Maurice d'Angers, au sépulcre où gisoit la reine Isabelle, sa première femme. Il confirme les dons qu'il avoit faits à la reine Jeanne de Laval, sa seconde femme, à laquelle il laisse la jouissance du duché d'Anjou, du comté de Beaufort, de la ville de Pertuis et autres places de Provence, et, en outre, lui lègue plusieurs joyaux et meubles précieux. Ayant fait divers legs à d'autres personnes, il ordonna la somme de trois mille ducats être donnée à un dévot personnage, pour accomplir le vœu qu'il avoit solennellement fait d'aller visiter le Saint-Sépulcre.

Le roy Louis XI, ayant été averti de ce testament, entra de nouveau en différend avec René, car, comme héritier de Marie d'Anjou, sa mère, il prétendoit en toutes les seigneuries, dont les père et mère de cette princesse jouissoient. Il demandoit, en outre, assignat de douaire pour Anne de France, sa fille, laquelle Nicolas d'Anjou, petit-fils de René, avoit fiancée sans l'épouser. Mais Louis insistoit principalement à ce que le testament fût revu et examiné par la cour du parlement de Paris, demandant que le duché d'Anjou, comme apanage des enfants de France, ne pût tomber sous la disposition de René. Mais après que Charles d'Anjou, comte du Maine, eut rendu ses respects au bon roy René, son oncle, il porta lui-même le testament à Louis XI, par la permission de René, et fit agréer le tout à Louis. Possible que Charles promit dès lors au roy Louis XI, de lui transporter tous ses droits, comme il le fit depuis.

Tandis que René achevoit doucement ses vieux jours à Aix, il y arriva une étrange histoire d'un Juif, lequel ayant blasphémé contre l'honneur de la Sainte Vierge, fut condamné à être écorché tout vif. Le Juif ayant fait offrir une grande somme d'argent à René, pour obtenir sa grâce, le conseil de ce prince s'avisa d'un joli artifice pour avoir la somme, et faire punir le misérable Juif. Ce fut d'obliger les autres Juifs, ses confrères, à faire l'exécution eux-mêmes pour punition de leur audace, d'avoir voulu corrompre le conseil du roy en offrant cette somme; mais on leur fit dire à l'oreille qu'on les exempteroit de cette peine, s'ils vouloient payer la somme premièrement promise; ce qui ayant été accordé, l'exécution fut faite par le bourreau, et la somme délivrée.

Louis XI, qui s'étoit rendu maître de l'Artois, aussi bien que de la Bourgogne, après la journée de Nancy, croyant ne pouvoir fléchir l'obstination des habitants d'Arras, et leur haine et aversion à la

domination françoise, se trouva obligé d'y envoyer, dans ce temps-ici, des colonies de François naturels, ce qu'il fit; il en prit bon nombre dans les meilleures villes du royaume, entre lesquelles notre ville d'Angers fournit quarante ménages, avec leurs familles, qui y furent menées; mais tout cela n'a pas beaucoup servi, comme on a remarqué depuis.

Retournons à notre vieux roy René. Etant tout cassé d'ennuis et d'infirmités, il n'eut pas la consolation de jouir longtemps de la compagnie de son neveu à Aix, car une maladie lente le porta à l'extrémité, dont il trépassa en la même ville d'Aix, le dixième jour de juillet 1480, étant âgé de 73 ans, et grandement regretté de tous ses officiers et sujets, tant de Provence que d'Anjou, où la nouvelle, en étant apportée, y causa une tristesse et désolation publiques. Il fut inhumé et peint au vif en l'église des Carmes d'Aix; mais la reine Jeanne de Laval, sa veuve, à laquelle il avoit très particulièrement recommandé de le faire inhumer en l'église d'Angers, le fit depuis apporter en notre ville.

René, roy de Sicile, de Jérusalem, d'Aragon, de Majorque et duc d'Anjou et comte de Provence, surnommé le Bon et les Délices de l'Anjou, fut un prince orné d'une infinité de belles qualités. Il fut doux, affable, libéral, généreux, magnifique, éloquent et amateur de la poésie, de la musique et de l'histoire. Pour donner quelque relâche à ses plus sérieuses occupations, il passoit quelquefois le temps à la peinture, qu'on met entre les sciences libérales, ce qu'il faisoit à l'exemple des empereurs romains : Adrien, Marc-Antonin le philosophe et autres, qui s'adonnèrent à cet art, auquel notre bon René excelloit. On voit encore quelques beaux ouvrages de sa main royale, aux villes d'Angers, Avignon, Aix, Marseille et Lyon. Michel de Montagne dit qu'on montra au roy François II, à Bar-le-Duc, un portrait du roy René de Sicile, lequel, le même René avoit tiré et fait lui-même, de soi-même, au naturel. J'ai vu en ma jeunesse une galerie, dans la maison que ce roy avoit fait bâtir en Reculée, près Angers, dont le lambris étoit peint et enrichi des devises et chaufferettes du roy René, toutes lesquelles peintures, on tenoit, par tradition, avoir été faites par ce bon prince. J'ai lu en quelques mémoires, que c'est le même roy qui a fait les portraits du roy Charles VIII et d'Anne de Bretagne, qui sont en la chapelle du château d'Angers; mais cela est un peu difficile à ajuster, vu que René étoit décédé avant que Charles VIII succédât à la couronne de France, et eût épousé Anne de Bretagne. On tient encore que le portrait à huile, du même René, qui est à la Basmette, près Angers, a été fait de la main du même roy.

Il aimoit aussi l'agriculture et la vie champêtre. Il étoit beau, haut et droit; mais la plaie qu'il avoit reçue à la journée de Bulneville, lorsqu'il fut pris, lui gâta un peu le visage. Il fut si religieux à garder sa foi, qu'ayant été libéré pour quelque temps de sa prison de Bourgogne, et le royaume de Naples lui étant échu sur ces entrefaites, il aima mieux retourner en prison, et tenir sa parole, que de s'en aller à Naples, pour en prendre possession, et y faire la guerre aux Aragonois.

Ce prince fut agité presque toute sa vie des atteintes et bourasques de la fortune : sa prison, la perte de son royaume de Naples, la mort de son fils Jean, duc de Lorraine et de Calabre, celle de son petit-fils Nicolas, celle de sa femme Isabelle, la prison de sa fille Marguerite, reine d'Angleterre, et enfin les soupçons et les disgrâces du roy Louis XI, qu'il encourut à la fin de sa vie, eussent été capables d'ébranler toute autre constance que la sienne; mais celle de René étoit chrétienne, et fondée en l'amour de Dieu; c'est pourquoi il la conserva toujours inviolablement.

Le roy René a laissé, en une infinité de lieux, des monuments de sa piété, et principalement en Anjou et en Provence. Il fit bâtir à Bourges une belle chapelle, à laquelle il donna plusieurs riches ornements et des reliques, et, entr'autres, du bois de la vraie Croix. C'est lui qui a fait bâtir le couvent de la Basmette, près Angers. Il en mit la première pierre, avec cérémonie, et y donna des ornements et quelques héritages, après y avoir mis des religieux Cordeliers de l'ordre de Saint-François. A présent, il y a des Récolets, qui ont cédé les rentes de ce monastère à l'hôpital Saint-Jean d'Angers. Dans le mur de l'église de la Basmette, proche la porte, on voit un plat de porcelaine, où l'on dit que mangeoit ce bon roy, lorsqu'il alloit visiter ce monastère. Il fit encore bâtir la chapelle et ermitage de Reculée, qui est à présent dans l'enclos du monastère des Capucins, et la chapelle de Notre-Dame du Petit-Mont, à Baugé. Il fit aussi réparer plusieurs églises, et entr'autres celles de Saint-Martin d'Angers, à laquelle il a donné plusieurs chapes, joyaux, reliquaires et ornements de toute façon. Il fit faire le reliquaire où sont à présent les reliques de cette église. Il y donna l'une des cruches où Notre-Seigneur Jésus-Christ changea l'eau en vin aux noces de Cana, qui y est encore; mais nos historiens n'ont point dit où il la prit. Il donna outre cela, à cette église, les beaux fonts de porphyre, où l'on dit qu'un roy païen fut baptisé autrefois, lesquels il fit venir de Marseille à Angers. On les voit encore à Saint-Maurice, proche le grand autel, un peu au-delà. Il ordonna douze cents écus de rente pour fonder et gager des musiciens en la même église de Saint-Maurice, et fit faire

la belle tapisserie de l'Apocalypse, dont quatre pièces tendent toute la nef, et la donna à la même église.

L'affection que René avoit à l'église de Saint-Maurice, le convia à y fonder et instituer l'ordre militaire des chevaliers du Croissant, qui devoient être jusqu'au nombre de cinquante. Cet ordre fut nommé du Croissant, parce que les chevaliers devoient porter sur le bras droit un croissant d'or émaillé, sur lequel devoit être écrit en lettres bleues : *Los en croissant*. Ils devoient le porter tous les dimanches et fêtes de l'année, et encore aux assemblées que feroient les chevaliers. Du croissant; pendoient autant de petits bâtons d'or, façonnés en colonnes, que les chevaliers s'étoient trouvés en de batailles rangées et siéges de villes, de sorte qu'on pouvoit juger par-là de leur courage et de leurs belles actions.

Il nomma pour chef et patron de cet Ordre, saint Maurice, chevalier et martyr, patron de l'église d'Angers. La modestie de notre bon René ne lui permettant pas de s'en dire le chef, et ne voulant y paroître que comme l'un des autres chevaliers. La règle de cette compagnie de chevaliers, consistoit en plusieurs articles que ce roy fit rédiger par écrit. Le premier étoit que nul ne pouvoit être reçu en l'Ordre, qu'il ne fût duc, prince, marquis, comte, vicomte, ou issu d'ancienne chevalerie et gentilhomme de quatre lignées. Il y avoit un autre article qui portoit qu'il y auroit un chevalier ou écuyer, chef de l'Ordre, pour l'armée, qu'il seroit élu, qu'il s'appelleroit sénateur, auquel les autres chevaliers obéiroient et porteroient honneur et révérence, et dont la voix vaudroit pour deux, aux choses concernant l'Ordre, et aux assemblées iroit seul derrière les autres; cet article sembloit contrevenir au premier, qui désignoit pour chef saint Maurice. Il y avoit, outre cela, un chancelier, vice-chancelier, trésorier, greffier et roy d'armes.

Plusieurs seigneurs et gentilshommes des plus anciennes et nobles familles d'Anjou, Lorraine et Provence, furent asssociés à cet Ordre par René. L'on voit encore en l'église de Saint-Maurice, en la croisée du midi, qu'on appelle pour ce sujet la chapelle des chevaliers, plusieurs grands tableaux où sont représentés les écussons des armes de quantité de ces chevaliers, avec les supports, timbres, achements, bourrelets, tortis et lambrequins. En voici l'ordre et le déchiffrement. Le premier et le plus proche de l'église de Saint-Maurice, un peu au-dessus, est un écu parti emmanché d'or et de sable; le second est d'argent à la bande fuselée de gueules, accompagnée de six fleurs de lys d'azur, mises en orbe, qui est du Bellay; le troisième est de Beauvau, qui est d'or à quatre lions cantonnés de gueules, et une étoile d'azur en cœur; le quatrième est de sable à

trois chevrons d'or; le cinquième, de sable fretté d'argent, au chef de gueules, chargé de.....; le sixième, de sable à un lion d'or armé, couronné et lampassé de gueules; le septième, écartelé, aux premier et quatrième, de sable à trois fasces d'argent; aux second et troisième, de gueules, semé de trèfles d'or à deux bars adossés de même; le huitième et premier, du côté des cloîtres, est d'or à la croix de gueules, au franc quartier d'argent, chargé d'un lion de sable; le neuvième, de gueules, semé de croix recroisettées, au pied fiché de sable, à deux bars adossés de même, qui semble être de Bueil; le dixième, d'argent à trois bandes de sable, au chef de gueules, chargé d'une cuisse et jambe d'or en pal, est écrit en grosses lettres, *Cossa;* le onzième, fascé, ondé d'or et de gueules de six pièces, qui est de Maillé; le douzième, d'or à un loup ou renard de sable; le treizième, d'or à la croix de gueules, chargée de cinq coquilles d'argent et cantonnée de seize alérions d'argent, au franc quartier de sable semé de fleurs de lys d'or à un lion de même, c'est Laval; le quatorzième est d'Anjou-Sicile, qui est tiercé en pal et contre-pal mi-parti : le premier est de Hongrie, le second de Sicile, tiercé de Jérusalem, au premier de la pointe d'Anjou, parti de Bar; le quinzième, d'or à la croix pleine de gueules, au franc quartier d'argent, chargé d'un lion de sable; le seizième, Anjou-Sicile, comme ci-dessus; le dix-septième, d'or à la bande de gueules, chargée de trois alérions d'argent; le dix-huitième, de sable semé de croix recroisettées, au pied fiché d'or, à deux bars adossés de même, la queue retroussée en dedans; le dix-neuvième et dernier, de sable à trois bandes d'or, au chef de gueules, à la cuisse et jambe d'or en pal, où est en médiocres lettres, *Cossa;* les timbres et supports sont ordinairement pris des pièces des écus mêmes.

Plusieurs de ces chevaliers donnèrent des chapes et autres ornements à l'église de Saint-Maurice, où l'on voit encore leurs armes, avec le los en croissant.

Notre duc et roy René avoit aussi un cri de guerre qui étoit *Montjoie-Anjou*, et pour devise, des chaufferettes pleines de feu, auprès desquelles étoit écrit : *d'ardent désir*. Il fit encore, depuis, mettre auprès un chapelet et des patenôtres, au milieu duquel étoient ces mots : *dévot lui suis*. Tout cela étoit pour témoigner l'amour qu'il avoit à Madame Isabelle de Lorraine, sa première femme. Mais après la mort de cette chère épouse, il prit pour devise un arc turquois, dont la corde étoit rompue, et au-dessus ces mots italiens : *arco perlantare, plaga non sana,* voulant dire que quoique l'on rompe la corde d'un arc, la plaie faite par la flèche qu'il a tirée ne se guérit pas; qu'ainsi la vie de sa chère épouse ayant été éteinte par sa mort,

la plaie de l'amour, dont elle l'avoit blessé, n'étoit pas pour cela guérie.

Le cœur de René fut apporté à Angers, et inhumé en la chapelle de Saint-Bernardin, aux Cordeliers de la même ville, où, depuis, le cœur de la reine Jeanne de Laval, sa seconde épouse, fut aussi mis par la disposition de cette princesse, laquelle, considérant l'extrême affection avec laquelle le bon roy, son époux, lui avoit recommandé de le faire inhumer à Saint-Maurice d'Angers, entreprit de le faire, et conduisit si adroitement cette affaire, que le corps du bon roy, ayant été enlevé de nuit à Aix, par l'ordre de cette reine, fut mis en un tonneau, et transporté par mer à Angers, où il fut reçu avec une magnificence et pompe funèbre très auguste, mais très lamentable, par les regrets de tous les Ordres de la province qui y contribuèrent à l'envi, ce qui arriva l'an 1481. Voici le blason des armes de René, en vieux vers de ce temps-là :

De trois puissants royaumes, sous-timbré, couronné,
Porte en chef en ses armes le noble roy René :
Hongrie et Sicile, Jérusalem aussi,
Ainsi que pouvez voir en cet écrit ici;
D'Anjou et Bar, en pieds, duchés de grand renom,
Et un royal écu sur le tout d'Aragon.
Et est l'excellent prince chevaleureux courtois,
Pour vrai roy, fils de roy, frère et oncle de roys,
Et crie : *Montjoie-Anjou;* cartel est son plaisir.
Pour devise, chauffettes, porte d'*ardent désir*;
Et pour dévotion amoureuse sans blâme,
Les patenôtres porte pour l'amour de sa dame.

Bourdigné a eu raison de dire, au sujet dont nous parlons, qu'il n'y avoit de son temps bonne maison en Angers, si elle n'étoit de nouveau bâtie, où l'on ne vit des marques de l'affection et du respect qu'on portoit au roy René, et que la plupart étoient ornées de ses armes, blasons, chiffres et devises; et de fait, en cette année 1674, que j'écris cette histoire, on y en voit encore quantité, où sont les armes et devises de ce bon prince; on peut aussi reconnoître en plusieurs églises de la ville d'Angers, où les de Beauvau et les Fournier, officiers de ce roy, ont fait du bien et des fondations, les devises et blasons du bon René, entr'autres les églises de Sainte-Croix et des Augustins. Mais, pour ne m'éloigner pas de mon style court et serré et de ma manière d'écrire fort abrégée, il faut enfin quitter le bon roy René, et convier tous les braves Angevins, Provenceaux et Lorrains, qui prendront la peine de lire cette histoire, de joindre leurs prières aux nôtres pour l'âme de ce bon roy, duquel Bourdigné a

dit très justement, après Jacques de Bergome, qu'on ne sauroit assez en louer les vertus et les belles qualités.

Après le décès de René, le duché d'Anjou fut réuni à la couronne de France, par la volonté absolue et très juste du roy Louis XI, et suivant la loi de reversion des apanages, pratiquée en la troisième race de nos roys. Bourdigné s'est abusé, lorsqu'il a dit que cette union fut faite au préjudice de Madame Yolande d'Anjou, duchesse de Lorraine, et du duc René, son fils, car, absolument, à cause de la loi et coutume alléguées ci-devant, elle ne pouvoit y avoir droit; mais Charles, comte du Maine, neveu de René, sembloit y être mieux fondé, tant par l'institution testamentaire de René, que par le droit de succession d'apanage de mâle en mâle; toutefois, le même Charles d'Anjou, qui se porta et prit qualité de roy de Sicile et de Jérusalem et de comte de Provence, après la mort de son oncle, n'a jamais pris celle de duc d'Anjou. C'est pourquoi, je qualifierai désormais Louis XI, duc d'Anjou, après avoir averti le lecteur, que Charles d'Anjou, ou du Maine, ayant survécu le bon roy René, son oncle, d'une année ou environ, mourut sans enfants, le 11 décembre 1481, et institua, par son testament, le roy de France, Louis XI, son héritier universel dans tous ses royaumes, duchés et seigneuries, qui est le véritable fondement du droit de nos roys de France, sur la Sicile, Naples, Aragon, Catalogne, Majorque, Sardaigne, Corse et principauté du Piémont, annexes et principautés de Provence. Les sieurs de Sainte-Marthe disent que Louis XI donna à Charles d'Anjou le comté de Beaufort-en-Vallée et les seigneuries de Mirebeau, Sablé et de la Roche-sur-Yon, pour récompense du droit qu'il prétendoit au duché d'Anjou et aux seigneuries de Baugé, Saumur et Loudun.

Marguerite d'Anjou, veuve de Henri, roy d'Angleterre, et fille du roy René, renonça aussi, en ce même temps, aux droits de succession qui lui appartenoient sur les biens de René, son père; elle étoit venue se retirer en Anjou, depuis quelque temps, et y resta jusqu'à l'an 1482, qu'elle y décéda en la maison du seigneur de Dampierre, près Saumur, où quelques auteurs disent qu'elle étoit en assez pauvre équipage; d'autres assurent qu'elle jouissoit de vingt mille livres de rente que René, son père, lui avoit laissées à prendre sur le duché de Bar. Le corps de cette reine fut apporté à Angers, et inhumé en l'église de Saint-Maurice, devant le grand autel.

Au reste, je crois que les lecteurs prendront plaisir à trouver ici, tout d'une suite, la table généalogique de cette seconde branche d'Anjou. La voici :

1. De Jean Ier du nom, roy de France, sortirent plusieurs enfants :

Charles, l'aîné, qui lui succéda à la couronne, et Louis, duc d'Anjou, qui a fait la branche qui suit.

2. Louis Ier du nom, duc d'Anjou et roy de Sicile, second fils du roy Jean, épousa Marie de Bretagne et de Blois, dont il eut :
   Louis II, roy de Sicile et duc d'Anjou, marqué ci-après, et :
   Charles d'Anjou, prince de Tarente et comte du Maine.

3. Louis II, roy de Sicile et duc d'Anjou, épousa Yolande d'Aragon, dont il eut :
   Louis III, roy de Sicile et duc d'Anjou, qui épousa Marguerite de Savoie, dont il n'eut point d'enfants.
   René, roy de Sicile et duc d'Anjou, duquel ci-après.
   Charles, comte du Maine, marqué ci-après au numéro 4 (a).
   Marie d'Anjou, qui épousa le roy Charles VII.
   Yolande d'Anjou, qui épousa François Ier de Bretagne, comte de Montfort, fils aîné du duc de Bretagne.

4. René, roy de Sicile et duc d'Anjou, eut d'Isabelle de Lorraine, sa première femme :
   Jean, duc de Lorraine et de Calabre, marqué ci-après.
   Nicolas, mort en jeunesse.
   Louis, aussi mort jeune.
   Charles, aussi mort jeune.
   René, mort en bel âge, est enterré derrière le grand autel de Saint-Maurice, un peu au-dessus de l'autel de Rivette, sous un grand tombeau de bois, environné de barreaux de bois. Sur la muraille qui y touche, on a peint les croix de Jérusalem et les fleurs de lys d'Anjou.
   Yolande d'Anjou, mariée à Ferri de Lorraine, comte de Vaudemont, et depuis duc de Lorraine, d'où sont sortis les ducs de Lorraine, ceux de Guise, Elbeuf, Harcourt, etc.
   Marguerite d'Anjou, mariée à Henri VI, roi d'Angleterre.
   Isabelle et
   Anne d'Anjou, décédées en jeunesse.

5. Jean d'Anjou, duc de Calabre et de Lorraine, qui décéda avant son père, épousa Marie de Bourbon, dont il eut :
   René d'Anjou, mort jeune.
   Jean, duc de Lorraine et de Calabre, aussi mort jeune.
   Nicolas d'Anjou, marquis du Pont et duc de Lorraine, fiança premièrement Madame Anne de France, et depuis encore, Marie de Bourgogne, et n'épousa ni l'une ni l'autre, et mourut sans enfants.
   Marie d'Anjou. Il faut reprendre la branche de Charles d'Anjou, fils de Louis II.

4. [a]. Charles d'Anjou, comte du Maine, fils de Louis II, duc d'Anjou et roy de Sicile, épousa en premières noces une dame italienne, nommée Cambella Rufa, dont il n'eut enfants, et en secondes noces, Isabeau de Luxembourg, dont il eut :

Charles, comte du Maine et roy de Sicile, et marqué ci-après, n° 5 [a].

Louise d'Anjou, mariée à Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, qui fut décapité sous le roy Louis XI, et eurent plusieurs enfants.

5. [a]. Charles d'Anjou, comte du Maine, second du nom, et roy de Sicile, ne porta pas longtemps le nom de roy. Il épousa Jeanne de Lorraine, dont il n'eut enfants; et partant fut le dernier des mâles de cette branche d'Anjou.

Plusieurs enfants naturels sortirent aussi de cette seconde branche d'Anjou, dont une fille fut mariée à la maison de Beauvau. Un fils, nommé Louis d'Anjou, fit branche, dont sortirent les barons de Mézières, en Touraine, qui finirent en une fille mariée en la maison de Bourbon-Montpensier, laquelle y porta de grands biens. Enfin j'ai remarqué que tous les enfants naturels de cette seconde branche d'Anjou, et leurs descendants, ont fait de hautes et riches alliances.

Il est temps de retourner au roy Louis XI, lequel, après être heureusement sorti de toutes les affaires, troubles et guerres que lui avoient suscité son frère le duc de Guyenne, les ducs de Bourgogne et de Bretagne, l'Anglois, le connétable de Saint-Paul et autres princes, commençoit à goûter le repos que ses soins et sa prudence lui avoient procuré; mais il ne ressentit pas longtemps ces douceurs, sans se voir agité des soupçons, défiances, maladies et défaillances qui le travaillèrent jusqu'à la fin de ses jours. Je laisse à l'histoire de France le récit de toutes ces choses, pour vous dire que ce roy, après avoir heureusement gouverné la France durant tout son règne, et l'Anjou durant neuf années, avec une grande douceur, mourut au Plessis-lès-Tours, le 30 août 1483, avec des sentiments fort chrétiens, et après avoir laissé des préceptes et instructions chrétiennes et politiques très excellentes au dauphin, son fils, qui fut le roy Charles VIII.

CHARLES VIII, ROY DE FRANCE ET DUC D'ANJOU.

Charles VIII étoit âgé de 14 ans ou environ, lorsqu'il succéda au roy Louis XI, son père. Ce jeune monarque paroissoit d'abord d'une complexion foible et délicate, et incapable de grandes affaires, de sorte que Louis, duc d'Orléans, et Pierre, seigneur de Beaujeu, tous

deux ses beaux-frères, commencèrent à faire naître mille intrigues et brouilleries à la cour, pour s'emparer du gouvernement et se supplanter l'un et l'autre. Mais, pour apporter un remède à ce mal, on mena sacrer le roy à Reims, et les Etats-Généraux de France furent assemblés à Tours, où le gouvernement de la personne du roy fut donné à Anne de France, dame de Beaujeu; et il y fut ordonné qu'il n'y auroit point de régent.

Louis, duc d'Orléans, mécontent de ce règlement, se mit à faire des pratiques auprès des princes, seigneurs et principales villes du royaume, ce que la dame de Beaujeu ayant découvert adroitement, elle résolut de le faire arrêter. Louis évita cet attentat par la fuite, ce qui fut cause que sa ligue se dissipa; mais elle se renoua, et se fit bien plus puissante l'an 1486. Louis, duc d'Orléans, s'étant retiré en Bretagne, y fit joindre le duc de cette grande province; le roy des Romains, l'archiduc d'Autriche et le prince d'Orange, y donnèrent aussi leurs noms, avec grand nombre de seigneurs françois.

Le roy envoya promptement quatre armées en Bretagne, dont le passage par l'Anjou causa une perte inestimable à cette province. L'abbaye de Saint-Georges-sur-Loire fut pillée, et les titres d'icelle, emportés et perdus, et tous les bourgs de ce quartier-là, ruinés. Les François prirent d'abord quantité de places, et entr'autres, Chateaubriant, Ancenis et Fougères.

En ce même temps, le roy Charles, pour être plus proche de ses armées, vint à Angers, où on lui fit une fort belle entrée, et il y séjourna jusqu'à la fin de cette guerre, fors qu'il alla se promener durant quelque temps au Verger, à quatre lieues d'Angers. Il y étoit, lorsqu'on lui apporta la nouvelle de la victoire que son armée avoit remportée sur le duc de Bretagne et les princes, à la journée de Saint-Aubin-du-Cormier, le 28 juillet 1488. Le duc d'Orléans fut fait prisonnier à cette journée, et amené à Sablé, en Anjou, et de là, conduit en la tour de Bourges; mais il fut délivré bientôt après, et la paix conclue avec le Breton, au même lieu de Sablé, où les députés des deux partis la signèrent, le 20 août de la même année.

François, duc de Bretagne, étant décédé peu après, le traité de Sablé fut rompu, et la guerre recommença en Bretagne; mais elle ne fut pas non plus de longue durée, tout s'étant accommodé par le mariage de Charles, avec Anne de Bretagne, fille aînée et héritière du défunt duc. Le mariage fut fait et consommé à Langeais, au mois de décembre 1491, et par ce moyen, la Bretagne fut jointe à la couronne de France.

Durant cette dernière guerre, l'Anjou fut encore extrêmement incommodé du passage des gens de guerre, qui marchoient à toute

heure vers la Bretagne. L'arrière-ban d'Anjou fut convoqué à ce sujet, l'an 1489, par Thibaud de Beaumont, seigneur du Plessis-Macé, comme l'un des plus illustres seigneurs et gentilshommes de la province. C'étoient les gentilshommes qui assembloient en ce temps-là les arrières-bans, ce qu'on a depuis attribué et commis aux lieutenants-généraux des sénéchaussées. Il y a un rôle de cet arrière-ban, ici, au trésor de la maison du Bellay, que je n'ai encore pu voir. J'ai seulement connoissance, par quelques titres, de ceux qui suivent, pour y avoir assisté : Félix de Savonnières seigneur de la Bretesche et de Meaulne, Jean Amenard seigneur de Montbenaud, Jean Amenard seigneur du Mesnil-Amenard, Jean Amenard seigneur de Bechaux, Antoine Pelaud seigneur de l'Espinay.

En ce même temps, Jean Bohalle et sa femme fondèrent et firent bâtir la chapelle et aumônerie dite la Chapelle-Bohalle, sur la Levée, à trois lieues d'Angers, et y donnèrent deux lits pour y coucher les pauvres passants, et un revenu suffisant pour entretenir cette fondation.

Le roy Charles VIII, voyant son royaume agrandi de ce beau et riche duché, n'en demeura pas là; mais voulant s'étendre et passer à de plus grands desseins, et insistant sur les droits à la donation des princes d'Anjou, que nous avons vue ci-devant, entreprit la conquête des royaumes de Naples et de Sicile, qui lui appartenoient à ce titre. Le prince de Salerne et Ludovic Sforce, princes italiens, voyant de la disposition en ce jeune roy à entreprendre cette conquête, l'en sollicitèrent encore plus vivement, et gagnèrent à cet effet les principaux de son conseil. Charles envoya donc de tous côtés ses ambassadeurs en Italie, fit ses préparatifs, et dressa son armée pour y entrer au commencement de septembre de l'année 1494. Il passa victorieux à Rome, à Florence et par toute l'Italie, de sorte qu'Alphonse, roy usurpateur de Naples, qui étoit d'ailleurs assez timide, s'enfuit, et laissa le royaume à Ferdinand, son fils, qu'il fit couronner avant son départ; mais Charles, poursuivant sa pointe, foudroya l'armée de Ferdinand, au détroit de Canzello, prit Capoue, et s'empara de Naples et de tout le royaume, qui se soumit à Sa Majesté victorieuse.

Après que Charles eut fait son entrée triomphante à Naples, et mis ordre ou plutôt un désordre en ce nouveau royaume, il partit pour s'en revenir en France. Il eut bien plus de peine en ce retour que non pas en y allant, car presque tous les potentats de l'Europe et de l'Italie, s'étant ligués contre lui, avoient formé une armée de cent mille hommes, qui l'attendoit au passage. Le bonheur de Charles fut si grand, qu'avec une poignée de gens, il passa sur le ventre

à cette armée, à Fornoüe, et revint heureusement en France, l'an 1495. J'eusse bien désiré savoir les noms de tous les gentilshommes d'Anjou qui accompagnèrent le roy Charles à cette conquête, dont je n'ai trouvé de mémoires que de fort peu, dont je parlerai ci-après.

Nous n'avons à remarquer, pour l'histoire d'Anjou, sous ce règne, que la fondation des Cordeliers et Cordelières de La Flèche, faite en 1488, par René, duc d'Alençon, comte du Perche et seigneur de La Flèche, et Marguerite de Lorraine, sa femme, lesquels, ne pouvant avoir d'enfants, eurent recours à cette dévotion pour en obtenir de Dieu. Le pape Innocent VIII décerna sa bulle, pour confirmer cette fondation, au mois de juillet 1488. En 1495, René de Montjean, seigneur de Montjean et de Bécon, fit aussi bâtir une église et un petit couvent pour des Cordeliers, auprès de son château de Montjean, et y donna quelques rentes.

Jean de Rely étoit lors évêque d'Angers, qui étoit un très sage et très habile prélat, duquel le roy Charles se servoit pour confesseur ordinaire, et l'avoit mené avec lui en Italie, au voyage de Naples, et même l'avoit envoyé en ambassade vers le pape Alexandre VI. L'Université d'Angers florissoit aussi en toutes sortes de sciences; elle reçut néanmoins quelques réformations par le président de Hacquevile, dont nous avons parlé ailleurs.

Le roy Charles, qui proposoit de réformer non seulement les universités, mais encore tous les états de son royaume, et minutoit les moyens de reconquérir celui de Naples, qu'il venoit de perdre, fut attaqué d'une apoplexie à Amboise, la veille de Pâques 1498, dont il décéda sans laisser d'enfants. Cette mort fut précédée par des tempêtes et vents horribles en Anjou, qui en étoient peut-être le présage.

En ce siècle, florirent en Anjou, Jean et Guillaume les Fourniers, que René, roy de Sicile et duc d'Anjou, avoit amenés de Lorraine, et qui, s'étant habitués à Angers, virent leurs enfants et neveux fort avancés aux charges et offices de la province, dont ils se sont acquittés avec l'estime de tout le monde; les uns et les autres ont fait de belles fondations à Angers et en Anjou, mais il ne reste plus personne de ce nom et famille; Jacques de Montortier, fameux avocat et jurisconsulte, en 1464; Jean Bernard sieur d'Estiau, trésorier d'Anjou, en 1480, et René Bernard, maire d'Angers, en 1490; Jean Bernard, très docte et vertueux ecclésiastique, qui fut premièrement archidiacre et doyen de l'église d'Angers, puis secrétaire et confesseur de René, roy de Sicile; il assista au concile de Bâle, et fut l'un des députés du concile, vers Amédée de Savoie, dit Félix, anti-pape, pour le convier à se désister de la papauté, laquelle ambassade eut tout le bon succès

qu'on avoit souhaité; il fut enfin archevêque de Tours, à quoi la recommandation de René contribua beaucoup; il assembla le concile d'Angers, dont nous avons parlé, et fit beaucoup d'autres choses dignes de mémoire, après quoi, il mourut l'an 1466; Jacques Camus et Jean et François les Binets, savants officiers et maires d'Angers, sur la fin du même siècle; M. Jean de Lohéac, qui étoit, dit un manuscrit que j'ai, le premier homme de la ville d'Angers, en 1492; Pierre Richehomme, excellent avocat, en 1454; Jean de Craon IIe du nom, qui mourut à Rhodes, l'an 1441, après s'être signalé aux guerres contre les Infidèles; Etienne de Rougé et Pierre de Rougé, seigneurs des Rues, père et fils; Jean d'Andigné, sieur des Essarts; René de la Chapelle-Rainsouin; Antoine de Martigné, chevalier de l'Ordre du Porc-Epic, et Mathurin de Martigné, seigneurs de la Grenouillerie, père et fils : celui-ci fut tué au siége de la ville d'Ast, durant le voyage de Charles VIII, en Italie; François Carion et René Carion, seigneurs de la Grise, père et fils, et Jean Carion, seigneur de Noirlieu; et Antoine de Lancreau, seigneur de la Saudraye, qui firent paroître leur valeur aux guerres de Charles VII, Louis XI et Charles VIII; Robert Le Maçon, chevalier, seigneur de Trèves en Anjou, qui servit prodigieusement les roys Charles VI et VII, tant de la plume que de l'épée: il fut chancelier de France, en 1420, et mourut l'an 1442, et fut enterré à Trèves, où son épitaphe se voit encore; Pierre Pantin, seigneur de la Hamelinière, gouverneur du château de Saint-Florent-le-Vieil pour le roy Louis XI; Yves Descepeaux, recteur de l'Université d'Angers, en 1460, puis premier président au parlement de Paris: il portoit la qualité de chevalier et les armes de la maison Despeaux, qui sont vairé contre-vairé d'argent et de gueules; il épousa Charlotte de Beauvau, fille de Bertrand de Beauvau, sieur de Precigné; Moreau de Maillé, chevalier, qui fut tué à la bataille de Verneuil, et avoit épousé Marguerite le Roux, de la maison de la Roche-des-Aubiers; Guillaume Fillastre, lequel Ciaconius et M. Aubery, en leur Histoire des Cardinaux, ont fait Manceau; mais M. Ménard, et quelques autres manuscrits que j'ai vus, le font Angevin, et il y a bien plus d'apparence de suivre cette dernière opinion, que la première, car les seigneurs de Huillé, de la maison desquels il étoit, résidoient lors en leur seigneurie de Huillé, près Durtal, mais il est à croire qu'ils avoient quelques terres au pays du Maine, ce qui a donné lieu à la pensée de ces premiers. Guillaume Fillastre fut doyen de l'église de Reims, et eut plusieurs autres grands et signalés emplois, et principalement au concile de Constance, où il fit paroître une très grande éloquence. Il fut fait cardinal par Jean XXII, et envoyé légat en France, pour faire la paix

entre les Bourguignons et les Aragonois. Il mourut l'an 1428, et fut enterré en l'église de Saint-Chrysogon, à Rome. Il portoit pour armes un massacre de cerf, selon Ciaconius. Pierre Turpin, évêque d'Évreux, en 1471, étoit fils d'Antoine Turpin, seigneur de Vihiers, et d'Anne de la Grézille.

LOUIS XII, ROY DE FRANCE ET DUC D'ANJOU.

Louis, duc d'Orléans, s'étant trouvé le plus proche des princes du sang, succéda à la couronne, après la mort du roy Charles VIII, son cousin et beau-frère. Sa première entreprise fut de se faire sacrer, et la cérémonie fut faite fort magnifiquement à Reims. Il travailla ensuite à plusieurs règlements très utiles, dont le plus agréable fut la remise de la plupart des tailles, en quoi il continua toute sa vie de soulager ses sujets, ce qui lui acquit le glorieux et auguste titre de Père du peuple, qu'aucun autre de nos roys n'a porté.

Ayant pris le nom de roy de Sicile et de duc de Milan, il résolut d'en entreprendre la conquête; mais auparavant, par une bonne considération d'état et de conscience, il fit dissoudre son mariage avec Jeanne de France, pour épouser Anne de Bretagne, veuve de son prédécesseur, laquelle se vouloit retirer en Bretagne, et eût laissé un sujet éternel de guerre et de querelle entre les François et les Bretons.

Le mariage de Louis avec Anne étant fait, il alla visiter quelques villes de son royaume, et entr'autres Angers, où il fut très magnifiquement reçu par les habitants de cette bonne ville. Bourdigné remarque expressément que le duc de Valentinois, nommé César Borgia, accompagnoit le roy et la reine à cette entrée, et que ce duc fut logé au Logis-Barrault, qui est la plus belle maison de la ville, où il fit étaler son cabinet plein de richesses et de raretés, et entr'autres d'une perle grosse comme un œuf, taillée en forme de navire. De cette particularité observée par Bourdigné, à savoir que le logement du Valentinois étoit au Logis-Barrault, je conjecture que le roy et la reine étoient logés au château, qui étoit en ce temps-là un très beau et somptueux logement. Le roy fut harangué par les principaux des ordres de la ville, et entr'autres, très éloquemment, par Etienne Boisrond, recteur de l'Université. Il en confirma les priviléges, aussi bien que de l'église et de la ville, dont il reçut fort agréablement les présents avant que d'en partir.

En cette même année, Jeanne de Laval, reine de Sicile et duchesse d'Anjou, veuve du roy René, mourut à Beaufort-en-Vallée, où étoient son domaine et sa résidence. Elle fut enterrée dans l'église de Saint-Maurice, sous le cierge pascal, dans le tombeau ou caveau de la

reine Marie, femme de Louis Ier. Son cœur fut porté en la chapelle de Saint-Bernardin, aux Cordeliers, où étoit aussi celui de son mari.

Le décès de Jean Rely, évêque d'Angers, est aussi remarqué en l'année 1498; mais à le bien prendre, et à notre façon de compter, il mourut l'an 1499, au mois de mars, un peu devant Pâques. Cet éclaircissement servira à ceux qui liront, dans Hiret et autres auteurs, que le roy Charles VIII décéda en avril 1498, et Jean de Rely, en mars 1498, qui croiroient d'abord que l'un et l'autre sont morts en même année; et cependant il est certain que Rely a survécu au roy Charles VIII, qu'il fit l'oraison funèbre du même roy Charles à Saint-Denis, et qu'il vint depuis en son diocèse, où il s'employa avec beaucoup de zèle à le policer et visiter. Il y mourut, étant tombé malade en la ville de Saumur, en laquelle il décéda. Son corps fut apporté à Angers et inhumé en la chapelle des évêques, dite autrefois de Me Jean Michel, où l'on voit encore à présent son tombeau assez magnifique pour le temps.

L'année suivante fut heureuse, à cause de la conquête du duché de Milan et de la ville de Gênes, pour la France; ce qui causa une joie extrême à tout le royaume, qui prenoit part au contentement que le roy en recevoit. Il y eut à Angers quelques gentilshommes d'Anjou, qui, pour en faire paroître des témoignages, y établirent un tournoi solennel. Les tenants étoient : François de Daillon, seigneur de la Crotte, cadet de la maison du Lude; René Bourré, seigneur de Jarzé; et les sieurs des Barres et de Malestroit. Il y accourut grande quantité de noblesse de toutes parts, ce qui rendit les joûtes fort belles; mais l'Université d'Angers, qui étoit fort peuplée en ce temps-là, avoit lors quelques écoliers libertins aux écoles de droit, qui en firent des placards et railleries injurieuses, ce qui pensa causer de grands désordres. Il y eut aussi un gentilhomme, nommé le sieur de la Chesnaye, fort estimé de tout le monde, qui reçut aux joûtes un grand coup de lance qui perça son harnois, dont on croyoit qu'il dût mourir à l'heure même, mais il n'en fut pas seulement blessé. J'ai remarqué cet accident du sieur de la Chesnaye, pour faire connoître à ceux de ce nom et famille, seigneurs de Congrier en Craonnois, qui sont à présent de la religion prétendue réformée, l'estime qu'on faisoit en ce temps-là de leurs ancêtres, qui étoient catholiques, laquelle réputation ils ont perdue pour avoir embrassé l'hérésie, car on ne peut estimer ceux qui quittent Dieu et la religion ancienne de leur pays; ce qui servira ici de remarque pour la noblesse huguenote d'Anjou, qui est désormais en fort petit nombre, grâce à Dieu.

L'ancien annaliste rapporte, à l'année 1499, la fondation de l'église

de Sainte-Croix-du-Verger, et celle du couvent de Notre-Dame-des-Anges, proche le château de Mortier-Crolle, le tout par Pierre de Rohan, seigneur de Gié et maréchal de France. Hiret dit qu'il fit aussi bâtir le château du Verger, en cette même année; il devroit plutôt dire rebâtir et embellir.

L'an 1500, Jean Bourré, seigneur de Jarzé et du Plessis-Bourré, fonda un petit collége de chanoines en l'église parochiale de Jarzé. Le curé en fut premier chanoine, et depuis on y a encore fondé d'autres officiers et chapelains. Hiret et Bourdigné nous parlent d'un monstre très horrible qui naquit en ce temps à Précigné, en Anjou : c'étoit un enfant velu comme un ours, qui avoit deux cornes sur la tête et un seul œil au front. Les sages-femmes, l'ayant reçu, en demeurèrent tout étonnées, aussi bien que tous ceux qui se trouvèrent là; et quelqu'un s'étant avisé de lui jeter de l'eau bénite, il disparut, et ne fut jamais vu depuis. Cela pouvoit présager les guerres et malheurs qui arrivèrent peu après, car l'histoire nous apprend qu'il naquit encore, quelques années après, un monstre très horrible à Ravenne, en Italie, ce qu'on prit pour une pronostication des guerres qui suivirent.

Elles se renflammèrent, en effet, tant au Milanois qu'au royaume de Naples, que le roy conquéta entièrement, tellement que Frédéric, roy de Naples, s'étant venu jeter entre les bras du roy, pour implorer sa clémence, il en fut très humainement reçu. Louis le fit conduire en France, très honorablement, avec sûreté, et lui fit donner de bonnes pensions, avec le duché d'Anjou. Les historiens ne marquent pas combien il vécut depuis; mais je ne trouve point qu'il soit venu en Anjou ni qu'il ait joui du duché, c'est pourquoi on ne doit pas le mettre au rang des ducs d'Anjou; possible qu'on lui fit toucher à Paris, les revenus du domaine d'Anjou, qui étoient fort considérables en ce temps-là.

Le roy Louis XII ne fut pas longtemps paisible possesseur de la dépouille de Frédéric, car il perdit bientôt après ce royaume. Il en ressentit un mortel déplaisir, qui lui causa une maladie dangereuse qui le porta à l'extrémité. La reine, désespérant de la santé du roy, faisoit déjà ses préparatifs pour se retirer en Bretagne, et avoit fait charger en des bateaux, sur la rivière de Loire, tous ses meubles, hardes et équipages, pour les faire mener à Nantes. Pierre de Rohan, seigneur de Gié, maréchal de France, qui demeuroit en Anjou, en ayant eu avis, se transporta promptement à Saumur, où, comme un bon et fidèle François et zélé au bien de la couronne, il fit arrêter les bateaux, dont la reine demeura depuis irritée contre lui; et le roy étant revenu en santé, elle l'importuna de tant de contes contre

ce maréchal, qu'une commission fut expédiée pour lui faire son procès, dont il fut renvoyé absous, et néanmoins relégué en sa maison du Verger, en Anjou. Je juge du procédé d'Anne, qu'elle n'a jamais véritablement aimé le bien et l'avantage de la France; ce qu'on pourra encore remarquer dans la résistance qu'elle apporta depuis au mariage de sa fille Claude de France avec François de Valois, qui fut depuis roy de France.

Outre la consolation qu'eut Pierre de Rohan de se voir justifié, il eut encore le contentement de voir François de Rohan, son fils, sacré évêque d'Angers et archevêque de Lyon environ ce même temps, ce qui fut fait en l'église de Sainte-Croix-du-Verger. François avoit été nommé évêque d'Angers, et pourvu de cet évêché dès l'an 1499, par le pape Alexandre VI, auquel le chapitre d'Angers avoit remis l'élection à cause des brigues et factions qui couroient pour cette prélature. M. Ménard a écrit que François de Rohan n'avoit que douze ans lorsqu'il fut pourvu de l'évêché, ce qui est une imposture, car l'an 1504, qu'il fut consacré, il n'eut eu que dix-huit ans, à ce compte-là, et n'eût pas pu être sacré évêque et prêtre en un si bas âge.

Enfin, pour ne pas quitter notre bon roy Louis, malade, les prières, les processions et les humiliations de tous les François, obtinrent de Dieu le rétablissement de la santé de ce monarque; mais une contagion mortelle se répandit au même temps par toute la France, qui fut suivie d'une famine et cherté excessixe, dont nos mémoires disent que l'Anjou fut extrêmement travaillé.

Marguerite de Lorraine, duchesse d'Alençon, qui étoit demeurée veuve dès l'an 1492, fit bâtir en cette année un couvent près la ville de Châteaugontier, dont elle étoit dame, pour des religieuses du tiers-ordre de Saint-François, et où elle se retira, pour se donner entièrement au service de Dieu et à la contemplation, ce qui étoit tout son exercice depuis la mort de son mari, et où elle passoit les jours et les nuits, dit Chopin, lequel ajoute que ce monastère, à cause des guerres civiles, fut depuis transféré en la terre du Buron, ancien patrimoine des Chopin.

Tandis que la guerre est allumée en Italie, à Gênes, au Milanois et contre les Vénitiens, à la Giara d'Adda, Louis n'oublie pas la police de son royaume et le repos de son peuple; car ce fut en ce même temps qu'il fit réformer les coutumes d'Anjou et du Maine, et qu'il y envoya des commissaires à cet effet, qui furent MM^es^ Thibaud Baillet, président en la cour du parlement de Paris, et Jean Lelièvre, conseiller. L'ordre, pour la réformation et publication de ces coutumes, fut que, par l'ordre du roy, l'assemblée des Etats fut faite pre-

mièrement à Angers, pour y être les anciennes coutumes rédigées par écrit. Elles avoient, ensuite de cela, été envoyées à Paris, où le roy députa des commissaires pour les voir et examiner. Cela étant fait, lesdits sieurs Baillet et Lelièvre et Roger Barme, avocat général, partirent de Paris, avec lettres-patentes, données à Blois le 2 septembre 1508, portant commission et pouvoir d'aller faire lire, publier et réformer lesdites coutumes à Angers. Autres lettres du même roy, et en date du même jour, furent aussi apportées à Angers, aux juges, officiers et gens du roy de la même ville, portant ordre et mandement de faire derechef assembler les Etats d'Anjou, au 25e jour de septembre 1508, pour y être lesdites coutumes lues et publiées par les susdits commissaires.

Le 25e jour de septembre de la même année 1508, jour indiqué pour l'assemblée des Etats, les commissaires arrivèrent à Angers, et comme la plupart des gens d'église et nobles n'étoient pas encore assemblés, on remit l'assemblée au 28e jour du même mois. Ce jour-là, on commença d'appeler les gens d'église, titulaires et procureurs des abbayes, prieurés conventuels, chapitres, ensuite les gentilshommes, puis le tiers-état, la justice, l'université et la ville. Le curieux lecteur pourra voir le procès-verbal de la coutume, où il aura le moyen de remarquer plusieurs bonnes et anciennes maisons nobles de ce pays, et quantité de bonnes et honorables maisons d'officiers, bourgeois et marchands qui subsistent encore à présent. La lecture des coutumes, et les contestations survenues sur quelques articles d'icelle, occupèrent tout le temps depuis le 28 septembre jusqu'au 6e jour d'octobre suivant, auquel le procès-verbal de la publication fut clos; et le tout étant rapporté à la cour du Parlement de Paris par les commissaires, fut confirmé par la même cour, ce qui fut fait au mois de mars suivant, 1509.

Le roy et la reine vinrent cette année à Angers, pour rendre grâces à Dieu en l'église de Saint-Maurice, et accomplir le vœu et dévotion qu'ils avoient eu à saint René, évêque d'Angers, pour obtenir de Dieu lignée par son intercession, ce que Dieu leur avoit accordé. Leurs Majestés firent leurs dévotions avec beaucoup de piété et d'édification.

Le roy trouva, à son retour à Paris, de grandes affaires que la jalousie du pape Jules, et la ligue faite entre ce pape et les autres potentats de l'Italie, lui avoient suscitées. La journée de Ravenne, en Italie, rétablissoit les affaires du roy en ce pays-là; mais celle des Eperons, en Artois, perdue contre Maximilien, et la guerre contre l'Anglois, au même pays, travailloient grandement l'esprit de Louis. L'interdit du pape Jules étant venu ensuite, il fallut encore penser

aux moyens de se pourvoir à l'encontre, comme l'on fit au concile de Tours; mais ce furieux pape étant mort, et la reine Anne ensuite, on eut du repos du côté d'Italie; et on parla de la paix avec l'Anglois, qui fut enfin conclue, et le mariage du roy avec Marie, sœur du roy d'Angleterre, accordé.

Plusieurs gentilshommes d'Anjou suivirent dignement le roy Louis, aux guerres dont nous venons de parler. Bourdigné marque, entr'autres, ceux qui suivent, pour avoir généreusement combattu à la journée de Ravenne : Pierre Coisnon, seigneur de Moirieux, « qui ce jour le mortel conflict commença, par quoi à lui est due partie de la victoire, » ce sont les termes de Bourdigné. Outre celui-là, se signalèrent encore : Charles de Coesmes seigneur de Lucé et de Marigné, François de Daillon seigneur de la Crotte, Charles Bourré seigneur de Jarzé, Jean de Dureil seigneur de la Barbée, Magdelon de la Jaille seigneur de la Tuaudière, Christophe de Champagne seigneur de Ravault, Yvon Pierres, Pierre Le Roy seigneur de la Verroulière (Bourdigné ne lui donne pas cette seigneurie), François de Chemens, Charles de la Roussière, François et Jean de Maillé, Jacques du Bellay, Jean d'Aubigny, François Guérin, Jean de Lescaze, Arthus de la Bouteille, Pierre Jarret, Nicolas Pierres, Jacques de Brie, Louis de Quatrebarbes, René de Saint-Aignan, Lancelot de Jonchères, Olivier Tillon, Jean Ricain, Roland de Bourdigné, Jean de Dureil seigneur de la Michallière, le sieur de Monnet et le sire de Poiziem et Baudouin de Champagne, seigneur de Bazouges en Anjou, dont l'esprit et la conduite parurent encore en l'ambassade qui fut envoyée en Angleterre, pour le mariage du roy Louis XII avec Marie d'Angleterre, de laquelle ambassade ce Baudouin de Champagne fut le chef.

L'an 1514, l'Anjou fut affligé d'une très grande contagion de pestilence, dont il mourut une infinité de monde, et fut ensuite de cela, battu par des orages de vents les plus furieux qu'on eut entendu de la mémoire des hommes. Pour dernière surcharge d'affliction à l'Anjou et à la France, le bon roy Louis tomba malade au mois de décembre de la même année 1514, et mourut au mois de janvier 1515, grandement regretté de tous ses sujets, et principalement des Angevins, dont j'ai vu des marques à Angers, en plusieurs endroits, même en de vieilles maisons où l'on avoit fait écrire, sur les lozanges des vitres des fenêtres, plusieurs choses à la mémoire et à la louange de ce roy. Aussi, jamais la France n'en éprouva ni n'en eut un meilleur, et l'on peut dire, sans flatteries, que ç'a été l'un des plus sages et plus vertueux monarques du monde.

FRANÇOIS Ier, ROY DE FRANCE ET DUC D'ANJOU.

François, comte de Valois, gendre du roy Louis XII, succéda au royaume de France, de son chef, et non de celui de sa femme, étant de la branche de Valois et le plus proche du roy défunt en ligne masculine. S'étant fait sacrer à Reims, il retourna à Paris par Saint-Denis, où il fit ses dévotions. Les Parisiens lui firent une entrée magnifique, et il y fit du séjour, afin de pourvoir aux charges et gouvernements; mais les courtisans furent ravis de cela, pour la commodité qu'ils y trouvèrent à prendre leurs plaisirs et à faire paroître leurs profusions et leur luxe.

Ce fut en ce temps et sous ce règne que la vanité et les dissolutions prirent tout à fait règne en ce royaume, et que la justice, la piété et la sincérité de nos ancêtres s'évanouirent. Les élections furent ôtées et les commandes introduites, ce qui fut cause d'un pitoyable déréglement dans les chapitres et dans les abbayes des ordres de Saint-Benoît, Saint-Augustin et Citeaux, lequel s'est toujours augmenté jusqu'au règne de Louis XIII, qu'il y a eu réformation. Les Etats-Généraux furent aussi abolis, par les conseils du chancelier Duprat et du cardinal de Tournon; et s'ils ont été tenus parfois depuis ce règne, ç'a été la plupart du temps sans fruit, les ministres de François ayant commencé de bonne heure de travailler à en abolir l'ordre. La vénalité des charges fut aussi puissamment établie et la justice renversée, et enfin la sincérité et la franchise des anciens François changées en dissimulation et perfidie pour la plupart, quoi qu'il ait encore resté quelques traces de cette sincérité parmi le commun peuple jusqu'au règne du roy Henri IV; mais enfin, en ce temps-ici, tout le monde abhorre la franchise, et chacun travaille à se raffiner, ou, pour mieux dire, à se rendre méchant.

François, après avoir gratifié ses plus fidèles et ses mieux aimés, des plus belles charges de l'état, fit aussi une action digne d'un bon fils, en donnant à Madame Louise, duchesse d'Angoulême, sa mère, le duché d'Anjou, avec le comté du Maine, dont il lui fit présent en 1519. Peu après, il la fit régente, étant sur le point de s'en aller en Italie avec une puissante armée, laquelle il avoit dressée pour la conquête de son duché de Milan. Le succès de cette entreprise fut heureux au roy : Prospère Colonne, Italien, fut d'abord défait à Villefranche par nos François, et les Suisses nos adversaires battus à Marignan, avec un très sanglant carnage; Milan, Côme, Bresce, Vérone, et généralement tout le duché fut mis sous la puissance du roy. Il étoit accompagné de plusieurs braves gentilshommes d'An-

jou, à cette conquête, et qui y donnèrent des preuves de leur valeur. Ceux-ci, entr'autres, ont été remarqués : Jean Turpin seigneur de la Grézille et de Vihiers, Jacques de Daillon seigneur du Lude et sénéchal d'Anjou, Charles de Coesmes seigneur de Lucé, Jean de Dureil seigneur de la Barbée, Jacques de la Grézille seigneur de la Tremblaye, Nicolas de Piedoûault seigneur de la Harderie et François de Charnacé, qui eurent l'honneur d'être faits chevaliers de la main de Sa Majesté.

Le roy traita ensuite avec le pape, et fit le concordat, touchant les prélatures, qui a tant été blâmé par plusieurs de nos auteurs et dont j'ai déjà dit un mot; et, après avoir laissé un bon ordre dans son duché de Milan, s'en revint en France. Bourdigné rapporte ici, comme une chose prodigieuse, deux enfantements : l'un d'une femme qui eut quatre filles tout d'une ventrée, et l'autre d'une femme qui eut trois garçons, aussi d'une ventrée. Cela est arrivé quantité de fois depuis et arrive encore parfois, il n'y a rien là d'extraordinaire. Il marque aussi, comme un grand prodige, la production d'un beau veau double, qui avoit deux têtes et huit pieds, arrivée près Beaufort. Tout cela n'est pas digne de considération.

Madame Louise de Savoie, duchesse d'Anjou et régente, voyant le roy, son fils, victorieux et de retour, lui fit mille caresses et lui recommanda particulièrement son duché d'Anjou. Elle procura la tenue des Grands Jours en ce pays, et le roy y envoya pour ce sujet de très habiles gens, en 1516; mais enfin tout cela ne produisit pas grand effet ni aucun soulagement pour les habitants d'Anjou et du Maine, en faveur desquels, et pour lesquels délivrer des longueurs importunes de la chicane, la duchesse avoit entrepris cet établissement. Nos roys ont encore fait depuis plusieurs règlements pour tout le royaume sur ce même sujet, et principalement notre auguste Louis XIV, le tout avec peu de fruit.

Bourdigné, parlant de la publication de la croisade, qui fut cause de la révolte de Luther, dit qu'elle se fit avec bon ordre et avec piété à Angers, en cette année 1515. Dieu en soit loué, si cela est. Il remarque aussi qu'on leva un décime sur les bénéfices, lequel il distingue à part, et semble nous insinuer que ces levées n'avoient point encore accoutumées d'être faites; mais sous Charles IX, Henri III, Henri IV, et depuis, cela a été ordinaire.

L'an 1517, François de Châteaubriand, doyen de l'église d'Angers, qui avoit voyagé en Italie et été à Rome et à Lorette, fit bâtir à Saint-Jean-des-Mauvrets, qui étoit la seigneurie et le patrimoine de ses ancêtres, une belle chapelle à l'honneur de la Vierge, de la même forme et grandeur qu'est la chapelle de Lorette, qui est en Italie, et

la fit aussi nommer la chapelle de Lorette. Il y fit mettre une tuile de celle qui est en Italie, laquelle il avoit apportée.

En 1518, le roy eut un fils qui fut nommé Monseigneur le Dauphin François, dont il y eut une grande réjouissance dans tout le royaume. La ville d'Angers en fit paroître des démonstrations de joie extraordinaires. Elle fut suivie d'une autre, qui fut aussi extrême, au sujet de l'entrée du roy dans la ville d'Angers, où l'avoit convié Madame la duchesse Louise, sa mère. Bourdigné y étoit présent, et en a fait une jolie description, laquelle je vous donne comme elle est dans ses Annales à peu près.

« Le dimanche d'après la fête du corps de Notre-Seigneur, au mois de juin 1518, le très noble roy de France, avec très illustres princesses la reine, son épouse, madame la duchesse d'Anjou, sa mère, et la duchesse d'Alençon, sa sœur, arrivèrent au lieu d'Epluchard, près Angers, et soupèrent de haut jour; et, après le souper, se disposèrent le roy et les dames, d'entrer en ville, et monta le roy à cheval, et les dames en litière. Et ainsi qu'ils approchoient, vinrent en très bel ordre, sur leurs mules, le juge royal, maire de la ville et échevins d'icelle, le lieutenant du sénéchal, le juge de la prévôté, les procureur et avocat du roy et autres officiers royaux d'icelle ville, vêtus de robes d'écarlate, les archers de la ville avec leurs hallebardes, et les sergents portant leurs masses, lesquels, en bon ordre, marchoient devant eux : et en cet état allèrent, iceux seigneurs de la ville, offrir, en toute humilité et révérence, les clefs d'icelle, et furent du roy, de la reine et de Madame, très joyeusement reçus. Les habitants d'Angers, pour montrer comment ils avoient agréable la venue du roy, avoient, à l'entrée de leur ville par laquelle le roy devoit passer, fait dresser plusieurs tables rondes, chargées de vins et viandes, à l'entour desquelles étoient députés hommes de façon et recueil, très bien en ordre et de joyeuse chère, lesquels invitoient et efforçoient tous passants à boire et manger, leur présentant à boire, en grands hanaps d'argent, vin si très excellent qu'il n'en falloit point chercher de meilleur. Puis vinrent processionnellement, jusques hors la ville, les quatre (ordres) Mendiants, qui étoient bien trois cents en nombre; puis, près le portail, étoient les religieux de monseigneur saint Aubin, couvent de royale fondation, revêtus de riches ornements, qui pareillement lui vinrent faire la révérence.

» A la première porte, appelée la Herse, étoient les vénérables recteur, scholastique, docteurs, procureurs, bourgeois et autres officiers de l'Université, leurs bedeaux devant eux, qui étoient dix ou douze en nombre, avec grosses masses d'argent doré aux armes

des nations et facultés de ladite Université; et pour accompagner les recteur et docteurs, étoient plusieurs gens lettrés, écoliers, bacheliers et licenciés, qu'il faisoit très bon voir.

» Le roy, au lieu où ils étoient, arrivé, lui fut fait par iceux recteur, docteurs et scholastique très humbles révérences, et le roy, de très bon cœur et joyeuse chère, leur salut leur rendit : s'arrêtant là, par quelque espace de temps, à écouter une oraison que le très docte et renommé docteur François Lasnier, Angevin, lui fit, de laquelle le roy fut très content et bien édifié, et promit, de l'Université d'Angers, garder les droits et priviléges tels que ses prédécesseurs, roys de France, avoient octroyé.

» Le roy, passant outre à la seconde porte, lui fut démontré un spectacle couvert de rideaux de soie, lesquels furent ouverts à sa venue, et fut vue la représentation d'un roy très richement accoutré, couché sur un lit couvert d'un très riche drap d'or frisé, et un autre personnage représentant le prophète Daniel, et la figure de l'histoire de l'exposition du songe de Nabuchodonosor, que Daniel lui exposa. Et y avoit un grand arbre duquel issoient plusieurs fleurons de lys, et entr'autres un duquel sailloit un enfant, signifiant monseigneur le Dauphin; et au pied dudit arbre étoient plusieurs bêtes nouvelles, faisant semblant et contenance de vouloir assaillir l'arbre du lys, mais de la racine d'icelui sailloient une salamandre et une hermine qui la défendoient et les autres bêtes déchassoient. Et avoient, toutes icelles bêtes moulées, si très bons et agiles mouvements qu'il n'étoit celui qui ne les pensât être naturelles. Et au bras du chauffaut étoient plusieurs personnages tenant écrits et autorités de la Sainte-Ecriture, en leurs mains, qui tous étoient appropriés à l'honneur du très noble sang royal.

» Et quand le roy fut à la troisième porte de la ville, il rencontra quatre honorables hommes, tenant un poële ou courtine de fin velours azuré semé de fleurs de lys d'or en brodure, lequels, en grande révérence, lui posèrent sur la tête, et sur lui par la ville, ainsi qu'il est de coutume, le portèrent. Le roy étant entré sous ce poële, lui vinrent au-devant les colléges de monseigneur saint Martin et saint Laud, en très belle procession; et là y eut quelque débat, pour les prééminences, entre les doyens et chanoines d'icelles églises Saint-Martin et Saint-Laud et les religieux de l'abbaye Saint-Aubin d'Angers, dont depuis sourdit procès de longue durée.

» Le roy en tel état, accompagné des ducs d'Alençon, d'Urbin et de Vendôme et des comtes de Saint-Paul, de Laval et de Beaufort et de plusieurs autres princes, ducs, comtes et barons, chevaucha par la ville d'Angers, qui étoit très bien tendue et richement tapissée, et

s'en vint aval la rue Saint-Aubin, jusques au carrefour Sainte-Croix, auquel lui fut montré un très joyeux spectacle, qui étoit un très beau, grand et spacieux cep de vigne, couvert de feuilles naturelles, et tout chargé de grappes de raisin blanc et noir, par artifice, si très magistralement faites qu'il n'y avoit celui qui les vît qui ne les portât naturelles. Et au haut dudit cep étoit le dieu Bacchus, ayant deux cornes et tout en la forme que le figurent les poètes, tenant deux grappes de raisin en ses deux mains, comme s'il les eut estreintes : et de l'une issoit vin blanc en grande quantité, comme d'un ruisseau de fontaine, et de l'autre du vin clairet en pareille façon, qui estoient vins excellents et de très grande puissance; et au-dessous d'icelui Bacchus étoient écrits ces quatre vers :

Le dieu Bacchus, grand ami de nature,
A tous pions vrais zélateurs de vins,
Fait assavoir qu'aux costeaux angevins,
Il a trouvé la source de boisture.

Et au pied d'icelui cep étoit le patriarche Noé, endormi... Et pour recevoir le vin qui chéoit des mains de Bacchus, étoient deux bassins d'argent doré, de merveilleuse grandeur, et à l'entour plusieurs faunes, satyres et autres demi-dieux et centaures qui administroient à boire à tous passants; et print le roy grand plaisir à regarder cela.

» Et, au haut du carrefour de la Place-Neuve, étoit un grand échafaud, sur lequel on voyoit la représentation du noble et puissant Eudes d'Anjou, qui fut roy de France, et de sa très illustre postérité.

» Au bas d'icelui carrefour de la Place-Neuve étoit un grand échafaud sur lequel étoit, par personnages, l'une des figures de l'Apocalypse, savoir est du dragon qui persécutoit la femme laquelle avoit enfanté un fils : et estoit ce dragon à sept têtes, savoir est une teste de léopard, une teste d'aigle, une teste d'ours, et ainsi des autres, car chacune teste représentoit quelque prince, ville ou communité des ennemis de la France ; lequel dragon, à gueules ouvertes, jetoit de grandes ondées d'eau contre la femme et si apertement se mouvoit que tous ceux qui le voyoient le cuidoient vif; et la femme tenoit son fils entre ses bras, qui estoit un très beau jeune enfant, nommé l'honneur de France. Et lors, par un très subtil et invisible contre-poids, descendoit un saint Michel, portant au col l'Ordre des très chrétiens roys de France, lequel, de son espée, abattoit la principale teste du dragon, qui estoit la teste d'un ours; et lors estoit ouïe grande mélodie de musiciens chantant, à l'honneur de France et de son fils, plusieurs motets. Et tost après survint

une nuée, et apparut dedans un trône fort riche et triomphant; et lors saint Michel prit l'enfant que tenoit France entre ses bras, et, par un contre-poids, furent tous deux ravis jusqu'audit trône, et fut l'enfant assis en un fort magnifique siége. Et au bas dudit échafaud étoient dix ou douze prophètes, moulés, tenant rollets de la Sainte-Ecriture en leurs mains, qui tous étoient appropriés à l'honneur du roy, madame la duchesse d'Anjou et leur noble lignage; lesquels prophètes, par secrets et subtils mouvements, quand le roy passa, s'inclinèrent et défilèrent devant lui si apertement que ceux qui les voyoient les croyoient être vifs, car ils mettoient la main au chapeau, puis haussoient le bras pour montrer les rollets qu'ils tenoient et faisoient plusieurs autres signes propres et convenables au cas.

» Le roy, marchant outre, alla à l'église cathédrale où il fut, des vénérables doyen et chanoines, reçu à grande solennité, prêtant ès-mains d'iceux le serment accoûtumé, puis alla se mettre à genoux devant le grand autel, et y fut assez long espace. Et est à savoir que, durant cette réception ou entrée, toutes les cloches ne cessèrent de sonner par toutes les églises, et les orgues pareillement. Et quand le roy eut fait sa dévotion en la compagnie de plusieurs princes, seigneurs et prélats, il alla loger au chasteau, où tout estoit prêt et appareillé pour le recevoir.

» Le magnanime prince, ainsi que avez ouï, en la bonne ville d'Angers entré, les nobles princesses, la royne et madame la duchesse d'Anjou, entrèrent ensemble en une litière, lesquelles, pour éviter prolixité et redites, furent reçues en la façon qu'avoit esté le roy; mais elles entrèrent si tard, qu'il convint allumer grande quantité de torches et flambeaux pour leur éclairer.

» Le jeudi ensuivant, jour de l'Octave de la feste du Saint-Sacrement, le roy ayant esté averti de la belle procession qu'on fait à Angers en cette feste, voulut qu'on la fît encore le jour de l'Octave, et il y assista avec tous les princes et seigneurs de la cour, tous les officiers et gentilshommes de Sa Majesté, marchant deux à deux, la torche au poing. Le Saint-Sacrement fut porté par l'évêque de Léon, abbé de la Roë, et par Guy Pierres, chanoine et maître-école. Mais la procession, au lieu d'aller au tertre Saint-Laurent, fit le tour de la cité par la porte Angevine et la Vieille-Chartre.

» Après cela le roy alla se promener au Plessis-Macé, Durtal, le Verger, le Plessis-Bourré et Molières. Dans tous ces lieux-là on lui donna le plaisir de la chasse, où le roy et les dames prirent très grand plaisir; au Verger, furent faits joûtes et tournois. Mais après deux mois ou environ de séjour que le roy fit à Angers et en Anjou,

où il se plaisoit infiniment, la contagion survint en cette province, ce qui obligea ce monarque de s'en retourner à Paris. »

Etant sur le point d'entrer en guerre avec l'empereur Charles-le-Quint et Henri, roy d'Angleterre, il établit de nouveaux subsides par tout son royaume, et fit de grandes levées de soldats. Il obligea chaque province de son royaume de lever et dresser une grosse troupe de francs-archers à ses dépens, ce qui fut exécuté en Anjou, et Bourdigné dit que ceux qui y furent levés y commirent des excès et des violences extrêmes et des impiétés exécrables. La gabelle fut aussi établie au même temps en Anjou, avec beaucoup de difficulté, et on y exerça une grande rigueur, en contraignant tout le monde d'aller prendre du sel aux greniers du roy, ce qu'on n'avoit jamais vu auparavant, dit Bourdigné, et qui fut bien dur à digérer aux habitants d'Angers; mais, quoique puisse dire Bourdigné sur cet article, il est certain que les roys de France et les comtes et ducs d'Anjou avoient, dès longtemps auparavant, levé des droits sur la vente et voiture du sel : car, dès le temps de nos premiers comtes, nous voyons des priviléges accordés à plusieurs églises, comme celles de Saint-Maurice, Saint-Nicolas, Saint-Laud et autres, d'aller quérir du sel librement, et d'en voiturer sans payer aucuns droit et impôt, ce qui fait voir que ce trafic n'étoit pas libre; mais il y a apparence que le droit ou impôt qu'on prenoit sur le sel en Anjou, dans ces anciens temps-là, étoit fort médiocre.

Cependant la guerre commença tout de bon entre François et Charles-le-Quint; les franc-archers d'Anjou ne rendirent aucun service et firent plusieurs allées et venues, sans s'éloigner beaucoup, tellement que le pauvre peuple de la campagne les eut toujours sur les bras, nonobstant la guerre.

Outre ce fléau, la France fut encore travaillée d'une famine et extrême cherté de vivres; car, quoique l'année précédente eut été fort abondante en fruits et grains, le blé fut fort cher et se vendoit cent sols le setier à Angers, qui feroit à peu près trente livres de la monnoie d'à-présent, suivant les supputations et recherches que j'en ai faites. Les pluies fréquentes de l'été de cette année sembloient menacer encore les peuples d'Anjou d'une plus grande stérilité et cherté; mais enfin les prières du peuple d'Angers et les processions du clergé où l'on porta le chef de saint Loup, évêque d'Angers, où l'on a recours en ces occasions, apaisèrent la colère de Dieu : l'air s'éclaircit, la pluie cessa et la récolte se trouva telle quelle, ce qui n'empêcha pas néanmoins que le blé ne se vendît sept livres le setier, qui fait à peu près quarante livres le setier d'à-présent, cherté extrême et dont plusieurs personnes, dit Bourdigné, conformément à un manuscrit que j'ai, moururent de faim.

Madame la duchesse Louise ayant été informée des désordres que les franc-archers levés en Anjou y commettoient, et de l'entreprise qu'ils avoient faite de vouloir entrer, de force et en plein jour, dans Angers, en fit informer et faire punition. Plusieurs larrons et brigands coururent aussi la campagne et y commirent de grandes voleries. Madame Louise en étant avertie, y envoya des commissaires de haute qualité, et un prévôt du Maine, nommé Jean de Lance, pour en faire justice.

Ce prévôt ayant un jour, par un zèle indiscret, arrêté prisonniers trois jeunes écoliers qui portoient des épées contre l'ordonnance, à Angers, le recteur de l'Université alla les lui demander, bien accompagné; ce qui fut cause d'une grosse émotion que firent les écoliers, laquelle fut bientôt apaisée par la prudence du président Brignon, qui étoit un des commissaires envoyés à Angers par madame Louise, lequel rendit au recteur les trois écoliers prisonniers, et fit mettre le prévôt, Lance, en leur place. Il eut bien de la peine à tirer ce prévôt des mains des écoliers qui accompagnoient le recteur, et ne put empêcher qu'on ne tirât quelques coups d'épée contre lui, qui ne le percèrent pas pourtant, à cause qu'il portoit une cuirasse sous son manteau. Le lecteur remarquera en passant, par ce grand nombre d'écoliers, combien l'Université d'Angers étoit lors florissante.

La Vigile de la fête de la Nativité de saint Jean-Baptiste, 1523, on vit de la gelée en Anjou, ce qu'on prit pour un présage de quelque malheur qui arriveroit bientôt. En effet, toutes les armées que le roy envoya en Italie, sous les sieurs de Lautrec et de Bonnivet, y périrent misérablement. En ce même temps de guerre on bâtit à Angers le boulevard de Saint-Serge, ce qui fut fait par les soins de Pierre Taulpier, lors maire de la ville, où par ses ordres l'on faisoit très exactement la garde.

Bourdigné dit aussi que ce fut en ce même temps que les aventuriers qui firent tant de voleries en Anjou et en Poitou, se mirent à courir et ravager ces provinces, et qu'ils firent tous leurs efforts pour entrer par force dans Angers et Saumur, afin de piller ces deux villes, mais qu'ils en furent repoussés. Bouchet dit qu'ils essayèrent aussi de forcer Poitiers, et pareillement en vain; mais Dupleix ne rapporte ces désordres et ravages qu'après la journée de Paris. Tant y a qu'ils pillèrent étrangement l'Anjou, emportant tout ce qu'ils trouvoient de meilleur à la campagne, même les titres et papiers des personnes riches. Ces voleurs, qui faisoient une juste armée, s'étant enrichis par leurs ravages et n'ayant pu forcer Angers ni Saumur, furent poursuivis par une troupe d'écoliers d'Angers et autres aventuriers, qui en prirent et tuèrent plusieurs et y firent

un grand butin. Plusieurs paysans, vers Saumur et Montreuil-Bellay, s'enrichirent aussi à donner sur la queue de ces voleurs et en surprenant quelques-unes de leurs troupes séparées et écartées. Enfin ces voleurs, se fâchant de ces traverses et de se voir ainsi poursuivis par ces troupes d'écoliers et volontaires qui se grossissoient de jour en jour et auxquelles les communes de la campagne s'étoient jointes, tournèrent tête contre eux vers Antoigné, une lieue au-delà de Montreuil-Bellay, au fond d'une plaine, tirant vers le chemin de Saint-Martin-de-Sanzay, un quart de lieue ou environ au-delà du village de Panreux. Là, il fut donné un très sanglant combat, non pas à la Motte-de-Bourbon qui en est éloignée de plus d'une lieue. La victoire demeura à Commarque et à ses voleurs, et les communes y furent défaites avec une grande boucherie. J'ai été curieux d'aller sur les lieux où a été donné ce combat, et l'on m'a montré les apparences et insignes des charniers et fosses où furent enterrés les corps de ceux qui furent tués en cette bataille ou déroute.

Les anciens auteurs remarquent ordinairement quelque prodige, lorsqu'il arrive quelque guerre ou calamité. Nos anciens écrivains disent aussi qu'il tomba une pluie de sang sur le château de Clisson et aux environs, en ce même temps.

Nous avons encore à parler, en cette année de 1524, de la translation des reliques de saint Cohard, qui furent levées par Jean, évêque de Rouenne, suffragant d'Angers. Elles furent visitées et montrées au peuple aux grandes solennités et dévotions, et translatées en une nouvelle châsse fort magnifique, où elles sont encore à présent. Le même évêque suffragant fit encore en cette année-là l'ouverture et visite des châsses et corps saints qui sont en l'église Saint-Saturnin, dite Saint-Mainbœuf, à la prière des évêques de ce lieu. L'on y trouva les corps de saint Mainbœuf, saint Evroul et saint Erblon.

Madame Louise, continuant ses soins et son affection aux peuples de son duché d'Anjou, fit faire une exacte recherche des malversations et concussions que les commis et fermiers des bureaux et recettes faisoient, qui étoient excessives. Plusieurs commis furent emprisonnés, quelques-uns s'enfuirent et d'autres payèrent de la vie et de la bourse, qu'il fallut vider et rendre gorge. L'affliction et les amertumes de ces abominables harpies étoient une douceur aux pauvres Angevins, qui étoient ravis d'en voir faire la punition. Cette douceur fut accompagnée d'une autre encore plus agréable, qui fut qu'on trouva, au printemps et durant l'été de cette année, en plusieurs endroits d'Anjou, une manne sur les feuilles des arbres, plus douce que le miel, dont plusieurs ramassèrent.

L'air n'étoit pas si doux ni si tranquille en Italie, où le roy, après avoir poursuivi le duc de Bourbon et les impériaux, assiégeoit Pavie. Je ne veux pas m'étendre ici à raconter les particularités de ce siége ni de toutes les autres rencontres et combats, ni des manquements du roy. Je passe vite par-dessus cette funeste entreprise pour dire que le roy fut pris devant Pavie, le 24 février 1525, et son armée défaite. Plusieurs braves gentilshommes angevins, qui avoient suivi Sa Majesté et l'avoient bien servi aux campagnes précédentes, furent tués à cette funeste journée, et entr'autres le seigneur de Beaupreau, jeune homme de grande espérance. Les seigneurs de la Tour-Landry, de Montjean, d'Aubigné et Le Maire, sieur de la Roche-Jacquelein y furent faits prisonniers. Le sieur de la Bessière, de la maison de Beauvau, René de la Haye, Jacques de Daillon baron du Lude, Jacques de la Grezille seigneur de la Tremblaye, Jean de Dureil seigneur de la Barbée, Jacques du Mar, Nicolas de Thouars, Nicolas de Piédouault seigneur de la Harderie, se signalèrent en toutes ces guerres, mais principalement Jacques de Daillon, qui défendit durant un an entier la ville de Fontarabie, dont il étoit gouverneur, assiégée par une armée impériale très puissante et qui fut enfin obligée de lever le siége, après que le maréchal de la Palice eut amené du secours au brave Daillon.

La nouvelle de la prise du roy et de la défaite de son armée ayant jeté de la crainte et de l'étonnement dans tout le royaume, la ville d'Angers et l'Anjou en eurent leur part; mais Jean Cadu, lors maire d'Angers, homme de cœur, releva tout aussitôt les courages des Angevins. Il leur fit prendre les armes, fit bonne garde et une montre générale aux habitants d'Angers, et donna ses ordres pour fortifier les endroits les plus foibles de la ville et y faire conduire toutes sortes de munitions. Je juge que ce fut le même Cadu qui fit faire le fort boulevard qui est à la porte Saint-Aubin, et que cela fut fait en cette même année, d'autant que les armes dudit Jean Cadu y sont sous celles de la ville; mais j'eusse été bien aise que Bourdigné, qui vit faire la montre générale des habitants par les ordres de Cadu, nous eût dit combien il s'y trouva d'hommes sous les armes, car nous eussions appris de là de combien à peu près la ville s'est augmentée depuis ce temps-là, et de combien le nombre des habitants s'est accru et multiplié.

Or, le roy François, ayant été mené en Espagne, y tomba malade, et l'empereur craignant que la mort de ce roy arrivant ne lui fît perdre la rançon qu'il en vouloit tirer, il promit à François de le remettre bientôt en liberté, ce qui fut enfin exécuté à des conditions très rigoureuses, qu'on pourra voir en l'histoire. Entr'autres Fran-

çois renonça aux droits sur les royaumes de Naples et Sicile, que nos princes d'Anjou avoient cédé à nos roys et couronne de France; mais cette renonciation fut forcée et n'a point obligé les successeurs de François.

La guerre, dite ligue sacrée, succéda à ce traité, dont s'ensuivit la liberté des enfants de France qui avoient été donnés en otage. Le roy se rebrouilla encore d'autres fois, avec l'empereur, et même avec Henri, roy d'Angleterre. Lautrec retourna avec une armée, en Italie, où il conquêta la plus grande partie du royaume de Naples que nous perdîmes bientôt après. Il y eut guerre en Champagne, Picardie, Savoie, Piémont, Luxembourg et Roussillon, où furent faites plusieurs attaques, prises et reprises de places, où je trouve qu'ont assisté ceux-ci de notre noblesse angevine : Guillaume et Martin du Bellay, seigneurs de Langey, qui ont signalé leur courage, prudence et fidélité presque en toutes les rencontres, siéges, combats et occasions qui se sont présentés sous le règne de François. L'empereur Charles-le-Quint disoit que Guillaume du Bellay, seul, avoit plus avancé les affaires du roy François, en Allemagne et dans toute l'Europe, par ses ambassades auprès des potentats de ce temps-là, que n'avoient fait tous les autres capitaines françois. Guillaume et Martin du Bellay ont écrit les Ogdoades ou mémoires des affaires de ce temps-là, dont je fais le même jugement que Montagne (1), qui dit que c'est un ouvrage où il y a tout plein de belles sentences et remarques, mais qu'enfin ce livre ne peut passer pour une fidèle et exacte histoire. Messire René de Montjean, seigneur de Montjean et de Bécon, s'est trouvé à mille siéges, batailles et rencontres sous ce règne. C'étoit un homme martial et tout bouillant de courage, mais malheureux en ses entreprises, ayant été fait prisonnier quantité de fois par les ennemis. Après avoir passé par toutes les charges militaires, il fut enfin fait maréchal de France et mourut un peu après avoir été honoré de cette dignité. Le sieur de Fourquevaux, grand capitaine, a écrit la vie du maréchal de Montjean, en ses Mémoires et Hommes illustres, où je vous renvoie. Il y parle aussi du sieur la Chapelle Rainsouin, qui après avoir fait plusieurs campagnes en Italie, sous Charles VIII et Louis XII, où il acquit beaucoup de réputation, se fit encore renommer sous ce règne; ses frères et neveux et toute sa postérité l'ont imité, par une généreuse émulation, sous ce règne et sous les suivants. Emery de Martigné fut premièrement enseigne de la compagnie de gendarmes du duc de Montpensier, où il se signala durant ce règne; depuis il fut lieutenant de la compa-

(1) Essais de Michel Montaigne, livre 2, chapitre x.

gnie de gendarmes de messire René de Laval, seigneur de Bois-Dauphin, où il continua de bien servir tout ce règne et le suivant, qu'il fut tué à la bataille de Saint-Quentin, l'an 1557. Jean de Savonnières, seigneur de la Bretesche et de Meaulne, et Antoine de Savonnières, seigneur de la Troche, frères, firent aussi plusieurs belles actions aux guerres d'Italie, où ils firent plusieurs campagnes, et furent tous deux depuis faits chevaliers de l'Ordre du roy. Jean de Savonnières, seigneur de la Bretesche, eut l'honneur d'avoir été choisi par le seigneur de la Roche du Maine, l'un des héros de ce siècle-là, pour être lieutenant de sa compagnie de gendarmes. Les deux de Cossé-Brissac, frères, qui furent depuis tous deux maréchaux de France, commencèrent dès ce règne à porter heureusement les armes. François Despeaux, seigneur de Vieilleville, qui fut depuis maréchal de France, et Cornillon, son camarade, furent deux fois en Italie sous monsieur de Lautrec, où ils combattirent avec beaucoup de valeur.

L'an 1527, la Levée de Loire se rompit en Anjou et gâta toute la Vallée. En la même année l'on fit mourir plusieurs faux-monnoyeurs à Angers. On les faisoit bouillir tout vifs en des chaudières, qui étoit un supplice très rigoureux et ordinaire en ce temps-là, comme nous le verrons encore pratiquer sous les règnes de Henri II et de Charles IX sur ceux de la nouvelle religion, dits depuis Huguenots et Parpaillauts.

Madame Louise de Savoie, duchesse d'Anjou, mourut en 1531, et le roy reprit le duché en sa main. La chicane vint à se multiplier étrangement en ce temps, ce qui donna sujet à plusieurs jeunes hommes d'entreprendre cette profession, qui, de véritable et sainte justice, a dégénéré en chicane et supercherie. Le lieu où l'on plaidoit à Angers ne pouvant plus contenir le nombre des plaideurs et des solliciteurs, on fit bâtir un grand et ample palais à Angers, proche les halles, qui est celui-là même qu'on y voit encore à présent.

L'an 1534, la chapelle des Ardilliers de Saumur, qui étoit fort petite en son commencement, fut bâtie. J'ai lu que ce furent les habitants de Saumur qui la firent bâtir. Hiret et Bruneau disent que ce fut un nommé Pierre Hardre, habitant de Saumur, dont elle prit le nom des Ardrilliers. Depuis elle a été augmentée et embellie, et a été illustre par quantité de miracles, dont nous parlerons sous le règne de Louis XIII. Cette même année de 1534, la fertilité fut si grande en Anjou que le blé ne valut que vingt et vingt deux sols six deniers le setier, non plus que l'année précédente; mais l'année 1535, il plut presque durant toute l'anné, ce qui corrompit et gâta la plupart des biens de la terre et les fit renchérir.

L'an 1537, la pipe de vin ne se vendoit à Angers que quarante sols, ce qui reviendroit à peu près à huit ou neuf livres d'à présent.

L'an 1539, la fertilité et la bénédiction de Dieu continuant encore sur l'Anjou, le blé ne valut à Angers que quarante sols le setier, et la pipe de vin que quatre francs.

L'année suivante, qu'on comptoit 1538, Jean de Pincé, sieur du Bois, mourut étant maire d'Angers; et en 1543, Pierre Poyet, sieur des Granges, mourut faisant aussi la fonction de maire. On leur fit de grands honneurs funèbres, et tels qu'on les avoit aussi rendus à Pierre de Pincé, décédé maire en 1511, ce qu'on observe encore aux enterrements de ceux qui meurent faisant cette fonction.

Après avoir rapporté les décès de tous ces bons citoyens et magistrats, il faut remarquer celui d'un bon pasteur, messire Jean Olivier évêque d'Angers, qui décéda et fut enterré en la chapelle des évêques, l'an 1540. Il avoit été premièrement religieux de l'ordre de Saint-Benoît, en l'abbaye de Saint-Jouin de Marne, et depuis abbé de Saint-Médard de Soissons, par la faveur du chancelier Olivier, son parent, laquelle abbaye il permuta, par le consentement du roy, pour l'évêché d'Angers, lequel il gouverna fort dignement, excepté qu'il eut quelques procès avec le chapitre de son église.

Le roy François 1er ne vécut guère après avoir nommé un successeur à Mgr Olivier, car il décéda l'an 1547, cassé d'ennuis et d'infirmités plutôt que d'années. Il fut inhumé à Saint-Denis, où son fils et succeseur, Henri II, lui a fait ériger un superbe mausolée, comme le même François avoit fait au roy Louis XII, son prédécesseur.

HENRI II, ROY DE FRANCE ET DUC D'ANJOU.

Henri IIe du nom, roy de France, qu'on avoit appelé ci-devant duc d'Orléans, succéda au roy François, son père, par la loi du royaume et comme fils aîné du défunt. Après son sacre, qui surpassa la magnificence de tous les précédents, il fit, comme ses prédécesseurs, plusieurs règlements très utiles, tous assez mal gardés. Il aima ses sujets et les conserva en un grand repos, sans guerre ni brouillerie, fors les émotions de Bordeaux pour la gabelle et une petite guerre contre l'Anglois, jusqu'à l'an 1550, qu'ayant pris la protection du duc de Parme, les guerres se rallumèrent en Italie et au Pays-Bas, entre le roy, le pape et l'empereur; et de là le feu de Mars passa en Allemagne, où le roy mena son armée en personne, pour assister ses alliés qu'on appeloit dès lors les Protestants. Durant ces guerres, qui furent terminées par une trève, l'an 1556, le roy fut fidèlement servi par le maréchal de Brissac et le comte de Secondigny, son frère, qui

fut depuis le maréchal de Cossé, les deux de Soucelles frères, la Chapelle Rainsouin, le sieur de la Jaille et autres Angevins. Mais la communication qu'eurent nos François avec les protestants allemands, infestés de l'hérésie de Luther, fut cause d'en corrompre plusieurs, et entr'autres les deux frères de Soucelles et quelques autres de notre Anjou, dont ce fut grand dommage, principalement des seigneurs de Soucelles qui étoient tous deux braves. Messire Samson de Soucelles, leur arrière-petit-neveu et successeur, à présent chef de cette illustre maison, a, depuis quelques années, abjuré l'hérésie et repris la religion de ses nobles et illustres ancêtres.

Hiret ni Bruneau n'ont rien dit de l'entrée du roy Henri II dans Angers, qui fut en 1551, au mois de juin, et où les habitants firent paroître beaucoup de magnificence et de zèle. Voici ce que j'en ai trouvé en un ancien livre d'église du diocèse d'Angers, signé du curé du lieu, qui étoit en ce temps-là :

« L'an 1551, le mercredi d'entre les octaves du Sacre, le roy Henri fit son entrée à Angers avec la reine et Madame Marguerite, et le vendredi d'après les Octaves s'en partit avec toute sa cour pour aller à Châteaubriant, où il fut bien un mois; et là toute sa soudarderie endura si grand faim aux dents qu'ils donnoient Châteaubriant et la Bretagne à tous les diables, et jurèrent qu'ils aimeroient mieux être pendus à leurs portes, que d'y retourner jamais. »

En exécution de l'édit du roy du mois de février de cette même année, on commença à travailler à l'érection du présidial d'Angers. L'établissement entier n'en fut pourtant fait que l'année prochaine. Il étoit, au commencement, composé de dix magistrats; mais le nombre en a depuis été accru et augmenté jusqu'à trente. Guillaume Le Rat étoit alors lieutenant général de Mgr le sénéchal d'Anjou; et comme c'est le chef de ce corps, dans le dessein que j'ai de vous donner ici le catalogue de tous les principaux officiers de cette compagnie, je commencerai par lui et les autres lieutenants généraux, n'ignorant pas d'ailleurs qu'il y a deux présidents dont les offices ont été érigés depuis, et ont quelques prorogations par ailleurs.

L'office de lieutenant général étant très ancien et illustre dès le temps des comtes d'Anjou, j'ai recherché en ce temps-là les noms de ceux qui ont exercé cette charge.

L'an 1110, sous Foulques-le-Jeune, étoit lieutenant du sénéchal d'Anjou René Recodelle;

Barthélemy Rolandi l'étoit en 1102;

Burchard de Grado l'étoit en 1103;

Renaud de Martigné, *de Matignaco*, l'étoit en 1125;

Pépin de Tours, en 1155;

Guillaume des Noues, 1309;
Pierre Bigot, 1431;
Jean Belin, 1485;
Raoul Le Roy, 1506;
François Bigot, 1513;
Pierre Loriot, 1528;
Jean Cadu, 1538;
Pierre Poyet, 1542;
Guillaume Le Rat, 1548 et 1556;
François Bourneau, 1560;
Clément Loüet, 1563;
Guy de Lesrat, 1577;
Mathurin Cochelin, 1589 à 1590;
Marin Boylesve, mort l'an 1604;
François Lasnier, 1610, 1625 et 1630;
Jacques Lasnier de Saint-Lambert;
Louis Boylesve, sieur de la Gillière et du Plants;
Louis Boylesve, sieur de la Gillière, son fils, 1665 et 1674.

Je continuerai de marquer les lieutenants particuliers et criminels, les assesseurs, les procureurs et avocats du roy, et les prévôts des maréchaux.

Lieutenants particuliers.

Pierre Loriot, en 1521;
François Challopin, 1535 et 1544;
François Challopin, son fils;
Clément Loüet, beau-frère, a exercé jusqu'à l'an 1575;
René Loüet;
Charles Loüet, 1632;
Guillaume Mesnage, 1650;
Clément Loüet, 1674.

Lieutenants criminels.

Pierre Loriot, en 1528;
Jean de Pincé, 1530;
Christophe de Pincé, 1555;
Pierre Ayrault;
Pierre Ayrault, 1612 et 1617;
Pierre Le Chat, 1630 et 1650;
Pierre Ayrault, 1674.

Assesseurs du presidial d'Angers.

René Bautru, sieur des Matras, 1604;
Louis Boylesve, sieur de la Gillière, 1625;
Thomas Nepveu;
N. Hullin, écuyer, sieur de la Celle.

Procureurs du roy.

Thibaut Le Maçon, 1508;
Michel Le Maçon, écuyer, sieur de Launay, 1540;
N. Le Maçon, écuyer, sieur de Launay, 1564;
Toussaint Bault, sieur de Charmau, mort en 1570;
Mathurin Cochelin;
N. de la Barre;
François Lasnier;
Gabriel Joüet, sieur de la Saulays;
Jacques Joüet, 1626;
Ignace Chauvel, sieur de la Boulaye, 1650;
François de Crespy, sieur de la Mabilière, 1674.

Avocats du roy.

Thibaut Cailleau étoit avocat du roy, en 1517;
Pierre Taulpier, en 1522;
Pierre Poyet, 1532;
René Cheminard, 1548;
François Grimaudet, 1560, décéda en 1680;
René Le Febvre, sieur de la Ferronnière, 1597;
Gabriel Joüet;
Guillaume Mesnage;
Estienne Du Mesnil;
N. Du Mesnil;
N. Mesnage.

Prévôts des maréchaux.

René Le Loup, sieur de Beauchamp, 1548;
Marc Quettier, sieur des Portes;
N. de Charnières;
René Gourreau, sieur de la Fralinière;
N. de Cheverue;

Philippe Verger, sieur du Rosseau;
N. Descobus, écuyer, sieur de Juigné, 1597;
Jacques Gurie, sieur de la Brosse;
Henri Hillerin, sieur de Saint-Martin;
René Liquet, sieur de la Hardouynière, 1620;
N. de Meguyon, 1625;
Mathieu de la Lande;
N. Martineau, sieur de Princé, 1545;
Armand Le Pelletier, sieur de la Lorrie;
N. Constantin, sieur de Varannes-Montriou.

Entre tous ces braves officiers, ceux-ci ont été les plus illustres : François Grimaudet et Guillaume Mesnage, avocats du roy; Pierre Poyet et Michel Le Maçon, René Bautru sieur des Matras, Pierre Ayrault, Clément Loüet, Guy de Lesrat, Marin Boylesve.

L'hérésie, la plus dangereuse peste qui puisse attaquer un état, se glissant depuis quelques années insensiblement dans la France, notre province d'Anjou s'en trouva infestée en ce temps; c'est pourquoi l'on commence, dès cette année 1554, d'en faire recherche à Angers et de punir tous ceux que l'on put attraper et qui en faisoient profession. Le premier qui fut exécuté pour ce sujet fut un nommé Denis Soreau, tissier, auquel on coupa la langue au sortir de la prison, ensuite de quoi il fut jeté tout vif en une chaudière pleine d'huile bouillante, aux Halles. En 1556, il vint un commissaire à Angers, nommé René Ambroise, président au parlement d'Aix, pour faire le procès aux religionnaires et sacramentaires qui se trouvoient en Anjou. Une femme, nommée la veuve Milon, fut bannie à perpétuité du royaume.

Ces châtiments n'empêchoient pas l'hérésie de pulluler, comme nous verrons sous les règnes de François II et Charles IX. Dès l'an 1558, monsieur d'Andelot, religionnaire, vint à Angers et se logea, le 27 avril, au logis de Caseneuve, aux Lices, près la Porte Toussaint. Il fit prêcher publiquement, par deux fois, en ce logis un ministre ou prédicant; mais défenses furent faites aux habitants d'y aller, sur peine de la vie.

Les magistrats de la ville, ne se contentant pas de remédier à ce mal intérieur et spirituel, travailloient encore en ce même temps à prévoir et empêcher ceux du dehors en faisant fortifier la ville; car le sieur Durocher-Ayrault, maire, y fit faire cette belle fortification ou canal appelée Port-Ayrault.

La trève dont nous avons parlé, ne fut pas de longue durée, le roy la rompit en faveur du pape. Notre armée d'Italie y fit d'abord quelques progrès sous le duc de Guise. Le maréchal de Brissac con-

tinua aussi ses exploits admirables en Piémont; mais la défaite de notre armée de Picardie, qui étoit sous le connétable, fut cause qu'il fallut rappeler le duc de Guise, et, après la prise de Calais, faire la paix, qui fut conclue entre la France et l'Espagne l'an 1559.

La joie de cette paix fut courte et détrempée de la triste nouvelle de la mort du roy Henri II, qui fut blessé d'un coup de lance dans un tournoi, par le capitaine Montgommery, dont le roy mourut le 10 juillet de la même année. Henri II fut un grand, illustre et généreux monarque, et qui étoit orné de plusieurs belles qualités et vertus. Il aimoit fort son peuple et en fut aussi grandement chéri. Son zèle à maintenir la religion catholique et à exterminer l'hérésie et les hérétiques se fit paroître durant tout son règne. Néanmoins, cela ne fut pas capable d'empêcher cette mauvaise herbe de croître et de prendre racine en France et en Anjou, dont nous allons voir les funestes effets sous les règnes des roys suivants.

Outre ceux dont j'ai parlé, le roy Henri II fut fidèlement servi en ses guerres par les gentilshommes angevins, dont voici les noms. (1)

FRANÇOIS II, ROY DE FRANCE ET DUC D'ANJOU.

Ce fut un grand malheur pour la France, que, lorsque le roy Henri II mourut, il laissa tous ses enfants en bas-âge. François II, son fils aîné, n'étoit âgé que de seize ans lorsqu'il succéda à la couronne. Son règne fut court, à savoir d'un an et demi, plein de misères, tumultes et désordres, que les religionnaires, qu'on commence d'appeler en ce temps Huguenots, firent naître dans l'état; les factions et jalousies des maisons de Guise et Lorraine et de Montmorency, y contribuèrent aussi beaucoup. Tant y a que le roy, après s'être fait sacrer à Reims, avoir disposé de quelques gouvernements vacants et fait quelques édits pour la police de son royaume, en fit aussi pour la recherche des hérétiques. On attribuoit ce conseil aux Guise ou Lorrains, que le roy avoit établis directeurs des principales affaires de son état, ce qui fut cause de leur acquérir la haine de ces nouveaux prédicants et de leurs partisans, lesquels, s'étant joints avec les envieux et jaloux de la fortune des Guise, commencèrent à dresser des entreprises pour les ruiner et perdre.

Plusieurs des plus qualifiés et déterminés des religionnaires s'étant assemblés secrètement à Nantes, y firent une étrange conspiration, laquelle ils conduisirent si adroitement qu'elle ne fut découverte que sur le point de l'exécution qui se devoit faire à Amboise, où

(1) Le manuscrit de Roger ne les donne pas.

ce que la veuve dudit Charles fut accouchée. Pareillement, l'an 1484, par les états tenus et assemblés à Tours, par l'autorité du roy Charles VIII, lors constitué en bas-âge, pour obvier aux factions et entreprises qui se machinoient contre l'autorité du roy par le moyen de la régente du royaume, fut dit par les états qu'il n'y auroit aucun régent.

» Se pourroient alléguer beaucoup d'autres exemples des hautes affaires du royaume traitées et résolues par les états, par lesquels est entendu l'ancien droit du peuple françois de s'assembler, et communiquer, avec leurs roys, des affaires publiques.

» Notre roy, prince prudent et sage, pour, au commencement de son règne, faire connoître à son peuple qu'il le veut gouverner comme un bon et naturel prince, aussi pour le connoître et entendre de lui ses doléances, lui donner allégeance de ses plaintes. soulager les travaillés, conforter les bons et punir les mauvais, suivant cette ancienne forme françoise de bien gouverner le royaume, a commandé l'assemblée des états de tous les ordres de son peuple, qui sont les gens d'église, de noblese et le commun peuple, et veut que chacune province députe commissaires pour envoyer devers Sa Majesté au xe décembre, en la ville de Meaux, où il a assigné l'assemblée des états de tout son royaume par son mandement.

» Sont exprimées trois causes de ladite assemblée : la première pour ouïr les doléances de toutes personnes; la seconde pour composer et pacifier les troubles de la religion; la troisième pour soulager le peuple des tributs et impôts qui tant le foulent qu'il est courbé. La principale, pour la triste face des affaires présentes, est la religion, en laquelle y a deux points : le premier, des sacrements et choses spirituelles, le second est la doctrine et police sacerdotales.

» Quant au premier point, qui est des sacrements et choses spirituelles, lorsqu'elles sont mises en dispute par tel et si grand nombre d'hommes que le glaive du prince et l'autorité du magistrat n'y peuvent donner ordre et maintenir l'ancienne doctrine en son entier, telles contentions se doivent terminer aux Etats-Généraux de la chrétienté, c'est-à-dire au Concile Général et Universel, et non au Concile National, lequel est périlleux tenir pour telle affaire; car si les disputes des sacrements se traitent en concile national, ce sera faire ouverture d'introduire dans la chrétienté autant d'opinions et sectes qu'il y a de royaumes et provinces. Toutefois il appartient aux roys et états de chacun royaume délibérer et aviser s'il est expédient tenir concile universel, et prier les autres princes chrétiens y entendre le roy comme protecteur de la religion, et sur laquelle principalement il repose son sceptre. Y a intérêt aussi le

peuple, pour son salut, et sont tous membres de l'église; et quand est dit concilé d'église, se doit entendre composé de tous ses membres, c'est-à-dire assemblée générale de tous les chrétiens et non des évêques seuls; pour tant cette question appartient aux princes chrétiens, aux évêques et aux peuples en général. Or les anciens roys et princes chrétiens ont jugé être expédient et nécessaire commander concile de la chrétienté, lorsque, par schismes et opinions nouvelles la religion a été polluée et divisée. Autre remède ne put trouver Constantin contre l'erreur d'Arius, prêtre d'Alexandrie, que de célébrer le premier concile à Nicée. Gratianus et Théodosius, empereurs, contre l'erreur de Macédonius assemblèrent le second concile à Constantinople; Théodose II assembla le tiers à Ephèse contre l'erreur de Nestorius; Martianus commanda le quatrième à Chalcédoine pour réfuter l'erreur d'Eutichès, et ainsi successivement a été fait contre les erreurs des hérétiques qui se sont trouvées en chacun temps. Et telle autorité et foi a été ajoutée auxdits conciles, bien et légitimement assemblés, que ce que par iceux a été jugé et décidé a été tenu pour vrai décret de l'église, déclaratif des évangiles. Or, en notre religion y a deux sectes : l'une de ceux qui vivent en l'obéissance de l'Eglise Romaine, l'autre de ceux qui se disent Evangélistes; et sont les deux si populeuses, qu'il est en doute laquelle est la plus numéreuse; brûlent les deux de telles ardeurs de haine l'une contre l'autre, que, si Dieu n'y remédie, la chrétienté est préparée à embrasement de guerres civiles, beaucoup plus à craindre que ne furent oncques celle des Romains et des Grecs. Le concile seul y peut remédier, où Dieu sera le plus fort et plus puissant, et permettra que la doctrine qui est de son Saint-Esprit demeure victorieuse, et celle qui sera au contraire soit dissipée et exterminée.

» Le second point de la religion (1) est en la police et discipline

(1) « François Grimaudet est un des ornements de la province d'Anjou : il peut être mis au rang des illustres Angevins pour l'érudition et pour la probité, même pour les disgrâces. Il étoit né d'une ancienne famille de la province. On prétend que François Grimaldi vint d'Italie en Anjou avec Louis II, et fut son argentier. Celui dont on écrit la vie s'appliqua à l'étude de la jurisprudence, et fut fait avocat du roy en 1558. En cette qualité, son application fut de protéger l'innocence et de faire punir le crime. Au milieu des guerres civiles et des troubles que causoient les hérétiques en Anjou, il demeura fermement attaché à Dieu, à l'église et au roy. Il fut néanmoins accusé de favoriser les novateurs, dans la Harangue qu'il fit lors des Etats d'Orléans, en 1560, parce qu'il déclama fortement contre les vices des ecclésiastiques et les abus qui s'étoient glissés dans le clergé, *severius quam per erat*, dit Claude Ménard; mais ses intentions étoient droites et fort louables, parce qu'elles ne tendoient qu'à la réformation des mœurs. Raoul Surguin, son collègue, fit une déclamation outrée et fut obligé de se rétracter

sacerdotale, sur laquelle les roys et princes chrétiens ont puissance d'icelle dresser, mettre en ordre et réformer icellé corrompue, comme lisons avoir été fait par David, lequel élut le nombre des Lévites qu'il vit être requis pour servir au temple de Dieu et à chacun bailla son office qu'il devoit faire. Salomon, son fils, déposa Abiathar de la dignité de souverain prêtre de la Loi, pour sa mauvaise vie, et mit en sa place Sadoc. Ezéchias ayant trouvé l'ordre des Lévites, institué par David, troublé et confondu, le restitua et mit en son entier, suivant l'ordonnance de David. Pareillement Judas Machabeus déposa tous les méchants prêtres de la loi, et en leur place mit autres sans macules, craignant Dieu. Pourroient être allégués plusieurs autres exemples de l'Ancien-Testament.

par écrit. Cl. Ménard prétend que Grimaudet, depuis ce temps là, s'abstint du barreau et se livra tout entier à la composition et aux consultations. Il savoit le grec, l'hébreu et quelques langues orientales. »

Cl. Gab. Poquet de Livonnière, auteur de la note qui précède et que nous avons retrouvée, à la Bibliothèque d'Angers, parmi les manuscrits de M. Grille, ajoute, en note, que l'article de Grimaudet est *gâté dans le Supplément de Moréri*, que la Harangue de Grimaudet n'est pas dans le recueil de ses Opuscules, imprimés à Amiens, in-folio. Il termine en reproduisant, d'après la *Coll. de Novis erroribus, t. 2, page 291*, les censures qui suivent, prononcées par la Faculté de théologie de Paris, le 30 avril 1561, contre l'ensemble de cette harangue, et notamment contre six propositions avancées par Grimaudet, dans cette page.

« I. Concile de l'Eglise se doit entendre composé de tous les membres, c'est-à-dire assemblée générale de tous les chrétiens et non des évêques seuls. — *Hæc propositio est falsa et schismatica.*

II. Pourtant cette question appartient aux princes chrétiens, aux évêques et aux peuples en général. — *Hæc propositio cum præcedente conspiratione conspirat.*

III. Or, les anciens roys et princes chrétiens ont jugé être expédient et nécessaire commander conciles de la chrétienté lorsque par schismes et opinons nouvelles, la religion a été polluée et divisée. — *Hæc propositio est falsa et schismatica, et quæ subjunguntur exempla sunt falsa.*

IV. Or, en notre religion il y a deux sectes : l'une de ceux qui vivent en l'obéissance de l'Eglise Romaine, et l'autre de ceux qui se disent Evangélistes. — *Hæc propositio est hæretica et impie imponit religioni christianæ.*

V. Or sont les deux si populeuses qu'il est en doute laquelle est la plus numéreuse. — *Hæc assertio est temeraria et manisfeste favens hæreticis.*

VI. Le second point de la religion est en la police et discipline sacerdotale, sur laquelle les rois et princes chrétiens ont puissance d'icelle dresser, mettre en ordre et réformer icelle corrompue. — *Hæc propositio est falsa, schismatica, pestis ecclesiæ, onerativa et hæretica: et probationes ad illam sunt impertinentes.*

Visis his propositionibus, et aliis multis in eodem libello contentis diligenter ei mature examinatis, censuit prædicta Facultas hunc libellum magistri Fr. Grimaudet esse supprimendum, et inter reprobatæ doctrinæ libros esse reponendum. Lib. 5. S. Facultatis, fol. 125.

» Cette autorité n'a été abolie par l'avènement de Jésus-Christ, mais au contraire confirmée par la loi publiée par la bouche de saint Paul, par ce qu'il est écrit aux Romains en ces mots : *Toute âme soit sujette aux puissances souveraines;* où saint Jean Chrysostôme, exposant ce passage, dit que saint Paul a dit ces mots : *Toute âme,* pour nous enseigner que tous doivent obéissance aux roys et princes, sans exception d'apôtre, prophète ou évangéliste, et à moindre raison de prêtre, moine ou clerc; car telle obéissance n'a rien de répugnant avec la doctrine de l'évangile et de la religion chrétienne.

» Les empereurs et roys chrétiens ont gardé et retenu cette puissance de faire et prescrire loi aux prêtres de ce qu'ils doivent faire en leur état, de réformer leur mauvaise vie et abus, comme lisons avoir été fait par Constantin, Gratianus et Honorius, les Théodose, empereurs romains, desquels les ordonnances sont écrites au premier livre du Code de Justinian; duquel pareillement lisons dix-sept constitutions insérées aux Authentiques, contenant lois de la vie des évêques, prêtres, clercs et moines, les offices qu'ils doivent faire en leurs dignités épiscopales, presbytérales et cléricales; les peines de dégradation et déposition, privation de leurs charges et bénéfices, punitions contre les délinquants et malveillants en l'ordre de prêtrise.

» Nos roys françois, qui ont pareille autorité, ont fait lois de la vie et réformation des mœurs des prêtres et gens d'église; comme nous lisons avoir été fait par Charlemagne, lequel a fait plusieurs lois et constitutions de la vie des prêtres, de ce qu'ils doivent garder et observer en leur office sacerdotal; et même a fait une louable constitution, conforme aux canons de la primitive église, par laquelle il a voulu que les évêques fussent élus par le peuple et clergé, laquelle ordonnance est insérée au Grand Décret.

» Charles VII, pour les troubles qui étoient faits en l'église par le pape Eugène IV, pour réformer l'église de France, assembla ses princes, barons et chevaliers en la ville de Bourges, et par leur avis fit et publia les constitutions de la Pragmatique Sanction, contenant titres et chapitres de la discipline ecclésiastique, de la puissance et autorité des conciles, des assemblées d'iceux, des élections, la forme de célébrer le divin service, commandant aux prêtres d'y assister, et autres plusieurs bons préceptes de la vie des prêtres. Et Ordonnances, y a autres infinies lois, faites par les roys pour corriger l'abus des prêtres. Notre roy, commençant son règne par l'honneur de Dieu, en a fait une fort catholique, par laquelle il commande à tous évêques se retirer en leur diocèse et y résider.

» Pour tant est clair et manifeste qu'il appartient au roy corriger, châtier et réprimer les abus et mauvaises vies des prêtres et gens

d'église de son royaume, et ne peut se soutenir le contraire sans offenser Sa Majesté.

» Or, ne fut oncques saison qui requit plus rigoureuse et sévère réformation de la vie des prêtres que le temps présent, où voyons des prêtres n'avoir rien de religion, être opposites et contraires à ceux de la primitive église, qui étoient pauvres des biens du monde, riches en choses spirituelles, instruits et savants en la loi de Dieu, travaillant jour et nuit à instruire le peuple, lui enseigner l'Evangile, vivant en sainteté, intégrité de vie, chaste amour et union. Les prêtres d'aujourd'hui sont riches des biens du monde, pauvres des biens spirituels, vivant en délices le jour et la nuit..... (1), simoniaques, avares; et si ambitieux qu'ils demandent les premières séances (2), voulant en tous lieux être appelés *Messieurs*, combien qu'ils sont les plus rudes et indoctes prêtres qui ont été depuis l'avénement de Jésus-Christ; et comme dit saint Hierosme des prêtres de son temps : « Ils ont faussé la loi de Dieu, l'ont divisée, sont cause des schismes pour le scandale de leur mauvaise vie. » Et pour connoître leur avarice, par laquelle latentement ils ont souillé le ministère sacerdotal, l'enfant n'est baptisé sans argent; les prêtres même ne sont promus aux ordres de l'église sans argent; l'homme et femme ne peuvent solemniser leurs noces sans bailler argent aux prêtres : ils en vendent les bans six et sept et huit écus, font marchandise des pardons et absolutions des péchés du peuple, ne font les prières au temple de Dieu sans argent.

» Et combien qu'il soit dit en l'Ecriture que la terre soit au Seigneur, qu'il l'a baillée à ses créatures à posséder; et, par ordonnances politiques des chrétiens, en chacune paroisse en soit laissée partie pour la sépulture des morts, toutefois ils se l'attribuent en propriété, la vendent et détaillent, ne permettant la sépulture des trépassés sans payer l'ouverture de la terre ès cimetières. Ils les vendent aux pauvres; les temples aux riches, et en tirent grande somme : tellement qu'en aucune église de cette ville, s'en payent dix livres pour chaque corps. Un pauvre passant, s'il meurt, ou un homme, s'il est tué, les prêtres ne souffrent point qu'ils soient enterrés sans avoir permission de l'évêque; ils l'appellent un *cadaver*, ne rougissent point d'en prendre un écu ou deux. Et pour comprendre en bref leur bonne vie, ils ont tourné les œuvres de piété en

(1) Malgré notre respect pour les documents sérieux de l'histoire, nous avons dû supprimer ici quelques passages du discours de Grimaudet, parceque la liberté de langage admise au XVIe et même au XVIIe siècle ne serait certainement pas du goût de nos lecteurs.

(2) C. a. d. la préséance.

quête sordide de l'administration des sacrements, en ont fait magasin et boutique de marchandises. Comme sont-ils vêtus de drap de soie, le plus souvent découpés, enrichis de pourfilures et broderies, sont festonnés, épongés et parfumés.... Leur suite est selon qu'ils ont gagné bénéfices. Ils ont troupe de valets...., accoutrés et armés comme soldats, ont maître-d'hôtel, écuyers et palfreniers, laquais.... et autres infinis bagages; nombre de grands chevaux en leurs étables, meutes de chiens de chasse et vénérie, oiseaux de voleries (1); et en bref leurs maisons et compagnies sont plus magnifiques et triomphantes que les cours des roys, princes et seigneurs, combien que Notre-Seigneur devant Pilate, lieutenant de Tibère César en Judée, dit que son royaume n'étoit de ce monde.....

» Des biens donnés aux églises, comment en usent-ils, ou plutôt en abusent? c'est ce qui les gâte, corrompt et perd. Mais plutôt faut demander comme ils y entrent : par contrat d'achat et vendition. Cela est si public et notoire en cette ville que, par Pasquil public (2) a été affiché au temple, *Ementes ejecerunt e templo vendentes*. Ceux qui ont la disposition des collations en font salaire de valets,.... et souventefois les mettent en commerce des hommes comme marchandises;.... ils les leur baillent à garder, jusqu'à ce qu'ils aient trouvé marchands, et si en a de tous prix.

» Les anciens conciles, même celui de Carthage grandement célébré et loué pour la présence de saint Augustin, ont défendu la pluralité des bénéfices, sans différence s'ils ont charge d'âmes ou non. Les prêtres de maintenant ont fait des bénéfices simples et les autres ayant charge d'âmes; et, par invention, ont trouvé moyen de se faire dispenser et de fagoter les bénéfices les uns sur les autres, de frauder les saintes constitutions défendant la pluralité des bénéfices, desquels ils usent comme d'éponges grasses ou mouillées, les étreignent pour en tirer la substance et humeur, puis les laissent reposer jusqu'à ce qu'elles soient rengraissées et remouillées pour derechef les étreindre.

» Quant à leurs charges de résidence et faire leurs offices, il leur semble avis faire privément leurs devoirs, par une clause, dont ils usent en leurs contrats de baux à ferme, de les acquitter vers Dieu et les hommes. Les évêques et supérieurs en ce péchent avec les inférieurs (3), les dispensant de non résider, et pour ce prennent argent.

(1) Eperviers, faucons, etc., etc., dressés pour la chasse à vol.

(2) Satire dans le genre de celles attribuées au fameux Pasquin.

(3) Le savant Jacques Rangeard, archiprêtre d'Andard et député aux Etats-Généraux de 1789,

» L'Ecriture, parlant aux ministres de l'église, leur commande repaître le troupeau, veiller sur la garde d'icelui. Nos prélats et curés ont quitté et abandonné les troupeaux aux loups qui y sont entrés, les ont divisés en factions, sectes et partis que nous voyons aujourd'hui; qui a fait que les brebis ont oublié et déconnu leurs pasteurs, desquels Dieu se vengera, les punissant de la garde du troupeau, mettant autres en leurs places, comme il fit des enfants d'Héli, Ophni et Phinées. Ces fautes, ces vices sont épandus par tout le corps du clergé, depuis la tête jusques aux pieds. Ils ont été et sont endormis et négligents en la réformation de leurs vies. Chacun d'eux y dissimule, connive et diffère y faire ce qui est de nécessité : confessant leurs fautes, leurs mauvaises vies et mœurs corrompues, disent qu'il les faut corriger et amender; mais de peur de perdre le goût et plaisir de leurs délices et voluptés, n'y veulent toucher, et s'efforcent passer le tout par délais et connivences.

» Le roy est conservateur et premier pilier de la religion. Il lui est commandé, au dix-septième du Deuteronome, prendre et lire le Livre de la Loi de Dieu, le bailler aux prêtres et lévites, non à autre fin que pour la maintenir, faire garder, et punir ceux qui pécheront contre icelle. La loi sacerdotale est violée et corrompue publiquement. Le roy, pour le dû de son administration et pour apaiser l'ire de Dieu irrité contre nous, doit nettoyer son peuple de telles...., et restituer la religion en son premier état. Les ecclésiastiques mêmes écrivent que le roy, en telle.... mœurs des ministres de l'église et pour leur négligence, doit tirer son couteau de justice pour trancher et resequer (1) ce qu'il y a de mal.

» Or si nous regardons de près, nous trouverons que la source et fontaine de tous ces maux est dérivée des richesses acquises à l'église par dévotion, lesquelles toutefois depuis l'ont suffoquée et éteinte : tellement qu'au lieu que, auparavant l'or et l'argent mis en l'église, nous avions des prêtres d'or et d'argent, depuis que les riches y sont entrés, nous n'avons eu que des prêtres de bois et de terre, sujets aux vers et corruption causés des richesses. Ceux qui ont parlé de

a relevé en note du manuscrit original de Roger, notamment folios 212 et 213, l'exagération du discours de Grimaudet. *Toute cette sortie violente*, dit-il à propos de ce qui est imprimé, p. 414 *est injuste et mal vue, quelque déréglé qu'on suppose le clergé de ce siécle.* En marge de ce qui est à la p. 415 il a écrit : *Grimaudet confond les riches bénéficiers avec le clergé des paroisses. Toute cette déclamation outrageante auroit mieux convenu au féroce Henri VIII qu'à un magistrat professant la catholicité.* Enfin en regard du texte auquel est attachée cette note, il ajoute : *Grimaudet ne pouvoit faire ce reproche à Gabriel Bouvery, prélat résident et régulier.*

(1) Couper, en latin *Resecare*.

la réformation de l'église, l'ont comparée à un beau, haut et droit arbre, qui, par négligence et mauvaise culture du labour, est abaissé jusques en terre. La cime est belle et verdoyante, toutefois les basses branches regardant la terre, l'empêchent de profiter. Aussi l'église, pure et nette comme elle nous a été annoncée par les Evangiles, est belle et sans macule. La cime d'icelle sont les sacrements et choses spirituelles regardant au ciel, qui sont bien ordonnées et ne peuvent être changées et muées par quelques traditions humaines, nouvelles sectes et opinions; mais en cet arbre y a infinies branches regardant la terre. Ce sont les pluralités des bénéfices, ce sont les superfluités des richesses qui ont pollué les sacrements et choses spirituelles, souillé le temple de Dieu, ont rendu les hommes ignorants et vicieux comme les voyons, et mis en opprobre et dérision la dignité sacerdotale. Lorsque cette cause péchante en l'église sera ôtée, les ministres seront remis à leurs premières lumières de savoir, littérature, chasteté et intégrité de vie.

» S'il y a des fautes et abus en l'état de l'Eglise, aussi y en a-t-il en l'état de Noblesse, laquelle premièrement a été engendrée par la vertu héroïque des prédécesseurs des nobles qui, par armes, ont secouru le roy et le royaume. Pour récompense de leur vertu, eux et leur postérité ont été annoblis et affranchis de tous tributs et subsides qui se payent par le commun; pour marque perpétuelle de leurs illustres faits et familles, ont été honorés d'armes imprimées en leurs écus, significatives de leurs prouesses, au lieu que les anciens rémunéroient les bien-mérités de la République de statues et images érigées en public.

» Aucuns nobles présents n'ont rien retenu de leurs anciens pères, fors le nom et les armes, lesquels ils ont diffamés et mis en obscurité par oisiveté. Leur fait d'armes est de faire assemblées illicites et ports-d'armes contre les édits du roy; sont au village à battre et outrager le pauvre homme, voler le bien du pauvre marchand, faire infinies forces (1) au peuple, avec grand blasphème du nom de Dieu, en grande furie. Se disent forts et magnanimes comme Hercule, pour terrer et intimider le pauvre peuple; et toutefois, en nécessité des guerres publiques, et lorsqu'il faut prendre les armes pour la défense du roy et du royaume, sont chrétiens et si débonnaires qu'ils ne bougent de leurs maisons de peur d'offenser leurs frères chrétiens, les ennemis du roy et du royaume. Tels nobles ne sont vrais enfants de leurs prédécesseurs, mais avortons dégénérant de noblesse.

(1) Violences.

» Parmi les nobles, y a infinies ronces, qui veulent croître et se mêler entre les nobles; sont infinis faux-nobles les pères et prédécesseurs desquels ont manié les armes et fait acte de chevalerie ès-boutiques de blasterie, vinoterie (1), draperie, au moulin et ès-fermes des terres de seigneurs; et toutefois, quand ils parlent de leurs lignages, ils sont descendus de la couronne, extraits du sang de Charlemagne, César ou Pompée. Tels usurpateurs ne sont à souffrir; ils sont à la foule (2) du peuple, parce qu'ils se veulent décharger des tributs, et leur cote est départie sur le reste du commun. Est expédient que tels violents oppresseurs du peuple soient réformés par le prince, et les usurpateurs de noblesse soient remis en l'état du commun duquel ils se sont voulu dérober.

» En cet endroit nous ne pouvons nous contenir de parler des Gens de Justice, lesquels, combien qu'ils ne fassent état à part, toutefois ils tiennent lieu en la République fort éminent. Sur eux est éprouvée la sentence de Caton être véritable, qui est qu'*il y a longtemps que nous avons perdu les vrais noms et appellations des choses*. Ce mot *gens de justice* est le nom de ceux qui séparent le licite d'avec l'illicite, le juste d'avec l'injuste, l'équité d'avec l'iniquité; et pour ce sont appelés Prélats de la déesse Justice, desquels la première protestation est mépriser toutes œuvres mercenaires et quêtuaires, parce que la science des droits est très sainte, qui ne se doit priser ne souiller par or ni argent. Or les ministres de justice qui sont aujourd'hui ne se peuvent attribuer cette qualité, car ils ne font rien sans argent; lequel par aucun est pris si démesurément qu'au lieu de ce mot de *Gens de Justice* ils doivent être nommés *Sangsues du peuple;* qui en tirent et sucent le sang et substance, duquel les affamés s'engraissent, pauvres s'enrichissent, acquêtent les grandes terres et seigneuries, font les somptueux et superbes bâtiments.

» Leur ministère, juridiction ou distribution de justice n'est autre chose qu'une boutique, où se détaillent, par le menu, leurs offices qu'ils ont achetés en gros. Le noble, l'homme d'église, le roturier, le pélerin, la veuve, l'orphelin, l'impotent et le mendiant n'auront aucune sentence, soit interlocutoire ou définitive, qui ne soit taxée, prise et payée auparavant la prononcer. L'offensé, l'enfant du tué, n'auront décret d'ajournement personnel ou prise de corps sans argent; l'accusé prisonnier ne sera interrogé par le juge sinon qu'il avance son salaire; vengeance du délit et crime public ne sera faite et poursuivie, sinon que les juges soient assurés être payés de

(1) Commerce du bled et du vin.
(2) Charge.

leurs vacations sur les biens des accusateurs ou accusés. Et encore le mal est ès-ministres de justice qui, au moyen qu'ils sont perpétuels et qu'ils ne rendent compte de leur administration, sont si ambitieux, si craints et redoutés, que nul n'ose parler de leurs fautes; et en cette conscience d'impunité aucune, tombent en licence de faire infinis maux et plusieurs contrats d'acquêt et d'autre commerce, plus par impression de la grandeur des dignités et offices qu'ils soutiennent, que par libre volonté de ceux qui contractent avec eux.

» Il y a deux manières de gens qui se disent ministres des juges et sont à la grande foule du peuple : à savoir greffiers et sergents.

» Pouvons nommer les greffiers les *Bouchers du peuple*. Ils l'écorchent, ils allongent le parchemin par battologie (1), superfluité de langage, par grands traits de lettres écrites à longs intervalles; ont petits clercs, rapaces et larrons. Ils sont à la grande foule du peuple et font tant de pilleries, les maîtres et valets, qu'en un moment ils sont des plus riches du palais. Il est nécessaire, pour le bien de justice, restreindre leur salaire à la moitié de ce qu'ils prennent par coutume et corruptelle, et réformer leur forme d'écrire.

» Les autres ministres des juges sont les sergents, que l'on peut appeler les *Harpies et Griffons du peuple*. Sous le nom du roy, par l'autorité duquel ils exécutent les décrets de justice, ils font infinies oppressions, concussions et exactions; et combien que le nombre soit augmenté pour les asseoir par les chatellenies et villages, pour le peuple en être secouru, toutefois ils demeurent presque tous ès-villes : faut que les villageois les y viennent chercher. Est expédient assigner à chacun sergent son bailliage aux champs, leur faire commandement des oppressions qu'ils feront sur le peuple.

» Tous ces maux de la distribution de justice sont cause de ce que les juges et officiers sont perpétuels, de ce qu'ils achètent leurs offices du roy, de ce qu'ils sont autorisés par le roy de prendre leur salaire des parties litigantes. Pour y donner ordre, est requis supplier le roy, si les affaires le peuvent porter, rembourser tous les juges de l'argent par eux déboursé.

» Et si les affaires du roy sont si grandes qu'il n'y puisse fournir, sera profitable au pays que le peuple les rembourse; et supplier le roy qu'il lui plaise ordonner que la justice sera distribuée par juges et magistrats qui, de trois en trois ans, seront choisis et présentés au roy par les Etats. Et, pour leur ôter l'occasion de larronner, leur

(1) Multiplicité de paroles vides de sens.

assigner suffisants et honnêtes gages, selon leur qualité; leur défendre de rien prendre du peuple pour quelque cause que ce soit, sur peine de vie; outre ordonner qu'à la fin des trois ans chacun desdits juges sera sujet au syndicat, pour ouïr les plaintes et doléances que le peuple voudra faire contre eux, comme a été gardé et observé en l'administration de l'empire romain.

» En cet endroit convient parler de la Poterne ou fausse-porte de justice : c'est la Cour de l'Église, à laquelle tous méchants prêtres et tonsurés, homicidiaires, parricides, larrons, voleurs, faux-monnoyeurs et sacriléges, sont renvoyés comme à un asile et franchise de leurs délits, en laquelle nul n'est si méchant et malheureux qu'il ne soit sauvé. Et pouvons dire de cette cour que c'est la forêt en laquelle tels voleurs se retirent et, par une connivence publique, se mussent, latitent (1) et sont rendus impunis de tous méfaits; qui les rend débordés à toute licence de malheur : tellement que, de toutes les parties de méchanceté qui se trouvent aujourd'hui, y a toujours un prêtre qui trouve moyen de se sauver par cette porte de derrière de justice : qui est contre le commandement de Dieu, qui veut que tout délit soit puni et vengé par les roys et magistrats du monde, et en signe de ce leur a baillé le couteau; et en l'examen de leur administration, les punit de ce qu'ils n'ont fait justice des hommes mauvais et malheureux.

» Ce privilège des prêtres d'être seulement jugés par eux est du droit positif et donné par les empereurs Constantin, Théodose, Justinien et autres princes qui depuis ont régné. Mais puisque l'usage nous enseigne que les gens d'église ont tellement abusé du privilège, que, par le moyen d'icelui, ils troublent le règne public et offensent les bons, leurs crimes et délits demeurent impunis, et la maison de Dieu est faite caverne et spélonque de larrons, est expédient supplier le roy pourvoir sur l'abolition ou modération de tels privilèges, ainsi que trop mieux par son conseil il trouvera être à faire; relaissant toutefois aux gens d'église, juridiction ès-causes spirituelles et sacramentelles seulement.

» Reste le Tiers-Etat, lequel nous trouvons sans macule publique. C'est celui qui soutient les guerres, en temps de paix entretient le roy, laboure la terre, fournit de toutes choses nécessaires à la vie de l'homme; toutefois est grandement taillé de subsides et taxes insupportables. Le roy et messieurs de son conseil en ont eu pitié, ont commencé à lui faire diminution des tributs qu'il payoit : est nécessaire faire remontrance à Sa Majesté de l'indigence de ce pauvre

(1) C a. d se cachent.

commun (1), auquel sont tant imposées de tailles qu'il travaille jour et nuit, et ne peut, du salaire de ses journées et labeur de ses mains, fournir à les payer; et pour suppléer, est souvent contraint vendre sa vache, son porc, son lit, ne manger et boire que du pain et de l'eau, et coucher sur la dure.

» Autre tribut travaille et moleste le Tiers-Etat, sans le sceu du roy, c'est la gabelle du sel, duquel le Bonhomme porteroit patiemment le profit que le roy en reçoit, n'étoit qu'il y a des marchands, fermiers, grenetiers, contrôleurs, greffiers et archers de la gabelle, lesquels vont ès-maisons des pauvres gens, remuent leurs lards et tout ce peu de meubles que Dieu leur a donnés; et le plus souvent s'en emparent, font ajourner les pauvres à comparoir pardevant eux aux villages où n'y a aucun conseil; se montrent au peuple en grande furie et crainte, armés de pistoles, pistolets et long-bois; font aux rustiques procès extraordinaires, les arrêtent prisonniers, exécutent de leurs bœufs, chevaux et charrettes : tellement qu'en une seule matinée, par leur action, ils ruinent quarante et cinquante pauvres rustiques qu'ils envoient à l'aumône; et se trouvera en ce pays d'Anjou qu'ils en ont ruiné plus de mille.

» Le malheur est que plusieurs des archers de gabelle, sous l'ombre d'icelle et puissance de porter armes défendues, volent, frappent et tuent, comme a été vérifié en plusieurs procès qui ont été faits contre eux, pour raison desquels plusieurs ont été condamnés et exécutés à mort. Le pauvre Bonhomme est comme la brebis, qui tend le dos pendant qu'on lui ôte la laine. Il est pauvre, destitué de biens et d'amis contre la richesse et support des fermiers et officiers du grenier.

» Dieu commande à vous, Messieurs les Nobles et de l'Eglise, qui avez les biens du monde, prendre la cause de ces pauvres rustiques en main et porter leurs plaintes au roy. Il est prince clément et débonnaire, gouverné et conduit par une très excellente, très sage et très pitoyable dame, Madame sa mère, par très prudents et sages princes et seigneurs, amateurs du peuple. Il aura volontiers cette plainte la plus juste et lamentable qui sera faite aux Etats. Le moyen d'y remédier est le supplier recevoir le peuple à amortir ce tribut, comme ont été reçus les manants et habitants de Poitou : ou, s'il ne lui plaît, à tout le moins son plaisir soit recevoir le pauvre peuple à supprimer tous les officiers des greniers, et imposer autant sur le peuple comme il reçoit de profit des greniers; et ce faisant le prince sera sans intérêt, et le peuple soulagé du plus grief tribut qu'il y ait.

(1) Le commun peuple.

» Messieurs, voilà les abus que nous avons trouvé ès Etats du pays d'Anjou, par lesquels la majesté du roy est grandement violée; et s'ils règnent longuement, il ne pourra retenir sa dignité royale en sa grandeur et excellence de gouvernement, duquel les roys jà décédés ont laissé si grands los et mèmoires à la postérité : car les gens d'église, pour se sauver de leurs crimes et fuir la main armée du roy, qui est sa justice et autorité royales, échappent et fuient en leur cour comme en une franchise où ils sont assurés d'impunité; les nobles, en leurs crimes et maléfices, prennent les armes contre l'autorité du roy, voulant par la force se sauver de leurs méfaits, se retirent de l'obéissance du roy et méprisent l'autorité de son magistrat; les gens de justice, par les pilleries et corruptions, foulent le peuple, ne distribuent justice selon la volonté du roy et de ses lois.

» Si tels abus et entreprises contre l'autorité du roy ont cours plus longuement, il est grandement à craindre que ce ne tourne en séditions publiques, assemblées illicites, révoltement des sujets d'avec le prince. Est requis et nécessaire, pour la manutention et conservation des grandeur, majesté et dignités royales, trancher ces abus.

» Il dépend de notre charge et service que devons au roy vous remontrer telles fautes. Et parce qu'à lui seul appartient la réformation de telles corruptions publiques, laquelle il entend faire en ses états, nous ne nous sommes pu contenir au rapport des abus de chacun état, par la grandeur d'iceux, d'user de véhémence, à ce que plus clairement lesdits abus fussent connus et que particulièrement y soit remédié par le roy.

» Il dépend de vous dresser lesdits abus, afin que le roy clairement les connaisse et que, par sa prudence, et nos seigneurs de son conseil, il y soit pourvu, soit par concile ou autrement, ainsi que Sa Majesté avisera. Aussi, suivant la volonté dudit seigneur, élirez notables personnes de chacun desdits états, pour envoyer vers lui et faire rapport de ce que par vous sera arrêté être bon le supplier. »

Cette harangue ayant été portée à Paris, elle y fut censurée par la Sorbonne; mais Grimaudet fit imprimer une défense et réponse par laquelle il se justifia, laquelle on dit être encore une excellente pièce et que je n'ai pu voir quelque soin que j'aie pris à la chercher.

Les Chesnaye, Congrier et autres gentilshommes angevins, qui avoient fait les mutins à nos états, en furent châtiés par le duc de Montpensier, qui fut envoyé par le roy en Anjou au mois de novembre avec quelques régiments, qui furent logés dans les maisons, terres et paroisses de ces gentilshommes, où ils commirent de grands désordres et violences.

Je n'ai encore pu savoir au vrai les noms de ceux qui furent

nommés députés à cette assemblée des Etats d'Anjou, ni quels mémoires ils portèrent à Orléans. Nous savons seulement que toutes ces députations furent inutiles, le roy François II étant décédé à Orléans, le 14 décembre 1560, sans enfants. C'étoit un prince de bon naturel et qui n'avoit aucune mauvaise inclination.

Cette mort fut précédée d'une étrange calamité en Anjou, causée par la chute d'une grêle extraordinaire et prodigieusement grosse, au mois de juin de cette année, laquelle gâta et abattit la plupart des biens de la terre au pays d'entre les rivières de Maine, Sarthe et le Loir, à prendre depuis Soulaire et Cheffes jusqu'à Morannes et Durtal. Cette grêle étoit si grosse et dure, qu'elle rompit les couvertures de quantité de maisons, et tua une très grande quantité de bestial qui en fut surpris à la campagne.

CHARLES IXe ROY DE FRANCE ET DUC D'ANJOU.

Après la mort du roy François IIe, Charles IX, frère du défunt, recueillit la succession du royaume et continua les Etats à Orléans. Il fit nommer la reine Catherine, sa mère, régente, et les lettres en furent vérifiées dans tous les parlements. Après cela, le prince de Condé fut élargi et les Etats congédiés. On vit ensuite des troubles assez fréquents à la cour, des réconciliations et des amitiés plâtrées, et le roy mené à Rheims pour y être sacré. L'assemblée des Etats fut remise et rappelée, qui ne put, avec les édits de juillet et de janvier et le Colloque de Poissy, empêcher les esprits de s'aigrir sur le fait de la religion : de sorte que cela alluma le feu de la guerre dans tout le royaume.

Dès l'an 1561, il y eut quelque tumulte et sédition à Angers sur ce sujet. D'Espina ou de L'Espine, prieur des Augustins d'Angers, ayant abandonné la religion catholique, avec frère Gilles Musnier et quelques autres de ce couvent, vendit et dissipa la bibliothèque de ce monastère, qui étoit très belle, quitta son habit de religion, et se présenta plusieurs fois aux halles de la même ville pour y prêcher la nouvelle doctrine, ce qui fut appuyé de plusieurs habitants.

Ces brouilleries durèrent assez longtemps; mais enfin le parti général s'étant formé et déclaré par la surprise d'Orléans, il fallut en venir aux armes, en Anjou aussi bien qu'au reste du royaume. Le roy fit assembler toutes ses vieilles troupes sous le connétable (1), le duc de Guise et le maréchal de Saint-André; et les religionnaires, de leur côté, créèrent le prince de Condé leur chef général et mirent

(1) Montmorency.

auprès de lui l'amiral (1), les Chastillons, Duras, Montgomery et autres excellents capitaines. Le prince s'étant rendu le maître d'Orléans, s'empara de la plupart des villes et places qui sont autour; et portant ensuite ses desseins plus avant, commanda aux huguenots de se saisir des meilleures villes du royaume, ce qu'ils firent aux mois d'avril, mai, juin et juillet de la même année; mais n'ayant pas assez de monde pour les garder et défendre, ils en furent bientôt chassés.

Ce fut le jour de Quasimodo, 6e du mois d'avril de cet an, que les huguenots d'Angers, s'étant fortifiés de quelques soldats, prirent cette ville, où ils avoient déjà fait quelques violences et voleries, principalement aux églises, durant la nuit. Ils surprirent premièrement la cité, par le moyen d'un nommé La Muce, chanoine de Saint-Maurice, qui demeuroit proche de cette église et avoit retiré une grosse troupe de huguenots en sa maison les jours précédents, lesquels y étoient entrés par troupes séparées, trois à trois et quatre à quatre. La nuit de Quasimodo, ils entrèrent de force dans l'église de Saint-Maurice, la pillèrent, prirent quelques châsses et reliquaires, brûlèrent le corps de saint René et quelques autres reliques. Il se trouva un trompette et soldat françois, nommé René, parmi ces enragés, qui, conservant encore quelques restes de piété et sentiments catholiques, ramassa les cendres et les restes des ossements de saint René, que le feu n'avoit pas entièrement consumés. Ils se barricadèrent ensuite dans la même Cité et dans quelques quartiers et cantons de la ville; mais les habitants catholiques, et entr'autres les marchands, bourgeois et artisans, s'encourageant les uns les autres, se fortifièrent aussi de leur côté, et, animés de l'autorité et conseil de Vassé, lieutenant de M. de Montpensier au gouvernement d'Anjou, et du seigneur de La Faucille, capitaine du château d'Angers, qui étoit accompagné de ses neveux, allèrent promptement au château pour empêcher les huguenots de s'en saisir; et après l'avoir muni le mieux qu'il leur fut possible, attendirent les ordres du roy pour chasser les huguenots de la ville. J'ai trouvé, dans les écrits du sieur Bruneau-Tartifume et autres manuscrits, que les habitants, dont voici les noms, se firent principalement remarquer en cette occasion pour y avoir fait paroître un grand zèle et un grand courage : Jean Avril, Nicolas Daudouët, Olivier de Crespy, Charles Doysseau, Philippe Bruneau, Mathurin Hunaud, Etienne Renard, Georges Robin, François Rigaud, Mathurin Roustille, Mathurin Boullay, Toussaint Roger, *mon bisaïeul*, Pierre Drouet et autres.

(1) Coligny.

Launay Le Maçon, procureur du roy, quoiqu'il eût son frère aîné ministre de Paris, servit aussi fort bien son roy et sa patrie en cette rencontre, car il fournit de grandes sommes d'argent pour acheter promptement des vivres et des munitions pour mettre au château, en quoi il fut secondé par quelques officiers dont je n'ai encore pu savoir les noms. Les huguenots s'étant amusés à boire du bon vin des chanoines, après s'être emparés de la Cité, cela facilita le moyen à Launay et à nos braves bourgeois de se jeter au château avec des vivres.

Cependant Jean de Beaumont, seigneur de Puy-Gaillard, se transporta à Angers, par l'ordre du roy et du duc de Montpensier, gouverneur de la province, pour réduire la ville et en chasser les huguenots. La nuit d'entre le 5e et le 6e jour de mai, il entra au château par la porte des champs, avec de bonnes troupes, et donna dès le matin dans les barricades que les huguenots avoient faites dans la Cité. L'ouverture en fut faite avec le canon, qu'on y fit mener du château, et les huguenots furent forcés partout après quelque résistance, où Gaspard de Schomberg, jeune seigneur allemand qui étudioit lors en l'Université d'Angers, fameuse en ce temps-là, donna des preuves de sa valeur pour le parti des religionnaires et fut fait prisonnier.

Un de nos plus célèbres historiens dit que la générosité que ce jeune seigneur fit paroître en cette occasion lui acquit beaucoup d'estime et fut cause de le faire connoître ; et il ajoute que ce fut le sujet de l'avancement de ceux de cette maison en ce royaume, et qu'ils ont depuis embrassé la religion catholique. Il en est arrivé tout le contraire à la postérité du brave René de La Faucille, dont nous venons de parler : car les descendants de ce grand héros, qui s'étoit extraordinairement signalé aux guerres d'Italie, de François Ier et de Henri II, et avoit passé sept fois les monts pour le service de ces deux roys, ont malheureusement embrassé le calvinisme.

Les huguenots ayant été forcés partout, on commença d'entrer en leurs maisons et en tous les lieux suspects, où l'on en prit quantité, dont plusieurs furent pendus à l'heure même aux fenêtres de leur logis et dans les places publiques. Salvert, ministre, qui ne cherchoit pas, comme un bon pasteur, à s'exposer au martyre pour le salut de ses brebis, essaya de bonne heure à garantir sa vie par la fuite. Ayant monté sur les murs de la ville, entre la Porte Lyonnoise et la Haute-Chaîne, il se jeta du haut d'une tour, qui depuis a été nommée à cause de cela la *Tour de Salvert*, dans les fossés ; mais comme il remontoit de l'autre côté sur le rempart, il y fut tué.

Dupleix marque la réduction d'Angers le 21 mai, et Hiret, que

j'aime mieux suivre en ce sujet, d'autant qu'il étoit lors vivant et en Anjou, le 6e du même mois. Possible que Dupleix a rapporté tout ceci au voyage que M. de Montpensier fit peu de temps après à Angers, qui fut le 22 mai, où ce prince recommença la recherche des huguenots, dont il fit pendre soixante ou quatre-vingt, dont les principaux furent Launay Le Maçon, dit la Rivière, natif d'Angers, fils du procureur du roy du même lieu, lequel la Rivière avoit été établi le premier ministre de Paris quelque temps auparavant; Bouju, receveur des tailles, et les sieurs du Cormier, de Princé et de la Gasnerie, que Bruneau ne désigne point autrement, et ne dit rien de leurs surnoms.

Au même temps, deux gentilshommes d'Anjou tout bouillants de courage, du parti des religionnaires, y faisoient mille ravages. C'étoient René de la Rouvraye, seigneur de Bressault, et Hercule de Saint-Aignant, seigneur du Marais. Celui-ci s'étant rendu maître du château de Rochefort, continua ses voleries et rançonnements au pays circonvoisin, et exerça de grandes cruautés sur les prêtres et moines qui tombèrent entre ses mains. Cela obligea nos gouverneurs et la noblesse catholique, avec ceux d'Angers, de l'aller assiéger dans ce château. La garnison de cette place, qui étoit de soixante hommes, s'étant dissipée par la fuite, les maladies et les attaques, Marais y fut enfin forcé et pris. Ayant été conduit à Angers, son procès lui fut fait, et, pour ses horribles excès, il fut condamné à être rompu et jeté vif sur une roue, ce qui fut exécuté. Il vécut encore six heures sur la roue, criant continuellement qu'on l'achevât. Comme l'on étoit sur le point d'emporter le château de Rochefort, il devalla, avec une corde, un panier dans lequel il mit un jeune enfant, son fils, et le recommanda au seigneur de Villeneuve, son parrain, qui étoit au camp; mais il défendit, avec des conjurations étranges, à ce sien fils de se faire catholique et d'aller à la messe. Quant à Bressault, sa compagnie de cavalerie fut défaite en Poitou, lui s'étant sauvé avec grande peine.

Saumur fut aussi surpris par les huguenots, et repris peu de temps après par les catholiques; mais je n'ai encore pu apprendre ni savoir les particularités de ce qui s'y passa. Jean Le Frère dit que ce fut la négligence des magistrats qui donna moyen aux huguenots de s'en saisir; et qu'il n'y eut que le procureur du roy, nommé d'Elmontis, à veiller à la défense de cette ville, et qu'elle fut reprise par M. de Montpensier après qu'il se fut rendu maître d'Angers.

L'abbaye de Saint-Florent-le-Jeune fut prise et pillée, et celle de Bourgueil pareillement, ce qui arriva par la lâcheté et apostasie de quelques moines de ces abbayes, lesquels, pour se marier et vivre

plus licencieusement, jetèrent le froc aux orties et donnèrent l'entrée de ces deux monastères aux religionnaires. Il en arriva autant à Nyoiseau, abbaye de filles, dont quelques religieuses quittèrent le voile et la religion et, rompant leurs vœux, se marièrent. Ces moines et ces religieuses périrent misérablement depuis, et moururent accablés de pauvreté et d'ignominies. Le chanoine La Muce, que Hiret nomme Claude du Pineau, se maria aussi et préféra une chétive pièce de chair à sa riche chanoinerie de Saint-Maurice; et quelque temps après, rongé d'un perpétuel remords de conscience, devint fol et mourut pauvre et enragé.

Il arriva aussi un grand désordre à Craon de la part des huguenots. Le sieur de Puy-Gaillard, lieutenant de M. de Montpensier en Anjou, s'y rendit bien accompagné, au mois de septembre, et après une exacte perquisition et punition de ces nouveaux évangélistes, y rétablit le calme et un bon ordre. Disons que la province d'Anjou demeura assez tranquille depuis cela jusqu'à la fin des premiers troubles, qui continuèrent presque par tout le royaume jusqu'à l'an 1563, que François, duc de Guise, fut tué au siége d'Orléans, la seule bonne retraite qui restoit lors aux huguenots; et que la paix générale fut signée et conclue à Amboise.

Le fléau de la guerre n'étoit pas apaisé que Dieu visita encore son peuple et l'affligea de celui de la peste. Elle fut si furieuse en Anjou, en cette année de 1563, que la ville d'Angers fut presque entièrement abandonnée. Tous exercices y cessèrent, et même celui de la justice dans toutes les juridictions, à l'exception des causes privilégiées, royales et criminelles qui se vidoient au bourg de Villevêque, où les principaux officiers s'étoient retirés.

MONSIEUR, FRÈRE DU ROY, DUC D'ANJOU. — CHARLES IX, ROY DE FRANCE.

Monsieur, frère du roy, qui, depuis, a régné en ce royaume sous le nom de Henri III, commença en ce temps à porter le nom de duc d'Anjou. Je crois avec le sieur de Montferré, dans ses Mémoires des comtes du Maine, que ce prince n'en a jamais eu de lettres, non plus que du comté du Maine, ou du moins qu'elles n'ont point été enregistrées; mais comme il a fait plusieurs belles actions sous ce nom durant tout le reste de ce règne, et comme tous les historiens françois lui ont donné cette qualité, je le nommerai aussi désormais toujours M. le duc d'Anjou.

Durant le calme dont jouit la France, après cette première guerre civile, Charles IX se déclara majeur, au parlement de Rouen, et en

fit vérifier la déclaration au parlement de Paris. Il alla ensuite visiter son royaume, où on lui fit de belles entrées dans les grandes villes. Angers eut le bonheur de recevoir ce monarque, l'an 1564 selon Hiret et Bruneau. Mais cette entrée n'ayant été faite que sur la fin du voyage du roy, il y a plus d'apparence de la marquer l'an 1565, comme a fait Dupleix. Le recteur de l'Université, suivi de tout ce corps et de ses suppôts, alla au-devant de ce prince et le harangua doctement. Les habitants, distribués en six compagnies de gens de pied sous les armes, allèrent aussi au-devant de Sa Majesté; et outre cela cent jeunes avocats à cheval, cent cinquante jeunes marchands, deux cents officiers de la monnoie et cent sergents, tous aussi à cheval, allèrent saluer le roy hors la ville. Mais Hiret n'a point remarqué par qui ni comment le roy fut reçu à la porte d'Angers.

Le livret qui contient la relation du voyage du roy, et qui depuis quelque temps m'a été communiqué, contient ce que j'ai avancé, que l'entrée du roy à Angers fut en 1565, au mois d'octobre. Voici un extrait de tout ce qui regarde notre Anjou contenu au même livre.

Le mardi, 2e jour d'octobre, le roy coucha à Fontevrault, qui est un beau village et belle et grande abbaye de religieuses.

Le mercredi, 3e jour dudit mois, dîna et coucha à Brezé, qui est un fort beau petit château, auquel lieu ledit seigneur de Brezé tint cedit jour maison ouverte à tous venants.

Le jeudi, 4e jour dudit mois, dîna à Doué, qui est un beau et grand village, et coucha à Martigné-Briand, petit village et château.

Le vendredi, 5e jour dudit mois, dîna à Alençon, qui est un pauvre village et petit château, et coucha à Brissac, grand village et beau château situé sur un rocher.

Le lendemain, 6e jour dudit mois, dîna au lieu de Brissac et coucha à Gonnord, beau village et château, et le dimanche 7e jour tout le jour audit lieu.

Le lundi, 8e jour dudit mois, dîna à Chemillé, petite ville, et coucha à Jallais, grand village.

Le mardi, 9e jour dudit mois d'octobre, le roy alla dîner à Beaupréau, qui est un village et château, auquel étoit fort malade feu M. le prince de la Roche-sur-Yon, lequel décéda le lendemain; et pour cette cause de maladie, le roy ne voulut pas dîner audit château et alla dîner à une grande salle triomphale, laquelle avoit été expressément apprêtée dedans le parc, y pensant faire de beaux festins. Après dîner, le roy alla coucher à la Regripière, qui est une belle petite abbaye de religieuses (1).

(1) C'était un prieuré dépendant de Fontevraud.

Et le mercredi, 10e jour dudit mois, dîna audit lieu et coucha au Louroux-Botereau, petite ville et château, qui fait la séparation d'Anjou et de Bretagne, etc.

Et le dimanche, 4e jour de novembre, Sa Majesté dîna à Candé, beau et grand village, et coucha au Louroux, petit village.

Le lundi, 5e jour dudit mois, dîna à la Touche-aux-Anes, qui ne sont que deux petites maisons, et coucha à Angers, qui est une belle, grande, bonne ville et fort château, évêché.

Et le mardi, 6e jour, le roy partit de son logis du château d'Angers pour aller dîner à l'abbaye Saint-Nicolas, qui est aux faubourgs de la ville; puis après dîner s'alla mettre en un beau théâtre qui lui avoit été préparé près la porte de la ville, pour voir passer les compagnies; puis après fit son entrée en ladite ville, qui fut fort belle.

Et le mercredi, 7e jour dudit mois, dîna audit lieu d'Angers et coucha au Verger, qui est un fort beau château qui appartenoit au sieur de Guemenée; et le lundi, 8e jour dudit mois, tout le jour audit lieu du Verger.

Et le vendredi, 9e, à Lezigné, qui est un pauvre village; puis passa le Loir au pont de Durtal et coucha audit lieu, qui est un beau et gros village qui appartient au sieur de Vieilleville. Auquel lieu le roy séjourna deux jours et en partit le lundi, 12e dudit mois, pour aller dîner à Jarzé, qui est un beau petit village et beau château, et coucher à Baugé, qui est une belle petite ville et château, où le roy fit, cedit jour, son entrée.

Et le mardi, 13e dudit mois, dîna à Mouliherne, qui est un beau village, et coucha à la Ville-au-Fourrier, qui n'est qu'un petit château.

Et le mercredi, 14e dudit mois, dîna et coucha à Bourgueil, qui est un beau gros village et belle abbaye de religieux; auquel lieu le roy séjourna cinq jours, puis en partit, le 19 novembre, pour aller dîner à Ingrandes, qui est un petit village qui fait la séparation du pays d'Anjou et de Touraine.

Cette même année, la juridiction des juges et consuls des marchands fut établie à Angers à l'instar de celle de Paris, qui avoit été instituée dès l'année 1563. Celle d'Angers ne fut tout à fait réglée qu'au commencement de l'année suivante, que la première élection d'un juge et deux consuls fut faite. Leur fonction ne dure qu'un an, et après qu'ils sont élus vont prêter serment entre les mains du lieutenant général du sénéchal d'Anjou.

Cette juridiction est grandement utile, au jugement de tout le monde, à cause de la symétrie qu'on y observe, éloignée de ruse et de chicanerie. Voici les noms de tous ceux qui ont exercé cette

fonction à Angers, que le curieux lecteur sera ravi de trouver ici (1).

1566. FRANÇOIS CORNILLEAU, François Tard et Jean Le Pelletier.

1567. MACÉ DROUET, François Roustille et Jean Guyart.

1568. JACQUES RICHARD, Pierre Drouet et Pierre de Faye.

1569. ETIENNE BERTHE, Jean Lambert et Grégoire Morannes.

1570. FRANÇOIS MARQUIS, René Morin et Etienne Breslay.

1571. PIERRE CANTIN, Mathurin Boullay et Jacques Mesnard.

1572. MATHIEU LE POISLIER, Jean de L'Hommeau et Robert Bruneau.

1573. JEAN COTTE-BLANCHE, Guillaume Pasqueraye et René Jollivet.

1574. THOMAS LIGER, Pierre de Clermont et Jean Boysineux.

1575. JEAN CIREUL, Pierre Gohier et René Guyet consuls.

1576. RENÉ DES ALLEUS, Imbert Moriceau et Pierre Allain.

1577. NICOLAS DAUDOUET, Marin Corbeau et Jean Poulain.

1578. JEAN CUPIF, René Nepveu et François Cochelin.

1579. FRANÇOIS ROUSTILLE, René Durand et Mathurin Hunaud.

1580. FRANÇOIS JOYEU, Jean Chotard et Jacques Boullay.

1581. JACQUES MESNARD, Simon Courbe-Fosse et Symphorien Solimon.

1582. FRANÇOIS FOUQUET, Estienne Godin et Jean Jollivet.

1583. JEAN CUPIF, François Choppin et Benoist de Crespy.

1584. CLAUDE SAGNIER, Jacques de Faye et Jean Noyau.

1585. OLIVIER DE CRESPY, François Pasqueraye et René Boisdon.

1586. MICHEL COHIN, François Coustard et Jean Tard.

1587. IMBERT MORICEAU, Pierre Monceau et Jean Breschu.

1588. JEAN GUESDON, François Roustille et Robert Jollivet.

1589. FRANÇOIS COCHELIN, Noël Davy et Jean du Cimetière.

1590. FRANÇOIS PASQUERAYE, Jacques Milon et Pierre Bedeau,

1591. FRANÇOIS COUTARD, Innocent Le Royer et Nicolas Blanche.

1592. FRANÇOIS CHOPPIN, Fleurent Gruget et Jean Allain.

1593. JEAN BEGUYER, Jean Doublard et Jean Tiercé.

1594. JEAN CHOTARD, René du Cerne et Hilaire Chevaye.

1595. JEAN POULLAIN, Charles Doysseau et André Cireul.

1596. ROBERT JOLLIVET, Jean Mittonneau et Abel Avril.

1597. MATHURIN HUNAUD, Jean Froger et Philippe de Faye.

1598. NICOLAS BLANCHE, Martin Pousse et Guillaume du Bois.

1599. JEAN BRESCHU, Pierre Ganche et Gilles Voysin.

1600. PIERRE MONCEAU, Jean Foussier et Jean Mondière.

(1) Les noms des *Juges* sont imprimés en petites capitales; ceux des *Consuls* en caractère ordinaire.

1601. HILAIRE CHEVAYE, Mathurin de Crespy et Jacques Gardeau.
1602. JEAN ALLAIN, Guillaume de La Porte et André Soreau.
1603. JEAN MITONNEAU, Charles Héard et Marc Testu.
1604. MATHURIN DE CRESPY, Maurice Chevaye et Jacques le Poislier.
1605. JACQUES DE FAYE, Anthoine Baudon et René Le Masle.
1606. JEAN MONDIÈRE, Guillaume Doublard et Thomas Nepveu.
1607. JEAN FOUSSIER, Joachim Vollage et Jacques Doysseau.
1608. CHARLES HÉRARD, François Drouet et Jean Jollivet.
1609. PHILIPPE DE FAYE, Louis Chereau et Charles Gohier.
1610. MAURICE CHEVAYE, Jean Poullain et François Grudé.
1611. JACQUES GARDEAU, Pierre Garsenlan et René Cochelin.
1612. LOUIS CHEREAU, Pierre de L'Hommeau et Jean Coustard.
1613. THOMAS NEVEU, Pierre Drouët et Jean Hubert.
1614. ANTHOINE BAUDON, René Aveline et René Jollivet.
1615. MARC TESTU, François Fleuriot et Pierre Prévost.
1616. FRANÇOIS DROUET, François Pasqueraye et Hardouin Chartier.
1617. JACQUES DOYSSEAU, Pierre Bienvenu et Pierre Habert.
1618. JEAN JOLLIVET, Pierre Hameau et Pierre Breteau.
1619. CHARLES GOHIER, René Noyau et Pierre Eveillon.
1620. JEAN COUSTARD, Pierre Dugrat et Gilles Camus.
1621. JEAN PUBERT, Louis Dupont et Jacques Guinoyseau.
1622. PIERRE DROUET, Daniel Béraudin et René Touret.
1623. JACQUES LE POISLIER, Jacques Piolin et Simon Coustard.
1624. PIERRE PRÉVOST L'AINÉ, Simon Gandon et François Lailler.
1625. PIERRE BRETEAU, Estienne de Faye et Jacques Nouleaux.

Le susdit Pierre Breteau étant décédé en l'exercice, on lui substitua JEAN COUSTARD, ci-devant nommé; et Etienne de Fay étant aussi mort peu après, on mit en sa place Daniel Béraudin, aussi nommé ci-dessus. La ville d'Angers étoit lors extrêmement affligée de la peste, de sorte que cette année de 1625 en fut nommée *l'année de la grande contagion*.

1626. PIERRE CHAMEAU, Jacques Boguais-Boissière et Etienne Pasqueraye.
1627. PIERRE DU GRAT, Pierre Colin et Guillaume Piolin.
1628. PIERRE BIENVENUE, Germain Cousin et Macé Pousse.
1629. PIERRE EVEILLON, André Pasqueraye et Guillaume Doublard.
1630. FRANÇOIS LAILLER, Louis Branlard et Guy Huet.
1631. JACQUES PIOLIN, Nicolas Bienvenu et Pierre Prévost.
1632. RENÉ TOURET, Louis Duport et Laurent Doublard.
1633. GERMAIN COUSIN, Jean Loray et René de Crespy.
1634. JACQUES NOULEAUX, Jean Grudé et René Barbereau.
1635. JACQUES BOGUAIS-BOISSIÈRE, Laurent Aveline et René Guyet.

1636. Pierre Colin, François Guyet et François Coustard.
1637. André Pasqueraye, Pierre Solimon et Julien Gardeau.
1638. René Noyau, Abel Avril et François Bousselin.
1639. Louis Branlard, Jean Avril et Pierre Gandon.
1640. Guy Huet, René Cerisier et Pierre Mabit.
1641. René de Crespy, Nicolas Huet et Jean Hubert.
1642. Pierre Prévost, Symphorien Brouard et Jacques Pauvert.
1643. Laurent Aveline, Gabriel Blouin et René Berthelot.
1644. François Coustard, Jean Trochon et Pierre Mauvif (1).
1645. René Cerisier, Jacques Yver et Gilles Gouin.
1646. Julien Gardeau, Jean Leconte et Jean Piolin.
1647. Pierre Solimon, Pierre Doublard et François Maugin.
1648. Louis Duport, René Thibouée et Bernard Lebreton.
1649. Jean Grudé, René Buscher et Nicolas Margariteau.
1650. Abel Avril l'aîné, Jacques Théard et Abraham Coustart.
1651. Gabriel Blouin, René Gandon et Guy Huet.
1652. Gilles Gouin, Pierre Trochon et Simon Gandon.
1653. René Berthelot, Guillaume Aubert et Simon Coustart.
1654. René Barbereau, Jean Allard et André Bousselin.
1655. Rerè Guyet, Louis Bernier et François Grezil.
1656. Symphorien Brouard, René Guinoyseau et Pierre Jollivet.
1657. Jacques Yver, Jacques Destriché et Jacques Bault.
1658. Pierre Mauvif, Pierre Hameau et René Barbereau.
1659. Jean Leconte, Pierre Avril et Etienne Pierres.
1660. Pierre Doublard, Christophe Bessonneau et Simon Prévost.
1661. René Thibouée, Jacques Avril de la Chaussée et Michel Allard.
1662. Bernard Le Breton, Jean Trochon-Richebourg et Abel Avril.
1663. René Bucher, Jean Burolleau et Yves Trochon.
1664. Nicolas Margariteau, Jacques Momussard et Louis Jarry.
1665. Jacques Théard, Claude Piolin et Jean Hubert.
1666. René Gandon de Bois-Tesson, Jean Pasqueraye de la Giraudière et François Piolin, sieur de la Groye.
1667. Simon Gandon, Toussaint Chastelain et Jacques Viot.
1668. Guillaume Aubert, Simon Nepveu et François Boguais.
1669. Jean Allard, Jacques Martinet et Jean Coustard.

(1) Les noms qui suivent, et pour lesquels Roger a laissé dans son manuscrit près d'une page en blanc, ont été ajoutés par nous, d'après *Le Livre d'Or*, conservé au Greffe du Tribunal de Commerce d'Angers. La liste entière a été imprimée par M. Blordier-Langlois, *Angers et l'Anjou*, page 363.

1670. Louis Bernier, René Besnard et Pierre Mauvif.

1671. François Grezil, Charles Allaneau et René Huault.

1672. Jacques Destriché, René Delaunay et Pierre Prévost.

1673. Pierre Hameau, Jean Angot et Jacques Gandon.

1674. René Barbereau, sieur des Plantes, Pierre Bérard et Simon Corbin.

1675. Pierre Apvril, sieur de la Dubelière, René Coustard et François Guinoyseau.

Les juges-consuls des marchands n'avoient point, au commencement de leur institution, d'autre palais qu'une salle, au cloître des Carmes, qui leur en servoit; mais, l'an 1622, ils se placèrent en une belle maison, située en la rue Baudrière, laquelle ils avoient achetée; et avoit servi de logement au sieur de Puychairic, gouverneur d'Angers. Ils y ont fait accommoder, depuis quelques années, un bel autel et chapelle où ils font dire la messe.

Lorsque l'élection des juges-consuls se doit faire, on convoque en ce palais les principaux marchands de la ville, pour y donner leurs suffrages.

L'an 1567 les troubles et guerres civiles recommencèrent en France, au sujet de la religion. L'Anjou n'y eut pas beaucoup de part; mais Paris, la Normandie, la Brie, la Beauce et quelques autres provinces en souffrirent des maux inconcevables. La bataille de Saint-Denis, où fut tué le connétable de Montmorency, avoit humilié les huguenots; toutefois, ayant reçu du secours, ils revinrent vers Paris et assiégèrent Chartres, qu'ils ne purent prendre. Ce fut là que la seconde paix, touchant ces mouvements, fut conclue; mais elle ne fut pas de longue durée, aussi l'appela-t-on pour ce sujet la *petite paix*.

Les religionnaires donc, qui trouvoient mieux leur compte à la guerre qu'au repos, quoiqu'ils y eussent toujours eu du pire et y eussent toujours été battus, prirent derechef les armes, en 1568. Jeanne, reine de Navarre, avec le prince, son fils, qui fut depuis nommé Henri IV, roy de France et de Navarre, le prince de Condé, l'amiral (Coligny) et autres chefs, se rendirent à la Rochelle, où ils arrivèrent le 19 de septembre et y établirent le rendez-vous de leurs armées.

Cependant d'Andelot amassoit les troupes huguenotes et les gentilshommes affidés de Bretagne, Normandie, Anjou et le Maine. Il arriva, le 13e jour de septembre, à Saint-Mathurin, sur la Levée, à quatre lieues d'Angers, avec quantité de cavalerie et un bon corps d'infanterie, et se logea à Saint-Mathurin, la Chapelle-Bohalle, Mazé, les Rosiers, et autres lieux circonvoisins, attendant le comte

de Montgomery. Celui-ci n'arriva que le lendemain, à dix heures du soir, après le combat dont nous allons parler. D'Andelot avoit avec lui les gentilshommes d'Anjou dont voici les noms, les descendants desquels ont repris et embrassé la religion catholique : les sieurs de Soucelle, de Cherbaye, d'Ardennes, du Bois, de la Touche, Robin, l'Enfant, la Patrière, Tillon sieur de Varennes, du Chesne, du Coudray, Minguettière et Bressaut.

M. de Martigues, gouverneur de Bretagne, zélé catholique et bon serviteur du roy, ayant été informé du dessein et des menées de d'Andelot, assembla promptement les garnisons de son gouvernement, et, avec plusieurs gentilshommes de cette province, qui le vinrent trouver sous les sieurs de Coesquen, Lourche, Malicorne et Gassion, se joignit au sieur de Puy-Gaillard, lieutenant pour le roy en Anjou, qui étoit accompagné d'un grand nombre de noblesse catholique angevine, dit Du Pas, et dont il ne nomme que les sieurs des Moulins de Corzé, la Coudre de Mazé, et de Chauvigné. Toutes ces troupes catholiques, étant arrivées à Angers, faisoient environ quatre cents chevaux et autant d'arquebusiers à pied. Le seigneur de Martigues, comme bon capitaine, jugeant que d'Andelot, après avoir joint Montgomery, ne manqueroit pas d'aller assiéger Saumur, pour s'en saisir et y passer la Loire, résolut de le devancer et de gagner Saumur avant lui, pour lui en disputer le passage et l'empêcher de passer la rivière.

Le lendemain, qui étoit le mercredi 15 septembre, il commença de faire marcher cette petite armée, après l'avoir exhortée à bien faire son devoir. Il remontra qu'il n'y avoit que huit à dix lieues à Saumur, et dit qu'il falloit s'y rendre dans ce même jour; et que les ennemis étant sur le chemin, tout le long de la Levée, il falloit leur passer sur le ventre ou mourir, n'y ayant point d'espérance de retraite ni à retourner en arrière. Nos braves catholiques, animés de cette courte harangue, commencèrent dès l'heure même à marcher fort gaillardement. A la première et seconde charge, ils renversèrent partout les ennemis, Martigues défendant incessamment de s'arrêter au pillage, et alléguant toujours qu'il falloit aller loger à Saumur.

A Saint-Mathurin il trouva le sieur de Cognée avec sa compagnie de cavalerie, laquelle il mit en désordre et la poussa fort loin. Le sieur de La Noüe, du parti de d'Andelot, ayant ouï l'alarme, envoya deux cents arquebusiers pour donner du secours à ceux qui étoient attaqués; mais Martigues, les ayant trouvés à un quart de lieue des Rosiers, donna dedans et les mit en déroute; et tout ployant, le bourg des Rosiers fut abandonné, où les catholiques passèrent sans s'arrêter. Ils marchèrent ensuite, sans aucune rencontre, jusqu'à

Saint-Martin-de-la-Place, à deux lieues de Saumur, où ils trouvèrent une compagnie d'infanterie huguenote qui s'étoit logée dans l'église du bourg. Ils la défirent, gagnèrent l'église et remportèrent le drapeau à Saumur, où ils arrivèrent à nuit fermante, comblés de gloire et n'ayant perdu en toute cette marche que vingt hommes, et après en avoir mis en déroute et désordre plus de douze cents et tué plus de quatre-vingt.

Sitôt qu'ils furent arrivés à Saumur, Martigues mit un bon ordre en la ville et travailla promptement à chercher les moyens d'empêcher d'Andelot de passer Loire, mais en vain; car celui-ci, ayant fait sonder la rivière durant toute la nuit d'entre le 15 et 16, vers les Rosiers et Saint-Mathurin, et ayant joint, dès le matin 16 septembre, Montgomery avec le reste des troupes huguenotes, ils passèrent tous ensemble la rivière le même jour au village des Rosiers, où quelques bateaux se trouvoient par hasard, partie dans ces bateaux et partie à gué. Il s'en noya plusieurs, encore que la rivière fût fort basse. Après que tous ces huguenots furent passés, ils marchèrent vers la Rochelle, et prirent en passant le château d'Oiron avec le seigneur du lieu, qu'ils firent prisonnier, et pillèrent sa maison. On ne sauroit dire les violences, meurtres et voleries qu'ils commirent lorsqu'ils commencèrent d'entrer en Poitou, où étant arrivés ils se joignirent au prince, firent plusieurs siéges, prises et reprises, qui sont amplement récités par nos historiens. Monsieur, frère du roy, fut fait général de l'armée royale ou catholique et acquit une gloire immortelle en cet emploi et dans les victoires qu'il remporta, dont les batailles de Jarnac et de Montcontour et les siéges de Poitiers et de Saint-Jean-d'Angely parleront éternellement.

Cette troisième guerre civile se passa presque toute delà Loire, et il n'y eut que cette partie de l'Anjou où sont Doué, Montreuil-Bellay, Loudun et Montcontour qui en fut incommodée, à l'exception de quelques passages de gens de guerre, qui passèrent et repassèrent de Bretagne en Poitou, dont Angers et les environs furent molestés; mais l'Anjou delà Loire fut étrangement pillé et ravagé. Montreuil-Bellay fut pris par les huguenots et l'église du prieuré de ce lieu et le clocher brûlés, où le feu fut onze jours durant, qui fut le temps que les huguenots furent les maîtres de cette petite ville. L'abbaye de Saint-Florent, près Saumur, fut aussi prise et pillée par les religionnaires, et Montcontour pareillement. Doué en Anjou, occupé par les catholiques et où commandoit le jeune Brissac, fut conservé; de là ce jeune Mars fit dessein d'enlever Montreuil-Bellay et les troupes huguenotes qui étoient dedans; mais les échelles s'étant trouvées courtes, il fallut se retirer.

Après la bataille de Montcontour et le siége de Saint-Jean-d'Angely, le roy vint à Brissac et à Angers où il célébra les Roys, dit Jean Le Frère, et y reçut les députés huguenots envoyés pour la paix, mais il n'y fut rien conclu. Enfin les rebelles, accablés de plusieurs pertes de batailles et villes, furent contraints d'accepter la paix, que le roy leur accorda à Saint-Germain-en-Laye, le 11 août 1570.

Le 7 janvier de cette même année, M. le duc d'Anjou, frère du roy, fit sa première entrée à Angers, capitale de son duché, dont Hiret ni Bruneau n'ont rien dit; mais ayant trouvé dans le recueil des harangues et remontrances de ce temps-là, la harangue que Pierre Ayrault, lieutenant-criminel d'Angers, fit à ce prince à cette entrée, je n'ai pas voulu laisser passer cette action sans en dire un mot.

Durant ce calme, le roy se maria; et, se défiant toujours des religionnaires, envoya à la Rochelle une ambassade de deux illustres Angevins, le maréchal de Cossé et Philippe Gourreau, sieur de la Proustière, maître des requêtes, pour découvrir les instructions et monopoles de ces rebelles. Les huguenots envoyèrent des troupes au Pays-Bas, au secours des mutins de ce quartier-là, dont le roy témoigna n'être pas fâché; et pour obliger les religionnaires de France, envoya quérir quelques-uns de leurs principaux chefs pour conférer avec Sa Majesté de cette entreprise. Ils vinrent trouver Sa Majesté à Bourgueil en Anjou, lieu agréable et délicieux, où Sa Majesté se divertissoit à la promenade et à la chasse. Il les renvoya fort contents en apparence; toutefois on a vu, par les choses qui se sont passées depuis, que ce roy n'avoit pas effacé tous les soupçons et les défiances qu'il avoit eu d'eux.

Après le voyage de Bourgueil, le roy alla à Durtal, où il séjourna un mois. Il s'y plaisoit infiniment à cause de la chasse, qu'il aimoit passionnément et que lui fournissoit la belle forêt de Chambiers, et à cause de la bienveillance dont il honoroit messire François Despeaux, maréchal de Vieille-Ville, seigneur-comte de ce lieu de Durtal.

Le secrétaire de ce seigneur a écrit que le roy témoignant beaucoup d'amitié et de confiance à ce maréchal, quelques courtisans, jaloux de cet homme, empoisonnèrent ce seigneur en sa propre maison de Durtal tandis que le roy y étoit; mais Charles en partit bientôt après. Le maréchal de Vieille-Ville a été un grand homme et très brave, qui s'est signalé en toutes les guerres de François Ier, Henri II et Charles IX, comme nous avons vu ci-devant. Ça été un grand honneur à l'Anjou d'avoir en ce même temps, outre ce sei-

gneur, honoré de la dignité de maréchal de France, encore deux autres illustres Angevins élevés à la même charge, à savoir les maréchaux de Brissac et de Cossé, frères; et outre ceux-là le jeune Brissac, colonel de l'infanterie françoise, qui fut tué au siége de Mucidan et qui se signala par mille actions de valeur qu'il fit paroître aux batailles de Saint-Denis, Jarnac et Montcontour, et aux siéges les plus considérables de ces guerres; Charles de Savonnières, seigneur de la Bretesche et de Meaulne, et Charles de la Haye, seigneur de Chastelier-Montbault, qui tous deux furent faits chevaliers de l'ordre de Saint-Michel environ ce temps ici; Guy de Daillon, baron du Lude, gouverneur du Poitou, qui défendoit si bravement Poitiers contre l'amiral; François de Daillon, baron de Sautré, et François de Daillon, seigneur de Briançon, ses frères; les comtes de Crissé et de Cherré, de la maison de Turpin, et Mathurin de Rougé, seigneur des Rues, qui furent tous faits chevaliers par lettres du roy Charles IX; Honorat de l'Espronnière, seigneur dudit lieu, et Claude de l'Espronnière, son fils; Guy Carion, seigneur du Pasty, et René Carion, seigneur de Nerlieu; Florent de Coquessac, seigneur du Plessis de Juigné; Christophe de Savonnières; Charles de Brie, seigneur de Serrant, et La Mothe-Serrant son cousin.

Le 10e jour de février 1572, Gabriel Bouvery, évêque d'Angers et abbé commendataire de Saint-Nicolas, mourut en la maison abbatiale de ce lieu. Son cœur fut inhumé devant le grand autel de l'église de cette abbaye, où les religieux font tous les ans un anniversaire solennel pour ce prélat, qui les aimoit infiniment. Son corps fut porté et enterré en grande pompe à Saint-Maurice. Ce fut un des grands et vertueux prélats de France, et qui fit paroître son zèle en plusieurs rencontres et principalement au Concile de Trente, sous Pie IV, où il se rendit de bonne heure. Il fut trente-deux ans évêque.

Hiret dit qu'au mois de juillet de cette année, une femme du Pont-de-Cé accoucha de deux enfants qui s'entre-tenaient par le nombril et n'avoient qu'un cœur. Il dit qu'ils vécurent demi-heure, et qu'il les vit à Angers, en la maison d'un médecin où on les apporta.

Au bout de deux ans, que dura la dernière paix, traversée de plaintes et de défiances, tant de la part des catholiques que de celle des religionnaires, la France retomba de rechef en une funeste guerre civile. Elle commença par le meurtre ou carnage de la Saint-Barthélemy, qui fut très sanglant à Paris, l'amiral et les principaux huguenots y ayant demeuré pour les gages.

Cette fête fut aussi chômée à Angers, avec une grande cruauté. Jean de Chambes, comte de Montsoreau, y étant venu, avec com-

mission et ordre du roy, pour en exterminer les rebelles huguenots, il en fit pendre et noyer quantité : de sorte qu'on les jetoit à pochées dans la rivière, le souvenir des méchancetés qu'ils avoient commises à Angers dix ans auparavant excitant la vengeance des catholiques. Ceux qui voulurent abjurer l'hérésie furent sauvés néanmoins. Ce procédé si sévère, et qu'on ne peut pas entièrement approuver en sa forme, n'a pu empêcher qu'il n'en ait encore resté à Angers : de sorte qu'on y remarque une centaine de familles de huguenots à peu près. Le livret intitulé le *Cabinet du roy*, livre 1er, page 725, dit qu'en cette occasion et durant tous les troubles ci-dessus, il fut tué à Angers et en Anjou, pour le fait de la religion, sept mille cinq cents personnes, ce qui est à mon avis une exagération. Quoiqu'il en soit, cette vermine n'a pu encore être tout-à-fait exterminée d'Angers, car à toute heure il y vient quelque commis et traitant, ou autres étrangers et vagabonds de cette fausse religion, pour s'y habituer, qui en font subsister l'assemblée et le consistoire, ne restant pas à présent dix familles huguenotes de celles qui y étoient au temps dont nous parlons.

Or, le roy, qui croyoit avoir bien fait et qui se persuadoit d'avoir mis la paix et l'ordre en son royaume, se trouva bien loin de son compte : de sorte qu'il fut contraint, après tout cela et après plusieurs déclarations, de reprendre les armes contre eux. On fit encore des siéges et des combats, et La Rochelle, qui étoit le dernier refuge des rebelles, fut assiégée aussi bien que Sancerre. Mais sur ces entrefaites, M. le duc d'Anjou, général des armées du roy Charles, son frère, ayant été élu roy de Pologne, les ambassadeurs de ce royaume le vinrent quérir au camp de la Rochelle, ce qui donna occasion de faire la paix avec les religionnaires. Monsieur s'en alla donc en Pologne, où il ne fut pas longtemps ; car le roy Charles, son frère, ayant langui durant quelque temps dans une grande infirmité, rendit l'esprit à Dieu le 30 mai 1574 : prince orné de belles qualités, libéral, ami des sciences et zélé à la religion de ses ancêtres ; mais un peu trop passionné pour la chasse et trop enclin à la colère. Il ne laissa point d'autres enfants qu'une fille, qui ne vécut pas longtemps après son père.

La famine fut si grande en Anjou, en 1573 et 1574, un peu devant la mort du roy Charles, que plusieurs personnes en moururent. M. de Parpacé, seigneur des Champs-Marins, illustre gentilhomme angevin, revenant du camp de la Rochelle en sa maison d'Anjou, trouva en son chemin un petit enfant suçant la mamelle de sa mère morte. Il descendit de cheval, fit prendre cet enfant par ses gens et le fit porter en sa maison, où il le fit nourrir et élever.

FRANÇOIS, MONSIEUR, DUC D'ANJOU ET D'ALENÇON. — HENRI III, ROY DE FRANCE ET DE POLOGNE.

Henri, roy de Pologne, ci-devant connu sous le nom de duc d'Anjou, étoit à Cracovie, lorsque la nouvelle du décès du roy Charles, son frère, lui fut apportée par deux divers courriers que la reine Catherine, sa mère, lui avoit dépêchés. Il résolut aussitôt de quitter ce royaume, où il ne se plaisoit guère, et de retourner promptement en France. Ayant caché son intention aux seigneurs Polonois, qui l'observoient exactement, il la communiqua aux bons François qu'il avoit menés avec lui; et l'ordre ayant été donné pour le départ, Henri partit le premier avec quelques seigneurs françois ses plus affidés. Le reste suivit comme il put; de sorte qu'après quelques difficultés et fâcheuses rencontres, ils arrivèrent enfin tous en Autriche, et de là, par Venise et l'Italie, ils se rendirent en France.

A son arrivée, il trouva la guerre entreprise contre les huguenots en Languedoc, Dauphiné et autres provinces; ensuite de quoi il se fit sacrer à Reims et se maria avec la fille du comte de Vaudemont, belle par excellence, nommée Louise; mais ce mariage ne fut pas heureux, n'en étant point sorti d'enfants.

Le 16 décembre 1574 fut décapité à Angers un capitaine breton, nommé François de Marchier, dit le capitaine Trelon. Plusieurs personnes s'étant rendues au lieu où il devoit être exécuté, il survint une si grande terreur parmi ceux qui étoient là, qu'il y eut vingt ou trente personnes qui en furent suffoquées et étouffées en la presse. Le sieur Bruneau de Tartifume, rapportant ceci, ajoute à la fin ces mots : « Jamais on ne vit à Angers un si grand désordre. »

François, Monsieur, frère du roy, que nos historiens n'appellent pour l'ordinaire que le duc d'Alençon, étoit déjà pourvu du duché d'Anjou, et le sieur de Montferré dit que ce prince en avoit obtenu les lettres dès l'an 1566; nous l'appellerons donc désormais indifféremment duc d'Alençon et d'Anjou. La reine-mère le tenoit en prison, avec le roy de Navarre, lorsque Charles mourut, et ils ne furent tous deux délivrés qu'à l'arrivée de Henri.

Un peu après le sacre du roy, le gouvernement d'Anjou fut donné à Jacques Du Bellay, comte de Tonnerre, et le sieur de Puy-Gaillard, qui avoit commandé à Angers durant dix ans sous l'autorité de M. de Montpensier, se retira. Ledit sieur de Puy-Gaillard s'étoit comporté en l'exercice de sa charge avec beaucoup de modération et de justice, et s'étoit toujours tenu uni à MM. du corps de ville

d'Angers, qui de leur part avoient travaillé avec beaucoup d'application à maintenir la ville en l'obéissance du roy et en l'affection de la religion catholique. La plate-forme qui est proche la Porte Lyonnoise avoit été dressée environ ce temps par les soins dudit seigneur de Puy-Gaillard, qui y fit transporter les matériaux et vidanges d'un logis qu'il fit bâtir proche ladite Porte Lyonnoise. Après que M. Jacques Du Bellay eut possédé le gouvernement de notre province un an, il s'en défit, M. de Tilly ayant été mis en sa place; mais il ne gouverna aussi l'Anjou qu'un an.

En effet l'an 1577, Monsieur, frère du roy, qui avoit fait un parti dans l'état et s'étoit joint aux religionnaires et mécontents, et avoit après cela fait la paix, commença à jouir véritablement de son apanage d'Anjou, et avec tant de pouvoir et d'autorité qu'il y mit des gouverneurs et lieutenants de son chef et à sa dévotion. Il établit donc, en 1577, le sieur de Bussy d'Amboise, son favori, gouverneur de notre province, et fit munir le château d'Angers d'artillerie, de vivres et de toutes autres choses, autant qu'il lui fut possible. Ce gouvernement fut funeste aux Angevins et présagé par deux étranges prodiges : le premier d'une crue extraordinaire de la rivière de Mayenne, qui fut si grande qu'elle rompit les ponts d'Angers et emmena plusieurs maisons et quelques arches; le second fut l'apparition d'une comète à longue chevelure, qui dura trois mois dans l'année 1577.

Durant cette année et la suivante, que tout étoit assez tranquille dans la France, le roy et la reine-mère firent quelques voyages. Cette reine fit, en 1578, celui d'Angers, où elle fit son entrée, qui fut très magnifique, au mois de février; et au mois d'avril ensuivant Monsieur François, duc d'Alençon et d'Anjou, y reçut les mêmes honneurs. Le jour de l'entrée de ce prince fut le 13 avril.

Ce fut en ce même temps qu'il fut déclaré protecteur des états des Pays-Bas. La noblesse d'Anjou et celle du Maine accoururent auprès du duc pour l'accompagner en ce voyage, comme si ç'eût été pour aller à la conquête de la Toison-d'Or; mais tout cet armement s'en alla en fumée, et notre noblesse et soldatesque d'Anjou et du Maine, qui y alla en grand nombre, n'en remporta que de la confusion pour ses mauvais déportements, et pour la mauvaise discipline et les désordres de toute l'armée de Monsieur.

Je ne sais si ce furent les levées que fit Bussy-d'Amboise en Anjou et le peu d'ordre qu'il y fit observer qui obligèrent les Angevins à haïr sitôt ce gouverneur et à se plaindre de lui, ou bien s'il fit venir en ce même temps des troupes d'ailleurs pour opprimer et molester les Angevins; tant y a qu'il y fut commis de grands excès. Voici de

quelle façon en parle le livre intitulé le *Secret des Finances de France*, imprimé environ ce temps-là. C'est au livre IIe, chapitre du diocèse d'Angers : « Aussi lui et les régiments qu'il avoit avec lui ne faisoient compte des pauvres Angevins, sujets du roy, non plus que d'esclaves lesquels on peut battre, déchirer, chappeler, tenailler et tuer à plaisir comme bêtes ; » et de fait, tout le temps que ses troupes ont séjourné en Anjou, ont battu, déchiré, chappelé, tenaillé, tué, violé et rançonné sans respect. Je juge de cette belle discipline gardée en Anjou même, apanage de Monsieur, de l'ordre qu'on garda aux Pays-Bas. Cette première entreprise n'ayant donc apporté que confusion, on en tentera encore ci-après une qui ne sera pas plus heureuse.

Cette même année de 1578, le roy institua l'ordre des chevaliers du Saint-Esprit, sur le modèle du dessein que notre duc d'Anjou, Louis IIe du nom, en avoit eu en 1352.

Hiret a rapporté, après Pascal Robin seigneur du Faux, qu'une fille, nommée Mathurine Riverain, de la paroisse de Contigné en Anjou, commença, en cette année de 1580, de s'abstenir de manger, après avoir communié et reçu le Saint-Sacrement pour la première fois à la fête de Pâques de cet an. Elle continua de vivre encore trois à quatre ans de cette façon, sans prendre aucune nourriture, fors un peu d'eau qu'elle buvoit parfois, et mourut de peste, en 1584, après avoir fait paroître une grande piété. En 1581, l'école, ou petit collége, de la Chapelle-d'Alligné, fut fondée par Jean Sauvegrain, prêtre, où l'on a depuis élevé de bons écoliers. En 1582 le calendrier fut réformé.

Au mois de mai de l'année 1583, Simon de Maillé-Brezé, archevêque de Tours, assembla un concile provincial à Tours, où assistèrent huit évêques des neuf suffragants de ce métropolitain, avec plusieurs députés très savants de tous les évêchés de cette province. La peste étant survenue à Tours, le concile fut transféré à Angers, au mois de septembre de la même année. Frère Pierre Marquis, religieux-profès et prieur claustral de l'abbaye Saint-Nicolas-lès-Angers, et docteur en théologie, Angevin, y assista et y fit paroître sa doctrine et son zèle. Pierre Breslay, aussi Angevin, prieur de Chemillé et chanoine de l'Eglise d'Angers, y donna aussi des preuves de sa doctrine et piété, en qualité de promoteur du concile; mais avant que le concile fût terminé, il fut emporté de la contagion, qui se prit aussi en cette année, sur la fin de l'été, et y dura quatre ans : c'est pourquoi l'on fut obligé durant ce temps de faire un cimetière hors la ville, pour y enterrer les pestiférés qui mouroient, et on prit pour cet effet un grand emplacement auprès du prieuré de Saint-

Sauveur (1). A cause de cet incident, le concile fut de rechef transféré à Tours, où il fut terminé.

Les actes de ce concile ont été imprimés, où je renvoie le lecteur, qui y trouvera plusieurs beaux réglements qui sont fort estimés et ont été approuvés par le Saint-Siége. Voici l'ordre et les cérémonies qui furent pratiquées à Angers, lorsqu'il y fut ouvert après la translation.

Simon de Maillé archevêque de Tours, Aymar Hennequin évêque de Rennes, Louis de la Haye évêque de Vannes, Nicolas Langelier évêque de Saint-Brieux, s'étant rendus à Angers, avec les députés des autres suffragants, s'assemblèrent tous au palais épiscopal d'Angers, où étoit Guillaume de Rusé, évêque de cette ville, le premier jour de septembre. Ces prélats s'étant revêtus de leurs habits pontificaux, partirent de l'évêché et marchèrent ainsi jusqu'au parvis de l'église Saint-Maurice, où le clergé de ce lieu, en chappe, leur alla au-devant. Ils entrèrent tous ensemble en l'église, où l'on dit le *Veni Creator*, toutes les cloches sonnant ce pendant. Le lendemain matin, les églises collégiales vinrent processionnellement à l'église cathédrale, chacun chapitre et église ayant apporté avec soi ses principales reliques. Ceux de Saint-Laud apportèrent la Vraie-Croix. Sur les neuf heures, toutes ces processions, avec celle de Saint-Maurice, partirent avec leurs reliques pour aller aux Cordeliers. L'évêque d'Angers porta la Vraie-Croix; tous les autres évêques, en chappe et habits pontificaux, y assistèrent avec tous les députés du concile. L'un des évêques, âgé de soixante-dix ans et plus, fit en l'église des Cordeliers, une excellente prédication au sujet du concile; et après la messe les processions s'en retournèrent au même ordre. L'on travailla ensuite aux actes du concile et aux sessions, où l'on fit quantité de beaux réglements qui ont été imprimés. C'est pourquoi je renvoie le lecteur curieux à ce même livre.

Monsieur, frère du roy, ne s'étant pas rebuté du mauvais succès qu'avoient eu ci-devant ses armes aux Pays-Bas, et les Etats étant fort abattus de la longue guerre qu'ils avoient soutenus contre l'Espagnol, le traité d'entre Monsieur et les Etats fut renoué, et ce prince y retourna cette année; mais il n'y fut pas plus heureux que la première fois. Je ne sais pas ici le détail de tout ce qui s'y passa. Notre noblesse d'Anjou et du Maine n'y acquit pas beaucop d'honneur : c'est pourquoi je ne me suis point donné de peine pour faire connoître à la postérité ceux qui firent ce voyage, après lequel Monsieur ne la fit pas longue, car il mourut à Château-Thierry, le 10

(1) S. Sauveur de Hannelou, dépendant de l'abbaye de Saint-Sulpice de Rennes.

juin 1584, et l'Anjou retourna à la couronne. Un peu après cette mort et dans la même année, il plut de l'eau couleur de sang au Pont-de-Cé.

HENRI III, ROY DE FRANCE ET DUC D'ANJOU.

La mort de Monsieur donna la naissance ou, pour mieux dire, fut le vrai établissement de la Ligue, car elle avoit déjà jeté quelques bouillons de sa furie. Henri, roy de Navarre, qui depuis a été roy de France sous le nom de Henri IV, étoit alors huguenot, et devint, par la mort de Monsieur, le plus proche à succéder au roy Henri III, qui n'avoit point d'enfants. D'ailleurs, M. le duc de Guise et ses frères, prenant cette occasion aux cheveux et le prétexte de la religion catholique, dont ils se disoient les protecteurs, les inimitiés et jalousies se formèrent, qui éclatèrent enfin en de furieuses guerres qui ont pensé renverser tout ce royaume.

Le roy de Navarre ayant donc aussi fait une ligue avec le prince de Condé et la plupart des seigneurs religionnaires, pour contrecarrer celle des catholiques, où le roy s'étoit engagé contre son inclination, on prit les armes de part et d'autre en Guyenne et en Poitou, où plusieurs escarmouches, excès et voleries furent commis. Le prince de Condé, ayant ensuite assiégé Brouage, fut assisté des Rochellois qui bloquèrent cette place par mer. Comme il la pressoit fortement par terre, il reçut avis que les capitaines Hallot, Le Fresne et Roche-Morte, partisans du roy de Navarre, venoient de surprendre le château d'Angers pour le parti. Cette surprise s'étoit faite de la façon que je vais dire.

Charles de Cossé, comte de Brissac, qui depuis fut maréchal de France, avoit été fait gouverneur d'Anjou depuis environ un an. Etant entré en possession de ce gouvernement, il ôta du château d'Angers Michel du Hallot, qui en étoit capitaine, ne voulant confier la garde de cette place à un huguenot. Il mit au lieu de ce religionnaire un appelé le Capitaine Grec, qu'on disoit être natif de la Grèce et qui s'étoit habitué en Anjou, lequel étoit fidèle au comte de Brissac. Hallot, pour se venger du comte et du Grec, s'associe avec Le Fresne et Roche-Morte, deux capitaines du roy de Navarre; et étant tous trois entrés au château d'Angers, le 25 septembre 1587, ils poignardèrent le capitaine grec et se rendirent maîtres de la place; ce qui ne fut pas difficile à Hallot, à cause des habitudes et connoissances qu'il y avoit et à cause de la foiblesse de la garnison.

La nouvelle de ce malheur ayant pénétré dès l'heure même jusque dans la ville, on commença à sonner le tocsin et à courir aux

armes, par la diligence de sire René Morin, bon bourgeois et marchand, lors maire de la ville, qui y témoigna un zèle et un courage au-delà d'un homme de cette condition. Tous les officiers du corps de ville, capitaines et habitants le secondèrent avec une pareille ardeur : de sorte que le château fut presque aussitôt bloqué et investi que pris. Hallot, voyant la rumeur dans la ville, voulut faire l'homme d'état et l'orateur et fut si imprudent que de sortir, pour aller haranguer et remontrer aux habitants que tout ce qui venoit d'être fait étoit arrivé par l'ordre du roy. On l'arrêta prisonnier, sans vouloir l'écouter, et son procès lui ayant été promptement fait, il fut roué vif aux halles d'Angers, le 19 octobre ensuivant. Le Fresne se présenta aussi au pont-levis lorsque Hallot fut arrêté; mais ayant aperçu un arquebusier, du côté de la ville, qui le couchoit en joue, il essaya de se retirer promptement au dedans; mais Roche-Morte qui étoit au corps-de-garde entre les deux tours, soit qu'il se défiât du Fresne, soit qu'il craignît que ceux qui étoient là en armes n'entrassent avec lui, fit promptement lever le pont-levis, et Le Fresne, se prenant aux chaînes et garde-fou, fut atteint par un soldat de la ville qui le suivoit de près, qui lui donna un coup d'épée dont il lui abattit la main avec laquelle il avoit saisi le garde-fou : de sorte qu'il tomba à l'heure même dans le fossé du château, qui est profond, où un cerf qu'on y nourrissoit (comme j'en ai vu plusieurs durant que le maréchal de Brezé étoit gouverneur d'Anjou) lui donna des branches dans le ventre et le tua.

Roche-Morte, qui étoit catholique mais du parti huguenot, resta donc seul des trois capitaines; mais n'ayant avec lui qu'onze soldats en tout, il commença à se modérer et eût bien désiré être hors de là. En effet les habitants d'Angers, qui serroient le château de près, furent si heureux qu'un de leurs bourgeois, nommé François Choppin, tua adroitement, deux jours après, Roche-Morte, lequel s'étoit endormi à la fenêtre d'une tour; ce bourgeois lui ayant tiré si justement une arquebuse que d'une balle il lui coupa la gorge et de l'autre la langue. Après cela les soldats de ces trois capitaines, se voyant sans chef, capitulèrent et rendirent la place aux habitants et au comte de Brissac, qui y étoit accouru, et en sortirent le 23 d'octobre.

Cependant le prince de Condé s'approchoit d'Angers, et amenoit avec lui les meilleures des troupes qui étoient au siége de Brouage. Il croyoit trouver le château en la puissance des huguenots, comme on lui avoit mandé, et espéroit ensuite se rendre maître de la ville et par ce moyen tenir en échec et en crainte toutes les provinces devers Loire. Etant arrivé à Beaufort (nos historiens n'ont point

remarqué comment il passa la rivière de Loire), il fit la revue de ses troupes, où il se trouva environ quatre mille combattants, dont il y avoit huit cents maîtres et douze cents arquebusiers à cheval. S'étant ensuite rendu auprès d'Angers et logé aux faubourgs de Brécigné et des Lices, il fit sonner les trompettes pour donner à ceux du château le signal de son arrivée; mais rien n'ayant répondu, car le château s'étoit déjà rendu aux habitants, le prince se vit en de très grandes transes.

En effet, outre Brissac et le duc de Joyeuse, qui étoient arrivés à Angers avec une petite armée, le duc de Mayenne, la Châtre, le duc d'Epernon et le maréchal de Biron y accouroient aussi avec de grandes forces de cavalerie. Les communes mêmes se levoient pour exterminer le prince et sa petite armée. Mais ce brave héros, ne perdant pas courage, employa toute la journée après son arrivée auprès d'Angers en escarmouches, qui furent sanglantes et furieuses, tant aux Lices qu'au faubourg de Brécigné. La nuit venue, le seigneur de Rohan, qui étoit avec le prince, lui dit qu'il falloit tout abandonner et qu'il n'y avoit aucun moyen d'échapper de ce péril que par la fuite et retraite, vû qu'ils étoient talonnés au milieu de tant de puissants ennemis; et voyant que le prince avoit de la peine à s'y résoudre, il monta à cheval dès la nuit même et piqua droit en Bretagne, où il se retira à petit bruit. Le prince fut contraint d'en faire autant, et laissa à Saint-Gelais et à d'Aubigné, l'historien, l'ordre et la charge de faire la retraite. Mais après le départ du prince tout se dissipa, peu s'étant sauvés à petites troupes et séparées. Le prince gagna, avec peu des siens, la Basse-Normandie et de là fit voile en Angleterre.

La ville d'Angers, délivrée de tous ces périls, demeura désormais paisible sous les ordres du roy, avec un grand penchant et inclination pour la Ligue, jusqu'à l'an 1589, que M. de Brissac en sera débusqué par le maréchal d'Aumont. MM. de Joyeuse et d'Epernon eurent commission pour commander en Anjou en ce temps-ici, comme gouverneurs de la province, ce qu'ils firent l'un après l'autre. M. de Joyeuse mit au château d'Angers Pierre de Donadieu, sieur de Picherie (1), qui a tenu ce gouvernement ou capitainerie jusqu'à sa mort, et même il sera gouverneur d'Angers et sénéchal d'Anjou.

Le 25 septembre 1586, la Levée de Loire se rompit, ce qui causa un dommage inestimable à tout le pays de Vallée. Ceux du Lion-d'Angers eurent permission de clore leur bourg de murailles. On

(1) Autrement Pychery et Puichairie.

commença d'y travailler, mais cet ouvrage est demeuré imparfait.

Le roy Henri III vint à Angers, où l'on lui fit entrée. Je n'en ai pu apprendre d'autres particularités sinon qu'après avoir entendu la harangue que lui fit au nom de la ville sire Jean Richard, sieur de Bois-Travers, lors maire d'Angers, le roy lui dit : « Je voudrois avoir beaucoup d'aussi bons sujets que vous. » Ce que quelques-uns expliquèrent des grands biens dudit Richard, d'autres de son affection au service du roy.

Or la guerre d'entre la Ligue et le roy de Navarre et les huguenots, continuant, plusieurs siéges et combats furent faits en Guyenne, où M. de Mayenne et M. Joyeuse commandèrent les armées catholiques. Celui de Joyeuse perdit la bataille de Coutras contre le roy de Navarre, le 20 octobre 1587, qui fut la première journée où les huguenots eurent de l'avantage. Du côté des catholiques, M. de Maillé-Brezé, illustre Angevin, y fut tué portant la cornette blanche de l'armée royale. Le comte de Montsoreau, le seigneur de Sautray, le sieur de Vaux de Chaumont et Jean de Lancreau, seigneur de la Saudraye, y demeurèrent prisonniers. Du côté du roy de Navarre, ces Angevins se firent remarquer pour y avoir bien fait : Fautrière, Longchamps, Chouppes, la Brunetière, dit le Plessis-de-Gesté, et Florent Guyot, sieur de l'Essart, qui fut depuis gouverneur de Saumur. On n'auroit jamais fini d'entreprendre d'écrire tous les siéges, prises et reprises et combats faits durant ce temps entre les deux partis. Jean de Lancreau, seigneur de la Saudraye et de la Haute-Porrée, gentilhomme angevin, signala son courage en toutes ces guerres pour le parti de la Ligue, où il commandoit un régiment que lui entretenoit Pierre de Lancrau, évêque de Lombez, son frère.

L'Anjou perdit en cette année son pasteur, messire Guillaume Ruzé, qui mourut à Paris. Il y fut inhumé en l'église de Saint-Paul, après avoir gouverné son diocèse, avec une approbation universelle, durant quinze ans. Son cœur fut apporté en l'église d'Angers, laquelle il avoit tendrement chérie, et mis en la chapelle des évêques, au lieu où l'on a depuis déposé le corps de messire Claude de Rueil, son petit-neveu et successeur.

Charles Miron fut nommé par Sa Majesté pour succéder à Guillaume Ruzé; mais, comme ce jeune ecclésiastique suivoit la cour et ne vint pas résider sur son évêché, sa conduite ne fut pas agréable à tout le monde : de sorte qu'on dressa même des cahiers de remontrances à Angers, à l'assemblée du clergé d'Anjou, contre lui, avec ordre aux députés pour les Etats de Blois de demander un autre évêque.

Le 25e jour de mars 1588, il se fit à Angers un horrible tremble-

ment de terre, sur les dix heures du matin; quelques-uns en furent si épouvantés qu'ils pensèrent en mourir de peur. Cela pouvoit être un présage du combat de Vimory et de la bataille d'Auneau, où le duc de Guise se vengea sur les huguenots et les reitres, qui étoient venus à leur secours, de la disgrâce que les catholiques avoient soufferte à Coutras. La gloire que ce prince en reçut augmenta la jalousie du roy contre lui: de sorte que Sa Majesté ayant résolu de le perdre à Paris au plus tôt, et d'y opprimer la Ligue, y fut néanmoins maltraité lui-même; la ville s'étant barricadée et ayant donné la chasse au régiment des gardes, ce qui obligea le roy de sortir de Paris et de s'enfuir à Chartres. Mais tout se raccommoda, et l'on publia l'assemblée des Etats-Généraux à Blois, au mois de septembre de cette année 1588.

Les députés des provinces s'y rendirent. Ceux d'Anjou furent : Charles Miron, évêque d'Angers, frère Pierre Marquis, docteur en théologie et prieur claustral de l'abbaye Saint-Nicolas-lès-Angers, zélé ligueur, et... (1); pour la noblesse : messire Mathurin de Rougé, chevalier, seigneur des Rues et de la Bellière, lieutenant des cent gentilshommes de la maison du roy; pour le Tiers-Etat :... (2). J'avois cru ci-devant, voyant le comte de Brissac au nombre des députés, qu'il étoit député de la noblesse d'Anjou; mais je n'ai point vu de preuve assurée comme j'ai fait de celle du seigneur des Rues; je m'imagine que le comte de Brissac y pouvoit bien être comme député de Bretagne. Tant y a que cette assemblée ne produisit rien de bon, et on n'en vit sortir que confusion et malheur : le meurtre de MM. de Guise, l'emprisonnement de plusieurs des députés et la révolte d'une infinité de villes contre le roy, en haine de cet attentat sur la liberté des Etats.

Le roy voyant donc que plusieurs princes, seigneurs et villes lui étoient mal affectionnés, essaya de s'assurer des principales. Il donna le gouvernement d'Angers à Loignac, l'un des meurtriers du duc de Guise; mais les Angevins, qui tenoient Loignac pour suspect, députèrent de leurs principaux bourgeois vers le roy, à Blois, qui obtinrent que ce gouvernement fût donné au sieur de la Rochepot.

Cependant la guerre recommença durant la tenue des États et continua encore après. La Garnache, en Poitou, qui tenoit pour le roy de Navarre et les huguenots, fut assiégée par l'armée catholique

(1) Le nom a été laissé en blanc par Roger. Bodin, *Recherches sur Angers*, édit. de 1823, page 565, dit que le troisième député du clergé était *Adam de la Gaure, grand vicaire et official d'Angers.*

(2) Nouveau blanc dans le manuscrit de Roger. Bodin, *ibid*, nomme *Hilaire Juheau* et *Jean Cotte-Blanche.*

et prise. Le Plessis de Gesté, dit en son surnom La Brunetière, gentilhomme angevin, brave capitaine, commandoit dedans pour le roy de Navarre.

Le duc de Mercœur, gouverneur de Bretagne, étoit de la Ligue. Le comte de Brissac, qui avoit de grandes habitudes à Angers, en Anjou et avec ce duc, vint en notre province après la clôture des Etats, et fit si bien qu'il obligea la ville d'Angers à pencher vers ce parti; mais le maréchal d'Aumont, du parti du roy, qui ne vouloit plus entendre parler de la Ligue et la haïssoit plus que les religionnaires, y étant aussi arrivé peu après, Brissac fut contraint de quitter la partie et d'Aumont demeura le maître.

Ayant fait entrer ses troupes par le château dans la ville, il força les barricades, qu'on avoit faites dans la Cité, avec peu de bruit et de résistance, et de là entra dans la ville. Ceci arriva la nuit du dernier jour de mars, entre le vendredi-saint et le samedi de Pâques de la même année. Le matin venu, les pauvres habitants furent bien étonnés de voir des corps-de-garde dans tous les carrefours et places et les rues pleines de soldats. Nos grands-pères, parlant de cette action, ne l'appeloient point autrement que *la prise de la ville*. En effet elle fut maltraitée par les troupes du maréchal comme une ville prise par assaut. Les rançonnements et violences furent excessifs et on n'épargna pas même les églises, qui furent obligées de se racheter par argent. J'ai entendu dire à un ancien religieux de l'abbaye de Saint-Nicolas-lès-Angers, docteur en théologie, mon confrère et très honnête homme, qui parloit de vue, que les religieux de l'abbaye de Saint-Nicolas, pour se rédimer de ce pillage, donnèrent une de leurs cloches au maréchal, n'ayant pas lors, et à coup près, la somme qu'on leur demandoit.

Nous avons un petit livret ou manifeste intitulé : *Doléances des vrais catholiques captifs et asservis de la ville d'Angers*, imprimé à Paris, chez Guillaume Bichon, l'an 1589, qui exagère furieusement tout ce qui se passa lors à Angers, et taxe plusieurs familles de la ville, et des principales et des plus qualifiées, qui avoient favorisé l'action du maréchal d'Aumont. Il loue le président Le Chat, lors maire, d'y avoir agi en homme de bien; l'abbé de Saint-Serge, curé de Morannes et l'archidiacre d'Outre-Loire, nommé Eveillard, sieur de Boutigny. Ce libelle dit des choses horribles contre le sieur Miron, évêque, et contre le sieur de Pichery, qui avoit favorisé l'entrée du maréchal et donna avec lui dans les barricades de la Cité. Aussi dit-on que Pichery, qui acheva ses jours à Angers et (1) au châ-

(1) Roger dit plus loin qu'il mourut aux eaux de Pougues, dans le Nivernais.

teau de cette ville dont il mourut gouverneur, après avoir témoigné plusieurs fois à MM. du chapitre de l'église d'Angers un très grand désir d'être enterré en leur église après son décès ; ils ne voulurent jamais lui accorder sa demande, se souvenant du bon traitement qu'eux et toute la ville avoient reçu de lui et du maréchal en cette occasion. Le prédicateur jacobin, appelé le père Prévost, qui avoit prêché naguères pour la Ligue et contre le roy, fut très curieusement recherché par les ordres du maréchal, qui le vouloit faire mourir; mais il s'étoit sauvé. M. Charron, celui qui a fait le livre *de la Sagesse*, avoit aussi prêché durant le carême de cette année-là, pour la Ligue et contre le roy, dans l'église de Saint-Maurille. Il se rétracta, le jour de Pâques, en l'église de Saint-Maurice, où il prêcha devant le maréchal et ses principaux officiers.

L'avarice et la cruauté des gens de guerre étant un peu apaisées et non assouvies, le maréchal se transporta le 13 avril à l'Hotel-de-Ville, où il fit faire une assemblée générale. Là, en vertu des lettres-patentes et commission de Sa Majesté, il destitua le président Le Chat de la charge de maire et mit en sa place le lieutenant criminel Ayrault, fit le rétablissement des vingt et quatre échevins et ordonna que les maires de la ville seroient changés tous les ans. Il fit transporter tous les canons et toute l'artillerie qui étoient à l'Hôtel-de-Ville, dans le château, laissant la pauvre ville d'Angers désarmée et dans un pitoyable état. Toutefois il en arriva ce bien que la ville, intimidée par cette rude touche, ne prêta plus l'oreille à aucune brouillerie ni faction, durant le reste de ce règne ni au commencement du suivant; mais au contraire se conserva toujours dans l'obéissance du roy, à quoi le zèle et la prudence de Marin Boylesve, sieur de la Maurouzière, contribuèrent beaucoup.

Mais si le roy Henri III fut heureux à l'entreprise d'Angers et à s'assurer de cette bonne ville, il fut malheureux en la plupart des autres, toutes les grandes villes du royaume avec la plupart des petites s'étant déclarées pour la Ligue. En cette extrémité, ce pauvre prince s'allia avec le roy de Navarre, huguenot; et ayant joint leurs armées allèrent assiéger Paris, vers la fin du mois de juillet. Mais Henri III ne fut pas plus tôt arrivé à Saint-Cloud qu'un moine Jacobin de Paris, animé par les Ligueurs, le tua d'un coup de couteau, s'étant approché de Sa Majesté sous prétexte de lui vouloir donner des avis secrets et importants de la part de quelques bons habitants et officiers de cette grande cité.

Ce roy ne fut pas regretté de la plupart des villes de France, à cause de l'opinion qu'on avoit qu'il étoit huguenot en son âme et qu'il favorisoit les huguenots, outre qu'il avoit grandement vexé son

peuple par impôts et subsides extraordinaires. On s'emporta même, dans Paris et ailleurs, jusqu'à des excès d'injures et de détractions horribles contre la mémoire de ce monarque. Il fut le dernier de la race des Valois, et eut pour successeur le roy de Navarre, qui étoit le plus proche héritier de la couronne, lequel se convertira dans quelque temps et, après de cruelles guerres, rétablira la paix et l'abondance dans le royaume et y fera revivre un siècle d'or.

Durant ce règne, quantité de beaux gentilshommes angevins firent paroître leurs courage et fidélité au service de Sa Majesté. Outre ceux dont nous avons parlé, j'ai remarqué ceux-ci entr'autres : Charles de Savonnières, Jean de Savonnières, dit la Troche, et Mathurin de Savonnières, seigneur de la Gaillardière; mais Louis de Savonnières, seigneur de Vallan, leur frère, suivit le parti de la Ligue et passa pour brave entre les braves.

HENRI IV, ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE ET DUC D'ANJOU.

Henri de Bourbon, roy de Navarre, qui étoit avec son armée devant Paris, voyant le roy Henri III expiré, se porta pour roy de France dès l'heure même; mais comme il faisoit alors profession ouverte de l'hérésie, la plupart des princes et seigneurs catholiques refusèrent de le reconnoître. Plusieurs de ceux qui étoient en l'armée du défunt roy se retirèrent et la plupart des bonnes villes, qui s'étoient déjà déclarées en faveur de la Ligue contre Henri III, se fortifièrent d'abondant en cette résolution : de sorte que notre magnanime Henri-le-Grand trouva des obstacles et des difficultés invincibles à tout autre qu'à lui, au commencement de son règne.

Il eut bien de la peine à retenir le maréchal de Biron, le père, et quelques autres seigneurs catholiques avec partie de l'armée du feu roy; après quoi il y joignit ses troupes religionnaires, et avec toute cette armée alla chercher le duc de Mayenne, qui commandoit les armées de la Ligue. Il y eut un furieux combat à Arques, entre les deux armées, où le duc de Mayenne fut battu.

L'Anjou fut extrêmement agité et troublé le reste de cette année; car quoiqu'il n'y eût point de grandes armées en cette province, il s'y faisoit néanmoins des courses et rançonnements à toute heure, entre les Royaux et les Ligueurs. Angers tenoit pour le roy avec les Ponts-de-Cé et le château de la Roche de Serrant; et les villes de Brissac, Pouancé, Chemillé, Châteaugontier et Craon pour la Ligue. On fit des forts en plusieurs bourgs et maisons de noblesse, en Anjou, et l'on fortifia même plusieurs églises à la campagne, pour s'y retirer dans les occasions.

Le château de Segré fut surpris par les ligueurs, en 1591, qui le rebâtirent et fortifièrent; mais le sieur de la Rochepot, gouverneur d'Anjou, y accourut promptement qui le reprit et le rasa, avec les fortifications et tout ce qu'il y avoit de meilleur. Le sieur de Pichery fit aussi abaisser les tours du château d'Angers, qui étoient couvertes, les fit percer et faire des canonières plus ouvertes et commodes que celles qui y étoient auparavant et qui n'étoient faites que pour le trait. Il fit en outre réparer tous les lieux qui en avoient besoin.

Durant ces troubles, les châteaux de Serrant, de Saint-Mars de la Jaille et de la Saulaye furent assiégés et bien défendus par ceux qui étoient dedans; la Saulaye entr'autres, dont la garnison se défendit si bien que le sieur de la Rochepot, qui l'avoit assiégée, avoit résolu de se retirer à Angers, lorsque le feu prit aux poudres des assiégés, ce qui les obligea de se rendre. Le susdit seigneur de la Rochepot commandoit lors en Anjou et y défendit courageusement les intérêts du roy contre toutes ces petites places et villes; car presque toute la province étoit de la Ligue, fors Angers, le château de la Roche-Serrant, dit autrefois la Roche-au-Moine, et les Ponts-de-Cé.

Rochefort, où les sieurs de Saint-Offange, qui étoient de la Ligue, s'étoient jetés et avoient mis une garnison de gens déterminés, incommodoit plus Angers et toute la province que toute autre place. J'ai entendu raconter des choses horribles des cruautés que cette garnison exerça, depuis ce temps-là jusqu'à l'an 1598, que la paix générale fut conclue. Les bonnes gens de tous ces quartiers-là, qui avoient essuyé ces violences, nous les ont racontées depuis avec étonnement.

La guerre étoit donc par tout le royaume. Les siéges de Paris et de Rouen sont remarquables; mais les Espagnols secoururent la Ligue et le roy ne prit ni l'une ni l'autre de ces villes. Il gagna pourtant la bataille d'Yvry, fit d'autres siéges fort heureusement et prit grand nombre de places; mais tout cela n'avançoit pas beaucoup ses affaires, les grandes villes et les meilleures provinces demeurant toujours attachées à la Ligue sans vouloir le reconnoître.

Il ne fit pas bien ses affaires en Bretagne ni en Anjou en 1592 : le prince de Conty et le prince de Dombes y firent deux siéges avec un fort malheureux succès. Angers et la province d'Anjou faisoient des clameurs et des plaintes continuelles contre les courses des garnisons de Rochefort et de Craon. François de Bourbon, prince de Conty, et Henri de Bourbon, prince de Dombes, se rendirent à ce sujet à Angers, au mois de mars de cette année, et avec Antoine de Silly, seigneur de la Rochepot, gouverneur d'Anjou, Pichery, capitaine du château d'Angers, les sieurs de Danville, de la maison de

Montmorency, le comte de Montsoreau, le marquis de Noirmoutier et Racan, seigneur normand, dressèrent, à Angers et aux environs, une armée de douze mille hommes avec laquelle ils allèrent assiéger la ville de Craon, où commandoit pour la ligue Pierre Le Cornu, seigneur du Plessis-de-Cosme, brave gentilhomme angevin qui y acquit beaucoup d'honneur.

La ville fut très furieusement attaquée, mais encore plus courageusement défendue. Les assiégeants commencèrent à la battre avec quinze pièces de canon, à la mi-avril, mais avec peu d'effet. A la mi-mars, le duc de Mercœur, gouverneur de Bretagne pour la Ligue, se mit en chemin avec une armée fort leste de Bretons et Angevins catholiques pour aller secourir cette place. Le 22e jour de mai, il attaqua l'armée royale et la mit en déroute, les Royaux ayant fait peu de résistance et s'étant mis sur la retraite à l'abord de l'ennemi. Le duc de Mercœur et son armée poursuivirent fort loin les Royaux, qui y perdirent presque tous leurs Anglois, leurs canons qu'ils abandonnèrent, leurs poudres et munitions et la plupart de leurs bagages. Les Royaux s'étant oubliés de rompre un petit pont après l'avoir passé, le carnage recommença en ce lieu-là: de sorte que l'on y compta deux mille morts en tout et davantage, la plus part Anglois, tout le chemin, depuis Craon jusqu'à Laigné, restant jonché des corps morts de ces misérables. Le duc de Mercœur n'y perdit que quinze ou seize soldats, qui se brûlèrent par accident, l'un d'entr'eux ayant mis, sans y penser, le feu aux poudres de l'armée royale.

Le duc de Mercœur avoit dans son armée les gentilshommes angevins qui suivent : Urban de Laval, seigneur du Bois-Dauphin et de Sablé en Anjou, qui fut depuis maréchal de France; René de Champagné seigneur de la Mothe-Ferchault, René d'Andigné seigneur d'Angrie, François d'Orvaux seigneur de la Mothe-d'Orvaux, René Du Chesne seigneur de Joncheraye, Pierre Pierres seigneur de la Perraudière, Jean de Gennes seigneur de Launay de Gennes, Jacques de Sarrigné seigneur de Champiré-Baraton, Antoine le Gay seigneur de Vaugirault, Madelon de la Hune seigneur de Murier, et plusieurs autres de Bretagne et du Maine aussi bien que d'Anjou.

Dans l'armée des Royaux, il y avoit aussi grande quantité de noblesse angevine, dont les principaux et les chefs de l'armée furent extrêmement maltraités par une pièce satyrique faite en vers françois, sur cette déroute, par le sieur de la Vallée, gentilhomme breton, qui étoit en l'armée du duc de Mercœur et est depuis mort canonnier du roy et lieutenant de l'artillerie au siége de Montauban, l'an 1621. J'ai été quelquefois dans la pensée de vous donner ici

cette pièce que j'ai ; mais après l'avoir bien examinée et considéré les injures atroces et piquantes qui y sont, je m'en suis déporté, et me contente de vous donner ici les noms des principaux seigneurs et gentilshommes qui y sont taxés et nommés, qui sont : les deux princes ci-dessus marqués, les seigneurs de Danville de la maison de Montmorency, de la Rochepot, de Noirmoutier, Saint-Phal, Rambouillet, le comte de Vertus, Racan normand, Madelet, Bastenay, Bussy, d'Achon, Pichery et le Plessis-Mornay; et les gentilshommes angevins que voici : les seigneurs Du Bellay et de la Courbe, de Villiers, la Grange de Niaffles, Chenu sieur du Bas-Plessis, Le Roux de la Roche-des-Aubiers, le comte de Montsoreau, le marquis de Villaines, les sieurs d'Espeaux, l'Enfant sieur de la Patrière, Foureaux, Carion de l'Espronnière, des Pruneaux, de Sorhoüette de Cheverue. Ces gentilshommes, quoique du parti royal, étoient catholiques.

Les Royaux, ayant gagné Châteaugontier, s'y reposèrent un peu et l'abandonnèrent au seigneur de Bois-Dauphin, qui les poursuivoit et s'en empara. Il y mit garnison, en fit raser les faubourgs et la fortifia. Ce siége fut cause que tout l'Anjou de delà la Maine fut ruiné. Au mois d'août de la même année, il y eut un petit combat à Saint-Rémy-sur-Loire, entre les Royaux et les Ligueurs, où Arthus de Saint-Offange, passionné ligueur et gouverneur de Rochefort, fut tué. Amaury de Saint-Offange, son frère, suivant l'exemple de son aîné, s'empara de Rochefort, s'y fortifia et la conserva glorieusement jusqu'à la paix de 1598.

Sur la fin de l'été de cette année, le prince de Conty, assisté du maréchal d'Aumont et des seigneurs et gentilshommes qui avoient été au siége de Craon, rassembla une armée des débris de la précédente, et, avec les troupes du maréchal et quelques nouvelles levées, alla assiéger le château de Rochefort, place très forte, comme son nom le témoigne, située en une île ou pré, sur le bord de Loire, à trois lieues d'Angers. Le siége y fut planté au mois de septembre, et la place battue de loin avec grande furie, y ayant été tiré plus de deux mille coups de canon. Mais d'autant que ce château est dans une plaine ou prée toute découverte, et qu'il fallut dresser les batteries assez loin, il ne fut point fait de brèche raisonnable : c'est pourquoi les assiégeants voyant la vigueur avec laquelle se défendoit Amaury de Saint-Offange, seigneur de la Saulaye, qui commandait en ce château, et sachant que François de Saint-Offange, frère d'Amaury, après avoir sollicité le duc de Mercœur, en avoit obtenu un puissant secours avec lequel il venoit en Anjou, il fut résolu dans l'armée royale de lever le siége sans attendre l'ennemi.

Le siége fut donc levé, le 12e jour de décembre, et les Royaux se

retirèrent sans y avoir fait de perte considérable. Les sieurs de Pichery et de Magnanne furent blessés, et le baron de Saint-Georges tué; mais une grande partie du peuple de la paroisse de Rochefort et des environs, qui s'étoit retiré en ce château au commencement du siége, y mourut de misère et de pauvreté. Dans l'armée du prince de Conty étoient : René Du Bellay seigneur dudit lieu, Martin Du Bellay seigneur de Commequiers son fils, Pierre de Laval seigneur de Lezay, François de la Tour-Landry comte de Châteauroux, le marquis de Noirmoutier, François de Daillon comte du Lude, Charles de Chambes comte de Montsoreau, Pierre Du Bellay seigneur de la Courbe et de Raguin, Mathurin de Montalais seigneur de Chambellay, René de Rougé seigneur des Rues, N.... de Savonnières seigneur de . . ., René de la Grezille seigneur de la Tremblaye, Charles Le Roux seigneur de la Roche-des-Aubiers, René Pierres seigneur de Belle-Fontaine, Anne de Coisnon seigneur de Briacé, Palamède de la Grandière seigneur dudit lieu, Claude de Racapé seigneur de Magnanne, qui y fut blessé, Pierre de Limesle seigneur de la Bouveraye, et autres gentilshommes d'Anjou et plusieurs du Maine et du Poitou.

Le siége de Rochefort ne fut pas plus tôt levé que le secours que le duc de Mercœur envoyoit aux assiégés arriva, sous la conduite de don Juan d'Aquila, Espagnol, François de Saint-Offange et autres capitaines bretons et angevins. Cette armée assiégea les châteaux de la Possonnière et de la Roche de Serrant, dit anciennement la Roche-au-Moine, qui se rendirent incontinent; et à cause qu'ils empêchoient les courses de la garnison de Rochefort, les victorieux les firent raser.

Hiret dit qu'on prit cette année en Anjou plusieurs personnes soupçonnées de sortiléges, qu'on appeloit sorciers, et qu'on les renvoya sans les punir, faute de preuves. Il dit qu'on les jetoit en l'eau, et lorsqu'ils n'alloient pas au fond, on jugeoit qu'ils étoient sorciers. En effet, j'ai lu dans plusieurs inquisiteurs, que dans les recherches et examens des sorciers, on avoit reconnu que ceux qui sont véritablement sorciers sont toujours fort légers, et qu'il est fort bon de les peser; et qu'on en a même trouvé qui ne pesoient que vingt ou trente livres, tandis qu'un homme pèse ordinairement cent ou six vingts.

Toutes les provinces de la France étoient affligées de la guerre civile aussi bien que l'Anjou; et le pauvre peuple ne pouvant presque plus respirer partout, on proposa des conférences entre les deux partis, pour essayer de trouver quelque accommodement aux affaires. Le roy différoit toujours sa conversion à la religion catho-

lique, et les seigneurs et villes de la Ligue ne le vouloient reconnoître qu'à la charge d'embrasser la religion romaine.

Sur ces entrefaites, un tiers-parti, qui s'étoit formé depuis quelque temps, étant prêt à éclore et causant beaucoup d'inquiétudes au roy, Sa Majesté appela enfin messire René Benoist, Angevin, prêtre, docteur et curé de Saint-Eustache de Paris, avec quelques autres prêtres, prélats et docteurs, pour conférer avec Sa Majesté touchant sa conversion; laquelle il fit enfin, avec l'abjuration de l'hérésie, le dernier jour de juillet 1593. Monsieur Benoist a eu l'honneur d'y avoir le plus contribué, par ses doctes et saintes exhortations et conférences. Le 2e jour d'août, la nouvelle en ayant été apportée à Angers, le *Te Deum* fut chanté à l'heure même à Saint-Maurice, en actions de grâces à Dieu de cette heureuse conversion; l'artillerie tant du château que de la ville tirée, et des feux de joie faits aux principales places de la ville. avec grandes réjouissances.

Cette joie fut redoublée par le renouvellement de la trève, laquelle n'ayant été au commencement que particulière, fut faite générale par tout le royaume; mais la guerre ayant recommencé entre le roy et la Ligue, et continué aux années 1595, 1596 et 1597, l'Anjou retomba en de grandes confusions. Landebrie, gouverneur de Sablé pour le roy, s'étant rendu odieux aux habitants de cette petite ville, par ses intolérances et vexations, ils coupèrent la gorge à la garnison et se déclarèrent derechef pour la Ligue; mais le sieur de Bois-Dauphin remit depuis cette place et celle de Châteaugontier, avec le Mans, entre les mains du roy; Rochefort et Craon tinrent aussi pour la Ligue et furent des dernières à reconnaître le roy; aussi bien que Mirebeau et Ancenis, et les garnisons de toutes ces places commirent de grandes hostilités en Anjou jusqu'à ce temps-là.

En 1594, la chapelle de Notre-Dame des Ardilliers de Saumur commença à être célèbre par plusieurs miracles, que Dieu y opéra sur ceux qui y allèrent réclamer l'assistance de la Sainte Vierge. Une petite fille bohémienne ou égyptienne, comme on les appelle, qui étoit paralytique depuis deux ans, y reçut une parfaite santé, et plusieurs autres personnes pareillement : ce qui convia quantité de paroisses des environs d'y aller en procession. Ces miracles se renouvelèrent encore en 1617, 1618 et années suivantes, de toutes lesquelles choses il y a attestations très authentiques et même des discours imprimés, où je renvoie le lecteur.

Le roy, après s'être réconcilié à l'Eglise, ne put d'abord se réconcilier à tout le monde, et trouva encore des oppositions, tant à obtenir son absolution de Rome qu'à réduire la plupart des villes

possédées par la Ligue. Il vint néanmoins à bout de tout cela fort heureusement, et eut son absolution; et Lyon, Rouen, Toulouse et autres bonnes villes se rangèrent sous son obéissance après Paris. Rochefort, Craon et les troupes du duc de Mercœur, qui se tenoient sur les marches de Bretagne en Anjou, continuoient cependant toujours leurs courses et faisoient mille désordres. D'autre part, plusieurs voleurs se mirent à courir la campagne et à voler, par grandes troupes, en Anjou. On en prit quantité, qui furent pendus à Angers, ce qui donna un peu de soulagement à la province; mais elle fut d'ailleurs extrêmement incommodée en cette année d'une sécheresse, la plus grande qu'on eût vue de la mémoire des hommes, et fit périr une grande partie des biens de la terre, et d'une grêle prodigieuse qui tomba le 19 de juin en plusieurs lieux d'Anjou, dont elle gâta les fruits et grains. Ce dommage se fit sentir principalement le long des rivières de Loire et de l'Authion. Hiret et Bruneau ont écrit qu'on vit des grains de cette grêle plus gros que des pommes de pin. Ces fâcheux accidents furent suivis de maladies et d'une cherté prodigieuse, et tout cela, avec les courses et rançonnements des garnisons de Rochefort, Craon et Tigné, et quelque reste de guerre qui continuoit, réduisit l'Anjou en un pitoyable état. Le château de Tigné fut néanmoins pris, en 1596, par le sieur de la Rochepot.

Le roy, pressé par les cris des Angevins et Bretons, maltraités par les garnisons de ces places et par les troupes du duc de Mercœur, résolut de se transporter en Anjou, pour y donner ordre. Ayant donc repris Amiens sur l'Espagnol, et chassé cet ennemi de la frontière de son royaume, il vint en Anjou en 1598.

Il arriva à Angers le 7 mars de la même année, où il fut très magnifiquement reçu. Les habitants sortirent hors la ville, bien armés et en bon ordre, et formèrent un beau bataillon en une grande pièce qu'ils prirent pour champ de bataille, sur le bord du chemin du Pont-de-Cé à Angers. Le roy y étant arrivé, eut la curiosité de considérer ce bataillon, ce qu'il fit très exactement; et, en se retirant, dit aux princes et seigneurs qui étoient auprès de Sa Majesté, qu'il trouveroit là plus de bonnes cautions que de bons soldats. Le *Te Deum* fut chanté; et le tonnerre de l'artillerie se fit ouïr à l'ordinaire.

Dans ce voyage, le roy calma tout le reste des orages de la Ligue. Mirebeau se rendit, et Villebois, qui en étoit gouverneur, lui en apporta les clefs. Les sieurs de Saint-Offange traitèrent aussi pour Rochefort, et le sieur du Plessis de Cosme pour Craon. Ils obtinrent les uns et les autres une ample et entière absolution des meurtres, vols et rançonnements qui avoient été commis par leurs soldats

durant toutes les guerres de la Ligue, nonobstant les oppositions et les cris des habitants d'Angers, qui se plaignirent hautement des horribles cruautés et violences des garnisons de ces deux places, pratiquées depuis dix ans contre les lois de la guerre. Guillaume Fouquet de la Varanne, qui étoit lors fort avant dans les bonnes grâces du roy, fut un puissant intercesseur à faire recevoir ces messieurs et leurs garnisons en grâce. Les traités pour ces deux places de Rochefort et de Craon sont tout au long dans l'histoire de Mathieu, où je renvoie le lecteur.

Tandis que le roy étoit à Angers, il prit un très grand plaisir à aller souvent à l'église de Saint-Maurice, entendre le service divin, et fut prendre le divertissement de la promenade autour de la ville. Il y donna aussi audience au bon père Chappouin, et lui donna permission de réformer les Cordeliers, ce qu'il fit. Il commença cette réforme par le couvent de la Basmette d'Angers, où il introduisit les Recollets, à quoi il fut fortement appuyé par le sieur Miron, évêque d'Angers: on en vint à bout nonobstant la résistance de Hernault, maire d'Angers, et autres principaux de la ville, qui firent leurs efforts pour maintenir les Cordeliers à la Basmette. Les Pères Recollets ont, depuis ce temps-là, fait bâtir un petit hospice aux Lices, qui est fort joli et commode, et qui s'accroît et s'augmente prodigieusement et, pour tout dire, un peu plus que le bien de la ville et de la Basmette ne requièrent.

Le duc de Mercœur ayant appris que le roy étoit à Angers et que Craon, Rochefort et Mirebeau, Ancenis et Tiffauges s'étoient rendus, commença d'entrer en de grandes transes et inquiétudes. Pour surcharge d'affliction, on lui fit dire que la plupart de la noblesse de Bretagne qui étoit de son parti étoit prête à l'abandonner, et que le roy se disposoit à marcher vers Nantes. En cette extrémité, il envoya la duchesse, sa femme, à Angers, avec leur fille unique. En arrivant, on leur refusa la porte, avec mépris et injures. Sur ce refus, elles se retirèrent au Pont-de-Cé où la duchesse de Beaufort, maîtresse du roy, les alla quérir en sa litière et les ramena à Angers, où elles reçurent des honneurs extraordinaires que la duchesse de Mercœur prit pour une espèce de satisfaction.

Là on proposa le mariage de la fille unique du duc et duchesse de Mercœur avec le fils naturel du roy et de la duchesse de Beaufort, appelé César, Monsieur, et depuis duc de Vendôme; ce qui ayant été immédiatement conclu (1), le traité général avec le duc de Mercœur

(1) Le contrat de mariage, en date du 5 avril 1598, dont la minute est conservée dans l'étude de M. Pachaut, notaire à Angers, a été imprimé par M. Godard-Faultrier. V. *l'Anjou et ses Monuments*, vol. 2, p. 487.

et le reste de la Ligue suivit bientôt après, ce qui fit la paix générale du royaume. Ce fut lors que l'ancienne prophétie, dont on trouvoit l'explication si difficile, fut accomplie, à savoir que la guerre civile ne seroit terminée qu'en la *Ville Noire;* car il n'y a point de ville dans le royaume qu'on puisse appeler plus proprement *Ville Noire* qu'Angers, tant à cause des couvertures des maisons, qui sont toutes généralement d'ardoises et font paroître la ville fort noire à la regarder ainsi par-dessus, qu'à cause des murs de la plupart des maisons qui sont bâties de cette même pierre ardoisine.

Tout cela s'étant passé durant le mois de mars à Angers, le roy resta encore en notre ville jusqu'au commencement d'avril, le 4e jour duquel mois il mit la première pierre du grand autel de l'église des Capucins d'Angers, en Reculée. Le bâtiment de ce couvent avoit été commencé il y avoit quelques années, et les Capucins s'étoient logés d'abord en la maison dite du Saint-Esprit; mais ils s'en étoient retirés durant les guerres de la Ligue, et étoient allés à Nantes. Le roy donna de quoi parachever l'église et le monastère de ces bons Pères en Reculée, avant que de partir d'Angers, et les habitants d'Angers y contribuèrent à l'envi.

Le 9e jour d'avril, le roy partit d'Angers, après y avoir demeuré plus d'un mois avec grand plaisir. Il alla à Nantes, et là fut fait l'*Edit* appelé depuis *de Nantes*, en faveur des religionnaires, en conséquence duquel les hérétiques ont eu six lieux en Anjou qu'ils appeloient églises, savoir : Angers ou Sorges, Saumur, Baugé, Craon, Châteaugontier, la Gounaudière et Pringé; mais celui-ci leur a été ôté, depuis quelques années, par le seigneur de Gallerande qui a repris la religion de ses illustres et très nobles ancêtres. Après le départ du roy, l'on commença de travailler à la démolition des châteaux et forteresses de Rochefort, Craon, Saint-Mars de la Jaille et autres petits forts, ce qui fut promptement exécuté à la grande joie des Angevins; les souvenirs des cruautés et maux qui avoient été commis par les garnisons de ces places les conviant à en hâter la destruction et le renversement.

On travailla aussi avec la même diligence à exterminer les loups, qui couroient vers Craon, Segré et Châteaugontier, le Louroux et Bécon, et mangeoient les jeunes garçons et filles qu'ils trouvoient à la campagne. Ils en dévorèrent et blessèrent si grand nombre que la noblesse de ces quartiers-là fut obligée de monter à cheval, pour les tuer et prendre, et l'on fit une procession à Angers pour implorer l'assistance de Dieu et sa bénédiction sur cette entreprise, et le succès en fut favorable. Nous avons encore vu, en 1640 et 1650, des hommes qui avoient été blessés de ces loups, petits garçons, et s'é-

toient sauvés avec beaucoup de peine de leurs pattes et griffes. On croit que la cause pourquoi ces loups étoient devenus si horriblement carnassiers étoit qu'ils avoient mangé quantité de corps morts de ceux qui avoient été tués à la déroute de Craon, en 1592, ce qui avoit encore, outre cela, causé une contagion au Craonnois après ce siége et défaite.

Or, le roy retournant glorieux du voyage d'Anjou et de Bretagne, à Paris, et ayant rétabli le calme dans tout son royaume, se préparoit à faire de grands efforts contre l'Espagnol et l'archiduc, qui avoient naguères pris plusieurs villes en Picardie; mais la paix fut faite entre ces deux couronnes, à Vervins, en la même année de 1598, au grand contentement des sujets des deux états, qui en firent des feux de joie en toutes les bonnes villes, ce que ceux d'Angers n'oublièrent pas aussi.

Je finis l'histoire de ce siècle par cette glorieuse paix; mais je crois que mon lecteur sera bien aise, avant que de passer au suivant, de m'entendre dire un mot des hommes illustres que l'Anjou produisit en ce siècle, desquels je n'ai point encore parlé ou que je n'ai remarqués que légèrement et en passant.

Guillaume et Martin Du Bellay, qui ont écrit les Ogdoades ou mémoires des choses les plus remarquables arrivées sous François Ier, etc., ont heureusement joint les armes avec les lettres. La France, l'Italie et l'Allemagne ont retenti, durant tout un siècle, du nom illustre et glorieux de ces deux grands héros. Nos historiens françois, et Mezeray entr'autres, qui est le plus estimé de tous, les ont comblés de louanges. Charles-le-Quint, empereur et roy d'Espagne, disoit que Guillaume Du Bellay, seul, avoit plus ruiné les affaires de lui empereur que tous les autres capitaines françois ensemble.

Jean Du Bellay, évêque de Paris et cardinal, célèbre par ses ambassades à Rome et en Angleterre, touchant le divorce de Henri VIII, lequel il avoit mis en termes d'accommodement, et par mille autres belles actions et harangues importantes, mort à Rome l'an 1560.

Eustache Du Bellay, cousin du précédent, fut aussi évêque de Paris après lui, et non moins célèbre. Il assista au concile de Trente, où il se fit admirer et aimer de tout le monde.

Joachim Du Bellay, très excellent poète françois, lequel les auteurs de ce temps-là ont égalé à Ronsard, le prince des poètes françois, comme il dit lui-même parlant à Ronsard :

Disant, comme tu sais, pour me mettre en avant,
Que l'un est plus facile et l'autre plus savant.

Ce noble poète angevin fut chanoine de Paris et seigneur de Liré en Anjou, vers Chantoceaux. Il fit quelques années de séjour à Rome, auprès du cardinal Du Bellay son parent, où il dit qu'il s'ennuyoit fort, témoins ses Regrets et autres belles poésies sur ce sujet. C'est une chose admirable que la facilité et l'abondance de ce génie, dont tous ceux qui liront les œuvres de ce divin poéte avec attention, comme j'ai fait, demeureront d'accord. Il a chanté avec plaisir notre Anjou et notre fleuve de Loire, dont je lui sais plus de gré encore que de tout le reste. Le tombeau du roy Henri II, qu'il fit en vers latins et françois, est une pièce que tout le monde a estimée, et très excellente pour le temps. Enfin Joachim Du Bellay mourut à Paris, l'an 1560, mais il ne mourra jamais dans la mémoire des savants.

Eustache, René et Jacques Du Bellay, seigneurs dudit lieu et de Thouarcé, braves seigneurs qui servirent dignement nos roys en ce siècle-là. Le dernier fut gouverneur d'Anjou et comte de Tonnerre.

René Du Bellay, évêque du Mans, docte prélat, mort à Paris l'an 1546, et enterré en l'église de Notre-Dame de cette ville-là.

François d'Espeaux, seigneur de Vieille-Ville, comte de Durtal et maréchal de France, n'a laissé passer aucune occasion, dans toutes les guerres de François Ier, Henri II, François II et Charles IX, où il n'ait fait paroître sa valeur. Il étoit très brave et tout bouillant de courage, mais un peu sujet au vin. Nous écrirons tout au long sa vie en notre Histoire Généalogique des maisons illustres de l'Anjou (1).

Arthus de Cossé, seigneur de Gonnord, et Arthus de Cossé, seigneur de Brissac, tous deux maréchaux de France. Le premier appelé le Maréchal de Cossé, et le second le Maréchal de Brissac, sont si fameux en nos histoires françoises, que le soleil n'est pas plus visible que la générosité et les belles actions de ces deux héros. L'heureuse conduite du maréchal de Brissac en Piémont, durant plus de dix ans, sans aucun secours considérable, sera admirée des siècles à venir comme elle l'a été dans le sien. Le maréchal de Brissac étoit non seulement très brave entre les braves, mais encore très bien fait de sa personne; ce qui fut cause qu'il fut passionnément aimé de Diane de Poitiers, dite *la Valentinoise*, maîtresse du roy Henri II, ce qui donna de la jalousie à ce roy contre notre maréchal, dont ce brave guerrier ne se trouva pas mieux.

Charles de Cossé, son fils, a égalé le mérite de ses père et oncle; et après les avoir suivis dans les guerres de Henri II et Charles IX et s'être signalé sous Henri III et Henri IV, aux guerres de la Ligue, a

(1) Nous n'avons pas retrouvé cet important travail.

aussi été fait maréchal par Henri, après qu'il eût rendu la ville de Paris à ce monarque.

Urban de Laval, seigneur de Bois-Dauphin, qui avoit donné des preuves de son courage à toutes nos guerres civiles, fut aussi fait maréchal de France, au même temps que Brissac à peu près. L'un et l'autre de ces deux derniers maréchaux a vécu jusqu'au siècle suivant.

Jean de Thevalles, seigneur dudit lieu.

André de Lancrau, Jean de Lancrau, seigneur de la Saudraye et Jean de Lancrau, aussi seigneur de la Saudraye, ayeul, père et fils, ont dignement servi nos rois en toutes les guerres de ce siècle.

Pierre de Lancrau, évêque de Lombez, fils d'André de Lancrau et frère de Jean, fut un savant et vertueux prélat, qui a fait plusieurs belles fondations à Lombez, après quantité de dons et aumônes.

Lamotte Châteauroux, cadet de la maison de la Tour-Landry en Anjou.

Le sieur de Prunay, de la maison de Billé.

Le baron d'Ingrandes, près Châteaugontier, et son frère, le sieur de Chouppes, qui défendit Mirebeau, dont il étoit gouverneur pour les huguenots, contre les comtes du Lude et de Brissac, qui le prirent en 1568.

Les deux frères de Soucelles seroient dignes d'une éternelle louange, pour s'être rendus recommandables aux guerres de Henri II, s'ils n'eussent point embrassé l'hérésie.

Antoine et René la Chapelle-Rainsouin, dignes successeurs de Jean la Chapelle-Rainsouin, qui fut un des ôtages que donna M. de Montpensier à Naples, et dont le sieur de Fouqueraux a fait mention en ses Capitaines illustres.

Cornillon, camarade de François d'Espeaux, maréchal de Vieille-Ville.

Honorat de l'Espronnière, seigneur dudit lieu, en la paroisse de Vezins.

Pierre, Guy et René Carrion, seigneurs de Nerlieu et du Pastis, dont les descendants ont succédé à la terre et seigneurie de l'Espronnière de Vezins et la possèdent à présent.

Mathurin et René de Rougé, seigneurs des Rues, tous deux lieutenants des cent gentilshommes de la maison du roy.

Le capitaine Boisjourdan, dit Bajordan.

Frezeau, seigneur de la Frezelière.

Charles de Savonnières, seigneur de la Troche, chevalier.

Antoine de Savonnières, seigneur de la Gaillardière, qui fut tué au siége de Châteaubriand, l'an 1596.

Jean de Savonnières, seigneur de Saint-Germain, lequel on appeloit *le Crochu*, à cause de ses diverses blessures qui le rendoient contrefait. Il fut aimé et chéri du roy Henri-le-Grand, qui donna plusieurs fois des louanges à sa valeur.

René de la Grézille, seigneur de la Tremblaye, qui fit plusieurs belles actions durant les guerres de la Ligue; et le sieur de Sorhouette, soldat déterminé, qui y acquit aussi beaucoup de réputation et de bien.

Le capitaine des Bruyères, de Bauné en Anjou, lequel Jean Le Frère dit avoir été valeureux au possible, et s'est grandement signalé aux guerres des religionnaires, dans le parti des catholiques.

Jean Le Frère a encore parlé de quelques autres courageux Angevins : L'Enfant, sieur de la Patrière, et le sieur de Simère, dont j'ignore le surnom; le capitaine Chauvigné et son frère, tous deux nommés de la Mabillère par Le Frère; les deux fils du capitaine Chauvigné et le sieur de Coué en Anjou.

Ceux-ci ont excellé dans les lettres; je commence par les théologiens.

René Benoist, curé de Saint-Eustache, né à Savennières, fut élevé en l'abbaye de Saint-Nicolas-lès-Angers, en qualité de serviteur-domestique, et où il apprit les premiers éléments des sciences avec une ardeur qui n'est pas imaginable. J'ai ouï dire à nos anciens religieux qu'il alloit tous les soirs étudier une heure ou deux à la lumière des lampes de l'église. De là il fut à Paris, où il étudia en philosophie et théologie; et y fit un si grand progrès qu'il fut estimé de tout le monde et mérita d'être fait curé de Saint-Eustache de Paris, qui est un bénéfice des plus considérables du royaume, et ensuite fut nommé à l'évêché de Troyes. Il a fait quantité de livres, que les curieux pourront voir dans les anciennes bibliothèques.

Théophraste Bouju, Jean Grandin, Léonard des Aubiers, Clément Marchand, Jacques Tigeou, Mathieu Rousseau et frère Jean Marchand.

En 1502, Jean Joubert, Angevin et religieux profès de l'abbaye Saint-Aubin d'Angers, étoit évêque d'Arcusance et en réputation d'un très savant homme dans les lois.

René Chopin, excellent jurisconsulte et fameux avocat au parlement de Paris, a fait la Police Ecclésiastique, le Monasticon, un Commentaire sur la Coûtume d'Anjou et autres excellents ouvrages estimés de tous les doctes.

Jean Bodin, de la même profession, qui dans ses livres de la République, du Théâtre de la nature et de la Démonomanie, a fait voir tout ce qu'un excellent génie est capable de produire.

Pierre Le Loyer, avocat et depuis conseiller au présidial d'Angers,

ne me paroît pas moins recommandable que les deux dont je viens de parler. Toute l'Europe a admiré son livre des Spectres, dont les étrangers se sont fournis à l'envi des François; mais ses petites poésies ne m'ont pas plu, pour la plupart, et n'approchent en aucune façon de celles de Joachim Du Bellay.

Pierre Ayrault, lieutenant criminel d'Angers, a acquis un renom immortel dans ses ouvrages de la Pratique judiciaire et *de Potestate patris*.

Georges Louet, appelé l'Aristographe, y a fait autant par ses célèbres arrêts.

François Grimaudet, avocat du roy à Angers, et Guillaume de Lesrat, n'ont pas été en une moindre réputation au sujet de leurs ouvrages.

Jean Le Masle enquêteur à Baugé, Mingon sénéchal de Beaufort, Pierre Poisson sieur de la Bodinière, Pierre de L'Hommeau, François Davy d'Argentré et Gabriel Michel sieur de la Roche-Maillet, ont enrichi le siècle et nos coûtumes de leurs doctes écrits.

François Errault, chevalier, seigneur de Chemans, natif de Durtal, fut garde-des-sceaux, en 1543, après avoir fait paroître sa doctrine et son éloquence en l'exercice des charges de conseiller au parlement de Paris et de maître des requêtes.

Guillaume Poyet, très savant jurisconsulte, fut président au parlement de Paris et chancelier de France.

Jacques Gourreau fut avocat général au parlement de Bretagne et docteur régent à Angers.

Dans la poésie, nous avons eu : Jean Avril, sieur de la Roche, prieur de Corzé; frère Guillaume Boivin, religieux-chantre de l'abbaye de Saint-Serge; Pascal Robin, seigneur du Faux; Bellet; Lazare et Antoine de Baïf; Jean Le Mercier; Germain Collin; Michel Théard, dit Barezé; Lezin et Martial Guyet; Charles de La Huette, dit le Poète Champêtre; Charles Bonverrier, natif de Saumur; Georges Du Tronchay, seigneur de Balladé; Jean Rouen; Claude Guérin Daronnière; David Aubin, sieur de Morelles; Jean Poisson, sieur de la Bodinière; N. Quetin; Jean Baudon, sieur du Brossay; Jean Maugin, dit le Petit-Angevin, et Nicolas Du Mont, natif de Saumur.

Parmi les ouvrages de ces auteurs, qui se trouvent dans les bibliothèques des curieux de ce temps-là, il y a des pièces un peu foibles.

Dans la médecine ont réussi ceux-ci : Bernard de Pontoise, médecin du pape Alexandre VI, est enterré en l'église de Saint-Michel de la Pallud, où il est dépeint en une vitre avec son épitaphe. Il mourut environ l'an 1522. André Du Breil; Jean Felot, sieur du Ponceau, et Pierre Piculus.

Ceux-ci se sont fait renommer dans les mathématiques et les arts : Jean Abraham, dit Launay, très profond en la géométrie et arithmétique.

René Boivin, le plus excellent graveur de son temps, qui a vécu plus de cent ans.

Adam et Gilbert Vandelant, très excellents peintres et mathématiciens. Gilbert a fait l'excellent tableau qui est au tombeau du roy René, à Saint-Maurice.

Simon Haye-Neuve, natif de Châteaugontier, a passé pour le plus habile architecte de France, de son temps.

Il ne faut pas oublier ceux qui se sont plu à écrire des discours, histoires et harangues. Parmi nos Angevins de ce siècle-là on remarque : Guy de Lesrat, qui a fait imprimer ses Remontrances;

M. d'Allencé, qui a fait le Bréviaire du noble;

Pierre de la Primaudaye, qui a fait l'Académie Françoise;

Pierre de la Pinelière, qui a fait un excellent discours contre les poètes et la poésie;

Jacques Bouju, qui a fait les Douze Règnes;

Et Jean et Charles de Bourdigné, dont nous avons les histoires.

Nous ajouterons à tous ceux-là ceux qui se sont employés à la traduction des auteurs, qui est un emploi assez ingrat; néanmoins ceux-ci n'y ont pas mal réussi, au jugement des honnêtes gens.

Jean Renart, sieur de la Minguetière, a traduit Paul-Emile, en 1555.

Gilbert de la Brosse, aumônier de Monsieur François, duc d'Anjou, a traduit d'italien en françois la Perfection de la Vie Politique, du seigneur Paul Paruta.

Jacques Bouju a traduit les six premiers livres de Tite-Live.

Louis Vincent a traduit l'Excellence de la femme, d'Agrippa.

Pierre Tedehan a traduit le Théages de Platon, et Pierre Poisson a traduit le livre *de Militia Cæsaris*, de Pierre Ramus.

L'Anjou a encore produit deux très excellents personnages, dont peu de personnes ont parlé et lesquels je serai bien aise de faire connoître aux siècles à venir.

Le premier est Mathieu Cointreau ou Cointrel, cardinal, né à Morannes en Anjou l'an 1519, d'une honnête famille, non noble, relevée ni riche. Son père, Hilaire Cointrel, et sa mère, Guyonne Vivian, le firent élever et instruire aux sciences, au Collége d'Angers, où il fit quelques progrès. Les facultés de ses parents n'étant pas suffisantes à l'entretenir, il fut obligé de se mettre précepteur en une bonne maison, où il faisoit répéter de jeunes enfants en poursuivant lui-même ses études. De là il alla à Rome où, par une heureuse fatalité, il fut placé en la maison du seigneur Hugues Bon-

compagne, depuis cardinal et pape, duquel il se fit aimer. Sous Paul IV, il eut de l'emploi aux expéditions des dates et signatures, où il acquit beaucoup de réputation. Il eut l'honneur d'accompagner le cardinal de Ferrare en la légation de France, et le cardinal Alexandrin en celle d'Espagne, et se fit aimer de l'un et de l'autre. Au retour de cette légation, il trouva à Rome le seigneur Hugues Boncompagne, au service duquel il avoit premièrement été, lequel venoit d'être promu au cardinalat. Ce prince de l'Eglise, ayant plus de moyens d'avancer notre Mathieu Cointrel, redoubla envers lui ses témoignages d'amitié : de sorte que Pie V étant mort sur ces entrefaites et le même cardinal ayant été élu pape, sous le nom de Grégoire XIII, il fit notre Mathieu Cointrel référendaire de l'une et l'autre signature, et ensuite grand-dataire, où cet illustre Angevin se comporta avec tant d'équité et de prudence que son nom est demeuré et est encore en une grande vénération en la daterie. Enfin après tout cela Grégoire XIII le créa cardinal-prêtre du titre de Saint-Estienne au Mont-Celius, en la promotion du 13 décembre 1583. Il ne jouit de cette illustre dignité que deux ans, car il mourut l'an 1585, au temps que l'Anjou, sa patrie, étoit affligée de la guerre civile aussi bien que toute la France. Il avoit un grand penchant à avancer ses parents, neveux et petits-neveux, dont on voit encore les familles à Angers; mais les guerres civiles de France l'en empêchèrent tellement que tous ces gens-là n'ont reçu de ce grand cardinal que l'honneur qu'il a fait à sa famille et à sa patrie et la généreuse émulation qu'il leur a laissée d'imiter ses vertus. Il fut enterré à Rome, en l'église de Saint-Louis, en une belle chapelle qu'il y avoit fait bâtir, où il a fait de belles fondations en faveur de la nation françoise. Ciaconius lui donne pour armes : écartelé au premier et quatrième, comme le pape Grégoire XIII, au second et troisième d'argent à la croix pleine d'azur. Il est à croire qu'il prit les premier et quatrième quartiers pour gratifier ce pape, son bon maître. Mais le même Ciaconius s'est abusé, au feuillet 1257, où il parle pour la deuxième fois du cardinal Contarelle et de sa mort, disant qu'il étoit Manceau : sur quoi apparemment s'est fondé le sieur Courvaisier de Courtrilles, qui, en son Histoire des évêques du Mans, a aussi fait notre Cointrel Manceau, mais la tradition et les témoignages authentiques que nous avons de sa naissance à Morannes et la connoissance que nous avons des descendants de la famille du cardinal Cointrel, tant du côté paternel que maternel, que l'on voit encore tous à Angers et qui soutiennent que ce cardinal étoit Angevin, font voir clairement qu'il n'a point été Manceau, mais véritable Angevin.

Le second de nos deux Angevins est Guillaume de Lesrat, qui est mort président du présidial d'Angers et a exercé, durant ce siècle, plusieurs belles et honorables charges en Italie et en France. Voici un abrégé de sa vie, tiré d'une épitaphe composée pour être mise en l'église de Saint-Michel-du-Tertre d'Angers, lieu de sa sépulture.

Guillaume de Lesrat naquit à Villiers-Charlemagne, en la fameuse province d'Anjou, de parents illustres et zélés à la piété et religion chrétienne. Il fut, dès sa tendre jeunesse, instruit aux bonnes lettres, où il fit un grand progrès, et particulièrement aux droits civil et canon, dont il fut fait docteur avec un grand applaudissement de tous les doctes. S'étant ensuite attaché à la plaidoirie, il y réussit très parfaitement et passa pour un des plus fameux avocats de son temps. Le désir de la gloire croissant en lui, il alla à Rome où il fut commis à la garde de plus grand parc, *majori parco præficitur;* et ayant donné des preuves de sa prudence, de son courage et de son esprit dans cet emploi, le pape, qui avoit entendu dire quantité de belles choses de Guillaume de Lesrat, lui donna la conduite d'une armée, qu'on destinoit contre les ennemis du Saint-Siége, avec laquelle Guillaume de Lesrat remporta de grands avantages; après quoi ce souverain pontife le fait comte et chevalier. Mais, sur ces entrefaites, quelques François des amis de Guillaume de Lesrat et les ambassadeurs de France, qui étoient à Rome, lui ayant remontré qu'il n'étoit pas raisonnable que sa patrie fût privée de ses assistances et de ses soins pour les donner à une nation étrangère, il déféra à leurs avis et s'en revint en France, où il fut fait conseiller au grand-conseil. Après qu'il eut exercé cette charge sept ans, il fut nommé lieutenant-général d'Angers par Sa Majesté; et ensuite fait président au siége présidial du même lieu, où il se gouverna avec beaucoup de prudence et de modération durant la fureur des guerres des religionnaires. Il mourut le 10 juillet 1563, âgé de 64 ans, grandement regretté des savants et de tout le peuple d'Angers, et fut inhumé en l'église de Saint-Michel-du-Tertre de cette ville.

Voici encore un mot de plusieurs illustres prélats, sortis de notre Anjou, qu'il ne faut pas oublier.

Simon de Maillé-Brezé, premièrement religieux-profès et abbé du Louroux en Anjou, et depuis archevêque de Tours et prieur de Montreuil-Bellay.

René de Daillon, évêque de Bayeux et prieur de Château-L'Hermitage.

Philippe de Cossé, évêque de Coutances et grand aumônier de France, et abbé de Saint-Jouin de Marnes dont il étoit religieux-profès, frère des maréchaux de Brissac et de Cossé.

Arthus de Cossé, fils naturel du maréchal de Brissac, fut aussi évêque de Coutances, en 1574.

Mathurin de Savonnières fut évêque de Bayeux, en 1582.

Le calme dont jouissoit la France fut un peu troublé, au commencement de ce siècle, par la guerre de Savoie, où le roy triompha de l'orgueil et des artifices du duc et se fit donner la Bresse, pour récompense du marquisat de Saluces qui avoit été le sujet de cet armement. Ensuite de cela, ce grand monarque voulut joindre les myrthes de l'amour à ses lauriers, et se maria à la princesse de Toscane, Marie de Médicis, qui lui donna au bout de l'an un dauphin, qui fut le roy Louis XIII.

Le commerce et le labourage continuèrent de fleurir en Anjou, et les églises et la piété, dissipées durant les guerres, à se rétablir; on en bâtit même de nouvelles en quelques lieux : à Baugé entr'autres un monastère de Capucins, et à Doué un de Recollets.

Le sieur de la Rochepot, gouverneur d'Anjou, alla en ambassade en Espagne, et laissa au sieur de Pichery, gouverneur de la ville et château, le soin des affaires de toute la province, où celui-ci se comporta en honnête homme. Il fit paroître, aussi bien que toute la ville, beaucoup de dévotion à gagner le jubilé de 1600, concédé par Clément VIII, qui fut d'autant mieux reçu des Angevins que les troubles de la Ligue avoient interrompu et refroidi les meilleurs exercices de dévotion.

Les feux de joie que l'on fit à Angers pour la naissance de M. le Dauphin furent suivis de l'acclamation des bons François d'Angers pour la promotion faite en cette année du sieur de Pichery à la charge de sénéchal d'Anjou, dont François de Daillon, comte du Lude, se démit. Cette illustre charge avoit été longtemps possédée par ses ancêtres, et auparavant par ceux de Craon. J'ai cru que c'étoit ici le lieu de rapporter les noms de ceux qui l'ont tenue et qui sont venus à ma connaissance.

Du temps de Foulques-Nerra, environ l'an 1018, étoit sénéchal d'Anjou : Geoffroi Fulcredi, 1018.

Joslen de Tours, 1160.

Isembard, 1164.

Etienne de Mathas, 1176.

Robert de Turneham, 1195.

Guillaume des Roches, 1200 et 1215.

Amaury de Craon, 1240.

Maurice de Craon, 1250.

Maurice de Craon, 1272.

Marc de Beauvau, 1280.

Jean de Beauvau, 1325.
Jean de Saintré, 1367.
Pierre d'Avoir, 1371.
Guillaume de Beauvau, 1400.
Pierre de Beauvau, 1420.
Louis de Beauvau, 1440.
Pierre de Brezé, 1442.

M. l'abbé Ménage, en ses Remarques sur la Vie de Mathieu Ménage, nous a donné deux sénéchaux qui m'étoient inconnus, savoir : Simon d'Aunet, seigneur de la Grande-Bourgonnière, qui épousa Antoinette de Brezé, et Jacques d'Aunet, son fils, aussi seigneur de la Bourgonnière, qui épousa Yolande de Ville-Prouvée. Il n'a point marqué la date du temps qu'ils ont exercé cette charge ; si cela est, je juge que ça été vers l'an 1442, et que Simon d'Aunet aura succédé à Pierre de Brezé, parent de sa femme.

Jean de Beauvau, 1460.
Jean de Lorraine, 1471.
Jean de la Gruture, 1484.
Jacques de Daillon, 1500 à 1515.
Jean de Daillon, 1545.*
Guy de Daillon, 1560.
François de Daillon, 1590.
Pierre de Donadieu (Pichery), 1602.
Louis de Rohan.
Louis de Rohan.
Pierre de Rohan, 1620.
Louis de Rohan, pour la deuxième fois, 1623.
Abel de Servient, 1655.

L'an 1603, le roy, après avoir rétabli les jésuites en son royaume, redoubla ses royales faveurs envers ces pères et leur donna sa propre maison de la Flèche, en Anjou, en laquelle il avoit été conçu, pour y bâtir un collége. Il leur donna encore une grande somme d'argent, pour y bâtir ; ce que firent ces bons pères, avec une magnificence digne de la main royale et bienfaitrice de ce monarque. Le sieur de la Varenne-Fouquet prit un grand soin de cet édifice, par l'ordre du roy, et l'a rendu un des plus beaux bâtiments de l'Europe, tant dans l'église que dans le vieil et nouveau collége. Dès cette année, l'on commença d'y faire leçon en la grammaire, rhétorique, philosophie, mathématiques, théologie et hébreu. Pour la subsistance et fondation de cette maison, le roy donna le revenu des commandes des abbayes de Belle-Branche et Melinaye et le prieuré de Saint-Jacques de la Flèche, qui étoit autrefois conventuel, de l'ordre des chanoines

réguliers de Saint-Augustin. Enfin Henri-le-Grand conçut une si grande affection pour ces pères et cette maison qu'il ordonna que son cœur y fût porté après sa mort, ce qui fut exécuté l'an 1610.

Cette même année de 1603, l'Anjou fut affligé de la peste, et principalement la ville d'Angers, où il se trouva si grand nombre de malades de cette contagion que l'on fut obligé d'acheter le lieu de la Panthière qu'on a depuis appelé la Santé (1), pour les y loger et traiter. Le sieur de Pichery et MM. du corps de ville prirent un grand soin de faire soigner ces pauvres malades. Les pères Recollets d'Angers sont dignes de louanges pour s'être exposés en cette occasion à aller visiter et assister les pestiférés, comme ils ont encore fait depuis en toutes les autres occasions où Dieu nous a visité et affligé de ce fléau. Les habitants de Beaufort firent bâtir à ces bons pères un couvent en leur ville en ce même temps.

MM. les maire et échevins d'Angers ne se contentèrent pas des bons offices qu'ils rendirent aux malades en cette occasion: ils travaillèrent encore en ce même temps à la commodité de toute la ville en faisant raccommoder les grands ponts et refaire l'arche de la Croix-Dorée, ce qui fut achevé en cette année. On érigea une belle croix de cuivre doré sur cette arche, qui lui en a donné le nom.

Les habitants de La Flèche voulurent, à l'exemple de ceux de Beaufort, avoir des Recollets dans leur ville. Le sieur de la Varenne trouva à propos de leur donner la maison des Cordeliers de cette ville-là, dont il eut bien de la peine à venir à bout à cause de la résistance des écoliers du nouveau collége de cette ville-là, dont le nombre étoit déjà très grand et qui firent de furieuses insultes aux soldats que le sieur de la Varenne avoit fait venir à ce sujet. C'est une chose admirable de considérer combien les lettres florissoient alors au collége de La Flèche, par les soins, le travail, la piété et la doctrine des jésuites, et le grand nombre d'écoliers qu'ils y attiroient, qui se montèrent en cette année jusqu'à trois mille. Cette affluence a continué jusqu'à l'an 1650, qu'elle a diminué à cause des guerres; mais les jésuites n'ont rien relâché de leur part de leurs veilles, exercices et travaux, lesquels ils continuèrent avec l'édification de tout le monde et au grand bonheur de notre province, que j'estime heureuse de posséder en cette maison royale cette sainte et docte compagnie.

Chopin a remarqué, en son livre de la Police, que l'on se plaignoit en Anjou, en cette année, de quantité de personnes qu'on soupçon-

(1) Situé dans l'ancienne paroisse de Saint-Nicolas d'Angers.

noit de sortilége et qu'on y voyoit plusieurs mariés qui assuroient avoir l'aiguillette nouée par ces sorciers.

Nous eûmes après cela un sujet de joie qui nous fut commun avec le reste de la France : ce fut l'élection du pape Léon XI, qui étoit de même maison que la reine; mais cette joie fut courte, Léon étant décédé peu après. Paul V lui succéda, et pour son élection on fit feu de joie à Angers avec *Te Deum*, comme l'on avoit fait pour son prédécesseur.

Le 31 mars 1605 fut faite à Angers la pompe funèbre de Donadieu sieur de Pichery, chevalier de l'ordre du roy, capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur de la ville et château d'Angers, lieutenant pour Sa Majesté en Anjou, et sénéchal dudit pays. Il étoit mort à Pougues depuis peu, et son corps avoit été apporté à Angers et mis en l'église des Carmes : de là il fut conduit en l'église cathédrale, par une procession solennelle de tous les corps académiques et de l'église de Saint-Maurice, suivis des compagnies du Présidial, Hôtel-de-Ville, Université, Election, Marchands et tous les capitaines de la ville. Le service fut fait, en la même église de Saint-Maurice, avec beaucoup de pompe; après quoi le corps fut porté en l'église des Jacobins, où il a été inhumé et où on lui a élevé un superbe tombeau de marbre blanc (1). Les frais de cette pompe funèbre ont monté à huit mille livres.

Louis de Rohan, prince de Guéménée, succéda à sa charge de sénéchal d'Anjou et en fut pourvu en cette année; et le sieur de la Varenne-Fouquet à son gouvernement de la ville et château, où il fut reçu le 5 septembre.

Hiret raconte qu'en 1606, il naquit à Angers, au faubourg de Brécigné, un monstre. C'étoit un enfant qui avoit deux têtes, quatre bras et quatre jambes, et deux parties féminines, en deux corps collés, attachés ensemble depuis l'estomac en bas. Il rapporte aussi l'établissement des foires du Louroux et de Bécon à l'an 1607, qui ont continué depuis.

Ce fut sur la fin de cette année que commença le plus furieux hyver qu'on eût vu de la mémoire des hommes. Les rivières furent glacées durant deux mois, et si fortement qu'hommes, chevaux et charrettes passoient par-dessus; les neiges furent aussi très hautes, ce qui fut cause qu'on l'appela le Grand-Hyver, comme on a continué de faire jusqu'à l'an 1660.

Au mois d'avril, après que le froid fut passé, il y eut grande réjouissance à Angers, pour la naissance d'un troisième fils de France,

(1) La statue, agenouillée, de Puichairie est conservée au Musée d'Angers.

lequel Sa Majesté fit nommer duc d'Anjou. On tira l'artillerie à Angers et l'on y fit des feux de joie accompagnés du *Te Deum;* mais ce prince ne porta pas longtemps la qualité de notre duc, ayant pris celle de duc d'Orléans après la mort de son frère, second fils de France, qui arriva l'an 1611.

Les pauvres, qui se plaignoient du grand nombre de fêtes, furent écoutés par le sieur Miron, évêque d'Angers. Pour les soulager il retrancha, par l'avis de son clergé, les fêtes des mercredis d'après Pâques et la Pentecôte, qu'on gardoit auparavant cela; et au même temps donna permission aux Pères Capucins de s'établir à Saumur, ce qu'ils firent en cette année, et on leur bâtit un beau couvent en l'île de cette ville.

Le docte Barclay, Ecossois, docteur ès-droits, étoit à Angers depuis trois ans, où il s'étoit mis à enseigner. Il accourut une foule d'écoliers de toutes nations au bruit de sa doctrine, ce qui fut cause d'une infinité de désordres dans Angers. Dès l'an 1606, plusieurs écoliers des plus mutins avoient commis de grandes insolences au sujet du port d'armes, lors étroitement défendu, ce qui fit beaucoup de peine au sieur des Matras-Bautru, assesseur au présidial et maire d'Angers. Cette année, un reste de ces mutins et une nouvelle troupe de déterminés, qui se firent tous appeler *la bande grise*, recommencèrent leurs violences et voleries, qu'ils commettoient même en plein jour. Les archers et sergents n'en osoient approcher. Enfin on s'avisa d'y employer les écoliers les plus hardis des autres nations, Normands, Bretons et Manceaux, qui en vinrent à bout et les dissipèrent. Après en avoir tué et blessé plusieurs, on en prit quelques-uns qui furent punis.

Ce grand exercice de lettres et ce concours admirable des écoliers en notre Université, étoient des fruits de la paix que l'incomparable Henri-le-Grand faisoit goûter à ses peuples. Mais, ô malheur! le traître coup d'un scélérat nous ravit ce monarque le 14 mai 1610, lorsque ce roy préparoit le plus auguste triomphe du monde, pour le couronnement de la reine son épouse. Le cœur de ce victorieux monarque fut apporté à La Flèche et mis en l'église des Jésuites, avec une pompe funèbre très auguste; où ces Pères et leurs écoliers firent paroître, dans leurs épitaphes, poèmes lugubres et oraisons funèbres, les plus belles productions de l'esprit aussi bien que les mouvements les plus passionnés de la douleur. On fit aussi des services à Angers, pour l'âme de ce monarque, dans toutes les églises et particulièrement à la cathédrale, avec beaucoup de pompe et de magnificence.

LOUIS XIII ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE ET DUC D'ANJOU.

Louis XIII étoit à peine âgé de dix ans lorsqu'il succéda au roy Henri, son père, Il alla dès le lendemain, 11 de mai, au Parlement, se seoir en son lit de justice, où il fit déclarer et reconnoître sa mère régente. Il donna ensuite ses ordres dans toutes provinces, pour y entretenir la paix et la tranquillité, ce qui réussit heureusement. On employa ensuite une partie de l'armée qu'avoit levée le roy défunt à secourir les princes allemands, qui prétendoient au duché de Julliers, ce que le maréchal de la Chastre exécuta habilement.

L'année suivante, les religionnaires firent à Saumur une assemblée des plus notables de leur parti, espérant tirer quelque avantage de la minorité du roy; mais toutes leurs cabales et monopoles ne se terminèrent qu'à faire naître de grandes confusions et jalousies entr'eux. Le sieur Du Plessis-Mornay, gouverneur de Saumur, fut élu président de cette assemblée, comme un des plus zélés à l'avancement du parti; mais il ne put rien faire, sinon d'obtenir l'établissement d'une Université pour ceux de la Religion en cette ville de Saumur. On y fait leçon en philosophie et théologie, et en grec et hébreu.

Monsieur duc d'Orléans, frère du roy, étant mort cette année, Monsieur d'Anjou, son frère, prit cette première qualité et quitta celle d'Anjou, dont il n'a point effectivement eu l'apanage. C'est pour ce sujet que je ne l'ai point mis au rang de nos ducs et que j'en ai donné la qualité au roy dès l'entrée de son règne. Le 3e jour de juillet de cette année, le ciel parut tout en feu à Angers, et on y entendit le plus épouvantable tonnerre du monde. Au même temps le maréchal de Bois-Dauphin plaça, dans la chapelle de Notre-Dame de Précigné, les Cordeliers, qui avoient été ôtés de La Flèche, et leur donna de quoi s'accommoder et bâtir une maison en ce lieu de Précigné, ce qu'ils firent après.

L'histoire raconte avec plaisir la magnificence du carrousel fait à Paris, au sujet du mariage du roy, conclu en ce temps. Il se passa alors une magnifique action à Angers : ce fut l'entrée du maréchal de Bois-Dauphin comme gouverneur de la province; car M. de la Varenne ne l'étoit que de la ville et château. Toutes les cérémonies ordinaires y furent pratiquées : les habitants se mirent sous les armes; le *Te Deum* fut chanté; l'artillerie de la ville et du château tirée; les harangues de tous les corps de Justice et de l'Université, aussi bien que celle du Clergé terminèrent cette action. Jamais on ne vit à Angers une plus belle troupe de noblesse qu'étoit celle qui

accompagnoit ce maréchal, qui étoit de sept à huit cents gentilshommes, les plus lestes du monde.

Au mois de juin de cette année commencèrent les différends d'entre le sieur Charles Miron, évêque d'Angers, et le chapitre de son église, qui ont tant fait de bruit dans toute la France. Ils prirent leur commencement d'un règlement que cet évêque fit signifier à l'abbesse des religieuses du Ronceray, touchant les processions, leur enjoignant de n'en laisser plus entrer aucune dans leur chœur, et sur quelques autres choses. La plupart des religieuses ayant appelé comme d'abus de ce règlement, la dame abbesse (1), plus complaisante aux volontés de l'évêque y déféra, et le jour du Sacre, à la procession solennelle du Saint-Sacrement, fit fermer les portes du chœur de son église, ce qui causa un grand scandale : de sorte que le chapitre de l'Eglise d'Angers, voyant cette innovation, fut obligé de se pourvoir et fit ouverture des portes du chœur du Ronceray par arrêt de la cour. Mais le sieur Miron, non content de ce trouble, en excita encore d'autres à l'encontre du chapitre de Saint-Maurice, touchant l'exemption de la juridiction de l'évêque. Les parties étant enfin convenues d'arbitres, sur ce sujet, le différend fut renvoyé au profit des chanoines, dont l'évêque appela au Parlement et s'y pourvut; et il y fut encore condamné, et le chapitre maintenu.

La régence de la reine qui s'étoit toute passée dans une douce paix, fut troublée sur la fin par une guerre qu'excitèrent les princes, dont les prétextes furent le bien public et la réformation de l'Etat. Ces brouilleries ne durèrent pas longtemps et cessèrent par le traité de Sainte-Menehould, fors en Bretagne et en Anjou où le duc de Vendôme, qui avoit avec lui une bonne partie de la noblesse de Bretagne, Anjou et le Maine, continuoit de faire des courses. Ces choses, jointes au refus qu'on fit à Poitiers d'y recevoir M. le prince, dont il se plaignoit hautement, obligèrent le roy de faire un voyage dans ces provinces.

Il prit son chemin par la levée de la Loire et fit son entrée à Saumur, où il fut parfaitement reçu. Le sieur Du Plesssis-Mornay alla au-devant de Sa Majesté avec le plus de noblesse qu'il put assembler, et lui fit préparer le château où le roy voulut loger. Après avoir demeuré deux jours à Saumur, le roy alla à Poitiers où on lui fit une fort belle réception. Après y avoir rétabli le calme et pacifié cette province, il vint à Angers et y arriva, avec une très belle cour, le 8e jour d'août.

(1) Simone de Maillé-Brezé.

Voici un abrégé de l'entrée qu'y fit ce monarque, dressé sur le discours qui en fut imprimé chez Hernault en ce même temps. Ce récit est un peu confus et embrouillé, car il ne dit pas même expressément par quelle porte entra Sa Majesté; mais on voit bien que c'est par celle de Saint-Aubin. Au reste il y a une infinité d'inscriptions, anagrammes et devises très belles et ingénieuses, que le lecteur y pourra voir s'il aime ces sortes de choses.

Le sieur Lanier, lieutenant-général d'Angers, qui étoit allé à Poitiers, rendre ses respects au roy, au nom de la ville, en étant de retour le 1er jour d'août, donna avis que le roy et la reine sa mère désiroient faire leur entrée à Angers le mardi ou mercredi suivant. Aussitôt on mit la main à l'œuvre pour préparer toutes choses, et l'on dressa plusieurs portiques, galeries, arcades, pyramides, arcs-triomphants et figures, tant à la porte Saint-Aubin qu'aux carrois de Sainte-Croix, la Place-Neuve, rues Saint-Laud et Saint-Michel. Le roy n'arriva que le vendredi 8e du même mois d'août, suivi d'une très belle cour. A un quart de lieue de la ville, il trouva deux bataillons d'environ 2,000 hommes, des douze compagnies, les plus lestes du monde. Le roy les considéra attentivement et les prisa beaucoup, comme firent aussi les seigneurs qui accompagnoient Sa Majesté.

Le sieur de la Blanchardière-Gourreau, major, qui étoit à la tête des deux bataillons, y harangua Sa Majesté, avec beaucoup de grâce.

A la barrière du faubourg de Brécigné étoient Jean Bodin sieur de Brizay, maire, avec les échevins et le corps de ville, qui lui offrit les clefs avec une belle harangue, qu'il accompagna d'une autre pour la reine.

Leurs Majestés s'étant placées chacune sous un riche poële, qu'on leur avoit préparé, marchèrent le long du faubourg et arrivèrent à la porte Saint-Aubin, où elles trouvèrent le Présidial, au nom duquel le sieur Le Chat, président, fit les harangues, tant au roy qu'à la reine-mère.

Le capitaine Mondière étoit à cette porte, avec sa compagnie de 300 habitants habillés en matelots et vêtus de satin et taffetas incarnat, blanc et bleu, qui en bordoit les avenues, et des fausses portes et ouvrages qu'on y avoit faits.

Là étoit aussi le clergé, dont le roy et la reine reçurent les respects et entendirent la harangue : ensuite de quoi Leurs Majestés marchèrent, suivies de toutes les compagnies et ordres, le long de la rue Saint-Aubin, toujours sous leurs poëles; celui du roy porté par les sieurs Jarry, Des Hommeaux-Cupif, Cherreau et Nepveu,

échevins; celui de la reine par les sieurs Bonvoisin, de Chevreue, Héard et Bomeris-Cupif, conseillers de ville.

Au milieu de cette rue étoit l'Université, dont le recteur harangua doctement. A la place Sainte-Croix étoit un théâtre bocager, sur lequel devoient paroître douze jeunes écoliers, qui s'étoient préparés à réciter un excellent poëme à l'honneur de Sa Majesté; mais, faute de temps, un seul, habillé en nymphe, parla.

Au bas de la place Neuve, il y avoit encore plusieurs figures et devises; cette place, aussi bien que toutes les autres rues par où passèrent Leurs Majestés, tendues de belles tapisseries et sablées.

Le roy ayant passé par la porte Angevine et étant arrivé à Saint-Maurice, y fut reçu par le sieur Miron, évêque, et le clergé de la cathédrale; et ce prélat, après la bénédiction donnée et le serment reçu, présenta au roy le surplis et l'aumusse, que prit Sa Majesté, et le *Te Deum* fut chanté fort mélodieusement, durant lequel le roy resta au chœur en surplis.

Les prières achevées, le roy prit son chemin par la rue Saint-Laud et le Pilory, où il y avoit encore un théâtre très bien orné, d'où sortit un jeune enfant, qui récita des vers à l'honneur du roy, et une jeune Oreade qui en récita à l'honneur de la reine. De là, Leurs Majestés allèrent au logis qu'on leur avoit préparé, appelé le *Logis de Lancrau*, qui est à présent aux prêtres de l'Oratoire, où elles se reposèrent.

Le lendemain au matin, le juge de la Prévôté avec sa compagnie les alla saluer, et fut présenté par le maréchal de Bois-Dauphin et très favorablement écouté.

Le dimanche suivant, sur le soir, fut fait un combat naval sur la rivière, entre les deux ponts, le Grand et les Treilles, que Leurs Majestés voulurent voir et y prirent un très grand plaisir. On dressa un fort, vers le quai de la Poissonnerie, qui fut attaqué et pris par une partie de cette armée navale, et défendu par l'autre; et il y eut plusieurs attaques et assauts.

D'Angers, le roy alla à Nantes, où le duc de Vendôme l'alla trouver, après avoir licencié ses troupes au port du Pèlerin : de sorte que le calme étant rétabli partout, Paris eut le bonheur de revoir Sa Majesté, et la célèbre action de sa majorité. Tout cela fut suivi de la tenue des Etats-Généraux du royaume, qui avoient été accordés par le traité de Sainte-Ménéhould. L'assemblée des Etats d'Anjou avoit été préalablement faite, et on y avoit nommé députés ceux qui suivent : pour le clergé, Charles Miron, évêque d'Angers; Léonor d'Estampes de Vallancé, abbé et baron de Bourgueil; Louis de la Grézille, chanoine de l'Eglise d'Angers, et René Pothery, grand-prieur

de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers; pour la noblesse, messire Martin Du Bellay, prince d'Yvetot et marquis de Thouarcé; et pour le tiers-état; François Lanier, lieutenant-général d'Angers, et Etienne Du Mesnil, avocat et ci-devant maire de la même ville. Ils se rendirent à Paris à l'ouverture des Etats-Généraux, et y eurent de beaux emplois.

Cette année de 1615 a été longtemps appelée *l'an des grandes eaux :* aussi furent-elles si grandes à Angers que depuis quarante ou cinquante ans on n'avoit rien vu de semblable. Le 14 de mars, tous ceux qui demeuroient sur les ponts délogèrent, à cause des grands vents et de la furie de l'eau. Toutefois le mal ne fut pas grand, et on en fut quitte pour l'incommodité de ne pouvoir cheminer par la grande rue, qui étoit remplie d'eau depuis la porte Chapellière jusqu'à la Trinité. On éleva, vers la fin de cette année, une forme de pilier et pyramide, pour l'assurance des ponts, où l'on mit cette petite inscription : CECY A ÉTÉ BASTI EN L'ANNÉE 1615, APPELÉE L'AN DES GRANDES EAUX.

La rivière de Loire crut aussi et s'enfla prodigieusement, abattit une partie des ponts de Saumur et emmena plusieurs moulins.

Le 29 août 1615, Christophe Fouquet, Angevin, président au parlement de Rennes, mit la première pierre au couvent des Carmes de Challain, qu'il fonda et fit bâtir. Ce fut aussi en ce temps que les pères Minimes commencèrent de s'établir à Angers, où ils firent d'abord accommoder une petite chapelle. Les pères Augustins firent aussi bâtir un joli couvent à Montreuil-Bellay en Anjou.

Sa Majesté, qui avoit entrepris le voyage de Bordeaux pour accomplir son mariage, y eut quelques traverses de la part des princes, auxquels les religionnaires se joignirent. Cela fut cause d'une guerre où le maréchal de Bois-Dauphin, notre gouverneur, commanda d'abord l'armée royale; mais ayant été soupçonné d'intelligence avec les princes, il fut obligé de quitter le commandement à M. de Guise et de se retirer en son gouvernement. Y étant arrivé, il jeta son mécontentement sur cette province, et la remplit de soldats qui y commirent de grandes insolences; mais les habitants d'Angers, ayant imploré l'assistance du sieur de la Varenne-Fouquet, leur gouverneur particulier, ce galant homme y donna ordre, fit cesser les violences et obtint un ordre précis de faire sortir de la province toutes les troupes qui y étoient. Ces soldats ne s'étoient pas encore retirés du pays d'Anjou qu'il fut visité par de nouveaux hôtes : c'étoient le duc de Vendôme et ses troupes, qui avoient aussi pris les armes contre le roy et qui, après avoir ravagé la Bretagne, s'étoient jetés sur l'Anjou et le Maine. Quelques cavaliers détachés

de ces troupes ayant donné jusqu'aux portes d'Angers, les habitants, qui étoient en garde à la porte Saint-Nicolas, en tuèrent trois ou quatre et donnèrent de la terreur aux autres. La conférence de Loudun acheva de dissiper tous ces orages, dont on fit des feux de joie à Angers avec le *Te Deum*.

Durant cette tranquillité, le Jeu de Mail, qui est au Pré d'Allemagne, fut fait, dressé et planté d'ormeaux, par les soins de Pierre Ayrault, lors maire de la ville d'Angers. Gohin, marchand de soie, entreprit de le conduire à sa perfection à ses propres dépens, pourvu qu'il lui fût permis de prendre deux sols de tous ceux qui y voudroient jouer durant certaines années, dont il fit convention avec MM. de la Ville et de l'Université, et de quoi il s'acquitta parfaitement bien. C'est à présent l'un des plus agréables lieux qui soient en Anjou. Durant qu'on travailloit à cet ouvrage, un jeune seigneur allemand, de la maison de Nassau, mourut à Angers et y fut enterré au cimetière de ceux de la Prétendue (1) où on lui a érigé un superbe tombeau. Frédéric et Adolphe, princes de Holstein, neveux du roy de Danemark et de la reine d'Angleterre, y assistèrent avec quantité de seigneurs allemands et anglois, dont la ville d'Angers étoit lors toute remplie, et ce convoi fut fort magnifique.

Le sieur Miron, évêque d'Angers, fâché de n'avoir pas réussi dans ses innovations et procès contre le chapitre de son église, se démit de son évêché et le permuta, avec la permission du roy, avec le sieur de la Varenne-Fouquet, fils du marquis de la Varenne, lequel en fit prendre possession, le 16 octobre 1616, par le sieur Foussier, grand doyen. Ce nouveau prélat vint peu après à Angers, et s'appliqua à ses fonctions épiscopales avec un zèle et piété angéliques. Il perdit au commencement de l'année 1617 messire Guillaume de la Varenne-Fouquet, son père, dont on fit le service à Angers avec grande solennité. Le père Boucher, Recollet, fameux par son Bouquet Sacré, y fit l'oraison funèbre; on en fit autant chez les jésuites de la Flèche, où le corps fut inhumé, au-dessous du lieu où est le cœur de Henri-le-Grand. Le 24 avril suivant, le même prélat, Guillaume de la Varenne, mit la première pierre de l'église des Minimes et contribua de ses biens à faire ce bâtiment.

La guerre civile ayant recommencé pour une troisième fois entre le roy et les princes, ces mouvements furent apaisés par la mort du maréchal d'Ancre. La reine-mère fut reléguée à Blois, et M. de Luynes entra en la faveur et confidence du roy, ce qui causa encore bientôt des troubles et de la guerre.

(1) C'est à dire la *Religion Prétendue Réformée*.

Messire Martin Du Bellay, fils aîné de M. le marquis Du Bellay, fut fait gouverneur d'Anjou, en l'absence et durant la disgrâce du maréchal de Bois-Dauphin. On lui fit une très belle entrée à Angers le 18 septembre. Tous les habitants étant sous les armes, il entra par le portail Saint-Nicolas, où il fut salué de cette infanterie et ensuite harangué par tous les corps. Sur la fin de cette année, fut faite, à Rouen, l'assemblée des notables.

Au mois de mai 1618, vinrent à Angers des religieuses dites Ursulines, qui se logèrent d'abord en la rue Lyonnoise, au logis de Puy-Gaillard, qu'elles avoient acquis quelque temps auparavant; mais ce logis ayant été retiré, elles allèrent se placer en la rue de l'Hôpital, en une belle maison qu'elles acquirent. Elles y ont joint quelques jardins et maisons voisines et ont fait bâtir une belle église, en 1642, avec un très beau monastère. Elles se sont obligées d'instruire et enseigner gratuitement toutes les filles de la ville, pour l'effet de quoi elles ont ordonné quatre classes.

La reine-mère, qui s'ennuyoit à Blois, s'étant retirée à Angoulême, avec l'assistance du duc d'Epernon, il y eut quelques brouilleries et guerres dans les provinces d'Angoumois et Limousin; mais tout cela fut bientôt apaisé par un accord et traité, qui portoit entr'autres articles que le gouvernement du pays et duché d'Anjou seroit donné à la reine-mère. Le maréchal de Bois-Dauphin fut récompensé de la somme de 200,000 livres, et quitta (1); et les lettres de la reine, de gouvernante et de lieutenante-générale pour le roy au pays d'Anjou, furent lues à Angers, la juridiction tenant, le 14 septembre. Le commandeur De La Porte fut fait gouverneur de la ville d'Angers, et le baron de Pont-Château du château.

Le roy et la reine-mère s'étant visités à Tours, la reine-mère en partit pour se rendre en son nouveau gouvernement. Le 15 octobre elle partit de Saumur, où elle avoit été retenue, et arriva le même jour aux Ponts-de-Cé, où elle coucha. Le lendemain, une troupe de noblesse de plus de huit cents gentilshommes très bien montés, et qui avoient à leur tête le maréchal de Bois-Dauphin, le commandeur De La Porte, les marquis Du Bellay et de Brezé et le comte de Montsoreau, alla au-devant de Sa Majesté. Ces seigneurs et gentilshommes ayant fait offre de leurs troupes et de leur service à la reine, ils se rangèrent en haie le long du chemin, pour envisager ce nouveau soleil. Elle, de sa part, les ayant assurés de sa faveur et protection, passa outre; et à douze cents pas de la ville, dans une pièce de terre faisant partie d'Espluchard, maison bâtie par le Bon

(1) C. a d. se démit de son gouvernement.

Roy René et dans laquelle le grand roy François et Madame la duchesse d'Anjou, sa mère, s'arrêtèrent et soupèrent en 1518, elle trouva cinq bataillons partis en échiquier détaché, composés chacun de six cents mousquetaires lestes; celui du milieu fourni d'autant de piquiers armés à cru, bordé seulement d'un rang de mousquets, les enseignes disposées en tête; et si bien que de toutes parts les rangs faisoient face, et pouvoit-on se promener autour des escadrons sans empêchement. De plus l'on borda ce champ, le long de ses fossés, d'une haie de mousquetaires et piquiers, mêlés également; ces piquiers, richement couverts, ayant le hausse-col, ce bord dressé de la jeunesse, qui avoit voulu faire part et paroître en cette action.

La reine-mère s'étant approchée de ce bataillon, le sieur de la Blanchardière-Gourreau, doyen des conseillers du Siége-Présidial, et capitaine et sergent-major, se mit à la tête de cette petite armée et harangua Sa Majesté avec beaucoup de politesse, qui lui répondit avec sa grâce ordinaire; de là elle fit conduire la litière où elle étoit autour de ce petit camp, suivie tant de la noblesse angevine que de sa cour, et elle ne la laissa pas plutôt que l'air se vit pêle-mêlé de feux et du bruit d'une agréable escopetterie, qui dura, par reprises, fort longtemps.

Depuis ce lieu jusqu'à l'entrée du faubourg de Brecigné, l'on fit une haie double de douze cents mousquetaires, au travers desquels elle passa pour se rendre à la Croix-Montaillée, où l'on avoit dressé un bel arc dorique, de trente pieds sur quinze, orné d'inscriptions gentilles et ingénieuses. Là elle étoit attendue par le sieur Lanier, lieutenant général de la Sénéchaussée et Siége-Présidial et maire de la ville, assisté des échevins et conseillers, lequel y faisoit tenir un poële de velours violet, parsemé d'écussons et fleurs de lys d'or dedans et dehors; lequel sieur maire sortit de sa place avec tout le corps de ville, dès qu'il aperçut la reine, et lui offrit, dans un sac de velours, une clef d'argent doré, avec assurance qu'il donna à Sa Majesté, pour tous les habitants et ordres de la ville, de leur obéissance et soumission. Le bon accueil qu'il reçut excita les cris de *Vive le Roy et la Reine-mère* d'une foule de peuple qui étoit là.

Après que le poële eut été mis sur la litière de Sa Majesté, le sieur maire monta à cheval et se mit devant la litière, pour la conduire, ayant au-devant les archers de la ville avec leurs hallebardes et livrées. La reine chemina sous ce poële, porté par les quatre échevins, tout le long du faubourg; et étant arrivée au bout d'icelui, proche les fossés de la ville, elle y rencontra le corps du Présidial, qui la salua par la bouche du sieur président Ayrault. La harangue

achevée, les canons furent tirés, du château et des plates-formes de la ville, ce qui fut suivi de la décharge d'une des douze compagnies de la ville, commandée par le sieur des Matras-Bautru, qui gardoit la porte Saint-Aubin; à laquelle Sa Majesté arrivant, toutes les cloches de la ville commencèrent à sonner, et le prieur de l'abbaye Saint-Aubin, assisté de tous les corps ecclésiastiques et ordres religieux de la ville, lui fit une belle harangue à laquelle elle répondit avec une bonté très obligeante. En ce lieu elle envisagea deux figures bronzées qu'on y avoit mises : la première, sous la figure de Mars, faisoit voir le roy, et la deuxième, sous celle de Junon, représentoit la reine-mère.

De cet endroit on passoit par la herse du portail, qui fut ôtée pour mettre, au parement des piliers, deux aiguilles de trente pieds, sur piédestaux de cinq, qui avoient pour faîte, sur un globe doré, deux lys florentins de trois pieds. Au premier pont-levis étoit un arc de triomphe d'ordonnance ionique, à hauteur de trente pieds sur quinze, avec ses piédestaux, vases, chapiteaux, architraves, frises et corniches couronnés d'un fronton brisé, dans lequel étoit un grand cadre portant une inscription à la louange de la reine-mère; tout cet ouvrage enrichi d'ornements et devises à ce sujet.

Depuis cet arc, au premier pont-levis, jusqu'au portail furent mis de chaque côté des balustres feints, sur toile, aux lieux plus bas, qui étoient de hauteur d'accoudement seulement. Les autres endroits, plus hauts, contenoient une longue galerie faite en arcades, haute de onze à douze pieds, ornée de pilastres et autre architecture convenable, en la longueur de trente-cinq toises, dans lesquelles arcades on avoit projeté de mettre les portraits des anciens comtes, ducs et rois sortis d'Anjou; mais on n'osa pas se promettre d'avoir assez de temps pour les élever, si bien que l'on se contenta d'y faire des paysages; et pour suppléer au défaut de ces portraits, on mit, sur les pilastres de ces arcades, les écus des royaumes qui ont appartenu à nos princes angevins, avec chacun sa devise historique. Et étoient au nombre de douze : le premier, de gueules à huit bâtons fleuronnés d'or au bord de France, dit celui qui a fait le récit de cette entrée, mais et lui et celui qui dessina ces armes se sont trompés, n'y ayant eu aucun comte d'Anjou qui les ait portées telles; le deuxième étoit de Jérusalem, le troisième d'Angleterre, le quatrième de Naples, le cinquième de Sicile et le sixième d'Aragon, le septième de Hongrie, le huitième de Constantinople, les neuvième et dixième de Majorque et Minorque, le onzième de Pologne et le douzième de Florence.

La reine, ayant considéré toutes ces devises, entra dans la ville

parée de tapisseries et bordée de toutes parts d'un nombre infini de peuple; et ayant passé par la rue Saint-Aubin et le carrefour Sainte-Croix, arriva à la Place-Neuve, dans l'engorgement de laquelle fut levé un portique d'ordre corinthien, haut de quarante-cinq pieds sur vingt et huit, enrichi de bases, chapiteaux, frises et corniches et d'un nombre infini de devises et anagrammes latins et grecs, à l'honneur de la reine-mère. Derrière cet arc étoit un théâtre pour la musique, qui chanta plusieurs motets à sa louange et fut suivie de l'harmonie des cornets à bouquins, clairons et trompettes.

Tout proche de ce théâtre étoit assemblé le corps de l'Université, dont le recteur harangua doctement la reine, laquelle l'ayant remercié marcha à l'église cathédrale de Saint-Maurice, en laquelle le révérend évêque, accompagné du clergé de cette église, en riches chappes, la reçurent. Après que Sa Majesté eut reçu la bénédiction de ce prélat, elle alla au grand autel, sous un dais préparé, où elle fit ses prières, tandis que la musique et les orgues remplirent la voûte du *Te Deum* que l'on chanta; après lequel et les oraisons finies, elle sortit et passa par la rue Saint-Laud, celle de la Poëlerie et le Pilory, au milieu duquel il y avoit encore un grand arc à quatre colonnes. Passant outre, elle arriva au logis apprêté pour sa demeure, situé en la rue Saint-Michel, où elle se reposa.

Tout le reste de ce jour se passa parmi les allégresses communes, tant du peuple, qui étoit ravi, que de la reine qui se laissoit doucement flatter à ce doux zéphir d'affections et louanges, manne des roys et leur ambroisie, disoit Aristide. Les clochers de Saint-Maurice et les tours du château parurent en feu presque toute la nuit, les rues pleines de flambeaux, les maisons de contentement.

Le lendemain, Sa Majesté fut saluée par les officiers de la Prévôté et de l'Election; et le maire, accompagné des échevins et conseillers de ville, lui fit présent d'un bassin avec son vase d'argent-vermeil, flambeaux et confitures.

Huit jours après, pour divertir Sa Majesté, on dressa un combat naval, ou naumachie, devant le château. Quelques capitaines et soldats, choisis dans toutes les compagnies de la ville, chargèrent les habits et livrées de diverses nations barbares, pour plaire davantage; et après plusieurs courses, charges et reprises qu'ils firent contre trois vaisseaux françois, peints aux armes et chiffre de la reine, dont les soldats étoient revêtus d'une grecque (1) de velours noir, la roupille (2) de taffetas blanc, se soumirent à la Paix, qui intervint

(1) Probablement *grègue*, haut de chausses.

(2) Espèce de petit manteau.

et les accorda, et, d'un tortis qu'elle tenoit à la main, mit le feu aux chiffre et noms tant du roy que de la reine-mère; après quoi quantité de fusées et un nombre infini de pétards et semblables artifices de Vulcain firent jour dans la nuit, qui survint et qui termina cet agréable divertissement.

Toutes ces galanteries n'occupoient pas si fort l'esprit de la reine que cela la divertît des exercices de piété. Elle les continua à Angers, et en donna des marques sitôt qu'elle y fut arrivée, en y faisant venir des religieuses Bénédictines-réformées, dites du Calvaire. Elle les plaça premièrement en la maison du Saint-Esprit, où elles furent quelques mois; mais le 23 décembre le sieur de la Varenne, évêque d'Angers, bénit une place appelée de tout temps la Pierre de Mauconseil, afin d'y bâtir un couvent et église pour ces religieuses, et la reine-mère assista à cette bénédiction.

Toutefois les mêmes religieuses, s'étant ravisées et désirant un lieu plus commode que celui de la Pierre de Mauconseil, achetèrent en ce même temps un autre lieu, appelé les Grands-Jardins, et le firent bénir par notre prélat, le 25 avril 1620. Pierre de Rohan, prince de Guémenée et sénéchal d'Anjou, y mit la première pierre et y a fait bâtir une belle chapelle. Cette place s'appeloit anciennement Belle-Pogne, que Henri, roy d'Angleterre et comte d'Anjou, donna au couvent de la Haye-des-Bons-Hommes. Quelque temps après, elle fut acquise par les seigneurs de Craon, à cent sols de devoir payables aux-dits Bons-Hommes, lesquels seigneurs de Craon y firent bâtir un magnifique hôtel, qui fut abattu et démoli à cause de la disgrâce qu'encourut Pierre de Craon lorsqu'il attenta à la vie du connétable de Clisson. Cette place avoit été revendue depuis ce temps à des particuliers, et l'on y voyoit les masures et restes de l'hôtel de Craon; mais le tout est et a été acquis et enclos par les religieuses du Calvaire.

Le séjour que la reine-mère faisoit en notre province, quoique le plus doux et délicieux du royaume, n'étoit pas capable d'adoucir l'ennui qu'elle avoit d'être éloignée de la cour et de la personne du roy son fils. Ce déplaisir augmentant et étant fomenté par une infinité de mécontents, qui se retirèrent auprès d'elle, il s'y forma un grand parti, dont s'ensuivit une fâcheuse guerre civile. Elle en vouloit principalement au duc de Luynes et à ses frères, contre lesquels elle fit de grandes plaintes et, peu après, un grand manifeste qu'elle envoya présenter au roy, qui l'ayant méprisé, la reine résolut d'avoir recours à la force et dressa une armée pour chasser Luynes et ses créatures.

Le rendez-vous ayant été donné à Angers, tous les grands de ce

parti s'y rendirent et y vinrent trouver la reine. Voici les noms des principaux : le comte de Soissons et la comtesse sa mère, le duc de Vendôme, le grand-prieur son frère, les ducs de Nemours, de Rohan, de Soubize, de Rays et de Rouannés, Messieurs de Liancourt, Saint-Aignan, Rouville, Sainneterre, Vigevan, Marillac, Bourbonne, des Roches-Baritaud et Bétancourt; et du pays d'Anjou : le maréchal de Bois-Dauphin, Messieurs Du Bellay, de Montsoreau, de Brezé, de Cholet, la Flocelière, Contenant, la Jousselinière, de Sablé, du Fresne, Durbelière, de Lancrau la Saudraye, Carrion de l'Espronnière, de la Crossonnière; et outre tous ceux-là les cardinaux de Guise, Sourdis et la Valette.

Le roy ayant été averti des préparatifs que la reine-mère faisoit à Angers et en Anjou, et qu'elle prenoit l'argent des recettes, dépêcha vers elle Brandes, frère de Luynes, qu'elle ne voulut pas écouter : mais le roy ne se contenta pas de cela, et y renvoya messieurs de Montbazon et de Blainville, et peu après l'archevêque de Sens, le père Bérulle et le président Jeannin; lesquels ouïrent les plaintes de la reine-mère et, après quelques conférences, s'en retournèrent sans rien faire, car elle insistoit à ce que les Luynes quittassent la cour ou bien qu'elle les contraindroit de la quitter par force. La guerre étant donc déclarée, elle se saisit des deniers des recettes, prit le canon d'Angers, dressa des régiments de cavalerie et infanterie et fit travailler les habitants d'Angers et des Ponts-de-Cé aux fortifications.

Le 9 de juillet, François Lanier, lors maire de la ville d'Angers, alla avec des troupes à Craon, pour s'en saisir, et la réduisit sous l'obéissance de la reine-mère. Peu de temps après, la reine envoya d'autres troupes pour se saisir de La Flèche. Celui qui commandoit dans le château pour le marquis de la Varenne, après quelque résistance, en sortit par composition; et la ville et château de La Flèche furent mis au pouvoir de la reine.

Quant à la ville d'Angers, la reine en étoit maîtresse, mais non pas des volontés et des cœurs des habitants. Elle n'ignoroit pas qu'ils ne se roidissent, pour le service du roy, contre ses desseins : c'est pourquoi elle fit avancer toutes ses troupes vers Angers et le dimanche 2 août, pendant que les habitants étoient occupés à travailler aux fortifications, elle les fit entrer dans la ville et se saisit des portes, places publiques et carrefours, et les fit loger, par étiquette, dans les maisons des bourgeois. Les habitants se voyant réduits à se déclarer absolument pour le parti, M. de Luçon, chancelier de la reine, fit assembler les capitaines de la ville et leur fit prêter serment de fidélité entre ses mains. Tout cela ne fut pas capable d'écarter la défiance qu'on avoit d'eux : c'est pourquoi, le mercredi 5 août, on les dé-

sarma et on se saisit de leurs armes pour en armer les soldats de la reine. Le lundi, on visita les maisons, et il fut enjoint, sous peine de la vie, à tous habitants de rendre leurs armes et de les porter au lieu désigné. Le lendemain tous les soldats de la reine firent montre générale en la prée dite d'Angers, devant l'abbaye de Saint-Serge : l'on trouva qu'ils étoient environ six mille hommes de pied et deux mille chevaux. La montre parachevée, tous ces soldats se retirèrent dans la ville et aux avenues, et commandement fut fait aux habitants de se retirer chacun dans sa maison, avec défense de se parler ni faire assemblée ; enjoint aux filles et femmes de sortir de la ville sans rien emporter. Le sieur Lanier, maire, voyant cette confusion, se retira à Nantes, et avec lui une bonne partie des bourgeois.

Sur ces entrefaites le roy, après avoir raffermi toute la Normandie, s'étoit rendu à La Flèche, qui lui avoit ouvert ses portes, le 4 août, sans résistance. En ce lieu, le roy tint son conseil, avec ses principaux ministres, et l'on y représenta à Sa Majesté que la ville d'Angers étoit fort grande, et que tout ce qui étoit de meilleur, deçà Loire et du parti de la reine, étoit dedans ; et que s'il l'attaquoit et manquoit à la prendre, cette grande réputation qu'elle (1) avoit acquise, à la prise de Caen et partout où elle avoit passé, seroit flétrie. On lui dit l'inconvénient qui étoit arrivé à M. le duc d'Anjou de lever le siége de Saint-Jean-d'Angely, et à M. le prince de Condé à se retirer de Poitiers, après y avoir ruiné son armée qui pouvoit disputer la campagne avec celle dudit sieur duc d'Anjou, qui la commandoit sous Charles IX. Plusieurs autres raisons furent déduites puissamment pour n'attaquer Angers. Le roy interrompit le conflit des opinions et dit : « Je ne vous demande pas de résoudre présentement » si je dois attaquer ou laisser Angers. Il faut premièrement que je » sache si la reine ma mère y demeure ou si elle s'en va. Si elle » quitte Angers et se retire en Poitou, il faut jeter le fourreau de » nos épées deçà Loire ; si elle y demeure, nous aurons la paix bien» tôt. Sur cette incertitude, je suis d'avis de m'avancer le plus près » que je pourrai du Pont-de-Cé. Le lieu est de si grande impor» tance à la conservation d'Angers que, sans doute, tout ce qu'il y » aura de plus brave et de meilleur dans leur armée s'y jetera pour » le conserver. Il ne m'est pas séant d'avoir des ennemis en campa» gne, si proche, sans leur faire quitter leurs armes et leurs retran» chements. Prenons cette résolution présentement ; et, après avoir » vu ce que Dieu nous donnera aux Ponts-de-Cé, nous aviserons au » reste. Cependant il faut dépêcher à Saumur, pour avoir quatre

(1) Sa Majesté, Louis XIII.

» canons de M. Du Plessis, et à Orléans pour faire accompagner les » canons et les munitions qu'on embarquera audit lieu sur la rivière » de Loire. » Il fut conclu de s'arrêter entièrement à tout ce que Sa Majesté avoit proposé.

Le 6 d'août, le roy partit de la Flèche et dîna à Durtal, qui est au comte de Schomberg; de là coucha au Verger, qui n'est qu'à quatre lieues d'Angers. Y étant arrivé, il tint conseil de guerre et voulut voir, sur la carte, tout le logis de son armée. Il ne trouva pas que sa cavalerie légère fût en sûreté. D'autant que le pays étoit grandement favorable pour venir enlever ce quartier avec de l'infanterie, vû même que ce n'étoit pas bien loin d'Angers, il commanda qu'on prît du soin d'assurer ledit logis. Sur la minuit, il se leva et retourna considérer la carte de la province, et soudainement il envoya quérir ses valets de pied et leur bailla un billet, écrit de sa propre main, pour aller à tous les quartiers leur commander de faire bonne garde; et commanda au plus prochain logis d'infanterie de mettre cinq cents arquebusiers pour conserver le quartier de la cavalerie. En même temps les ducs de Nemours et de Vendôme étant à cheval pour venir surprendre ce quartier, l'ordre que Sa Majesté y donna par sa seule prévoyance empêcha cette surprise.

La résolution prise de voir le Pont-de-Cé, le 7 août on amena au roy quelques-uns, chargés de lettres qui contenoient que l'armée du roy étoit perdue si elle attaquoit le Pont-de-Cé. On y faisoit état de mettre six mille arquebusiers, huit cents chevaux et quantité d'artillerie; mais ceux qui vouloient faire peur avoient bien plus grand peur pour eux-mêmes.

Retournons voir à Angers ce qui s'y passoit. La peur se glissa incontinent dans les esprits, lorsqu'on sut le roy n'être plus qu'à quatre lieues d'Angers. La reine-mère fit assembler son conseil au Logis-Barrault; les uns conclurent à quitter la ville, les autres de tenir : enfin la plupart des voix inclina à quitter. Ceux qui n'étoient de cet avis sortirent mal contents et voulurent, avant que de sortir, faire piller la ville par leurs soldats; on attribuoit ce funeste conseil à M. de Vendôme. La ville d'Angers ne fut jamais en une telle extrémité. Le pillage, disoit-on, avoit été accordé par la reine audit sieur de Vendôme; mais madame la comtesse de Soissons, M. de Nemours et le père Joseph, capucin, ayant représenté ce désordre futur à la reine, elle y mit empêchement et n'y eut que la peur.

Pendant tous ces contrastes, le roy part du Verger, à six heures du matin, et s'en vient dîner sous un arbre, à une lieue d'Angers, où tout ce qui étoit de plus relevé de son armée ne se pouvoit lasser de considérer ses bonnes grâces et ses généreux discours. Il tint

conseil au même jour de loger son armée au plus près qu'il pourroit. M. de Créqui fut commandé de prendre dix compagnies des gardes, les régiments de Picardie et de Champagne avec le marquis de Tresnel, Bassompierre et Nerestan, et d'aller reconnoître le Pont-de-Cé et se loger à Sorges et à Saint-Aubin. Sa Majesté, avec le reste de son armée, alla prendre le champ de bataille à une relevée de canon des faubourgs. Il considéra l'ordre qu'on avoit pris pour combattre et l'intervalle des bataillons et des escadrons d'infanterie et de cavalerie, la place des Suisses et de sa cornette blanche, et dit fort judicieusement son avis de tout ce qu'il voyoit; et sachant que M. de Créqui n'avoit aucune cavalerie pour le soutenir, il y envoie le sieur de Contenant et d'Elbène de son mouvement.

Durant ce temps-là, il commença à ouïr une salve de mousquetaires du côté du Pont-de-Cé et tirer le canon de l'ennemi. Il avoit une grande impatience d'aller lui-même au combat. M. le prince et M. de Luynes et tous corps l'arrêtoient. Le sieur de Créqui, qui avoit été commandé comme ci-dessus, descendit au pied de la prairie, dans laquelle il mit quinze bataillons de son infanterie dans une seule ligne, proposa au comte de Montravel et au sieur Zamet d'attaquer le retranchement. Nonobstant le grand nombre qu'il avoit, ils furent de cette même opinion. L'ordre du combat fut que le sieur de Créqui prendroit la gauche, le sieur Zamet la droite et le comte de Montravel le milieu. Les Enfants-perdus des seize bataillons en furent tirés; et en même temps qu'on commençoit à marcher, le canon de la reine se mit à tirer pour ouvrir le corps des bataillons, dont il n'y eut ni rang ni file qui pliât. Trois ou quatre cents chevaux parurent au-dehors du retranchement pour essayer, en faveur du canon et de la courtine, de rompre l'ordre; mais jamais rien ne s'ébranla et, la pique baissée, on alla attaquer le retranchement. Sur ces entrefaites le duc de Rays, qui étoit au Pont-de-Cé, ayant eu quelques avis de M. de Gondy, évêque de Paris, son oncle, que toute cette entreprise ne tendroit qu'à avoir un chapeau (1) et que les partis seroient bientôt d'accord, quitta et ville et tranchée. Plusieurs capitaines et soldats suivirent son exemple. Ceux qui restèrent firent quelque résistance; mais enfin les retranchements furent gagnés par les troupes du roy, et la place d'armes entr'eux et la rivière. Deux mille hommes parurent encore au pied du pont, qui eussent bien donné de la peine s'ils eussent voulu; mais rien ne put résister aux armes innocentes du roy qui, poursuivant leur pointe, entrèrent au

(1) De cardinal, pour l'évêque de Luçon, *Richelieu*.

Pont-de-Cé; et y trouvant encore quelques régiments de la reine, ils les désarmèrent.

Ce conflit ne dura que deux ou trois heures. Du côté du roy furent tués M. de Nérestan et M. des Marais et quelques soldats; et du côté de la reine-mère quatre-vingts ou cent soldats, et quelques prisonniers, entre lesquels furent le comte de Saint-Aignan, les marquis de Brezé et de la Flocelière et le tiers-cornette des chevau-légers de la reine-mère.

Le roy s'étoit approché le plus près qu'il avoit pu de la ville d'Angers, en espérance de voir ses ennemis, qu'on disoit être de huit mille hommes; mais nul ne se présenta, et le duc de Modène alla reconnoître les barricades des faubourgs. La nuit survint, ce qui n'empêcha pas que le roy n'arrêtât jusques à onze heures, pour assurer les logis de son infanterie et les quartiers de sa cavalerie, et donner ordre qu'on portât le pain de munition; et après cela se retira en son logis, au pied duquel il poussa son cheval et lui fit prendre quelques passades à la tête de sa cornette blanche, ne se sentant aucunement incommodé d'avoir été dix-sept heures à cheval. Le samedi 8, le château du Pont-de-Cé se rendit; tous les officiers de la reine-mère lui furent renvoyés, pour la servir, et la garnison honorablement traitée. Sa Majesté y arriva à deux heures après-midi.

Après le combat du Pont-de-Cé, qui ôtoit toute espérance de secours à la ville d'Angers, trèves furent faites, pour enterrer les morts, et prolongées encore pour le lendemain; pendant ce temps on traita de la paix. Le roy envoya M. le duc de Bellegarde et M. l'archevêque de Sens à la reine, sa mère, pour lui dire que Sa Majesté révéroit trop le lieu où elle résidoit pour y faire tirer le canon; mais qu'il la convioit, au nom de Dieu et de toute la France, de se retirer entre ses bras où elle trouveroit un repos assuré.

Le dimanche 9 août, M. le cardinal de Sourdis et l'évêque de Luçon vinrent trouver Sa Majesté, de la part de la susdite dame reine, avec M. le duc de Bellegarde, M. l'archevêque de Sens, le père Bérulle et le président Jeannin, pour lui dire qu'elle étoit résolue de se retirer pour jamais des brouilleries, et qu'elle désiroit la paix et son retour auprès du roy. La susdite dame reine le pria de pardonner à tous ceux qui l'avoient suivie, ce qui fut accordé.

Le lundi 10, M. de Créqui alla porter les articles, signés du roy, à la reine sa mère, avec une lettre pleine d'amitiés et de respects. La susdite dame reine reçut tout cela avec tendresse, et caressa fort ledit sieur de Créqui.

Le mardi 11, tous les prisonniers furent délivrés, et les articles

rapportés par M. le cardinal de Sourdis et M. l'évêque de Luçon, signés de la reine-mère, avec prières au roy de faire expédier une déclaration pour la sûreté de ceux qui l'avoient assistée, ce qui fut exécuté.

Le 12, le sieur de Modène alla trouver la reine-mère, avec une lettre de créance du roy, et lui dire que Sa Majesté étoit partie du Pont-de-Cé pour l'aller attendre et recevoir à Brissac; et que si ceux qui étoient auprès d'elle étoient en défiance de ce voyage, le roy lui enverroit Monsieur, son frère, et M. le prince pour demeurer dans Angers. Ladite dame reine dit n'en vouloir point, et qu'elle se contentoit de la parole du roy, et ajouta : « Dites-lui que je le verrai » demain à Brissac, et que je suis fort satisfaite de lui et que je ne » cherche plus qu'à lui complaire. »

Le 13, le roy envoya M. de Praslin au-devant de la reine sa mère jusques au Pont-de-Cé, et on fit sortir la garnison du roy pour remettre celle que ladite dame reine y voulut établir.

M. le duc de Luxembourg fut aussi commandé de l'aller recevoir, entre le Pont-de-Cé et Brissac, bien accompagné. La reine-mère le reçut favorablement, et témoigna beaucoup d'impatience de voir Sa Majesté.

Le roy demeura longtemps à l'attendre et découvrant, de fort loin, sa litière, mit pied à terre; ce qu'ayant su, la reine se jeta dehors et s'avança pour le recevoir, et avec toute la peine du monde Leurs Majestés se purent joindre, vû la foule de noblesse qui étoit spectatrice de cette tant désirée entrevue. Le roy dit n'avoir jamais eu tant d'impatience de l'embrasser ni plus d'affection à l'honorer. La reine sa mère répondit en avoir fait tous les jours les vœux, et qu'elle ne souhaitoit plus que ses bonnes grâces. Le roy lui présenta Monsieur, son frère, et M. le prince, elle embrassa tendrement le premier, et fit très bon accueil à l'autre. Ainsi le pays d'Anjou, qui sembloit devoir servir d'un théâtre sanglant à la guerre, il y a peu de jours, se vit tout en réjouissance et s'estima très heureux d'avoir servi à cette tant désirée réconciliation du roy et de la reine-mère, quoique ce fût à ses dépens.

Durant le séjour que Leurs Majestés firent à Brissac, il n'y eut sorte de confiance et d'affection qui ne parût entre elles; la reine-mère bénissoit cette heureuse conjecture, et le roy d'autre côté essayoit par tous moyens de la contenter.

Le roy, ayant résolu ensuite le voyage de Guyenne, partit le 17 d'août de Brissac et alla coucher à Montreuil-Bellay et de là à Poitiers. Il fut ensuite voir la reine sa femme, à Tours, et retourna à Poitiers où il laissa les reines, qui s'en retournèrent à Paris; et lui

poursuivit son voyage de Guyenne et du Béarn, où il fut accompagné de plusieurs seigneurs et gentilshommes du pays d'Anjou.

L'ordre qui y fut laissé, au départ de Leurs Majestés, fut qu'on laissa gouverneur du pays d'Anjou, en l'absence de la reine-mère, messire Martin Du Bellay, prince d'Yvetot, homme doux et pacifique, fort chéri et aimé des Angevins ses compatriotes. Il donna un très bon ordre pour nettoyer la province des restes de soldats débandés, et rétablit toutes choses dans un ordre parfait. Le commandeur De La Porte fut laissé gouverneur de la ville et château d'Angers.

Les miracles recommencèrent à être fort fréquents en la chapelle de Notre-Dame-des-Ardilliers près Saumur. Au voyage que fit la reine-mère d'Angoulême à Angers, en 1619, elle fut suivie, depuis Angoulême jusqu'à Saumur, par une bonne religieuse, nommée Marie de Nombron, de la maison de Chalandray, religieuse en l'abbaye de Saint-Ausone d'Angoulême. Elle étoit affligée de paralysie depuis longtemps. Ayant fait sa neuvaine à Saumur, elle recouvra entièrement la santé; et M. Du Bois, conseiller de la reine-mère, et le père Souffrant, jésuite, furent témoins de ce miracle. Une femme, native de Fougeray, en Bretagne, nommée Adrienne Eschard, y retrouva aussi la santé qu'elle avoit aussi perdue depuis plusieurs années. En ce même temps un jeune enfant âgé de deux à trois ans, natif de la paroisse des Cercueils-de-Maulévrier, y recouvra la vue que la petite vérole lui avoit ôtée. Il faudroit composer un volume à part, si on vouloit marquer tous les miracles qui se firent en ce temps en cette sainte et dévote chapelle. J'ai bien voulu en rapporter quelques-uns, pour montrer que c'est avec beaucoup de raison que la dévotion est si grande en ce lieu.

Le roy ayant reconnu que l'ordre qu'il avoit mis, l'an passé, en Béarn avoit ému les religionnaires et qu'ils tramoient des factions pernicieuses dans l'Etat, assembla son conseil à Fontainebleau, où l'on donna les ordres pour dresser une puissante armée et marcher contre eux. La première ville qui céda aux armes du roy fut celle de Saumur, qui se vit plus tôt surprise qu'elle ne pensoit. Le roy y arriva le onzième de mai et y séjourna cinq jours. Il en ôta le gouvernement au sieur Du Plessis-Mornay, qui fut renvoyé en sa maison de Poitou (1), et le donna au comte de Sault, fils de M. de Créqui. Les huguenots projetoient de munir cette ville et d'y jeter six mille hommes de guerre, dont la solde se devoit prendre sur les églises des religionnaires d'Anjou; mais ces mutins furent prévenus par la prudence et diligence du roy, qui fit bâtir les fortifications du

(1) La Forêt-sur-Sèvre.

faubourg de la Croix-Verte et changea la garnison du château, qui étoit huguenote. Le roy poursuivit son voyage et assiégea plusieurs villes rebelles, une desquelles fut Saint-Jean-d'Angely qui fut prise et rasée après avoir soutenu un mémorable siége. En cette campagne plusieurs Angevins servoient dignement le roy, tant au siége de Saint-Jean que de Clérac, Tonneins, Montauban et autres, lesquels parurent avec éclat : M. le duc de Brissac, le marquis de Jarzé, la Varenne, le marquis de Brezé, le comte du Lude, le baron de Palluau de la maison de Clerambault, le sieur de Carbonnières, le sieur de la Lisardière, les sieurs de la Saudraye père et fils, Du Bousquet qui s'est depuis extraordinairement signalé en toutes nos campagnes et est mort, environ l'an 1662, lieutenant-général des armées du roy.

Pendant que la guerre est fort échauffée en Guyenne et en Languedoc, la magnificence est en son haut période dans la ville de La Flèche, au sujet de la canonisation des saints Ignace, fondateur de la compagnie de Jésus, et François Xavier, religieux de la même compagnie. Le 30 juillet, fête de saint Ignace, M. l'évêque du Mans, à cause de l'absence de celui d'Angers, accompagné d'une grande suite d'illustres ecclésiastiques, officia dans l'église des pères jésuites, avec toutes les cérémonies et magnificences imaginables, et y prêcha le même jour. La procession qui fut faite ensuite est une des plus augustes qui se soient vues de longtemps. Les feux d'artifice qui furent faits au Pré-Luneau furent aussi beaucoup estimés; mais, par-dessus tout, les gentilles et rares inventions qui parurent dans les amphithéâtres, tragédies, disputes et autres actions méritent une estime toute particulière.

Le 9 janvier 1621 mourut à Angers messire Guillaume Fouquet de la Varenne, évêque d'Angers et abbé de Saint-Nicolas, l'un des plus pieux personnages que l'Anjou ait produits depuis longtemps. Sa charité envers les pauvres étoit si grande qu'il leur donnoit tout et ne réservoit rien pour soi. Ses libéralités et aumônes furent telles qu'encore qu'il eût plusieurs abbayes et prieurés, avec l'évêché d'Angers, il mourut toutefois extrêmement pauvre. L'Anjou fit une très grande perte dans sa mort, et regretta de l'avoir si peu possédé, car à peine avoit-il achevé quatre ans de pontificat lorsqu'il décéda. Le roy nomma à l'évêché d'Angers le sieur Charles Miron, qui avoit précédé le sieur de la Varenne et qui, par ce moyen, fut encore notre évêque pour une seconde fois. Sitôt qu'il fut à Angers, il protesta au chapitre de son église qu'il désiroit vivre en bonne union avec lui, et qu'il reconnoissoit les manquements de son premier épiscopat; ce qu'il n'observa pas néanmoins, comme nous verrons ci-après.

La continuation des excès et rébellions des hérétiques obligea le roy de partir de Paris, où il s'étoit retiré vers la fin de l'an passé, pour retourner en Guyenne. Il passa par Orléans, Blois, Tours et Saumur, où il arriva le 5 avril. Là, Sa Majesté réunit le gouvernement de Saumur à celui d'Angers, appartenant à la reine; puis il ordonna que ce qui restoit de nouvelles fortifications en cette ville de Saumur fût rasé, et, pour l'exécution, y laissa M. Du Bellay avec trois mille hommes.

De Saumur le roy poursuivit son voyage vers Nantes et passa par le Pont-de-Cé, où le sieur évêque d'Angers et tous les corps de la ville le furent saluer. Il arriva le lendemain à Angers, où le duc de Vendôme le traita avec toute la cour. Sa Majesté ayant passé à Nantes descendit en Poitou et Guyenne, où elle pressa tellement les rebelles, par la prise de plusieurs de leurs villes, qu'elle les obligea de venir implorer sa miséricorde et demander la paix, qu'elle leur accorda après le siége de Montpellier, et qui fut signée le 19 d'octobre; après laquelle le roy, ayant passé par plusieurs des villes du Languedoc et de Provence, retourna triomphant à Paris, où il fut reçu magnifiquement par les Parisiens.

Le 12 février de cette année, les Pères de l'Oratoire, qui avoient acquis l'an passé le logis de Lancrau, où logea le roy Louis XIII, et y avoient joint un petit hôpital prochain, y furent établis par M. de Cospean, évêque de Nantes, qui fit la prédication. Le sieur Charles Miron, évêque d'Angers, officia et y célébra la grand'messe pontificalement, et consacra ledit hôpital pour leur église. Le père Ersant, de l'Oratoire, y prêcha cette année le carême, à deux heures après-midi. Son éloquence attira toute la ville à l'ouïr. Ces Pères s'employoient premièrement aux prédications; mais, l'année suivante, ils furent mis au Collége-Neuf, pour y enseigner la jeunesse, auquel exercice ils s'emploient encore aujourd'hui avec beaucoup de soin et ont rendu ce collége un des meilleurs de France.

La fertilité fut si grande cette année que le blé ne valut à Angers que 4 livres, et le vin 10 livres la pipe; mais la peste fut furieuse en toute la province.

Les divisions et procès d'entre le sieur évêque d'Angers et le chapitre de l'église cathédrale se renflammèrent si fort en ce temps qu'ils produisirent plusieurs scandales, et particulièrement au sujet de la procession du Sacre : car le sieur Miron, ayant fait fermer les portes de clôture du Ronceray, Messieurs de l'église cathédrale les firent ouvrir par arrêt de la cour; de quoi ledit sieur évêque indigné recommença l'année suivante la même dispute et empêcha le clergé de l'église cathédrale d'assister à la procession. La cour condamna

les procédures et façons d'agir dudit sieur évêque; et Sa Majesté, ayant pris connoissance de ces désordres, blâma le sieur Miron de toutes ces nouveautés, et particulièrement du dessein qu'il disoit avoir de transférer le siége épiscopal dans l'église Saint-Pierre, où il alla faire les saintes huiles cette année et fit prêcher l'octave du Saint-Sacrement. On composa un livre ou Apologie, pour justifier le procédé de l'évêque, auquel il fut doctement répondu par le chapitre d'Angers : où le lecteur pourra contenter sa curiosité, s'il désire savoir les particularités de toute cette affaire.

Le Pont des Treilles, auquel on avoit commencé de travailler dès l'année passée, fut achevé en celle-ci. Honorable homme Gabriel Jouet, maire de la ville d'Angers, en fit prendre les mesures dès l'an 1623. Quelque temps après, M. Du Bellay, gouverneur d'Anjou, en l'absence de la reine-mère, mit la première pierre au quai qui fut fait près le Barreau, afin de retenir la rivière en son cours accoutumé. On fit bâtir une belle pyramide au bout dudit pont, pour remarque de cet ouvrage. Elle est ornée des armes de France et Navarre, France et Médicis, et des armes de M. Du Bellay, gouverneur de la province, de La Porte, gouverneur de la ville et château d'Angers, de la ville et du sieur Jouet, maire. En la face de la pyramide, qui regarde sur les Treilles et vers la ville, est écrit, en lettres romaines d'or sur du marbre, ce qui suit :

PERENNITATI.

Gallorum dum rex Lodoicus sceptra gubernat
Justus, et Andegavos mater regina tuetur,
Dum prorex faustis clarus Bellayus armis
Andensis placidas patriæ moderatur habenas
Portæus tutam claris cum civibus arcem
Præfectus servat, curatque Joetius urbem.
Auspiciis tantis omnique optatus ab ævo
Erectus pons hic annos superabit et amnes.

Et au bas :

Pontis novi opus, veteri collapso, ut primum, anno 1623, *cum Gab. Pinello regis consiliario, Pet. Prevotio, Renat. Hamelino causarum patrono, et Johanne Hubert. dd. usibus publicis ut votis restituendum locavit, probavit Gab. Joet. excogn. reg. urb. curator. Idem cum posterioribus ac R. Chotardo regis consil. et Renat. Aveline dd. noviss. perficiendum curavit ac sufficiendum, anno* 1624.

Ceci est sorti de la plume du sieur de Sarcené, avocat au présidial d'Angers, l'un des doctes hommes de son temps.

En l'autre face de la pyramide, vers le pont, est gravé :

Quid stas viator et stupes refectum pontem, igno. dedic. sublicium, lapide rediv. æmilianum! Quæris fortasse victimam cæsam, perfecta sacra, operantem pontif. refectionis solemnia? Habes pro victima æs publicum, pro sacrific. vota publica, pro pontif. virum opt. Gabrielem Jouet excogn. regis, curat. urbis, cum graviss. Gabriele Du Pineau, regis consiliario, Petro Prevost, Renato Hamelin, Joanne Hubert. dd.

Dic modo solemniter refectum pontem
Æternitati
Lodoici justi Galliæ et Navarræ regis christianissimi;
Felicitati
Mariæ Mediceæ augustæ regis matr. provinciam moderantis;
Providentiæ
Martini Bellaii. ordinis regis equitis torquati, Yvetotii principis, marchionis Toarcensis, proregis;
Religioni
Madoris De La Porte sac. S. Joan. Hierosolymit. militiæ bajulivi et hospit. urbis et arcis præfecti;
Diligentiæ
Majoris et decurionum, ad splendorem urbis, jucunditatem populi et commoditatem itineris.
Transi viator
Pacatis Naiadibus, Regi, Reginæ matri, Proregi, Præfecto, Curatori, DD. bene precare et cives ama.
Anno Domini MDCXXIII.

La peste fut si furieuse à Angers, en 1625, que la ville fut presque abandonnée. Elle fit aussi de grands ravages à la campagne et dans toutes les villes et bourgs d'Anjou ; mais cela fut récompensé d'une très grande fertilité et abondance de tous les biens de la terre.

Au mois de janvier 1626 vinrent s'habituer à Angers des religieuses dites Carmélites, envoyées par la reine-mère, qui voulut qu'elles demeurassent en son hôtel, attendant qu'on eut trouvé une place propre à leur établissement. Elles demeurèrent en ce lieu jusqu'à l'année 1631, qu'elles acquirent le logis de la Bouvraye et les jardins

de Melleray, où elles firent bâtir une belle église et un beau monastère où elles allèrent demeurer.

En ce même temps la dévotion que le peuple d'Anjou a eu de tout temps à la Sainte Vierge s'augmenta, à cause des grands miracles que Dieu opéra sur quantité de personnes qui allèrent réclamer l'assistance de cette Reine des Anges, en une chapelle qui lui est dédiée proche Craon, appelée Notre-Dame-de-la-Crüe. Une femme nommée Jeanne Hubert, aveugle, y recouvra la vue; un jeune garçon, appelé Guillaume de Launay, aussi aveugle, y reçut pareillement la vue; Guy Bernier et Magdeleine Lourdays, paralytiques, y reçurent la santé. L'archidiacre fit, en la ville, des procès-verbaux de tous ces miracles, qui furent signés et attestés de quantité de personnes.

Depuis cette année 1625 jusqu'à la fin de l'année 1628, la France fut occupée par les guerres de la Valteline et Gênes, et contre les religionnaires, sur lesquels on prit quantité de places en Guyenne, Languedoc et Dauphiné : de sorte qu'il ne restoit plus à ces rebelles que quelques villes, avec celle de la Rochelle, qui étoit l'âme de la rébellion. Le roy l'assiégea en 1627, et elle lui fut rendue à la fin d'octobre 1628. Dans ces guerres, ceux-ci de notre noblesse catholique servirent dignement leur prince : le marquis de Brezé, Guy Du Bellay seigneur de la Courbe, le marquis de la Varenne, le chevalier de Jalesnes, le sieur de Charnacé, Jean de Lancrau seigneur de la Saudraye et Jean de Lancrau seigneur du Tertre son fils, Urban de Meaulne seigneur de Roissé, les sieurs de Montiffroi, de Cherelles-Bautru, du Plessis de Juigné, Christophe d'Andigné sieur des Essarts. Parmi la noblesse huguenote : le sieur de Bretigny, premier maréchal de camp du duc de Rohan, et le sieur de Coursillon, son frère.

Au mois de mars de cette année décéda, à Angers, Jean Barbot, sieur du Martray, maire et capitaine général de la ville d'Angers, auquel, pour être mort en la qualité de maire, a été, et à sa représentation, fait grand honneur et tout ainsi qu'on avoit déjà fait à ceux qui étoient décédés faisant cette fonction. Premièrement son effigie ou représentation fut portée à l'Hôtel-de-Ville, où se rendirent tous les corps pour le convoi, qui marcha en cet ordre : la première compagnie de Saint-Maurille, dont il étoit, et qui avoit été grossie des principales escouades de la ville, marcha en tête; le tout faisant environ deux mille hommes sous les armes, le drapeau ployé et les tambours couverts de noir. Les capitaines, lieutenants et enseignes des compagnies de la ville suivoient deux à deux, l'épée au côté. Suivoient : les Pauvres Renfermés, les Capucins, les Minimes, les Récollets, les Cordeliers, les Jacobins, les Augustins, les Carmes, les

cinq églises collégiales, l'abbaye de Toussaint, les églises royales-collégiales de Saint-Laud et Saint-Martin et l'église de Saint-Maurice. Après le clergé, la représentation du défunt suivie d'un officier, qui portoit son casque. Après celui-là marchoit un autre, qui portoit les clefs de la ville. Il étoit suivi de deux autres, qui portoient chacun un guidon de couleur noire, et d'un qui portoit l'épée et les gantelets. Derrière eux étoient vingt et quatre torches jaunes et blanches. Ensuite de tout cela marchèrent les corps du Présidial et de la maison de Ville, l'Université, l'Election, le corps des Avocats et le corps des Marchands; et enfin les parents du défunt en deuil. Le sieur Hamelin, gendre du défunt, étoit mené par monsieur Du Bellay, lieutenant de roy de la province. Tout ce convoi marcha en cet ordre depuis l'Hôtel-de-Ville jusqu'aux Cordeliers, où l'on fit un célèbre service avec oraison funèbre.

Après la prise de la Rochelle, le roy alla en Italie, au secours du duc de Mantoue, força heureusement le Pas de Suze et obligea les Espagnols et Savoyards de lever le siége de Casal et laisser le duc en repos.

Cependant les religionnaires, se prévalant de l'absence du roy, recommencèrent leurs révoltes; mais le roy les terrassa partout et les contraignit à se soumettre, ce qu'ils firent à la paix d'Anduze, qui termina toutes nos guerres civiles avec eux.

La paix fut aussi renouvelée entre la France et l'Angleterre; mais il n'en fut pas de même du côté de l'Italie où il fallut retourner pour assister le duc de Mantoue, qui étoit presqu'opprimé par les impériaux espagnols et savoyards. Notre armée y étant allée et étant prête à se battre, il fut fait un traité, par l'entremise du pape.

Notre Anjou fut affligé en ce temps d'une extrême cherté de vivres, de sorte que le blé se vendit à Angers quatre livres le boisseau. A cause de cela, on appelle cet an *la chère année*, jusqu'à l'an 1661 qu'une autre famine a aussi donné ce nom à celle-ci. Au mois de cette année 1630, au plus fort de la cherté, il s'éleva à Angers une grande rumeur du menu peuple contre les maltôtiers. Cet orage alla fondre sur la maison du sieur de la Lande, capitaine de gabelle et prévôt des maréchaux, laquelle étoit au haut des Lices et fut pillée; mais ses biens et meubles lui furent restitués et le sieur Louet, lors maire, fut interdit de sa fonction de maire pour n'avoir pas empêché ce désordre.

En 1631 le traité d'entre la France et la Suède fut conclu et signé par Hercule, baron de Charnacé, gentilhomme angevin, au nom du roy. Ce brave gentilhomme accompagna le marquis de Brezé, son beau-frère, au voyage de Languedoc et à la bataille de Castelnaudary,

en 1632, où fut pris le duc de Montmorency; après quoi Brezé fut fait maréchal de France et peu après chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit. Quant à Charnacé, il continua de servir son roy en d'autres ambassades et importants emplois, tant en France qu'en Hollande, jusqu'à l'an 1637 qu'il mourut, au siége de Breda, en l'armée des Etats. Son corps fut apporté en Anjou et inhumé en l'église de Champigné, à quatre lieues d'Angers, sous un tombeau fort magnifique; et son cœur mis en l'église des Carmes d'Angers, proche le grand autel pour le bâtiment duquel il avoit donné une très grande somme d'argent.

Durant les années 1631, 1632 et 1633, le feu de la guerre fut toujours allumé en Allemagne, où les Suédois firent des progrès admirables. Nos armées y allèrent en 1634, pour assister nos alliés qui commençoient à s'affoiblir, et y occupèrent plusieurs bonnes places, et principalement en Alsace, après avoir réduit la Lorraine sous le pouvoir de notre monarque et rangé le duc à ses pieds.

En 1635, la possession des religieuses de Loudun, en notre voisinage, et l'exécution d'Urbain Grandier, fournirent un sujet d'entretien de grande conséquence à nous et à nos voisins.

Ce fut en ce même temps que le roy déclara la guerre à l'Espagnol et que nous vîmes tout à la fois sur nos bras l'Espagnol, l'Empereur, le duc de Lorraine et plusieurs princes allemands. Jean de Verth et le duc de Lorraine, ayant passé le Rhin, se jetèrent sur la Lorraine, le pays Messin et la Champagne, où ils commirent des cruautés exécrables après avoir tout pillé. Le roy manda l'arrière-ban et se mit à la tête d'icelui, et avec cette brave noblesse repoussa tous ses ennemis. Voici les noms des gentilshommes d'Anjou qui comparurent à cet arrière-ban et firent le voyage de Lorraine (1).

Il y avoit en ce même temps quantité de notre noblesse au Pays-Bas contre l'Espagnol, sous le maréchal de Brezé, lequel, avec le maréchal de Châtillon, gagna la fameuse bataille d'Avain. Ceux-ci entr'autres se signalèrent : le maréchal de Brezé, le baron de Charnacé, la Brunnetière sieur du Plessis de Gesté, les sieurs du Plessis-Bellière, de Launay-Gringuenière, de Poncé, trois du nom d'Andigné et le sieur de Boissy de Bouju, qui fut fait gouverneur de Rüe après cette bataille.

La campagne de 1636 ne nous fut pas heureuse, le prince de Condé ayant manqué Dôle, en la Franche-Comté, et les ennemis, sous la conduite du prince Thomas Picolomini et Jean de Verth,

(1) Roger avait laissé le bas de son feuillet 218 en blanc, pour y copier ces noms, mais il ne l'a pas fait.

ayant pris plusieurs de nos places en Picardie et ravagé toute cette province jusqu'à l'Ile-de-France. Le régiment d'Anjou, levé en cette année par les soins du marquis Du Bellay, lieutenant du roy, en cette province, et de Chambellay, colonel de ce régiment, y fit toutefois bien son devoir, et particulièrement à la reprise de Corbie; mais ce régiment, dont tous les officiers étoient gentilshommes angevins, se dissipa l'année suivante. Durant ces troubles et guerres, l'ordre des religieuses de la Visitation, institué par le bienheureux François de Salles, se multiplioit grandemeut en France. Un essaim de ces religieuses, sorti de Paris, vint à Angers en cette année, et se plaça d'abord au prieuré de Saint-Eloi; mais quelques années après elles se transportèrent aux Champs-Marais, où elles firent bâtir un très beau monastère.

Si la campagne de 1636 fut malheureuse, celle de 1637 répara avantageusement toutes nos pertes; car nous reprimes la plupart des places que l'Espagnol avoit prises en Picardie, et outre cela Yvoy, Danvilliers, Cateau-Cambresis, Chimay et Landrecies.

Le 14 octobre de cette année sept religieuses de l'abbaye du Perray, de l'ordre de Cîteaux, vinrent s'habituer à Angers, dans la place des Lices, et y firent accommoder une petite chapelle avec une maison, où elles s'établirent, et embrassèrent la réformation de l'étroite observance de Cîteaux. Peu après elles reçurent des filles, presque toutes d'Angers, et firent bâtir un grand et superbe monastère au même lieu des Lices, où il y a à présent une belle et grande communauté de religieuses, lesquelles gardent toujours l'étroite observance et vivent avec beaucoup de perfection.

La contagion étoit alors à Angers où elle continua encore les étés des années 1638 et 39. Nos armes prospérèrent encore ces deux années, tant en Allemagne, Franche-Comté, Lorraine que Pays-Bas, à l'exception du siége de Saint-Omer qui ne réussit pas, en 1638; mais cette disgrâce fut heureusement récompensée par l'heureuse naissance de Monsieur le Dauphin, qui naquit à Saint-Germain-en-Laye le 5 septembre de cette même année.

La joie en fut grande en France, à Rome et aux pays étrangers, chez nos alliés. La ville d'Angers en témoigna une allégresse extrême par un solennel *Te Deum*, chanté en musique, en l'église cathédrale, et, magnifiquement, en toutes les autres églises de la ville, par la décharge de tous les canons et artillerie de la ville et du château, et par des feux de joie allumés dans les principales places de la ville; outre lesquels chacun bourgeois en fit un devant sa porte. On dressa même des tables, chargées de vin et viande, dans plusieurs rues et carrefours, où les passants étoient invités à boire,

qui ne payoient pour écot qu'un cri de *Vive le Roy et le Dauphin!*

Sur la fin de l'année 1639, la dissenterie survint en Anjou, qui, avec un reste de contagion, emporta une infinité de personnes; mais l'année suivante toutes ces maladies cessèrent, et ne se sont point fait ressentir depuis en notre province. Dieu bénissant de plus en plus la justice des armes de notre monarque, elles soumirent à Sa Majesté la ville d'Arras, capitale de la province d'Artois, le 10 août 1640. Le 21 septembre ensuivant, veille de Saint-Maurice, M. le duc d'Anjou, second fils de France, naquit, dont Angers et toutes les provinces firent les mêmes démonstrations de joie et cérémonies qu'ils avoient faites à la naissance de M. le Dauphin.

Je n'entreprendrai pas de rapporter ici les révolutions et guerres de Portugal et Catalogne ni la conquête du Roussillon, qui commencèrent en cette année. Je me contente de dire que le duc de Brezé, Angevin, fils du maréchal de ce nom, y fit partout des merveilles. Ce jeune seigneur étant venu en Anjou voir le maréchal, son père, avant que d'aller commander la flotte françoise destinée pour le Portugal, on lui prépara une belle entrée à Angers, par l'ordre du maréchal qui étoit notre gouverneur, depuis huit ou neuf ans, et avoit succédé au cardinal de la Valette, qui ne l'avoit été qu'un an ou deux après la reine-mère. On avoit conduit douze pièces de canon de la maison de Ville sur la place Martineau, proche le portail Saint-Aubin, par où il devoit entrer; et tous les habitants étoient sous les armes, en ce lieu et tout le long du faubourg de Bressigné et avenues d'icelui; mais il entra de nuit, par modestie, et refusa tous ces honneurs que la ville lui destinoit avec une joie et une affection non pareilles, car il étoit en réputation d'un des meilleurs et plus braves seigneurs de France. Après avoir fait quelque séjour à Angers et en Anjou, il alla commander l'armée navale, dont il s'acquitta glorieusement tant en cette campagne qu'en toutes les suivantes jusqu'à sa mort. Le maréchal, son père, fit aussi plusieurs heureux combats en Catalogne, en 1641 et 1642, où il fit de grands progrès avec le maréchal de la Mothe, dont le fruit fut la prise de Perpignan, qui se rendit aux maréchaux de Schomberg et la Meilleraye, en 1642.

Durant toutes ces guerres et campagnes, outre ceux dont j'ai déjà parlé, ceux de notre noblesse angevine dont voici les noms y servirent dignement le roy : Gui Du Bellay, seigneur de la Courbe; Louis Du Bellay, seigneur des Buards; Mathurin de Montalais, seigneur de Chambellay; N. de la Cour, seigneur de la Grise et N. de la Cour, lieutenant des gardes du corps, son fils aîné, qui se sont grandement signalés sous ce règne; Anne de Chivré, marquis de la Barre, qui

fut tué au siége de Saint-Omer, en 1638, après s'être signalé par mille actions dans les campagnes précédentes; de Coquessac, seigneur du Plessis-de-Juigné; François de Dommagné, seigneur du Frimioust; Urban du Châtelet, seigneur du Rossay; Adam Bautru, sieur de Cherelles; les sieurs de la Grandière-Montjouffroy, de la Guiterie, de Fontenelles, de Ville-Neuve, de Chaleux, de Cherité sieur de Soulpuy, Gaultier d'Estiau, de Carbonnier, de Saint-Offange, seigneur de la Pouëze, qui a exercé la charge de maître de camp durant plusieurs campagnes.

La nuit d'entre le 6 et 7 août de cette année 1642 fut la plus horrible tempête de vent, pluie, grêle, tonnerre et éclairs qu'on eut entendu de vie d'homme à Angers. Le tonnerre tomba en dix ou douze endroits, à Angers ou aux environs.

Le 11 de juillet 1642 la reine-mère, Marie de Médicis, mourut à Cologne. Elle ordonna que son cœur fût porté en l'église des Jésuites de La Flèche, après son décès, auprès de celui du roy Henri-le-Grand, son époux, ce qui fut exécuté, au mois de février 1644, avec une très grande pompe, tant de la part des pères jésuites que de tous les ordres de la ville de La Flèche. Au mois de décembre suivant, le cardinal de Richelieu, créature de cette reine, et qui avoit été le premier et principal ministre du roy depuis dix-sept ou dix-huit ans, mourut aussi à Paris, en son palais.

Après sa mort le roy voulut prendre une connaissance plus exacte des affaires de son état et prit une ferme résolution d'agir partout de son chef, sans premier ministre; mais il ne le put faire longtemps, car la mort le ravit à la France, le 14 mai de l'année suivante, après avoir été longtemps dans une grande langueur. Il fut inhumé à Saint-Denis, avec grande pompe, ainsi que ses prédécesseurs.

En ce temps commença la dévotion du peuple à la chapelle de Notre-Dame-du-Mont-Placé ou Jarzé, qui a continué depuis avec une prodigieuse affluence de peuple à ce saint lieu.

Le dimanche 6e jour de septembre de cette année 1643, messire Claude de Rueil, évêque d'Angers, se transporta en l'église de Saint-Laud, où toutes les processions, corps et communautés de la ville se rendirent pareillement pour faire la translation des reliques de deux des saints martyrs compagnons de saint Maurice, lesquelles M. Guy Arthaud et Robert Constantin, docteurs en théologie et chanoines de l'église d'Angers, étoient allés naguère quérir en l'abbaye d'*Agaunum* (1); d'où les ayant rapportées avec certificat de l'abbé d'Agaune, ils les avoient déposées et où elles avoient été visitées par

(1) Saint-Maurice en Valais.

notre prélat ci-dessus nommé. Cette translation et la procession où ces reliques furent portées par lesdits sieurs Arthaud et Constantin, sous un dais, fut très solennelle; et jamais on n'a vu une plus grande affluence de monde, tous avec des chandelles ardentes à la main. Ces reliques ayant été déposées sur le grand autel de l'église de Saint-Maurice, l'évêque célébra pontificalement la messe, et officia aux vêpres de l'office de ces saints, et ordonna qu'à l'avenir on en feroit office double au même jour.

LOUIS XIV, ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE ET DUC D'ANJOU.

Louis XIV, ayant succédé au roy défunt, son père, alla promptement faire son entrée à Paris avec la reine sa mère et Monsieur son frère. Il alla se seoir en son lit de justice au parlement où la reine fut déclarée régente, et M. le duc d'Orléans, oncle du roy, lieutenant-général dans tout le royaume. L'Espagnol, qui espéroit tirer de l'avantage de ce changement de règne, fit marcher une puissante armée vers notre frontière, qui assiégea Rocroy; mais M. le duc d'Enghien, ayant été fait général de notre armée destinée pour ce pays-là, les battit et remporta une mémorable victoire au même lieu qui en a pris le nom de bataille de Rocroy. De là il alla assiéger Thionville qu'il prit, et a continué depuis de faire de si grandes actions qu'il est devenu la merveille des princes et des capitaines de ce siècle.

Les gouverneurs des provinces et les maires et jurats des villes principales de la France allèrent, au commencement de ce règne, renouveler les protestations de leur fidélité au nouveau roy, à Paris. Le sieur de la Grüe, maire, y alla au nom de la ville d'Angers et harangua avec tant de politesse que la reine-mère et le conseil conçurent une haute estime pour lui, dont cette princesse fit voir des effets à l'heure même, l'ayant honoré d'une charge de maître des requêtes de son hôtel. Il se rendit ensuite très recommandable à la ville d'Angers, à cause du soin qu'il prit de faire venir du blé en cette année et la suivante qu'il fut fort cher, ayant valu cinquante sols le boisseau, dont Angers et toute la province reçurent un grand soulagement.

Mon lecteur sera, possible, surpris de voir à la tête de ce feuillet que j'aie qualifié le roy de duc d'Anjou et que Monsieur son frère en portoit toutefois le nom. Mais je crois avoir eu raison de le faire, d'autant que Monsieur n'en a jamais eu de lettres et n'a point joui de cet apanage; mais comme on lui en a donné le nom jusqu'à ce qu'il ait succédé à l'apanage d'Orléans, je le nommerai quelquefois

aussi de ce nom de duc d'Anjou, jusqu'à ce temps-là, pour m'accommoder à l'usage commun.

La minorité du roy n'empêcha pas qu'on ne fît toujours fortement la guerre à l'Espagnol et à l'empereur. En 1644 M. d'Enghien gagna la bataille de Fribourg en Allemagne et y prit plusieurs places, et M. le duc d'Orléans prit Gravelines et autres villes en Flandre et en Artois, de sorte que nos affaires s'y établirent de mieux en mieux.

L'Angleterre étoit alors grandement agitée de troubles et de guerres civiles, de sorte que la reine de ce royaume insulaire, tante de notre monarque, fut obligée d'en sortir et de se retirer en France, ce qu'elle fit en cette année. Elle aborda en Basse-Bretagne et prit son chemin par Vannes et Nantes, pour se rendre à Paris. Le roy et la reine régente, en ayant été avertis, envoyèrent leurs ordres dans toutes les villes par où elle devoit passer, pour sa réception. Sur l'avis qu'on eut qu'elle devoit arriver le 13 août à Angers, on se proposa, par l'ordre du roy, de la recevoir magnifiquement. Les habitants se mirent sous les armes et allèrent au-devant d'elle jusqu'au pré d'Aloyau, et le clergé processionnellement jusqu'à la porte Saint-Nicolas, et la noblesse à cheval jusque vers Saint-Georges-sur-Loire. Les rues par où elle devoit passer furent tapissées et sablées, mais elle n'arriva que le lendemain 14 du même mois.

Tous les menus préparatifs qu'on avoit faits le jour précédent furent recommencés. La noblesse, sous le maréchal de Brezé, et la jeunesse de la ville aussi à cheval, sous le prévôt des maréchaux, allèrent saluer cette reine à la Pointe où le maréchal, après sa harangue et celle du chef de la jeunesse, se mit dans le bateau de cette princesse qui arriva à voiles déployées à Angers, la cavalerie suivant par terre au galop. Le bateau approchant de la ville et étant arrivé vis-à-vis de l'arche, elle fut saluée par un bataillon d'environ trois mille hommes des douze compagnies de la ville dont l'escopterie dura tout le temps que le bateau fut à cotoyer le pré d'Aloyau, depuis l'arche jusqu'à la Tour Guillou, où elle aborda, tout cet espace étant occupé et bordé d'habitants sous les armes et leur servant de champ de bataille, les enseignes déployées en tête aux premiers rangs. Le canon du château répondit à la salve de nos mousquetaires et la salua aussi de quelques volées des plus grosses pièces.

A la porte de la ville, dite de Saint-Nicolas, elle fut reçue par le sieur de la Grüe, maire, accompagné des échevins et officiers de l'Hôtel-de-Ville, qui lui présenta une chaise faite exprès avec un dais de velours bleu, aux armes de France et d'Angleterre. Elle fut portée dans cette chaise par quatre archers de la mairie, et le dais sur elle, par trois des quatre échevins et par un conseiller de la maison de

ville pour l'absence du quatrième. A l'entrée de la ville elle y fut reçue par le prieur de l'abbaye Saint-Aubin suivi de vingt-cinq corps d'abbayes, chapitres, religieux et paroisses qui, après la harangue de ce prieur, accompagnèrent Sa Majesté jusqu'à l'église cathédrale, à la porte de laquelle elle fut reçue par le sieur Claude de Rueil, évêque d'Angers, assisté du clergé de cette cathédrale, qui la conduisit au chœur où le *Te Deum* fut chanté, durant lequel s'étant trouvée mal, elle fut conduite par le maréchal de Brezé en son hôtel, qui étoit le Logis Barrault, lequel il lui avoit fait proposer. Elle y fut ensuite complimentée par le sieur de la Guerche-Lanier pour le présidial, par le sieur Eveillard pour la prévôté, par le sieur Voisin, recteur, pour l'Université, par le sieur Serezin pour l'élection, et par tous les autres corps, puis on lui fit le présent de la ville tel qu'il se fait au roy, qui est de deux grandes corbeilles pleines de flambeaux et bougies de cire blanche, et l'autre de confitures sèches et liquides. Le chapitre lui présenta aussi le pain et le vin à l'ordinaire.

Pendant son séjour en la ville, elle y fut gardée jour et nuit par les compagnies en armes, et à son départ, qui fut le 16 août, elle fut conduite par plusieurs des principaux habitants, à pied, à demi-lieue hors la ville, armés seulement de hallebardes, parce que l'odeur de la poudre et de la mèche l'incommodoit, et par grand nombre de cavaliers jusqu'à Sorges. Le soir du même jour elle arriva à Saumur où elle fut reçue par le maréchal de Brezé qui s'y étoit rendu le jour de devant et par tous les corps de cette jolie et agréable ville. Le duc de la Trémouille, la duchesse de Roannes et les marquises de Boisy et de Lozé s'y étoient aussi rendus avec force noblesse et la saluèrent pareillement. De là cette reine poursuivit son chemin par Tours, Amboise et autres lieux jusqu'à Paris où elle fut bien reçue de Leurs Majestés.

Nos armes continuèrent de faire de grands progrès aux années de 1645 et 1646, tant en Allemagne, Roussillon, Catalogne et Pays-Bas, que du côté d'Italie, où le duc de Brezé, avec la flotte françoise, alla assiéger Orbitello par mer, tandis que le prince Thomas de Savoie l'assiégeoit par terre avec notre armée de Piémont. Il y eut un grand combat naval entre notre flotte et celle d'Espagne, au commencement de ce siége, où notre brave duc fut tué d'une volée de canon qui lui emporta la tête. Il étoit alors sur le pont caillebottis (1) du vaisseau amiral, donnant quelques ordres de guerre. Ainsi mourut glorieusement ce jeune duc, à l'âge de 27 ans deux mois, et ayant, dès l'an 1638, servi en Flandre de maître de camp d'un régiment; en

(1) Ou tillac.

1639 commandé les galères du roy; en 1640 été fait général de son armée en la mer du Ponant, où il défit l'armée navale d'Espagne, à la vue du port de Cadix; en 1641 continué général sur la même mer et envoyé avec une armée ambassadeur extraordinaire en Portugal; en 1642 passé en la mer de Levant et défait, après deux jours de combat, la flotte d'Espagne qui venoit au secours de Perpignan, comme en 1643 il avoit contraint celle qui vouloit jeter du secours dans Roses à se retirer; en 1644 il avoit assiégé par mer Tarragone et continué depuis de servir son roy avec la même vigueur. On célébra dans plusieurs églises d'Anjou des services solennels pour l'âme de ce défunt duc, et particulièrement dans l'église d'Angers où fut faite une excellente oraison funèbre à la louange de cet illustre héros. La maison de Maillé de Brezé perdit encore peu après une illustre personne de ce même nom, Simone de Maillé-Brezé, abbesse du Ronceray d'Angers, qui décéda le 10 août ensuivant.

Dans cette campagne et les précédentes, plusieurs nobles Angevins se signalèrent auprès du défunt duc de Brezé et auprès du maréchal son père, comme aussi en Flandre et en Allemagne. Voici les noms de ceux qui sont venus à ma connoissance : le comte de Cossé, puîné de la maison de Brissac, le marquis de Jarzé, Anne de Chivré marquis de la Barre, le marquis de Sainte-Suzanne ou de la Varenne, Jacques de Rougé seigneur du Plessis-Bellière, Yves Le Maire sieur de Launay-Gringuenière, les sieurs du Bosquet, de la Bretesche-Savonnières, de Villiers, du Plessis de Gesté, le chevalier de la Porte de la Guitterie, de la Chesnaye, du Coudray, Vantelet, de la Chapelle, de Fontenelles, de Clerville, de la Brossardière, de Ville-Neuve, de Bonchamp-Maurepart, de Cherite sieur de Soulpuy, de la Beraudière sieur de Montmusson, de la Grandière sieur de Mont-Jouffroy, Gautier sieur d'Estiau, des Poussetières, Bodin sieur de Logerie et la Bouère-Rogeron. Ces deux derniers, natifs d'Angers, ont servi durant vingt-cinq campagnes en qualité de capitaines au régiment de la marine, avec l'estime de tous nos braves. La Bouère-Dogeron est encore vivant et commande en l'île de la Tortue en Amérique, en qualité de vice-roy; Logerie-Bodin est décédé de maladie à Angers en cette année de 1674, après avoir été établi lieutenant du roy au Château Trompette de Bordeaux.

En 1647, le maréchal de Turenne alla commander notre armée d'Allemagne, et M. le prince, ci-devant duc d'Enghien, celle de Catalogne. Du côté de Flandre et Artois commandoient les maréchaux de Gassion et de Rantzau; et la partie fut en quelque façon égale en cette dernière province, car les ennemis y prirent Armentières et Landrecies, et nos François Dixmudes et la Bassée. Je me trouve

obligé de m'étendre un peu plus sur le siége d'Armentières, à cause que cette place fut défendue par le régiment de Brezé, presque tout d'Angevins, qui y firent des merveilles. Lorsque nous prîmes cette ville elle ne résista que 24 heures et cependant nos braves Angevins y arrêtèrent une armée espagnole de vingt-cinq mille hommes, durant trois semaines. Elle fut battue de vingt-cinq pièces de canon avec toute la furie imaginable; la mine et la sape ne furent pas oubliées; mais nos braves firent tant de sorties, combats et résistance, que l'armée espagnole, après une perte de quatre mille hommes, étoit presque résolue à lever le siége, sans que les munitions manquèrent aux assiégés, tellement qu'ils furent contraints de se rendre à discrétion et à demeurer prisonniers de guerre après vingt et un jours de siége; le gouverneur, qui étoit Jacques de Rougé, seigneur du Plessis-Bellière, et le lieutenant qui étoit le sieur de la Guiterie ayant eu seuls la permission de sortir avec bagages. Le sieur de la Grandière Mont-Jouffroy, Gautier d'Estiau que la Gazette nomme des Tuyaux, des Poussetières, Girondeau de la Marre, de Surin, d'Andigné et le Court, natif d'Angers, y donnèrent plusieurs fois des preuves de leur valeur. Je voudrais savoir les noms de tous nos autres braves qui se signalèrent. Le roy fit de grandes caresses au gouverneur et au lieutenant, et embrassa plusieurs fois le sieur du Plessis-Bellière, gouverneur, et l'honora de la charge de maréchal de camp en ses armées. Enfin jamais place ne fut mieux défendue.

La cérémonie du baptême de Monsieur, frère du roy, lequel on appeloit duc d'Anjou, fut faite en 1648, année remarquable pour la ville d'Angers, à cause des violences et désordres que les troupes que le maréchal de Brezé y envoya y commirent. Il y avoit trente et deux cornettes de cavalerie qui y vécurent avec une très grande licence et comme à discrétion, durant six semaines, et avec tout cela il fallut encore payer comptant plus de deux cent mille écus pour l'impôt appelé subsistance, tellement que tout cela épuisa la ville d'Angers de plus d'un million, Le royaume de Naples fut agité de grands troubles, aussi bien que l'Angleterre où le roy de cette île perdit la vie en cette année. Notre France n'en fut pas exempte, à cause des brouilleries d'entre le conseil et le parlement de Paris, ce qui causa de petites guerres en plusieurs provinces de ce royaume. Notre Anjou en eut bien sa part, car les habitants d'Angers, craignant que la garnison du château, qui étoit à la dévotion du maréchal de Brezé, lequel n'aimoit pas la ville, ne leur jouât quelque mauvais tour, se barricadèrent contre cette place, durant le carême, et se déclarèrent pour le parlement. Le duc de la Trémouille, qui avoit reçu commission du parlement de commander aux provinces

d'Anjou, Touraine, le Maine, Bretagne et Poitou, fit sommer Angers par un trompette du marquis de la Boullaye, et ce trompette fut introduit en la ville et bien reçu avec une réponse favorable à sa sommation. Le vingt et quatrième jour de mars, au même temps de carême, le duc de la Trémouille entra à Angers et y fut reçu avec grand honneur, plus de trois cents habitants à cheval étant allés au devant de lui.

Il fut résolu dès le lendemain qu'on feroit une assemblée générale à l'Hôtel-de-Ville, où il fut résolu qu'on attaqueroit incessamment le château qui tenoit pour le parti royal, lequel on appeloit autrement le parti mazarin. Les habitants soutenus de quelques compagnies de cavalerie du marquis de la Boullaye, zèlé partisan du parlement, pressoient fortement la place et l'avoient déjà réduite aux abois, car elle étoit dépourvue de munitions, lorsque la déclaration du roy pour la paix nous fut apportée.

Cette déclaration fut publiée à Angers le 8e jour d'avril et aussitôt on cessa toute hostilité entre le château et la ville, et en réjouissance de cette paix fut chanté le *Te Deum*, dans l'église cathédrale, auquel assista M. le duc de la Trémouille qui, le lendemain, partit pour s'en aller à Thouars.

Cependant la nouvelle apportée à Angers que le maréchal de Brezé, irrité de plus en plus contre la ville d'Angers, amenoit le régiment de cavalerie de la Villette et d'infanterie de la Reine, pour les y faire vivre à discrétion, intimidoit fort les habitants. Ils résolurent d'adoucir cet esprit aigre par des soumissions et déférences extraordinaires. Pour cet effet, la plupart des bons bourgeois lui alla au devant plus d'une lieue, au nombre de mille ou douze cents chevaux, le 20 avril qu'il entra par la porte Saint-Michel. On lui fit des honneurs et acclamations dans la ville qui se continuèrent tellement qu'il empêcha ses soldats d'y faire aucun désordre. Tous les corps le complimentèrent ensuite en son logis et le congratulèrent de son heureux retour en son gouvernement. Enfin toutes ces marques et démonstrations d'affection du peuple angevin lui changèrent tellement le cœur, qu'il protesta aux habitants de les favoriser et assister désormais en tout ce qu'il pourroit et de leur être vrai protecteur et ami.

Il confirma encore ces protestations plus particulièrement à ceux du Loricard, qui composoient la seconde compagnie de Saint-Maurice, bons soldats, lesquels avoient fait paroître beaucoup d'ardeur et de courage dans les mouvements précédents; c'est ce qui les obligea à lui en témoigner reconnaissance. Ils firent donc ériger à la mémoire de ce maréchal une belle pyramide au lieu et place du

Loricard, de laquelle il mit la première pierre le 28 avril, sur laquelle étoit gravée cette inscription avec ses armes :

Magno Brezæo, Franciæ polemarcho,
Andegaviæ moderatori, hoc monumentum
Strenua Loricardi proles erexit,
Cujus ipse fundamenta jecit,
4 calendas Maii, anno reparatæ salutis,
1649, *regnante Lud. XIV a Deo dato.*

Les beaux esprits d'Angers avoient déjà composé de belles pièces qui devoient être mises sur les faces de cette pyramide; mais la mort qui survint peu après à ce maréchal a empêché l'exécution de ce dessein, et la pyramide fut renversée par les grandes eaux, deux ans après. Je ne veux pas oublier un funeste accident qui arriva pendant la garde, le propre jour de Pâques, dans la galerie ou vestibule de Saint-Maurice, auquel lieu étoit en garde une compagnie d'habitants; car le tonnerre y tomba avec véhémence, tua un des habitants et en blessa plusieurs autres. On a dit que ce fut la punition du peu de respect qu'ils portoient au saint lieu, ce qui obligea les autres de s'y comporter dorénavant avec plus de modération.

La ville d'Angers ne fut pas seulement affligée des troubles de la guerre, elle ressentit encore de grandes incommodités de l'eau. Tout au commencement de cette année, les rivières s'enflèrent extraordinairement, et principalement la Maine, qui passe à Angers, crut si fort que depuis l'an 1615 elle n'avoit point été si grande. Ces prodiges dénotoient ordinairement quelques malheurs ou accidents funestes; aussi la ville d'Angers reçut-elle au même mois de janvier la plus sensible disgrâce qu'elle put ressentir, par la perte qu'elle fit de son très illustre et très aimé prélat, messire Claude de Rueil, qui trépassa en son palais épiscopal, le 21e jour de janvier, environ l'heure de midi, après avoir gouverné son troupeau près de vingt-deux ans, avec la plus grande douceur, prudence et vigilance qu'aucun autre de ses prédécesseurs. Sa pompe funèbre fut très auguste et magnifique, célébrée le 28 du même mois de janvier. Le chapitre de l'Eglise d'Angers, auquel il avoit légué tous ses biens, contribua tout ce qu'il est possible pour éterniser la mémoire de cet illustre prélat, tant par un bel anniversaire à perpétuité, qu'il fonda au jour de son décès, que par un magnifique tombeau qu'il fit élever à sa mémoire, qui a coûté plus de quatre mille écus, et il y a une belle épitaphe, à laquelle je vous renvoie. Il est aisé à voir que les autres villes du pays d'Anjou furent aussi en trouble, à cause des mouvements ci-

dessus et qu'elles ne furent pas non plus exemptes de logement des soldats; car les villes de La Flèche, Baugé, Châteaugontier, Craon et les autres en eurent bien leur part.

Les Espagnols, profitant de nos divisions, reprirent quelques places en Catalogne, et Ypres en Flandre; mais sitôt que l'armée du roy se fut rendue en cette dernière province, elle y tint toujours la campagne comme supérieure et maîtresse, battit plusieurs fois les ennemis sous la conduite du comte d'Harcourt, qui prit les villes de Condé, Maubeuge; et plusieurs de nos Angevins se signalèrent en cette campagne, tant en Flandre qu'en Catalogne, entr'autres les sieurs Duplessis-Bellière, Delaunay Gringuennière, de la Chesnays, Vantelet, de la Chapelle, Lejay sieur du Verger, le marquis de la Barre, les sieurs de Logerie et de la Bouëre.

Le 18 de janvier de cette année furent arrêtés, par ordre du roy, au palais-cardinal, les princes de Condé et de Conti et le duc de Longueville, et conduits au bois de Vincennes. Le maréchal de Brezé, naguère gouverneur d'Anjou (lequel gouvernement il avoit depuis peu remis entre les mains de M. le duc de Rohan, sous le bon plaisir de Sa Majesté), accablé de tristesse et appréhension pour ce fâcheux accident, décéda en son château de Milly, en sa 53e année. Il avoit été premièrement fait capitaine des gardes du corps de la reine-mère défunte, puis du feu roy Louis XIII de glorieuse mémoire, gouverneur de Calais, maréchal de France en 1632, ambassadeur extraordinaire vers le roy de Suède et en Hollande, général des armées du roy en Allemagne et en Flandre, et vice-roy de Catalogne. Il avoit témoigné, peu avant sa mort, qu'il étoit prêt de satisfaire aux volontés du roy, aussitôt que sa santé lui pourroit permettre; mais le sieur Dumont qui commandoit en son absence au château de Saumur montra n'être pas dans ces sentiments, comme vous allez voir par le siége qui fut mis devant cette place, après que nous aurons décrit l'entrée qui fut faite au duc de Rohan, nouveau gouverneur d'Anjou, dans la ville d'Angers, le 29 de mars en cette année.

Ce duc ayant été pourvu l'année passée, par le roy, du gouvernement de la province d'Anjou, par la démission volontaire du maréchal de Brezé, s'en vint en son gouvernement, au commencement de celle-ci. Il arriva le 27 mars à Sainte-Gemmes sur le beau fleuve de Loire, à une lieue d'Angers, où il reçut les visites des chefs et députés de tous les corps et compagnies de cette ville d'Angers, comme avoient aussi fait les duchesse et damoiselle de Rohan par les dames de la ville.

Il partit de ce lieu de Sainte-Gemmes, appartenant au sieur La-

nier, le 29 du même mois, sur le midi. Ce duc étoit richement vêtu d'un habit et casaque de drap brun en broderie d'or et d'argent, monté sur un cheval de poil alezan, harnaché d'une housse de velours rouge cramoisi, en même broderie. Devant lui marchoit le sieur de Poulart son écuyer et étoit suivi du sieur de la Violerie, capitaine de ses gardes. La duchesse étoit vêtue d'un habit de toile d'argent, en son carrosse aussi houssé de velours rouge cramoisi et frangé d'or, dans lequel étoient pareillement les demoiselles de Rohan, sa fille, et de Chabot sa belle-sœur. Ils furent accompagnés de plus de trois cents gentilshommes de la province et deux cents jeunes hommes de la ville, cavalerie conduite par le sieur Ménage, lieutenant particulier, député du corps de ville, qui les rencontra et complimenta sur le chemin de ce fameux Pont-de-Cé sous lequel fut ensevelie, il y a environ trente ans, l'une de nos plus étranges guerres civiles; ensuite duquel compliment ce duc fut aussi rencontré par le sieur Louet, le plus ancien capitaine et qui étoit à la tête de toutes les compagnies de la ville qui l'attendoient sous les armes en un poste le plus avancé, d'où il le conduisit jusqu'au logis du roy préparé pour ce duc, lequel arriva à la porte Saint-Michel où il fut complimenté, et ensuite la duchesse, par le sieur de la Blanchardière-Audouyn, conseiller au Présidial et maire de la ville, accompagné des échevins, qui lui offrit les clefs qu'il ne voulut accepter non plus que le poële qu'il fit marcher devant lui, porté par ces échevins, et alla descendre à la porte de l'église cathédrale de Saint-Maurice, où il fut reçu et encore complimenté par le sieur Constantin, grand doyen, à la tête du chapitre qui l'attendoit sous le vestibule où le duc se mit à genoux sur un tapis de pied, y reçut de ce doyen l'eau bénite et baisa les reliques qu'il lui présenta. Il le conduisit de là au chœur de l'église, où s'étant placé dans la première chaise à droite, les maire et échevins à sa gauche, le doyen et chanoines en leurs sièges, la noblesse où elle put (la duchesse ayant cependant pris dès la porte Angevine un autre chemin pour se rendre plus commodément au même logis du roy), le *Te Deum* fut chanté, puis le duc s'en retourna à pied en son logis, le poële toujours devant lui et le maire à sa gauche, aussi à pied, auquel logis, sitôt qu'il y fut arrivé, il reçut, comme fit aussi la duchesse, les harangues du Présidial, par la bouche du sieur de la Guerche-Lanier, son premier président, et des corps de la Prévôté, Election, Grenier à sel, Juges, Consuls et aussi de l'Université, comme encore des personnes principales et plus qualifiées et des chefs des ordres et couvents de la ville et de la province, tous ravis de la courtoisie et civilité de ce duc et duchesse qui gagnèrent les cœurs d'un chacun, comme on pou-

voit juger par les acclamations extraordinaires du peuple, accompagnées de trois salves du canon et de la mousqueterie de la ville et du château à son arrivée.

S'étant reposés le lendemain, dernier du mois, ils furent traités à dîner à soixante couverts, dans l'Hôtel-de-Ville, et divertis ensuite par un bal général, après quoi la ville leur fit ses présents ordinaires de bougie, vin et confitures.

Le même duc avoit été le jour précédent en l'église cathédrale où il entendit le sermon du Père Constantin, chanoine d'icelle, docteur de Sorbonne, qui y prêcha le carême avec applaudissements.

J'ai remarqué que le jour que ce duc fit son entrée fut le même jour du même mois que le duc de la Tremouille avoit aussi fait la sienne, l'année précédente.

Nous avons vu ci-dessus qu'après la détention des princes et la mort du maréchal de Brezé, le sieur Dumont qui commandoit au château de Saumur avoit témoigné vouloir suivre l'intérêt des princes, ce qui donna encore mieux à connoître par le refus qu'il fit à l'exempt envoyé par le roy, de remettre la place entre ses mains. Ce refus eut divers effets dans les places voisines de celle-ci, dont la bonté et l'importance haussoient le courage à ceux qui suivoient le parti des princes arrêtés, et leur donnoient espérance que tenant assez de temps pour recevoir du secours, elles n'en manqueroient pas.

Ils se souvenoient que ce château de Saumur avoit servi à unir contre la Ligue nos deux derniers Henri, lorsque la fidélité presque singulière du sieur de Lessart la rendit sans aucun dédommagement à son maître abandonné de la plupart des siens, bien qu'elle fût l'unique récompense de ses anciens services; en vénération de laquelle fidélité ces deux roys la voulurent confier à sa garde, avant que le sieur du Plessis-Mornay fût pourvu de son gouvernement; que c'étoit le principal passage de la rivière de Loire; qu'il étoit bâti sur un très haut rocher dont la montée est fort âpre et rude, du côté le plus accessible, qui est celui de la ville et qui est escarpé du côté de la rivière et des trois autres, régulièrement fortifié et hors d'escalade; dont le revenu, et principalement celui du péage des vaisseaux qui sont contraints de passer à sa vue, ne sert pas peu à en accroître l'importance; ce qui obligea le roy à ne pas perdre aucune occasion pour empêcher que ledit sieur Dumont ne s'y établît davantage, comme il y faisoit tous ses efforts, n'étant pas destitué de munitions de guerre pour sa défense.

Les habitants de Loudun, qui n'en est qu'à sept lieues, ayant su que le sieur de Comminges, n'ayant pas moins été refusé de l'entrée de ce château que l'exempt, allait assiéger cette place, pour

témoigner leur affection au service de Sa Majesté à ne céder en rien à la valeur et fidélité de leurs pères, qui se sont signalés dans les troupes de Henri-le-Grand et remporté de lui plusieurs louanges, firent offre à Son Altesse Royale par le député qu'ils avoient à Paris, d'un secours de cinq cents hommes, lequel ayant été accepté, deux cent cinquante de leurs habitants marchèrent de ce côté-là, le 11e d'avril, sous le commandèment de leur bailli, qui avoit eu la commission de cette levée; et devoient être suivis le lendemain de pareil nombre sans l'avis qui leur fut donné, le soir du même jour, que le duc de la Rochefoucaud, à la tête d'environ deux mille hommes, s'approchoit de ladite ville de Loudun à dessein de s'en emparer, et, de fait ce duc y envoya peu après un de ses gentilshommes pour déclarer aux habitants qu'en qualité de gouverneur de la province de Poitou et du Loudunois, il y vouloit entrer avec ses troupes; à quoi ces habitants lui firent réponse que, ayant toujours été fidèles au roy et eu naguère défense expresse de le recevoir, ils étoient résolus de n'ouvrir leurs portes à qui que ce fût, sans les ordres de Sa Majesté.

Les troupes de ce duc étoient cependant en bataille dans la plaine de Craon, à cinq lieues de ladite ville de Loudun, où elles demeurèrent quatre heures, attendant les coureurs qui s'étoient avancés par l'ordre de leurs chefs, pour leur rapporter la contenance de ces habitants. L'on crut qu'il avoit dessein de se saisir de cette ville pour assembler ses gens de guerre, y faire une place d'armes et s'y fortifier; mais ces coureurs se voyant découverts et poursuivis par ceux de Loudun, jusqu'à demi-lieue de leur gros, ils rebroussèrent chemin jusques au bourg de Latillé. On crut ensuite qu'il tournoit ses desseins sur Montreuil-Bellay, mais cela n'eut aucun effet, et la noblesse de Poitou et Limousin se retira incontinent, chacun en sa maison.

Le sieur de Comminges avoit d'abord commandé aux habitants de la ville de Saumur de se barricader dans leurs rues, où ce château a deux sorties, ce qu'ils firent; et s'étant logés dans les maisons les plus proches du château nonobstant les sorties des assiégés, ils les soutenoient, courageusement portés à cette résolution, et par leur propre affection au service du roy et par la présence de leur sénéchal, le sieur de la Roche-Avril, qui les animoit continuellement par ses paroles et par son exemple, qui eurent un tel effet que ces habitants eurent assez de courage pour entreprendre ce siége sans aucune assistance du dehors et en soutinrent seuls au commencement tout le faix; lequel pour sa conséquence n'a pas coûté beaucoup de sang de l'un ni de l'autre côté, car de quantité de canon-

nades et de mousquetades tirées de ce château et en plusieurs sorties, il n'a été tué qu'environ dix hommes par ceux du dedans, et ils n'en ont perdu qu'environ trente, bien qu'il fût très difficile aux assiégeants de presser davantage la reddition de la place, car ledit sieur de Comminges n'avoit au commencement, outre les habitants, que peu de volontaires, et ce ne fut que le 11e d'avril qu'arriva le régiment d'Harcourt de cinq cents fantassins, comme le lendemain 12, les deux cent cinquante Loudunois et ensuite le régiment de cavalerie de Son Eminence, le régiment de Picardie de neuf cents fantassins et les cavaliers qu'y amena le comte de Gonnord, avec lesquelles troupes, sans plus exposer les habitants, ledit sieur de Comminges alloit faire attaquer la place de vive force, sans la capitulation que vous allez voir, laquelle fut quelque temps résolue avant que d'être rédigée par écrit; le sieur de Comminges refusant au sieur Dumont les qualités qu'il y vouloit prendre; mais à l'imitation du palais, où l'on trouve moyen qu'elles ne puissent préjudicier, elles passèrent de la sorte.

ARTICLES ACCORDÉS ENTRE MESSIRE JEAN-BAPTISTE DE COMMINGE, CONSEILLER DU ROY EN SES CONSEILS, MARÉCHAL DE SES CAMPS ET ARMÉES, CAPITAINE DES GARDES DE LA REINE-RÉGENTE, GOUVERNEUR ET LIEUTENANT-GÉNÉRAL POUR LE ROY EN LA VILLE ET CHATEAU DE SAUMUR, ET COMMANDANT LES TROUPES DESTINÉES POUR LE SIÉGE DUDIT CHATEAU,

ET MESSIRE NICOLAS DE GOURAULT CHEVALIER, SEIGNEUR DU MONT, COMMANDANT POUR LE SERVICE DU ROY ET LES INTÉRÊTS DE MM. LES PRINCES DANS LEDIT CHATEAU, CONCERNANT LA RÉDUCTION D'ICELUI, ENTRE LES MAINS DUDIT SIEUR DE COMMINGE, LE 18 AVRIL 1650 :

1° Que ledit sieur du Mont remettra ce jourd'hui, sur les sept heures du soir, ledit château entre les mains dudit sieur de Comminges, à faute de secours d'hommes et de vivres pour ceux de son parti, suivant la paction verbale faite avec ledit sieur de Comminges, le mardi 12 de ce mois, pour l'exécution de laquelle ont été donnés ôtages de part et d'autre.

2° Que ledit jour il sera fait inventaire des armes et munitions de guerre qui sont dans ledit château pour servir audit du Mont, de telle décharge qu'il appartiendra, comme aussi de munitions et provisions de bouche;

3° Qu'à la sortie dudit château, ledit sieur du Mont, officiers, amis et tous ceux de la garnison prêteront serment de fidélité au roy devant ledit sieur de Comminges;

4° Que ledit sieur du Mont, amis et garnison sortiront dudit châ-

teau par la porte du côté de la ville, avec armes, tambours battants, mèches allumées par les deux bouts, bagages et chevaux, et seront conduits dans ledit jour avec tous ceux de sa suite, en bonne et sûre escorte jusqu'au bourg de Milly, et à cette fin leur sera fourni charriots et chevaux en nombre suffisant, auquel lieu de Milly ladite garnison ne pourra demeurer que trois jours seulement pour donner temps audit sieur du Mont de la solder et licencier; et pour la sûreté desdits chevaux, équipages et escortes, seront donnés ôtages de la part dudit sieur du Mont;

5° Que leurs personnes, meubles et équipages ne pourront être saisis ni arrêtés pour quelques dettes ni occasions que ce soit, pendant huit jours, dans l'étendue du gouvernement, et leur sera fait délivrance de leurs meubles saisis et deniers arrêtés à l'occasion de ce dont il s'agit;

6° Que ledit sieur du Mont, officiers, amis et ceux de sa suite, pour raison de tout ce qui s'est passé depuis le 13 février dernier jusqu'à ce jour, tant à cause des batteries de canon dudit château sur les maisons de cette ville et faubourgs, ruines et démolitions, que de tous autres actes d'hostilité et généralement de ce qui en dépend, ne pourront être poursuivis ni recherchés en justice, et a ledit sieur de Comminges. promis et s'est obligé de faire ratifier le présent traité par Sa Majesté, dans quinzaine, et de fournir audit sieur du Mont et à tous les autres ci-dessus tous actes nécessaires pour leur faire jouir de l'effet du présent traité signé en double, sous nos seings, le 18 avril 1650.

Signé : DE COMMINGES et NICOLAS GOURAULT DU MONT.

Le même jour 18 fut fait inventaire par le sénéchal de Saumur de tout ce qui fut trouvé dans ledit château qui est : munitions de guerre; un canon de trente-six livres de balles et un autre de même calibre crevé; vingt et six petites pièces depuis 8 jusques à 16 livres de balles; six fauconnaux; deux arquebuses à croc; sept pétards; quarante grenades à main chargées; quatre cent vingt mousquets; trente canons de mousquets; deux cent vingt-cinq piques; cent soixante armures à cavalerie; soixante corcelets à infanterie; un vieil drapeau; une chèvre à monter les canons, desquels 16 pièces ont leurs affûts et les autres non; des moulins à blé rompus; quatre mortiers à battre poudre; douze barriques de soufre; douze à quinze cents livres de poix résine; seize caques et demie de poudre; seize bussardes de petite poudre et sept barriques de grosse pour les canons; cent huit balles et ballots de mèches; trente-cinq caillebottes et trois saumons de plomb; cinq à six cents boulets pour les

grosses pièces; environ deux mille pour les petites et les fauconnaux; une caque et demie de balles de mousquets; quatre-vingt boisseaux de farine et huit pipes de vin.

Cet inventaire ayant été clos sur les deux heures après-midi du même jour 18, le sieur de Comminges y entra accompagné du marquis du Rivau, du bailli de Loudun et des officiers de Picardie; et après que le sieur du Mont eut prêté serment de fidélité entre ses mains, il en sortit avec les siens, suivant la capitulation, sur les quatre heures du soir, tambours battants et mèches allumées, et passèrent sur le pont Fouchard. Il y en avoit douze montés sur des chevaux qui témoignoient par leur maigreur que le fourrage leur avoit été rare. Les femmes remplissoient deux carrosses, et des seize charrettes de bagages quelques soldats en ayant pillé deux, nonobstant tout l'ordre qu'y put apporter ledit sieur de Comminges, qui avoit fait prendre les armes aux bourgeois rangés en haie le long des rues, lui se tenant à la tête du régiment de cavalerie de Son Eminence, il fit tirer sur ces pillards, deux desquels furent tués et trois gravement blessés, lui-même courant grand risque pour ce qu'on tire sur lui à bout touchant. Après quoy ledit sieur de Comminges, qui avoit fait entrer partie des siens dans ce château, s'en assura dès la même nuit, s'étant saisi de tous les postes principaux, outre ceux des avenues de la place, et le lendemain il y traita à dîner les hauts officiers des troupes qui étoient à Saumur. Il fit travailler ensuite au nettoiement et réparations de ce château, dont cette guerre, quelque petite qu'eut été sa durée, avoit rendu la face aussi hideuse qu'elle étoit auparavant agréable.

Cette place a été réduite sans beaucoup de peine, encore qu'elle soit très bonne, laquelle réduction fut grandement avancée par la retraite de la noblesse de Poitou. Le sieur de Cerizay, gentilhomme angevin, demeurant à Saumur, a aussi beaucoup contribué, par les continuelles persuasions qu'il faisoit au sieur du Mont de sa connoissance, de remettre la place au sieur Comminge, et surtout les courageux efforts des habitants de Saumur et du sieur de la Roche-Avril, leur sénéchal, qui y firent paroître une ardeur et intrépidité inconcevables.

Le roy, d'un autre côté, mettoit ordre dans toutes les provinces où on put craindre quelque mouvement. La réduction de Dieppe avoit déjà raffermi toute la Normandie au service de Sa Majesté, comme fit celle de Bellegarde toute la Bourgogne; après quoi Sa Majesté, s'étant acheminée en Guyenne, y remit toutes choses en leur état et principalement à Bordeaux, après quelques rencontres. Mais les Espagnols, profitant de nos divisions et de la jonction du

maréchal de Turenne et de ses troupes tenant le parti des princes, prirent plusieurs places tant en Champagne que Picardie, lesquelles provinces ils pillèrent et ravagèrent toute la Champagne. Toutefois sur la fin de cette année M. le maréchal du Plessis-Praslin, commandant les troupes du roy en Champagne, défit les Espagnols conduits par le maréchal de Turenne et remporta sur eux une signalée et mémorable victoire, près de Rethel, les fruits de laquelle furent la reprise de plusieurs places conquises par les ennemis, comme Bar-le-Duc, Château-Porcien et autres.

M. Arnauld, abbé de Saint-Nicolas, nommé par Sa Majesté à l'évêché d'Angers, fut sacré évêque le 29 de juin en cette année, à Paris, par l'archevêque de Tours, son métropolitain, assisté des évêques d'Alby et de Dol, tous deux Angevins, prélats très illustres et recommandables, le premier de la famille de Daillon, comtes du Lude, et l'autre nommé Cohon, natif du Craonnois, personnage des plus doctes et éloquents de son siècle; auquel temps étoit encore évêque de Léon en Bretagne messire Robert Cupif, natif d'Angers, prélat docte et vertueux; et messire Pierre de Broc, Angevin, étoit évêque d'Auxerre.

Dame Yvonne de Maillé-Brezé, abbesse de Notre-Dame-du-Ronceray d'Angers, tante du défunt maréchal de Brezé, mourut le 17 décembre en cette année. Le service de la défunte fut fait par les religieux de Saint-Nicolas, suivant l'ancien droit qu'ils en ont, et la messe célébrée pontificalement par le sieur Arnauld, qui étoit depuis peu venu en son diocèse, où il a fait depuis une résidence très exacte et quantité de règlements et ordonnances.

Les débordements et inondations des rivières causèrent sur le commencement de cette année une désolation universelle dans cette province. La Loire ayant rompu les levées en divers endroits et particulièrement en trois différents lieux, depuis Saumur jusques aux Ponts-de-Cé, couvrit et inonda la vallée de ses eaux et fit des ravages incroyables. Plusieurs personnes surprises de la rapidité et vitesse de l'eau furent noyées, les maisons emportées et les animaux de la campagne suffoqués. La ville du Pont-de-Cé eut beaucoup à souffrir de cet accident et une partie de ses ponts fut renversée. Mais le débordement de la rivière de Mayenne fut bien plus étrange, de sorte qu'elle passa par-dessus les ponts d'Angers et crut si fort qu'on pouvoit aller par eau depuis la fontaine Pied-de-Boulet jusqu'à la Trinité. La violence et rapidité de son cours, enflé par les pluies précédentes et les rivières qu'elle reçoit, semble incroyable et fut telle qu'ayant abattu une partie des grands ponts de ladite ville d'Angers, vingt et deux logis ou maisons tombèrent en l'eau, les habitants de ces lieux

s'étant à peine sauvés. Le petit pont et le pont des Treilles n'en eurent pas meilleur marché. La charité du duc de Rohan, gouverneur, fut si grande, qu'il alloit lui-même avec ses gens pour assister ces pauvres habitants des ponts assiégés de tous côtés de l'eau, et n'épargna non plus ses moyens que sa personne pour les assister. Le père Cyrille, récollet, dont la charité envers les soldats s'étoit fait connoître dans nos armées, s'employa avec grande affection, durant trois jours, à porter du pain dans un bateau à ces pauvres affligés et à ramener ceux qui étoient en péril, se trouvant peu de personnes qui osassent s'exposer à la furie et vitesse du courant des eaux. La louange que mérite ce bon père pour cette pieuse entreprise en est d'autant plus grande. Le couvent des pères Carmes souffrit beaucoup, l'eau étant partout dans leur monastère et même dans l'église, bien haut sur leur grand autel.

En exécution de la lettre envoyée par le roy pour la tenue des Etats-Généraux du royaume, à Tours, et adressée au lieutenant-général du sénéchal d'Anjou à Angers, pour faire assembler les Etats de la province d'Anjou et nommer des députés pour les Etats-Généraux, l'ouverture des Etats de cette province fut faite le 28 de juin, ensuite de la lecture de la lettre du roy dans le palais royal; puis les trois ordres s'étant retirés chacun à part, le clergé s'assembla au palais épiscopal et nomma pour députés le sieur évêque d'Angers, Magdelon de Saint-Offange, abbé régulier de Saint-Maur-sur-Loire, et René Lanier, trésorier en l'église d'Angers. La noblesse s'assembla aux Cordeliers, au nombre de plus de trois cents gentilshommes, où il y eut grand différend sur l'élection des députés; les sieurs de la Courbe, du Bellay et de Chambellay furent nommés par plus de cent cinquante gentilshommes présents, et les sieurs marquis de la Barre et chevalier de Jarzé l'emportèrent par le plus grand nombre de voix en faveur des procurations de plusieurs absents. Toutefois le sieur de la Porte ayant formé opposition à la nomination dudit marquis de la Barre, à cause de la religion prétendue dont il faisoit profession, au nom et par procuration de tous ceux qui avoient nommé les sieurs de la Courbe et de Chambellay, le conseil, faisant droit sur ladite opposition, confirma la députation desdits seigneurs de la Courbe et de Chambellay et cassa celle du marquis de la Barre et chevalier de Jarzé. Le Tiers-Etat s'assembla dans l'Hôtel-de-Ville et après quelques disputes et différends s'accorda enfin à la nomination du sieur Boislesve, lieutenant-général, et de la Gilleterie-Bruneau, maire de la ville d'Angers, pour députés du Tiers-Etat.

A la Flèche et Saumur on voulut aussi faire des assemblées particulières des états de ces ressorts; mais comme ce fut une entreprise

nouvelle elle n'eut pas le succès qu'on espéroit pour le peu de personnes qui s'y trouvèrent, tant du clergé que de la noblesse. La guerre qui survint après la majorité du roy empêcha la tenue des Etats-Généraux en cette année comme ils étoient publiés.

Pendant que nos soldats triomphoient en Flandre où le sieur du Plessis-Bellière, Angevin, l'un des lieutenants-généraux de l'armée du roy, continuoit ses généreux exploits, il y eut un triomphe magnifique à Paris pour la majorité du roy, au mois de septembre, à l'entrée de sa 14e année. On pourra voir en l'histoire du temps la pompeuse magnificence de cette journée et les joies qu'y firent paroître tous les bons François; mais ces réjouissances furent bientôt troublées par la retraite du prince de Condé en Guyenne. Il avoit été délivré de prison dès le commencement de cette année et le prince de Conti son frère aussi, et avoit procuré l'éloignement du cardinal Mazarin, lequel il croyoit avoir été l'auteur de son emprisonnement. La crainte qu'il eut que la reine ne rappelât ce cardinal le fit retirer en son gouvernement de Guyenne, où il assembla un corps d'armée. Le marquis de Jarzé fut un de ceux qui le servirent le mieux : ce brave Angevin lui ayant mené à petit bruit jusqu'à Cognac un régiment d'hommes choisis en Anjou et au Maine. Je ne m'arrête point à faire le récit de tout ce qui se passa en cette province entre les troupes royales et celles du prince; je vous ferai seulement remarquer la mort de messire François de Cossé, duc de Brissac, pair et grand pannetier de France, qui décéda vers la fin de cette année, en son château de Pouancé en Anjou. Son corps fut porté à Brissac, sépulture de ses ancêtres, où il fut inhumé solennellement.

Retournons à un fâcheux récit qui est celui de nos guerres civiles. Les armes du roi avoient triomphé de celles du prince (où le sieur Duplessis-Bellière avoit fait à son ordinaire des merveilles dans l'armée royale), et il sembloit que tout allât à un accommodement, lorsque le rappel du cardinal Mazarin excita de nouveaux troubles et fut cause qu'il se forma comme un tiers parti pour s'opposer à son rétablissement, duquel M. le duc d'Orléans, oncle du roi, se fit chef. Les ducs de Beaufort, de Nemours et de Rohan, gouverneur d'Anjou, se joignirent et en même temps assemblèrent des troupes aux environs de Paris, Orléans et Angers, pour s'opposer au passage du cardinal, lequel, après être arrivé à Poitiers, avoit résolu d'aller avec le roi à Paris.

Dès le 24 décembre de l'année dernière, le duc de Rohan s'étoit emparé du château du Pont-de-Cé, sur un nommé d'Orange qui y commandoit pour M. de Serrant; incontinent après il y mit un gouverneur et une garnison de gens affidés et le fit fortifier autant qu'il

put. Il en fit autant au château d'Angers et cajola si bien tous les habitants et artisans du commun, lesquels il fit venir par troupes et métiers au logis Barrault, qu'ils lui promirent de le servir sans considération ni respect. Au même temps, il donna des commissions pour lever un régiment d'infanterie et un de cavalerie, ce qui fut promptement exécuté à Angers et aux environs.

A la mi-janvier, le sieur Arnauld, évêque d'Angers, qui revenoit de la Roche-des-Aubiers où il étoit allé à cause du décès de la dame de Serrant, fut arrêté au Pont-de-Cé par la garnison qu'y avoit mise M. de Rohan; ce prélat se voyant ainsi rebuté, se retira à Saumur. Sur ces entrefaites, le duc de Rohan, ayant eu avis que le roi avec le cardinal avoit résolu d'aller à Saumur et de là à Angers, fit redoubler la garde, tant à Angers qu'aux Ponts-de-Cé. Il continua de solliciter les habitants, qui lui firent de nouvelles protestations, à l'exception des officiers des compagnies de justice; c'est pourquoi il résolut de s'assurer de ceux-ci.

Donc le 17 janvier, il alla au palais, accompagné de plusieurs gentilshommes, du docteur Voisin et de ses gardes, et y étant arrivé, fit arrêter le sieur Louis Boilesve, lieutenant-général d'Angers, lequel il fit conduire au château par ses gardes; c'est une chose étrange que cet officier ait été ainsi pris et conduit par le Pilori, les rues de la Poissonnerie et Saint-Laud, son bonnet sur la tête et sa robe de palais, sans que personne parlât ni demandât pourquoi. Le 8e février en suivant, le duc de Rohan manda plusieurs autres officiers en son hôtel, où après quelques entretiens, il en fit encore arrêter quelques-uns pour les mêmes raisons qui l'avoient porté à faire arrêter le sieur lieutenant-général, savoir qu'ils étoient trop portés pour le parti du roi, qu'on appeloit le parti des Mazarins.

Le neuvième jour de février, le roi étant arrivé à Saumur avec M. le cardinal, dépêcha ses courriers pour Angers, comme si la cour eût été prête de s'y rendre. Le capitaine des gardes du duc de Rohan, qui battoit l'estrade, les ayant rencontrés vers Sorges, les arrêta, ce qui fut cause que le roi manda promptement une partie de ses troupes de Guyenne et assiégea Angers, comme vous allez voir.

Le lendemain, une troupe de cavalerie de l'armée royale força le passage de Sorges, où le duc de Rohan avoit mis de l'infanterie et fait faire un petit retranchement. Le 11e du même mois, jour de dimanche-gras, deux escadrons de cavalerie du même parti royal parurent entre Brécigné et les Lices, et après avoir fait diverses caracoles à côté du faubourg, donnèrent jusqu'au corps-de-garde de la porte Saint-Aubin.

Il y eut une petite escarmouche où il demeura huit à dix personnes de part et d'autre. La nuit suivante, le faubourg de Brécigné fut pris et forcé, les habitants d'iceluy s'étant sauvés sans perte, à la faveur de l'obscurité. Dès lors ceux de la ville, qui étoient sur les murailles et au boulevard Saint-Aubin, commencèrent à faire un feu continuel tant du canon que de la mousqueterie, ce qu'ils continuèrent jusqu'à la fin du siége. Les Royaux d'autre part, pour se mettre à couvert, percèrent le faubourg, ce qui n'empêcha pas qu'il n'en fut tué quantité, tant en ce lieu qu'aux environs. Le fils même du maréchal d'Hocquincourt fut emporté d'une volée de canon, en ce faubourg, le 13 du même mois. Le duc de Rohan l'ayant appris, envoya complimenter le maréchal. son père, sur cette perte; mais celui-ci qui commandoit l'armée royale, pour venger cette mort, résolut de presser le siége.

Il s'écoula néanmoins encore environ deux semaines depuis cela, sans que les assiégeants s'avançassent beaucoup, faute de canon. Voici le journal de ce qui fut fait de part et d'autre. Le 13 février au soir, le comte de Rieux, suivi de cinquante chevaux, arriva à Angers pour le service du duc de Rohan, où il fut très bien reçu. Outre cette cavalerie et celle qu'avoit levée le duc de Rohan, *les écoliers Bretons*, étudiants en droit à Angers, et plusieurs jeunes garçons de la ville firent une compagnie de volontaires à cheval, et firent, durant le reste de ce mois, diverses sorties par les portes Saint-Michel, Toussaint et Saint-Aubin, où ils réussirent très bien et amenèrent plusieurs fois des prisonniers.

Cependant l'armée grossissoit, occupoit et ravageoit tout vers Saint-Barthélemy, Trelazé, Sorges, Saint-Augustin, Saint-Léonard, Saint-Laud et Sainte-Gemmes. Il y eut néanmoins une conférence au logis Barrault le 15, entre le duc de Rohan et le comte de Rieux, d'une part, et le comte de Quincé et deux capitaines royaux, de l'autre, mais elle n'eut aucun effet. Le lendemain le comte de Quincé renvoya encore un tambour porter quelques paroles au duc de Rohan, mais celui-ci le renvoya fort rudement et voulut à peine l'entendre. Le même jour, ce duc envoya de ses gardes à Saint-Serge pour y arrêter le sieur Eveillard, président de la Prévôté, et le sieur Chevrollier, conseiller au siége qui s'y étoient retirés.

Le 19, les Royaux prirent le faubourg Saint-Michel, et le lendemain 20, donnèrent jusqu'au second corps-de-garde proche le pont-levis; mais ils y furent repoussés avec perte; le sieur François Gautier de la Grange-des-Places, qui y étoit accouru avec quelques officiers du duc de Rohan, y fut blessé d'une mousquetade à l'épaule. Cela obligea ceux de la ville d'abandonner ces deux corps-

de-garde avancés et de les ruiner; la nuit suivante, dix soldats du côté des Royaux s'en prévalurent et les ayant passés sans bruit, montèrent par escalade jusqu'au haut du boulevard qui est devant cette porte de Saint-Michel où il y avoit du canon. Lelièvre, orfèvre de la ville, qui y commandoit, prit promptement une hallebarde et tua du premier coup celui qui commandoit aux dix soldats, et avec l'assistance des siens, qui accoururent à son secours, chassa et renversa les autres.

La bravoure de cet orfèvre sauva ce poste, qui, sans cela, étoit perdu et eut grandement incommodé la ville.

Le 22, le sieur Garaude, grand archidiacre de l'Eglise d'Angers, qui avoit été depuis vers Sa Majesté pour parler d'accommodement, arriva à Angers et apporta des lettres de pardon et amnistie, mais le duc de Rohan ne les voulut pas accepter. Plusieurs officiers de justice de la ville d'Angers et autres bons bourgeois, qui étoient allés à Saumur incognito, travailloient aussi à la même chose avec le sieur évêque, mais tout cela fut inutile. Le lendemain, les bons bourgeois qui étoient restés en la ville, s'assemblèrent aux Jacobins et allèrent prier le duc de Rohan d'accepter l'amnistie et de se disposer à recevoir le roi avec M. le cardinal, mais il s'excusa encore avec de belles paroles. La dame de Leffretière, accompagnée de sept à huit cent femmes des plus considérables de la ville, alla lui faire la même prière au Logis-Barrault; il leur en dit tout autant et ajouta que si elles avoient peur, madame de Rohan les recevroit au château où elles seroient en sûreté avec elle.

Cependant le comte de Broglio, avec ses dragons et environ 4 à 5 mille hommes et du canon, s'approcha de Chalonnes et de Rochefort et y arriva le 23, et en même temps plusieurs galiotes et frégates, pareillement avec du canon, envoyées par le maréchal de la Meilleraie aux assiégeants, se rendirent vers Savennières et la pierre Bécherelle. Le duc de Rohan avoit fait dresser une palissade tout au travers de la rivière de Loire, avec des galiotes et des bateaux, vis-à-vis de la Pointe, et y avoit fait mettre du canon et outre cela avoit fait faire de bons retranchements à ce village, où commençoit la palissade, et avoit mis de braves hommes, tant sur les galiotes qu'à la Pointe, sous le commandement du chevalier de Jarzé.

Le 25, les Broglios et les Bretons attaquèrent la palissade et le village et emportèrent l'un et l'autre, après un combat où furent tués le chevalier de Jarzé, le jeune la Grandière, Montjouffroy et le chevalier de la Violaye, avec cinquante ou soixante hommes du parti de M. de Rohan, parmi lesquels se trouvèrent quatre ou cinq habitants d'Angers. Les royaux ne perdirent pas beaucoup de monde. Tandis

que l'on étoit aux mains, le comte de Rieux marchoit avec de la cavalerie et quelque peu d'infanterie au secours du chevalier de Jarzé, mais il n'arriva qu'après que tout fut mis en déroute. Il donna néanmoins dans un escadron de Broglio, vers Bouchemaine, et fit quelques prisonniers; le marquis de Gilbourg, les sieurs de Voisin, de Montmusson, de Soucelles et autres gentilshommes d'Anjou l'accompagnoient en cette occasion.

Le 26, il y eut une petite trève de quatre heures entre ceux de la ville et les assiégeants; pendant ce temps-là la duchesse de Rohan conféra avec le maréchal d'Hocquincourt, après quoi elle donna de grandes espérances d'un accommodement. Cependant les royaux travaillèrent à faire avancer leur canon, le firent passer au pont de Bouchemaine et par le haut Frémur; la nuit d'entre le 26 et 27 et dès ce même jour du 27, qui étoit un mercredi, le pointèrent dans le clos Trouillet et commencèrent à battre la ville. Ils continuèrent tout le lendemain 28 et abattirent le haut d'une tour, entre les portes Saint-Aubin et Toussaint, qu'on appelle la Tour Désolée où il y avoit du canon qui ne laissoit guères les assiégeants non plus que celui du château. On tira quantité de canonnades de part et d'autre durant ce jour. Le marquis de la Varenne et les sieurs de la Courbe, du Bellay et de Chambellay avoient assemblé depuis quelques jours une partie de la noblesse d'Anjou faisant environ trois cents chevaux qui commencèrent à s'approcher de la ville ce jour-là même pour appuyer les royaux; mais, sur les quatre à cinq heures de ce même jour, M. Dortiers ménagea une conférence entre le duc de Rohan et le maréchal d'Hocquincourt, qui fut faite au château, où la paix fut conclue et signée à six heures du soir; et à l'heure même ledit sieur Dortiers sortit du château pour en aller donner avis au roi à Saumur, et cependant furent donnés ôtages de part et d'autre; du côté des royaux fut donné le comte de Quincé; du côté de la ville fut donné le marquis de Gilbourg, à la charge que ces messieurs ôtages seroient rendus le lendemain matin et qu'on ouvriroit une porte, ce qui fut fait. Voici les articles du traité :

1° Le duc de Rohan remettra demain, premier jour de mars, la ville et château d'Angers entre les mains du maréchal d'Hocquincourt, avec toutes les munitions, fors cinq pièces de canon qu'il sera permis au marquis de la Barre de faire emmener en sa maison;

2° M. le marquis d'Hocquincourt pourra faire entrer quelques compagnies des gardes, tant dans la ville qu'au château, à la charge qu'elles ne feront aucuns désordres;

3° Les prisonniers seront rendus de part et d'autre;

4° Il ne sera rien changé dans la police et gouvernement de la

vile et il n'y sera levé aucune taxe ou imposition extraordinaire;

5° Amnistie aux maire, échevins, bourgeois et soldats du parti de M. de Rohan, à la charge qu'ils renonceront à toutes ligues, associations et intelligences contre le service du roi;

6° M. de Rohan se retirera où bon lui semblera, fors au château du Pont-de-Cé;

7° Les amis de M. de Rohan, qui l'ont servi durant cette guerre, pourront se retirer chez eux en toute liberté;

8° Madame de Rohan pourra demeurer huit ou dix jours en la ville, sans déloger du Logis-Barrault, pour donner ordre à ses affaires domestiques;

9° M. de Rohan promet de ne rechercher aucun secours.

Signé : DE ROHAN et D'HOCQUINCOURT, le 28 février 1652.

En exécution de cette capitulation, M. d'Hocquincourt entra le lendemain, premier jour de mars, dans la ville et au château où il mit deux compagnies des gardes et quatre dans la ville, qui se comportèrent avec assez de modération, nonobstant les furieuses licences que les gens de guerre commettent partout.

Il envoya dès ce même jour les Polonois avec sept ou huit régiments et huit pièces de canon contre les Ponts-de-Cé.

Le lendemain du jour de mars, M. de Rohan partit d'Angers avec la compagnie d'ordonnance et ses amis et fut escorté par le comte de Quincé avec huit cents chevaux tout le reste de la journée.

Sur les dix heures du matin, tous les corps allèrent saluer M. d'Hocquincourt, et le clergé et toutes les compagnies députèrent envers Sa Majesté à Saumur (ce que le Présidial avoit fait dès le commencement du siége), et tous furent favorablement reçus de Sa Majesté et de Monsieur, son frère, auquel ils firent compliment en qualité de duc d'Anjou. Le conseil du roi fut bien aise d'apprendre par ces députés que le duc de Rohan avoit, dès le soir du 28 février, renvoyé le lieutenant général en toute liberté en sa maison et tous les autres officiers prisonniers ensuite.

Après que le maréchal d'Hocquincourt eut laissé ses ordres dans Angers, il en partit le même jour, 2e mars, pour aller presser le siége du château des Ponts-de-Cé qui fut forcé le jour suivant par le régiment de Nouailles et les Polonois. Presque toute la garnison fut passée au fil de l'épée. Le gouverneur avec quelque peu d'autres furent faits prisonniers.

Voici les noms de ceux qui se signalèrent dans le parti de M. de Rohan durant cette guerre : le comte de Goëllo, le marquis de Guilbourg, le marquis de la Barre, le chevalier de Jarzé, le baron de

Soucelles, le marquis de Clairambaud, le vicomte de Challain, les sieurs de Landemont, de Montmusson, de Voisin, du Bois de la Ferté, de Langardière, de la Grandière, Mont-Jouffroy; et des bourgeois : les sieurs Giraud de Sauvigné, le docteur Voisin, le Lièvre, orfèvre, Blouin-Tartarel, Bruneau, Bienvenu, Dupas et autres.

Il fut fait quelques changements à la police de la ville et aux officiers de l'Hôtel-de-Ville, et quelques habitants furent relégués, mais cela ne fut pas de longue durée. La guerre continua cependant toujours entre le roy et les princes, le reste de cette année et la suivante autour de Paris et en Guyenne, de sorte que M. le prince fut obligé de se retirer parmi les Espagnols qui reprirent Dunkerque, Graveline, Barcelone et Casal.

L'année 1653 fut fort fertile comme avoit été la précédente, ce qui récompensa les pertes que la guerre avoit causées en Anjou. Cela donna aussi moyen aux bons bourgeois et habitants d'Angers d'exercer de grandes charités envers les pauvres de la campagne, qui y vinrent durant cet été au nombre de plus de deux cent mille, en diverses processions, pour gagner le jubilé dont les stations furent marquées à quatre églises de la ville d'Angers, pour tout le diocèse, à l'instar de Rome. Ce fut une chose de grande édification de voir les bons habitants d'Angers recevoir et traiter si affectueusement tous ces pauvres villageois qui s'y rendirent avec une très grande affluence.

La guerre continua en 51, 55 et 56 entre le roy et l'Espagnol auquel le prince de Condé s'étoit joint, où notre monarque remporta de grands avantages. Mais il y eut encore quelque rumeur à Angers en 1655 et 66 au sujet d'une imposition extraordinaire où quelques officiers de l'Hôtel-de-Ville furent maltraités par la populace, laquelle alla piller une maison et en vouloit faire autant à l'évêché, en haine du sieur évêque, mais on l'empêcha. Le sieur Martineau, juge de la Prévôté, qui étoit grandement aimé du peuple, étant allé à Paris un peu après, y fut arrêté prisonnier par ordre du roy et conduit à la Bastille; mais incontinent après il fut élargi et son innocence avérée. Dix compagnies des gardes furent envoyées à Angers où elles furent grandement à charge aux grands habitants, durant plus d'un mois, et qui n'étoient en aucune façon participants de cette rumeur. Il y eut deux ou trois des coupables exécutés à mort auxquels le procès fut fait pour d'autres choses, et pour celui-là qui n'étoit pas suffisant à les faire condamner, selon l'opinion de la plupart du monde, tant y a que cela causa une grande désolation dans Angers.

L'Espagnol, ayant été battu près de Dunkerque et étant extrêmement affoibli de toutes ces pertes, rechercha une suspension d'ar-

mes et l'obtint. Durant cela, on traita et de la paix et du mariage du roy avec l'infante d'Espagne, qui fut accordé et conclu, et la paix signée; ensuite de quoi le roy, ayant amené son épouse à Paris, lui fit faire, dans cette reine des villes, la plus superbe entrée qu'on ait jamais vue.

Le gouvernement d'Anjou ayant vaqué par le décès du duc de Rohan, arrivé en 1655, le comte d'Harcourt en fut pourvu en cette année et vint en Anjou au mois de novembre. Le 15 de ce mois, il arriva aux Ponts-de-Cé où les habitants de cette petite ville et le sieur de Tessé, lieutenant de ce château, le reçurent fort bien. Il en partit le 28, après-midi, pour faire son entrée à Angers, laquelle se passa de cette sorte. La noblesse de la province, faisant environ trois cents chevaux, alla au-devant de Son Altesse jusqu'au Pont-de-Cé où elle le complimenta. Le sieur Goureau, précédé de deux trompettes de la ville, se mit à la tête d'environ quatre cents gentilshommes d'Angers à cheval, tous habillés d'une même parure, le justaucorps de velours noir et le tour de plumes de même couleur, et alla aussi au-devant lui faire compliment et offre de cette troupe qui étoit très leste. Les habitants, divisés en vingt-quatre compagnies sous les armes, sortirent pareillement et se postèrent depuis la porte Saint-Michel, tout le long des fossés, jusqu'à celle de Saint-Aubin et tout le long du faubourg de Bressigné et chemin du Pont-de-Cé en très bel ordre. Sur les deux heures après-midi, le comte d'Harcourt arriva à ce faubourg et y fut salué d'une décharge continuelle des habitants, depuis l'entrée de ce faubourg jusqu'à la porte Saint-Michel où il trouva le sieur Eslye de Riou, maire, avec les échevins, qui lui présenta le poële que ce gouverneur fit marcher devant lui après avoir entendu la harangue du maire.

Voici l'ordre de la marche après la harangue. Premièrement marchèrent quatre carrosses de ce comte richement parés; suivoient les archers de la maréchaussée avec leurs casaques rouges, et ensuite le sieur de la Lorris-Peltier avec ses archers bleus. Derrière eux étoit le capitaine des gardes de ce prince, suivi de ses gardes au nombre de cinquante, tous parfaitement bien faits et après eux le sieur du Hallot avec ses écoliers académistes au plus joli équipage du monde, et le cheval donné à ce gouverneur par le sieur de Hallot, lequel deux Maures nus menoient par la bride.

Après tout cela, paroissoit ce gouverneur à cheval qui avoit à son côté le maire de la ville et faisoit marcher devant lui le poële porté par les quatre échevins. Derrière lui étoit le comte d'Armagnac, son fils aîné, à présent notre gouverneur, qui marchoit seul et étoit suivi de la noblesse de la province, tous quatre à quatre, au premier

rang de laquelle étoit Gui du Bellay, seigneur de la Courbe, Charles d'Andigné, seigneur d'Angrie et les sieurs de la Faucille et de Sainte-Offange. La jeunesse de la ville alloit après les vingt et quatre compagnies. Ensuite cette marche fut continuée de cette façon depuis la porte Saint-Michel jusqu'à l'église de Saint-Maurice, où ce gouverneur fut complimenté, et le *Te Deum* chanté, puis conduit au même ordre jusqu'au Logis-Barrault. Le dimanche suivant il fut traité à l'Hôtel-de-Ville à soixante couverts, et ensuite il y eut bal général.

L'Anjou étoit en ce temps grandement affligé de fièvres accompagnées de pourpre, comme il fut encore les deux années suivantes, ce qui causa une très grande mortalité; comme fit aussi la famine et cherté de blé qui valut quatre livres le boisseau; même durant plus d'un mois on n'en trouvoit plus aux marchés ni en la rue de la Poissonnerie chez les marchands.

En 1663, la nuit d'entre le 12 et 13 janvier, fête du nom de Jésus, il y eut un horrible tremblement de terre à Angers et aux environs; l'année fut stérile et surtout il y eut grande disette de vin. Les officiers des gabelles firent de grandes recherches, touchant le sel, à Angers et à la campagne où furent pratiquées d'étranges vexations.

La guerre recommença entre la France et l'Espagne en 1667 et continua jusqu'à 68 qu'elle fut terminée par un traité fait à Aix-la-Chapelle. Le roy prit plusieurs villes en Flandre et au comté de Bourgogne où il fut accompagné des Angevins dont voici les noms : le comte du Lude, le comte de Bourré, fils du marquis de Jarzé, le comte de Cossé, le marquis de la Porte, les sieurs de Chemiré, de Charnacé-Ballée lieutenant des gardes, de Villiers, de Siegé, d'Andigné-Ragottière, des Landes-Buget.

Depuis cette paix, il ne s'est rien passé de considérable en Anjou jusqu'à l'année 1673 que le roy a entrepris la guerre contre les Hollandais et ensuite contre l'empereur, l'Espagnol et le duc de Lorraine, ce qui donna sujet de faire de grandes levées de soldats en Anjou, aussi bien qu'au reste de la France. On a supputé qu'il est sorti d'Angers et de l'Anjou, en cette année de 72 et aux deux suivantes, environ six à sept mille soldats qui sont allés servir Sa Majesté aux Pays-Bas et Franche-Comté, où le roy a fait de grandes conquêtes dont on pourra voir la relation en l'histoire du temps. Je me contenterai de vous faire ici remarquer les noms de ceux qui y ont bien servi et durant tout ce règne, dont je n'ai point encore parlé. Les voici : François de l'Espronnière, seigneur de la Roche-Bardou et de Vris frères; Gabriel Carion, seigneur de la Roullerie et de l'Espronnière; de Rougé, seigneur des Rues, le Cornu, seigneur du Plessis-de-Cosmes; Paul de la Brunetière, seigneur du Plessis-de-

Gesté, qui se sont signalés sous le seigneur du Plessis-Bellière; Urbain du Chastelet, seigneur du Rossay, et N. du Chastelet, seigneur de la Pezelière, son frère, ont fait mille actions de valeur sur mer et sur terre durant huit ou dix campagnes; de Domagne, seigneur de Frimioust; de la Mothe-Baracé, seigneur de Senonnes; Georges de la Rivière, sieur de la Roche-Tabusteau; François le Gay, seigneur du Verger, et les sieurs de Piloi et des Germonières, le baron de Brès, le chevalier de Monbault, le marquis de Sablé, le chevalier de Bois-Dauphin.

Avant de finir cette histoire, je veux encore, selon ma méthode, vous faire connaître ceux qui ont fleuri en Anjou dans les lettres et et dans les sciences durant ce siècle. J'en ai déjà remarqué quelques-uns en mon avant-propos, mais comme ce n'a été qu'en général, je crois qu'il est à propos d'en parler ici plus particulièrement. Je commence par messire Guillaume Bautru comte de Serrant, qui a été illustre par ses ambassades en Espagne et en Angleterre et par mille autres beaux emplois dont il s'est très glorieusement acquitté, à l'honneur et à l'avantage de la France. Il possédait l'intelligence de plusieurs langues en un souverain et éminent dégré, et a été estimé l'un des plus polis à écrire en latin et en françois que nous n'ayons jamais eu. Les lettres que nous avons de lui sont incomparables et prouvent assez cette vérité. Il est mort à Paris, l'an 1665. Messire Guillaume Bautru, à présent comte de Serrant, son fils, ne passe pas auprès des honnêtes gens pour moins poli et intelligent en toutes les sciences et les belles connoissances. Il a fait paroître beaucoup de conduite et d'intégrité dans l'exercice des charges de conseiller au parlement de Rouen; de commissaire pour Sa Majesté aux Etats de Bretagne, d'intendant de la généralité de Tours et de chancelier de monseigneur le duc d'Orléans. Cette illustre famille nous a encore donné M. le comte de Nogent-Bautru, l'un des braves hommes du royaume, et MM. les comte de Nogent et marquis de Vaubrun, ses fils, qui ont acquis un renom immortel par leurs belles actions et leur bravoure durant tout ce règne. Le comte de Nogent qui avoit essuyé tous les périls de la guerre et de la terre, n'a pu éviter ceux de l'eau, et s'est enfin enseveli au fameux passage du Rhin dans les ondes de ce noble fleuve. Sa mort a tiré des larmes des yeux du plus courageux monarque du monde, comme il en avait acquis l'estime durant sa vie. Le marquis de Vaubrun est encore dans nos armées où il commande en qualité de lieutenant-général, après avoir passé par tous les degrés de la milice. Enfin il ne s'est point passé de campagne durant ce règne où il ne se soit signalé, et la renommée qui nous a appris ses belles actions n'en a jamais assez dit au

jugement des plus braves, qui assurent qu'on ne savait assez couvrir de lauriers cet illustre héros. Messire Adam Bautru chevalier, seigneur de Cherelles, et le prince des Matras son frère, ont fait avouer à tout le monde, en mille occasions, qu'ils ont eu l'esprit aussi subtil et aussi rempli de belles connoissances qu'il y en ait eu en France depuis cent ans. C'est dommage qu'ils n'ont point laissé d'écrits. Messire Jérôme Bignon a exercé durant un long temps la charge d'avocat-général au Parlement de Paris avec la satisfaction et l'applaudissement de tous les doctes. Outre une infinité de belles harangues et plaidoyers qu'il a faits, il nous a encore laissé quelques ouvrages qui sont parfaitement bien reçus des savants. M. Bignon, son fils, l'a imité de près et se fait encore admirer présentement au barreau. Guillaume Ménage, avocat du roy à Angers, a été honoré des éloges de tous les savants de notre Anjou, durant plus de quarante ans qu'il a fait fleurir le barreau de notre ville d'Angers. Il a laissé deux fils, aussi très savants, dont le plus jeune remplit dignement la place de son père, et l'aîné, Gilles Menage, a fait et fait encore retentir Paris, l'Anjou et toute la France du bruit de son mérite et de sa science. Il a illustré notre langue par ses doctes et curieux ouvrages et a mérité que M. Sarrasin Balzac et autres savants de l'Académie de Paris ayent parlé de lui dans leurs ouvrages avec beaucoup d'estime. Je souhaiterais aussi la politesse de ces Messieurs pour bien parler d'un homme si poli. Gabriel du Pineau, conseiller au présidial d'Angers, a fait un livre intitulé *Observations, questions, etc., sur la coutume d'Anjou*, grandement estimé et recherché au palais. Touraille a aussi écrit sur la même coutume un livret dont quelques avocats font beaucoup d'état. Jacques Eveillon, chanoine de l'Eglise d'Angers, a composé l'Apologie et la défense du chapitre de l'Eglise d'Angers du temps de l'évêque Miron, et depuis, un livre des Excommunications, un autre des Processions et cérémonies ecclésiastiques et l'Apologie pour saint René, où il a fait paroître une très profonde intelligence dans la théologie, l'histoire ecclésiastique et les conciles. Il passe auprès de moi pour l'un des plus grands hommes de ce siècle, et une infinité de docteurs de Paris et d'Angers ont été de mon sentiment. Cet illustre ecclésiastique a encore joint une très éminente piété à sa doctrine, ce qui l'a rendu très recommandable à tous les Ordres de la province. Le père d'Aubigné, jésuite, et le père Marchand, jacobin, n'ont point écrit, mais ils ne laissent pas de tenir encore ici leurs places, aussi bien qu'en mon premier avant-propos, pour avoir été très consommés dans la philosophie et la théologie. Le Père Jouie, récollet, natif de La Flèche, a fait le livre des *Sept Trompettes* et autres ouvrages spirituels

bien reçus de tout le monde. Frère Laurent le Pelletier a fait imprimer son Histoire des ordres religieux et quelques autres pièces dont nos Angevins ont été fort édifiés, aussi bien que de ceux du Père Hugues de Saint-François et du Père Irenée, religieux carme, tous natifs d'Angers. Courvaisier, habile théologien, a écrit des controverses avec beaucoup de réputation. Le sieur Gautier, conseiller d'Etat, a pris la peine de traduire les Fleurs des vies des saints, où il a parfaitement bien réussi, vu le temps qu'il a fait cette traduction, qui a été au commencement de ce siècle. Toublanc, prêtre de l'Oratoire, et les sieurs des Métayries-Chevrier, ont réussi dans la poésie. Dans l'histoire, Daniel de Juigné, sieur de la Broissinière, s'est acquis un renom immortel par son Dictionnaire historique, dont tous les honnêtes gens ont fait cas. Claude Ménard, lientenant de la Prévôté, a fait imprimer des notes sur Joinville, et autres ouvrages et a laissé plusieurs manuscrits très curieux recherchés des savants. Jacques Bruneau sieur de Tartifume, a fait un ouvrage intitulé *Philandinopolis*, où il traite de l'Anjou. Ce livre n'est pas imprimé, mais j'en ai fait des extraits dont je me suis servi en quelques endroits de cette histoire. Hiret a fait les Antiquités d'Anjou, imprimées en 1615 et depuis, où il y a de belles choses, mais il est trop concis et serré. Le sieur de la Riperaye a aussi composé des traités sur l'Afrique et autres sujets où il a éclairci quelques antiquités. Dans la jurisprudence ont excellé MM. Davi d'Argentré, Breau, du Fresne, de Mincé, et François de Roye, docteurs-régents à Angers. Ce dernier a joint une profonde érudition et une intelligence en l'histoire ecclésiastique et profane, et m'a fourni et assisté très généreusement de quelques mémoires et livres pour la perfection de cette histoire, dont je lui suis obligé aussi bien qu'à maître Guy Arthaud, docteur en théologie et archidiacre et chanoine de l'Eglise d'Angers, qui a fait la même chose. Dans la médecine ont excellé Charles Froger, Marc Toublanc et Louis de la Forge, natif de La Flèche, qui a fait imprimer depuis quelques années un excellent Traité de l'esprit de l'homme, où en parlant de l'esprit il a fait paroître beaucoup d'esprit.

FIN.

DISCOURS SUR LES ÉCRIVAINS DE L'ANJOU.

TABLE

DES AUTEURS, OUVRAGES ET DOCUMENTS.

Actes des évêques du Mans, pages 24, 25 (1).
Adhémar, Chronique 21.
Annales de Metz, de Saint-Bertin 22.
Arthaud (Guy), Chronologie des évêques d'Angers, Histoire des mêmes 9; Mémoires 11.

Baillet, Critique des auteurs des vies des Saints 16, 17, 22.
Balduin (François), De l'excellence et de la grandeur de la maison d'Anjou 3; Proposition d'erreur sur les Mémoires d'Anjou, Abrégé des Vies des ducs d'Anjou 4.
Baluze, Capitulaires 15, Mélanges 24.
Baronius, Annales 33.
Baudry de Bourgueil, Vie de Robert d'Arbrissel, Histoire de la 1re croisade 28, 29.
Beaugendre, Œuvres d'Hildebert et de Marbode 18, 32.
Bérenger, Traités et documents sur son hérésie 27, 32, 33.
Besly, Histoire des comtes de Poitou 19, 37.
Bibliothèque des auteurs français 3, 4.
Bignon (Jérôme), Formules de Marculfe 15.
Blondel, Dissertation sur la formule *Regnante Christo* 30.
Bochel, (Laurent), Histoire de Geoffroy-le-Bel, Chronique d'Anjou 21.
Boissimon, Copie des titres de l'église d'Angers 19.
Bourdigné (Jean de), Chroniques d'Anjou 2, 3.

Carreau, Histoire de Touraine 37.
Cartulaires : Cathédrale d'Angers 18, 19, 35; Chapitres de Saint-Maurille, Saint-Pierre 20; Abbayes de Saint-Aubin, Saint-Nicolas, le Ronceray, Saint-Serge et Toussaint d'Angers 19, 20; de Bourgueil, Saint-Florent, Fontevrault, Saint-Maur-sur-Loire, Nyoiseau, Vendôme 19, 20.
César, Commentaires 15.

(1) Le *discours* est paginé en chiffres romains, mais nous avons été obligés d'adopter, dans cette table, les chiffres arabes.

Chroniques d'Anjou, de Saint-Aubin d'Angers 20-22; d'Angoulême, de Fécamp, Maillezais, le Mont Saint-Michel, Nantes, Normandie, Rouen, Tours 21, 22; de Vendôme 20, 21.
Conciles d'Anjou, 14.

D'Achery, Spicilége 27, 28, 56-58.
Demariam, Mémoires historiques d'Anjou 6.
Des Noulis, V. Pétrineau.
Du Chesne, Manuscrits 3; Historiens de France 26, 34; de Normandie 21, 22, 34, 35.
Du Moulinet (Claude), Dissertations sur la mouvance de Bretagne et le retour des reliques de Saint-Martin à Tours 22, 23.

Faustus, Vie de Saint-Maur abbé de Glannefeuil 16.
Félibien, Histoire de l'abbaye de Saint-Denis 35, 36.
Formules Angevines, 14, 15.
Fortunat, Vie de Saint-Aubin évêque d'Angers 15.
Foulques le Bon (comte d'Anjou), Lettre 22, 23.
Foulques Réchin (*Item*), Fragment d'une histoire d'Anjou 28.
Fournereau, Histoire de l'abbaye de Saint-Serge d'Angers 19.
Fulbert (évêque de Chartres), Lettres 25, 26.

Geoffroy (abbé de Vendôme). Lettres 28, 31, 32.
Gesta Consulum Andegavensium 36-38.
Girard du Maillant (Bernard), Histoire d'Anjou 4.
Grandet (Joseph), Histoire d'Anjou 13.
Grégoire de Tours, Histoire ecclésiatique 16.
Guillaume de Jumiège, Histoire de Normandie 35.
— **de Malmesbury**, de gestis Anglorum 33.
— **de Poitiers**, ... 35.

Hildebert (évêque du Mans), Lettres 18, 32.
Hiret, Antiquités d'Anjou 4.

Jean de Marmoutier, Histoire de Geoffroy le Bel, duc de Normandie et comte d'Anjou 36.

Labbe, Recueil des conciles 14; Nouvelle bibliothèque des manuscrits 20, 21.
La Mainferme, Clypeus Fontebralbensis 31, 32.
Launoy, Dissertations 16, 25.
Le Cointe, Annales ecclésiastiques 16-18.
Le Long, Bibliothèque historique de la France 3, 7, 22, 37.
Le Loyer (Pierre), Les colonies Iduméanes 5.
Lobineau, Histoire de Bretagne 19, 21, 22, 37.
Louvet (Jean), Histoire d'Anjou 5; Mémoires ou Journal 6.

Maan, Recueil des Conciles 14, 32.
Mabillon, Annales bénédictines 15-17, 23, 24, 29, 30; Vetera Analecta 14, 15, 20, 24 25.
Mainbeuf (Saint) vie de Saint-Maurille évêque d'Angers 16.
évêque d'Angers 29; Epitaphes, Lettres 29, 30, 34.
Marculfe, Formules 15.
Marolles (l'abbé de) Traduction des Gesta Consulum Andegavensium 38.

Marbœuf ou **Marbode**, évêque de Rennes, Vies de saint Maurille, de saint Lezin et de saint Mainbœuf 29; Epitaphes d'Eusèbe Brunon et de Geoffroy de Tours 29; Epîtres 29.

Marteme (Edmond), Thesaurus novus anecdotorum, 21, 27.

Ménard (Claude), Edition de l'Histoire de saint Louis, par Joinville 7; édition de deux livres de saint Augustin contre Julien 7; Histoire de l'hérésie de Bérenger (latin) 7; *Rerum andegavensium pandectæ* 7; Plainte apologétique pour M. l'Evêque d'Angers 8; Recherches et advis sur le corps de saint Jacques-le-Majeur, 8.

Odo ou **Eudes**, abbé de Glanfeuil, *Liber miraculorum beati Mauri*, etc. 17.

Odon (saint), abbé de Cluny, Histoire de la translation du corps de saint Martin à Tours 22.

Orderic Vital, Histoire ecclésiastique, 34.

Petrineau des Noulis, Maisons royales d'Anjou 11; Projet d'une histoire générale d'Anjou 11; L'Anjou gaulois et l'Anjou romain 11, 12; Histoire des rois de Sicile et de Naples de la maison d'Anjou 12; Testament 12.

Raoul Glaber, moine de Cluny. Chronique 26,

Robert-d'Arbrissel, Sa vie par Baudry, abbé de Bourgueil, 29.

Robin (Pascal), sieur de Faux. Brief discours sur l'excellence, grandeur et antiquité du pays d'Anjou, 4.

Robin-le-Breton, Histoire d'Anjou, 37, 38

Roger (Barthélemy), Histoire d'Anjou, 6.

Ruinart (dom Thierry), Edition des œuvres de Grégoire de Tours, 16

Sirmond (le P.), Edition des ouvrages de Théodulphe, évêque d'Orléans 24; des lettres de Geoffroy de Vendôme 31, 32.

Suger, abbé de Saint-Denis, Lettre à Ulger, évêque d'Angers, 36.

Théodulphe, abbé de Fleury et évêque d'Orléans. Ses poésies 23 et 24.

Thomas de Loches, *Gesta consulum andegavensium*, 37.

Touraille (Pierre), Histoire d'Anjou 9, 10.

Ulger, évêque d'Angers, Plaidoyer en faveur de l'abbaye de la Roë 33; Eloge de Marbœuf 34; Lettres 34; Mandement en faveur des Templiers 34; Testament, 34.

Vie de saint Lezin, évêque d'Angers, par un auteur angevin 18.

Vie de saint Mainbœuf, par un auteur inconnu 18.

Villiers (Charles de) a publié avec des notes le recueil des épîtres de Fulbert, évêque de Chartres, 25.

Yves de Chartres, Lettres 30, 31.

TABLE ALPHABÉTIQUE ET ANALYTIQUE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS L'HISTOIRE D'ANJOU

DE BARTHÉLEMY ROGER,

moine bénédictin de l'abbaye de Saint-Nicolas.

A.

ABSALON, moine de St-Florent-le-Vieil, 79, 80.
ACHON (sieur d'), 453.
ADALAND, archevêque de Tours, 102.
ADELAÏS, fille de Foulques-le-Roux (lisez Foulques-le-Bon), 111, 137.
ADÈLE, comtesse d'Anjou, femme de Geoffroy-Grisegonelle, 116, 118.
ADÈLE, fille de Foulques-Nerra, 141.
ADELPHE, évêque d'Angers, 47, 74.
AGLIBERT, évêque d'Angers, 66, 75.
AGNÈS DE BOURGOGNE, femme de Geoffroy-Martel, 82, 173, 174, 177, 180, 181, 186.
AIGNAN (église Saint-), 92.
AIGNAN (seigneur de Saint-), 161, 163, 164, 332, 354, 355, 389, 426, 487.
AIMON, évêque d'Angers, 73.
ALAIN, évêque de Rennes, assiste à l'ouverture de la châsse de saint René, 44.
ALENÇON, en Anjou. Passage de Charles IX, en *1565*, 428.
ALLENCÉ (seigneur d'), 464.
ALLUYE (seigneur d'), 221.
AMADOUR (seigneur de Saint-), 354.
AMATOUR (Guillaume de Saint-), 344.
AMBOISE (ville d'). Rebâtie et fortifiée par Ingelger, 105. — Robert Haymon en est nommé gouverneur, 105. — Appartenait aux comtes d'Anjou, 144. — Foulques-Nerra y établit des chanoines, 153. — Donnée à Lysoïs, 165. — Troubles au temps de Foulques-le-Réchin, 206. — Donnée à Hugues de Chaumont, 207, 209, 220. — Surprise par les Anglais, 221. — Assiégée et reprise par Foulques-le-Bon, 221.
AMÉNARD (seigneur d'), 324, 330, 381.
ANCENIS (ville d'), prise par les troupes de Louis XI, 350; — par celles de Charles VIII, 380.
ANDELOT (d'), chef des Huguenots, 433, 434. — Vient à Angers pour y propager l'hérésie, 406.
ANDIGNÉ (seigneur d'), 344, 354, 383, 452, 494, 496, 504, 524.
ANGERS (ville d'). Son origine et son antiquité, 9, 12, 17, 19. — Pourquoi elle s'est appelée *Juliomagus*, *Cesaromagus*, *Noviomagus* et *Egada*, 9, 10. — Description de ses monuments, de ses rues, de ses fortifications, etc..., 12, 14. — Ses abbayes, ses églises collégiales et ses prieurés, 15, 16. — Ses armes, 26. — Entourée de murailles par les Romains, 11. — Jusqu'où elle s'étendait avant César, 11, 27. — Est

prise par César qui la fait rebâtir et rétrécit son enceinte, 11, 23, 24. — Appelée *Andecavum*, 11, 12, 24. — Marche et clé de la France, 26. — Siége d'un concile après le départ de saint René, 42, 43. — Le comte Paul la gouverne pour les Romains, 45. — Prise et pillée par Childéric, 45. — Odoacre, chef des Saxons, s'y réfugie, 45. — Était la seule ville close de l'Anjou au temps de Chilpéric et de Frédégonde, 56. — Ressent un tremblement de terre, 57. — Est prise par Charles-Martel sur Rainfroy, 68. — Louis-le-Débonnaire s'y arrête, et la reine Ermengarde y meurt, 92 — Prise par les Normands, 94. — Reprise par Charles-le-Chauve, aidé de Salomon, roi de Bretagne, 94, 98. — Repeuplée et rebâtie par les soins de Charles-le-Chauve, 99. — Pourquoi l'une de ses portes a été appelée *Chapellière*, 119. — Incendiée vers l'an *1100*, 141. — Assiégée par les Bretons au temps de Foulques-Nerra, 146, 147. — Pourquoi l'un de ses quartiers fut appelé le *Loricard*, 146, 147.— Elle est presque entièrement détruite par un incendie, en *1032*, 171, — Sa reconstruction, 171. — Les Bretons et les Normands l'assiégent au temps de Geoffroy-Martel, 191. — Ce qu'elle était à cette époque, 192. — Comment la fête du sacre s'y célébrait, 197, 199. — Reçoit la visite du pape Calixte II, 166. — Celle du pape Urbain II, 201. — Est le siége d'un concile en *1061*, 203. — Est inondée en *1187*, 256. — Livrée au prince Arthur par Thomas de Furnes, 259. — Jean-sans-Terre la fait prendre par un chef de routiers nommé Marcadé, 260. — Elle est démantelée, puis rebâtie, 12, 262. — Sa nouvelle enceinte et ses portes, 263. — Un grand nombre d'écoliers de l'Université de Paris s'y retirent, 269. — Funérailles de Nicolas Geslant, 277, 279. — Cérémonies de l'élection de Guillaume Lemaire, 280, 285 — Gilles, archevêque de Bourges, établit des ermites de Saint-Augustin à Angers, 290. — Miracle qui s'accomplit dans cette ville en 1318, la veille de la fête de saint Marc, 291. — Permission de chasser donnée à ses habitants par Charles de Valois, 291. — Le prince Jean y rassemble une armée pour soutenir Charles de Blois contre Jean de Montfort, 295. — Ses colléges et ses hôtels seigneuriaux, 308, 309. — Charles VI s'y trouve, en 1417, au moment de la mort de Louis II, comte d'Anjou, 324. — Elle est visitée plusieurs fois par Charles VII, 330, 339. — Un tremblement de terre s'y fait sentir en *1441*, 342. — Les Anglais veulent s'en emparer, 344. — Elle est surprise par Surienne, capitaine du parti anglais, 345. — Louis XI s'en rend maître, 357, 360, 361. — La mairie y est instituée, 361. — Ses priviléges sont confirmés par Louis XII, 384. — Elle est visitée par Louis XII et César Borgia, 384. — Louis XII y revient en 1508, avec la reine Anne, 388. — Il s'y tient une assemblée des Etats pour la réformation des coutumes, 388. — Une croisade contre les hérétiques y est publiée en *1515*, 391. — Entrée de François Ier, 392. 395. — Etablissement de la gabelle, 396. — Construction du boulevard de la Porte Saint-Aubin, 399. — Supplice de faux-monnoyeurs, 401. — Palais de Justice, 401. — Commencements de la réforme, 406. — Construction du Port-Ayrault, 406. — Visite de Henri II, 403. — Assemblée des états d'Anjou, en *1560*, 408. — Troubles dans la même année, 408. — En *1561*, 423. — Prise d'Angers par les Huguenots le 6 avril *1562*, 424. — La ville est délivrée par le seigneur de Puy-Gaillard, 425. — Procès et exécution de Hercules de Saint-Aignan, 426. — Peste en *1563*, 427. — Entrée de Charles IX, en *1565*, 428, 429. — Etablissement de la juridiction des juges et consuls des marchands, 429. — Palais des marchands, 433. — Réunion des troupes catholiques, 434. — Nouvelle visite de Charles IX, 436. — Entrée de Henri, frère de Charles IX, en *1566*, 436. — Massacre de la Saint-Barthélemy. Cruautés exercées par le comte de Montsoreau, 437, 438. — Exécution d'un capitaine breton nommé François de Marchier, 439. — Plate-forme de la Porte Lyonnaise, dressée par les soins de Puy-Gaillard, 440 — Ponts rompus par une inondation en *1577*, 440. — Entrée de Henri III et de Catherine de Médicis, en février *1578*, 440 — Entrée de François d'Alençon, au mois d'avril de la même année, 440. — Translation du concile de Tours, en *1583*, 441. — Cérémonies à cette occasion, 442. — Peste dans la même année, 441. — Troubles causés par l'entreprise de Du Hallot sur le château, 444 — Escarmouches aux portes de la ville entre l'armée du prince de Condé et les catholiques, 445. — Les habitants se montrent partisans de la Ligue, 445, 448. — Visite de Henri III, en *1586*, 446. — Tremblement de terre en *1588*, 446, 447. — Le maréchal d'Aumont s'empare d'Angers et désarme l'hôtel-de-ville, 449. — Angers tient pour les Royaux contre les Ligueurs, en *1590*, 450. — Les Royaux y réunissent une armée, 452. — Réjouissances à l'occasion de l'abjuration de Henri IV, 453. — Entrée et séjour de Henri IV, en *1598*, 456. 457, 458. — Mariage du duc de Vendôme avec la fille du duc de Mercœur, 457. —

Pourquoi Angers a reçu le nom de *ville noire*, 458. — Feux de joie à l'occasion de la naissance du Dauphin, en ....., 467. — Peste en 1603, 469. — Travaux d'embellissement et réparation des ponts, 469. — Feux de joie à l'occasion de l'élection du pape Paul V, 470. — Funérailles du sire de Puychairic, 470. — Réjouissances pour la naissance du duc d'Orléans, fils de Henri IV, 470, 471. — Désordres causés par les écoliers de l'Université, 471. — Services célébrés à la mort de Henri IV, 471. — Orage formidable, 472. — Entrée du maréchal de Bois-Dauphin, gouverneur de l'Anjou, 472. — Entrée et séjour de Louis XIII, 473, 474, 475. — Assemblée des Etats de l'Anjou, en *1614*, 475, 476. — Inondations en *1615*, 476. — Erection d'une pyramide sur les ponts, 476. — Etablissement des Minimes, 476. — Troupes du duc de Vendôme repoussées, 477. — Etablissement du jeu de Mail, 477. — Entrée de Martin du Bellay, gouverneur d'Anjou, 478. — Etablissement des Ursulines, en *1618*, 478. — Entrée et séjour de Marie de Médicis, 479 et suiv. — Etablissement des religieuses du Calvaire, 482. — Hôtel des seigneurs de Craon, 482. — Démêlés de Louis XIII avec sa mère. Réunion des partisans de Marie de Médicis, 483. — On se prépare à résister au roi, 483, 484. — La reine-mère tient conseil au Logis-Barrault, 485. — Achèvement du pont des Treilles, 492. — Erection, à l'extrémité de ce pont, d'une pyramide chargée d'inscriptions, 492, 493. — Construction d'un quai près le Barreau, 492. — Peste en *1625*, 493. — Carmélites envoyées par Marie de Médicis, 493. — Rumeur contre les agents de la gabelle, en *1630*, 495. — Etablissement des Visitandines et des religieuses de l'abbaye du Perray, 497. — Contagion en *1637*, *1638* et *1639*, 497. — Réjouissances à l'occasion de la naissance du Dauphin, en *1638*, 497. — Réjouissances à l'occasion de la naissance du duc d'Anjou, second fils de France, 498. — Préparatifs pour la réception du duc de Brezé, fils du maréchal, 498. — Tempête en *1642*, 499. — Réception de la reine d'Angleterre, 501, 502. — Violences exercées en *1648* par les troupes du maréchal de Brezé, 504. — Troubles de la Fronde, 504, 505. — Entrée du duc de la Trémouille, 504. — Réception faite au maréchal de Brezé en *1649*, 505 506. — Pyramide élevée à la mémoire de ce maréchal, au Loricard, 506. — Inondations, 506. — Funérailles de Claude de Rueil, 506. — Entrée du duc de Rohan, gouverneur d'Anjou, 508, 509. — Inondations, 514, 515. — Assemblée des Etats en *1652*, 515. — Le duc de Rohan rassemble des troupes à Angers pour s'opposer au passage du cardinal Mazarin, 516. — L'armée royale assiége cette ville, 516, 520. — Traité de paix entre le duc de Rohan et le maréchal d'Hocquincourt, 521. — Changements administratifs, 522. — Jubilé en *1653*, 522. — Troubles au sujet d'une imposition extraordinaire, 522. — Entrée du comte d'Harcourt, 523, 524. — Tremblement de terre en *1663*, 524. — Vexations exercées par les agents de la gabelle, 524.

Angers (château d'), bâti par les comtes d'Anjou sur un emplacement cédé par l'évêque Dodo, 99. — Commencé par Ingelger qui fit construire la chapelle de Sainte-Geneviève, 103, 106. — Travaux de la comtesse Bertrade, femme de Foulques-le-Réchin, 105, 210, 347. — Geoffroy de Champ-Livré, abbé de Saint-Aubin, donne l'église de Saint-Germain aux chanoines de Saint-Laud du château d'Angers, 122. — Foulques-Nerra défend cette forteresse contre les Bretons, 146. — Tour Ecache Breton et tour du Moulin, 147. — Foulques-Nerra dépose dans la chapelle du château un morceau de la Vraie-Croix, 153. — Thibaut, comte de Blois, est conduit prisonnier au château d'Angers, 184. — Geoffroy-Martel établit des chanoines dans la chapelle de Sainte-Geneviève, 194, 195. — Il rassemble ses barons au château pour leur faire part de sa résolution de prendre l'habit religieux, 200, 201. — Reconstruction du château d'Angers par St-Louis, 211 (note). — Eléonore de Guienne y aurait été prisonnière, 255. — Pierre de Dreux, duc de Bretagne, en est nommé gouverneur, 266, 268. — Les chanoines de l'église du château sont transférés dans l'église Saint-Germain, 269. — Cage de bois où l'on prétend à tort qu'Isabelle de Lorraine a été enfermée, 347. — Les catholiques s'emparent du château, en 1562, et le défendent contre les huguenots, 424. — Le seigneur de Puy-Gaillard s'en rend maître, 425. — François d'Alençon le fait munir d'artillerie, 440. — Le comte de Brissac en confie la garde au capitaine Grec, 443. — Du Hallot, Le Fresne et Roche-Morte, partisans du roi de Navarre, s'y introduisent le 23 septembre *1587*, 443. — La place est rendue aux habitants, le 23 octobre, 444. — Pierre de Donadieu, seigneur de Puychairic, en reçoit le commandement, 445. — Le maréchal d'Aumont y fait transporter toute l'artillerie de l'Hôtel-de-Ville d'Angers, 449. — Puychairic en fait abaisser et modifier les tours, 451. — Les partisans de Mazarin l'occupent, 505. — Le duc de Rohan s'en empare, 517. —

Il le rend au maréchal d'Hocquincourt, 320.
ANGES (Eglise de Notre-Dame-des). Sa fondation, 386.
ANGEVINS. Leur origine, 9. — A quelle époque remonte le nom d'Angevins, 10, 11, 24. — Etaient appelés *Egadiens* dans l'antiquité, 10, 19 — Leurs mœurs au temps des anciens Gaulois, 19, 20. — Sont appelés *Andes* par les auteurs romains, 11, 21. — *Agaunes*, par Polybe, 11, 21. — Font partie des bandes de Sigovèse et de Bellovèse, 21. — Reçoivent une portion de territoire sur les bords du Rhin, 21. — S'établissent à Mantoue et fondent le bourg d'*Andes*, 22. — N'eurent point de part aux guerres des Gaulois contre les Romains avant César, 22. — Sont convertis au Christianisme, 28. — Envoient une députation à Sorrente pour réclamer le corps de S. René, 43. — Noms de ceux qui se sont distingués dans les sciences, les lettres, les armes, etc. 6, 459-467, 525-527.
ANGRIE (Seigneur d'), 344, 452, 524.
ANJOU. Description de cette province, 3 et suiv. — Ses limites, 4 — Ses rivières, 5. — Ses productions. 5-6. — Ses hommes célèbres, 6. — Ses forêts, 7. — Ses principales villes, 7, 8 — Ses premiers habitants, 9. — Ses abbayes, 15. — Ses églises collégiales, 15-16. — Ses prieurés conventuels, 16-17. — Origine du nom d'*Anjou*, 11, 24. — L'Anjou au temps des anciens Gaulois et sous le gouvernement des Druides, 19-22. — Cette province a-t-elle eu des rois particuliers? 22. — L'Anjou sous la puissance des Romains, 24 et suiv. — Se révolte sous le règne de Tibère, 28. — Ses habitants se convertissent au christianisme, 28. — Saint Julien y prêche la religion chrétienne, 29. — Reste sous la domination romaine après l'invasion des Francs, 32. — Jusque vers l'an *475*, 40. — N'a point été, comme le prétend Bourdigné, au pouvoir des rois de la Grande-Bretagne, dans le temps des invasions saxonnes, 40. — Est envahi par les Bretons insulaires, 45. — Passe sous la puissance des Francs, 46. — Est en paix sous le règne de Clovis, 46. — N'avait point d'autre ville close qu'Angers, au temps de Chilpéric et de Frédégonde, 56. — Est pillé par Judicaël, roi ou comte des Bretons, 66. — Est affligé par une grande famine sous le règne de Clovis II, 67. — Est donné à Rainfroy par Charles-Martel, 68. — Retourne aux rois de France, après la mort de Rainfroy, 69. — Grêle prodigieuse en *822*, 92. — Incursions des Bretons en *825*, 92. — Bienfaits dont l'Anjou est redevable à Foulques-le-Roux, 106. — Et à Foulques-le-Bon, 110. — Ravages exercés par les Normands et les Bretons, sous la conduite du comte de Saint-Sauveur, 191. — Par Guérin de Craon, 195. — Par Guillaume VII, comte de Poitiers, 207. — Origine du droit des rois de France sur l'Anjou, 261. — Les Anglais envahissent cette province, en *1345*, et s'emparent de plusieurs châteaux, 292. — Elle est ravagée par un brigand nommé Croquart, 296. — Par le prince de Galles, 297. — Par Robert Knolles, 300. — Incursions des Anglais, 327, 334, 339, 343, 344. — Louis XI vient en Anjou avec 30,000 hommes pour arrêter les courses du duc de Bretagne, 350. — Réunion à la couronne, à la mort du roi René, 377. — Famine, 387. — Réformation des coutumes sous Louis XII, 387, 388. — Peste, en *1514*, 389. — Grands-jours, 391. — Famine, 396. — François Ier fait lever en Anjou une troupe de francs-archers, 396. — Etablissement de la gabelle, 396. — Pillages exercés par des aventuriers, sous François Ier, 397. — Manne sur les feuilles des arbres, 398. — Commencements de la réforme, premières exécutions, 406. — Le duc de Montpensier est envoyé en Anjou pour châtier les séditieux, 422, — Grêle extraordinaire en *1560*, 423. — Fertilité en *1534*, 401. — Pluies abondantes en *1555*, 401. — Prix du vin et du blé en *1537* et *1539*, 402. — Peste en *1563*, 427. — Guerres de religion, 433, 434, 435. — Famine en *1573* et *1574*, 438. — Excès commis par Bussy d'Amboise et ses régiments, 441. — Retour de l'Anjou à la couronne, après la mort de François d'Alençon, 443. — Agitations au temps de la Ligue, 450. — Sorciers, 454. — Troubles et malheurs, de *1595* à *1598*, 455, 456. — Ravages exercés par les loups dans plusieurs communes, 458 — Prospérité de l'agriculture et du commerce, 467. — Peste en *1603*, 469 — Sorciers, 470. — Froid rigoureux, 470. — Dévastations exercées par les troupes de Bois-Dauphin et par celles du duc de Vendôme, 476. — Grande fertilité en *1621*, 491. — Peste en *1625*, 493 — Famine en *1630*, 495. — Contagion en *1639*, 498. — Troubles de la Fronde, 504-522. — Fertilité en en *1653*, 522. — Fièvres et famine, 524. — Levée de troupes en *1672*, 524. — Assemblée des Etats, en *1560*, 408. — En *1614*, 475, 476. — En *1652*, 515. — Arrière-bans et montres de la noblesse 350, 354, 355, 381, 496.
ANJOU (maison d'), seconde branche, 377, 378, 379.
ANTHENAISE (seigneur d'), 334.
APOTHÈME (st), évêq. d'Angers, 30, 31, 38, 74.

ARBRISSEL. Voy. *Robert*.
ARDENNES (seigneur d'), 344, 434.
ARDILLIERS (église de Notre-Dame-des), à Saumur, 451, 455, 489.
ARGENTON (Geoffroy d'), seigneur de Chemillé, 241.
ARGLEHAIRE, évêque d'Angers, 75.
ARIBERT, roi d'Aquitaine et comte d'Anjou, 60-63.
ARMAGNAC (comte d'), gouverneur d'Anjou, 523.
ARNAULD (Henri), évêque d'Angers et abbé de Saint-Nicolas, 76, 158, 514, 515, 517.
ARTHAUD (Guy), chanoine de la cathédrale d'Angers, 74, 197, 244, 252, 499, 500, 527.
ARTHAUD (Germain), savant numismate, 247, 248.
ARTHUR, comte d'Anjou et duc de Bretagne, 259, 260
ASNIÈRES-BELLAY (abbaye d'), 15. — Sa fondation, ses bénéfices et liste d'une partie de ses abbés, 238, 239, 240. - Rang assigné à l'abbé dans les synodes d'Anjou, 270.
AUBIERS (Léonard des), 462.
AUBIGNÉ (d'), Jésuite, 6, 526.
AUBIGNÉ (église d'), 65, 66
AUBIGNÉ (seigneur d'), 355, 389, 399.
AUBIN (saint), évêque d'Angers, 74. — Sa vie et ses miracles, 47-52. — Translation de son corps, 51, 52, 54. — Auteurs qui ont écrit sa vie, 54. — Ses miracles ont été représentés en figures par Théodoric, abbé de Saint-Aubin, 119.
AUBIN d'Angers (abbaye de St-), 15. — Son église bâtie sous le nom de Saint-Germain, 51. — S'appelait encore ainsi à la mort de saint Mainbœuf et n'avait alors que des chanoines, 66. — Pépin le Bref confirme les droits de cette abbaye sur les églises de Mairon, de Saint-Clément et de Pruniers, 70. — Elle est donné par Louis le Bègue au comte Eudes, 100. — Foulques-le-Roux s'en empare, 107. — Il l'enrichit, 108. — Elle est réformée par Néfingue, évêque d'Angers et par Geoffroy-Grisegonelle, 114, 115. — Histoire de cette abbaye, catalogue de ses abbés et liste de ses bénéfices, 116-127. — L'église de Saint-Aubin était encore hors de l'enceinte de la ville, au temps de Geoffroy-Martel, 192. — Différend avec l'abbaye de la Trinité de Vendôme, au sujet du prieuré de Saint-Clément de Craon, 218. — Marbode se retire à l'abbaye de Saint-Aubin et y meurt, 224. — Saint Girard y vit dans de grandes austérités, 225. — Cession de la chapelle Saint-Hilaire et de l'église Saint-Germain aux chanoines de Saint-Laud, 269. — L'abbé tient le premier rang aux synodes d'Anjou, 270. — Clocher de l'église atteint par la foudre, 338, 347. — Rétabli par les soins de Robert de Baïf, 338. — Différend avec les chanoines de Saint-Martin et de Saint-Laud, 393.
AUBIN des Ponts-de-Cé (église St-), bâtie par Humbert, abbé de St-Aubin d'Angers, 119.
AUBIN (seigneur de St-), 332.
AUBIN de Luigné (seigneur de St-), 296.
AUBIN (David), seigneur de Morelles, 463.
AUDOUEN, évêque d'Angers, 56, 75.
AUGUSTIN (Saint), bourg de l'Anjou, 518.
AUGUSTIN (ermites de St), à Angers, 290.
AUGUSTINS d'Angers, 576, 423. — De la Cornouaille, 317. — De Montreuil-Bellay, 476
AUMONT (maréchal d'), 448, 449, 453.
AUSSIGNY (seigneur d'), 330, 344.
AUXILIUS ou DEFENSOR II, évêque d'Angers, 30, 74.
AUXOGNE (Pierre d'), 344.
AVAUGOUR (Guillaume d'), 344.
AVOIR (seigneur d'), 300, 332.
AVRIL (Jean), 463.
AYRAULT (René), sieur du Rocher, maire d'Angers, fait construire en 1566 le canal du port Ayrault, 13, 406.
AYRAULT (Guillaume), prieur claustral de l'abbaye de Saint-Nicolas, 87, 157.
AYRAULT (Pierre), lieutenant criminel au siége présidial d'Angers, 436, 449, 463.
AYRAULT (Pierre), maire d'Angers, 477.
AZAIRES (Etienne d'), chanoine de Saint-Maurice, a fait exécuter les chaires du chœur de cette église, 77.

B.

BAÏF (Guy de), abbé de St-Aubin, 124. — (Huet de), 328. — (Lazare et Antoine de), 463.
BALDRIC ou BAUDRY, abbé de Bourgueil, 130, 218.
BALLADÉ (seigneur de), 463.
BALLÉE (Guichard de), 343.
BALUE (Jean III), évêque d'Angers, 76, 331.
BARATON (François) 332, 354. — (Jean), 354. — (Champiré), 452.
BARBÉE (seigneur de la), 389, 399.
BARBOT (Jean), sieur de Martray, maire d'Angers. Sa mort et ses funérailles, 494, 495.
BARCLAY, docteur écossais, enseigne à Angers, 471.
BARRAULT (Logis), à Angers, 384, 485, 502, 519, 524.
BARRE (seigneur de la), 354. — (Marquis de la), 498, 503, 507, 515, 520, 521.

Barres (seigneur des), 297, 330, 344, 385.
Barthélemy, près Angers, 194, 518.
Barthélemy (Chapelle de Saint-), 338.
Bascle (Guill. le), chantre de l'église d'Angers, fait construire à ses frais une châsse précieuse pour les reliques de saint René, 44.
Basmette (couvent de la) près Angers, 353, 373, 457.
Bas-Plessis (seigneur du), 453.
Baudegisius, évêque d'Angers, 55, 75.
Baudon (J.), 463.
Baugé (ville de), 7, 264, 265, 458. — Bataille perdue par les Anglais, 327. — Résidence du roi René, 353. — Passage de Charles IX, 429. — Couvent de Capucins, 467. — Chapelle de Notre-Dame du Petit-Mont, 573.
Baugé (seigneur de), 221, 377.
Bauné (seigneur de), 344.
Bautru, de Serrant, 6, 26, 525. — De Cherelles, 6, 494, 499, 526. — Des Matras, 471, 480, 526.
Bazouges (seigneur de), 145, 146, 389.
Beaucé (Hugues de), seigneur de Blou, 282, 284.
Beaufort-en-Vallée (ville de), 7, 8. — Jean-sans-Terre y passe la fête de Pasques, 260. — Le duc de Clarence s'y retire en *1420*, 327. — Jeanne de Laval y meurt, 584. — On y bâtit un couvent pour les Récollets, 469.
Beaufort (comté de), 301, 320, 347, 377.
Beaufort (Hugues de), 222. — (Guillaume de), 301.
Beaulieu (abbaye de) en Touraine. Sa fondation, 150, 151. — Reçoit le corps de Foulques-Nerra, 178.
Beaumanoir (seigneur de), 331.
Beaumont (Guillaume II), évêque d'Angers, 38, 76, 77, 266, 267. — Sa mort, 270. — (Raoul I de), évêque d'Angers, 76, 253.
Beaumont, seigneur de La Flèche, 253, 292, — De Gratecuisse, 282, 283. — De Miré, 344. — Du Plessis-Macé, 381. — De Puy-Gaillard *(Voyez ce mot)*.
Beaupréau (ville de), Charles IX y passe en *1565*, 428.
Beaupréau (seigneur de), 346.
Beauvais (seigneur de), 331, 344, 346.
Beauvau (Jean II de), évêque d'Angers, 76, 551.
Beauvau (seigneurs de), 272, 276, 290, 312, 332, 334, 344, 346, 383, 399. — Leur hôtel à Angers, 308.
Bechaux (seigneur de), 381.
Bécherelle (Pierre), 519.
Becon (ville de) 470. — (Seigneurs de), 155, 218, 250, 321, 400.
Béhuard (île de), 155. — (Église de), 357. — (Seigneur de), 155. — Le Breton, 265.
Belin (seigneur de Saint-), 346, 330.
Bellanger (seigneur de), 554.
Bellay (maison du), 329, 332, 344, 351, 389, 400, 453, 454, 459, 460, 483, 494, 498, 515, 520, 524. — Abbés du monastère de Saint-Florent, près de Saumur, 85, 86. — Abbesses de Nyoiseau, 229. — (Jacques du), gouverneur d'Anjou, 439, 440. — (Martin du), 459, 476, 478, 489, 492, 497. — (Joachim du), 459. — (Guillaume du), 459. — (Jean du), 459 — (Eustache du), 459, 460. — Seigneur de Montreuil, 187 (Voyez *Berlay*).
Bellebranche (abbaye de), 266, 468.
Bellefontaine (seigneur de), 454.
Bellepogne (place) à Angers, 482.
Bellet, 463
Bellière (seigneur de la), 355, 447.
Benais (prieuré conventuel de), 16.
Benigne, évêque d'Angers, 75.
Benoist (saint), évêque d'Angers, 75, 90.
Benoist (René), angevin, curé de Saint-Eustache, à Paris, 64, 455, 462
Béraudière (seigneur de la), 355, 503.
Bérenger, archidiacre d'Angers. Histoire de son hérésie, 171, 172. 203. — Sa condamnation, 195, 196. — Eusèbe Brunon, évêque d'Angers, lui écrit, 196. — La procession du Sacre a-t-elle été instituée en expiation de ses erreurs? 197. — Nouvelle condamnation de son hérésie, dans un concile assemblé par le pape Grégoire VII, 208. — Sa mort, 208. — Son épitaphe fut composée par Hildebert, évêque du Mans, 209. — Le sieur de Roye a fait une histoire de sa pénitence, 209,
Berlay de Montreuil (seigneur de), 215, 221, 238, 239, 242, 243, 244.
Bernard (saint), 241.
Bernard (maison de), 382.
Bernard de Pontoise, 463.
Bernardin (chapelle de Saint-), à Angers, 376.
Berthière (Villon de la), 330.
Berthin (Berthelot), 317.
Bertingrand, évêque du Mans (Voyez *S. Innocent*).
Bertrade de Montfort, femme de Foulques-le-Réchin, 205, 209, 210, 211, 212, 218, 219. — Fait rebâtir le château d'Angers, 13, 105.
Bertrand (Pierre), maître-école, 303, 304, 305.
Bessière (seigneur de la), 346, 399.
Bétancour (de), capitaine des Ponts-de-Cé, 25.
Bétégulphe, géant danois tué en duel par Geoffroy-Grisegonelle, 112, 113.
Bigeotière (seigneur de la), 355.

BIGNON (Jérôme), 526.
BILLÉ (seigneur de), 332.
BINETS (Jean et François les), 383.
BLAISON (église collégiale de), 16, 160, 161. — Château de, 160, 236, 243, 292.
BLAISON (seigneur de) 100, 120, 161, 236, 241, 216, 288.
BLANCHARDIÈRE-GOURREAU (sieur de). Voyez Gourreau.
BLANCHE, fille de Foulques-le-Roux (lisez Foulques-le-Bon), 111.
BLANCHE, mère de saint Louis, vient à Angers avec son fils, 268.
BLOIS (députés de l'Anjou aux Etats de) 447.
BLOU (seigneur de), 282, 284
BLOUIN-TARTAREL, 522.
BOCÉ (seigneur de), 253.
BODIER (Guill.), 354.
BODIN. (Jean), 6, 462. — (Jean), sieur de Brizay et maire d'Angers, 474. — Sieur de Logerie, 503.
BODINIÈRE (sieur de la), 463.
BOHALLE (Jean), 309, 310, 381.
BOHALLE (chapelle de la), 381, 433.
BOIS ou BOYS (seigneur du). 354, 355, 434.
BOIS DE LA FERTÉ (seigneur du), 522.
BOIS-DAUPHIN (seigneur de), 331, 343, 401, 452, 453, 455, 461, 485, 525. — Le maréchal entre à Angers comme gouverneur d'Anjou, 472. — Cérémonies à cette occasion, 472. — Il est obligé de quitter le commandement de l'armée royale, 476. — Excès commis à Angers par ses troupes, 476.
BOIS-JOURDAN (seigneur de), 355, 461.
BOISROND (Etienne), recteur de l'Université d'Angers, 384.
BOISROQUES (seigneur de), 332.
BOIS-SAINT-PÈRE (Thibaud du), capitaine de la ville d'Angers, 300.
BOIS-TRAVERS (chapelle de), 246.
BOIS-TRAVERS (Richard, sieur de), maire d'Angers, 446.
BOISSINIÈRE (la). Les Anglais y sont défaits, 329.
BOISSY-BOUJU (sieur de), 496
BOIVIN (Guill.), 463. — (René), 464.
BONCHAMP-MAUREPART (sieur de), 503.
BONCHAMPS (Louis), 355.
BONNAYE (seigneur de).
BONNE-FONTAINE (seigneur de), 332.
BONNÉTABLE (seigneur de), 294.
BONSHOMMES DE CRAON (prieuré des), 17, 238.
BONVERRIER (Charles), 463.
BORGIA (César), vient à Angers avec Louis XII, 384.
BOSON, évêque d'Angers, 75.
BOTUS, évêque d'Angers, 75.
BOUCHEMAINE, 350, 520.
BOUCHET (seigneur du), 332.
BOUÈRE (seigneur de la), 507. — De la Bouère-Rogeron, 503.
BOUESSIÈRE (abbaye de la), 15.
BOUILLÉ (seigneur de), 227, 524, 330.
BOUJU (Théophraste), 462. — (Jacques), 464. — (Boissy de), 496.
BOURDIGNÉ (seigneur de), 389. — (Jean et Charles de), 464.
BOURGNEUF-SAINT-QUENTIN, 344.
BOURGUEIL. Charles IX s'y arrête en *1565*, 429. — Il y reçoit les principaux chefs des Huguenots, 436.
BOURGUEIL (abbaye de), 15. — Sa fondation par la comtesse Emma de Chartres, 129. — Catalogue de ses abbés, 130-132. — Liste de ses bénéfices, 132, 133. — Elle est prise et pillée par les Huguenots, 132, 426. — Rang que tenait son abbé aux synodes d'Anjou, 270.
BOURMONT (seigneur de) 317.
BOURRÉ (René et Jean), seigneurs de Jarzé, 385, 386, 389. — (comte de), 524.
BOUSSIONNIÈRE (seigneur de la), 346.
BOUSQUET (de), 490, 503.
BOUTEILLE (Arthus de la), 389
BOUVERY (Gabriel), évêque d'Angers, 76, 157, 158. — Sa mort, 457.
BOUVRAYE (seigneur de la), 454. — (Logis de la), à Angers, 493.
BOYLESVE, sieur de la Maurouzière, 449. — Lieutenant-général d'Angers, 515, 517.
BREAU, 527.
BREIL (seigneur du), 344, 463.
BREIL-BELLAY (prieuré conventuel de), 16.
BREILLE (Jean de), gentilhomme angevin, 327.
BRÈS (baron de), 525.
BRESLAY (René de), évêque de Troyes, a fait construire plusieurs autels dans l'église de Saint-Maurice, 77. — (Pierre), chanoine de l'église d'Angers, 441.
BRESSAULT (seigneur de), 426, 434.
BRETESCHE (seigneur de la), 332, 381, 401, 457, 503.
BRETONS. Vaincus par Charlemagne dans les Mauges, 71. — Ravagent l'Anjou en *823*, 92. — Viennent à Angers avec leur roi Salomon pour s'emparer de cette ville, 97, 98. — Assiègent Angers, 146, 147. — Sont vaincus par Foulques-Nerra, 148. — Unis aux Normands, assiègent la ville d'Angers au temps de Geoffroy-Martel, 191. — Sont vaincus par les Normands, 235. — Viennent en Anjou en 1523 pour repousser les Anglais, 292.
BREZÉ. Charles IX y passe en *1565*, 428.
BREZÉ (seigneur de), 276, 294, 344, 356, 483, 487, 494 — (Maréchal de), 495, 496, 498, 501, 502, 503, 504, 505, 506. — Sa mort au château de Milly, 507. — (Duc de), fils du maréchal; son entrée à Angers, 498. — Assiège Orbitello, 502. — Sa mort, 502, 503.
BRIAIS (Géraud), 236.

Briançon (seigneur de), 437.
Brie ou Brion, 264, 265
Brie (seigneur de), 354, 389. — Brie-Serrant, 250, 297, 344, 346, 437.
Brion, 264.
Brion (seigneur de), 346, 354.
Brignon (abbaye de), 15.
Briolay (prieuré conventuel de), 16. — (Château de), 210, 237.— (Seigneurs de), 180, 236, 237, 282, 313, 319.
Brissac (ville de), 8, 21, 430. — Foulques-le-Réchin y remporte une victoire sur son frère Geoffroy-le-Barbu, 204. — Les Anglais marchent sur cette ville, 292. — Charles IX s'y arrête, 428, 436. — Louis XIII et sa mère s'y réconcilient, 488. On apporte au château le corps de François de Cossé, pair de France, 516.
Brissac (seigneur de), 294, 332, 346, 402, 403, 435, 437. — (Maréchal de), 402, 403, 437, 460. — (Duc de), 490, 516.
Brissarthe, 97.
Broc (seigneur de), 351. — (Pierre de), angevin, évêque d'Auxerre, 514.
Brochessac (Voir Brissac).
Broglie (comte de), 519, 520.
Broissinière (sieur de la), 527.
Brons (seigneur de), 346,
Brossardière (seigneur de la), 505.
Brossay (sieur de), 463.
Brosse (Gilbert de la), 464.
Brosse-Gurie (chapelle de la), 246.
Bruneau, 522.
Bruneau de Tartifume, 9, 74, 195, 527.
Brunetière (seigneur de la), 344, 354, 355, 446, 496, 524.
Brunon (Eusèbe), évêque d'Angers, 75, 134, 172. — Ses rapports avec l'hérésiarque Bérenger, 195, 196.
Bruyères (le capitaine des), 462.
Buards (seigneur des), 498
Buat (seigneur du), 354, 355.
Bueil (collége de), 308. — (Hôtel de), rue de la Roë, à Angers, 308.
Bueil (Hardouin de), évêque d'Angers. Voyez Hardouin.
Bueil (seigneur de), 294, 331, 332, 334, 339, 344, 346, 351.
Buertus de Ballue, 74.
Bugnon)seigneur de), 355.
Buron (terre du), 587.
Buronnière (seigneur de la), 331.
Bussy d'Amboise, gouverneur d'Anjou, 440.
Butoire (seigneur de), 250.
Buzançay (château de), rebâti et fortifié par Ingelger, 105.

C.

Cac (seigneur de),
Cadu (Jean), maire d'Angers. — Sa sollicitude pour les habitants de cette ville, 399. — Fait construire le boulevard de la porte Saint-Aubin, 13, 399.
Calixte II, pape. Vient en Anjou, 166, 229, 230.
Calvaire (religieuses du), à Angers, 482.
Camus (Jacques), 585
Cana (Vase de) donné par le roi René à l'église St-Martin d'Angers, 373.
Candé, 211, 264, 265. — Charles IX s'y arrête, 429.
Candé (seigneur de), 240, 250, 294.
Capitaine grec, 443,
Capucins, à Angers, 458. — A Baugé, 467. — A Saumur, 471.
Carbonnier (seigneur de), 499.
Carbonnière (seigneur de), 490.
Cardulphe, évêque d'Angers, 61, 63, 75.
Carion (seigneur de), 331, 385, 437, 453, 461, 483, 524.
Carloman, roi de France, 102, 103.
Carmélites d'Angers, 493, 494.
Carmes d'Angers, 317, 515. — Le cœur d'Hercule de Charnacé est apporté dans leur église, 496. — Carmes de Challain, 476.
Casau (seigneur du), 330, 355.
Caseneuve (logis de), à Angers, 406.
Casset (seigneur de), 344.
Carquenon (seigneur de), 330.
Carrelière (seigneur de la), 344.
Célerin (saint), au Maine; pris par les Anglais, 334.
Cerisay (Guillaume de), gouverne l'Anjou au nom de Louis XI, 357, 361. — Est nommé maire d'Angers, 361, 362. — (sieur de), gentilhomme angevin, demeurant à Saumur, 513.
César (Jules), prend la ville d'Angers et la fait rebâtir, 11, 23. — Assujettit la Gaule, 22, 23. — Ses lieutenants défont Dumnacus, 23 — Il rétrécit l'enceinte de la ville d'Angers, 24. — Aurait, suivant quelques auteurs, bâti les Ponts-de-Cé, lorsqu'il passa de l'Anjou en Aquitaine, 24. — Ne fit qu'un pont de bateaux sur la Loire au lieu où l'on a depuis construit le pont de Sey, 26. — Bourdigné lui attribue l'édification de l'amphithéâtre de Grohan, 26.
Chaleux (sieur de), 499.
Challain, 476. — (Vicomte de), 522.
Chaloché (abbaye de), 15.
Chalonnes-sur-Loire (prieuré conventuel de), 16, 64. — (Eglise Notre-Dame de), 33. — (Eglise et monastère de St-Pierre à), 33.

CHALONNES (ville de), 319. — Saint Maurille y détruit l'idolâtrie, 33, 34. — Elle reçoit la visite de Guillaume Le Maire, évêque d'Angers, 285 — Les évêques d'Angers y avaient une maison, 285 — Hardouin de Bueil y bâtit un château, 285.
CHALONNES (île de). Saint Hervé s'y retira et y fit des miracles, 226. — Elle fut cédée par Foulques-le-Réchin à Geoffroy, évêque d'Angers, 246.
CHAMAILLART (André), capitaine de la ville d'Angers, 300.
CHAMBELY (Pierre de), 354.
CHAMBELLAY (seigneur de), 344, 434, 497, 515, 520. (Voyez Montalais).
CHAMBES-MONTSOREAU (seigneur de), 297, 302, 344, 346, 454 — Cruautés exercées à Angers par Jean de Chambes, comte de Montsoreau, à l'époque de la Saint-Barthélemy, 437, 438.
CHAMPAGNÉ (seigneur de), 332, 343, 346, 354, 389-452.
CHAMPIGNÉ, 496. — (Eglise de), 120.
CHAMPIRÉ (seigneur de), 344. — De Champiré-Baraton, 452.
CHANCHEVRIER (seigneur de). 332, 343, 355.
CHANTOCÉ (bourg de), pris par les troupes de Louis XI, 350.
CHANTOCEAUX (bourg de), son origine, 27.— Pris par Geoffroy-le-Bel, 238. — (Châtellenie de), 298.
CHANZÉ (seigneur de), 324, 330.
CHAPELLE (seigneur de la), 355, 503, 507.
CHAPELLE D'ALIGNÉ, 441.
CHAPELLE-RAINSOUIN (seigneur de la), 332, 344, 383, 400, 403, 461.
CHAPERON (Jean), chevalier angevin, 313. — (Guillaume, 329. — (François), 329, 355.
CHAPERONNIÈRE (seigneurie de la), 329, 332.
CHARLEMAGNE, gagne une sanglante bataille sur les Bretons, dans le pays des Mauges et fonde une abbaye au Mont-Glonne, en mémoire de cette victoire, 71, 72. — fait une longue résidence à Angers, 72. — Termine la cathédrale de Saint-Maurice et confirme les dons faits à cette église par Pépin et ses prédécesseurs, 72, 73. — Donne à l'évêque d'Angers le palais construit par Rainfroy, avec les débris de l'abbaye de Saint-Maur, 73 — Fait bâtir l'abbaye de Saint-Florent-le-Vieil, avec une grande magnificence, et y met des religieux de l'Ordre de St-Benoist, 78. — Sa mort, 90.
CHARLES-MARTEL, dispute la charge de maire du palais à Rainfroy, 67. — Assiège son compétiteur dans Angers, puis lui laisse cette ville et le comté d'Anjou, 68. — Défait les Sarrasins près de Tours, 68.
CHARLES-LE-CHAUVE. Evénements principaux de son règne, 93 et suiv.
CHARLES-LE-GROS, 103.
CHARLES-LE-SIMPLE, 103. — Evénements principaux de son règne, 106 et suiv.
CHARLES IV, le Bel, roi de France, 292, 293.
CHARLES V, roi de France, 299-310.
CHARLES VI, roi de France, 315-328. — A Angers, 324.
CHARLES VII, roi de France, 329-349. — A Angers, 330, 339. — A Saumur, 330, 331.
CHARLES VIII, roi de France et duc d'Anjou, 379-384.
CHARLES IX, roi de France et duc d'Anjou, 423-438.
CHARLES I, frère de saint Louis, comte d'Anjou, du Maine, de Provence et roi de Sicile, 271-276. — Accorde, en 1269, des priviléges aux étudiants de l'université d'Angers, 303, 304.
CHARLES II, le Boîteux, comte d'Anjou et roi de Sicile, fils du précédent, 286.
CHARLES III de Valois, comte d'Anjou, fils puîné du roi Philippe-le-Hardi et gendre de Charles II le Boîteux, 287-293.
CHARLES, prince de Tarente, comte du Maine et de Beaufort, fils de Louis I, duc d'Anjou; meurt à Angers, 319.
CHARLES I (ou IV) d'Anjou, comte du Maine, fils de Louis II, duc d'Anjou, 346, 350.— Combat contre les Anglais, 334. — Fait enlever le sire de La Trémouille, 335. — Obtient de Charles VII des lettres de confirmation du don du comté du Maine. 342.
CHARLES II (ou V) d'Anjou, fils du précédent. Le roi René son oncle l'institue son héritier, 370. — Il transmet ses Etats à Louis XI et meurt sans enfants, 377.
CHARNACÉ (seigneur de), 330, 332, 354, 494, 496, 524. — (Hercule, baron de), 495, 496.
CHARRON auteur du livre de la *Sagesse*, prêche pour la Ligue à Angers, 449.
CHASTELIER (Amaury de), 354.
CHASTELLET (seigneur de), 354. — Voyez *Châtelet*
CHATEAUBRIAND (François de), doyen de l'église d'Angers, 391. — A fait reconstruire, en 1540, les clochers de St-Maurice, 77.
CHATEAUBRIANT (seigneur de), 262.
CHATEAU-DU-LOIR (ville de), 298. — Assiégée par Foulques-le-Réchin, 208.
CHATEAUGONTIER (ville de), 8, 450, 453, 455, 458. — N'existait pas encore à la fin du ve siècle, 41. — Aurait été, suivant Hiret, bâtie par un des fils de Clotaire I, 55. — D'après un titre de l'abbaye de St-Aubin, n'a été bâtie que du temps de Foulques-Nerra, 55. — Aurait donné naissance à saint Girard, 225. — Siége de conciles provinciaux, 267, 269, 294, 346. — Occupée par les Anglais, 300. —

Marguerite de Lorraine, duchesse d'Alençon, fait bâtir un couvent près de cette ville pour des religieuses du Tiers-ordre de Saint François, 387.
CHATEAUGONTIER (seigneur de), 187, 221, 240
CHATEAUNEUF-sur-SARTHE, 97, 105, 237.
CHATEAUPENNE (prieuré de), dépendant de l'abbaye de St-Georges-sur-Loire, 226.
CHATELET (Urban de), 449, 525.
CHATILLON (château de), rebâti et fortifié par Ingelger, 105.
CHAUMONT (Hugues de), seigneur d'Amboise, 221.
CHAUVIÈRE (seigneurie de la grande), en la paroisse de Chantocé, 124.
CHAUVIGNÉ (seigneur de), 434, 462
CHAZÉ (Jean de), 334.
CHEF-BOUTONNE (bataille de), entre les Angevins et les Poitevins, 206.
CHEFFES (seigneur de), bienfaiteur de l'abbaye de Saint-Nicolas, 155.
CHEMENS (seigneur de), 389, 463.
CHEMILLÉ (prieuré conventuel de), 16.
CHEMILLÉ (ville de), 450. — Louis XI y fait faire une montre de la noblesse, 355. — Charles IX s'y arrête en *1566*, 428.
CHEMILLÉ (Guillaume Ier de), évêque d'Angers, 76.
CHEMILLÉ (seigneur de), 40, 215, 216, 221, 241, 278, 282, 284, 294.
CHEMIRE (seigneur de), 180, 332, 524.
CHENU (Pierre et Guillaume), 355. — Chenu du Bas-Plessis, 453.
CHERBAYE (seigneur de), 434.
CHERELLES (seigneur de), 494, 499.
CHERIPEAU (seigneur de), 355.
CHERITÉ (seigneur de la), 355, 499, 503.
CHERRÉ (seigneur de), 437.
CHESNAYE (seigneur de la), 354, 355, 385, 503, 507.
CHESNAYE-CONGRIER (sieur de la), gentilhomme angevin, capitaine de religionnaires, 408, 422.
CHESNE (seigneur du), 354, 355, 434, 452.
CHESNE-LONCHERAIE (seigneur du), 344.
CHEVIGNÉ (seigneurie de), 124.
CHEVINIÈRE (seigneur de la), 344.
CHEVROLLIER, conseiller au siege présidial d'Angers, 518.
CHEVRUE (seigneur de), 355, 453.
CHILDEBERT I, comte d'Anjou. 47. — Envoie saint Germain, évêque de Paris, à Angers, pour y fonder une église en l'honneur de saint Germain, évêque d'Auxerre, 51.
CHILDEBERT II, possède l'Anjou pendant quelque temps, après la mort de Gontran, 57.
CHILDEBERT IV, 67.
CHILDÉRIC Ier, s'empare de la ville d'Angers et la pille, 45.
CHILDÉRIC II, comte d'Anjou, 67.
CHILDÉRIC III, comte d'Anjou, 69.
CHILPÉRIC II, 67.
CHIVRÉ (seigneur de), 331, 332, 354, 498, 503.
CHOLET (seigneur de), 321, 483. — (Cordeliers de), 321.
CHOPIN (René), 6, 462.
CHOSÉ (Rorgon de), 243.
CHOUPPES (seigneur de), 446, 461.
CINCILLY, monastère de Bretagne, 47. — Saint Aubin en fut longtemps abbé, 48.
CISÉ (église de), 66.
CLAREMBAUD, seigneur de Rochefort, 217. (Voyez *Clérambaud*).
CLARENCE (duc de), vient en Anjou et meurt à la bataille de Baugé, 327, 328.
CLEFS (seigneur de), 331.
CLEIS (Hugues de), 114.
CLÉMENCE d'Anjou, fille de Charles-le-Boiteux, 286, 287.
CLÉMENT (église de Saint-), 70.
CLÉMENT DE CHAON (prieuré conventuel de Saint), 16, 120, 193, 194, 218.
CLERAMBAUD (seigneur de), 332, 355, 522.
CLÉRIES (Hugues de), 223.
CLERVILLE (sieur de), 503.
CLISSON (église collégiale de), 16. — (Château de), 398. — (Olivier de), gouverneur d'Anjou, 300.
CLOTAIRE I, comte d'Anjou, 55.
CLOTAIRE II, comte d'Anjou, 57, 58, 60, 61.
CLOTAIRE III, comte d'Anjou, 67.
CLOTAIRE IV, 67, 68.
CLOVIS I, comte ou seigneur d'Anjou, 46. — Fonda, dit-on, l'abbaye de Saint-Serge, 46, 67.
CLOVIS II, comte d'Anjou, 67.
CLOVIS III, 67.
COESMES (seigneur de), 389.
COHARD (saint), 95. — Translation de ses reliques, en *1524*, 398.
COHON, évêque de Dol, né dans le Craonnais, 6, 514.
COINDRIÈRE (sieur de la), 355.
COING (Guy de), 343.
COINTREL (Mathieu), 464, 465.
COISNON (Pierre), seigneur de Moirieux, 389. — (Anne de), 454.
COIZÉ (seigneur de), 40.
COLLATOBE, évêque d'Angers, 75.
COLLÉGES d'Angers, 507, 508, 509.
COLLIN (Germain), 463.
COMMARQUE, chef d'une bande de pillards, 398.
COMMINGES (seigneur de), assiége le château de Saumur, en 1650, et force le sieur du Mont qui en était gouverneur à capituler, 510-513.
CONDÉ (prince de), vient aux portes d'Angers, 444, 445.

CONGRIER (seigneur de), 385.
CONSTANTIN (Robert), chanoine de l'Église d'Angers, 499, 500.
CONSULS et juges des marchands, à Angers, 429-433
CONTAT (Joachim le), prieur de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers, 49.
CONTI (François de Bourbon, prince de), 451, 453.
CONTIGNÉ, 441.
COQUESSAC (Florent de), 437, 499.
CORBIÈRE (Pierre de la), 334.
CORDELIERS, à Angers, 276, 302, 376. — A Cholet, 321. — A La Flèche, 382, 469, 472. — A Montjean, 382 — A Précigné, 472. — A Saumur, 276.
CORMIER (sieur de), 426.
CORNILLON, 461.
CORNU (Pierre le), seigneur du Plessis de Cosme, 452, 456, 524.
CORNUAILLE (bourg de la), 317.
CORZÉ (seigneur de), 434
COSSÉ (seigneur de), 401, 503, 524. — (Arthus de), maréchal de France, 436, 437, 460. — (Charles de), gouverneur d'Anjou, comte de Brissac et maréchal de France, 443, 444, 447, 448, 460. — (François de), pair et grand pannetier de France, 516. — (Philippe de), évêque de Coutances, 466. — (Arthus de), fils naturel du maréchal de Brissac, aussi évêque de Coutances, 467. — Voyez *Brissac*.
COUDRAY (seigneur de), 434, 503.
COUDRAY-MACOUARD (château du).
COUDRE (seigneur de la), 434.
COUÉ (sieur de), 462.
COULAINES (Jean de), seigneur de la Possonnière, 312.
COUR (seigneur de la), 330, 355, 398.
COURBE (seigneur de la), 453, 554, 494, 498, 515, 520, 524.
COURCILLON (seigneur de), 284, 494.
COURT (Le), 504.
COUVAISIER, 527.
COUVAL (seigneur de), 346.
CRAON (ville de), 192, 193, 450, 451, 452, 455, 456, 457, 458, 459. 483 — Puygaillard met fin aux troubles causés par les Huguenots, 427. — Déroute des Royaux, 452. — Miracles à la chapelle de Notre-Dame de la Crue, 494. — Voyez *saint Clément*.
CRAON (seigneur de), 192, 193, 194, 276, 279, 294, 351, 383, 482. — (Hubert de), 40. — (Renaud de), 212, 213. — (Amaury de), 258, 261, 265, 282, 284. — (Foulques de), 221. — (Maurice de), 221, 258, 282. — (Pierre de), seigneur de Sablé et de Briolay, 313, 319. — (Olivier de), archevêque de Tours, 289. — (Jean de), archevêque de Reims, 299. — (Isabelle de), 279, — (Hôtel des seigneurs de), à Angers, 308, 482.
CRÉANT, (seigneur de), 331.
CREVANT (bataille de), 329.
CRION (seigneur de), 344.
CRISSÉ (Turpin de), 331, 351, 437.
CROISSANT (ordre des chevaliers du) Sa fondation, 374, 375.
CROIX (sieur de la), 355. — (Jean de la), cavalier angevin, 327,
CROIX-MONTAILLÉE, 479
CROIX (église de Sainte), à Angers, 59, 60, 376. — Le monastère de Saint-Etienne a été, croit-on, réuni à cette église, 116.
CROIX DU VERGER (église de Sainte). Sa fondation, 385, 386. — François de Rohan y est sacré évêque d'Angers, 387. — Voyez *Verger*.
CROCHE (fontaine de), près d'Angers, 301.
CROQUART, brigand qui ravage l'Anjou, 296.
CROSSONNIÈRE (seigneur de la), 302, 355, 483.
CROTTE (seigneur de la), 385, 389.
CUISSART (Girard), 354.
CUNAULT (prieuré de), 16, 65.
CUPIF (Nicolas), maire d'Angers, fait bâtir la porte Cupif, en *1672*, 13. — (Robert), évêque de Léon, 514.
CYRILLE (le P.), récollet d'Angers, 515.

D.

DAGOBERT Ier, comte d'Anjou, 63. — Accorde à saint Maimbœuf la permission de fonder à Angers le monastère de Saint-Saturnin, 64. — Fonde en Anjou le prieuré de Cunault et l'église collégiale de Saint-Denis de Doué, 65. — Arrête les incursions de Judicaël, roi des Bretons, dans le Maine et le Poitou, 66, 67. — Sa mort, 67.
DAGOBERT IV, 67.
DAILLON (seigneur de), 330, 332, 355, 385, 389, 399, 437, 454, 466, 514.
DAMPIERRE (château de), 377.
DANVILLE (seigneur de), 453.
DAON (seigneur de), 330.
DARON (Jean de), 332.
DARONNIERE (Claude-Guérin), 463.
DAVY d'Argentré, 527.
DÉFENSOR Ier, évêque d'Angers, 29, 30, 74.
DÉFENSOR II ou AUXILIUS, évêque d'Angers, 30, 74.
DENÉE (église de), 358
DENIS d'Anjou (saint), 343.
DENIS DE DOUÉ (église collégiale de saint), fondée par Dagobert Ier, 65. — Dépendait

du prieuré de Cunault, 65, 66. — A peut-être appartenu à l'abbaye de Saint-Denis de France, 65, 66. — Fut consacrée l'an 1040 par Hubert, évêque d'Angers, qui lui confirma diverses possessions, 66. — Voyez *Doué*.
DESCEPAUX (Yves), recteur de l'Université d'Angers, 383.
DESPEAUX, 294. — (François), seigneur de Vieilleville et de Durtal, maréchal de France, 401, 436
DESROCHES (Guillaume), 40. — Voyez *Roches*.
DOCLERC (Jean), 315.
DODON, évêque d'Angers, 75. — Eudes lui cède l'ancienne demeure des comtes d'Anjou, 73, 99. — Il obtient des priviléges pour l'église de Saint-Maurice, 93. — Il assiste aux conciles de Tours et de Soissons, 93, 94. — Le pape Jean VIII lui adresse une épître, 93. — Sa mort, 93.
DOMBES (prince de), 451.
DOMITIEN, évêque d'Angers, 55, 75.
DOMMAGNÉ (sieur de), 499, 525.
DONADIEU (Pierre de), seigneur de Puycharic, 445, 448, 449, 451, 453, 454, 467, 469, 470.
DORTIERS (sieur), ménage une conférence entre le duc de Rohan et le maréchal d'Hocquincourt, 520.
DOUÉ (ville de), avait un château du temps de Dagobert, 65. — Geoffroy-le-Bel s'en empare, 243. — Charles IX s'y arrête en *1565*, 428 — Elle est occupée par les Catholiques, 435. — On y bâtit un couvent de Récollets, 467. — (Eglise collégiale de), 16. — Voyez *Saint-Denis de Doué*.
DOUÉ (seigneur de), 40, 239, 243.
DROGO, évêque du Puy, troisième fils de Foulques-le-Roux (lisez Foulques-le-Bon), 137.
DRUIDES. Gouvernent la Gaule, 20. — Leurs mœurs et leurs cérémonies, 20. — L'Anjou fut en paix sous leur gouvernement, 22.
DUMNACUS, duc des Angevins, envahit le Poitou et assiége Limoges, 23. — Se retire en Anjou, est vaincu et fait prisonnier sur les bords de la Loire, 23.
DURACE, duc des Poitevins; assiégé dans Limoges par Dumnacus, 23
DURBELLIÈRE, (seigneur de la), 483.
DUREIL (seigneur de), 332, 343, 344, 346, 389, 399.
DURTAL (ville de), 7, 264, 265. — François Ier la visite, 395 — Charles IX y passe en *1565*, 429.—Il y séjourne pendant un mois, 436. — Louis XIII s'y arrête, 485.
DURTAL (seigneur de), 215, 346, 460. Voyez *Vieilleville*.

E.

ECOLES de droit et de théologie, à Angers, 309, 310.
ELÉONORE de Guyenne, 242, 248, 254, 255, 258, 260.
ELISABETH de Vendôme, première femme de Foulques-Nerra, 141.
ELOI (prieuré de Saint), à Angers, 497.
EMERANCE (chapelle de Ste), 358.
ENGELBAUD, seigneur des Ponts-de-Cé. 25. — archevêque de Tours, 44.
ENNIUS, évêque d'Angers, 56, 74, 75.
EPERNON (d'), commande en Anjou, 445.
EPINARD ou EPINART (bourg d'), 193. — Ses environs sont dévastés par les Anglais, 334, 335.
EPINAY (seigneur de l'), 331.
EPIPHANE, évêque de Nantes, né en Anjou, 47.
EPLUCHARD, 392, 478.
EREMBURGE, fille d'Hélie, comte du Maine et femme de Foulques-le-Bon (lisez Foulques-le-Jeune), 214, 220, 232.
ERMENGARDE, femme de Louis-le-Débonnaire, 72, 92.
ERMENGARDE de Bourbon, femme de Foulques-le-Réchin, 205.
ERMITES de Saint-Augustin, à Angers, 290
ERRAULT (François), seigneur de Chemans, 463.
ESCHERBRAY (seigneur d'), 344.
ESCOTTÉS ou ESCOTTAIS (seigneur des), 302, 344.
ESCOUBLANT Jean), 355.
ESCOUBLER (seigneur de l'), 344.
ESPEAUX (seigneur d'). 346, 453, 460. — Voyez *Despeaux* et *Vieilleville*,
ESPINAY (seigneur de l'), 355, 381.
ESPINE (Jean de l'), 355.
ESPINE (de l'), prieur des Augustins d'Angers, abandonne la religion catholique, 423.
ESPRONNIÈRE (seigneur de l'), 355, 437, 453, 461, 483, 524.
ESSART (sieur de l'), 446.
ESSARTS (seigneur des), 383, 494.
ESTAMPES de Vallancé (Léonor d'), 475.
ESTIAU (seigneur d'), 382, 499, 503, 504.
ESTOUTEVILLE (Guill. d'), 74, 341.
ESVIÈRE. Bains romains découverts en ce lieu, 27. —(Prieuré de l'), 16, 179, 180, 181, 219, 319.
ETIENNE (monastère de St), 73, 116.
EUDES, comte d'Anjou; cède à l'évêque Dodo l'ancienne demeure des comtes d'Anjou 73, 99. — Possède les abbayes de Saint-Aubin

et de Saint-Lezin, 100. — Est qualifié duc d'Outre-Seine et Loire par Montferré, 101. — Pourquoi les historiens le nomment comte d'Anjou, 101. — Défend Paris contre les Normands, 103 — Les empêche de piller l'Anjou, 105. — Est proclamé roi de France, 105. — Continue à lutter contre les Normands, 106. — Sa mort, 106.
EUMÈRE, évêque d'Angers, 46, 74.
EUTROPE, évêque d'Angers, 52, 74.
EUSÈBE, évêque de Nantes, prêtre angevin, 46.
EUSTOCHIUS, évêque d'Angers, 46, 74.
EVEILLARD (François), maire d'Angers, président de la prévôté, 14, 502, 518.
EVEILLARD, sieur de Boutilly, archidiacre d'Outre-Loire, 448.
EVEILLON (Jacques), chanoine de la cathédrale d'Angers, 39, 45, 87, 526.
EVENTARD, 277.
ÉVÊQUES d'Angers, 74, 75, 76. — Leur palais, 73. — Sont en différend avec les abbés de St-Florent, 288.

F.

FACULTÉ de médecine, à Angers, 39.
FAUCILLE (sieur de la), 354, 524. — (Jean de la), 354. — (René de la), capitaine du château d'Angers, 424, 425.
FAUTRIÈRE (sieur de la), 355.
FAUTRIÈRES (seigneur des), 446.
FAUX (seigneur de), 441, 463,
FAY (seigneur du), 335.
FELINES, en la paroisse de Chenehutte, 357.
FELOT (Jean), sieur du Ponceau, 463.
FERCHAULT (Jean), 297.
FERRIÈRES (abbaye de), 15.
FERTÉ-BERNARD (terre de la). 319. — (Ville de la), prise par les Anglais, 331.
FESCHAL (Macé et Jean de), 334.
FILLASTRE (Guill), cardinal, 383.
FILS-DE-PRÊTRE (chapelle et hôpital de), 295.
FLÈCHE (ville de La), 7, 328. — Elle est assiégée par Foulques-le-Réchin, 208. — Henri IV y établit un collége qu'il confie aux Jésuites, 254, 468. — Prospérité de ce collége 469. — Etablissement des Cordeliers, 382. — Des Récollets, 469. — On apporte le cœur d'Henri IV dans l'église du collége, 471. — La Flèche tombe au pouvoir des partisans de Marie de Médicis, 485. — Elle ouvre ses portes à Louis XIII qui y tient conseil. 484. — Solennité à l'occasion de la canonisation de saint Ignace et de saint François Xavier, 490. — Le cœur de Marie de Médicis est déposé près de celui d'Henri IV, 499. — Essai d'une assemblée des Etats, 515.
FLÈCHE (seigneurs de la), 253, 266, 292, 382.
FLOCELIÈRE (sieur de la), 485, 487.
FLODEGAIRE, évêque d'Angers, 75.
FLODOARD, archidiacre de l'église du Mans, 50, 51.
FLORENT (saint). Charlemagne implore son assistance dans un combat contre les Bretons, 72. — Sa mort, 78. — Son corps est transporté à Tournus en Bourgogne, 79. — Ses reliques sont enlevées de Tournus et rapportées en Anjou, 80. — Nouvelle translation de son corps, 81. — Son corps est mis dans une nouvelle châsse, 83.
FLORENT-LE-VIEIL. Suivant la tradition, une sanglante bataille aurait eu lieu près de ce bourg, entre les Français et les Bretons, sous le règne de Charlemagne, 71.
FLORENT-LE-VIEIL (abbaye de Saint), 15. — Fondée par Charlemagne au lieu appelé le Mont-Glonne, 72. — Charlemagne la fait bâtir avec une grande magnificence et y met des religieux de l'ordre de Saint-Benoist, 78. — Ses abbés, 78, 79. — Elle est ruinée par Néomène, roi de Bretagne, 79. — Exemptée par Charles-le-Chauve de toute juridiction, 79. — Pillée par les Normands, 79. — Ses religieux se réfugient à Tournus, 79. — Elle est rebâtie par un religieux nommé Guallo, 81. — Fortifiée, 82. — Charges et bénéfices qui en dépendent, 87. — N'a plus été après l'invasion des Normands qu'un prieuré conventuel dépendant de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, 90. — Est pillée de nouveau par les Normands, 95.
FLORENT DU CHATEAU DE SAUMUR (abbaye de Saint), fondée par Thibaut, comte de Blois et seigneur de Saumur, 80 — Ses abbés, 80, 81. — Elle est brûlée, en 1025, par Foulques-Nerra, 81. — Abandonnée par les moines au moment où Foulques assiége le château, 163. — (Eglise de Saint), Geoffroy-Martel y met des chanoines, 177. Elle est brûlée par Guillaume VII, comte de Poitiers, 207.
FLORENT-LE-JEUNE, près de Saumur, (abbaye de Saint), 15. — Sa fondation, 82, 164. — Liste de ses abbés, 82 et suiv. — Elle est pillée par les Huguenots, 86, 426, 435, — Claude de Rueil, évêque d'Angers, veut y rétablir la discipline régulière, 87. — Les religieux réformés de la congrégation de Saint-Maur y sont introduits, 87. — Nombre de ses religieux, 87. Charges et bénéfices qui en dépendaient, 87. — Liste des prieurés et cures qui étaient à la pré-

sentation de son abbé, 87 et suiv. — Rang que tenait son abbé aux synodes d'Anjou, 270 — Elle est en différend avec l'évêché d'Angers, 288. — Reçoit, en 1426, le duc de Bretagne, 331.

FLORUS, seigneur angevin; donne à St-Maur son fils unique, avec tous ses biens et un lieu nommé Glanfeuille où le disciple de saint Benoist fonde un monastère, 51. — Prend l'habit religieux dans l'abbaye de Glanfeuille, 52, 53.

FONTAINE-GUÉRIN (seigneur de), 329.

FONTAINE-MILON (seigneur de), 235.

FONTENELLES (sieur de), 499, 503

FONTEVRAULT. Charles IX y passe en *1565*, 428.

FONTEVRAULT (abbaye de), 17. — Sa fondation et ses abbés, 215, 216. — Henri II d'Angleterre et Richard Cœur-de-Lion y sont inhumés. 256, 258.

FOREST (seigneur de la), 294, 302, 346, 351.

FORGE (Louis de la), 527

FORTUNAT, a écrit la vie de saint Aubin, 34.

FOUGERAIS (seigneur de), 354.

FOULQUES DE MATHEFELON, évêque d'Angers. Voyez *Mathefelon*.

FOULQUES Ier le Roux, comte d'Anjou, 106, 116. — Son mariage avec Roscille, 107, 108. — Ses excès, 107. — S'empare des abbayes de Saint-Aubin et de Saint-Lezin, 107. — Prend part à la lutte de Robert contre Charles le Simple, 107. — Charles le Simple lui confirme la possession du comté d'Anjou, 107. — Il fut le premier possesseur du comté d'Anjou à titre héréditaire, 108. — L'Anjou lui est redevable de grands bienfaits, 108. — Ses aumônes, sa mort et sa postérité, 108. — (Page 111, ligne 24, au lieu de Foulques-le-Roux, il faut lire Foulques-le-Bon).

FOULQUES II le Bon, fils de Foulques-le-Roux, lui succède au comté d'Anjou, 108, 109. — Relève le commerce et l'agriculture en Anjou, 110. — Sa piété et son instruction, 110. — Sa dévotion particulière à saint Martin, 110, 111. — Le Christ et saint Martin lui apparaissent, 110. — Il compose des hymnes, 111. — Sa mort, 111 — Il est enterré dans l'église Saint-Martin de Tours, 111. — Enfants issus de son mariage avec Gerberge. 111. (Page 111, ligne 24, au lieu de Foulques-le-Roux, lisez Foulques-le-Bon).

FOULQUES III Nerra, comte d'Anjou, s'empare du château de Saumur, 81. — Enlève des biens à l'abbaye de Saint-Aubin, 119. — — Bâtit Mirebeau, 137. — A possédé le comté de Saintonge, 138. — D'après P. Rangeard (note) aurait fait massacrer Hugues de Beauvais, 138. — Sa naissance, 140. — Posséda la seigneurie de Vendôme par sa première femme Elisabeth, 141. — Son histoire, 142-179.

FOULQUES IV le Réchin, comte d'Anjou; donne plusieurs héritages aux religieux de Saint-Aubin d'Angers, 120. — Assiste à la dédicace de l'église de St-Nicolas, 154. — Enrichit l'abbaye de ce nom, 155. — Son histoire, 203-220.

FOULQUES V le Bon (ou le Jeune), comte d'Anjou. Son histoire, 220-234.

FOUQUET (Christophe). angevin, président du parlement de Rennes, 476.

FOUQUET DE LA VARENNE (Guillaume), lieutenant-général de la province d'Anjou, gouverneur de La Flèche et favori du roi Henri IV. Il intercède auprès de ce prince pour obtenir la grâce des sieurs de Saint-Offange et du Plessis de Cosme, 457. — Sa sollicitude pour le collége de La Flèche, 468. — Il donne aux Récollets de La Flèche la maison des Cordeliers, 369. — Il est nommé au gouvernement de la ville et du château d'Angers, 470. — Il met fin aux violences exercées par les troupes du maréchal de Bois-Dauphin, 476. — Sa mort, 477.

FOUQUET DE LA VARENNE (Guillaume), évêque d'Angers et abbé de Saint-Nicolas, fils du précédent, 76, 158, 477, 480, 482. — Sa mort, 490.

FOURNIER (Guillaume), chanoine de l'église d'Angers, 357.

FOURNIERS (Jean et Guillaume les), 382.

FRANCISCAINS, à Angers, 276.

FRANÇOIS Ier roi de France et duc d'Anjou. 390-402.

FRANÇOIS II, roi de France et duc d'Anjou, 407-423.

FRANÇOIS, duc de Bretagne, envahit l'Anjou et est repoussé par les Angevins, 350. — Vient faire sa soumission à Angers, 357. — Prête serment sur la Vraie-Croix de Saint-Laud, 359.

FRANÇOIS D'ALENÇON, duc d'Anjou, 439-443.

FRÈRE (Jean le), 462.

FRELONNIÈRE (seigneur de la), 331.

FRESNAYE (seigneur de la), 332.

FRESNE (seigneur du), 483. — Du Fresne de Mincé, 6, 527.

FRESNE (le), capitaine du roi de Navarre, 443-444.

FRESNEAU (Jean), 324. — (Hardouin), 328.

FRESTARD (Jean), 297. — (Olivier), 332. — (Guillaume), 353.

FREZEAU (René), 355.

FREZELLIÈRE (seigneur de la), 461.

FRIMIOUST (sieur de), 499, 525.

FRODO, savant angevin, 217.

FROGER (Charles), 527.

FROMAGERIE (collé. de la), à Angers, 295, 308.
FRONDE, en Anjou, 504-522.
FRONTEAU, chan. de Ste-Geneviève, angevin, 6.
FROTTE-PENIL (Fontaine), 27.
FUEILLÉE (seigneur de la), 302.

G.

GAILLARDIÈRE (seigneur de la), 450, 461.
GALERAND, évêque de Nantes, assiste à une translation des reliques de saint René, 44.
GALLERANDE (seigneur de), 458
GARANDE, archidiacre de l'église d'Angers, 519.
GARIACE, évêque d'Angers, 75
GARNACHE (la), en Poitou, 447.
GARNIER, père de saint Lezin, 57, 61.
GASNERIE (sieur de la), 426.
GAULE. Ses anciens rois, 17, 18, 19. — Les druides la gouvernent, 20. — Plusieurs missionnaires viennent y prêcher l'Evangile, 28. — Etat de cette province sous les empereurs romains, 28, 29, 30, 32. — Est envahie par les barbares, 32. — Les Francs s'y établissent, 32
GAUTIER, évêque de Nantes, assiste à la dédicace du monastère de Saint-Florent près de Saumur, 82.
GAUTIER, 527.
GAY (René le), 554. — (Thibaut le), 555. — (Jean le), 555. — (Guyon le), 555. — (Antoine le), 452. — (François le), 525.
GELDOUIN, seigneur de Saumur, 143, 146, 161, 163, 164, 185.
GEMMES (sainte), 518.
GENETAY (seigneur du), 332.
GENEVIÈVE du château d'Angers (chapelle de Sainte-), 106, 194, 195.
GENNES, (seigneur de), 452.
GENOUILLERIE (seigneur de la), 355.
GENTIEN, évêque d'Angers, 75.
GEOFFROY Ier de Tours, évêque d'Angers, 44, 75.
GEOFFROY II de Mayenne, évêque d'Angers, 75, 215. — Acquiert l'île de Chalonnes, 246.
GEOFFROY III, évêque d'Angers, 75.
GEOFFROY IV, la Mouche, évêque d'Angers, 75
GEOFFROY, abbé de Vendôme, 178, 181, 224, 241.
GEOFFROY, seigneur français, s'empare du comté d'Anjou, 101.
GEOFFROY-LE-BON, fils de Foulques-le-Roux, succède à son père dans la possession du comte d'Anjou, 108.
GEOFFROY Ier Grisegonelle, comte d'Anjou, fils de Foulques-le-Roux (lisez Foulques-le-Bon), 111-140 — Hugues-le-Grand lui cède tous ses droits sur le comté d'Anjou d'Outre-Maine, 108. — Son portrait, 112. — Il triomphe en duel d'un géant danois nommé Betelgulphe, 112, 113. — Explication de son surnom de Grisegonelle, 113. — Il est nommé grand sénéchal de France, 114. — Il combat contre les Danois, 114. — Sa piété, 114. — Il travaille à réformer l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers, 114, 115. — Fait des dons à cette abbaye, 116. — Nomme Albert abbé de St-Aubin, 118. — Suivant Jean Besly, aurait été vaincu par Guillaume III, comte de Poitou, et en aurait reçu les villes de Mirebeau et Loudun pour les tenir à foi et hommage; objections contre cette assertion, 137, 138 — Aurait fait massacrer Hugues de Beauvais, 138, 139. — Assiste le roi Robert dans diverses guerres, 139, 140. — Suivant Montferré, aurait reçu en récompense le comté du Maine. 140. — Combat contre un géant allemand nommé Berthold, 140. — Sa mort, 140.
GEOFFROY II Martel, comte d'Anjou, fils de Foulques-Nerra; assiste, avec la comtesse Hildegarde sa mère et la comtesse Agnès sa femme, à la dédicace de l'église du monastère de Saint-Florent-le-Jeune, 82. — Concède aux religieux de Saint-Florent-le-Jeune le droit de construire un château fort à Saint-Florent-le-Vieil, 82. — Contribue à faire venir Vulgrin à Saint Serge, 134. — Jouit du comté de Saintonge, 138. — Possède Vendôme et y fonde l'abbaye de la Trinité, 141, 155, 177. — Enrichit l'abbaye de Saint-Nicolas-lès-Angers, 155. — Obtient de l'empereur Henri des reliques de saint Nicolas, 155. — Donne l'église de Toussaint aux religieux de la Trinité de Vendôme, 169. — Son mariage avec Agnès de Bourgogne, 173, 174. — Entreprend une guerre contre Guillaume V, comte de Poitou au sujet de la ville de Saintes, 174, 175. — Gagne la bataille de Chef-Boutonne, 175, 176. — S'empare de Saintes, 177. Choisit Saumur et Vendôme pour ses résidences ordinaires, 177. — Rançonne les habitants de Saint-Lambert et de Saint-Clément de-la-Place, 177. - Met des chanoines dans l'église de Saint Florent du château de Saumur, 177. — Donne à l'abbaye de la Trinité de Vendôme la relique de la Sainte-Larme, 178. — Sa vie, 179-203.
GEOFFROY III le Barbu. D'après le P. Hardy, n'a point eu le comté d'Angers, 120. — Assiste à la dédicace de l'église Saint-Nico-

las d'Angers, 154. — Enrichit cette abbaye, 155. — Possède la Touraine et la Saintonge, à la mort de Geoffroy-Martel son oncle, 203. — Est excommunié, 204. — Son frère Foulques-le-Réchin lui déclare la guerre et le fait prisonnier, 204. — Il devient fou en captivité, 204. — Herbert, comte du Maine, demande son élargissement, 206. — N'assistait point à la bataille de Chef-Boutonne, 206. — Est mis en liberté, 210.

GEOFFROY IV Martel, fils de Foulques-le-Réchin, 209, 210, 211, 212.

GEOFFROY V le Bel ou Plantagenet, fils de Foulques-le-Bon. Son histoire, 234-248, — Se rend en Normandie, 233. — Epouse au Mans Mathilde, fille d'Henri, roi d'Angleterre, 234. — Reçoit les villes de Chinon, Loudun et Mirebeau, 245.

GEOFFROY, troisième fils d'Henri II et d'Eléonore de Guyenne, 255.

GEOFFROY d'Argenton, seigneur de Chemillé, 241.

GEORGES (baron de Saint), 454.

GEORGES-SUR-LOIRE (abbaye de St), 15. — Sa fondation, ses bénéfices, ses abbés, 250, 251, 252 — Elle est pillée par les troupes de Charles VIII, 380.

GERBERGE, femme de Foulques-le-Roux (lisez Foulques-le-Bon), 111.

GERMAIN (saint), évêque de Paris, vient à Angers et y bâtit une église en l'honneur de saint Germain, évêque d'Auxerre, 51.

GERMAIN (église de Saint), à Angers, bâtie à l'emplacement de la chapelle de Notre-Dame du Verger, 31, 51, 116. — Prend le nom de Saint-Aubin, 31, 51, 116. — Reçoit le corps de saint Aubin, 51, 54. — Est appelée Saint-Etienne et confiée à des chanoines, 66. — Est cédée par l'abbé de Saint-Aubin aux chanoines de Saint-Laud du château d'Angers qui y sont transférés, 122, 269. — Voyez *Saint-Aubin*.

GERMAIN (sieur de Saint), 355, 462.

GERMONIÈRES (sieur des), 525.

GERVAIS, du Mans; construit des autels ornés de sculptures en terre cuite, dans l'église de St-Serge, 135.

GESLANT (Nicolas), évêque d'Angers, 76, 167. — Sa mort et ses obsèques, 277, 278, 279.

GILBOURG (marquis de), 520.

GILLES, doyen de l'église d'Angers, 279.

GILLES, archev. de Tyr, né à Saumur, 288.

GILLETERIE-BRUNEAU (sieur de la), maire d'Angers, député du tiers état, 515.

GIRARD (saint), 117, 120, 121. 225.

GIRARDIÈRE (seigneur de la), 355.

GIRAUD de Châteaugontier, 40.

GLANFEUILLE (abbaye de). Voyez St-Maur-sur-Loire.

GODEBERT (saint), évêque d'Angers, 66, 75.

GOELLO (le comte de), 521.

GOHIN, marchand d'Angers, fait achever le Jeu de Mail, 477.

GONNORD (bourg de). Charles IX s'y arrête en *1565*, 428. — (Seigneur de), 460. — (comte de), 511. Voyez *Cossé*.

GONTRAN, roi d'Orléans et comte d'Anjou, 55.

GOUNAUDIÈDE (la), 458.

GOURAULT (Nicolas de), seigneur du Mont, commandant du château de Saumur, 463, 507, 509, 511, 512, 513.

GOURREAU (Philippe), sieur de la Proustière envoyé en ambassade à la Rochelle, 436.

GOURREAU (Jacques), avocat-général au parlement de Bretagne, 463.

GOURREAU (Blanchardière), conseiller au siége présidial d'Angers, 474, 479.

GOURREAU (sieur), reçoit le comte d'Harcourt, à Angers, en *1665*, à la tête de 400 gentilshommes, 523.

GRAND-MOULIN (Hardouin de), 354

GRANDIÈRE (seigneur de la), 330, 332, 355, 454, 499, 503, 504, 519, 522.

GRANDIN (Jean), 462.

GRANGE de Niaffles (sieur de la), 453.

GRAS (Guillaume et Jean le), 355.

GRATECUISSE (seigneur de), 282.

GRECIA, seconde femme de Geoffroy-Martel, 186, 187. — Sa mort, 200

GRÉGOIRE XI, pape. Voyez *Roger* (Pierre).

GRENOUILLERIE (sieur de la), 383.

GREZILLE (église collégiale de la), 16.

GREZILLE (seigneur de la), 294, 302, 332, 344, 346, 399, 454, 462. — (Louis de la), chanoine de l'église d'Angers, 475. — (Anne de la), 384.

GRILLONNIÈRE (bois de la), près d'Epinard. 335

GRIMAUDET (François), 411, 463. — Sa harangue aux Etats d'Anjou, en *1560*, 409-422.

GRISE (seigneur de la), 331, 383, 498.

GROHAN (amphithéâtre de). Son origine, d'après Bourdigné et Claude Ménard, 26. — Sa situation, 27. — Médailles trouvées dans son enceinte, 26, 29.

GRUE (sieur de la), maire d'Angers, 500, 501.

GUAISDON (Jean), 355.

GUALLO, moine de Saint-Florent du château de Saumur, rebâtit l'abbaye de St-Florent-le-Vieil, 81.

GUÉMÉNÉE (sieur de), possesseur du château du Verger, 429. Voyez *Rohan*.

GUERCHE (seigneur de la), 215, 262, 296.

GUÉRIN (François), 389.

GUERIN DES FONTAINES, chevalier angevin, 327, 329.

GUILLAUME Ier, évêque d'Angers. Voyez *Chemillé*.

GUILLAUME II, évêque d'Angers. Voyez *Beaumont*.

GUILLAUME III, évêque d'Angers, V. *Maire* (le).
GUILLAUME IV, évêque d'Angers. V. *Turpin.*
GUILLAUME V, évêque d'Angers, Voyez *Rusé.*
GUILLAUME VI, évêque d'Angers, Voyez *Fouquet de la Varenne*
GUILLAUME, évêque de Tréguier, assiste, en 1151, à l'ouverture de la châsse de saint René, 44.
GUILLAUME, abbé de Saint-Aubin, assiste à une translation des reliques de saint René, 44.
GUILLAUME. A-t-il existé un comte d'Anjou de ce nom? 143.
GUILLAUME-LONGUE-ÉPÉE, 245, 256.
GUIMONIÈRE (sieur de la), 355.
GUITERIE (sieur de la), 499, 503, 504.
GUY de Versailles, chanoine d'Angers, 310.
GUY de Laval, 236,
GUY, fils de Foulques-le-Roux, chanoine de Saint-Martin de Tours, puis évêque de Soissons, 108, 109, 115 — Se donne en ôtage pour Charles-le-Simple, 109. — Assiste au Concile de Troyes, en 948, 109. — Consacre Odolric archevêque de Reims, 109. — Meurt en 970, 109.
GUY, second fils de Foulques-le-Roux (lisez Foulques-le-Bon), abbé de Saint-Aubin d'Angers, puis évêque du Puy en Vélay, 111.115. — Sa mort, 137.
GUYET (Martial et Lezin), 463.

H.

HALLOT (Michel de), 443.444.
HAMELIN (Jean), 354.
HAMELINIÈRE (seigneur de la), 383.
HARCOURT (comte d'), gouverneur d'Anjou, 523,524.
HARDERARD, maître d'hôtel de St Innocent, évêque du Mans, 50, 51.
HARDERIE (seign. de la), 399.
HARDOUIN DE BUEIL, évêque d'Angers, 76,346. — Fait bâtir un château à Chalonnes, 285. — Sa mort, 339.
HATON (Olivier et Mathelin), 354.
HAY (Gautier), seign. de Pouancé, 227. — Geoffroy, son fils, 227.
HAYE DES BONS-HOMMES (prieuré de la), 16. 249, 258, 482.
HAYE (Jean de la), 324.330 — (Geoffroy de la), 324. — (Pierre de la), 354, 355. — (René de la), 399. — (Charles de la), seign. de Chastelier-Monbault, 437.
HAYE-JOULAIN (seign. de la), 324.
HAYE-NEUVE (Simon), 464.
HAYE-PASSAVANT (Jean de la), 327.
HAYMON (Robert), gouverneur du château d'Amboise, 105.
HÉLIE DE LA FLÈCHE, comte du Maine, 210, 211, 214.
HÉLIE, fils de Foulques V le bon (ou le jeune) fait la guerre à son frère Geoffroy-le-Bel, 234. — Est emprisonné et meurt au château de Tours, 235, 237.
HENRI Ier, roi de France, 179 et suiv.
HENRI II, roi de France et duc d'Anjou, 402. — 407.
HENRI III, roi de France et duc d'Anjou, 427. 436, 438, 439. — Son entrée à Angers en 1578, 440. — Il institue l'ordre des chevaliers du St-Esprit, 441. — Evénements de son règne, après la mort de François d'Alençon, 443.-450.
HENRI IV, roi de France et duc d'Anjou, 450-471.
HENRI II, roi d'Angleterre et comte d'Anjou, 134, 245, 248-256.
HENRI, fils aîné de Henri II et d'Eléonore de Guienne, 254, 255.
HENRIETTE, reine d'Angleterre, vient à Angers. 501, 502.
HÉRIBERT, comte de Vermandois, 108, 109.
HÉRISPOE, reçoit de Charles-le-Chauve le comté d'Angers, 96.
HERMENGARDE. Voyez *Erm engarde*
HERNAULT, maire d'Angers, 457.
HERVÉ (saint) 225, 226.
HERVÉ évêque d'Angers, 75. — Assiste Foulques-le-Roux à ses derniers moments, 108.
HILAIRE (saint), évêque de Poitiers, vient à Angers et fait bâtir la chapelle de N.-D. du Verger, 31.
HILDEGARDE, femme de Foulques-Nerra, 82, 150. — Fait rebâtir l'église de St-Martin d'Angers et y établit des chanoines, 72, 159, 160. — Bienfaitrice de l'abbaye de St-Nicolas, 150, 159. — Ses libéralités envers l'abbaye de N-D. du Ronceray, 165.—Avait, suivant Jean Besly, tendu des embûches à la femme d'Herbert, comte du Maine, 173. — D'après les conjectures de Roger, les droits des comtes d'Anjou sur la ville de Saintes leur viendraient d'Hildegarde, 173. — Elle va à Jérusalem et y meurt, 178, 179.
HIRET (Jean, 527.
HOCQUINCOURT (maréchal d'), 518. — Assiége Angers, 520. — Force le duc de Rohan à capituler et entre dans la ville, 520, 521. — Va presser le siége des Ponts-de-Cé, 521.
HOLSTEIN (princes de) à Angers, 477.
HOPITAL ST-JEAN L'EVANGÉLISTE, à Angers, 249, 250, 373.
HOPITAL GÉNÉRAL, à Angers, 295, 309.
HOTELS SEIGNEURIAUX à Angers, 508.
HOUSSAY)seign. de), 302.
HUBERT DE VENDOME, évêque d'Angers, 75, 166, 167, 172 — Fait transférer le corps

de st René, 43. — Célèbre la dédicace des églises de St-Denis et de St-Pierre de Doué et leur confirme diverses possessions, 66. — Fait reconstruire l'église de St-Maurice et la dédie, 77. — Assiste à la dédicace de l'église du monastère de Saint-Florent-le-Jeune, 82. — Enrichit l'abbaye de St-Serge, 134. — Dédie l'église de Saint-Nicolas en *1052*, 154. — Célèbre la dédicace de l'église de St-Maur-sur-Loire, 230. — Est inhumé à St-Serge, 186.

HUBLIN (Jean), 355.
HUETTE (Charles de la), 463.
HUGUENOTS. Voyez *Protestants*.
HUGUES ODARD, évêque d'Angers, V. *Odard*.
HUGUES-LE-GRAND, comte de Paris, 109, 112.
HUGUES-CAPET, 128.
HUGUES DE CLEIS. Voy. *Cleis*.
HUGUES DE CLÉRIÉS. Voy. *Clériés*
HUGUES DE ST-FRANÇOIS, angevin, 527.
HUILLÉ (seigneur d'), 332, 383.
HUNE (seign. de la), 452

I.

ILE-BOUCHARD (Peloquin de l', 221.
IMAGE DE MORU, sur la route des Ponts-de-Cé, 121.
INGELGER, fils de Terculfe, comte d'Anjou et de Perronnelle de Bourgogne, 100.—Se bat en duel en faveur de la comtesse de Gâtinois, sa marraine, 101. — Va chercher en Bourgogne le corps de St Martin et le rapporte à Tours, 103, 104. — Les chanoines de Tours lui font plusieurs dons en témoignage de reconnaissance, 104. — Le roi de France lui donne les gouvernements d'Orléans et de Tours, 104. — Il empêche les Normands de rentrer en Anjou, 104, 105.— Il épouse une nièce de l'archevêque de Tours, 105. — Il fait rebâtir les châteaux d'Amboise, de Buzançay et de Châtillon, 105. — A commencé la construction du château d'Angers, 105. — Sa mort, 105, 106. — Avait pris le titre de vicomte et de grand-préfet de Touraine, 185.
INGELGER, fils aîné de Foulques-le-Roux est tué en combattant contre les Normands, 108 — Est enterré à St-Martin de Tours, 111.
INGRANDES (seign d'), 332, 355.
INGRANDES (baronnie d'), près de Châteaugontier, 461.
INGRANDES, sur la frontière de Touraine, 429.
INJURIOSUS, archevêque de Tours, 52.
INNOCENT (saint), évêque du Mans, 50, 51.
INONDATIONS EN ANJOU, 256, 321, 401, 440, 445, 476, 506, 514.
IRENÉE (le P.), carme, né à Angers, 527.
ISABELLE DE LORRAINE, femme du roi René, 330. — Son arrivée à Angers, 345. — Sa mort, 347.
ISAMBERT, évêque de Poitiers, assiste à la dédicace de l'église de St-Florent-le-Jeune, 82.

J.

JACOBINS d'Angers (monastère des). Sa fondation, 270. — Michel Villoyseau, évêque d'Angers, y a été enterré, 270, 271.
JACQUES DE LA FLÈCHE (prieuré de Saint), 16, 468
JAILLE (seign. de la), 294, 302, 346, 389, 405. — (Tristan de la), gouverneur de la ville d'Angers, 328. — (Hôtel des seigneurs de la), à Angers. 308.
JALESNES (chevalier de), 494.
JALLAIS, Charles IX s'y arrête en *1565*, 428.
JARRET (Pierre). 389.
JARZÉ (église collégiale de), 16. — (Château de); Charles IX y dîne, 420. — (Chapelle de N.-D.-du Mont-Placé ou de), 499. — (Seign. de) ,385, 386, 389, 490. —(Chevalier de), 515, 519 ,520 ,521. — (Marquis de) 503, 516.
JEAN d'Angers (prieuré de Saint), 16.
JEAN DE CHATEAUGONTIER (prieuré de saint-), 16.
JEAN-BAPTISTE (abbaye de saint), à Angers, Voyez *St Julien*.
JEAN-BAPTISTE, (église Saint-), à Angers, 16. 241, — Fondée par St Lezin, 59. — Est devenue l'église collégiale de St-Julien, 59. 60. — Reçoit le corps de St Lezin, 60. — Voyez *Saint-Julien*
JEAN-BAPTISTE DE DOUÉ (église de St), 65.
JEAN L'EVANGÉLISTE (hopital Saint-), à Angers. Voyez *Hôpital*.
JEAN DES MAUVRETS (chapelle de Lorette à Saint-), 391.
JEAN I MICHEL, évêque d'Angers. V. *Michel*.
JEAN II DE BEAUVAU, év. d'Angers. Voyez *Beauvau*,
JEAN III BALUE, év. d'Angers. V. *Balue*.
JEAN IV DE RELY, évêque d'Angers .V. *Rely*.
JEAN V OLIVIER, év. d'Angers. V. *Olivier*.
JEAN, évêque de Saint-Malo, assiste en *1151* à l'ouverture de la châsse de St René, 44.
JEAN, moine de Marmoutier, 233.
JEAN, roi de France et comte d'Anjou, 294-299 — Donne des priviléges à l'université d'Angers, 303, 304.
JEAN-SANS-TERRE, roi d'Angleterre et comte

d'Anjou, 259, 260, 261-264. — A fait clore Angers du côté de la Doutre, 166.
JEAN D'ANJOU, duc de Calabre, fils du roi René, 346, 348, 349, 352, 353.
JEANNE DE LAVAL, femme du roi René, 157, 347, 360, 370, 371, 372, 376. — Sa mort, 384.
JONCHERAYE (sr de la), 452.
JONCHÈRES (seign. de), 330, 389.
JOSEPH (le P.), capucin, à Angers, 485.
JOSSELIN DE TOURS, sénéchal d'Anjou, seigneur de Fontaine-Milon, 235.
JOUBERT (Jean) évêque d'Arcusancé, 462.
JOUET (Gabriel), maire d'Angers, 492.
JOUIE (le P.). recollet de la Fièche, 526.
JOUIN (Seig. de Saint) 355
JOUSSELINIÈRE (Sr de la), 483.
JOYEUSE (M. de) gouverneur d'Anjou, 445.
JUDICAEL, roi ou comte des Bretons, pille l'Anjou, le Poitou et le Maine, 66. — défait les Normands, 106.
JUGES et consuls des marchands à Angers, 429 — 433.
JUHEL, archev. de Tours, fait un règlement pour les abbés d'Anjou, 270.
JUIGNÉ (seign. de) 343. — (Daniel de), seig. de la Broissinière, 527.
JULIEN (saint), évêque du Mans. — Epoque de sa mission dans le Maine et l'Anjou, 28, 29. — Établit Défensor, évêque d'Angers, 29.— Une partie de ses reliques est transportée de Château-du-Loir dans l'église de St-Laud du château d'Angers, 208.
JULIEN (Eglise de saint), à Angers ; fut d'abord dédiée à S.-Jean-Baptiste, 59, 60. — On y exposait aux fêtes solennelles les ornements pontificaux de S.-Lezin, 60.
JULIEN (abbaye de Saint-), ou de S.-Lezin, à Angers, est donnée par Louis-le-Bègue, au comte Eudes, 100 — Appartient au seigneurs de Blaizon, 100. — Foulques-le Roux s'en empare et l'enrichit, 107, 108
JUMELLIÈRE (seign. de la) 346.
JUST DE CHATEAUGONTIER (Eglise St-) 16, 240.

L.

LAMBERT (saint), 177.
LAMBERT DES MORTIERS (Saint-), 331.
LAMBERT, comte de Nantes, ravage le Bas-Anjou, 93.
LANCELOT DU LAC, 40.
LANCELOT (Philippe), huguenot célèbre en Anjou, 309.
LANCRAU (logis de) à Angers, 475, 491. — (Seign. de) 383, 446, 461, 483, 494.
LANDEMONT (Sr de) 522.
LANDES-BUGET (Sr des) 524.
LANDRY de la Tour, 40. — Voyez Tour-Landry
LANDRY DE DUNOIS, gouverneur du château d'Amboise. 143 et sniv.
LANGARDIÈRE (Sr de) 522.
LANGERIE (Sr de) 355.
LANIER (famille) 274, 474, 476, 479, 483, 502, 507, 515.
LAUD (saint). Son corps est déposé par Ingelger dans la chapelle Sainte-Geneviève du château d'Angers, 106, 195.
LAUD (Eglise St-), à Angers, 15. — Les rois de France confèrent les canonicats de cette église, 160. — Elle fait un accord avec l'abbaye de S.-Nicolas, 195. — Ses chanoines avaient coutume d'aller processionnellement à S.-Nicolas le 12 novembre, pour y célébrer le service anniversaire de Geoffroy-Martel, 202. — Elle reçoit diverses reliques, entr'autres des ossements de S.-Julien, 208. — Les chanoines de l'église de S.-Laud du château d'Angers sont transférés dans l'église S.-Germain, 269. — Charles de Valois fonde à S.-Laud deux chapelles pour le repos de l'âme de Clémence d'Anjou, sa femme 287. — Différend entre les chanoines de S.-Laud et les religieux de S.-Aubin, 393. — L'église de S.-Laud est exemptée de l'impôt du sel, 396. — Les reliques qu'elle possédait de deux des compagnons martyrs de S.-Maurice sont transférées à l'église S.-Maurice, 499, 500 — Histoire de la vraie croix, 153, 195, 358, 359, 360, 442.
LAUNAY (Seign. de) 354, 355.
LAUNAY-GRINGUENIÈRE (Sr de) 496, 503, 507.
LAUNAY (Jean-Abraham dit) 464.
LAUNAY LE MAÇON, procureur du roi à Angers 425, 426.
LAUNOY (Jean de) docteur en Sorbonne, attaque la mémoire de S René, 44, 45.
LAURENT (François), 355.
LAURENT (Eglise St-) à Angers, 31, 166, 167.
LAURENT DES MORTIERS (château de Saint), assiégé par les Anglais, 334
LAVAL (Guy de) 221. — (Pierre de) 154. — (Urbain de) ; voyez *Bois-Dauphin*
LAVOUER (Seign. du) 332.
LECHAT (le président) 448, 449, 474.
LEFEBURE (Pierre) curé d'Ingrandes, 229.
LEFFRETIÈRE (dame de) 519.
LÉGER DE DOUÉ (église Saint-) 65.
LEMAIRE (Guill.) Voyez *Maire*.
LENAY (Seign. de) 332.
LENFANT (famille) 354, 434, 453, 462.
LENFANTIN (Jean) 354
LEONARD (saint) 518.
LÉONARD DE CHEMILLÉ (église Saint-) 16, 241.

LERAT OU LESRAT (Guill) 403, 408, 466. — (Guy de) 464.
LESCAZE (Jean de) 389.
LESCHENEAU (Prieuré de) 16.
LEVÉE DE LA LOIRE, 321, 401, 445, 514.
LEZAY (Seign. de) 454.
LEZIGNÉ. 429.
LEZIN (saint) comte d'Anjou, évêque d'Angers, 75. — Sa vie et ses miracles, 57, 58, 59, 60. — Translation de son corps dans l'église de S.-Jean-Baptiste (depuis St-Julien) 60. — Date de sa mort, 61. — A dû donner des biens à l'église S.-Maurice et y faire exécuter des travaux, 62. — Appela S.-Mainbeuf près de lui et le fit prêtre, 64.
LÉZIN (abbaye de Saint-) Voyez *St-Julien*.
LEZIN, évêque de Tours, né à Angers, 17 (Note).
LICINIUS. Voyez Lezin.
LIDOIRE (saint), deuxième évêque de Tours, sacre Défensor évêque d'Angers, 74.
LIÈVRE (le) 322.
LIGUE EN ANJOU, 443, 458.
LIMESLE (seign de) 354, 454.
LINGRÉE (Jean de) 354.
LINIÈRES (Guill. de) 297.
LION d'Angers (ville du) 445 — Louis XI y fait faire une montre de la noblesse, 354.
LIRÉ (seign de) 460.
LIZARDIÈRE (seign. de , 490.
LOGERIE-BODIN (Sr de) 503, 507.
LOHÉAC (Sr de) 383
LOIGNAC, gouvern. d'Angers, 447.
LONCHERAYE (Jean de) 354.
LONG-CHAMPS (seign. de), 446.
LORÉ (Ambroise de), 329. — (Seign. de), 330, 334.
LOROUX (abbaye de N.-D. du) 15,232.
LOTHAIRE, roi de France, est sacré à Reims, 112, — entreprend une guerre contre Richard de Normandie, 112. — donne la charge de grand sénéchal à Geoffroy-Grise-Gonelle, 114.
LOUDAN (Geoffroy de) 288, 289 — (Foulques de) 288. — (Émeric de) 288 — (Marguerite de) dame de Montsoreau, 280.
LOUET (famille) 44, 463, 495.
LOUIS, le Débonnaire, confirme les dons et priviléges accordés par Charlemagne à l'église d'Angers, 90. — Principaux événements de son règne, 91, 92, 93. — Vient à Angers, 92. — Sa femme Ermengarde meurt dans cette ville, 92. — Accorde des priviléges à l'évêque Dodo pour l'église S.-Maurice, 93.
LOUIS II, le Bègue, 100, 101.
LOUIS III, 101, 102
LOUIS IV, d'Outremer, 109, 111.
LOUIS V, le Fainéant, 128.
LOUIS VI, le Gros, 220, 238. — Rachète des comtes d'Anjou le droit de faire battre monnaie, 245.
LOUIS VII, le Jeune, 238, 256.
LOUIS VIII, roi de France et comte d'Anjou, 267, 268. — Défait les Anglais à la Roche-aux-Moines, 263. — Assiége Rochefort-sur-Loire, 263. — S'empare d'Angers, 263, 264.
LOUIS IX, roi de France et comte d'Anjou, 268, 273.
LOUIS X, le Hutin, 290.
LOUIS XI, envoie des troupes en Anjou pour arrêter les courses du duc de Bretagne, 350. — Fait faire une montre de la noblesse d'Anjou, 354. — Vient à Angers, 356. — Y reçoit la soumission du duc de Bretagne, 357. — S'empare des châteaux d'Angers et de Saumur, 357. — Sa dévotion pour N.-D. de Béhuard, 357, 358. — Établit des chanoines au Puy-Notre-Dame, 358. — Augmente la cure de la Pouèze et fait rebâtir la chapelle Ste-Emerance, 358. — Sa vénération pour la vraie croix de S.-Laud, 358, 359. — Laisse Guillaume de Cérizay à Angers, pour y commander en son nom, 357, 361. — Établit la Mairie d'Angers, 361. — Reçoit le roi René à Lyon, 369. — Se rend à Tours, 370. — Combat, puis approuve le testament du roi René en faveur de Charles II, d'Anjou, 371. — Hérite des duchés et seigneuries de Charles II d'Anjou, 377. — Sa mort, 379.
LOUIS XII, roi de France et duc d'Anjou, 384 — 389.
LOUIS XIII, roi de France et duc d'Anjou, 472-500.
LOUIS XIV, roi de France et duc d'Anjou, 500 et suiv.
LOUIS Ier, duc d'Anjou, 298-314
LOUIS II, duc d'Anjou et roi de Sicile, 315-325.
LOUIS III, duc d'Anjou, roi de Sicile et d'Aragon, 323-336.
LOUIS (Eglise collégiale de saint) ou du Tremblay en Châlain, 16.
LOUISE DE SAVOIE, duchesse d'Angoulême, mère de François Ier. — Reçoit le duché d'Anjou, 390. — Fait tenir les grands jours en Anjou, 391. — Entre à Angers avec François Ier, 392. — Réprime les désordres des francs-archers d'Anjou, 397. — Apaise les étudiants de l'Université d'Angers 397. — Fait punir les concussionnaires en Anjou, 398. — Sa mort, 401.
LOUP (saint), évêque d'Angers, 63, 75. — Va en Bougogne, avec le comte Ingelger, chercher le corps de S. Martin de Tours, 104. — Sa mort, 106.
LOUROUX-BÉCONNAIS, 429, 470.
LOUROUX-BOTEREAU, 429.
LOYER (Pierre le), 6, 257, 462.
LOZÉ (marquise de) 502.
LUBIN (saint), évêque de Chartres, accom-

pagne S. Aubin, évêque d'Angers, au concile d'Orléans, 49. — Se rend avec le même prélat auprès de S Césaire, évêque d'Arles, 52.
LUCÉ (seigneur de) 294, 331, 389.
LUDE (ville du), 8, 264, 265 — (Château du) 331. — (Geoffroy du), 288 — Daillon du) 332, 399, 437, 454, 490, 524.
LUIGNÉ (seigneur de), 332.

M.

MABILLÈRE (sieur de la), 462.
MACÉ (seigneur de), 344.
MACHECOUL (Raoul II de), évêque d'Angers, 76.
MAÇON (Robert le), seigneur de Trèves et de Huillé, 332, 383.
MAÇON (Launay le). Voyez Launay.
MADELET, 453.
MAGNANNE (sieur de), 454.
MAILLÉ (seigneurs de), 194, 221, 233, 297, 383, 389.
MAILLÉ-BREZÉ, 441, 442, 446, 466.
MAINBŒUF (saint), évêque d'Angers, 75. — Est envoyé à Rome par S. Lezin et en rapporte des reliques de S. Jean, 59. — Fait bâtir à Angers, en l'honneur de la sainte Croix, une chapelle qui fut plus tard érigée en paroisse, 59, 60. — A écrit l'histoire des miracles de S. Lezin, 60. — Époque de son pontificat, d'après Artaud et Bourdigné, 61. — Sa vie et ses miracles, 63-66. Translation de son corps dans l'église du monastère de St-Saturnin, 66.
MAINBŒUF (église collégiale de saint, 16, 100, 240, 398.
MAINE. Conversion de ses habitants au christianisme, 28. — S. Julien y prêche la religion chrétienne, 29. — Cette province est envahie par les Bretons insulaires, 45. — Elle est pillée par Judicaël, 66.
MAIRE (Guillaume le) évêque d'Angers, 76, 123, 277. — Cérémonies de son élection, 280-285. — Sa mort, 285, 286.
MAIRE (Yves le) 503.
MAIRES D'ANGERS (liste des), 362-369.
MAIRIE D'ANGERS. Son établissement et ses privilèges. 361, 362,
MAIRON OU MEIRON (église et prieuré de), 70, 122, 238.
MALICORNE (seigneur de) 294, 331, 346, 434.
MALINEAU (Jean et Étienne) 555.
MANS (ville du), prise et pillée par Geoffroy-Martel, 188, 189. — Assiégée par Guillaume le Bâtard, 214. — On y célèbre le mariage de Geoffroy le Bel, comte d'Anjou, avec Mathilde, fille du roi d'Angleterre, 234. — Henri II, comte d'Anjou et roi d'Angleterre, y meurt en *1187*, 256. — Elle est inondée, 256. — Prise par les Anglais, 328, 331.
MAR (Jacques du), 389.
MARAIS (seigneur des) 426. — (Sieur des), tué aux Ponts-de-Cé, 487.
MARBODE, 63, 117, 121, 217, 224, 269, 304.
MARCADÉ, chef des routiers, 260.
MARCHAND, jacobin, 6, 526 — (Clément et Jean), 462.
MARCONNAY (seigneur de), 297, 355.
MARGUERITE D'ANJOU, fille du roi René, mariée à Henri VI, roi d'Angleterre, 345. — Vient à Angers, 356. — Sa mort, à Dampierre, 377
MARIDOR (seigneur de), 331.
MARIE DE BLOIS ET DE BRETAGNE, duchesse d'Anjou, 313-320.
MARIE D'ANJOU, fille de Louis II, duc d'Anjou, mariée a Charles VII, 321, 325.
MARIE DE MÉDICIS, gouverne l'Anjou, 478. — Passe à Saumur et aux Ponts-de-Cé, 478. — Son entrée et son séjour à Angers, 479 et suiv. — Sa mort, 499.
MARIGNÉ (seign. de), 389.
MARMOUTIER (abbaye de),
MARQUIS (Pierre) religieux de Saint-Nicolas, 157, 441, 447.
MARRE (sieur de la), 504.
MARS (saint), évêque de Nantes, 49.
MARS-LA-JAILLE (saint), 451, 458.
MARS-LA PILE (saint), 110.
MARSON (château de), 140, 210.
MARTIGNÉ-BRIAND (église collégiale de), 16. — (Bourg de), Charles IX y passe en *1565*, 428.
MARTIGNÉ (Renaud de) évêque d'Angers; voyez RENAUD.
MARTIGNÉ (seigneur de), 302, 346, 383. — (Emery de), 400, 401.
MARTIGUES (sieur de), gouverneur de Bretagne, 434, 435.
MARTIN (saint) évêque de Tours, 30, 31, 32, 34. — Fonde l'église de St-Maurice d'Angers, 38,39. — Se rend à Agaunum et recueille du sang de S. Maurice, 39. — Place la cathédrale sous l'invocation de S Maurice, 39. — Son corps est rapporté d'Auxerre à Tours par Ingelger, 103, 104. Apparaît à Foulques-le Bon, 110. — Sa chape ou une bannière portant son image, déployée à la tête de l'armée de Geoffroy-Martel, comte d'Anjou, 183, 184, *185*.
MARTIN d'Angers (église de saint), 15, 104, 192. — N'a pas été fondée par Ermengarde, femme de Louis-le-Débonnaire, comme l'ont prétendu Bourdigné et Hiret, 72. — Hil-

degarde, comtesse d'Anjou, y établit des chanoines, 72. — Elle est enrichie par Foulques-Nerra, 119. — Foulques-Nerra et la comtesse Hildegarde la font rebâtir et y établissent des chanoines, 159, 160. — Elle est réparée par le roi René, 160, 373. — Les rois de France confèrent les canonicats de cette église, moins un (fondé par Bertrand la Barre), dont la présentation appartient à l'évêque d'Angers, 160. — Charles de Valois y fonde deux chapelles pour le repos de Clémence d'Anjou, sa femme, 287. — Différend entre les chanoines de St-Martin et les religieux de St-Aubin, 393.

MARTIN, du monastère de Glanfeuille (église saint) 52.

MARTIN-DE-LA-PLACE (saint), 177, 435.

MARTIN de Tours (église saint), 103, 104, 108, 110, 111.

MARTINEAU, juge de la prévôté d'Angers, 522.

MASLE (Jean le), poète angevin, 463.

MASSEILLE (seigneur de), 344, 355.

MATHEFELON (Foulques de), évêque d'Angers, 76, 292.

MATHEFELON (seigneur de), 221, 237, 271, 283, 294, 299, 302. — (Hôtel des seigneurs de), à Angers, 308.

MATHIEU, évêque d'Angers, 75, 83, 252.

MATHIEU, cardinal d'Angers, 259.

MATHILDE d'Anjou, fille de Foulques-le-Bon, 222.

MATHILDE, femme de Geoffroy-Plantagenet, 237, 239, 245

MATHURIN (bourg de St-) 433, 434, 435.

MATTAS (Etienne de), sénéchal d'Anjou, 249.

MAUCONSEIL (place de la pierre de) à Angers, 482.

MAUGIN (Jean), 463.

MAULAYE (château de), 236.

MAULÉVRIER (seigneur de), 40, 294.

MAULIMART. Voyez S. Pierre.

MAUNY (seigneur de), 346.

MAUR (saint) part du Mont-Cassin pour aller fonder une abbaye dans le diocèse du Mans, 50. — Vient s'établir à Glanfeuille, en Anjou, 51. — Reçoit Florus, seigneur angevin, au nombre des religieux de son monastère, 53. — Après avoir gouverné l'abbaye de Glanfeuille pendant 38 ans, se retire dans une petite maison près de l'église St-Martin, 54. — Sa mort, 54. — Translation de ses restes, 230.

MAUR-SUR-LOIRE, ou de GLANFEUILLE (abbaye de saint), 15. — Sa fondation, 51. — Est visitée par Eustochius, évêque d'Angers. 52. — On y bâtit quatre églises, 52. — Est pillée et détruite par Rainfroy, comte d'Anjou, 54, 68. — Se relève de ses ruines, devient un prieuré dépendant du monastère de Saint-Maur-des-Fossés, près de Paris, puis est rétablie en abbaye vers l'an *1100*, 68. — Est visitée par le pape Urbain II, 218. — Par le pape Céleste II, 229, 230. — Son rétablissement, ses abbés et ses bénéfices, 230-232. — Rang que tenait son abbé dans les synodes de l'Anjou, 270

MAUREPART (seigneur de), 294, 302· 346.

MAURICE. Pourquoi Roger ne le met pas au nombre des comtes d'Anjou, 142, 143.

MAURICE, fils de Geoffroy-Grisegonelle. 140.

MAURICE d'Angers (église saint), son élégance et sa richesse, 13, 94, — A été fondée par S. Martin, 58, 59. — Était la cathédrale d'Angers, dès le pontificat de S. Maurille et l'a toujours été depuis, 38, 39. — Reçoit le corps de S René, 43. — Est brûlée par les Francs, sous Childéric, 46. — Est reconstruite peu de temps après, 46. — S. Aubin et S Lezin ont dû l'augmenter et l'enrichir, 62. — Pépin le Bref commence à la rebâtir avec magnificence, et accroît ses possessions, 70. — Charlemagne l'achève et confirme les dons accordés par Pépin et ses prédécesseurs, 66, 72, 73. — Est appelée monastère dans les anciens titres, 73. — Manière de vivre de ses chanoines, 73. — Ses dignitaires et ses bénéfices, 76, 77. — Est reconstruite par Hubert, évêque d'Angers, 77, 172. — Ses accroissements successifs, 77, 78, — Le nombre de ses chanoines, réduit à 30, après le concile de Tours, en *813*, est porté à 40, sous l'épiscopat de Guillaume de Beaumont, 91. — Un concile s'y tient en *1061*, 203. — Elle reçoit le corps d'Ulger, évêque d'Angers, 244. — celui de Guillaume de Beaumont, 270. — celui de Nicolas Geslant, 279. — le cœur de Louis Ier, duc d'Anjou, 313. — le corps de Charles, prince de Tarente, 320. — celui de Marie, duchesse d'Anjou, 320. — Est entourée d'une litre, 320. 321. — Reçoit le corps de Louis II, duc d'Anjou, 324. — Charles VII la visite et l'enrichit de tapisseries, 330. — Elle reçoit le cœur de Louis III, duc d'Anjou, 335, 336; — le corps de Yolande d'Aragon, 343. — Ses clochers sont incendiés, en *1451*, 346. — Elle est atteinte par la foudre, en *1452*, 347. — Elle reçoit le corps d'Isabelle de Lorraine (*1453*), 347. — Elle est enrichie par le roi René, 373, 374. — Elle reçoit le corps de ce prince, 376. — celui de Marguerite d'Anjou, fille du roi René, 377. — celui de Jeanne de Laval, 385. — celui de Jean de Rely, évêque d'Angers, 385. — Elle est exemptée de l'impôt du sel, 396. — Elle reçoit le corps de Gabriel Bouvery, évêque d'Angers, 437. — celui de Guillaume de Ruzé, 446. — Ses chanoines ont un différend avec l'évêque Miron, 473. — Elle reçoit les reliques de deux des

compagnons martyrs de S. Maurice, 500. — Oraison funèbre du duc de Brezé, 503.
MAURILLE (saint), évêque d'Angers, succède à Prosper, 31, 34, 74. — Sa vie et ses miracles, 31-37. — Sa mort. 37. — Translation de son corps, 38.
MAURILLE (Eglise saint), 16. — Sa crypte, 31, 37 — Cette église est-elle la plus ancienne d'Angers? 31. — Son origine, 38. — Elle reçoit le corps de S. René, 43. — Elle a été pendant longtemps le lieu de la sépulture des évêques d'Angers, 90.
MAURIOLUS, évêque d'Angers, 66, 73, 75.
MAURONCE, ermite de St-Florent, 78.
MAUROUZIÈRE (sieur de la) 449.
MAUVIEL (Jean et René) 354.
MAYENNE (ville de) prise par les Anglais, 331.
MAYENNE (Gaufre et Juhel de), 221.
MAYENNE (Geoffroy II de), évêque d'Angers. Voyez GEOFFROY.
MAZÉ, 433 — (seigneur de) 434.
MEAULNE (seigneur de) 355, 381, 401, 437, 494
MEIGNÉ (seigneur de) 361.
MELAINE (saint) évêque de Rennes, célèbre la messe dans la chapelle de N. D. du Ronceray, à Angers, 49. 165.
MELAINE de Rennes (abbaye de saint). — Possédait un bas-relief représentant un épisode de la vie de S. Mars, évêque de Nantes. 49, 50.
MELINAIS (abbaye de) 15, 468. — Sa fondation, ses abbés, ses bénéfices, etc., 253, 254.
MELISSENDE, 254.
MELLAY (château de), assiégé par les Anglais, 334.
MÉNAGE (famille) 6, 510, 508, 526.
MÉNARD (Claude). 6, 26, 39, 527.
MENITRÉ (la), 270.
MERCIER (Jean le), 463.
MERCŒUR (duc de), 448, 453, 454, 456, 457. — (Duchesse de), à Angers, 457.
MESCRIN (seigneur de) 332.
MERGOT (Sébastien et Michel de), 354.
MESNIL (seigneur du) 344, 476.
MÉTAYRIES-CHEVRIER (sieur des), 527.
MICHALLIÈRE (seigneur de la), 389.
MICHEL (Jean Ier), évêque d'Angers, 76, 339, 340, 341.
MICHEL-LA-PALLUD (église saint), 463.
MICHEL-DU-TERTRE (église saint), à Angers, 466.
MICHEL-DE-GLANFEUILLE (église saint), 52.
MICHEL-DE-CHALONNES (église saint), 33.
MILLÉ-LES-LOGES (seigneur de), 332.
MILLY (Jacques de), 330. — (Château de) 507.
MILO ou MILON, angevin célèbre, cardinal-légat, 117, 120, 218.
MILON-DES-DORMANS, évêque d'Angers, 76.
MILON, comte d'Anjou, beau-frère de Charlemagne, 70, 71, 90.
MINGUETTIÈRE (sieur de la), 434, 464.
MINIMES, à Angers, 476.
MIRÉ (seigneur de), 344.
MIREBEAU (église collégiale de), 16. — (Monastère de), sa fondation, 276. — (Seigneurs de), 221, 297, 377.
MIRMANDE (seigneur de), 330
MIRON (Charles), évêque d'Angers, 44, 76, 446, 447, 448, 457, 471, 475, 490. — Ses différends avec le chapitre de St-Maurice, 473, 477, 491, 492.
MOIRIEUX (seigneur de), 389.
MOLLIÈRES, 122, 125.
MONDION (sieur de), 355.
MONNET (sieur de), 389.
MONNOYE (prieuré de), 16.
MONNOYE d'Anjou, 245, 246, 247. 248.
MONT (seigneur du). Voyez GOURAULT (*Nicolas*).
MONTALAIS (seigneur de), 331. 354. — (Marie de) dame de Cholet, 321.
MONTALAIS-CHAMBELLAY (seigneur de), 344, 454, 498.
MONTBAULT (chevalier de), 525.
MONTBENAUD (seigneur de) 381.
MONT-BRON (seigneur de), 294
MONTECLERC (sieur de) 355.
MONTFORT (comte de) frère de Bertrade, 223.
MONTGEOFFROY ou MONTJOUFFROY (seigneur de) 332, 499, 503, 504, 519, 522.
MONT-GLONNE (abbaye du) Voyez *St-Florent-le-Vieil*.
MONTHUDEL (château de), en Touraine, 162, 163, 164.
MONTIFFROI (sieur de) 494.
MONTILLIERS (prieuré de) 16.
MONTJEAN (seigneur de), 40, 221, 250, 294, 302, 321, 332, 344, 346, 382, 399. 400. — (Château de), 382. — (Cordeliers de), 382.
MONTMUSSON (sieur de), 503, 520, 522.
MONTORTIER (sieur de), 382.
MONTPENSIER (duc de), gouverneur d'Anjou, 424, 425, 426.
MONT-PLACÉ (chapelle N.-D. du), 499.
MONTREUIL-BELFROI, 429.
MONTREUIL-BELLAY (ville de), fortifiée par Foulques-Nerra, 145. — Guillaume V, de Poitiers, ravage ses environs, 175. — On prétend que S. Girard y est né, 225. — Elle est assiégée par Geoffroy-le-Bel, 238, 242, 243, 244. — Un combat est livré près de cette ville contre des aventuriers, 398. — Elle est occupée par les huguenots, 435. — Louis XIII s'y arrête, 488 — Pierres druidiques, 20, 21. — (Église collégiale du château de), 16. — (Église de St-Pierre de), 187. — (Prieuré de), 16, 187, 244, 466. — (Prieuré de la Magdeleine dépendant de

la baronnie de), 225. — (Couvent des Augustins de), 476. — (Seigneurie de), 187. 220, 221, 239, 242. — Voyez *Berlay*.
MONTREVAULT (église collégiale de) 16 — (seigneur de) 354.
MONTRIOU (seigneur de), 346.
MONTSOREAU (église collégiale de), 16. — (Seigneur de) 215, 239, 302, 344, 346. — (Adèle de), 239. — (Marguerite de Loudun, dame de), 288. — (Comte de), 446, 452, 453, 454, 483. Voyez *Chambes*.
MORANNES. Guillaume-Lemaire y meurt, 286.
MORDERET (Jean), 354.
MORELLES (sieur de), 463.
MORIN (René), maire d'Angers, 444.
MORNAY (du PLESSIS), 453, 472, 473, 489.
MORTIER (Pierre de) 354.
MORTIER-CROLLE (château de). 386
MORVEUX (sédition des), à Angers, 408.
MOTHE-BARACÉ (sieur de la), 525.
MOTHE-FERCHAULT (sieur de la) 452.
MOTTE-FOUQUES (seigneur de la) 206.
MOUCHE (Geoffroi IV la), évêque d'Angers. Voyez *Geoffroy*.
MOULIHERNE. 188, 264, 265, 429.
MOULINES (seigneur de). 332.
MOYRIEUX (seigneur de) 294.
MUCE (la), chanoine de St-Maurice, introduit les huguenots à Angers, 424, 427.
MURIER (seigneur de), 452.

N.

NANTES (ville de), saccagée par les Normands, au temps de Charles-le-Chauve, 95.
NANTILLY (église de) 288.
NATIONS de l'Université d'Angers, 306, 307.
NEFINGUE, évêque d'Angers, 38, 75. — Réforme l'abbaye de St-Aubin, 114, 115. — Expédie la charte *de Privilegiis beati Albini*. 118.
NERESTAN (le sieur de), tué aux Ponts-de-Cé 487.
NEUVI-LA-CLAIS (bourg de). — Les Anglais y sont battus, 329.
NICOLAS (reliques de S.), 153, 186, 201.
NICOLAS (abbaye de St-), à Angers, 15, 357. — Histoire de cette abbaye, 154-159. — Ses abbés, 158. — Ses bénéfices, 158, 159, — Elle possédait les portraits de Geoffroy-Martel et du pape Urbain II, 179. — Elle reçoit de Grecia, comtesse d'Anjou, l'église de St-Pierre-de Montreuil-Bellay, 187. — Geoffrey-Martel la visite plusieurs fois, y meurt et y est inhumé, 186, 200, 201, 212. — Elle reçoit les reliques de S. Nicolas, 152, 201. — Urbain II célèbre la dédicace de l'église, 154, 201, 212. — Robert d'Arbrissel vient y prêcher. 212 — Elle fait un accord avec le chapitre de St-Laud, 195 — Comment on y célébrait l'anniversaire de la mort de Geoffroy-Martel, 202, 203. — Geoffroy IV Martel, fils de Foulques-le-Réchin, y est inhumé, 211. — Rang que tenaient ses abbés dans les synodes d'Anjou, 270. — Le comte de Sommerset vient y camper, 344. — Elle est exemptée de l'impôt du sel, 396. — Reçoit le cœur de Gabriel Bouvery, évêque d'Angers, 437. — Est rançonnée par le maréchal d'Aumont, 448.
NICOLAS-DE-CRAON (église collégiale de St) 16.
NICOLAS d'Anjou, fils de Jean d'Anjou, duc de Calabre, 353, 356.
NIULPHE, évêque d'Angers, 66, 75, 116.
NOBLESSE d'Anjou. Noms des barons angevins, qui auraient fait partie d'une expédition en Galice et en Bretagne, vers les premiers temps de la monarchie française, 40. — des bienfaiteurs du monastère de Fontevrault, 215. — des seigneurs qui assistèrent Foulques-le-Bon contre les Anglais en Normandie, 221, 222 — de ceux qui soutinrent Giraud-Berlay contre Geoffroy-le-Bel, 243. — de ceux qui accompagnèrent Jean-le-Bon dans la guerrec ontre les Anglais, 294. — des gentilshommes tués à la bataille de Poitiers, 297. — de ceux qui se signalèrent contre les Anglais sous Charles VII, 327, 329, 330, 331, 332, 343, 344, 346. — Arrière-bans convoqués par ordre de Louis XI, 350, 354, 355. Arrière-ban de *1489*, 381. — Noms des seigneurs angevins qui se sont signalés pendant le XVe siècle, 382, 383. — de ceux qui ont pris part aux guerres de Louis XII, 389. — de ceux qui se sont distingués sous François Ier, en Italie, 391, 399. — de ceux qui se sont signalés pendant les guerres de religion, soit du côté des catholiques, soit du côté des protestants, 434, 437, 446, 450, 452, 453, 454. — Angevins illustres du XVIe siècle, 459 et suiv. — Noms des députés aux Etats d'Anjou de *1614*, 475, 476. — des partisans de Marie de Médicis, 483. — des seigneurs qui ont assisté Louis XIII, contre les protestants, 490, 494. — de ceux qui se sont fait remarquer pendant les troubles de la Fronde, 521, 522 — de ceux qui se sont signalés dans les Pays-Bas en Allemagne, en Catalogne, etc..., de *1631* à *1673*, 496, 498, 499, 503, 504, 507, 524, 525.
NOIRLIEU ou NERLIEU (seign. de) 383, 437, 461
NOIRMOUTIER (seigneur de), 453, 454

NOMÉNOÉ, roi de Bretagne, pille le monastère de St-Florent-le-Vieil, 79. — S'empare du comté de Nantes, conquiert la Bretagne, pille St Florent, Champtoceaux, etc.., 93.— Landran, archevêque de Tours, lui reproche ses violences, 94. — Il meurt au siége d'Angers, 94.
NORMAND DE DOUÉ, évêque d'Angers, 75, 244. — visite les reliques de S. René, 44. — Fait construire les voûtes de la nef de St-Maurice, 77. — Sa mort, 252.
NORMANDS, pillent Nantes, Angers, St-Florent-le-Vieil, etc..., 79, 95. — Prennent et brûlent Tours, 96. — Reviennent en Anjou, 96. — Livrent une grande bataille à Châteauneuf ou à Brissarthe, 97. — S'emparent d'Angers, 97. — Y sont assiégés par Charles-le-Chauve et Salomon, roi de Bretagne, 97. — Achètent la liberté d'en sortir et vont ravager le Bas-Anjou, 98. — Continuent leurs incursions en France, 100, 101, 103 — Assiégent Paris, 103. — Se jettent sur la Bretagne, 106. — Sont vaincus et chassés par Foulques-le-Roux, 108.— Unis aux Bretons, assiégent Angers, sous la conduite du comte de St-Sauveur, au temps de Geoffroy-Martel, 191. — Dévastent l'abbaye de St-Maur-sur-Loire, 230. — Remportent une victoire sur les Bretons, 235.
NOTRE-DAME-DE-SOUS-TERRE, à Angers, 318, 319.
NOTRE-DAME-DE-RECOUVRANCE (chapelle de), à Angers, 317.
NOTRE-DAME-DE-CHALONNES (église), 33.
NOUE (sieur de la) 434.
NOYERS (seigneur des), 302.
NYOISEAU (Gautier de) 226, 227, 228.
NYOISEAU (abbaye de) 15. — Sa fondation, ses abbés, ses bénéfices, 226-229. — Plusieurs religieuses de cette abbaye quittent le voile et se marient pendant les guerres de religion, 427.

O.

ODARD (Hugues), évêque d'Angers, 76, 291.
ODARD (Hugues), seigneur angevin tué à la bataille de Poitiers, 297.
ODOACRE, chef des Saxons, se réfugie à Angers, 45.
OFFANGE (saint). Voyez *Saint-Offange*.
OIRON (château d'), 435.
OLIVIER (Jean V), évêque d'Angers, 76. — Prend pour grand-vicaire Hélie de Tinteniac, abbé de St-Aubin, 125 — Sa mort, 402.
ORATORIENS d'Angers, 309. — Possèdent le logis de Lancrau, 475, 491. — Enseignent au Collége-Neuf, 491.
ORVAUX (seigneur d'), 344, 354, 355, 452.
OTGER, fils de Geoffroy-Grisegonelle, 140.

P.

PALAIS DES MARCHANDS, à Angers, 453.
PALLUAU (seigneur de), 490.
PALUD (église St-Michel de la). Voyez *Saint-Michel*.
PALU DE BEAUCÉ (seigneur de la), 331.
PANCREUX (village de), 398.
PANTHIÈRE (hospice de la) 469.
PANTIN (Pierre) 383 — Voyez *Landemont* et la *Hamelinière*
PAPILLAYE (prieuré de la), 16, 274, 275.
PARPACÉ (sieur de), seigneur des Champs-Marins, 438.
PASSAVANT (Guillaume de), noble angevin, évêque du Mans, 259.
PASSAY (seigneur de) 332.
PASTY (seigneur du) 437, 461.
PATRIÈRE (seigneur de la), 434, 453, 462.
PAUL (le comte), gouverne Angers pour les Romains et est tué dans cette ville, 45.
PAYEN DE ROCHEFORT, 262, 263.
PELANT (Jean), 354.
PELLETIER (Laurent le), 157, 527.
PEPIN-LE-BREF, comte d'Anjou, 69. — Vient à Angers, enrichit l'église de St-Maurice, et confirme aux chanoines de St-Aubin la possession des églises de Mairon, de St-Clément et de Pruniers, 70.
PERÇAULT (seigneur de), 354.
PERCHER (seigneurie de), en la paroisse de St-Martin-des-Bois, 125.
PERRAUDIÈRE (seigneur de la), 452.
PERRAY (monastère du), à Angers, 15, 497.
PERRAY-NEUF (abbaye du), dans la paroisse de Précigné, 15, 262, 266.
PEZELIÈRE (seigneur de la) 525.
PHILIPPE Ier, roi de France, 203 et suiv.
PHILIPPE-AUGUSTE, roi de France et comte d'Anjou, 256-267.
PHILIPPE III LE HARDI, roi de France, 274-286.
PHILIPPE IV LE BEL, roi de France, 287-289.
PHILIPPE V LE LONG, roi de France, 290-291.
PHILIPPE VI DE VALOIS, roi de France et comte d'Anjou, 293-297.

PHILIPPE D'ORLÉANS, frère de Louis XIV, a porté le nom de duc d'Anjou, mais n'a point joui de l'apanage, 500.
PICHERY (sieur de), 453, 454.
PIED-DE-BOULET (fontaine), à Angers, 153.
PIÉDOUAULT (seigneur de), 399. Voyez *Plesse*.
PIERRE (église de St-), à Angers, 15, 171, 240. — Bâtie par l'évêque Prosper, 31. — S. Maurille y accomplit des miracles, 34, 35, 36. — Elle n'a jamais été la cathédrale d'Angers, 38, 39. — Elle reçoit le corps de S. Gohard, 95. — Des seigneurs laïques la possèdent, entr'autres les seigneurs de Rochefort, 100. — Elle était encore hors de l'enceinte de la ville d'Angers, après *1100*, 192.
PIERRE (église et monastère de St-), à Chalonnes, 33.
PIERRE DE MAULIMART (église de St-), 16. — Origine du nom de Maulimart, 71 — (bourg de) ; suivant une tradition, une bataille sanglante aurait été livrée en ce lieu, sous le règne de Charlemagne, 71.
PIERRE DE GLANFEUILLE (église de St-), 52.
PIERRE DE DOUÉ (église de St-), 66.
PIERRE DE DREUX ou MAUCLERC, duc de Bretagne, gouverneur du château d'Angers, 266, 268.
PIERRE-COUVERTE (terre de) 66.
PIERRES (Guy), chanoine et maître-école, 395. — (Yvon) 389. — (Nicolas), 389. — (Pierre), 452. — (René), 454.
PIGNEROLLES (seigneur de), 14,
PILOI (sieur de), 525.
PIN (seigneur du), 332.
PINCÉ (Jean de), maire d'Angers. — Sa mort et ses funérailles, 402 — (Pierre de), 402.
PINEAU (Claude du) dit La Muce, 427. — (Gabriel du), conseiller au siége présidial d'Angers, 526.
PINELIÈRE (Pierre de la), 464.
PLANTAGENET. Signification de ce nom, 245. Voyez *Geoffroy V le Bel*.
PLESSE-PIEDOUAULT, (seigneur de la), 250.
PLESSE (hôtel des seigneurs de la), 308.
PLESSIS (sieur du), 355.
PLESSIS-BELLIÈRE (sieur du), 496, 503, 504, 507, 516, 525.
PLESSIS-BOURRÉ (seigneur du), 386. — (Château du), visité par François Ier, 395.
PLESSIS DE COSME (seigneur du), 452, 456.
PLESSIS DE GESTÉ (seigneur du), 446, 448, 496, 503, 524.
PLESSIS DE JUIGNÉ (seigneur du), 437, 494, 499
PLESSIS MACÉ (château du). 358. — Visité par François Ier, 395 — (Seigneurs du), 250, 324, 381.
POINTE (la). 519.
POISSON, 463.
POISSONNIÈRE (la) 53.
POITOU, pillé par Judicaël, roi des Bretons, 66.
POIZIEM (sieur de) 389.
PONCÉ (seigneur de) 332.354.496.
PONCEAU (sieur du) 463.
PONTCHATEAU (baron de) gouverneur du château d'Angers, 478.
PONT-LEVOY. Saint Maurille y guérit un enfant, 37. — Bataille gagnée par Foulques-Nerra, 161.162.
PONTRON (abbaye de), 15.
PONTS-DE-CÉ, 8. — Auraient été, suivant quelques auteurs, construits par César, 24. — Allégations sur lesquelles repose cette opinion, 24. — César n'a fait construire qu'un pont de bateaux au lieu où l'on a depuis bâti les Ponts-de-Cé, 26, — André du Rosne, surnommé Michelet, et M. de Bétancourt, capitaines du château, 25. — La seigneurie des Ponts-de-Cé a appartenu aux abbés de Saint-Aubin qui ont fait rebâtir le château, 25. — Le château était réuni au domaine des comtes d'Anjou, au temps de Charles de Valois, 25 — Ce prince rachète pour 300 setiers de blé, la grande arche des Ponts-de-Cé, que l'abbesse de Fontevrault tenait à fief, 25 — Etymologies diverses, 25, — Le port et le château sont désignés sous le nom de Sey dans un ancien titre par lequel Engelbrand, seigneur du lieu, fait don à l'abbaye de S. Serge de quelques sols de censif, 25. — Messire Guillaume Bautru, comte de Serrant, seigneur des Ponts-de-Cé, 26. — Le château des Ponts-de-Cé est cédé aux moines de S. Aubin par les religieux de Redon, 121. — Défaite des Anglais, 339. — Une femme des Ponts-de-Cé accouche de deux enfants adhérents l'un à l'autre, 437. — Château des Ponts-de-Cé, 450.451. — Passage de Marie de Médicis, 478. — Les troupes de Louis XIII enlèvent les Ponts-de-Cé aux régiments de la reine-mère, 486. — Le château se rend, 487. — Louis XIII arrive aux Ponts-de-Cé et y reçoit les ambassadeurs de sa mère, 487. — Le château est rendu aux troupes de Marie de Médicis, 488. — Louis XIII passe aux Ponts-de-Cé en allant à Nantes, 491. — Inondations, 514. — Le duc de Rohan s'empare du château, 516. — L'armée royale, en 1652, prend les Ponts-de-Cé, 521. — Le comte d'Harcourt, gouverneur d'Anjou, y est reçu par le sieur de Tessé commandant du château, 523.
PORC (Pierre le), 532.
PORÉE (seign. de la Haute), 446.
PORT-JOULAIN (seign de), 334.
PORTE (Guill. de la) ou Fils de prêtre, bourgeois d'Angers. 295. — (René de la), 354. — (Chevalier de la), 503 — (Marquis de la) 524. — (Commandeur de la), gouverneur

de la ville et du château d'Angers, 478. 489. — (Sieur de la), 515.
PORTE-DE-FER (collége de la), 307, 308.
PORTE-DE-VEZINS (seign. de la), 332, 334.
PORTEBISE (Pierre et Mathelin de) 354.
POSSONNIÈRE (bourg de la) 35. — (Seign. de la), 312, 334. — (Château de la) 454.
POTHERY (René) 475.
POUANCÉ 450. — (Château de) François de Cossé, duc de Brissac, y meurt, 516. — (Seigneur de), 213, 227, 287, 288.
POUÈZE (église de la), 358 — (Seign. de la) 499.
POULCHRE (Pierre le), 354, 355.
POUSSETIÈRES (Sieur des), 503, 504.
POYET (Pierre), sieur des Granges, maire d'Angers. Sa mort et ses funérailles, 402. — (Guillaume), 463.
PRÉ D'ALLEMAGNE, à Angers, 305, 306, 477.
PRÉCIGNÉ (Cordeliers de), 472. — (Seign. de) 346, 383.
PRÉSIDIAL D'ANGERS. 403-406.
PRIMAUDAYE (Pierre de la), 464.
PRIMAUDIÈRE (prieuré de la), 17, 262.
PRINCÉ (sieur de) 426.
PRINCIPE, évêque du Mans. 50.
PRINGÉ, 458.
PROCESSION DU SACRE, à Angers,. V. *Sacre.*
PROSPER, évêque d'Angers, 31, 74.
PROTESTANTS, 402, 407, 423-427, 433-435, 437-440, 443-458, 489, 490, 491, 494.
PRUILLÉ (Pierre de), 221.
PRUNOY (sieur de), 461.
PRUNEAUX (sieur des), 453.
PRUNIERS (église de), 70.
PUY (sieur du), 355.
PUY DU FOU (seign. du), 302, 355.
PUY-NOTRE-DAME (église du), 16, 328, 358.
PUYCHAIRIC (sieur de). V. *Donadieu.*
PUYGAILLARD (seign. de) arrive à Angers pour chasser les huguenots, 425 — Va rétablir la paix à Craon, 427. — M. de Martigues, gouverneur de Bretagne, se joint à lui pour combattre les huguenots, 434. — Il quitte Angers; son éloge, 439, 440.

Q.

QUATREBARBES (seign. de), 282, 354, 389.
QUETIN, 463.
QUINCÉ (comte de) 518, 520.

R.

RACAN, 453.
RACAPÉ (sieur de), 355, 454.
RADULPHE, comte de Poitou, tué dans une bataille contre les Normands à Châteauneuf ou à Brissarthe, 197.
RADULPHE, vicomte du Mans et de Montreveau, 186.
RADULPHE, illustre angevin, 217.
RAGNEMOD, évêque de Paris, 56.
RAINAUD (V. Renaud).
RAINFROY, comte d'Anjou, pille et détruit l'abbaye de S. Maur-sur-Loire, 54, 68. — Dispute la charge de Maire du Palais à Charles-Martel, 67. — Est assiégé dans Angers, 68. — N'a pas pillé, comme l'a dit Baronius, l'abbaye de S. Maur-des-Fossés, près de Paris, 68. — St Maur lui apparaît et le tue à coups de crosse, 69. — Il avait fait bâtir à Angers un riche édifice qui devint le palais épiscopal, 68, 69.
RAINO, évêque d'Angers, est-il le même personnage que Raino, évêque d'Orléans, 102, 103.
RAOUL I de Beaumont, évêque d'Angers. Voy *Beaumont.*
RAOUL II de Machecoul, évêque d'Angers. V. *Machecoul.*
RAOUL, évêque de Cornouaille, assiste à l'ouverture de la châsse de S. René. 44.
RAOUL DE BOURGOGNE, 107, 108, 109.
RAVANT (seign. de), 343.
RAVAULT (seign de), 389.
RAYNAUD. Voyez *Renaud.*
RAYS (seigneur de), 331.
RÉCOLLETS de la Basmette, 457. — de Beaufort, 469. — de Doué, 467. — de La Flèche, 469.
RECOUVERTE (église de) 121, 270.
RECULÉE, 98, 458. — Le roi René y fait bâtir un ermitage, 353, 373.
REGRIPIÈRE (prieuré de la), 428.
RELY (Jean IV de), évêque d'Angers, 38, 76, 382, 385.
REMY-SUR-LOIRE (saint), 108, 453.
RENART (Jean) sieur de la Minguetière, 464.
RENAUD (saint) 253.
RENAUD I, évêque d'Angers, 75. — Rétablit l'abbaye de St-Serge, 133, 134. — Ses libéralités, 141 — Il part pour aller visiter les saints Lieux et meurt à Embrun, 141, 142.
RENAUD II de Martigné, évêque d'Angers, 75. 169, 170, 224, 225, 226, 227, 229.
RENDU (Colas et Jean le), 359.
RENÉ (Saint) évêque d'Angers, 74. — Sa

naissance, 35, 41. — Est porté à St-Maurille, 35. — Sa mort et sa résurrection, 35. — Vivait au temps de Clodion et de Mérovée, 41. — Est élu évêque d'Angers, 41. — Ses voyages et ses miracles, 41, 42. — Meurt à Sorrente, 43. — Ses restes sont ramenés à Angers, 43. — Translation de son corps, 43.44. — Sa châsse est pillée par les huguenots., 44. — Sa mémoire attaquée par le sieur de Launoy, docteur en Sorbonne, est vengée par le chanoine Eveillon, 44, 45. — Note sur ses restes, 74. — Dévotion de Louis XII et d'Anne de Bretagne pour ce saint, 388.

RENÉ d'Anjou, fils de Louis II, duc d'Anjou et d'Yolande d'Aragon, 321.323. — Donne à l'université d'Angers un logis situé près de l'église St-Martin, 309. — Epouse Isabelle de Lorraine, 330. — Dispute la Lorraine au comte de Vaudemont, 333. — Est fait prisonnier à Bulneville, 334. — Son histoire, 336-378.

RENFERMÉS (hopital des) à Angers, 295.

RICAIN (Jean) 389.

RICHARD, comte de Normandie. 112.

RICHARD CŒUR-DE-LION, fils d'Henri II et d'Eléonore de Guienne, 254, 255. — Son histoire, 256-259,

RICHARD (Jacques), sieur de Bois-Travers, maire d'Angers, fait construire une casemate entre les portes St-Michel et St-Aubin, 13. — (Jean), maire d'Angers, 446.

RICHEBOURG (Hector de). 221.

RICHE HOMME (Pierre), 383.

RIEUX (le comte de) à Angers, 518.

RIOU (seign. de). 302. — (Elye de) maire d'Angers, 323.

RIPERAYE (sieur de la) 527.

RIVIÈRE (seig. de la), 355, 325.

ROBERT, évêque de St-Paul-Trois-Châteaux, 115.

ROBERT d'ARBRISSEL, 212, 213, 214, 215, 227.

ROBERT-LE-FORT, comte d'Anjou, reçoit de Charles-le-Chauve le comté d'Anjou d'outre-Maine, 96 — Est tué dans une bataille contre les Normands, à Châteauneuf ou à Brissarthe, 97. — A eu un grand pouvoir sur toutes les provinces d'outre-Loire, 101. — Pourquoi les historiens le nomment comte d'Anjou. 101.

ROBERT, frère d'Eudes, comte d'Anjou, 106. 107.

ROBERT, roi de France, 137, 138, 142 et suiv.

ROBERT DE TURNEHAM, sénéchal d'Anjou, 259.

ROBIN, 434. — (Pascal), seigneur du Faux, 441, 463.

ROCHE (seign. de la), 253, 330, 332, 354, 463.

ROCHE AUX MOINES (la), 155. — (Château de la), bâti par Guillaume des Roches, 262. — Assiégé par Jean-sans-Terre, 263. Voir *Roche de Serrant*.

ROCHE DES AUBIERS (seign. de la), 302, 383, 454, 517. Voir *le Roux*.

ROCHE-AVRIL (sieur de la), 510, 513.

ROCHE-CALLOT (seign. de la), 331.

ROCHE-COISNON (seign. de la), 330.

ROCHE D'IRÉ (seign. de la), 294.

ROCHE DU MAINE (seign. de la), 401.

ROCHE TALBOT (seign. de la), 344.

ROCHE TABUSTEAU (sieur de la), 355, 525.

ROCHE DE SERRANT (château de la) 450, 451, 454.

ROCHEFORT-SUR-LOIRE (château de), assiégé par Louis VIII, 263. — Assiégé par les les Catholiques, 426 — (Ville de) 36, 451. 453, 454, 455, 456, 457, 458, 519.

ROCHEFORT (seign. de), 40, 100, 217, 240, 262, 263. Voyez *Payen*.

ROCHEMORTE, capit. du roi de Navarre, 443, 444.

ROCHEPOT (sieur de la), gouv. d'Angers, 447, 451, 453, 456, 467.

ROCHES (Guill. des), sénéchal d'Anjou, 261, 262, 263, 264, 265, 266. — Gouverneur de la ville d'Angers, 328.

ROE (abbaye de la), 15, 121. — Sa fondation, ses abbés et ses bénéfices, 213, 214.

ROGER (François), prêtre, fondateur du collége de la Porte de Fer, 308.

ROGER (Barthélemy) 1,2. — Est né dans la paroisse de Ste-Croix, 60. — A demeuré au prieuré de Montreuil-Bellay, 244. — Annonce une histoire généalogique des maisons illustres de l'Anjou, 354.

ROGER (Toussaint), bisaïeul de Barthélemy Roger, 424.

ROGER (Pierre) de Beaufort, prieur de la Haye aux Bons-Hommes, puis pape sous le nom de Grégoire XI, 249, 301.

ROGER (Guill.), comte de Beaufort, 320.

ROHAN (François de), év. d'Angers, 76, 387.

ROHAN (Pierre de), seigneur de Gié, maréchal de France, 386, 387. — (Louis de) prince de Guéménée, sénéchal d'Anjou, 470. — (Pierre de) prince de Guéménée, sénéchal d'Anjou, 482. — (Duc de), gouverneur d'Anjou. 507, 508, 509, 515. 516, 517, 518, 519, 520, 521. — Sa mort, 523.

ROISSÉ (seigneur de), 494.

RONCERAY (abbaye de N.D. du), à Angers. 15, — Histoire de cette abbaye, 165-169. — Ses abbesses, 167, 168 — Ses bénéfices, 168.— Elle reçoit la visite du pape Calixte II, 229. — Ses différends avec le Chapitre de St-Maurice, au temps de l'évêque Miron, 473.

RORGON (le comte de), rétablit le monastère de St-Maur-sur-Loire, 230.

ROSAY (Olivier de). 297

ROSCILLE femme de Foulques-le-Roux, comte d'Anjou, 107, 108.
ROSNE (André de) surnommé Michelet, capitaine des Ponts-de-Cé, 25.
ROSIERS (les), 433, 434, 435.
ROSSAY (seign. de), 499, 525.
ROTHARD, évêque d'Angers, 75.
ROTHALD, évêque de Vannes, assiste à l'ouverture de la châsse de St-René, 44.
ROU (paroisse de) près de Saumur. 340.
ROUAULT (Joachim), 346.
ROUEN (Jean), 463.
ROUGÉ (Jeanne de), 317. — (Seigneur de), 383,454,461,503,504, 524. — (Malhurin de) seigneur des Rues et de la Bellière, 437, 447, 461.
ROUILLERIE (seigneur de la), 524.
ROUSSARDIÈRE (seign. de la),354.
ROUSSIÈRE (seigneur de la), 389.
ROUSSON (seigneur de), 344.
ROUVRAYE (René de la), seign. de Bressault, 426.
ROUX de la Roche des Aubiers (le). 302, 383, 453, 454 Voyez *Roche des Aubiers.*
ROUX (Louis et Jean le), 355.
ROY (Robert le), 355. — (Pierre le), 389.
ROYE (François de), jurisconsulte angevin, 6, 209, 527.
RUBAUDIÈRE (sieur de la), 355.
RUEIL (Claude de) évêque d'Angers, 76, 87, 499, 502. — Sa mort, 505.
RUES (seigneur des). 383, 437, 447, 454, 461, 524.
RUMPHARD (saint); son corps est déposé dans la chapelle Ste Geneviève du château d'Angers, 106.
RUZÉ (Guillaume), évêque d'Angers, 76, 77, — Sa mort, 446.

S

SABLÉ (ville de), 455. — Le duc d'Orléans y est amené prisonnier en 1488, 380. — La paix y est signée entre le roi de France et le duc de Bretagne, 380.
SABLÉ (seign. de), 221, 236, 237, 264, 265, 313, 319, 377, 452, 483, 525. — (Marguerite dame de), fait bâtir l'abbaye du Perray-neuf, dans la paroisse de Prétigné, 262.
SACRE (procession du), à Angers, 197 - 199, 395.
SACRIUS, évêque d'Angers, 75.
SACS (religieux) à Angers, 278, 290.
SAINT-OFFANGE (sieurs de), 231, 451, 453, 454, 456, 499, 515, 524.
SAINT-PHAL (seign. de), 453.
SAINTE-GEMMES, 507.
SAINTE-MAURE (Gosselin de), 221
SAINTE-SUZANNE (Vicomte de), 221. — (Marquis de), 503.
SALLES (Guy de). 344.
SALOMON, roi de Bretagne, aide Charles-le-Chauve à reprendre Angers aux Normands, 95, 97.
SALOMON, fondateur de l'abbaye de Nyoiseau, 226, 227.
SALVERT (Charles de Ris, dit), 408.
SALVERT, ministre protestant, 425.
SALVERT (Tour de), à Angers, 425.
SANTÉ (hospice de la), 469.
SAPAUDE assista, suivant Arthaud, au troisième concile d'Orléans, en qualité de procureur de St Aubin, évêque d'Angers, 52.
SARRIGNÉ (seign. de), 452.
SATURNIN (église du monastère de saint) à Angers, 240. — A été fondée par St-Mainbœuf, 64. — A pris le nom de son fondateur, 64. — Il existait encore des restes du monastère de St-Saturnin au temps de Marbode (1178), 64 — Voyez *Mainbœuf.*
SAUDRAYE (seign. de la), 383, 446, 461, 483, 490, 494.
SAUGÈRE (sieur de la), 355.
SAULAYE (château de la), 451. — (Seign. de la), 453.
SAULT (comte de), gouv de Saumur, 489.
SAUMUR (Geldouin de). Voyez *Geldouin.*
SAUMUR (ville de), 7.458. — Assiégée par Foulques-Nerra, 163, 164. — Fut une des résidences de Geoffroy- Martel, 177. — Assiégée par Guillaume, comte de Poitou, 199. — Assiégée et prise par Guillaume VII de Poitiers, 207. — Jean-sans-Terre la traverse, 260. — Saint Louis y tient une assemblée des plus illustres barons du royaume, 270. — Elle est le siège d'un concile provincial, en *1276*, 273. — Les Templiers y avaient une église, 276. — Elle a donné naissance à Gilles archevêque de Tyr, 288. — Charles VII la visite en 1422 et y séjourne en *1426*, 330. — Le roi René assigne sur cette ville une partie du domaine de Jeanne de Laval, 347. — Elle devient l'une des résidences de ce prince, 353. — Louis XI s'en empare, 357. — Pierre de Rohan y fait arrêter les meubles et équipages de la reine Anne 386. — Elle est prise par les huguenots et reprise par les Catholiques, 426. Les Catholiques s'en emparent de nouveau, 435. — Etablissement des Capucins, 471. — Assemblée des protestants 472. — Université protestante, 472. — Inondations en *1675*, 476. — Entrée de Louis XIII, 473. — Marie de Médicis s'arrête à Saumur, 478. — Les protestants de cette ville se soumettent;

Arrivée de Louis XIII; le gouvernement de Saumur est retiré à Du Plessis-Mornay, 489. — Louis XIII revient à Saumur en *1621*, 491. — Arrivée de la reine d'Angleterre, 502. — Essai d'une assemblée des Etats, 515. — Henri Arnauld, évêque d'Angers, se retire à Saumur pendant les troubles de la Fronde, 517. — Louis XIV y arrive avec Mazarin, 517. — Il y reçoit les députés de la ville d'Angers, 521. — Construction de la chapelle de Notre-Dame des Ardilliers, 401. — Miracles dans cette chapelle, 455, 489.
SAUMUR (seigneurie de) 377. — (Château de) Thibaut, comte de Blois, y établit des religieux de l'ordre de St Benoît, 80. — L'abbé Hélias y fait apporter les reliques de St Florent, 80 — Foulques-Nerra s'en empare, en *1025*, 81. — Geoffroy-Martel le fait fortifier, 182. — Foulques-le-Réchin le prend, en *1066*, 205 — Yolande d'Aragon y meurt, 342. — Du Mont y commande en l'absence du maréchal de Brezé et refuse de le remettre aux gens du roi Louis XIV, 507, 509. — Description de ce château, 509. — Il est assiégé par le sieur de Comminges, 510, 511, 512, 513.
SAUTRÉ (seigneur de), 437, 446.
SAUVEUR (chapelle et prieuré de St) à Angers, 191, 192, 441.
SAUVIGNÉ (Giraud de), 522.
SAVENNIÈRES, 519.
SAVONNIÈRES, (seign. de), 296, 332, 344, 355; 381, 401, 457, 450, 454, 461, 462, 467, 503.
SCEPEAUX (seigneur de), 354, 355. Voyez *Espeaux*, *Despeaux*, *Vieilleville*.
SCHOMBERG (Gaspard de), 425.
SÉBASTIEN (église de saint), à Angers, 276.
SEGRÉ (ville de), 264, 265. — Assiégée par les Anglais, 329. — (Château de) pris par les Ligueurs en *1491*, 451. — Repris et rasé par La Rochepot, 451. — (Seign. de) 155, 294.
SEICHES, 119. — (Guill. de), 328.
SEMBLANÇAI (Hugues de), a fait vitrer les fenêtres de la nef de St-Maurice, 73. — (Adelin de) 221. — (Robert de), 233.
SENÉCHAUX D'ANJOU, 467, 468.
SENOCHÉ, 162.
SENONNES (seign de), 525.
SEREZIN (le sr), 502.
SERGE (abbaye de Saint-) à Angers, 15. — Sa fondation, 47, 67. — N'a pas eu saint Séverin pour premier abbé, 47. — A possédé le prieuré de Chalonnes, 64. — A un différend avec l'abbaye de S. Aubin, 120. - Histoire de cette abbaye, ses abbés et ses bénéfices, 133-137. — Rang que tenaient ses abbés dans les synodes d'Anjou, 270.
SERMAISE (seign. de), 253.
SERPILLON (Pierre), 344.
SERRANT (château de), 451. — (Seign. de), 250, 297, 344, 346, 437. — (M. de) commandant du château des Ponts-de-Cé, 516 — (Dame de), 517. — Voyez *Brie* et *Bautru*.
SÉVERIN (saint), n'a pas été le premier abbé de St-Serge, 47.
SÉVERIN DE GLANFEUILLE (église de Saint-) 52.
SIÉGÉ (sr de), 524.
SILLÉ (seign. de), 221, 294, 343.
SILLÉ-LE-GUILLAUME (ville de), assiégée par les Anglais, 334.
SILLY (Antoine de). Voy. la *Rochepot*.
SIMÈRE (sr de), 462.
SORGES. 120, 458, 486. 502, 517, 518.
SORHOUETTE (sr de), 453, 462.
SOUCELLE (seign. de), 403. 434, 461, 520, 522.
SOULPUY (seign. de), 499, 503.
SOURCHES (Antoine de), 331.
SUGER, abbé de Saint-Denis, 242.
SUILLY (seign. de), 40.
SURIN, 504.
SYBILLE, fille d'Elie, comte du Maine, 214.

T.

TAULPIER (Pierre), maire d'Angers, fait bâtir en *1025* le boulevard de St-Serge, 13, 397.
TEDEHAN (Pierre), 464.
TEMPLIERS. avaient une église à Saumur, 276, — Possédaient celle de saint Sébastien à Angers, 276.
TERCULE ou TERCULFE, comte d'Anjou, 100
TERTRE (seign. du), 354, 494.
TERTRE S. LAURENT (cimetière du). Le pape Calixte II y prêche, 229.
TESSÉ (Bertrand de), 354. — (Sr de) commandant du château des Ponts-de-Cé, 523
THALASSUS, évêque d'Angers, 43, 74.
THÉARD (Michel), 463.
THÉODEBERT, roi de France, 53, 54
THÉODORIC, abbé de S.-Aubin, a écrit la vie de saint Aubin, évêque d'Angers, 54.
THÉODULPHE, diacre de l'église de Paris, poursuivi pour son intempérance se réfugie à l'évêché d'Angers, 56.
THÉODULPHE, évêque d'Orléans et abbé de Fleury, est mis en prison à Angers par ordre de Louis-le-Débonnaire, 91. — Sa délivrance, 92. — A composé l'hymne *Gloria laus et honor*, 92.
THEVALLES (Jean de), 461.

THIBAULT, comte de Blois, établit dans son château de Saumur des religieux de l'ordre de saint Benoît, 80. — Donne à l'abbé Amalbert, pour son monastère, l'église de St-Laurent, 81.
THIERRY, comte d'Anjou, 67.
THIERRY IV, roi de France et comte d'Anjou, 69.
THIERRY, fils de Milon, neveu de Charlemagne, comte d'Anjou, 91.
THOMAS DE FURNES, 259.
THOREL (Guy), chevalier angevin, 322, 323
THOUARCÉ (seign. de), 460, 476.
THOUARS (château de), assiégé par Geoffroy-le-Bel, 236, 237. — (Seign. de), 236, 255, 399.
TIGEOU (Jacques), angevin, a écrit une Vie des Saints avec René Benoist, 64, 462.
TIGNÉ (château de), pris en *1596* par la Rochepot. 456 — (Seign. de), 294, 297. 332.
TILLON (Olivier), 389.
TILLY, gouverneur d'Anjou, 440.
TISON (famille), 355.
TORCHARD (Michaud), 355.
TORQUAT, gentilhomme breton, devient comte d'Angers après Hérispoë, 96, 99.
TOUBLANC, 527.
TOUCHARD (Pierre), 354.
TOUCHE (seign. de la), 434.
TOUCHE AUX ANES; Charles IX y dîne en *1565*, 429.
TOUÉ (seign. de), 344.
TOURAILLE, 526.
TOURAINE (province de), se révolte sous Tibère, 28.
TOUR-LANDRY (seign. de la). 56, 121, 276, 294, 317, 346, 399, 451. 461. Voyez *Landry*.
TOURS (cathédrale de), 39. — (Ville de) siège de conciles, 91, 94, 196. — Prise et brulée par les Normands, 96.
TOUSSAINT (abbaye de) à Angers, 15. — Sa fondation, ses abbés et ses bénéfices. 169-171. — (Eglise de), 192.
TOUTVOY (seign. de), 355.
TRANCHANDIÈRE (seign. de la), 331.
TREILLES (pont des), à Angers, 492.
TRÉLAZÉ, 518
TREMBLAYE (seign de la), 434.
TRÉMOUILLE (duc de la), vient à Angers pour réduire les partisans de Mazarin, 505 — Se rend à Thouars, 505.
TRÈVES (château de) 163. — (Seign. de). 288, 532.
TRINITÉ D'ANGERS (église de la), 16. — Bâtie en *1060*, 166.
TRINITÉ DE VENDOME (abbaye de la), 180, 218. Voir *Geoffroy-Martel*.
TROIS-PERRINS (prieuré des), 16.
TRONCHAY (Georges de), 463
TRUANDIÈRE-GENETAY (seign. de la). 341.
TRUANDIÈRE (seign de la), 389.
TUCÉ (château de), 342 — (Seigneur de) 294.
TURBILLE (seign. de), 253.
TURNEHAM (Robert de), sénéchal d'Anjou, 259.
TURPIN (Guill.) évêque d'Angers, 76. — (Antoine), seigneur de Vihiers, 384
TURPIN-CRISSÉ (seign de), 351.

U.

ULGER, évêque d'Angers, 75. 121, 131, 237, 239, 240 241, 244, 246, 304.
UNIVERSITÉ D'ANGERS, ses commencements, 117. — Reçoit une partie des étudiants séditieux de l'université de Paris sous le règne de Louis IX, 269. — Cède à l'hôpital général la maison et le collége de la Fromagerie, 295. — Sa fondation, son organisation et ses privilèges, 303 et suiv. — Est florissante sous le régne de Charles VIII, 382. — Ses privilèges sont confirmés par Louis XII, 384. — Ce qu'elle était au temps de François Ier, 397. — Sa réputation à l'époque des guerres de Religion, 425. — Séditions diverses, 385, 397, 461.
URBAIN II, pape, vient à Angers, 117. — Prend le monastère de St-Aubin sous sa protection, 120. — Son portrait à l'abbaye de St Nicolas, 179. — Célèbre la dédicace de l'église St-Nicolas, 154, 201, 212, 218. — Fait transporter le corps de Geoffroy-Martel dans cette église. 201, 212. — Donne au comte Foulques-le-Réchin. qui l'avait suivi à Tours, une fleur d'or que les comtes d'Anjou devaient porter aux processions des Rameaux, 219, 220.
URSULINES d'Angers, 478.

V.

VAISOUSIÈRE (seign. de), 332.
VALEAUX René et Charles), 355.
VALETTE (le cardinal de la), gouverneur d'Anjou, 496.

VALLAN (seign. de), 450.
VALORI (Barthélemy), gouv. d'Angers, 328.
VANDELANT (Albert et Gilbert). 464.
VANTELET, 505, 507.
VARANNES (seign. de), 332.
VARENNE (sr de la), grand sénéchal de Normandie, 350.
VARENNE (marquis de la), 494, 503, 520. — (Fouquet de la) Voyez *Fouquet*.
VARENNE-BRÉZÉ (seign. de la), 356.
VARENNES (seign. de), 334.
VARENNES-TILLON (seign. de). 343, 434.
VASSÉ (sr de), lieutenant de M. de Montpensier au gouvernement d'Anjou, 424.
VAUGIRAULT (seign. de), 452.
VAUX DE CHAUMONT (seign de), 446.
VENDOME (Hubert de), évêque d'Angers. Voy. *Hubert*.
VENDOME (César de), fils naturel de Henri IV, épouse la fille du duc de Mercœur, 457.
VERGER (chapelle de N.-D. du), 31, 51. — Voyez Église *St-Germain*.
VERGER (château du), près d'Angers, bâti par Pierre de Rohan, 386. — Pierre de Rohan y est exilé, 387. — Visite de Charles VIII, 380. — Visite de François Ier, 395. — Visite de Charles IX, 429. — Conseil de guerre tenu par Louis XIII, 485.
VERGER (église Ste-Croix du). 386.
VERGER (seign. du), 355, 507, 525. Voyez *Rohan*.
VERNEUIL (bataille de), 331.
VEROULIÈRE (seign. de la), 389,
VERTUS (seign. de), 453.
VEZINS (seign. de la Porte de), 332, 334.
VICTOR (saint), évêque du Mans, 49. 50.
VIEILLEVILLE (sr de), 449, 460. V. *Scepeaux* et *Durtal*.
VIGNOBLE (Louis de la), 359.
VIHIERS château de), 292. — (seign. de), 222, 294.
VILLAINES (marquis de), 453.
VILLE-AU-FOURIER. Charles IX y couche, 429.
VILLEBOIS, gouverneur de Mirebeau, 456.
VILLENEUVE ou VILLENEUFVE (seign. de), 555, 426, 499, 503.
VILLENGLOSE (seign. de), 344.
VILLENIÈRES (maison de), bâtie par Gabriel Bouvery, év. d'Angers, 157.
VILLEVÊQUE (bourg de), 281. — Les principaux officiers de justice d'Angers s'y retirent en *1563*, pendant la peste, 427.
VILLIERS (seign. de), 355, 455, 503, 524.
VILLOYSEAU (Nicolas de), personnage imaginaire donné comme évêque d'Angers par Bruneau de Tartifume et Bourdigné, 74.
VILLOYSEAU (Michel de), évêque d'Angers. 44, 76, 84, 160, 270, 271.
VINCENT (Louis), 464.
VIOLAYE (chevalier de la), 519.
VIRGILE, a tiré son origine des Angevins, 22.
VISITANDINES à Angers, 497.
VISITATION (monastère de la); restes découverts à l'époque de sa reconstruction, 27.
VOISIN, 502, 517, 520, 522.
VRAIE CROIX DE S. LAUD. Voy. *St-Laud*.
VRITZ (seign. de), 524.
VULGRIN, abbé de St-Serge, 134, 135, 186.

Y.

YOLANDE d'ANJOU, fille de Louis II et d'Yolande d'Aragon, 323.
YOLANDE D'ANJOU, fille du roi René, mariée à Ferry de Lorraine, comte de Vaudemont, 337, 378.
YOLANDE d'ARAGON, femme de Louis II, duc d'Anjou, 317, 318, 319, 321, 322, 323, 325, 328, 330, 339, 340.—Sa mort, 342, 343.
YVAIN (Jean) gentilhomme Angevin. 327.

Angers, Imp. Cosnier et Lachèse.

La **REVUE** de l'**ANJOU** et du DÉPARTEMENT de MAINE et LOIRE, paraît tous les deux mois, par livraisons de huit feuilles d'impression, dont une partie est consacrée à la publication de manuscrits, et l'autre à des mémoires et travaux modernes. Elle forme à la fin de l'année deux volumes.

Le Prix de l'Abonnement est :

de 15 francs pour Angers, et de 18 francs par la Poste.

ON SOUSCRIT AU BUREAU DE LA REVUE

ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE MAINE ET LOIRE, DE LA SARTHE ET DE LA MAYENNE.

IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE.